This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Educ P 220.1

Bound
MAR 1897

Harvard College Library

FROM THE BEQUEST OF

MRS. ANNE E. P. SEVER,

OF BOSTON,

WIDOW OF COL. JAMES WARREN SEVER,

(Class of 1817)

19 Aug 1896 – 11 Jan, 1897

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

TOME TRENTE-DEUXIÈME

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

COMITÉ DE RÉDACTION

M. BROUARDEL, Membre de l'Institut, Doyen de la Faculté de Médecine de l'Université de Paris, Président de la Société.

M. LARNAUDE, Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Paris, *Secrétaire général* de la Société.

M. HAUVETTE, Professeur-adjoint à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, *Secrétaire général adjoint*.

M. ARMAND COLIN, éditeur.

M. BERTHELOT, Membre de l'Institut, Sénateur.

M. G. BOISSIER, de l'Académie française, Professeur au Collège de France.

M. BOUTMY, de l'Institut, directeur de l'École libre des Sciences politiques.

M. BRÉAL, Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France.

M. BUFNOIR, Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Paris.

M. DASTRE, Professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris.

M. FERNET, Inspecteur général de l'Enseignement secondaire.

M. GAZIER, Maître de Conférences à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris.

M. P. JANET, Membre de l'Institut, Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris.

M. LYON-CAEN, Membre de l'Institut, Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Paris.

M. MARION, Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris.

M. MONOD, Directeur-adjoint à l'École des Hautes-Études.

M. MOREL, Inspecteur général de l'Enseignement secondaire.

M. PASTEUR, de l'Académie française.

M. PETIT DE JULLEVILLE, Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris.

M. CH. SEIGNOBOS, Maître de conférences à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris.

M. A. SOREL, de l'Académie française.

RÉDACTEUR EN CHEF

M. EDMOND DREYFUS-BRISAC

TOME TRENTE-DEUXIÈME

Juillet à Décembre 1896

PARIS

ARMAND COLIN ET Cie, ÉDITEURS

1, 3, 5, RUE DE MÉZIÈRES

1896

~~VIII .187~~
Educ P 220.1

1896, Aug 19 — 1897, Jan 11
Sever fund

Seizième année. — N° 7. 15 Juillet 1896.

AUG 10 1896 CAMBRIDGE, MASS.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

COMITÉ DE RÉDACTION

M. BROUARDEL, Membre de l'Institut, Doyen de la Faculté de Médecine, Président de la Société.

M. LARNAUDE, Professeur à la Faculté de droit, *Secrétaire général* de la Société.

M. HAUVETTE, Professeur adjoint à la Faculté des Lettres, *Secrétaire général adjoint*.

M. ARMAND COLIN, éditeur.

M. BERTHELOT, Membre de l'Institut, Sénateur.

M. G. BOISSIER, de l'Académie française, Professeur au Collège de France.

M. BOUTMY, de l'Institut, directeur de l'École libre des Sciences politiques.

M. BRÉAL, Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France.

M. BUFNOIR, Professeur à la Faculté de droit de Paris.

M. DASTRE, Professeur à la Faculté des Sciences de Paris.

M. FERNET, Inspecteur général de l'Enseignement secondaire.

M. GAZIER, professeur adjoint à la Faculté des Lettres de Paris.

M. P. JANET, Membre de l'Institut, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. E. LAVISSE, de l'Académie française, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. LYON-CAEN, de l'Institut, Professeur à la Faculté de droit de Paris.

M. MARION, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. MONOD, Directeur adjoint à l'École des Hautes-Études.

M. MOREL, Inspecteur général de l'Enseignement secondaire.

M. PASTEUR, de l'Académie française.

M. L. PETIT DE JULLEVILLE, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. CH. SEIGNOBOS, Maître de conférences à la Faculté des Lettres de Paris.

M. A. SOREL, de l'Académie française.

RÉDACTEUR EN CHEF

M. EDMOND DREYFUS-BRISAC

PARIS

ARMAND COLIN ET Cie, ÉDITEURS

1, 3, 5, RUE DE MÉZIÈRES

1896

~~SHF .187~~
Educ P 220.1

1896, Aug 19 — 1897, Jan 11
Sever fund

Seizième année. — N° 7. 15 Juillet 1896.

AUG 20 1896 CAMBRIDGE, MASS.

REVUE INTERNATIONALE
DE
L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

COMITÉ DE RÉDACTION

M. BROUARDEL, Membre de l'Institut, Doyen de la Faculté de Médecine, Président de la Société.

M. LARNAUDE, Professeur à la Faculté de droit, *Secrétaire général* de la Société.

M. HAUVETTE, Professeur adjoint à la Faculté des Lettres, *Secrétaire général adjoint*.

M. ARMAND COLIN, éditeur.

M. BERTHELOT, Membre de l'Institut, Sénateur.

M. G. BOISSIER, de l'Académie française, Professeur au Collège de France.

M. BOUTMY, de l'Institut, directeur de l'École libre des Sciences politiques.

M. BRÉAL, Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France.

M. BUFNOIR, Professeur à la Faculté de droit de Paris.

M. DASTRE, Professeur à la Faculté des Sciences de Paris.

M. FERNET, Inspecteur général de l'Enseignement secondaire.

M. GAZIER, professeur adjoint à la Faculté des Lettres de Paris.

M. P. JANET, Membre de l'Institut, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. E. LAVISSE, de l'Académie française, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. LYON-CAEN, de l'Institut, Professeur à la Faculté de droit de Paris.

M. MARION, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. MONOD, Directeur adjoint à l'École des Hautes-Études.

M. MOREL, Inspecteur général de l'Enseignement secondaire.

M. PASTEUR, de l'Académie française.

M. L. PETIT DE JULLEVILLE, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. CH. SEIGNOBOS, Maître de conférences à la Faculté des Lettres de Paris.

M. A. SOREL, de l'Académie française.

RÉDACTEUR EN CHEF

M. EDMOND DREYFUS-BRISAC

PARIS

ARMAND COLIN ET Cie, ÉDITEURS

1, 3, 5, RUE DE MÉZIÈRES

1896

Sommaire du n° 7 du 15 Juillet 1896

Pages.

Dick May. . . *L'Enseignement social à Paris*. 1

Ch. Engel. . . *L'École de Strasbourg au XVIe siècle*. . . . 36

Rapport présenté par M. Picavet à la Société d'Enseignement supérieur sur la réforme du baccalauréat classique. 53

La Réforme du Baccalauréat à la Société d'Enseignement supérieur. 63

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT. 74

Nouvelles et Informations. 88

Bibliographie 92

AVIS

L'Administration de la **Revue Internationale de l'Enseignement** prie ceux de ses *Abonnés* qui n'ont pas encore renouvelé leur souscription pour 1896, de vouloir bien lui adresser le montant de leur abonnement s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans la réception des numéros.

En cas de changement de résidence ou de domicile et afin d'assurer la régularité du service, MM. les membres de la Société d'Enseignement supérieur sont priés de faire connaître leur nouvelle adresse aux bureaux de la *Revue*, 5, rue de Mézières, Paris.

La REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

paraît le 15 de chaque mois.

PRIX de L'ABONNEMENT : Paris, départements et étranger, Un an, 24 fr.

On s'abonne chez tous les libraires ou par l'envoi d'un mandat de poste.

Toutes les communications relatives aux abonnements et à l'administration de la Revue doivent être adressées à MM. Armand COLIN et Cie, éditeurs, 5, rue de Mézières, à Paris. — Toutes les communications relatives à la rédaction, à M. DREYFUS-BRISAC, 6, rue de Turin, à Paris.

COLLEGE LIBRARY
AUG 19 1896
CAMBRIDGE, MASS.

REVUE INTERNATIONALE
DE
L'ENSEIGNEMENT

L'ENSEIGNEMENT SOCIAL A PARIS

Ce titre pourrait soulever quelques objections, sur lesquelles je tiens à m'expliquer immédiatement. Il est d'usage d'appliquer une formule plus sonore — et d'ailleurs inexacte — à la catégorie d'instruction que je désignerai par l'expression simple et abrégée d' « enseignement social »; ce qui m'amène à définir tout de suite ce que j'entends par l'enseignement social, et pourquoi je préfère ce terme à l'expression usuelle : *enseignement des sciences sociales.*

L'enseignement social comprend — selon moi — tout ce qui détermine ou constitue la situation, les droits et les devoirs de l'homme vivant, ou destiné à vivre en société. Il n'est pas l'interprète de la « science sociale », qu'il travaille à fonder par l'étude; et les mêler revient à prendre la partie pour le tout. Il n'a pas à tenir compte de la question délicate : Existe-t-il — ou non — *des sciences sociales*, car son action déborderait dans tous les cas cette métaphysique pour envelopper, au delà des méthodes et des doctrines, ce que l'on a intitulé : *arts sociaux*, par une alliance de mots singulièrement plaquée sur une association d'idées subtiles. — Je remplacerai le terme d'*arts sociaux*, s'il y a lieu, par celui d'*applications sociales*, qui d'ailleurs ne vaut pas grand'chose; du moins se garde-t-il d'assimiler la pédagogie, par exemple, ou le contrôle des finances, à l'architecture et à la musique; et pareillement le tarif des douanes, ou toute autre expression d'*art :* les passations d'écriture et le tout à l'égout, à la *Ronde de nuit*, ou aux canéphores des Panathénées, ou bien à l'*Enchantement du Vendredi-Saint...*

Ainsi conçu dans son esprit, défini dans ses termes, l'ensei-

gnement social cesse de s'isoler dans les chapelles où se débrouillent des terminologies absconses, entre initiés. Il entre dans la conception générale de l'enseignement. Il en constitue la partie haute et véritablement « supérieure ». Il fait autant que métier d'instruction, métier d'éducation. Le jour où l'enseignement social serait organisé autrement que par une série d'essais fragiles ou isolés, ses limites seront précisées d'avance, et son rôle défini clairement : l'enseignement social aura mission de créer l'éducation générale à côté de l'instruction classique ou professionnelle; il unira par leurs parties supérieures toutes les divisions du travail scolaire; il les associera dans une préparation commune et solidaire au travail social.

Le principe de l'enseignement social est aujourd'hui posé, à Paris, par une série d'essais que je voudrais passer très brièvement en revue. J'aurai donc à vous présenter selon leur ancienneté, et selon leur importance à détailler dans leur organisation particulière ou simplement à mentionner *la Réforme sociale*, *la Science sociale*, *le Musée social*, *la Défense sociale*, les organisations isolées des groupes confessionnels ou socialistes, les chaires solitaires de l'École des Sciences politiques, de la Sorbonne et du Conservatoire des Arts et Métiers, le cours libre de M. du Maroussem, celui de M. Worms, et enfin le Collège libre des Sciences sociales.

LA RÉFORME SOCIALE

La Réforme sociale ne figure que par un cours (M. Urbain Guérin : *L'industrie des transports à Paris*), sur les listes de l'enseignement social pour l'année 1896. Ce cours lui-même n'est pas de ceux dont le sujet attire la jeunesse, ou passionne les curiosités éclairées. Mais l'activité de la Réforme sociale dépasse les bornes de son enseignement actuel. L'héritage de quarante années laborieuses, une réserve inconnue de force et de foi se concentrent pour une partie seulement dans le programme régulier de la société; le surplus s'en est allé d'année en année s'éparpillant, et s'amusant, — ou s'usant à fumer le bien du prochain; entendez par cette figure que certaines volontés, certaines consciences, formées par la Réforme sociale, échappées à la Réforme sociale, ont organisé — autour et en face de la Réforme — la Science sociale, la Défense sociale, et, dans une certaine mesure, le Musée social — par l'intermédiaire de la Science; le Musée serait donc le petit-fils de la Réforme. — Il n'est que juste de se reporter au passé pour

rétablir le groupe initial dans ses droits incontestables, droit de priorité, droit de création. Un sentiment de loyale reconnaissance attache la Réforme sociale à la tradition de ce passé, qui fut neuf, et parut probablement hardi; et la Réforme se tient fidèle, dans la lettre, à la doctrine du fondateur, par une délicate nuance de ce respect, dont Frédéric Le Play releva, dit Sainte-Beuve, la statue...

La doctrine a passé l'âge des passions. La tradition appartient à l'histoire. Il n'est plus possible d'étudier aucune catégorie d'éducation sociale — sans excepter les catégories socialistes — dans la seconde moitié du XIXe siècle, sans remonter au principe d'action créé par la *Réforme* de Le Play. Comme Auguste Comte, comme Karl Marx, — autrement que Comte et que Marx, — Le Play a jeté dans nos sociétés quelques-unes des semences qui lèveront au siècle prochain, — ou dans les siècles ultérieurs.

La Réforme n'est pas une fondation autonome. Elle fut avant tout le verbe de la Société d'économie sociale. La Société date de 1856. Elle reprenait, après la coupure de 1848, la tradition de l'enseignement social inauguré très brillamment, et orageusement, dans la première moitié du siècle.

Le Play venait de publier le gros recueil de ses *Ouvriers européens*. L'Académie des Sciences (1) lui décerna le prix de statistique et, de plus, exprima le vœu qu'une association de travailleurs fût constituée pour appliquer « à l'étude comparée des diverses constitutions sociales (2) » la méthode d'observation pratiquée par Le Play dans ses trente-six monographies de familles laborieuses. Ch. Dupin portait la parole au nom de l'Académie. Le Play se mit à l'œuvre sur-le-champ. La *Société des études pratiques d'économie sociale* rédigea ses statuts le 11 avril de la même année 1856; elle fit preuve d'existence active à dater du 27 novembre suivant; un décret impérial la classa plus tard d'utilité publique. La Société d'économie sociale est la première fondation de Le Play. Les Unions de la paix sociale ne furent instituées qu'en 1871, sous l'inspiration de désastres que Le Play avait trop prévus. Nées d'une pensée définie, appliquées par la même méthode à l'explication de la même doctrine, les Unions et la Société, sans jamais se confondre, suivent depuis vingt-cinq ans deux lignes identiques; la jonction n'est pas nécessaire à l'unité de plan;

(1) L'Académie des Sciences proprement dite, non l'Académie des Sciences morales, que Le Play n'aimait guère, et qu'il appelait par une innocente malice « Académie des Sciences immorales et impolitiques ».

(2) *Notice de la Réforme et des Unions de la paix sociale.*

pour passer de l'une aux autres, et réciproquement, il y a un pont, qui est la *Réforme sociale*.

La *Réforme sociale* est sous sa première forme le titre d'un grand ouvrage publié par Le Play en 1864. Le livre fit sensation à l'époque. Sainte-Beuve traita l'auteur de « Bonald rajeuni, progressif et scientifique... » Montalembert ajoutait : « Je n'hésite pas à dire que Le Play a fait le livre le plus original, le plus utile, le plus courageux et, sous tous les rapports, le plus fort de ce siècle. » Le titre restait cher à l'école. Il passa, tel quel, à la revue formée, du vivant de Le Play (1), par le développement de l'ancien *Annuaire des Unions et de l'Économie sociale*. Quand une doctrine dérivée — ou déviée de la doctrine mère érigea enseignement contre enseignement, et revue contre revue, l'habitude se prit dans le public (celui qu'intéresse la question) de distinguer par leurs publications les deux fractions rivales, et de mettre au compte de la *Réforme* ou de la *Science* les théories professées par le groupe — celui de M. l'abbé de Tourville — et par la Société — la Société d'économie sociale — auxquels la *Science* et la *Réforme* servent à la fois de recueils didactiques et de bulletins.

Je résume en quelques traits essentiels toute cette histoire un peu emmêlée :

A l'origine de toute l'organisation, un homme : Le Play, et une doctrine, expliquée dans deux maîtres livres, les *Ouvriers européens* et la *Réforme sociale ;*

Deux instituts d'application : la Société d'économie sociale, société d'étude et de méthode, fondée pour la discussion libre, guidée par l'observation pratique et directe ; les Unions de la paix sociale, école de pacification, fondée dans la douleur de la grande blessure, inspirée par l'idée d'appliquer la doctrine à la réparation sociale ;

Une revue, la *Réforme sociale*, organe de la doctrine et des instituts ;

Parallèlement, et comme moyen d'éducation directe et proprement dite, un enseignement, donné depuis quelques années par des rédacteurs de la Revue dans la bibliothèque de la Société.

L'enseignement a eu ses moments d'éclat. Sa plus grande activité correspond à l'épanouissement de la Société dans les années 1886 et 1887. Toutes les variétés de système ou de méthode se confondaient encore dans une apparente union. La mort de Le

(1) Janvier 1881. Le Play mourut le 5 avril 1882.

Play semblait un gage de concorde. Réunis autour de Mme Le Play, dans cette haute maison de la place Saint-Sulpice, où le souvenir du fondateur planait sous des voûtes de cathédrale, un groupe de disciples — et de maîtres se vouaient, avec une religieuse ferveur, à l'apologétique, ou à l'exégèse des *Ouvriers européens* et de la *Réforme sociale*. Aux noms de M. Delaire, secrétaire général des Unions, et de M. Demolins, rédacteur en chef de la *Réforme sociale* (je parle ici de la revue), s'associaient des noms familiers au public de la Société d'économie sociale; MM. Focillon, Claudio Jannet, Ch. de Ribbe, Cornudet, Lacointa, d'autres plus jeunes : MM. l'abbé de Tourville, d'Artigues, etc., se dépensaient en discussions où l'interprétation canonique de la méthode en remplaçait parfois les conditions initiales, l'observation personnelle et la libre expérience...

M. l'abbé de Tourville prit par la suite le département de l'instruction publique dans ce directoire sans mandat; j'entends sans mandat autre que de dévouement. Un enseignement se forma sous l'influence de M. l'abbé de Tourville vers 1876, — quatre ou cinq ans avant la fondation de la revue, — par le concours des amis personnels de Le Play, parmi lesquels je citerai principalement MM. Ad. Focillon, Labaussois et Cheysson. M. Focillon en resta le principal ou l'unique professeur pendant les six ou sept premières années de l'enseignement. A côté de lui, M. l'abbé de Tourville, assis sur les bancs de l'école, prenait par la glose ou, simplement, par la conversation, influence de maître sur l'esprit des jeunes gens groupés autour de lui. En 1883 ou 84, des cours d'économie sociale furent professés par M. l'abbé de Tourville lui-même, devant une élite d'auditeurs attentifs, dans son appartement de la rue de la Bienfaisance. C'est la période aristocratique — si je peux dire — de l'enseignement social. Ces réunions scolaires, cantonnées dans un salon, prenaient on ne sait quoi d'ésotérique et presque d'hermétique par l'intimité du décor, par le caractère et le costume du professeur, par le caractère apostolique et abstrait tout à la fois de l'enseignement. Parmi ceux qui suivirent à la première heure ces leçons de la paroisse Saint-Augustin, sous les auspices de la Société d'économie sociale, plusieurs en furent touchés et se serrèrent autour de M. l'abbé de Tourville après la bruyante rupture de décembre 1885 (1).

Je ne vois rien d'utile à faire ici le récit de cette rupture. Des

(1) A partir du moment où la Société et la Réforme eurent un siège (boulevard Saint-Germain, 174), c'est-à-dire en 1884, les cours se donnèrent en partie à ce siège, en partie à la Société de géographie ou chez M. l'abbé de

conflits de personnes furent le prétexte, ou le motif secret de la scission. Cela n'est pas très neuf, ni très instructif, et quant à nous, public, tout bien considéré, cela ne nous regarde pas.

Les dissidences doctrinales se précisèrent par la suite. M. l'abbé de Tourville, en fondant une dynastie cadette — la Science sociale — symétriquement à la branche aînée de Le Play, entraînait avec lui sa petite troupe de disciples, et commençait par donner plus d'air à son enseignement. En face des cours établis par la Science sociale dans l'hôtel de la Société de géographie du boulevard Saint-Germain, la dynastie légitime continua, ou élargit ses cours réguliers, à son siège établi sur le même boulevard Saint-Germain. Et ce n'est pas encore — oh! non — la véritable publicité de l'enseignement social. C'est déjà tout autre chose que les premières leçons purement doctrinales de M. Focillon, et autre chose encore que la chapelle scientifique de la paroisse Saint-Augustin. Les parties en présence prennent le public *compétent* — c'est toujours un public — à témoin de leurs dissentiments : cela s'entend de dissentiments tout impersonnels, méthodiques et dogmatiques. L'exposition s'élargit pour des auditoires plus amples, plus détachés de la lettre, ou partagés quant à l'esprit des dogmes. Regrettables en soi, les conflits, fréquemment, finissent par une poussée au progrès...

Détachées par la lutte de la tradition, les deux familles de Le Play, — la *Réforme* et la *Science*, — famille héréditaire et famille... annexée, s'arrachèrent aux subtiles douceurs de ces dissertations où un sentiment de respect, semble-t-il, endormait tout doucement la Société appliquée aux « études pratiques » par le titre exact de sa constitution. La Réforme sociale penche à se rattacher depuis quelques années au mouvement général de l'économie politique ; elle est inspirée, dans cette évolution, par la haute influence de M. Alexis Delaire, l'ami par excellence et, si j'ose dire, le fils aîné de Le Play ; la Société d'économie politique et la Société d'économie sociale, sous des titres à peine distingués, ont réalisé une sorte d'union personnelle — comme la Belgique avec le Congo — par la collaboration des mêmes hommes, et la

Tourville, suivant le nombre des auditeurs, mais en complet accord de M. l'abbé de Tourville et de la Société, et subventionnés au surplus par la Société.

Après la rupture, les cours de la *Réforme sociale* se firent au siège de la Réforme (boulevard Saint-Germain, 174), pendant plusieurs années ; quelquefois aussi à l'hôtel des Sociétés savantes, quand le besoin s'est fait sentir d'une salle plus grande (pour certains cours de M. Béchaux, par exemple, et de M. Hubert-Valleroux). En 1892, déménagement de la Société, qui va s'établir dans un vaste local de la rue de Seine, où les cours ont eu lieu depuis cette date.

collation des mêmes noms aux procès-verbaux des deux sociétés. J'indiquerai plus loin comment la Science sociale s'est constituée, en face de la Réforme, et hors de l'économie politique, en École appliquée d'individualisme anglo-américain.

Donc, et comme résultat spécial de la scission : au lieu des leçons doctrinales de M. Focillon aussi bien qu'au lieu des leçons professées par M. l'abbé de Tourville, dans un demi-jour, pour un groupe choisi d'esprits cultivés, — deux enseignements nettement constitués : un enseignement dogmatique et régulier, celui de la *Science sociale* dans l'hôtel de la Société de géographie ; — un enseignement plus varié plus souple, moins régulier, par suite, et moins lié, celui de la *Réforme sociale* dans les locaux de sa bibliothèque, au numéro 54 de la rue de Seine depuis l'année 1892.

Les cours se donnent en hiver seulement. Ils comprennent des séries de six, huit ou dix leçons, selon les convenances du professeur ou le caractère du sujet. Je relève dans les listes de la Réforme : M. Focillon, — *la Famille dans ses rapports avec les autres éléments de la constitution sociale* (1888); M. Focillon, à peine remis d'une longue maladie, donna encore deux cours (1889, 1890) et mourut, son œuvre close, après avoir expliqué « la vie, la méthode et l'œuvre (1) » du maître dont il s'inspira.

Je trouve ensuite : M. Cheysson, *les Voyages d'études économiques et sociales* (1887), et la *Statistique* et la *Monographie* (1895), — M. Claudio Jannet, avec deux cours, *la Méthode d'observation et ses applications* (1886), — *la Fortune mobilière et la spéculation* (1893); — en 1886 encore M. Urbain Guérin, qui continue ses *Monographies de famille* en 1888, et professe toute une série de cours dans les années 1887, 1889, 1890, 91 et 92 ; — M. Béchaux, en 1890 et 1891 également, donne en deux cours *l'Économie sociale et le Code civil*, — le *Rôle de l'État d'après la science sociale ;* — et en 1894, les *Revendications ouvrières ;* — En 1893 apparaît pour la première fois M. Hubert-Valleroux, avec les *Associations professionnelles : corporations d'arts et métiers et syndicats professionnels.* — M. Urbain Guérin paraît le professeur actif de cet enseignement. C'est encore lui qui le représente, et qui est seul à le représenter dans l'hiver de 1896...

Il semble au surplus que cet enseignement perde aujourd'hui de son activité, et que les bonnes volontés ne répondent pas suffisamment au projet ou au vœu d'organiser au moins deux cours par saison. L'auditoire semble atteint par la nonchalance,

(1) *Le Play, sa vie, sa méthode et son œuvre de reconstitution de la science sociale.* Cours de l'année 1890.

ou la fatigue des professeurs. Quelques personnages d'abord grave, esprits mûrs, gagnés d'avance au catéchisme de Le Play, se réunissent en paix dans l'excellente bibliothèque de la *Réforme*. Un enseignement placé dans ces conditions spéciales ne peut prétendre à une participation très active à la direction ni à l'éducation de la jeunesse contemporaine (1). Il a son utilité de signe, et affirme tout au moins son privilège d'initiation. La Société d'économie sociale a conquis ses droits de lassitude. Après le grand trouble provoqué par l'exode de la *Science sociale* en 1887, la Société tirait encore d'elle-même, hier, et nourrissait de son plus beau sang le groupe actif, remuant et militant de la *Défense sociale*. La Réforme et sa génératrice laborieuse, la Société d'économie sociale, prennent par droit d'ancienneté la tête du tableau ouvert à l'avancement de l'enseignement social par les besoins nouveaux de temps différents. Il n'est que juste d'en louer, — et d'en remercier l'une et l'autre.

LA SCIENCE SOCIALE

Il faut pourtant que j'indique au moins ce que fut la doctrine De Le Play pour expliquer comment — sinon pourquoi la Science, en 1887, se détacha, et par la suite se distingua et divergea nettement de la Réforme sociale.

Je tâcherai de faire tenir la chose en quelques lignes.

Je passe sur toute la partie de construction métaphysique. Le Play avait employé pour fonder sa doctrine une méthode analogue au procédé cartésien. Une chaîne de déductions l'amène en abrégé à tenir la paix ou la prospérité, et, d'une façon générale, le bonheur pour la norme où se mesureront, nécessairement, la valeur des constitutions et des sociétés.

Cela posé, comment appliquer la mesure?

Une société forme un tout variable et artificiel, extrêmement compliqué, divers et ondoyant. Quelque chose, de ce tout élastique, échappera toujours au cadastre, si serrés qu'on en suppose les compartiments. Le plus simple sera donc de déterminer

(1) Il convient d'ajouter, au surplus, qu'aux cours réguliers de la rue de Seine ne se borne pas l'enseignement actuel de la Réforme sociale. Des « groupes d'études pratiques » se réunissent depuis 1894 dans la bibliothèque de la Société, sous la direction de M. E. Glasson, professeur à la Faculté de droit, qu'assistent MM. Cheysson, Hubert-Valleroux, etc., etc. Peut-être aussi, — et je le désire très sincèrement, — suffirait-il d'un sujet d'intérêt général — ou d'un sujet à panache et d'un professeur populaire, pour ramener l'attention publique et les étudiants aux cours de la Réforme sociale...

l'unité sociale. La somme des mesures prises sur les unités sociales donnera l'exacte mesure du tout social et définira avec précision la valeur d'une société, ou encore la valeur des chartes qui mettent cette société en état de discorde ou de paix sociale,

L'unité sociale sera donc la famille, premier groupement superposé par l'instinct d'association à l'isolement anarchique des individus. Je passe ici sur la célèbre distinction des trois familles : « famille patriarcale », « famille instable », « famille souche ». Il est temps d'arriver à la partie d'observation personnelle et, si je puis dire, à la pédagogie de la méthode. Ici se présente d'abord une objection : — D'après le principe, il faudrait donc pour connaître les sociétés connaître préalablement et, avant toute chose étudier, toutes les familles dont le total constitue chacune de ces sociétés? Or, ce petit travail ne paraît ni plus simple ni plus court que l'étude immédiate de la société, prise dans sa définition générale... — Certainement, répond Le Play. Mais il n'est pas nécessaire d'étudier toutes les familles d'une société pour avoir de complètes notions sur cette société. Beaucoup de familles se forment et vivent pareillement dans le tout social. Une famille d'ouvriers agricoles ou industriels ressemble fort, dans un même pays, à une autre famille d'ouvriers agricoles ou industriels. Prenez quelques-unes de ces familles; choisissez-les avec soin; recueillez les informations, les conseils des « autorités sociales » (1), les explications de l'histoire locale, antérieure et contemporaine; et principalement, informez-vous par enquête personnelle, par la fréquentation, par le discours, par les yeux; pénétrez dans les familles; faites-vous accueillir dans les intérieurs industriels, dans les intérieurs agricoles; interrogez vos hôtes; informez-vous de leur budget, de leurs dépenses, de leurs salaires, de leurs besoins, et encore de leur situation religieuse et morale, de ce qu'on appellerait aujourd'hui leur « état d'âme » aussi bien que de leur situation économique, du régime industriel et du régime de la propriété. C'est le procédé par « monographie de famille »; et quand vous tiendrez tous ces éléments, vous aurez fait la monographie des familles choisies pour représenter le type social par un nombre déterminé d'unités sociales. Si vous ajoutez aux renseignements acquis les *Élé-*

(1) Le Play, dit M. Delaire, « ne voulait pas désigner ainsi les puissants, les riches, les fonctionnaires, mais ceux qui, dans tous les rangs, sont des modèles et des guides, que l'opinion respecte pour leur sagesse et leur vertu, et qui font régner la paix autour d'eux ». (*F. Le Play et la Science sociale*, leçon d'ouverture d'un cours au Collège libre des Sciences sociales.)

ments divers de la constitution sociale, l'histoire et l'étude présente des institutions et des idées; si vous ne négligez rien de ce qui peut vous éclairer sur la religion, première « assise » de la société, puis sur « la souveraineté, et la propriété avec ses trois formes, c'est-à-dire l'exploitation du sol en communauté, la propriété individuelle et le patronage (1) », et encore sur le travail, agriculture et industrie, sur l'organisation générale de la famille et les rapports de la famille et de la propriété, — vous aurez franchi tous les échelons qui mènent par la monographie de famille et l'emploi général du procédé monographique à la connaissance précise des constitutions, des États et des sociétés. — Si vous avez choisi par réflexion des familles heureuses (entendons des familles contentes de leur sort), vivant au surplus sous la protection de sociétés prospères par la situation économique, par la religion, par la paix, vous aurez décomposé dans ses éléments le bonheur social, et par la comparaison et la recomposition des éléments vous pourrez donner la théorie du bonheur social (2).

Telle est dans ses grandes lignes la théorie de Le Play, et Dieu me garde de la discuter ici! J'aurais à m'excuser plutôt de ce que ces lignes, simplifiées à l'excès, donnent de relief à tout ce qui est impliqué par la théorie d'*a priori* et de suppositions. Le Play fut autant et plus qu'un théoricien un semeur d'idées et un éveilleur d'âmes. Une tendance à l'absolu et, dans l'affirmation, quelque intempérance, ne nuisent pas, il s'en faut, à la direction des intelligences; et pas davantage quelque facilité à se satisfaire dans la preuve, par le témoignage. Rien ne prouve, évidemment, que toutes les familles ressemblent à plusieurs familles, en dehors de certains milieux ruraux; et même en s'aidant de connaissances très générales, même en s'éclairant à l'encyclopédique expérience de Le Play, rien ne prouve que l'on puisse faire tenir en équilibre, sur un plan aussi étroit, ces lourdes choses qu'on appelle un État ou une société. — Rien ne prouve qu'une famille contente de son sort soit une famille heureuse, d'un bonheur apte à la généralisation; on peut tomber sur

(1) A. Delaire, *les Travaux de la Société d'économie sociale depuis vingt ans — Réforme sociale.* du 15 juin 1883.

(2) J'ai dû retrancher de cet abrégé plusieurs parties essentielles de la doctrine, surtout la constitution de la famille et la liberté de tester. Le Play attachait une importance peut-être excessive à la distribution de l'héritage et au régime des successions. Mon exposé reste forcément incomplet par l'omission de parties capitales; mais je n'avais point à rapporter ici, d'une façon normale, toute la doctrine et toute la méthode de Le Play.

une famille de sages; et l'on peut tomber pareillement sur une famille d'inférieurs ou d'incomplets, inconscients de ce qui leur manque et satisfaits de végéter, ou incapables d'expliquer ce qui leur manque et serait désirable ou nécessaire pour faire mieux que de végéter. — Rien non plus ne prouve que la conception de bonheur particulière à une famille, ou à plusieurs familles, soit par cela seul une conception bonne à généraliser, applicable par le rapprochement de bonheurs relatifs à la théorie du bonheur absolu. — Et quand même tous ces doutes seraient levés par tout ce que l'école de Le Play peut apporter de science et de patience, et aussi de bonne grâce dans la discussion, il resterait toujours à s'entendre sur le nœud précisément de la théorie, à se demander si le type des familles heureuses est bien le type « normal » de nos sociétés, si le bonheur social peut être considéré comme fondé, et la prospérité sociale expliquée par le bonheur et la prospérité de plusieurs unités sociales, si enfin, à côté des devoirs dont Le Play n'a jamais omis de charger les classes favorisées, il ne serait pas légitime de considérer parfois les droits conférés par une oscillation naturelle aux classes lésées... J'aurais scrupule d'insister. La doctrine de Le Play n'est pas en cause. La pratique a pu la démontrer insuffisante; la jeune science la néglige; et les politiques la déclarent surannée, pour n'y voir que la souveraineté de l'idée religieuse et le culte prépondérant de la tradition. Il y a autre chose dans l'œuvre de Le Play. Il y a une méthode d'expérience et de travail très précise, très claire, qu'il faut étudier même avec le désir de la compléter ou de l'élargir, et à laquelle nous devons en partie la belle école d'enquête ouverte à l'Office du Travail. Il y a surtout un élan et une impulsion faute desquels rien ne serait explicable, ou rien ne serait adapté ni coordonné dans l'orientation présente des esprits cultivés. La doctrine de Le Play est une sociologie, — je voudrais dire un socialisme, mais les héritiers de Le Play rejetteraient ce nom gâté malheureusement par la politique, — à l'usage des classes privilégiées et du patronat. Il faut tenir compte, grand compte, de ces classes et de ce socialisme dans ce qu'on se plaît à nommer l'évolution sociale de notre temps, sans savoir au juste si nous évoluons, ni ce qu'est notre temps, où il commence et ce qui lui appartient...

Voilà bien des questions, discutables indéfiniment. Je me tiens à constater, et cela seul importe à mon sujet, que les œuvres et les hommes de Le Play, à date précise, et dans des conditions connues, ont inauguré l'enseignement social à Paris dans la se-

conde moitié de ce siècle. Que l'enseignement, au surplus, n'ait point porté tous ses fruits, j'ai essayé de l'indiquer avec discrétion. Que les hommes se soient insensiblement, et plus ou moins détachés de la doctrine, c'est le résultat simple et élémentaire de la chronologie, et aussi le résultat honorable de leur sincérité. La Réforme sociale va se rapprochant graduellement des économistes. — L'Office du Travail, en contrôlant la méthode, s'est taillé une part imprévue, la plus incontestée, dans l'héritage de Le Play. — Il semble que la Science sociale, quand elle se sépara du « bloc » primitif, eût pour objectif lointain de corriger, ou de tempérer les défauts reprochés principalement à la doctrine. Et ce projet va être le départ d'un enseignement nouveau. L'assiette du système reconnue trop étroite, — la Science sociale substituera donc à la monographie de famille la monographie de société. Les procédés de Le Play simplifiant un peu trop la marche de l'enquête, les procédés de la Science compliqueront de plus en plus la méthode monographique. Et la question se posera de savoir si, à une simplification extrême, n'aura point succédé une complication excessive, dans l'étude d'un champ démesuré aux lieu et place d'un tableau rétréci.

Le groupe dissident, qui opéra en 1885 une scission tapageuse et faillit jeter aux tribunaux l'héritage déchiré de Le Play, comprenait quelques hommes actifs et courageux, volontairement disciplinés par l'ascendant d'une autorité consentie. M. l'abbé de Tourville, en quittant la maison du maître, semble avoir recueilli la tradition du maître, et remplir une magistrature analogue à celle de Le Play dans son petit monde serré de disciples et de collaborateurs. Une intelligente activité témoigna de cette union intérieure, dès les premières surprises de la dislocation. Deux ressorts d'action, — une revue, — un enseignement, — entrèrent en jeu, parallèlement, sous un titre commun. La *Science sociale* n'est pas un nom pris au hasard; la précision du terme marque, nettement, la résolution arrêtée de substituer une série de théorèmes généraux à des séries d'expériences liées par la pratique des hommes et du sol. La revue, dirigée par M. Edmond Demolins, précédemment rédacteur en chef de la *Réforme sociale*, constitue les tables de la « science » dont le même M. Demolins et M. Robert Pinot professent l'analyse orale dans leurs cours d'hiver à la Société de géographie. M. Demolins enseigne la science sociale et M. Pinot la méthode. L'enseignement primitif — après la rupture de 1885 — comprenait trois cours, par MM. Demolins,

Prieur, et Robert Pinot, M. Prieur n'a fait que traverser les chaires de la Science sociale.

L'enseignement de la Science sociale ne semble pas conçu pour attirer un public ému de curiosités générales. On ne sait quoi d'ésotérique, discrètement, et vaguement, semble avoir passé de la rue de la Bienfaisance à l'hôtel du boulevard Saint-Germain, avec le personnel distingué qu'inspire toujours M. l'abbé de Tourville. Une nomenclature y est dressée d'avance, réduite en articles et numérotée, pour la commodité de l'étudiant. Le terme : « nomenclature » est officiel. Le professeur entend enseigner la science sociale comme la chimie, et résoudre la question sociale par des procédés de laboratoire. Il n'y a point à s'étonner de l'appropriation. Cela est purement doctrinaire. Dans une école voisine, des socialistes, collectivistes métaphysiciens, aspirent à expliquer le collectivisme par Newton, Laplace et la gravitation. Le choix de la science adoptée pour type explique à la fois le point de départ et le parti pris des deux méthodes : d'une part, la personne humaine ira se dissolvant dans le tout social, comme l'ellipse des astres s'enroule à l'orbe universel de la gravitation ; et de même, à l'extrémité parallèle de la conception, la chimie, résolvant tout organisme en ses parties élémentaires, aboutit dans les sciences physiques à la molécule et dans les sciences sociales à l'individu-type, composant et exposant de la société. De là le collectivisme doctrinaire. Et de là, par une méthode identique — ou inverse — l'intransigeant individualisme de la Science sociale.

Je n'ai pas à vous donner la théorie de cet individualisme, ni les catégories de la nomenclature, au nombre de vingt-quatre, numérotées de A à Z par les lettres de l'alphabet, — ni à vous exposer en quoi l'ensemble diffère de la méthode ou de la doctrine-souches, ni comment la religion, partie prépondérante chez Le Play, ne garde plus qu'un lot, sur vingt-quatre, dans le numérotage établi par M. l'abbé de Tourville. Il me reste à résumer, le plus brièvement possible, l'enseignement donné par les maîtres de la Science sociale.

La Science sociale remplace l'unité sociale de Le Play, — famille, monographie de famille, — par une autre unité d'étude sociale, la monographie de société (1), appliquée d'ensemble au tout complexe des sociétés constituées.

(1) Je désire éviter toute confusion sur ce point. La Science sociale a pris comme base d'étude la monographie de société. Elle n'a pas inventé la monographie de société. Ici encore la propriété du procédé reste explicitement à Le Play, — l'application revenant au surplus à qui de droit.

D'où, en échange de la méthode d'expériences agrégées par Le Play autour de l'unité sociale, — une méthode de décomposition analytique analogue en fait aux méthodes chimiques.

Par analogie encore, une nomenclature dressée sur le patron de la nomenclature chimique et fournissant à la monographie de société : 1° un cadre d'observation, 2° un cadre de classification à remplir au fur et à mesure du travail.

Le cadre d'observation, réglé d'avance, et tiré à l'équerre, repose en premier plan sur l'étude des lieux, sol, territoire, etc. Viennent ensuite : Vie privée, vie publique, pays, terrain, race, régime du travail, etc., etc.

Ainsi constitué, le cadre s'applique tel quel sur les faits ; l'observation est numérotée préalablement ; de même, le diplomate applique une grille sur une dépêche et transforme en morceaux de style le grimoire déconcertant des secrets d'État. — Seulement, la grille levée, le langage reprend son sens propre, sa souplesse et son imprévu. La grille n'est qu'un procédé. La Science sociale y trouve sa loi. Elle s'en sert pour découper à l'emporte-pièce des tranches définies dans la réalité. Et chaque tranche, au surplus, conserve sa part interne de vérité, — mais d'une vérité maigre, si j'ose dire, et trop simple, trop finie, appauvrie de toutes les vérités latérales qui la complètent ou la modifient. Il est curieux de constater que le besoin reconnu de corriger Le Play, par une systématisation rationnelle de Le Play, amène la Science sociale à une fin d'œuvre aussi courte que le socle où Le Play avait assis le fond du système.

De même, l'admiration réfléchie du maître pour la constitution de l'Angleterre, combinée avec la méthode analytique et les procédés de précision, aboutit dans la dogmatique de la Science sociale à un individualisme anglo-américain, réduit en principes inflexibles, — infrangibles, — par la logique française et par l'étrange aptitude de l'hérédité classique à la définition de l'absolu. L'admiration-axiome de l'Angleterre et de l'Amérique atteint à l'héroïsme dans certains de ces esprits, d'ailleurs distingués, curieux ou estimables éminemment. L'enseignement du boulevard Saint-Germain rêve de s'épanouir et de fructifier, ou de se dissoudre dans un enseignement purement anglais. Une « École de Londres », pareille à nos Écoles d'Athènes et de Rome, transporterait de la Tamise à la Seine les nouveaux types intellectuels où se décalquerait un nouveau classicisme. Dix-huit siècles d'histoire seraient abolis par un coup de pédagogie. La constitution anglaise passerait en France avec tout son héritage institué par les for-

mations septentrionales, par le voisinage de la mer et par sept siècles écoulés depuis la grande Charte. Ainsi, par une adaptation que Le Play n'avait pas prévue, se trouverait utilisée l'observation des nations prospères et la règle des familles heureuses. Il n'y a point à juger ici des conditions de bonheur où vivent les familles agricoles et industrielles de l'Angleterre. Le vœu de la Science sociale est significatif en soi ; l'application en peut être intéressante ; pour le plaisir des esprits curieux et pour l'agrément général du dilettantisme, il se peut que le vœu se rapproche de l'acte par la récente union de la Science avec le Musée social.

LE MUSÉE SOCIAL ET LA DÉFENSE SOCIALE

Union personnelle, au surplus, — comme celle de la Société d'économie politique avec la Société d'économie sociale. Les fantaisies de la théorie sont illimitées. Le personnel théoricien ne se recrute qu'avec prudence et lenteur, par une sorte de tacite cooptation, dans des conditions d'esprit ou d'éducation précises, nécessaires et rares. C'est un personnel de luxe, restreint et resserré comme toute réalité de luxe.

Un des plus jeunes maîtres de la Science sociale, M. Pinot, dirige aujourd'hui le Musée social établi par les libéralités de M. le comte de Chambrun dans un hôtel du faubourg Saint-Germain. Déjà M. Pinot avait amorcé l'alliance de la Science sociale et de l'École des Sciences politiques, où il occupe le poste de secrétaire-adjoint. Je crains de n'avoir pas rendu justice, toute la justice acquise aux doctrinaires de la Science sociale. L'intelligente activité de ce petit groupe témoigne au moins d'une discipline excellente, probablement d'une vitalité contenue par un travail de raison. Le jour venu, les hommes se dégageraient peut-être, par cette même raison, de la contrainte, sinon du dogme et de la classification. L'enseignement, moins actif, est moins capable d'adaptation. Il se borne, et ne peut s'appliquer qu'à la définition d'un système, œuvre d'art comme tous les systèmes, délicate au surplus et fragile comme toute œuvre d'art. — La Science sociale ne redoute rien de cette fragilité. Son bijou repose, serti de principes, dans un rembourrage de catégories. Les hommes agissent dans la logique des principes, par pénétration individuelle dans les groupes constitués, par mainmise à l'américaine de l'individu sur l'association, — sans négliger d'ailleurs, et sans perdre un seul instant de vue la doctrine à répandre par la mainmise et la pénétration.

Enseignement purement aristocratique, cela saute aux yeux, Comme les cours de la Réforme sociale, les leçons du boulevard Saint-Germain ne s'adressent qu'à des auditeurs élus en petit nombre dans une église d'initiés. L'enseignement porte sur des faits sociaux ; il n'est pas l'enseignement social ; il est le préambule de l'enseignement social, le signe d'un état à modifier et, si l'on veut, la première expression d'une idée mûre pour la réalisation. Il nous reste à voir si le Musée social ou la Défense sociale ont fourni plus récemment des expressions plus justes ou plus rapprochées d'un enseignement véritablement social.

Le Musée social a formulé des intentions définies avec précision. Il donne des conférences et, semble-t-il, ne songe point à organiser un enseignement. Les conférences sont des monographies orales, exposées dans un esprit « essentiellement documentaire », par le monographiste, à un auditoire trié, avec prudence, dans les groupes constitués de la coopération régulière et dans certaines catégories d'étudiants bien pensants. Expositions d'érudition spéciale, dans un milieu de luxe, pour un public adapté, les conférences du Musée social se tiennent jusqu'ici à côté de ce que nous avons appelé l'enseignement social ; je les cite pour mémoire, par souci d'exactitude totale, et parce qu'elles peuvent un jour s'associer d'une façon quelconque à une organisation générale de cet enseignement.

Or, — cette organisation restant à créer, — un progrès considérable était réalisé dans la *conception* de l'enseignement social par la constitution de la *Défense* et par son campement hardi à la base des Écoles, — au moment à peu près où le Musée se cantonnait dans son nid douillet de la rue Las-Cases. Fondations simultanées, ou peu s'en faut, et marche parallèle : le Musée demande un directeur à la Science sociale ; — la Défense est peuplée par les hommes de la Réforme sociale ; le Musée confie une série de monographies, par unités, isolément, à une série de conférenciers dont l'autorité s'exerce, ou cherche à s'exercer, individuellement, dans un public de chapelle ; — la Défense procède par groupes de dissertations générales, chacun de ses orateurs parlant au nom de l'association et représentant par délégation temporaire une doctrine sociale, devant un public indéfiniment renouvelable et mélangé, public d'amphithéâtre et public de carrefour : — produits de commune origine, au surplus, issus latéralement de la Société d'économie sociale, nourris parallèlement de la *Réforme sociale* (celle de 1864) et des *Ouvriers européens*, attestant par des

moyens contradictoires une influence originaire et originale, paradoxale, magistrale, influence permanente, impérative souvent, et parfois insinuante, influence imposée par Le Play aux mouvements sociaux accumulés depuis le milieu du XIXe siècle.

Le *Comité de Défense et de Progrès social* s'est constitué dans les derniers jours de l'année 1894, par l'initiative de la Société d'économie sociale, sous la présidence de M. Anatole Leroy-Beaulieu. Et je ne puis mieux faire que de lui laisser la parole pour l'explication de son programme, de son but et des conditions assignées à son enseignement. Le comité s'exprime avec beaucoup de clarté, — avec beaucoup de courage et de résolution dans la clarté. C'est la première fois, il est bon de le noter, que je trouve un texte précis à la tête d'un enseignement et que j'ai intérêt, — intérêt de composition, — à reproduire au lieu de traduire et d'interpréter. L'idée s'est développée dans le silence, à travers les tâtonnements : j'entends l'idée d'un enseignement social organisé, non pas encore dans un intérêt purement social et permanent, mais dans l'intérêt actuel d'une position sociale déterminée ; l'idée, telle quelle, est mûre pour la formule ; il n'y a pas lieu de s'étonner si cette formule est dans sa première tendance une formule de combat :

« Accomplissons-nous tout notre devoir? s'écriait M. Georges Picot au Congrès de la Société d'économie sociale et des Unions de la paix sociale (1894)... Non. Tant que nous n'aurons pas créé *l'enseignement de l'économie sociale*, notre Société n'aura pas accompli sa véritable tâche. Nous sommes convaincus que le socialisme sous toutes ses formes nous perd... Et, pendant que nous nous lamentons, les adversaires de la famille, de la propriété, de la société, ouvrent des conférences, des cours... et la jeunesse les écoute ! »

Il s'agit donc, nettement, de dresser enseignement contre enseignement, dans un but double : but d'éducation, but de polémique. D'où le titre double adopté par le comité, comité de *Défense*, comité de *Progrès social*. La Défense organisera la polémique. Le Progrès sera le résultat de l'enseignement.

« Partout, autour de nous, avant même d'en avoir pu aborder l'étude, la jeunesse se passionne pour les questions sociales. Cela est à l'honneur des générations nouvelles... Ces grandes et troublantes questions, les plus urgentes et les plus complexes de toutes, il importe de ne point les abandonner aux ambitieux, qui n'y voient qu'un *thème de rhétorique*... Rechercher, *en dehors de*

tout a priori *scientifique*, quelles sont les conditions... de tout progrès social; — donner aux aspirations sociales de notre âge une *direction pratique* en même temps qu'une méthode rationnelle, — voilà... une œuvre digne de la jeunesse française. »

Et voilà aussi un très bon guide d'enseignement social, — le programme de cet enseignement restant au surplus à déterminer; seulement, ce guide très sage et très juste, je ne l'ai isolé qu'artificiellement, par « coupes sombres » et en soulevant pour ainsi dire les parties d'éducation dans la masse des déclarations de guerre au socialisme :

« La société est de toutes parts attaquée... Nous croyons que la société a le droit et qu'elle a le devoir de se *défendre*... C'est pour les jeunes gens surtout qu'il (le comité) va ouvrir des conférences, des cours, au milieu des villes d'Université, à Paris d'abord, près de la Sorbonne, avec l'intention de *combattre* hardiment les idées fausses... Nous ne voulons, quant à nous, ni déguisement, ni travestissement. » Et cela s'entend à propos de « toute espèce de petits socialismes édulcorés, — de petits socialismes plus bénins, plus anodins, plus innocents les uns que les autres », — de socialismes « héritier du pouvoir » ou « dauphin du radicalisme... » Je résiste, pour ne point allonger davantage ce chapitre, je résiste à la tentation de reprendre toute l'étourdissante série des « socialismes » dans les vivantes, ardentes et pétillantes harangues de M. Anatole Leroy-Beaulieu.

Le comité mettait la conclusion suivante à son manifeste :

« C'est pour la gagner à cette haute mission que nous osons faire appel à la jeunesse des Écoles; c'est afin d'obtenir son libre concours et sa vaillante collaboration que le *Comité de Défense et de Progrès social* a décidé d'ouvrir à Paris, d'abord, dans le quartier Latin, des cours gratuits et des conférences publiques (1). »

Comment la « jeunesse des Écoles » a-t-elle répondu à l'appel du comité?

Peut-être n'était-il pas très difficile de le prévoir.

1° La jeunesse est accourue en foule à l'enseignement social qu'elle demande et qu'on lui promettait;

2° Elle a répondu par des cris de bataille, par des cris d'émeute,

(1) Je prends toutes ces citations dans le volume : *Conférences publiques faites en 1895 à l'hôtel des Sociétés savantes*... avec un *Avant-propos* et un appel *A la jeunesse des Écoles*, publié par le Comité de Défense et de Progrès social. — Au siège du comité, 54, rue de Seine et à la librairie Guillaumin, 14, rue Richelieu, 1895.

et souvent par des cris d'animaux à la polémique engagée devant elle, et qu'avec une complaisance ingénue elle s'est plu à croire engagée contre elle.

D'où, par le fait même de la polémique et de son succès, transformation accidentelle de la leçon publique en réunion publique; la paisible maison des Sociétés savantes annexée, les soirs de *Défense*, au Tivoli-Wauxhall ou au cabaret Lexcellent; le *Progrès* oublié, amorti par la bruyante vedette : *Défense*, écrasée dans la lutte héroïque du raisonnement et du hurlement; l'enseignement social écarté, dévié de son rôle, transformé en instrument de politique sociale; et l'on peut, en dernière analyse, se demander si le plan primitif admettait l'érection du tapage en système d'éducation à l'usage de l'enseignement supérieur...

Il serait malséant d'insister. La Défense s'est trompée loyalement. Son activité reste énergique et maladroite. Beaucoup de cœur, beaucoup de bravoure et de talent se dépensent, un peu au hasard, dans la continuité d'un malentendu. Les jeunes gens se croient provoqués, ou feignent de se croire provoqués par le choix d'un drapeau; et davantage, par le geste de certains porte-étendards. Face au tapage, et faisant front, cantonnée sur sa plate-forme exposée (sans métaphore) aux assauts, la Défense s'entête et se répète bravement, — sinon patiemment : « On ne s'ennuie pas, les soirs d'économie sociale, autour de la rue Serpente. » Après cela, le but était-il de s'imposer par le divertissement et la prouesse au quartier Latin ?

L'enseignement se passe de valeur guerrière. Il lui suffit pour s'imposer de méthode et de science modeste, et encore de sincérité, de probité, d'honneur intime et de ce courage civique, enfin, qui est fait d'application au devoir dans la patience et la sérénité. — Le comité de la Défense est riche, incontestablement, de cet honneur et de ce courage. Il a cru devoir y joindre d'autres vertus, plus sonores, plus éclatantes. Son attitude militante exprime le sentiment de sa force. Ses embarras consistent surtout à vouloir « faire la preuve », qui n'est pas nécessaire, et qu'on ne lui demande pas. Du moins faut-il rendre hommage au dévouement de ceux qui poursuivent, sans s'émouvoir, cette singulière entreprise d'éducation. Tout travail implique un produit. Le travail de la Défense sociale aura fourni ses résultats, qui paraissent incertains aujourd'hui, — résultats de désaccord, provisoirement, et résultats de discorde, — mais dont il n'est pas possible de prévoir immédiatement l'action prochaine, ni surtout les conséquences éloignées. Rien ne se perd en matière d'enseignement. Que

l'enseignement social fût sollicité plus impatiemment par la jeunesse, promis plus intégralement par des esprits mûrs, et reconnu, acclamé nécessaire uniformément, c'est un résultat auquel les « chahuts » de la rue Serpente auront à leur manière contribué. Notre hâte de vivre et nos réflexions courtes n'admettent de curiosité que pour les idées à panache...

Il ne vous échappera pas, au surplus, que l'enseignement social restait toujours à définir et à créer.

LES CHAIRES PERMANENTES ET LES ORGANISATIONS PARTIELLES

Quelques organisations partielles ont tenté de réaliser, par des applications spéciales ou isolées, certaines parties de cet enseignement réclamé en tumulte par la jeunesse, — par une fraction de la jeunesse, — et proposé comme un problème par les héritiers de Le Play.

Le cours libre professé par M. du Maroussem à la Faculté de droit, depuis 1890, est une brillante annexe — indépendante, au surplus, et détachée aujourd'hui — de l'enseignement donné par la Société d'économie sociale. M. du Maroussem s'est pénétré de Le Play à l'école de la Réforme sociale. L'objet de son cours était, au début, « d'étudier en six années la grande cité moderne, Paris », dans ses principales organisations ouvrières. En suite de ce plan, M. du Maroussem a consacré la première série de ses cours au développement de claires monographies comprenant jusqu'à présent *le Bâtiment* (*les Charpentiers*, 1890), — *le Faubourg Saint-Antoine* (*la Ville du meuble*, 1891), — *le Jouet parisien* (1892), — *les Halles centrales* (1893), — *l'Approvisionnement d'une grande cité en temps de paix et de guerre* (1894), — *le Vêtement à Paris et à Vienne* (*tailleurs et couturières*, 1895). — En dehors, ou par une dilatation du plan, *la Question agraire* a été traitée dans le dernier cours (1896) professé par M. du Maroussem à l'École de droit. — En s'appropriant la méthode de Le Play, par ce qu'elle a de vraiment original et précis, M. du Maroussem a paru découvrir ce qu'à l'expérience elle implique aujourd'hui de caduc et d'indéterminé. Des monographies de *métiers*, de *marchés économiques* et de *cités* se sont superposées, prudemment, à la monographie de famille. C'est une valeur évidemment ajoutée à la méthode par la multiplication de ses procédés... M. du Maroussem, d'ailleurs, surveille de près sa propre évolution. Il s'est écarté de Le Play, tout en se défiant de M. Levasseur. Sa monographie très personnelle, vivante et colorée, se tient à égale distance de la théorie

« large » et de ce que les Allemands nomment, d'un mot charmant, les *Miniatur-Bilder*... — Un droit d'initiative semble revenir à M. du Maroussem, en ce qui touche aux organisations partielles ou individuelles de l'enseignement social.

D'autre part :

Une sorte de faculté socialiste a tenté de s'organiser à la fin de l'année 1893 dans ce même hôtel des Sociétés savantes prédestiné, malgré son attribution paisible, aux rénovations — ou aux innovations tumultueuses de l'enseignement social contemporain. Cette faculté collectiviste s'était assuré sur-le-champ le concours de MM. Millerand, Jaurès, Rouanet, Guesde, Lafargue, Deville, Vaillant, etc., etc., tous les doctrinaires et les premiers orateurs du parti. Quelques conférences furent données pendant l'hiver 1893-94. La tentative ne fut pas renouvelée. Il ne semble pas que l'enseignement purement socialiste ait abouti selon ses vœux, sous la forme qu'il s'était donnée.

Les étudiants, cependant, s'étaient portés en masse aux premiers discours de cet enseignement collectiviste. Cet empressement pouvait témoigner d'un goût sincère pour les premiers essais de l'enseignement social, et pareillement d'un goût naïf pour certains jeux innocemment suspects de révolution. L'intervention d'une générosité privée permit à l'Université de développer le goût, et de chercher à le diriger, en supprimant le jeu. Une chaire d'histoire de l'économie sociale, dotée par M. le comte de Chambrun, fut ouverte dès l'année 1894 à la Sorbonne, et ne rassembla qu'un petit nombre d'étudiants autour d'un enseignement probe, érudit et régulier (1).

Une autre chaire d'économie sociale était donnée précédemment à l'École des sciences politiques (2) par M. le comte de Chambrun, dont le nom se retrouve à l'origine de toute œuvre sociale officielle, ou constituée officiellement, par estampille d'État. — Plus récemment (1895-96), l'École des Sciences politiques a ouvert un second enseignement attribué à la « sociologie générale » pour un spécialiste illustre (3). — L'une et l'autre chaire, établies pour un public d'étudiants aisés, dans les salles closes d'une école spéciale, préparatoire aux carrières d'État, ne

(1) Le titulaire de la Sorbonne est M. Espinas, précédemment professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Bordeaux, doyen de cette même Faculté, auteur d'une *Histoire des doctrines économiques* et d'un beau livre, d'ailleurs célèbre, sur les *Sociétés animales*.

(2) Titulaire : M. Cheysson, inspecteur général des ponts et chaussées.

(3) M. Tarde.

figurent que pour mémoire, et à titre de renseignement, dans cette revue d'essais préliminaires à l'enseignement social.

Enfin l'État survint, et, se piquant d'honneur, ouvrit à la fin de cette même année 1894 une chaire d'économie sociale — première chaire sociale de création administrative, — en son Conservatoire des Arts et Métiers (1).

Parallèlement à la création de l'École des Sciences politiques un cours libre de sociologie avait été inauguré cet hiver, dans une école de la Ville de Paris, par M. René Worms, auditeur au Conseil d'État, directeur de la *Revue de Sociologie*.

Je nommerai simplement les principaux groupes scolaires du quartier Latin : groupe des étudiants collectivistes, groupe des étudiants révolutionnaires, Ligue démocratique des écoles, un ou deux autres encore, de moindre importance. Une sorte d'enseignement mutuel s'échange aux réunions de ces groupes, entre adhérents; cela n'est pas précisément de l'enseignement social, ni même, sous une forme quelconque, de l'enseignement; c'est, à côté de l'enseignement, la formation et la préparation d'un milieu curieux d'enseignement social, désireux de l'obtenir et de l'utiliser, avec ou sans parti pris, dans un intérêt de science ou dans un intérêt de propagande. L'étude particulière de ces groupes ne peut trouver de place ici. Il était nécessaire cependant de les signaler. Il ne faut ni les ignorer, ni les perdre de vue; quelques maîtres de l'enseignement social prochain se forment présentement dans ces petites sociétés actives, subtiles, turbulentes, prêtes à volonté pour la pratique des amphithéâtres et pour la rhétorique des rues.

Parmi les organisations confessionnelles, où l'on s'attend peut-être à trouver plus d'activité, je ne vois guère à signaler que le curieux petit enseignement social organisé dans une chapelle (2), à l'usage de ses membres, par une société mutuelle de secours et de charité protestante. La *Société fraternelle* s'est imposé le programme suivant (article II des statuts):

« La Société fraternelle s'efforcera, en outre, de diriger l'attention de ses membres sur les questions d'intérêt social qu'aucun disciple de Jésus-Christ ne doit ignorer. Elle les étudiera avec la prudence que réclament les circonstances, mais aussi avec la passion de la vérité et la foi au triomphe de la justice qu'inspire l'Évangile. Elle provoquera à cet effet des conférences qui pourront être suivies de discussions... »

(1) M. Beauregard.
(2) La Chapelle du Nord, rue des Petits-Hôtels.

Dès sa première année d'exercice (1887-1888), la Société donnait une douzaine de conférences, où je relève au hasard : M. le pasteur Schroeder : *Les ravages de l'alcoolisme*, ou bien, par M. Lichtenberger, doyen de la Faculté de théologie : *Le christianisme et la question sociale*, et encore, par M. Francis de Pressensé : *Le mouvement social en Angleterre*, etc., etc. — On peut suivre dans les comptes rendus annuels de la Société fraternelle la marche ascendante et le développement régulier de son enseignement. Il y a là, dans un coin abrité de Paris, tout un curieux petit travail d'éducation sociale, au nom du Christ, pour une communauté de chapelle. Tout cela évidemment a de l'intérêt. Tout cela, évidemment aussi, ne constitue point un enseignement social réel, normal, sérieux et organisé. Beaucoup de conférences, peu de « cours », et peu ou point de public au petit nombre des cours réguliers. Le résultat immédiat de cette pauvreté, ou de cette nullité de l'enseignement social, est qu'il ne faut point poser à la jeunesse française certaines questions précises et indiscrètes sur son histoire ou sur sa situation présente, morales et sociales. Les réponses seront « rares, dit M. Léon Say (1), et insuffisantes, par plusieurs raisons ». Et M. Léon Say donne quelques-unes de ces raisons : « La jeunesse libérale est en retard ; elle ne sait pas suffisamment l'histoire philosophique et morale des dernières années », et par suite elle se tait, et fait bien de se taire quand on lui demande une opinion *scientifique* sur « le socialisme contemporain, le positivisme et la responsabilité morale ».

La jeunesse « non libérale » ne paraît pas beaucoup mieux armée, et peut-être à ce point de vue — pas plus qu'à n'importe quel autre point de vue — n'est-il tout à fait légitime de partager la jeunesse en catégories de tendance et séparées... Je n'ai voulu constater qu'une chose, — et je constate sans insister, — que le dernier programme de l'Académie des sciences morales, malgré l'appât des prix, et pas plus que tout autre programme énoncé précédemment, n'a pu signaler aucun résultat réel et acquis d'enseignement social à Paris.

De constatations fréquentes et analogues, du vœu formulé, bruyamment ou ingénument, par la jeunesse instruite, de tentatives antérieures, d'incomplètes expériences et, probablement, de ces obscurs et différents motifs qu'on appelle au hasard la « force des choses », résultait en dernier lieu la création du Collège libre des sciences sociales (octobre-décembre 1895).

(1) Académie des Sciences morales et politiques, séance publique annuelle du samedi 30 novembre 1895. Discours de M. Léon Say, président.

LE COLLÈGE LIBRE DES SCIENCES SOCIALES

J'ai raconté ailleurs (1) la fondation du Collège libre des sciences sociales. Cette fondation tient encore de trop près à ses origines pour se croire en mesure de fournir son propre historique, et moins encore d'éveiller la curiosité par sa courte histoire. Trois choses importent seules, à la fin de son premier semestre écoulé, à savoir : l'idée qui détermina cette origine, les objections soulevées par cette idée, et le succès du travail auquel la fondation s'appliquait.

L'idée fut conçue en dehors de toute attache doctrinale, et de tout plan prédéterminé. La fondation prit un décalque de l'idée, sans déclaration de principe, sans affirmation de préexcellence et sans formulaire, dans le même esprit de simplicité. Parmi les compagnons de la première heure, deux ou trois, formés à l'école de Le Play, restaient liés par leur éducation, par sympathie personnelle et par un ancien respect à la direction de la Réforme sociale. D'autres apportaient une curiosité plus ardente, ou plus impatiente, à l'examen de problèmes plus neufs ou plus délicats. A peine conçu, le Collège absorba ces différentes collaborations. Il fut un confluent de désirs antérieurs, de bonnes volontés éparses, de croyances et d'énergies incoordonnées. D'où la vitalité robuste, qui s'affirmait par l'immédiat développement de l'institut, sous les auspices de baptêmes associés miraculeusement, — et d'où, par un juste retour, les graves reproches que des esprits sincères ne ménagèrent point au groupe responsable de la fondation.

On a dit :

Quelle est votre doctrine? Vous en proposez cinq, à titre provisoire : économie politique, — socialisme doctrinaire — ou chrétien, — école de Le Play, — école de Comte ; — à quelle église appartenez-vous? Quels sont vos principes? Avez-vous des dogmes? Et n'avez-vous pas trop de dogmes? On connaît parmi vos professeurs des catholiques militants et aussi des positivistes consciencieux, quelques indépendants, des anticléricaux résolus. Les cercles catholiques voisinent aussi bien avec la franc-maçonnerie, sans trouble, dans votre conseil d'administration. Quelle singulière association!... On a dit avec plus de simplicité : « Quelle salade!... »

On a dit encore :

Vous vous croyez des novateurs; vous êtes des disciples de

(1) *Liberté*, samedi soir 7 décembre 1895.

Cousin; pratiquement, vous restaurez l'éclectisme. Or, si amusantes qu'elles soient, curieuses et même louables *philosophiquement*, ces mixtures, *politiquement*, ne se discutent même pas. Vous pourrez faire par les extrêmes, artificiellement, jamais par les centres et selon la logique, la concentration de M. de Lamarzelle, par exemple, et de M. Rouanet. Car vous faites de la politique en appelant à vous, sans distinction, des doctrinaires ou des combattants, et en rapprochant ainsi la pratique de la théorie dans l'enseignement; — ou bien vous prétendez tenir état d'enseignement sous deux formes, par le précepte et par l'acte ou la polémique. Alors, si vous êtes avant tout éducateurs et professeurs, vous avez au moins de quoi guider les jeunes intelligences qui accepteraient votre direction. Et donc vous adoptez un corps de croyance, une doctrine détachée de vos programmes ou une doctrine à vous, des solutions précises, un enseignement officiel : nommez-le?

Et l'on a dit :

Vous ne vous donnez pas pour des socialistes. Vous êtes, dites-vous, des indépendants, ou des neutres. Or, vous introduisez l'ennemi chez vous, le plus remuant, le plus brouillon des ennemis; vous l'accueillez par deux de ses variantes, — variante confessionnelle, variante révolutionnaire, — avec une inconscience ou un mépris dangereux de toute contingence sociale. Que le socialisme de la *Petite République*, ou le socialisme des encycliques attire et vous amène un gros d'étudiants, que ferez-vous? Prendrez-vous le profit, et rejetterez-vous la responsabilité du succès? Serez-vous indépendants, ou neutres, entre la réclame et la propagande? Encore faut-il définir votre attitude : on a vu des neutralités hostiles, et l'indépendance n'exclut point la camaraderie... Si donc vous voulez affirmer votre liberté doctrinale, réellement, et vous tenir à distance juste de la contradiction et de la complicité, ayez ou prenez une doctrine à vous; et si vous l'avez, montrez-la; définissez vos dogmes; donnez-les comme le scel ou le lien de votre collection d'enseignements épars, symétriques ou excentriques...

Je crois que c'est tout.

Et toutes les objections possibles, au surplus, répètent à peu de chose près les trois thèmes que j'ai tenu à reproduire et qui ne sont, sous trois formes différentes, que la répétition d'un motif commun. C'est-à-dire : l'enseignement juxtaposé d'idées différentes n'a rien d'inacceptable en soi; et c'est en somme le fait de tout enseignement supérieur; seulement, les catégories connues

de l'enseignement supérieur se groupent naturellement autour d'un héritage solide et serré de traditions, de scrupules, de méthodes et de respect; ce qui vous manque, c'est l'héritage, autrement dit le nœud interne et le lien. — Or, le lien existe, et c'est l'idée même de la fondation.

Cette idée se formulait très simplement.

Ou, plus exactement, elle se bornait à l'application d'une formule que j'ai donnée plus haut, celle de l'enseignement social. Je demande à rappeler la définition : « L'enseignement social comprend, ou doit comprendre tout ce qui détermine ou constitue la situation, les droits et les devoirs de l'homme vivant ou destiné à vivre en société. » Ainsi conçu, — et après tant d'expériences il est très difficile de le concevoir différemment, — l'enseignement social implique un programme très net; il donne, ou doit donner l'éducation générale à côté de l'instruction classique ou professionnelle; il unit par leurs parties hautes toutes les tranches du travail scolaire ou scientifique, sans avoir à juger de ce travail par ses lacunes présentes, ni de ces sciences par une appropriation provisoire ou accidentelle; il se place au centre de tous les enseignements épars dans la société, — scolaires ou non, — et il les associe dans une préparation commune et solidaire au travail social.

Telle était précisément la tâche à laquelle s'appliquait le Collège quand il ouvrit ses cours, le lundi 17 décembre 1895. Définir le travail social; éclairer cette définition par tout ce que l'histoire, les doctrines ou les méthodes sociales peuvent prendre de jour à l'expérience comme à la métaphysique et à la pratique des sociétés; fonder ainsi, très simplement, l'enseignement social sous ses deux formes simples, — instruction, — éducation, — hors des discussions politiques, hors également de parti pris dans l'exposé des systèmes ou dans l'explication pacifique des solutions, — et pareillement hors de toute déformation professionnelle, de concours, d'examens, de diplômes et de prix, — rien de ce projet n'était tout à fait neuf, théoriquement; rien n'en était hardi selon la logique; la mise à exécution, seule, paraissait délicate; elle pouvait inspirer quelques doutes, et légitimer en fait les blâmes formulés à la veille de l'inauguration.

Or, quatre mois d'enseignement régulier ont passé aujourd'hui sur ces doutes; les blâmes semblent évaporés; l'expérience est faite, et il ne paraît pas excessif de l'estimer heureuse.

A l'heure où le Collège rendit ses comptes, — au terme d'un premier semestre à peine écourté, au début, pour les difficultés et les tâtonnements de la fondation, — les espérances de la première heure ont pu paraître réalisées, sous la forme et dans le sens où l'espérance a été conçue. Le Collège n'énonçait point la prétention d'avoir à lui tout seul fondé l'enseignement social; il proposait un type, et il pense avoir ouvert le premier établissement *réel* d'enseignement social; il a conscience de l'avoir dirigé selon le véritable esprit de l'enseignement supérieur, par une règle de science, dans la recherche impartiale du vrai, dans le travail modeste et dans la paix.

Le calme était assuré dès la première heure, par l'esprit même de l'institution, par un grand désir de travail et de progrès, hors toute pensée de trouble ou de prosélytisme. La liberté absolue des cours impliquait au surplus l'absolue modération des professeurs. C'était une première expérience à faire; on ne s'y fiait pas trop; on avait tort. Le Collège s'était adressé pour chaque espèce au personnage compétent. Et l'on avait affaire à des hommes en possession d'enseigner, résolus à enseigner ce qu'ils savaient, — rien en dehors et rien au-delà, *scientifiquement*, avec une impartialité si respectueuse de méthodes ou d'opinions parallèles que plusieurs professeurs ont pu suivre, régulièrement, l'enseignement contradictoire — et associé — de collaborateurs imprévus... Mais le doute, injuste à l'égard des maîtres, ne pouvait-il paraître légitime en se retournant vers leur public éventuel et indéfini? Et l'on se demandait encore : Les étudiants viendront-ils?

Ils avaient demandé, c'est incontestable, et à mainte reprise, un enseignement social, et ils se tenaient prêts à le réclamer encore, en tumulte, aux dernières conférences-meetings de la Défense sociale. Mais les étudiants au fond n'étaient-ils pas plus curieux de tapage et de chansons que d'enseignement?

Or, les étudiants sont venus au Collège. Ils sont venus en petit nombre, disent les esprits critiques ou les impatients; mais ils sont venus dans un esprit de sagesse, avec la volonté de s'instruire et le désir de s'éclairer, par une application laborieuse — et silencieuse — sur un ensemble défini de questions délicates et inconnues. Les livres du secrétariat portaient en fin d'exercice 98 inscriptions régulières, dont 81 au prix abaissé pour les étudiants (1). L'Université de Paris et aussi l'École normale, l'École des

(1) Art. 7 des statuts. — Sont admises aux cours toutes les personnes qui en font la demande sous les conditions suivantes :

a) Inscription au Secrétariat.

chartes, l'Institut catholique, l'École coloniale, l'École des sciences politiques — et même l'Institut Thiers ont fourni des élèves au nouvel enseignement social. Il est permis de tenir ce concours et ce chiffre pour encourageants alors que, sans rétribution spéciale, tant de cours mènent — et doivent mener aux carrières par des examens. Une vingtaine de jeunes gens suivent à peu près tout l'enseignement, prenant des notes et recueillant les leçons, sans distinction de doctrine, avec une application singulière, avide, curieuse et presque passionnée. Autour de ce noyau, selon l'heure et le sujet du cours, s'agrègent, en plus ou moins gros chiffres, des auditoires distincts ou spéciaux et irréguliers. La composition générale du public varie surtout par les entrées de faveur accordées pour son cours particulier par chaque professeur, et pour l'ensemble des cours, selon certaines conditions d'ordre, par l'administration. Il conviendra peut-être d'élargir la règle dans l'avenir et d'admettre gratuitement au Collège les boursiers de l'Université, ceux des établissements libres, les professeurs de tout ordre, et les maîtres répétiteurs des lycées. Inscrits ou admis, — le Collège, dans son premier exercice, n'a recueilli que des preuves de déférence, de discipline volontaire, de travail réfléchi et ordonné ; il peut ouvrir ses portes et donner de l'ampleur à son hospitalité.

Quatorze enseignements avaient pu être constitués, régulièrement, dès la première session (17 décembre 1895-22 mars 1896).

I. — Section de Méthode.

1. M. Funck-Brentano, professeur à l'École des sciences politiques, a transformé pour cette année d'essai son cours de *Méthode générale* en cours introductif à toute espèce de méthode et de science sociale. L'intérêt s'est trouvé précisément dans l'imprévu de ces leçons, où l'idée jaillit toujours du sujet, et même hors du sujet, par une fusion perpétuelle de la méthode avec l'histoire — et avec l'anecdote, avec l'hypothèse, la métaphysique et l'actualité.

2. M. du Maroussem, docteur en droit, a initié un groupe d'auditeurs actifs aux *Procédés monographiques d'enquête*, et, d'une façon générale, à toute la méthode sociale fondée par Le Play,

b) Versement d'un droit d'inscription de trente francs.
Les étudiants inscrits aux établissements d'enseignement supérieur ne paient qu'un droit de dix francs.

enseignée par la Société d'économie sociale, et brillamment élargie ou complétée par M. du Maroussem lui-même. La « pratique » de la méthode, expliquée sur le terrain même où la méthode doit et peut s'appliquer, dans un chantier de charpente, au Concours agricole, dans des ateliers d'ébénistes et de boulangers, a été jointe, par une initiative heureuse, au vivant et clair enseignement dont M. du Maroussem avait déjà doté le Collège.

3. La *Statistique du travail et de la richesse*, ni en général aucune espèce de statistique, ne paraît séduisante en soi ; — M. Fontaine, ingénieur des mines, sous-directeur de l'Office du Travail, en rétablissant le chiffre à sa place juste, à la base de l'histoire et dans les données de la psychologie comme à la tête de l'économie politique, — et d'autre part en éclairant par l'histoire et la psychologie comme par l'économie politique le chiffre replacé dans ses conditions normales d'incertitude et d'instabilité, — semble avoir constitué dans des limites précises l'enseignement social de la statistique.

4. M. le Dr Jacques Bertillon, chef des travaux statistiques de la ville de Paris, par une initiative généreuse, a ouvert au Collège le trésor d'expériences démographiques accumulé dans ses biens de famille. Ignoré il y a quelques mois encore, ou insuffisamment défini, l'enseignement de la *Démographie* s'est posé comme une annexe utile de la morale et de l'hygiène aussi bien que de l'histoire et de la géographie générale. Cet enseignement d'autre part se rattachant, naturellement, à celui de la statistique et de l'économie politique, M. le Dr Bertillon l'a « situé » très ingénieusement au point où viennent se joindre plusieurs parties essentielles de la connaissance sociale — et humaine.

5. M. Frantz Funck-Brentano, archiviste-paléographe, a commencé à débrouiller les éléments de l'*Histoire sociale* dans les événements et les institutions infiniment compliqués du moyen âge français. La tâche est trop considérable, — et M. Frantz Funck-Brentano est trop érudit pour avoir entrepris autre chose que d'aborder la tâche par une préface. Cette préface, à elle seule, a fourni la matière d'un cours, et fait attendre ou désirer davantage de l'*Histoire sociale* que M. Frantz Funck-Brentano continuera l'année prochaine.

II. — Section de Doctrines et d'Histoire.

6. La *Sociologie d'après Auguste Comte* doit beaucoup à M. le Dr Delbet, député de Seine-et-Marne. L'exposition très claire,

précise et élégante d'une doctrine appuyée à la science, éclairée de clartés générales, élargie par une foi sereine, a rendu le positivisme populaire,— si j'ose m'exprimer ainsi, — et, par l'affluence et le recueillement de l'auditoire, a donné parfois une tenue d'apostolat à l'enseignement — purement historique et doctrinal, au surplus, de M. le Dr Delbet.

7. L'*Économie politique*, surprise de se trouver accolée au socialisme — fût-il théorique — dans un programme commun, s'est défendue à la française, par une offensive impétueuse et leste, contre le socialisme, qui ne l'attaquait point. Cette posture de combat, la verve intarissable et la compétence indiscutée de M. Yves Guyot, rédacteur en chef du *Journal des Débats*, ont renouvelé ou rajeuni le caractère, sans toucher à la méthode classique de l'enseignement.

8. M. l'abbé de Pascal, en se chargeant du cours de *Sociologie catholique*, entreprenait d'expliquer par la doctrine des Pères et par les encycliques du pape Léon XIII la doctrine générale de l'Église catholique en toute matière concernant l'organisation sociale, la constitution de la famille, le pouvoir du « prince », le régime du travail et le régime de la propriété. M. l'abbé de Pascal a rempli jusqu'au terme une mission délicate avec éloquence et autorité.

9. Le *Socialisme théorique* a trouvé, semble-t-il, dans M. Gustave Rouanet, député, un interprète « intelligent », dans toute la valeur du mot, respectueux de l'histoire, courtois dans la critique et sobre, dans la théorie, de métaphysique et d'affirmations. Une leçon d'ensemble sur les moments historiques préliminaires au socialisme faisait espérer, dans la suite, une série de notions précises sur une doctrine dont l'histoire antérieure et le but à venir se développaient, avec une très belle ampleur d'idées, en souples périodes d'une éloquence naturelle et chaude. Une indisposition prolongée de M. Rouanet a fait renvoyer à l'année prochaine le développement, ou l'exposé de ces notions.

10. M. Révelin, professeur de philosophie au collège Sainte-Barbe, a choisi dans l'ensemble des *Doctrines sociales allemandes* la théorie marxiste du matérialisme économique. Une analyse aiguë, parfois subtile, toujours élégante et pénétrante, a entamé sans l'épuiser (1) l'histoire et l'économie, ou plus exactement l'évolution et le mécanisme de la doctrine.

11. M. Hubert-Valleroux, avocat à la Cour d'appel, après avoir

(1) La fin du semestre a interrompu l'exposé de M. Révelin.

donné une très remarquable vue d'ensemble du *Mouvement social en Angleterre*, a traité plus spécialement — pour en traiter à fond — des Trade's Unions, « de leur origine, de leur situation actuelle, de leur organisation, de leurs tendances et de leur législation ».

12. L'*Histoire contemporaine des partis d'agitation sociale* est une matière infiniment complexe, délicate, et qui jusqu'ici n'était abordée qu'avec un luxe ou une ostentation de préventions et de précautions. M. Seignobos, maître de conférences à la Faculté des lettres, en annexant à l'impartiale histoire l'histoire particulière de certaines organisations sociales, des révoltes, des espérances et des déroutes sociales au XIXe siècle, a témoigné de quelle sérénité la juste science peut envelopper les discordes, les erreurs, et certains héroïsmes inconnus de nos sociétés contemporaines.

13. M. Albert Métin, agrégé d'histoire, avec une très belle abondance de preuves et beaucoup de clarté, a mis en lumière le développement bilatéral des « états » populaires ou économiques et des philosophies sociales dans l'*Histoire des doctrines révolutionnaires*.

14. M. Tarbouriech, docteur en droit, a raconté les aventures et la longue infortune des *Accidents du travail devant le parlement français*. Ce cours excellent, d'usage pratique et d'immédiate utilité, ne se rattache exactement ni à la section de méthode ni à la section de doctrines ou d'histoire, et a ouvert en fait la future troisième section, celle des applications sociales — ou des sciences sociales appliquées...

Un quinzième cours, sur les *Doctrines morales et économiques de F. Le Play et de son école* avait été annoncé et n'a pu être donné dans cette première session. Le Play, au surplus, n'a pas trop souffert de cette suppression. M. Delaire, secrétaire général de la Société d'économie sociale, l'interprète par excellence du maître et de son « école », a concentré dans une grande leçon d'ensemble, et dans une conférence additionnelle toute la vie de Le Play, et aussi une exposition générale de la doctrine enseignée par les *Ouvriers européens* et la *Réforme sociale*.

En résumé :

A la fin de sa première session, les quelque cent étudiants inscrits et la population flottante du Collège — en nombre au moins égal — auront acquis, ou pu acquérir de claires notions sur l'histoire et la philosophie des sociétés — ou, en termes plus précis, sur quelques règles d'enquête sociale, sur les ateliers et les familles ouvrières, sur la statistique, la démographie, les formes sociales du moyen âge, l'économie politique, le socialisme scientifique ou

chrétien, quelques doctrines sociales allemandes et anglaises, les doctrines de la Révolution, l'histoire comparée des partis sociaux contemporains, la doctrine de Comte, la doctrine de Le Play, les accidents et l'assurance du travail.

Ces enseignements seront repris et développés l'an prochain, et, sur la requête précise des étudiants, appuyée au surplus de l'expérience accomplie, ils seront repris ou développés selon l'esprit et dans le sens de leur institution. Si l'on songe aux moyens extrêmement simples par lesquels cette institution a pu fonctionner, à savoir : quelque activité, de la persévérance, le désintéressement des professeurs et un peu — très peu — de l'argent d'autrui, peut-être n'est-il pas illusoire d'attendre, simplement, les résultats naturels de cette continuité et de ce développement. Vienne un jour la fortune : rien ne serait changé ; tout serait facilité, et tout serait accéléré. Le Collège pourrait ouvrir, sur-le-champ, sa troisième section (*Applications sociales : pédagogie, morale, hygiène sociale, législation ouvrière, politique générale*, etc.). Il aurait un établissement à lui (1), une bibliothèque pour les travaux de ses élèves, des tableaux et des graphiques pour ses cours de statistique et d'économie politique ou de démographie, des salles réservées aux travaux communs des professeurs et des étudiants. Il pourra élargir son enseignement et multiplier ses chaires ou ses groupes d'études à mesure que se formeront l'histoire et la science ou l'expérience des sociétés...

Vienne ou non la fortune, le progrès *sera* dans tous les cas. Il sera plus lent. Cela n'importe guère, ou du moins cela n'importe que pour les individus, dont la convenance n'importe pas. Les idées sont patientes, parce qu'elles sont éternelles. Quelques années de plus ou de moins sont sans expression, dans la catégorie de l'éternité. L'idée de l'enseignement social, de sa nécessité, de son utilité précise ou pressante et immédiate est aujourd'hui exposée à Paris par une série d'essais, dont le Collège libre des sciences sociales est le plus récent, le plus général et, semble-t-il, le plus heureux. Telle qu'elle est actuellement, l'expérience mérite largement l'intérêt. Si elle échouait comme les précédentes, il resterait à la recommencer, sans lassitude, immédiatement, car la démocratie du xxe siècle se passerait à la rigueur de dissertation latine et ne se passera point d'enseignement social. Si elle se développe, elle dotera l'Université de Paris d'une faculté paci-

(1) Le Collège libre des sciences sociales avait loué pour son premier semestre la salle de la Société de géographie commerciale, 8, rue de Tournon, où se tient actuellement son secrétariat.

fique des sciences sociales, et le grand Paris turbulent et curieux d'un enseignement social suffisant aux besoins d'une capitale universitaire, politique et cosmopolite.

Resterait alors à créer l'enseignement social en France. C'est la tâche des initiatives provinciales. Aucune décentralisation ne vaudra celle du travail volontaire et indépendant.

DICK MAY.

Nous pouvons donner dès aujourd'hui les programmes du Collège libre des sciences sociales pour sa prochaine session (novembre 1896—mai 1897; le nombre des cours est doublé) :

PREMIÈRE SECTION

ENQUÊTE, STATISTIQUE ET HISTOIRE

1. — *Méthode générale :* M. FUNCK-BRENTANO, professeur à l'École libre des sciences politiques;
2. — *Statistique du travail et de la richesse :* M. ARTHUR FONTAINE, ingénieur des mines;
3. — *Démographie :* M. le Dr JACQUES BERTILLON, chef des travaux statistiques de la ville de Paris;
4. — *Procédés monographiques d'enquête :* M. PIERRE DE MAROUSSEM, docteur en droit;
5. — *Les Études ethniques et leurs méthodes :* M. LOUIS MARIN.
6. — *Méthode historique des sciences sociales :* M. SEIGNOBOS, maître de conférences à la Faculté des lettres;
7. — *Histoire du droit moderne :* M. TARBOURIECH, docteur en droit;
8. — *Histoires des doctrines et de la législation sociales depuis la Révolution :* M. FRANCIS DE PRESSENSÉ, rédacteur au journal *le Temps*;
9. — *Histoire sociale :* M. FRANTZ FUNCK-BRENTANO, archiviste-paléographe;
10. — *Géographie sociale :* M. BRUNHES, agrégé d'histoire;

DEUXIÈME SECTION

DOCTRINES ET APPLICATIONS

11. — *Sociologie d'après Auguste Comte :* M. le Dr DELBET, député de Seine-et-Marne;
12. — *Doctrines morales et économiques de M. Le Play et de son école :* M. A. DELAIRE, secrétaire général de la Société d'économie sociale;
13. — *Économie politique :* M. YVES GUYOT, ancien ministre;
14. — *Socialisme théorique :* M. GUSTAVE ROUANET, député de Paris;
15. — *Sociologie catholique :* M. l'abbé DE PASCAL, docteur en théologie;
16. — *Doctrines de Marx :* M. RÉVELIN, professeur au Collège Sainte-Barbe;

17. — *Doctrines sociales allemandes :* M. ANDLER, maître de conférences à l'École normale supérieure ;

18. — *Doctrines sociales anglaises :* M. ALFRED BONNET, directeur du *Devenir social ;*

19. — *Doctrines révolutionnaires :* M. ALBERT MÉTIN, agrégé d'histoire ;

20. — *Principe de la colonisation :* M. DE LANESSAN, ancien gouverneur général de l'Indo-Chine ;

21. — *Hygiène sociale :* M. le Dr DU MESNIL, médecin de l'asile national de Vincennes ;

22. — *L'Assistance et la Prévoyance sociales :* M. PAUL STRAUSS, membre du Conseil municipal de Paris ;

23. — *Législation ouvrière et industrielle comparée :* M. DUFOURMANTELLE, docteur en droit ;

24. — *Législation commerciale comparée :* M. THALLER, professeur à la Faculté de droit.

Plusieurs professeurs ont actuellement déposé le programme particulier de leur cours au secrétariat du collège (8, rue de Tournon),

A savoir :

Statistique du travail et de la richesse : M. FONTAINE continuera son cours de l'année dernière.

Histoire du droit moderne, M. TARBOURIECH : Histoire juridique de la propriété depuis 1804. — Introduction. La propriété féodale. La propriété romaine. Le Code civil. — I. Formes diverses de la propriété. Régime juridique convenant à chacune d'elles. — II. Modes de transmission.

Histoire des doctrines et de la législation sociale depuis la Révolution, M. Francis DE PRESSENSÉ : I. Évolution de la science économique. — II. Origine et marche du socialisme. — III. Histoire de la législation protectrice du travail.

Histoire sociale, M. Frantz FUNCK-BRENTANO continuera son cours de l'année dernière ; il reprendra au § IV : *La crise sociale du XIVe siècle.*

Doctrine de Le Play, M. A. DELAIRE : La méthode d'observation et les lois de la prospérité des sociétés. — Les causes de la souffrance et les conditions de la guérison. — Les résultats de l'analyse méthodique des faits touchant le rôle de la religion, l'organisation de la famille, la paix des ateliers, l'expansion de la race, la hiérarchie sociale et la vie publique.

Économie politique, M. Yves GUYOT : La Science financière.

Socialisme théorique, M. Gustave ROUANET continue son cours de l'année dernière.

Sociologie catholique, M. l'abbé DE PASCAL : La propriété.

Doctrines sociales allemandes, M. ANDLER continue son cours de l'année dernière.

Doctrines révolutionnaires, M. Albert MÉTIN : Les doctrines et les théories sociales de 1830 et de 1848.

Colonisation, M. DE LANESSAN : Tableau géographique et ethnologique des colonies françaises. — Principes de la colonisation.

Hygiène sociale, M. le Dr DU MESNIL : Principes généraux de l'hygiène. — Visites d'hôpitaux, dispensaires, instituts, habitations ouvrières, etc.

L'assistance et la prévoyance sociales, M. Paul STRAUSS : I. Aperçu général sur le service des Enfants trouvés en France et à l'étranger dans le passé et dans le présent. — II. Les tours. — III. Abandon et admission des nouveau-nés. Le bureau secret. Le domicile de secours. — IV. Le service des Enfants assistés de la Seine. L'hospice dépositaire. La nourricerie. La station de Châtillon. — V. Envoi des enfants à la campagne. Le placement en nourrice. Les agences de province et les circonscriptions médicales. — La surveillance et le contrôle. — VI. Le placement familial. Écolage et apprentissage. — VII. Les élèves indisciplinés. Les écoles de réforme. — VIII. Les élèves infirmes et malades. — Le traitement maritime. — IX. Le placement des pupilles. Leur avenir. — X. L'organisation financière. Les dépenses. La part contributive des communes et de l'État. — XI. Les enfants assistés en France. La réforme et la loi.

D'autres programmes seront publiés ultérieurement.

D. M.

L'ÉCOLE DE STRASBOURG AU XVIe SIÈCLE

DEUXIÈME PÉRIODE (1)

XV. — MŒURS DES ÉCOLIERS ET DES MAÎTRES (2)

Entre l'ancienne église des Dominicains et un canal aux eaux bourbeuses, le Fossé-des-Tanneurs ou Fossé-des-Étudiants, se groupaient autour d'une cour spacieuse et d'un jardin les bâtiments qui avaient appartenu jadis aux Frères prêcheurs et que le Magistrat avait cédés à l'École. Devant la façade principale de l'église se trouvait une place qui servait primitivement de cimetière pour les nombreux fidèles qui demandaient à être enterrés dans l'enceinte du couvent; elle formait un hémicycle entouré de galeries couvertes et avait trois entrées : l'une, en face de l'église même, au bas de la ruelle des Dominicains, où subsiste encore aujourd'hui l'arcade de la porte; la seconde, du côté de la rue des Orfèvres; la troisième, communiquant près de la rue de l'Outre par un passage étroit, le *Schlupf*, avec une petite place reliée à la ville par la passerelle des Étudiants.

Le bâtiment dont le rez-de-chaussée fut, en 1538, aménagé pour l'école latine s'élevait entre la cour et le jardin; au premier étage se trouvaient les cellules du collège; au-dessus de celles-ci d'immenses greniers. Le jardin du couvent était entouré d'un cloître datant de la seconde moitié du XIIIe siècle; on l'appelait dans le langage populaire, le *Collaïm* (forme corrompue de *collegium*). Au-dessus de la galerie qui longeait l'église, on avait construit deux salles dont l'une servait aux cours : l'autre abrita longtemps la bibliothèque. Vis-à-vis de ces deux salles et à angle droit avec le bâtiment scolaire s'élevait une seconde construction de grandes dimensions, devant laquelle se groupaient, autour d'une petite cour

(1) Voir les nos du 15 février, 15 mars et 15 mai 1896.

(2) Presque tous les faits mentionnés dans ce chapitre sont empruntés aux Protocoles des scolarques, principalement aux notes de Charles Mieg.

triangulaire, une maison d'habitation et différents bâtiments de service.

La grande cour, le *Grasboden*, était entourée au nord et à l'est de bâtiments pourvus de galeries couvertes en charpente, d'où le public assistait aux représentations théâtrales. Dans l'angle de cette cour, entre une chapelle délabrée, autrefois consacrée à sainte Élisabeth, et le bâtiment principal se trouvait la porte qui conduisait dans le cloître et qui livrait passage, au XVIe siècle, aux élèves des classes latines.

Quelques-unes des salles laissaient à désirer sous le rapport de l'hygiène, dont on ne se préoccupait guère à cette époque. La grande salle couventuelle des Dominicains avait paru assez vaste pour recevoir deux classes : la cinquième et la sixième; deux maîtres — nous l'avons vu — y enseignaient encore simultanément en 1544. Leurs plaintes décidèrent les scolarques à y faire poser une cloison en planches qui la divisait en deux salles chauffées par le même fourneau. Mais cette cloison prit feu à plusieurs reprises, et les scolarques furent obligés de faire remplacer les planches les plus rapprochées du fourneau par de la brique. Une autre classe, la septième, était plus mal partagée encore. Elle était exposée au soleil de midi et se trouvait à proximité des fosses d'aisance (*profey*). Les scolarques pensèrent remédier aux inconvénients résultant de ce voisinage, en été surtout, en faisant murer une fenêtre et en ordonnant aux « chevaliers de la nuit » de vider les fosses. Cela ne suffit pas, et l'on installa la classe dans un vieux pavillon en bois situé dans le jardin du collège, mais dont la toiture vermoulue et les planches disjointes laissaient passer le vent et la pluie. Force fut aux scolarques de le faire démolir et de faire construire à sa place une salle nouvelle.

Les élèves des classes latines n'avaient pas, ce semble, une existence fort douce. Obligés d'être en classe dès six heures du matin, du moins en été; de faire quatre fois par jour le chemin de l'école dans les deux sens, à travers des rues étroites, sales et mal pavées; enfermés de midi à deux heures, même par les plus grandes chaleurs, dans des salles souvent trop petites pour le nombre considérable des enfants qui s'y entassaient; tenus de porter tous les efforts de leur intelligence sur l'étude des langues mortes et principalement sur les exercices de grammaire; privés, même pendant leurs jeux, de l'usage de leur langue maternelle; exposés à recevoir pour les moindres peccadilles l'humiliante

punition des verges; forcés enfin de passer la plus grande partie des dimanches et des jours de fête au temple, les enfants jouissaient peu de leurs jeunes années et se préparaient de bonne heure à une existence pleine de labeurs. Et, de fait, la population strasbourgeoise de cette époque, de mœurs presque puritaines et prenant la vie fort au sérieux, n'était pas moins dure pour les enfants que pour elle-même. Mais

Chassez le naturel, il revient au galop.

En dépit de la plus grande sévérité, les élèves strasbourgeois ne se faisaient pas plus scrupule alors que de nos jours de profiter de toutes les occasions qui s'offraient de s'amuser. Les maîtres ou les inspecteurs suffisaient, en général, pour réprimer les écarts isolés et de peu de gravité; ce n'est que les actes d'indiscipline plus sérieux et prenant un caractère général qui arrivaient à la connaissance des scolarques et étaient consignés dans les procès-verbaux.

Les élèves, rentrant chez eux après chaque leçon, n'avaient pas besoin d'autre récréation, et la grande cour n'était d'aucun usage jusqu'au jour où l'on y établit le théâtre, l'herbe y poussait. Mais avant et après les classes, ils se livraient à leurs jeux, soit dans le cloître, soit sur l'ancien cimetière des Dominicains; parfois aussi, après le départ des maîtres, ils jouaient dans les salles et renversaient tables et banquettes. Lorsque la cour eut été transformée en théâtre, c'était la scène qui servait à leurs ébats : ils y occasionnaient de grands dégâts.

Il n'y avait pas de leçons de gymnastique; cependant ils trouvaient moyen de grimper sur les toits peu élevés de la bibliothèque et de la salle des cours; de là ils atteignaient aux fenêtres de l'église et arrachaient les lames de plomb qui avaient servi à enchâsser les verres des vitraux de l'église des Dominicains. Cette église qui, pendant l'Intérim, avait donné asile à la paroisse protestante chassée de la cathédrale, servait de nouveau de magasin depuis 1561. Les pierres lancées par les jeunes latinistes causèrent de grands ravages et lorsque, à l'occasion d'une fête, on voulut se servir du chœur, les frais pour le remplacement des vitres cassées parurent si considérables que les scolarques refusèrent de s'en charger.

Ce n'étaient là que des gamineries sans grande importance et promptement réprimées. Mais il se produisait aussi dans les classes des actes d'insubordination qui avaient presque toujours pour

auteurs des élèves nobles. Ce qui paraissait le plus dur à ces jeunes gentilshommes, c'était l'égalité devant la verge. Une violente protestation et presque une émeute éclata, en cinquième, parmi plusieurs nobles danois; leurs gouverneurs adressèrent une plainte au recteur et aux inspecteurs qui les renvoyèrent aux scolarques; mais ceux-ci déclarèrent que les élèves, aussi longtemps qu'ils fréquentaient les classes, devaient être fustigés quand ils faisaient mal. Presque à la même époque, deux gouverneurs d'enfants nobles se plaignirent que maître Malléolus, avant de battre de verges un de leurs élèves, eût ouvert une porte de communication, pour faire assister à cette exécution humiliante les élèves de la classe voisine. L'enfant, dirent-ils, s'est trouvé si mortifié de ce raffinement de cruauté qu'il en est tombé malade.

Deux autres gentilshommes s'étaient, de leur propre autorité, promus dans une classe supérieure. Cités, ainsi que leur gouverneur, devant les inspecteurs, ils n'eurent garde de se présenter; les scolarques furent obligés d'intervenir pour les faire rentrer dans l'ordre.

Guillaume de Schœnkirchen ne venait en classe que rarement, bien plus, il lui prenait parfois fantaisie de quitter la salle et de se promener dans le cloître. Il lui arrivait même de faire battre par son domestique l'un ou l'autre de ses condisciples.

Les élèves nobles des deux classes supérieures, au nombre de dix-huit, s'avisèrent, un jour, de déserter les leçons de rhétorique et de dialectique et d'aller tous ensemble dans une salle d'armes. Les inspecteurs les condamnèrent tous au cachot; leurs gouverneurs protestèrent énergiquement, mais les scolarques leur enjoignirent d'obéir. Les coupables se présentèrent tous, et Charles Mieg mentionne comme un acte d'extrême indulgence qu'ils ne furent retenus au cachot que pendant deux heures.

La défense de porter des armes, de se coiffer d'un béret en soie ou en velours, de revêtir des habits coupés à la mode du temps, dut être fréquemment rappelée même aux élèves des classes latines. Les étudiants, surtout les gouverneurs d'enfants nobles, se montraient encore beaucoup plus récalcitrants. Ces derniers, bien qu'ils ne fussent pas étudiants et que la plupart d'entre eux eussent acquis à une université le titre de maître ès arts, étaient tenus de se conformer aux prescriptions édictées pour les étudiants de l'École, quant aux armes et aux habits. L'un d'entre eux, cité devant les scolarques, protesta énergiquement contre cette exigence des autorités scolaires : il déclara que le béret en velours qu'on voulait lui interdire de porter lui avait été donné par le

comte, son maître, et qu'il ne pouvait sans l'autorisation de celui-ci renoncer à porter l'épée avec laquelle il avait, le cas échéant, à défendre son élève. Charles Mieg lui répondit qu'il avait à se conformer aux règlements; que s'il voulait en être dispensé, il devait s'adresser au Magistrat.

Nestitz, un étudiant originaire de la Prusse, se distingua par son insubordination et son humeur querelleuse. En dépit d'un sérieux avertissement et de la menace de se voir chassé de l'École s'il ne se corrigeait pas, il comparaissait, trois mois plus tard, sous l'inculpation de s'être enivré et d'avoir commencé une querelle avec un tailleur, de l'avoir poussé dans la rue et d'avoir voulu le frapper de son épée. Les scolarques ordonnèrent au bourgeois qui l'hébergeait de lui donner congé; mais l'intervention d'un sénateur influent et la promesse du coupable de se corriger amenèrent les scolarques à lui faire grâce encore une fois. Ils ne tardèrent pas à le regretter; il devint le chef d'une bande de mauvais sujets, fit beaucoup de dettes, cessa complètement de fréquenter les cours; parfois il louait un cheval et se promenait par le pays. Les scolarques, perdant patience, enjoignirent à son hôte de le renvoyer immédiatement; mais celui-ci les supplia d'attendre encore quelques jours que Nestitz eût reçu de l'argent et lui eût payé les 140 écus qu'il lui devait. Peu de jours après, le gouverneur de trois élèves nobles, maître Steinmüller, était cité devant le conseil des professeurs; on lui reprochait de porter un béret en velours, de se promener, l'épée au côté, avec ses élèves armés de dagues, de ne pas veiller à ce que ses élèves vinssent en classe, de peur de leur déplaire et de perdre sa place qui était très lucrative; il les accompagnait même au cabaret, buvait et jouait aux cartes avec eux jusqu'au milieu de la nuit; l'un de ces jeunes gens avait reçu l'année précédente une estafilade au visage; récemment un autre, avec Nestitz comme second, était allé sur le terrain et avait reçu au bras une blessure très sérieuse. Le gouverneur fut condamné par le convent à deux livres d'amende, chacun des élèves à une livre, et il fut décidé que leurs parents seraient informés du danger que couraient leurs fils. Mais cette affaire vint à la connaissance du Magistrat, qui s'était réservé la juridiction de tous les cas où le sang avait coulé; Nestitz, dont la mesure était comble, fut recherché par la police de l'ammeistre et sans doute expulsé; car, depuis lors, il n'est plus question de lui dans les notes de Charles Mieg. Mais on voit par ces faits que si les élèves nobles donnaient un certain lustre à l'école strasbourgeoise, ils lui causaient aussi quelques

ennuis. Les inspecteurs, les scolarques, le Magistrat réagissaient avec énergie et parfois, quand l'indiscipline prenait des proportions inquiétantes, on chargeait les prédicateurs d'intercaler dans leur sermon une recommandation aux bourgeois de surveiller les étudiants logeant chez eux.

Les pâtisseries étaient à cette époque ce que sont les cafés de nos jours : on y vendait, il est vrai, des gâteaux et des sucreries, — on en offrait même, dans la rue, aux élèves sortant de classe, — mais on y débitait aussi du vin. Les étudiants y allaient boire et même les élèves des classes latines s'y glissaient parfois, les dimanches après-midi, au lieu de se rendre au temple. Au commencement de l'année 1566, Sturm et Marbach, en même temps qu'ils signalaient ces faits aux scolarques, se plaignirent de ce que libraires, relieurs, marchands de drap et pâtissiers encourageaient les étudiants à faire des dettes en leur vendant trop facilement à crédit. Le Magistrat publia une ordonnance interdisant les prêts aux écoliers et avertissant les marchands qu'à l'avenir s'ils venaient devant le juge réclamer à un étudiant le paiement d'une dette, non seulement il ne serait plus fait droit à leurs revendications, mais qu'ils seraient même, selon les circonstances, punis d'une amende. Cette ordonnance fut souvent violée ou tournée et dut être renouvelée à différentes époques (1).

S'habiller à la mode du temps, porter la dague et l'épée, comme tout gentilhomme, fréquenter les salles d'armes, boire, jouer aux cartes, faire quelques dettes, parfois se déchirer la peau d'un coup d'épée, paraissait alors de graves méfaits aux sénateurs qui, prenant au sérieux leur titre de pères de la cité, se regardaient comme responsables de la moralité de tous leurs subordonnés; au fond, les mœurs scolaires, si elles laissaient parfois à désirer, étaient beaucoup meilleures que celles des universités de cette époque. Quant à des cas relevant de la police des mœurs, les protocoles des scolarques n'en mentionnent que deux. Un étudiant originaire de Berne, admis au collège des Prédicateurs, était accusé, en 1539, d'avoir pénétré dans la chambre d'une domestique : bien qu'il protestât de son innocence, il fut mis au cachot pendant plusieurs jours, puis banni de la ville, après avoir juré, selon la coutume d'alors, de ne pas chercher à se venger ni à éluder la sentence.

Le second fait est relatif non à un étudiant, mais à un gouverneur. Charles Mieg reçut avis qu'il y avait à proximité de la ville,

(1) Le 9 mars 1600; le 23 février 1670. *Statuts et privilèges*, n° 2126.

chez des jardiniers de la Robertsau, une fille qui venait d'accoucher et qui, après avoir raconté d'abord qu'elle était mariée et que son mari s'était laissé enrôler comme mercenaire, avait avoué, pendant les douleurs de l'enfantement, qu'elle s'était laissé séduire par maître Zacharie Stark, gouverneur des seigneurs de Schœnberg. Cité devant une commission spéciale où figuraient, à côté du recteur, des inspecteurs et des scolarques deux délégués du Magistrat, il s'avoua coupable et consentit à payer une forte somme pour l'éducation de l'enfant. La commission ayant fait son rapport, l'affaire parut devant le Conseil des professeurs : le coupable le supplia de se contenter de la peine qui lui avait été imposée et de ne pas lui infliger de châtiment déshonorant. Le Conseil se montra clément et se borna à le condamner à payer. comme peine supplémentaire, une amende d'un écu au collège des Guillemites. Ce jugement fut porté le 9 novembre 1568, mais dès le 6 décembre suivant, Stark recevait du Magistrat l'ordre de sortir du territoire de la république dans les trois jours. « Dans le cours du XVIe siècle », dit M. Rodolphe Reuss (1), « le nombre des cas de ce genre, cités dans les chroniques ou consignés dans les procès-verbaux, est véritablement minime. L'honnêteté native des uns, le strict contrôle de l'Église, la vie beaucoup plus intime de la famille d'alors, la surveillance du père, son chef naturel, facilitaient la pratique de la vertu. » Le même auteur constate, d'après des documents du XVIe et du XVIIe siècle, que, sur mille naissances il n'y avait alors à Strasbourg, en moyenne, que six enfants illégitimes.

Les élèves pauvres continuaient à être soutenus par la commission de Saint-Marc ou étaient reçus, comme boursiers, au collège des pauvres, dans l'ancien couvent des Guillemites. Il n'est guère question d'eux dans les procès-verbaux des scolarques, si ce n'est à l'occasion des cérémonies religieuses, quand les chants qu'ils exécutaient étaient particulièrement défectueux. Pour reconnaître à qui en était la faute, il fut décidé que les (Marcianites) et les Guillemites chanteraient séparément, les uns le matin, les autres au service du soir.

Le collège dit des Prédicateurs qui était placé sous la dépendance immédiate des scolarques, sollicita beaucoup plus souvent leur attention. En 1551, fut publié un nouveau règlement beaucoup plus explicite et plus sévère ; en voici les principales dispositions : Les élèves du collège doivent avoir au temple une tenue

(1) Rod. Reuss, *La Justice criminelle et la police des mœurs à Strasbourg au XVIe et au XVIIe siècle.* Strasbg. Treuttel et Würtz, 1885.

exemplaire. A table, il leur est interdit de se servir d'une autre langue que du latin; deux ou trois des pensionnaires doivent par des récitations donner matière à des discussions sérieuses, mais sans passion. Ils se garderont de reprocher les uns aux autres leur pays d'origine, « car en Jésus-Christ il n'y a pas de différence entre Souabes, Suisses, Alsaciens ou Bavarois ». Ils éviteront les calomnies, les querelles, la société de gens impies; ils ne fréquenteront ni cabarets, ni brasseries, ni pâtisseries. Chacun fera son lit et balaiera sa chambre. Le pédagogue visitera chaque cellule une fois par semaine au moins. La porte du collège sera fermée à sept heures du soir, tous seront couchés à neuf heures en hiver, une demi-heure plus tard en été (1).

L'administration financière de ce collège exigeait de la part des scolarques une attention particulière, et, malgré cela, ils ne pouvaient éviter le gaspillage. Les économes se succédaient rapidement : les uns étaient congédiés parce qu'ils étaient négligents ou dépensiers, les autres acceptaient d'autres fonctions. En 1556, Pierre Sturm et ses collègues résolurent de confier au recteur Jean Sturm et à Marbach la surveillance morale et la gestion économique de cet internat. Le prix de la pension resta fixé à vingt-deux florins par an; mais les scolarques n'en payaient que vingt pour les boursiers. A titre de compensation, ils fournissaient aux nouveaux administrateurs le blé dont ils avaient besoin au prix réduit de dix sous le quartaut (116 litres). Ils leur firent aussi plusieurs fois des avances d'argent pour l'achat de provisions de vin.

Le contrat qui avait amené l'ouverture de ce collège paraît n'avoir pas survécu aux revers de la guerre de Smalcalde, car il n'est plus question de pensionnaires entretenus par des municipalités étrangères. Les scolarques n'avaient à leur charge que huit boursiers dont ils payaient l'entretien à l'aide des intérêts de legs anciens ou récents. Ils leur fournissaient, outre la nourriture et le logement, les habits, les livres, le papier. Chaque année, les boursiers adressaient aux scolarques la liste des effets d'habillement qui avaient besoin d'être renouvelés; l'un des scolarques passait en revue les habits et les chaussures et décidait s'ils devaient être remplacés ou seulement réparés.

Malgré la sévérité des règlements disciplinaires, les élèves de ce collège, surtout ceux qui payaient leur pension, donnaient lieu parfois à des plaintes ; mais il aurait été surprenant qu'une cin-

(1) *Statuts et Privilèges*, n° 2007.

quantaine de jeunes gens n'eussent pas démoli quelque meuble, cassé des vitres ou inventé quelque mauvais tour. Cependant lorsque Marbach eut pris en main la police du collège, il s'entendit à refréner la turbulence des élèves, soit par sa vigilance et sa sévérité, soit en donnant, par l'introduction des représentations théâtrales, un dérivatif à leur besoin de mouvement et d'activité. Ce fut pourtant sous son administration que des pensionnaires réussissaient à sortir, la nuit, du collège en escaladant une clôture en planches. Les scolarques résolurent de faire construire un mur en pierres et ils demandèrent au Magistrat de leur céder gratuitement les matériaux nécessaires. Ils profitèrent de cette occasion pour faire établir un chemin pavé depuis la ruelle des Dominicains jusqu'au collège à travers l'ancien cimetière du couvent. Cet internat servit aussi quelquefois d'asile à des personnes âgées ou infirmes. Dans les premiers temps les scolarques y reçurent un ancien curé de l'ordre de Saint-Jean, devenu ensuite pasteur de l'église Saint-Nicolas et enfin de Sainte-Aurélie. Pendant tout un hiver, le Magistrat y fit héberger un aveugle avec son guide, et, l'été suivant, les scolarques eurent beaucoup de peine à les en faire sortir.

La condition des maîtres de l'école latine, surtout de celle des classes inférieures et moyennes, était peu enviable : leur travail était pénible, leurs appointements insuffisants. Dans chaque classe, un seul maître donnait toutes les leçons; les classes étaient très peuplées; en dehors des leçons, il y avait des devoirs à corriger; le dimanche même, ils étaient tenus de conduire les élèves au temple et ils étaient même astreints, depuis 1551, à donner, les dimanches soir, des leçons de catéchisme ou d'expliquer des livres du Nouveau-Testament.

Avant de parler de la situation matérielle des maîtres, il nous paraît indispensable de donner quelques indications sur la valeur des monnaies employées à cette époque. L'unité monétaire était alors, à Strasbourg comme en France, la livre (*Pfund*) subdivisée également en 20 sous (*Schilling*) de 12 deniers (*Pfenning*) chacun. Mais la livre strasbourgeoise avait une valeur intrinsèque quatre fois plus grande que la livre tournois, et cette différence s'est maintenue jusqu'à une époque très récente : il y a trente ans encore, le terme de *schilling* désignait quatre sous. La livre strasbourgeoise, dans la première moitié du XVIe siècle, valait environ 11 francs; le sou, 55 centimes.

Dans quelques pays d'outre-Rhin, on se servait d'une pièce

d'or appelée florin (*Gulden*), qui était subdivisée en 15 batz et qui valait un peu plus d'une demi-livre. A Strasbourg, on employait le terme de florin pour désigner la moitié de la livre, soit 5 fr. 50.

Mais le pouvoir de l'argent était beaucoup plus considérable. Un maçon se contentait, en 1539, de deux sous pour son salaire de la journée; une maison entière avec cour, jardin et dépendances, se louait 20 florins par an; le quartaut (116 litres) de blé se vendait 10 sous; la mesure de vin (2 litres) coûtait 4 deniers. Se basant sur un grand nombre de faits de ce genre, M. l'abbé Hanauer (1) a établi qne le pouvoir de l'argent était, de 1521 à 1550, quatre fois et demi plus grand que de nos jours; c'est-à-dire que la livre strabourgeoise valait alors 48 francs, le florin 24 et le sou 2 fr. 40. Mais l'argent perdit assez rapidement de sa valeur, et dans la deuxième moitié du XVIe siècle la valeur relative de la livre n'était plus que de 32 et dans les dernières années de 21 francs. Aussi l'augmentation progressive des traitements n'améliorait-elle pas la situation matérielle des maîtres, car le renchérissement de la vie suivait la même progression.

La position des instituteurs de la jeunesse avait été des plus misérables, au moyen âge, et ni la Renaissance ni la Réforme n'y apportèrent d'amélioration notable. En 1538, pendant les pourparlers des scolarques avec les maîtres qu'ils voulaient employer dans la nouvelle école latine, Pierre Schriessheimer se présentait dans un état si misérable que Jacques Sturm lui fit donner trois florins pour qu'il pût se faire faire un habit. Pendant les premières années, les maîtres des classes supérieures recevaient, à côté d'une part de l'écolage, quarante florins de la caisse scolaire, les autres trente seulement.

L'écolage (*minervalia*) était peu élevé, probablement de trois sous par trimestre; les boursiers du collège des Prédicateurs, les Marcianites et les Guillemites, étaient dispensés de le payer. Il appartenait aux maîtres qui le percevaient eux-mêmes et se le partageaient par parts égales; il rapportait à chacun une trentaine de florins annuellement. Les maîtres recevaient donc de 60 à 70 florins par an, moins de 400 francs! Il est vrai qu'ils avaient presque tous un logement appartenant à l'École. Ceux qui n'étaient pas mariés étaient logés et nourris au collège des prédicateurs.

Cela dura jusqu'à l'époque où le chapitre de Saint-Thomas mit au service de l'École les ressources considérables dont il disposait. Les maîtres des quatre classes supérieures recevaient de-

(1) *Etudes économiques sur l'Alsace*, par l'abbé HANAUER. Strasbg., 2 vol., 1876.

puis lors des canonicats et se trouvaient dans une situation satisfaisante; Gérard Sévénus, dès 1550, possédait une prébende qui lui rapportait plus de 200 florins par an. Mais les maîtres des autres classes étaient payés par l'École ou recevaient des vicariats d'un si faible revenu que les scolarques étaient obligés d'y ajouter de leur caisse. Pour obtenir une augmentation, il fallait de longues sollicitations ou l'intervention d'un personnage influent. En 1544, Schriessheimer, Toxités et Münch décidèrent Bucer à faire une démarche en leur faveur : ils étaient, disaient-ils, dans une misère profonde, augmentée encore par un renchérissement considérable des vivres; Schriessheimer avait plusieurs enfants et une femme en couches; Toxités avait une femme paralytique et souffrant de coliques; le vin était cher et cependant il ne pouvait prendre sur lui de lui faire boire de l'eau, de peur d'aggraver encore son état: aussi s'était-il fortement endetté. Münch avait, il est vrai, obtenu un vicariat, mais les fermiers dont la moisson avait été hachée par la grêle lui payaient la moitié ou le tiers seulement du fermage.

De ces trois solliciteurs, les deux premiers étaient des personnages peu estimables et durent être congédiés quelque temps après. Mais les maîtres les plus sérieux se trouvaient dans l'impossibilité de faire des économies, et la maladie ou une année de disette les trouvaient sans ressources. Après la peste de 1541, Jean Schwebel qui, pendant six mois, n'avait touché ni écolage ni prix de pension, puisqu'il avait fallu licencier l'École, pria les scolarques de lui venir en aide et de lui accorder la remise de trois florins qu'il leur devait.

Pierre Novésius qui se trouvait dans le même cas que Schwebel et, en outre, avait été malade lui-même, demanda et obtint un secours de cinq florins. En 1563 encore, Abraham Faes exposa aux scolarques qu'il avait à peine de quoi se faire tous les cinq ou six ans un habit neuf.

Dans les suppliques qui existent encore en grand nombre aux archives de Saint-Thomas ou qui sont mentionnées presque à chaque page des procès-verbaux des scolarques, les pétitionnaires exposaient leur misère, non sans quelque exagération, pour éveiller la pitié de leurs supérieurs; quelques-uns, plus malheureux ou plus insatiables que d'autres, revenaient à la charge à des intervalles fort rapprochés.

Quand leurs plaintes paraissaient fondées, les scolarques se laissaient attendrir et accordaient une petite augmentation. Thiébaud Lingelsheim, maître de la septième classe, était un des

solliciteurs les plus acharnés. Nommé en 1557, il obtint une première augmentation en 1563. Deux ans après, il supplie les scolarques d'améliorer sa position; car il a cinq enfants et n'a pu éviter de faire des dettes; les scolarques lui accordent 12 florins pour payer ses dettes et une augmentation de 16 florins. Mais deux mois après, il décide le recteur à intercéder en sa faveur et il obtient une nouvelle augmentation plus considérable. Son vicariat, l'écolage et le supplément payé par les scolarques lui rapportaient alors 68 livres, 3 sous et 18 quartauts de blé. C'est ainsi que pour tous les maîtres, les traitements s'élevèrent peu à peu, et, vers 1560, d'augmentation en augmentation, ils étaient arrivés à des chiffres variant entre 100 et 160 florins. Mais ce n'est que vers la fin du siècle, en septembre 1588, que les scolarques, « pour mettre un terme aux incessantes sollicitations auxquelles ils étaient en butte », décidèrent enfin que les maîtres des six classes inférieures recevraient chacun un traitement total de 100 livres par an.

Dans les cas de maladie, les maîtres étaient remplacés par des étudiants, généralement des boursiers logés au collège des Prédicateurs et auxquels on donnait une petite indemnité. Il y avait deux maîtres suppléants : l'un pour les classes supérieures, l'autre pour les classes inférieures. Melchior Junius, le futur recteur, fit ainsi ses débuts dans la carrière de l'enseignement. Les procès-verbaux des scolarques mentionment aussi des demandes de congé motivées par des affaires de famille, par le désir de faire un voyage ou une cure dans un bain. Dans ces cas, les frais de remplacement étaient généralement laissés à la charge du maître qui s'absentait.

Les maîtres des classes latines étaient tenus sous une surveillance très rigoureuse par les scolarques; d'ailleurs la ville n'était pas assez grande pour que l'on n'apprît pas les plus petites négligences aussi bien que les gros scandales. Plusieurs fois par an, les scolarques convoquaient tout le personnel, demandaient à chaque maître d'indiquer le chiffre des élèves de sa classe, d'en nommer les plus intelligents et les plus appliqués, de signaler les cas d'indiscipline graves et les abus qui pouvaient nuire à l'école. A leur tour, les scolarques adressaient aux maîtres des encouragements et des exhortations, distribuaient l'éloge ou le blâme.

En 1554, quelques mois après la mort de Jacques Sturm, les nouveaux scolarques se montrèrent particulièrement sévères. Pendant les années de trouble et d'incertitude qui avaient suivi la promulgation de l'Intérim, un certain relâchement s'était produit dans l'école, contre lequel il fallait réagir. Tous les maîtres

furent invités à commencer la classe à l'heure et à ne pas la terminer avant que l'heure n'eût sonné, de ne pas abandonner leurs élèves pour faire ensemble le partage de l'écolage. On fit des reproches à Sévénus de s'être absenté pendant quatre semaines sans l'autorisation des scolarques, mais on lui pardonna parce qu'il était bon maître. On constata que Théophile Goll avait perdu du zèle qu'il avait montré tout d'abord, qu'il était souvent en retard.

On engagea Thiébaud Dietrich à être moins dur pour ses élèves et à fréquenter plus rarement les cabarets. Laurent Engler devait éviter le reproche d'être plus sévère à l'égard des boursiers que des élèves payants; on avait appris qu'il était buveur et joueur. « Tous les maîtres des classes latines aiment trop à fréquenter les cabarets » : tel est le reproche capital que les scolarques adressèrent à tout le personnel des classes latines; et pourtant, on poussait fort loin, à cette époque, l'indulgence pour les buveurs. Le vin qui, dans les bonnes années, était d'un bon marché extrême, fut fatal à plusieurs des maîtres qui lui demandaient le renouvellement de leurs forces ou l'oubli de leurs soucis domestiques. Toxitès fut congédié pour ivrognerie; Schriessheimer fut éloigné pour le même motif; Mathias Hubner vint au Conseil des professeurs dans un tel état d'ivresse qu'il s'endormit; à son réveil, il sortit en heurtant les murs, à la grande joie des étudiants. Cité devant le recteur et les inspecteurs, il raconta qu'après avoir passé la nuit au chevet de sa femme malade, il avait bu au déjeuner un peu plus que de coutume. On admit cette excuse, tout en l'exhortant à éviter de pareils excès. Mais il avait décidément un faible pour le vin, ou bien il le supportait moins que d'autres. Environ deux ans après cette première mésaventure, l'ivresse lui inspira l'idée d'assister au cours d'ouverture d'un professeur; mais à peine était-il entré dans la salle qu'il s'abattit sur le plancher et s'endormit. C'était peut-être aussi le vin qui porta Erythræus à s'exprimer en classe avec une telle violence sur le compte d'un collègue que les scolarques lui en firent des remontrances.

Une obligation fort onéreuse était imposée aux maîtres, celle de se charger de la protection de la veuve d'un collègue décédé et de la tutelle des orphelins. Le tuteur n'avait pas seulement à surveiller la bonne administration de la fortune que pouvait avoir laissée le défunt; il avait également, en cas d'indigence, à pourvoir à la subsistance de la famille confiée à sa protection; il était même, paraît-il, responsable des dettes qu'avait contractées son collègue.

Après la mort de Sévénus qui devait une somme considérable aux scolarques, le recteur fut désigné comme tuteur; lui qui ne savait comment payer les intérêts de ses propres dettes, devait encore venir en aide à d'autres. Enfin, à la suite de nombreuses réclamations, le Magistrat décida, le 12 novembre 1565, que les professeurs et les maîtres latins seraient, à l'avenir, dispensés des tutelles. Charles Mieg ajoute que cette décision fut accueillie avec une vive gratitude.

Les professeurs n'étaient pas beaucoup mieux payés, d'abord, que les maîtres de l'école latine. Bucer et ses collègues recevaient un florin chacun pour six leçons. Ceux-ci, il est vrai, avaient d'autres revenus et ils avaient commencé ces cours par dévouement et dans l'intérêt de leurs croyances religieuses. Mais Délius, le professeur d'hébreu, avait une chapelainie qui rapportait quarante florins auxquels les scolarques en ajoutaient douze seulement : il gagnait donc dix sous par semaine ; aussi mourut-il dans l'indigence. Le chiffre ordinaire des traitements, à cette époque, était de cent florins. Sturm, le recteur, eut cent, puis cent quarante florins, enfin un canonicat dont le rapport annuel était évalué à cent livres. Après 1550, les scolarques n'offraient pas moins de deux cents florins à un professeur de quelque renom et ils y ajoutaient, le plus souvent, une indemnité de logement. Mais aussitôt qu'ils devenaient chanoines, les professeurs recevaient du chapitre de Saint-Thomas une des maisons curiales situées auprès de l'église, maisons spacieuses avec cour et jardin. Les scolarques eux-mêmes pouvaient disposer de quelques maisons qui avaient autrefois appartenu aux Dominicains.

Tous les professeurs, de même que les maîtres des classes latines, donnaient pension à des étudiants étrangers et complétaient de cette manière leurs faibles traitements. Le recteur lui-même avait toujours à sa table plusieurs jeunes gens, nobles le plus souvent et qui, sans doute, lui payaient un prix assez élevé ; mais, en général, la pension n'était pas chère. Simon Lithonius, en 1544, déclara aux scolarques qu'il ne faisait payer que vingt-quatre florins (552 francs) par an ; aussi ajouta-t-il que, le vin ayant considérablement renchéri, il ne leur en donnerait plus quand sa provision serait épuisée.

Mais on ne tenait pas seulement des pensionnaires dans les maisons des maîtres et des professeurs. Comme chez tous les bourgeois, il y avait dans leur cour un poulailler et une étable à porcs. Le fumier et les déchets du ménage s'entassaient dans un coin de la cour ou étaient jetés dans la rue, à moins que la mai-

son ne fût située à côté de l'un des nombreux canaux qui sillonnaient alors la ville et qui devenaient le réceptacle de toutes les immondices (1). Michel Beuther, qui habitait une maison appartenant à l'École et située entre le collège des Prédicateurs et le Fossé-des-Tanneurs, demanda aux scolarques de lui réparer le poulailler et de lui faire construire une nouvelle étable à pourceaux. Les scolarques lui répondirent que la chambre du rez-de-chaussée, qui avait, jusqu'alors, servi à cet usage, était une excellente étable.

Les professeurs tiraient encore quelques revenus des ouvrages qu'ils publiaient, surtout des épîtres dédicatoires dont ils les faisaient précéder et qu'ils adressaient à des personnages riches et généreux. Jean Sturm reçut des scolarques une gratification de vingt florins pour son traité *De literarum ludis*. Le docteur Jacques Scheck, qui avait dédié au Magistrat un commentaire d'Aristote, reçut des scolarques une coupe en argent d'une valeur de cinquante florins. George Naogeorgius, de Nimègue, obtint un don de vingt florins. Marbach reçut pour un livre *De majestate Christi*, qu'il dédia au Magistrat, une gratification de vingt-cinq florins. Un étudiant de Leipzig, Joseph *a pinu* avait envoyé aux scolarques un volume de vers pour lequel une récompense de deux florins parut suffisante. Un mathématicien dédia même au Magistrat un almanach. On est surpris de voir le Magistrat sensible à des hommages qui n'étaient qu'une forme déguisée de la mendicité ; mais il considérait, sans doute, le rôle de protecteur des lettres comme faisant partie de ses attributions de souverain.

Il n'y avait pour les cours publics qu'une seule salle (*lectorium*). Les leçons s'y donnaient depuis sept et même, en été, depuis six heures du matin jusqu'à cinq heures du soir. En hiver, on éclairait la salle avec des chandelles en suif que fournissait l'économe du collège. Quand un professeur s'avisait de prolonger sa leçon de quelques minutes, il s'exposait aux réclamations de son collègue forcé d'attendre devant la porte. On finit par faire faire simultanément certains cours qui ne s'adressaient pas aux mêmes auditeurs ; dans ce cas, le professeur le plus ancien occupait le *lectorium* ; son collègue devait se contenter d'une salle de classe : il en résulta des discussions, professeurs et élèves se considérant comme dégradés en se rendant dans une salle de l'école latine.

Nous terminons ce chapitre en résumant la relation de Charles

(1) Rod. Reuss, *La Justice criminelle et la Police des mœurs*, chap. VI. Police nocturne et salubrité publique, p. 61 et suiv.

Mieg sur des cérémonies quelque peu bizarres qui accompagnaient la collation des bénéfices au chapitre de Saint-Thomas (1).

C'était le 13 février 1568. Marbach, le doyen du chapitre, après avoir dit une prière, fit l'exposé suivant : Deux bénéfices étant devenus vacants, un canonicat dont le patronage et le droit de collation appartiennent aux scolarques et un vicariat que Jean Sturm, en sa qualité de prévôt, a le droit de conférer, les scolarques ont présenté Michel Beuther, et le prévôt, Hugues Bauer. Comme le chapitre est parfaitement renseigné sur la science et la moralité des deux personnes proposées, il a décidé, avec l'assentiment des scolarques, de les dispenser de l'examen réglementaire, mais leur a fait faire une copie du questionnaire, ainsi que des statuts pour qu'ils en prennent connaissance. Là-dessus il leur donna un formulaire contenant les points essentiels de l'examen, ainsi que le texte du serment et les pria de quitter la salle.

Après leur sortie, les deux scolarques présents, Charles Mieg et Frédéric de Gottesheim, interrogés s'ils avaient quelque objection à la nomination des deux personnes proposées, déclarèrent qu'ayant eux-mêmes présenté Beuther, ils ne pouvaient qu'être reconnaissants au chapitre de vouloir bien l'agréer ; que l'autre appartenait également à l'École et qu'ils avaient lieu d'espérer qu'il se montrerait digne du bénéfice qu'il sollicitait.

Là-dessus tous les chanoines, à l'exception du prévôt et des examinateurs, furent appelés à émettre leur avis, et, après eux, tous les vicaires. Ils déclarèrent tous que les personnes proposées étaient dignes des bénéfices pour lesquels on les avait présentées. Alors le doyen invita les assistants à se retirer et à le laisser délibérer avec les examinateurs.

Cette délibération achevée, tous les membres du chapitre, ainsi que les deux personnes proposées, furent rappelés dans la salle. Le prévôt seul resta devant la porte. Le doyen demanda aux récipiendaires à quoi ils s'étaient décidés et lorsqu'ils eurent répondu qu'ils pouvaient, en bonne conscience, prêter le serment statutaire et qu'ils étaient prêts à le prêter, le doyen déclara qu'après avoir entendu les scolarques et les membres présents, les examinateurs avaient reconnu que les personnes qui leur étaient présentées étaient suffisamment instruites et dignes de recevoir les bénéfices vacants et de faire partie du collège de Saint-Thomas.

Après cette déclaration, deux des examinateurs, Bittner et

(1) *Statuts et Privilèges*, n° 2045.

Goll, accompagnés des deux récipiendaires et du notaire, allèrent rejoindre le prévôt, l'informèrent de la résolution du chapitre et le prièrent d'accorder l'investiture. Cet acte accompli, ils rentrèrent tous dans la salle ; et le doyen invita les nouveaux bénéficiaires à redire, phrase par phrase, la formule du serment rédigée en allemand, mais qu'il traduisait en latin, au fur et à mesure, et à jurer de s'y conformer, la main posée sur les Évangiles.

Ensuite, le doyen invita le notaire à rédiger les actes constatant la collation au docteur en droit Michel Beuther, du canonicat devenu vacant par la résignation de François Hotman et celle du vicariat que la mort de Jean Schwebel avait rendu vacant à Hugues Baner. Le notaire en prit l'engagement et invoqua le témoignage de deux assistants.

Enfin, le doyen engagea Jonas Bittner et Théophile Goll à assigner à Beuther la place qu'il devrait occuper, à l'avenir, aux séances du chapitre et requit le notaire de rédiger également l'instrument de cet acte. Puis on félicita les deux bénéficiaires nouvellement créés, et l'on se sépara.

Ch. ENGEL.

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR M. PICAVET, A LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SUR LA

RÉFORME DU BACCALAURÉAT CLASSIQUE

La Société d'enseignement supérieur a consacré plusieurs séances (1), auxquelles assistaient des représentants de l'enseignement libre et de l'enseignement public, de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur (2), à l'examen des baccalauréats classiques. Sur un questionnaire rédigé par une commission spéciale, sur les projets étudiés ou présentés par ses membres, les discussions ont été approfondies et vives (3), parfois passionnées. Les solutions les plus radicales ont été exposées avec précision, défendues avec chaleur. Mais la Société, en discutant ainsi ce qui est peut-être destiné à triompher dans l'avenir, s'est prononcée pour les réformes les plus pratiques, pour celles dont elle peut demander et espérer l'application immédiate.

I

Il suffit de rappeler brièvement les inconvénients, souvent signalés, du système actuel, pour les études, pour les élèves et pour leurs maîtres, comme pour les professeurs de Facultés. Ces

(1) Les comptes rendus ont été publiés dans la *Revue internationale:* celui du 3 mai dans le numéro du 15 mai; ceux des 10 et 17 mai, dans le numéro du 15 juin; ceux des 7, 14 juin et 5 juillet, dans le numéro du 13 juillet.

(2) Sous la présidence de MM. Brouardel ou Tranchant, assistés de MM. Larnaude et Hauvette, secrétaire général et secrétaire général adjoint, ont discuté: MM. Dastre, Vélain, Boutmy, Blondel, Henry Michel, Alix, Bufnoir, Pontal, Gérardin, Thaller, Bernès, Gazier, Bertin, Ernest Lavisse, Alfred Croiset, Dauriac, Victor Egger, Puech, Lelong, Jules Tannery, Darboux, Charpentier, Picavet.

(3) Le questionnaire, rédigé par MM. Hauvette, Vélain, Bernès, Picavet, a été publié dans la *Revue internationale* du 15 mai. Les projets ont été analysés dans les comptes rendus des séances.

derniers, à Paris surtout, sont empêchés, par les examens, de donner aux étudiants et à leurs recherches personnelles, tout le temps qu'ils souhaiteraient. Le baccalauréat est nécessaire pour les carrières administratives et pour les grandes écoles. Les programmes en sont si vastes que les professeurs sont obligés d'attribuer, dans l'enseignement, la première place à la préparation des examens. Parfois encore les élèves trouvent qu'ils s'occupent trop de la culture générale et demandent aux Manuels une instruction aussi hâtive qu'indigeste. Enfin, le nombre des candidats croît sans cesse : les examinateurs doivent juger, en peu de temps, des jeunes gens dont ils ignorent les aptitudes et le travail antérieur. Aussi de mauvais élèves, avec un peu de chance et beaucoup d'aplomb, réussissent quand d'autres, qui ont travaillé avec zèle et profit pendant toutes leurs classes, sont refusés, parce qu'ils ont été mal disposés ou qu'ils ont perdu la tête le jour de l'examen.

Sans doute, il serait possible de soutenir que, sur plus d'un point, on exagère les défauts du régime actuel. Mais personne ne conteste qu'il soit nécessaire ou tout au moins utile d'alléger le travail des Facultés, de stimuler les élèves, de fortifier l'enseignement secondaire et de faire disparaître, autant que possible, les hasards de l'examen.

Le meilleur remède ne serait-il pas la suppression pure et simple du baccalauréat ? L'École pratique des Hautes-Études n'exige aucun diplôme de ses auditeurs ou de ses élèves. Chaque maître de conférences juge, par lui-même, ceux qui sont capables de suivre son enseignement. Les Facultés de droit et de médecine, les grandes écoles et les administrations publiques pourraient procéder d'une façon analogue : leurs professeurs ou leurs chefs verraient fort bien si les jeunes gens sont en état de profiter de leurs leçons, ou d'accomplir le travail qui leur est réclamé. Débarrassés, dans les écoles secondaires, de toute préoccupation d'examens, les maîtres trouveraient des élèves dociles, dont ils pourraient former complètement l'esprit et peut-être même le caractère.

Mais la suppression immédiate du baccalauréat mettrait dans un grand embarras les administrations publiques, qui en font un point de départ pour leur recrutement. Les Facultés de médecine auraient peine à constituer les jurys chargés de choisir leurs futurs élèves, dans un nombre de plus en plus grand de candidats. D'une façon générale, les jurys ainsi constitués offriraient moins de garanties que ceux d'aujourd'hui, s'ils se bornaient à demander aux candidats des connaissances générales. Et s'ils exigeaient les

connaissances spéciales, qui seraient requises pour suivre leur enseignement ou remplir des fonctions déterminées, les jeunes gens et leurs familles s'adresseraient bien vite aux établissements qui donneraient ces connaissances spéciales et délaisseraient ceux qui se soucient surtout de cultiver l'intelligence.

II

Il faut donc maintenir un examen à la fin des études secondaires. Mais on peut modifier ce qui existe. La modification la plus radicale consisterait à en faire un examen secondaire, par son jury comme par ses programmes. On en chargerait les professeurs de la classe, ils désigneraient, d'après le travail de l'année, ceux de leurs élèves qui méritent d'être proclamés bacheliers, comme leurs collègues les laissent, avec ou sans examen, monter de la sixième à la rhétorique. Les Facultés seraient déchargées, les hasards de l'examen supprimés : les professeurs seraient maîtres de leurs élèves et des études.

Mais la valeur des diplômes varierait avec celle des établissements qui les auraient décernés. Surtout les professeurs et les administrateurs seraient, pendant toute l'année, en butte aux sollicitations des familles, par suite exposés à des rancunes ou même à des suspicions, auxquelles échappent les professeurs des Facultés. Enfin, pour les écoles libres, l'État serait obligé d'accepter les décisions de maîtres, qu'il ne choisit ni ne contrôle, ou leurs élèves, n'ayant pas de diplômes, seraient exclus des grandes écoles et des carrières administratives.

Il ne paraît pas plus possible de faire appel à des professeurs du même établissement, qui ne se trouveraient pas en présence de leurs élèves. Car ils les connaîtraient moins bien et il serait délicat pour eux de contrôler l'enseignement de leurs collègues, comme difficile pour ceux-ci d'admettre un pareil contrôle.

Constituerait-on, en dehors des établissements, un jury pris tout entier dans l'enseignement secondaire ? On pourrait dresser, dans chaque académie, une liste de docteurs et d'agrégés, parmi lesquels le ministre choisirait les examinateurs de l'académie voisine. Ainsi le jury serait compétent, puisqu'il est toute l'année en contact avec de futurs candidats ; il serait indépendant, puisqu'il n'est jamais en relations avec les familles de ceux qu'il examine. Ainsi les élèves des établissements libres seraient dans les mêmes conditions que ceux des lycées et collèges. Et les pro-

fesseurs des Facultés disposeraient de tout leur temps pour leurs élèves et pour des travaux scientifiques.

Mais, a-t-on dit, un jury d'enseignement secondaire ne paraîtrait pas peut-être suffisamment impartial. Une réforme aussi radicale donnerait, à tort ou à raison, l'occasion de dire qu'on porte atteinte à la loi de 1850 sur la liberté d'enseignement. Enfin il faut maintenir l'union des deux ordres d'enseignement, il faut conserver aux professeurs des Facultés le moyen de se renseigner sur les études secondaires de leurs étudiants, partant les laisser maîtres du baccalauréat.

III

Si ces professeurs sont indépendants, relativement aux familles et aux chefs d'établissement, si leur impartialité est incontestée, les professeurs de l'enseignement secondaire, plus rapprochés des élèves, savent mieux ce qu'on peut et ce qu'on ne peut pas demander à ceux qui ont fait de bonnes études. Il est donc désirable que toutes les Facultés aient un jury mixte. Et cela est indispensable à Paris, non seulement pour soulager les juges actuels, mais encore pour assurer le fonctionnement régulier de l'examen.

La Société s'est partagée : aux uns, l'adjonction des professeurs de l'enseignement secondaire a paru *nécessaire ;* aux autres, auxquels la voix du président a donné gain de cause, il a semblé qu'elle devait demeurer *facultative*.

IV

Par cette résolution, on diminuait bien les charges des Facultés, là où elles sont vraiment trop lourdes ; on n'avait pas fait assez pour rendre l'examen moins aléatoire et pour assurer, dans l'enseignement secondaire, les progrès de la culture générale ou désintéressée. C'est ce dont on s'est préoccupé à propos de l'organisation de l'examen et des carnets scolaires.

Deux conceptions opposées sont en présence pour l'organisation de l'examen. Comme l'avait voulu d'abord l'ancien Conseil supérieur de l'instruction publique, on pourrait rendre l'admissibilité plus facile ; par exemple, on ne mettrait qu'une version à l'examen écrit de rhétorique, pour accorder plus d'importance aux interrogations orales. Mais d'abord le temps ferait défaut pour interroger, avec le soin qui conviendrait, tous les candidats. De plus, on risquerait toujours de se tromper, en décidant l'admissi-

bilité d'après une seule épreuve. Enfin les jeunes gens peuvent ne pas comprendre les questions, se troubler ou n'avoir pas le temps de réfléchir, de sorte qu'ils donneront une idée peu exacte de leur valeur intellectuelle.

C'est pourquoi la Société a pensé qu'il fallait multiplier les épreuves écrites, en les organisant toutefois de telle façon qu'elles ne constituent pas une surcharge pour le correcteur. On conservera donc la composition française, malgré les objections qui lui ont été adressées. Mais, sans exclure l'histoire des littératures, on évitera les dissertations trop littéraires ou trop philosophiques, qui dépassent la portée des élèves et les obligent à répéter les manuels. De préférence, on proposera des narrations, des lettres, des sujets qui prêtent à la forme oratoire ou dramatique, et permettent de juger si le candidat sait réfléchir et composer. La version latine est une excellente épreuve, à condition cependant que les candidats disposent d'un dictionnaire et non de lexiques, qui ajoutent des énigmes insolubles aux difficultés du texte.

Pour les langues vivantes, le thème écrit, sans dictionnaire, apprend à l'examinateur ce que le candidat sait du vocabulaire et de la grammaire; en y joignant quelques questions orales, il est très exactement renseigné sur ses connaissances en anglais ou en allemand.

Ce qui se fait chez nous pour la langue vivante, ce qui est en usage à Londres, pour la plupart des matières de l'enseignement secondaire, pourrait être utilement tenté pour d'autres parties de notre examen. Un thème latin de quelques lignes, une version grecque très courte, tirée de l'Anabase ou d'un texte d'égale facilité, pour lesquels on permettrait d'ailleurs l'emploi des dictionnaires, afin de ne pas effrayer les candidats et leurs familles, seraient lus en quelques instants par l'examinateur. Ils serviraient à compléter ou à rectifier les notes de la composition française et de la version latine; ils indiqueraient en quel sens il faut diriger l'examen oral, ils augmenteraient les chances de succès pour les bons élèves et forceraient ainsi tous les rhétoriciens à revoir leurs grammaires, à faire avec soin pendant l'année des exercices qui figureraient à l'examen du baccalauréat.

De même une interrogation écrite de mathématiques, pour laquelle les candidats choisiraient entre trois questions faciles, empruntées au cours, attirerait leur attention sur une étude nécessaire à la formation complète de l'esprit. Il leur serait en outre plus facile ainsi de satisfaire leurs examinateurs comme il serait plus aisé à ceux-ci de juger sûrement ce qu'ils savent.

Les mêmes résultats seraient obtenus en philosophie par l'adjonction d'une interrogation écrite, portant sur l'une des sciences dont la connaissance est exigée à l'examen oral.

Enfin on avait pensé qu'il serait bon de joindre à l'examen subi actuellement par les élèves d'élémentaires, une interrogation écrite de philosophie, puisqu'ils vont au concours général en philosophie, puisque le baccalauréat lettres-mathématiques ouvre légalement les Facultés de droit et en fait celles de médecine, pour lesquelles il avait été décidé tout d'abord qu'on exigerait le diplôme lettres-philosophie. Mais la Société a estimé que ces élèves devaient se spécialiser de bonne heure, pour se préparer aux carrières scientifiques, et qu'ils se destinent, par exception seulement, au droit ou à la médecine ; qu'ils ont fait suffisamment leurs preuves littéraires à l'examen de rhétorique et, qu'enfin les deux compositions écrites de sciences permettent de les juger assez exactement.

Quant aux épreuves orales, elles sont, pour les diverses parties du baccalauréat classique, réduites au minimum ; elles ne peuvent donc être simplifiées et elles deviendront suffisantes avec les adjonctions proposées.

V

Par l'institution de ces interrogations écrites, par la réforme qui a déjà scindé en deux parties le baccalauréat, autrefois encyclopédique, les examens sont rapprochés des études elles-mêmes. On a proposé d'aller plus loin et de faire des uns une image véritable des autres. Dès la quatrième ou la troisième, un jury de professeurs, agrégés ou docteurs, empruntés à l'académie voisine, interrogerait les élèves sur les matières enseignées dans l'année. Faute de réponses suffisantes, ils redoubleraient leur classe. Ils pourraient ensuite réparer le temps perdu, mais s'ils n'y arrivaient pas, ils seraient arrêtés avant le baccalauréat et n'augmenteraient pas le nombre des déclassés. Le baccalauréat serait ainsi un examen final, pour lequel on produirait les résultats des examens antérieurs. Aucun d'eux ne pèserait sur les études, puisque les enfants seraient encore loin des carrières auxquelles ils se destineront par la suite. Et ils donneraient tous les avantages qu'on espère, mais qu'on n'obtiendra pas des examens de passage et des carnets scolaires.

La Société a refusé d'accepter le système des examens successifs, contre lequel on a soulevé des objections nombreuses, tirées

de la difficulté d'organiser les commissions d'examen pour toutes les classes, de la nécessité de tenir compte de l'enseignement libre, de la façon irrégulière dont se produit le développement intellectuel des enfants, du but que poursuit notre enseignement secondaire, plus soucieux de donner une culture générale que de faire acquérir des connaissances dont on constaterait mathématiquement l'accumulation, etc., etc. (1).

Même la Société s'est opposée à la création d'un certificat qui, passé à la fin de la quatrième, constaterait la connaissance théorique et pratique des grammaires française, latine, grecque, et serait ensuite exigé des candidats au premier examen du baccalauréat.

VI

C'est qu'elle espère obtenir des résultats meilleurs et plus certains, par les examens de passage et les carnets scolaires. A l'unanimité, elle demande que des mesures soient prises pour augmenter et assurer l'efficacité des premiers, en particulier de celui qui, au sortir de la quatrième, ouvre les classes de lettres proprement dites.

Elle sait que les parents pourront toujours mettre, dans un autre lycée ou dans un établissement libre, les enfants obligés par les professeurs à redoubler une classe ; mais elle ne croit pas impossible de leur persuader un jour qu'une semblable mesure est toute favorable à l'enfant et de les amener ainsi, de plus en plus, à accepter les décisions de ce genre.

La Société est unanime encore à proposer qu'on accorde plus d'importance au carnet scolaire. Mais les uns veulent que les Facultés puissent dispenser de tout examen les candidats dont le carnet est excellent; les autres, que tous les candidats soient soumis à toutes les épreuves.

Selon les premiers, les bons élèves, n'ayant plus le souci de l'examen, travailleraient, dans toutes leurs classes, comme leurs professeurs le désirent. Ceux-ci se bornant à indiquer sur le carnet les places et les notes, que tous connaissent dans l'établissement, n'auraient aucune peine à se défendre contre les sollicitations des familles. Les Facultés sauraient bien vite, de leur côté, quels établissements fournissent des renseignements inexacts et

(1) On peut les lire dans le compte rendu des séances des 7 et 14 juin, où figurent également les raisons et les réponses de M. Dastre, qui a proposé et défendu ce système.

elle n'hésiteraient pas à faire savoir qu'elles ne tiendront aucun compte des carnets ainsi dressés. Et même, s'il y avait parfois altération de la vérité, l'inconvénient serait moindre encore que celui qui résulte actuellement des surprises de l'examen ou de la gêne qu'il impose aux élèves et aux maîtres.

A cela, il a été répondu qu'en procédant ainsi, on porterait atteinte à l'idée d'égalité, à laquelle on tient tant en France. Par là, on exposerait les professeurs de Facultés à des accusations de partialité; on nuirait aux élèves qui désirent la mention *Bien* ou *Très bien*, pour rentrer dans leurs frais d'examen ou postuler une bourse de médecine ou de droit.

La Société s'est arrêtée à une résolution intermédiaire : elle a décidé que tous feraient les compositions écrites et que les jurys pourraient dispenser des épreuves orales ceux dont les carnets seraient satisfaisants et dont les copies témoignent en faveur de l'exactitude des indications portées sur le carnet. Ces candidats subiront, s'ils le désirent, l'examen entier. Le carnet scolaire, dont la production reste d'ailleurs facultative, sera toujours consulté, quand il aura été déposé; il pourra alors compenser les notes de l'examen écrit et celles de l'examen oral.

Pour cela il faut qu'il renseigne les examinateurs aussi exactement et aussi complètement que possible. Les appréciations écrites, qu'on dit parfois banales ou exagérées, apprennent de quelle manière les établissements jugent leurs élèves, et montrent la valeur réelle des notes chiffrées. Mais un élève peut être absent pour l'une des trois ou quatre compositions de l'année; il lui arrive de n'en pas réussir une autre; le professeur lui-même choisit parfois des sujets plus difficiles que pour les devoirs ordinaires. On y joindra donc toujours les prix, accessits ou mentions obtenus au lycée et au concours général; ensuite les notes en chiffres, données depuis la quatrième à la fin de chaque année scolaire, comme celles qui résument pour la rhétorique, la philosophie et les élémentaires, les interrogations ou les devoirs de l'année. Ainsi constitué, le carnet sera vraiment utile aux candidats et à leurs examinateurs.

VII

La Société a enfin décidé que les candidats pourraient à leur gré, mais une seule fois, user du bénéfice de l'admissibilité. Elle n'a pas cru pouvoir exiger un certificat d'études, pour empêcher les élèves de se présenter, après la seconde, à l'examen de rhéto-

rique, ou limiter le nombre des échecs, parce que des mesures de ce genre nécessiteraient l'intervention du législateur.

En résumé, toutes les propositions qu'elle a admises constituent des mesures immédiatement acceptables, pour lesquelles il n'est besoin ni de faire appel aux Chambres, ni de modifier les programmes ou l'organisation de l'enseignement. Elles décharger aient les Facultés, rendraient les examens moins aléatoires et encourageraient les élèves à s'abandonner entièrement à la direction de leurs professeurs. Et si elles passaient dans la pratique, elles prépareraient quelques-unes des réformes plus complètes, sur lesquelles la Société a fait porter la discussion.

Elle se propose de continuer, l'hiver prochain, l'examen des questions qui figurent au programme rédigé par sa commission (1), de réclamer l'organisation d'un plan d'études qui soit consenti par tous les Ministères, et auquel tous soient ensuite obligés de se conformer, de telle sorte que l'enseignement secondaire ne soit pas à chaque instant bouleversé par des changements introduits dans les grandes écoles qui ne relèvent pas de l'Instruction publique. Une semblable organisation, dont elle essayera de tracer le plan, permettrait peut-être de modifier plus profondément les examens du baccalauréat, en sauvegardant les intérêts des élèves, des examinateurs et des maîtres, de l'État et des établissements libres, en assurant le développement des études générales et désintéressées.

PROPOSITIONS ADMISES PAR LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

1° On donnera plus de force à l'enseignement secondaire et les connaissances générales y tiendront la plus grande place.

2° Le baccalauréat sera maintenu à la fin des études secondaires.

3° Les examens qui le confèrent seront laissés aux Facultés. On *pourra* leur adjoindre des professeurs de l'enseignement secondaire, docteurs ou agrégés; mais l'organisation devra être telle qu'ils n'interrogent pas leurs propres élèves.

4° L'examen de rhétorique comportera, comme par le passé, une version, une composition française, une interrogation écrite pour les langues vivantes. On substituera le dictionnaire au lexique pour la version latine. On laissera le choix, pour la composition française, entre trois sujets, qui devront tous exiger un effort de réflexion personnelle et de composition. Aux exercices actuels, on joindra : A, un thème latin de quelques lignes, une version grecque très courte, empruntée à l'Anabase ou à un texte d'égale facilité; les deux épreuves auront une seule note, seront faites avec dictionnaires et compteront pour l'admissibilité;

(1) Nombre et date des sessions; les diverses formes du baccalauréat moderne; les modifications des programmes actuels; les sanctions, etc.

B, une interrogation écrite, relative aux mathématiques, avec choix laissé aux candidats entre trois questions faciles, empruntées au cours.

5° A l'examen de philosophie, on ajoutera une interrogation écrite, pour laquelle les candidats auront le droit d'opter entre les différents ordres de sciences enseignés dans la classe.

6° L'examen écrit ne sera pas modifié pour les élèves de mathématiques élementaires.

7° Les épreuves orales resteront ce qu'elles sont actuellement pour les trois examens.

8° Des mesures seront prises en vue d'augmenter l'efficacité des examens de passage, spécialement de celui que subissent les élèves de quatrième, pour aller des classes de grammaire à celles de lettres.

9° Les élèves, dont le carnet scolaire sera excellent et jugé exact, après lecture des compositions écrites, seront dispensés des épreuves orales. Une importance plus grande sera attribuée au livret pour l'ensemble de l'examen et pour tous les élèves ; il pourra compenser certaines notes de l'examen écrit ou oral, mais aucune note en chiffres ne lui sera donnée pour être ajoutée à celles de l'examen.

10° Le livret portera, outre les appréciations des professeurs, les places et les notes des compositions : *a*, les notes obtenues en fin d'année ou aux examens de passage, à partir de la quatrième ; *b*, les prix, accessits ou mentions des palmarès du lycée et du concours général ; *c*, des notes chiffrées, qui résument pour la rhétorique, la philosophie, les élémentaires, les résultats des devoirs et des interrogations de l'année.

11° L'admissibilité ne pourra être utilisée qu'une seule fois.

Le Rapport, avec les propositions qui suivent, a été adopté par la Société dans la séance du 5 juillet 1896.

Le Président, BROUARDEL. *Le Secrétaire général,* LARNAUDE. *Le Secrétaire général adjoint,* HAUVETTE.

Le Secrétaire rapporteur,
F. PICAVET.

LA RÉFORME DU BACCALAURÉAT

SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Séance du 7 juin 1896.

Présidence de M. Brouardel, président, assisté de M. Larnaude, secrétaire général.

Présents : MM. Charpentier, Henri Bernès, Jules Tannery, Dauriac, Darboux, Blondel, Am. Hauvette, E. Bertin, Dastre, Lelong, Tranchant, Vélain, Picavet.

A propos du procès-verbal de la séance précédente, M. Brouardel dit que le Comité d'enseignement supérieur admet dans, les Facultés de médecine, les bacheliers lettres-mathématiques que la loi autorise déjà à suivre les cours des Facultés de droit.

Le procès-verbal est adopté.

M. Bernès constate qu'il y a deux choses à considérer dans le projet de M. Dastre : les examens successifs et les carnets scolaires. Se bornant à la première, il voit une triple difficulté à l'institution de ces examens, passés devant une commission extérieure. D'abord on a de la peine à trouver actuellement des auxiliaires pour les épreuves de la rhétorique, de la philosophie ou des élémentaires; comment organiserait-on les commissions qui devraient fonctionner, depuis la quatrième, à la fin de chaque année scolaire? En second lieu, quel effet moral produiraient sur de jeunes élèves ces examens subis au dehors? N'auraient-ils pas tous les inconvénients du baccalauréat, qui pèse si lourdement sur nos études? Enfin l'enseignement libre ne pourrait accepter cette inspection annuelle, puisqu'il n'accepterait pas même le baccalauréat final, qui supposerait une pareille inspection.

M. Dastre a exagéré sa proposition. Ce qu'il demande, c'est qu'on l'applique dès la quatrième ou, à la rigueur, dès la troisième. Les examens n'auraient pas la même importance que le baccalauréat, puisqu'on n'est pas près alors des carrières auxquelles on se destine. Si le baccalauréat pèse sur les études, pendant les années de rhétorique et de philosophie, qui sont employées à le préparer, c'est que les élèves en sont trop occupés pour suivre les classes avec assiduité et attention. On éviterait donc cet inconvénient avec des examens où les interrogations ne porteraient que sur les matières enseignées dans l'année.

Puis les jurys ne seraient peut-être pas aussi difficiles à constituer qu'on le pense. N'a-t-on pas trouvé moyen d'en organiser pour corriger les copies du concours général, auquel prennent part, depuis la troisième, bon nombre d'élèves de Paris et des départements?

D'ailleurs, M. Dastre ne croit pas devoir entrer dans les détails. Il se souvient que certaines propositions, faites il y a quatorze ans par la

section des sciences, ont été appliquées alors que la situation était plus difficile. Ce qui s'est produit pour le certificat d'études physiques et chimiques arrivera pour le baccalauréat. On a fait tout ce qui était possible pour l'améliorer, et on est obligé de le changer tous les deux ans. Comme un ministre le disait récemment, les nécessités de la vie pratique feront une trouée dans les programmes du baccalauréat et les examens de fin d'année seront alors adoptés.

Au fond, on ne fera rien de nouveau, on suivra la voie indiquée par des réformes antérieures. Le baccalauréat encyclopédique a été scindé en deux parties; il faut aller plus loin et instituer ces examens qui, étant une image véritable des études, ne donneront lieu à aucune des objections que soulève encore le système actuel. Ils rendront en outre tous les services qu'on espère des livrets scolaires, et que ceux-ci sont loin d'assurer par suite des mentions exagérées qui y figurent. Les élèves refusés à la fin d'une année passeront ensuite leur examen, si leur esprit se développe suffisamment. Dans le cas contraire, ils seront arrêtés avant le baccalauréat et ne formeront pas des déclassés.

Dans les Facultés de droit, dit M. Larnaude, celui qui a échoué à un examen n'est pas obligé d'attendre une année ; il se présente à nouveau, au moment où il se juge suffisamment préparé. Mais d'abord il n'est pas légitime d'instituer une comparaison entre les Facultés et les lycées ou collèges. Puis comment procédera-t-on, dans l'enseignement secondaire, pour les examens dont M. Dastre propose l'institution ?

L'élève, répond celui-ci, n'aura pas de certificat s'il n'a pas réussi. Il recommencera sa classe et le certificat remplacera avantageusement l'examen de passage, qui ne peut être sérieux. L'enseignement secondaire perdra l'uniformité qu'on lui reproche : il sera plus difficile à Louis-le-Grand que dans tel collège de province, de passer d'une classe à une autre. Mais il n'y aura pas d'inconvénient à ce qu'il en soit ainsi, car l'enseignement secondaire rencontrera peut-être le succès qui est venu, pour une modification de ce genre, à notre enseignement supérieur. Encore une fois, il ne s'agit pas d'entrer dans les détails : l'assemblée, si elle acceptait le principe, serait parfaitement en état de dresser les programmes.

Pour le baccalauréat, objecte M. Blondel, l'assemblée a pris une décision. Mais on pourrait accorder une importance plus grande aux examens de passage. En Allemagne, ils sont très sérieux : passés dans l'établissement avec un jury qui comprend le proviseur, le professeur des élèves et celui de la classe supérieure, ils arrêtent ceux qui ne pourraient être utilement admis à entreprendre des études plus complexes.

Il y a longtemps, dit M. Charpentier, qu'on use des examens de passage à Louis-le-Grand. Tous les professeurs les veulent sérieux et les influences extérieures s'exercent peu, parce ce que les administrateurs sont d'accord avec les professeurs. Cependant les résultats laissent beaucoup à désirer. C'est que l'enfant ne se développe pas d'une façon régulière : celui qui a des succès en huitième et en septième s'endort et se montre parfois désagréable pendant deux ou trois ans, sous l'influence de causes diverses, pour redevenir plus tard encore un excellent élève. Il est donc fort difficile que les examens soient réguliers, puisque les professeurs doivent tenir compte de ces conditions spéciales.

En outre les études comportent une diversité assez grande : tel élève de quatrième, qui est nul en sciences, sera excellent en latin, en français, en grec et en histoire. Le professeur de sciences le laisse passer en troisième, parce qu'il pourra être pour lui un excellent élève, quand il sera arrivé à l'âge où ces études lui seront accessibles et fructueuses. Enfin il y a certaines familles qui, en raison même de la situation qu'elles occupent, n'admettront jamais qu'un enfant ne réussira pas dans l'enseignement supérieur, parce qu'il n'a pas réussi en quatrième. Si un lycée refuse de l'admettre en troisième, elles le mettront dans un établissement rival. La culture générale n'y aura pas gagné grand'chose.

Il y a progrès cependant, fait remarquer M. Darboux. Les familles acceptent la décision qui oblige leurs enfants à redoubler une classe. Mais chez nous l'enfant, refusé à un examen de passage, peut aller dans un établissement libre ; il n'en est pas de même en Prusse.

D'ailleurs si le baccalauréat pèse sur les études, c'est depuis qu'on l'a scindé, car autrefois on ne s'en préoccupait guère. Par conséquen les examens plus nombreux qu'on propose d'établir pèseront davantag encore sur les études. Puis nous rentrons dans la discussion générale ; ne faudrait-il pas s'occuper de préférence de l'importance qu'il convient d'attribuer aux livrets scolaires ?

Il avait été convenu, fait remarquer M. Brouardel, qu'on reviendrait sur la question.

Tout le monde s'accorde, selon M. Bernès, à réclamer que les examens de passage soient rendus aussi efficaces que possible. Mais la concurrence entre établissements libres et publics, même entre les différents établissements publics, en empêche et en empêchera le succès, surtout en province. En Allemagne, il faut avoir satisfait à l'examen pour entrer dans une classe supérieure ; en France, les élèves n'ont qu'à changer d'établissement.

M. Dastre rappelle que sa proposition remédie aux difficultés soulevées par les examens de passage et les livrets scolaires. Un jury académique, où seraient représentées les compétences et non les opinions politiques, donnerait, par le petit examen placé à la fin de chaque année, des résultats qu'on n'obtient pas avec le baccalauréat actuel. Il ne demanderait pas que l'élève fût parfait en tout ; mais il estimerait peut-être qu'il vaut mieux le laisser, sans surmenage, reprendre sa classe que de lui permettre de somnoler dans une classe supérieure. Si on le voulait bien, on échapperait, par l'adoption de ce système, à toutes les objections qui ont été présentées.

On arrivera un jour, selon M. Dauriac, au régime exclusif des examens de passage ; mais il n'y aura pas lieu d'en être plus satisfait. L'Allemagne et la France ont de l'enseignement secondaire une conception toute différente : ce que cherche la première, ce sont les connaissances ; ce que nous voulons, c'est la culture. Or, avec les examens, les élèves seront forcés de consacrer plus de temps aux études pour lesquelles ils n'ont pas encore d'aptitude, au lieu de s'occuper surtout de celles qui déjà leur sont faciles et avantageuses. Le régime des examens sera donc nuisible à la culture générale.

M. J. Tannery trouve M. Dastre trop optimiste. Le professeur de la classe peut bien examiner ses élèves. Mais si les examens du baccalauréat actuel sont mauvais, avec un jury d'élite, comment seraient-ils

bons avec des jurys quatre ou cinq fois plus nombreux et par conséquent offrant moins de garanties au point de vue de leur composition?

M. Lelong espère satisfaire M. Dastre, sans donner prise aux critiques de ses adversaires. Il suffirait de rétablir le certificat de grammaire, dont on ferait un examen extérieur, passé dans chaque département, devant un jury qui pourrait comprendre un professeur de Faculté, un proviseur, des professeurs de l'enseignement secondaire, public ou libre. L'examen serait élémentaire en ce qu'il porterait surtout sur les trois grammaires, dont la connaissance est indispensable pour suivre les classes de lettres; il serait sérieux, puisque l'on obligerait à redoubler la quatrième l'élève qui n'aurait pas obtenu le certificat.

M. Blondel préférerait les examens organisés dans l'intérieur de l'établissement, avec le professeur de la classe pour principal examinateur.

M. Bernès constate que les professeurs n'ont cessé de réclamer le rétablissement du certificat de grammaire.

Si on le donne à la suite d'un examen extérieur, dit M. Tannery, le raisonnement est singulier : le baccalauréat est mauvais, donc il faut l'étendre.

Mais qui a dit, demande M. Dastre, que l'examen de rhétorique fût mauvais?

Tout le monde, répond M. Tannery, parle des hasards de l'examen qui font réussir des élèves plus que médiocres et échouer d'excellents élèves. La multiplication des examens favorise les établissements où l'on s'occupe plus de fournir aux examinateurs les réponses qu'ils aiment que de développer l'esprit des enfants.

Le baccalauréat, dit M. Charpentier, ne pèse que sur les études des mauvais élèves, et peut-être faut-il être reconnaissant aux établissements qui obtiennent même un travail mécanique d'enfants dont on n'avait pu rien tirer jusque-là. Quant aux bons élèves, c'est une exception lorsqu'ils sont refusés.

La Société d'enseignement supérieur devrait, selon M. Darboux, émettre le vœu que les examens de passage, surtout ceux de la quatrième à la troisième, deviennent de plus en plus sérieux.

Les résultats, ajoute M. Picavet, devraient en être mentionnés sur les carnets scolaires.

Et en ce cas, demande M. Hauvette, le carnet scolaire ne pourrait-il donner droit au baccalauréat?

M. Bernès s'associe à M. Darboux pour proposer que la Société émette un vœu en vue d'obtenir que les examens de passage soient rendus plus sérieux.

M. Dastre résume sa proposition. Que l'on constitue le baccalauréat par une série d'examens de fin d'année, à partir de la troisième. Que cet examen extérieur soit fait, sans apparat, par des professeurs d'enseignement secondaire et il ne soulèvera aucune objection, puisqu'il ne sera pas encyclopédique.

M. Dastre admettrait-il, demande M. Larnaude, que celui qui n'est pas reçu ne peut aller dans un autre établissement d'enseignement secondaire?

Les établissements seraient libres, répond M. Dastre.

En ce cas, dit M. Darboux, on ferait commencer, dès la quatrième ou

la troisième, le rôle des maisons qui ont pour spécialité la préparation des refusés aux examens de baccalauréat.

Ce ne serait pas une mauvaise chose, répond M. Dastre, si ces maisons leur faisaient faire une bonne quatrième ou une bonne troisième.

La proposition de M. Dastre n'est pas adoptée.

M. Lelong admettrait, indépendamment des deux parties du baccalauréat, un examen qui donnerait droit au certificat de grammaire. Subi devant un jury extérieur, à la fin de la quatrième ou de la troisième, il serait très élémentaire et porterait sur les grammaires avec des exercices au tableau, analogues à ceux que M. Croiset a fait accepter pour la rhétorique. Ce serait le pendant du certificat d'études primaires et il serait exigé des candidats au baccalauréat.

M. Bernès demande qu'on divise la question, en réservant pour un second vote le mode d'examen par lequel on décernerait le certificat de grammaire.

L'Assemblée *décide qu'il n'y a pas lieu de créer un certificat de grammaire indispensable pour le baccalauréat.*

Sur la proposition de MM. Darboux et Bernès, elle exprime à l'unanimité le vœu *que des mesures soient prises en vue d'augmenter l'efficacité des examens de passage, spécialement de celui des classes de grammaire.*

M. Darboux voudrait que les résultats de ces examens fussent inscrits sur les carnets scolaires.

M. Bernès demande la suppression, sur ces carnets, de l'appréciation des professeurs. On y ferait figurer le nombre des élèves, les places et les notes, les résultats obtenus aux examens de passage et le tout serait signé par le professeur.

Il faut, dit M. Charpentier, voir dans le détail, ce que doit être le carnet scolaire.

M. Brouardel demande qu'on mette par écrit les propositions et, sur l'observation de M. Charpentier, que le livret scolaire a été emprunté à la Faculté de médecine, il indique que, d'après les notes du prosecteur et celles des examens antérieurs, le jury est renseigné immédiatement sur chaque candidat.

L'élève, dit M. Bernès, est accompagné en Allemagne d'un dossier qui porte l'indication de la carrière à laquelle il se destine. Le livret scolaire devrait dire si l'élève fera de la philosophie ou des sciences.

M. Bertin et M. Brouardel estiment que cette mention pourrait faire naître des abus.

A M. Hauvette qui, de nouveau, pose la question de savoir si le carnet pourra remplacer le baccalauréat, M. Brouardel répond qu'on en décidera à la prochaine séance.

Séance du 14 juin 1896.

Présidence de M. Brouardel, président, assisté de M. Larnaude, secrétaire général.

Présents : MM. Darboux, Bertin, Vélain, Gazier, Charpentier, Dauriac, Bernès, Lelong, Tannery, Picavet.

L'assemblée reprend, après avoir adopté le procès-verbal de la séance précédente, la discussion sur les carnets scolaires.

M. Charpentier complète les observations qu'il a présentées à la

séance du 7 juin. Les carnets scolaires de ses élèves lui ont appris que presque tous ont faibli dans une ou plusieurs des classes qui vont de la troisième à la philosophie, que bien peu à Paris les ont faites toutes dans le même établissement. C'est le contraire qui se passe en Allemagne.

On exciterait les élèves à un travail régulier et soutenu sur toutes les parties du programme, dit M. J. Tannery, si on laissait les Facultés absolument libres de dispenser de toutes les épreuves les candidats dont les livrets seraient excellents. Il ne faut pas trop s'effrayer de la diversité de provenance des carnets. Les établissements libres eux-mêmes fourniraient ordinairement des indications exactes, parce qu'ils auraient intérêt à ne pas envoyer des carnets suspects et partant inutiles ; parce que leurs professeurs sont, pour la plupart, des honnêtes gens qui se refuseraient à certifier ce qui est absolument faux. Il y aurait peut-être quelques difficultés à Paris, où l'on connaît mal les établissements libres ; il n'en serait pas de même en province, où l'on sait bien vite ce que valent les différentes institutions. Admettons même qu'il y ait parfois mensonge ou tout au moins altération de la vérité, ces inconvénients seraient compensés, puisqu'on ferait disparaître ce qu'on appelle les hasards de l'examen, avec l'emploi du carnet scolaire, qui est le contraire du hasard.

Selon M. Bernès, c'est à Paris que le système aurait le moins d'inconvénients. En province, certains établissements donnent des indications inexactes : la plupart des élèves sont premiers ou seconds. De plus, on obligerait les Facultés à juger la valeur des différentes maisons qui leur envoient des candidats, ce qui est de nature à faire suspecter leur impartialité ou leur bonne foi. Enfin les professeurs et les administrateurs des établissements publics, surtout de ceux qui n'ont qu'une médiocre importance, auront peine parfois à se défendre contre la pression qu'on cherchera à exercer sur eux.

M. Tannery veut qu'on passe outre à ces deux inconvénients. D'ailleurs il ne faut pas songer uniquement à diminuer les responsabilités. Pourquoi les professeurs de Facultés hésiteraient-ils à dire qu'ils ne peuvent tenir compte des carnets d'un établissement où sont indiqués comme premiers la plupart des élèves d'une classe ? Et quelle pression peut-on exercer sur les professeurs qui ont à constater les places obtenues par leurs élèves dans les diverses compositions ? Il ne faut pas laisser croire que les uns ou les autres manquent de courage, mais écarter résolument les objections tirées des responsabilités à encourir.

M. Charpentier voit, au système de M. Tannery, des difficultés pratiques. Ainsi le premier de 12 élèves de rhétorique pourra être distingué, le second et le troisième très faibles. Que fera-t-on en ce cas ?

Il n'est pas possible, dit M. Darboux, d'établir une organisation qui entre dans tous les détails. Il est difficile de ne pas tenir compte des objections adressées au système de M. Tannery. Mais on peut trouver un terrain de conciliation. Tous les candidats feraient les épreuves écrites; on dispenserait des épreuves orales ceux dont les carnets sont excellents. On pourrait ensuite, si l'on obtenait ainsi de bons résultats, appliquer le système de M. Tannery.

M. Tannery se rallierait à la proposition de M. Darboux, si celle qu'il a présentée était repoussée par l'Assemblée.

Les compositions n'ont pas, d'après M. Charpentier, tout à fait l'importance qu'on veut leur attribuer : il y a de bons élèves qui composent mal.

Et il est difficile aux professeurs des Facultés, ajoute M. Bernès, d'en apprécier exactement la valeur. Tel élève, premier pour deux professeurs, obtiendra 12 points avec l'un, 18 avec l'autre. En outre, on ne dispensera de l'examen que les bons élèves et on leur enlèvera du même coup la mention à laquelle ils tiennent beaucoup.

M. Bertin accepterait la proposition de M. Tannery ou, à son défaut, celle de M. Darboux. Mais il ne voudrait pas qu'on fît disparaître du carnet l'appréciation des professeurs. On recevrait, en les dispensant de tout l'examen ou d'une partie des épreuves, les élèves qui ont des bulletins de concours et qui, par leurs efforts persévérants, ont mérité les suffrages de leurs professeurs. Les examinateurs jugeraient ce qu'ils ont à faire en présence d'un premier de 10 élèves. Avec ceux de nos grands établissements d'enseignement secondaire, ils pourraient gagner du temps et encourager du même coup les élèves qui cherchent surtout à satisfaire leurs maîtres.

Mais, objecte M. Brouardel, on choisit, pour les bourses de droit et de médecine, des bacheliers qui ont obtenu une mention. Comment procédera-t-on s'il n'y a plus de mention?

Le baccalauréat donné après examen du carnet, répond M. Darboux, vaudra mieux que le baccalauréat avec mention. Car il ne sera accordé qu'à des élèves d'élite, dont on aura les compositions écrites et le livret scolaire.

Mais si l'on accepte la proposition de M. Darboux, dit M. Brouardel, les bons élèves protesteront, car ils n'auront plus les mentions qu'on ne peut leur décerner qu'après examen complet.

M. Tannery résume sa proposition : les Facultés, après avoir consulté les carnets, pourront, sans examen, décerner le baccalauréat:

On obligera, dit M. Darboux, les candidats à comparaître devant une commission qui examinera leurs carnets et leurs compositions écrites. Ceux qu'elle dispenserait des épreuves orales seraient assimilés aux bacheliers avec mention.

M. Brouardel expose qu'à la Faculté de médecine, on interroge pour la forme les étudiants bien notés par le prosecteur et dans leurs examens antérieurs, tandis que les autres sont questionnés pendant une demi-heure. Mais le Comité d'enseignement supérieur, chargé d'examiner les demandes de bourses pour la médecine et le droit, ne conserve que celles auxquelles est joint un baccalauréat avec mention *bien*.

Par cela même qu'un élève sera dispensé des épreuves orales, répond M. Darboux, il aura la mention *bien* ou *très bien*.

M. Picavet propose qu'on laisse aux candidats désireux d'obtenir une mention, le droit de subir les épreuves complètes.

Avec un baccalauréat qui sanctionne un excellent carnet, avec le certificat d'études physiques et chimiques, fait remarquer M. Darboux, on pourra, en tenant compte d'ailleurs de la situation de famille, trouver le moyen de se décider.

Cependant, objecte encore M. Brouardel, les Facultés apprécient de façons différentes les examens du certificat d'études physiques et chi-

miques. Et les candidats, entre lesquels le Comité d'enseignement supérieur distribue trois bourses pour cinquante demandes, appartiennent à toutes les parties de la France. Toutefois M. Brouardel se rallie à la proposition de M. Darboux ; mais il pense qu'il sera impossible de donner une mention au candidat dispensé des épreuves écrites, sous peine de faire suspecter l'impartialité des examinateurs.

Il y a peu de candidats, dit M. Tannery, qui demandent des bourses pour la médecine ou le droit. Il ne faut donc pas, pour quelques-uns, renoncer à une réforme qui pourrait avoir sur les études une si heureuse influence. On pourrait d'ailleurs, comme le propose M. Picavet, laisser à ceux qui le désireraient le droit de passer l'examen complet.

Il le faudrait d'autant plus, ajoute M. Gazier, que la mention *très bien* assure le remboursement des frais d'examen.

Ainsi, dit M. Tannery, les bons élèves ne seraient plus préoccupés de l'examen, et travailleraient comme le désirent leurs professeurs. Si le mal dont souffrent les études à cause du baccalauréat n'est qu'imaginaire, il faut néanmoins en délivrer, autant qu'on le peut, les élèves, les familles et les maîtres.

Le baccalauréat ne pèse, selon M. Charpentier, que sur les élèves douteux ou mauvais.

M. Larnaude trouve dangereuses les propositions de MM. Tannery et Darboux. S'il y a une idée populaire en France, c'est celle d'égalité. On la détruit en donnant aux professeurs de Facultés le droit de faire arriver certains élèves dans des conditions privilégiées. En province surtout, on se préoccupe des personnalités, et les divisions s'accentuent. Pour ces raisons, M. Larnaude demande que, tout en maintenant le livret scolaire, on laisse absolument libre l'appréciation du professeur qui fait passer le baccalauréat. Les avantages sociaux ainsi obtenus valent bien les avantages scolaires que donneraient les modifications proposées.

Répondant à M. Charpentier, M. Dauriac dit qu'à un lycée important, une moitié de la classe de philosophie prend les manuels à partir de Pâques. Or la première moitié est, d'une façon générale, plus forte que dans la plupart des classes de province. A plus forte raison doit-il en être de même pour la rhétorique.

M. Charpentier, sur 200 copies de province pour le concours général de philosophie, constate que 50 sont remises à la Commission de classement qui compare les résultats de Paris et des départements. On exagère donc la faiblesse des élèves et la place que prend le baccalauréat dans leurs préoccupations.

Mais tous ceux dont parle M. Charpentier, dit M. Tannery, ont été envoyés au concours général.

M. Darboux accorde que les objections de M. Larnaude sont très fortes. Mais sa proposition ne va pas aussi loin que le projet auquel on a dû renoncer, en présence d'objections analogues à celles de M. Larnaude. Aujourd'hui l'examinateur qui a lu certaines copies se dit : Le candidat me répondra ce qu'il voudra, je le recevrai. Il faudrait qu'après avoir vu le livret et les compositions écrites, le jury pût dispenser certains candidats de cette interrogation, dont il est décidé à ne pas tenir compte si elle est mauvaise.

A. M. Gazier qui se demande si certains élèves ne se permettraient

pas en ce cas des insolences, M. Larnaude fait remarquer qu'ils relèveraient des conseils disciplinaires. Puis M. Lelong ne voit pas pourquoi M. Darboux, qui admet des épreuves écrites, n'admettrait pas des épreuves orales; M. Dauriac craint que le candidat ne se dispense de telle ou telle étude, nécessaire seulement pour l'examen oral.

Mais le livret scolaire de l'élève qui agirait ainsi, répond M. Picavet, indiquerait que les professeurs ne sont pas complètement satisfaits de son travail et il ne saurait être pour lui question de dispense.

Après l'admissibilité, propose M. Bernès, les candidats pourront être déclarés admis, s'ils ont un carnet satisfaisant.

M. Taunery ne veut pas qu'on dise « après l'admissibilité ». Le bon élève doit être soutenu par son livret, même pour l'admissibilité et il ne faut pas qu'il puisse craindre d'être refusé.

La question est double, selon M. Bernès, Il s'agit de savoir, d'un côté, ce que l'on fera pour les bons élèves, de l'autre, si pour tous, on s'occupera du carnet.

M. Bertin affirme qu'il y a peu d'années où, des classes de rhétorique, il n'y ait quelques élèves excellents qui soient refusés, tandis que de très mauvais sont reçus.

Et M. Charpentier admet qu'en philosophie, on a des élèves ayant subi avec succès un premier examen et que par conséquent les hasards du second sont moindres.

Trois propositions sont en présence: M. Tannery demande que les élèves dont le carnet est excellent soient dispensés de tout examen; M. Darboux, qu'ils soient exemptés des épreuves orales. M. Larnaude, tout en admettant qu'on tienne compte du carnet, réclame que toutes les épreuves soient obligatoires pour tous.

L'Assemblée adopte la proposition de M. Darboux.

Puis, après observations de MM. Darboux, Gazier, Bernès et Brouardel, elle admet qu'une importance plus grande sera accordée au livret pour l'ensemble de l'examen et pour tous les élèves; que même, en certains cas, les notes du carnet pourront compenser celles de l'écrit ou de l'oral; mais elle ne veut pas que l'on attribue au carnet une note en chiffres à ajouter à celles de l'examen.

M. Lelong constate que la production du livret ne sera pas obligatoire.

M. le président Brouardel demande qu'on s'occupe de savoir ce que l'on fera figurer sur les carnets scolaires.

Il faut, dit M. Bernès, en faire disparaître les appréciations des professeurs, pour y mettre les notes obtenues à la fin de chaque année scolaire, à côté des prix et des accessits du lycée ou du concours,

M. Tannery craint que les professeurs ne s'étonnent de la suppression des appréciations et ne réclament le droit d'inscrire leur opinion sur le carnet, comme ils ont souvent demandé que des notes rédigées par eux fussent transmises directement aux familles.

M. Dauriac ajoute que ces appréciations éclairent les examinateurs et leur permettent de voir comment les établissements jugent leurs élèves.

M. Bernès tient plus aux additions qu'aux suppressions.

Ne pourrait-on, demande M. Picavet, remplacer ces appréciations quelquefois exagérées ou banales, dont se plaignent les examinateurs,

par des notes en chiffres, qui seraient la moyenne des devoirs et des interrogations de l'année ?

M. Charpentier ne voudrait pas qu'on accordât trop d'importance aux notes en chiffres : le maximum sera, sur 20 points, 18 pour un professeur, 16 pour un autre, 12 pour un troisième.

Ainsi, dit M. Brouardel, le premier au concours d'internat aura 12 points cette année ; celui de l'année suivante en aura 16, avec un autre jury.

M. Larnaude insiste pour qu'on maintienne les appréciations écrites qui font mieux comprendre les chiffres.

M. Picavet propose qu'en maintenant ces appréciations, on y joigne pour la rhétorique, la philosophie et les mathématiques élémentaires, une note en chiffres qui complète les indications insuffisantes des compositions, en résumant les notes de toute l'année, comme le font, pour les années antérieures, les notes dites de fin d'année ou d'examens de passage. Toutes les adjonctions sont adoptées.

Après observations de MM. Dauriac, Darboux, Brouardel, on décide qu'il n'y a pas lieu de changer la notation de 0 à 20, pour se mouvoir dans une échelle plus courte.

Puis M. Bernès demande si l'on ne pourrait pas exiger un certificat d'études qui établisse, non comme l'ancien certificat, que le candidat a passé par les établissements de l'État, mais qu'il a fait sa seconde et sa rhétorique. On éviterait ainsi que des élèves de seconde ne se présentent et ne soient parfois reçus au baccalauréat, lorsque leurs professeurs les jugent avec raison insuffisamment préparés,

M. Tannery objecte que, d'après la loi, aucun certificat d'études ne peut être rétabli ; M. Charpentier, qu'il est difficile, avec les concours et les limites d'âge, d'exiger un certificat d'origine ; M. Larnaude, que, même en faisant exception pour ceux dont la santé a été mauvaise ou dont l'éducation se fait dans la famille, on rendrait, sans grand profit, l'examen plus difficile. M. Brouardel ne voit pas de moyen pratique pour mettre à exécution la mesure proposée par M. Bernès ; M. Picavet fait remarquer que le carnet scolaire eût pu servir à cet usage, mais rappelle que l'assemblée n'a pas voulu en rendre la production obligatoire.

Sur le nombre et la date des sessions, M. Darboux émet le vœu que l'on organise un plan d'études pour lequel tous les ministres s'entendent et auquel tous soient ensuite obligés de se conformer, afin que l'enseignement secondaire ne soit pas à chaque instant bouleversé.

MM. Brouardel et Tannery s'associent à ce que propose M. Darboux. M. Bernès indique qu'il y aurait avantage pour les lycées et les facultés à ce que les examens commencent tard et finissent tôt.

L'assemblée décide que cette question sera discutée avec celle de l'organisation d'un plan général d'études.

A propos du bénéfice de l'admissibilité, M. Darboux voudrait qu'on le limitât, comme l'a demandé le Conseil académique de Paris, à une session. L'élève admissible en juillet et qui n'est pas reçu en novembre, sûr de l'être l'année suivante, prend un répétiteur et apprend l'oisiveté, ou il insiste pour être admis aux Facultés de sciences, de droit ou de médecine. Il y a donc tout avantage à appuyer le vœu du Conseil académique.

D'autant plus, dit M. Dauriac, qu'on est obligé d'avoir des sessions de liquidation, où il semble dur de refuser celui qui se présente pour la quatrième fois.

M. Bernès ajoute que les classes de rhétorique sont encombrées par les élèves qui, non reçus en juillet, ne veulent faire aucun des devoirs qu'ils jugent inutiles et troublent la classe.

L'Assemblée décide que l'admissibilité ne pourra être utilisée qu'une seule fois.

Les élèves qui arrivent difficilement au baccalauréat sérient les difficultés et peuvent, dit M. Lelong, avoir besoin de plus de trois mois ou même d'une année pour préparer l'examen oral. Il faut donc leur laisser la liberté de se présenter au moment où ils se croiront suffisamment préparés.

L'assemblée se range à l'avis de M. Lelong : l'admissibilité pourra être utilisée une seule fois, mais au moment où le candidat le jugera convenable.

On se demande ensuite s'il y a lieu de limiter le nombre des échecs. MM. Darboux et Brouardel disent qu'on se montrera toujours indulgent pour un candidat, s'il ne doit plus ensuite lui être permis de se présenter; MM. Lelong et Larnaude, qu'on se trouve en présence d'une question de droit, qu'il n'appartient pas à l'assemblée de résoudre.

On décide qu'il n'y a pas lieu de demander la limitation du nombre des échecs.

Puis M. Darboux propose de renvoyer l'examen des autres questions à l'hiver prochain. Nous pouvons, dit M. Brouardel, considérer notre œuvre comme terminée en ce qui concerne la réforme du baccalauréat classique.

L'assemblée se sépare après avoir chargé son secrétaire de rédiger un rapport général qui indiquera les problèmes résolus et ceux dont l'examen est reporté à l'hiver prochain.

Séance du 5 juillet 1896.

Présidence de M. Brouardel.

L'assemblée adopte le procès-verbal de la réunion précédente et le rapport présenté par M. Picavet sur la réforme des baccalauréats classiques.

Elle s'ajourne au mois de novembre pour la discussion des autres questions portées à son programme.

Le secrétaire, F. PICAVET.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

PARIS

Conseil général des Facultés. — *Séance de juin.* — Nous extrayons du compte rendu communiqué à la presse les détails suivants :

Le Conseil vote le maintien de la chaire de clinique médicale de l'Hôtel-Dieu dont était titulaire M. G. Sée, décédé.

Il dresse comme suit la liste des enseignements dont il demande la création :

1° Chaire de géographie physique à la Faculté des sciences ;

2° Conférence de latin à la Faculté des lettres ;

3° Cours complémentaire de paléontologie à la Faculté des sciences;

4° Cours complémentaire d'histologie et de physiologie à la Faculté des sciences ;

5° Dédoublement de la chaire de littérature des langues septentrionales de l'Europe en chaire de littérature allemande et chaire de littérature anglaise à la Faculté des lettres ;

6° Chaire de physique céleste à la Faculté des sciences ;

7° Cours de psychologie objective à la Faculté des lettres.

M. le recteur Gréard fait connaître qu'une personne qui désire garder l'anonyme met à la disposition de la Faculté des lettres une somme de 10 000 francs destinée à subventionner pendant deux ans, à raison de 5 000 francs par an, un « cours complémentaire d'esthétique et de physiologie musicale » qui serait confié à M. Dauriac.

Conseil académique. — *Session de juin.* — Des divers rapports lus au Conseil académique ressortent les constatations suivantes, relatives à la population scolaire des établissements d'enseignement secondaire de Paris et du ressort, ainsi qu'aux succès obtenus dans les examens par les élèves des lycées et collèges.

Le nombre des élèves des lycées s'est élevé de 310 unités. Les examens ont donné les résultats suivants : baccalauréats, 1 028 admis ; École polytechnique, 78 ; École normale (lettres), 17 ; École normale (sciences), 14 ; École de Saint-Cyr, 89 ; École centrale, 81 ; École des Mines, 12 ; École navale, 11 ; Institut agronomique, 24 ; Écoles commerciales, 12.

Dans la plupart des établissements, l'internat est en diminution et les familles paraissent favoriser le demi-internat. Cependant un certain nombre d'élèves, soucieux de leur avenir, ont demandé à rentrer dans l'internat, où, avec une éducation moins douce, ils trouvent les secours nécessaires à leur travail.

On avait exprimé des craintes au sujet du recrutement des classes de mathématiques spéciales. Les statistiques démontrent que ces craintes n'étaient pas fondées. Le nombre des élèves de philosophie ou de première moderne entrés directement en mathématiques spéciales est de

20 en 1891, 23 en 1892, 24 en 1893, 19 en 1894, 18 en 1895; celui des élèves qui y sont entrés après avoir fait une seule année de mathématiques élémentaires est de 370 en 1891, 427 en 1892, 419 en 1893, 407 en 1894, 399 en 1895.

La situation des collèges et lycées des départements du ressort académique est satisfaisante. Le total des élèves était de 6 193 au mois de mars dernier. Le chiffre est inférieur de 105 unités à celui de l'année précédente; mais au moment du relèvement de cette statistique de légères épidémies s'étaient produites dans divers établissements et avaient momentanément éloigné quelques élèves.

Les établissements situés hors du département de la Seine ont eu leur part de succès dans les admissions aux Écoles du gouvernement. Orléans compte 6 admissions à Saint-Cyr, Reims et Versailles, chacun 8. Le total des admissions à l'École polytechnique est de 16. La province a également fourni 3 admissions à l'École centrale, 1 à l'École de Physique et de Chimie, 6 à l'Institut agronomique, 5 à l'École d'Agriculture, 3 à l'École d'Alfort.

Sur 758 candidats au baccalauréat, 458 ont été reçus.

L'enseignement secondaire libre compte aujourd'hui 48 établissements donnant l'instruction à 5 546 élèves.

DÉPARTEMENTS

L'extension universitaire clermontoise. — Nous devons à la bienveillance de M. le doyen de la Faculté des lettres de Clermont les renseignements qu'on va lire, relatifs à une tentative de décentralisation universitaire du plus haut intérêt, entreprise par les professeurs de Clermont.

Ces savants maîtres « ont, du 14 décembre 1895 au 29 février 1896, fait à l'hôtel de ville de Moulins des conférences hebdomadaires répondant, pour la plupart, à une idée d'ensemble : car elles ont presque toutes porté sur le XVIIIe siècle.

M. des Essarts, doyen, a traité de la Comédie aux VIIIe siècle; M. Ehrhard, de la musique de la même époque; M. Joyau, de la philosophie de Voltaire, de J.-J. Rousseau et des Encyclopédistes; M. Desdevises du Dézert, de la cour de Louis XV et de l'opposition parlementaire; M. Hauser, de Frédéric II et de la Prusse.

En dehors de ce cadre, M. Audollent a parlé de la Sicile, et un professeur de la Faculté des sciences, M. le Dr Girod, s'est associé à ses collègues des Lettres pour faire l'histoire de la Rente.

Cet essai d'extension universitaire a été accueilli avec faveur et reconnaissance par le public de Moulins. A chaque séance, un auditoire nombreux et brillant payait les professeurs de leur peine et de leur dérangement. » EMMANUEL DES ESSARTS.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR LIBRE

Les Facultés catholiques de Lyon en 1894-1895. — Nous recevons assez tardivement, par les organes attitrés de l'enseignement catholique en France, communication du résumé des travaux des Facultés libres de Lyon durant l'année scolaire écoulée. Le public profane sentira toujours le regret de n'être pas admis à prendre connaissance

de véritables tableaux statistiques, énumérant année par année les professeurs et les étudiants des Facultés catholiques de France. Il y aurait, à notre sens, un intérêt considérable à connaître par le menu le mouvement du personnel, tant enseignant qu'enseigné, d'établissements qui représentent presque seuls, chez nous, l'instruction supérieure indépendante de l'État. On aimerait à savoir ce que l'initiative privée a pu réaliser exactement depuis 1875, avec le puissant concours d'un clergé actif, intéressé, comme de juste, au progrès d'une telle œuvre. Il faut, en attendant, se contenter des résumés un peu sommaires communément livrés à la publicité.

Droit. — La Faculté catholique de droit de Lyon a compté 115 élèves, 14 étudiants libres, 5 auditeurs bénévoles, dont un Bulgare et un Polonais russe. Les cours du soir pour le notariat ont réuni 97 auditeurs. *Examens :* 143 examens ont été passés par les étudiants. Sur 14 épreuves de doctorat, on n'a pas compté un seul échec ; sur 103 examens passés en juillet 1895, il y a eu 87 admissions.

Lettres. — Cette Faculté a fait recevoir 8 licenciés : un de ses anciens élèves a conquis le titre d'agrégé, avec le n° 4.

Sciences. — La Faculté des sciences s'occupe d'organiser la préparation au certificat d'aptitude exigé dorénavant pour l'inscription dans les Facultés de médecine. Elle songe même, si le nombre des élèves inscrits pour le certificat est assez élevé, à organiser pour eux, dans la suite, des cours de médecine. Il n'y a jamais eu moyen, jusqu'à ce jour, de créer à Lyon une Faculté catholique de médecine, en dépit d'objurgations nombreuses et réitérées.

Sur 210 candidats aux diverses licences, 8 ont été admissibles, et 6 reçus.

Un ancien élève de la Faculté libre a soutenu avec grand succès, en Sorbonne, ses thèses de docteur.

GRENOBLE

Travaux des Facultés en 1894-1895. I. *Discours du recteur.* — L'honorable M. Zeller, recteur, a fait ressortir, dans un résumé substantiel, le rôle considérable des Facultés de Grenoble dans le mouvement scientifique en général, et dans le développement des énergies intellectuelles du Dauphiné en particulier. Il a rappelé la haute distinction dont a été l'objet le savant doyen de la Faculté des sciences, M. Raoult, déjà titulaire, depuis 1892, de la médaille Davy, décernée par la Société royale de Londres, et gratifié en 1895 par l'Institut de France, toutes les Académies réunies, du prix biennal de 20 000 francs, « comme étant l'auteur de l'œuvre et des découvertes les plus propres à honorer et à servir le pays, pendant les dix dernières années ». M. le Recteur rappelle que ce prix, le plus recherché de ceux que décerne l'Institut, n'avait été, depuis 1860, date de sa fondation, attribué qu'à un seul savant de province, l'éminent jurisconsulte Demolombe.

La belle découverte de M. Raoult a eu pour théâtre le calme laboratoire de la Faculté des sciences de Grenoble ; « elle ne saurait trouver un cadre mieux approprié que cette ville sereine et studieuse, où l'on n'a jamais cessé d'honorer la science et de lui vouer un culte dés-

intéressé. » Aussi bien le gouvernement, rendant pleine justice à cet important centre universitaire, s'est-il empressé de joindre ses encouragements et ses subsides à ceux que la ville, le département et la Chambre de commerce prodiguent aux établissements d'enseignement supérieur de Grenoble. Ainsi ont pu être institués deux nouvelles maîtrises de conférences à la Faculté de droit, deux emplois nouveaux de chefs des travaux pratiques près la Faculté des sciences; ainsi encore ont pu naître et se développer le jardin botanique alpestre de Chamrousse, le cours d'électricité industrielle, les nouveaux laboratoires de la Faculté des sciences, enfin la chaire d'italien de la Faculté des lettres.

II. *Rapport du Conseil général des Facultés.* — Le rapport du Conseil général des Facultés insiste, avec une légitime complaisance, sur les faits déjà signalés par l'allocution rectorale.

Il fait, en outre, ressortir, combien tend de plus en plus à se resserrer l'union des différentes Facultés dans un but commun : l'extension et le progrès de la haute culture. Ainsi, depuis sept années, les *Annales de l'Enseignement supérieur* (dénommées aujourd'hui *Annales de l'Université*) de Grenoble n'ont cessé de mettre en lumière la collaboration féconde des trois Facultés et de l'école de médecine. Grâce à un nouveau traité, la commission qui dirige ce recueil, disposant désormais d'un plus grand nombre d'exemplaires, a pu accroître ses échanges avec les publications périodiques de la France et de l'étranger.

Une autre institution atteste encore depuis plusieurs années les bonnes relations des Facultés de Grenoble entre elles; c'est le concours ouvert entre les étudiants du droit et des lettres, concours jugé par un jury de professeurs de l'une et l'autre Faculté. Enfin une heureuse entente a été conclue entre le droit, les sciences et les lettres pour désigner les enseignements des autres Facultés sur lesquels, en vertu du décret du 31 décembre 1894, les candidats à la licence philosophique et historique auront le droit de se faire interroger à l'examen oral.

Le Conseil général s'est intéressé très vivement à la prospérité de la belle bibliothèque universitaire de Grenoble. Il a constaté la présence, à la fin de 1894, de 27 677 volumes, soit 751 de plus que l'année précédente.

De ces 751 volumes, représentant 418 ouvrages, 693 ont été achetés au cours de l'année, et 58 reçus en don, la plupart du Ministère de l'instruction publique. Enfin le service des échanges a fait entrer à la Bibliothèque 262 thèses françaises, et 2 868 thèses ou mémoires publiés à l'étranger. — En 1894, les lecteurs de la salle du public ont reçu communication de 4 228 volumes ; 4 649 ont été prêtés à domicile, dont 2 364 aux professeurs et 2 285 aux étudiants.

Vœux des Facultés. Droit. — La Faculté réitère le vœu de voir la capacité, récemment réorganisée, devenir un grade obligatoire pour tous les auxiliaires de la justice. — Un autre vœu est relatif aux étudiants étrangers, à qui la Faculté voudrait que l'on facilitât l'accès des cours, tant par l'abaissement des frais d'études que par l'institution d'un comité de patronage.

Sciences. — L'installation de nouveaux laboratoires ayant privé la Faculté de sa cour et de ses terrasses, il est désirable qu'on lui trouve un terrain pour ses expériences de plein air. La Faculté sollicite, en outre,

l'accroissement de son personnel enseignant, en vue d'organiser les conférences spéciales de sciences naturelles exigées par la préparation du certificat d'études.

Lettres. — Par un rare privilège, cette Faculté n'a eu, cette année aucun vœu à formuler.

Médecine. — L'École réclame : 1° l'organisation à Grenoble d'un enseignement dentaire répondant aux prescriptions de la loi du 30 novembre 1892; 2° la création aussi rapide que possible d'un jardin de botanique, médicale.

III. *Statistique particulière des Facultés. 1. Droit. Étudiants.* —La Faculté a compté 227 élèves en cours régulier d'études : de ce nombre, 101 ont pris des inscriptions et passé des examens, 53 ont pris des inscriptions sans subir d'examens, 73 ont passé des examens sans prendre d'inscriptions. En ajoutant 12 étudiants libres, on arrive au total général de 239 élèves, inférieur de 5 unités à celui de l'année précédente. On comptait, au nombre des étudiants, un nombre assez considérable d'étrangers, dont le chiffre va, chaque année, en augmentant.

Inscriptions. — Il a été pris 535 inscriptions, ainsi réparties : capacité ordinaire 81; capacité supérieure, 5; 1re année, 153; 2e année, 117; 3e année, 122; doctorat, 47. On remarque, en comparant ces inscriptions à celles de l'année précédente, que celles de doctorat ont presque doublé, tandis que les inscriptions de licence demeuraient à peu près stationnaires, et que celles de capacité diminuaient de 20. *Examens.* Il a été subi 325 examens, suivis de 269 admissions, soit 82,78 p. 100. (Aucun détail n'est fourni par le rapport officiel sur la répartition de ces épreuves). Les jurys ont distribué 1 051 suffrages, qui se décomposent ainsi : boules blanches, 207 (19,70 p. 100); — blanches-rouges, 216 (20,55 p. 100); rouges, 338 (32,16 p. 100); — rouges-noires, 204 (19,41 p. 100); noires, 86 (8,18 p. 100). 8 diplômes de doctorat ont été délivrés pendant l'année scolaire.

Travaux des professeurs. — 8 professeurs de la Faculté de droit ont fait paraître 27 travaux.

2. *Sciences. Enseignement.* — Il importe de signaler le succès croissant obtenu par le cours et les travaux pratiques d'électricité industrielle, subventionnés par le département, la ville de Grenoble, la Chambre de commerce et un groupe de particuliers. On peut prévoir, sans témérité, le jour où ce cours se transformera en une véritable école d'électricité industrielle, appelée à rendre les plus grands services à la région. — On doit signaler encore l'assiduité avec laquelle un nombreux public a suivi les cours du soir, faits par 4 professeurs de la Faculté des sciences, sous le patronage de la municipalité.

Étudiants. — Les étudiants réguliers de la Faculté des sciences de Grenoble se divisaient en trois catégories, savoir : 5 élèves résidents et 1 correspondant, se préparant à l'agrégation de mathématiques (total, 6); — 52 candidats aux diverses licences (mathématiques, 12 résidents, 13 correspondants; — physique, 13 résidents, 4 correspondants; — sciences naturelles, 5 résidents, 5 correspondants); — enfin 12 élèves préparant le certificat d'études physiques : en tout, 70 étudiants.

Concours et examens. — 1. *Agrégation :* mathématiques, 3 cand. préparés à Grenoble, 1 admis; — 2. *Licences :* mathématiques, 13 cand., 5 admis; physique, 6 cand., 2 admis; sciences naturelles, 3 cand.,

2 admis. Total pour les licences : 22 candidats, 9 admis. — 3. *Baccalauréat :* complet, 49 candidats, 19 reçus (41 p. 100) ; — restreint, 32 cand., 15 reçus (46 p. 100) ; classique, lettres-mathématiques, 28 cand., 16 reçus (57 p. 100) ; moderne, lettres-mathématiques, 12 cand., 9 reçus (75 p. 100) ; lettres-sciences, 28 cand., 12 reçus (43 p. 100). On constate que le nombre moyen des candidats aux divers baccalauréats scientifiques est tombé de 300 à 150.

Travaux des professeurs. — 9 professeurs de la Faculté des sciences de Grenoble ont fait paraître 11 travaux.

3. *Lettres. Enseignement.* — L'événement important qui a marqué l'activité de la Faculté des lettres en 1894-95 a été le développement considérable pris par l'enseignement des langues vivantes : la création de la chaire d'italien a été le témoignage et l'autorisation de délivrer le diplôme de licencié avec la mention « langues vivantes » pour l'allemand et l'italien, la sanction du progrès de cet enseignement. D'autre part, 5 cours ont été ouverts au grand public et suivis avec assiduité.

Étudiants. — La Faculté a compté 122 étudiants, dont 51 résidant à Grenoble et 71 appartenant à divers établissements du ressort, ou de l'Académie de Chambéry : sauf 2 boursiers et 3 répétiteurs, tous les candidats résidant à Grenoble étaient des élèves libres.

Répartition des étudiants. — *Agrégation*, 17 candidats, savoir : lettres, 4 ; grammaire, 3 ; histoire, 1 ; philosophie, 1 ; langues vivantes, 8. *Licence*, 45 étudiants : lettres, 31 ; philosophie, 5 ; histoire, 7 ; langues vivantes, 2. *Certificats d'aptitude*, — 60 candidats.

Examens et concours. Agrégation : une élève de la Faculté a été reçue 2e à l'agrégation d'anglais ; un ancien élève a été reçu agrégé de grammaire. *Licence :* 26 candidats ont affronté les épreuves, 12 ont été reçus. *Détail :* lettres, 21 cand., 8 reçus ; philosophie, 3 cand., 2 reçus ; histoire, 2 cand., tous deux reçus. *Certificats d'aptitude :* allemand, 1 candidat reçu 2e ; italien, 2 reçus, dont le premier, une étudiante a été admise au certificat d'anglais des écoles normales primaires. *Baccalauréat :* Le nombre total des candidats s'est élevé à 741, dont 313 (42,33 p. 100) ont été reçus. *Détail :* ancien régime, 2e partie : 4 cand., reçus ; nouveau régime, 1re partie, 431 cand., 151 reçus ; 2e partie, 191 cand., 117 reçus moderne, 1re partie 104 cand., 35 reçus ; 2e partie, 11 cand., 6 reçus. L'avantage a été, en 1894-95 pour le baccalauréat classique, qui compte 43 p. 100 de reçus, contre le baccalauréat moderne qui n'en a que 35,65 p. 100 ; les résultats étaient inverses l'année précédente.

Aucun détail n'est fourni par le rapport officiel sur les travaux personnels de MM. les professeurs de la Faculté des lettres de Grenoble.

4. *École de médecine et de pharmacie. Étudiants et inscriptions.* — 124 inscriptions ont été prises par 58 étudiants, savoir : 17 aspirants au doctorat, 14 à l'officiat de santé, 3 au diplôme de pharmacien de 1re classe, 24 au diplôme de 2e classe. Il faut joindre à ces 58 élèves 13 étudiants en cours d'examen, ce qui donne un total de 71, contre 95 l'année précédente.

Examens. — Il a été passé 210 examens suivis de 183 admissions, savoir : doctorat, 12 (12 admissions) ; officiat, 18 (13 adm.) ; pharmacie, 1re classe, 4 (3 adm.) ; 2e classe, 106 (89 adm.) ; validation de stage, 19 (18 adm.) ; herboriste, 1 (1 adm.) ; sages-femmes, 50 (47 adm.).

Travaux des professeurs. — 9 professeurs de l'École de médecine de Gre-

noble ont fait paraître un total approximatif de 27 travaux, observations cliniques, notes scientifiques, etc., d'importance diverse.

ALLEMAGNE

Créations prévues au budget de 1896 pour les universités de Prusse. — Le budget du ministère des Cultes pour 1896 porte les propositions de créations suivantes dans les diverses Universités. *Kœnigsberg :* chaires magistrales de pharmacie et d'agronomie, poste de lecteur en langue russe. *Berlin*, deux chaires, l'une à la Faculté de philosophie, l'autre à celle de droit; postes supplémentaires de préparateur à l'Institut chimique et à la clinique des maladies secrètes de l'hospice de la Charité. *Greifswald* : chaire de médecine. *Breslau*, professariat extraordinaire à la Faculté de droit, poste de lecteur en langue anglaise, postes de bibliothécaire, de préparateur à l'Institut pathologique, de chef de clinique médicale; création de deux polycliniques pour les maladies infantiles et les maladies du larynx; construction d'un institut de chimie et d'anatomie, d'une clinique ophtalmologique, d'une salle d'opérations pour la clinique chirurgicale. *Halle*, chaire magistrale de médecine légale; *Kiel:* professariats extraordinaires de mathématiques, de théologie; chaire magistrale d'archéologie; postes de médecin en chef pour la clinique médicale, de 3e préparateur pour la clinique des maladies des femmes. *Gœttingen*, poste d'assistant pour la clinique psychiatrique. *Marburg*, professariats extraordinaires de théologie, de botanique, de médecine légale. *Bonn*, chaire magistrale d'agronomie, dont le titulaire sera chargé en même temps de la direction de l'Académie agronomique de Poppelsdorf; postes de bibliothécaire universitaire et de 3e assistant pour la clinique des maladies secrètes. *Münster*, chaire magistrale de minéralogie, professariat ordinaire de philosophie.

Réforme des examens de médecine. — Il est question d'instituer désormais dans les Facultés de médecine du royaume de Prusse et probablement aussi dans celles des Universités bavaroises, un examen obligatoire de psychiatrie, comme annexe aux épreuves actuellement obligatoires. Après cette épreuve, les jeunes médecins seront, en outre, soumis à un stage pratique d'une année dans les hôpitaux.

Association d'étudiants consacrée aux sciences sociales. — Des tentatives ont été faites, l'an dernier, par un groupe d'étudiants berlinois pour constituer une réunion régulière et périodique consacrée à l'étude des questions sociales. Par suite d'imprudences de parole et de manquements à la discipline universitaire, la réunion n'obtint pas l'assentiment de l'administration supérieure et dut se dissoudre, non sans qu'il résultât de là force récriminations et polémiques de presse. Le recteur actuellement en fonctions ayant déclaré dans son discours inaugural que la science sociale ne devait pas être considérée comme un domaine intangible pour les étudiants, une nouvelle société fut fondée et ses statuts soumis à l'approbation rectorale. Il faut croire que cette fois le projet d'association n'effraya plus personne en haut lieu : car les séances de la réunion nouvelle furent inaugurées par un « *Commers* » tenu le 1er novembre dernier. A cette séance les étudiants, il est vrai, ne parurent pas en très grand nombre; en revanche, on y vit plusieurs professeurs et l'honorable M. Wagner, recteur de l'Université, en personne. M. le professeur Sering exprima la conviction que l'asso-

ciation resterait toujours animée de la plus complète neutralité et du plus pur esprit scientifique, étrangère aux passions et à la phraséologie des partis, uniquement soucieuse de la recherche de la vérité.

De son côté, l'étudiant qui présidait le « *Commers* » répudia toute velléité, de la part de ses condisciples, de s'embrigader dans aucun parti politique et toute prétention à se faire considérer comme des démocrates socialistes.

Il y a donc lieu d'espérer que les jeunes adeptes des études sociales seront autorisés, dorénavant, à poursuivre en paix, sous l'œil bienveillant de leurs maîtres, leurs recherches désintéressées sur les problèmes ardus et complexes de la sociologie.

AUTRICHE-HONGRIE

Fondation du Collège « Baron Joseph Eötvös » à Budapest. — Nous devons à la complaisance d'un correspondant particulier de la *Revue* les renseignements suivants :

« Le gouvernement hongrois a fait étudier à différentes reprises l'organisation de l'École normale supérieure de Paris. Trefort aussi bien que Csáky voulaient doter leur pays d'un établissement analogue ; mais, vu la situation financière, on dut se contenter d'annexer à la Faculté de philosophie une École normale libre (tanárképzö intézet) sans maison particulière, dont les élèves, choisis parmi les meilleurs de la Faculté, suivent, outre les cours de l'Université, certaines conférences gratuites qui leur sont spécialement destinées. Le ministre actuel, M. J. Wlassics, vient de fonder sous le nom de *Collège Baron Joseph Eötvös* (en mémoire du premier ministre de l'Instruction publique du royaume, l'éminent homme d'État, philosophe et poète), un établissement qui deviendra peut-être, avec le temps, une véritable École normale supérieure. On y a admis provisoirement 35 élèves, qui, tout en suivant les cours de l'Université, vivent dans un internat où un directeur et quatre professeurs détachés des cadres des lycées de la capitale, dirigent leurs études. Le haut patronage de cette École a été confié au baron Laurent Eötvös, fils de Joseph Eötvös, professeur de physique à l'Université et prédécesseur de M. Wlassics au ministère. Les élèves, outre les Facultés prescrites pour les examens, seront exercés dans les langues vivantes, notamment l'allemand et le français. Le dessin, la musique, le chant, la gymnastique et la jouissance d'un certain bien-être pendant les quatre années de leurs études, leur donneront cet air *homme du monde* qui, selon Trefort, manquait tant aux professeurs laïques des gymnases et des Écoles *réales* en Hongrie. J. K.

RUSSIE

Allocations accordées pour les diverses branches de l'enseignement en 1896. — Il est impossible d'établir pour la Russie un budget spécial de l'instruction publique tel qu'on le comprend en d'autres pays, parce que les divers établissements de haut et moyen enseignement y sont rattachés à plusieurs départements ministériels. D'autre part, les documents communiqués à la presse sont toujours incomplets, et ne donnent que des détails approximatifs sur les dotations attribuées aux diverses institutions d'éducation de tout degré. Les renseignements qu'on va lire seront donc forcément incomplets ; ils sont

AUTRICHE-HONGRIE.— STATISTIQUE DES UNIVERSITÉS ET ÉCOLES TECHNIQUES SUPÉRIEURES (MAITRES ET ÉLÈVES) POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1894-95. — SEMESTRE D'HIVER 1894-95.

Universités. — Statistique des Maîtres.

UNIVERSITÉS	TOTAL DES MAITRES	THÉOLOGIE CATHOLIQUE					DROIT					MÉDECINE						PHILOSOPHIE					
		Professeurs ordinaires.	Professeurs honoraires.	Professeurs extraordinaires.	Priv.-Doc.	TOTAL	Professeurs ordinaires.	Professeurs honoraires.	Professeurs extraordinaires.	Priv.-Doc.	TOTAL.	Professeurs ordinaires.	Professeurs honoraires.	Professeurs extraordinaires.	Priv.-Doc.	Art dentaire.	TOTAL.	Professeurs ordinaires.	Professeurs honoraires.	Professeurs extraordinaires.	Priv.-Doc.	Lecteurs.	TOTAL.
Agram. . . .	50	6	»	1	2	9	8	»	1	5	14	»	»	»	»	»	»	12	»	4	6	5	27
Czernovitz. .	41	5	»	»	2	7	7	»	3	2	12	»	»	»	»	»	»	15	»	3	2	2	22
Graz.	107	7	»	»	1	8	12	»	1	1	14	13	»	8	15	1	37	24	»	14	10	»	48
Innsbrück . .	87	4	1	5	2	12	10	»	2	6	18	9	»	7	5	»	21	23	»	5	7	1	36
Krakovie . .	96	6	»	»	1	7	7	»	6	2	15	10	»	11	7	»	28	26	»	6	12	2	46
Lemberg. . .	72	8	»	1	4	13	11	1	5	4	21	1	»	»	»	»	1	15	»	7	12	3	37
Prague. Univ. allem.	111	6	2	1	2	11	7	»	4	1	12	13	»	9	16	»	38	28	»	8	11	3	50
Prague. Univ. boh.	111	4	»	2	4	10	11	»	3	4	18	12	»	10	8	»	30	21	»	10	14	8	53
Vienne. . . .	428	9	»	1	1	11	16	4	3	23	46	25	»	32	130	»	187	46	»	15	70	53	184
Total général.	1,103	55	3	11	19	88	89	5	28	48	170	83	»	77	181	1	342	342	»	72	144	77	503

Observations : Il faut joindre à ces totaux les professeurs de la Faculté de théologie protestante de Vienne : savoir, 7 professeurs pour le semestre d'hiver.
Semestre d'hiver : Total, y compris les professeurs de la Faculté de théologie protestante de Vienne : 1,110 maîtres de tout ordre.

AUTRICHE-HONGRIE.— STATISTIQUE DES UNIVERSITÉS ET ÉCOLES TECHNIQUES SUPÉRIEURES (MAITRES ET ÉLÈVES) POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1894-95. — SEMESTRE D'ÉTÉ 1895.

Universités. — Statistique des Maîtres.

UNIVERSITÉS	TOTAL DES MAITRES.	THÉOLOGIE CATHOLIQUE					DROIT					MÉDECINE						PHILOSOPHIE					
		Professeurs ordinaires.	Professeurs honoraires.	Professeurs extraordinaires.	Priv.-Doc.	TOTAL.	Professeurs ordinaires.	Professeurs honoraires.	Professeurs extraordinaires.	Priv.-Doc.	TOTAL.	Professeurs ordinaires.	Professeurs honoraires.	Professeurs extraordinaires.	Priv.-Doc.	Art dentaire.	TOTAL.	Professeurs ordinaires.	Professeurs honoraires.	Professeurs extraordinaires.	Priv.-Doc.	Lecteurs.	TOTAL.
Agram. . . .	52	6	»	1	3	10	8	»	1	5	14	»	»	»	»	»	»	12	»	5	6	5	28
Czernovitz. .	40	5	»	»	2	7	9	»	1	2	12	»	»	»	»	»	»	17	»	1	2	1	21
Graz.	107	7	»	»	1	8	12	»	1	1	14	15	»	6	15	1	37	24	»	14	10	»	48
Innsbrück. .	88	7	1	2	3	13	10	»	2	6	18	8	»	7	5	»	20	23	»	6	7	1	37
Krakovie . .	97	6	»	»	2	8	7	»	6	3	16	12	»	10	6	»	28	25	»	7	11	2	45
Lemberg. . .	72	8	»	1	4	13	12	1	4	4	21	1	»	1	»	»	2	15	»	6	12	3	36
Prague. Univ. allem.	111	6	2	1	2	11	6	»	4	1	11	14	»	9	16	»	39	28	»	8	11	3	50
Prague. Univ. boh.	111	4	»	2	4	10	11	»	3	4	18	11	»	11	8	»	30	21		10	14	8	53
Vienne. . . .	428	9	»	1	1	11	16	4	3	23	46	25	»	32	130	»	187	46	»	15	70	53	184
Total général.	1,106	58	3	8	22	91	91	5	25	49	170	86	»	76	180	1	343	211	»	72	143	76	502

Observations : Il faut joindre à ces totaux les professeurs de la Faculté de théologie protestante de Vienne : savoir, 6 professeurs pour le semestre d'été.
Semestre d'été : Total, y compris les professeurs de la Faculté de théologie protestante de Vienne : 1,112 maîtres de tout ordre.

AUTRICHE-HONGRIE.

Universités. — Statistique des Étudiants.

UNIVERSITÉS	SEMESTRE D'HIVER 1894-1895										SEMESTRE D'ÉTÉ 1895									
	TOTAL DES ÉTUDIANTS.	Théologie catholique.	Droit.	Médecine.	PHILOSOPHIE				RÉPARTITION des étudiants par nationalités.		TOTAL DES ÉTUDIANTS.	Théologie catholique.	Droit.	Médecine.	PHILOSOPHIE				RÉPARTITIO des étudiants par nationalités.	
					TOTAL.	Philosophie, Philologie et Histoire.	Sciences mathématiques et naturelles.	Pharmacie.	Indigènes.	Étrangers.					TOTAL.	Philosophie, Philologie et Histoire.	Sciences mathématiques et naturelles.	Pharmacie.	Indigènes.	Étrangers.
Agram. . .	479	82	291	»	106	45	37	24	468	11	425	79	245	»	101	39	38	24	414	11
Czernovitz .	370	57	264	»	49	41		8	363	7	371	57	272	»	42	34		8	363	8
Graz. . . .	1,552	95	606	702	149	119		30	1,480	72	1,369	90	592	556	131	100		31	1,302	67
Innsbrück .	1,009	296	249	323	141	129		12	747	262	926	291	244	254	137	128		9	659	267
Krakovie. .	1,305	69	609	438	189	47	128	14	1,221	84	1,230	66	615	370	179	45	119	15	1,157	73
Lemberg. .	1,455	314	922	84	135	119		16	1,414	41	1,413	310	906	68	129	113		16	1,348	65
Prague.Uni.alle.	1,369	85	543	604	137	87	34	16	1,311	58	1,179	72	506	474	127	72	42	13	1,128	51
Prague.Uni.Boh.	2,779	159	1,364	962	294	214		80	2,769	10	2,451	151	1,283	756	261	193		68	2,445	6
Vienne. . .	6,714	190	2,550	3,207	767	307		460	5,150	1,564	5,459	176	2,436	2,213	634	236		398	4,385	1,074
Total général.	17,032	1,347	7,398	6,320	1,067	179	199	660	14,923	2,109	14,823	1,292	7,009	4,691	1,741	155	190	582	13,201	1,622
						929										804				

Observations. — 1° Il y a lieu de tenir compte, pour l'Université de Czernovitz, de la présence de 45 auditeurs libres, compris dans le total.
2° Il faut joindre, au total général des étudiants, les 20 étudiants en théologie protestante de Vienne, soit, en résumé, 17,052 étudiants pour le semestre d'hiver, et 14,843 pour le semestre d'été.

AUTRICHE-HONGRIE.

Écoles techniques supérieures. — Statistique des Maîtres.

ÉCOLES	SEMESTRE D'HIVER 1894-1895								SEMESTRE D'ÉTÉ 1895							
	Professeurs ordinaires.	Professeurs extraordinaires.	Professeurs honoraires.	Suppléants.	Privat-Docenten.	Maîtres de divers ordres.	Assistants-préparateurs.	TOTAL.	Professeurs ordinaires.	Professeurs extraordinaires.	Professeurs honoraires.	Suppléants.	Privat-Docenten.	Maîtres de divers ordres.	Assistants-préparateurs.	TOTAL.
Brünn	15	6	3	»	5	»	14	43	15	6	3	«	5	»	14	43
Graz	16	4	8	1	7	5	9	50	17	4	8	1	6	5	9	50
Prague (Écoles allemandes)	17	2	5	2	3	4	16	49	17	2	5	2	3	4	16	49
Prague (Écoles bohêmes)	20	1	7	»	11	7	23	69	20	1	7	»	12	7	23	70
Vienne	29	1	2	1	18	7	25	93	29	10	2	1	18	7	25	92
TOTAL GÉNÉRAL	97	24	25	4	44	23	86	304	98	23	25	4	44	23	87	301

AUTRICHE-HONGRIE

Écoles techniques supérieures. — Statistique des Étudiants.

ÉCOLES	SEMESTRE D'HIVER 1894-1895									SEMESTRE D'ÉTÉ 1895								
	TOTAL GÉNÉRAL DES ÉLÈVES.	Austro-Hongrois.	Étrangers.	Section des études générales.	Ingénieurs.	Architectes.	Mécaniciens-constructeurs.	Chimistes.	Auditeurs libres des diverses sections.	TOTAL GÉNÉRAL DES ÉLÈVES.	Austro-Hongrois.	Étrangers.	Section des Études générales.	Ingénieurs.	Architectes.	Mécaniciens-constructeurs.	Chimistes.	Auditeurs libres des diverses sections.
Brünn	232	229	3	»	»	81	92	33	26	232	229	3	»	»	80	92	32	28
Graz	204	188	16	3	12	91	58	23	17	190	175	15	2	12	86	56	25	9
Prague (Écoles allemandes)	318	310	8	8	10	96	101	58	45	321	313	8	8	10	97	101	58	47
Prague (Écoles bohèmes)	635	627	8	30	36	198	130	484	57	600	591	9	29	34	186	127	178	46
Vienne	1,199	1,190		26	88	367	482	142	94	1,126	1,226		22	84	350	462	131	77
TOTAL GÉNÉRAL	2,588	1,354	35	67	146	833	863	440	129	2,469	1,308	35	61	140	799	838	424	207
		1,199									1,126							

NOTE. — A joindre à ces totaux 40 maîtres et 250 étudiants de l'école de Lemberg, dont la statistique détaillée manque.

classés d'après la répartition officielle des services de l'instruction publique entre les ministères. (*Exercice* 1896.)

Ministère de l'éducation nationale. — Une somme de 24 863 061 roubles est affectée à ce département, auquel ressortit la majorité des établissements d'enseignement de la Russie. Il y a augmentation de 1 260 111 roubles sur le budget de 1895. Les Universités figurent dans le total de la subvention pour 3 954 330 roubles, soit 161 938 de plus qu'en 1895. D'autres institutions de haut enseignement figurent pour une somme de 1 436 905 roubles, inférieure de 6 099 roubles à la dotation de 1895. Des subventions sont, en outre, prévues pour différentes œuvres scientifiques et pédagogiques, notamment le complément de l'instruction des professeurs et des étudiants; elles s'élèvent à 2 154 406 roubles, soit une augmentation de 152 276 roubles. Est comprise dans cette somme la dotation de l'Académie des sciences et des établissements qui lui sont annexés, notamment son riche muséum zoologique.

Ministère de la Justice. — 226 093 roubles (+ 3 600 r.) sont affectées aux écoles de droit.

Les départements ministériels suivants reçoivent respectivement, pour les établissements ou services d'instruction publique dont ils ont l'administration, les sommes dont on va lire le détail. *Marine :* 646 313 roubles (+ 34 935 r.); *Finances :* 189 306 roubles (+ 39 005 r.); *Intérieur :* 133 604 roubles (somme identique à l'allocation de 1895); *Commerce :* 154 117 roubles (total égal à 1895); *Guerre :* 8 030 244 roubles (— 150 913 roubles), pour les écoles et les services techniques; *Agriculture et domaines :* 1 734 282 roubles, somme destinée à l'entretien des écoles supérieures, musées d'échantillons et des eaux et forêts, de la science agronomique, de l'architecture. Il y a pour ce chapitre une augmentation de dotation s'élevant à 136 197 roubles. Le département le plus favorisé est celui des cultes; en effet, le Saint-Synode dispose, pour les établissements d'instruction de son ressort, d'une somme de 5 616 405 roubles, qui présente une majoration formidable de 3 429 144 roubles par rapport à l'exercice budgétaire précédent. En dehors des dotations qui viennent d'être énumérées, des subventions importantes, dont le détail ne nous est point fourni, sont réservées au *Ministère de la maison de l'Empereur* pour l'entretien des théâtres, de l'Académie des beaux-arts et de la Commission archéologique. Les fonds spéciaux de l'*Impératrice Marie*, également considérables, sont consacrés aux maisons d'éducation réservées aux jeunes filles.

Il faudrait enfin, pour se faire une juste idée des sommes consacrées à l'enseignement en Russie, pouvoir établir le montant total des dépenses consenties soit par les communes, soit par des particuliers, en faveur des écoles élémentaires d'État, des écoles techniques des chemins de fer, des gymnases et réal-gymnases protestants, qui sont considérés par la loi comme établissements libres et entretenus par la communauté évangélique; enfin des cours universitaires, en voie de renaissance, réservés aux femmes.

E. S.

NOUVELLES ET INFORMATIONS

LE 25e ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE L'ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

DISCOURS DE M. BOUTMY

Nous sommes heureux de compléter le compte rendu de la belle fête qui vient d'être célébrée à l'École libre des Sciences Politiques, en donnant le texte du discours prononcé par son éminent et respecté directeur, M. Boutmy, en recevant des mains de M. Zolla la médaille commémorative frappée en son honneur. Nous empruntons ce remarquable discours au *Journal des Débats*, où il a été publié d'abord.

Messieurs,
Mes chers amis,

J'éprouve une émotion dont vous comprendrez la force, et je ne sais vraiment si je pourrai parler. Mais une impression pénible se mêlerait pour moi au souvenir de ce beau jour, si je n'avais au moins essayé de vous remercier. Je suis profondément touché de l'hommage qui vient d'être rendu à notre École. Je suis profondément reconnaissant de cette médaille commémorative dont vous m'offrez le premier exemplaire. Je suis seulement confus que mon humble effigie serve de revers à l'admirable face où l'artiste a représenté cette figure de la Patrie, que je ne puis voir, hélas! qu'à travers un nuage, mais que je sais, que je sens si belle. Elle dépose une palme sur la chaire de cette École, née d'une espérance indomptée au sein d'un grand deuil national, nourrice d'hommes et de citoyens. Quel symbole pourrait mieux rendre la pensée douloureuse et virile d'où est issue l'École, l'œuvre qu'elle s'est proposé d'accomplir? C'est une faveur, certes, — bien que cruelle, — qu'elle soit née en 1871 dans les angoisses de l'année terrible; elle a recueilli, elle n'a eu qu'à conserver pieusement cette ardeur de bonne volonté, cet oubli de soi-même, cette flamme d'espérance et de foi, cette perspective toujours ouverte sur le relèvement de la patrie qui ont alors rempli toutes les âmes. Merci au merveilleux artiste qui nous a rendu ces pensées présentes; il a donné à l'École la plus sûre des immortalités d'ici-bas, l'immortalité du bronze et du grand art.

Je remercie mes chers collègues et amis, MM. Aucoc, Sorel et Zolla, des paroles si nobles et si touchantes qu'ils ont prononcées au nom du conseil d'administration, du conseil de perfectionnement, du corps des professeurs et des élèves de l'École. Les conseils d'administration et de perfectionnement!... Comment assez dire ce que l'École a dû à leur expérience, à leurs lumières, à leur tact et surtout à ce sentiment que, dans une entreprise comme la nôtre, il faut savoir mettre au jeu, que la prudence est d'oser beaucoup, d'oser toujours.

Le corps enseignant de l'École!... Il a été pour moi comme un continuel miracle. J'ai été le témoin étonné bien plutôt que l'agent de cette mystérieuse attraction qui a mis en mouvement, sur les points les plus éloignés de l'espace, des esprits éminents, les a fait graviter les uns vers les autres et vers l'idée patriotique dont ils sont devenus les serviteurs. C'est ma joie, c'est la douceur

de ma vie de sentir affectueusement serré autour de moi le corps enseignant qui est l'honneur de l'École, qui est l'École elle-même; c'est surtout à lui que doivent aller les justes hommages de cette jeunesse qu'il a formée. L'on me dit que les vingt-cinq promotions de l'École qui ont passé sur ces bancs sont représentées ici, soit par des personnes, soit par des lettres de chaleureux et reconnaissant souvenir. Voilà notre meilleure récompense; à côté de l'enthousiasme des nouveaux pour leurs maîtres et pour leurs cours, rien ne peut aller plus sûrement à nos cœurs que cette fête qui nous ramène les anciens, de bien loin parfois dans le temps et dans l'espace.

Maintenant, Messieurs, permettez-moi de protester contre des juges trop bienveillants. L'esprit humain aime à simplifier, à personnifier, sans doute, pour rendre plus brève, plus portative pour ainsi dire, et aussi plus vivante l'idée qu'il garde des choses; il attribue en entier à la prévoyance, à l'esprit de combinaison ce qui est en partie l'œuvre des circonstances; il fait honneur à un seul de ce qui est, en réalité, le résultat des efforts combinés de plusieurs. C'est ce qui s'est passé pour l'École.

Vous vous rappelez ce livre célèbre dont le premier chapitre commençait par ces mots : « De mon père, de mon grand-père, etc. », et chaque fois l'auteur note une leçon qu'il a recueillie. Je pourrais faire une liste bien plus longue, et elle ne serait pas complète. Indépendamment de nos conseils et du corps des professeurs dont l'action a été si considérable et s'est manifestée aux heures de défaillance, que de personnes il y a, dans cette assemblée même, qui ont servi efficacement l'École. Mon nom n'est que la raison sociale d'une œuvre collective : je ne puis donc accepter vos hommages que pour les transmettre et les distribuer plus justement : je reçois pour d'autres et je réponds pour tous.

Maintenant que j'ai ramené mon rôle à sa juste mesure et restitué à l'École son caractère d'œuvre collective, je me sens plus à l'aise pour dire à mon tour ce que j'en pense et pour la louer simplement et sincèrement.

Aux heures de mélancolie, où l'on a particulièrement présentes l'infirmité et la fragilité des œuvres humaines, je me suis parfois demandé ce qui resterait de notre commun effort si l'École venait à disparaître, ce qui nous serait compté par l'équitable histoire. Il m'a semblé que nous pouvions envisager sans trop de crainte ce compte final, ce bilan posthume, d'une activité qui a déjà duré plus d'un quart de siècle. Je voudrais indiquer d'un mot les trois choses neuves et utiles, — je le crois du moins, — que l'École a réussi à faire et qui garderont sa mémoire : Elle a, en vingt-cinq ans, institué plus de trente-cinq cours; elle les a groupés, elle a commencé à les ordonner scientifiquement, et leur ensemble représente avec une ampleur déjà satisfaisante la riche encyclopédie des sciences politiques. Elle a donné à la plupart de ces cours l'histoire pour cadre; elle les a tous animés de l'esprit psychologique et historique qui ne fait qu'un, dans cet ordre d'études, avec l'esprit scientifique.

Elle a ainsi échappé aux fins utilitaires qui sont le danger des écoles spéciales; elle a su faire appel à des hommes, formés, comme l'a dit M. Sorel, par le maniement des affaires, capables d'apporter dans un enseignement qui reste élevé et spéculatif ce je ne sais quoi de personnel qui explique les formules par une foule de faits particuliers et qui donne à l'enseignement cette vie, cette saveur de réalité auxquelles rien ne supplée.

Enfin, Messieurs, et en cela l'École a bénéficié de son caractère d'institution autonome, placée en dehors du forum, nous avons pu écarter ces considérations toujours si vaines de l'orthodoxie politique qui sont les écueils d'un grand nombre d'écoles. Nous avons été dispensés d'exiger de nos maîtres des titres et des diplômes; ainsi, nous avons pu aller chercher partout où ils se trouvaient et accepter sur des gages de choix l'homme de chaque sujet, les maîtres les plus capables de les enseigner efficacement. Notre champ de sélection n'a connu de frontières que celles de l'honorabilité, du talent et de la compétence.

Voilà, Messieurs, les trois choses que, je crois, l'École a réussi à faire, et il me semble que c'est là le secret de son succès.

S'il y a une pensée où je me complais avec une particulière faiblesse, c'est celle de tout ce que nous avons ajouté aux forces enseignantes de la nation, d'avoir donné Sorel à l'histoire, Paul Leroy-Beaulieu à la science des financés, d'avoir fait des professeurs d'hommes qui s'ignoraient eux-mêmes : Léon Say, notre cher et regretté Léon Say, et Ribot, et Alix, de Foville, Francis Charmes, Stourm, Dietz, Anatole Leroy-Beaulieu, André Lebon... je ne les nomme pas tous; vous connaissez tous ceux qui ont rempli nos chaires et c'est pour notre École une gloire d'avoir révélé à ces hommes d'incomparable talent la vocation d'enseigner. Les avoir discernés, en avoir fait nos collaborateurs, avoir suscité un grand nombre de beaux livres devenus classiques comme le *Traité des finances* de Leroy-Beaulieu, et la *Révolution française* de Sorel, avoir fait profiter notre jeunesse de l'expérience acquise par des hommes supérieurs, leur avoir donné accès par une sorte d'agrégation libre dans le haut enseignement national; voilà ce qui semble suffire pour prouver que l'École n'a pas vécu en vain et pour montrer aux deux cents souscripteurs qui l'ont fondée, à la centaine d'autres personnes, professeurs éminents, administrateurs avisés, conseillers judicieux qui l'ont fait marcher depuis son origine, que leurs efforts n'ont pas été stériles.

LA LOI SUR LES UNIVERSITÉS

Le Sénat, dans sa séance du 7 juillet, a adopté, après déclaration d'urgence, par 219 voix contre 31, le projet de loi relatif à la constitution des Universités, déjà adopté par la Chambre des Députés.

Voici le texte de cette loi :

Article premier. — Les corps de Facultés institués par la loi du 26 avril 1893 prennent le nom d'Universités.

Article 2. — Le conseil général des Facultés prend le nom de conseil de l'Université.

Article 3. — Le conseil de l'Université est substitué au conseil académique dans le jugement des affaires contentieuses et disciplinaires relatives à l'enseignement supérieur public.

Art. 4. — A dater du 1er janvier 1898, il sera fait recette au budget de chaque Université des droits d'études, d'inscription, de bibliothèque et de travaux pratiques acquittés par les étudiants, conformément aux règlements.

Les ressources provenant de ces recettes ne pourront être affectées qu'aux objets suivants : dépenses des laboratoires; bibliothèques et collections; construction et entretien des bâtiments; création de nouveaux enseignements; œuvres dans l'intérêt des étudiants.

Les droits d'examen, de certificat d'aptitude, de diplôme ou de visa acquittés par les aspirants aux grades et titres prévus par les lois, ainsi que les droits de dispense et d'équivalence, continueront d'être perçus au profit du Trésor.

L'abondance des matières, et notamment les communications de la Société d'Enseignement supérieur, ne nous permettent pas d'insister aujourd'hui sur la brillante discussion qui vient d'avoir lieu au Sénat.

Nous donnerons prochainement une analyse détaillée des débats.

EXAMENS DE DOCTORAT

Trois examens de doctorat ont eu lieu cette semaine à la Faculté des lettres de Lyon les 22, 24 et 26 juin. Les trois candidats, MM. Gorg,

Renel et Pélissier, ont été reçus, les deux derniers avec la mention très honorable.

M. Rauch, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, était venu prêter son concours à ses collègues de Lyon paur la soutenance de la thèse de philosophie.

Les soutenances ont été brillantes et avaient attiré dans la grande salle de la Faculté des lettres un public nombreux et attentif.

Nous rappelons que M. Renel est ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de grammaire et professeur au lycée de Caen et que M. Pélissier est ancien élève de l'École normale supérieure, ancien membre de l'École de Rome, agrégé d'histoire et chargé de cours à la Faculté des lettres de Montpellier.

Ces trois doctorats sont un des symptômes les plus notables du réveil de la vie universitaire en province.

LE PREMIER DOCTEUR ÈS SCIENCES POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

Une première expérience vient d'être faite du décret du 30 avril 1895, auquel est due la création d'un nouveau doctorat ès sciences politiques et économiques. A la suite de la brillante soutenance d'une thèse *Sur la science et l'art en économie politique*, M. René Worms, déjà docteur en droit et ès lettres, vient de remporter, devant la Faculté de droit de Paris, ce diplôme.

NOMINATIONS

M. Buisson, docteur ès lettres, directeur de l'enseignement primaire au ministère de l'Instruction publique, est nommé directeur honoraire et professeur de science de l'éducation à la Faculté des lettres de Paris, en remplacement de M. Marion, décédé.

M. Bayet, recteur de l'Académie de Lille, est nommé directeur de l'Enseignement primaire au ministère de l'Instruction publique, en remplacement de M. Buisson, nommé professeur à la Faculté des lettres de Paris.

M. Zévort, recteur de l'Académie de Caen, est nommé recteur de l'Académie de Lille.

M. Cons, professeur à la Faculté des lettres de Caen, est nommé recteur de l'Académie de Caen.

M. Rocheblave, docteur ès lettres, présenté par le Conseil supérieur d'enseignement de l'École nationale et spéciale des beaux-arts, a été nommé professeur de littérature à cet établissement, en remplacement de M. Ruel, décédé.

BIBLIOGRAPHIE

LÉON MOREL, *James Thompson, sa vie et ses œuvres.* — TANCRÈDE ROTHE, *Traité de droit naturel théorique et pratique.* — ERNEST CARETTE, *les Assemblées provinciales de la Gaule romaine.*

James Thomson, sa vie et ses œuvres, par M. LÉON MOREL. In-8° de 678 pages. Paris, Hachette. — Le choix du héros de ce livre, dont il n'y eut, en Sorbonne, pas une voix qui ne louât l'élégante et fluide finesse, indique une généreuse volonté de justice. Si le nom du « chantre des *Saisons* » reste illustre, il ne semble pas, en effet, que de sa gloire il demeure, aujourd'hui, beaucoup plus. En ce qui concerne sa personne, sa bibliographie, et jusqu'à la date de sa pièce la moins oubliée, M. Morel nous met en garde contre les inexactitudes auxquelles, en des heures d'extrême, encore que charmante, nonchalance, s'est laissé glisser un critique curieux de tout ce qui a vie, M. Gosse. Combien, depuis un siècle, ont troublé le repos de Sophonisbe, d'Agamemnon, d'Édouard, de Tancrède, ou même de Coriolan? La robuste et vorace jeunesse de Johnson recula devant la « pyramide » de 3 377 vers nobles dédiée à la Liberté et laissée par le public « aux araignées ». Ajoutez que depuis Wordsworth, la majesté aisément monotone, vague et tendue des descriptions thomsoniennes a souffert du voisinage de la claire musique, des tons curieux et purs, des rapides ravissements, de la libre et souriante sagesse dont, l'année de l'Hiver, l'art méconnu de Dyer vêtait sa délicieuse *Grongar Hill*. En France, sans doute, M. Taine avait, en quatre de ses pages, noté, à côté de l'emphase, du sentimentalisme et du placage, les émotions sincères et viriles, la vision juste et large, l'opulence grandiose qui, par moments, lui rappelait Rubens. Mais outre qu'il n'avait pas à tout dire, il est surprenant combien peu se rappellent ce qu'il a dit; et ni le vigoureux insularisme du *Rule Britannia*, ni la cinquantaine de strophes spensériennes achevées qui sont le charme durable du *Château d'Indolence* ne démontrent le génie. Il y avait donc là « un procès à reviser ou plutôt à instruire » qui eût difficilement trouvé un juge à la fois mieux informé et plus aimable, plus disert et plus exact, plus consciencieux et plus indulgent que M. Morel.

C'est à lui que l'on demandera, maintenant, quelle part le patriotisme, l'amitié et les robustes « muses de la grande et simple nature » occupèrent dans la vie, point très haute ni tragique, mais honnête et saine, secourable, « solide », et longuement baignée de plein air, qui va de la manse en torchis, des vallées vertes et des eaux vives d'Ednam, du petit presbytère à toit de chaume, des torrents, des bruyères, des bois, des brumes et des chaînes orageuses de Southdean, des grottes d'Ancrum, à travers Auld Reekie, les ruelles et les salons de Londres, aux parcs gigantesques, aux « commons » embrasés de genêts, aux collines ombreuses, aux rives molles et riantes de la paresseuse Tamise,

au cottage enlacé, embaumé et comme noyé de verdures et de fleurs où le poète connut la mélancolique douceur, la magie purificatrice, l'enivrement croissant, la brève splendeur, la profonde, l'inoubliable amertume de « l'amour d'automne » dont les rêves transfigurèrent son couchant. Et parmi les inégalités, les longueurs touffues d'une production encombrée de pastiches souvent malencontreux ou gauches, étranglée dans des compromis qui eurent leurs causes en un monde bien mort, n'est-ce pas une précieuse sauvegarde contre une mauvaise humeur ennuyée et stérile que l'agréable société d'un guide sûr, qui trouve « attachante » l'époque entière, et qui, sans taire les défauts, ne se blesse point outre mesure des étroitesses, ne s'irrite pas de la rhétorique, et se ferait scrupule de ne pas partout indiquer les idées intéressantes, les sentiments personnels, les notes vraies, les vers bien venus?

« M. Thomson, écrivait Voltaire à Lyttelton, *was a true philosophical poet*, » et l'épître à la marquise du Châtelet sur la philosophie de Newton « est tantôt une imitation, tantôt une traduction » de certain panégyrique où M. Morel loue « la netteté d'exposition d'une langue scientifique, la chaleur et l'éclat d'une haute poésie ». Il n'est pas non plus sans intérêt d'apprendre que les tout premiers essais que l'on ait conservés de l'auteur des *Saisons* et du *Château* en contiennent le germe et, par endroits, « plus que le germe ». Nul rayon de popularité n'effleurera jamais l'énorme et inerte *Liberté;* mais si quelque vaillant, désormais, en affronte l'insularisme écrasant, les interminables lieux communs, les tropes glacés, les fantoches incolores et pompeux, les barbares heurts de syllabes, et les tirades désarticulées qui, parfois, demeurent béantes, il fera sagement d'avoir en main les aimables pages où sont relevés de réels bonheurs d'expression, des morceaux didactiques ou descriptifs dont se sont souvenus Goldsmith et Byron, des échappées qui, en plein siècle de Locke, laissent songer « à Darwin, à Swedenborg, et à M. Ravaisson», un paysage alpestre surtout, « qui faisait entrer dans le domaine poétique un monde de formes et de visions nouvelles ». Ce théâtre même qui n'a ni vigueur dramatique, ni vérité d'observation, ni élan lyrique, ni vie du style, l'historien a-t-il le droit de l'ignorer complètement, et Voltaire n'eût-il pas pu plus libéralement y applaudir un effort analogue au sien pour prendre et unir le meilleur des deux formules ennemies? Au sortir de ces « chaumes », toutefois, où les fleurs sont rares et « piquées », les audacieuses et savantes réussites, quinze ans méditées, affinées, assouplies et délicieusement caressées, du féerique et moelleux *Château*, baigné de vaporeuses splendeurs, d'harmonies fondues, de flottantes et radieuses langueurs, et de voluptueux oubli auraient aveuglé bien des lecteurs aux naïfs artifices de la forme, aux maladresses de la conception, aux faiblesses et aux dissonances brutales qui, plus nombreuses et choquantes à mesure que l'allégorie se prolonge, risquent de gâter jusqu'à ces traits où il semble que se pressente Wordsworth.

Mais cette sorte de demi-complicité serait sans attrait pour le consciencieux critique qui, des *Saisons*, est loin de louer sans réserves tous les « hors-d'œuvre », c'est-à-dire près de la moitié, épisodes lourdement humoristiques ou fades, bain de Musidora, vigoureuses professions de foi libérales, patriotiques, ou « patriotes », éloges hyperboliques de

gens en place, souvenirs émus donnés à des amis perdus, prédications végétariennes, plaidoyers pour les humbles et les bêtes, dénonciations des longs sommes, de la chasse, de l'oisellerie et de la pêche au ver, problèmes scientifiques habilement posés avec solutions claires, épanchements en une « âme universelle » qui est aussi un Dieu personnel, juste et bon, ravissements pythagoriciens à travers les formes innombrables de l'être et les espaces infinis des mondes vers une perfection jamais atteinte. Ces motifs secondaires écartés, reste la série grandiose des transformations incessantes dont la succession et le retour emportent notre univers à travers jours et saisons. Suivez-en, chez M. Morel, les fortes images, dégagées de l'ornementation rococo qui les écrasait, déchargées de l'inexorable majesté des périodes, délivrées de la tyrannie d'une syntaxe qui les tendait à en craquer, affranchies des pompeux roulements d'une versification régulière à faire fuir ou dormir. Aidez-vous, pour en mieux saisir la sincérité, le détail, et la marque propre des cent pages, serrées, nettes, prudentes, érudites, et souples, où sont exposés, définis, discutés le rôle et le degré des diverses sensations dans les descriptions de Thomson, sa place et son rang parmi ceux pour lesquels le monde des choses a existé. Peut-être estimerez-vous que les plus vrais et les plus résistants de ces paysages sont ceux qu'ont inspirés l'Angleterre et l'Écosse, et que l'originalité et la vertu en sont d'avoir été tracés et chantés par un jardinier de race qui, s'il y eût fallu moins d'effort, volontiers fût devenu fermier, laboureur, ou berger, et sut faire aimer, parce qu'il aima, les senteurs nourricières, les purs parfums, la fraîche et vibrante lumière, les formes robustes, les tons éclatants ou noyés, les tristesses et les trésors, les frissons, les bruits, et les voix, tout le pathétique et mouvant spectacle de la nature maternelle ou sauvage à demi, bienfaisante et puissante maîtresse d'énergie virile et féconde, dont il vécut, sentit, comprit, rêva, longuement, profondément, la vie. Raisonneur pratique et sensé, nullement mystique ni lyrique, il la rechercha, l'observa, la rendit sans presque jamais y verser âme ou passions humaines. En ce sens, son interprétation, à l'inverse de celles, par exemple, de Shelley ou de Wordsworth, « n'a rien à craindre de l'esprit de science et de vérité ». Mais de là surtout vient, précisément, aussi, que l'intérêt en a, depuis un siècle, de plus en plus diminué et pâli aux yeux de générations éblouies et ravies d'extases éperdues et de divinations ineffables; en sorte qu'il est paradoxal de soutenir qu'elle fut d'un « très grand » ou, simplement, d'un grand poète. L'hérésie aujourd'hui décriée sera-t-elle dogme demain ? On le pourrait prophétiser, s'il y devait suffire d'arguments agiles, pressés, savants, charmants, et qui n'effleurent nulle question, grande ou moindre, que, délicatement, ils n'éclairent.

R. Travers.

Traité de droit naturel théorique et appliqué, par Tancrède Rothe, professeur aux Facultés catholiques de Lille, t. III. (De la Famille, suite et fin.) Paris (Larose), 1896, 908 p., in-8°. — Nous avons déjà parlé aux lecteurs de cette Revue du premier volume que M. Rothe a consacré à « la Famille ». Nous leur signalons aujourd'hui avec plaisir, en faisant des réserves analogues, la fin de cette intéressante publication. Dans ce nouveau volume, d'un caractère plus étroitement théorique et

juridique que le précédent, le savant auteur étudie longuement les trois points suivants : de l'autorité dans la famille, de l'éducation dans la famille, de l'hérédité et des lois successorales. Ce sont bien là en effet les trois éléments fondamentaux sur lesquels repose la stabilité du foyer.

Il est plus difficile encore que dans les précédents volumes de suivre M. Rothe dans toutes ses déductions, et d'adopter ses conclusions qui ne sont pas seulement très hardies, mais qui ne sont pas toujours assez motivées.

M. Rothe a certainement écrit des pages très pratiques sur l'autorité paternelle. Tout en se montrant partisan d'une large extension de cette autorité, il combat avec raison la doctrine de ceux qui n'accordent à la mère de pouvoir qu'en cas de décès ou d'absence du père, et reconnaît à celle-ci non pas, comme on l'a dit, un pouvoir délégué, mais un pouvoir supplétif.

Les sentiments de l'auteur se révèlent particulièrement dans la partie du volume consacrée à l'Éducation. C'est d'ailleurs la partie la mieux écrite. Nous ne le suivrons pas sur ce terrain, nous bornant à indiquer les solutions qu'il donne dans les derniers chapitres à la question de l'hérédité. Le problème est nettement posé et nettement résolu : Les enfants d'un propriétaire viennent-ils en droit naturel prendre sa place sur son avoir? L'affirmative ne lui semble pas douteuse; mais, recherchant comment l'héritage doit être réglé en vue de la conservation la meilleure des traditions, il arrive à conclure, et conclut en effet sans hésitation, que c'est en laissant l'héritage intégral à l'aîné. Rarement on a fait valoir avec plus d'habileté les arguments qui peuvent être produits en faveur du droit d'aînesse ; mais je crains que les efforts de M. Rothe n'augmentent guère le nombre des partisans d'un régime qui semble définitivement condamné. Il le sait lui-même, puisqu'il reconnaît que ce régime ne pourrait fonctionner que « dans un milieu où il serait accepté » (p. 720).

N'eût-il pas mieux fait de s'attacher dès lors à d'autres solutions ? Il reconnaît en effet que, d'après le droit naturel, le meilleur mode de transmission héréditaire c'est le testament. Il ajoute que le consentement unanime des peuples rend le testament « vénérable », que c'est une charte domestique favorable tout à la fois à l'homme, à la famille et à la société. Il va jusqu'à voir dans ses bons effets « le service et la gloire du Créateur » ! Croit-il alors avec Tronchet que la loi doit servir d'arbitre entre le père et les enfants? Pense-t-il, oui ou non, que le code civil a eu tort de subordonner la dévolution testamentaire à la dévolution *ab intestat?* Un esprit aussi distingué que le sien eût été capable de montrer à merveille le grave danger qu'il y a à laisser l'État s'arroger à une certaine heure le droit de réglementer la transmission, de montrer surtout que la liberté testamentaire est le seul mode successoral qui laisse parfaitement intacte l'autorité paternelle. M. Rothe paraît d'ailleurs très bien accepter l'idée de l'héritier associé, il accepte même (p. 197) l'hypothèse du fils aîné « éventuellement administrateur des biens de son frère ». Au fond, il est convaincu que c'est la transmission intégrale (et non pas le droit d'aînesse) qui assure la permanence du foyer, la continuité des traditions et la fécondité des mariages.

Philosophes, économistes, juristes, liront avec profit ce travail où la

note personnelle est très accentuée, et qui provoque d'utiles réflexions. L'auteur est surtout l'homme de la raison pure; mais ses sentiments sont inspirés, on le sent, par une conviction sincère et un excellent cœur.

X.

Les Assemblées provinciales de la Gaule romaine, par Ernest Carette, docteur en droit, avocat à la Cour de Paris. Picard, 1895, in-8, 503 p. — La découverte de la plaque de Narbonne (1888) est postérieure au savant travail de M. P. Guiraud sur les assemblées provinciales dans l'empire romain (1887). C'est elle sans doute qui a inspiré à M. Carette l'idée de reprendre l'étude de son devancier, en la restreignant à la Gaule romaine (1).

L'entreprise ne manquait pas de hardiesse, surtout de la part d'un avocat à la Cour de Paris, peu rompu par sa profession aux méthodes rigoureuses de la science historique. Disons-le tout de suite : c'est bien un peu par là que pèche ce travail pourtant très méritoire. Le pêle-mêle des références citées au bas des pages est bien fait pour surprendre : à côté des sources mêmes, textes et inscriptions, figurent des ouvrages de seconde main dont la valeur est contestable, on rencontre même cités des fragments de Shakespeare, de Corneille, de Lamartine, de Victor Hugo ; c'est encore le *don Pédre* de Mérimée, la Société d'agriculture de Varsovie, tout cela à propos des assemblées de la Gaule romaine.

Il serait tout à fait injuste de s'arrêter longtemps à ces défauts, et M. Carette est le premier à les faire oublier par la conscience de ses recherches et la sagacité prudente de ses discussions : il sait douter comme le vrai savant et avouer son impuissance, — elle n'est pas de son fait, — à aboutir parfois à une solution certaine. Ce n'est pas un mince mérite d'avoir prouvé et d'avoir amené M. Guiraud à concéder que les assemblées provinciales de la Gaule romaine n'avaient pas eu le caractère de spontanéité que celui-ci avait cru pouvoir leur attribuer.

Mais pourquoi M. Carette se laisse-t-il toujours absorber par les discussions de détail? Pourquoi sembler éviter de s'élever à des considérations plus générales? Le lecteur est désappointé de ne pas rencontrer les jugements d'ensemble qui illumineraient le sujet, et donneraient à ce volume une plus haute portée. Comme tous les autres, le livre dernier finit brusquement et tourne court.

En dépit de ces critiques, les *Assemblées provinciales de la Gaule romaine* méritent de retenir l'attention de l'historien, et bien volontiers nous souscrivons au jugement de la Faculté de droit de Paris qui a proclamé M. Carette son lauréat. M. Carette comptera parmi ceux qui ont le mieux mérité d'elle.

M. Fallex.

(1) M. Carette a reproduit en une héliogravure excellente, qui sera fort appréciée, le fragment de la plaque de Narbonne.

LA

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois. — Un an : 24 fr.

ON S'ABONNE : EN FRANCE, CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

A L'ÉTRANGER, DANS LES LIBRAIRIES SUIVANTES :

ALSACE-LORRAINE

Strasbourg, Ammel, Treuttel et Wurtz.

ALLEMAGNE

Berlin, Asher et Cie, Le Soudier, Mayer et Muller, Nicolai, G. Schefer.
Bonn, Strauss.
Breslau, Trévendt et Garnier.
Dresde, Pierson.
Erlangen, Besold.
Fribourg en Brisgau, Fehsenfeld
Gœttingue, Calvœr.
Greifswald, Bamberg.
Giessen, Ræcker.
Halle, Lippert.
Heidelberg, Kæster.
Iéna, Frommann.
Kœnigsberg, Bor.
Kiel, Hæseler.
Leipzig, Twietmeyer, Le Soudier, Eckstein, Max-Rübe, Brockhaus.
Marbourg, Elwert.
Munich, Finsterlin.
Rostock, Süller.
Stuttgard, P. Neff.
Tubingen, Fues.
Wurtzbourg, Stuber.

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, Gérold, Frick, Mayer et Cie.
Agram, Hartmann.
Budapesth, Révai, Kilian.
Gratz, Leuschner.
Inspruck, Rauch.
Klausenbourg, Demjén.
Lemberg, Gubrynowicz.
Prague, Calve.

ANGLETERRE

Londres, Hachette, Williams et Norgate, D. Nutt, Relfe broths.
Aberdeen, W. Lindsay.
Cambridge, Macmillan et Co, Deighton Bell et Co.
Dublin, Mac Gleshen et Gill, Hodges, Figgis et Co.
Edimbourg, John Menzies et Co.
Glasgow, John Menzies et Co.
Oxford, Parker.

BELGIQUE

Bruxelles, Lebègue et Cie, Decq, Rozez, Mayolez, Castaigne, Merzbach.
Gand, Host, Vuylsteke, Engelke.
Liége, Gnusé, Desoer, Grandmond-Donders.
Louvain, Peeters, Van Linthout et Cie.

COLONIES FRANÇAISES

Alger, Jourdan, Chéniaux-Franville, Gavault St-Lager.
Saïgon, Nicolier.
St-Denis-Réunion, Lamadon.
Fort-de-France, Déclémy.

DANEMARK

Copenhague, Host.

ÉGYPTE

Alexandrie, Weill, Sanimo.
Le Caire, Mme Barbier.

ESPAGNE

Madrid, Fuentés-y-Capdeville, Maugars.
Barcelone, Piaget, Verdaguer. Juan Oliverès.
Valence, P. Aguilar.
Salamanque, E. Calcon.

GRÈCE

Athènes, Wilberg.

ITALIE

Rome, Paravia, Bocca, Molino.
Florence, Bocca, Lœscher.
Milan, Dumolard frères.
Naples, Detken, Marghieri.
Padoue, Drucker et Tedeschi.
Palerme, Pedone-Lauriel.
Pavie, Pezzani.
Pise, Hœpli.
Turin, Paravia, Bocca.

MEXIQUE

Mexico, Bouret.
Guadalajara, Bouret.

PAYS-BAS

La Haye, Belinfante frères.
Luxembourg, Heintzé.
Leyde, Brill.
Amsterdam, Van Bakkenes.
Utrecht, Frænkel.

PAYS DANUBIENS

Belgrade, Friedman.
Bukharest, Haimann.
Craiowa, Samitca frères.
Galatz, Nebuneli et fils.
Jassy, Daniel.
Philippopoli, Commeno.

PORTUGAL

Lisbonne, Pereira.
Coimbre, Melchiades.
Porto, Magalhaës.

RUSSIE

St-Pétersbourg, Mellier, Wolf Fenoult, Ricker.
Dorpat, Karow.
Kharkoff, de Kervilly.
Kiew, Ve Idzikowski.
Moscou, Gautier
Odessa, Rousseau.
Tiflis, Baerenstamm.
Varsovie, Gebethner et Wolff.

SUÈDE ET NORVÈGE

Stockholm, Bonnier.
Christiania, Cammermeyer.
Lund, Gleerup.
Upsal, Lundstrœm.

SUISSE

Bâle, Georg.
Fribourg, Labastrou.
Berne, Kœhler.
Genève, Ve Gavin, Georg, Stapelmohr.
Lausanne, Benda, Payot.
Neuchatel, Delachaux et Niestlé.
Zurich, Meyer et Zeller.

TURQUIE

Constantinople, Papadis.
Smyrne, Abajoli.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

New-York, Christern, W. R. Jinkins, Courrier des Etats-Unis.
Baltimore, John Murphy et Cie.
Boston, Carl Schœnhof.
Nouvelle-Orléans, H. Billard.
Philadelphie, A. Lippincott et Cie.
Saint-Louis (Missouri), F.-H. Thomas.
Washington, James Anglin et Cie.

CANADA

Québec, Lépine.
Montréal, Rolland et fils.

AMÉRIQUE DU SUD

Buenos-Ayres, Jacobsen, Jolly.
Caracas, Rojas hermanos.
Lima, Galand.
Montevideo, Ybarra, Barreiro et Ramos
Santiago (Chili), Cervat, A. Pesse et Cie.
Valparaiso, Tornero.

BRÉSIL

Rio-Janeiro, Garnier, Lembaerts, Nicoud.
Bahia, C. Koch.
Sao-Paolo, Garraux.

CUBA

La Havane, M. Alorda.

INDE ANGLAISE

Bombay, Atmarau, Sayoon.

AUSTRALIE

Melbourne, Samuel Muller.

Paris. — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 25141.

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS ET COLLABORATEURS ÉTRANGERS

DE LA

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Marquis ALFIERI, Sénateur du royaume d'*Italie*.
Dr ARNDT, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
D F. ASCHERSON, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr AVENARIUS, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr BIEDERMANN, Privat-docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr BACH, Directeur de Realschule à *Berlin*.
DE BILINSKI, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
Dr TH. BILLROTH, Professeur à la Faculté de médecine de *Vienne*.
Dr BLOK, professeur à l'Université de *Groningue*.
BONGHI, député, ancien ministre de l'Instruction publique à *Rome*.
BROWNING, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Dr BUCHELER, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
Dr BUCHER, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
B. BUISSON, publiciste à *Londres* (Angleterre).
Dr CHRIST, Professeur à l'Université de *Munich*.
Dr CLAES ANNERSTEDT, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Dr Guillaume CREIZENACH, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
Dr L. CREMONA, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.
Dr CZIHLARZ, Professeur à l'Université de *Prague*.
DARBY, Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).
Baron DUMREICHER, Conseiller de section au ministère de l'Instruction publique, à *Vienne*.
Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
Dr W. B. J. van EYK, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
Dr L. FELMERI, Professeur de pédagogie à l'Université de *Klausenburg* (Hongrie).
L. FERRI, Correspondant de l'Institut de France, Professeur de Philosophie à l'Université de *Rome*.
Dr Théobald FISCHER, Professeur de géographie à l'Université de *Kiel*.
Dr FOURNIER, Professeur à l'Université de *Prague*.
Dr FRIEDLAENDER, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
Dr GAUDENZI (Auguste). Professeur à l'Université de *Bologne*.
L. GILDERSLEEVE, Professeur à l'Université *Hopkins* (Baltimore).
Dr Hermann GRIMM, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
Dr GRÜNHUT, Professeur à l'Université de *Vienne*.
GYNER DE LOS RIOS, Professeur à l'Université de *Madrid*.
HAMEL (van), professeur de littérature à l'Université de *Groningue*.
Dr W. HARTEL, Professeur à l'Université de *Vienne*.
L. DE HARTOG, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
Dr HERZEN, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
Dr HITZIG, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr HUG, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
Dr HOLLENBERG, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.
T. E. HOLLAND, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
Dr R. VON IHERING, Prof. à l'Université de *Gœttingue*
Dr KEKULÉ, Professeur à l'Université de *Bonn*.
Dr KOHN, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
KONRAD MAURER, professeur à l'Université de *Munich*.
KRÜCK, Directeur du Réal-gymnase de Wœrsbourg.
The Rev. BROOKE LAMBERT, D. D. à *Greenwich*.
Dr LAUNHARDT, recteur de l'École technique supérieure de *Hanovre*.
Dr A.-P. MARTIN, Président du Collège de Tungwen. *Pékin* (Chine).
A. MICHAELIS, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
MICHAUD, professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
MOLENGRAAF, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*
Dr MUSTAPHA-BEY (J.), Professeur à l'Ecole de médecine du *Caire*.
Dr NEUMANN, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr NÖLDEKE, Directeur de l'École supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr PAULSEN, Professeur à l'Université de *Berlin*.
PHILIPPSON, Professeur à l'Université de *Bruxelles*.
POLLOK, professeur de jurisprudence à l'Université d'*Oxford*.
Dr RANDA, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr REBER, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
RITTER, Professeur à l'Université de *Genève*.
RIVIER, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
ROULAND HAMILTON, publiciste à *Londres*.
H. SCHILLER, professeur de pédagogie à l'Université de *Giessen*.
Dr SJÖBERG, Lecteur à *Stockholm*.
Dr SIEBECK, Professeur de philosophie à l'Université de *Giessen*.
Dr STEENSTRUP fils, Professeur d'histoire à l'Université de *Copenhague*.
Dr L. VON STEIN, Professeur d'économie politique à l'Université de *Vienne*.
A. SACERCOTI, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr STINTZING professeur de médecine à l'Université d'*Iéna*.
Dr STOERK, professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. STORM, Professeur à l'Université de *Christiania*.
Dr THOMAN, Professeur à l'École cantonale de *Zurich*.
Dr THOMAS, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr THOMSON, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr THORDEN. Professeur à l'Université d'*Upsal*.
MANUEL TORRES CAMPOS, Professeur à l'Université de Grenade.
URECHIA (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.
Dr Joseph UNGER, ancien ministre de l'empire d'Autriche-Hongrie à *Vienne*.
Dr VOSS, Chef d'institution à *Christiania*.
Dr O. WILLMANN, Professeur à l'Université de *Prague*.
Commandeur ZANFI, à *Rome*.
Dr ZARNKE, Professeur à l'Université de *Leipzig*.

Le Comité de rédaction recevra toujours avec reconnaissance toutes les communications concernant les Facultés des départements et des Universités étrangères. Ces informations, comme toutes celles qui seront de nature à intéresser la Revue, seront insérées dans la Chronique qui accompagne chaque numéro et qui relate tous les faits importants touchant à l'Enseignement.

Le Comité prie aussi ses Correspondants, ainsi que les Auteurs eux-mêmes, de vouloir bien signaler à la Revue les volumes intéressant le haut Enseignement dans toutes ses branches en y ajoutant une note analytique ne dépassant pas 15 à 20 lignes.

Seizième année. — N° 8. — 15 Août 1896

REVUE INTERNATIONALE
DE
L'ENSEIGNEMENT

SEP 11 1896

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

COMITÉ DE RÉDACTION

M. BROUARDEL, Membre de l'Institut, Doyen de la Faculté de Médecine, Président de la Société.

M. LARNAUDE, Professeur à la Faculté de droit, *Secrétaire général* de la Société.

M. HAUVETTE, Professeur adjoint à la Faculté des Lettres, *Secrétaire général adjoint*.

M. ARMAND COLIN, éditeur.

M. BERTHELOT, Membre de l'Institut, Sénateur.

M. G. BOISSIER, de l'Académie française, Professeur au Collège de France.

M. BOUTMY, de l'Institut, directeur de l'École libre des Sciences politiques.

M. BRÉAL, Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France.

M. BUFNOIR, Professeur à la Faculté de droit de Paris.

M. DASTRE, Professeur à la Faculté des Sciences de Paris.

M. FERNET, Inspecteur général de l'Enseignement secondaire.

M. GAZIER, professeur adjoint à la Faculté des Lettres de Paris.

M. P. JANET, Membre de l'Institut, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. E. LAVISSE, de l'Académie française, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. LYON-CAEN, de l'Institut, Professeur à la Faculté de droit de Paris.

M. MARION, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. MONOD, Directeur adjoint à l'École des Hautes-Études.

M. MOREL, Inspecteur général de l'Enseignement secondaire.

M. PASTEUR, de l'Académie française.

M. L. PETIT DE JULLEVILLE, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. CH. SEIGNOBOS, Maître de conférences à la Faculté des Lettres de Paris.

M. A. SOREL, de l'Académie française.

RÉDACTEUR EN CHEF

M. EDMOND DREYFUS-BRISAC

PARIS

ARMAND COLIN ET Cie, ÉDITEURS

1, 3, 5, RUE DE MÉZIÈRES

1896

Sommaire du n° 8 du 15 Août 1896

		Pages
Charles Borgeaud.	*Calvin, fondateur de l'Académie de Genève.*	97
Adolphe Zund. . .	*Les Étudiants étrangers et le doctorat ès lettres français.*	112
L. Alekan.	*Création d'une Agrégation de langues modernes.*	132
Ferdinand Lot. . .	*Deux Universités : Strasbourg et Nancy* .	138
CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT.		142
La Loi sur les Universités devant le Sénat		155
Université de Paris : Programme des Enseignements pour l'année 1896-1897.		175
Nouvelles et Informations.		191
Bibliographie		204

AVIS

L'Administration de la **Revue Internationale de l'Enseignement** prie ceux de ses *Abonnés* qui n'ont pas encore renouvelé leur souscription pour 1896, de vouloir bien lui adresser le montant de leur abonnement s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans la réception des numéros.

En cas de changement de résidence ou de domicile et afin d'assurer la régularité du service, MM. les membres de la Société d'Enseignement supérieur sont priés de faire connaître leur nouvelle adresse aux bureaux de la *Revue,* 5, rue de Mézières, Paris.

La REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT paraît le 15 de chaque mois.

PRIX de L'ABONNEMENT : Paris, départements et étranger, Un an, 24 fr.

On s'abonne chez tous les libraires ou par l'envoi d'un mandat de poste.

Toutes les communications relatives aux abonnements et à l'administration de la Revue doivent être adressées à MM. Armand COLIN et Cie, éditeurs, 5, rue de Mézières, à Paris. — Toutes les communications relatives à la rédaction, à M. DREYFUS-BRISAC, 6, rue de Turin, à Paris.

REVUE INTERNATIONALE
DE
L'ENSEIGNEMENT

SEP 11 1896

CALVIN

FONDATEUR DE L'ACADÉMIE DE GENÈVE[1]

LA RÉFORME DES ÉTUDES AU XVIe SIÈCLE

Avant d'être théologien, Calvin fut humaniste. Le réformateur de Genève avait été, durant sa longue carrière d'écolier errant, étudiant à Orléans, à Bourges, à Paris, tour à tour juriste sous Pierre de l'Estoile et sous Alciat, puis linguiste sous Danès et Vatable. Il avait abandonné le droit, après sa licence, et avait débuté dans les lettres, en 1532, par un commentaire sur le *De Clementia* de Sénèque, où il se montrait désireux de marcher sur les traces de Reuchlin, d'Érasme et de Lefèvre d'Étaples. Son ambition était alors de prendre rang parmi les hommes de l'humanisme et de marcher avec eux dans cette voie lumineuse que la Renaissance ouvrait alors au travers d'une Europe dont la pensée, rajeunie par un même souffle, servie par une même langue, ignorait les frontières des nations. A ce titre, la première réforme qui avait dû fixer son attention était la réforme des études.

Le moyen âge était dominé par la tradition. Il avait le respect religieux du passé, d'un passé mystérieux où comme une révélation de la science avait été faite à des hommes supérieurs. Ces hommes avaient atteint et parcouru tous les sommets de la pensée. Tout ce qu'on pouvait découvrir, ils l'avaient découvert. Tout ce qu'on pouvait savoir, ils l'avaient su. Leur autorité était indiscu-

(1) Cette étude est détachée d'un ouvrage en préparation, *l'Université de Genève et son histoire*, qui doit paraître sous les auspices du Sénat universitaire et de la Société académique de Genève (Georg. et Ce, libraires de l'Université de Genève).

table, comme celle de l'Église, et recueillir, mettre en valeur leur héritage intellectuel, était l'unique but que l'École se proposait. Les livres, compilés par des interprètes que des siècles avaient rendus, eux aussi, respectables, contenaient le dépôt de la sagesse antique. Il ne s'agissait que d'y recourir et d'en tirer, par le raisonnement, l'enseignement qu'on cherchait. De là la part léonine faite à l'étude de la logique et de la dialectique, et l'importance, tôt exagérée, des disputes scolastiques.

Les hommes de la Renaissance ne s'élevèrent pas d'emblée au-dessus de cet horizon, limité par le manuscrit et par le livre. La sagesse antique garda pour eux son auréole, la conquérir resta longtemps le but suprême. Mais la découverte des textes originaux, le contact direct des maîtres, conduisirent peu à peu l'humanisme à une méthode ignorée. En recueillant à sa source la pensée des auteurs, on apprit à penser soi-même. On eut enfin l'idée d'examiner, d'observer, avant d'argumenter. L'esprit de comparaison, de recherche, s'éveilla, d'où devait sortir la critique moderne. Le moment arriva où les plus hardis, en regardant les augures face à face, retrouvèrent en eux des hommes. Ce jour-là, la science reprit sa place au-dessus des savants, et si l'on ne put comprendre encore que l'état où les anciens l'avaient laissée était une enfance, on eut l'intuition du moins qu'il appartiendrait aux modernes de lui ouvrir un chemin nouveau.

C'est la gloire d'Érasme d'avoir, le premier de son siècle, pris corps à corps le vieil enseignement scolastique et de l'avoir combattu dès lors sans trêve ni merci. Grâce à l'autorité de sa plume et à l'étendue du royaume de l'opinion dont il était le grand maître, il réussit, sinon à porter partout, dans les anciennes bâtisses médiévales, la torche et le flambeau, du moins à provoquer sur tous les points de l'Europe un mouvement de rénovation pédagogique qui ne s'arrêta, en certains pays, que pour reprendre bientôt un nouvel essor. Il fut dès lors établi, aux yeux de tous les hommes éclairés, que l'enseignement, pour être vraiment fructueux, devait être progressif, qu'on ne devait plus faire étudier Aristote dans les manuels latins et détestables du moyen âge, qu'il fallait, dans toute étude, remonter le plus possible aux sources mêmes et ne pas s'en tenir aux interprétations de seconde et de troisième main, que l'on devait s'efforcer de mettre un terme au système des disputes stériles, sur des questions insolubles, qui usait les forces vives des écoles et transformait leurs auditoires en tréteaux.

La réforme des études fut poursuivie en France par les Lefèvre,

les Guillaume Budé, les Mathurin Cordier, les Pierre Ramus. En Allemagne, un moment compromise par la révolution religieuse, elle fut menée à bien par Mélanchton. Appelé dès 1518 à l'Université de Wittemberg par l'électeur de Saxe, Frédéric le Sage, qui suivait en ceci un conseil de Reuchlin, le jeune professeur de grec y détrôna l'Aristote latin des scolastiques pour mettre à sa place le réel Aristote. Son activité réformatrice se porta progressivement sur toutes les disciplines et s'étendit peu à peu sur les quatre facultés. Les autres universités protestantes recoururent bientôt à lui et il devint en quelque sorte leur directeur spirituel. De 1530 à 1560, toutes furent reconstituées d'après le plan dont les *Leges Academiæ* de Wittemberg (1545) nous ont conservé la formule, signée de la main même de celui que l'Allemagne reconnaissante appela son maître, *Præceptor Germaniæ*.

Dans l'école populaire, sur laquelle Luther venait d'attirer l'attention par sa fameuse lettre aux magistrats des villes allemandes, l'influence de Mélanchton se fit sentir dès 1525. On a établi que le plan d'études introduit par J. Agricola au gymnase d'Eisleben, qui servit de modèle à tant d'autres, fut, sinon conçu, du moins inspiré et approuvé par le jeune professeur de Wittemberg (1).

Tandis qu'au delà du Rhin la réforme de l'enseignement s'effectuait de la sorte, directement, dans les universités, et procédait de leurs chefs, en pays de langue française, les circonstances de la lutte religieuse firent que les universités prirent bientôt parti contre l'humanisme et devinrent les citadelles de l'ancien régime scolaire. L'effort des lettrés dut chercher son point d'appui en dehors d'elles. Budé obtint de François Ier l'institution des « Lecteurs du roi » et Cordier porta l'esprit nouveau dans les collèges qui entouraient la Sorbonne.

Ces collèges étaient issus de fondations pieuses, destinées à entretenir, dans une maison commune, un certain nombre de boursiers d'un même diocèse, d'une même province. Dès la fin du XIVe siècle, ils avaient commencé à recevoir des pensionnaires et à organiser des classes auxquelles les étudiants venaient demander une préparation suffisante, parfois même un complément nécessaire, aux cours publics de l'université. Ce qui distinguait surtout cet enseignement, durant le XVe siècle, ce n'était pas tant ses programmes que son caractère privé.

(1) F. L. Hoffmann, *der älteste bis jetzt bekannte Lehrplan für eine deutsche Schule*; Hambourg, 1865.

Mathurin Cordier commença ses leçons, à Paris, vers 1514 (1). Avec un succès toujours croissant, il enseigna dans beaucoup de collèges, nommément à ceux de Rheims, de Sainte-Barbe, de Lisieux, de la Marche et de Navarre. « *Ubicunque docebit Maturinus Corderius florebunt bonæ litteræ* » était un dicton bien connu des écoliers. Au collège de la Marche, Cordier eut pour élève Jean Calvin, et cet élève a tenu à lui donner un témoignage de l'influence décisive qu'il exerça sur ses études. « Vous aussi, » lui dit-il, en lui dédiant plus tard son commentaire sur l'Épître aux Thessaloniciens, « il est juste que vous ayez votre part dans nos travaux puisque, ayant fait sous vos auspices mon entrée dans la carrière des lettres, je m'y suis avancé assez loin pour devenir de quelque utilité à l'Église du Seigneur. Lorsque mon père m'eut envoyé à Paris, encore enfant et n'ayant que goûté aux éléments du latin, la Providence a voulu que vous me fussiez donné comme maître, pendant peu de temps, il est vrai, mais assez pour recevoir de vous la méthode rationnelle qui m'a permis ensuite d'apprendre avec plus de fruit. En effet, tandis que vous dirigiez avec éclat la première classe, l'année même de mon entrée au collège, vous aviez voulu descendre en quatrième à cause de l'insupportable ennui que c'était d'avoir à refaire de fond en comble l'instruction d'élèves formés par d'autres maîtres, uniquement pour la montre, et gonflés de vent comme des outres vides. Je tiens pour un bienfait particulier de Dieu que cette résolution m'ait procuré l'avantage d'un enseignement tel que le vôtre. Si nous n'avons pu, en vérité, en profiter que rapidement, parce qu'un homme inepte, dont la volonté, ou plutôt le caprice, dirigeait nos études, nous fit bientôt monter plus haut (2), néanmoins, vos principes m'ont été d'un tel secours que je me regarde comme redevable envers vous de mes progrès ultérieurs. Et j'ai voulu en porter le témoignage devant la postérité, afin que si elle attache quelque valeur à mes écrits, elle reconnaisse qu'ils découlent en partie de vous (3). »

On voit par les termes de cette dédicace que, si une certaine progression des études était prévue dans l'organisation des classes, le bon plaisir des parents et des précepteurs présidait

(1) Massebieau, *les Colloques scolaires du XVIe siècle et leurs auteurs;* Paris, 1878, p. 217, d'après la préface des *Colloques* de Cordier.

(2) Jacques Desmay, précepteur des enfants de la famille de Montmor, de Noyon, auquel Gérard Cauvin avait également confié son fils. (Lefranc, *la Jeunesse de Calvin;* Paris, 1888, p. 13.)

(3) *Commentarius in utramque Epistolam ad Thessalonicenses;* Genève 1550, in-fol. Voir *J. Calvini Opera omnia;* Amsterdam, 1667-1671, VII, 405.

au choix de celle qu'on faisait suivre. Il n'y avait pas encore de promotion régulière des élèves, d'un degré à un autre, en raison de leur avancement, constaté par examen.

Cette réforme fondamentale, inaugurée déjà depuis nombre d'années dans les écoles des *Frères de la vie commune* et particulièrement à Liège, dans leur *Gymnase de Saint-Jérôme*, dut être préconisée à Paris et peut-être tentée dans certains collèges, à l'époque du second séjour de Calvin dans la capitale (1531-32). Mais une telle mesure devait nécessairement se heurter à l'opposition inintelligente de la plupart de ceux dont il s'agissait de restreindre la prérogative, et comme de ceux-là mêmes dépendait la vogue des collèges, il était bien difficile à des établissements privés, exposés à une concurrence redoutable, de mettre un pareil plan à exécution. Il eût fallu que tous s'entendissent. Et l'entente, à cette époque, n'était guère à l'ordre du jour au quartier Latin.

Les deux hommes qui devaient appliquer les premiers, systématiquement, et mettre en lumière le plan du gymnase de Saint-Jérôme, André de Gouvea et Jean Sturm, étaient à Paris à ce moment et fréquentaient le groupe des humanistes que voyait Calvin. Ils avaient dû sans doute exposer plus d'une fois leurs idées à ce sujet. Mais il leur fallait, pour réaliser leur programme, l'occasion de fondations nouvelles et surtout de fondations ayant un caractère officiel. Cette occasion se présenta bientôt pour l'un et pour l'autre. Gouvea, principal de Sainte-Barbe, « le plus grand principal de France », comme l'appela plus tard le plus grand de ses élèves, Montaigne, accepta, en 1534, la mission de diriger le *Collège de Guyenne*, fondé à Bordeaux par les autorités de la ville. Secondé par Cordier et par Claude Budin, il y introduisit le système des classes, nettement séparées, des examens périodiques et des promotions. Sturm, à son tour, appelé en 1536 par les magistrats de Strasbourg, fit de ce système le fondement de la discipline scolaire qu'il établit dans la cité rhénane (1538). Claude Baduel, son ancien camarade à l'université de Louvain, son commensal à Paris, le suivit à Strasbourg où il fut l'hôte de Bucer, de 1537 à 1539. En 1540, il organisait, à la demande des conseils de sa ville natale, l'*Université des arts et collège de Nîmes*, sur le plan du gymnase de Sturm. Le prospectus rédigé à cette occasion résume en ces termes les grands traits de la méthode nouvelle :

« On n'avait jusqu'ici nul souci de l'ordre dans lequel il convient d'enseigner les lettres et l'on avait tout brouillé et confondu.

Ces vicieuses habitudes vont être bannies de la nouvelle école où l'on suivra une méthode plus conforme aux pratiques des anciens, plus appropriée aux divers degrés du développement de l'enfant et à la nature des matières qu'il doit étudier, plus conforme, en un mot, à l'intention que l'on a de rétablir la pureté du latin et l'éloquence. L'école se divisera en classes diverses selon l'âge et le développement des élèves. Autre sera l'enseignement de la première enfance, autre celui de l'adolescence, et chacun des deux aura ses débuts, sa marche progressive et sa fin. On ne sait le latin, selon la juste remarque déjà faite dans l'antiquité, que si l'on peut le parler et l'écrire, d'abord avec clarté et correction, puis avec élégance, enfin en l'accommodant au sujet que l'on traite. Ce sont trois disciplines différentes, répondant à différents âges, et il faut commencer par celle qui convient aux aptitudes des jeunes enfants, celle qui enseigne à parler et écrire en latin avec correction et clarté. Quand l'âge a ensuite acquis plus de forces et que ce premier enseignement est achevé, on passe aux deux autres dont le but est de parler et d'écrire avec élégance et en s'accommodant au sujet traité.

« Conformément à cette division des qualités du discours et à la diversité des âges et des aptitudes qu'ils supposent, on a établi huit classes dans lesquelles sont réparties les études de l'enfance. Arrivé à l'école vers cinq ou six ans, l'élève y est retenu jusqu'à quinze, parcourant un degré chaque année, et lorsqu'il a achevé la série des classes et reçu dans chacune d'elles la part d'enseignement qui lui est afférente, il en sort pour passer à des études plus libres et plus fortes. De quinze à vingt ans, il suit les leçons publiques et s'initie aux hautes sciences et aux arts. Soumis jusqu'alors à la discipline des maîtres, il ne pouvait ni passer à une classe supérieure sans avoir satisfait le régent de la classe précédente, ni quitter la division classique sans avoir parcouru le cycle entier des connaissances qu'elle embrasse. Maintenant il est plus libre ; non que ces leçons publiques l'affranchissent de toute sujétion envers ses maîtres : il reste sous l'autorité des professeurs et a pour eux la déférence et le respect qu'il leur doit ; mais ses études sont moins réglementées et cessent d'être distribuées en classes différentes. A vingt ans, le jeune homme, ayant reçu toute l'instruction qui se donne dans l'école, est en état d'aborder les études supérieures, médecine, droit, théologie, ou de décider en connaissance de cause s'il veut se vouer à l'enseignement des lettres.

« On voit par là combien ces hautes sciences dépendent de

la connaissance de la grammaire et des arts. Le théologien ne peut expliquer purement la religion, ni le jurisconsulte les lois, ni le médecin les matières de son art, sans avoir été préalablement instruits et exercés dans les lettres (1). »

Des trois écoles ci-dessus, aucune ne fut étrangère à Calvin. Il eut des correspondants au premier rang de chacune. Il eut connaissance des publications qui les concernaient et suivit de loin, on n'en peut douter, leurs fortunes diverses. Mais celle qui devait rester dans sa mémoire, comme le modèle à imiter quelque jour, fut l'école de Sturm, que les vicissitudes de sa propre existence mirent pendant plusieurs années sous ses yeux, et où il se vit lui-même appelé à un enseignement.

Le fondateur du *Gymnase de Strasbourg* en a exposé l'organisation et les lois dans son traité *De literarum ludis recte aperiendis*, publié sur l'ordre des magistrats, en 1538. Son plan d'études est bien connu des historiens de la pédagogie. Il était inspiré en partie par les souvenirs rapportés de son séjour à Liège, au gymnase de Saint-Jérôme. Le but à atteindre est caractérisé par cette formule : « *Sapiens atque eloquens pietas* », une piété qui sache ce qu'elle croit et qui ait la parole à son commandement. Tous les hommes doivent être pieux. Mais ce qui distingue le lettré de celui qui ne l'est pas, c'est que le lettré se rend compte et qu'il sait rendre compte. Il est supérieur par la raison et par le discours : « *Ratione atque oratione præstat.* » C'est pourquoi celui qui veut mériter ce nom doit se proposer et poursuivre soit la science des choses, soit la pureté et l'ornement du discours. Et, bien que l'une et l'autre discipline soient unies, il est plus conforme au développement même de l'esprit de commencer par la seconde. De là deux grandes divisions, deux degrés de l'enseignement : le premier, celui de l'enfance, où l'objet des leçons est surtout la langue des lettres, le latin ; le second, celui de l'adolescence où l'on aborde, après l'étude des mots, celle des choses. De six ou sept ans à seize, l'écolier parcourra successivement les classes latines, selon qu'il sera jugé par ses maîtres apte à l'avancement. De seize à vingt ou vingt et un ans, le jeune homme suivra les cours, où, comme le citoyen d'une cité libre, « il ne sera plus astreint qu'à la règle qu'il aura lui-même acceptée (2) ».

Le mérite de l'école fondée sur ces bases fut l'organisation

(1) *De Collegio et Universitate Nemausensi;* Lyon 1540 (Bibliothèque nationale. Rp. 9704), reproduit dans Gaufrès ; Claude Baduel, Paris, 1880, p. 39 ss.

(2) *Johannis Sturmii liber De literarum ludis recte aperiendis.* Strasbourg, 1538 p. 12 et 25 v°, (Bibliothèque du British Museum, 8305, b. 46).

méthodique, la coordination parfaite des leçons dans les classes, considérées comme la préparation nécessaire au degré supérieur. Le défaut fut l'importance exagérée attribuée à l'étude de la langue savante, la place que le mot, la phrase, devait prendre immanquablement dans l'esprit des enfants qu'on obligeait à passer neuf ans à lui faire la chasse et dont le plus grand nombre ne pouvaient poursuivre leurs études au delà de cette période philologique.

L'enseignement donné dans la division qui portait le nom de Haute-École, lequel prit la place de celui qu'avait auparavant organisé Bucer, dans son séminaire théologique, comprenait le grec, l'hébreu, la philosophie (logique, éthique, mathématique, physique), l'histoire, le droit et la théologie. Calvin enseigna dans cette Haute-École de 1539 à 1541. Chassé de Genève par le triomphe des Libertins, il était venu pour être pasteur de la communauté française de Strasbourg et fut presque aussitôt chargé d'un cours en qualité de professeur adjoint. Nous savons qu'il donnait trois leçons par semaine sur le Nouveau Testament et que sa réputation attira bientôt des étudiants en grand nombre (1).

L'établissement fondé par Sturm reçut de l'empereur Maximilien II, en 1566, le droit de conférer certains grades et prit dès lors le titre d'*Académie*.

(1) Programme de 1538-39 : « Joannes Calvinus ter in septimana legit in theologia, die Martis a secunda pomeridiana ad tertiam. Die Jovis 9-10 et die Sabati 2-3 et legit epistolam Pauli ad Philippenses. » (Marcel Fournier, *les Statuts et privilèges des Universités françaises*, tome IV, fasc. I, *Gymnase, Académie, Université de Strasbourg*. Paris, 1894, p. 31.)

Le savant éditeur de ce texte a lu : « a secunda *ad primam*. » Il reconnaît toutefois, par un (*sic*) désespéré, que cette leçon n'offre aucun sens. Nous suggérons : « a secunda *pomeridiana ad tertiam* », d'après la formule employée, pour annoncer l'heure du cours de théologie dans les *Leges Academiæ Genevensis*.

Calvin, dès le début de son ministère à Genève, en 1536, a donné sa leçon de théologie de deux à trois heures de l'après-midi. Il s'est tenu à cette heure toute sa vie.

On trouvera dans le même ouvrage (*l. c.*, 34), dont le fascicule cité est dû aux patientes recherches de M. Charles Engel, le texte suivant, qu'il n'est pas sans intérêt de reproduire ici. C'est l'engagement de Calvin par les Scolarques de Strasbourg.

« Sambstag den 1 Februari 1539. »

« Joannes Calvinus ein Frantzos, so ein gelärther frommer gesell sein soll, und zu zeitten auch in Theologia lese, zudem auch zu den Reuwern frantzösisch predige, haben die Herren desselben halben auch red gehapt, und weilen zu verhoffen, dass Er der Kirchen dienen mag, ist beschlossen, dass man demselben nuhn fürter ein jar lang die 52 fl. alss eim Zuhelffer gebe, und soll prima Maij angehen. Actum in A° 39. » — Arch. Saint-Thomas (*Protocole des Scolarques*, I).

VUES SCOLAIRES ET PROJET DE CALVIN

Lorsqu'il fut rappelé à Genève, Calvin manifesta tout de suite son intention de s'occuper de la question scolaire. On lit dans le projet d'ordonnances ecclésiastiques de 1541, au chapitre qui concerne le second ordre d'offices, « que nostre seigneur a institué pour le gouvernement de son église » :

« L'office propre de docteurs est d'enseigner les fidelles en saine doctrin .affin que la pureté de l'évangile ne soit corrompue ou par ignorance ou par maulvaises opinions. Toutesfois selon que les choses sont aujourd'hui disposées nous compregnons en ce tiltre les aydes et instructions pour conserver la doctrine de dieu et faire que l'esglise ne soit désolée par faulte de pasteurs et ministres, ainsi pour user d'un mot plus intelligible nous appellerons l'ordre des escolles.

« Le degré plus prochain au ministère et plus conjoinct au gouvernement de l'esglise est la lecture de théologie dont il sera bon qu'il y en ait au vieil et nouveau testament.

« Mais pource qu'on ne peut proufiter en telles leçons que premièrement on ne soit instruict aux langues et sciences humaines et aussi est besoing de susciter de la semence pour le temps advenir, affin de ne laisser l'esglise déserte à nos enfans, il fauldra dresser collège pour instruyre les enfans, affin de les préparer tant au ministère que gouvernement civil.

« Pour le premier, fauldra assigner lieu propre tant pour faire leçons que pour tenir enfans et aultres qui vouldroient proufyter, avoir homme docte et expert pour disposer tant de la maison comme des lectures, et qui puysse aussi lire, le prendre et soldoyer à icelle condition qu'il aye soubz sa charge lecteurs tant aux langues comme en dialectique s'il se peult faire. Item des bacheliers pour apprendre les petiz enfans et *de ce espérons pourvoybre en briefz à l'ayde du seygneur.*

« Que tous ceulx qui seront là soient subjectz à la discipline ecclésiastique comme les ministres.

« Qu'il n'y ait aultre escolle par la ville pour les petiz enfans, mais que les filles ayent leur escolle à part, comme il a esté faict par cydevant.

« *Que nul ne soit receu s'il n'est apprové par les ministres avec leur tesmonage de peur des inconvéniens* (1). »

Il n'y avait là, dans la pensée du rédacteur des Ordonnances,

(1) *Calv. op.* X, 1re partie, 21-22.

qu'un énoncé de principes touchant la nécessité pour l'État d'entreprendre une réorganisation de l'enseignement, de pourvoir, sous ce rapport, même à ce qui concernait l'enfance et de subordonner étroitement à la discipline et à l'autorité ecclésiastiques tous ceux auxquels incomberait par la suite l'instruction de la jeunesse. Il pensait sans doute revenir sur tout cela, dans un règlement organique, dès que l'homme « docte et expert » qu'il avait en vue serait là. C'est pourquoi il ajoutait : « Et de ce espérons pourvoybre en briefz à l'ayde du seygneur. »

Le Petit Conseil, qui revit le projet et le remania, avant de le transmettre au Conseil des Deux-Cents, puis au Conseil général des citoyens, n'eut pas d'objection à ce que le corps enseignant fût soumis à la discipline ecclésiastique. Mais il n'entendait pas remettre aux pasteurs toute l'autorité sur l'école. En conséquence, la dernière des dispositions qu'on vient de lire fut modifiée comme suit : « Que nul ne soit receu s'il n'est apprové par les ministres, *l'ayant premièrement faict sçavoir à la Seigneurie, et alors derechef qu'il soit présenté au Conseil*, avec leur tesmoignage, de peur des inconvénients. *Toutesfois l'examen debvra estre faict présent deux des Seigneurs du Petit Conseil.* »

Par contre, la phrase où Calvin annonçait l'intention de pourvoir à bref délai à l'exécution fut biffée et remplacée par ces mots : « *Ce que nous voulons et ordonnons estre faict.* »

Calvin savait d'avance, lorsqu'il se rendit, non sans avoir hésité longtemps, aux instances des envoyés de la République, venus à Strasbourg pour le supplier de rentrer à son service, qu'il aurait bientôt trop d'affaires sur les bras pour entreprendre d'emblée, tout seul, et mener à bien l'œuvre de la réforme scolaire. Il avait l'idée de faire rappeler Mathurin Cordier, autre banni de 1538, et de se décharger sur lui de cette tâche. Les magistrats de Genève, qui, spontanément déjà, avaient fait une démarche auprès de Cordier, six mois auparavant, ne furent pas difficiles à convaincre, mais bien ceux de Neuchâtel, qui avaient accueilli avec empressement celui qu'on a appelé tour à tour le Rollin et le Lhomond du XVIe siècle et refusèrent catégoriquement de le laisser partir. Calvin eut beau se faire députer auprès d'eux, solliciter en personne. Rien n'y fit. Aux instances de Genève, qui manquait aussi de pasteurs, les Neuchâtelois cédaient Viret, cela leur parut suffisant. Calvin dut se contenter d'un « plan idéal » d'études (1), tracé par son ancien maître et qu'il n'eut pas le loisir de mettre à exécution.

(1) Au cours de son voyage de Strasbourg à Genève, Calvin s'était arrêté quelques jours à Neuchâtel. C'est probablement alors que Cordier lui avait

L'ancien collège de Rive, première et hâtive construction de la réforme genevoise, demeura donc dans le provisoire, attendant, sous la direction intelligente, mais quelque peu hétérodoxe de Sébastien Castellion, puis de successeurs moins célèbres, que toute lutte politique eût pris fin pour l'homme extraordinaire qui avait entrepris de couler une cité dans le moule de sa pensée.

Ce moment n'arriva qu'au bout de quinze ans. Mais dès que la défaite du dernier parti d'opposition fut complète, Calvin chercha à reprendre, devant le Conseil, ses projets scolaires. Lui-même n'avait jamais cessé d'y songer. Ce qui l'avait jusque-là constamment détourné de la mise à exécution c'était, on n'en peut douter, le peu d'empressement qu'il rencontrait chez les autorités civiles à se dessaisir, ainsi qu'il l'entendait, de leur droit de surveillance sur l'école. Nous savons qu'en 1550, l'année où il faisait hommage à Mathurin Cordier, dans les termes qu'on a vus, de son commentaire sur l'Épître aux Thessaloniciens, il échangeait des lettres avec Claude Baduel sur cette question : « Je vois, lui écrit le 10 juin son correspondant de Nîmes, d'après tes lettres, que votre magistrat met peu d'empressement à fonder, dans votre ville, un collège pour les études littéraires, et que cette négligence te cause un extrême chagrin (1). » A cette époque Baduel, qui venait d'organiser, pour la seconde fois, le gymnase de Nîmes d'après le plan de Jean Sturm, songeait à quitter de nouveau son pays. Il était sous le coup d'une accusation d'hérésie. Jetant les yeux du côté de Lausanne où prospérait un collège selon ses vues,

tracé le plan idéal dont il est question dans une lettre à Farel en date du 29 novembre, ce plan était peut-être aussi celui de Claude Budin, du collège de Guyenne, l'ami et le correspondant de Cordier que ce dernier, lors de la première démarche du Conseil de Genève, avait recommandé à défaut de lui-même, en ces termes : « Je ne sache homme de lettres plus convenable pour ayder à relever votre dict collège. Vray est que vous trouverez assez de gens de grand savoir et d'une grosse apparence, mais croyez que, pour le présent, il est bien difficile d'en trouver ung tel quand à la traditive, ne qui ayt si grand industrie et diligence pour donner bon ordre à toute vostre escole, et pour y planter et introduyre une telle discipline qu'il en sera parlé, aydant le Seigneur, non seulement ès pays de l'Evangile, mais aussi ès autres contrées, comme France et Italie. Et mesmes longtemps y a que le dict frère a composé ung *Ordre et manière d'enseigner les enfans*, lequel il avoit grand désir que fust introduict en vostre cité; car il espéroit par ce moyen-là que voz enfans proufiteroient plus en ung an que le temps passé on ne faisoit en deux ou troys, et par ainsi que les autres escoles prendroient exemple sur la vostre... Touchant la manière de le retirer de là où il est, je ne doubte point de luy, qu'il ne vienne voluntiers, s'il luy est possible. Mais je crains fort une chose, c'est qu'on luy face empeschement de par la ville à cause qu'il est fort aymé et en grosse réputation par delà. » Neuchâtel, 12 mars 1541. (HERMINJARD, *Correspondance des réformateurs*, VII, 51.)

(1) *Calv. op.* XIII, 589.

il mettait au net, pour les dédier à Messieurs de Berne, ses cours sur le *Pro Milone* et le *Pro Marcello*, les divers discours d'inauguration qu'il avait fait réciter à ses meilleurs élèves l'année précédente, et ses *Instituta literaria*, qui n'étaient autres que les nouveaux statuts de l'école dont il était le fondateur. En 1551, nous le trouvons réfugié à Genève, et c'est de là qu'il obtient de Gryphius, son éditeur de Lyon, la publication du volume auquel il met la dernière main. Messieurs de Berne ne répondirent pas à son avance, quelque claire fût-elle, en ce qui touchait leur gymnase de Lausanne (1). Aucune vacance n'y était survenue. En 1545, ils avaient obtenu Cordier des Neuchâtelois. Mais il est probable que Calvin, qui n'avait pas eu cette fortune, fut content de causer études avec son vieil ami Baduel et que de ces conversations les souvenirs communs de Strasbourg firent les frais.

C'est pendant son exil, on l'a remarqué plus d'une fois, que l'esprit de Calvin est arrivé à sa maturité. Le milieu au sein duquel il atteignit sa trentième année, dans l'intimité de Martin Bucer, de Capiton et de Gaspard Hédion, lui révéla le monde germanique qu'il n'avait jusque-là connu que de loin, par des livres. Envoyé tour à tour aux colloques des théologiens, et aux diètes de l'Empire, il apprit à comprendre les grandes questions qui agitaient l'Allemagne, à traiter les grandes affaires. Professeur dans une école placée aux confins de deux races, fréquentée dès sa naissance par des étudiants de toutes nations, il apprit à parler à un auditoire européen. On a pu dire avec raison que c'est dans la cité rhénane que, du lettré et du prédicateur français, le réformateur est sorti homme d'État, émule et rival de Luther.

En 1556, comme il devait se rendre à Francfort afin d'y régler un différend ecclésiastique, Calvin résolut de s'arrêter à Strasbourg. Il pouvait s'attendre à y être assez froidement reçu. Une génération nouvelle était arrivée aux magistratures. Ses représentants, luthériens ardents, étaient bien différents des hommes aux vues larges, à l'esprit conciliant, qui avaient établi la réforme dans la ville impériale, vingt ans auparavant. Il le savait de reste. On imprimait sous leurs yeux des pamphlets violents contre lui.

(1) « Nam vos quidem pro singulari vestra, et sapientia, et in literas benevolentia, in ditione Bernensi hujusmodi Gymnasium instituistis, cui hanc meam vocem atque orationem scriptam (cum viva hoc tempore non possit) aliquid profuturam arbitror. »

Claudii Baduelli Annotationes in M. T. Ciceronis pro Milone et pro M. Marcello orationes, quibus adjunctæ sunt ejusdem Orationes aliquot ab ejus discipulis in Gymnasio Nemausensi pronunciatæ; Lyon, 1552, p. 13. (Bibliothèque Nationale, X. 1940.)

Mais de ses amis de jadis un du moins était encore là, le fondateur du gymnase, et c'est à lui qu'il en voulait. Le magistrat l'accueillit par une interdiction de parler en chaire à ses anciennes ouailles. Cette mesure, qui lui parut sans doute moins extraordinaire qu'à nous-mêmes, ne l'émut guère. Il n'était point venu pour prêcher et donna toute son attention à l'école, dont il parcourut les auditoires. Au cours de Sturm, puis à celui du jurisconsulte Hotman, récemment inauguré, il reçut, à son entrée, une ovation des étudiants. Les professeurs lui offrirent un banquet (1). Il eut ainsi l'occasion de se rendre compte des progrès de l'institution, aux débuts de laquelle il avait assisté, et en particulier de prendre connaissance des développements qui étaient résultés des statuts de 1546 (2). Lorsqu'il revint chez lui, au milieu d'octobre, il est vraisemblable que le plan relatif à la future école de Genève avait pris dans son esprit une forme définitive.

Toutefois le moment n'était point encore arrivé, à la fin de 1556, de formuler des propositions. Si les luttes politiques avaient cessé à l'intérieur, les relations extérieures ne tardèrent pas à causer de gros soucis au Conseil. L'alliance avec Berne, qui donnait asile et protection aux bannis de Genève, était rompue, et l'on se demanda bientôt avec anxiété si l'on n'aurait pas la guerre (3). Toute l'année 1557 fut consacrée aux efforts faits pour renouer, avec la puissante république, les anciennes relations d'amitié. Ce n'était pas l'heure de mettre au jour un projet qui pouvait comporter une lourde charge pour le budget de l'État. Calvin attendit. Mais dès que le traité de combourgeoisie eût été définitivement renouvelé, le Conseil fut officiellement nanti de ses vues et leur donna son approbation. Le 17 janvier 1558, il est ordonné « que les Seigneurs commis aux forteresses et aultres visitent le lieu qui leur paraîtra le meilleur pour fere ung college (4) ».

Calvin avait en vue la partie supérieure d'un terrain planté de vignes, qu'on appelait alors les *hutins Bolomier*, parce qu'il dépendait de l'hôpital du Bourg-de-Four, restauré en 1443 par Guil-

(1) Lettre de Hotman à Bullinger, 22 sept. 1556. (*Calv. op.* XVI, 302.) *Cf.* Calvin à Musculus, 25 oct. 1556. (*Ibid.* 321.)

(2) Voir Marcel Fournier, *l. c.* Tome IV, fasc. I. *Gymnase, Académie, Université de Strasbourg.* p. 48 ss.

(3) Voir les lettres de Haller à Bullinger, 28 janvier 1557 (*Calv. op.* XVI, 395) et de Calvin à Bullinger, 17 février. (*Ibid.* 412.)

(4) Registre du Conseil (Archives d'État de Genève). Texte cité dans Roget, *Histoire du peuple de Genève,* V, 227.

laume Bolomier. Cet emplacement bien découvert, adossé à la colline de Saint-Antoine, dominant le quartier de Rive et le lac, était le plus salubre qu'on pût choisir et rallia tous les suffrages. En mars, la commission, soigneusement composée de magistrats et de spécialistes en nombre, présenta son rapport. Dès le mois suivant, les travaux commencèrent. L'édifice, dont une partie seulement fut livrée en 1559, la date de l'inauguration officielle, fut achevé en 1562. Désormais un nouvel acteur entre en scène et joue un rôle de première importance dans la vie genevoise. C'est *le Collège*, avec ses classes, sa grande salle, sa cour plantée d'ormes et de tilleuls, respecté jusqu'à nos jours par le temps et par les architectes, souvent plus redoutables que le temps, où, de Calvin à nos jours, ont grandi coude à coude près de cinquante générations d'écoliers, près de cinquante « volées » comme on dit à Genève, et où, fait unique peut-être, s'est préparée pendant des siècles l'histoire d'une république.

Ce rôle, cette destinée du Collège de Calvin, on doit le dire bien haut, à la louange des hommes du XVIe siècle, furent compris d'emblée et de tous. Les ressources du trésor public, dont le budget ordinaire des recettes s'élevait tout au plus, en 1559, à 200000 florins, étant insuffisantes pour mener à bien l'œuvre commencée, le fondateur fit appel à l'initiative privée. La réponse arriva sous forme de dons et de legs, des plus humbles comme des plus grands, des étrangers comme des citoyens. L'ambassadeur de France auprès des Ligues donna dix écus; Robert Estienne légua trois cent douze florins six sols, le syndic De l'Arche, cent écus, et Jénon la boulangère, cinq sous.

Les notaires avaient été mandés au Conseil et exhortés à rappeler aux testateurs que le sort de l'Église et de la patrie était lié à celui de l'école et qu'ils devaient y songer en faisant leurs dernières volontés. Durant les soixante premières années de son existence, le Collège reçut plus de cinq cents legs et donations dont on a conservé le compte aux archives de l'État.

Il ne faudrait pas conclure du mot *collège*, par analogie avec l'usage actuel, qu'il s'agissait, en 1558, de fonder un établissement d'instruction secondaire et seulement cela. On l'a vu, le système de Strasbourg comportait une division importante d'enseignement supérieur qui valut bientôt à l'école de Sturm le titre d'*académie* et à laquelle on se préparait dans les classes secondaires. Ce système fut d'emblée exposé au Conseil par Calvin. Et l'importance qu'il attachait à la fondation projetée était telle que le premier appel de professeur, dont on trouve la trace dans sa correspon-

dance, est adressé à Jean Mercier, l'un des hébraïsants les plus en vue de l'époque (16 mars 1558).

Mercier avait succédé à son maître, Vatable, en 1546, et occupait, à Paris, la chaire de lecteur royal dans un collège qui s'est appelé depuis le Collège de France. Le ministre Macard, sorte d'envoyé ecclésiastique de l'Église de Genève auprès des frères de la capitale, fut chargé de poursuivre la négociation. Macard échoua. Mais nous savons que *Mercerus*, c'est le nom latin sous lequel il était connu, hésita longtemps, et que ce furent des raisons de famille qui le détournèrent d'accepter (1).

A la fin du mois d'août la même offre fut faite à Emmanuel Tremellio (*Tremellius*), qui venait d'être nommé recteur du Collège d'Hornbach, récemment fondé par le duc de Deux-Ponts. Tremellius accepta, sous réserve de l'approbation de ce prince (2). Les termes dans lesquels Calvin lui annonçait la réalisation de son projet sont caractéristiques :

« J'ai obtenu enfin du Sénat qu'il me fût permis d'appeler des professeurs des trois langues; mais nous ne pouvons leur offrir les traitements élevés qu'on donne en Allemagne. Il leur faudra se contenter de ceux qui font vivre modestement mes collègues du ministère. En ce qui te concerne, on y ajouterait une allocation supplémentaire, dont je traiterais avec toi (3). »

Dans sa lettre du 16 mars à Macard, Calvin parlait également de son désir de rencontrer un professeur de grec qui fît bonne figure à côté de Mercier (4). Son correspondant lui répond sur ce point, en offrant de chercher à Paris. Mais il demande un ordre positif. L'ordre ne vint pas. Du moins nous n'en retrouvons pas la mention. Bientôt des événements se passèrent, dans l'école voisine de Lausanne, qui durent engager Calvin à ne se point presser de distribuer les places qu'il avait mission de pourvoir. La chaire de grec allait servir à faciliter l'établissement à Genève de celui-là même dont il devait faire le continuateur de son œuvre, Théodore de Bèze.

(*A suivre.*) **Charles BORGEAUD.**

(1) Voir les deux lettres de Calvin à Mercier et à Macard, en date du 16 mars 1558 (*Calv. op.* XVII, 94 s., 97 s.) et les lettres de Macard à Calvin des 27 mars, 9 mai, 13 et 18 juin suivants. (*Ibid.* 116 s., 163, 210, 213.)

Lors de la négociation avec Mercier, Calvin parle au nom de la Seigneurie : « Ex senatus mandato scribo, qui linguæ hebraicæ professorem eligere mihi permisit. » (*Ibid.*, XVII, 98.)

(2) Calvin à Boisnormand, 27 mars 1559. (*Ibid.*, XVII, 477.)

(3) *Ibid.*, XVII, 310.

(4) « Utinam alter ad Græcam [linguam] profitendam *Mercero* simili reperiri posset, parem si non dico, sed qui accederet. » (*Ibid.*, XVII, 98.)

LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

ET LE

DOCTORAT ÈS LETTRES FRANÇAIS

I

La *Revue internationale de l'enseignement* (1) a publié, dans le numéro du 15 juin 1896 (p. 547-566), un important article sur *les Universités de France et d'Amérique*, qui est dû à la plume d'un docteur en philosophie de l'Université de Harvard (Amérique).

Cette étude m'a suggéré des remarques, qui sont, peut-être, de nature à apporter de nouvelles lumières dans la discussion.

Il ne sera peut-être pas sans intérêt pour le lecteur de ces notes de savoir que je ne suis ni Américain, ni Français, ni Allemand, toutes nations directement intéressées dans la question traitée par M. Schofield, mais que je réclame comme ma patrie la petite république sœur, qui entoure modestement les hautes cimes du Gothard et de la Jungfrau, que c'est l'Université de Zurich que j'ai l'honneur d'appeler mon *alma mater* et que, par conséquent, je n'ai aucune raison personnelle ou patriotique de prendre parti soit pour une nation soit pour une autre, en ce qui concerne leur enseignement supérieur. C'est au contraire cette indépendance même qui me permet de faire des réflexions et de les exprimer librement ici.

M. Schofield dit, au commencement de son article, qu'« *il se produit en ce moment un mouvement important, dans le monde universitaire français, pour encourager les étudiants américains à venir en France* », et il montre que ces efforts ne pourront être couronnés de succès qu'à la suite de changements profonds dans le système universitaire de la France. Je suis loin de contester la sincérité de ces efforts, mais j'envisage autrement les moyens de parvenir au but désiré.

M. Schofield vante, d'un côté, et cela sans doute à juste titre, le système universitaire de l'Amérique, les Universités américaines en général et celle de Harvard en particulier, d'un autre

(1) C'est à cet article que nous renvoyons dans nos notes.

côté, il condamne ce même système comme étant trop *germanisé* (1). Je vois là quelque chose de contradictoire.

Il est certain que M. Schofield connaît bien mieux que moi les qualités et les défauts du système universitaire d'outre-mer; mais dire que l'Allemagne a fait des Américains « *des esprits scientifiques, c'est-à-dire sérieux, patients, exacts, impartiaux et profonds* (2) » et que l'on commence à « *se révolter contre des méthodes qui paraissent souvent ne pas distinguer l'or des scories, qui donnent à tous les faits la même importance, pourvu qu'ils soient nouveaux* (3) » me paraît quelque peu inexact. Si l'Allemagne a vraiment fait des Américains ce que l'auteur dit, je crois qu'ils auraient réellement de quoi se contenter, de quoi être remplis d'estime et de reconnaissance envers l'Allemagne, malgré les quelques *influences fâcheuses* (4) qu'elle a pu exercer sur les Américains et que se *révolter* contre cette « germanisation » n'est ni naturel ni logique.

Si les Américains commencent à s'apercevoir que les savants allemands ne leur ont pas donné « *l'esprit de discernement, la clarté et la limpidité du style, l'ordre qui subordonne l'accessoire à l'essentiel, l'art de la mise en œuvre et la maîtrise du sujet* (5) », ils ne sont que logiques en se tournant vers les Français qui sont les heureux possesseurs par excellence de toutes ces qualités; mais, quant à se *révolter* contre les professeurs allemands qui, pour la plupart, n'ont aucune prétention à l'élégance du style et qui, très souvent, eux-mêmes, sont venus l'acquérir en France, autant que l'acquisition en cette matière est possible, c'est aller un peu trop loin.

Si en suivant mon chemin à travers les champs j'aperçois à ma gauche une fleur qui me tente par son parfum, et à ma droite une autre qui me charme par sa beauté, n'est-il pas plus raisonnable de les cueillir toutes deux que de prendre seulement, par exemple, celle qui m'a tenté par sa beauté pour lui reprocher ensuite son manque de parfum!

De même, si les Américains voient que leurs thèses de doctorat et celles des Allemands sont trop sèches et frustes en ce qui concerne leur style et que les thèses françaises, au contraire, ont le défaut d'être purement littéraires, et cela à un haut degré, les Américains n'ont qu'à donner à leurs œuvres d'érudition le style des thèses françaises. Pourquoi ne le font-ils pas? Parce que,

(1) *Revue internationale de l'Enseignement*, numéro du 15 juin 1896, p. 547-48.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*
(5) SCHOFIELD, *ibid.*, p. 547.

dit M. Schofield, la clarté et la limpidité du style manquent aux Américains.

Je suis porté à croire que ce défaut a ses racines dans la nature de leur langue et dans celle des Allemands. S'il en est ainsi, les différences entre les thèses françaises et les thèses allemandes et américaines s'expliquent facilement. Aussitôt que nous serons arrivés à l'explication de ces différences, nous aurons le moyen de résoudre la principale question posée par M. Schofield, à savoir, s'il y a nécessité de créer un nouveau diplôme de docteur ès lettres en France; et, si cette nécessité est manifeste, quels seront les moyens à appliquer pour atteindre ce but.

M. Schofield dit que « *la thèse française est surtout un ouvrage littéraire. La thèse américaine est surtout un ouvrage scientifique.* » Il aime la thèse française pour son caractère littéraire, mais il trouve qu'elle n'est pas assez scientifique ; il reproche à la dissertation américaine sa forme sèche et fruste, mais il l'aime comme œuvre d'érudition.

Pour qu'une thèse française soit déclarée bonne par la Faculté des lettres, il faut qu'elle soit écrite en un bel et bon français, ce qui exige, de la part de l'auteur, une haute culture littéraire. Elle doit, en outre, traiter un sujet qui vaille la peine d'être traité, et cela d'une manière scientifique, c'est-à-dire que l'aspirant au doctorat non seulement soit au courant de la bibliographie, mais que sa critique personnelle y soit mise en œuvre. Tous ceux qui assistent, à la Sorbonne, aux soutenances de thèses, peuvent se rendre compte que le jury discute les ouvrages avant tout au point de vue de l'érudition et par exception au point de vue de la forme. Au surplus, la valeur de la thèse, comme œuvre d'érudition, sera proportionnelle à l'érudition de l'auteur lui-même, comme c'est le cas pour n'importe quel autre ouvrage français, allemand ou américain.

La thèse allemande ou américaine, car entre les deux il n'y a que la différence de langue, n'est une œuvre littéraire que par exception. Dire que la plupart de ces thèses sont sèches et frustes n'est souvent pas dire assez, tant s'en faut. Le plus souvent, le style est même négligé et la clarté laisse toujours beaucoup à désirer.

Quiconque veut s'en convaincre n'a qu'à demander à la Bibliothèque nationale les recueils de dissertations des diverses universités allemandes; on y trouve aussi un assez grand nombre de thèses faites par des Américains.

Il va sans dire qu'il y a parmi elles de très jolies thèses aussi,

car *nulla regula sine exceptione.* Une dissertation (1) allemande ou américaine peut être très bonne sans trace de beauté littéraire, pourvu qu'elle traite un sujet auquel cet honneur n'a pas été fait antérieurement. Mais, par cette exigence même, il arrive, et assez fréquemment, que le sujet qu'elle traite ne vaut pas la peine d'être traité et ne mérite nullement le nom de *Dissertation pour l'obtention du titre de docteur en philosophie.* En outre, on n'exige pas que ces dissertations soient longues et, très souvent, ce ne sont que de simples relevés, des statistiques.

M. Schofield ne se permet pas de juger laquelle est préférable de la thèse américaine ou de la thèse française; il trouve même qu'elles sont de nature si différente que l'on ne peut mettre l'une au-dessus de l'autre.

C'est là une observation extrêmement importante, et il faut se demander d'abord en quoi se distinguent les deux thèses, puis si ces deux sortes de thèses elles-mêmes ont leur raison d'être.

La principale cause de ces différences repose, comme nous l'avons déjà dit, dans les différences entre les langues. Il est généralement admis que la langue française possède plus que toute autre la faculté d'exprimer les pensées d'une manière très simple, très claire et attrayante. Cette manière de parler et d'écrire est innée aux Français, c'est chez eux un don essentiellement naturel. Comme tel, il doit aussi se trouver, jusqu'à un certain degré, dans les Français non lettrés.

Laissons de côté, pour le moment, la classe lettrée et adressons-nous à un simple ouvrier assis à côté de nous, sur l'impériale d'un omnibus. Cherchons un sujet qui puisse l'intéresser et qui soit au-dessus de la question du beau temps et des accidents de Paris, et nous l'entendrons exprimer ses idées avec une précision, une clarté et une simplicité qui sont d'autant plus charmantes que cet homme parle sans aucune recherche ni préparation et surtout sans aucun artifice. Nous allons ensuite dans une conférence publique, entendre deux ou trois orateurs l'un après l'autre. Il y en a peut-être un qui est ennuyeux, et il se peut que les deux autres ne nous apprennent pas grand'chose; mais ce qu'ils nous disent est très bien dit, avec beaucoup de clarté, de simplicité et surtout sans aucun tapage (je laisse de côté l'éloquence politique). Cela coule comme l'eau d'un ruisseau, cela jaillit et court, cela nous saisit, nous emporte, cela fait rire ou pleurer les dames et illuminer les visages des hommes.

(1) On les appelle *Doktor Dissertation.*

Si, par contre, nous entamons une discussion avec un ouvrier allemand ou anglais (je ne connais pas l'ouvrier américain, mais je suppose que la différence entre lui et l'ouvrier allemand ou anglais ne peut pas être grande) sur un sujet plus ou moins au-dessus du banal et en dehors de ses occupations journalières, nous le voyons chercher des mots et des tournures ; à peine une phrase commencée, il l'abandonne pour en essayer une autre, il ne parle pas, il bégaye. Ce n'est pas qu'il soit ignorant, pas le moins du monde, il sait certainement autant que l'ouvrier français que nous venons de quitter, mais la langue dont il se sert c'est l'allemand, c'est l'anglais, ce n'est pas le français, et c'est une grande différence. Si nous comparons les professeurs des Universités allemandes avec ceux des Universités françaises, nous arrivons au même résultat. La différence est peut-être plus frappante encore. Le professeur allemand monte en chaire en toussant deux ou trois fois, il sort de sa poche un vénérable cahier, et se met à *lire*. Mais le cahier dont il se sert n'est peut-être pas d'aujourd'hui, ni même d'hier, et une correction que le professeur a pu faire dans son manuscrit, et qui a rendu le texte un peu illisible suffit pour le faire tousser de nouveau. Ce n'est pas un discours, une conférence dans le sens français du mot, c'est là une vraie *Vorlesung*. Il peut y avoir dans le cahier de très jolies choses en ce qui concerne la science, mais elles sont souvent présentées d'une manière peu claire, dans un style très compliqué, et le fait que le professeur est tellement attaché à sa *Vorlesungsheft* rend la compréhension encore plus difficile.

Le professeur français est muni, lui aussi, de ses notes, il s'en sert pour le bien de ses auditeurs et de lui-même, mais le plus souvent ce ne sont que des notes, il les prend comme base et comme guide de son discours, de sa conférence, il parle, il ne lit pas.

Est-ce à dire que le professeur allemand ne connaît pas sa langue? Une telle prétention serait ridicule. Grammaticalement il la connaît tout au moins aussi bien que le professeur français connaît la sienne ; non, c'est la langue même qui ne se laisse pas manier avec la même facilité que la langue française. Les langues germaniques sont moins souples, moins légères que les langues romanes.

Si au contraire le professeur allemand ou anglais veut traiter un sujet purement scientifique, sans faire attention à la beauté du style, il dit beaucoup de choses en peu de mots, grâce à la force d'expression de la langue, là où le Français se perd quelque-

fois dans des périphrases. Il est vrai que cette brièveté d'expression est très souvent, et toujours même, contraire à la clarté, et il est vrai aussi que beaucoup de professeurs allemands la recherchent pour donner en quelque sorte le vrai cachet d'érudition à leurs paroles ou à leurs écrits, puisque c'est l'emploi de certaines tournures compliquées et obscures qui, dans l'opinion des professeurs du moins, donne plus de poids scientifique à leurs ouvrages. Cette manière de parler et d'écrire étant reconnue par les étudiants comme la manière par excellence des savants (et les candidats aux doctorat ayant, sinon la prétention d'être des savants, du moins le désir de passer comme tels un jour), est soigneusement imitée par eux et il est à remarquer que très souvent on trouve dans une dissertation allemande exactement les mêmes tournures que le professeur, auquel on a présenté la thèse, emploie dans ses *Vorlesungen*.

Que l'on ne croie pas que les Français ne puissent pas être aussi savants, aussi érudits que les Allemands ou les Américains, ce serait un préjugé qui toucherait au ridicule. Tout ce que j'ai voulu démontrer c'est que la différence qu'il y a entre les dissertations allemandes et américaines et les thèses françaises s'explique par les différentes natures des trois langues. A ce fait s'en rattache un autre qui n'est pas moins important et que M. Schofield a omis.

Puisque les Français ont plus de facilité pour se servir de leur langue, c'est-à-dire puisque cette langue est plus souple et plus légère que la langue allemande ou anglaise, il est tout à fait naturel, je crois, qu'ils soient eux-mêmes attirés par cette faculté de leur langage et que les étudiants ès lettres français aient plus de penchant pour la littérature, où ils trouvent l'occasion de montrer cette capacité, que pour les recherches purement philologiques-scientifiques, dont ils ne voient pas l'utilité immédiate et auxquelles suffisent une vingtaine de tournures qui se répètent constamment.

Si à la question de M. Schofield : pourquoi on n'exige pas des études purement philologiques dans les universités françaises, son ami, un candidat au doctorat ès lettres, a répondu qu'en France on n'aime pas la philologie, M. Schofield aurait pu voir que c'est là la vraie raison pour laquelle il n'y a pas de cours sur ces matières. Les universités ne créent de chaires que lorsqu'elles en ont besoin. D'ailleurs, il faut bien remarquer que le manque de chaires et de cours signalé à M. Schofield par cet étudiant français n'est vrai que pour l'enseignement philologique

de l'anglais et de l'allemand, quant à la philologie française, les professeurs qui tiennent les places à la Sorbonne, par exemple, ou au Collège de France, peuvent, je crois, se comparer avec les professeurs de philologie anglaise de n'importe quelle université de l'Amérique, et quant à l'enseignement de la philologie française dans les universités d'outre-mer, les Américains n'ont guère à se vanter, d'après ce qu'un professeur d'une grande université américaine me disait lui-même.

Les étudiants ou les jeunes docteurs de là-bas qui viennent ici ne sont en général pas bien forts en philologie française et s'abandonnent plus volontiers aux recherches purement littéraires. Je pourrais citer comme exemples presque tous les étudiants américains que j'ai vu s'occuper, comme ils disent, de *French language and literature*. C'est pour cette raison aussi que M. Schofield n'est pas dans le juste quand il laisse entrevoir que les Universités d'Amérique sont supérieures aux Universités françaises, parce que là-bas il y a à chaque Université des cours d'anglo-saxon et de littérature anglaise du moyen âge, tandis qu'en France il n'y a pas un seul cours relatif à ces matières. S'il avait voulu faire une juste comparaison, il aurait dû comparer l'enseignement de l'anglo-saxon et de la littérature anglaise du moyen âge dans les Universités américaines avec l'enseignement du vieux français et de la littérature française du moyen âge dans les Universités de France. J'ignore si les Américains ont pour l'enseignement de l'anglais, dans leurs Universités, des professeurs qui pourraient se mesurer avec ceux que possède la France pour l'enseignement du vieux français et dont les noms seraient trop nombreux pour être mentionnés ici. Il se peut, j'en conviens volontiers, qu'en Amérique on fasse plus pour l'ancien français qu'on ne fait en France pour l'ancien anglais ou l'ancien allemand, mais il y a une raison à cela. Si l'on se rend compte, en effet, du but que poursuit l'enseignement des langues vivantes en France et si l'on se rappelle la parenté du système américain avec le système allemand, la chose paraîtra tout à fait simple.

Donc, pour revenir à notre question il faut remarquer que si les Français en général n'aiment pas beaucoup, ou n'aiment même pas du tout la philologie; c'est chez eux un sentiment naturel qui tient à l'esprit de la langue et à l'amour des Français pour la langue qui se parle, sans se soucier de quelle façon et à la suite de quels changements phonétiques et morphologiques cette langue leur est parvenue. Reste aux Français mêmes de décider si ce fait est fâcheux ou non.

Mais s'il en est ainsi, il est clair aussi que la plupart des thèses de doctorat ès lettres sont des thèses qui ont pour sujet des questions littéraires et non pas philologiques.

Or, du sujet de la thèse dépend en grande partie la forme. Si par exemple on écrit une thèse sur la vie et l'œuvre d'Alfred de Musset ou de Henri Heine on a toute la liberté possible de dire beaucoup de choses et de les bien dire, d'employer de beaux mots et de belles tournures. Ce sera une longue thèse et très littéraire, mais pour être bonne elle devra être très scientifique aussi. Si au contraire on traite un sujet plus ou moins abstrait, comme par exemple l'*Élision dans la Chanson de Roland*, où il ne s'agit que de comparer, et de montrer que, si A est égal à B, et B à C, A doit être égal à C et ainsi de suite, ou de constater que, par une raison ou une autre, il n'en est pas ainsi, il est visible que l'on a moins de liberté et d'occasions de montrer sa capacité de bon styliste.

S'il est vrai que l'esprit d'un peuple se manifeste dans sa langue, il est vrai aussi qu'un peuple s'applique d'autant plus facilement à une certaine occupation intellectuelle que sa langue l'invite à le faire. Donc si d'un côté la langue française invite plus à la littérature et l'art qu'à la science et l'érudition abstraite, si de l'autre côté les langues germaniques en général, et la langue allemande en particulier; mènent plutôt vers la science que vers l'œuvre purement littéraire, je dis, s'il en est ainsi : les thèses françaises ont tout au moins autant de raison d'être comme œuvres littéraires que les dissertations allemandes ou américaines comme œuvres d'érudition.

Il suit de là aussi que les Français ne changeront leur système universitaire que lorsqu'ils éprouveront eux-mêmes le besoin d'une telle innovation; mais pour éprouver ce besoin, il faut d'abord que l'esprit du peuple change; il suit de même que les Américains ne pourront abandonner leur système germanisé que lorsqu'ils en auront trouvé un autre, qui corresponde mieux à leurs besoins que celui qu'ils ont actuellement.

Il m'a été signalé à cet égard une chose très importante, à savoir que les anciennes thèses françaises étaient bien plus courtes que celles d'aujourd'hui. Si donc la thèse française est devenue plus volumineuse, cela marque un progrès, et vouloir ramener cette thèse à une longueur de 30 à 50 pages signifierait faire un grand pas en arrière.

Si, en effet, les Américains ont commencé à se « *révolter contre la germanisation* » de leur système d'enseignement supérieur, il

est à prévoir qu'un changement quelconque se produira en Amérique avant qu'une manifestation analogue se montre en France. Si les Américains, en effectuant ce changement, sentent que ce qu'il leur faut se trouve en France, il serait très illogique et même impossible qu'ils aillent le chercher ailleurs.

Je n'ai aucunement l'intention de faire l'apologie du système universitaire de la France ; il doit avoir ses défauts comme n'importe quel autre ; il est de même permis à chaque pays de reprocher à l'autre ses défauts, mais je suis d'avis que des changements de cette nature ne peuvent se faire que lorsque le besoin en est né dans l'esprit du peuple même.

II

Nous avons vu dans ce qui précède que, si les Américains sentent que l'esprit de discernement, la clarté et la limpidité du style, etc., qualités essentiellement françaises, leur manquent, ils sont logiquement forcés de venir en France pour acquérir ce qu'il leur faut, si toutefois ils prennent la chose au sérieux. Et cependant, ils vont en Allemagne encore aujourd'hui et pour combien de temps encore ! Est-ce que cela ne fait pas croire qu'ils cherchent autre chose que la science? Car ils la trouvent chez eux, disent-ils, dans leurs propres universités, aussi bien sinon mieux qu'ailleurs. Est-ce que cela ne fait pas de même supposer qu'ils cherchent autre chose que les qualités que nous avons désignées comme purement françaises ?

M. Schofield veut que ce soit par tradition, presque par instinct (*sic!*) qu'ils vont en Allemagne; ils y vont aussi, dit-il, parce que leurs professeurs, sachant ce que l'on peut y gagner, les encouragent d'y aller, et, « *dans le passé*, dit l'auteur de l'article : *les universités françaises n'offraient guère de ressources à l'étudiant avancé, et il lui fallait aller en Allemagne où l'enseignement supérieur était mieux adapté à ses besoins.* »

Il s'agit ici de savoir de quel passé M. Schofield parle, mais en tout cas, nous pouvons lui répondre que le système universitaire de France est aujourd'hui essentiellement le même qu'il y a 50 ans. Depuis de longues années on y fait des bacheliers, des licenciés, des agrégés et des docteurs. Depuis de longues années aussi (26 au moins) il y a une École pratique des hautes études où tout le monde qui peut prouver, non par un diplôme ou un titre, mais par son savoir qu'il a fait des études préliminaires, est admis. L'esprit de discernement, la clarté et la limpidité du

style, sont aussi vieux que la langue française et depuis longtemps aussi l'étudiant étranger peut jouir à sa discrétion de la libéralité des Français, qui n'est certainement pas moins grande que celle des Allemands. Quant à l'indépendance, à la liberté individuelle, elle a toujours été plus étendue en France qu'en Allemagne.

Donc si c'est aujourd'hui seulement que les Américains commencent à exprimer le désir de venir faire leurs études en France, il est tout à fait dans l'intérêt de la nation française de connaître ce que cherche l'étudiant américain en dehors de ce qu'elle lui a offert, comme à tous les étudiants étrangers, dans le passé.

M. Schofield craint qu'on aille lui objecter que *si les Américains vont en Allemagne, c'est que le diplôme de docteur s'y obtient facilement* (1). Non, nous ne voulons pas être aussi méchant que cela à l'égard de l'Américain, mais c'est néanmoins dans cette objection, que l'on pouvait faire à la rigueur, que nous allons chercher la réponse à notre question. Si l'Américain va en Allemagne, c'est non pas parce que le titre de docteur s'y obtient *facilement*, mais il y va parce que ce titre s'y *obtient*. Appelons l'enfant par son propre nom, il s'appelle « docteur en philosophie » ou, avec une abréviation, Ph. D. — M. Schofield ne va pas nous contredire puisque c'est lui-même qui dit en toutes lettres : « *le fait qu'il a pu rapporter d'Allemagne un certificat attestant une certaine érudition... et que ce certificat était presque impossible à obtenir en France, a, en partie, déterminé son choix* (2). Il ajoute que ce n'était pas la seule raison. Nous voulons bien le croire, cependant notre croyance serait plus ferme, s'il avait voulu nous donner les autres raisons. Il peut y avoir assurément, comme le dit M. Schofield, un grand nombre d'étudiants américains, qui font « des études *désintéressées* » et qui n'ont aucun désir d'obtenir un diplôme. Ce n'est pas de ces étudiants-là que nous parlons, puisque ce ne sont pas eux qui vont proposer un nouveau doctorat en France. Nous parlons de ces étudiants américains dont il dit, un peu plus loin, qu'ils « *seraient heureux d'avoir le titre de docteur d'une des Universités de France* ». Ce sont eux qui se plaignent qu'en France ce titre n'est presque pas accessible aux étrangers. C'est très joli, sans doute, que d'être docteur ès lettres, de Paris par exemple. Les Américains ne sont pas les seuls qui désirent avoir ce titre, il y a aussi des Français qui ne le dédaigneraient nullement. Quant

(1) *Ibid.*, p. 548.
(2) Schofield, *ibid.*, p. 548.

à moi, sachant que je ne l'aurai jamais, je prends le rôle du renard dans la fable : « Ils sont trop verts. »

La recherche de titres est une maladie du siècle, il n'y a rien à dire, cela changera avec le temps, mais la question qui se pose naturellement est celle-ci : Pourquoi les Américains, qui peuvent obtenir avec beaucoup plus de facilité que les Français, deux titres de docteur, celui d'une université allemande et celui d'une de leurs propres universités, « *qu'ils croient, avec un orgueil pardonnable, sinon meilleur que le doctorat étranger, du moins équivalent* (1) », aspirent-ils au doctorat français? C'est que le titre de docteur américain, Harvard et une ou deux Universités américaines exceptées, n'a jamais joui d'une très haute renommée et le doctorat allemand, le seul qui en Amérique avait jusqu'aujourd'hui une certaine valeur réelle, a perdu, lui aussi, une partie de *son crédit*. Il n'est plus estimé comme il l'a été auparavant. Pourquoi? Non pas seulement parce qu'il s'obtient trop facilement, mais aussi parce qu'il s'obtient trop fréquemment. Il ne donne plus, aujourd'hui, une garantie absolue pour la valeur de celui qui le porte.

En Allemagne et en Amérique les universités se font concurrence, chacune veut avoir le plus grand nombre de « docteurs » qui lui « appartiennent », et dans cette émulation, on emploie, comme en toute chose, les moyens que l'on croit efficaces pour atteindre le but. M. Schofield nous dit lui-même qu'en Amérique la valeur du docteur diffère non pas seulement avec chaque université, mais encore avec chaque département (facultés d'une même université). Le titre de docteur et la manie de mettre tout un alphabet de lettres derrière et devant le nom de famille sont fort à la mode en Amérique, comme c'est le cas aussi en Angleterre. Mais il faut que la mode change, et, comme ce Ph. D. est devenu un peu vieux et démodé, on aimerait bien l'échanger contre autre chose. Dans une dizaine d'années on échangerait très probablement le titre de : Docteur ès lettres de Paris, contre quelque titre obscur, emprunté au pays des « nattes », par exemple.

Or, ce qui donne la valeur au doctorat ès lettres des Français, c'est justement son caractère, national pour ainsi dire. Ce n'est pas chez eux un titre d'utilité, c'est un titre purement honorifique, et il y a relativement peu de docteurs ès lettres en France.

On vient de voter une loi qui change en universités libres et indépendantes tous les établissements qui, jusqu'ici, n'ont été que

(1) Schofield, *les Universités de France et d'Amérique*, p. 548.

des facultés, des branches de l'Université de France (1). Ceux parmi les Français qui sont partisans de la décentralisation y voient un progrès, mais je crois, et il est à espérer qu'en matière d'obtention du titre de docteur ès lettres cela ne changera rien à l'état ancien de choses.

Les exigences du jury seront partout les mêmes. Il se pourrait, bien entendu, que le jury d'une université de province fût un peu moins sévère que le jury de Paris. Ce ne serait, au fond, nullement dans l'intérêt de cette université, car le titre de docteur qu'elle donnerait perdrait sa valeur aux yeux des hommes intelligents. D'ailleurs, tous les jurys reconnaîtront cela; sinon, ils n'ont qu'à tourner leurs regards vers l'Allemagne ou vers l'Amérique.

Ce n'est pas parce que l'on demande trop de science, que le titre de docteur ès lettres en France est difficile à obtenir. M. Schofield désire même qu'on pousse plus loin les exigences à cet égard. Nous apprenons aussi que les étudiants américains ont l'habitude de rester 7 ou 8 ans à l'université. Je crois que cet espace de temps suffirait amplement pour se préparer au doctorat français. Seulement, pour qu'un étranger reçoive l'équivalence du titre de bachelier français, il lui faut un diplôme correspondant en quelque sorte à la licence française. L'étudiant étranger aurait donc déjà passé trois ans à une université de son propre pays avant de pouvoir prendre les inscriptions qui permettent de se présenter à la licence. Mais après tout, la grande difficulté qui empêche les étrangers d'acquérir le degré de docteur ès lettres en France n'est pas dans la longueur du temps qu'il faut pour se préparer, mais dans la difficulté de se familiariser avec les finesses de la langue française. Cette difficulté existe déjà pour les examens de la licence. La dissertation française y joue le principal rôle. Si donc on voulait réformer le système universitaire pour rendre l'obtention du titre de docteur ès lettres possible aux étrangers, il faudrait commencer par la licence. La France n'accorde à personne l'équivalence de la licence. Pourquoi? Parce qu'aucun titre de l'étranger ne lui correspond. Rendre plus facile l'obtention du doctorat ès lettres serait rendre plus faciles les examens pour la licence. Mais en admettant que la France voulût faire des concessions à cet égard, elle ne pourrait jamais consentir à sacrifier la connaissance du français moderne. De toutes les exigences dans les examens, celle-là est la plus conforme à l'esprit du peuple français.

Dans des articles récemment publiés sur le dégrèvement des

(1) Il ne faudrait pas prendre trop à la lettre la définition que donne l'auteur de nos nouvelles Universités. E.-D.-B.

programmes d'examens et d'autres questions scolaires on a eu fréquemment l'occasion de voir que les Français se plaignent de la surabondance des licenciés ès lettres. Serait-il logique de faire une réforme qui tendrait à en produire davantage?

Il n'y a pas longtemps que l'on a créé en France une licence avec la mention « langues vivantes », mais il faut remarquer que, pour cette licence, les exigences concernant le latin, le grec et le français sont les mêmes que pour toutes les autres licences, et que, pour la langue vivante que le candidat choisit, on ne donne qu'un maximum de 10 points tandis que ce maximum est de 20 points pour toutes autres matières. Cependant, il serait possible à un étudiant étranger bien versé dans la connaissance du latin et du grec, de passer cette licence après une préparation en France de deux ou trois ans, pourvu qu'il eût obtenu l'équivalence du titre de bachelier français.

Mais, dit M. Schofield, le titre de docteur est indispensable : que faire alors? Il formule deux propositions et s'attache à la seconde. La première serait de « supprimer les obstacles qui rendent le doctorat actuel inabordable ». Nous venons de voir que les Français ne peuvent pas faire cela sans agir contre leur propre intérêt. La seconde est d'établir un nouveau diplôme « qui soit le titre de docteur ». Nous avons constaté que la France ne peut rien changer en ce qui concerne l'obtention du doctorat actuel sans porter un coup fatal à son système universitaire. Il ne reste qu'une seule ressource, c'est la création d'un second doctorat à côté du doctorat ès lettres actuel, et c'est ce que M. Schofield désire. Admettons la coexistence en France de deux doctorats pour les lettres : l'un d'eux serait le doctorat ès lettres actuel avec les exigences actuellement imposées et cela depuis très long temps, l'autre serait le nouveau doctorat, peu importe qu'on l'appelât « doctorat de philosophie » ou « doctorat de l'Université ». Remarquons seulement en passant, que ce dernier nom serait un peu redondant puisque le titre de docteur est toujours et partout un titre accordé par l'Université! Il y aurait donc un doctorat pour les Français et un autre pour les Français et pour les étrangers, un doctorat où l'on exigerait « *une thèse de longueur moyenne, qui fût un apport à la science, et, de plus, des examens écrits et oraux, prouvant certaines connaissances érudites qui ne sont pas nécessaires dans le doctorat actuel* (1) ».

Quelle serait la base fondamentale de ce nouveau doctorat?

(1) SCHOFIELD, p. 549.

Puisque la valeur du titre de docteur étranger diffère non pas seulement avec chaque pays, mais, comme le dit M. Schofield lui-même, avec chaque département (faculté) des universités américaines, il faudrait avoir une mesure pour évaluer les titres étrangers. Si l'on voulait être juste envers tous, sans distinction de provenance, cette mesure ne pourrait être qu'un examen préliminaire. En quoi consisterait cet examen? M. Schofield voudrait que ce titre pût être obtenu et par les Français et par les étrangers. Mais puisque c'est en France qu'aurait lieu cet examen, cela ne pourrait être qu'un examen qui fût connu en France. Et, puisque en France il faut être licencié pour avoir le droit de se présenter au doctorat, et que le doctorat actuel serait, comme nous venons de voir, en coexistence avec ce nouveau doctorat en question, il ne resterait comme juste base que la licence ès lettres française.

Considérons par exemple celle qui porte la mention « langues vivantes ». Nous savons les connaissances indispensables pour passer cet examen. Il faut posséder avant tout, comme pour toutes les autres licences, le français. Nous avons vu aussi que, pour pouvoir répondre aux exigences de ces examens, il faudrait, pour un étranger bien préparé, trois ans d'études en France. Une quatrième année serait nécessaire pour se préparer aux examens du nouveau doctorat et pour finir la thèse. Je me demande, si ce temps suffirait, car il est des étudiants français extrêmement capables, des agrégés même, qui ne pourraient jamais arriver à écrire leur thèse dans une année ni même dans deux. Mais pour abréger le temps d'étude on pourrait établir ce que les Anglais appellent *pass in honours*, c'est-à-dire que l'on accorderait à tous les candidats qui dans cet examen préliminaire atteindraient un nombre de points au-dessus de la note moyenne le droit de se présenter au doctorat peu de temps après avoir passé leur licence. Mais, puisque dans cet examen préliminaire le français jouerait le principal rôle, il est à prévoir que, parmi les candidats qui auraient le *pass in honours*, il y aurait plus de Français que d'étrangers, et l'avantage que pourrait procurer cette organisation serait, pour ainsi dire, nul ou presque nul, pour les étudiants non français.

Les préparations aux examens exigées pour ce nouveau doctorat seraient donc longues et coûteuses, et comme, en général tout au moins, les étudiants les plus sérieux sont loin d'être des capitalistes, souvent même loin d'être passablement riches, et comme il y aurait possibilité de prendre le degré de docteur dans leurs propres pays en moins de temps, il est à craindre, que les

étudiants étrangers ne fussent pas trop empressés à venir en France y faire leurs études.

L'existence d'un tel doctorat pourrait même leur être nuisible et voici comment. Un étudiant étranger quitte l'université de son pays parce qu'il a le besoin de faire des études en France, mais il n'a pas assez de fortune pour y rester plusieurs années et devenir docteur. Il retourne dans son pays sans le titre français ; que dirait-on de lui, surtout s'il y avait déjà d'autres compatriotes pourvus du titre de docteur français ? Je ne sais pas si je me trompe, mais je connais un pays où les gens diraient tout de suite de ce jeune homme, sans se rendre compte de ses embarras pécuniaires, qu'il est sinon nul en matière de science, du moins très inférieur à ceux qui ont le bonheur de posséder le titre français. La conséquence serait que les étudiants étrangers qui auraient voulu passer quelque temps en France ne s'y rendraient pas, de crainte de s'exposer à ces jugements injustes et calomnieux. On me répliquera peut-être que ces inconvénients ne peuvent se présenter que dans un petit pays. Ma connaissance de pays petits et grands me met en état de constater que malheureusement de tels préjugés sont internationaux.

Mais revenons à notre sujet. Est-ce que les Français désireraient avoir ce nouveau titre de docteur ? Il serait tout naturellement regardé par eux comme un titre inférieur en valeur à l'ancien « *doctorat ès lettres* » qui, comme nous l'avons dit plusieurs fois déjà, existerait à côté de lui. Or ce titre actuel de docteur ès lettres n'a, chez eux, déjà que très peu de valeur pratique. Il est vrai que, pour devenir professeur à une université française, il faut être docteur, mais vu la manière dont les chaires sont distribuées on peut dire que la valeur pratique de ce titre est égale à zéro. Quand il y a une chaire libre, je ne dis pas à la Sorbonne parce qu'on n'y vient en général qu'après avoir fait un stage en province, mais à Lyon, à Toulouse, à Bordeaux, etc., on — je ne sais pas exactement qui (c'est pourquoi j'emploie le pronom personnel indéfini) — on s'adresse à un homme qui est déjà connu et bien réputé pour son savoir. Il est agrégé, professeur quelque part. On lui explique qu'il y a une chaire à l'Université qui l'attend. Il accepte le modeste titre de maître de conférences pendant les années plus ou moins nombreuses (de quatre à six ans) qui lui sont nécessaires pour conquérir le titre de professeur.

Il arrive aussi que, sachant ou tout au moins espérant qu'un jour l'Université aura besoin de lui, un agrégé s'applique d'avance à cette préparation laborieuse. Pour les Français le nouveau titre

serait sans aucune valeur pratique. Il pourrait tout au plus contenter des aspirations vaniteuses, mais il serait dédaigné par les véritables savants.

Et les étrangers, que feraient-ils de ce titre? A quoi leur donnerait-il droit? A rien que je sache, à moins que des conventions fussent faites dans les différents pays, et encore! Du reste, ce doctorat où serait exigée, d'après M. Schofield, une thèse de longueur moyenne, qui fût un apport important à la science, et, de plus, des examens écrits et oraux prouvant certaines connaissances érudites, en quoi serait-il différent du doctorat allemand ou américain? Qui empêche les étudiants allemands et américains d'écrire des thèses d'une longueur moyenne, qui soient des apports importants à la science? Pour obtenir le titre de Ph. D. allemand et américain, on passe des examens écrits et oraux: il dépend des examinateurs d'être plus ou moins exigeants. Donc il n'y aurait entre ce doctorat et les doctorats étrangers existants aucune autre différence que celle de la langue et de l'âge.

M. Schofield me répondra peut-être que s'il désire la création de ce nouveau diplôme, c'est pour mettre dans les mains des étudiants américains une preuve qu'ils ont fait en France des études sérieuses et prolongées. Le meilleur certificat est le savoir lui-même, car après tout et quoi qu'on en dise, les examens sont toujours une chose dans laquelle le hasard joue un grand rôle. En outre, tous les étudiants savent qu'à la Sorbonne, ainsi qu'au Collège de France, ils peuvent obtenir des certificats signés par les professeurs dont ils ont suivi les conférences. A l'École des hautes études, les élèves stagiaires d'une année sont proposés à la Commission scolaire, par les professeurs, au titre d'élève titulaire, et, après trois ans d'études, ces élèves peuvent présenter une thèse, et même cette thèse, si elle a été acceptée par la Commission, est imprimée aux frais de l'École des hautes études, qui en offre à l'auteur une cinquantaine d'exemplaires.

Pourrait-on aller plus loin dans la générosité? La France est le seul pays où l'on rencontre ces facilités. Il n'est pas besoin de chercher ailleurs des certificats pour tous les étudiants, sans distinction de nationalité.

III

En résumant ce que nous venons d'exposer ci-dessus, nous arrivons aux conclusions suivantes :

1) Si les Américains trouvent que, sous l'influence du système universitaire allemand adopté par eux, — ils sont devenus des

esprits scientifiques, c'est-à-dire sérieux, patients, exacts, impartiaux et profonds, ils doivent à l'Allemagne plus qu'à toute autre nation, et se « révolter » contre cette influence germanique serait ingrat et illogique.

2) Si ce que les Allemands ont donné aux Américains en matière d'instruction supérieure ne leur suffit pas et ne correspond plus exactement à leurs besoins, il est tout à fait dans l'intérêt du peuple américain de remédier à ce mal par les moyens qui lui semblent efficaces. Et puisque les Américains ont reconnu, ou commencent à reconnaître que ce qui leur manque se trouve en France, ils sont logiquement obligés de venir en France pour l'acquérir.

3) Si les thèses de doctorat ès lettres français sont surtout des ouvrages littéraires, cela tient au génie de la langue française qui, elle-même, est dans le rapport le plus intime avec l'esprit du peuple français. Cette même intimité de rapport existe entre l'esprit du peuple français et son système universitaire. Une innovation dans ce système ne peut être utile à la nation française que si le besoin s'en fait sentir dans le sein de cette nation même.

4) La thèse française, comme œuvre littéraire, est conforme à l'esprit du peuple et, par conséquent, elle a sa raison d'être.

5) Si les Américains reconnaissent que le manque d'esprit de discernement, de clarté et de limpidité du style, de l'ordre qui subordonne l'accessoire à l'essentiel, et de l'art de la mise en œuvre est un défaut de leurs *Doctor Dissertations*, ils doivent y remédier eux-mêmes.

6) Ils ont le droit de demander aux Français de venir à leur aide dans cette entreprise, mais ceux-ci sont obligés de considérer avant tout leur propre intérêt.

7) L'esprit de discernement, la clarté et la limpidité du style, l'ordre qui subordonne l'accessoire à l'essentiel, et l'art de la mise en œuvre sont des qualités essentiellement françaises. Comme telles, elles se manifestent partout chez le peuple français et ne dépendent nullement de tel ou tel système universitaire. Celui-ci dépend au contraire, comme nous venons de le dire, de l'esprit du peuple et de celui de sa langue. Quiconque connaît le français et a saisi l'esprit de cette langue possédera aussi les qualités dont nous avons parlé.

Reste à savoir si ces qualités peuvent être transplantées ou non dans l'esprit d'une langue germanique.

Par conséquent, nous croyons que M. Schofield n'a pas tout à fait raison quand il s'oppose aux conférences publiques faites à

la Sorbonne ou à l'École des Hautes-Études, car c'est dans ces conférences que l'élégance et toutes les qualités de la langue française se manifestent, et il est recommandable, pour tous les étrangers désireux de se mettre en possession de l'esprit du langage français, d'assister à ces conférences.

8) De là il résulte que les Français ne peuvent pas abandonner leur système universitaire. La création d'un nouveau doctorat ès lettres à côté du doctorat ès lettres actuellement existant n'offrirait aucun avantage aux Français et n'aurait que très peu de valeur pratique pour les étrangers.

9) La France offre autant d'avantages que possible aux étrangers et il reste à ceux-ci mêmes d'en profiter de leur mieux.

10) Le meilleur certificat est le savoir. Les étudiants désireux d'en avoir d'autres ne rencontrent aucune difficulté pour s'en procurer. Le diplôme de l'École pratique des Hautes-Études en est un et il peut être obtenu par les étrangers aussi bien que par les Français.

IV

Il y a dans l'étude de M. Schofield bien des points encore, qui se prêteraient à la discussion; ils sont moins importants que ceux auxquels j'ai touché, et je me suis promis de ne pas abuser de la complaisance de mes lecteurs. Je voudrais, cependant, ajouter quelques mots au sujet du diplôme de l'École des Hautes-Études.

Il y a des pays où ce diplôme est très bien connu et où il jouit d'une certaine importance parmi les lettrés, mais il y en a d'autres où l'on ne le connaît presque pas, ou même pas du tout. Il mériterait cependant d'être dignement apprécié partout.

D'après le règlement de l'École pratique des Hautes-Études, il est exigé que les élèves suivent les cours pratiques de cette École pendant trois ans, pour avoir le droit d'y présenter une thèse en vue d'obtenir le diplôme. Or, il n'arrive que très rarement qu'un étudiant étranger en philologie moderne puisse rester en France pendant trois ans. Le plus souvent il y reste pendant une année scolaire, pour retourner ensuite à une des Universités de son pays et y finir ses études. Or il est certain, et personne ne me contredira, qu'en neuf mois aucun étudiant étranger ne peut apprendre comme il faut le français moderne. D'autre part il arrive que, si cet étudiant reste encore une seconde année à Paris, il sacrifie des avantages dont il aurait pu jouir s'il était retourné à l'Université de son pays, et, après avoir passé deux ans en France, ce qui est un temps considérable pour un étudiant qui doit penser à faire

ses études aussi vite que possible pour assurer ses moyens d'existence, il n'a, en dehors de son savoir acquis, rien obtenu qui puisse le récompenser des sacrifices qu'il a faits.

Que l'on me permette de donner un exemple qui montrera, mieux que toute explication, ce que je veux dire.

Un étudiant en philologie romane s'absente de l'Université de Zurich, par exemple, pour continuer ses études à Paris, qui, grâce aux célèbres philologues, aux bibliothèques et au français que l'on y parle, est l'endroit par excellence pour faire de telles études. Presque tous les étudiants en philologie romane de Zurich le font, puisque cela leur est fortement recommandé par MM. les professeurs de cette Université. Avant de venir à Paris ils ont toujours passé au moins deux semestres à l'Université de Zurich, qui, grâce aux professeurs qui occupent les chaires de philologie romane et de littérature française, peut se mesurer avec la meilleure Université de l'Allemagne ou de n'importe quel autre pays, sauf avec la France, bien entendu. Si ces étudiants restent une année seulement à Paris, ils peuvent profiter beaucoup, pendant ce peu de temps, en ce qui concerne la philologie pure, mais leur connaissance du français moderne, écrit et parlé, laisse beaucoup à désirer. S'ils retournent à Zurich après une année de séjour à Paris, ils ont l'avantage de pouvoir fréquenter les cours pratiques (*Seminarien*) de leur propre Université. Leurs professeurs, en qualité de bons pédagogues, prennent toujours un intérêt personnel à leurs élèves, les connaissent intimement, les guident et les suivent dans leur développement scientifique.

Il y a en cela un grand avantage pour les étudiants, car leurs professeurs, qui plus tard seront aussi leurs examinateurs, se rappelleront, dans ces moments critiques, que l'on appelle les « examens » les capacités naturelles des candidats et le zèle qu'ils ont montré dans les cours pratiques. D'ailleurs il y a un paragraphe, dans le règlement relatif à ces cours, où il est dit que les professeurs peuvent proposer au sénat (jury composé de tous les professeurs de la section de philologie avec le doyen de la faculté de philosophie à la tête) une dispense partielle des examens oraux en faveur du candidat, pourvu que celui-ci ait été membre ordinaire du « séminaire » pendant un certain temps.

Si au contraire ces étudiants restent deux ans éloignés de leurs professeurs, et qu'ils n'aient plus beaucoup de temps pour étudier à Zurich même, les professeurs se rendront plus difficilement compte du talent et du zèle qu'ils ont pu déployer à Paris en faisant leurs études de philologie pure.

J'ai choisi comme exemple les étudiants en philologie de Zurich. J'aurais pu choisir des étudiants d'une Université de l'Allemagne, ou d'un autre pays, je crois que ce que je viens de dire est vrai pour eux aussi bien que pour les étudiants suisses.

Or, je me permets de proposer un moyen pour remédier, d'une part à l'insuffisance des étudiants étrangers en ce qui concerne la connaissance du français moderne, d'autre part à la perte des avantages dont je viens de parler. Si l'École des Hautes-Études de Paris tenait compte des semestres que les étudiants étrangers ont passés à une Université de leur pays, elle pourrait leur permettre de présenter leurs thèses après une fréquentation de deux ans. En retournant chez eux, les étudiants pourraient montrer aux professeurs de leurs Universités la thèse et le diplôme de l'École pratique des Hautes-Études, ce qui permettrait à ceux-ci de se rendre compte des capacités des étudiants et de la manière dont ils ont employé le temps de leur séjour à Paris.

Cela engagerait beaucoup d'étudiants étrangers à fréquenter l'École des Hautes-Études de Paris pendant deux ans. Ils ne perdraient rien auprès de leurs professeurs puisque ceux-ci sauraient apprécier la thèse et le diplôme; en outre, ils auraient plus de chance d'apprendre le français moderne et de pouvoir enseigner plus tard, à leurs élèves, un français qui mériterait ce nom.

L'École des Hautes-Études de Paris elle-même tirerait profit de cet arrangement. D'abord elle s'assurerait un plus grand nombre d'élèves sérieux et ensuite elle répandrait ainsi sa haute renommée, bien méritée, dans tous les pays de l'Europe et aussi de l'Amérique.

L'École des Hautes-Études rendrait service aux étudiants étrangers et aux pays auxquels ceux-ci appartiennent, elle travaillerait à la diffusion de la langue française et *last not least* elle serait utile à elle-même.

Cette innovation présenterait-elle des inconvénients? Je n'y vois pour moi que des avantages. Il ne s'agit pas ici de créer quelque chose de nouveau, ni d'abandonner rien de ce qui existe actuellement. Si les professeurs ne trouvaient pas une thèse suffisante ils n'auraient qu'à la refuser, à inviter l'auteur à en présenter une meilleure. Il en résulterait de nouveaux frais d'impression, qui ne seraient pas supportés par l'École mais par l'élève responsable de ce supplément de dépenses.

Adolphe ZUND.

CRÉATION

D'UNE

AGRÉGATION DES LANGUES MODERNES

La *Revue universitaire* du 15 juin dernier a publié le rapport de la Commission chargée d'étudier la réorganisation des agrégations de langues vivantes, et la création d'une agrégation des langues modernes. L'avant-projet de la Commission substitue aux agrégations actuelles une double agrégation française-allemande et française-anglaise, dont les futurs titulaires donneraient à la fois, tant dans les classes supérieures que dans les classes de grammaire de l'Enseignement moderne, l'enseignement du français et de la langue étrangère fondamentale. Les épreuves du futur concours seraient les suivantes : à l'écrit, thème, version, dissertation en langue étrangère, dissertation française sur un sujet de littérature française, composition de grammaire française théorique et historique; à l'oral, explication commentée d'un texte allemand ou anglais et d'un texte français, thème oral improvisé, épreuve de traduction d'une seconde langue étrangère, leçon en langue étrangère; de plus, leçon française, dont le sujet serait le développement ou la discussion de l'un des points d'un mémoire de littérature française ou étrangère, remis par les candidats au jury un mois avant l'ouverture du concours. Enfin ne seraient admis à ce concours, à partir de 1901, que les candidats pourvus d'une licence ès lettres.

Telles sont les grandes lignes du projet sorti des études de la Commission, et soumis en ce moment par l'administration supérieure aux assemblées de professeurs. A quelles observations ce projet peut-il donner lieu?

Une double idée se retrouve au fond de toutes les réflexions suggérées par l'examen attentif du projet : crainte d'un affaiblissement de l'enseignement des langues vivantes, inquiétudes sur l'avenir réservé aux élèves de l'Enseignement moderne.

De ces deux idées découlent toutes les restrictions à formuler, soit sur le principe du projet et l'application générale de ce principe, soit sur les épreuves du futur examen, soit sur les titres requis des futurs candidats.

Le principe même de la réforme ne soulève aucune objection. Tout le monde le reconnaît, l'un des maux de l'enseignement moderne actuel est la multiplicité des professeurs d'une même classe; la réforme proposée, en réduisant le nombre des professeurs, remédiera en partie à ce mal; elle donnera aux élèves d'une même classe l'unité de direction qui leur manquait, en leur donnant un professeur principal, chargé à la fois de l'enseignement du français et de la langue étrangère fondamentale. Mais ici déjà peut-être y aurait-il quelques réserves à faire ou du moins quelques questions à poser. Qu'adviendra-t-il de la seconde langue étrangère, imposée aux élèves de l'Enseignement moderne? Cette langue, pour les uns l'anglais, l'allemand pour les autres, pour d'autres encore, l'italien ou l'espagnol, par qui sera-t-elle enseignée? Par un autre agrégé de langues modernes, chargé de ce service en plus de son service principal ou par un ancien agrégé ou certifié de langues vivantes, destiné à devenir de plus en plus un professeur accessoire? Ce n'est là toutefois qu'un détail de l'application pratique, mais il y a plus. Ne serait-il pas désirable de voir limiter le champ d'action des futurs agrégés de langues modernes aux classes de grammaire (6e, 5e, 4e modernes)? C'est là en effet, que l'unité de direction semble le plus nécessaire aux commençants et que les études parallèles du français et de la langue vivante se renforceront en s'éclairant, sans risquer d'empiéter l'une sur l'autre. Il ne paraît pas en être de même pour les classes supérieures. Quelque intérêt que puisse présenter pour le professeur des deux classes supérieures l'étude littéraire parallèle des deux langues, il est à craindre que, selon ses goûts particuliers, il ne sacrifie l'une à l'autre, à un moment où les deux prennent une importance égale. De plus, ici le nombre total des heures accordées par les programmes ne dépasse pas sept pour les deux langues. Le même professeur devra donc être chargé de deux classes complètes au moins. Pourra-t-il suffire sans faiblesse à cette quadruple tâche? Ne fera-t-il pas regretter les spécialistes que fournissaient les anciennes agrégations, surtout à une période des études où l'unité de direction semble moins indispensable qu'au début? Toutes ces raisons plaident en faveur du maintien des agrégations de langues vivantes, sans condamner l'agrégation nouvelle des langues modernes. Que ces diverses agrégations existent côte à côte, mais que la création de l'une n'entraîne pas la disparition forcée des autres. On ne cessera pas ainsi l'avoir des spécialistes et on formera de nouveaux professeurs, aptes à donner dans les classes de grammaire le double enseignement qui leur

convient. Les intérêts de chacun seront ainsi sauvegardés et chacun se trouvera à sa place : l'agrégé des langues modernes dans les classes de grammaire; l'ancien agrégé de l'Enseignement spécial et l'agrégé des langues vivantes dans les classes supérieures, dont ils se partageront la direction. Quand plus tard le nombre des agrégés de l'Enseignement spécial se sera réduit par extinction, il sera temps de confier même les classes supérieures de l'Enseignement moderne aux nouveaux agrégés de langues modernes, qui auront fait d'ici là leurs preuves dans les classes inférieures et auront assuré, à la base, le succès de la réforme.

La même crainte d'un brusque affaiblissement des langues vivantes se manifeste au sujet des épreuves proposées pour le futur concours. Sur un total de 5 coefficients accordés aux épreuves écrites, les langues vivantes en ont 3, le français 2; à l'oral, le chiffre 3 se retrouve de chaque côté. N'est-il pas à regretter que le coefficient attribué à la seule épreuve de grammaire française théorique et historique balance les coefficients réunis du thème et de la version? N'y a-t-il pas à craindre qu'un candidat qui se sera adonné à l'étude toute spéciale et scientifique de la grammaire, se trouve dispensé par cela même d'aptitudes réelles aux deux exercices si importants du thème et de la version? Ne pourrait-on demander que l'ensemble au moins des notes obtenues dans les épreuves de langues vivantes ne doive pas descendre au-dessous d'un total minimum, ou donne lieu à une première admissibilité, ou bien enfin que le mémoire proposé doive exclusivement porter sur une question de langue ou de littérature étrangère? — Le danger serait d'ailleurs évité encore par la conservation des anciennes agrégations. Le candidat qui se sentirait la force de mener de front l'étude du français et des langues vivantes, ou qui verrait surtout dans les langues vivantes un complément des études françaises, se présenterait à l'agrégation des langues modernes; celui que séduirait l'étude plus approfondie et exclusive des langues vivantes pour elles-mêmes, continuerait à se présenter à l'une des anciennes agrégations, sans avoir à compliquer la préparation de son examen par une foule de questions de grammaire historique, d'une utilité pédagogique contestable, ou par la rédaction d'un mémoire. D'où, à ce point de vue encore, vœu en faveur du maintien des anciennes agrégations.

Ce vœu se répétera une troisième fois, plus formel même, au sujet des titres que la Commission propose d'exiger des futurs candidats à l'agrégation des langues modernes. Partant de l'idée que seule la licence est capable d'amener, par une voie naturelle,

à la future agrégation, la Commission propose de n'admettre, après 1901, à ce nouveau concours, que les candidats pourvus d'une licence ès lettres; elle en exclut donc, à partir de la même date, les candidats pourvus du certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes. — A bien examiner les choses, la préparation pour le certificat n'équivaut-elle pas à la préparation par la licence? Si la licence est un examen plus littéraire, le certificat est un concours plus grammatical; or, n'oublions pas qu'on a l'intention d'exiger des candidats à l'agrégation moderne autant et plus de grammaire que de littérature. Plus versés déjà dans la connaissance spéciale de la langue étrangère, les certifiés pourront consacrer à la préparation de la partie littéraire générale le temps que leurs concurrents licenciés de lettres, d'histoire ou de philosophie, devront employer à l'étude particulière de la langue vivante, plus négligée par eux jusqu'alors. Les chances de succès et les aptitudes ne se balancent-elles pas? — Allons plus loin et admettons même que, « pour les raisons d'ordre général » invoquées par le rapporteur de la Commission (considérations, soit dit en passant, moins faciles peut-être à deviner qu'on le prétend), il faille préférer la licence au certificat. N'est-il pas d'une justice rigoureuse d'assurer le libre développement des individualités, en permettant au professeur entré dans l'enseignement avec le titre de certifié, d'aspirer pour l'avenir à un titre supérieur, au lieu de tirer brusquement les verrous sur lui? Laissez-le concourir : si ses connaissances générales sont insuffisantes, il échouera et l'examen l'aura jugé; s'il réussit, qu'importent ses titres antérieurs, puisqu'il se sera élevé au niveau de ses concurrents? — Enfin et surtout, en écartant les certifiés de l'agrégation des langues modernes, la Commission a sacrifié l'enseignement même dont elle était appelée à améliorer les conditions et à défendre les intérêts. Quelle carrière littéraire est actuellement ouverte aux élèves de l'enseignement moderne? Une seule, le professorat des langues vivantes, parce que le certificat mène à l'agrégation et que le certificat, même en supposant le baccalauréat comme titre préalable, n'exige pas des études latines et grecques. Déclarez que désormais le certificat ne donnera pas accès à l'agrégation destinée à remplacer celle de langues vivantes, vous refusez à tout jamais le titre de professeur d'enseignement moderne à l'élève issu de cet enseignement. Par l'étude constante et parallèle du français et des langues vivantes, vous le préparez mieux qu'aucun autre à former à son tour des esprits par les êmes procédés et vous lui défendez d'y prétendre; vous lui dites:

« Tu seras mieux guidé que par le passé, grâce à la nouvelle discipline que nous allons te fournir, et en dépit de cette direction meilleure, tu n'arriveras toujours à rien. » C'est donc du même coup affermir la base de l'enseignement moderne et en ébranler le sommet. On prétend remédier à l'encombrement causé dans l'édifice par le trop grand nombre de maîtres qui s'y pressent, on veut y faire circuler un air plus libre et plus vivifiant, et de la même main on en condamne les issues. N'y a-t-il pas une anomalie étrange à fermer aux élèves de l'enseignement moderne une des rares portes qui leur étaient ouvertes, alors qu'on veut travailler pour leur bien? Et cette anomalie en entraîne une autre dans la situation des futurs maîtres. On exigera d'eux des connaissances littéraires et grammaticales presque égales à celles d'un agrégé des lettres ou de grammaire, des connaissances spéciales égales à celles des anciens agrégés de langues vivantes; on accumulera les obstacles sur leurs pas, on augmentera leur responsabilité, et pourquoi? Pour laisser fuir des bancs de leurs classes tous les élèves qu'un goût personnel ou des traditions de famille pousseraient vers l'enseignement, pour fournir à ces maîtres moins d'élèves, ce qui serait peut-être un bien, mais surtout moins de bons élèves, ce qui sera à coup sûr un mal.

Bien plus, poursuivons cette anomalie jusque dans ses dernières conséquences. Dans l'organisation nouvelle, le certificat subsistera sans permettre d'arriver à l'agrégation. Mais que fera-t-on des certifiés, anciens et nouveaux, placés entre les anciens agrégés de langues vivantes et les nouveaux agrégés de langues modernes? Ils seront sans doute appelés, avec le temps, à devenir les seuls professeurs de langues vivantes de l'enseignement classique. Or ils seront issus de l'enseignement moderne, qui conduit au certificat, et nous assisterons alors à cette pénétration tout au moins imprévue des deux enseignements : seront seuls professeurs de langues vivantes dans l'enseignement classique des certifiés sortis de l'enseignement moderne; seront seuls professeurs de français et de langues vivantes dans l'enseignement moderne des agrégés formés par les études classiques, et surpris de se retrouver comme maîtres dans cet enseignement que plus d'un d'entre eux dédaignait peut-être au temps où il était élève. Le rapporteur de la Commission s'efforçait d'établir qu'il ne saurait y avoir antinomie entre la discipline à laquelle les maîtres se soumettaient eux-mêmes, et celle à laquelle ils devaient soumettre leurs élèves. N'est-ce pas à une antinomie de ce genre que nous conduirait le système de la Commission?

Telles sont les réflexions suggérées par une lecture attentive de l'avant-projet et les raisons qui ont dicté ces réserves. Les unes et les autres peuvent se résumer comme suit, en une série de quatre vœux rangés par ordre d'importance croissante.

1° Avant de songer à créer de toutes pièces un concours nouveau, ne pourrait-on pas s'adresser aux bonnes volontés et demander quels professeurs, soit à Paris, soit en province, qu'ils joignissent d'ailleurs à l'agrégation ancienne le certificat ou la licence, voudraient se charger d'un double enseignement dans les classes de grammaire de l'enseignement moderne? L'expérience ne se trouverait pas ainsi tentée seulement à Paris, c'est-à-dire dans un milieu tout spécial. Les résultats en seraient plus probants, les événements montreraient si ces professeurs suffisent à cette double tâche sollicitée par eux, et peut-être le nombre des maîtres disposés à l'assumer serait-il assez grand pour satisfaire aux besoins du service. D'où un premier vœu en ce sens.

2° En admettant la création de l'agrégation nouvelle, ne serait-il pas bon, pour assurer le recrutement des candidats à ce concours, d'encourager les professeurs déjà pourvus d'une agrégation littéraire ou de langues vivantes à s'y présenter, sans repasser par toute la filière des épreuves spéciales déjà subies par eux? D'où un second vœu en faveur d'une disposition additionnelle et transitoire, qui consisterait, par exemple, à les classer à part, tout au moins dans les premières années du concours.

3° Pour que l'enseignement des langues vivantes ne souffre pas d'un affaiblissement, pour qu'avec son indépendance, il conserve ses représentants au Conseil supérieur, il faut qu'à côté de l'agrégation nouvelle les anciennes agrégations subsistent, et que par suite les nouveaux agrégés soient, en tout cas au début, chargés exclusivement des classes de grammaire. D'où un troisième vœu en faveur du maintien des agrégations de langues vivantes.

4° Enfin, pour que les élèves de l'enseignement moderne puissent conserver l'espoir et la prétention bien légitime de rentrer un jour comme maîtres dans les classes où ils se sont formés, il faut que le certificat continue de permettre l'accès des agrégations de langues vivantes ou modernes; d'où un quatrième et dernier vœu en faveur du maintien de ce droit aux certifiés.

L. ALEKAN,

Professeur d'allemand au Lycée de Nice.

DEUX UNIVERSITÉS

STRASBOURG ET NANCY[1]

La comparaison de ces deux groupes universitaires s'impose tout naturellement à l'esprit et doit être pour nous l'objet de réflexions très sérieuses. Nous ne l'envisageons ici qu'au point de vue purement statistique.

En ce qui concerne les Facultés de médecine et pharmacie, Nancy, avec ses 35 professeurs et agrégés, soutient avantageusement la comparaison avec Strasbourg, qui possède 24 professeurs ordinaires et extraordinaires, et 9 privat-docents. La Faculté de droit (10 professeurs et 3 agrégés), est un peu inférieure à sa rivale (14 professeurs, 3 privat-docents), mais il suffirait d'un léger effort pour la rattraper. De même la Faculté des sciences, qui n'a pas moins de 19 professeurs et maîtres de conférences. Strasbourg possède, il est vrai 24 maîtres, mais y compris 7 docents. Le nombre de ses étudiants est du reste supérieur, environ 160 contre une centaine à Nancy (2), et justifierait même un nombre plus considérable de maîtres. En réalité, la Faculté des sciences de Nancy, pour le nombre et la valeur du personnel, est une des plus belles de France et peut-être d'Europe.

Mais quand nous passons à la Faculté des lettres la situation change singulièrement. Contre les 14 professeurs et maîtres de conférences de Nancy, Strasbourg masse ses 26 professeurs et ses 15 privat-docents. En négligeant même ces derniers, dont les travaux, sinon les cours, ajoutent cependant beaucoup à l'éclat de l'Université alsacienne, on voit que Nancy est misérablement

(1) Les communications de M. Lot sont toujours intéressantes, mais elles sont parfois entachées d'exagération et de pessimisme. E. D.-B.

(2) Non compris, il est vrai, pour cette dernière, 80 élèves de chimie industrielle et agricole, qui portent le total à 167 en 1894-95, c'est-à-dire exactement le même que Strasbourg dans l'été de 1895.

inférieure à sa rivale. Entrant plus avant dans le détail, je trouve :

Pour la philosophie, à Nancy, 1 professeur; à Strasbourg, 3 professeurs (1).

Pour la philologie classique, à Nancy, 5 professeurs; à Strasbourg, 4 professeurs.

Pour l'archéologie classique et histoire ancienne, à Nancy, 1 professeur; à Strasbourg, 3 professeurs et 2 docents.

Pour l'histoire médiévale et moderne, à Nancy, 2 professeurs; à Strasbourg, 3 professeurs et 1 docent.

Pour l'histoire de l'art moderne, à Nancy, 0 professeur; à Strasbourg, 2 professeurs et 2 docents.

Pour la géographie, à Nancy, 1 professeur; à Strasbourg. 1 professeur et 1 docent.

Pour le sanscrit et la grammaire comparée, à Nancy, 0 professeur; à Strasbourg, 2 professeurs.

Pour la philologie allemande, à Nancy, 2 professeurs; à Strasbourg, 2 professeurs et 2 docents.

Pour la philologie anglaise, à Nancy, 0 professeur; à Strasbourg, 1 professeur et 2 docents.

Pour la philologie romane et la littérature française, à Nancy, 2 professeurs; à Strasbourg, 2 professeurs et 2 docents.

Pour la philologie orientale, à Nancy, 0 professeur; à Strasbourg, 3 professeurs et 2 docents.

Pour l'égyptologie, à Nancy, 0 professeur; à Strasbourg, 1 docent.

Total à Nancy : 14 professeurs; à Strasbourg : 26 professeurs et 15 docents.

On voit que non seulement pour certaines branches, comme l'histoire et la philosophie, Nancy compte un nombre inférieur de maîtres, mais encore que pour certaines connaissances, telles que l'histoire de l'art médiéval et moderne, le sanscrit, la grammaire comparée des langues indo-européennes, la philologie et la littérature anglaise, les langues sémitiques, etc., c'est le pur néant. On dira peut-être pour excuser ces lacunes étranges que le nombre des étudiants est trop faible pour justifier un corps professionnel aussi important. C'est une erreur. La Faculté des lettres de Nancy possède un nombre d'étudiants et auditeurs sensiblement égal à celui de Strasbourg. Pour l'année 1894-95, il est même

(1) Nous comprenons indifféremment sous le nom de « professeurs » : pour la France, les titulaires, chargés de cours et maîtres de conférences; pour l'Allemagne les ordinaires, extraordinaires et honoraires, par opposition aux privat-docents.

curieux de constater qu'il a été exactement le même : 123. Au reste, il suffit de consulter les statistiques que publie la *Revue internationale de l'enseignement* pour constater que dans toutes les Universités, même les plus infimes, non seulement de l'Allemagne, mais de la Suisse, de l'Italie, de la Belgique, des pays scandinaves, de l'Angleterre et des États-Unis, on trouve des chaires d'histoire moderne, d'histoire de l'art, de grammaire comparée, d'orientalisme, de science sociale, etc., qui manquent à toutes nos Facultés, Lyon excepté. Or, parmi ces Universités richement pourvues dans toutes les branches du savoir humain, il en est, même en Allemagne, qui n'ont pas plus de 40 étudiants en histoire et philologie.

Cette raison ne vaut donc rien.

Le véritable argument, celui qui viendra à l'esprit de tous les lecteurs, c'est que telle de ces chaires dont nous signalons l'absence comme scandaleuse n'aura qu'un nombre infime d'auditeurs. Ce raisonnement est irréfutable pour quiconque considère une faculté comme un corps dont la fonction unique est l'enseignement préparatoire à un examen. Le sanscrit, par exemple, ne s'enseignant pas dans les classes, les futurs professeurs n'ont que faire d'en apprendre même les éléments. Ce raisonnement n'a aucune force pour qui envisage une université comme foyer scientifique tout autant et plus que comme machine à examens. La qualité des auditeurs sera alors une considération beaucoup plus importante que leur nombre. Au reste il ne faut pas croire que même au delà des Vosges, pour certaines disciplines très spéciales il se trouvera beaucoup d'amateurs. A Strasbourg même un célèbre hébraïsant n'eut longtemps que deux élèves ; encore étaient-ils étrangers. Un autre orientaliste resta quatre ans sans un auditeur. En France, cela choquerait notre esprit si bassement utilitaire. Ailleurs, personne ne s'en étonne. Tous les peuples civilisés, excepté le nôtre, admettent qu'il y ait des canonicats scientifiques dont l'enseignement n'est qu'une fonction accessoire. Qu'un égyptologue ou un hébraïsant ait formé une demi-douzaine d'élèves dans sa carrière et sa tâche sera bien et utilement remplie. Voilà qui sera difficile à faire entrer dans des cerveaux français, j'entends des cerveaux cultivés. A cet égard il y a chez nous, parmi les gens instruits, une incroyable étroitesse d'esprit. Personne ne veut admettre qu'il y ait quelque chose à créer ou à développer en dehors de sa propre spécialité et, chose singulière, parmi beaucoup de professeurs d'enseignement supérieur on retrouve une partialité aveugle.

Et cependant il faut que cela change, et vite. Que peut être l'activité scientifique d'une Faculté de 14 professeurs en face d'une autre de 40 maîtres débarrassés de toutes les entraves d'examens et de concours qui paralysent leurs malheureux émules? Nancy aurait une Faculté de lettres numériquement double qu'elle serait à peine l'égale de Strasbourg, de Heidelberg ou de Bonn. A moins donc de nous résigner à une infériorité honteuse, il est indispensable d'augmenter le nombre et la variété de nos enseignements. Nous avons pris l'exemple de Nancy parce qu'il est plus saisissant, mais c'est partout la même chose. Sauf Lyon et Bordeaux (1), le nombre des maîtres est toujours insuffisant. On vient de reconnaître officiellement nos universités françaises. A quoi bon cette étiquette si nos Facultés des sciences, et surtout des lettres, continuent d'être pourvues d'un personnel aussi maigre, si quantité des disciplines sont systématiquement ignorées?

Lisez le petit annuaire des universités du monde entier, la *Minerva*, examinez l'incroyable variété des sciences enseignées partout — sauf chez nous — et imaginez ensuite l'impression de l'étranger qui en feuilletant le livre tombe sur une université française!

Ferdinand LOT.

(1) Encore Bordeaux, malgré ses 21 professeurs, manque-t-il de plusieurs chaires indispensables. Et même la Faculté des lettres de Lyon, la seule qui, par la variété de son enseignement, soit digne des universités étrangères, n'en est pas moins numériquement inférieure à sa voisine de Genève.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

LILLE

Travaux des Facultés en 1894-95. I. *Discours du vice-président du Conseil général des Facultés.* — L'honorable M. de Lapersonne, vice-président du Conseil général des Facultés, a exposé, au nom et à la place du recteur, le compte rendu des principaux faits qui ont marqué la vie universitaire de Lille en 1894-95. Le premier souvenir évoqué par l'orateur a été, comme de juste, celui des belles fêtes de juin 1895, dans lesquelles les délégués des Universités françaises et étrangères sont venus saluer la jeune Université de Lille, et lui souhaiter longue vie et prospérité. Il n'y a pas lieu de revenir ici sur le compte rendu de cette solennité; toutefois il est juste de rappeler, comme l'a fait l'orateur officiel, le témoignage rendu à Lille par le recteur de l'Université de Lausanne : « J'étais venu, a dit ce savant, chercher des modèles pour notre vieille Université; mais nous devons renoncer à arriver à cette perfection. » D'autre part, un écrivain impartial et plein d'autorité, M. G. Monod, communiquait au public, dans la *Revue historique*, ses impressions sur le spectacle offert à ses yeux par l'Université de Lille : « C'est, écrivait-il, une véritable université, pourvue de tous ses instituts, de tous ses organes vitaux, que la vieille cité flamande peut mettre avec orgueil à côté des établissements universitaires les mieux conçus de l'étranger. » Et l'éminent historien ajoutait : « Dans ces fêtes données par une université à peine naissante, on sentait... la puissance de l'esprit nouveau qui anime nos Facultés et la légitimité des espérances que nous concevons pour leur avenir... C'était la première fois que nous voyions se manifester sous une forme aussi tangible et aussi visible l'idée qui a inspiré depuis trente ans tous nos efforts en faveur de la reconstitution des grandes universités dans notre pays. »

Avec grande raison, l'honorable M. de Lapersonne rend un hommage de reconnaissance aux ministres de l'Instruction publique qui ont travaillé à la constitution définitive de la jeune université, à la municipalité lilloise qui l'a dotée de ses magnifiques instituts, à la population de Lille qui a adopté les Facultés et leur a prodigué les marques de sa sympathie. Et maintenant, après l'inauguration des bâtiments, les enseignements nouveaux ont été inaugurés.

La Faculté de droit est entrée dans l'application des mesures décrétées en vue de la réforme du doctorat et de la licence; la Faculté des lettres est heureuse d'user de la liberté que lui donne le décret du 31 décembre 1894, de dresser, tous les deux ans, sa liste particulière d'ouvrages à expliquer aux épreuves de la licence. Elle jouit aussi de son nouveau musée d'archéologie, qui constituera la matière d'un en-

seignement de l'histoire de l'art. Quant à la Faculté des sciences, elle a mis, comme l'y conviait l'an dernier le savant recteur de Lille, ses laboratoires à la disposition des travailleurs de toute origine qui veulent en profiter ; et, de fait, l'Institut de chimie appliquée a ouvert, en 1894-95, ses portes à 15 élèves bénévoles.

Personnel scolaire. — Les Facultés de Lille ont compté, cette année, 1 352 étudiants, au lieu de 1 238 en 1894 et de 1 069 en 1893. L'augmentation se répartit sur toutes les Facultés ; elle se chiffre par 58 pour le droit, 18 pour la médecine, 11 pour les sciences, 27 pour les lettres. En deux ans, la Faculté de droit a vu le nombre de ses élèves s'élever de près d'un tiers. *Examens.* — Le nombre des examens croît avec celui des élèves ; ajoutons que les Facultés des lettres et des sciences sont absolument écrasées sous le poids des examens de baccalauréat : on a compté, en 1894-95, 1 488 candidats au baccalauréat classique et les professeurs de la Faculté des lettres ont pris part à 1 715 examens.

Distinctions accordées à des professeurs. — L'activité scientifique des Facultés lilloises a été attestée, entre autres témoignages, par les distinctions obtenues par plusieurs de ses membres. A l'Académie des sciences, le prix Barbier a été décerné à M. le professeur Leloir, pour son beau traité de la scrofulo-tuberculose de la peau.

La Société des sciences de Lille a choisi, pour lauréat du prix Wicar, M. Angellier, de la Faculté des lettres ; et la traduction des Œuvres pédagogiques d'Herbart a valu à M. le professeur Pinloche une médaille d'or de la Société pour l'étude des questions d'enseignement secondaire.

Dons. — L'honorable docteur Philippart, de Roubaix, a eu la généreuse pensée de donner, en nue propriété, une somme de 100 000 francs à la Faculté de médecine de Lille, en vue de faciliter, par l'allocation de prix ou bourses, les débuts des jeunes médecins. A cette somme, le généreux donateur a joint une riche collection de livres de médecine et d'instruments de chirurgie. Le vice-président de la Société des amis de l'Université a fondé un prix de 100 francs à la Faculté des lettres, en souvenir de son fils, mort élève de l'École de Rome. Le Conseil général du Nord a porté de 250 à 300 francs, pour la Faculté de droit, de 300 à 500 francs pour la Faculté des lettres, les subventions qu'il accorde pour l'achat de prix et de médailles à décerner dans les concours de fin d'année.

Enfin, à la Faculté des sciences, l'Institut de physique a reçu le don de plusieurs instruments importants, et la fabrique lyonnaise a offert à l'Institut de chimie une belle collection d'échantillons de matières colorantes.

Il ne manquait, on le voit, au corps des Facultés de Lille, pour rehausser l'importance de ses travaux et de ses succès, que le titre officiel d'université. Ce titre lui est octroyé désormais par la loi.

Nous ne saurions mieux finir le résumé du substantiel discours de M. le vice-président du Conseil général des Facultés de Lille, qu'en reproduisant la page noble et touchante qui en forme la conclusion :

Il était d'usage, autrefois quand une œuvre était parachevée, de la placer sous le haut patronage d'un prince puissant. Nous, Messieurs, nous demandons à mettre l'Université de Lille, définitivement constituée, sous la sublime protection du nom de Pasteur, qui fut le premier doyen de notre Faculté des sciences. Vous savez combien il était resté attaché de cœur à la ville où il avait

débuté dans l'enseignement supérieur; il y a à peine deux ans, il était venu revoir le laboratoire où il avait commencé la série de ses admirables découvertes. Pendant nos fêtes, auxquelles sa santé déjà très chancelante ne lui avait pas permis d'assister, tous, professeurs et élèves, nous nous étions associés à l'hommage de respect filial et de profonde admiration adressé à celui qui depuis quarante ans avait vu s'étendre et se féconder d'une façon si remarquable le domaine qu'il avait conquis à la science.

Lorsque ce grand génie s'est éteint, il y a quelques semaines, les représentants de Lille ont eu une place d'honneur dans l'imposant cortège de ses funérailles. On a pensé qu'ils devaient marcher après les délégués de la ville de Dôle, lieu de naissance de Pasteur; car c'est à Lille qu'était née l'idée géniale qui allait révolutionner la science.

Aussi n'est-il pas étonnant que la pensée d'élever une statue à Pasteur dans la ville même où il avait commencé ses travaux soit venue à beaucoup de nos concitoyens. Le premier qui l'a émise formellement, c'est l'un d'entre vous, messieurs les Étudiants, ce qui nous prouve encore une fois combien votre belle jeunesse est ouverte aux pensées généreuses. Depuis, de nombreux encouragements sont venus au comité de souscription qui s'est constitué, et nous avons la ferme conviction qu'un jour nous verrons s'élever à Lille un monument digne du génie de Pasteur, et digne de la vieille cité flamande, si respectueuse de toutes ses gloires.

Ce monument perpétuera pour nos jeunes générations le souvenir des magnifiques découvertes qui constituent la méthode pastorienne, mais il rappellera en même temps le souvenir de celui qui montra une si grande abnégation, un si grand dévouement à la science, et resta pauvre en faisant gagner des richesses à une foule d'industries; de celui qui, en rendant d'immenses services à l'humanité, a dit un jour cette belle parole : « En fait de bien à répandre, le devoir ne cesse que là où le pouvoir manque. »

II. *Statistique particulière des Facultés.* — 1. *Droit. Étudiants.* La Faculté de droit de Lille a compté, en 1894-95, un total de 351 étudiants, savoir : élèves en cours d'inscription, 192; en cours d'examen, 127; à scolarité momentanément interrompue, 22; auditeurs, libres, 10. *Inscriptions.* Il a été pris 929 inscriptions. *Examens.* 343 examens ont été subis et suivis de 251 admissions. Détail : *capacité*, 25 cand., 15 admis; *baccalauréat*, 211 cand., 160 admis; *licence*, 78 cand., 54 admis; *doctorat*, 26 cand., 19 admis; thèses, 3.

Un élève de la Faculté de droit de Lille a remporté le 2e prix dans le concours général ouvert entre les élèves de licence de toutes les Facultés de droit de la République.

Travaux particuliers des professeurs : 4 professeurs ont fait paraître 15 publications.

2. *Médecine.* Le nombre des étudiants de cette Faculté s'est élevé à 563, savoir : en cours d'inscriptions, 315; en cours d'examens, 138; élèves à scolarité momentanément interrompue, 77; auditeurs libres, 7; aspirantes à la profession de sage-femme, 26.

Inscriptions. Il a été pris 1 209 inscriptions, savoir : doctorat, 715; officiat, 144; diplôme supérieur de pharmacie, 4; pharmacie, 1re classe, 232; 2e classe, 114. On notait, parmi les étudiants, la présence de 17 étrangers (Belges, 7; Russes, 6; Bulgares, 2; Persan, 1; Argentin, 1).

Examens. 1° *De fin d'année et semestriels.* Total des élèves examinés, 179; des élèves reçus, 146. Détail : *Officiat*, 47 candidats; 37 admis; *pharmacie*, 1re classe, 91 cand., 80 admis; 2e classe, 41 cand., 31 admis.

2° *examens de fin d'études*. Total des élèves examinés, 953 ; des élèves reçus, 764.

Détail : *Doctorat*, 681 candidats, 534 reçus ; *officiat*, 27 cand., 22 reçus ; *diplôme supérieur de pharmacie*, 1 candidat, reçu ; *pharmacie*, 1re classe, 117 cand., 108 reçus ; 2e classe, 60 cand., 43 reçus ; *herboristes*, 6 cand., 3 reçus ; *sages-femmes :* 1re classe, 55 cand., 49 reçues ; 2e classe, 4 cand., 3 reçues.

Grades et titres conférés. La Faculté de médecine a conféré 129 diplômes ou certificats, savoir : 43 diplômes de docteur, 8 d'officier de santé, 28 de pharmacien de 1re classe, 15 de pharmacien de 2e classe ; 29 certificats de sage-femme de 1re classe, 3 de sage-femme de 2e classe ; 1 d'herboriste de 1re classe, 2 d'herboriste de 2e classe.

En dehors des cours réguliers, il a été fait des conférences bénévoles aux élèves de 1re année qui se préparaient au concours d'admission à l'École de Santé militaire de Lyon ; sur 10 candidats de Lille, 5 ont été reçus.

A signaler encore l'admission, avec le n° 1, d'un étudiant en médecine de Lille au concours pour l'emploi de chimiste au laboratoire municipal.

Travaux et publications des divers Instituts de la Faculté de médecine :

Clinique chirurgicale . .	12	travaux.	Anatomie.	7	travaux.
Clinique des maladies cutanées	7	—	Histologie.	6	—
Clinique ophtalmologique.	2	—	Physiologie.	7	—
Clinique médicale des enfants	1	—	Histoire naturelle. . . .	13	—
Laboratoire des cliniques.	13	—	Parasitologie	3	—
Pathologie externe . . .	1	—	Chimie minérale	7	—
Thérapeutique	7	—	Chimie biologique . . .	4	—
Anatomie pathologique .	3	—	Physique	5	—
Hygiène	10	—	Travaux pratiques de chimie	10	—

Au total, 136 travaux ou publications.

3. *Sciences*. La Faculté a compté 136 élèves ainsi répartis d'après leur origine et leur résidence :

I. Élèves suivant les cours et conférences, savoir : 12 élèves de doctorat : 6 étudiants libres ; 6 professeurs du ressort.

20 élèves d'agrégation : 6 boursiers d'État ; 2 répétiteurs du lycée de Lille ; 2 professeur et répétiteur en congé ; 4 étudiants libres ; 6 professeurs ou répétiteurs du ressort.

57 élèves de licence : 4 boursiers d'État ; 1 boursier de ville (Amiens) ; 8 répétiteurs de Lille ou en congé ; 30 étudiants libres ; 14 professeurs ou répétiteurs du ressort.

16 étudiants libres du nouvel enseignement préparatoire des sciences physiques, chimiques et naturelles.

3 professeurs du ressort, candidats au certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences.

10 élèves bénévoles de chimie appliquée.

II. Élèves correspondants (professeurs ou répétiteurs du ressort). 1 élève de doctorat : 3 élèves d'agrégation ; 10 de licence. Total 132.

Le chiffre de l'année scolaire 1893-1894 avait été de 121. L'augmentation porte sur les élèves qui viennent aux conférences.

La répartition des mêmes élèves dans les divers ordres d'enseignement est fournie par le tableau ci-dessous.

		Élèves suivant les cours.	Élèves correspondants.	Total des élèves.
Doctorat	ès sciences mathématiques.	1	»	1
	ès sciences physiques	7	»	7
	ès sciences naturelles	4	1	5
	Total	12	1	13
Agrégation	de mathématiques	9	1	10
	de physique	7	1	8
	de sciences naturelles	1	»	1
	de l'enseignement des jeunes filles	3	1	4
	Total	20	3	23
Licence	mathématique	17	5	22
	physique	27	4	31
	naturelle	13	1	14
	Total	57	10	67
Certificat d'études physiques, chimiques et naturelles		16	»	16
Certificats d'aptitudes (enseignement secondaire des jeunes filles et enseignement primaire supérieur		3	»	3
Elèves bénévoles (chimie appliquée)		10	»	10
Total général		118	14	132

Concours et examens. 1. *Agrégation*, 3 élèves de la Faculté des sciences ont été admissibles à l'agrégation de mathématiques ; un a été reçu. — 2. *Licence*, 29 candidats se sont présentés pour les trois ordres, de licence ; 9 ont été reçus. Détail : *Mathématiques*, 10 cand., 4 reçus ; physique, 17 cand., 4 reçus ; *sciences naturelles*, 2 cand., 1 reçu. 3. *Certificat d'études physiques*, 41 candidats se sont présentés, 16 ont été admis. Parmi les candidats, 16 avaient fait leurs études à la Faculté de Lille ; 14 de ceux-ci ont obtenu le certificat. 4. *Baccalauréat :* 297 candidats ont été examinés ; 117 reçus. Détail : *Complet*, 97 cand., 31 reçus ; *restreint*, 66 cand., 42 reçus ; *Classique*, lettres-mathématiques, 63 cand., 22 reçus ; *Moderne*, Lettres-mathématiques, 71 cand., 22 reçus, lettres-sciences, 54 cand., 31 reçus.

La Faculté a pris part à 1 787 examens, y compris ceux de la partie scientifique du baccalauréat ès lettres.

Travaux et publications des membres de la Faculté :

Chaires :	Mathématiques	*Travaux :*	6
	Physique	—	21
	Chimie	—	10
	Zoologie	—	1
	Géologie et minéralogie	—	8
	Total des travaux		46

4. *Lettres. Enseignement.* Outre les cours et conférences fermés, réservés aux candidats aux divers diplômes et examens, la Faculté des lettres de Lille a fait 11 cours publics et 8 conférences ouvertes.

Étudiants : Le nombre des élèves s'est élevé à 306, savoir : 224 suivant les cours et conférences (élèves de doctorat, 4; d'agrégation, 75; de licence, 47 ; des certificats d'aptitude pour les langues vivantes, 98) ; — 84 élèves correspondants (agrégation, 25 ; licence, 16 ; certificats et concours de bourses, 41).

Répartition des élèves de la Faculté des lettres entre les divers ordres d'enseignement :

		Élèves suivant les cours.	Élèves correspondants.	Total des élèves.
Doctorat		4	»	4
Agrégation	de philosophie	10	1	11
	d'histoire	8	6	14
	des lettres	3	»	3
	des jeunes filles (lettres)	5	»	5
	de grammaire	21	6	27
	d'allemand	8	6	14
	d'anglais	20	6	26
	Total	75	25	100
Licence	de philosophie	10	2	12
	d'histoire	6	1	7
	des lettres	14	9	23
	des langues vivantes	17	4	21
	Total	47	16	63
Certificat d'aptitude	d'allemand	26	16	42
	d'anglais	21	17	38
	de lettres	37	»	37
Concours des bourses de licence		»	6	6
Attestation d'études supérieures (Russe et Lettres)		14	2	16
	Total	98	41	139
	Total général	224	82	306

Concours et examens : — 1. *Agrégation.* Les élèves et anciens élèves de la Faculté de Lille ont remporté les succès suivants ; *Philosophie*, 1 admissible ; *histoire*, 1 admissible, un autre (ancien élève), admis ; *grammaire*, 9 admissibles, 6 admis ; *allemand*, 1 admis; *anglais*, 5 admissibles, 3 admis. — 2. *Certificats : allemand*, 3 admissibles, 2 admis ; *anglais*, 8 admissibles, 3 admis ; *enseignement secondaire des jeunes filles*, 1 admise.

3. *Licence.* 39 candidats se sont présentés, 15 ont obtenu le diplôme. Détail : *Philosophie*, 4 cand., 2 admis ; *histoire*, 4 cand., 2 admis ; *Lettres :* 19 cand., 8 admis ; *langues vivantes*, 12 cand., 3 admis.

4. *Baccalauréat.* Outre 8 candidats (dont 3 reçus), à l'ancien baccalauréat ès lettres (2e partie), la Faculté a vu défiler devant elle 1 488 candidats au baccalauréat classique. Détail des examens : *Classique*, 1re partie : 953 cand., 371 reçus (39 p. 100 ;) 2e partie, 541 cand., 284 reçus (52 p. 100). *Moderne :* 1re partie, 398 cand., 152 reçus (38 p. 100 ;) 2e partie, 48 cand., 36 reçus (75 p. 100).

Y compris sa collaboration aux examens du baccalauréat ès sciences

ancien et aux baccalauréats scientifiques de l'enseignement classique et de l'enseignement moderne, la Faculté des lettres a pris part à 1 715 examens de baccalauréat.

Aucun détail n'est fourni par le rapport officiel sur les travaux particuliers de MM. les professeurs de la Faculté des lettres de Lille.

ITALIE

Discussion du Budget de l'Instruction publique à la Chambre des députés italienne. — Nous extrayons du compte rendu des débats de la Chambre italienne sur le budget de l'instruction publique les détails qui touchent plus particulièrement à l'enseignement supérieur et à l'enseignement secondaire. — Dans la séance du 20 juin dernier, l'honorable député Squitti a questionné le ministre sur ses intentions relatives à la réduction du nombre des universités et sur la manière dont il entend définir l'autonomie qu'il s'agit d'accorder aux universités subsistantes.

L'orateur estime que la seule réforme pratique consisterait à supprimer purement et simplement les universités les moins peuplées, au lieu de laisser subsister, à leur place, des Facultés isolées. Pour ce qui est de l'autonomie, il n'en voit ni la portée ni l'utilité ; la solution serait, à son gré, de reconnaître aux universités la personnalité civile. — Parlant ensuite des améliorations à apporter à l'enseignement secondaire, l'honorable M. Squitti signale à l'attention de ses compatriotes la tendance qui se manifeste de plus en plus, en France en Allemagne, aux États-Unis, de donner plus d'extension à l'enseignement moderne, et spécialement à l'étude des langues vivantes. Il considérerait comme coupable, de la part de l'Italie, une obstination maladroite dans les voies d'un étroit classicisme, qui ne correspond plus aux exigences de la société actuelle.

« De l'enseignement classique, dit-il, une seule chose est nécessaire pour nous, l'étude du latin ; encore celle-ci doit-elle être donnée avec une méthode logique, et non d'une manière absorbante, afin que la jeunesse ne soit pas élevée dans la familiarité du passé et l'ignorance du présent. »

L'honorable député Molmenti déplore la « décadence absolue de l'enseignement de l'italien ». Des plaintes amères sont exhalées, d'autre part, par l'honorable Socci, sur la persistance de l'influence cléricale et réactionnaire dans les écoles de tous degrés ; il signale en particulier l'usage qui s'est maintenu à Venise de réciter des prières avant le commencement des classes.

Dans un ordre d'idées tout différent, l'honorable Pini réclame la réforme de l'enseignement agronomique qui, selon lui, doit faire partie intégrante de la refonte générale de l'instruction publique en Italie. Il déplore la décadence profonde de cet enseignement, encore affaibli par la suppression des Facultés agronomiques, notamment de celle de Bologne, qui forma naguère des spécialistes éminents. L'orateur, soutenu par les marques non équivoques d'approbation de ses collègues, demande la restauration de l'enseignement agricole, et sa mise en harmonie avec le programme général des études.

Le ministre de l'Instruction publique, l'honorable M. Gianturco, répond aux diverses questions et critiques présentées par plusieurs députés,

de façon à s'attirer les applaudissements de la Chambre, sans distinction de parti. Le ministre explique d'abord la manière dont il conçoit la réforme de l'organisation des universités. Il importe tout d'abord de rétablir, par voie administrative, la sincérité et le sérieux des inscriptions prises par les étudiants ; il faut que chaque cours ait ses inscriptions propres, garanties par l'établissement de droits perçus au nom de l'État. Et pour justifier cette réforme, qui peut nous paraître insignifiante ou bizarre, l'honorable ministre cite le fait suivant, qu'il qualifie de douloureux, et qui nous semble, en France, surtout extravagant et incompréhensible. Dans une certaine université que l'orateur ne nomme point, un étudiant en droit a pris une inscription au cours *d'obstétrique* (!) Pourquoi ? se demande le ministre ; et il répond : « Peut-être parce que les étudiants s'imaginent passer d'autant plus facilement leurs examens, qu'ils auront procuré plus d'inscriptions à l'université. » Voilà, certes, un trait de mœurs locales qu'il valait la peine de relever ; encore n'osons-nous le faire que couverts par une parole officielle !

Sur la question de l'autonomie des universités, le ministre actuel ne peut se résoudre à considérer, comme le faisait un de ses prédécesseurs, l'honorable Baccelli, les universités comme des corps absolument indépendants de l'État. Il se refuse donc à leur accorder l'autonomie administrative et « didactique » ; mais il accepte l'autonomie « disciplinaire ». Que si, cependant, on entend par autonomie didactique ce que les Allemands appellent « la liberté d'enseigner et d'apprendre », il n'y a plus d'objection, ni même de question : les professeurs italiens « sont maîtres d'enseigner ce qu'ils veulent » (*sono padrone d'insegnare ciò che vogliono*). »

Mais, pour le ministre, le vrai problème à résoudre n'est pas là. Ce qui est urgent, c'est de réduire le nombre des universités : l'honorable Martini était pour la mort violente, l'honorable Baccelli, pour la mort lente des organismes universitaires mal armés pour la concurrence vitale. C'est un moyen terme que propose le ministre actuel : il estime qu'on peut maintenir en de certaines villes des facultés isolées dont on améliorera l'enseignement et l'outillage ; ailleurs, on substituera aux universités moribondes des écoles normales, des écoles professionnelles, etc. En résumé, il ne saurait être question de procéder partout uniformément, en s'inspirant de conceptions *a priori ;* il faut étudier les cas particuliers, et se décider au mieux des intérêts de chaque localité.

En matière d'enseignement secondaire, l'honorable ministre est partisan de l'unité de l'école : gymnase et école technique (autrement dit enseignement classique et enseignement moderne) doivent fonctionner concurremment et côte à côte

Le ministre accepte l'ordre du jour déposé, en vue de rendre facultative l'étude du grec : celle-ci demeurera cependant obligatoire pour les élèves qui se destinent à suivre les cours des facultés des lettres et des facultés de droit.

Répondant enfin au plaidoyer de l'honorable Pini en faveur de l'enseignement agronomique, l'orateur officiel déclare qu'il n'y a déjà que trop d'écoles de cet ordre. Il se refuse donc à instituer ou à rétablir des facultés agronomiques ; tout ce qu'il peut promettre, c'est de veiller à un meilleur aménagement des écoles existantes.

COLONIES ANGLAISES

AUSTRALIE

État général de l'instruction publique et plus spécialement de l'enseignement supérieur. — Les détails qu'on va lire sont empruntés à un travail spécial de M. Robert Weiler (Stawell, Victoria) qui s'est occupé de rassembler et de coordonner les documents législatifs et statistiques relatifs à l'organisation générale de l'instruction publique en Australie. Bien que cette importante étude ne soit pas toute récente, les résultats en sont toutefois encore acceptables à l'heure actuelle; car il n'a pas été publié, à notre connaissance, de statistique complète de l'enseignement australien depuis 1889. Les chiffres et autres données fournis à cette époque ont chance d'avoir gardé une actualité suffisante.

Législation générale de la colonie. — L'instruction publique, en Australie, est régie par le triple principe de l'obligation, de la gratuité et de la laïcité; elle est subventionnée par les fonds d'État de chaque province. Le principe de la laïcité est sujet à quelques restrictions, toutefois la loi scolaire interdit absolument l'enseignement de la religion et la lecture de la Bible dans les classes.

Enseignement secondaire et supérieur. — Dans presque toutes les provinces de l'Australie, la surintendance des écoles est aux mains d'un ministère spécial, dit le ministère de l'éducation; il est pourvu aux besoins de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur d'un côté par des collèges et des écoles latines, appelées *Grammar-Schools* de l'autre, par des écoles supérieures (*highschools*), qui ne sont point entièrement assimilables aux universités et *Polytechnicums*. Le plus grand nombre de ces établissements est entretenu par le budget colonial; toutefois on en compte plusieurs, notamment à Melbourne, soutenus et administrés par des associations privées qui y entretiennent des boursiers.

Universités. — Il existe en Australie cinq universités, savoir : celles de Sydney, de Melbourne, d'Adélaïde, de Dunedin et d'Otago. A l'exception des deux dernières, toutes sont investies du droit de décerner des diplômes équivalents, pour les privilèges qu'ils confèrent, à ceux de la mère patrie. Des mesures sont prises pour permettre l'admission d'un gradué par université au Collège royal militaire de Sandhurst en Angleterre. De son côté l'Amirauté réserve quatre places de cadets à des fils de personnes notables habitant la colonie; les candidats sont désignés sur la présentation du secrétaire d'État pour les colonies; enfin, trois postes d'ingénieurs attachés aux établissements de la couronne anglaise sont attribués annuellement, sur la présentation du même sous-secrétaire d'État, à des étudiants australiens ayant passé avec succès un examen spécial devant la Commission du service civil.

Parmi les instituts annexés aux universités australiennes, il faut noter, à Melbourne, une école de technologie; à Sydney, une école des beaux-arts et un collège de technologie. Dans ce dernier établissement sont admis, moyennant une rétribution modique, toutes sortes de personnes, et notamment des ouvriers qui suivent des cours et sont initiés aux travaux pratiques dans les laboratoires de chimie, de métallurgie, de fabrication industrielle, etc. Les bibliothèques de Sydney, de

bourne, de Hobart, sont largement et gratuitement ouvertes au public, et l'organisation ingénieuse des prêts fait circuler dans le pays une grande quantité d'ouvrages, et propage le goût de la lecture. Au reste, il n'est presque pas une ville, ni même une bourgade d'Australie et de Nouvelle-Zélande où l'on ne rencontre soit une bibliothèque, soit tout au moins une salle de lecture, pourvue des plus importants journaux de la colonie.

L'Université de Melbourne. — La plus ancienne et la plus considérable des Universités australiennes est celle de Melbourne. « Incorporée » par acte du Parlement du 22 janvier 1853, elle s'ouvrit le 3 octobre 1855. Le terrain sur lequel s'élèvent les bâtiments de cette université lui fut octroyé en toute propriété par la reine Victoria en 1858. L'Université de Melbourne occupe un rang distingué parmi les établissements d'enseignement supérieur de tout pays, et peut affronter la comparaison avec les plus considérables. Ses diplômes, en vertu des lettres patentes du 14 mars 1859, investissent leurs possesseurs des mêmes honneurs, titres et privilèges, en Angleterre, et dans les colonies et possessions anglaises, que les diplômes de n'importe quelle université du Royaume-Uni.

L'administration de l'Université de Melbourne est aux mains d'un Conseil composé du chancelier, du vice-chancelier et de 18 membres: le conseil est élu par le sénat universitaire; et, parmi les membres, on compte les chefs de la magistrature de Victoria, l'évêque de Melbourne, et les plus renommés parmi les savants. Quatre membres au maximum de ce conseil peuvent être des ecclésiastiques; cette disposition est particulière à Melbourne, et a été édictée formellement par l'Acte d'institution du 14 mars 1859. Le Sénat universitaire se compose de tous les docteurs et « maîtres ès arts » ayant pris leurs grades à l'Université; en 1889, la statistique donnait les chiffres suivants pour les membres de ce sénat : 19 docteurs en droit, 74 en médecine, 1 docteur en musique; 2 docteurs ès sciences, 247 maîtres ès arts, 4 licenciés en chirurgie, 23 licenciés en droit, 19 licenciés-ingénieurs civils.

Le sénat élit son président, qui porte le titre de *Warden* (quelque chose comme *modérateur*, en français). Il tient deux sessions annuelles.

Le corps enseignant de l'Université se compose de 13 professeurs.

Les titres des chaires magistrales sont : histoire naturelle; anatomie générale, physiologie et histologie; mathématiques; histoire et économie politique; anatomie descriptive et pathologie; philosophie de la nature; art de l'ingénieur; langues et littératures de l'Angleterre, de la France et de l'Allemagne; philologie classique et comparée; chimie; métaphysique et éthique; biologie; musique.

Il y a de plus 12 *lecteurs*, remplissant un office analogue à celui des professeurs extraordinaires des universités allemandes; ces maîtres sont chargés des enseignements suivants : jurisprudence (4 lecteurs); langues classiques et philologie; pharmacologie, botanique médicale, éléments de la thérapeutique; chirurgie opératoire; théorie et pratique de la médecine; obstétrique; maladies de l'enfance, médecine légale; hygiène; mines, eaux et forêts.

Le corps enseignant est complété par 3 « démonstrateurs et lecteurs-assistants », attachés aux disciplines suivantes : chimie, biologie, philosophie de la nature, anatomie et physiologie.

Tout cet ensemble se subdivise, comme de juste, en Facultés distinctes. En dehors et au-dessus des Facultés se trouve le *Professorial Board*, sorte de conseil des Facultés constitué par la réunion des professeurs titulaires, auxquels se joignent le chancelier et le vice-chancelier du *Council*, ainsi que le secrétaire agent comptable, ces trois derniers de droit, en vertu de leur office.

La Faculté de droit (*Faculty of Law*) se compose, sous la présidence d'un doyen, de tous les membres du *Council* qui sont investis des titres de juges d'une cour de la colonie de Victoria, ou de *Barristers of law*, ou d'*Attorneys* ou de *Solicitors*, ou enfin de professeurs de droit.

La Faculté de médecine comprend, outre les professeurs de l'École de médecine, tous les autres membres du *Council* possédant le diplôme d'État qui permet l'exercice de la médecine.

Outre les Facultés proprement dites, l'Université de Melbourne possède un corps d'examinateurs, dont trois ou cinq sont désignés par ordre d'enseignement pour présider soit les épreuves exigées pour l'obtention des grades, soit les examens d'immatriculation.

Divisions de l'année universitaire. — L'année scolaire, à l'Université de Melbourne, est divisée, non pas en deux semestres, suivant l'usage courant, mais en trois *termes*, ceux de février, juillet et octobre. Le terme de février commence le 9e mardi de l'année civile, pour s'achever le dimanche qui précède le 23e mardi; le terme de juillet va du 26e au 34e mardi; le terme d'octobre, du 36e au 49e mardi de l'année. Les cours de toute nature doivent occuper 26 semaines de l'année scolaire; savoir, 10 semaines dans le terme de février (avec une interruption de 8 jours à Pâques); 8 semaines dans chacun des termes de juillet et octobre.

Population scolaire; grades conférés. — L'Université de Melbourne comptait, en 1889, un total de 537 étudiants; ce chiffre, joint à ceux des relevés antérieurs, constitue un effectif de 2908 étudiants ayant subi l'examen d'immatriculation depuis la fondation de l'Université. Depuis cette même fondation jusqu'au 31 décembre 1889, 1572 étudiants avaient conquis des diplômes d'enseignement supérieur. L'année 1889, spécialement, a vu conférer 144 diplômes, savoir : bacheliers ès arts, 37; maîtres ès arts, 24; bacheliers en médecine, 23; docteurs en médecine, 5; bacheliers en théologie, 24; bacheliers en droit, 12; licenciés en droit, 2; bacheliers ingénieurs civils, 4; licenciés ingénieurs, 2; bachelier ès sciences, 1.

Depuis le 22 mars 1880, les femmes sont admises à suivre, sous les mêmes conditions et avec les mêmes droits que les hommes, tous les cours de l'Université de Melbourne, sauf pourtant ceux de médecine, pour lesquels une organisation particulière a été réglée en vue des étudiantes.

Finances universitaires. — Le budget de l'Université pour 1889 se soldait en dépenses par 816 175 francs, et en recettes, par 807 475 francs Cette dernière somme comprenait : 1° la subvention de l'État, soit 412 500 francs; 2° le produit des droits d'inscription et d'examen, 375 575 francs; 3° des dons et legs, pour 20 400 francs.

Collèges affiliés à l'Université de Melbourne, et annexes diverses. — L'Église établie d'Angleterre a fondé à Melbourne un collège (dit Trinity College), qui lui appartient en propre, mais qui est affi-

lié à l'Université. Ce collège a été l'œuvre de l'initiative privée : des souscriptions volontaires ont fait les premiers frais de l'établissement; et c'est à des libéralités non moins spontanées qu'il a dû son progressif et considérable accroissement. La construction fut commencée en 1870, et dès 1872 les premiers étudiants purent prendre possession des bâtiments; en 1874, un acte royal concédait à Trinity College la pleine propriété du sol sur lequel il est édifié. En 1877, puis en 1880, il fallut, devant l'accroissement du nombre des étudiants, songer à faire des constructions nouvelles.

L'annexe la plus importante, bâtie en 1880, prit le nom de « Clarke Buildings », en mémoire de deux honorables gentlemen du nom de Clarke qui avaient contribué pour 165000 francs aux frais du nouvel édifice. En 1887, malgré l'extension des locaux, on dut refuser des étudiants faute de place. Le collège est destiné à servir non seulement de centre d'études, mais encore de lieu de séjour et même de récréation aux maîtres et aux étudiants, aussi y trouve-t-on des appartements et chambres à coucher, une salle à manger, une salle de billard, un salon de conversation, une chapelle, côte à côte avec les deux bibliothèques, les laboratoires de chimie et de biologie, les salles de cours des lettres et des mathématiques. L'organisation de la vie, à Trinity College, est d'ailleurs combinée en vue de donner toutes facilités de suivre les cours de l'Université aux étudiants qui le désirent. Enfin, par une exception vraiment digne de remarque, ce collège, bien qu'appartenant à l'Église établie, ouvre libéralement ses portes aux étudiants de toutes les confessions chrétiennes, qui y jouissent des mêmes privilèges que les anglicans, sans être jamais molestés en quoi que ce soit.

L'Église presbytérienne a voulu, à son tour, posséder un collège particulier, également affilié à l'Université de Melbourne. Ayant obtenu, comme l'Église établie, le don d'un terrain concédé par la Couronne, cette communauté résolut de faire appel aux dons volontaires de ses adhérents, et recueillit, en 1877, une somme de 150 000 francs, insuffisante pour l'objet qu'elle se proposait. C'est alors qu'un riche et généreux donateur offrit de fournir, sur sa propre caisse 250 000 francs pour mener l'œuvre à bien, si l'Église n'arrivait pas à recueillir pareille somme. Le 14 novembre 1879, il fut possible de poser la première pierre du collège, grâce au don de l'honorable M. Francis Osmond; et le 18 mars 1881, s'ouvrait le collège justement dénommé Osmond College. A l'issue de la solennité de l'inauguration, le même M. Osmond fit annoncer qu'il prenait à sa charge les frais de la construction, laissant ainsi la communauté presbytérienne libre d'utiliser ses fonds pour les aménagements intérieurs et lui permettant de faire fonctionner, comme elle le souhaitait, son œuvre libre de toute dette.

L'établissement ne tarda pas à s'agrandir : une aile nouvelle fut bâtie en 1885 aux frais de Mme Osmond; enfin, en 1887, l'infatigable M. Osmond offrit au conseil d'administration du collège d'édifier, à l'occasion du jubilé de la reine, une deuxième annexe, qui reçut le nom d'Aile Victoria d'Osmond-College.

Comme son homologue anglican, Osmond-College possède tous les aménagements nécessaires à l'étude, à la vie en commun, à la distraction; il a même, en plus, un terrain de jeux (lawn-tennis-court), ce qui est aussi anglo-saxon que possible.

Enfin en 1878, l'Église wesleyenne faisait, elle aussi, bâtir son collège; les premiers fonds furent fournis par sir William Mac-Arthur, de Londres, qui versa la respectable somme de 25 000 francs. Retardée jusqu'en 1887, pour éviter tout mécompte financier, l'inauguration du nouveau collège, dit *Queen's college*, eut lieu le 16 juin; et les portes s'ouvrirent aux étudiants le 14 mars 1888. Le révérend W. A. Quick, dont le nom est connu de tous les fervents de la pédagogie, avait consacré au succès de l'œuvre toutes ses connaissances et toute son activité; anssi le comité de construction lui décerna-t-il, en sa séance de clôture, une adresse de remerciements dans laquelle il était qualifié de « véritable fondateur de Queen's College ». L'originalité de cet établissement, qui offre d'ailleurs les mêmes facilités d'études et d'existence que les deux plus haut cités, c'est qu'il admet les femmes à suivre certains de ses cours, et à prendre, dans une certaine mesure, leur part de la vie intérieure du collège.

Nous en aurons terminé avec les annexes de l'Université de Melbourne quand nous aurons cité la création du hall universitaire dit Wilson-Hall, dû tout entier, construction et organisation, à la munificence de sir Samuel Wilson (1879). Cet édifice, que l'on nous décrit comme superbe, est destiné à abriter les réunions du Sénat universitaire, à fournir des salles spacieuses aux examens publics ainsi qu'aux expositions scientifiques, concerts, représentations théâtrales, qui peuvent être organisés sous le patronage de l'Université. Enfin le hall doit aussi procurer une sorte de foyer intellectuel et familial aux étudiants de l'Université, et remplir l'office de séminaire théologique pour ceux de ces étudiants qui se destinent à l'état ecclésiastique.

E. S.

LA LOI SUR LES UNIVERSITÉS

DEVANT LE SÉNAT

Nous avons publié, dans notre dernier numéro, le texte du projet que le Sénat a adopté et qui, déjà voté par la Chambre des députés, a désormais force de loi.

La discussion s'est prolongée pendant deux séances (6 et 7 juillet). Elle s'est ouverte par un discours de M. Gadaud (gauche), qui a longuement combattu le projet de loi. Selon lui, on veut restaurer les Universités du moyen âge qui n'ont rien produit d'utile et qui n'ont été regrettées par personne, lors de leur suppression en 1789; et l'on porte atteinte à l'Université de France qui a été toujours à la hauteur de sa mission et qui a rendu les plus grands services à la patrie, à la liberté et à la science. On veut copier les institutions étrangères, sans se rendre compte qu'elles n'ont aucune affinité avec notre génie national. Le grand argument qu'invoquent les défenseurs du projet, est qu'ils veulent faire œuvre de décentralisation, mais il faut s'expliquer d'abord sur la signification de ce mot.

« La décentralisation, observe l'orateur, consiste à dégager le pouvoir central et à ramener un peu du travail qui est fait actuellement par le pouvoir central dans les molécules organiques de l'administration. Par conséquent, je me demande en quoi le projet du Gouvernement, qui viendra placer entre la direction centrale qui est donnée par le ministère et les molécules organiques, scientifiques ou littéraires qu'on appelle les Facultés, qui viendra placer, dis-je, un rouage intermédiaire, je me demande en quoi ce projet amènera de la décentralisation, car, du côté intellectuel comme du côté industriel, ou du côté économique, les intermédiaires sont toujours une chose fâcheuse, parce que, en général, ils entraînent des suppléments de dépense, et, par conséquent, ils sont des rouages dangereux, puisqu'ils absorbent inutilement une partie de la force. Donc votre œuvre n'est pas une œuvre de décentralisation; vous n'ajouterez rien à ce qui est fait en ce moment-ci dans les Facultés, vous ne dégagerez en aucune façon le pouvoir central, puisque vous continuez à rattacher vos Universités au ministère de l'Instruction publique, comme cela existe dans l'état actuel des choses.

« Le projet se flatte également d'empêcher la spécialisation dans l'enseignement ; oh! ici, Messieurs, je crois que le ministère se trompe de la façon la plus absolue ; sans doute, l'enseignement encyclopédique est indispensable, surtout dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement secondaire; mais lorsqu'on arrive à l'enseignement supérieur,

qui est un enseignement en partie professionnel et qui, de plus, est un enseignement très vaste, le champ des connaissances humaines allant tous les jours en augmentant, il devient absolument impossible à l'homme le mieux organisé au point de vue cérébral de les embrasser toutes, et il est tout à fait indispensable de créer des enseignements spéciaux.

« C'est ce qui se passe en médecine, c'est ce qui se passe dans les sciences...

« Il faut que nous reprenions la tradition des Villemain et des Guizot, des Michelet et des Quinet; il faut que la Sorbonne devienne de nouveau le centre d'initiative de tout le mouvement philosophique, littéraire et politique — dans le sens philosophique du mot — de la nation; il faut que les savants et les professeurs, chargés de l'enseignement supérieur, restent en communion constante avec le peuple, avec les sentiments populaires, car il n'y a pas de chose plus populaire que l'enseignement supérieur. »

M. Combes (*gauche*). — Notre honorable collègue a rappelé tout d'abord que le projet de loi qui vous est soumis avait été adopté à l'unanimité par la Chambre des députés. Je pensais, j'espérais qu'il résulterait pour lui de cette constatation sinon une démonstration absolue, au moins une présomption de vérité en faveur du projet de loi; mais il s'y est montré résolument hostile; c'était son droit. Où il l'a dépassé, je crois, c'est dans les motifs qu'il a prêtés aux auteurs et aux partisans du projet.

Il a fait un grief à ce projet de détruire l'Université de France, sans réfléchir que cette Université n'existe plus depuis plus de quarante ans, qu'elle a été absolument détruite en 1850 par la loi sur l'enseignement public qui porte la date du 15 mars de cette année.

Il était donc inutile qu'il nous prémunit contre la tentation d'envisager avec défaveur cette création napoléonienne en raison de son origine.

L'Université de France qui n'a été, dans la pensée de Napoléon, qu'une grande machine administrative, ne méritait pas les éloges qu'en a faits tout à l'heure M. Gadaud. Il a cru retrouver dans cette institution comme un souvenir des théories de Condorcet sur l'enseignement public; il a même poussé la complaisance à cet égard jusqu'à prétendre que l'Université de France réalisait dans son statut une des conditions fondamentales assignées par Condorcet à cet enseignement, la liberté.

C'est une grande erreur, Messieurs; la liberté fait absolument défaut à l'Université de France telle que l'a conçue, telle que l'a créée Napoléon Ier.

La liberté d'enseignement n'a vu le jour qu'après de longues luttes; loin d'avoir été conquises par les admirateurs et les partisans de la création napoléonienne, elle a été le fruit d'efforts communs entrepris précisément contre l'Université par des groupes d'hommes étrangers à cette institution et qui, divisés sur les autres questions, politiques et religieuses, se sont trouvés unis dans un même sentiment, dans un même désir de liberté d'enseignement.

M. Audren de Kerdrel (*droite*). — C'est vrai.

M. Combes. — En outre, Messieurs, M. Gadaud a cru apercevoir une des raisons déterminantes du projet de loi dans le désir d'imiter les Universités étrangères. Assurément, c'est bien la dernière pensée qui serait venue à ceux qui ont eu la charge d'étudier et de défendre le projet. Mais les Universités que nous constituons n'ont absolument rien de commun avec les Universités étrangères, et moins encore avec ces Universités allemandes dont elles diffèrent et différeront essentiellement par l'origine, par le fonctionnement, par le mode de recrutement et généralement par toutes les particularités de leurs statuts.

Non, en rédigeant le projet de loi, nous n'avons pas été chercher nos mo-

dèles et nos inspirations à l'étranger. Qu'avons-nous fait? Nous nous sommes inspirés de notre génie national, de nos traditions, de nos goûts, de nos habitudes. C'est de cette inspiration, c'est de la volonté réfléchie de nous plier à ces habitudes et à ces goûts qu'est sorti le projet de loi.

Aussi, Messieurs, laissant de côté toute la partie historique, qui n'a rien à voir dans la question, je demande au Sénat la permission de lui dire à mon tour, envisageant le sujet à un autre point de vue, pourquoi j'estime que nous accomplirons une œuvre salutaire, une œuvre de progrès en adoptant les propositions qui nous sont soumises.

Ce n'est pas, Messieurs — je le dis tout d'abord — que je m'exagère l'importance du projet de loi ou que j'en méconnaisse les imperfections.

Je ne suis pas de ceux, s'il y en a, qui le regardent comme une conception achevée, comme l'épanouissement idéal d'un système d'enseignement supérieur.

Si nous avions été libres de constituer cet enseignement sur les bases qui sont le mieux appropriées à son essence, je n'aurais pas hésité, pour ma part, à conseiller de le fortifier en le concentrant, dût l'amour-propre ou l'intérêt local de quelques régions souffrir de ce régime.

Mais vous n'avez pas oublié à quelles difficultés, à quelles résistances insurmontables s'est heurtée, il y a quatre ans, une tentative de ce genre.

La sagesse conseillait de ne pas la renouveler, sous peine d'exposer l'enseignement supérieur à un nouveau mécompte.

D'ailleurs, Messieurs, quelque modeste, quelque empreint de résignation que paraisse, à quelques-uns d'entre nous, le projet de loi, il a ce mérite incontestable de restituer à l'enseignement supérieur son véritable caractère, et de lui rendre le rang éminent d'où l'a fait déchoir, en France, une manière étroite de le comprendre et de le pratiquer.

Sans doute, il ne crée pas de toutes pièces un ordre de choses nouveau; inutile encore une fois de lui chercher des ancêtres et des modèles en dehors de nous. Ce qu'il recèle de nouveautés est le fruit d'une expérience commencée il y a quinze ou vingt ans; c'est le terme final d'une évolution patiemment conduite et prudemment effectuée dans notre enseignement supérieur.

Messieurs, je crois que l'heure est propice pour rendre à chacun ce qui lui appartient. S'il faut louer les ministres, sachons réunir dans un même témoignage de gratitude les collaborateurs distingués à qui revient surtout le mérite d'avoir conçu cette œuvre et de l'avoir menée à bonne fin : M. du Mesnil, qui, le premier, en entrevit l'importance...

M. Berthelot. — Très bien!

M. Combes... — M. Albert Dumont, mort si prématurément, qui entra résolument à son tour dans la même voie, et enfin, celui que j'ai le plaisir de voir assis sur ces bancs, et que je signale plus particulièrement encore aux remerciements du Sénat, M. Liard.

Messieurs, cette constance dans un même dessein va recevoir sa récompense. Les épreuves ne lui ont pas été épargnées; elles ont pu retarder le résultat, elles ne l'ont pas empêché. Pourquoi? C'est que le principe de vie que l'œuvre portait en elle-même la préservait de l'abandon et la défendait contre les obstacles.

Ce principe, Messieurs, réside dans le seul mot d'Université, qui est véritablement tout le projet de loi.

Le terme d'Université a caractérisé de tout temps un enseignement étendu à toutes les branches des connaissances. On s'en est servi jadis, à cette époque brillamment évoquée tout à l'heure par M. Gadaud, au moyen âge, pour désigner l'universalité des maîtres et des écoliers, et on est parti de là pour établir une corporation privilégiée.

Vous sentez bien, Messieurs, qu'il n'y a plus de place pour aucun privilège dans notre État démocratique. Nos Universités ne pourront prétendre qu'à l'universalité de la science. C'est déjà pour elles un assez beau lot et c'est justement en cela que le projet de loi accuse et effectue un progrès décisif.

Il est vrai que nombre de gens tiennent cette prétention pour une ambition extravagante. Des esprits railleurs, comme il y en a partout, comme il y en a, ou du moins comme il y en a eu dans cette enceinte, s'égayent à la pensée d'une réunion de professeurs délibérant en commun sur les matières de leur enseignement. Quels résultats attendre, disent-ils, d'une rencontre, sur un point déterminé de la science, entre des gens qui tracent des sillons divergents dans le vaste champ de l'intelligence humaine ?

Et là-dessus, ils nous montrent le géographe restant bouche béante devant un problème de mathématiques, le juriste dépaysé en entrant dans le domaine des sciences physiques et naturelles ; ou le minéralogiste obligé de garder le silence parce qu'il ne peut apporter aucun contingent à un entretien sur un point de littérature, sur les langues romanes, par exemple.

Messieurs, ces prévisions railleuses sont sans fondement. Certes, nous ne méconnaissons pas les inconvénients qui résultent de la spécialisation des études. Mais, outre que la spécialisation est fatale, comme le constatait tout à l'heure M. Gadaud, il n'est pas exact de soutenir qu'elle bloque dans des limites infranchissables les membres d'un même corps enseignant.

La démarcation qu'elle trace entre les divers ordres scientifiques n'a pas la profondeur d'un abîme ; et pour beaucoup d'entre eux, c'est un simple fossé à traverser.

La séparation qui existe entre les différentes sciences a son origine et ses motifs, non pas dans une diversité de nature, mais dans les énormes développements qu'elles ont pris...

Messieurs, il n'en est pas moins vrai que chaque science est la partie d'un même tout, la branche d'un arbre unique. La transition se fait d'une science à l'autre par des points qui leur sont communs, par des vérités qui n'appartiennent exclusivement à aucun des termes voisins.

Aux confins de chacune d'elles, il existe des frontières indécises et neutres, qui sont même quelquefois assez vastes pour constituer des territoires distincts, je veux dire des sciences complètes. Par exemple, où finit la physiologie ? Où la psychologie commence-t-elle ?

L'hésitation qui se produit à cet égard se renouvelle à tous les embranchements des sciences.

Loin de pouvoir être invoqué comme un argument contre la portée effective de la méthode scientifique, ce manque de frontières précises est une preuve incontestable de l'unité de son domaine. N'eussions-nous d'autre démonstration que celle-là, de l'excellence du projet de loi, qu'elle serait suffisante pour nous justifier d'avoir voulu donner à l'enseignement contemporain de la science l'unité d'organisation qui convient à sa nature. Telle est l'idée première, la raison primordiale du projet de loi. Nos Universités seront l'expression et mieux encore, si vous voulez, l'image de l'unité scientifique. Oui, c'est la science, c'est l'unité de la science que vous allez consacrer aujourd'hui par le projet de loi.

Messieurs, la constitution d'Universités n'est pas seulement une œuvre d'organisation administrative, un perfectionnement plus ou moins complet de notre régime universitaire, elle est — elle doit être — la réhabilitation publique de la science, une sorte de protestation parlementaire contre les sarcasmes outrageants qui tendent à l'avilir.

Le terme d'Université, je l'ai dit et je le répète, est adéquat à l'idée de science universelle. Croire aux Universités, c'est croire à la science, c'est affirmer sa légitimité, c'est proclamer son pouvoir. La science est la lumière d'un gouvernement de liberté, de même que la justice en est la règle souveraine. Ce qu'on ôte à l'ignorance, ce qu'on donne à la vérité, se traduit, pour la démocratie, en vertus privées et en sagesse politique.

Pour ma part, Messieurs, je ne connais pas ni ne saurais imaginer d'œuvre plus salutaire et plus féconde que celle qui consiste à créer, à l'usage de la jeunesse, un ensemble harmonique d'enseignements variés et complets, à lui préparer certains lieux de recueillement moral et d'activité intellectuelle où son

amour du vrai, dégagé de toute entrave, trouve à s'exercer dans toutes les directions; où son esprit s'ouvre librement aux recherches les plus diverses et les plus instructives; où son âme, que tant d'autres tentatives et tant d'autres périls assaillent, se détachant, au moins pour un temps, de ce culte des intérêts matériels qui absorbe la pensée du commun des hommes, se dévoue généreusement à la poursuite des intérêts moraux, qui sont le plus bel apanage de l'humanité.

Telle est la conception que nous devons nous faire des Universités, conception plus haute peut-être que ne le comporte la situation présente de notre enseignement supérieur, conception légitime pourtant, et même nécessaire pour un gouvernement de justice et de liberté qui répudie les procédés de l'arbitraire et l'usage de la force dans le maniement des hommes, et qui, se reconnaissant le devoir d'arracher la démocratie française à la tyrannie de l'utilitarisme comme à celle des systèmes erronés, s'oblige, par là même, à la conduire dans des voies nouvelles d'après des règles tirées de la conscience et avouées par la raison.

Ainsi, Messieurs, ce terme, cette dénomination d'Université n'est pas une simple étiquette mise par fantaisie au frontispice de nos Facultés. Encore ne fût-elle que cela, — et c'est un des reproches que l'on a adressés au projet de loi, — ne fût-elle que cela, une étiquette, une formule, elle aurait cet avantage de marquer avec plus de force et d'éclat la destination de notre enseignement supérieur.

Cet enseignement, malgré les progrès effectués depuis vingt ans, n'a pas produit tous les bienfaits qu'on en pouvait attendre; nos Facultés, même rapprochées et groupées par les décrets de 1885, ne donnent pas une idée complète de la science, elles n'en présentent que certains aspects. Il n'y a que des Universités pour réaliser cette idée sous sa forme définitive, car c'est là seulement que nos divisions conventionnelles de la science peuvent venir s'encadrer et se juxtaposer sans aucune solution de continuité.

Il appartiendra aux villes qui en seront le siège, aux régions intéressées, d'y attirer la jeunesse studieuse par la création de chaires nombreuses offrant à l'esprit les plus larges satisfactions. Je suis très convaincu d'ailleurs que la bienveillante sollicitude du Gouvernement ne fera défaut à aucune d'elles.

Outre qu'une société démocratique ne peut pas désirer une parure plus belle que celle des sciences, des lettres et des arts, il se formera certainement, par l'action concordante des Universités dans les diverses parties de la France, une orientation générale des idées, une direction uniforme des esprits qui se résoudra pour le corps social en un accroissement de plus en plus marqué de progrès intellectuel et de perfectionnement moral.

M. Bardoux, *rapporteur*. — Messieurs, le projet de loi sur les Universités porte sur trois choses : il consacre d'abord toute une série d'efforts, les lois, les règlements, les décrets qui ont depuis vingt années fait avancer l'enseignement supérieur.

En second lieu, conformément au contre-projet de MM. Thézard, Bernard et quelques autres de leurs amis qui fut renvoyé à la commission de 1892, il constitue en Universités tous les groupes de Facultés alors même qu'elles ne seraient qu'au nombre de deux, et il leur maintient, comme conséquence, la personnalité civile.

Enfin, pour donner la vie à ces Universités, le projet de loi leur assure, en sus des subventions fixes portées au budget de l'État, des ressources propres qui varient avec leur population scolaire.

Tel est l'objet du projet de loi. Faut-il, Messieurs, revenir sur l'exposé historique qui nous a été présenté par l'honorable M. Gadaud? Il y règne, — qu'il me permette de le lui dire, — une singulière confusion de faits et d'idées, et il y aurait peut-être lieu de les rectifier, si je ne croyais devoir laisser la parole à M. le Ministre de l'Instruction publique, qui est un éminent professeur d'histoire et qui verra s'il doit prendre ce soin.

Tout ce que je veux dire, Messieurs, c'est que le projet de loi n'a rien à emprunter aux Universités du moyen âge, pas plus à l'Université de Paris qu'aux Universités provinciales.

Nous n'avons pas voulu revenir à cette unité de méthodes qui était le caractère de l'enseignement supérieur au moyen âge.

Nous n'avons pas voulu ressembler à des corporations fermées, munies de privilèges. Le XVIIIe siècle savant se fit sans elles et en dehors d'elles.

Nous n'avons pas songé non plus à copier les Universités anglaises ou italiennes, ni même les Universités allemandes.

Nous nous sommes trouvés en présence de faits acquis, nous avons jugé qu'il fallait en tenir compte ainsi que des principes de notre droit public; nous n'avons entendu en aucune façon y porter atteinte.

Nous ne voulons pas non plus faire table rase et essayer de dresser une nouvelle classification rationnelle des sciences; nos Universités seront faites des Facultés existantes.

Nous ne voulons pas davantage revenir à l'Université impériale de 1808, qui nous a été citée hier, à notre grand étonnement, comme un modèle de libéralisme. Pour ne parler que de l'enseignement supérieur, l'honorable M. Gadaud s'est-il bien rendu compte de la conception de celui qui marquait tout de l'empreinte de son génie militaire et administratif, mais aussi de sa méfiance de la liberté? Je ne le crois pas.

Ce qui caractérisait aux yeux de Napoléon l'enseignement supérieur, c'est que le grade était la fin suprême, que les Facultés devaient être uniquement professionnelles, que la science n'était pas un but, mais un moyen et que les connaissances cessaient d'être nécessaires du moment qu'elles ne servaient plus à l'exercice des professions.

Quant aux lettres, telles que les entendait le fondateur de l'Université, elles sont exclues de l'enseignement supérieur.

Je vous rappelle son mot célèbre : « Les cours de littérature n'apprennent rien de plus que ce qu'on sait à quatorze ans. »

Si nous en exceptons les dernières années de la Restauration, où les chaires de Guizot, de Villemain et de Cousin furent transformées en tribunes, on peut dire que le haut enseignement, tel qu'il fonctionnait, était faible, morcelé et ne pouvait pas avoir d'avenir.

L'éclat qui entoura la parole de ces hommes de si grand talent au moment où, à la chute du ministère Villèle, leurs cours suspendus furent rouverts, tenait au souffle libéral qui courait alors sur la nation et aussi au caractère particulier de leur enseignement.

Ce que voulait Guizot, c'était d'établir que l'histoire de France était la lente ascension des classes moyennes vers le pouvoir politique. Ce qui faisait l'originalité du cours de littérature sur le XVIIIe siècle, c'est que Villemain, pour la première fois, étudiait à la Sorbonne l'éloquence parlementaire. Pour la première fois on y parlait avec enthousiasme de Mirabeau, pour la première fois on faisait connaître à un auditoire jeune et ardent ce qu'était l'éloquence britannique depuis lord Chatham et William Pitt, jusqu'à Fox, Burke et Sheridan.

Ce que voulait encore M. Villemain, c'était rappeler le courage de cette grande femme qui s'appelait Mme de Staël, dans sa lutte contre le despotisme du premier empire; enfin ce que voulait M. Cousin dans ses improvisations brillantes, c'était d'associer le spiritualisme et la liberté.

Ils réussirent à réveiller dans leur auditoire les nobles aspirations, mais la cause de l'enseignement supérieur tel que nous devons l'entendre n'était pas gagnée, et en dehors de deux de ces grands esprits, M. Cousin et M. Guizot, qui donc dans les parlements de cette époque comprit l'importance et l'utilité de la transformation de l'enseignement supérieur? J'excepterai encore le duc Victor de Broglie et Royer-Collard.

C'est l'honneur des vingt dernières années qui viennent de s'écouler d'avoir préparé efficacement la constitution des Universités...

Mais ce mot d'Université, que représente-t-il ? Il représente, dans toute l'Europe sans exception, l'enseignement supérieur. Il parle à l'esprit bien plus clairement que ce mot « corps de Facultés », ou bien que cette expression administrative qui s'appelle Académie. Ce mot d'Université, c'est le seul emprunt que nous ayons fait au moyen âge. L'Europe nous l'a enlevé, et nous le lui reprenons.

Mais ce n'est pas seulement un nom : c'est, comme je le disais, une idée juste. En effet, qui dit Université dit pénétration des connaissances humaines se liant les unes aux autres, se complétant par la réunion des Facultés, de façon à communiquer une instruction plus solide et plus étendue. Est-ce que vous ne comprenez pas qu'une Faculté des sciences est le complément d'une Faculté de médecine ? qu'une Faculté des lettres est le complément d'une Faculté de droit ?

Leur cohésion leur donne de la force. Ce qui nous manque le plus, ce sont des idées générales ; c'est cette absence d'idées générales qui donne à l'esprit un tour faux et exclusif; ce qu'il y a de plus redoutable dans la vie politique, c'est la présence nombreuse dans les Assemblées des esprits simplistes. Ce ne ne sera pas le seul avantage du projet de loi d'en diminuer le nombre.

C'est quelque chose que le respect des études que font les autres quand on ne les fait pas soi-même. Il est bon, pour la discipline de l'esprit, que l'exemple de ceux qui méditent les questions les plus hautes dont l'homme puisse s'occucuper viennent tempérer la confiance excessive que donne l'habitude des recherches uniquement pratiques et toutes spéciales. Nos jeunes gens se spécialisent trop vite, leur esprit se fortifierait s'ils menaient de front toutes les hautes études.

Un autre motif nous permet encore de faire ressortir la supériorité de la forme universitaire : c'est qu'elle a réussi dans toute l'Europe.

Pourquoi, Messieurs, en tenant compte des différences de race, de caractères et des événements de notre histoire, pourquoi la forme universitaire chez nous ne donnerait-elle pas des résultats aussi avantageux ?

Pourquoi ne concourrions-nous pas à réveiller la vie provinciale jadis si animée ? Le temps n'est plus où la concentration des moyens de travail s'imposait à Paris...

Ces Universités, pour prospérer, ont besoin d'avoir des subventions et des ressources; c'est l'objet de l'article 4. Cet article fait une distinction qui a été approuvée à l'unanimité par la commission : il distingue les droits d'études, de bibliothèques et d'inscriptions qui sont des rétributions et les droits d'examens et de diplômes qui sont des impôts d'État; les premiers seront perçus par les Universités; les autres continueront à l'être par le Trésor.

Ces droits perçus par les Universités s'élèveront environ à 1 200 000 francs qui seront répartis entre les corps universitaires proportionnellement au nombre des étudiants.

Je considère, quant à moi, qu'il est beaucoup plus important d'avoir un enseignement supérieur à la hauteur des progrès de la science que quelques kilomètres de chemins de fer d'intérêt local de plus, et que plus un pays développe son enseignement supérieur, plus il a d'action, d'influence dans le monde entier.

Quant à l'emploi de la somme qui sera mise entre les mains des Universités, elle sera destinée, aux termes de la loi, à la création de laboratoires et de nouveaux enseignements, à l'entretien des bâtiments et à des œuvres dans l'intérêt des étudiants. C'est expliqué nettement dans l'article 4...

Voilà, Messieurs, la loi modeste que nous vous présentons ; et ce n'est pas, croyez-le bien, la haute science seule qui tirera profit de ce que nous vous demandons de créer ; c'est l'enseignement à tous ses degrés, l'enseignement secondaire aussi bien que l'enseignement primaire, parce qu'il y a une solidarité dans tous les ordres de l'instruction publique et parce qu'ils ne peuvent porter tous leurs fruits qu'en relevant de quelque chose de plus haut qu'eux, et en travaillant ensemble au maintien de l'idéal.

Nous vous demandons de voter ce projet de loi, non pas qu'il satisfasse complètement celui qui a l'honneur de le défendre à la tribune; je ne veux pas dissimuler que j'avais fait un rêve : ce rêve, je l'avais partagé avec les plus nobles esprits.

J'avais pensé qu'il suffirait de créer dans ce pays quelques grands centres d'instruction supérieure bien dotés, pourvus de chaires multipliées, de laboratoires bien outillés, de bibliothèques au courant du savoir, avec une nombreuse clientèle d'étudiants.

M. Léopold Faye. — C'était la vérité!

M. le rapporteur. — J'ai été obligé de m'incliner devant le vote du Sénat. Ce que l'on vous demande, ce n'est pas tout ce que j'aurais voulu, mais c'est un progrès incontestable. En politique, il ne faut pas dire « rien ou tout ». Ce progrès, laissons à l'avenir le soin de le développer.

Ce projet tel qu'il est, constitue un progrès considérable; ce progrès s'accentuera, il portera encore plus en avant l'enseignement supérieur; je suis persuadé qu'il est gros de progrès pour l'avenir.

Je vous demande donc de vouloir bien voter les dispositions qui ont été adoptées à l'unanimité par la Chambre des députés, et je suis certain que vous aurez bien mérité, en les votant, de la science et de l'éducation nationale.

M. Alfred Rambaud, *Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes.* — Messieurs, en venant défendre devant vous le projet de loi sur la constitution des Universités, il est bien entendu que je n'apporte ici aucun amour-propre d'auteur. Il vous a été expliqué tout à l'heure que l'idée maîtresse de ce projet de loi avait été adoptée, pour ainsi dire, par tous mes prédécesseurs au ministère de l'Instruction publique depuis vingt-cinq ans...

Dans la discussion de 1892, on a dénoncé une sorte de complot existant entre tous les ministres qui se succédaient à l'instruction publique, en vue d'atteindre le même résultat. Moi aussi, Messieurs, je suis du complot, et je vois sur ces bancs plusieurs de mes complices : M. Berthelot, M. Fallières, M. Wallon, M. Bardoux, M. Faye et M. Combes.

Ce complot, à quoi tendait-il? Simplement à faire pénétrer la vie dans notre enseignement supérieur. Et comment a-t-on procédé? On a procédé, ainsi que le recommandait M. Jules Ferry, sans « rien précipiter », sans « rien hasarder », Dès la fondation de la troisième République, on a tenu à aller d'abord au plus pressé.

Il n'existait alors que des Facultés. Ces Facultés, on a voulu leur rendre la vie; et l'expression n'est pas trop forte. Si vous vous rappelez les doléances des ministres de l'instruction publique, depuis plus de trente ans, depuis M. Victor Duruy jusqu'à M. Jules Simon, le mot qui peindrait l'état de notre enseignement supérieur, comme matériel surtout, c'est la misère. Cette misère, on a voulu la faire cesser : on a pris les Facultés une à une, on a reconstruit leurs bâtiments, on les a dotées de laboratoires et de bibliothèques; on a renouvelé et accru le personnel enseignant, on leur a procuré, non pas un auditoire, mais des séminaires d'élèves, et ainsi, à ces Facultés isolées, misérables, on a rendu la vie. L'œuvre que je raconte ici, Messieurs, vous l'avez tous dans la mémoire, car c'est l'honneur du parlement français que d'avoir cherché le relèvement de la nation dans l'enseignement supérieur en même temps que dans l'enseignement le plus populaire, dans l'enseignement primaire.

On a donc procédé méthodiquement, et le début de l'évolution à laquelle aboutit ce projet de loi, c'est l'enquête ordonnée par M. Jules Ferry. Un de ses successeurs, d'une école politique toute différente de la sienne, M. Goblet, a recueilli les résultats de cette enquête, et c'est lui qui a contresigné les décrets du 25 juillet et du 28 décembre 1885; après ces décrets est venue une loi de finances, celle du 18 juillet 1889; après la loi de finances, un nouveau décret, celui du 22 février 1890; puis une nouvelle loi de finances, celle du 18 avril 1893; et enfin les décrets des 9 et 10 août 1893, contresignés par M. Poincaré.

Ainsi, vous le voyez, on n'a rien abandonné au hasard, rien à la chimère ; on a procédé par voie expérimentale, c'est-à-dire qu'on a d'abord cherché à faire vivre les choses avant de leur donner un nom.

Cette méthode a été, j'ose le dire, justifiée par le succès de l'expérience, et d'abord par le nombre croissant de nos étudiants dans toutes nos écoles d'enseignement supérieur, relevant du Ministère de l'instruction publique.

Le nombre total de ces étudiants, en 1885, était de 16579. En décembre 1895, il est de 25887; l'accroissement, vous le voyez, a été énorme ; et remarquez que cet accroissement n'a pas eu pour effet d'augmenter l'encombrement dans nos écoles parisiennes ! Non; l'accroissement a profité à toutes les Facultés de France; il a même profité, dans une mesure plus large, à nos établissements de province qu'à ceux de Paris.

J'ai sous les yeux un tableau qui montre que, de 1885 à 1896, l'accroissement du nombre total des étudiants dans toutes nos écoles supérieures, a été de 60 p. 100. Eh bien, sur le total de cette augmentation, Paris a la plus petite part, car le nombre de ses étudiants n'a augmenté que de 37 p. 100 ; si, au contraire, je vous cite des groupes de Facultés en province, vous trouvez que Besançon, par exemple, a vu sa population d'étudiants augmenter de 103 p. 100; c'est-à-dire qu'elle a plus que doublé. Il en est presque de même pour Aix, Bordeaux, Dijon, Nancy, Poitiers, Rennes, où l'augmentation varie de 89 à 95 p. 100. A Lille, Lyon, Montpellier, elle varie de 103 à 119 p. 100.

Donc, Messieurs, nous n'avons pas travaillé à augmenter la concentration des étudiants dans Paris; nous sommes arrivés à faire de la véritable décentralisation. Cette augmentation du nombre des étudiants, principalement dans les Universités de province, elle est, comprenez-le bien, en rapport avec les espérances que ces groupes universitaires et ces villes de province ont fondées sur la création prochaine des Universités.

Je veux répondre à une préoccupation qui peut exister dans certains esprits et que je trouve consignée dans un recueil très important par un critique éminent. Si nous avons tant d'étudiants, dit-il, c'est parce que « nous payons nos étudiants pour les instruire, et cela ne se voit qu'en France ».

Messieurs, il y a une exagération considérable à la fois dans ces deux affirmations. Quel est le nombre total des boursiers de la République française pour les Facultés de lettres et de sciences, — car il ne s'agit que de celles-là; nous n'avons de boursiers ni dans celles de droit, ni dans celles de médecine? Leur nombre total est aujourd'hui de 371, chiffre très minime, vous en conviendrez, en comparaison du nombre des étudiants de lettres et de sciences, qui est de 6 000.

Or, pourquoi avons-nous des boursiers? C'est parce que les besoins du service l'exigent. Nous ne « payons pas pour les instruire », pour garnir les bancs devant la chaire des professeurs; mais nous avons besoin d'eux pour le recrutement de notre enseignement secondaire.

Remarquez que ce chiffre de 371 boursiers de lettres et de sciences ne nous fournit pas chaque année plus de 80 à 100 candidats aux différentes chaires d'enseignement secondaire; pour les lettres, en particulier, ce nombre est devenu insuffisant.

Sans doute, les étudiants libres nous ont fourni, par l'accroissement de leur nombre et de leur savoir, de précieux éléments de recrutement. Au fur et à mesure que se produisaient ces éléments libres, nous avons diminué le crédit que nous demandions au Parlement pour l'entretien des boursiers. Depuis, ce crédit a été diminué d'environ 200 000 francs. Cette année même, il a été réduit de 30 000 francs.

Et quand on vous dit, Messieurs, que la France est le seul pays où l'on paye les jeunes gens pour s'instruire, je réponds que cela se fait partout, notamment en Allemagne; mais, en Allemagne, cela ne se voit pas si bien parce que ses étudiants ne sont pas entretenus uniquement sur les budgets des États allemands, mais sur des fondations.

Dans l'empire de Russie, si vous voulez comparer le nombre des étudiants libres à celui des étudiants entretenus par l'État, vous verrez que celui des boursiers est presque le tiers de la population scolaire des Universités russes. Et voilà comment « cela ne se voit qu'en France »!

Une autre preuve du succès obtenu par le nouvel enseignement supérieur de France, c'est le grand nombre des étudiants étrangers qui, de toutes les parties du monde, viennent s'asseoir à côté des étudiants français. Ce nombre était, au 15 janvier 1896, de 1828. Les plus forts contingents ont été fournis par la Russie, la Turquie, la Bulgarie, la Roumanie et la Grèce, c'est-à-dire par des pays qui, n'ayant pas encore complété leur outillage d'enseignement supérieur, viennent en quelque sorte prendre le mot d'ordre de la science française.

Nous trouvons, même chez les représentants scientifiques des vieux pays d'Universités, l'expression non équivoque d'une véritable admiration pour l'œuvre qui s'est accomplie en France. On compare ce qu'on appelle encore à l'étranger l'Université impériale avec le riche développement que nous avons donné à notre enseignement supérieur; de sorte que l'hommage que mérite le Parlement français pour tant de créations lui est rendu aussi par l'étranger.

Ce que nous avons fait, Messieurs, attend encore une consécration. Comme on l'a dit dans une occasion récente et solennelle, nos Universités « ne sont pas encore une réalité légale, mais elles sont une réalité vivante »; elles sont des institutions « innomées », et c'est pourquoi nous venons vous demander de leur donner un nom...

On dit que le projet de loi actuel, en dehors de ses dispositions financières, n'apporte qu'un mot. M. Bardoux a fait tout à l'heure justice de cette objection. Il y a des noms qui créent les choses. De là ce dicton latin : *Nomina numina*. Des noms, quelquefois, ont fait des divinités...

En dehors du prestige exercé par ce nom imposant, quelle vertu y a-t-il donc dans les Universités?

Par quels caractères peuvent-elles exercer une telle séduction sur une partie de l'opinion française? C'est que leur nom même signifie l'universalité de la science, ou plutôt, comme le disait le Père Didon, « le vrai savoir supérieur, dans sa liberté, son universalité et son unité ». On ne peut mieux dire, car ce qu'il faut dans l'enseignement des Universités, c'est l'universalité, qui n'exclut pas l'unité, et c'est aussi la liberté.

On a dit encore que c'était une tentative vaine que de réunir, dans des conseils généraux de Facultés ou d'Universités, des professeurs enseignant des choses aussi différentes que les sciences et le droit, les lettres et la médecine. Ces gens que vous voulez faire siéger ensemble, s'est-on écrié, comment se comprendraient-ils? Ils ne parlent pas la même langue!

Est-il vrai que ces professeurs soient hors d'état de s'entendre et que leurs réunions ne soient que de vaines parleries?

Mais, Messieurs, toutes les réformes proposées, dans ces derniers temps, ont été accomplies en collaboration entre le ministère de l'Instruction publique et les conseils généraux des Facultés, surtout le conseil général des Facultés de Paris, et quelquefois c'est le dernier qui a pris l'initiative des réformes. C'est de cette collaboration qu'est sortie l'importante réforme que vous connaissez tous, je veux parler de l'obligation pour les étudiants en médecine de passer un an dans une Faculté des sciences, afin d'y acquérir la culture scientifique générale.

C'est de cette collaboration qu'est sortie la réforme de la licence ès sciences qui a permis de tenir compte des nombreuses spécialités du domaine scientifique. De là sont sorties la réforme du doctorat en droit, la réforme de l'agrégation de droit, la réforme de l'agrégation d'histoire. Combien d'autres réformes encore pourrais-je vous citer!

Voilà, Messieurs, comment ces professeurs, réunis dans un conseil général, ne parlent pas la même langue et sont incapables de s'entendre!...

Messieurs, on a dit souvent que certains métiers donnent à celui qui l'exerce ce qu'on appelle la tare professionnelle. Cela est vrai : il y a une déformation de l'individu physique, un rétrécissement de son intelligence à faire toujours le même métier...

Le médecin qui n'est que médecin, le juriste qui n'est que juriste, le mathématicien qui n'est que mathématicien, finit par être affecté lui aussi de la tare professionnelle. Et qu'entendez-vous dire, chaque jour, des plus distingués d'entre eux au moins en ce qui concerne leur spécialité? qu'ils sont les esclaves de leur profession, encore qu'elle soit une profession libérale.

Évidemment, ce que nous voulons former dans les Universités, ce ne sont pas des hommes sachant tout, mais le sachant mal, des gens curieux de collectionner, dans les spécialités les plus diverses, des diplômes et des parchemins.

Non, ce sont des hommes qui, tout en se proposant de consacrer leur vie à une spécialité, entendent cependant ne pas renoncer à la culture générale. C'est ce qu'un de mes prédécesseurs déjà lointain au ministère de l'Instruction publique, M. Victor Duruy, exprimait dans ce sage précepte qu'il aimait à répéter : « Etre universel au profit d'une spécialité. »

Les Universités, par le caractère général de leur enseignement, combattront la tare professionnelle parmi ceux qui exercent des professions libérales; elles permettront aux spécialistes d'acquérir [facilement des connaissances générales qui, même dans la spécialité, font la valeur réelle et l'originalité de l'homme.

Une autre critique qu'on a faite à notre projet s'applique à ce que M. Jules Ferry appelait « les idées propres à chaque partie de la France », expression qui a été reprise en 1892, dans son rapport, par M. Bardoux.

L'éminent critique dont je parlais tout à l'heure demandait si l'on « voulait dire par là qu'à Lyon, par exemple, on n'enseignerait pas la même chimie qu'à Bordeaux »? On enseignera à Bordeaux la même chimie qu'à Lyon et, je crois aussi, le même latin à Aix qu'à Poitiers; mais il y a des enseignements qu'il est bon de donner spécialement dans certaines régions. Je vais entrer dans une énumération qui intéressera, je l'espère, non seulement le Sénat, mais chacun de vous en particulier, mes chers collègues, parce qu'il y sera question des pays que vous représentez.

Voici ce qu'on a fait pour les sciences.

A Bordeaux, à côté des enseignements généraux que donne la Faculté des sciences, on a créé un laboratoire de chimie industrielle, spécialement consacré aux recherches intéressant la viticulture et les industries qui en dérivent : c'est de ce laboratoire qu'est sorti le remède contre le mildew. A Lyon, au centre des industries de la soierie et de la teinture, on a créé la chaire de chimie industrielle, où le professeur s'occupe surtout des teintures, et il sort annuellement de son laboratoire trente ou quarante élèves qui vont propager dans les établissements d'industrie locale les connaissances qu'ils ont acquises à la Faculté. A Nancy, au centre d'une région à la fois d'agriculture et de brasserie, on a voulu répondre à ce double besoin de la région : il y a donc une chaire de chimie agricole et un laboratoire de brasserie. De sorte que dans le sous-sol de la Faculté des sciences, on élabore des bières modèles, des bières idéales. dont les types deviennent un objet d'émulation pour les usines de brasserie. A Lille, il existe un cours de chimie industrielle et agricole et un cours de physique industrielle : on a compris que la physique pouvait, aussi bien que la chimie, être une précieuse auxiliaire de l'industrie. Je ne puis énumérer toutes les chaires, tous les cours de chimie agricole ou industrielle : il s'en trouve à peu près dans tous nos centres universitaires, et toujours appropriés aux besoins spéciaux de la région. A Caen, il existe, annexé à la Faculté des sciences, un laboratoire très utile dans un pays de littoral et de pêcheries : un laboratoire de zoologie maritime. A Besançon, centre d'industrie et d'horlogerie, nous avons un professeur de science chronométrique et un observatoire de chronométrie; mon collègue, M. Bernard, en sait quelque chose.

Voilà ce que l'on a fait dans les Facultés des sciences. On s'y est inspiré des

« idées propres à chaque région de la France »; on a voulu donner satisfaction à ces idées, et, à côté des enseignements généraux de la Faculté des sciences, se sont fondés des enseignements spéciaux.

De même pour les Facultés des lettres. A Bordeaux, il y a une chaire d'histoire du Sud-Ouest; à Nancy, une chaire d'histoire de l'Est de la France; à Lille, une chaire de langues et de littératures picarde et wallonne et une chaire de langue et littérature russe. Pourquoi de langue russe? Parce que cette région, dès le XVIIe siècle, dès le temps de la compagnie du Nord fondée par Colbert, a été par Dunkerque en relations avec la Russie.

A Aix, une chaire de littérature provençale; à Rennes, un cours de langue et littérature celtiques; à Toulouse, une chaire de l'histoire du Midi et une chaire de langue et littérature espagnoles; à Grenoble, un cours de littérature italienne; à Caen, une chaire de littérature et d'art normands; à Poitiers, à Clermont, des chaires consacrées à l'histoire de la province Ce qui n'empêche pas, je le répète, que l'on enseigne la même chimie à Lyon qu'à Bordeaux.

Ce mouvement de créations si variées me paraît très intelligent, parce qu'il tend à rattacher les Facultés à la région au centre de laquelle elles sont installées; parce qu'il tend à les y faire aimer, à leur permettre d'y trouver, dans les sympathies du patriotisme régional, dans les libéralités des citoyens justement épris de la petite patrie provinciale, des ressources sans cesse renouvelées, qui leur permettront, grâce à la charte de liberté que leur apporte le projet de loi, de développer leurs enseignements de caractère régional. En effet, elles ne seront désormais limitées qu'en ce qui concerne la part qu'elles doivent laisser aux enseignements obligatoires et d'un caractère général.

Remarquez encore, Messieurs, que pour la plupart de ces chaires, de ces cours, de ces laboratoires, de ces observatoires que je viens d'énumérer, presque toujours ce sont les villes ou les départements, parfois les régions qui ont fourni les fonds, soit en totalité, soit de compte à demi avec le ministère.

Voilà, Messieurs, ce que j'avais à dire sur le caractère général d'abord. puis sur le caractère régional des Universités. Je voudrais ajouter quelques mots sur leur caractère national.

Ce caractère a été contesté hier par l'honorable M. Gadaud, d'abord en ce qui concerne les vieilles Universités françaises et aussi en ce qui concerne les Universités allemandes. Je puis affirmer à M. Gadaud, au moins en ce qui concerne les Universités d'Allemagne, qu'elles ont toujours été parfaitement nationales; et n'ont cessé d'être considérées comme telles, soit par les petites nations qui se partageaient autrefois l'Allemagne, soit par l'Allemagne contemporaine.

L'histoire de ce pays est intimement liée à celle des Universités. Dans les pays protestants, les Universités ont fait la réforme; dans les pays catholiques, elles ont fait la contre-réforme. Par là, dans un cas comme dans l'autre, elles ont été des facteurs énergiques de l'évolution nationale...

Qu'est-ce que cette Université fondée à Berlin, vers 1808, en même temps que notre Université napoléonienne avait donc de si extraordinaire? Et quelle vertu invisible à nos yeux? Pourquoi ces Allemands n'ont-ils pas pensé, une seule minute, que des Facultés isolées pussent tout aussi bien assurer la mission de l'État prussien? Des écoles isolées, avant la fondation de l'Université, mais il en existait à Berlin! C'est presque uniquement de la réunion de ces écoles isolées et de quelques écoles particulières qu'a été formée cette Université. Nous sommes surpris de voir comment le total peut dépasser si extraordinairement la somme des chiffres additionnés. On dirait qu'il s'agit non pas d'une addition, mais d'une multiplication.

Or, quelle est la cause de cette multiplication? C'est que ces écoles isolées qui prenaient le titre nouveau d'Université, qui étaient comme adoptées désormais par l'autorité royale, placées sous la protection directe du souverain, logées dans un palais de la famille régnante, apparaissaient à toute l'Allemagne comme l'incarnation d'idées nouvelles, et, au premier rang, comme l'incarnation de l'idée nationale.

Lorsque, plus tard, les Prussiens ont fondé l'Université de Bonn, quel but se proposaient-ils? Un but national! Ils voulaient, sur les pays de la rive gauche du Rhin, où les populations n'avaient qu'un sentiment très vague, très indécis de la nationalité allemande, — car elles venaient de passer vingt ans sous la domination française, — les Prussiens voulaient, de ces Allemands de qualité inférieure, faire de vrais Allemands, de vrais Prussiens. Ils y ont réussi.

Lorsqu'ils ont fondé l'Université de Strasbourg, c'est un but à peu près semblable qu'ils se proposaient. Je ne crois pas qu'ils l'atteignent, car, là, ils ont affaire à d'autres éléments de population que ceux des pays rhénans.

Je désire maintenant aborder les objections soulevées, à diverses reprises, contre le projet de loi.

On a objecté tout d'abord que nous faisions de la pure imitation prussienne.

C'est tout aussi juste que de dire que, lorsque nous avons créé la nouvelle armée de la France, nous nous sommes bornés à calquer notre réforme sur le type prussien...

Une seconde objection, c'est que nous chercherions à restaurer les Universités du moyen âge. Mais, Messieurs, ce serait très mal connaître ce qu'étaient les Universités du moyen âge que de s'imaginer qu'on pourrait les refaire aujourd'hui. Tout diffère entre les Universités que nous vous proposons et celles que nous avons autrefois possédées. Quel était l'enseignement qui, dans celles-ci, tenait le premier rang? La théologie! Or, le caractère des nouvelles Universités sera d'être, avant tout, laïques et libres.

Les anciennes étaient, au fond, internationales. L'Université de Paris du XIIIe siècle, — que M. Gadaud vous présentait hier comme le prototype de l'Université de Napoléon, — c'est une Université autant étrangère que française, c'est-à-dire que les étudiants de nationalité étrangère, ceux qui se partageaient en « nations » anglaise, allemande, flamande, étaient peut-être plus nombreux que les Français.

Ce qui prédomine, au contraire, dans les Universités d'aujourd'hui, c'est le caractère national, c'est le but national qu'elles proposent à leur enseignement.

Dans les Universités d'autrefois, il y avait des barrières très marquées entre les divers genres d'enseignement, entre la théologie et le droit, entre le droit et la médecine. Il n'y avait pas d'unité interne. Or, c'est précisément cette unité interne que nous recherchons dans la réforme que nous vous proposons.

Les Universités du moyen âge — j'appellerai particulièrement votre attention sur ce point — étaient pauvrement dotées, et l'on voit les professeurs, à cette époque, se refusant à se donner de nouveaux collègues, afin de garder pour eux tous les revenus de la communauté, tout le profit des droits scolaires. On voit, au XVIIe siècle, telle Université, celle de Bourges, réduite à être le fief d'un beau-père flanqué de son gendre.

C'est précisément, Messieurs, cette pauvreté qui a fait que les Universités françaises au moyen âge et dans les temps modernes n'ont rien donné, parce qu'on ne peut pas faire de la science sans outillage et sans matériel.

Or, ce que nous voulons, vous le savez très bien, ce sont des Universités qui soient assez amplement dotées pour remplir la mission que nous entendons leur confier.

On dit, Messieurs, que nous nous sommes proposé un modèle tout à fait gothique. Est-ce que vraiment nous avons l'intention de subordonner les sciences à la théologie, de donner des soutanes à nos étudiants, ou bien de les lancer dans Paris avec des rapières battant les éperons de leurs bottes? Avons-nous le dessein, dans nos Universités nouvelles, de leur faire parler un latin de cuisine, ou de les réduire aux matières du *Trivium* ou du *Quadrivium*? Entendons-nous que nos étudiants traitent les bourgeois comme des philistins, ainsi que cela se dit en Allemagne? Voulons-nous faire des honorables éditeurs et libraires de la ville de Paris des « suppôts de l'Université », soumis à la tyrannie d'un recteur?

Nous n'avons aucune de ces intentions; nous voulons dans nos Universités des mœurs modernes aussi bien que des enseignements modernes.

Entre les Universités du moyen âge et celles d'aujourd'hui, il n'y a rien de commun; rien, à part le nom; rien, à part cette idée, d'ailleurs très juste, qu'on doit s'associer pour étudier. Il se trouve que nous sommes dans une situation assez analogue à celle qui a amené la formation des anciennes Universités et dans une situation qui la justifie encore mieux.

Nous comprenons que, la science étant si vaste, les professeurs doivent consacrer plus de temps à leurs élèves, se faire leurs intimes collaborateurs. Nous comprenons aussi que, la science étant si vaste dans sa variété, et chacune de ses divisions et subdivisions formant elle-même une science, il lui faut un puissant outillage, un nombreux personnel enseignant; et que, par conséquent, les forces de l'association unies à celles de l'État ne sont pas de trop.

On a dit encore que ce que nous voulons faire est contraire à l'esprit de la Révolution française.

Mais quel enseignement prétendons-nous donner dans nos Universités nouvelles ? C'est un enseignement général, pour ainsi dire un peu encyclopédique.

Eh bien ! mais l'encyclopédie c'est le XVIIIe siècle lui-même, c'est la Révolution française elle-même. Si nous entrons dans le détail des projets de réorganisation étudiés dans nos grandes assemblées révolutionnaires, nous trouvons, sous des noms qui quelquefois nous font illusion, quoi ? De véritables Universités.

Car, qu'est-ce que le *lycée* proposé par Mirabeau, où l'on devait enseigner « les lettres, les sciences et les arts » ? Qu'est-ce que les *lycées* de Condorcet qu'il définit « des établissements où toutes les sciences seront enseignées dans toute leur étendue » ? Qu'est-ce que cela, sinon les Universités que nous vous proposons ?

Et cette idée de lycée, cette idée d'Université, c'est-à-dire non pas d'écoles speciales, mais d'écoles à enseignement général, a été discutée pendant toute la durée de la Convention, et parmi ses adeptes nous trouvons Romme, un des auteurs du calendrier révolutionnaire, Lepeletier de Saint-Fargeau, Robespierre !

La réaction contre l'idée d'Université ne s'est produite que sous le Consulat et l'Empire. Napoléon affectionnait de plus en plus les écoles spéciales et, à son point de vue, il avait raison, car il lui fallait, et vite, et d'urgence, des officiers, des magistrats, des ingénieurs, des médecins; quant à l'enseignement de caractère général, il en prenait à peine souci. A la vérité, Napoléon a fini par créer vingt-sept Facultés des lettres et vingt-sept Facultés des sciences. Ces vingt-sept paires de Facultés peuvent nous apparaître un luxe extraordinaire d'enseignement supérieur ; ce serait une illusion ; ce luxe n'était, en réalité, que pauvreté et misère. Regardez comment étaient composées les Facultés napoléoniennes; elles empruntaient leur personnel au lycée voisin, — lycée, dans le sens d'aujourd'hui.

C'étaient les professeurs des classes supérieures du lycée qui constituaient la Faculté des lettres ou la Faculté des sciences, et le proviseur du lycée en était le doyen. Et qu'était-ce, au fond, que ces Facultés? Des jurys d'examen, pas autre chose. Pendant toute la durée des royautés parlementaires, ce n'est guère autre chose; car il ne faut pas se laisser éblouir par certains noms de professeurs illustres; dans les Facultés de Paris, il y en eut de célèbres, de glorieux; on pourrait en citer quelques autres en province. Mais cela n'empêche pas que, comme règle générale, c'était la médiocrité et la stérilité de l'enseignement prétendu supérieur.

Nos voisins les Allemands traitent volontiers les Facultés napoléoniennes de machines à examens. Si cette appellation vous paraît exagérée, permettez-moi d'invoquer un témoignage topique, c'est celui de Royer-Collard qui, en 1816, disait :

« Il ne paraît pas que l'intention du législateur (c'est-à-dire de Napoléon)

ait été de faire de ces Facultés des corps enseignants distincts et entièrement séparés des lycées; il paraît, au contraire, qu'il ne s'agissait que de confier à quelques professeurs des lycées le droit d'examiner et de conférer les grades. Les efforts pour attirer les élèves à des chaires généralement abandonnées ont été vains. Ces sortes de chaires furent donc, en général, des espèces de bénéfices destinés à stimuler l'émulation des professeurs et à récompenser leurs anciens services. »

Donc, Messieurs, si l'on veut examiner en elle-même la conception napoléonienne de l'enseignement supérieur, nous trouvons qu'elle comporte : d'une part, des écoles spéciales destinées à former des candidats pour certaines professions nécessaires à l'État; d'autre part, des Facultés isolées, n'ayant pas même une existence propre, et, il faut le reconnaître, absolument stériles en tout ce qui regarde l'enseignement des sciences et des lettres. Au contraire, la conception libérale de 1789 en matière d'enseignement, la conception encyclopédique, en un mot la conception de la Révolution, s'incarne en ce qu'on appelait, au temps de Condorcet, les lycées, dans ce qu'on appelle aujourd'hui les Universités.

Eh bien! je crois qu'il est de l'essence d'un État républicain, développant dans toutes les directions les conséquences de son propre principe, de mettre, avec l'universalité, la liberté partout : non seulement dans les lettres et dans les sciences, mais même dans les arts...

On a dit que les Universités que nous vous demandons ne seront pas assez libres, et, d'autre part, on nous a déclaré qu'elles seront trop libres et qu'elles se déroberont à l'autorité légitime de l'État.

Voilà des reproches qui, se contredisant, se réfuteront.

Nous avons changé beaucoup moins que l'on peut supposer à l'organisation générale; ce que nous avons changé, c'est indiqué dans le décret de 1893 et dans les quatre articles du projet de loi actuel. Nous avons innové en matière de budget universitaire : il y a des chapitres de leur budget sur lesquels les Universités statueront; d'autres sur lesquels elles délibéreront; d'autres enfin sur lesquels elles se borneront à donner des avis ou à formuler des vœux.

De même pour les programmes; ils comprendront des parties obligatoires pour les Universités; ce sont les enseignements en correspondance avec les grades et les examens prescrits par l'État; mais il y a des parties facultatives, libres; sur les fonds qui leur sont propres, qui, pour la plupart, leur proviennent de libéralités qu'elles auront recueillies, les Universités pourront créer tel ou tel enseignement qu'elles voudront, des cours d'égyptologie ou d'assyriologie; mais elles ne pourront restreindre l'enseignement jugé nécessaire par l'État, et rétribué sur les fonds de l'État.

Dans l'organisation générale de l'enseignement public, presque pas d'innovation : il y aura toujours, dans chaque académie, un recteur; au-dessus du conseil général de chaque Université, il y aura toujours le conseil supérieur de l'instruction, avec sa section permanente; les professeurs, les agrégés seront nommés, le projet de loi voté, exactement comme ils le sont aujourd'hui. Leur statut personnel comporte autant de liberté qu'ils en peuvent désirer; il n'y a pas beaucoup de pays où un ministre, sur la présentation faite, d'une part par la Faculté intéressée, d'autre part par la section permanente, se croie obligé de nommer toujours le candidat qui est porté en première ligne. On a écrit qu'il choisit comme il l'entend et qu'il s'accorde la liberté de choisir même le dernier nom de la liste. On a dit : « Cela arrive tous les jours. » Eh bien! Messieurs, cela n'arrive jamais.

Même sous l'Empire, sous l'Empire non encore libéral, jamais le pouvoir ne s'est arrogé le droit de nommer des professeurs présentés par les corps qui ont ce droit de présentation.

Ainsi, toute chose considérée, nos Universités futures seront aussi libres que le sont les Universités allemandes. La seule restriction que nous faisons est relative aux programmes, à cause de la différence qui existe, et que j'ai déjà

expliquée, entre le caractère de nos diplômes et celui des diplômes allemands...

On nous a dit encore que les Universités que nous proposons n'aboutiraient à rien moins qu'à détruire l'Université de France, l'Université de Napoléon. De cette Université, M. Gadaud a fait hier le plus magnifique éloge auquel je m'associe complètement. J'estime que les élèves qui sont sortis d'elle ne le cèdent en rien à ceux qui sont sortis des anciennes Universités françaises, pas même à ceux qui sont sortis des Universités allemandes ; j'estime que ses maîtres et ses élèves, comme le disait M. Gadaud, n'ont rien à envier à l'Allemagne.

Cependant, quand on cite, parmi les gloires de cette Université napoléonienne, Royer-Collard ou Cousin, Villemain ou Jules Simon...

M. Biré (droite). — Ce sont des professeurs de la Restauration, ceux-là !

M. le ministre. —... on oublie que ces hommes ont eux-mêmes senti que cette Université, dans son enseignement supérieur en particulier, avait besoin d'être profondément réformée.

M. Berthelot. — Ils y ont été persécutés.

M. le ministre. — Ainsi, qu'est-ce que Guizot et Cousin cherchaient? La création de trois ou quatre Universités pour toute la France, c'est-à-dire un projet encore plus radical que celui que le Sénat a repoussé en 1892.

Ils sentaient bien les défauts, la faiblesse de cette Université. Or, cette faiblesse n'était ni dans les maîtres, ni dans les étudiants ; elle était dans la pauvreté des budgets ; elle était surtout dans le défaut d'organisation.

Il y avait, dans telle Faculté, des maîtres brillants ou solides ; d'autres en étaient complètement dépourvues. Apprécie-t-on à sa valeur la puissance qui réside dans une bonne organisation du travail scientifique? Avec elle, l'homme le plus médiocrement doué, pourvu qu'il ait le goût du travail et le bon sens, peut contribuer à l'avancement de la science, parce qu'on lui assigne sa tâche, qu'on lui montre la pierre qu'il doit dégrossir, et qui prendra place dans l'édifice colossal.

Avec une bonne organisation du travail, aucune force n'est perdue ; or, dans les Facultés napoléoniennes, les Facultés de la Restauration, de la monarchie de Juillet, même du second empire, cette organisation n'existait pas ; il n'y avait pas de direction générale. Il reste entendu, Messieurs, que, même avec les plus mauvais systèmes d'enseignement, il peut se former des élèves brillants, même des hommes de génie ; du reste, les hommes de génie se forment tout seuls...

Et, Messieurs, savez-vous la supériorité de l'Université de France, telle qu'elle qu'elle existe encore, sur la primitive Université napoléonienne? C'est, précisément, que la force que nous lui avons donnée dans toutes ses parties lui permet de vivre dans un régime de liberté : ce que l'Université napoléonienne n'eût jamais pu faire.

L'Université napoléonienne de 1808 eût été hors d'état de soutenir la lutte contre les établissements libres, contre les Facultés catholiques, par exemple, organisées et outillées comme elles le sont aujourd'hui. C'est la force ajoutée récemment à l'Université de France par nos réformes, dans ses trois ordres d'enseignement, qui lui permet d'accepter le régime de liberté.

Non ! nous ne détruisons pas l'Université de France, nous n'abolissons point son nom, dont nous sommes fiers ; au contraire, nous lui avons donné, à ce nom, une valeur plus haute. L'Université de France, bien qu'elle ait été fortement atteinte par la loi de 1850 et par ses conséquences, à supposer même qu'elle n'ait plus d'existence légale, a encore une existence réelle. Elle aussi est « une réalité vivante ». Son nom, nous le prononçons tous les jours avec respect.

Pour moi, toutes les fois que je me trouve en face des associations libres, lorsque je les remercie des services qu'elles rendent au pays, c'est au nom de l'Université de France comme du gouvernement républicain.

Messieurs, il me reste une dernière objection à réfuter : c'est l'inutilité de donner l'existence à de nouvelles personnes morales : les Universités.

On nous dit : « Quelles libéralités pensez-vous attirer par ce nom d'Universités ? » On en a fait à vos Facultés; on continuera à leur en faire; mais vous auriez bien tort de croire que vos Universités s'enrichiront de sitôt.

Messieurs, ces libéralités faites à nos établissements d'enseignement supérieur ont été plus considérables qu'on ne le croit généralement.

Elles s'élèvent aujourd'hui à plus de 3 millions en capital et, en outre, à plus d'un demi-million en revenu.

A Montpellier, notamment, il y a eu le legs Bouisson de 1 500 000 francs. Mais la plupart de ces legs sont plus modestes; ils ont pour objet la fondation de prix à distribuer chaque année, l'enrichissement des bibliothèques, la fondation de chaires, de cours, de conférences, de laboratoires. C'est grâce à une libéralité de la ville de Paris qu'on a pu créer à la Faculté des lettres de Paris la chaire d'histoire de la Révolution française; c'est grâce à un don fait par M. le comte de Chambrun qu'on y a créé la chaire d'histoire des doctrines économiques.

Croyez-vous que ce mouvement de libéralités en faveur de nos établissements d'enseignement supérieur, mouvement si nouveau chez nous, et qui se développe avec une rapidité croissante, n'ait pas été encouragé par la perspective de la fondation des Universités futures ?

Ce qui nous fait espérer que, dans l'avenir, nos Universités ne manqueront ni de donations ni de legs, c'est qu'il s'en fait déjà non pas seulement en faveur des Facultés prises isolément, mais en faveur du corps des Facultés, c'est-à-dire de la personne morale dont l'Université doit prendre la place...

En dehors de toute considération philosophique, je veux appeler votre attention sur ce fait qu'en votant cette loi vous avez surtout un acte politique à accomplir. Son importance pour l'avenir de l'enseignement est très grand : peut-être n'est-il pas aisé de l'apprécier dès aujourd'hui, car il est toujours difficile de voir tout d'abord toutes les conséquences d'un acte. Mais nous sentons tous que les conséquences de la loi qui nous est soumise et que vous voterez, je l'espère, aujourd'hui, seront considérables dans l'avenir. Nous venons depuis un certain temps de passer par de nombreuses fêtes commémoratives. Nous avons célébré une série de centenaires : celui de l'Institut de France, celui de l'École polytechnique, celui de l'École normale. Et, dans ces fêtes, ce qui a dominé, c'est un sentiment de rétrospective admiration pour le gouvernement d'alors, pour cette Convention qui, au moment où elle avait à lutter contre l'Europe entière, où elle mettait sur pied ses « quatorze armées », trouvait encore le temps d'organiser l'enseignement dans ce pays et de préparer l'avenir.

Eh bien ! qui sait si vos arrière-neveux ne fêteront pas le centenaire de la création des Universités françaises !

En ce temps-là, Messieurs, on admirera aussi la sagesse et l'esprit de prévoyance du Parlement, comme nous admirons aujourd'hui celui de la Convention.

Il y a un mot de Luther qui a été cité dans la discussion de 1892. C'est celui-ci :

« Fonder des Universités, c'est une chose impériale et pontificale. »

Si vous le voulez, Messieurs, nous prouverons que cela peut être aussi une chose démocratique, une chose républicaine.

M. Liard (*commissaire du Gouvernement.* — Messieurs, je crois aller au-devant de vos préoccupations et peut-être de vos objections, en prenant la parole sur l'article 4 avant toute observation.

Cette loi a ce caractère qu'elle n'est pas une création, mais en quelque sorte une reconnaissance. Les choses que nous vous demandons de légitimer aujourd'hui se sont faites progressivement.

Il s'agit aujourd'hui de donner à ces Universités qui ont existé en expérience et qui, depuis la loi de 1893, existent en fait, un acte civil authentique.

La vérité, Messieurs, et ce qui fait que nous considérons l'article 4 comme

une pièce essentielle de la loi, c'est que l'enseignement supérieur, tel qu'il existe en France, n'est pas suffisamment doté; la vérité, c'est que le projet de loi propose de mettre à la disposition des Universités, en outre des fonds inscrits au budget par les Chambres, des ressources variables avec le nombre de leurs étudiants.

Vous savez, Messieurs, que les étudiants sont astreints à des droits; ces droits, on peut les subdiviser en deux catégories; les uns sont relatifs aux études, ce sont les droits d'inscription, les droits de travaux pratiques, les droits de bibliothèque; les autres sont relatifs aux examens. Nous les considérons, ceux-là, comme des droits régaliens, puisque les grades sont délivrés au nom de l'État.

Nous proposons — et la pensée a semblé fort sage à la Chambre des députés — de faire deux parts dans ces droits; de laisser au Trésor ceux qui correspondent aux diplômes conférés par l'État, et de donner, aux Universités, comme ressources supplémentaires, proportionnées à leur population, les droits d'études, d'inscription, de bibliothèque et de travaux pratiques...

La question est de savoir si cette augmentation de ressources que nous vous demandons pour les Universités de demain est légitime et nécessaire, au moment où l'enseignement supérieur va prendre enfin la forme que, depuis 1870, on a voulu lui donner, comme sa forme adéquate.

Je ne voudrais pas retenir trop longtemps l'attention du Sénat. Cependant je suis forcé de faire passer sous ses yeux quelques chiffres.

Les dépenses de l'enseignement supérieur, de 1884 à 1895, loin de s'augmenter, ont été diminuées, et dans une proportion considérable. Les crédits ouverts étaient, en 1884, de 11 552 355 fr. En 1895, ils sont de 13 142 079 fr. Mais, pendant ce temps, que sont devenues les recettes provenant des étudiants encaissées par le Trésor? Elles sont passées de 3 906 000 fr. à 6 632 000 fr.; par conséquent, pendant que les dépenses s'augmentaient seulement de 1 million et demi, les recettes s'accroissaient de plus de 2 millions et demi, exactement de 2 725 973 fr.

Aussi assistons-nous à ce phénomène, qu'il vaut la peine de signaler, que, pendant cette période de grand développement de l'enseignement supérieur, le prix net de revient de l'étudiant a diminué considérablement: il était net en 1884 de 548 fr., il n'est plus en 1895 que de 271. Dans aucun pays, l'Allemagne comprise, l'étudiant ne coûte moins cher.

Si vous voulez mettre en regard de la dotation de nos Universités le total des budgets des Universités allemandes, le voici: il est en chiffres ronds de 23 700 000 francs. Fondations et revenus, 3 millions, produit des cours; examens et inscriptions, 2 700 000 fr., subventions des États, 18 millions.

En France, si vous défalquez les recettes produites au Trésor par l'enseignement supérieur des crédits ouverts pour lui au budget de l'instruction publique, vous trouverez que les dépenses nettes de l'État pour cet ordre d'enseignement le plus productif de tous, n'est que de 6 509 126 fr.

Voilà la réalité, Messieurs.

Dans tous les cas, voici un fait qu'il faut enregistrer: en France, le prix de revient de l'étudiant est net de 271 fr.

En Allemagne, il est net également, c'est-à-dire déduction faite des produits universitaires, de 645.

Autre fait à noter également: en Suisse, l'étudiant revient par tête d'habitant à 96 centimes ou à 1 fr., suivant les cantons; en Allemagne, il revient à 37 centimes; en France, à 16 centimes seulement.

Voilà la contribution réelle de l'État français, du contribuable français, à l'enseignement supérieur des Facultés. Est-ce excessif? N'est-ce pas insuffisant?

Messieurs, la République a beaucoup fait pour l'enseignement supérieur; cependant, il y a encore dans cet enseignement de grandes insuffisances. Je vous demande la permission, si avancée que soit l'heure et si grande que soit votre fatigue, de vous en indiquer quelques-unes, car dans cette importante question il faut que certaines choses soient dites afin de bien établir que l'enseignement supérieur ne coûte pas trop cher au pays.

Voici, par exemple, le budget de la Faculté de médecine de Paris qui compte plus de 4000 élèves. Ce budget est considérable, mais les services sont si nombreux et si importants qu'à la répartition voici ce qu'on obtient :

Le laboratoire de chimie de la Faculté de médecine de Paris a, par an, 5215 francs; le laboratoire de physique a en tout 1460 francs; le laboratoire d'histologie, 2020 francs; le laboratoire d'anatomie, 1250 francs; celui de thérapeutique, 2015 francs; celui de médecine légale, 1720 francs; celui d'hygiène, 2470 francs; celui de médecine opératoire, 1190 francs; celui de pathologie expérimentale et comparée, 2470 francs. C'est la misère!

Je pourrais vous donner les chiffres des sommes allouées pour le matériel à chacune des cliniques de la Faculté de médecine de Paris; c'est encore la misère; il n'est pas d'autre mot pour caractériser cette situation. La clinique médicale de l'Hôtel-Dieu à 1930 francs; la clinique chirurgicale, 1200 francs; la clinique médicale de la Charité, 1610 francs; la clinique chirurgicale du même hôpital, 1720 francs; la clinique médicale de la Pitié, 790 francs; la clinique chirurgicale, 1190 francs.

Je m'arrête, Messieurs; ces chiffres, je l'espère, sont concluants.

Pour la Faculté des sciences, à peu près même situation. Vous savez l'éclat que la Faculté des sciences de Paris a jeté sur l'enseignement supérieur français et par quelles découvertes considérables elle a contribué au progrès de la science. Eh bien! le crédit, pour les laboratoires, pour les frais d'enseignement dans cette Faculté de Paris, qui contient vingt-cinq enseignements expérimentaux, est au total de 60000 francs, ce qui fait, par enseignement, 2400 francs.

La Faculté des sciences de Bordeaux qui a dix enseignements expérimentaux ne reçoit que 14500 francs, soit, par laboratoire et par enseignement expérimental, 1450 francs. Celle de Lille pour onze enseignements expérimentaux reçoit 15550 francs, soit en moyenne, 1400 francs par enseignement.

Même pénurie pour les bibliothèques; les bibliothèques universitaires sont construites et déjà bien garnies; mais combien sont maigres leurs budgets, combien ils semblent maigres surtout par comparaison.

Je compare par exemple Strasbourg et Nancy. Strasbourg reçoit par an pour le matériel de sa bibliothèque 72500 francs; Nancy ne touche que 21625 francs. Gœttingue, que l'on peut comparer à Lyon, reçoit 55887 francs, Lyon n'a que 24000 francs; Halle reçoit 30000 francs et Poitiers, 11750 francs.

Mais chose plus grave et sur laquelle, bien qu'il m'en coûte, je suis forcé cependant d'appeler, ne fût-ce qu'un instant, l'attention du Sénat, car il y a là une véritable question de probité : pour ces bibliothèques, ces travaux pratiques, les étudiants payent, chaque année, des rétributions qui s'élèvent à des chiffres considérables et qui sont encaissées par le Trésor; or, comme les augmentations de crédits qui ont pu être allouées dans ces dernières années sont loin d'égaler l'augmentation des recettes résultant elle-même de l'augmentation du nombre des étudiants, qu'arrive-t-il? C'est que, par exemple, à la Faculté de médecine de Paris — il faut bien citer les chiffres pour justifier l'article du projet de loi — l'étudiant paye, comme droits de travaux pratiques, en première année, 50 francs; en seconde et en troisième année, 40 francs. En faisant état de tous les crédits qui sont mis par le budget à notre disposition, crédits, je le répète, dont les augmentations sont loin de correspondre à l'augmentation des produits universitaires versés au Trésor, c'est-à-dire, en définitive, à l'augmentation même du nombre des étudiants, savez-vous quelles sommes nous sommes réduits à mettre à la disposition de la Faculté de médecine de Paris pour les travaux pratiques obligatoires de ses étudiants? En moyenne 21 fr. 34 par élève! De telle sorte que sur cette recette, qui est une recette sacrée en définitive, l'État fait un bénéfice.

Il en est de même dans l'École supérieure de pharmacie et dans toutes les Facultés des départements où il y a des travaux pratiques. Voici, par exemple, une des Facultés les plus importantes, la Faculté de médecine et de pharmacie de Lyon; le nombre des étudiants qui prennent part aux travaux pratiques de

médecine et de pharmacie en 1895 a été de 1 065 : le crédit ouvert pour ces travaux pratiques sur le budget de l'instruction publique a été de 19 350 francs, soit par tête d'élève 18 fr. 17, et la somme versée au Trésor pour cet objet par chaque étudiant a été en moyenne de 45 francs. Nous n'avons pu faire davantage parce que le crédit législatif mis à notre disposition était insuffisant.

Il en est de même pour les bibliothèques universitaires. Chaque étudiant paye pour droit de bibliothèque une rétribution de 10 francs; à Paris, en 1895, le total de ces droits de bibliothèque a été de 63 200 francs; les crédits qui nous sont ouverts, avec le mécanisme ordinaire du budget, n'ont permis de donner à la bibliothèque de l'Université, à celle des Facultés de médecine, de théologie, de droit et de l'École supérieure de pharmacie réunies pour achat de volumes et abonnements que 45 900 francs. Je dis que c'est là une situation qui ne peut pas durer, elle est connue de la commission du budget, elle est connue de votre commission des finances, elle est connue de la Chambre des députés, et la voilà connue du Sénat. Elle suffirait à elle seule pour justifier l'article que nous avons l'honneur de vous soumettre et qui ne sera appliqué qu'à dater de 1898.

Quel va être le fonctionnement de cet article? En définitive, ce n'est pas au lendemain du jour où vous aurez, d'accord avec le Gouvernement de la République, depuis 1872, constitué les Universités françaises, sans porter atteinte au prestige et à l'existence, sinon légale, du moins réelle de cette grande Université de France, à laquelle nous nous glorifions tous, les plus jeunes comme les plus vieux, d'appartenir ou d'avoir appartenu; ce n'est pas au lendemain de ce jour que vous allez diminuer les ressources de l'enseignement supérieur.

Ce que l'État donne à l'enseignement supérieur continue d'être inscrit au budget de l'État; les mêmes crédits, les mêmes subventions continueront d'être portés aux chapitres 7 et 8 du budget. Mais les Universités auront en outre, à partir de 1898, la perception des droits que nous vous demandons de leur abandonner.

La répartition entre elles de ces nouvelles ressources se fera d'une façon automatique mais équitable, puisqu'elle variera avec le nombre variable des étudiants. C'est la justice.

Après ce que je viens de vous dire, maintenant que vous savez que les crédits qui nous sont ouverts, et qu'à notre tour nous distribuons aux diverses Facultés, mais sans pouvoir les augmenter, sont inférieurs aux droits versés au Trésor par les étudiants pour les travaux pratiques, pour les bibliothèques, pour leurs études en un mot; voulez-vous que les rétributions scolaires soient dans ce pays une des formes de l'impôt?...

Après ce discours, le projet de loi, mis aux voix, est adopté par 223 voix contre 29; ces dernières appartiennent presque toutes à des membres de la droite cléricale. Voici, au surplus, les 29 noms, d'après le compte rendu officiel :

ONT VOTÉ CONTRE :

MM. Audiffret-Pasquier (duc d'), Béjarry (de), Benazet, Biré (Alfred), Blavier, Blois (comte de), Brun (Lucien), Buffet, Chesnelong, Dumon, Espivent de la Villesboisnet (général comte), Fresneau, Guibourd de Luzinais, Halgan (Emmanuel), Haugoumar des Portes, Huon de Penanster, Lacave-Laplagne, Lamarzelle (de), Lareinty (baron de), Le Breton, Le Cour Grandmaison, Le Provost de Launay, Maillé (comte de), Merlet, Montesquiou-Fezensac (duc de), Ollivier (Auguste), Pajot, Théry, Tribert.

UNIVERSITÉ DE PARIS

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS

PENDANT L'ANNÉE 1896-1897

FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE

M. SABATIER, doyen. — *L'enseignement de Jésus*, 2 h.

M. BONET-MAURY, professeur. — *Histoire de l'Église au XVIIe siècle*, 2 h.; *L'Eglise grégorienne d'Arménie*, 1 h.

M. MÉNÉGOZ, professeur. — *Histoire de la Dogmatique*, 1 h.; *Epîtres de saint Jacques* (en été, *Epîtres de saint Jean*), 1 h.; *Explication de Rothe, Zur Dogmatik*, 1 h.

M. STAPFER, professeur. — *Introduction aux Epîtres de saint Paul*, 1 h.

M. VAUCHER, professeur. — *Doctrine chrétienne*, 2 h.; *Catéchétique*, 1 h.; *Explication homilétique des Péricopes*, 1 h.; *Encyclopédie*, 1 h.

M. S. BERGER, professeur adjoint. — *Les Premiers siècles de l'Eglise*, 2 h.; *Coup d'œil sur l'Histoire de l'Eglise*, 1 h.

M. ALLIER, chargé de cours. — *Le Problème religieux dans la Philosophie du XIXe siècle*, 2 h., *les idées de Devoir et de Droit*, 1 h.

M. AD. LODS, chargé de cours. — *La Religion d'Israël*, 1 h.; *Deutéronome*, 1 h.; *Hébreu*, 3 h.

M. EBRHARDT, maître de conférences. — *Morale sociale*, 2 h.; *Explication de Herder*, 1 h.

M. J. RÉVILLE, maître de conférences. — *Littérature chrétienne au IVe siècle*, 1 h.; *Textes relatifs au Montanisme*, 1 h.

COURS LIBRE (*en hiver seulement*).

M. ARM. LODS. — *Droit ecclésiastique protestant*, 1 h.

FACULTÉ DE DROIT

La session d'octobre-novembre commencera le lundi 26 octobre, et les cours de la Faculté auront lieu à partir du lundi 9 novembre, aux jours et heures ci-après :

COURS DE PREMIÈRE ANNÉE

Droit romain. — M. GÉRARDIN, prof., *lundi, mercredi, vendredi*, à 10 h. — M. GARSONNET, prof., *lundi, mercredi, vendredi*, à 1 h.

Droit civil. — M. PLANIOL, prof., *lundi, mercredi, vendredi*, à 2 h. 1/4 — M. WEISS, prof. adj., chargé du cours *lundi, mercredi, vendredi*, à 8 h. 3/4.

Économie politique. — M. Beauregard, prof. *mardi*, *samedi*, à 2 h. 1/4.

Histoire du droit français (1er semestre). **Éléments du droit constitutionnel** (2e semestre). — M. Chénon, prof.-adj., chargé du cours *mardi*, *jeudi*, *samedi*, à 1 h.

COURS DE DEUXIÈME ANNÉE

Droit romain (1er semestre) (Théorie des obligations). — M. Girard, prof., *mardi*, *jeudi*, *samedi*, à 9 h. 3/4.

Droit romain (Histoire des doctrines juridiques au temps d'Hadrien et des Antonins). — M. Cuq, prof. adj., chargé du cours, *mardi*, *samedi*, à 3 h. 1/2.

Droit civil. — M. Massigli, prof., *lundi*, *mercredi*, *vendredi*, à 1 h.

Droit civil approfondi et comparé (De la transmission des droits personnels). — M. Léon Michel, prof., *lundi*, *vendredi*, à 3 h. 3/4.

Droit administratif. — M. Berthélemy, agrégé, chargé du cours, prof., *mardi*, *jeudi*, *samedi*, à 8 1/2.

Droit criminel. — M. Saleilles, agrégé, chargé du cours, *lundi*, *mercredi*, *vendredi*, à 2 h. 1/2.

Droit international public (2e semestre). — M. Leseur, prof.-adj. chargé du cours, *mardi*, *jeudi*, *samedi*, à 9 h. 3/4.

COURS DE TROISIÈME ANNÉE

Droit civil. — M. Boistel, prof., *mardi*, *jeudi*, *samedi*, à 8 h. 1/2.

Droit civil approfondi et comparé (Les régimes hypothécaires). — M. Bufnoir, prof. *lundi*, *vendredi*, à 9 h. 3/4.

Droit commercial. — M. Lyon-Caen, prof., *lundi*, *mercredi*, *vendredi*, à 8 h. 1/2.

Procédure civile (1er semestre). **Procédure civile** (voies d'exécution) (2e semestre). — M. Glasson, prof., *mardi*, *mercredi*, *jeudi*, à 10 h.

Droit international privé (1er semestre). — M. Lainé, prof., *mardi*, *jeudi*, *samedi*, à 3 h. 1/2.

Droit commercial maritime (1er semestre). **Législation commerciale comparée** (2e semestre). — M. Thaller, prof., *lundi*, *mercredi*, *vendredi*, à 3 h. 3/4.

Législation financière (1er semestre). — M. Henry Michel, prof. chargé du cours, *mardi*, *jeudi*, *samedi*, à 4 h. 3/4.

COURS SPÉCIAUX POUR LE DOCTORAT

1° SCIENCES JURIDIQUES

Pandectes (Les stipulations prétoriennes). — M. Jobbé-Duval, prof., *mardi*, *samedi*, à 1 h.

Histoire du droit français. — M. Lefebvre, prof., *mardi*, *samedi*, à 2 h. 1/4.

Droit administratif (2e semestre). (Juridiction et contentieux.) — M. Henry Michel, prof., *mardi*, *samedi*, à 4 h. 3/4.

Législation pénale comparée. — M. Le Poittevin, prof. *lundi*, *vendredi*, à 5 h.

2° SCIENCES POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

Histoire du droit public français. — M. Esmein, prof. *jeudi, samedi*, à 9 h. 3/4.

Principes du droit public. — M. Larnaude, prof., *lundi, vendredi*, à 8 h. 3/4.

Droit constitutionnel comparé. — M. Chavegrin, prof., *mardi, mercredi*, à 8 h. 3/4.

Droit administratif. — M. Ducrocq, prof., *lundi, vendredi*, à 10 h.

Droit international public. — M. Renault, prof., *jeudi, samedi*, à 8 h. 1/2.

Économie politique. — M. Cauwès, prof. chargé du cours, *mardi, jeudi*, à 2 h. 1/4.

Histoire des doctrines économiques. — M. Saint-Marc, agrégé, chargé du cours, *vendredi, samedi*, à 1 h.

Législation française des finances et science financière. — M. Alglave, prof., *mercredi, jeudi*, à 3 h. 1/2.

Législation et économie industrielles. — M. Jay, agrégé, chargé du cours, *vendredi, samedi*, à 2 h. 1/4.

Législation et économie coloniales (1er semestre). — M. Leseur, prof. adj., chargé du cours, *vendredi, samedi*, à 4 h. 3/4.

Législation et économie coloniales (2e semestre). — M. Estoublon, prof., chargé du cours, *vendredi, samedi*, à 3 h. 1/2.

Droit musulman (1er semestre). — M. Estoublon, prof., *vendredi, samedi*, à 3 h. 1/2.

Les conférences facultatives de licence et de doctorat seront faites à partir du 1er décembre aux jours et heures qui seront indiqués par une affiche spéciale.

FACULTÉ DE MÉDECINE

PREMIER SEMESTRE (HIVER)

COURS MAGISTRAUX

Chimie appliquée à la médecine. — M. Gautier, prof. *Applications de la chimie générale à la médecine*, mardi, jeudi, samedi, à midi.

Anatomie. — M. Farabeuf, prof. *Abdomen et bassin*, lundi, mercredi, vendredi, à 4 h.

Histologie. — M. Mathias Duval, prof. *Les épithéliums et les glandes. La peau et les organes des sens. Les muqueuses. Le foie. Le rein. Les éléments de la génération*, mardi, jeudi, samedi, à 4 h.

Physiologie. — M. Richet, prof. *Fonctions de nutrition, de reproduction et de relation*, lundi, mercredi, vendredi, à 5 h.

Pathologie chirurgicale. — M. Lannelongue, professeur (M. Ricard, agrégé, suppléant). *Bassin et organes génito-urinaires de l'homme et de la femme*, lundi, mercredi, vendredi, à 3 h.

Pathologie médicale. — M. Debove, prof. *Maladies de l'appareil digestif*, mardi, jeudi, samedi, à 3 h.

Pathologie expérimentale et comparée. — M. Straus, prof. *La bactériologie dans ses applications à la médecine. Technique bactériologique. Prin-*

cipales maladies bactériennes communes à l'homme et aux animaux, lundi, mercredi, vendredi, à 4 h.

Anatomie pathologique (Fondation Dupuytren). — M. Cornil, prof. *Anatomie pathologique des organes de la circulation et de la respiration*, lundi, vendredi, à 5 h. et mercredi, à 2 h.

Thérapeutique. — M. Landouzy, prof. *Des indications thérapeutiques et des médications au cours des affections de l'appareil respiratoire* (*Phtisie pulmonaire*), lundi, mercredi, vendredi, à 3 h.

Pharmacologie et matière médicale. — M. Pouchet, prof. *Étude des modificateurs du système nerveux. I. Antispasmodiques. II. Modificateurs du système nerveux périphérique. III. Modificateurs névro-musculaires. IV. Sédatifs et stimulants de l'action nerveuse : Excitateurs et modérateurs reflexes. V. Modificateurs intellectuels*, mardi, jeudi, samedi, à 4 h.

Histoire de la médecine et de la chirurgie (fondation Salmon de Champoteau). — M. Laboulbène, prof. *Histoire des découvertes en médecine et en chirurgie. Bibliographie et biographie médicales*, mardi, jeudi, samedi, à 4 h.

Conférences de médecine légale. — M. Brouardel, prof. *Conférences de médecine légale*, lundi, mercredi, vendredi, à 2 h. (à la Morgue).

CLINIQUES

Cliniques médicales. — M. Potain, prof., mardi, samedi, à 10 h. (à la Charité). — M. Jaccoud, prof., mardi, samedi, à 9 h. 1/2 (à la Pitié). — M. Hayem, prof., mardi, jeudi, samedi, à 10 h. (à l'hôpital Saint-Antoine). — M. Dieulafoy, prof., mercredi, samedi, à 9 h. (à l'Hôtel-Dieu).

Cliniques chirurgicales. — M. Duplay, prof., mardi, vendredi, à 9 h. 1/2 (à l'Hôtel-Dieu). — M. Le Dentu, prof., mardi, vendredi, à 9 h. 1/2 (à l'hôpital Necker). — M. Tillaux, prof., lundi, mercredi, vendredi, à 9 h. 1/2 (à la Charité). — M. Berger, prof., lundi, vendredi, à 9 h. 1/2 (à la Pitié).

Clinique de pathologie mentale et des maladies de l'encéphale. — M. Joffroy, prof., mercredi, samedi, à 9 h. 1/2 (à l'asile Sainte-Anne).

Clinique des maladies des enfants. — M. Grancher, prof. (M. Marfan, agrégé, chargé de cours), mardi, samedi, à 4 h. (à l'hôpital des Enfants-Malades).

Clinique des maladies cutanées et syphilitiques. — M. Fournier, prof., mardi, vendredi, à 9 h. 1/2 (à l'hôpital Saint-Louis).

Clinique des maladies du système nerveux. — M. Raymond, prof., mardi, vendredi, à 10 h. (à la Salpêtrière).

Clinique ophtalmologique. — M. Panas, prof., lundi, vendredi, à 9 h. (à l'Hôtel-Dieu).

Clinique des maladies des voies urinaires. — M. Guyon, prof., mercredi, samedi, à 9 h. (à l'hôpital Necker).

Cliniques d'accouchements. — M. Tarnier, prof., mardi, samedi, à 9 h. (à la clinique d'accouchements, rue d'Assas). — M. Pinard, prof., lundi, mercredi, vendredi, à 9 h. (à la clinique d'accouchements Baudelocque, 125, boulevard de Port-Royal).

CONFÉRENCES

Anatomie. — M. Poirier, agrégé. *Système nerveux central*, mardi, jeudi, samedi, à 5 h.

Pathologie interne. — M. Widal, agrégé. *Maladies du cœur et des vaisseaux*, lundi, mercredi, vendredi, à 6 h.

Pathologie externe. — M. Lejars, agrégé. *Chirurgie des membres*, mardi, jeudi, samedi, à 5 h. (grand amphithéâtre).

Médecine légale. — M. Thoinot, agrégé. *Attentats à la pudeur. Viol. Infanticide*, lundi, mercredi, vendredi, à 4 h.

Hygiène. — M. Netter, agrégé. *Étiologie et prophylaxie des maladies transmissibles. Tuberculose. Lèpre. Maladies communes à l'homme et aux animaux*, mardi, jeudi, samedi, à 5 h.

Obstétrique. — M. Bonnaire, agrégé. *La grossesse. Accouchement normal. Suites de couches normales et pathologiques. Soins à donner aux nouveau-nés. Pathologie de la grossesse*, lundi, mercredi, vendredi, à 5 h.

Maladies de la peau. — M. Gaucher, agrégé. *Difformités cutanées. Dermatoses pigmentaires. Dermatoses hypertrophiques et tumeurs de la peau*, dimanche, à 10 h. 1/2 (à l'hôpital Saint-Louis).

TRAVAUX PRATIQUES

Chimie biologique. — M. Hanriot, agrégé, chef des travaux. *Manipulations de chimie biologique. Conférences et démonstrations*, mardi, jeudi, samedi, de 8 h. à 10 h. 1/2 (École pratique).

Anatomie. — M. Poirier, agrégé, chef des travaux anatomiques. *Dissection. Démonstrations par les prosecteurs et les aides d'anatomie*, tous les jours, de 1 h. à 4 h. (École pratique).

Anatomie pathologique. — M. Brault, chef des travaux. *Exercices pratiques d'anatomie pathologique. Conférences et démonstrations*, tous les jours, à 2 h. (laboratoire des travaux d'anatomie pathologique).

DEUXIÈME SEMESTRE (ÉTÉ)

COURS MAGISTRAUX

Physique biologique. — M. Gariel, prof. *Étude physique de la phonation et de l'audition. Étude physique de la vision. Applications de l'optique aux méthodes d'observation en biologie. Applications physiologiques et médicales de l'électricité*, mardi, jeudi, samedi, à midi.

Opérations et appareils. — M. Terrier, prof. *Opérations sur l'abdomen*, lundi, mercredi, vendredi, à 4 h.

Pathologie interne. — M. N..., prof., mardi, jeudi, samedi, à 3 h.

Pathologie et thérapeutique générales. — M. Bouchard, prof. *Les altérations pathologiques de l'appareil circulatoire*, mardi, jeudi, samedi, à 5 h.

Hygiène. — M. Proust, prof. *Climats d'altitude des sanatoria. Du rôle de l'air et du sol dans la transmission des maladies. Étiologie et prophylaxie des maladies générales. — Leçons pratiques au musée et au laboratoire. Visite des musées, fabriques et établissements divers au point de vue de l'hygiène*, mardi, jeudi, samedi, à 4 h.

Médecine légale. — M. Brouardel, prof. *Responsabilité médicale. Grossesse. Avortement*, lundi, vendredi, à 4 h. (grand amphithéâtre). — **Conférences de médecine légale.** *Conférences pratiques de médecine légale*, lundi, mercredi, vendredi, à 2 h. (à la Morgue).

CLINIQUES

Les cours de clinique sont annuels; ils ne changent pas.

COURS COMPLÉMENTAIRES

Pathologie externe. — M. Tuffier, agrégé. *Chirurgie du thorax et de l'abdomen*, lundi, mercredi, vendredi, à 5 h.

Accouchements. — M. Bar, agrégé. *Dystocie, opérations*, mardi, jeudi, samedi, à 4 heures.

CONFÉRENCES

Anatomie. — M. Thiéry, agrégé. *Anatomie topographique médico-chirurgicale de la tête, du cou, et du membre supérieur*, lundi, mercredi, vendredi, à 3 h.

Histologie. — M. Retterer, agrégé. *Tissus conjonctif, cartilagineux, osseux. Sang. Lymphe. Vaisseaux. Ganglions lymphatiques. Rate, capsule surrénale. Structure des organes génitaux externes. Tissu érectile*, lundi, mercredi, vendredi, à 5 h.

Physiologie. — M. Gley, agrégé. *Digestion. Sécrétions*, mardi, jeudi, samedi, à 4 h.

Pathologie interne. — M. Marie, agrégé. *Maladies du cerveau et de la moelle*, lundi, mercredi, vendredi, à 3 h.

Pathologie externe. — M. Delbet, agrégé. *Chirurgie de la tête, du cou et du rachis*, mardi, jeudi, samedi, à 5 h.

Thérapeutique. — M. Gilbert, agrégé. *Thérapeutique élémentaire*, mardi, jeudi, samedi, à 6 h.

Anatomie pathologique. — M. Letulle, agrégé. *Appareil respiratoire, système nerveux, système lymphatique*, lundi, mercredi, vendredi, à 2 h.

Pharmacologie. — M. André, agrégé. *Étude du droguier*, mardi, jeudi, samedi, à 5 h.

Maladies de la peau. — M. Gaucher, agrégé. *Dermatoses hypertrophiques et tumeurs de la peau*, dimanche, à 10 h. 1/2 (à l'hôpital Saint-Louis).

TRAVAUX PRATIQUES

Physique biologique. — M. Weiss, agrégé, chef des travaux. *Travaux pratiques de physique biologique*, mardi, jeudi, samedi, de 4 à 6 h.

Histologie. — M. Rémy, agrégé, chef des travaux. *Travaux pratiques d'histologie*, tous les jours, de 1 h. à 3 h.

Physiologie. — M. Laborde, chef des travaux. *Démonstrations de physiologie expérimentale*, lundi, vendredi, à 4 h.

Médecine opératoire. — M. Poirier, agrégé, chef des travaux anatomiques. *Exercices de médecine opératoire*, tous les jours, de 1 h. à 4 h.

Anatomie pathologique. — M. Brault, chef des travaux. *Travaux pratiques d'anatomie pathologique*, tous les jours, à 2 h.

FACULTÉ DES SCIENCES

PREMIER SEMESTRE

Les cours s'ouvriront à la Sorbonne le lundi 9 novembre 1896.

Géométrie supérieure. — Les *mercredis* et *vendredis*, à 10 h. 1/2. M. G. Darboux, prof., ouvrira ce cours le mercredi 11 novembre. Il trai-

tera le mercredi des principes de la géométrie et le vendredi de la théorie des systèmes triples de surfaces orthogonales.

Calcul différentiel et calcul intégral. — Les *mardis* et *samedis*, à 10 h. 1/2. M. Picard, prof., ouvrira la première partie de ce cours le mardi 10 novembre. Il traitera de la théorie des fonctions algébriques de deux variables indépendantes et de ses applications à diverses questions de calcul intégral.

Mécanique rationnelle. — Les *mercredis* et *vendredis*, à 8 h. 1/2. M. Appell, prof., ouvrira la première partie de ce cours le mercredi 11 novembre. Il traitera des lois générales de l'Équilibre et du Mouvement.

Astronomie mathématique et mécanique céleste. — Les *lundis*, à 8 h. 1/2. M. Tisserand, prof., ouvrira ce cours le lundi 9 novembre. Il traitera des mouvements de rotation des corps célestes en général et en particulier de ceux de la Terre et de la Lune.

Calcul des probabilités et physique mathématique. — Les *lundis* et *jeudis*, à 10 h. 1/2. M. H. Poincaré, prof., ouvrira ce cours le lundi 9 novembre. Il traitera de l'Électrodynamique.

Mécanique physique et expérimentale. — Les *mardis* et *samedis*, à 8 h. 3/4. M. Boussinesq, prof., ouvrira la première partie de ce cours le mardi 10 novembre. Il étudiera le frottement intérieur des fluides, avec application, d'une part, aux phénomènes d'écoulement bien continus (mouvements dans les tubes fins, filtration, transpiration, diffusion), d'autre part, à l'extinction graduelle des ondes soit sonores, soit liquides.

Physique. — Les *mardis* et *samedis*, à 1 h. 1/2. M. Bouty, prof., ouvrira ce cours le mardi 10 novembre. Il traitera de l'Electricité (électro-chimie non comprise). Des manipulations et des conférences, qui sont dirigées pendant toute l'année par le professeur, commenceront dans la seconde quinzaine de novembre.

Chimie générale. — Les *lundis* et *jeudis*, à 1 h. M. Troost, prof., ouvrira ce cours le lundi 9 novembre. Il exposera les lois générales de la Chimie et les principes de la Thermochimie; il fera l'histoire des Métalloïdes et de leurs principales combinaisons. Des manipulations, qui sont dirigées pendant toute l'année par le professeur, commenceront dans la seconde quinzaine de novembre.

Chimie minérale. — Les *mercredis* et *vendredis*, à 2 h. M. Ditte, prof., ouvrira ce cours le mercredi 11 novembre. Il traitera des Métaux et de leurs combinaisons principales.

Chimie biologique. — Ce cours aura lieu à l'Institut Pasteur, rue Dutot, n° 25. Les *mardis* et *jeudis*, à 2 h. 1/2. M. Duclaux, prof., ouvrira ce cours le mardi 10 novembre. Il étudiera la biologie générale des microbes.

Zoologie, anatomie, physiologie comparée. — Les *mardis* à 3 h. 1/2, et les *jeudis* à 5 h. M. Y. Delage, prof., ouvrira ce cours le mardi 10 novembre. Il traitera, les mardis, des Vermoïdes et Provertébrés, et, les jeudis, des Mollusques et Articulés.

Les travaux pratiques et manipulations auront lieu les jeudis, de midi et demi à quatre heures et demie, dans le laboratoire, sur les sujets relatifs aux examens de licence.

Évolution des êtres organisés. (Fondation de la Ville de Paris.) — Ce cours aura lieu rue de l'Estrapade, n° 18, les *mercredis*, à 2 h. et *samedis*,

à 11 h. M. Giard, prof., ouvrira ce cours le mercredi 11 novembre. Il traitera de l'évolution des couleurs dans la nature et de leur signification biologique.

Le samedi, à 11 h., le professeur exposera les principes généraux de la taxonomie et en fera l'application à la phylogénie des Métazoaires.

Botanique. — Ce cours aura lieu à l'amphithéâtre de physique, les *mercredis* et *vendredis*, à 3 h. 1/2. M. G. Bonnier, prof., ouvrira ce cours le mercredi 11 novembre. Il traitera des familles de Phanérogames.

COURS ANNEXES

Calcul différentiel et calcul intégral. — Les *mardis* et *vendredis*, à 3 h. M. Painlevé, prof.-adjoint, chargé du cours, ouvrira ce cours le mardi 10 novembre. Il traitera des opérations du calcul différentiel et intégral au point de vue réel, et de leurs applications géométriques.

Cinématique. — Les *mercredis*, à 1 h. 1/2. M. Kœnigs, prof. adjoint, chargé du cours, ouvrira ce cours le mercredi 11 novembre. Il traitera de la Cinématique du corps solide. — Mécanismes.

Astronomie mathématique et mécanique céleste. — Les *jeudis*, à 8 h. 1/2. M. Andoyer, maître de conférences, chargé du cours, ouvrira ce cours le jeudi 12 novembre. Il traitera du Mouvement de translation des planètes d'après la méthode de la variation des constantes arbitraires.

Éléments d'analyse et de mécanique. — Les *mardis, jeudis* et *samedis*, à 3 h. M. Raffy, maître de conf., chargé du cours, ouvrira ce cours le mardi 10 novembre. Il exposera les principales théories mathématiques dont la connaissance est nécessaire pour l'étude de la physique (notions de géométrie analytique, dérivées et intégrales, équations différentielles, lois générales de l'équilibre, mouvements des points et des systèmes).

Physique générale. — Les *jeudis*, à 4 h. M. Pellat, prof. adjoint, chargé du cours, ouvrira ce cours le jeudi 12 novembre. Il traitera de la Thermodynamique.

Chimie physique. — Les *mercredis*, à 9 h., et les *samedis*, à 9 h. 1/2. M. Robin, chargé du cours, ouvrira ce cours le mercredi 11 décembre. Il traitera de la Statique chimique, et ensuite de l'Electro-Chimie.

Chimie analytique. — Les *lundis*, à 3 h. M. Riban, maître de conf., chargé du cours, ouvrira ce cours le lundi 9 novembre. Il terminera l'étude du dosage et de la séparation des Métaux et traitera des applications de l'Électrolyse à l'analyse chimique.

Géographie physique. — Les *vendredis*, à 2 h. M. Ch. Vélain, maître de conf., chargé du cours, ouvrira ce cours le vendredi 15 novembre. Il traitera de la genèse des formes géographiques, puis il étudiera spécialement l'Amérique et les terres polaires.

ENSEIGNEMENT PRÉPARATOIRE AU CERTIFICAT D'ÉTUDES PHYSIQUES, CHIMIQUES ET NATURELLES

Rue Rataud, n° 1.

Physique. — 1re section. M. Paul Janet, prof. de Faculté, chargé du cours, ouvrira ce cours le *mercredi* 11 novembre. Il traitera les *lundis, mercredis* et *vendredis* à 9 h. : Principes de mécanique, Chaleur, Électricité, Magnétisme, Électro-Magnétisme.

2e section. M. Lucien Poincaré, chargé du cours, ouvrira ce cours le *mardi* 10 novembre. Il traitera les *mardis*, *jeudis*, *samedis*, à 9 h. : Principes de mécanique, Chaleur, Électricité, Magnétisme, Électro-Magnétisme.

M. Krouchkoll, chef des travaux pratiques, dirigera les manipulations de physique les *lundis*, *mardis*, *vendredis* et *samedis*, de 1 h. 1/2 à 4 h. 1/2.

Chimie. — 1re section. M. Joannis, prof. à la Faculté des sciences de Bordeaux, chargé du cours, ouvrira ce cours le *mardi* 10 novembre. Il traitera les *mardis*, *jeudis* et *samedis* à 9 h. : Métalloïdes, Métaux, Chimie analytique.

2e section. M. Péchard, chargé du cours, ouvrira ce cours le *lundi* 9 novembre. Il traitera les *lundis*, *mercredis*, *vendredis*, à 9 h. : Métalloïdes Métaux, Chimie analytique.

M. Étaix, chef des travaux pratiques, dirigera les manipulations de chimie les *mardis*, *mercredis*, *vendredis* et *samedis*, de 1 h. 1/2 à 4 h. 1/2.

Zoologie. — M. R. Perrier, maître de conf., ouvrira ce cours le *mardi* 10 novembre. Il traitera de la Zoologie générale.

1re section. Les *mercredis*, à 10 h. 1/2.

2e section. Les *jeudis*, à 10 h. 1/2.

M. Fischer, chef des travaux pratiques, dirigera les manipulations de zoologie les *lundis*, *mardis*, *mercredis*, *jeudis*, de 1 h. 1/2 à 4 h. 1/2.

Botanique. — M. Daguillon, maître de conf., chargé du cours, ouvrira ce cours le *mardi* 10 novembre. Il traitera d'abord des plantes Cryptogames, puis de l'Anatomie et de la Physiologie générales.

1re section. Les *lundis* et *vendredis*, à 10 h. 1/2.

2e section. Les *mardis* et *samedis*, à 10 h. 1/2.

M. Chauveaud, chef des travaux pratiques, dirigera les manipulations de botanique les *mercredis*, *jeudis*, *vendredis* et *samedis* de 1 h. 1/2 à 4 h. 1/2.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE DE CHIMIE APPLIQUÉE

Rue Michelet, n° 3.

Directeur : M. le prof. Friedel.

Les exercices de Laboratoire auront lieu de 9 h. du matin à 5 h. tous les jours, à partir du 9 novembre.

L'enseignement pratique de première année est coordonné aux cours et conférences de chimie de la Faculté et comprend les préparations et les analyses de la chimie minérale,

M. Chabrié, chef des travaux pratiques, réunira les élèves les lundis et jeudis, le matin, à 9 h. et leur donnera les indications nécessaires pour l'exécution de leur travail.

CERTIFICATS D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

La Faculté délivrera aux sessions de juillet et de novembre 1897 les certificats d'études supérieures suivants : Calcul différentiel et calcul intégral. — Mécanique rationnelle. — Astronomie. — Analyse supérieure. — Géométrie supérieure. — Mécanique céleste. — Physique mathématique. — Mécanique physique et expérimentale. — Physique générale. — Chimie générale. — Minéralogie. — Chimie biologique. — Zoologie. — Botanique. — Géologie. — Physiologie générale.

DEUXIÈME SEMESTRE

Les cours : d'Algèbre supérieure, par M. Hermite (Fonctions elliptiques); — de Calcul intégral, par M. Picard; — de Mécanique rationnelle, par M. Appell; — d'Astronomie physique, par M. Wolf (programme du certificat d'astronomie); — de Physique mathématique, par M. H. Poincaré (Thermodynamique); — de Mécanique physique et expérimentale, par M. Boussinesq (écoulements tumultueux et tourbillonnants auxquels donnent lieu les lits à grande section, régimes tant uniformes que graduellement variés des cours d'eau); — de Physique, par M. Lippmann (Optique); — de Chimie organique, par M. Friedel (les composés de la série grasse); — de Minéralogie, par M. Hautefeuille (Cristallographie; principales espèces minérales); — de Zoologie, Anatomie, Physiologie comparée, par M. de Lacaze-Duthiers (Organes et Fonctions de Nutrition); — de Physiologie, par M. Dastre (Fonctions de Nutrition); — de Géologie, par M. Munier-Chalmas (Terrains tertiaires au point de vue Paléontologique, stratigraphique et pétrographique); — de Calcul différentiel et de Calcul intégral, par M. Painlevé (Théorie des fonctions analytiques); — de Physique générale, par M. Pellat (Capillarité, Électrochimie, Électrocapillarité, Mesures électriques); — de Chimie physique, par M. Robin (2e partie du cours); — de Chimie analytique, par M. Riban (Dosage et séparation des métaux); — d'Histologie, par M. J. Chatin (Principes généraux de la Technique; principaux tissus considérés au point de vue de l'Histologie zoologique); — de Physique (Certificats d'études P. C. N.), par MM. P. Janet et L. Poincaré (Acoustique, Optique et Météorologie); — de Chimie (Certificats d'études P. C. N.), par MM. Joannis et Péchard (Chimie organique); — de Zoologie (Certificat d'études P. C. N.), par M. R. Perrier (Classification); — de Botanique (Certificat d'études P. C. N.), par M. Daguillon (Anatomie, Physiologie et Phanérogames).

Le registre des inscriptions prescrites pour les certificats d'études supérieures et le certificat d'études physiques, chimiques et naturelles sera ouvert, au Secrétariat de la Faculté, les quinze premiers jours des mois de novembre, janvier, avril et juillet.

CONFÉRENCES

Les conférences annuelles commenceront le lundi 16 novembre. Les étudiants n'y sont admis qu'après s'être inscrits au Secrétariat de la Faculté et sur la présentation de leur carte d'entrée.

Sciences mathématiques. — M. Raffy, maître de conf., fera des conférences sur le *Calcul différentiel* et le *Calcul intégral*, les lundis à 3 h. et les vendredis à 1 h. 1/2.

M. P. Puiseux, maître de conf., fera des conférences sur la *Mécanique*, les mercredis à 3 h. et les samedis à 1 h. 1/2.

M. Painlevé, prof. adjoint, fera une conférence aux candidats à l'Agrégation des Sciences mathématiques, les jeudis à 3 h.

M. Andoyer, maître de conf., fera des conférences aux candidats à l'Agrégation des Sciences mathématiques, les lundis, à 1 h. 1/2 et les jeudis, à 10 h. 1/2.

Sciences physiques. — M. Leduc, maître de conf., fera les mercredis

et vendredis à 4 h., des interrogations aux candidats au certificat de *Physique générale*, sur les matières du cours de physique. Il traitera en outre les questions indiquées par le professeur. Il fera, les jeudis à 10 h. 1/4, une leçon aux candidats à l'Agrégation sur les questions indiquées au programme de ce concours. — Les manipulations auront lieu les lundis, mercredis, jeudis et vendredis, de 9 h. à 11 h.

M. Bertrand, maître de conférences, fera le jeudi à 9 h. une conférence pour les candidats à l'agrégation des sciences naturelles.

M. Blutel fera le jeudi à 1 h. 1/2 une conférence pour les candidats à l'agrégation de mathématiques.

M. Pellat, prof. adjoint, fera une conférence de Physique les lundis à 4 h. — Les conférences d'Agrégation auront lieu les jeudis et les vendredis à 8 h. 1/2.

M. Joly, prof. adjoint, exposera les *Principes de la notation atomique :* il étudiera ensuite quelques questions de *Chimie générale* et les *Métaux* (1re partie du cours), les mardis et samedis à 10 h. 1/2. — Les conférences d'Agrégation auront lieu les lundis et jeudis à 5 h.

M. A. Combes, maître de conf., fera, les mardis et les samedis à 4 h. 1/2, des conférences de *Chimie organique*. Il fera l'étude particulière des combinaisons, aromatiques, hydroaromatique et polyméthyléniques

M. Riban, maître de conf., fera une conférence d'Analyse qualitative, les vendredis à 11 h. Le Laboratoire est ouvert tous les jours de 9 h. à midi et de 1 h. à 5 h. pour les élèves qui désirent se livrer à des travaux de chimie générale ou de chimie analytique ou à des recherches personnelles sur les diverses parties de la chimie. — Manipulations pour le certificat de Chimie générale les lundis, mercredis, jeudis et vendredis, à 9 h. — Manipulations les vendredis de 1 h. à 5 h. pour les candidats à l'Agrégation; les jeudis de 1 h. à 5 h. pour les professeurs de collèges.

M. Jannettaz, maître de conf., fera des conférences sur la Minéralogie, les mardis et samedis à 8 h. 1/2.

Sciences naturelles. — M. J. Chatin, prof. adjoint, fera les lundis et samedis à 3 h. 1/2, des leçons sur les organes et fonctions de nutrition considérés dans les différents embranchements de la série animale.

M. Boutan, maître de conf., fera les vendredis à 10 h. et les samedis à 7 h. 1/2 du soir, des Conférences de Zoologie.

M. Molliard dirigera les samedis, à 5 h., des exercices de Botanique préparatoires à l'Agrégation des Sciences naturelles.

M. Matruchot, maître de conf., fera les jeudis et vendredis à 8 h. 3/4, des conférences de Botanique. — Il traitera de l'Anatomie végétale.

M. Vélain, maître de conf., fera les lundis et mercredis à 9 h., des conférences sur les caractères des Roches et des Fossiles et sur divers points de *Géologie*. — Les travaux pratiques auront lieu les mardis et jeudis, de 9 h. à 11 h. 1/2, les samedis de 1 h. 1/2 à 3 h.

Les samedis à 10 h., conférence de *Géographie physique*.

FACULTÉ DES LETTRES

PREMIER SEMESTRE

Les conférences s'ouvriront le jeudi 5 novembre, à la Sorbonne et les cours le mardi 1er décembre.

Philosophie. — *Les mardis*, à 1 h. 1/2, *et les mercredis*, à 10 h. 1/2. M. Paul Janet, prof.

Histoire de la philosophie ancienne. — *Les mardis*, à 3 h. 1/4, *et les jeudis*, à 9 h. 1/2 et à 10 h. 1/2. M. Brochard, prof., exposera, le mardi, la philosophie de Platon.

Histoire de la philosophie moderne. — *Les mercredis*, à 4 h. 3/4, *et les lundis* à 4 h. et à 5 h. M. E. Boutroux, prof., traitera, le mercredi, de la philosophie de Kant.

Éloquence grecque. — *Les lundis*, à 3 h. 1/4, *et les samedis*, à 9 h. et à 10 h. 1/4. M. A. Croiset, prof., étudiera, le lundi, la littérature politique à Athènes.

Poésie grecque. — *Les mercredis*, à 4 h., *et les vendredis*, à 3 h. et à 4 h. M. Decharme, prof., étudiera, le mercredi, les *Idylles* de Théocrite, il expliquera la partie lyrique des *Phéniciennes* d'Euripide.

Éloquence latine. — *Les mardis*, à 4 h. 1/2, *et les lundis*, à 9 h. et à 10 h. 1/4. M. Jules Martha, prof., étudiera, le mardi, la vie politique de Cicéron.

Poésie latine. — *Les samedis*, à 3 h., *et les mardis*, à 10 h. et à 11 h. M. Cartault, prof., étudiera, le samedi, l'Enéide de Virgile.

Littérature française du moyen âge et histoire de la langue française. — *Les lundis*, à 2 h. 1/2, *et les jeudis*, à 3 h 1/2. M. Petit de Julleville, prof., étudiera, le lundi, diverses questions relatives à l'histoire du vocabulaire et de la syntaxe; le jeudi, il commentera les *Discours* de Ronsard.

Éloquence française. — *Les samedis*, à 1 h. 1/2, *et les mercredis*, à 9 h. 1/2. M. Crouslé, prof., examinera le samedi, les grands prosateurs français du XVIe siècle.

Poésie française. — *Les jeudis*, à 1 h. 1/2, *les vendredis*, à 1 h. 3/4, *et les lundis*, à 4 h. 1/2. M. N... prof., M. Faguet, docteur ès lettres, chargé du cours, étudiera, le jeudi, l'œuvre de La Fontaine.

Littérature étrangère. — *Les lundis*, à 3 h., *et les jeudis*, à 3 h. et à 4 h. M. Mézières, prof. M. Ernest Lichtenberger, profes. adjoint, chargé du cours, étudiera, le lundi, Gœthe et son temps.

Littératures de l'Europe méridionale. — *Les lundis*, à 3 h. 3/4, *et les mardis*, à 2 h. M. Gebhart, prof., étudiera, le lundi, le Guzman d'Alfarache ; le mardi, il étudiera Pétrarque humaniste et politique.

Histoire ancienne. — *Les lundis*, à 2 h., *les mardis*, à 10 h., *et les vendredis*, à 9 h. M. Bouché-Leclercq, prof., étudiera, le lundi, l'histoire de la démocratie athénienne au IVe siècle avant J.-C. ; le vendredi, il commentera la *Germanie* de Tacite.

Histoire du Moyen Age. — *Les lundis*, à 10 h. 1/2, *et les vendredis*, à 2 h. et à 4 h. M. Luchaire, prof., continuera le vendredi, à 2 h. à étudier l'histoire générale de la France sous le règne de Philippe-Auguste, il dirigera les travaux particuliers des candidats à la licence d'histoire et au Diplôme d'études supérieures d'histoire.

Histoire moderne. — *Les jeudis*, à 10 h. 1/4, *et les vendredis*, à 2 h. 1/2. M. Lavisse, prof., étudiera, le jeudi, le règne de Louis XIV, jusqu'à la mort de Colbert.

Histoire moderne et contemporaine. — *Les lundis, les vendredis et les samedis*, à 5 h. M. Rambaud, prof., M. Denis, prof. à la Faculté des lettres de Bordeaux, chargé du cours, étudiera, le lundi, la révolution de 1848 en Europe, et le vendredi, la Bohême au XVIIe siècle.

Histoire de la Révolution française. Fondation de la Ville de Paris. — *Les mercredis*, à 3 h. 1/2, *et les vendredis*, à 8 h. 1/2 et à 9 h. 1/2. M. Aulard, prof., étudiera, le mercredi, l'histoire intérieure du Consulat et de l'Empire.

Géographie. — *Les mardis*, à 3 h. 1/4, *et les jeudis*, à 4 h. 1/2. M. Auguste Himly, prof., continuera à exposer l'histoire sommaire des grandes découvertes géographiques modernes.

Géographie coloniale (Fondation du Ministère des Colonies). — *Les jeudis*, à 2 h. 3/4, *et les samedis*, à 1 h. 1/2 et à 2 h. 1/2. M. Marcel Dubois, prof., traitera, le jeudi, de la colonisation française dans les contrées de climat tempéré, spécialement en Algérie-Tunisie; le samedi (1 h. 1/2), il étudiera diverses questions de géographie coloniale.

Archéologie. — *Les samedis*, à 1 h. 1/2, *et les mercredis*, à 10 h. et à 11 h. M. Perrot, prof. M. Collignon, prof. adjoint, chargé du cours, étudiera, le samedi, Olympie, les monuments et les fêtes. Le mercredi (10 h.), il traitera de diverses questions relatives à l'histoire de l'art grec au Ve siècle, et (11 h.) dirigera des exercices pratiques d'archéologie.

Sanscrit et grammaire comparée des langues indo-européennes. — *Les mercredis*, à 3 h. 3/4 et à 5 h., *et les mardis*, à 9 h. M. V. Henry, prof., exposera, le mercredi, à 3 h. 3/4, les éléments de la grammaire comparée de l'anglo-saxon et du vieux-haut-allemand; à 5 h., il expliquera des textes védiques.

Science de l'éducation. — *Les jeudis*, à 3 h. 1/2, *les samedis*, à 4 h., *et les lundis*, à 5 h. M. Buisson, prof., traitera des conditions générales de l'éducation dans une démocratie.

Histoire ancienne. — *Les mardis*, à 2 h., *et les mercredis*, à 1 h. 3/4 et à 2 h. 3/4. M. P. Guiraud, profes. adjoint, maître de Conférences à l'École normale supérieure, étudiera, le mardi, l'histoire de l'Empire romain; le mercredi (1 h. 3/4), il traitera de diverses questions d'histoire romaine.

Littérature française. — *Les mercredis*, à 1 h. 1/2, *et les lundis*, à 9 h. 1/2 et à 1 h. 1/2. M. Gazier, prof. adjoint, étudiera, le mercredi, à 1 h. 1/2, l'histoire littéraire de la France à la fin du XVIe et au XVIIe siècle.

Langue et littérature anglaises. — *Les jeudis*, à 1 h. et à 2 h., *et les lundis*, à 11 h. M. Beljame, prof. adjoint, maître de Conférences à l'École normale supérieure

Histoire. — *Les lundis*, à 3 h. 1/2, *les jeudis*, à 2 h., *et les vendredis*, à 4 h. M. B. Zeller, profes. adjoint, traitera, le lundi, des commencements du règne de Louis XIII.

Langue et littérature grecques. — *Les jeudis*, à 9 h., *et les samedis*, à 10 h. 1/4. M. Am. Hauvette, prof. adjoint.

COURS COMPLÉMENTAIRES

Philosophie. — *Les lundis*, à 3 h., *et les mercredis*, à 2 h. et à 3 h. M. Egger, prof. à la Faculté des lettres de Nancy, fera, le lundi, un cours de morale.

Histoire de l'économie sociale (Fondation comtesse de Chambrun). — *Les lundis*, à 10 h., *et les vendredis*, à 3 h. 1/4. M. Espinas, prof. à la Faculté des lettres de Bordeaux, doyen honoraire, exposera, le vendredi l'histoire de l'économie sociale de Babeuf à Louis Blanc.

Métrique. — *Les mercredis*, de 2 h. 3/4 à 4 h. M. Louis Havet, docteur ès lettres, prof. au Collège de France, dirigera, le mercredi, des exercices de métrique grecque et latine.

Philologie romane. — *Les jeudis*, à 3 h., *et les vendredis*, à 2 h. et à 3 h. M. A. Thomas, prof. honoraire à la Faculté des lettres de Toulouse, le vendredi, il continuera d'exposer la phonétique comparée du français et du provençal (2 h.) et expliquera des textes d'ancien provençal (3 h.).

Littérature française. — *Les vendredis*, à 4 h., *et les mardis*, à 9 h, et à 3 h. M. Larroumet, docteur ès lettres, continuera, le vendredi, l'histoire du réalisme au xixe siècle dans la littérature française.

Sciences auxiliaires de l'histoire. — *Les jeudis*, à 9 h., *et les samedis*, à 9 h. et à 10 h. M. Langlois, docteur ès lettres, étudiera, le jeudi, des questions d'histoire du Moyen Age ; le samedi, il fera (9 h.) un cours élémentaire de Paléographie, et (10 h.) un cours de Bibliographie générale.

Histoire de l'art français. — *Les jeudis*, à 4 h., *et les lundis*, à 2 h. 1/2. M. Lemonnier, docteur ès lettres, étudiera, le jeudi, l'art du xixe siècle ; ses origines, ses rapports avec le mouvement des idées, des institutions et des mœurs.

Grammaire comparée du grec et du latin. — *Les mercredis*, à 10 h. 1/4. M. Goelzer, docteur ès lettres, maître de Conférences à l'École normale supérieure, continuera à étudier des questions de syntaxe grecque et latine.

Histoire des doctrines politiques. — M. H. Michel, docteur ès lettres.

Histoire ancienne des peuples de l'Orient. — *Les lundis*, à 10 h., *les mercredis*, à 10 h. 3/4, *et les jeudis* à 10 h. M. Grébaut étudiera des questions relatives à l'histoire ancienne des peuples de l'Orient.

CONFÉRENCES

Les étudiants ne sont admis aux Cours fermés et aux Conférences que sur la présentation de leur carte d'immatriculation.

Philosophie. — *Les jeudis*, à 1 h. 1/2, *et les samedis*, à 1 h. 1/2. M. Séailles, docteur ès lettres, directeur des Conférences de Philosophie, étudiera, le samedi, le Néo-criticisme.

Langue et littérature grecques. — *Les mardis*, à 2 h. et à 4 h. 1/4, *et les vendredis*, à 1 h. M. Puech, maître de Conférences.

Langue et littérature latines. — *Les lundis*, à 1 h. 1/2, *les mardis*, à 3 h. 1/4, *les vendredis*, à 10 h. 1/4, *et les samedis*, à 4 h. 1/2. M. Lafaye, maître de Conférences, le samedi, il étudiera l'histoire de la littérature latine avant Cicéron.

Grammaire et Philologie. — *Les lundis*, à 10 h. 3/4, *et les mardis*, à

1 h. et à 2 h. M. Brunot, maître de Conférences, fera, le lundi, une étude élémentaire des formes grammaticales de l'ancien français ; le mardi (1 h.), il continuera à étudier l'histoire de la langue française au XVIe siècle.

Littérature française. — *Les jeudis*, à 9 h. M. Dejob, maître de Conférences.

Langue et littérature allemandes. — *Les lundis, les jeudis et les samedis*, à 1 h. 1/2. M. A. Lange, maître de Conférences, étudiera, le lundi, l'histoire de la langue allemande et expliquera les auteurs inscrits au programme de l'Agrégation d'allemand.

Langue et littérature anglaises. — *Les mercredis*, à 5 h. *et les jeudis*, à 9 h. M. Baret, maître de Conférences.

Géographie. — *Les mardis*, à 9 h. 3/4 et à 10 h. 3/4, *et les mercredis*, à 5 h. M. Gallois, maître de Conférences, traitera, le mardi (9 h. 3/4), des régions méditerranéennes, puis de l'orographie de l'Asie.

Pédagogie (sciences historiques). — *Les mardis*, à 3 h. 1/4, *les mercredis*, à 9 h. 1/4, *et les vendredis*, à 10 h. 1/2. M. Seignobos, maître de Conférences, traitera, le mardi, de l'histoire générale du XVIIe et du XVIIIe siècle ; le vendredi, il exposera le but et les procédés de l'enseignement historique.

Paléographie classique. — *Les mercredis*, à 9 h. M. Chatelain, conservateur adjoint à la Bibliothèque de l'Université, étudiera des manuscrits latins des auteurs portés aux programmes de la Licence et de l'Agrégation.

Langue latine. — *Les jeudis*, à 5 h. M. Édet, prof. de rhétorique supérieure au lycée Henri IV, dirigera une conférence de thème latin pour les candidats à la Licence.

RÉCEPTIONS DES ÉTUDIANTS

M. Lavisse, directeur d'études pour l'Histoire, le vendredi à 3 h. 1/2 ; M. Am. Hauvette, directeur d'études pour les Lettres et la Philologie, le jeudi à 10 h. 1/4 ; M. Séailles, directeur des Conférences de Philosophie, le jeudi à 2 h. 1/2.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

Directeur et professeur honoraire : M. Chatin.
Professeur honoraire : M. Berthelot.

ANNÉE SCOLAIRE 1896-97.

COURS DU PREMIER SEMESTRE

Zoologie. — M. A. Milne-Edwards. *Anatomie et Physiologie.* Mardi, jeudi, samedi, à midi 1/2.

Histoire naturelle des médicaments. — M. Planchon. *Produits fournis par les familles depuis les Cryptogames jusqu'aux Gentianées.* Lundi, mercredi, vendredi, à 4 h.

Chimie minérale. — M. Riche. *Généralités de la Chimie. Revision des métalloïdes. Métaux.* Mardi, jeudi, samedi, à 4 h. 1/4.

Physique. — M. Le Roux. *Propriétés générales des corps. Hydrostatique. Chaleur. Électricité.* Mardi, jeudi, samedi, à 9 h. 1/2.

Pharmacie galénique. — M. Bourgoin, prof., M. Bourquelot, chargé de cours. *Extraits. Saccharolés. Médicaments externes. Désinfectants et antiseptiques.* Lundi, mercredi. vendredi, à 9 h. 1/2.

Chimie analytique. — M. Villiers-Moriamé. *Analyse qualitative et quantitative des matières minérales.* Lundi, mercredi, vendredi, à 10 h. 1/2.

DIVISION DES ÉTUDES

Première année. — Chimie minérale, chimie organique, physique, cryptogamie, minéralogie et hydrologie, botanique générale.

Deuxième année. — Matière médicale, chimie minérale, chimie organique, pharmacie chimique, botanique générale, toxicologie, chimie analytique.

Troisième année.—Zoologie, matière médicale, pharmacie galénique, chimie analytique.

L'ouverture des cours du 1er semestre est fixée au 3 novembre 1896.

NOUVELLES ET INFORMATIONS

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

A l'ouverture de la 2e session ordinaire du Conseil supérieur de l'instruction publique, M. Rambaud a prononcé le discours suivant :

MESSIEURS,

Ce n'est pas sans émotion que je me vois appelé aujourd'hui, par ma fonction de ministre, à présider le Conseil supérieur de l'instruction à la première séance duquel j'ai assisté il y a seize ans, et vous savez tous par quel ministre il était alors présidé.

Ce Conseil, dont il fut le fondateur, n'a pas plus de seize années d'existence. Les services qu'il a rendus à l'instruction publique et au pays, la part considérable qu'il a eue dans toutes les réformes, je les connais ; mais ce que j'ai peine à comprendre, c'est comment, en ce court espace de temps, il serait arrivé à ne plus répondre aussi bien qu'autrefois à la mission que lui assignait son fondateur.

Sans doute, par l'impulsion même que le Conseil a donnée aux réformes, certaines branches de l'enseignement se sont développées, mais l'évolution n'est pas assez complète pour qu'un remaniement dans sa composition nous apparaisse urgent.

D'autre part, la nécessité d'y introduire ce qu'on appelait en 1870 les « représentants des grands intérêts moraux de la société » ou, comme le disait un évêque du temps, de « faire pénétrer l'œil de la société, par des autorités diverses, dans l'intérieur des écoles publiques », ne me paraît pas impérieuse.

Je ne crois pas que ce serait un progrès que d'abandonner les principes soutenus en 1880. La loi du 27 février 1880 nous est chère à plus d'un titre : en même temps qu'elle confiait, suivant l'expression de M. Jules Simon, « aux hommes d'études la direction des études », en même temps qu'elle rendait au corps enseignant le contrôle de soi-même, elle nous assurait de sérieuses garanties pour notre statut personnel. Elle a été notre première Charte de liberté !

Mon intention, Messieurs, n'est donc point de ramener dans le Conseil les « représentants des grands intérêts moraux », ni d'en éliminer, pour leur faire place, ceux de l'École normale, de l'École polytechnique, de l'École des Chartes, de l'École des Langues orientales vivantes, de l'Institut agronomique ; car leur place est assurément marquée parmi vous.

Mon intention n'est pas davantage, Messieurs, de substituer au système de l'élection directe une sorte de suffrage à deux degrés. Il est nécessaire que vous apportiez ici, directement et fidèlement, les idées et les sentiments de vos collègues.

Dans le projet de loi relatif au Conseil supérieur et aux juridictions universitaires que j'ai l'intention, à la rentrée des Chambres, de déposer sur leurs bureaux, la principale innovation consistera à créer cette section du contentieux dont mon honorable prédécesseur, M. Combes, a déjà eu l'idée et qui allégera vos travaux de quantité d'affaires menues.

Dans ma pensée cette section de contentieux ne doit pas être en même temps une section de discipline ; dans les affaires disciplinaires, je ne crois pas pouvoir diminuer la garantie qu'offre aux prévenus de délits spéciaux la justice rendue par le Conseil supérieur tout entier.

Si je repousse certaines innovations que je considère comme nuisibles aux intérêts du corps enseignant comme de chacun de ses membres, je n'ai pu cependant ne pas être touché par certains arguments produits en faveur de ces innovations.

Dans un document parlementaire relatif au Conseil supérieur, nous lisons : « Il était inévitable qu'avec le mode d'élection suivi depuis 1880 on vit certains candidats se présenter devant leurs électeurs et arriver au Conseil comme les mandataires de certaines revendications entièrement étrangères à la compétence du Conseil. » Et on nous avertissait que « de pareils faits ne sauraient qu'affaiblir et compromettre le Conseil par la confusion des responsabilités ».

Ce sont là des critiques et des avertissements dont il faut que nous tenions grand compte. L'enseignement public, avec la hiérarchie de ses Conseils élus, possède une véritable Constitution.

Cette Constitution, comme toutes les Constitutions humaines, peut se compromettre par l'abus qu'on en ferait. Gardons-nous d'introduire dans notre vie universitaire certains procédés de la politique ambiante. Gardons-nous de les introduire dans les professions de foi des candidats aux sièges du Conseil. Gardons-nous, quand le corps enseignant a tant de moyens légaux et réguliers de faire parvenir ses vœux aux pouvoirs politiques, de recourir à des moyens irréguliers et anormaux, empruntés à des états sociaux qui n'ont rien de commun avec le nôtre. Gardons-nous surtout de cette confusion des responsabilités que signale la citation que je vous ai lue tout à l'heure.

C'est ainsi que ministre et membres du Conseil supérieur, électeurs et élus, nous ferons respecter notre Constitution et que nous travaillerons utilement au progrès de l'enseignement.

Le travail ne nous manquera pas. Le bordereau des affaires soumises au Conseil en fait foi.

Messieurs, comme les dernières élections ont modifié assez notablement la composition du Conseil supérieur, il me reste à souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres de cette assemblée.

Un autre devoir s'impose à moi : c'est d'exprimer les regrets unanimes que lui a causés la perte de deux de ses membres les plus éminents : M. de Rozière et M. Jules Simon. Membres du Conseil supérieur depuis les premières années, ils ont donné à tous l'exemple du dévouement public. Leur présence honorait grandement le Conseil. Nous honorerons leur mémoire en les imitant.

Messieurs, je déclare ouverte la seconde session ordinaire du Conseil pou l'année 1896.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. ALFRED RAMBAUD, MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES BEAUX-ARTS ET DES CULTES, AUX OBSÈQUES DE M. EUGÈNE SPULLER

MESSIEURS,

On vous a dit ce que fut, comme citoyen, l'homme auquel le Gouvernement et la nation viennent rendre aujourd'hui un suprême hommage. On vous a retracé sa carrière, toute de dévouement à la patrie, à la démocratie, à la République, toute de dévouement aux hommes qui paraissaient les bien servir.

Sur la tombe d'un de mes plus éminents prédécesseurs au Ministère de l'instruction publique, ma tâche doit se borner à rappeler les services qu'il a rendus à la cause de l'enseignement et à l'éducation populaire.

Cette cause s'est toujours confondue dans sa pensée avec celle de la démocratie elle-même ; et il est difficile de dire s'il se passionnait pour

tout ce qui peut éclairer et élever l'intelligence française parce qu'il y voyait le plus sûr moyen de fortifier la démocratie, ou s'il se passionnait pour la démocratie parce qu'elle ferait l'intelligence française plus libre, plus féconde, plus capable de donner à la France cette parure de la science, de la littérature et des arts qui firent la splendeur des républiques anciennes.

Il a pris part, en combattant de première ligne, à toutes les luttes qui eurent pour objet d'affranchir des influences du passé l'éducation nationale, de rendre à l'Université son autonomie, de réaliser dans l'école primaire la triple formule qui est, depuis la Révolution française, le programme traditionnel de la démocratie.

Il fut rapporteur du projet de loi Waddington sur la collation des grades; il le fut du projet de loi Ferry sur l'enseignement supérieur, et l'on sait avec quelle éloquente conviction il le défendit à la tribune de la Chambre.

A deux reprises, du 30 mai au 12 décembre 1887, du 3 décembre 1893 au 30 mai 1894, il occupa le Ministère de l'instruction publique.

Il y a laissé le souvenir d'un ministre laborieux, d'initiative hardie, passionné pour sa tâche, ayant de sa mission, comme de celle de l'Université, l'idée la plus haute et la plus généreuse; d'une bienveillance cordiale pour les membres du corps enseignant, appréciateur équitable de leurs services, défenseur ardent de leurs droits, soucieux d'être, — ce qu'ils demandent avant tout à leur chef, — absolument juste, s'attachant à tous les détails de cette vaste administration, sans jamais perdre de vue les grandes idées qui la dominent.

Il savait qu'un ministre de l'instruction publique ne doit pas agir seulement par autorité, mais qu'il doit avant tout persuader et convaincre, faire appel aux sentiments de devoir et de dévouement.

Dans une occasion où il se crut obligé de mettre le personnel de l'enseignement primaire en garde contre certains mirages (c'était en septembre 1887), Eugène Spuller disait : « L'instituteur, du moins tel que la République le conçoit, n'est pas un employé qui a rempli sa tâche quand il a donné le nombre d'heures et fourni la somme de travail quotidien qu'exige le règlement : c'est un homme qui n'est rien s'il ne met pas tout son cœur et toute son âme dans ses fonctions, qui ne rend de services qu'à la condition de donner le meilleur de lui-même; il doit tirer de son propre fonds, incessamment renouvelé, les sentiments, les idées, les influences qui font de lui un éducateur. »

Cet idéal de l'éducateur qu'il proposait à ses subordonnés, il était le premier à le réaliser. Lui aussi mettait tout son cœur et toute son âme dans ses fonctions. Il ne perdait pas une occasion, dans les discours d'inauguration, au Congrès des sociétés savantes, au Conseil supérieur, au Concours général, de démontrer la solidité de la démocratie et de la science, de leur assigner, à toutes deux, comme le but suprême, l'intérêt de la patrie, de les convier également à une ascension infatigable « vers la lumière ».

Du lycée de Dijon, où il fit ses études, il avait emporté cet amour de l'Université qui le fit tant aimer par elle. Le jour (en août 1887) où il eut l'honneur de présider, comme ministre, la distribution des prix de son ancien lycée, son émotion, provoquée par tant de souvenirs d'enfance, s'épancha en des paroles touchantes où il évoqua le souvenir

des « êtres si chers qu'il avait perdus depuis si longtemps et auxquels il devait tout », de ses vieux maîtres, de ses vieux parents; et si sincère était son émotion qu'elle gagna toute l'assistance.

L'élève si reconnaissant du lycée de Dijon devenu, quarante ans après, ministre de l'instruction publique, fut un de ceux qui firent le plus d'honneur à la charge de grand maître. Les membres les plus éminents de l'Université connaissaient les œuvres d'Eugène Spuller, et appréciaient son talent. Ils l'accueillirent comme l'un d'eux. N'a-t-on pas dit qu'il avait une vocation de professeur?

Il fut aussi un vrai publiciste, infatigable, brillant, courageux. C'était un journaliste de l'ancienne école, ayant le respect de sa profession, aiguisant sa plume contre les doctrines, et non contre les personnes, leur opposant non des attaques dénigrantes, mais des raisons; tenant à honneur d'avoir étudié à fond les questions sur lesquelles il osait écrire. Il entendait à merveille la polémique quotidienne, mais il visait plus haut que l'article d'un jour; il était préparé à mieux.

Il écrivait comme il parlait, d'une langue très française, limpide et simple, abondante et nombreuse, et la prose de ce compatriote de Bossuet a souvent cette belle ordonnance et ce solide enchaînement des raisons qu'il avait admirés chez les auteurs du grand siècle.

Dans l'entourage de Gambetta, on l'appelait volontiers le « penseur ». Et en effet, sa pensée s'alimentait de fortes études philosophiques, de fortes études historiques. Sur les faits quotidiens de la politique, il voyait planer des lois supérieures, éternelles, et il avait au plus haut degré le sens de l'évolution dans les choses humaines. De là peut-être cette sérénité qu'il apportait même dans les polémiques les plus ardentes.

Il a écrit des livres qui resteront, comme ses études sur Royer-Collard et sur Lamennais, son *Histoire parlementaire de la deuxième République*. Ses articles mêmes ont un tel sérieux, une telle portée, avec une telle unité dans la doctrine dont ils relèvent, qu'il suffisait de les réunir pour avoir des livres. On relira son *Évolution politique et sociale de l'Église*, son *Éducation de la démocratie*, ses *Hommes et choses de la Révolution*, ses trois volumes de *Figures disparues*, où défilent tous les Français illustres que la mort nous a pris depuis vingt ans. C'est comme une histoire contemporaine par biographies, et Eugène Spuller, en jugeant ses adversaires comme ses amis politiques, révèle tout ce qu'il y avait dans son âme d'équité naturelle et de générosité.

Ce n'est pas seulement par ses discours, par les réformes qui font de ses deux ministères deux anneaux précieux dans la chaîne de notre tradition, ce n'est pas seulement par ses écrits que Spuller a mérité le respect et la reconnaissance du corps enseignant. Les qualités morales de son chef ont aussi grandement honoré celui-ci. N'est-ce rien que Spuller ait montré, à la tête de l'Université comme dans sa vie tout entière, un homme politique qui fut en même temps un philosophe, un citoyen toujours fidèle à son parti, sans renoncer à l'éclairer et à l'avertir, dévoué jusqu'au sacrifice à ses amis politiques, si épris de discipline qu'il se plaignait qu'aujourd'hui « on n'aime plus les chefs », si dénué d'ambition personnelle qu'il se jugeait « un homme de second rang », acceptant sans illusions le pouvoir quand il lui venait et le quittant sans regrets, un homme enfin dont ses plus ardents adversaires s'accordent

à reconnaître la sincérité, la loyauté, la courtoisie, la haute probité.

Il fut essentiellement un éducateur du peuple ; mais il laisse à celui-ci autre chose que des préceptes : l'exemple de toutes les vertus qui font le citoyen.

Lui-même apprécie en ces termes son activité : « Les hommes de ma génération ont repris et continué la lutte, à l'exemple des anciens. Plus tard, quand nous aurons disparu à notre tour, puissent ceux qui viendront après nous s'honorer de nos travaux et des actes de notre vie publique, comme nous nous sommes honorés de nos prédécesseurs et de nos maîtres. »

Le juste hommage qu'Eugène Spuller revendiquait pour sa mémoire, il l'a obtenu de son vivant. La démocratie, l'Université, le gouvernement de la République le renouvelle solennellement aujourd'hui, et la postérité, à laquelle en appelait Eugène Spuller, le sanctionnera. Son nom restera, dans les générations républicaines de l'avenir, comme un synonyme d'honneur.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. ALFRED RAMBAUD, MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES BEAUX-ARTS ET DES CULTES, LE 26 JUILLET 1896, A L'INAUGURATION DU MONUMENT ÉLEVÉ A LA MÉMOIRE DE JULES FERRY, A SAINT-DIÉ.

L'homme dont nous pleurions la perte ici même, il y a trois ans, et dont nous célébrons aujourd'hui la glorieuse apothéose, a eu la rare fortune de réaliser, une fois au pouvoir, les idées qui le passionnèrent aux débuts de sa vie politique.

Le 10 avril 1870, dans une conférence à la sallé Molière, Jules Ferry disait : « Quant à moi, lorsqu'il m'échut ce suprême honneur de représenter une portion de la population parisienne à la Chambre des députés, je me suis fait un serment : entre toutes les nécessités du temps présent, entre tous les problèmes, j'en choisirai un auquel je consacrerai tout ce que j'ai d'intelligence, tout ce que j'ai d'âme, de cœur, de puissance physique et morale; c'est le problème de l'éducation du peuple. »

En avril 1870, rien ne pouvait faire supposer qu'un jour ce serait comme ministre de l'Instruction publique qu'il accomplirait sa mission d'éducateur d'un peuple. L'Empire était encore debout, et Jules Ferry le combattait avec cette ardeur irréconciliable qui fut son premier titre de gloire.

Pourtant il ne s'écoula pas plus de neuf années, traversées, il est vrai, par une des plus redoutables épreuves qu'ait subies notre pays, et Jules Ferry fut appelé au ministère de l'Instruction publique.

Si l'on relit cette conférence du 10 avril 1870, on est frappé de la précision du programme qu'il assignait à son activité : conviction qu'il ne peut pas exister dans une nation d'égalité politique quand il s'y rencontre une telle inégalité d'éducation; nécessité de commencer sur les bancs de l'école l'apprentissage de la vie démocratique; nécessité de reconstituer l'unité de la famille par l'unité d'éducation pour les deux sexes.

Chez l'orateur se révèle une connaissance profonde de ce qu'a été

le problème de l'éducation à travers les âges et de ce qu'il était alors chez les peuples plus avancés que nous; une admiration raisonnée pour l'œuvre qui fut tentée chez nous par la Révolution et pour celle qui s'accomplit, de nos jours, dans une autre grande démocratie, celle d'Amérique.

Personne n'arriva au pouvoir avec une vue plus claire et plus complète de la tâche à réaliser.

Le plan de reconstruction était déjà dessiné dans son esprit; il se mit à l'œuvre sans retard. Quelques semaines après son arrivée aux affaires, les lois essentielles étaient déposées sur le bureau des Chambres; et aussitôt, parmi la variété et la complexité des incidents parlementaires, qui semblent masquer le travail, on voit s'élever, assise par assise, dans toutes ses parties à la fois, un édifice colossal.

C'est d'abord la charte donnée à l'Université tout entière; c'est le nouveau Conseil supérieur, d'où sont exclues les puissances rivales qui, depuis un quart de siècle, la tenaient en tutelle, où ne sont admis que les représentants naturels des divers ordres d'enseignement, et qui est désormais recruté par un large système d'élection; c'est l'organisation des juridictions universitaires; ce sont les garanties assurées aux membres du corps enseignant; c'est l'Université redevenant, sous l'unique tutelle de l'État, maîtresse de ses programmes et maîtresse de ses réformes; c'est l'État reconquérant une de ses prérogatives souveraines, la collation des grades.

Dans l'enseignement supérieur, une transformation si rapide qu'elle force l'admiration de nos rivaux étrangers : à cette misère des installations scientifiques qu'ont tant de fois signalée les Dumas, les Sainte-Claire Deville, les Claude Bernard, succèdent tout à coup de vastes édifices, des laboratoires répondant aux dernières exigences de la science, des bibliothèques qui ne sont plus les fonds d'anciens couvents. Des chaires sont instituées, de nombreuses bourses créées; les étudiants affluent, et parmi eux des étrangers de toute nation; au lieu de la langueur d'autrefois, partout circulent la vie et la pensée.

Pour l'enseignement secondaire, les programmes sont revisés dans le sens de ce qu'exige une société moderne; si les études classiques conservent leur primauté, une plus large part est faite aux sciences, aux langues vivantes; à côté de l'enseignement classique, l'enseignement spécial, comme on l'appelait alors, moderne, comme on l'appelle aujourd'hui, celui qui prépare aux carrières de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, est affranchi de cette situation incertaine, indécise, quelque peu humiliée, où il végétait, et prend sa large place au soleil.

Pour l'enseignement primaire, les services rendus au pays par ce grand patriote sont incalculables. A l'aide d'ingénieuses combinaisons financières, grâce aux libéralités des deux Chambres, unies avec lui dans une foi commune au progrès, il a pu couvrir le sol français de 50 000 écoles nouvelles. Il a relevé le corps des instituteurs non seulement en améliorant leur situation matérielle, en leur donnant davantage, mais en exigeant d'eux davantage, en leur imposant, à leur entrée dans la carrière, des épreuves plus rigoureuses et, dans leur enseignement, des programmes plus vastes.

Il a repris à son compte la triple formule, par moment entrevue sous la Révolution française, inscrite par Hippolyte Carnot dans son

projet de loi de 1848 et que la passion de nos assemblées républicaines pour le relèvement intellectuel et moral du pays a enfin permis de faire passer dans la loi.

D'abord le principe de l'obligation, parce que dans un pays de suffrage universel les citoyens ont le devoir impérieux de se mettre en état d'exercer leur souveraineté. La gratuité était une conséquence de l'obligation, car la loi, en imposant un devoir, devait fournir à tous les moyens de l'accomplir. Enfin ce principe de laïcité, tant attaqué naguère, qu'est-ce autre chose que le caractère non confessionnel de l'école? Elle bannit de celle-ci, en même temps que la distinction entre riches et pauvres, les diversités de croyance qui ont si longtemps agité notre pays. Ainsi l'école primaire devient une école d'égalité et de fraternité. C'est sur ses bancs que s'élabore la Cité de l'avenir.

Ce que Jules Ferry a encore emprunté à la Révolution française, à la République de 1848, à toute la tradition démocratique de notre pays, c'est l'enrichissement des programmes. Il a voulu que l'enfant du peuple sût quelque chose de plus que lire, écrire et compter; qu'il connût mieux la terre de France, mieux son histoire, pour mieux aimer la patrie, non seulement dans ses triomphes, mais dans ses épreuves et dans ses revers. Il a voulu que l'enfant exerçât son corps en même temps que son intelligence, comme faisait le Grec de l'antiquité que Jules Ferry considérait comme le plus noble des types humains. Il a voulu que, par l'enseignement civique, il se préparât à son rôle de citoyen. Il a voulu que, par l'enseignement agricole, l'enfant de nos villages apprît le noble métier de la terre, non plus seulement par la tradition, par l'empirisme d'autrefois, mais par des leçons où serait condensé le résultat des plus hautes recherches de la science.

D'ailleurs, jamais il n'a compris nos trois ordres d'enseignement — supérieur, secondaire, primaire — comme des compartiments fermés, mais comme un tout, comme un organisme vivant où la sève circulerait du sommet à la base, par le perpétuel renouveau des connaissances humaines, et de la base au sommet, par la facilité donnée aux élèves les plus méritants de s'élever de l'enseignement élémentaire à celui des lycées et des Facultés.

Je veux parler encore de deux institutions où se révèle ce qu'il y avait d'élevé, de philosophique, de profondément humain dans la conception que Jules Ferry se faisait du problème de l'éducation : c'est, d'une part, la création des écoles normales de filles; d'autre part, celle des lycées et collèges de filles (1). De toutes deux, on peut dire ce que lui-même a dit de la seconde : à savoir que « la troisième République

(1) Ce passage a motivé la lettre suivante que M. Camille Sée a adressée au Ministre de l'Instruction publique :

« 30 juillet 1896 :

« Monsieur le Ministre,

« Dans le discours que vous avez prononcé dimanche dernier, à Saint-Dié, et que je lis à l'*Officiel* de ce matin jeudi, vous attribuez à Jules Ferry la création des lycées et collèges de jeunes filles.

« Laissez-moi vous rappeler, monsieur le Ministre, que tous vos prédécesseurs, MM. Duvaux, Fallières, René Goblet, Eugène Spuller..., Jules Ferry, lui-même, dans ses discours parlementaires et extraparlementaires, m'ont toujours

n'aura pas laissé d'œuvre plus grosse de conséquences que cette réforme ».

Même depuis la Révolution française, il s'est écoulé bien des années avant que l'État se prît à considérer l'éducation de la jeune fille comme une affaire d'État. C'était affaire surtout à l'industrie privée, aux congrégations, à l'Église. L'éducation des jeunes hommes et celle des jeunes filles étaient donc dirigées, en général, par des principes opposés.

Ainsi s'est élevé l'imposant édifice de notre enseignement public. Jules Ferry est le nom de l'architecte, et c'est son nom encore que l'on retrouve gravé presque sur chaque pierre du monument. C'est cette construction qui nous abrite et c'est en elle que nous circulons et vivons. Depuis le Ministère qui gouverne avec les lois que Jules Ferry lui a mises en main, depuis les Universités dont il a préparé de loin la formation, jusque dans la plus petite école du hameau, à laquelle il a donné sa maison, ses programmes, ses maîtres, ses élèves, partout nous retrouvons sa trace. Par ses créations, l'aspect de nos moindres villages comme celui des grandes villes d'Université a été transformé.

Le changement est plus grand encore au moral, car c'est sa tradition que nous suivons, c'est son souffle qui anime notre marche en avant, et c'est comme une nation nouvelle qui, génération par génération, est sortie des écoles Ferry. Il a fait la démocratie française plus éclairée, plus saine de corps et d'esprit, plus consciente de ses droits et de ses devoirs.

Ces résultats, vous savez au prix de quelles luttes ils ont été obtenus. Comme Jules Ferry en avait pris l'engagement en avril 1870, il a consacré à son œuvre tout ce qu'il avait d'intelligence, tout ce qu'il avait « d'âme, de cœur, de puissance physique et morale ». Ceux-là sont déjà des anciens qui ont présentes à la mémoire les batailles acharnées qu'il dut livrer à la tribune des deux Chambres, ses discours hachés par les interruptions, les violences des partis qui se voyaient arracher par lui, ainsi qu'ils le disaient, « l'âme de la France ».

Les passions ont fait silence autour de son œuvre; seize années ont suffi pour qu'elle obtînt la consécration de l'histoire. Elle constitue désormais le patrimoine de la France démocratique, son patrimoine intangible. Qui donc aujourd'hui oserait reparler de rétablir les jurys mixtes ou le banc des prélats au Conseil supérieur de l'instruction publique, ou la lettre d'obédience, ou le catéchisme fait par l'instituteur, ou la distinction, dans l'école primaire, entre les élèves payants et les élèves non payants, ou le droit qu'aurait le père de famille de préférer pour ses enfants le vagabondage à la salutaire contrainte de l'école? Ce sont des thèses qui ont chance de ne plus jamais reparaître à une tribune française. Je connais d'anciens adversaires de Jules Ferry dans les deux Chambres qui lui reprochaient alors de faire trop d'écoles et qui me reprochent, à moi, de ne pas leur en accorder assez.

attribué l'initiative de la loi sur l'enseignement secondaire des jeunes filles, dont j'ai d'ailleurs été rapporteur à la Chambre.

« Vous ne sauriez me savoir mauvais gré d'être d'autant plus sensible à votre affirmation qu'elle émane à la fois d'un historien et d'un ministre de l'instruction publique.

« Veuillez, etc.

« CAMILLE SÉE. »

La victoire est donc gagnée, bien gagnée. Je ne redoute qu'une chose : c'est qu'on oublie trop tôt à quel prix Jules Ferry l'a gagnée et par quelles épreuves il a passé avant de connaître de nouveau, et pour un temps si court, les joies du triomphe.

Cet oubli n'est pas à craindre parmi vous, compatriotes et amis de Jules Ferry, auxquels cette journée offre une si magnifique revanche des amertumes subies, et qui monterez, autour de ce monument que la France entière vous confie, une vigilante garde d'honneur.

Où l'oubli n'est pas à craindre non plus, c'est dans cette Université dont il a été à trois reprises le grand maître, qui lui doit ses institutions les plus précieuses et ses plus précieuses garanties, et qu'il a faite assez forte pour braver les retours de la politique; c'est dans ces grands établissements d'État qui lui doivent leur renaissance; c'est dans ces écoles normales et ces lycées de jeunes filles appelés par lui à la lumière de la vie intellectuelle; c'est dans ces myriades d'écoles primaires, que le 17 mars 1893 a mises en deuil et qui s'associent à la joie virile de cette journée; c'est dans cette jeunesse des hautes écoles qui n'a jamais consenti à douter de lui, auprès de laquelle il est resté populaire au moment où l'on organisait avec une science si perverse son impopularité; cette jeunesse qui, dans les jours les plus sombres, lui est restée fidèle, l'a vengé et réconforté par des ovations enthousiastes, a remonté obstinément les courants hostiles d'opinion et en a préparé le reflux.

Au nom de l'Université de France tout entière, de ses plus grandes écoles comme de ses plus petites, de ses étudiants et de ses élèves aussi bien que de ses maîtres, je viens saluer, dans l'immortalité déjà commencée pour lui, celui de ses grands maîtres qui a le mieux su prendre son cœur. Aussi lui a-t-elle voué une pieuse reconnaissance. Sans renier sa première et glorieuse origine, elle honore en lui son deuxième fondateur, le fondateur de l'Université républicaine. Elle a souffert de ses épreuves; avec lui, elle s'est sentie à la peine; avec lui, aujourd'hui, elle est à l'honneur.

DISTRIBUTION DES PRIX DU CONCOURS GÉNÉRAL

DISCOURS DE M. RAMBAUD

M. Rambaud, ministre de l'Instruction publique, a prononcé à la distribution des prix du Concours général, un discours dont nous reproduisons les principaux passages.

Au début, répondant à M. Paul Desjardins, qui avait prononcé la harangue d'usage sur l'*Éducation qui unifie*, M. Rambaud a montré que, « dans les sociétés anciennes, le problème politique et le problème d'éducation ne furent pas aussi simples qu'ils nous paraissent dans le recul des siècles ».

Assurément ce problème de l'éducation s'offre à nous plus complexe qu'il ne fut jamais, précisément parce que, chez nous, le problème politique est infiniment complexe.

A la place de nos vieilles communes enfermées dans leurs murailles crénelées, à la place de provinces qui vivaient étrangères l'une à l'autre, chacune ayant ses privilèges, ses lois, ses justices, ses finances, ses douanes, son sys-

tème d'écoles, à la place de provinces rattachées au trône par un lien purement personnel, et pour lesquelles le roi n'était que le successeur de l'ancien duc ou de l'ancien comte, la Révolution a créé une nation. Au lieu de petits lacs séparés par des cloisons étanches, c'est comme un océan humain, aux lames immenses, aux ouragans redoutables, qui s'est étalé des Pyrénées à l'Escaut.

Cette nation nouvelle a secoué toute autorité royale; elle s'est formée en démocratie, c'est-à-dire qu'elle a poussé jusqu'à leurs limites extrêmes les principes d'égalité et de liberté.

Et cependant, il se trouve que cette démocratie, qui prétend jouir d'autant de liberté que si elle habitait une île au milieu de l'Océan, tient au continent par de longues frontières, que ne protège, dans une bonne partie de leur étendue, aucune barrière naturelle, et que, par trois fois en un siècle, l'invasion a violées.

Le problème politique ou, pour mieux dire, le problème de vivre se présente pour nous dans des conditions uniques au monde : il existe ailleurs des républiques, mais elles sont des fédérations ; la seule république unitaire, c'est la nôtre; la seule démocratie qui soit une grande puissance militaire et qui ne doive jamais cesser le guet à sa frontière, c'est la démocratie française.

Enfin, cette démocratie est plus éprise de travail, de science, de littérature, d'art, et dans le sens le plus raffiné, qu'aucune nation de l'univers; elle est plus jalouse de sa primauté intellectuelle et artistique que ne fut la France de nos rois.

De tout cela, il résulte que chaque Français est un citoyen en possession de la pleine souveraineté politique; que, s'il est un lettré, un savant, un artiste, il revendique la liberté de penser et de sentir la plus absolue; et que cependant il doit accepter le régime militaire le plus rigoureux et se plier à l'obéissance passive.

Vous voyez ce que doit être l'éducation d'un tel peuple, qui est un véritable peuple-roi : c'est une éducation de liberté politique, de liberté intellectuelle et, en même temps, de sévère discipline; car il faut le préparer non seulement à l'exercice de tous ses droits, mais à tous ses devoirs, dont le plus impérieux, mais non peut-être le plus difficile à accomplir, sera le sacrifice de sa vie pour la cause commune; si bien que l'uniforme du lycéen annonce l'uniforme du soldat.

Par-dessus tout, cette éducation doit tendre à fortifier l'unité nationale, plus menacée que partout ailleurs, en inculquant à tous les esprits une certaine unité de vue sur les questions essentielles.

A quel principe supérieur emprunter cette unité de vues? A la religion? Mais, depuis le XVIe siècle, la vieille unité religieuse a été brisée et la Révolution française a consacré, comme un dogme de notre droit public, la liberté de conscience. A la philosophie? Mais toutes les tentatives pour imposer à nos écoles une philosophie officielle, malgré le grand nom de Cousin, ont échoué.

Ce principe d'unité morale, sera-ce la France elle-même, succédant sur nos autels à la cité-déesse de l'antiquité, « enseignant la France comme foi et comme religion »? Mais nous nous heurtons ici à la diversité des partis politiques, qui ont des conceptions si opposées de notre histoire, qui font remonter à des dates différentes la France de leur choix. Et l'on comprend qu'il se produise quelque découragement après cette recherche, infructueuse en apparence du principe d'unité.

Ce découragement, je ne le partage point. Je ne crois pas que cette liberté entière d'opinions, en religion, en philosophie, en politique, ait pour terme nécessaire « l'effacement de tout esprit public ». Cette liberté d'opinion, n'est-ce pas une des conquêtes essentielles de 1789? C'est la Révolution qui, dès ses origines, a marqué le peuple français d'un caractère nouveau qui le fera désormais reconnaître entre tous les peuples. Au cœur d'une Europe où cette liberté, ici pour la religion, là pour la politique, était alors partout prohibée, la France s'est trouvée être la seule nation qui l'eût garantie à tous ses enfants.

Donc, cette liberté des opinions, c'est précisément l'esprit public issu de la Révolution, et c'est dans l'amour de cette liberté que s'opère et s'achèvera la réconciliation de tous les Français.

Or, comment ce dogme de la liberté serait-il impuissant à leur donner le principe de l'éducation? Ne leur a-t-il pas communiqué cette puissance de propagande qui, à trois reprises, au temps de la grande Révolution, en 1830 et en 1848, a bouleversé l'Europe monarchique, brisé les absolutismes royaux, anéanti les restes des tyrannies féodales, fait pénétrer les idées nouvelles chez des peuples encore à demi asiatiques, supprimé partout l'esclavage et le servage, forcé l'Europe entière, du Tage à l'Oural, à devenir de plus en plus semblable à la France? C'est ce qui a fait du peuple français le champion du droit, l'apôtre de l'égalité, de la tolérance, de la liberté, à tel point que Henri Heine, à cause de la mission quasi divine qu'il lui attribuait, a cru pouvoir le comparer au peuple de Dieu.

Or, comment ces principes de 1789 ne suffiraient-ils pas à nous donner ce que nous avons réussi à propager dans le monde: un esprit public?

Se pourrait-il que le patriotisme, à son tour, fût impuissant à nous tenir unis, à être l'âme de notre enseignement? On aurait pu le prétendre au lendemain de 1815, quand, dans nos frontières réduites par l'invasion, se retrouvèrent en présence, comme deux Frances ennemies, celle de l'ancien régime et celle de la Révolution, toutes palpitantes de vingt-six années de luttes. Qui aurait pu prévoir alors que le jour viendrait où, suivant le vœu de Victor Hugo, « la Vendée aiguiserait son glaive sur la pierre de Waterloo »?

Il a cependant fini par luire, ce jour désiré. Après 1830, déjà, on a vu des Français de l'ancienne France combattre dans les armées de la nouvelle: il est vrai qu'ils s'en excusaient auprès de leur noble parente, alléguant que la fumée de la bataille les empêchait de voir les couleurs du drapeau. Mais, il y a vingt-cinq ans, c'est les yeux bien ouverts sur les couleurs du drapeau qu'ils se sont fait tuer autour de lui.

Ce qui doit nous rassurer sur l'avenir, c'est donc précisément l'évolution qui s'est accomplie, depuis le début de ce siècle, dans le sentiment patriotique. Jamais il ne s'était révélé chez nous avec un caractère aussi exalté, aussi ardent, aussi unanime qu'aujourd'hui.

M. Rambaud montre que le patriotisme n'a point fléchi parmi nous, et à ce propos il compare ce qui s'est passé après 1815 avec ce qui se passe depuis 1870; il insiste sur les efforts accomplis depuis l'année terrible pour développer l'instruction publique, pour « prêcher la renaissance de la Patrie », pour augmenter le domaine colonial de la métropole; il rappelle le culte, plus vivace aujourd'hui que jamais, des grands morts qui dans le passé se sacrifièrent pour la France. « Tout cela, dit-il, n'est pas d'une nation résignée à mourir. »

Donc, la formule maitresse de l'éducation, c'est d'abord dans le patriotisme qu'il faut la chercher. C'est aussi, ainsi que nous en avertit le sage vieillard dont l'orateur a pris les conseils, c'est dans la foi en la science, dans la foi en la liberté, dans la foi en l'harmonie de ces deux principes.

La foi en la science, mais jamais elle n'a été plus vive que de nos jours! Ce qui distingue la République française entre tous les gouvernements qui l'ont précédée, c'est cette foi en la science qui lui a fait prodiguer les millions pour ces écoles primaires où l'on enseigne à tous, gratuitement, ce qui est indispensable au futur citoyen; pour ces écoles professionnelles où, par l'art et la science, se renouvellent nos industries, pour ces collèges et ces lycées où se forment les états-majors de la démocratie; pour ces bourses de tout ordre qui permettront à l'enfant qui n'a d'autre fortune que son mérite de s'élever de l'école de village aux enseignements supérieurs; pour ces Facultés, ces laboratoires, où se fait la science, gloire de la France pendant la paix ou auxiliaire dévouée de la dé-

fense nationale; pour ces Universités, créées par une loi récente que je suis fier d'avoir soutenue à la tribune, et qui rendront visibles à tous les yeux la solidarité et l'unité des connaissances humaines.

La foi en la liberté, nous l'avons aussi. L'Université, quels qu'aient été les desseins de son impérial fondateur, est née libérale. Son génie propre, c'est la liberté intellectuelle et morale. On l'a bien vu sous la Restauration, quand elle fut tenue en suspicion et persécutée; sous la réaction de 1850, quand on entreprit de la disloquer et de l'asservir. Elle a toujours été en faveur sous les gouvernements libéraux, en disgrâce sous les autres. C'est avec la République qu'elle a reconquis, et prodigieusement accru, sa sécurité, sa puissance, son organisation féconde en résultats.

C'est précisément sur cette alliance intime de la démocratie et de la science, celle-là plus croyante en celle-ci, plus généreuse pour celle-ci que ne le fut jamais aucun régime, que repose la grandeur de l'Université républicaine.

Elle fut toujours une école de liberté; elle est aussi une école d'égalité. Sur les bancs de ses lycées elle ne reconnaît pas les différences qu'ailleurs la fortune ou la naissance élèvent entre les hommes. Conformément à la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, elle n'admet d'autre distinction que celle du mérite.

Cela ne se voit, à un tel degré, que chez elle. C'est parmi ses élèves qu'on pratique la liberté vraie, l'égalité vraie, la cordialité dans la camaraderie, la loyauté dans les relations entre égaux, la franchise dans les rapports entre élèves et maîtres. Et non seulement, l'Université corrige, au pied de ses chaires, les inégalités sociales, non seulement elle crée un sentiment qui fait échec aux préjugés du dehors, mais elle prépare à ceux-ci, dans l'avenir, les plus rudes démentis. Tel qui entra boursier dans un de ses lycées occupera peut-être les grandes charges de l'Etat, se fera un nom glorieux dans les sciences ou dans les arts, forcera le monde à lui rendre le même hommage que lui rendit, au lycée, l'équité cordiale de ses camarades.

L'Université est aussi une école de fraternité, non seulement entre égaux, mais à l'égard de tous les Français. Elle enseigne à ses élèves qu'ils ne peuvent rester des hommes libres que s'ils inspirent aux moins favorisés de leurs concitoyens l'amour de la liberté; qu'ils doivent s'associer à tous les efforts qui tendront à faire pénétrer dans les couches profondes de la nation plus de bien-être, plus d'instruction, plus d'attachement, à la commune patrie; qu'ils sont redevables de ce qu'ils savent et de ce qu'ils sont envers tout le pays; que rien de français ne doit leur rester étranger; qu'ils doivent se faire non seulement une âme nationale, mais une âme sociale.

Il ne faut pas méconnaître notre temps. Oui, sans doute, il y a des tourbillons de poussière « aveuglants et vains » qui balayent le chemin; mais, des deux côtés du chemin, verdoient les prairies, ondulent les moissons, s'épanouissent les frondaisons. On est surtout attiré par le bruit que font, comme sur une foire, les excentriques de la littérature, de l'art, de la politique; mais peut-on oublier tant de millions de vies obscures, tout entières consacrées à l'accomplissement du devoir; tant de millions de travailleurs qui, en silence, reconstituent l'épargne de la France; l'énorme labeur auquel se livrent, dans nos écoles petites ou grandes, maîtres et élèves? C'est par elles que s'est formé, depuis vingt-cinq ans, tout un peuple jeune, espoir de l'avenir, et de l'éducation duquel, non assurément, nous n'avons point à rougir.

Des petites écoles sortent les soldats, de nos lycées sortent les officiers qui ont victorieusement déployé le drapeau de la France sur l'Asie et sur l'Afrique, qui ont joyeusement bravé les privations, les fatigues inouïes, les fièvres plus meurtrières que le feu de l'ennemi, pour faire frissonner de la gloire dans les plis du drapeau.

Après avoir fait un très bel éloge de MM. Jules Ferry et Spuller, M. le Ministre de l'Instruction publique a terminé ainsi :

Non! dans ce noble pays, rien n'est tari. Les sources de science, de dévoue-

ment d'héroïsme, n'ont rien perdu de leur abondance. Elles continuent et continueront à vivifier le vieux sol français. Et si, je ne sais par quel abus de raisonnement, l'idée de patrie devenait moins claire, c'est dans les vaillants hommes que la France a produits et que l'Université a élevés qu'on pourrait la ressaisir.

Que si, cependant, parmi nous, parmi les plus épris de vérité, quelque doute subsistait encore sur l'efficacité de la science et de la liberté, c'est que, peut-être, nous, les universitaires, nous n'aurions pas fait tout notre devoir.

Nous aurions bien agi, mais nous n'aurions pas expliqué assez nettement les motifs de notre action, les grandes idées qui dominent tous nos enseignements, la solidarité qui les unit, le but que nous leur assignons.

Donc, ne nous lassons pas de nous expliquer, devant le pays, devant nos élèves, devant nous-mêmes. Expliquons à ces jeunes Français qui accomplissent si allégrement leur tâche quelle est la raison de cette tâche; comment, en ajoutant, à chaque classe, quelque nouvel acquêt à leur savoir, ils peuvent être quelque jour de bons, peut-être de grands serviteurs du pays.

Il faut qu'au bout de la page commencée ils voient la maternelle patrie qui attend l'heure où elle pourra réclamer leur service. Il faut, à propos de chaque leçon, qu'ils soient avertis de ce que c'est que toute la science, tout l'univers et toute la société moderne.

C'est une œuvre libérale, toute d'affranchissement, à laquelle nous les convions, mais, alors, ne permettons pas qu'ils restent par trop courbés sur la tâche quotidienne; faisons que, de temps à autre, ils relèvent la tête, et qu'ils contemplent les *numina magna deum*, c'est-à-dire les grandes lois de la science et les grandes lois du devoir; non pas pour qu'ils renoncent, comme le héros de l'*Émile*, à une lutte que condamneraient les dieux; mais pour qu'ils soient, au contraire, par la vue de ceux-ci, encouragés et réconfortés.

Que leur devise soit: Pour moyen, le travail; pour auxiliaire, la science; pour fin suprême, l'intérêt de la patrie.

Nous remarquons dans la 550e livraison de la *Grande Encyclopédie* une biographie sur le célèbre pédagogue américain *Mann*, par M. Ph. Ruyssen et dans la 551e livraison une étude historique sur l'ancien théâtre du *Marais*, par M. A. Pougin; des notices sur *Marat* et le général *Marceau*, par M. Et. Chavaray.

BIBLIOGRAPHIE

Émile Thouverez, *le Réalisme métaphysique*. — Élie Halévy, *la Théorie platonicienne des sciences*. — O. Merten, *Des limites de la philosophie*. — C. Bouglié, *les Sciences sociales en Allemagne*. — L. Dugas, *le Psittacisme et la pensée symbolique*. — Maurice Bourgouin, *La mesure et la valeur de la monnaie*. — Joseph Vianey, *Mathurin Regnier*.

Le Réalisme métaphysique, par Émile Thouverez; Paris, Alcan. — La thèse de M. Thouverez a pour sous-titre : *Étude sur la valeur des lois de la raison*. Si la prétention de l'auteur est simplement d'établir que les lois de la raison ont une valeur objective, on ne s'explique guère pourquoi il se réclame du réalisme. Lui-même reconnaît l'erreur dans laquelle sont tombés les réalistes du moyen âge. L'emploi systématique d'un semblable terme ne peut que favoriser les équivoques et nuire à la précision des conclusions. D'ailleurs, d'une manière générale, la précision est ce qui fait le plus complètement défaut à cet ouvrage. L'auteur se reconnaît deux sortes d'adversaires : les positivistes et les criticistes. Les premiers déclarent la réalité métaphysique, dans le cas où elle existerait, inconnaissable et indifférente, les autres la jugent également impossible à connaître, mais entendent suppléer à la connaissance par la croyance. A voir ainsi M. Thouverez partir en guerre contre les uns et les autres, on s'attend à trouver chez lui un dogmatisme ferme et rigoureux, solidement appuyé sur une impeccable dialectique, étayée exclusivement de démonstrations objectives, renonçant à tout appel au sentiment, au libre choix, à la subjectivité pure. Aussi ne sommes-nous pas médiocrement étonnés de voir constamment l'auteur, après avoir posé une alternative, demander un acte de foi en faveur de la thèse qui a ses préférences. Voici par exemple ce que nous lisons page 41 : « Ici se pose vraiment le dilemme, lier ou ne pas lier ses représentations, agir ou ne pas agir, être ou ne pas être. Une fois de plus c'est un choix qui se pose et une croyance qui décide. Cette croyance est un acte de foi puisqu'elle ne sort pas par analyse des éléments antérieurs, etc. » Telle est la contradiction interne que nous retrouvons sous les formes les plus variées à toutes les pages du livre. M. Thouverez ne veut se fier exclusivement ni à la dialectique pure, ni au pur sentiment. Il mêle constamment l'une et l'autre, et à mesure que l'on avance, l'élément subjectif prédomine de plus en plus dans le mélange. M. Thouverez pense que, selon une formule de Platon que M. Ollé-Laprune a faite sienne, c'est *avec toute son âme* qu'il faut procéder en philosophie.

Nous nous garderons bien de nous inscrire en faux contre une assertion aussi autorisée; nous nous bornerons à protester contre une confusion de rôles. Si le sentiment intervient légitimement en philosophie, ce n'est pour ainsi dire que du dehors. Il pose des problèmes, mais la raison seule est capable de les résoudre.

La Théorie platonicienne des sciences, par ÉLIE HALÉVY; Paris, Alcan, 1896. — Quelque jugement que l'on porte sur le remarquable ouvrage de M. Halévy, on ne le lira pas sans intérêt ni profit. C'est tout simplement une interprétation générale du platonisme que l'auteur nous propose, interprétation d'ailleurs originale et hardie. Que la théorie de la science ait été la principale préoccupation de Platon, que la doctrine des idées représente le premier effort de la pensée pour prendre conscience d'elle-même et pénétrer sa propre essence, c'est ce dont on ne saurait douter. Il est moins facile de se laisser persuader que Platon ait en effet conçu, dans son développement systématique et dans sa lucide cohérence, la théorie dont M. Halévy lui fait honneur. Il est difficile aussi d'admettre que l'élément mystique qui tient en apparence dans la philosophie platonicienne une place si importante et qui a exercé une si considérable influence sur l'évolution ultérieure de la pensée grecque et chrétienne, ne soit qu'un vêtement brillant dont Platon se serait plu à couvrir par endroits un rationalisme exclusif et rigoureux. Tel est en effet le platonisme tel que le conçoit M. Halévy. C'est, à proprement parler, une philosophie critique ou une critique générale des sciences tant théoriques que pratiques. On pourrait la définir : la science de la science. Elle est dominée par deux principes. L'un est le principe de contradiction, condition absolue de toute pensée. L'autre est le postulat de la possibilité du savoir. La dialectique platonicienne comprend deux moments distincts : elle est d'abord régressive, puis progressive ; elle remonte des sciences particulières aux conditions générales du savoir, puis redescend de celles-ci aux principes consécutifs des diverses sciences.

La dialectique régressive est essentiellement critique, et ses résultats semblent d'abord purement négatifs ; elle relève les contradictions contenues dans la science telle qu'elle se présente immédiatement à l'esprit, elle résout celle-ci en ses éléments et la fait pour ainsi dire évanouir ; elle dissout les synthèses tout empiriques dont la pensée non philosophique se contente. Elle semble ainsi se complaire à ruiner tout savoir et supprimer même la possibilité du savoir. Mais ce n'est là qu'une apparence. Si Platon s'attache à mettre en lumière les lacunes et les contradictions de la pensée scientifique, c'est dans l'intention d'y porter remède. L'analyse destructive n'est que le premier moment du platonisme. Elle prépare la reconstruction dont elle démontre la nécessité. A la dialectique régressive succède la dialectique progressive. Celle-ci reprend les concepts épars que la première a pour fonction d'isoler. Elle en montre la liaison nécessaire, elle reconnaît qu'ils se complètent les uns les autres et n'ont de sens que dans leur harmonieuse totalité.

Elle constitue ainsi une à une les sciences qui semblaient définitivement condamnées, descendent des plus simples aux plus complexes, et par cela même établissent entre elles un ordre et une hiérarchie.

Nous ne pouvons donner ici de cette importante étude qu'une idée très sommaire, et par suite incomplète et vague. Il faut lire le livre lui-même. Sans doute la thèse soutenue par l'auteur prête le flanc à bien des objections. Elle a l'avantage d'expliquer avec facilité les contradictions apparentes qu'on relève à chaque instant entre les divers dialogues de Platon.

Mais, d'autre part, il peut sembler téméraire de résumer dans une exposition aussi systématique une philosophie que les textes nous présentent sous forme de discussions particulières et d'aperçus fragmentaires. Platon a-t-il eu à proprement parler un système ? Ce point même reste douteux. Le Platonisme de M. Halévy est peut-être un platonisme réfracté à travers Kant et Hegel. Quoi qu'il en soit, cet ouvrage témoigne non seulement d'une connaissance approfondie de Platon, mais d'une culture et d'une aptitude philosophiques assez rares.

Des limites de la philosophie, par O. Merten; Paris, Librairie centrale des sciences, J. Michelet, 25, quai des Grands-Augustins, et Namur, Ad. Wesmaël-Charlier, éditeur, 1896. — L'auteur se propose modestement de compléter la critique de Kant. Comment la complète-t-il? Tout simplement en érigeant en principes irréductibles les données du sens commun, en particulier l'opposition de l'âme et du corps, et leur union immédiate dans l'être humain. Il a deux bêtes noires, l'hégélianisme et le positivisme qu'il combat avec acharnement et contre lesquels il se plait à rééditer les arguments les plus rebattus. Il passe en revue tous les domaines de la philosophie sans apporter sur aucun point une idée originale ou même simplement précise. Il condamne la spéculation et recule devant les conséquences logiques de l'empirisme. Il professe je ne sais quel spiritualisme timide et bâtard auprès duquel l'éclectisme de Cousin semble une doctrine profonde et subtile. Certes, la philosophie telle qu'il l'entend est renfermée dans des limites très étroites, si étroites qu'elle se réduit à rien.

Les Sciences sociales en Allemagne, par C. Bouglié; Paris, Alcan, 1896. — Ce livre comprend quatre études dont nous regrettons de ne pouvoir donner que les titres : *Lazarus* ou la psychologie des peuples, *G. Simmel* ou la science de la morale; *Wagner* ou l'économie politique; *B. Von Jhering* ou la philosophie du droit. Ces quatre auteurs sont choisis comme les représentants des principales directions où s'est engagée en Allemagne la science sociale contemporaine. Une préface nous raconte brièvement le mouvement général de cette science au cours du siècle qui s'achève.

Traitée depuis Kant jusqu'à Hegel, exclusivement au point de vue spéculatif, elle s'est d'abord, par réaction, éloignée de la philosophie, s'est abandonnée sans réserve à l'histoire et à l'érudition. Après avoir momentanément sacrifié au naturalisme ambiant, elle s'efforcerait maintenant tout en continuant à prendre dans les faits son point d'appui à revenir vers la théorie, à se réconcilier avec les idées. En particulier elle demanderait à la psychologie l'explication des faits sociaux. Enfin, dans la conclusion, M. Bouglié établit une intéressante comparaison entre la sociologie allemande et celle de notre pays.

Le Psittacisme et la pensée symbolique, par L. Dugas. — M. Dugas, par le terme de psittacisme désigne en général la substitution du langage à la pensée. Il distingue « le psittacisme illogique ou langage qui se substitue indûment à la pensée et le psittacisme logique ou langage qui remplit d'une façon régulière et normale les fonctions de la pensée ». Il reconnaît qu'on peut être d'abord choqué de voir réunir sous une même appellation l'usage légitime des mots et leur emploi abusif, Leibniz a désigné

par le nom de pensée symbolique la pensée qui se borne à combiner des mots ou des signes sans avoir présentement égard à leur signification. Cette pensée, d'après l'auteur, si correcte qu'elle puisse être, n'est plus précisément de la pensée et c'est pour cela qu'il étend à ce cas l'appellation de psittacisme. C'est dire que l'auteur est un partisan convaincu de la thèse nominaliste. La première partie de l'ouvrage est consacrée à l'abus des mots. Dans la seconde, de beaucoup la plus importante, l'auteur s'attache à développer et à justifier ses théories nominalistes. On peut refuser d'accepter toutes ses conclusions, mais son ouvrage sera lu avec intérêt et profit par tous ceux que préoccupe le grave et difficile problème des idées abstraites et générales.

La Mesure de la valeur et la monnaie, par Maurice Bourgouin. — Cet important ouvrage comprend trois parties. Dans la première (*De la mesure compatible avec la nature de la valeur*), l'auteur se borne à défendre la théorie classique des économistes et à démontrer l'impossibilité d'un étalon invariable de la valeur. La deuxième partie est une étude approfondie et intéressante de la grave question du bimétallisme. La troisième est consacrée à la discussion de la théorie célèbre d'après laquelle la valeur d'un produit se règle sur le coût de production. Sans rejeter à proprement parler cette théorie, l'auteur pense qu'elle ne représente qu'assez grossièrement les faits et s'efforce de la préciser et de la compléter. Ces simples indications suffisent à faire ressortir l'intérêt des problèmes abordés dans cet ouvrage. L'auteur les traite avec une scrupuleuse rigueur, une aversion marquée pour les généralités vagues et s'efforce de serrer de près les faits. Il pense, non sans raison, que rien n'est simple en économie politique. Ce souci de l'exactitude et de la précision est ce qui rend son livre impossible à résumer.

Les discussions et les conclusions y sont également complexes et pleines de réserves. Pour s'en faire une idée exacte il est nécessaire de le lire. G. Noel.

Mathurin Regnier, par M. Joseph Vianey; Hachette, 1896. — M. J. Vianey vient de faire paraître sur Mathurin Regnier une étude remarquable. Non qu'il nous apporte des idées bien nouvelles : on savait, depuis Boileau, que notre vieux Mathurin « a le mieux connu, avant Molière, les mœurs et les caractères des hommes »; depuis Sainte-Beuve, qu'il est le « Montaigne de notre poésie ». M. Vianey l'avoue modestement : l'objet de son travail est de compléter, de préciser et de rectifier, à l'occasion, les travaux de ses prédécesseurs.

Le chapitre sur les Satires de Regnier est, à mon avis, le plus original et le plus instructif. Regnier s'est inspiré des anciens, sans doute, (Horace, Ovide, Pétrone), mais surtout des poètes italiens qu'il a imités ou traduits, Mauro, Caporali, l'Arioste, l'Aretin; il a de même imité ou traduit les auteurs de la Pléiade, Ronsard, du Belley, Jodelle, ajoutons Desportes qui, par plus d'un côté, fait partie de la Pléiade. M. Vianey n'a pas de peine à démontrer, preuves en main, à quel point s'est trompé Sainte-Beuve, quand il écrit que « Regnier admira Ronsard sur parole ». Et les vrais maîtres de Regnier, ce sont encore Montaigne, qu'il rappelle de très près, en plus d'un passage, et Rabelais, si aimé et si connu de notre poète que Sainte-Beuve a pu dire, en forçant à peine

la note : « Regnier ne fit bien souvent qu'enclore dans la forme stricte de son vers la poésie surabondante de maître François... il mit en bouteille le vin du tonneau pantagruélique. »

Mais il est un autre « maître François » dont l'influence, si l'on en croit M. Vianey, fut à peu près nulle sur Regnier, François Villon. « Il comprenait sans doute trop mal la langue de Villon pour faire de ce poète une lecture assidue (p. XVII). » Pour Marot, l'affirmation est encore plus catégorique : « Regnier ne doit rien à Marot (p. XVII). » Ces jugements sommaires sont pour le moins bien hasardés. Marot était lu, et, dans une certaine mesure, estimé des poètes de la Pléiade. Quant à la langue de Villon, n'oublions pas qu'elle avait été plus d'une fois rajeunie et comme mise au goût du jour, notamment par Marot. La vérité est qu'en lisant les œuvres de Villon et de Regnier, nous sentons entre leurs génies et leurs âmes trop d'affinités et de secrètes correspondances pour croire que l'auteur des Satires ait ignoré, aussi complètement qu'on nous le dit, l'auteur du Petit et du Grand Testament. Regnier a hérité de Villon et de Marot, comme de Rabelais, ce vieil esprit gaulois, frondeur, hardi, libre dans ses gestes et prompt à toutes les gaillardises. M. Vianey le reconnaît, ce qui nous surprend après les paroles citées plus haut : « Un peu de l'âme de Villon avait certainement passé dans l'âme de Mathurin. »

Au surplus, à tant disserter sur les maîtres de Regnier, ne court-on pas risque d'oublier que Regnier est un maître, lui aussi, et qu'il convient surtout de l'étudier directement dans ses œuvres ! M. Vianey examine donc dans les satires *les idées morales, les idées littéraires, la peinture des mœurs et des caractères*. Il n'exagère point le mérite de Regnier ; peut-être même a-t-il plutôt une tendance à le trop amoindrir, et, pour n'en citer qu'un exemple, n'est-ce pas être bien sévère que de juger l'admirable satire IX (à Rapin contre Malherbe), « aussi débordante de poésie que *dépourvue de bon sens ?* » Outre qu'on ne voit pas trop comment la poésie peut « déborder » dans un poème où manque le bon sens, j'estime, pour ma part, que l'éloge est excessif et la critique injuste en tout point.

Sur la langue et la versification, on regrettera sans doute que l'auteur se soit montré si avare des observations, — sûrement intéressantes, — qu'il n'a pu manquer de recueillir dans son long commerce avec Regnier ; peut-être, puisqu'il nous parle d'une édition critique qui nous manque (p. 225), les réserve-t-il pour cette édition. Je le souhaite ; nul, mieux que lui, ne s'acquittera de cette tâche délicate : l'établissement du texte définitif de Regnier.

MAXIME LANUSSE.

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS ET COLLABORATEURS ÉTRANGERS

DE LA

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Marquis Alfieri, Sénateur du royaume d'*Italie*.
Dr Arndt, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
Dr F. Archerson, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr Avenarius, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr Biedermann, Privat-docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr Bach, Directeur de Realschule à *Berlin*.
De Bilinski, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
Dr Th. Billroth, Professeur à la Faculté de médecine de *Vienne*.
Dr Blok, professeur à l'Université de *Groningue*.
Bonghi, député, ancien ministre de l'Instruction publique à *Rome*.
Browning, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Dr Buchheim, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
Dr Bucher, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
B. Buisson, publiciste à *Londres* (Angleterre).
Dr Christ, Professeur à l'Université de *Munich*.
Dr Clas Annerstedt, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Dr Guillaume Creizenach, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
Dr L. Cremona, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.
Dr Czihlarz, Professeur à l'Université de *Prague*.
Darby, Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).
Baron Dumreicher, Conseiller de section au ministère de l'Instruction publique, à *Vienne*.
Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
Dr W. B. J. van Eyk, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
Dr L. Felmeri, Professeur de pédagogie à l'Université de *Klausenburg* (Hongrie).
L. Ferri, Correspondant de l'Institut de France, Professeur de Philosophie à l'Université de *Rome*.
Dr Théobald Fischer, Professeur de géographie à l'Université de *Kiel*.
Dr Fournier, Professeur à l'Université de *Prague*.
Dr Friedlaender, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
Dr Gaudenzi (Auguste). Professeur à l'Université de *Bologne*.
L. Gildersleeve, Professeur à l'Université *Hopkins* (Baltimore).
Dr Hermann Grimm, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
Dr Gruebut, Professeur à l'Université de *Vienne*.
Gyner de Los Rios, Professeur à l'Université de *Madrid*.
Hamel (van), professeur de littérature à l'Université de *Groningue*.
Dr W. Hartel, Professeur à l'Université de *Vienne*.
L. de Hartog, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
Dr Herzen, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
Dr Hitzig, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr Hug, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
Dr Hollenberg, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.
T. E. Holland, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
Dr R. von Ihering, Prof. à l'Université de *Gœttingue*.
Dr Kekulé, Professeur à l'Université de *Bonn*.
Dr Kohn, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
Konrad Maurer, professeur à l'Université de *Munich*.
Krück, Directeur du Réal-gymnase de Würzbourg.
The Rev. Brooke Lambert, D. D. à *Greenwich*.
Dr Launhardt, recteur de l'École technique supérieure de *Hanovre*.
Dr A.-P. Martin, Président du Collège de Tungwen, *Pékin* (Chine).
A. Michaelis, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
Michaud, professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
Molengraaf, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.
Dr Mustapha-Bey (J.), Professeur à l'École de médecine du *Caire*.
Dr Neumann, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr Nöldeke, Directeur de l'École supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr Paulsen, Professeur à l'Université de *Berlin*.
Philippson, Professeur à l'Université de *Bruxelles*.
Pollok, professeur de jurisprudence à l'Université d'*Oxford*.
Dr Randa, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr Reber, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
Ritter, Professeur à l'Université de *Genève*.
Rivier, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
Rouland Hamilton, publiciste à *Londres*.
H. Schiller, professeur de pédagogie à l'Université de *Giessen*.
Dr Sjöberg, Lecteur à *Stockholm*.
Dr Siebeck, Professeur de philosophie à l'Université de *Giessen*.
Dr Steenstrup fils, Professeur d'histoire à l'Université de *Copenhague*.
Dr L. Von Stein, Professeur d'économie politique à l'Université de *Vienne*.
A. Sacerdoti, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr Stintzing professeur de médecine à l'Université d'*Iéna*.
Dr Stobbe, professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. Storm, Professeur à l'Université de *Christiania*.
Dr Thoman, Professeur à l'École cantonale de *Zurich*.
Dr Thomas, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr Thomson, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr Thorden, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Manuel Torres Campos, Professeur à l'Université de Grenade.
Urechia (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.
Dr Joseph Unger, ancien ministre de l'empire d'Autriche-Hongrie à *Vienne*.
Dr Voss, Chef d'institution à *Christiania*.
Dr O. Willmann, Professeur à l'Université de *Prague*.
Commandeur Zanfi, à *Rome*.
Dr Zarnke, Professeur à l'Université de *Leipzig*.

Le Comité de rédaction recevra toujours avec reconnaissance toutes les communications concernant les Facultés des départements et des Universités étrangères. Ces informations, comme toutes celles qui seront de nature à intéresser la Revue, seront insérées dans la Chronique qui accompagne chaque numéro et qui relate tous les faits importants touchant à l'Enseignement.

Le Comité prie aussi ses Correspondants, ainsi que les Auteurs eux-mêmes, de vouloir bien signaler à la Revue les volumes intéressant le haut Enseignement dans toutes ses branches en y ajoutant une note analytique ne dépassant pas 15 à 20 lignes.

LA

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois. — Un an : 24 fr.

ON S'ABONNE : EN FRANCE, CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

A L'ÉTRANGER, DANS LES LIBRAIRIES SUIVANTES :

ALSACE-LORRAINE

Strasbourg, Ammel, Treuttel et Wurtz.

ALLEMAGNE

Berlin, Asher et Cie, Le Soudier, Mayer et Muller, Nicolai, G. Schefer.
Bonn, Strauss.
Breslau, Trevendt et Garnier.
Dresde, Pierson.
Erlangen, Besold.
Fribourg en Brisgau, Fehsenfeld.
Gœttingue, Calvœr.
Greifswald, Bamberg.
Giessen, Rœcker.
Halle, Lippert.
Heidelberg, Kœster.
Iéna, Fronmann.
Kœnigsberg, Bor.
Kiel, Bœseler.
Leipzig, Twietmeyer, Le Soudier, Eckstein, Max-Rübe, Brockhaus.
Marbourg, Elwert.
Munich, Finsterlin.
Rostock, Stiller.
Stuttgard, P. Neff.
Tubingen, Fues.
Wurtzbourg, Stuber.

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, Gérold, Frick, Mayer et Cie.
Agram, Hartmann.
Budapesth, Révai, Kilian.
Gratz, Leuschner.
Inspruck, Ranch.
Klausenbourg, Demjén.
Lemberg, Gubrynowicz.
Prague, Calve.

ANGLETERRE

Londres, Hachette, Williams et Norgate, D. Nutt, Kelle brothers.
Aberdeen, W. Lindsay.
Cambridge, Macmillan et Co, Deighton Bell et Co.
Dublin, Mac Gleshen et Gill, Hodges, Figgis et Co.
Edimbourg, John Menzies et Co.
Glasgow, John Menzies et Co.
Oxford, Parker.

BELGIQUE

Bruxelles, Lebègue et Cie, Decq, Rozez, Mayolez, Castaigne, Merzbach.
Gand, Host, Vuylsteke, Engelke.
Liége, Gnusé, Desoer, Grandmond-Donders.
Louvain, Peeters, Van Linthout et Cie.

COLONIES FRANÇAISES

Alger, Jourdan, Chéniaux-Franville, Gavault St-Lager.
Saïgon, Nicolier.
St-Denis-Réunion, Lamadon.
Fort-de-France, Déclémy.

DANEMARK

Copenhague, Host.

ÉGYPTE

Alexandrie, Weill, Sanino.
Le Caire, Mme Barbier.

ESPAGNE

Madrid, Fuentès-y-Capdevilla, Maugars.
Barcelone, Piaget, Verdaguer, Juan Oliveres.
Valence, P. Aguilar.
Salamanque, E. Calcon.

GRÈCE

Athènes, Wilberg.

ITALIE

Rome, Paravia, Bocca, Molino.
Florence, Bocca, Loescher.
Milan, Dumolard frères.
Naples, Detken, Marghieri.
Padoue, Drucker et Tedeschi.
Palerme, Pedone-Lauriel.
Pavie, Pezzani.
Pise, Hœpli.
Turin, Paravia, Bocca.

MEXIQUE

Mexico, Bouret.
Guadalajara, Bouret.

PAYS-BAS

La Haye, Belinfante frères.
Luxembourg, Heintzé.
Leyde, Brill.
Amsterdam, Van Bakkenes.
Utrecht, Frænkel.

PAYS DANUBIENS

Belgrade, Friedman.
Bukharest, Hamann.
Craiowa, Samitca frères.
Galatz, Nebuneli et fils.
Jassy, Daniel.
Philippopoli, Commeno.

PORTUGAL

Lisbonne, Pereira.
Coimbre, Melchiades.
Porto, Magalhaes.

RUSSIE

St-Pétersbourg, Mellier, Wolf Fenoult, Ricker.
Dorpat, Karow.
Kharkoff, de Kervilly.
Kiew, Ve Idzikowski.
Moscou, Gautier.
Odessa, Rousseau.
Tiflis, Baerenstamm.
Varsovie, Gebethner et Wolff.

SUÈDE ET NORVÈGE

Stockholm, Bonnier.
Christiania, Cammermeyer.
Lund, Gleerup.
Upsal, Landstroem.

SUISSE

Bâle, Georg.
Fribourg, Labastrou.
Berne, Kœhler.
Genève, Ve Gavin, Georg, Stapelmohr.
Lausanne, Benda, Payot.
Neuchatel, Delachaux et Niestlé.
Zurich, Meyer et Zeller.

TURQUIE

Constantinople, Papadis.
Smyrne, Abajoli.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

New-York, Christern, W. R. Jinkins, Courrier des Etats-Unis.
Baltimore, John Murphy et Co.
Boston, Carl Schœnhof.
Nouvelle-Orléans, H. Billard.
Philadelphie, A. Lippincott et Cie.
Saint-Louis (Missouri), F.-H. Thomas.
Washington, James Anglin et Cie.

CANADA

Québec, Lépine.
Montréal, Rolland et fils.

AMÉRIQUE DU SUD

Buenos-Ayres, Jacobsen, Jol.
Caracas, Rojas hermanos.
Lima, Galand.
Montevideo, Ybarra, Barreiro et Ramos.
Santiago (Chili), Cervat, A. Pesse et Cie.
Valparaiso, Ternero.

BRÉSIL

Rio-Janeiro, Garnier, Lambaerts, Nicoud.
Bahia, C. Koch.
Sao-Paolo, Garraux.

CUBA

La Havane, M. Alorda.

INDE ANGLAISE

Bombay, Atmaram, Sagoon.

AUSTRALIE

Melbourne, Samuel Muller.

Paris. — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 20541.

Seizième année. — N° 9. — 15 Septembre 1896.

HARVARD COLLEGE LIBRARY
SEP 7 1896
CAMBRIDGE, MASS.

REVUE INTERNATIONALE
DE
L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

COMITÉ DE RÉDACTION

M. BROUARDEL, Membre de l'Institut, Doyen de la Faculté de Médecine, Président de la Société.

M. LARNAUDE, Professeur à la Faculté de droit, *Secrétaire général* de la Société.

M. HAUVETTE, Professeur adjoint à la Faculté des Lettres, *Secrétaire général adjoint*.

M. ARMAND COLIN, éditeur.

M. BERTHELOT, Membre de l'Institut, Sénateur.

M. G. BOISSIER, de l'Académie française, Professeur au Collège de France.

M. BOUTMY, de l'Institut, directeur de l'École libre des Sciences politiques.

M. BRÉAL, Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France.

M. BUFNOIR, Professeur à la Faculté de droit de Paris.

M. DASTRE, Professeur à la Faculté des Sciences de Paris.

M. FERNET, Inspecteur général de l'Enseignement secondaire.

M. GAZIER, professeur adjoint à la Faculté des Lettres de Paris.

M. P. JANET, Membre de l'Institut, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. E. LAVISSE, de l'Académie française, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. LYON-CAEN, de l'Institut, Professeur à la Faculté de droit de Paris.

M. MARION, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. MONOD, Directeur adjoint à l'École des Hautes-Études.

M. MOREL, Inspecteur général de l'Enseignement secondaire.

M. PASTEUR, de l'Académie française.

M. L. PETIT DE JULLEVILLE, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. CH. SEIGNOBOS, Maître de conférences à la Faculté des Lettres de Paris.

M. A. SOREL, de l'Académie française.

RÉDACTEUR EN CHEF

M. EDMOND DREYFUS-BRISAC

PARIS

ARMAND COLIN ET Cie, ÉDITEURS

1, 3, 5, RUE DE MÉZIÈRES

1896

Sommaire du n° 9 du 15 Septembre 1896

Pages.

Eugène Blum . . . *L'Idée de l'État* 209

Ferdinand Lot . . *La Faculté de philosophie en Allemagne et les Facultés des lettres et des sciences en France* 225

La Réorganisation de l'agrégation des Facultés de droit 243

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT 256

Nouvelles et Informations 270

Actes et Documents officiels 282

AVIS

L'Administration de la **Revue Internationale de l'Enseignement** prie ceux de ses *Abonnés* qui n'ont pas encore renouvelé leur souscription pour 1896, de vouloir bien lui adresser le montant de leur abonnement s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans la réception des numéros.

En cas de changement de résidence ou de domicile et afin d'assurer la régularité du service, MM. les membres de la Société d'Enseignement supérieur sont priés de faire connaître leur nouvelle adresse aux bureaux de la *Revue*, 5, rue de Mézières, Paris.

La REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

paraît le 15 de chaque mois.

PRIX de L'ABONNEMENT : Paris, départements et étranger, Un an, 24 fr.

On s'abonne chez tous les libraires ou par l'envoi d'un mandat de poste.

Toutes les communications relatives aux abonnements et à l'administration de la Revue doivent être adressées à MM. Armand COLIN et Cie, éditeurs, 5, rue de Mézières, à Paris. — Toutes les communications relatives à la rédaction, à M. DREYFUS-BRISAC, 6, rue de Turin, à Paris.

REVUE INTERNATIONALE
DE
L'ENSEIGNEMENT

HARVARD COLLEGE LIBRARY
OCT 7 1896
CAMBRIDGE, MASS.

L'IDÉE DE L'ÉTAT

PAR M. HENRY MICHEL (1)

L'importance accordée enfin aux questions sociales constitue la grande nouveauté de notre époque, bien que la sociologie date seulement de plusieurs milliers d'années. Mais ici plus que partout ailleurs, « les questions les plus controversées reposent sur des ignorances ou des malentendus ». Aussi est-ce contribuer réellement au progrès de la science sociale et en un sens apporter vraiment du nouveau que faire effort pour détruire de prétendus axiomes, ou encore dégager par l'étude de faits précis les principes et les conséquences historiques et logiques de doctrines qui se donnent pour nouvelles et bienfaisantes, alors qu'elles sont en réalité aussi anciennes que dangereuses. Quand l'important et savant ouvrage de M. Henry Michel sur *l'Idée de l'État* en France depuis la Révolution n'aurait d'autre résultat que de jeter sur un point précis, capital et habilement choisi, une lumière éclatante et définitive, il mériterait la louange de tous ceux qui savent le prix d'une étude fortement documentée, noblement inspirée, hautement impartiale et solidement pensée, en ces matières trop ignorées en même temps que passionnantes et indéfiniment complexes.

Nous trouvons dans l'œuvre de M. Michel une doctrine sur les rapports de l'individu et de l'État, qui assure l'unité et la haute valeur philosophique d'un tableau historique dont les grandes lignes se présentent avec une netteté remarquable : après avoir consacré une large introduction (pp. 4-108) à l'étude des systèmes qui ont voulu déterminer les rapports de l'individu et de l'État depuis le XVIIe siècle jusqu'à la fin de la Révolution fran-

(1) Un vol. grand in-8° de 659 p., Hachette, édit.

çaise, l'auteur nous fait assister à la réaction politique soulevée en France, en Allemagne et en Angleterre par l'individualisme de la Révolution (p. 108-172), lequel provoque aussi une réaction économique et sociale (p. 172-282). Le libéralisme négatif des doctrinaires et des économistes le compromet encore et le fait dévier jusqu'aux paradoxes de Fourier et de Proudhon (p. 282-427).

Le triomphe du positivisme a pour conséquences une physique sociale et une histoire naturelle des sociétés, préparant les solutions que le socialisme scientifique propose pour régler les rapports de l'individu et de l'État (p. 427-529). Mais les thèses collectivistes contribuent au contraire à l'aggravation de la crise actuelle, que dénouerait peut-être une nouvelle philosophie sociale et morale donnant, à la suite de M. Renouvier, dont l'auteur est un disciple convaincu (p. 529-650), le moyen de concilier, par l'élargissement de l'idée de justice et les applications sociales et politiques qui en découlent, les exigences pratiques et économiques du socialisme avec les droits rationnels de la personne morale.

I

Avant d'en venir là, il faut essayer bien des solutions et surtout préciser les éléments du débat. Or, à peine a-t-on étudié les premières pages du livre de M. Michel qu'on aperçoit l'erreur profonde dont historiens et politiques sont victimes depuis plus d'un demi-siècle. Sur la foi des économistes, nous attribuons aux philosophes du XVIIIe siècle et aux hommes de la Révolution une doctrine qu'ils n'ont jamais ni professée ni pratiquée, et une fois de plus, nous prenons pour la réalité l'image déformée que nous ont présentée de maladroits disciples. En effet, tandis qu'au XVIIe siècle il faut noter « l'absence d'un droit individuel de nature à tenir en échec la puissance publique », les physiocrates, qui admettent l'existence d'un ordre naturel social et voient dans le droit rationnel un aspect de l'ordre universel, commencent à réclamer une organisation qui tienne compte de l'humanité et de ses droits. « Seulement ils chargent le prince d'y pourvoir. » Rousseau transfère la souveraineté du prince au peuple, mais « du moment que l'État c'est tout le monde, les sacrifices que je consens à l'État, les obligations que je me reconnais envers lui, sont, à un certain point de vue, des sacrifices et des obligations de moi-même à moi-même, si bien que, dans le moment où je parais le plus asservi à l'État, je suis encore en un sens indé-

pendant. » Si on ajoute que Rousseau « renoue le lien entre la politique et la morale », entend « que l'État soit fort », mais réclame « qu'il soit juste », propage l'idée de l'égalité politique et jette « les bases de la philosophie du droit; si on constate que Condorcet continue Rousseau et le complète », que la théorie du droit naturel se développe dans l'œuvre de Kant, qu'elle trouve « son expression précise et achevée chez Fichte »; si on se rappelle enfin qu'en Angleterre, Smith réclame la liberté du travail, tandis qu'en Amérique on « revendique l'autonomie de la croyance personnelle », on voit partout en somme « appliquer un principe identique » aboutissant « à un même résultat. Ce résultat, c'est l'affranchissement aussi complet que possible de la personne humaine...; ce principe, c'est la foi dans la valeur absolue, dans l'inimitable originalité du vouloir humain ».

Ainsi, partis des points les plus divers, s'inspirant aux sources les plus différentes, les individualistes du XVIIIe siècle s'accordent dans une même doctrine fondamentale et dans l'espoir commun d'une transformation prochaine de l'état social dont ils sont les précurseurs enthousiastes. Une confiance absolue dans la bonté de la nature, une foi ardente dans le progrès non pas automatique et fatal, mais librement obtenu par une série d'efforts réfléchis, une adhésion pleine et entière au rationalisme cartésien, certaines tendances mystiques poussant à préférer la méthode *a priori* dans la recherche des moyens qui doivent au contraire subir d'incessantes transformations et s'obtenir par une méthode uniquement scientifique, — tels sont les traits communs qu'on retrouve chez tous ces penseurs, unis à bon droit dans une même réprobation par les adversaires de la Révolution. Mais en même temps, et c'est ici qu'apparaît le point le plus important et le plus nouveau de cette solide et lumineuse introduction, ils s'accordent tous, sans omettre Adam Smith et Montesquieu, pour repousser la doctrine de l'inertie absolue et de la non-intervention de l'État. Loin d'annihiler l'État, Condorcet, en véritable disciple de Rousseau, entend faire largement appel à son action, « non pour lui conférer des droits sur les citoyens, mais pour lui assigner des devoirs envers eux ». Et cette opposition absolue entre l'individu et l'État, « *devenue par la suite la caractéristique essentielle de l'orthodoxie individualiste, ne fait pas partie intégrante de l'individualisme du* XVIIIe *siècle* ». Les publicistes comme les politiques de la Révolution française, disciples fidèles de leurs maîtres directs, loin de poursuivre le triomphe de ce faux individualisme que nous leur prêtons depuis trop longtemps, ont en-

tendu faire à l'État sa part en tant que serviteur tenu à l'assistance envers l'individu.

Faute d'une culture métaphysique suffisante, les rapports de l'individu et de l'État ne furent pas dégagés de certaines préoccupations utilitaires : mais, après avoir lu l'introduction si originale, si concluante et en même temps si fortement documentée du beau travail que nous analysons, il faut en finir avec l'opposition banale autant que fictive que nous imaginons entre le programme de 89 et celui de 93. Le véritable individualisme de la Révolution, qui avait pour objet « d'aider à la formation du plus grand nombre possible d'individualités complètes et véritables ne tient pas seulement dans la déclaration de 89... Il est surtout dans les grands principes d'assistance matérielle et morale (secours publics, enseignement populaire) de la Constitution de 1791 et dans les articles de la déclaration des droits de 1793 qui stipulent les mêmes droits du citoyen sur l'État ». Malgré le préjugé commun, c'est la Convention beaucoup plus encore que la Constituante, qui a été individualiste, et on s'en aperçoit pour peu qu'on sache faire un départ exact entre les idées, qui sont à elles et qui dénotent un effort puissant pour solliciter le développement de la personnalité, et les actes, qui lui sont imposés par des nécessités extérieures et qu'elle est forcée d'accomplir sous la pression des événements. La conception vraiment individualiste, détruite en partie par l'étatisme de l'Empire et l'ultramontanisme de la Restauration, faussée par le libéralisme égoïste des économistes et enfin singulièrement exagérée par les diverses formes du socialisme contemporain, mérite d'être reprise et approfondie, non seulement parce qu'il s'agit au point de vue historique de restaurer dans leur forme véritable les profondes doctrines de la Révolution, mais parce qu'il importe, au milieu des passionnants débats de l'heure présente, de rechercher si elles ne peuvent pas triompher « des objections, des difficultés qu'ont opposées depuis le commencement du siècle tant d'écoles diverses... Dans ce débat purement théorique en apparence, c'est donc une grande cause vivante qui s'instruit ».

Ainsi se manifestent dès l'introduction les deux qualités maîtresses de cet ouvrage, où la nouveauté durable des aperçus historiques s'unit à un système très ferme et très pensé, opposant à toutes les réactions la véritable doctrine de la Révolution, mais éclaircie et élargie par une critique de la connaissance et une métaphysique du droit qu'inspire un des premiers philosophes de ce temps, M. Renouvier.

II

En effet, au milieu de toutes les théories qu'il va maintenant résumer d'après les textes originaux et faire revivre dans leurs traits essentiels, M. Michel, exactement fidèle à son objet, ne perd jamais de vue le but qu'il vise, et l'exposition comme la critique des diverses doctrines sont les moyens qui assurent la fin essentielle de l'œuvre, — une théorie des rapports de l'individu et de l'État.

Voici d'abord les chefs du chœur de la réaction, les théocrates, avec de Maistre, qui replonge l'homme dans la nature et l'y confond, « pour mieux marquer la distance infinie qui le sépare de Dieu », avec de Bonald, qui trouve la formule enfermant le germe de toutes les négations accumulées par les adversaires de l'individualisme : « l'homme n'existe que *pour* la société, la société ne le forme que *pour* elle-même », et cette autre non moins fameuse : « dans la société, il n'y a pas de droits, il n'y a que des devoirs » ; avec Lamennais, signalant dès 1829 l'opposition qui existe en France entre « le principe démocratique des institutions et l'esprit despotique de l'administration » ; avec Haller, pour lequel le patriotisme n'est « qu'une servitude déguisée sous un grand mot ». Et eux aussi croient déjà faire « la contre-révolution de la science, sans s'apercevoir qu'en donnant dogmatiquement à la religion le droit de constituer l'État, ils laissent de côté le point capital : La société politique n'a-t-elle pas la conduite de sa vie et la responsabilité de ses actes » ?

La réaction s'affirme partout : en Allemagne, où Savigny, darwiniste avant la lettre, sous prétexte de rechercher les commencements lointains et de décrire l'évolution naturelle des institutions politiques, étudie le passé avec une particulière complaisance qui le transforme et l'élève à une hauteur idéale, au point de confondre le fait, pourvu qu'il soit ancien, avec le droit ; Hegel est en même temps le promoteur de toutes les doctrines qui accordent à l'État une mission supérieure et mystique. En Angleterre, Bentham accorde au législateur un pouvoir absolu. Bref, de tous côtés, on s'unit avec les théocrates pour réagir contre l'idée d'un droit naturel. Mais en même temps, au risque d'affaiblir leur thèse principale, les uns et les autres revendiquent telles ou telles libertés, — la liberté d'enseignement par exemple, — de sorte que « le problème des relations de l'individu avec l'État » reste confusément traité, et qu'en tous cas il ne se ramène pas encore « à une opposition absolue entre ces deux

termes ». D'ailleurs tous les représentants de la réaction politique ont négligé le point de vue économique et proprement scientifique auquel prétend se placer Saint-Simon, qui pose la question capitale du droit de propriété individuelle, fondé, d'après lui, sur la simple utilité commune, et par conséquent variable dans ses formes avec l'intérêt social lui-même. Cette idée, jointe à celle d'organisation, que les écoles suivantes allaient développer avec tant de force et à celle du progrès continu et mécanique, « instrument par excellence d'une politique autoritaire », constitue l'apport essentiel de Saint-Simon au travail de réaction « contre la liberté et l'individualisme ». Les conséquences qu'appellent de pareils principes, on nous les propose aujourd'hui sous des noms nouveaux; mais Saint-Simon réclamait déjà le retour à l'État du droit d'héritage, l'obligation du travail pour tous, la nationalisation des banques, et par une nouvelle organisation du travail, « l'exploitation du globe » pour supprimer celle de l'homme par l'homme, — toutes réformes, qu'une éducation autoritaire, analogue à celle que donne l'Église, rendra possibles et même aisées.

Le socialisme autoritaire avec Louis Blanc, qui emprunte pourtant aux théocrates la négation du droit qu'il remplace par le pouvoir de l'État, s'inspire des idées saint-simonniennes sur l'organisation du travail et la suppression de la concurrence. Il voit dans la société un chef-d'œuvre « de la science humaine » et ouvre la voie au socialisme *scientifique*. En même temps, les Pecqueur et les Vidal, chefs du collectivisme français, Cabet, rénovateur du communisme, achèvent de fonder le socialisme moderne, que l'esprit utilitaire qui l'anime, sépare profondément des doctrines antiques. « L'esprit de sacrifice à la cité est étrangement diminué... Il ne s'agit que de répartir avec une économie meilleure, ou jugée telle, la somme des biens entre les convoitises individuelles. »

Dans le clan des économistes dissidents, Sismondi signale la cause profonde de la misère sociale dans ce fait « que ce n'est pas le même homme qui travaille et qui se repose ensuite, mais que c'est parce que l'un travaille que l'autre doit se reposer ». Il réclame l'intervention de l'État, mais lente et progressive, pour arrêter le progrès des souffrances, les misères toujours croissantes de la classe qui produit tout, et réformer les bases de la propriété reposant sur une usurpation heureuse; Villeneuve-Bargemont fonde le socialisme chrétien, Blanqui demande à étendre le rôle de l'État dans l'industrie en matière de travaux

publics, et Buret, dans son étude : *De la misère des classes laborieuses en Angleterre et en France* (1842), « ne fournit pas seulement aux diverses écoles socialistes, un arsenal où elles puiseront toutes leurs munitions », il demande aussi, pour le travailleur, la propriété des instruments, propose un gouvernement de l'industrie et accorde à la loi « le pouvoir de faire le bonheur d'un peuple ».

Comme celle des théocrates, la réaction des économistes et des socialistes est cosmopolite, et les précurseurs du socialisme contemporain en Angleterre et en Allemagne reflètent les idées françaises qu'on retrouve jusque dans Lasalle. Sans doute, le développement de la grande industrie avec les maux qu'elle entraîne, les théories de Ricardo et de Malthus, l'établissement du suffrage universel, qui permet aux plus misérables de revend quer le bien-être, expliquent le succès obtenu par le socialisme autoritaire, mais la négation du droit abstrait, l'unique préoccupation des jouissances matérielles, l'appel constant à l'autorité et à l'État contre l'individu, les menaces sans cesse proférées contre la liberté individuelle expliquent aussi comment, malgré l'idéalisme des premiers socialistes et leur dévouement à la démocratie, « les événements de 1850 et de 1852 trouvèrent tant de facilités à s'accomplir et tant de scandaleuses indulgences une fois accomplis ». En brisant l'arme que la Révolution française avait mise aux mains de la société moderne, — l'idée du droit, — on ne laissait plus subsister que la force.

Or cette idée n'avait alors pour défenseurs que des utopistes comme Fourier ou Proudhon, des doctrinaires qui l'amoindrissent et l'absorbent dans une opposition stérile et absolue entre l'individu et l'État, enfin quelques démocrates comme Tocqueville ou Lamartine, qui, tout en éprouvant ce sentiment des grands intérêts de la masse humaine qui manquait aux autres représentants de l'individualisme, restent, en fin de compte, incapables de fixer « avec une précision suffisante la limite de l'intervention de l'État, faute d'avoir arrêté nettement les bases philosophiques de leur doctrine politique ».

Tocqueville, par exemple, tout en réclamant une organisation politique combinée sous forme d'association ayant précisément pour objet de développer la solidarité entre concitoyens, et dont l'individualisme se distingue ainsi par une heureuse originalité du monisme libéral, incline pourtant vers l'utilitarisme. Pas plus que Lamartine ou même Ledru-Rollin, « il ne sait traiter en philosophe et chercher ailleurs que dans l'expérience les principes

du gouvernement pour découvrir dans l'idée du droit naturel en même temps que la justification de l'intervention de l'État, dans un assez grand nombre de cas, la limite précise où elle doit cesser ».

Quant aux économistes orthodoxes, avec J.-B. Say, Rossi, Dunoyer, Bastiat, ils n'ont qu'une idée, réduire et annuler l'État, et quand ils ont opposé leur dogmatisme négatif au nihilisme agressif des réformateurs, ils s'écrient avec une invraisemblable candeur : « Le socialisme est fini, il faut en effacer les derniers vestiges. » Au moment même (1848) où Reybaud écrivait cette phrase, et où les économistes croyaient avoir démontré que le seul but de toute civilisation est l'enrichissement général obtenu par une concurrence illimitée et inséparable de misères inévitables, à l'époque même où ils réduisaient l'individualisme à être « la protestation des plus favorisés d'entre les membre de la société politique contre l'ingérence de l'État », nuisible en effet à leur enrichissement, mais indispensable aux humbles, Proudhon, malgré la vigueur d'une intelligence largement ouverte à toutes les initiatives, prouvait, par la publication de l'*Anarchie*, le prolongement à l'infini de l'erreur fondamentale propagée par toutes les écoles depuis la Restauration.

Partant de la fausse et artificielle antithèse établie après la Révolution entre l'État et l'individu, il a beau dépasser la doctrine des individualistes et des socialistes de son temps, réclamer le mutualisme, l'égalité fondée sur la justice et enfin un système pour régler la controverse, « sur les fins de la société humaine et la notion de l'État », il reste victime d'une erreur qu'il ne sait ni dissiper ni même voir, et méconnaît ainsi « la part qui peut, qui doit revenir à l'action stimulante ou adjuvante de l'État dans la formation de la pleine et absolue individualité de ses membres ». « La métaphysique timide » de l'éclectisme contribua encore à maintenir l'individualisme dans les voies médiocres où il s'était égaré, et les vagues considérations sur lesquelles on l'appuyait n'étaient point faites pour arrêter une nouvelle réaction. Elle est inspirée cette fois par l'idée d'une science sociale positive qui va communiquer une sorte d'unité à des systèmes bien divers, mais qui relèvent tous d'Auguste Comte, et se donnent comme des philosophies sociales scientifiques.

III

Comte a posé dans une phrase capitale de ses opuscules la base de la sociologie descriptive telle que Spencer l'a traitée :

« l'enchaînement établi d'après la succession des temps peut être vérifié par la comparaison des lieux ». Mais il a surtout conçu la sociologie comme une physique sociale : dans la société, réalité par excellence, l'individu doit se perdre et disparaître. Dès lors, il n'y a de place pour aucune liberté ; le droit est une notion « immorale et anarchique ». Le pouvoir spirituel aux mains du pontife occidental doit tout régler en ce qui concerne l'éducation intellectuelle et surtout morale : le pouvoir temporel, intervenant pour s'opposer à la dispersion des idées, exerce une véritable dictature. « C'est, au dire de St. Mill, le système le plus complet de despotisme spirituel et temporel qui soit jamais sorti d'un cerveau d'homme, excepté peut-être de celui d'Ignace de Loyola. »

Si on entre dans le détail, on peut énumérer, au titre des principales vues sociales d'Auguste Comte, la critique de l'économie politique, l'affirmation du droit de l'autorité à intervenir dans les relations des ouvriers et des patrons, ainsi que dans celles des diverses industries entre elles, et enfin une belle et frappante définition de la propriété qu'il représente comme une « *indispensable fonction sociale*, destinée à former et à administrer les capitaux par lesquels chaque génération prépare les travaux de la suivante ». Alors en quoi consiste donc ce qu'on peut appeler le socialisme de Comte? Il est fait avant tout de sympathie pour les prolétaires, et aussi de confiance dans la rénovation morale que l'éducation est capable de produire. C'est elle qui inculquera par exemple au propriétaire « le sentiment des devoirs impliqués dans sa fonction ».

Mais il se borne à tracer les cadres que Spencer va remplir, en introduisant partout l'idée de continuité : Comte avait maintenu entre les divers ordres de phénomènes, entre la biologie et la sociologie notamment, une heureuse et importante solution de continuité. Spencer, tout en faisant des prodiges d'ingéniosité pour accorder ses convictions individualistes avec son système général, prétend voir dans la société l'organisme le plus complet où tout devrait alors, selon la remarque d'Huxley, obéir à une baguette de fer. A cette contradiction essentielle qui affaiblit l'évolutionnisme spencérien, s'ajoute un autre vice fondamental. Spencer n'a pas su, pour éclaircir la sociologie, conçue comme une science naturelle, approfondir l'étude des sociétés animales, c'est-à-dire de « tous les systèmes d'éléments organiques simples étudiés par M. Espinas avec une abondance de preuves, une clarté et une élégance dans la démonstration qui conservent leur valeur esthé-

tique, alors même qu'elle ne porte pas la conviction dans les esprits. » Il faudrait en effet montrer comment l'individu, système d'éléments organiques simples, constitue la plus élémentaire des sociétés ; comment de cette forme de société, on s'élève par gradations insensibles aux groupements observés chez les animaux supérieurs, en allant de la famille à la peuplade qui en suppose la destruction, et comment enfin, par une conséquence nécessaire, la société, conscience vivante et réelle, doit absorber la conscience individuelle, et on comprend qu'en laissant même de côté les scrupules philosophiques qui arrêtent M. Espinas dans la voie qui conduit à l'intégration absolue de la biologie et de la sociologie, notre auteur puisse dire que « l'histoire naturelle des sociétés n'est pas encore faite ».

La théorie de l'organisme social, suggérée aux philosophes par les merveilleux progrès que réalisent les sciences biologiques, réduite déjà par Spencer au simple rôle de moyen démonstratif, ne paraît guère influencer le nouveau socialisme, celui de Marx et d'Engels, fondateurs du socialisme scientifique contemporain bien distinct du socialisme utopique des Louis Blanc et des Pierre Leroux ou des Sismondi. « Il est, à les entendre, le produit nécessaire d'un développement nécessaire de la pensée. » L'ordre social actuel est le fruit du passé et le germe de l'avenir : il devait être mais il doit disparaître sous des influences différentes, car rien n'est absolu. L'ordre capitaliste actuel est caractérisé par la grande manufacture, la concurrence et l'échange, c'est-à-dire la socialisation des moyens de production ; celle-ci doit s'achever par celle des produits.

Or ils appartiennent encore aux capitalistes et non aux travailleurs qui les ont créés. C'est là une contradiction insupportable; l'appropriation demeure ce qu'elle était « quand chacun portait lui-même sur le marché la table ou le soulier qu'il avait lui-même fabriqué ». Cette antinomie fondamentale est « la source de tous les antagonismes dans lesquels se meut notre société ». Comment la résoudre? Par la force, répond Marx, et la révolution qui doit l'amener sera d'autant plus rapide que les moyens de travail se concentrent de plus en plus comme si la production capitaliste voulait hâter l'avènement de l'ère où se réalisera la socialisation du travail, du sol et des instruments de travail que réclamaient déjà les précurseurs français du collectivisme, de Pecqueur et Vidal. De même que les économistes ont fini par obtenir la destruction de l'ordre social nuisible au développement de la grande industrie et par faire passer la propriété morcelée à l'état de

propriété capitaliste, le socialisme, qui prétend leur succéder supprimera le rentier et le salarié, auxquels il substituera le producteur travaillant pour la communauté. « Plus de commerce, plus de marchandises, plus de marchés, plus de bourses, plus de numéraire. » Le travailleur reçoit un bon de travail qui lui permet de racheter au magasin public et au prix coûtant les produits dont il a besoin. L'épargne reste possible, mais, au lieu de s'appliquer à des sources de revenus, elle a pour objet des produits manufacturés, transmissibles par héritage. Elle ne présente plus alors aucun inconvénient, leur accumulation, « si ample qu'elle soit, pouvant se trouver aisément détruite par quelques générations de dissipateurs. Les dons demeurent permis, et l'organisation collectiviste se flatte de n'exclure ni l'hospitalité, ni la bienfaisance, ni les libres soins donnés aux malades, ni la libre poursuite d'intérêts humanitaires, scientifiques ou religieux, sous la forme d'associations ».

Et pour combattre ce collectivisme scientifique dont on nous donne la *quintessence* d'après Schaeffle, il importe de laisser définitivement de côté certains lieux communs que M. Michel a le courage et le mérite d'écarter définitivement. « Par exemple, il est faux de dire que le collectivisme déclare la guerre à la grande fabrication, qu'il condamne toute propriété privée, qu'il entraîne nécessairement l'internationalisme, qu'il confine à l'anarchie, etc. » A ces objections spécieuses, l'auteur substitue une réfutation méthodique et probante, d'autant plus concluante qu'elle repose uniquement sur l'examen scientifique et impartial du système collectiviste au double point de vue pratique et théorique.

Il met d'abord en lumière les difficultés qu'entraînera l'application du collectivisme. L'individu se trouve « dans la main de l'administration qui lui impartira » le travail, réglera la consommation, et pour venir de la société au lieu de l'État, la contrainte ne sera pas moins pesante, pénétrera au contraire « plus loin et plus avant dans le domaine réservé jusqu'ici à la liberté... Arbitre et maîtresse non seulement de toute hygiène, mais de toute morale », la collectivité réglera même les vocations et ne maintiendra aucune des libertés si chèrement conquises. En effet, « son principe, n'est ni la liberté, ni la justice, c'est au contraire la réglementation à outrance et l'égalité dans le nivellement ».

Comme il tire d'autre part toute son originalité de l'application de l'esprit historique à l'étude des faits économiques, le socialisme scientifique cherche les lois de l'avenir dans un passé définitivement mort et se met ainsi en contradiction avec la réalité.

Et quand Marx et Engels voient se préparer dans les progrès actuels de la grande industrie la socialisation de la propriété, ils oublient que « la compagnie puissante n'est que le substitut d'un nombre immense de propriétaires. Ainsi le jugement qu'ils portent sur la société actuelle étant en partie arbitraire laisse place à toutes sortes de doutes qui prouvent combien la théorie est encore loin de l'exactitude scientifique. Le collectivisme est-il d'ailleurs plus équitable que le système « sinistre » des économistes quand il pose pour règle absolue que chacun sera traité suivant son temps de travail, comme l'écrivait aussi M. Darlu, au cours d'une récente et très remarquable étude :

« L'idée matérialiste, qui sert cependant de clef de voûte au système collectiviste, que la valeur du travail doit se mesurer à sa durée normale, est manifestement fausse. Les actions individuelles, considérées objectivement, n'ont pas la même valeur métaphysique; elles présentent un degré de perfection qui varie de l'une à l'autre comme elles ont différents degrés d'utilité sociale (1) ». Il risque encore d'exclure de la répartition même du nécessaire « tous ceux que quelque infirmité mentale ou physique mal constatée rendrait incapables de fournir leur part égale de labeur social ». Est-il certain aussi que « le travail organisé administrativement rendra ce que rend le travail libre », et qu'une administration « si compliquée, si surchargée », aura « grand souci des intérêts généraux, élevés, *collectifs?* Karl Marx ne paraît pas s'être rendu compte qu'il portait à sa limite extrême l'inflationisme de l'individualité, et que la principale des critiques qu'il dirige contre la société actuelle — à savoir de se trop préoccuper de l'individu — se rétorque contre la société qu'il prétend élever sur les ruines de celle où nous vivons ». Loin d'être résolu, le problème des rapports de l'État et de l'individu est en somme obscurci et faussé par l'amoralisme collectiviste. Comment s'étonner alors qu'au milieu de tant de doctrines opposées et compliquées, la société présente souffre d'une crise dont M. Michel découvre la cause dans le mélange et la confusion des principes? Le collectivisme généreux et illogique de Benoit Malon, le libéralisme timoré des individualistes, l'empirisme des économistes, le matérialisme de l'école démocratique, la restauration du despotisme éclairé sous le nom de socialisme d'État, attirent tour à tour sans les pouvoir retenir, faute de clarté,

(1) A. Darlu. *Réflexions d'un philosophe sur une question du jour : l'impôt progressif sur les successions.* (Revue de Métaphysique et de Morale, janvier 1895.)

de consistance logique et d'ampleur, tous ces hommes de bonne volonté qui sentent le mal dont souffre cette fin de siècle et qui désirent ardemment y porter quelque remède.

Deux philosophes ont tenté de le faire, M. Fouillée et M. Renouvier, dont, avant de conclure, il reste à exposer les idées maîtresses. Les hypothèses subtiles, la dialectique enveloppante, l'éclectisme prestigieux du premier, ne donnent pas, au jugement de notre auteur, « le principe fixe dont nos esprits ont si grand besoin ». Reste alors la doctrine de M. Renouvier, qui rétablit le « haut individualisme du XVIIIe siècle » en face des « théories qui le battent en brèche depuis cent ans et de celles qui, sous prétexte de le continuer, le dénaturent et le diminuent ». Pour opérer leur travail de destruction, les premières ont mis en avant quatre idées principales, celle de la nation naturelle, c'est-à-dire constituée indépendamment de la volonté de ses membres, celle de la société prise comme un être réel, celle du progrès fatal et continu, celle de l'amour substitué à l'idée de justice : elles les ont traitées par une méthode empruntée à ce qu'on nomme la *Science*, abstraction devant laquelle doivent s'incliner tous ceux qui se croient de libres esprits.

Or, de ces idées, la première est confuse, la seconde est purement fictive, la troisième est fondée, mais à condition qu'on fasse consister le progrès uniquement dans « la mesure de liberté employée et respectée dans une société ». Quant à « *la Science* » absolue et intégrale, elle n'est pas une science, « les sciences n'y aboutissent pas et ne la contiennent pas, ou du moins, si elles donnent un enseignement commun, c'est que de l'objet hypothétiquement assigné à la science, nous ne savons rien et ne pouvons rien savoir ».

Est-ce à dire que nous allons retomber dans l'individualisme encore vague des précurseurs ? En précisant la notion de solidarité et celle de liberté, M. Renouvier fait sa part à l'intervention de l'État dans l'ordre économique au nom de sa fonction sociale et dans l'ordre politique au nom de sa fonction morale. L'État a des devoirs à remplir envers l'individu. Par exemple, tout en maintenant la propriété privée, garantie de la liberté et instrument efficace de progrès social, il faut adopter un ensemble de mesures qui « redressent la pente de la propriété aux accumulations, qui rendent à ceux qu'atteint la privation de propriété des droits équivalents, et leur assurent les moyens propres à atteindre la principale de leurs fins ». Le problème politique se résoud par l'intervention de l'État en vue d'assurer le développement de l'in-

dividu, de telle sorte que « l'individu et son droit sont au point de départ et se retrouvent au point d'arrivée »; car, selon l'excellente formule d'un autre disciple du même maître, « le but supérieur de la politique est de faire pénétrer dans la réalité de la vie sociale de plus en plus de justice (1) ».

IV

On voit donc comment a été conduite en cet important ouvrage l'histoire de l'idée de l'État en France au XIXe siècle : par l'étendue considérable de ses lectures, par la scrupuleuse conscience qui le porte à faire une place aux plus obscurs comme aux plus illustres, — dont on retrouverait plus aisément les noms et les doctrines si on ne regrettait ici l'absence d'un index final, — par la haute impartialité et la sérénité scientifique de l'exposition, l'auteur a su joindre toutes les qualités de l'historien philosophe à l'art du maître écrivain, habile à dominer un vaste sujet, tout en descendant aux détails nécessaires et typiques, et à relier harmonieusement les parties d'un ensemble complexe en ajustant à l'idée l'expression exacte dont l'élégance sobre et pure montre et soutient la pensée. En même temps une forte doctrine, qu'on ne perd pas de vue un instant, assure la base, l'unité, le couronnement de cette exposition historique sans doute, mais surtout systématique et philosophique.

Le livre que nous venons d'analyser n'élucide pas seulement d'une façon définitive les causes qui expliquent la force et le succès de la réaction contre l'individualisme, comme la faiblesse de la résistance opposée à l'attaque. C'en est fait aussi du libéralisme passif, égoïste et timoré, de cette prétendue orthodoxie qui est en somme une hérésie dangereuse : il faut revenir à l'individualisme véritable qui met l'État en demeure de procurer à tous ses membres le moyen de devenir des personnes morales, qui revendique hautement, au nom d'une forte doctrine métaphysique, la reconnaissance de tous les droits rationnels, à condition de s'adresser à l'expérience dès qu'il s'agit de déterminer les moyens propres à l'accomplissement des fins. Les socialistes ont raison de réclamer pour tous le droit de vivre, mais l'individualisme véritable n'entend pas faire de la cité la chose du citoyen et prétendre qu'en bouleversant les conditions du travail, la richesse subsisterait toujours en égale quantité. Ainsi en maintenant avec les socia-

(1) DARLU, *loc. cit.*

listes, à tous les membres de la cité, un droit égal de vivre et de développer leur personnalité, on peut préserver l'indépendance et l'initiative de chacun.

On doit donc, selon la formule de M. Renouvier, « poser le principe socialiste : on y est obligé par l'idée rationnelle de société, et il faut l'infirmer en même temps, comme organisateur d'autorité dans l'application ». Cette synthèse organique donnera le système que le temps présent réclame et sans lequel n'est abordable aucun des grands problèmes qu'agite la société actuelle, toutes les questions étant solidaires les unes des autres. Elle pourra donner encore à la conscience humaine cette conception meilleure de la justice qu'elle cherche si ardemment, en reconnaissant à tous le droit de vivre et celui de s'élever par la culture. « Une cité juste sera celle qui, composée de citoyens justes, s'organisera spontanément, allègrement, de manière à réaliser cet idéal, et, pour y pourvoir, assignera à l'État une fonction économique et une fonction morale. » Et comme en dépit du socialisme, que préoccupe seule la surface de la vie sociale, c'est par le dedans que se façonne et que s'achève une âme, la personne morale devra se former, se faire incessamment sa part dans l'État, et partout où les socialistes placent la nécessité, c'est la liberté qui devra régner, partout où « ils font appel à la contrainte de l'État, celui-ci exercera simplement une action adjuvante ».

A moins d'exiger que dans un livre de philosophie politique, on se perde dans le détail des moyens dont la discussion relève des polémiques courantes et de souhaiter, sous prétexte de précision, que l'auteur se soit égaré par exemple dans l'examen des vertus de l'impôt progressif, dont il signale d'ailleurs l'efficacité possible, on ne saurait contester la valeur des résultats définitivement acquis à la science par ce travail si étudié, si solide et si étendu, qu'on hésite à se déclarer en désaccord avec M. Michel, ne fût-ce que sur quelques points de détail. Pour avoir, dans ce vaste et unique « répertoire » des doctrines politiques parues en France depuis 1789, fait une place aux plus minces publicistes, au risque de ne plus pouvoir réserver que sept pages à la sociologie de Spencer, il faut que l'auteur ait ses raisons, et de bonnes raisons. Ajouterons-nous que reconnaître à l'État des devoirs, c'est en faire une personne et qu'il faut alors lui accorder en même temps des droits : on nous répondrait sans doute que ceux-ci sont suffisamment connus et reconnus, mais que ceux-là sont singulièrement oubliés, et qu'il est urgent de les remettre en lumière. Peut-être enfin serons-nous tenté de croire qu'au lieu d'absorber

la charité dans la justice, il est aisé d'apercevoir le principe de l'égalité dans la solidarité de tous les êtres tendant à un même effort, mais inégalement réalisé, conscient et libre, vers la perfection. Ainsi, loin de se faire obstacle les uns aux autres, on peut, ce semble, concevoir qu'ils s'assistent mutuellement, dans la mesure de leur réflexion et de leur liberté, pour atteindre la fin universelle de telle sorte que, selon la pensée de saint Paul et de Pascal, la charité reste « la plus grande de toutes choses », et que, pratiquement comme théoriquement, « on n'entre dans la vérité que par la charité ».

Mais, ces quelques réserves faites, on reste surtout frappé par l'ingéniosité et la nouveauté de tant de points de vue qui éclaircissent cette multitude de systèmes exposés dans « un livre qui nous manquait ». On est en même temps gagné à une doctrine qui, sur des questions dont on a dit à juste titre « qu'il n'y en a pas de plus décisives pour les destinées de l'humanité », nous apporte des conclusions généreuses et consolantes, solidement appuyées aux principes les plus rationnels et les plus féconds. Et pour donner à notre dire une force pleinement probante, il nous suffira de laisser une fois de plus la parole à l'auteur lui-même, synthétisant dans ces lignes finales, dont on notera l'accent et la noble éloquence, les conclusions essentielles d'une œuvre qui lui vaudra la pleine approbation de ces esprits sincères, auxquels il songeait en travaillant, et qui s'impose aux méditations de tous ceux qu'attire l'étude des questions sociales : « Il nous paraît utile d'établir, — pourquoi ne pas exprimer, à la dernière page de ce livre, la pensée qui le remplit tout entier? — que, par delà le socialisme et ses moyens inacceptables, la réglementation à l'infini, la force brutale; par delà les réfutations chétives et vaines que l'individualisme dévoyé y oppose; par delà le socialisme d'État, cette transaction enfantine entre deux principes qui s'excluent, ce retour ingénu à une conception (le despotisme éclairé) qui n'a joué qu'un rôle transitoire et qui est justement discréditée, il y a place pour une haute doctrine, toute pacifique, toute libérale, toute progressive : l'individualisme vraiment digne de ce nom. Doctrine non pas nouvelle, certes, puisqu'elle se réclame du XVIIIe siècle et de la Révolution française, mais renouvelée à quelques égards, complétée, à d'autres, et qui seule est capable de procurer à tant de bonnes volontés douloureusement incertaines, sincèrement troublées, la lumière et la paix. »

Eugène BLUM.

LA
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE EN ALLEMAGNE
ET LES
FACULTÉS DES LETTRES ET DES SCIENCES EN FRANCE

RECHERCHES STATISTIQUES

Au moment où le Parlement vient d'accorder enfin à nos groupes de Facultés le nom d'Universités, il nous a paru intéressant de nous livrer à une comparaison rapide de ces jeunes Universités et de leurs anciennes et glorieuses rivales d'outre-Rhin. Nos recherches, purement statistiques, ont porté sur la Faculté dite de « philosophie » et son personnel enseignant.

On sait que cette Faculté est un chaos où les sciences les plus disparates sont juxtaposées. Nous avons tâché d'introduire un peu de clarté, d'abord en la scindant en deux parties, lettres et sciences, suivant le système français, puis en groupant dans chacune d'elles les nombreuses disciplines qui y sont données sous un certain nombre de rubriques. Nous nous sommes efforcés de ne les faire ni trop nombreuses, ce qui lasserait l'attention et produirait des confusions regrettables, ni trop concises, auquel cas elles seraient de peu de profit. Pour procéder à cette enquête, nous avons utilisé le dernier volume paru de la *Minerva*, donnant la liste des professeurs de toutes les Universités du monde pour l'année scolaire 1895-96. Nous l'avons occasionnellement contrôlée pour l'Allemagne avec le *Deutscher Universitätskalendar*, semestre d'hiver 1895-96, et pour la France constamment avec l'*Annuaire de l'Instruction publique de 1896*, et les Rapports, Annuaires et Séances de rentrée de nos Universités. Nous ne nous flattons pas d'avoir atteint une précision rigoureuse et d'avoir évité toute chance d'erreur. Plus d'une omission ou d'une addition a pu se produire au cours de ce dépouillement. Néanmoins, nous les croyons rares. Et puis, en leur ensemble, elles sont sans

importance. Quand nous annonçons par exemple pour l'Allemagne 105 maîtres pour la chimie et 55 pour la botanique, il n'importe pas extrêmement que ces totaux soient trop élevés ou trop bas d'une, deux, ou même dix unités. Tels quels, ils donnent une idée de l'importance que ces sciences ont pris chez nos voisins. Au reste, avec le caractère si errant du personnel des Universités allemandes, ce serait folie de croire aboutir à la précision absolue.

Dans ce relevé, il a paru indispensable de séparer les professeurs d'agronomie et de science forestière, de science sociale et économie politique, enfin de botanique et chimie pharmaceutiques. Les raisons s'en comprendront aisément. Le maintien de ces diverses catégories dans les Facultés de lettres et sciences aurait été un élément perturbateur dans la comparaison. En France, en dehors d'un très petit nombre de chaires au Muséum et dans certaines Facultés des sciences de province, l'enseignement des connaissances agricoles et forestières est concentré dans l'Institut agronomique de Paris, l'École forestière de Nancy et les Écoles de Grignon, Rennes et Montpellier. En Allemagne même, tandis qu'à Halle, par exemple, cette science est représentée à la Faculté de philosophie par 6 professeurs et docents, à Berlin et à Poppelsdorf (près Bonn), elle possède un personnel qui lui est propre, et forme une véritable école spéciale comme chez nous. Il fallait donc séparer cette branche de la science et énumérer ses maîtres sous une colonne spéciale (1).

De même pour les sciences sociales. En France, à tort ou à raison, elles ont été rattachées à la Faculté de droit. En Allemagne, elles font le plus souvent partie de la Faculté de philosophie (2); cependant, à Munich et à Tubingue elles forment une Faculté spéciale, de même qu'à Paris l'École libre des sciences politiques est comme une Faculté libre.

Enfin la pharmacie est le plus souvent rattachée, au delà du Rhin, à la soi-disant Faculté de philosophie, tandis que chez nous elle est plus justement unie à la médecine ou même, comme à Paris, Nancy et Montpellier, elle constitue une Faculté distincte.

En additionnant la section lettres, la section sciences, et les

(1) Faisant cette soustraction pour l'Allemgne, nous avons cru devoir la faire aussi pour la France. Aussi avons-nous déduit les 3 chaires d'agronomie du Muséum, les 4 chaires de chimie agricole de Lille, Lyon, Nancy et Toulouse, et la chaire de botanique agricole de Marseille.

(2) En France, il n'y a que deux cours de science sociale dans les Facultés ades lettres, à Paris et Bordeaux, ce qui est assurément regrettable. Nous n'en vons pas tenu compte dans notre statistique.

trois groupes agronomie, science sociale, pharmacie, on devrait retrouver exactement le chiffre total de la Faculté de philosophie tel que le donnent les statistiques du *Deutscher Universitätskalendar*. Mais en fait on trouvera un chiffre inférieur, et cela sans qu'il y ait de notre faute. Cette anomalie a un double motif. Suivant l'usage si noble des Universités allemandes, le professeur ordinaire n'est jamais mis à la retraite. Son nom figure toujours sur l'affiche, mais parfois l'âge ou la maladie lui interdisent tout enseignement. En second lieu, certains professeurs annoncent le sujet de leur cours trop tard pour qu'on puisse le mentionner dans le *Kalendar*, et le fait se produit souvent pour les docents, qui enseignent peu ou pas. Beaucoup d'entre eux préfèrent ne pas « lire » et s'adonner uniquement à la publication scientifique. Peut-être cela vaut-il mieux pour le renom de l'Université où ils sont attachés que de s'employer à corriger des dissertations latines ?

Autre observation. Nous désignons sous le nom de « professeurs » la généralité du corps enseignant rétribué dans les deux pays. Pour ne pas compliquer, et inutilement, nos tableaux, nous avons renoncé à distinguer, pour l'Allemagne, les professeurs ordinaires des extraordinaires et honoraires (1), pour la France, les titulaires des chargés de cours, maîtres de conférences et chargés de conférences. Bien que les privat-docents ne brillent pas généralement par le talent d'exposition, ils apportent par leur travail personnel un tel appoint aux Universités allemandes qu'il était tout à fait impossible de les passer sous silence. Nous les avons même, sous chaque rubrique, additionnés avec les professeurs proprement dits, mais en ayant soin de mettre à côté entre parenthèses le chiffre de ces derniers. Cependant les privat-docents sont un personnel si vagabond que, pour se rendre compte de l'activité « enseignante » de chaque Université, il faudra se baser surtout sur le chiffre entre parenthèses.

En France, nous ne trouvons rien de pareil aux docents. Il y a bien des cours libres, mais en très petit nombre, et nous n'en avons point tenu compte dans le tableau. Au reste, l'institution a un caractère très différent. Elle ne conduit à rien, c'est une impasse (1). Loin d'être un début obligatoire, comme le privat-

(1) Nous rappelons que, contrairement à ce qui se passe chez nous, les professeurs honoraires d'Allemagne prennent une part aussi active que les autres à l'enseignement.

(2) Je ne connais d'autre exemple d'un véritable *docent* qu'une chaire à la Faculté ait récompensé de son talent et de son zèle que celui de M. Seignobos. Et je le crois unique.

docentisme, elle tend à devenir en quelque sorte une fin de carrière.

Une dernière remarque : pour Paris, l'enseignement supérieur y est si dispersé qu'il est très difficile d'éviter les erreurs. Tel professeur enseigne à la fois à l'École normale, au Collège de France et à l'École des hautes études. On risque de le compter trois fois. Néanmoins, avec un peu d'attention on arrive à éviter de se fourvoyer. Mais une difficulté bien plus sérieuse se présente : dans quelle section ranger le professeur qui partage son enseignement entre deux ou plusieurs centres intellectuels? Tel enseigne la chimie à l'École normale et à la Sorbonne, tel autre la philologie au Collège de France et à l'École des hautes études. Où faut-il les compter? Nous les avons classés dans l'établissement où leur activité nous semblait la plus grande. Il y a là nécessairement beaucoup d'arbitraire, mais bien entendu que cela ne change en rien le total. Si nous mentionnons ce détail, c'est pour prévenir une surprise probable. Le lecteur qui regarde la rubrique « l'École des hautes études » (4e et 5e sections) s'étonnera sans doute du faible chiffre de 28 maîtres, mais c'est que le surplus a déjà été compté dans les colonnes précédentes, à l'École des chartes, à l'École normale, au Collège de France, etc. A plus forte raison pour les trois premières sections (sciences, mathématiques, physique naturelle). Elles ne comptent pour ainsi dire pas de professeurs qui ne soient déjà à la Faculté des sciences, au Muséum, au Collège de France, etc. Le résidu est numériquement insignifiant, encore y a-t-on compris l'Institut Pasteur.

Enfin, nous devons faire observer qu'après une assez longue indécision nous nous sommes résolus à assimiler les 23 « assistants » du Muséum à des docents, et à ne point les compter dans notre tableau, sauf à y revenir dans les remarques critiques dont nous le faisons suivre.

Sciences historiques et philologiques.

UNIVERSITÉS FRANÇAISES 1895-1896	PHILOSOPHIE ET PÉDAGOGIE	PHILOLOGIE CLASSIQUE	ARCHÉOLOGIE CLASSIQUE	HISTOIRE ANCIENNE	HISTOIRE ET SCIENCES AUXILIAIRES	HISTOIRE DE L'ART MODERNE	GÉOGRAPHIE	SANSCRIT ET GRAMMAIRE COMPARÉE	PHILOLOGIE ALLEMANDE	ANGLAIS	LITTÉRATURE ET PHILOLOGIE ROMANE	ANTIQUITÉS ET PHILOLOGIE ORIENTALES	PHILOLOGIE SLAVE	ÉGYPTOLOGIE	TOTAL
Faculté des lettres	6	7	1	2	7	1	3	1	2	2	9	»	»	1	42
Ecole Normale	2	5	»	1	2	1	1	»	1	»	2	»	»	»	15
Collège de France	3	2	2	»	»	1	1	2	1	»	2	6	1	1	22
École des Chartes	»	»	»	»	6	1	»	»	»	»	1	»	»	»	8
Hautes Études (4e et 5e sections)	3	6	2	1	2	»	»	4	»	»	2	6	»	2	28
École du Louvre	»	»	1	»	»	2	»	»	»	»	»	1	»	2	6
École des Beaux-Arts et Conservatoire	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	3
PARIS	14	20	6	4	17	9	5	7	4	2	16	13	1	6	124
Aix	1	3	»	1	1	»	1	»	1	»	2	»	»	»	10
Besançon	1	3	»	»	2	»	»	»	1	1	1	»	»	»	9
Bordeaux	4	5	1	1	4	»	1	»	1	1	3	»	»	»	21
Caen	1	3	»	1	1	»	1	»	1	»	2	»	»	»	10
Clermont	1	3	»	»	3	»	»	»	1	1	1	»	»	»	10
Dijon	1	2	»	»	1	»	1	1	1	»	2	»	»	»	9
Grenoble	1	3	»	1	1	»	»	»	1	1	2	»	»	»	10
Lille	2	4	1	»	2	»	1	»	1	2	3	»	1	»	17
Lyon	3	5	1	»	3	»	2	1	2	1	3	»	»	1	22
Montpellier	1	3	1	»	3	»	1	1	1	1	3	»	»	»	15
Nancy	1	5	1	»	2	»	1	»	2	»	2	»	»	»	14
Poitiers	1	2	1	»	2	»	»	»	1	1	1	»	»	»	9
Rennes	1	4	»	1	2	»	»	»	1	1	1	»	»	»	11
Toulouse	2	3	1	»	3	»	1	»	1	1	4	»	»	»	16
Alger	1	1	1	»	1	»	1	»	»	1	1	3	»	1	11
PROVINCE	22	49	8	5	31	»	11	3	16	12	31	3	1	2	194
TOTAL GÉNÉRAL	36	69	14	9	48	9	16	10	20	14	47	16	2	8	318

Sciences mathématiques et naturelles.

UNIVERSITÉS FRANÇAISES 1895-1896	MATHÉMATIQUES	ASTRONOMIE	PHYSIQUE	CHIMIE	GÉOLOGIE et PALÉONTOLOGIE	MINÉRALOGIE	ZOOLOGIE	BOTANIQUE	TOTAL	CHIMIE AGRICOLE
Faculté des sciences	9	3	6	9	2	2	8	3	42	»
École Normale	3	»	2	2	1	1	1	1	11	»
Collège de France	2	1	1	2	1	»	3	»	10	»
Muséum	»	»	1	1	2	1	8	2	15	3
Hautes Études	»	»	1	3	1	1	4	2	12	»
PARIS	14	4	11	17	7	5	24	8	90	3
Besançon	2	1	1	2	1	»	1	1	9	»
Bordeaux	4	1	3	3	1	1	2	2	17	»
Caen	3	»	2	2	1	»	2	2	12	»
Clermont	2	1	2	2	1	»	1	1	10	»
Dijon	2	»	2	2	1	»	2	1	10	»
Grenoble	3	»	2	2	1	»	1	1	10	»
Lille	3	1	3	3	1	1	2	2	16	1
Lyon	4	2	3	3	1	1	3	2	19	1
Marseille	3	1	3	3	1	»	3	2	16	1
Montpellier	2	1	2	2	1	1	2	1	12	»
Nancy	4	»	4	4	1	1	2	2	18	1
Poitiers	2	»	2	2	1	»	1	1	9	»
Rennes	3	»	2	2	1	»	2	2	12	»
Toulouse	4	1	3	2	1	1	3	2	17	1
Alger	1	1	1	2	1	1	1	1	9	»
PROVINCE	42	10	35	36	15	7	28	23	196	5
TOTAL GÉNÉRAL	56	14	46	53	22	12	52	31	286	8

Sciences mathématiques et naturelles.

UNIVERSITÉS ALLEMANDES 1895-1896	MATHÉMATIQUES	ASTRONOMIE	PHYSIQUE	CHIMIE	GÉOLOGIE ET PALÉONTOLOGIE	MINÉRALOGIE	ZOOLOGIE	BOTANIQUE	TOTAL	PHARMACIE	ÉCONOMIE AGRICOLE, FORÊTS, ETC.	SCIENCES POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES	TOTAL
Berlin	10 (7)	4 (3)	15 (4)	20 (10)	6 (4)	4 (1)	9 (4)	14 (7)	82 (40)	2 (1)	» »	8 (5)	10 (6)
Bonn	4 (4)	3 (1)	1 (1)	7 (3)	4 (2)	1 (1)	5 (2)	4 (2)	29 (16)	1 »	» »	2 (2)	3 (2)
Breslau	3 (2)	1 (1)	2 (2)	2 (1)	2 (1)	2 (1)	3 (1)	4 (2)	19 (11)	1 (1)	10 (6)	2 (2)	13 (9)
Erlangen	2 (2)	» »	2 (1)	4 (3)	1 (1)	1 (1)	2 (1)	» »	12 (9)	2 (2)	» »	2 (2)	4 (4)
Fribourg	2 (2)	» »	3 (3)	4 (2)	1 (1)	3 (2)	5 (4)	1 (1)	19 (15)	» »	» »	2 (2)	2 (2)
Giessen	4 (4)	» »	2 (2)	3 (2)	» »	1 (1)	1 (1)	1 (1)	12 (11)	» »	3 (3)	1 (1)	4 (4)
Gœttingen	10 (6)	2 (1)	3 (2)	5 (3)	1 (1)	1 (1)	4 (1)	2 (2)	28 (17)	» »	5 (5)	2 (2)	1 (1)
Greifswald	2 (2)	2 »	3 (2)	3 (1)	1 (1)	1 (1)	2 (1)	1 (1)	15 (9)	2 (1)	» »	2 (1)	4 (2)
Halle	5 (4)	1 (1)	3 (2)	3 (2)	1 (1)	1 (1)	3 (2)	3 (2)	20 (15)	» »	10 (6)	4 (3)	14 (9)
Heidelberg	6 (5)	» »	1 (1)	10 (9)	2 (1)	3 (3)	5 (1)	3 (3)	30 (23)	1 (1)	1 (1)	3 (2)	5 (4)
Iéna	3 (2)	2 (1)	4 (3)	3 (2)	1 (1)	1 (1)	2 (2)	2 (2)	18 (14)	1 (1)	2 (2)	2 (1)	5 (4)
Kiel	2 (2)	3 (3)	3 (3)	5 (1)	2 (1)	1 (1)	3 (1)	1 (1)	20 (13)	» »	3 (3)	2 (2)	5 (5)
Kœnigsberg	5 (4)	4 (2)	1 (1)	3 (2)	1 »	1 »	1 (1)	1 (1)	17 (11)	1 (1)	3 (2)	2 (2)	6 (5)
Leipzig	6 (5)	2 (1)	4 (3)	8 (4)	2 (2)	1 (1)	7 (5)	4 (3)	34 (24)	» »	7 (6)	5 (4)	12 (9)
Marburg	4 (4)	» »	1 (1)	6 (3)	1 (1)	2 (1)	1 (1)	1 (1)	16 (12)	2 (2)	» »	1 (1)	3 (3)
Münich	6 (3)	3 (1)	5 (2)	7 (5)	3 (1)	2 (1)	6 (3)	5 (2)	37 (18)	1 (1)	» »	» »	1 (1)
Munster	2 (2)	» »	2 (2)	1 (1)	» »	2 (2)	2 (1)	1 (1)	10 (9)	1 (1)	1 (1)	1 (1)	3 (3)
Rostock	1 (1)	» »	1 (1)	2 (2)	» »	1 (1)	2 (2)	1 (1)	8 (8)	» »	1 (1)	1 (1)	2 (2)
Strasbourg	5 (5)	3 (2)	3 (2)	4 (2)	2 (1)	2 (1)	3 (2)	2 (2)	24 (17)	1 (1)	» »	» »	1 (1)
Tubingen	3 (3)	» »	2 (2)	2 (2)	» »	2 (1)	2 (1)	3 (2)	14 (11)	1 »	» »	» »	1 (1)
Würzburg	3 (2)	1 (1)	3 (1)	3 (2)	» »	1 (1)	1 (1)	1 (1)	13 (9)	1 (1)	» »	» »	1 (1)
TOTAL	88 (71)	31 (18)	64 (41)	105 (62)	31 (20)	34 (24)	67 (38)	55 (38)	477 (312)	18 (14)	46 (36)	42 (34)	106 (84)
	119 (89)				65 (44)								

Sciences historiques et philologiques.

UNIVERSITÉS ALLEMANDES 1895-1896	PHILOSOPHIE ET PÉDAGOGIE	PHILOLOGIE CLASSIQUE	ARCHÉOLOGIE CLASSIQUE	HISTOIRE ANCIENNE	HISTOIRE ET SCIENCES AUXILIAIRES	HISTOIRE DE L'ART MODERNE	GÉOGRAPHIE	SANSCRIT ET GRAMMAIRE COMPARÉE	PHILOLOGIE ALLEMANDE	PHILOLOGIE ANGLAISE	PHILOLOGIE ROMANE	ANTIQUITÉS ET PHILOLOGIE ORIENTALES	PHILOLOGIE SLAVE	ÉGYPTOLOGIE	TOTAL
Berlin	13 (5)	8 (4)	7 (2)	7 (4)	12 (6)	7 (4)	4 (2)	7 (4)	8 (5)	2 (1)	4 (1)	7 (5)	1 (1)	2 (1)	89 (45)
Bonn	6 (6)	5 (4)	1 (1)	1 (1)	4 (3)	3 (2)	2 (1)	3 (2)	4 (3)	2 (1)	2 (1)	2 (1)	» »	1 (1)	36 (27)
Breslau	3 (3)	6 (3)	1 (1)	1 (1)	5 (4)	2 (1)	1 (1)	2 (1)	4 (2)	2 (1)	2 (1)	3 (2)	2 (1)	» »	34 (22)
Erlangen	3 (2)	3 (3)	1 (1)	. .	2 (2)	» »	1 (1)	1 (1)	1 (1)	» »	1 (1)	1 (1)	» »	» »	14 (13)
Fribourg	5 (4)	3 (3)	1 (1)	1 (1)	6 (4)	2 »	1 (1)	3 (3)	3 (3)	2 (1)	3 (2)	1 (1)	» »	» »	31 (24)
Giessen	3 (3)	2 (2)	1 .	. .	2 (2)	» »	1 (1)	1 (1)	1 (1)	2 (1)	3 (1)	» »	» »	» »	16 (12)
Göttingen	4 (1)	5 (4)	. .	1 (1)	5 (4)	2 (2)	1 (1)	2 (2)	3 (2)	2 (1)	2 (1)	3 (2)	» »	1 (1)	31 (25)
Greifswald	2 (2)	3 (3)	2 (1)	1 (1)	5 (3)	» »	1 (1)	1 (1)	3 (1)	1 (1)	1 (1)	3 (2)	» »	» »	23 (17)
Halle	6 (4)	6 (4)	2 (1)	2 (2)	5 (3)	1 »	3 (1)	3 (3)	7 (3)	2 (1)	5 (1)	3 (1)	» »	» »	45 (24)
Heidelberg	2 (2)	3 (3)	2 (2)	1 (1)	8 (6)	1 (1)	1 (1)	3 (2)	6 (4)	2 (2)	2 (1)	2 (2)	» »	1 (1)	34 (28)
Iéna	5 (3)	3 (3)	1 (1)	1 (1)	3 (1)	» »	1 (1)	3 (3)	3 (2)	1 (1)	1 (1)	3 (2)	» »	» »	25 (19)
Kiel	3 (1)	2 (2)	1 (1)	1 (1)	4 (2)	1 (1)	1 (1)	2 (2)	5 (2)	2 (1)	2 (1)	1 (1)	» »	» »	25 (16)
Kœnigsberg	2 (2)	5 (3)	. .	2 (2)	3 (3)	2 (1)	1 (1)	2 (1)	3 (2)	1 (1)	2 (1)	2 (1)	» »	» »	25 (18)
Leipzig	9 (6)	3 (3)	3 (2)	3 (2)	12 (7)	5 (4)	4 (2)	3 (2)	6 (4)	1 (1)	3 (2)	6 (4)	4 (3)	2 (2)	64 (44)
Marburg	4 (2)	3 (3)	1 (1)	2 (1)	5 (4)	» »	1 (1)	1 (1)	3 (2)	1 »	3 (2)	1 (1)	» »	» »	25 (18)
Münich	4 (2)	7 (4)	1 (1)	2 (1)	10 (5)	3 (2)	1 »	3 (1)	5 (2)	1 (1)	2 (1)	2 (1)	» »	» »	41 (21)
Munster	3 (2)	4 (3)	1 (1)	. .	3 (3)	2 (2)	1 (1)	1 (1)	3 (1)	1 (1)	1 (1)	» »	» »	» »	20 (16)
Rostock	1 (1)	2 (2)	1 (1)	. .	1 (1)	» »	» »	» »	1 (1)	» »	2 (1)	1 (1)	» »	» »	9 (8)
Strasbourg	3 (3)	4 (4)	2 (2)	3 (1)	4 (3)	4 (2)	2 (1)	2 (2)	4 (2)	3 (1)	3 (1)	5 (3)	» »	1 »	40 (25)
Tübingen	4 (1)	3 (3)	1 (1)	» .	3 (3)	1 (1)	» »	2 (1)	1 (1)	1 (1)	2 (1)	1 (1)	» »	» »	19 (17)
Wurzburg	3 (2)	2 (2)	1 (1)	1 (1)	2 (2)	1 »	1 »	1 (1)	2 (1)	» »	2 (1)	» »	» »	» »	16 (11)
TOTAL	88 (65)	82 (65)	31 (22)	30 (22)	104 (71)	37 (23)	29 (19)	46 (35)	76 (45)	29 (18)	48 (24)	47 (32)	7 (5)	8 (6)	662 (452)
		143 (109)													

Il importe maintenant de présenter quelques observations et critiques sur les quatre tableaux qui précèdent.

1° SCIENCES MATHÉMATIQUES ET NATURELLES

I, II. — *Mathématiques et Astronomie.*

Ces deux divisions doivent être rapprochées, leur séparation est un peu factice pour l'un et l'autre pays. La physique mathématique a été rangée dans cette section. L'Allemagne a une supériorité numérique indéniable : 89 professeurs et 30 docents contre 70 professeurs chez nous. Mais au point de vue du nombre, aussi bien que de la qualité, Paris n'en reste pas moins, pour les mathématiques, le premier centre du monde. Il resterait aussi à savoir si dans les Universités allemandes certains cours sont vraiment supérieurs à ceux que donnent les classes de mathématiques spéciales de nos lycées. Je pose simplement la question, sans avoir de moyens d'information pour la résoudre.

III. — *Physique.*

Le nombre des professeurs est sensiblement le même dans les deux pays et même légèrement supérieur chez nous (46 contre 41), mais nos voisins ont en plus une vingtaine de privat-docents. On remarquera ici, comme dans les sections suivantes, l'énormité du nombre des docents à Berlin (11 sur 15 maîtres). Beaucoup de jeunes maîtres quittent des situations rétribuées pour venir poursuivre leurs recherches dans la capitale de l'Empire.

IV. — *Chimie.*

Même observation pour la chimie. On sait que l'Allemagne n'a pas retiré seulement un profit scientifique, mais aussi des bénéfices considérables pour son industrie du développement donné à son enseignement chimique. Avec 53 nous atteignons juste la moitié de notre rivale (105), et ce chiffre n'est pas sensiblement grossi par l'adjonction d'un assistant au Muséum et d'un ou deux cours libres à la Sorbonne. Observons cependant que le chiffre des professeurs est presque égal (53 contre 62). De plus, bon nombre de ces cours concernent certainement plus particulièrement la pharmacie et l'agronomie qui chez nous ont des écoles spéciales. Mais les renseignements fournis par la *Minerve* et le *Kalendar* ne sont pas assez détaillés pour nous autoriser à les

ranger avec une certitude complète dans ces deux sections. Nous inclinons à croire que ce chiffre de 105 est un peu trop élevé.

V, VI. — *Géologie et Minéralogie.*

La division en deux sections est presque illusoire pour la France. Dans la plupart de nos Facultés des sciences, il n'y a qu'un seul professeur pour les deux branches. Partout où la minéralogie est enseignée concurremment avec la géologie, elle est laissée aux maîtres de conférences. Elle n'a pas plus de deux chaires véritables en province. On voit que chez nos voisins elle est sur le pied d'égalité avec la géologie et attire au moins autant les chercheurs. Pour la France, le chiffre total (34) doit être augmenté de deux assistants au Muséum pour la géologie et un pour la minéralogie. L'infériorité numérique n'en reste pas moins patente. On objectera aussitôt l'école des mines de Paris. Mais Berlin possède également son école des mines, sa *Bergakademie*, dotée d'un personnel distinct de celui de l'Université (à deux exceptions près) et aussi nombreux que le nôtre. Omettant cette dernière, il nous faut donc également passer la première sous silence.

VII. — *Zoologie.*

Nous prenons ce mot dans son sens le plus large, entendant l'étude de la vie des êtres vivants dans toutes ses manifestations — exception faite du monde végétal. Ici, la France est numériquement supérieure à l'Allemagne, qui n'a que 38 professeurs à opposer à nos 52 maîtres. Il est vrai que celle-ci possède une réserve de 31 docents. Mais de notre côté nous pouvons renforcer notre chiffre de 12 assistants du Muséum, soit un total de 64 (1) contre 69. Avec ses 24 professeurs et ses 12 assistants (total 36), Paris est vraiment un centre incomparable auquel Berlin ne peut opposer que 4 professeurs et 5 docents, Leipzig 5 professeurs et 2 docents. Il est vrai que chez nous plus de la moitié du total est concentré dans un seul endroit. C'est là le revers de la médaille.

VIII. — *Botanique.*

L'Allemagne reprend ici sa supériorité, mais grâce aux docents, car le nombre des professeurs n'est pas beaucoup plus

(1) Encore n'avons-nous pas tenu compte de certaines chaires du Collège de France et de l'École des hautes études qui nous ont semblé ressortir plutôt de la médecine.

élevé que chez nous (38 contre 31). Notre total peut du reste être renforcé de 3 assistants au Muséum (1). Il faut surtout faire la même remarque qu'à la chimie. Plus d'une chaire spécialement pharmaceutique aurait dû être déduite du total allemand; mais les moyens d'information m'ont fait défaut.

Si nous essayons de classer nos impressions, trois choses surtout nous frappent : 1° l'énormité du nombre des docents, en particulier à Berlin; 2° l'importance très réelle de certaines Facultés françaises, comme Lyon, Bordeaux, Nancy, Lille, Toulouse, Marseille (2), qui font bonne figure vis-à-vis de l'étranger, surtout en ne tenant compte que des professeurs. Il est visible que, avec une cinquantaine de chaires nouvelles, nos Facultés de province seraient—provisoirement—convenablement pourvues, en tenant compte de l'infériorité numérique de notre population.

3° Paris garde encore dans toutes les branches de la science une prépondérance numérique indiscutable sur le reste de la France et l'étranger. Sa production scientifique, bien que considérable, ne répond pourtant pas au nombre des maîtres et au travail des étudiants. A cela il y a une double cause : d'abord la dispersion des enseignements et le manque de coordination. Ensuite et surtout le poids des examens et concours. On va essayer, il est vrai, d'y remédier par la réforme de la licence. Je me garderai bien de m'aventurer sur un terrain aussi étranger et me borne à souhaiter que ces palliatifs soient suffisants.

2° HISTOIRE ET PHILOLOGIE.

I. — *Philosophie.*

On sera certainement frappé de l'infériorité numérique de la France. Elle est en réalité purement apparente. La philosophie étant peu ou pas enseignée dans les gymnases allemands, la plupart des cours des Universités allemandes ne sont pas supérieurs, si même il le sont, à ceux de nos lycées. Reste à savoir s'il est sensé de continuer à maintenir chez nous la philosophie dans l'enseignement secondaire, mais c'est là un autre ordre d'idées.

(1) Non compris trois autres que nous ne comptons pas parce qu'ils sont attachés à des chaires plus spécialement agronomiques.

(2) Nous faisons exception pour Montpellier. Un total de 12 professeurs n'est nullement en rapport avec l'importance de l'Université ni avec le nombre de ses étudiants. Le double serait convenable et rien de plus.

II, III, IV. — *Philologie classique, Archéologie classique, Histoire ancienne.*

L'Allemagne ne fait point de distinction réelle entre ces trois sections et avec raison. La philologie, c'est la connaisance de l'antiquité sous toutes ses faces. Tel professeur qui expliquera Sophocle pendant le semestre d'hiver, fera de l'épigraphie ou étudiera la sculpture antique pendant le semestre suivant. Chez nous-mêmes, la distinction établie par les rubriques : « archéologie classique » et « histoire ancienne », n'est pas nette, et il n'y avait pas de raison sérieuse de ranger, par exemple, à Nancy le professeur qui s'occupe de ce double enseignement dans la première colonne plutôt que dans la seconde. Quoique cette triple division eût un caractère factice et provisoire, nous avons tenu néanmoins à l'établir. Il nous a paru curieux de montrer que, pendant l'hiver 1895-96, sur un total de 143 maîtres (dont 109 professeurs) 82 seulement (dont 65 professeurs) se consacraient presque uniquement à l'explication des textes et à l'histoire des littératures. Ce résultat est fait pour surprendre. En présence de la quantité des revues de philologie classique, de l'avalanche de dissertations et d'éditions de tous genres dont l'Allemagne inonde le monde entier, on a la sensation que le personnel enseignant doit être innombrable. Il n'en est rien, et si l'on s'en tient aux professeurs proprement dits, le total de la France est un peu supérieur (69 contre 65). Telle Université française, Lyon, Lille ou Bordeaux, compte autant et plus que Leipzig, Halle ou Gœttingue. Si la production est chez nous infiniment plus faible, la cause est due à tout autres causes qu'à une infériorité numérique.

On remarquera également le petit nombre des privat-docents pour la philologie classique proprement dite. Depuis quelques années, la mode est à la philologie romane, germanique, orientale même. La critique verbale des auteurs anciens semble perdre un peu de son attrait pour les jeunes érudits d'outre-Rhin.

Quant aux cours d'archéologie et d'histoire ancienne, ils sont encore chez nous très peu nombreux. L'histoire ancienne, malgré les écoles d'Athènes et de Rome, n'attire que fort peu de disciples. Mais la raison en est qu'il n'y a pas de chaire qui lui soit consacrée hors de Paris, Bordeaux et Toulouse. C'est donc une carrière presque sans avenir.

V. — *Histoire médiévale et moderne et Sciences auxiliaires.*

C'est avec une véritable stupéfaction que j'ai constaté le nombre des professeurs d'histoire en Allemagne (104, dont 71 professeurs, principalement pour l'époque moderne et contemporaine). Nous vivons dans la croyance que sur le terrain historique nous sommes égaux au moins à nos rivaux, et j'en sais plus d'un que cette idée suffit à consoler de notre nullité philologique. Il en faut rabattre. Des Universités de second ordre, telles que Fribourg, Breslau, Heidelberg, comptent plus de maîtres que Lyon ou Bordeaux, nos deux premières Universités provinciales.

Il est vraiment honteux pour nous de n'avoir que 48 maîtres, quand l'Allemagne en compte 71. Quatre ou cinq cours libres à la Sorbonne, deux ou trois à l'École des sciences politiques, autant en province, ne sauraient suffire à compenser ce chiffre augmenté de plus de 30 docents. On dira que la plupart des cours d'histoire moderne n'ont aucune valeur sérieuse au delà du Rhin, qu'ils sont infestés de chauvinisme allemand, et sont inférieurs à ceux de nos lycées, enfin que leur nombre s'explique par la faiblesse de cet enseignement dans les gymnases. Il est possible qu'il y ait une part de vérité dans ces reproches. Nous ferons nécessairement observer que depuis quelque temps on semble s'appliquer à miner l'enseignement historique de nos lycées, naguère si solide. On a réduit les heures de classe de manière qu'actuellement nos lycées ne valent pas mieux, à ce point de vue, que les gymnases allemands. Sous peu, ils vaudront moins. En défendant d'interroger au baccalauréat sur toute la période antérieure au XVIIe siècle, on a porté un coup terrible à notre enseignement historique. Dans les gymnases, au contraire, dans la *Prima* et l'*Oberprima*, à côté de l'histoire moderne, existe une récapitulation de l'histoire ancienne et médiévale. Il y avait encore chez nous quelque chose d'analogue il y a dix ans.

Ce serait donc s'abuser singulièrement, que de pallier les lacunes de l'enseignement supérieur historique, en indiquant la situation florissante de l'enseignement secondaire. Celui-ci fût-il prospère, — et il ne l'est plus, — l'excuse n'en serait pas moins pitoyable, les deux ordres d'enseignement différant totalement, comme but et comme méthode.

VI. — *Histoire de l'art médiéval et moderne.*

Énervé à Paris par la dispersion des chaires dans quatre ou cinq écoles différentes, il n'existe pas en province. En dehors de

Berlin, l'Allemagne compte une trentaine de maîtres, et le nombre en croît sans cesse. Chez nous, rien en dehors de Paris (1). On a introduit des notions dans nos lycées dans la classe de « premières-lettres » où cet enseignement n'a que faire, et sera un avortement. Ici donc tout est à créer.

VII. — *Géographie.*

Le nombre des « professeurs » est à peu près le même dans les deux pays. Suivant l'habitude française, nous avons mis la géographie dans la Faculté des lettres. Mais dans les Universités allemandes, où l'on divise la Faculté de philosophie en deux sections, elle est de préférence rangée dans la seconde, celle des sciences mathématiques et naturelles. En France, l'on sent la nécessité de fortifier cet enseignement par des notions de géologie. On les demande dans quelques centres (Paris, Lyon, Rennes, etc.) au professeur de géologie, de la Faculté des sciences, qui donne quelques leçons particulières aux étudiants d'histoire. Ayant déjà compris le professeur de géologie dans notre relevé de la Faculté des sciences, nous n'en avons point tenu compte ici, pour éviter des erreurs dans le total général.

Ajoutons que, contrairement à un vain préjugé, l'enseignement de la géographie dans les gymnases est loin d'être supérieur à celui de nos lycées.

VIII. — *Sanscrit et grammaire comparée.*

Ici la France retombe dans l'insignifiance. A Paris, cela va encore, mais en province! une chaire à Lyon, deux ou trois cours, et encore intermittents, et voilà tout. Déduction faite de Berlin, l'Allemagne a encore 31 professeurs et 8 docents. Il n'est pas jusqu'en Amérique, où toute Université qui se respecte ne possède un, souvent trois et quatre professeurs de grammaire comparée des langues indo-européennes; et l'enseignement est souvent obligatoire. Un tel oubli chez nous est trop singulier pour ne pas être voulu. C'est évidemment une discipline qui effraye les simples « littérateurs ». Cette méfiance a également existé en Allemagne vers 1825.

IX. — *Philologie allemande.*

Nous avons choisi ce titre un peu vague, dans l'impossibilité de distinguer pratiquement les divers cours de langue et littéra-

(1) Sauf un cours libre d'archéologie à Poitiers.

ture allemandes ancienne et moderne, de grammaire comparée des langues germaniques, de mythologie, de linguistique, étude des patois, etc., professés simultanément presque toujours par le même professeur.

Il est tout naturel que sur ce terrain nous cédions le pas à nos voisins. Mais au point de vue strictement philologique, notre infériorité est plus grande encore qu'on ne le pense. Il n'existe à vrai dire en France que quatre ou cinq cours vraiment « philologiques ».

X. — *Philologie anglaise.*

Mêmes observations. Sans doute, nos professeurs d'anglais sont, en général, de fins lettrés qui ne redoutent aucune comparaison, mais philologues en aucune façon. On ne trouverait même pas les cinq cours que nous signalions au paragraphe précédent. Et puis, numériquement, c'est la misère, même à Paris. Un professeur et un maître de conférences pour plus de 150 candidats à la licence ou au certificat d'anglais, c'est presque ridicule. Sans demander 25 professeurs de philologie et de littérature anglaises comme à l'Université de Harvard, aux États-Unis, on peut estimer que cinq ou six maîtres ne seraient point de trop pour enseigner à Paris cette immense littérature. Au reste, l'Allemagne elle-même est relativement mal pourvue.

XI. — *Littérature française et philologie romane.*

Rien n'eût été plus facile de distinguer chez nous deux catégories : les simples « littérateurs » et les philologues ; mais cela était impossible pour l'Allemagne. Là, point de professeur de littérature qui ne soit en même temps philologue. Chez nous, la réunion est l'exception, et celui-là s'illusionnerait fort qui s'imaginerait qu'il y a 47 professeurs de philologie romane en France. En fait, il n'y en a pas plus de 14 à 15, que je me donnerai le plaisir d'énumérer : à Paris, MM. Gaston Paris, Paul Meyer, Morel-Fatio, Thomas, Gilliéron, Ferd. Brunot ; à Lyon, M. Clédat ; à Aix, M. Constans ; à Montpellier, M. Chabaneau ; à Toulouse, MM. Jeanroy et Mérimée (pour l'espagnol) ; à Bordeaux, M. Bourciez ; à Lille, M. Ernest Langlois ; à Nancy, M. Étienne. La même liste en Allemagne monterait à quarante ! Et il s'agit le plus souvent d'étudier l'histoire de la langue et de la littérature françaises ! Il ne paraît pas qu'on puisse attendre rien de bon de l'avenir. Nos Facultés ont maintenant le choix des auteurs à expliquer pour la licence. Elles

viennent de publier leurs programmes. Aucune n'a inscrit un texte français antérieur au XVIe siècle. Évidemment, pour les « rhétoriqueurs » qui occupent chez nous les chaires de littérature française, rien ne compte avant la Renaissance. En sorte que les étudiants sont autorisés, pourquoi ne pas dire encouragés, à ignorer l'histoire de la langue et de la littérature ancienne de leur pays. Non seulement en Allemagne, mais en Angleterre et aux États-Unis, pour certaines catégories d'étudiants, le vieux français est *exigé*. Résultat invraisemblable, mais dont je garantis l'exactitude : un simple étudiant anglais ou américain connaît mieux le moyen âge français que la plupart des professeurs de littérature française de nos Facultés.

Nous avons également rangé dans cette section les quelques cours d'italien et d'espagnol qui se donnent aux Universités de Grenoble, d'Aix et de Toulouse.

XII. — *Antiquités et Philologie orientales.*

Toute comparaison devient ici superflue. Pour la France, en dehors de Paris et de l'Académie d'Alger, c'est le néant. Du reste, aucun espoir de voir la situation s'améliorer. Jamais il n'est venu à l'idée d'un conseil des Facultés français qu'il existe des langues et des littératures comme l'arabe, l'hébreu, le syriaque, le persan, etc., qui sont belles et intéressantes à étudier. Je crois que si, par un hasard invraisemblable, un professeur proposait à ses collègues de solliciter une chaire d'orientalisme, il serait considéré comme un aliéné. Cela ne prépare à aucun examen : à quoi bon alors? Jamais, depuis un siècle, une pareille demande n'a été faite par la partie intéressée. Les deux ou trois tentatives éphémères pour introduire l'orientalisme en province sont parties du centre. Il est curieux que cette branche dédaignée ici soit celle qui appelle la prodigalité partout ailleurs. Non seulement en Allemagne, mais en Suisse, en Hollande, aux États-Unis surtout, la moindre Université a plusieurs professeurs d'orientalisme. Il y a même prodigalité. A quoi bon deux ou trois professeurs d'arabe dans une petite Faculté suisse ou allemande de quarante étudiants?

A Paris même, nous n'avons pas tenu compte de l'*École des Langues orientales vivantes*, pas plus qu'à Berlin du *Séminaire oriental* annexé à la Faculté de philosophie (le personnel de ce dernier est du reste plus nombreux). C'est que nous retrouvons, sous la rubrique : *École des Hautes Études*, la plupart des professeurs de

l'École des langues orientales qui ne bornent pas leur effort à un enseignement strictement professionnel.

Il eût été intéressant de distinguer pour l'Allemagne certaines branches d'étude, l'assyriologie, par exemple. Pratiquement, cela était à peu près impossible, le même professeur enseignant à la fois toutes les langues sémitiques (hébreu, arabe, syriaque, assyrien, hymiarite, etc.). Quant aux autres langues orientales non sémitiques (turc, persan, chinois, etc.), elles sont trop rarement représentées pour nous avoir paru mériter une colonne spéciale.

L'importance du sanscrit pour la grammaire comparée nous a conduit à le réunir à cette dernière section.

XIII. — *Philologie slave.*

Il est douteux que le cours de russe purement pratique de Lille mérite d'être rangé sous cette rubrique, non plus que le cours libre de Bordeaux. Par contre, celui de l'École des langues orientales de Paris doit être cité.

Le total de l'Allemagne (7, dont 5 professeurs) est loin d'être celui qu'on attendrait. Encore faudrait-il observer que deux ou trois de ces professeurs ne donnent qu'un enseignement préparatoire et élémentaire. On s'étonne de ne voir qu'un « professeur » à Breslau et aucun à Kœnigsberg.

XIV. — *Égyptologie.*

Il importait de séparer de l'orientalisme proprement dit cette branche scientifique à cause de l'importance particulière qu'elle a prise. Ici les deux pays sont égaux pour le nombre des maîtres. Vu la valeur et le nombre (6) de ses professeurs de philologie, archéologie et mythologie, Paris est sans contestation le centre des études égyptologiques.

Si nous résumons ces critiques, nous voyons que si Paris, avec ses 124 maîtres, est encore supérieur à n'importe quelle Université allemande ou autre, en revanche, la province française est déshéritée. En dehors de Berlin, les sciences philologico-historiques comptent en Allemagne 571 maîtres, dont 407 professeurs, soit, non compris la capitale, une moyenne de 28 à 29 maîtres (dont 20 professeurs) par Université. En dehors de Paris, les 15 Universités françaises se partagent 194 professeurs, soit 13 en moyenne par Faculté.

La situation numérique de nos Facultés des lettres est donc relativement beaucoup plus mauvaise que celle des Facultés des sciences. Et cela s'explique. Dans un pays aussi utilitaire que le nôtre sous sa fausse apparence d'idéalisme, on finira bien par comprendre la nécessité, par exemple, de professeurs de chimie et de botanique. Leurs découvertes sont susceptibles de bénéfices positifs. Mais enseigner la philologie! On se demande comme Nicole : « De quoi est-ce que ça guérit? »

En somme, la situation est claire. Nous avons, tout compris, pour la Faculté des lettres, 318 maîtres à opposer aux 662 de l'Allemagne, c'est-à-dire pas même la moitié. En tenant compte de l'infériorité d'un quart de notre population (38 millions contre 50), du luxe un peu exagéré de certains enseignements au delà du Rhin, enfin de la difficulté d'introduire chez nous le privat-docentisme non rétribué, il faudrait au bas mot 150 professeurs nouveaux en province, soit une augmentation de 75 p. 100 en moyenne.

C'est précisément parce qu'il y a beaucoup à faire qu'on aura peur et qu'on ne fera rien.

Ferdinand LOT.

LA RÉORGANISATION

DE

L'AGRÉGATION DES FACULTÉS DE DROIT

RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
PAR M. ESMEIN

MESSIEURS,

La réforme de l'agrégation des Facultés de droit, qui est soumise au Conseil et que votre Commission, à la majorité de 6 voix contre 3, vous propose d'adopter, ne présente, à aucun degré, le caractère d'une mesure improvisée. Elle est le produit naturel et le terme dernier d'une longue série de faits accomplis : les premiers, qui remontent déjà assez haut dans le passé, en ont déposé le germe; les derniers, tout récents, l'ont rendue urgente et inévitable.

Elle repose sur une constatation très simple : il n'y a plus aujourd'hui une correspondance exacte, ni même suffisante, entre l'enseignement donné par les Facultés de droit et leur agrégation. Et pourtant celle-ci, c'est leur recrutement tout entier, sauf de très rares exceptions; on n'accède que par elle à l'enseignement des Facultés de droit et, en fait sinon en droit, tout agrégé est normalement destiné à y devenir un jour professeur titulaire.

I

L'agrégation des Facultés de droit, depuis sa fondation en 1855, est restée établie en fait sur le principe de l'unité. Tous les agrégés, quel que fût l'enseignement spécial auquel ils devaient être affectés, étaient le produit du même concours et, jusqu'en 1891, les épreuves de ce concours unique étaient les mêmes pour tous les candidats, concentrées presque exclusivement sur le droit romain et sur le droit civil français.

Le concours, ainsi constitué, répondait d'ailleurs assez exactement à l'enseignement tel qu'il a été donné dans les Facultés de droit jusqu'à la fin du second Empire. Son effort principal se concentrait alors sur le droit romain et sur le droit civil français. Il comprenait seulement en outre : la procédure civile et le droit commercial, qui sont des appendices de notre droit civil; le droit criminel qui, par une union assez bizarre, était alors accouplé dans une même chaire à la procédure civile; et le droit administratif, auquel les professeurs de ce temps n'attachaient pas une très grande importance. L'esprit qui dominait parmi eux donnait d'ailleurs à l'enseignement un but plutôt professionnel que scientifique; on voulait principalement préparer les jeunes gens à la pratique judiciaire.

Mais depuis ces temps déjà lointains, sous la troisième République, par la sollicitude et la libéralité des pouvoirs publics, le domaine exploité par les Facultés de droit s'est considérablement élargi et enrichi ; leurs études ont gagné en largeur et en profondeur. De 1875 à 1895, avec une rapidité féconde, de nombreux enseignements y ont été successivement introduits, soit pour le doctorat, soit pour la licence. Le droit criminel y a pris la valeur d'une science indépendante ; l'économie politique y a pris une place qui lui était due, et qui tend constamment à s'élargir ; puis sont venus l'histoire du droit public et privé, le droit constitutionnel, le droit international public et privé, le droit comparé civil et commercial, le droit maritime, la législation et la science financières, l'économie et la législation industrielles, coloniales et rurales, l'histoire des doctrines économiques, la statistique... La liste n'est pas encore complète, au moins pour certaines Facultés.

Dans ce grand mouvement de rénovation, les Facultés de droit, tout en conservant leur ancien et précieux domaine, c'est-à-dire l'enseignement professionnel qui prépare à la pratique judiciaire, sont entrés en plein courant scientifique. Elles contribuent aujourd'hui à donner la haute culture pour quelques-uns de ses éléments les plus précis et les plus féconds. Tout en restant des Facultés de droit, elles sont devenues des Facultés des sciences politiques et économiques. Cet état de choses a été constaté et consacré par le décret du 30 avril 1895, qui a créé, au choix des étudiants, deux formes distinctes du doctorat : l'une dite « des sciences juridiques », l'autre « des sciences politiques économiques ».

En même temps que cette transformation s'accomplissait, se produisait parallèlement un phénomène d'ordre scientifique, qu'il faut en rapprocher. Certaines branches du droit, pour lesquelles autrefois l'enseignement se bornait presque à l'exégèse des textes, sont devenues des sciences véritables, riches en théories, fécondées par l'histoire et par le droit comparé : tels le droit administratif et le droit constitutionnel. D'autres enfin, telles que la science financière, la législation et économie industrielle sont des formations scientifiques plus jeunes encore, mais surchargées déjà d'une immense littérature.

Devant cette richesse et cette variété des cours, il paraît évident que l'agrégation unique est définitivement condamnée, non pas seulement l'ancienne agrégation concentrée sur le droit romain et sur le droit civil français, car celle-là ne recouvre plus qu'un quart environ de l'enseignement total, mais le principe même de l'unité d'agrégation. Cette unité ne pourrait plus être défendue qu'à la condition de rendre les épreuves encyclopédiques et d'y comprendre, avec l'histoire du droit et le droit romain, les parties fondamentales du droit privé moderne, du droit public et de l'économie politique. Quelques-uns iraient jusque-là : l'enquête ouverte en 1895-1896 devant les Facultés de droit en porte la trace (1). Mais ce plan n'a point trouvé de partisans. Il imposerait, personne ne le conteste, une surcharge énorme aux candidats, et cela presque en pure perte. Les épreuves, éparpillées sur les principaux échantillons de l'enseignement, n'attesteraient pour aucune branche des connaissances approfondies ; elles cesseraient d'être probantes par

(1) *Enquêtes et documents relatifs à l'enseignement supérieur*, n° LXIV, p. 29 et suiv., projet présenté par M. le doyen de la Faculté de droit de Bordeaux.

leur étendue même, comme l'a très bien montré le rapporteur de la Faculté de Lyon (1).

La mesure qui s'impose, celle qui est exigée par les besoins pratiques aussi bien que par les données scientifiques, c'est le sectionnement. Elle a pour elle la logique, l'opinion de la très grande majorité des Facultés, les précédents eux-mêmes exactement interprétés.

II

Le sectionnement n'est point, en effet, pour notre agrégation, une forme toute nouvelle ; il s'est au contraire présenté, dès les premiers jours, comme la donnée rationnelle à une époque même où l'état de l'enseignement ne l'exigeait pas encore. Le second statut de l'agrégation des Facultés de droit, celui du 19 août 1857, l'établissait de la façon la plus nette. Son article 31, par une combinaison d'ailleurs assez bizarre, partageait les agrégés en trois sections : celle du droit romain, celle du droit civil et criminel, et celle du droit administratif et commercial. Mais ce statut, qui introduisait en même temps le droit romain dans les deuxième et troisième sections sous la forme d'une composition écrite et d'une argumentation, ne fut jamais sérieusement appliqué. De parti pris et pour répondre sans doute au sentiment alors dominant, le sectionnement étant en effet prématuré, les arrêtés ministériels qui ouvraient un concours ne visaient jamais que la seule section du droit civil et criminel. Aussi, lorsque le statut fut réformé en 1874, on y inscrivit franchement le principe de l'unité d'agrégation. Il ne resta qu'un seul vestige du système établi en 1857. D'après l'article 34 du statut du 30 novembre 1874, la dernière leçon comprise dans les épreuves définitives portait non sur le droit français, mais « sur une autre partie du droit français indiquée par les juges du concours ». Mais la force de la tradition fut telle que la *partie* désignée par les juges était toujours le droit criminel, comme auparavant : de 1874 à 1890, deux fois seulement le droit commercial fut choisi.

En 1891, un courant nouveau se manifeste. L'évolution de l'enseignement, qui a été plus haut décrite, était alors en grande partie accomplie; on sentit le besoin d'y adapter l'agrégation. Mais les Facultés, consultées par le Ministre en 1890 sur la réforme à opérer, se prononcèrent, en grande majorité, pour le maintien de l'unité de concours. Seules la Faculté de Lille et l'École d'Alger, et plus timidement la Faculté de Grenoble, proposèrent le sectionnement. Cela aboutit à un système transactionnel contenu dans l'arrêté du 6 janvier 1891. Celui-ci réalisait deux ordres de réformes.

En premier lieu, il supprimait certaines épreuves qui présentaient un caractère archaïque et scholastique, simples survivances d'un enseignement disparu, et s'étaient maintenues grâce à l'esprit de tradition, si puissant parmi nous : la composition de droit romain écrite en latin et les argumentations entre concurrents. D'autre part, et là était la satisfaction donnée aux enseignements nouveaux, tout en maintenant le bloc d'épreuves communes à tous les candidats et portant sur l'ancien fonds (droit romain et droit civil français), le statut de 1891 permet à chacun d'eux d'affirmer la direction spéciale dans laquelle il a en

(1) *Enquêtes et documents*, n° LXIV, p. 97.

outre poussé ses études. Cinq branches de l'enseignement sont désignées, dites *matières à option* entre lesquelles chaque candidat doit faire un choix. Ce sont : le droit criminel, l'histoire du droit français, le droit international public, le droit constitutionnel et administratif, et l'économie politique. La *matière à option* donne lieu à deux épreuves, une composition écrite dans les épreuves préparatoires et une leçon orale dans les épreuves définitives. L'arrêté ministériel qui institue les agrégés mentionne la matière pour laquelle ils ont opté et concouru.

Ce système, qui est toujours en vigueur, paraissait très ingénieux. Ne conciliait-il pas les contraires, l'unité et la diversité? Il compte encore quelques partisans. Trois Facultés en proposent le maintien, sauf de légères retouches; ce sont celles de Caen, de Dijon et de Lille, cette dernière revenant sur les idées novatrices qu'elle avait manifestées en 1890. On peut dire cependant que le statut de 1891 est définitivement jugé et condamné. Il a contre lui, comme en témoigne l'enquête, les dix autres Facultés. Il a surtout contre lui l'expérience décisive qui en a été faite pendant trois concours de 1891 à 1895. Il présente trois vices principaux :

1° Le premier a été signalé dans la discussion même qui a précédé l'arrêté de 1891, mais alors on a passé outre. C'est la difficulté pour le jury de juger et de comparer des candidats qui concourent sur des branches de la science absolument distinctes. Il manque certainement une commune mesure;

2° Le second vice est plus grave encore. Il est impossible, dans ces conditions, de composer un jury sérieusement et totalement compétent. Tout ce qu'on peut faire, c'est d'y introduire un spécialiste pour chacune des matières à option. Mais cet homme isolé, si son autorité s'impose à ses collègues, devient un juge unique, sans que la responsabilité soit concentrée tout entière sur sa tête; dans le cas contraire et pour ces épreuves, les candidats ne sont jugés que sur des qualités de forme;

3° Ces deux faits, logiquement, en ont engendré un troisième. A raison même des difficultés qui viennent d'être signalées, les épreuves sur les matières à option ont pris dans le concours une importance tout à fait secondaire. C'est en réalité sur les épreuves communes que se fait le plus souvent le jugement du jury. Mais celles-ci comprennent seulement l'ancien fonds, le droit romain et le droit civil français. Par le statut de 1891, le concours d'agrégation ne s'est donc point renouvelé et adapté à des besoins plus larges; il s'est simplement surchargé d'épreuves discréditées et inutiles.

Ces faits paraissent concluants. Aussi, consultées à nouveau en 1895-1896, les Facultés de droit l'ont bien compris : 10 sur 13 l'ont proposé à des degrés divers. Pour beaucoup d'entre elles, la question n'existe même plus, ayant été implicitement résolue dans l'intervalle. Pour celles-là, le sectionnement du doctorat, opéré par le décret du 30 avril 1895, entraîne nécessairement le sectionnement de l'agrégation; le second est le prolongement du premier. C'est là une idée qui paraît avoir lourdement pesé sur leurs décisions; elle a d'avance donné sa direction au sectionnement que proposent la plupart d'entre elles. Comme il a été établi deux formes du doctorat, elles proposent également, par une exacte symétrie, deux agrégations correspondantes : sciences juridiques d'un côté, sciences politiques et économiques d'au-

tre part. Mais cette idée n'est juste qu'en partie. Certes, dans la mesure où la spécialisation a été jugée légitime pour l'étudiant arrivé à un certain point de ses études, dans la même mesure, le droit à la spécialisation doit être reconnu au professeur. Mais il ne s'ensuit point que pour ce dernier la spécialisation ne puisse et ne doive être poussée plus loin encore. La raison en est simple. Pour l'étudiant, la spécialisation devient aisément une cause de faiblesse; car tout approfondissement d'un ordre spécial de connaissances, pour être fécond, exige à la base une large et solide instruction générale. Pour le professeur, qui a dépassé cette première étape, la spécialisation ne peut être qu'un élément de force.

Mais comment s'assurer que le futur agrégé possède ce premier fonds, cette connaissance générale des matières enseignées dans nos Facultés, qui est la condition même d'une spécialisation utile et qui est, de plus, fort désirable aussi pour le bon service des examens? Ne faut-il pas en particulier s'assurer qu'il est devenu d'abord un juriste complet, avant de se faire économiste ou historien? Deux Facultés, celles d'Aix et de Grenoble, proposent pour cela, préalablement aux épreuves distinctes de chaque section, des épreuves communes à tous les candidats et préparatoires. Mais ces épreuves encyclopédiques ou incomplètes sont inacceptables : ce serait simplement superposer la nouvelle agrégation à l'ancienne. La pensée qui a inspiré ces propositions contient cependant une part de vérité utile. Mais on peut atteindre le but par un autre moyen simple et efficace et sur lequel s'accordent presque toutes les Facultés. C'est d'exiger des candidats à n'importe quelle branche de l'agrégation le double doctorat établi par le décret du 30 avril 1895, la double mention sur leur diplôme : *sciences juridiques, sciences politiques et économiques*. C'est ce que proposent 11 Facultés. Cela n'est point trop exiger; car, par application de l'article 7 du décret du 30 avril 1895, les docteurs peuvent obtenir la double mention avec trois examens et deux thèses en tout. D'autre part, cette garantie est pleinement suffisante. Sans doute, il faut le reconnaître, il sort de nos Facultés un certain nombre de docteurs médiocres ; c'est une fatalité qu'impose la nature même de notre clientèle scolaire et qu'aggrave encore notre loi militaire. Mais ceux-là ne sont pas les docteurs qui se présentent et réussissent au concours d'agrégation. Ces derniers, après de fortes études attestées par leurs examens, nous apportent des thèses qui ne le cèdent en rien aux travaux que des hommes du même âge présentent devant d'autres Facultés. Le doctorat avec la double mention, avec les deux thèses qu'il comporte, est une garantie parfaitement sure et efficace. La spécialisation de nos agrégés, quelle qu'elle soit, reposera désormais sur un fonds large et solide.

III

Le sectionnement que nous vous proposons n'est point celui en deux branches indiqué plus haut. Il en comprend quatre : section du droit privé et criminel, — section du droit public, — section des sciences économiques, — section d'histoire du droit. Voici quelles sont nos raisons :

Les deux premiers termes de cette division ne paraissent pas être sérieusement contestés. Ce n'est point qu'il y ait au fond une méthode

différente pour l'étude du droit privé et pour celle du droit public; elle est la même de part et d'autre, mais les objets auxquels elles s'appliquent sont profondément différents. Le droit privé est dominé par la notion de la famille et par celle de la propriété; le droit public repose sur la notion de la souveraineté et sur celle de l'État. Enfin, l'un et l'autre droit se subdivisent en tant de branches que l'on ne peut raisonnablement demander au même homme d'avoir approfondi à la fois l'ensemble du droit privé et l'ensemble du droit public.

Ici donc la division est nette et rationnelle et la coupe tout à fait naturelle. Restait pourtant une difficulté : à laquelle des deux sections convient-il d'attribuer le droit criminel?

Logiquement, scientifiquement, il appartient au droit public, car dans sa conception moderne tout délit est une atteinte à l'ordre public, une attaque contre l'État. En outre, le droit pénal contient les théories pénitentiaires qui n'ont aucun rapport avec le droit privé, et la procédure criminelle, en tant qu'elle organise la garantie de la liberté individuelle et règle l'institution du jury, rentre incontestablement dans le droit public. Mais, d'autre part, le droit criminel est appliqué par les tribunaux judiciaires comme le droit civil; il est interprété par les mêmes jurisconsultes dans la pratique et par les mêmes méthodes. Enfin, bien que nous rompions avec le passé, nous ne pouvons oublier que, dans nos concours jusqu'en 1891, le droit criminel est resté constamment marié au droit civil; c'est cette union traditionnelle que nous proposons de maintenir. En mettant ainsi le droit criminel dans la section de droit privé, nous y introduisons d'ailleurs un élément philosophique dont on ne saurait méconnaître l'importance ou la valeur.

Pour donner une section spéciale à l'économie politique, il y a une raison de plus. Non seulement l'économie politique a un autre objet que le droit privé ou le droit public, non seulement ici la somme de connaissances à acquérir est immense, en y comprenant les sciences auxiliaires telles que la statistique; — mais, de plus, la méthode est totalement différente; c'est la méthode d'observation, celle des sciences naturelles. L'économie politique n'est pas du droit. Elle a trouvé cependant une place heureusement choisie dans nos Facultés; car, dans ce milieu bien approprié, on peut plus aisément et plus utilement que partout ailleurs rapprocher de la science pure ses principales applications législatives. Aussi, proposons-nous de placer dans cette section les parties de la législation qui font corps, pour ainsi dire, avec l'économie politique, réunissant ainsi l'économie et la législation industrielles, l'économie et la législation coloniales, l'économie et la législation rurales, la science et la législation financières. Mais il nous paraît impossible, scientifiquement et humainement d'obliger nos docteurs économistes à approfondir en même temps, par de nouvelles études, l'ensemble du droit public ou du droit privé.

Cette section spéciale des sciences économiques a été réclamée par les hommes et les corps les plus compétents. Notre collègue M. Turgeon, qui enseigne l'économie politique à la Faculté de Rennes, en soutenait récemment le principe dans une remarquable étude (1). Le rapporteur de la Faculté de Poitiers, tout en proposant le sectionne-

(1) *Revue internationale de l'enseignement*, t. XXX, p. 209 et suivantes.

ment en deux branches, montre en termes excellents la raison d'être d'une section spéciale d'économie politique (1). Enfin la Société d'économie politique de Paris, dans sa séance du 5 juin 1896, a émis, à l'unanimité, un vœu en ce sens, qui a été transmis à M. le Ministre de l'instruction publique.

La Section d'histoire du droit a été demandée la première de toutes. Dès 1890, elle était réclamée par la Faculté de droit de Lille, et dans l'enquête de 1895-1896, il n'est presque point de Facultés où quelques voix n'aient parlé pour elle. Plusieurs fois le rapporteur, qui conclut à la simple dualité, émet un regret en ce qui concerne la section d'histoire du droit. La Faculté de Lyon propose même cette troisième agrégation, mais comme complémentaire et devant se superposer à l'une des deux autres, considérées comme fondamentales (2). Elle est désirée, on peut l'affirmer, par la presque unanimité des professeurs d'histoire du droit et par l'ensemble des docteurs qui dirigent de ce côté leurs études. Cependant une objection de principe a été présentée, à laquelle il faut répondre.

L'histoire du droit, dit-on, n'est pas seulement pour le jurisconsulte un ordre de connaissances ayant son objet propre; c'est aussi une méthode. Le droit, et c'est en cela qu'il constitue une science, ne consiste pas seulement dans l'exégèse des textes et dans la dialectique juridique. Il consiste surtout à dégager la nature intime et les principes des institutions publiques ou privées, et, partant de là, à en construire le système harmonique et complet. Or, pour dégager la nature intime des institutions, il existe deux méthodes également nécessaires. L'une, aussi vieille que le droit lui-même, procède par l'analyse abstraite et par la déduction; c'est la méthode dogmatique. L'autre est une méthode d'observation : elle procède par l'histoire du droit et par le droit comparé; elle est appelée à renouveler toutes les sciences juridiques. N'est-il pas contraire à la science d'isoler l'histoire du droit à l'agrégation en la séparant du droit privé et du droit public dogmatiques? Ne peut-on pas craindre aussi que les historiens du droit ainsi formés tournent leur attention principale vers l'archéologie juridique et vers l'histoire des sources?

Ceux qui raisonnent comme on vient de le faire, envisagent l'étudiant qui apprend l'histoire du droit et le juriste qui veut en utiliser les résultats plutôt que le maître qui l'enseigne et qui la crée en partie; car elle se fait tous les jours, et nos professeurs doivent être au premier rang de ceux qui contribuent à ses progrès. Mais pour ceux-là, il faut un long apprentissage, l'habitude des recherches et de la méthode historique, la connaissance au moins élémentaire de certaines sciences auxiliaires, telles que la diplomatie et l'épigraphie. Ils ont bien droit, dès l'agrégation, à la division du travail.

Il y a d'ailleurs une raison décisive. Si l'on veut faire, dans les épreuves de l'agrégation, une place sérieuse à l'histoire du droit, il faut matériellement lui donner une section spéciale. Si on la place en effet dans la section du droit privé en ce qui concerne l'histoire du droit privé, et dans la section du droit public en ce qui concerne le

(1) *Enquêtes et documents*, n° LXIV, p. 122.
(2) *Enquêtes et documents*, n° LXIX, p. 102, note 1.

droit public, on ne pourra, sans surcharger à l'excès les candidats, lui attribuer une seule épreuve que dans chacune de ces sections. Mais cette épreuve unique serait, par là même, sans valeur et sans portée; elle aurait le même sort que les épreuves sur les matières à option.

Qu'on se rassure d'ailleurs, les agrégés historiens continueront, par le fait même de l'agrégation, à être des jurisconsultes. C'est, en effet, dans la section d'histoire du droit que nous plaçons le droit romain; c'est elle qui aura pour mission de former les romanistes, c'est la conséquence et la consécration d'un fait bien connu : depuis vingt ans, le droit romain, profondément renouvelé, ne s'enseigne plus que par la méthode historique, et cette admirable législation, dont ils peuvent suivre le développement dans son entier, fournit aux historiens du droit un champ d'études incomparable. Mais en même temps, dans l'histoire du droit romain, l'histoire des doctrines juridiques tient une large place, une place prépondérante, et la doctrine romaine, c'est souvent le cœur du droit lui-même; sur bien des points, les jurisconsultes romains ont fixé définitivement les catégories de la pensée juridique. En raison même de ce rôle capital que joue le droit romain, et pour ménager autant qu'il est possible les traditions antérieures tout en lui assignant sa place propre et principale dans la section d'histoire du droit, nous l'avons également introduit dans la section du droit privé, sous la forme d'une composition écrite.

Tel est le sectionnement que nous proposons. Nous l'avons étudié en lui-même et justifié par des raisons intrinsèques. Voyons maintenant ce qu'on lui objecte et quel système on lui oppose.

IV

Devant la Commission, trois objections principales ont été formulées :

1° On prétend en premier lieu que la spécialisation que nous voulons provoquer sera simplement apparente et qu'elle ne saurait être effective. La longueur des études de doctorat et l'exigence de la double mention feraient que celle-ci ne pourrait être obtenue par les candidats qu'à l'âge de vingt-cinq ou vingt-six ans. Mais, dit-on, c'est justement à cet âge que l'on commence à concourir pour l'agrégation; les candidats n'auront donc point le temps d'acquérir cette préparation spéciale qu'on leur demande. On est allé jusqu'à dire que mieux valait encore la spécialisation, telle qu'elle se produit aujourd'hui, au cours de la carrière, selon les vacances fortuites des chaires ou des cours, sans règle ni méthode, et pour ainsi dire au gré du vent. Elle aurait cet avantage qu'elle se produirait chez des hommes faits et qu'elle ne saurait manquer d'être réelle.

Mais ce raisonnement ne tient pas compte d'un fait important et pourtant bien connu. Le jeune homme que ses goûts et son tempérament intellectuel portent vers l'étude du droit public, de l'économie politique ou de l'histoire du droit, sans négliger ses autres études, commence cette préparation spéciale au cours même de sa vie d'étudiant. Il l'accentue encore, avec une conscience plus nette, dans la période du doctorat. La spécialisation se fait ainsi par voie de sélection naturelle. C'est un phénomène que nous constatons même sous le régime actuel. Seulement ces vocations ne trouvent pas actuellement une issue appropriée : nous voulons la leur ouvrir.

Quant aux spécialisations tardives et accidentelles qui se produisent sous le présent régime, on ne saurait vraiment les donner en exemple. Il est vrai que depuis 1875, les Facultés de droit ont dû suffire aux enseignements nouveaux avec le seul personnel fourni par l'ancienne agrégation, et, nous pouvons le dire avec une certaine fierté, les maîtres improvisés n'ont pas été sérieusement inférieurs à leur tâche. Mais au prix de quels efforts et de quels sacrifices ! Au prix de quels labeurs souvent stérilisés aussitôt qu'accomplis ! Il a fallu que bien des agrégés se résignassent à un enseignement auquel ne les avaient préparés ni leurs goûts, ni leurs études antérieures. Combien ont dû changer leur orientation jusqu'à trois et quatre fois et s'adapter successivement aux enseignements les plus divergents ! Actuellement l'agrégé attaché à une Faculté où il doit devenir un jour professeur titulaire ne peut pas savoir d'avance non seulement quelle chaire il pourra obtenir, mais même s'il se fixera dans l'enseignement du droit privé, de l'histoire du droit ou de l'économie politique. Parfois il peut rester dans cette période d'incertitude jusqu'à la quarantaine, ballotté d'un cours à un autre. Sans doute, ces spécialisations dues au hasard ont produit parfois d'heureux résultats : il n'est si mauvaise méthode qui puisse stériliser les esprits très bien doués. Mais on ne saurait ériger le hasard en règle directrice, ni prétendre que les meilleurs maîtres sont les autodidactes qui se forment sur le tard.

2° La seconde objection est plus sérieuse. Le sectionnement en quatre de l'agrégation, supposant un concours distinct pour chacune des sections, rendra nécessairement, surtout pour quelques-unes d'entre elles, les concours plus espacés, séparés par un plus long intervalle. Or la périodicité régulière et rapprochée des concours d'agrégation est vivement souhaitée par les Facultés de droit. Dans l'enquête de 1895-1896, cinq au moins l'ont demandée (1), avec des délais qui varient entre un et deux ans. Elle est nécessaire en effet pour assurer la préparation scientifique et spéciale de l'agrégation. Si les candidats ne peuvent pas, en vue d'échecs possibles, compter sur un certain nombre de concours dans un laps de temps déterminé, ils abandonneront la poursuite de l'agrégation, ou bien ils y joindront la recherche d'une autre profession. Mais la réponse est facile. La conciliation se trouve dans les concours périodiques et suffisamment rapprochés, ouverts, s'il le faut, pour un très petit nombre de places, au besoin pour une ou deux places. De pareils concours décourageraient les candidats médiocres, mais suffiraient pour conserver les candidats sérieux.

3° Reste un point important. Le sectionnement en quatre branches ne va-t-il pas troubler les conditions de l'avancement, les rendre inégales et incertaines ? Le nombre des chaires et enseignements correspondants à chacune des sections n'est pas le même. N'en résultera-t-il pas une inégalité et comme un déni de justice quant aux agrégés qui dépendent des sections moins richement dotées ? L'objection disparaîtrait si, dans les Facultés de droit, l'avancement, c'est-à-dire le passage de l'agrégation au titulariat, se faisait sur l'ensemble du corps enseignant. Car, si un moins grand nombre de chaires répond à certaines sections de notre agrégation, celles-ci, en revanche et nécessai-

(1) *Enquêtes et documents*, n° LXIV ; Aix, Bordeaux, Dijon, Lille et Paris, p. 24, 37, 66, 86, 14.

rement, produiraient un nombre moindre d'agrégés. Mais, en fait, il n'en est pas ainsi; cet avancement et ce passage se produisent le plus souvent dans l'intérieur d'une même Faculté. Il faut reconnaître qu'il y a une certaine inégalité qui ne saurait être totalement éliminée, et dont les candidats devront prendre leur parti, l'ayant connue et prévue, lorsque tous les enseignements qui existent dans les Facultés de droit auront été transformés en chaires magistrales. Mais tant que cette transformation n'aura pas été totalement opérée, tant qu'un certain nombre d'enseignements resteront à l'état de cours complémentaires, il est utile d'introduire un correctif qui rétablisse, au profit des agrégés spécialisés, l'équilibre normal. La Faculté de Paris a proposé dans ce but un plan très simple, qui n'exigerait aucune dépense nouvelle, et qui rompt seulement avec la terminologie reçue jusqu'ici en matière de chaires. D'autres combinaisons ont été ou peuvent être proposées, et l'Administration n'a pas hésité à déclarer qu'elle était résolue à étudier cette réforme complémentaire et à la faire aboutir, s'il est possible.

V

Que propose-t-on à la place du système contenu dans le projet? Une seule chose : le sectionnement de l'agrégation en deux branches : sciences juridiques, sciences politiques et économiques. Le régime actuellement en vigueur, celui contenu dans le statut de 1891, n'a point trouvé de défenseur dans votre Commission. Le sectionnement en deux branches, au contraire, a été proposé par voie d'amendement par deux de nos collègues. Il a été repoussé par 7 voix contre 3.

Il se présente — il faut le dire — avec un heureux cortège. C'est celui que proposent neuf Facultés, toutes celles, sauf une, qui admettent le sectionnement. Seule la Faculté de Paris s'est prononcée pour les quatre sections. Mais quelle que soit la valeur de ces avis et le poids de cette consultation, ils ne sauraient à eux seuls nous faire adopter ce système, s'il est prouvé qu'il en existe un meilleur, et c'est ce que nous avons cherché à démontrer. Il y a plus : un certain nombre de faits atténuent sensiblement la portée de ces témoignages.

1° En premier lieu, si le sectionnement de l'agrégation en quatre branches n'a obtenu la majorité que dans la Faculté de Paris, il compte dans toutes les Facultés des partisans très convaincus. A la Faculté de Rennes, il n'a été repoussé qu'à la majorité d'une voix (1); le rapporteur de la Faculté de Poitiers en a fait ressortir (2) les avantages et les qualités rationnelles.

Il n'est pas d'ailleurs bien certain que les neuf Facultés qui proposent le sectionnement en deux soient fermement convaincues de son excellence. Un fait précis permet d'en douter. Ce sont les témoignages contenus dans l'enquête qui a été ouverte en 1894 sur le sectionnement non plus de l'agrégation, mais du doctorat. Un certain nombre de Facultés, qui tiennent aujourd'hui pour la dualité, proposaient alors un sectionnement beaucoup plus complet pour le doctorat. La Faculté de Grenoble demandait quatre doctorats complètement distincts, et répondant à nos quatre agrégations (3). La Faculté de Dijon réclamait

(1) *Enquêtes et documents*, n° LXIV, p. 138.
(2) *Ibid.*, p. 55.
(3) *Ibid.*, n° LV, p. 68.

aussi quatre types distincts pour le second examen du doctorat; Caen et Montpellier enfin proposaient trois doctorats, l'un pour le droit privé, l'autre pour le droit public et l'économie politique, le troisième pour l'histoire du droit (1). Cependant, nous l'avons montré, le sectionnement au doctorat présente bien d'autres dangers qu'à l'agrégation. Dans la dernière enquête, je l'ai dit, les Facultés paraissent avoir été dominées par le sectionnement déjà opéré du doctorat.

Mais, n'insistons pas sur ce point quelque peu délicat. Voici ce qui paraît décisif pour la plupart de ceux qui le proposent : le sectionnement de l'agrégation en deux branches n'est, en réalité, qu'un premier pas dans une voie où nécessairement l'avenir nous engagera plus avant. Quelques-uns en font nettement l'aveu : « Pour le moment, l'institution de deux agrégations pourraient suffire, » écrit le rapporteur de la Faculté de Montpellier (2). Il ne faut pas, en effet, se faire d'illusions. Le principe du sectionnement, une fois admis dans l'agrégation, y produira tôt ou tard tous ses effets naturels. C'est une loi dont les historiens connaissent bien la fatalité. La logique des institutions est la plus impérieuse de toutes. Le sectionnement en quatre branches s'imposera, parce qu'il est seul rationnel, efficace et complet. Il est difficile de ne pas le pressentir ; mais beaucoup croient plus utile de ne procéder que par étapes successives vers le but entrevu de tous. La vraie sagesse est en sens contraire. Allons au but du premier coup, s'il ne présente rien qui doive nous alarmer. Tout le commande, l'intérêt de l'enseignement et l'intérêt des candidats. Depuis que l'enseignement des Facultés de droit est entré franchement en voie de transformation, c'est-à-dire depuis l'année 1881, nous souffrons quelque peu, non pas de l'excès des réformes, mais des réformes partielles et hésitantes, qui créent un état trouble et inquiétant, et demandent de promptes retouches. Le statut de 1891 sera resté cinq ans en vigueur. Si le statut nouveau admettait la simple dualité d'agrégation, on pourrait, à coup sûr, lui prédire une vie aussi courte. Bientôt l'histoire du droit, sacrifiée par ce système, comme je l'ai montré, réclamerait et obtiendrait sa section propre, et les trois sections ainsi constituées entraîneraient fatalement, par un nouvel effort, la quatrième, celle des sciences économiques. Après cela, faut-il nous attarder à démontrer que le sectionnement en deux soulève, à peine atténuées, les mêmes objections que le sectionnement en quatre, et qu'il possède, en outre, des vices propres et très graves, en particulier la difficulté d'organiser rationnellement les épreuves dans l'une et dans l'autre section? Cela est certain ; mais je crois inutile d'insister. Nous avons devant nous une réforme franche et sérieuse, demandée par bien des maîtres, désirée, dès aujourd'hui, par les meilleurs de nos candidats. Ne la mutilons pas.

VI

Le nombre des sections étant fixé, il fallait déterminer les épreuves afférentes à chaque section. Voici les principes dont le projet s'est inspiré.

1° Pour chaque section, on s'est efforcé de faire représenter dans les épreuves tous les enseignements qui en dépendent. Lorsque cela

(1) *Enquêtes et documents*, n° LV, p. 36 et 106.
(2) *Ibid.*, n° LXVI, p. 107.

n'était pas possible sans surcharger le concours, on a d'abord donné une place aux enseignements fondamentaux; pour ceux qui figurent plutôt au second plan, on a établi entre eux une alternance déterminée par un tirage au sort, auquel, à la fin de chaque concours, le jury procédera en séance publique, en vue du concours suivant. Un amendement tendant à faire opérer ce tirage au moment où s'ouvre le concours a été repoussé par cinq voix contre trois. Les matières entre lesquelles est établie cette alternance sont : dans la section de droit privé et criminel, la procédure civile et le droit international privé, deux dépendances du droit civil, — dans la section des sciences économiques, l'économie et législation industrielles, l'économie et législation coloniales, l'économie et législation rurales, trois séries d'applications de l'économie politique.

2° Dans chaque section le jury forme son jugement d'après des travaux écrits et d'après des épreuves orales.

Les travaux écrits qu'il doit apprécier sont d'abord tous ceux antérieurement publiés par les candidats. Il en existera deux au moins pour chacun d'entre eux : les deux thèses de doctorat qu'ils auront dû composer et soutenir pour obtenir la double mention. Elles constituent un premier et excellent élément d'appréciation.

Puis, dans chaque section, viendra une composition écrite, faite en sept heures et en lieu clos, avec le secours des seuls documents que le jury aura mis à la disposition des candidats. Mais cette composition diffère sensiblement de celles qui étaient exigées jusqu'ici.

Celles-ci, en effet, pouvaient porter sur l'ensemble du droit romain et du droit civil français. Par suite, et pour éviter les surprises, le sujet était d'ordinaire choisi parmi ceux qui sont à la fois très généraux et très connus. L'épreuve devenait ainsi peu probante, attestant seulement des connaissances générales, parfois un don particulier de mémoire. La conséquence naturelle constatée dans la première enquête (1), c'est que les compositions pesaient peu dans le jugement du jury. Parfois, par trop défectueuses, elles nuisaient au candidat, sans toutefois déterminer par elles-mêmes son élimination; parfois, mais plus rarement, lorsqu'elles étaient exceptionnellement brillantes, elles l'aidaient à franchir le pas des épreuves préparatoires. Le plus souvent, d'une honnête médiocrité, elles étaient sans influence sérieuse.

Notre désir serait de vivifier la composition écrite, en la rendant à la fois plus difficile et plus probante, et moins aléatoire pour tous les candidats. Le sujet ne pourrait dorénavant en être choisi que dans certaines parties de la science sur laquelle elles portent : désignées à l'avance par les juges du précédent concours, assez larges toutefois pour fournir un assez grand nombre de sujets, le sujet précis de la composition, bien entendu, par le jury qui doit juger l'épreuve. Les candidats ayant été ainsi invités à une étude spéciale de ces parties, le sujet choisi pourra lui-même être plus spécial et plus difficile que par le passé; une prime légitime serait par là offerte à ceux qui auraient poussé dans le sens indiqué des recherches sérieuses et personnelles.

(1) *Enquêtes et documents*, n° LXIV, p. 19 (Faculté d'Aix) : « Faut-il maintenir les compositions écrites?... Sans doute, elles n'ont qu'une importance relative dans les concours et ne constituent qu'une épreuve de mémoire. »

Les branches de la science qui, dans chaque section, ont été choisies pour ce genre de composition sont celles qui, plus particulièrement fécondées et renouvelées par l'histoire et par le droit comparé, offrent aux recherches un champ plus riche et mieux préparé. Ce système, comme on l'a vu plus haut, nous a permis de maintenir une épreuve de droit romain dans la section du droit privé et criminel. Il se prête en effet beaucoup mieux que le droit civil français à ce genre de composition.

Un amendement proposait de faire porter cette composition sur le droit romain dans son ensemble; il a été repoussé par 5 voix contre 4.

3° Dans aucune section on ne trouve d'épreuves orales à courte préparation : toutes sont également précédées d'une préparation libre de vingt-quatre heures. Notre raison déterminante, c'est qu'il faut autant que possible mettre, par avance, le candidat dans les conditions normales de l'enseignement. Or jamais un professeur des Facultés de droit n'a préparé une bonne leçon en quatre ou cinq heures seulement.

Un amendement proposait cependant, au moins dans la section de droit privé, une épreuve orale préparée en cinq heures et en lieu clos, sans le secours d'aucune note, mais en mettant à la disposition du candidat toutes les ressources de la bibliothèque.

Deux raisons étaient produites à l'appui : la crainte de voir les candidats rechercher, dans la préparation de leurs leçons, une assistance étrangère; la crainte aussi qu'ils puissent s'aider de notes recueillies par eux dans l'enseignement de quelque maître éminent. On disait encore que cette épreuve ferait apparaître certaines qualités d'assimilation heureuse et de facile composition. Mais les épreuves à courte préparation, toujours inégales en raison des tempéraments divers, ne révèlent que des qualités dont en général on n'est que trop porté à tenir compte dans nos concours. Quant aux dangers signalés, ils perdent beaucoup de leur gravité avec le sectionnement proposé. Outre que la collaboration est rarement heureuse en pareil cas, le jury, composé dorénavant de spécialistes, reconnaîtrait vite, dans l'alliage qu'on lui présenterait, le noble métal étranger. L'amendement a été repoussé par 6 voix contre 4.

4° Le projet supprime l'ancienne et traditionnelle distinction entre les épreuves préparatoires, entraînant élimination, et les épreuves définitives. Tous les candidats seraient d'emblée admis à subir toutes les épreuves. Le système, que nous repoussons ainsi, était plein d'inconvénients, de quelque manière qu'on l'appliquât, soit que le nombre des admissibles fût arrêté d'avance et immuable, soit qu'on laissât à cet égard une certaine latitude, et par là même un certain arbitraire, au jury. Peu conforme au principe de justice, car il séparait brutalement des concurrents que distinguaient parfois de simples nuances, il laissait à chaque concours des doutes et des regrets dans l'esprit des juges, de l'amertume au cœur de certains candidats. Le motif qui l'imposait cependant, c'était la nécessité de ne point donner au concours une durée excessive et insupportable à tous; mais, avec le sectionnement du concours, ce motif disparaît. Pour chaque section, le nombre des concurrents sera toujours beaucoup moindre qu'il ne l'était, dans le passé, pour le concours unique; s'il est ouvert un concours pour une ou deux places, les épreuves éliminatoires ne se comprendraient même pas.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

PARIS

Association générale d'Alsace-Lorraine : subventions accordées à l'instruction publique en 1895. — Il ressort du dernier rapport publié par l'Association générale d'Alsace-Lorraine que celle-ci a consacré au service de l'instruction et des bourses, pour l'exercice 1895-96, une somme de 34 665 fr. 35, tandis qu'elle avait dépensé pour le même objet 44 142 fr. 80 en 1894 et 49 079 fr. 80 en 1893. Cette diminution ne doit pas faire supposer que l'Association ait renoncé à pourvoir à l'instruction des jeunes Alsaciens et Lorrains demeurés Français : elle est seulement l'indice de la sagesse et de la prévoyance qu'elle a déployées dans l'administration de ses ressources. En 1886, une dépense de plus d'un million avait été engagée, en faveur des boursiers de l'Association, pour une période de dix années : la dépense ainsi prévue comprenait non seulement les frais nécessités par les subventions annuelles à accorder aux boursiers, mais encore le capital suffisant pour les conduire au terme de leurs études. Depuis cette époque, les rangs des boursiers se sont éclaircis, suivant une proportion normale et prévue ; d'autre part, la gratuité de l'instruction primaire et la libéralité avec laquelle l'État, les départements et les communes accordent, après concours, des bourses dans les lycées et les collèges ont singulièrement réduit la tâche de l'Association.

142 boursiers sont actuellement entretenus par elle dans les divers établissements d'instruction secondaire (110 garçons et 23 jeunes filles) ; 9 jeunes gens sont titulaires de bourses d'enseignement supérieur, savoir : études médicales, 9 ; École centrale, 1 ; École de droit, 1 ; Institut commercial, 1 ; Faculté des sciences de Nancy, 1 ; les 110 autres se répartissent entre les lycées, collèges et écoles professionnelles de Paris et de la province. Parmi les boursières de l'Association, 6 sont élèves des lycées et collèges de jeunes filles. Enfin, 46 familles, correspondant à un chiffre de 138 enfants, reçoivent des subventions afférentes à l'instruction primaire. Notons aussi que 1,014 boursiers, ayant aujourd'hui achevé leurs études, ont été entretenus par l'Association.

ÉCOLE D'ANTHROPOLOGIE DE PARIS

L'évolution et l'idéal de la pédagogie d'après les données de la sociologie. — En un temps où l'urgence d'une revision générale des lois qui doivent présider à l'éducation physique, intellectuelle et morale de la jeunesse semble être universellement reconnue, on est disposé à écouter avec attention et sympathie toutes les voix autorisées

qui s'élèvent pour étudier le problème pédagogique et en proposer une solution rationnelle. A ce titre, on sera sans doute curieux de connaître les données recueillies avec une précision scientifique, et les conclusions rigoureusement déduites de ces données que nous présente l'École sociologique. Nous trouvons dans la *Revue mensuelle de l'École d'Anthropologie de Paris* le texte très digne d'attention de la leçon de clôture du cours de sociologie professé par M. Ch. Letourneau sur ce sujet : *Passé, présent et avenir de l'éducation*. La question est de celles dont il est légitime que se préoccupe un recueil tel que la *Revue Internationale :* aussi espérons-nous mériter l'attention du lecteur en résumant à grands traits les idées du savant maître dont nous allons analyser la leçon.

Il s'agissait, dans le cours de 1895-96, d'apprendre à connaître « ce que les hommes de tous les temps, de toutes les races et de tous les pays ont fait ou imaginé pour donner à leurs enfants une éducation quelconque ». C'est là, on le voit, l'histoire même de la méthode pédagogique à travers les siècles. Mais, ce qui rend cette histoire particulièrement attachante et instructive, c'est qu'elle prend pour point de départ l'éducation animale ; « notre voyage pédagogique, dit M. Letourneau, a les caractères d'une lente ascension, partant de la bête pour arriver aux races humaines les mieux douées ».

Le professeur a donc étudié d'abord le dressage des jeunes animaux par leurs parents, et il a constaté, ce qui peut étonner à première vue, que l'éducation naturelle, dans les espèces animales, a pour bases l'exemple, la patience et la douceur, à l'exclusion presque complète des punitions corporelles. D'où une première conclusion : c'est que le dressage des animaux par l'homme, l'éducation artificielle, autrement dit, qui réussit à modifier profondément certains instincts innés et invétérés, jusqu'au point même de rendre transmissibles par l'hérédité des habitudes artificiellement inculquées à un animal, doit s'appuyer pareillement, non sur la violence, qui engendre la méchanceté sourde et sournoise, mais sur un mélange judicieux de douceur et de contrainte.

A combien plus forte raison une telle méthode doit-elle être appliquée à l'éducation des enfants. Et, dans le fait, M. Létourneau constate que, dans les races humaines inférieures, et dans les sociétés qui n'ont point encore dépassé le stade de la tribu républicaine ou de la petite monarchie, la douceur est la règle dans l'éducation des enfants. Peu rudoyés, mais, en revanche, nullement protégés, les jeunes sauvages acquièrent un développement physique et intellectuel plus précoce que celui de nos jeunes civilisés. Toutefois, l'éducation de ces primitifs est surtout physique; leur intelligence débile, incapable d'abstraction, presque limitée à la mémoire, est à peu près réfractaire à l'attention prolongée ; leur culture morale consiste à roidir leur volonté, à fortifier leur caractère, à endurer la douleur. Ces observations, pour n'être pas inédites, n'en sont pas moins d'un haut intérêt, car la pédagogie scientifique en peut tirer profit pour l'éducation des jeunes civilisés, la mentalité de ceux-ci étant singulièrement analogue, dans l'enfance, à celle des jeunes sauvages.

Chez les peuples plus développés, que l'évolution sociale a amenés à ce que l'honorable professeur nomme le stade de la grande monarchie, nous voyons naître la pédagogie autoritaire, gouvernée par un clergé. Les exemples de ce système d'éducation, dans sa primitive rudesse,

sont fournis par les antiques empires du Mexique et du Pérou : là, pour la foule, s'organisa un simple « dressage industriel et religieux ; — mais, pour les classes supérieures, l'éducation, plus complexe, fut dispensée par des prêtres, parfois même, au Mexique du moins, dans des internats ». On sent tout ce qu'il y a d'important, pour ne pas dire de saisissant, dans ces constatations qui reposent sur les données les plus sûres de l'ethnographie comparative.

Ainsi l'histoire, et presque la préhistoire, nous met déjà en présence d'un rudiment d'éducation théocratique, cléricale, plus intellectuelle, sans doute, que celle des primitifs, mais déjà tendant à devenir hostile à l'éducation physique. Déjà aussi, et M. Letourneau insiste avec grande raison sur cette remarque, déjà l'on peut constater la disposition à l'immobilité et au psittacisme, manifestée dans l'enseignement donné par les prêtres. « Tel a été le caractère de la pédagogie dans les grandes monarchies historiques de l'antiquité, en Égypte, en Chaldée, dans l'Inde, en Judée, chez les Arabes. » Il y a mieux, ou pis, comme on voudra : la Chine, malgré l'absence séculaire de religion officielle et le caractère absolument laïque de son éducation, est restée fidèle, fidèle jusqu'à l'absurde, à la méthode autoritaire et verbale des temps anciens, donnant pour couronnement, comme pour critérium, à l'éducation le système des concours mnémoniques, « c'est-à-dire l'exagération de l'antique pédagogie cléricale ».

Nous ne saurions, sous peine d'excéder toute mesure, insister davantage sur le détail des considérations historiques auxquelles se livre notre auteur. Il n'a point de peine à établir que la rhétorique et la sophistique, procédés déplorables de pédagogie empruntés par Rome à la Grèce, ont servi à la propagation du christianisme, dont le triomphe définitif eut pour conséquence la restauration de « l'antique système d'éducation autoritaire et cléricale, qui recommença son œuvre néfaste. Nous lui devons la stérilisation intellectuelle de l'Europe pendant tout le moyen âge et une bonne partie de l'histoire moderne ». Et M. Letourneau conclut : « Jusqu'à la Révolution française, la pédagogie médiévale a régné sans encombre en Europe... Tranquillement elle a continué à inculquer aux jeunes esprits des doctrines dogmatiques et une science tronquée, à leur inspirer le dédain des faits et l'admiration des mots, à s'encombrer jusqu'à l'excès des langues mortes, à délirer avec la vieille scolastique. »

On voit, sans qu'il soit besoin d'insister, que ce jugement sévère (non pas injuste, certes !) induira le professeur à déclarer que la pédagogie du temps présent est presque identique encore à celle dont il vient de tracer le tableau. En France, tout au moins, la méthode d'éducation ne s'est guère améliorée ; « quant à l'organisation des écoles, elle a bravement pris le contre-pied du raisonnable, en imposant l'uniformité, c'est-à-dire en rendant presque impossible tout progrès pédagogique. »

L'histoire de la centralisation progressive de l'instruction publique, devenue un service administratif, est trop connue pour que nous croyions devoir suivre M. Letourneau dans la description d'ailleurs si pleine de faits et si topique, qu'il en trace. Il ne fait grâce ni aux conceptions de Condorcet, ni au plan de Lakanal, ni aux créations tant vantées de la Convention, ces grandes Écoles spéciales, « instituées de toutes pièces, d'après des conceptions *à priori*, imposées à la population, œuvres de

révolutionnaires organisées d'après le mode monarchique. » Napoléon et les gouvernements divers qui lui ont succédé ne sont pas jugés avec plus d'indulgence, pour avoir tous « trouvé parfaite une méthode pédagogique si propre à niveler toutes les originalités... parfaits aussi ces programmes dictés d'en haut, et, pour compléter l'œuvre, ce régime homicide des examens et des concours ». Le maître, en ce qui nous concerne, déclare que « notre Université française n'aurait pas supporté un seul jour un novateur indisciplinable comme Pestalozzi... qui a su formuler la loi générale de l'enseignement : « Développer harmoniquement les facultés de l'enfant d'après les lois qui les régissent, et subordonner les moyens d'éducation aux exigences du développement naturel.. »

Si la France ne nous apparaît pas, dans l'énergique et substantiel résumé de l'histoire pédagogique des temps modernes tracé par M. Letourneau, sous des couleurs flattées, l'Angleterre ni l'Allemagne ne nous sont représentées non plus comme réalisant complètement l'idéal de l'éducation. Le système anglais retient trop de traces du moyen âge; Oxford et Cambridge distribuent un enseignement approprié seulement aux classes aisées, et jamais professionnel ; la théologie y tient encore trop de place, et, à tous les degrés de l'enseignement, la libre pensée manque d'air. En revanche, une grande estime s'attache au développement physique et à l'indépendance d'action de la jeunesse.

L'Allemagne, avec ses Universités autonomes, quoique placées sous la tutelle de l'État, mérite d'être louée pour la hardiesse de ses penseurs, qui écrivent librement sur toutes les questions intellectuelles et philosophiques. Mais ce sont les États-Unis qui, aux yeux de M. Letourneau, se rapprochent le plus aujourd'hui de la meilleure méthode d'éducation. « La liberté américaine a supprimé ou corrigé la plupart des vices de l'ancienne pédagogie ; elle a laissé le champ libre à d'intéressantes améliorations, elle offre aux étudiants et étudiantes, dans des conditions matérielles excellentes, les moyens de se développer physiquement en acquérant une instruction supérieure ; elle s'efforce non de briser la volonté, mais de la fortifier... Dans ses méthodes elle écarte les abstractions impalpables ; toujours elle met l'élève en contact avec les faits ; elle stimule son intelligence au lieu de surcharger stérilement sa mémoire. »

Ce n'est pas ici le lieu de chercher si cette image de la pédagogie américaine est aussi solide que spécieuse, et si le peintre ne subit pas quelque peu le mirage de la distance. Il vaut mieux apprendre de M. Letourneau quelle doit être, à son avis, la pédagogie future.

On aurait tort de s'attendre à trouver des conclusions aussi fermes et formelles que semblait le promettre la netteté, et presque l'inflexibilité toute scientifique des prémisses. C'est que, d'après notre auteur, « le système ou les systèmes d'éducation devraient rester toujours à l'étude, s'améliorer sans cesse. En cette matière, plus qu'en toute autre, la perfection n'est jamais atteinte ». Et donc aussi l'idéal pédagogique de l'avenir reste à l'état de *devenir*. Le but est clair : « cultiver le corps, le cœur et l'esprit ». Mais dans quel sens orienter cette culture ? La réponse peut varier suivant le degré et le genre de la civilisation régnante ; mais toujours il faut s'inspirer de l'expérience, et avant tout, ne négliger aucun des grands côtés de l'être humain. Il faut donc ces-

ser de faire, selon la forte et originale parole du Dr Mosso, « mijoter des jeunes gens pour les examens ». Une grande liberté, un large usage des jeux de plein air, voilà pour la culture physique. Pour l'éducation intellectuelle, voici le plan de M. Letourneau : « Dans un temps relativement prochain, toutes les sociétés civilisées s'efforceront de donner à tous les esprits une suffisante culture; et, malgré le développement des sciences, une pédagogie intelligente saura en extraire l'essence, ce que tout être civilisé doit et peut savoir. La durée des études n'en sera pas augmentée pour cela; car on aura répudié les absurdes méthodes d'autrefois... L'étude des langues ne sera plus paralysée par l'abus de la grammaire...; on aura remarqué que les études grammaticales doivent se placer non au début, mais à la fin...; on ne se cramponnera plus au latin et au grec comme un naufragé à une planche de salut... Au lieu de disperser l'attention des enfants... on aura classé dans un ordre logique et scientifique les diverses connaissances. Dans un système d'instruction publique ainsi logiquement ordonné, chaque degré, tout en se suffisant à lui-même, formerait une base sur laquelle reposerait l'étage supérieur, et, à tous les degrés, l'éducation serait intégrale, c'est-à-dire physique, morale et intellectuelle. »

La grosse difficulté reste l'éducation morale : là encore, l'expérience devra servir de point de départ et de régulateur. Mais, s'il est incontestable que cette éducation devra être dirigée dans le sens de l'altruisme, encore faudra-t-il compter avec le courant qui pousse les sociétés modernes vers l'égoïsme et l'amour de l'argent. M. Letourneau reconnaît de bonne grâce la difficulté, et certes il est permis de dire qu'en matière d'éducation morale, la solution scientifique n'est pas encore acquise.

Quoi qu'il en soit, nous devons savoir gré au savant maître dont nous venons de résumer les idées, du courage avec lequel il a exposé, sans ambages ni réticences, ses justes griefs contre la pédagogie traditionnelle, et de l'effort qu'il a tenté pour apporter une précieuse contribution à l'édification d'une méthode plus sûre et plus scientifique. Il nous reste à nous excuser d'avoir affaibli, en les résumant (quelle que soit d'ailleurs la longueur de notre compte rendu), les idées si solidement enchaînées de l'honorable M. Letourneau.

LYON

Travaux des Facultés en 1894-95. — I. *Discours du vice-président du Conseil général des Facultés.* — La solennité de la rentrée des Facultés de Lyon a été présidée, en 1895, par M. le doyen Clédat, vice-président du Conseil général, en l'absence de M. le recteur Charles, dont la retraite, annoncée dès lors, est devenue depuis définitive. L'honorable doyen s'est fait l'interprète de tous les subordonnés de l'éminent recteur qui, durant 17 ans, veilla avec zèle et justice aux intérêts et aux progrès de l'Université de Lyon, en exprimant les sentiments de durable reconnaissance et de vifs regrets que laisse le haut fonctionnaire que sa santé condamne au repos.

Parmi les faits dignes d'attention qui ont marqué la vie des Facultés lyonnaises en 1894-95, M. Clédat signale l'organisation, commencée par

la Faculté des lettres, du Musée archéologique, enrichi par les dons généreux de plusieurs membres de la Société des amis de l'Université, puis les progrès de l'aménagement du laboratoire de biologie maritime de Tamaris; enfin les heureux résultats de l'expédition scientifique dirigée dans le golfe de Gascogne par M. le professeur de zoologie Kœhler, en vue d'étudier la faune marine à des profondeurs de 2 000 à 2 500 mètres.

L'orateur officiel se félicite encore de voir tomber une à une les barrières qui naguère séparaient les diverses Facultés : l'édification prochaine d'un Institut chimique, due en grande partie aux libéralités du Conseil municipal de Lyon, sera le signe de la réunion des enseignements similaires de l'École de médecine et de la Faculté des sciences.

D'autre part, la pénétration réciproque des enseignements du Droit et des Lettres, déjà soulignée par l'assiduité de nombreux étudiants en droit qui tiennent à honneur de conquérir le diplôme d'une des licences littéraires, s'affirmera davantage grâce à la liberté donnée aux Facultés d'introduire, dans le programme de leurs examens, des matières empruntées aux Facultés voisines. C'est ainsi que, sur la demande expresse de la Faculté des lettres de Lyon, les candidats à la licence pourront être désormais interrogés sur les cours d'histoire générale du droit, d'économie politique, de droit administratif, de droit international public, de droit constitutionnel; sur l'histoire des sciences, la physiologie, les sciences mathématiques, physiques et naturelles. On pourra donc bientôt voir siéger dans les jurys de licence les professeurs des quatre Facultés. « C'est, remarque M. Clédat, de beaucoup la mesure la plus décentralisatrice et la plus largement universitaire qui ait été prise depuis la renaissance de notre enseignement supérieur. »

II. *Rapport du Conseil général des Facultés.* — Nous relevons, dans ce rapport, d'abord un vœu fort intéressant de M. le Dr Lépine, tendant à ce que le Comité de publication des Annales de l'Université de Lyon ne reçoive autant que possible que des thèses destinées à être soutenues à Lyon. La soutenance récente de deux thèses de doctorat ès lettres à Lyon, signalée par la Revue, prouve que ce vœu n'est pas demeuré purement platonique.

Statistique générale. — Le même rapport fait connaître que le nombre total des étudiants de Lyon s'est élevé, en 1894-95, à 2 238 (contre 2 174 en 1893-94), savoir : droit, 339; médecine, 1 434; sciences, 210; lettres, 255; et qu'il a été subi devant les quatre Facultés 4 544 examens; savoir : droit, 560, médecine, 2 161; sciences, 380; lettres, 1 443.

III. *Statistique particulière des Facultés.* 1) *Droit. Étudiants.* — La Faculté a compté 365 étudiants, y compris 26 élèves de la Faculté catholique astreints à subir les examens devant le jury officiel : restent donc 339 étudiants proprement dits. Que si l'on joignait les 171 élèves en cours d'études, qui n'ont fait dans l'année aucun acte de scolarité, il serait possible de chiffrer par 501 le total des étudiants en droit de Lyon. Il est à remarquer que l'honorable M. Caillemer, doyen, n'a jamais consenti à établir sa statistique en y comprenant les élèves à scolarité interrompue, différant en cela de la plupart de ses collègues. Les 339 étudiants de la Faculté se répartissaient comme suit : 1° ayant pris des inscriptions et subi des examens, 196 (58 p. 100); 2° ayant pris des inscriptions sans subir d'examens, 76 (22 p. 100); 3° ayant subi des

examens sans prendre d'inscriptions, 67 (20 p. 100). *Inscriptions.* 928 inscriptions ont été prises par 272 (196 + 76) étudiants, savoir : capacité, 129; première année, 275; 2e année, 215; 3e année, 218; doctorat, 91. *Examens.* Il a été subi 560 examens, suivis de 401 admissions (soit 72 p. 100). *Détail :* capacité, 31 épreuves, 14 admissions; 1re, 2e et 3e années, 484 épreuves, 354 admissions; doctorat, 39 épreuves, 27 admissions; thèses, 6.

Les 560 épreuves ont été jugées par 1 831 suffrages, ainsi répartis : boules blanches, 360 (20 p. 100); — blanches-rouges, 343 (19 p. 100); — rouges, 505 (27 p. 100); — rouges-noires, 377 (21 p. 100); — noires, 246 (13 p. 100).

Résultats de divers concours et examens. — Dans le concours annuel entre les étudiants de 3e année de toutes les Facultés de droit, concours auquel ont pris part 49 candidats représentant 9 Facultés, deux élèves de Lyon ont obtenu chacun une médaille de bronze.

Sur 6 docteurs de Lyon ayant pris part au concours pour l'agrégation des Facultés de droit, 3 ont été admissibles; un seul a conquis le titre d'agrégé, M. Jean Appleton, aujourd'hui attaché à la Faculté de droit de Lyon, où son savant père est professeur titulaire.

Enfin, 4 étudiants en droit ont obtenu le diplôme de licencié ès lettres, dont 3 pour la philosophie et un pour l'histoire. Tous quatre sont des lauréats de la Faculté de droit, et l'un même a été nommé au concours général de 3e année.

Travaux particuliers des professeurs. — 8 professeurs de la Faculté de droit de Lyon ont fait paraître 13 publications.

2) *Médecine. Situation générale.* — Le rapport de l'honorable docteur Lortet, doyen, constate que le nombre des élèves de la Faculté de médecine et de pharmacie de Lyon est demeuré à peu près stationnaire; il estime qu'il y a lieu de s'en féliciter, le total, déjà énorme, de près de 1,500 étudiants ne pouvant être dépassé sans de sérieux inconvénients. Déjà les laboratoires et les cliniques sont encombrés, et la Faculté attend avec impatience la création du nouvel Institut de chimie et l'accroissement, promis par l'administration des hôpitaux, du nombre des cliniques.

Le savant doyen rappelle que M. le professeur Lépine a été désigné par le ministre pour présider, en 1894, aux actes de l'École de médecine de Beyrouth; que, en 1895, trois professeurs de médecine de Lyon ont été délégués pour faire passer des examens dans cet établissement « dont les professeurs distingués tiennent tous haut et ferme le drapeau de la patrie au milieu de ces populations libanaises parmi lesquelles nous avons encore tant d'intérêts et de si vives sympathies ».

Étudiants. — La Faculté de médecine a compté 1,434 élèves, dont 1,169 pour la médecine, et 265 pour la pharmacie; il y a diminution de 20 unités pour la médecine, et augmentation de 23 pour la pharmacie. Ces élèves étaient répartis de la manière suivante : ayant pris des inscriptions, 846 (soit 45 de moins qu'en 1893-94); — en cours d'examens probatoires, 239 (diminution de 18); — à scolarité interrompue, 349 (augmentation de 66).

Inscriptions. — Le nombre total des inscriptions a été de 3,653, dont 2,925 pour la médecine et 728 pour la pharmacie (médecine, — 276; pharmacie, + 49; en somme, diminution de 227).

Examens. — Les examens subis par les officiers de santé ont été au nombre de 17, en diminution de 5 sur le total de l'exercice précédent.

Les examens de fin d'études ont atteint le nombre de 1,540 (doctorat, 1,534; officiat, 6) pour la médecine, et de 145 pour la pharmacie.

Il a été soutenu 142 thèses de doctorat.

Tableau résumé des examens :

Médecine. . .	Fin d'année.	11	examens	11	admissions.
—	Fin d'études.	1,540	—	1,283	—
—	Thèses	142	—	142	—
—	Diplômes.	145	—	145	—
Sages-femmes.	Examens.	57	—	54	réceptions.
—	Certificats d'aptitude.	24	—	24	—
Pharmacie.	Validation de stage.	75	—	60	—
—	Fin d'année.	186	—	146	—
—	Fin d'études.	145	—	110	—
—	Diplômes.	22	—	22	—
Herboristes.	Examens.	5	—	3	—
—	Certificats d'aptitude.	3	—	3	—

Aucun détail n'est fourni par le rapport officiel sur les travaux particuliers de MM. les professeurs.

3) *Sciences. Étudiants.* — La Faculté des sciences a compté 210 étudiants savoir : 1° candidats à l'agrégation et à la licence se destinant à l'enseignement, 81; 2° auditeurs libres, 30; 3° élèves de l'École de chimie industrielle, 12; 4° candidats au certificat d'études physiques, 57.

La 1re catégorie comprenait 12 boursiers, 13 répétiteurs, 6 préparateurs, 50 étudiants libres; dans la 2e, on remarquait 13 étudiants en médecine.

Il faut noter, en dehors des épreuves et succès universitaires, les récompenses obtenues : 1° par un élève de la Faculté des sciences, pour un acte de courage et de dévouement (médaille d'argent de 2e classe décernée par le Ministre de l'intérieur); 2° par trois autres élèves, qui ont remporté chacun un prix au Concours établi par l'Union des sociétés de tir de France entre les élèves de l'enseignement supérieur.

Concours et examens. — 1) *Agrégation : mathémathiques*, deux boursiers d'agrégation ont été admissibles, un reçu; *physique*, un boursier reçu. 2) *Licence.* 36 candidats se sont présentés, 15 ont été reçus; savoir : *mathématiques*, 10 cand., 6 reçus; *physique*, 18 cand., 5 reçus; *sciences naturelles*, 8 cand., 4 reçus. — 3) *Baccalauréat :* 344 candidats, 170 reçus. *Détail : complet*, 86 cand., 40 reçus (46 p. 100); *restreint*, 41 cand., 34 reçus (82 p. 100); *classique*, 113 cand., 53 reçus (47 p. 100); *moderne*, 104 cand., 43 reçus (41 p. 100).

Notons, à propos du baccalauréat, que la Faculté des sciences de Lyon, d'accord en cela avec celle de Bordeaux, a émis le vœu que les mathématiques prissent plus d'importance au baccalauréat de réthorique, et qu'une note inférieure à 5 entraînât l'ajournement.

Travaux des professeurs. — 22 membres de la Faculté des sciences on fait paraître 129 publications.

4. *Lettres.* — **Étudiants de la Faculté.**

Licence, agrégation et certificats d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes.

	Étudiants de Lyon.	Étudiants qui viennent le jeudi.	Corres-pondants.	Total.
Agrégation	39	28	30	97
Certificat..	16	4	26	46
Licence.	78	2	19	99
TOTAL. . . .	133	34	75	242

Ces étudiants se répartissent comme suit entre les diverses spécialités :

	Boursiers de l'Etat.	Boursiers de la Ville.	Maîtres répétiteurs.	Étudiants libres.	Étudiants du jeudi.	Corres-pondants.	Total.
			AGRÉGATION				
Lettres. . . .	7	»	»	5	1	2	15
Grammaire. .	3	»	2	2	6	14	27
Philosophie. .	2	»	»	3	4	2	11
Histoire.. . .	2	»	1	4	6	3	16
Allemand.. .	1	»	»	1	5	2	9
Anglais.. . .	4	»	»	2	6	7	19
TOTAL. . .	19	»	3	17	28	30	97
			CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT DE L'ALLEMAND OU DE L'ANGLAIS				
Allemand. . .	»	1	1	6	3	14	25
Anglais.. . .	»	»	»	8	1	12	21
TOTAL . .	»	1	1	14	4	26	46
			LICENCE				
Lettres. . . .	2	1	4	17	»	12	36
Philosophie..	2	»	»	17	»	3	22
Histoire . . .	3	1	5	19	»	»	28
Allemand . .	3	»	»	2	»	2	7
Anglais.. . .	»	»	»	2	2	2	6
TOTAL. . .	10	2	9	57	2	19	99

Sur les 32 étudiants suivant les cours du jeudi, 28 appartenaient à des Académies autres que Lyon, savoir : Besançon, 3 (grammaire, 1 ; anglais, 2) ; Chambéry, 2 (grammaire, 1 ; histoire, 1) ; Clermont 2 (grammaire, 1 ; anglais, 1) ; Dijon, 2 (allemand, 1; anglais, 1) ; Grenoble, 19 (lettres et grammaire, 7; philosophie, 1 ; histoire, 4 ; allemand, 4 ; anglais, 3.)

Sur les 56 correspondants, 30 n'étaient point du ressort, savoir : Besançon, 3; Chambéry, 1 ; Clermont, 2 ; Grenoble, 14; Aix, Alger, Nancy, respectivement, 1; Poitiers, 2.

Cours spéciaux. — 59 élèves ont suivi les cours suivants: sanscrit, 4; épigraphie, 5; histoire de l'art, 8 ; paléographie, 7; égyptologie, 10 ; géologie appliquée, 10; ethnologie, 6; cours libre de physiologie, 9.

La plupart de ces jeunes gens étaient inscrits aussi pour la préparation à la licence ou à l'agrégation ; toutefois on doit signaler 2 élèves spéciaux d'histoire de l'art et 8 d'égyptologie. Ne sont pas compris dans cette statistique les auditeurs bénévoles, fort nombreux à certains cours.

Enseignement secondaire des jeunes filles. — 1 correspondante préparait l'agrégation; 2 élèves libres et 1 correspondante, le certificat d'aptitude.

Enseignement primaire. — 3 instituteurs se préparaient au diplôme pour le professorat et la direction des écoles primaires.

Étudiants en droit. — 29 étudiants en droit étaient candidats à une des licences littéraires (lettres, 4 ; philosophie, 11 ; histoire, 13 ; allemand, 1).

Étrangers. — 2 étudiants étrangers (1 Allemand et 1 Bulgare) suivaient les cours et conférences de la Faculté des lettres.

Élèves femmes. — Enfin on comptait 32 élèves femmes, ainsi réparties : agrégation d'allemand, 2; — d'anglais, 2; certificat d'allemand, 6 ; — d'anglais, 14; auditrices des conférences de littérature, 7; une institutrice préparait les grades supérieurs.

Concours et examens. — 1) *Agrégation : histoire*, 4 élèves ou anciens élèves de Lyon admissibles, 2 reçus. *Lettres*, 7 admissibles, 2 reçus. *Grammaire*, 8 admissibles, 7 reçus. *Anglais*, 4 admissibles, 2 reçus. *Allemand*, 1 admissible et reçu. En tout, 24 admissibles, 11 reçus.

2) *Certificats d'aptitude : allemand*, 7 admissibles, 3 reçus (dont une dame) ; *anglais*, 2 admissibles, 1 reçu ; *enseignement secondaire des jeunes filles :* 2 admissibles, 1 reçue ; *enseignement de l'allemand dans les écoles normales primaires :* 1 admissible et reçue. En tout, 12 admissibles, 5 reçus.

3) *Licence :* 36 candidats ont affronté les épreuves, 17 ont été admis (les 17 admis se répartissent ainsi : 8 boursiers, 1 répétiteur, 8 étudiants libres, dont 4 étudiants en droit). *Détail : lettres*, 17 cand., 6 reçus ; *philosophie*, 5 cand., 3 reçus ; *histoire*, 10 cand., 5 reçus ; *allemand*, 3 candidats, tous reçus; *anglais*, 1 candidat, ajourné.

4) *Bacalauréat.* Sur 1047 candidats examinés, 666 ont été reçus. *Détail : ancien régime, 2e partie :* 4 cand., 1 reçu; *classique*, 1re partie, 720 cand., 285 reçus (39 p. 100); 2e partie, 392 cand., 228 reçus (58 p. 100); *moderne*, 1re partie, 261 cand., 134 reçus (51 p. 100); 2e partie, 30 cand., 18 reçus (60 p. 100).

On a compté, en 1895, 84 candidats de plus qu'en 1894. Cette augmentation est due surtout au baccalauréat moderne. La moyenne des réceptions a été plus élevée en 1895.

Travaux particuliers des professeurs. — 10 professeurs de la Faculté des lettres de Lyon ont fait paraître 23 publications.

ALLEMAGNE

LES FEMMES AUX UNIVERSITÉS

Breslau. — Le ministre des cultes, M. le Dr Bosse, vient d'accorder pour la première fois à une femme la permission de passer l'examen d'*Abiturient* devant un jury de gymnase prussien. Seulement, la péti-

tion adressée au collège scolaire provincial de Breslau par cette personne, en vue d'être admise à subir ledit examen conformément à l'autorisation ministérielle, n'a pas été accueillie par ce collège : d'où, appel au ministre, qui a contraint le corps en question à souscrire au vœu de la pétitionnaire.

D'autre part, le Recteur et le Sénat de l'Université de Breslau ont décidé d'accorder le droit de suivre les cours universitaires, à titre d'étudiantes de passage (*Hospitantinnen*), aux dames qui ont passé l'examen de maîtresses des sciences pour les écoles supérieures de filles.

Carlsruhe. — La ville de Carlsruhe, qui a eu l'honneur d'ouvrir et d'organiser le premier gymnase de jeunes filles d'Allemagne, vient d'obtenir de l'autorité grand-ducale les assurances les plus encourageantes pour le développement de ce gymnase. Le ministère badois de l'instruction publique a déclaré, en effet, à une délégation de la « Société pour la réforme de l'enseignement féminin », qu'il ne s'opposerait pas à ce que les élèves du gymnase de jeunes filles, une fois l'établissement pourvu de sa complète organisation, fussent admises à se pourvoir du certificat de maturité qui donne accès aux Universités. En conséquence, le gymnase s'est empressé, dès le mois de décembre 1895, de créer une classe supérieure de plus, l'Untersekunda, comme acheminement vers l'identification de son curriculum avec celui des gymnases classiques de garçons.

Gœttingen. — L'Université de Gœttingen admet depuis plusieurs semestres des élèves femmes, pourvues d'une préparation scientifique suffisante, à suivre un certain nombre de ses cours. Dans le semestre d'été de l'année scolaire dernière, on a compté une vingtaine d'étudiantes, la plupart adonnées aux sciences mathématiques et naturelles ; il faut noter cependant quelques élèves femmes qui se consacraient à l'économie politique, à la philologie germanique et aux langues vivantes. Une jeune fille, Mlle Chisholm, a conquis, en 1895, le diplôme doctoral, avec la mention : *Summa cum laude*. Elle présentait comme thèse principale une dissertation sur les mathématiques, comme thèse accessoire un travail sur la physique et l'astronomie. L'Université de Gœttingen n'avait fait auparavant que deux doctoresses (philosophie, 1874) en ce siècle : encore n'avaient-elles point été ses élèves. Il est curieux de signaler qu'en 1787 déjà, une femme, qui, elle, avait suivi les cours de l'Université de Gœttingen, y avait obtenu le bonnet en présentant une thèse de mathématiques et une autre sur la *Res metallica*.

AUTRICHE-HONGRIE

Budapest. — Le ministère de l'Instruction publique a consulté le corps professoral de l'Université de Budapest sur la question de savoir si les femmes pouvaient être admises à suivre les cours. Les Facultés les plus directement intéressées, celles de philosophie et de médecine, ont adopté des résolutions divergentes, que le Sénat, ou Conseil général de l'Université, a faites siennes. Seule, la Faculté de médecine s'est montrée libérale. Elle admet que les femmes puissent aspirer à exercer les professions de médecin et de pharmacien ; mais elles ne pourront obtenir

le diplôme qu'après avoir suivi le cours complet des études afférentes et avoir produit, au préalable, le certificat de maturité, ainsi que la preuve d'une connaissance suffisante de la langue latine.

Les décisions de l'Université ont été communiquées au ministre.

GRANDE-BRETAGNE

Oxford. — *Réglementation du nouveau grade de bachelier ès lettres ou ès sciences.* — Le Sénat universitaire d'Oxford vient de créer et de réglementer un baccalauréat spécial, avec mention *lettres* ou *sciences* étranger au grade ancien et toujours subsistant de bachelier ès arts, et destiné surtout, dans la pensée de l'autorité universitaire, à favoriser l'étude approfondie des branches particulières de la culture scientifique ou littéraire. Deux questions principalement se posaient : 1° les candidats au nouveau baccalauréat seraient-ils astreints à deux ou à trois années de scolarité à Oxford ? — 2° le diplôme nouveau conférerait-il, ou non, l'aptitude à se présenter à la licence (grade de *magister artium*) ?

Il a été résolu que les bacheliers ès lettres et ès sciences ne seraient pas admis, *ipso facto*, à s'inscrire comme candidats au grade de *magister artium*. — Sur le chapitre de la scolarité, il a été décidé que nul ne pourrait se présenter aux examens du nouveau baccalauréat s'il n'avait figuré pendant huit *terms* sur la liste des étudiants immatriculés d'Oxford. Toutefois, les candidats déjà possesseurs d'un diplôme de bachelier délivré par l'Université ou de tout autre diplôme supérieur de même ordre sont dispensés des conditions d'assiduité ci-dessus énoncées.

Voici les principales dispositions adoptées par l'Université d'Oxford pour la collation du baccalauréat ès lettres ou ès sciences. Toute personne âgée de 21 ans, immatriculée à l'Université ou dûment qualifiée pour l'immatriculation, doit déclarer au secrétaire du *board of Faculties* son intention de se vouer, en vue d'obtenir le grade de bachelier ès lettres ou ès sciences, à une branche spéciale d'études, dont mention expresse doit être faite. Le candidat est tenu de prouver qu'il a subi les examens préparatoires correspondant à la spécialité choisie par lui, ou qu'il a reçu une instruction générale suffisante ; il est également obligé de prouver que les études nécessaires à cette spécialité peuvent être utilement poursuivies par lui dans l'Université d'Oxford.

Sont désignés comme juges des aptitudes du candidat et de la possibilité pour lui de poursuivre ses études spéciales des Comités composés de gradués de l'Université et autres personnes compétentes ; de plus, les *boards* (corps de Facultés) sont investis du droit de surveiller les études du candidat, et de lui imposer, selon le besoin, un programme général de travail.

Une fois le cours normal du futur bachelier terminé, celui-ci doit solliciter l'obtention du grade. Les corps de Facultés s'assurent que le cours a été suivi avec fruit, soit par voie d'examen, soit en exigeant le dépôt d'une dissertation ou d'un rapport sur les travaux scientifiques du candidat.

Celui-ci est, en outre, soumis à un examen public sur la matière spéciale de ses études. Le diplôme ne doit être conféré, dit le statut organique, qu'aux candidats qui fournissent la preuve d'une aptitude

scientifique supérieure (*a high standard of merit*); et les corps de Facultés, dans leurs rapports annuels, doivent énumérer les raisons qui les ont déterminés à délivrer chaque diplôme.

Examens féminins. — 28 candidates se sont présentées à la première session tenue à Oxford d'examens spéciaux pour les femmes. Toutes ont passé avec succès l'épreuve d'arithmétique ; 16 celle d'algèbre, 11 celle de géométrie, 8 celle de latin, 28 celles de français ou d'italien, 20 l'épreuve d'allemand.

PORTUGAL

Coïmbre. — L'Annuaire de l'Université de Coïmbre de 1895-96 fournit les chiffres suivants pour l'année scolaire 1894-95 : étudiants en théologie, 47 ; en droit, 541 ; en médecine, 148 ; en mathématiques, 118 ; en lettres et sciences physiques ou naturelles (Faculté de philosophie), 386 ; soit au total, 1 240 élèves. Il faut joindre à ce total 215 élèves de l'école de dessin et 19 étudiants en pharmacie. Total général, 1 474 élèves de tous ordres.

SUISSE

Bâle. — Il a été institué à Bâle, dans le cours du précédent semestre d'hiver, une série de cours académiques réservés aux commerçants (*Akademische Kurse für Kaufleute*). L'honorable directeur des finances M. le Dr Speiser, ancien professeur de droit commercial à l'Université de Bâle, a professé, dans ces cours, le droit commercial, et le professeur en activité, M. Georges Adler, a été chargé de l'enseignement de l'économie politique nationale, ainsi que d'un cours de banque et finances. Le succès de l'enseignement nouveau, qui n'a pas réuni moins de 100 auditeurs, appartenant au monde du commerce, pour chacun des cours, fait espérer qu'il sera continué à titre définitif. Aussi le département de l'instruction publique de Bâle a-t-il manifesté l'intention d'augmenter le nombre des cours et celui des professeurs chargés de les professer.

Fribourg. — Création d'une Faculté des sciences naturelles. — L'état florissant des finances de la jeune Université de Fribourg lui a permis de faire adopter par le Grand-Conseil du canton la résolution d'établir une Faculté des sciences naturelles, dont les cours ouvriront au début du semestre d'hiver 1896-1897. La nouvelle Faculté est installée dans les bâtiments d'une caserne située à 20 minutes de la ville, au lieu dit Pérolle. Une somme de 275 000 francs a été consacrée à l'aménagement des bâtiments ; l'acquisition du matériel et des instruments de laboratoire figurait aux prévisions du budget pour 72 000 francs ; enfin la Faculté doit compter 8 professeurs ordinaires au traitement fixe de 6 000 francs ; 2 professeurs extraordinaires, au traitement de 3 à 4 000 francs, et 4 assistants ou préparateurs. Il est pourvu à toutes ces dépenses, d'une part à l'aide des plus-values antérieures du budget universitaire, de l'autre par une série d'opérations financières qui ne grèvent en rien les revenus cantonaux. On estime à 85 000 francs environ le coût annuel de la nouvelle Faculté.

Genève. — Le dernier compte rendu des travaux de l'Université de Genève contient un tableau récapitulatif présentant les totaux comparés

des élèves femmes et des étudiants de cette Université, de 1887 à 1895 ; en voici la reproduction :

Semestres.	Total des étudiants.	Elèves femmes.
Hiver 1887-88	390	33
Eté 1888	407	31
Hiver 1888-89	438	32
Eté 1889	435	38
Hiver 1889-90	437	51
Eté 1890	449	52
Hiver 1890-91	463	76
Eté 1891	514	77
Hiver 1891-92	536	84
Eté 1892	569	72
Hiver 1892-93	594	92
Eté 1893	573	79
Hiver 1893-94	607	112
Eté 1894	595	105
Hiver 1894-65	653	130

AMÉRIQUE DU NORD

ÉTATS-UNIS

Université John Hopkins. — Les *University Circulars* de John Hopkins donnent, en mars 1896, les chiffres suivants pour la population scolaire de l'Université : mathématiques et astronomie, 111 étudiants; physique, 114; chimie, 116 ; géologie, 36 ; biologie, 88 ; grec, 51 ; latin, 78; sanscrit et grammaire comparée, 42 ; langues orientales, 80 ; histoire et sciences politiques, 102; philosophie, 46 ; dessin, 84 ; école de médecine, 153. Un nombre assez considérable d'étudiants, qui contribuent à former les totaux ci-dessus, sont inscrits à la fois pour deux séries de cours.

E. S.

NOUVELLES ET INFORMATIONS

UN ÉLOGE DE PASTEUR

DISCOURS PRONONCÉ AU BANQUET ANNUEL DE L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DE PARIS, PAR M. DUCLAUX, MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, DIRECTEUR DE L'INSTITUT PASTEUR, LE 18 JUIN 1896.

Messieurs, si vous êtes par nature rebelles aux conseils, vous êtes en échange sensibles aux exemples. Pourquoi, je vous prie, votre jeune Association est-elle allée, presque d'instinct, choisir comme son premier président un centenaire. Était-ce pour y trouver un présage favorable? Non, vous étiez assurés de vivre plus longtemps. Était-ce au grand âge de Chevreul que vous vouliez rendre hommage? Pas davantage. Bien qu'il soit de plus en plus difficile de devenir vieux, c'est là un mérite auquel la jeunesse n'est guère sensible. Ce que vous avez voulu honorer en Chevreul, c'est l'étudiant de quatre-vingtième année qu'il était. Vous aviez été frappés du spectacle de cette vie de savant, longuement et noblement déroulée dans le culte de la vérité. Pasteur, dans une vie moins longue, vous a donné le même spectacle, et c'est pour cela que vous l'avez acclamé. Vous n'avez pas seulement salué en lui le glorieux inventeur, mais aussi le chercheur patient et obstiné. Vous avez même compris que c'était par là qu'il se rapprochait le plus de nous et pouvait le mieux nous servir à tous d'exemple.

Il n'a pas commencé en enfant prodige, et on l'eût fort surpris au début de sa carrière, si on lui eût prédit sa brillante destinée. Il n'était pas entré de plain-pied à l'École normale, et comme les examinateurs, même ceux de la Sorbonne, ne sont pas toujours infaillibles, il n'avait eu un rang brillant ni à la licence, ni à l'agrégation. Vous voyez que, de ce côté-là aussi, son exemple est assez encourageant. Mais le rang d'ordination importe peu quand on a une foi profonde. Pasteur n'en était pas moins prêtre, prêtre de l'idée : déjà il portait allumée dans son esprit la lampe de l'adoration perpétuelle; déjà il se vouait à passer sa vie dans le sanctuaire du laboratoire.

Quelle foi le guidait à ce moment? D'abord cette pente de l'esprit dont je parlais tout à l'heure et qui l'entraînait à sortir des sentiers battus pour essayer des routes nouvelles. Quelqu'un qui, à ce moment, lui eût donné le conseil d'être et de rester professeur lui eût beaucoup nui. Il était trop prime-sautier pour avoir des élèves ou des maîtres, et c'était peut-être pour cela qu'il ne passait pas de brillants examens. Nous dirions aujourd'hui qu'il était automobile. Il n'était fait ni pour donner ni pour subir la remorque : il était fait pour marcher seul. Puis, il voulait faire connaître son nom, je me trompe, le nom de son père, pour lequel il avait déjà un sentiment de reconnaissance profonde. Il bornait là ses premières ambitions. Ce n'est que plus tard, après l'éclat de ses travaux de début, qu'il songea à la gloire. Déjà à Lille, il parlait, en souriant il est vrai, de la postérité. Mais à la fin de sa carrière, assuré de se survivre, il s'oubliait dans une vision plus noble. C'était le fils de l'ancien soldat de l'Empire qui s'était réveillé en lui, et il eût volontiers transformé en hommage à sa

patrie les hommages qu'il recevait de toutes parts. C'était l'image de la France vaincue et humiliée qu'il faisait apparaître devant les yeux de ceux qui le fêtaient au Congrès de Milan en 1875, et c'est encore la statue de la patrie renaissante qu'il dressait devant vous, jeunes gens, en vous parlant lors des fêtes de son jubilé.

Jusqu'ici, vous le voyez, il reste à notre niveau, car, Dieu merci! ni l'amour de ce pays, ni les ardeurs généreuses ne sont choses rares. Les moyens d'action ne l'éloignent pas davantage de nous. A vrai dire, il n'en avait vraiment qu'un, la persévérance, et, si on lui avait demandé comme à Newton, comment il avait fait ses grandes découvertes, il aurait pu, lui aussi, répondre : « En y pensant toujours. »

Entendons-nous bien! Je ne dis pas qu'il suffise d'y penser toujours pour devenir un Newton ou un Pasteur. Ce serait trop facile! Il y faut autre chose que nous allons rencontrer tout à l'heure. Mais si la condition n'est pas suffisante, elle semble nécessaire, comme on dit en géométrie. Je peux au moins affirmer que Pasteur la réalisait pleinement. Ceux qui l'ont connu seulement à la fin de sa vie l'ont vu capable de s'intéresser à beaucoup de choses en dehors de ses études. Il n'était pas aussi dissipé au début. Je ne crois pas que, dans les trente premières années de sa vie de savant, il ait pensé sérieusement à autre chose qu'à ses recherches, à ce que lui avaient donné celles de la veille ou à ce que lui promettaient celles du lendemain. Cette rumination continue, cette triture intellectuelle qui faisaient repasser constamment devant son esprit tous les éléments du problème à résoudre étaient pour lui le préliminaire obligé de toute recherche, le fondement solide de tout ce qu'il bâtissait.

Rien n'apparaissait aux yeux du public de ce travail souterrain et même on pourrait croire, à voir l'originalité, la simplicité, l'imprévu de beaucoup de ses solutions, qu'elles ont quelque chose de spontané et constituent d'heureuses trouvailles. Maintenant qu'on les connaît, on leur voit tant d'éclat qu'il semble qu'elles aient dû frapper de suite les yeux. Je ne sais pas s'il y a jamais eu de ces découvertes géniales, accomplies sans efforts et en vertu d'une sorte de divination. Mais tel n'a sûrement pas été le cas de Pasteur, et, s'il a été un découvreur, c'est d'abord qu'il a été un silencieux et un obstiné.

Ce qui l'a mis hors de pair, c'est qu'il aimait les grands horizons, qu'il savait les reconnaître et s'y reconnaître, qu'il voyait mieux que personne au loin, dans la brume, le haut sommet qu'il fallait conquérir pour dominer la terre inconnue et promise. C'est là qu'a été le don rare, le secret de sa puissance. Mais une fois le but entrevu, il n'avait pas plus que nous des ailes pour y arriver.

. . . . . .

Ce n'était pas un officier du génie poussant régulièrement sa sape. C'était plutôt un artilleur audacieux faisant le tour de la place pour en chercher le point vulnérable, déplaçant ses batteries quand elles avaient été démontées, mais ne lâchant jamais prise. Quand, après une longue série de tentatives avortées, on se retrouvait au même point qu'au début, un autre se serait découragé. — Recommençons, disait Pasteur, et on recommençait, et il était rare alors qu'avec l'expérience, la connaissance des lieux qu'avaient donnée les premières attaques, on ne découvrit pas cette fois tel détail qui avait échappé, telle fissure par laquelle on pouvait s'insinuer et faire brèche.

Quand le moment du dernier effort était arrivé, la fougue faisait place au recueillement. Pasteur combinait en général une expérience décisive, résumant toutes ses tentatives antérieures, et en quelque sorte schématique pour la régularité avec laquelle elle devait marcher et aboutir. On montait à l'assaut au son des violons, et en marchant comme à la parade. Quand cette expérience réussissait sans encombre, c'était le signe que l'on était maître du sujet, et qu'on avait triomphé de la malice des choses. Et l'expérience réussissait, souvent à la surprise des préparateurs qui ne savaient pas le siège si avancé, parfois à celle de Pasteur qui ne croyait pas avoir aussi bien deviné, toujours à celle du public, qui, frappé de la maîtrise avec laquelle avait été conduit l'assaut

final, ne voulait voir et connaître que ce dernier épisode, et saluait le vainqueur de longues acclamations.

La grandeur des découvertes de Pasteur fait pourtant qu'il y a un enseignement que sa vie ne peut pas nous fournir, celui du travail obscur et sans gloire. Gardons-nous de le dédaigner, parce qu'il n'a pas toujours, qu'il a même rarement ce couronnement. La recherche libre, désintéressée, de la vérité, vaut par elle-même, par les joies qu'elle donne à qui la pratique, par l'indépendance d'esprit dont elle lui donne l'habitude, par le sentiment plus profond qu'elle lui communique de sa liberté et de sa responsabilité. J'oserais même dire que, pour cette œuvre intérieure, elle n'a pas besoin d'aboutir et de rencontrer le suffrage des autres. Il suffit que nous ayons la conscience d'être à notre place et de faire honnêtement notre devoir. Comment ne pas voir, du reste, que l'édifice immense auquel nous travaillons tous change constamment de plan et d'assises? Nous avons amoureusement taillé, dressé et même sculpté notre pierre, avec la pensée qu'elle restera peut-être une pierre de façade, et arrêtera l'attention des visiteurs. Vain espoir, de nouvelles assises la recouvrent et la font oublier. N'importe! elle existe, et si nous l'avons choisie ou faite solide, elle pourra servir à asseoir des découvertes nouvelles. C'est la joie de la travailler qui est la rançon de l'effort, et non la place qu'elle occupe. « Vivez, vous disait Pasteur, dans la paix sereine des laboratoires et des bibliothèques. » Je suis sûr de rester fidèle à sa pensée, en ajoutant : « Vous n'y trouverez pas toujours la gloire, vous n'y trouverez jamais la fortune ; mais vous y sentirez cette douceur d'être chaque jour quelque chose de plus que la veille et d'avoir apporté dans le monde votre part de vérité.

M. LAVISSE A L'ORPHELINAT D'ALSACE-LORRAINE

L'orphelinat du Vésinet, où sont élevées, sous le patronage de M. d'Haussonville, un certain nombre de jeunes filles originaires des départements annexés, et pupilles de la Société de protection des Alsaciens-Lorrains, vient de célébrer sa distribution de prix annuelle. A cette touchante cérémonie, l'on a eu la bonne fortune d'entendre un discours qui peut compter parmi les plus charmants qu'ait prononcés M. Lavisse. Le savant académicien a su mêler, à une délicate leçon de pédagogie féminine, de lumineuses considérations historiques, frappées au coin du patriotisme le plus ardent tout ensemble et le plus éclairé. On sera heureux, sans doute, de lire ici les plus remarquables passages de cette allocution.

Après avoir rendu hommage à la mémoire de M. le comte d'Haussonville, le père, si dignement continué par son fils, M. Lavisse poursuit en ces termes :

Je sais que je n'ai pas besoin de vous rappeler votre devoir de reconnaissance envers les bienfaiteurs qui vous ont donné pour asile cette belle maison. Vous leur témoignez votre reconnaissance en étant heureuses et en étant sages; c'est justement tout ce qu'ils vous demandent. Vous êtes heureuses, on le voit bien à vos figures. Aux heures des jeux, des chants et des rondes, vous vous en donnez à cœur joie ; c'est déjà de la sagesse. Car une enfant qui ne joue pas n'est pas une enfant sage, puisque ce n'est pas une enfant. Il faudrait savoir si vous aimez autant le travail que le jeu, et si vous ne continuez pas quelquefois en classe à chanter et à danser en imagination. Je ne me suis pas informé sur ce point; mais si, par hasard, j'avais appris que vous entrez plus volontiers

dans la cour que dans la salle d'étude, je ne vous gronderais pas sans y mettre quelque indulgence. Je sais bien que ce n'est pas naturel de demeurer assis et attentif à une tâche pendant une série de minutes qui n'en finissent pas.

L'école, c'est la première épreuve de la vie. Autrefois, et peut-être est-ce encore l'usage aujourd'hui, on en faisait une sorte d'épouvantail pour les enfants. On nous disait : « Tu n'es pas sage, on va te mettre à l'école. » Aussi avions-nous peur de l'école comme d'un endroit redoutable.

La première fois que j'y allai, j'y fus conduit par surprise, en trahison : ma grand'mère m'emmena un jour sans me dire où nous allions. Arrivée à l'école, elle entra sous prétexte de faire une visite; je me souviens que sa main serrait solidement la mienne ; elle ouvrit une porte, me poussa doucement; le maître, qui m'attendait, me conduisit à mon banc. J'étais pris, ma première sensation d'écolier fut celle du passage de la liberté à la prison, et, comme la rue était ensoleillée et la classe sombre, du passage de la lumière à l'ombre. Je pleurai naturellement, mais bientôt je me consolai, et je devins par la suite un bon écolier.

Pardonnez-moi ce souvenir d'enfance et cette petite vanité rétrospective. Je disais que l'école n'est pas chose naturelle; mais justement, mes chères enfants, le devoir commence au moment même où vous avez à lutter contre la nature. Vous verrez plus tard que le signe le plus certain auquel il se reconnaisse, c'est l'effort. Toutes les fois qu'il vous coûte de faire une chose, il y a beaucoup de chances pour que cette chose soit un devoir, à moins que vous ne soyez nées avec la pure vocation du bien, ce qui est très rare. Le plus sage, c'est de faire l'effort tout de suite, parce que, bientôt après, toute peine cesse, le travail devient une seconde nature.

Comprenez bien ce mot-là: une seconde nature. C'est une nature ajoutée à la première, et ajoutée par qui? par vous-mêmes. La première nature, c'est vous, telles que vous êtes venues au monde : qu'elle soit bonne ou mauvaise, vous n'y êtes pour rien. La seconde, c'est votre œuvre, c'est votre propriété, une propriété bien à vous, la seule qui soit absolument sûre. Acquérez la propriété d'une seconde nature meilleure que la première, et, si humbles que vous deviez demeurer dans la vie, vous vous classerez dans une aristocratie où je vous assure qu'il n'y a pas beaucoup de monde.

L'éducation que vous recevez ici, mes chères enfants, a le grand mérite de vous préparer à la vie qui sera la vôtre un jour. Elle se propose de faire de vous de bonnes chrétiennes, de bonnes ouvrières, de bonnes ménagères. Elle vous donne les préceptes de la vie morale, les connaissances intellectuelles les plus nécessaires, et elle vous instruit au travail de la maison. Si vous vous appliquez à bien profiter de cette éducation, vous serez des personnes très utiles ; dans la maison où vous entrerez, le bonheur entrera avec vous. Un de nos plus graves sujets d'inquiétude aujourd'hui, c'est que le bonheur manque à tant de foyers. Ce n'est pas toujours la faute de ceux qui les habitent, c'est souvent la faute du foyer lui-même; la preuve c'est que des efforts sont faits dans tous les pays pour rendre le foyer habitable et possible la vie de famille. Mais ces efforts généreux seront vains sans le secours d'une bonne fée, la maîtresse du logis. C'est à elle d'embellir la maison en lui donnant la parure de la propreté et du bon ordre, parure charmante où il faut beaucoup d'art; un philosophe ancien a dit très justement qu'il y avait de l'art à bien ranger des casseroles. C'est à la maîtresse du logis d'assurer la régularité de la vie quotidienne par l'exactitude, cette autre forme du bon ordre; mettre les objets en leur place, faire les choses en leur temps, voilà deux bonnes maximes. Le logis ainsi paré, le temps ainsi réglé imposent pour ainsi dire la décence et la régularité à la famille entière. Il y a une discipline des choses qui peu à peu subjugue les esprits mêmes désordonnés et rebelles...

Toute votre éducation tend à vous rendre capables de devenir les bonnes Françaises dont la France a grand besoin. Soyez donc dociles à cette éducation et votre dette sera payée largement à vos bienfaiteurs.

Vos bienfaiteurs! devrais-je prononcer ce mot? Je suis sûr qu'il ne paraît pas juste à ces bienfaiteurs eux-mêmes. Envers les enfants de Lorraine et d'Alsace, le bienfait n'est-ce pas le devoir? C'est le devoir en effet. Laissez-moi vous expliquer cette parole; il faut pour cela que je conduise nos pensées vers le pays où naquirent vos pères.

Ce pays, les hommes de mon âge l'aiment plus qu'aucun autre pays au monde. Nous étions jeunes, lorsqu'il fut perdu pour la France. Plus d'un quart de siècle a passé depuis ce temps-là; mais qui le croirait? il semble que ce soit hier; aucun malheur privé, si cruel qu'il ait été, n'a laissé dans nos âmes une si fraîche blessure. Et nous aimons cette douleur. Vous ne savez pas encore mes enfants, mais plus tard, dans longtemps, quand vous aurez joui et souffert de la vie, vous saurez cette chose étrange, que les plus douloureux souvenirs sont les plus chers et les plus nobles...

Les Français qui vous ont recueillies ici, mes chères enfants, et tous ceux qui s'intéressent à vous, se sentent obligés envers nos provinces perdues; leur charité envers vous, c'est le payement d'une dette contractée envers elle.

La rancune de la défaite se serait effacée un jour de nos mémoires. La guerre s'éloigne de nos mœurs, les esprits cherchent des horizons nouveaux, l'ambition de la gloire, comme on la comprenait jadis, semble s'éteindre; — mais, entre ces provinces qui nous aimaient et nous par la faute de qui elles ont été perdues, demeure un lien indestructible.

Il y a trois cent cinquante ans, lorque le pays de Metz fut réuni à la France; il y a deux cent cinquante ans, lorsque l'Alsace fut réunie à son tour, il ne fut pas besoin de fonder en Allemagne un asile pour les enfants de réfugiés du pays de Lorraine ou du pays d'Alsace. Les Lorrains n'émigrèrent pas, ni les Alsaciens. Les sentiments des générations qui virent ces événements s'accomplir ne furent en rien semblables à ceux de vos pères à vous. L'Allemagne dont elles se séparaient n'était pas une patrie, c'était une région vague aux frontières incertaines; on ne savait où était la tête ni le cœur des « Allemagnes », comme on disait jadis. La pauvre Alsace nous arriva saccagée, dépeuplée par l'atroce guerre qui dura trente ans et qui était née du désordre allemand. Nous trouvâmes un désert avec des ruines. Peu à peu le désert se repeupla, les ruines furent relevées. L'Alsace devint si vite et si bien française que du vivant même de Louis XIV, pendant les malheurs de la fin du règne, alors qu'on parlait de démembrer la France, le roi de France écrivait que « les habitants de l'Alsace sont plus Français que les Parisiens » et que l'Alsace, si on la rendait à la Maison d'Autriche, « couverait un brasier d'amour pour la France et de fervents désirs pour le retour de son règne en ce pays ». D'ailleurs, en ce temps-là, les gouvernements gouvernaient bien moins qu'aujourd'hui. Ils ne prétendaient pas prendre aux sujets toute leur âme. L'usage de la langue allemande ne fut défendu ni dans l'école ni dans l'église. Les vieilles coutumes furent respectées, et, en devenant française, l'Alsace demeura l'Alsace. Les gouvernements ne prélevaient pas de la même façon qu'aujourd'hui l'impôt du sang. Il n'y avait pas d'armées vraiment nationales, où tout le monde servait par devoir. Un homme n'était pas contraint, comme pourraient l'être aujourd'hui les Lorrains et les Alsaciens, à s'armer, à tuer ou à mourir, en combattant contre un pays qu'ils considèrent toujours comme leur patrie. Cette chose horrible, et qui rappelle les servitudes antiques, était inconnue. Aussi les Lorrains et les Alsaciens demeurèrent en Lorraine et en Alsace, au lieu que de nos jours un si grand nombre ont préféré, préfèrent encore l'exil, si dur qu'il soit, à la dure loi de l'étranger, et ceux qui demeurent gardent au fond du cœur la protestation et l'espérance. C'est pourquoi nous sommes obligés envers ceux qui sont venus à nous, envers ceux qui sont demeurés. Ce sentiment ne commande aucune haine, aucune injustice à l'égard du grand peuple dont il nous fait les adversaires. Il est plus qu'un sentiment national, il est un sentiment de justice et d'humanité...

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. ALFRED RAMBAUD, MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DES BEAUX-ARTS ET DES CULTES, LE DIMANCHE 21 JUIN, A LA DISTRIBUTION DES PRIX DE L'ASSOCIATION POLYTECHNIQUE, AU TROCADÉRO.

MESDAMES, MESSIEURS,

Mon premier mot doit être un mot de remerciement pour votre président, M. Brouardel, qui a bien voulu m'appeler à présider votre réunion annuelle.

Peut-être ignorait-il lui-même, quand il a fait cette démarche auprès de moi, que je fus pendant quelque temps, dans un de vos groupes du quartier Latin, un professeur de l'Association polytechnique. Il y a de cela beaucoup d'années, car le président de l'Association était l'ardent patriote Perdonnet, mais j'ai conservé de cette collaboration d'un jour à votre œuvre un précieux souvenir. Songez donc! c'était la première fois que l'on me confiait un cours, et c'est le premier cours que j'aie fait.

Je savais quelle noble origine est celle de votre association. Elle est née au lendemain d'une des batailles de la liberté, lorsque les élèves de l'École polytechnique et les ouvriers, restés frères d'armes après la lutte, se retrouvèrent dans vos premiers cours d'adultes, ceux-là comme professeurs, ceux-ci comme auditeurs, et, après avoir combattu ensemble pour faire la démocratie victorieuse, travaillèrent ensemble à l'instruire pour son rôle futur de souveraine.

Depuis cette glorieuse année 1830, bien des progrès se sont accomplis dans l'éducation populaire. L'État a réalisé une œuvre vraiment colossale, et à compter les myriades d'écoles qu'il a ouvertes aux enfants de la nation, le chiffre atteint par ses budgets d'instruction primaire, l'armée d'instituteurs et de professeurs qu'il a mobilisée, le perfectionnement de ses méthodes d'enseignement, il semblait que rien ne restât plus à faire pour les associations libres comme la vôtre.

Il s'est trouvé, au contraire, que plus l'effort du gouvernement devenait énorme, plus éclatant était le succès qui couronnait cet effort, plus le concours des associations libres lui devenait nécessaire, et c'est précisément au temps des grandes créations de M. Jules Ferry qu'elles ont pris leur plus haut essor.

Le grand homme d'État, qui était avant tout, et, quoi qu'en aient dit ses adversaires, avant tout, entendez-le bien, un homme de liberté, vous adressait, le 2 juillet 1880, cet éloquent appel :

« L'Université républicaine a besoin d'avoir à côté d'elle des collaborateurs comme vous, des chercheurs comme vous, des sociétés libres qui explorent avant elle et pour elle les régions inconnues, qui élaborent des méthodes nouvelles, qui font, en un mot, les expériences que l'État n'a ni le loisir ni le droit de faire avant qu'elles aient été consacrées par le temps. Il faut au corps enseignant de la République cette armée auxiliaire, ces éclaireurs volontaires et infatigables : leur concours nous est précieux et indispensable. »

Et, caractérisant votre enseignement, il ajoutait avec une admiration sincère : « Ici tout est libre : l'écolier, le professeur, le programme. »

Cette conviction que votre concours nous est « précieux, indispensable », ce sentiment de gratitude de l'Université républicaine, de l'État

républicain envers vos libres associations, c'est ce que démontre l'empressement de tous mes prédécesseurs à venir présider à vos réunions. Nous venons ici pour vous dire : Merci ! et pour vous dire : Courage !

Et remarquez-le, Messieurs, cette conviction qu'exprimait M. Jules Ferry dans tous ses discours de 1879 à 1882, elle se retrouve aussi dans les décisions prises par le Congrès libre des Sociétés d'instruction populaire, librement réuni au Havre dans les séances d'août et septembre de l'année dernière, ce congrès dont mon éminent prédécesseur, M. Poincaré, avait accepté la présidence et que M. le Président de la République a honoré de sa visite et de ses encouragements.

Cette conviction, mais elle est devenue le programme même de ce congrès.

Ses décisions peuvent se résumer ainsi :

1° Il est nécessaire de doter le pays d'un ensemble d'institutions auxiliaires et complémentaires de l'école ;

2° Ce complément indispensable d'instruction et d'éducation populaires ne peut être constitué sur un plan uniforme et officiel ;

3° Une telle entreprise dépend avant tout de l'initiative privée.

Or l'initiative privée, Messieurs, c'est vous.

C'est l'initiative de votre association, l'initiative des association similaires, non pas rivales, mais émules de la vôtre, de l'Association philotechnique, de la Ligue de l'enseignement, de la Société d'instruction élémentaire, et de combien d'autres !

Et comment avez-vous accueilli ce nouvel appel à votre dévouement?

J'ai sous les yeux une circulaire du 23 octobre 1895, adressée à tous vos adhérents, à tous vos amis, sur toute l'étendue du territoire français, les invitant à établir de nouvelles sections de l'Association polytechnique dans les localités qui sont encore privées de cette organisation.

Ainsi, tantôt par l'effort spontané de votre patriotisme, tantôt sous l'excitation de l'opinion publique et des pouvoirs publics, votre association n'a cessé de grandir. Elle a commencé par 14 cours en 1830 ; en 1863, à l'époque où j'avais l'honneur d'être un de vos maîtres, il y en avait 50. Aujourd'hui, il en existe 575, avec 565 professeurs, donnant l'instruction à près de 12 000 élèves, rien que pour l'agglomération parisienne.

Et savez-vous quelle somme de dévouement cela représente pour ces cinq ou six cents professeurs, qui, tous, ont déjà porté le poids d'une journée de labeur avant de vous consacrer celui de leur veillée? Quelle somme de dévouement aussi chez ces 12 000 élèves, pour la plupart employés, artisans, ouvriers, qui acceptent pour récréation de leur travail de la journée un effort intellectuel ? et quelle estime, quelle affection doivent avoir les uns pour les autres ces élèves et ces maîtres?

Tout cela, c'est le Paris qu'on ne voit pas, que l'étranger, prompt parfois à nous juger sévèrement, n'a pas le temps de noter sur son carnet de voyage, que nous-mêmes ignorons trop. Mais combien ce Paris nous honore ! Quel admirable trait à ajouter au caractère français ! Combien il doit nous donner d'espérance dans l'avenir de notre démocratie ! Les turbulents, les bruyants, ce sont ceux qu'on voit, qu'on entend. Mais ces laborieux, ces silencieux, par qui s'élabore l'avenir de la République, c'est la démocratie elle-même, aux eaux profondes,

aux eaux saines, dont les vaines agitations rident à peine la surface.

Sur un point encore, vous avez réalisé les vœux de M. Jules Ferry, devancé les décisions formulées au congrès du Havre.

Vous vous êtes défiés de l'uniformité dans l'enseignement. Vous avez voulu des enseignements variés, répondant aux besoins variés de notre société, adaptés à la variété des demandes de votre jeune clientèle, spéciaux pour telle ou telle région de la France, pour tel ou tel quartier de Paris.

Où l'on sollicitait de vous des enseignements pratiques, vous les avez donnés : ici on a sculpté du bois, là on a taillé de la pierre. Mais après avoir séduit vos élèves par l'appât d'une utilité immédiate, tout de suite vous les avez amenés à comprendre que, même pour sculpter du bois, il faut savoir le dessin, et, même pour tailler de la pierre, il faut savoir les éléments des mathématiques, et peu à peu vous les avez dirigés vers les sommets de l'art et les sommets de la science.

Par là vous les affranchissez de la servitude du métier quotidien, servitude d'autant plus pesante que la division à l'infini du travail moderne tend à réduire le rôle de l'initiative. Vous élevez et agrandissez leur esprit. Vous leur faites lever la tête et regarder les astres, c'est-à-dire les grandes lois qui président à l'ensemble du travail moderne. Vous n'entendez pas, même dans les enseignements du caractère le plus pratique, préparer seulement d'excellents artisans, des employés modèles, tous précieux agents de la richesse nationale, mais aussi des hommes. mais aussi des citoyens, mais aussi des membres de la société la plus intellectuelle et la plus artiste qu'il y ait au monde.

C'est pourquoi, après tous ceux de mes prédécesseurs qui se sont succédé à ce fauteuil, je viens aussi vous dire : Merci ! et vous dire : Courage !

Je viens dire merci à votre président, l'éminent médecin et physiologiste, un des plus grands noms de la science française, qui, de son temps si précieux, vous ménage une si large part; merci à vos professeurs, dont j'aperçois ici le doyen, M. Barré, votre élève d'abord, puis un de vos maîtres, votre collaborateur depuis trente-huit ans ; merci encore à vos élèves, pour la conscience qu'ils ont de leurs devoirs de citoyens d'une République et le zèle qu'ils apportent à se rendre dignes d'un si beau nom et d'un si beau rôle.

Merci, au nom de l'Université républicaine, au nom de la Patrie et de la République !

LES COURS DE VACANCES DE L'ALLIANCE FRANÇAISE

Nous reproduisons le beau discours que M. Gaston Paris, de l'Académie française, a prononcé à la séance d'ouverture des cours de vacances de l'Alliance française.

MESDAMES, MESSIEURS,

L'Alliance française, en instituant les cours de vacances qui dès leur début ont si bien réussi, a voulu compléter l'œuvre qu'elle poursuit depuis treize ans et à laquelle nous apportons tous, étrangers ou Français, notre concours. Cette œuvre n'a rien de politique, vous le savez; elle est toute de civilisation et, si j'ose le dire, de fraternité interna-

tionale. Il s'agit de propager le plus loin qu'il sera possible la connaissance de notre langue, considérée comme ce qu'elle a toujours été, ce que, nous l'espérons, elle restera toujours, le véhicule le plus clair, le plus praticable et le plus familier des idées qui relient entre eux les hommes cultivés de tous pays. C'est merveille de voir avec quelle rapidité cette pensée a été comprise, avec quelle chaleur elle a été accueillie. Dans les pays les plus éloignés de la France, l'Alliance compte aujourd'hui des foyers dont le nombre et l'activité, lorsqu'il nous arrive, au cours de quelques voyages, de nous en approcher, nous surprennent et nous touchent profondément. En présence de ces réponses si spontanées et si cordiales faites de toutes parts à notre appel, nous pouvons être pleinement rassurés sur les fausses interprétations qu'on aurait pu lui donner et continuer notre Œuvre avec la confiance que nous permettent d'avoir en elles tant de sympathies venues à nous en toute liberté.

Les cours de vacances, qui, pour la troisième fois, vont s'ouvrir à Paris, donneront à cette Œuvre plus de solidité et en marqueront excellemment le vrai caractère. Les étrangers qui veulent bien connaître non seulement la langue française, mais le milieu où elle s'est formée, les littératures à laquelle elle a servi d'expressions, le peuple dont le génie s'est incarné en elle, ne sauraient se contenter de lectures et de leçons. Ils éprouvent le besoin de venir en France, de vivre un peu parmi nous, de respirer cet air de Paris qui, comme celui d'Athènes ou de Florence, donne aux lèvres par lesquelles ils passent un accent qu'on n'entend point ailleurs, ce que les Romains appelaient l'*urbanité* et qui, toujours renouvelé sans cesser d'être le même, reçoit et traduit le premier, le plus léger ébranlement de chaque évolution de notre langage, de notre pensée et de notre goût. Mais combien, parmi les curieux, sont retenus loin de nous pendant la plus grande partie de l'année et ne peuvent visiter Paris qu'à l'époque des vacances, quand tous les cours sont fermés et quand la plupart des Parisiens eux-mêmes sont partis! L'Alliance recevait chaque année l'expression de leurs regrets et de leur désappointement. Quelques-uns de nos meilleurs professeurs, des amis les plus fervents de la cause que nous servons, ont eu alors l'idée de se dévouer et d'organiser pour les visiteurs des vacances, jusque-là si peu favorisés, une large hospitalité intellectuelle. Grâce à leurs efforts, les étrangers qui viendront nous voir aux mois de juillet et d'août trouveront, je ne dis pas simplement des cours, mais des cours faits exprès pour eux, où l'on s'attachera à éclairer et à mettre en relief tout ce qui, dans l'étude de notre langue, de notre littérature, de notre art, de notre vie sociale, peut ou les arrêter ou les intéresser le plus. On a poussé la prévenance jusqu'à instituer à la suite des cours un diplôme qui, délivré avec les meilleures garanties, sera certainement pour ceux qui les rapporteront un très précieux témoignage. Je ne parle pas du service, pourtant très digne d'être apprécié, que rend l'Alliance à nos hôtes en leur facilitant leur installation matérielle; mais que dire de ces promenades artistiques, de ces visites aux monuments sous une direction amicale et compétente? Elles feront assurément l'envie de bien des Parisiens, auxquels leur grande cité est moins connue qu'elle ne le sera bientôt à nos visiteurs de quelques semaines.

Messieurs, vous le voyez, nous n'avons aucunement crainte d'attirer chez nous nos amis lointains. Nous n'avons pas ressenti l'inquiétude de

ce brave homme d'un conte de Boccace qui, voyant partir pour Rome un juif presque converti, se désolait en pensant qu'une fois qu'il aurait vu de près le centre et le cœur du monde chrétien il aurait perdu toutes ses illusions et renoncerait au baptême. Nous sommes convaincus, au contraire, que nos visiteurs nous quitteront sinon avec une admiration sans réserve à laquelle nous ne prétendons pas, du moins avec des sentiments d'estime et d'amitié plus affermis qu'ils ne l'étaient avant le voyage. Nous avons aimé de tout temps, nous autres Français, mettre au vent nos travers et même nos vices avec une désinvolture qui a réjoui les uns et scandalisé les autres, mais qui ne saurait donner le change à ceux qui nous connaissent bien et qui savent distinguer l'apparence bruyante de la réalité durable. Sous une végétation de surface, capricieuse, un peu folle parfois, avouons-le, malsaine, on trouve en France un sol fécond et solide, qui porte, à côté de l'ivraie, les plus riches et les plus salutaires moissons. Plus vous séjournerez parmi nous, vous que nous accueillons toutes portes ouvertes, et tous cœurs ouverts, mieux vous le verrez de vos yeux, plus vous le toucherez de vos mains, le sol de la patrie qui, depuis la *Chanson de Rolland* jusqu'à Pasteur, a donné au monde tant d'œuvres héroïques, graves et saines, tant d'hommes dévoués au vrai et au bien, tant de bienfaiteurs de la pensée et de la civilisation humaine. Nos qualités, grâce à ce besoin et à cette faculté d'expansion dont l'Alliance est un nouveau témoignage, sont utiles aux autres, comme à nous; nos défauts nuisent surtout à nous-mêmes. Et pour ceux même que ces défauts trouvent les plus sévères, nous méritons le jugement d'un poète italien : « Il en est des Français comme des femmes: On en dit toujours du mal et on les aime toujours. » Vous qui êtes venus chez nous pour mieux nous connaître, vous nous aimez déjà; quand vous nous quitterez, vous nous connaîtrez sûrement mieux et nous espérons que vous nous aimerez plus. Nous, en tous cas, nous vous serons profondément reconnaissants de votre sympathie, et plus elle s'accroîtra, plus elle pourra nous devenir non seulement précieuse, mais profitable. On dit, et je le crois, que les enfants sont les meilleurs éducateurs des parents, parce que ceux-ci sentent qu'ils doivent mériter leur respect et ne pas trop prêter à leurs critiques. Des amis comme vous peuvent rendre le même service : il nous arrivera souvent de réfléchir à l'opinion que nos actes ou nos discours peuvent donner de nous à des juges bienveillants, mais équitables; touchés de votre affection et de votre estime, nous tiendrons à les mériter pleinement; nous vous demanderons parfois des conseils en échange de nos leçons. Ainsi se resserrera entre nous tous cette noble Alliance que nous avons fondée avec votre concours, et qui sera d'autant plus forte et d'autant plus bienfaisante qu'elle s'appuiera sur un plus profond accord des pensées et des consciences.

L'UNION MORALE

M. Boutroux a prononcé à la distribution des prix du lycée Henri IV (le 30 juillet 1896) un admirable discours dont nous extrayons les passages suivants :

L'enseignement de l'Université, qui grandit les esprits ordinaires, ne courbe pas les esprits supérieurs; mais, en développant l'initiative individuelle, il

prépare pour la patrie des hommes et des citoyens. Et quelque opinion que l'on professe sur la forme idéale de la société humaine, on ne peut qu'applaudir à une telle éducation. Où donc, en effet, le corps prendrait-il la vie et la force, si les cellules dont ils se composent étaient inertes et sans action propre? Non, la société humaine ne saurait être un mécanisme, où toute impulsion vienne du dehors. Il n'y a pas d'invention et de système qui puisse rendre les hommes justes, dévoués et heureux, comme on discipline les forces brutes par l'industrie. L'homme n'existe et ne se soutient que par l'effort; et lui laisser croire qu'un jour viendra où il n'aura qu'à se laisser vivre, c'est le livrer sans défense à ses adversaires plus avisés et mieux armés, à l'action destructive du temps et des éléments, au retour offensif de l'animalité au sein de sa propre nature.

Rien ne serait plus injuste, d'ailleurs, que de confondre la volonté d'être une personne avec la personnalité entendue dans le sens d'égoïsme. On peut être quelqu'un sans se prendre soi-même pour fin de ses actions. On peut vouloir être quelqu'un pour pouvoir se dévouer. Et il n'est pas douteux que ce ne soit en ces termes mêmes qu'aujourd'hui plus que jamais se pose devant nous le devoir.

Il y a d'abord cette chose toujours présente à nos esprits et sur laquelle je ne saurais m'appesantir, car les grandes douleurs sont muettes. La patrie saigne et attend. Ne vous bercez pas de flatteuses illusions. L'avenir de nos idées, de notre langue, de notre littérature, de cette forme particulière et exquise de la civilisation que nous ont léguée nos ancêtres est lié à notre existence nationale et à notre force. Voulez-vous que notre langue se fige ou se corrompe, et, refoulée dans le monde comme langue vivante, y figure à côté du grec et du latin, comme une admirable langue morte; que les idées que nous représentons, la foi et les aspirations de nos pères soient travesties et présentées comme de dangereuses ou criminelles chimères; que nous-mêmes nous nous consumions dans les disputes sans grandeur ou dans les rêves impuissants? Voulez-vous entendre dire que la France se survit? Non, vous voulez, comme Français, et comme hommes vous devez vouloir que notre civilisation continue à vivre, à se développer suivant notre génie national et à se propager à travers les peuples. Achevez donc de rendre à la patrie sa fierté, sa puissance et son prestige. Les Eschyles et les Démosthènes ne naissent pas après Chéronée!

Il y a ensuite les misères intérieures, dont plus que jamais la profondeur nous effraye, soit que le progrès traîne après lui des suites redoutables, soit que l'œil de la pitié soit aujourd'hui plus ouvert. En face de ces maux, si l'indifférence est coupable, le sentiment est désormais insuffisant : l'action s'impose. Il est inadmissible que l'existence, le travail et la vertu soient des privilèges. La société a le devoir de mettre chaque homme en mesure de faire son métier d'homme.

Or, pour suffire à de si lourdes tâches, ce qui par-dessus tout est nécessaire, c'est l'union. Elle est le commencement et elle est la fin. Mais toute espèce de lien social n'est pas également fort et efficace. Il importe de se demander en quoi consiste l'union vraie.

Nul doute que la discipline purement extérieure, la simple contrainte exercée au nom de la force sur des agents passifs ne soit ici insuffisante. Quelle solidité, quelle initiative attendre, au moment du danger, d'hommes qui jamais n'ont agi par eux-mêmes. Et comment se passer, dans les luttes énormes auxquelles est suspendu notre avenir, de la solidité et de l'initiative des individus? Plus que jamais il nous faut, derrière l'obéissance, dont rien ne saurait dispenser, la vertu, l'intelligence, la capacité, la valeur réelle et personnelle. Il faut que l'union matérielle soit l'expression et la mise en œuvre d'une union morale...

Plusieurs préconisent comme forme supérieure de l'union, l'association libre des individus. Il faut considérer, disent-ils, que l'homme ne doit pas jouir de sa liberté en égoïste, mais qu'il a le devoir de lutter par l'association contre les

maux qui affligent l'humanité. Rien de plus louable assu ément, et l'on ne saurait trop mettre en relief la puissance de l'association. Mais elle ne suffit pas. L'homme doit savoir s'unir, non seulement à ceux qu'il choisit librement comme associés, mais à ceux que la nature, ou les conditions de la vie, ou la communauté de génie et de destinées lui ont donnés comme compagnons d'humanité. Comment faire reposer notamment l'idée de patrie sur celle d'association ou de contrat arbitraire? Non, la patrie n'est pas une institution, que nous puissions créer ou détruire à volonté; elle n'est pas notre chose : c'est nous qui lui appartenons. Dans le passé, dans le présent et dans l'avenir, elle est. Notre rôle à nous, ses représentants d'un jour, c'est de vouloir ce qu'elle veut et de travailler avec suite, avec intelligence, avec amour, avec abnégation s'il le faut, à l'accomplissement de ses destinées.

La forme excellente de l'union, c'est la subordination commune des individus à une fin qui les dépasse, c'est le dévouement de tous à la chose publique. Ici les individus ne sont plus seulement rapprochés du dehors : ils puisent leur vie et leur pensée à une source commune, ils ne font vraiment qu'un. Chacun d'eux, certes, travaille à s'élever, mais c'est en contribuant à l'utilité publique qu'il croira se grandir lui-même. Il ne saurait souhaiter, pour ses idées ou pour son groupe, un succès qui dût nuire à l'ensemble de la communauté.

D'ailleurs, dans un tel corps, y a-t-il encore des grands et des petits, des favorisés et des victimes? Tandis que, dans une société où les individus ne vivent que pour eux-mêmes, l'orgueil est le mouvement naturel de ceux qui tiennent les premiers rangs, le mécontentement de ceux qui occupent les derniers; là où l'intérêt de la République est souverain, quiconque sert l'État est grand; et le plus humble ne mérite pas moins de respect et d'estime, n'a pas moins de droit à la fierté que le plus haut situé dans l'échelle sociale : car lui aussi il a rempli son devoir et sanctifié son action par l'objet supérieur auquel il l'a rapportée; car, sans son travail, les plus hautes conceptions fussent demeurées vaines; car la grandeur commune est son œuvre, et son bien, et la trace immortelle de son passage dans le monde.

Telle est l'union que la patrie nous commande, l'union qui vraiment fait la force. Mais comment parvenir à la réaliser? Suffira-t-il que les institutions de l'État soient conçues dans cet esprit et que de grands citoyens excitent le dévouement de leurs compatriotes par l'exhortation ou même par l'exemple? On ne décrète pas le dévouement; on le suscite difficilement chez ceux qui n'y ont pas été formés dès la jeunesse. Rien de plus précieux à cet égard que la famille, où la nature elle-même nous enseigne à vivre pour une communauté. Elle est, certes, le séminaire de la République. Mais, entre la famille et l'État, un intermédiaire est nécessaire. Le cercle de la famille est trop restreint, celui de l'État est trop étendu. L'école veut remplir le vide. C'est encore une communauté donnée, non créée artificiellement, mais c'est déjà une unité toute morale, qui ne doit rien aux liens du sang. L'école est très propre à former des âmes unies dans la subordination commune à une fin supérieure, parce qu'une telle union est déjà, comme naturellement, l'âme même de la vie scolaire.

Ne sentez-vous pas, à mesure que vos facultés s'éveillent, que votre entrée au lycée vous a conféré une dignité, une responsabilité nouvelle? L'honneur de ce lycée, ses traditions, son esprit, sa fortune, tout cela est devenu vôtre. En même temps, vous avez assumé le devoir de garder intact le renom de votre lycée, d'ajouter, s'il se peut, à ses titres de gloire. Maîtres et élèves sont unis dans cette pensée. Chaque classe même forme un tout, qui a son histoire, son ambition, ses épreuves et ses joies communes. Dans le service de cette petite patrie, malgré les apparences, vous êtes tous égaux, car tous vous y puisez également ce qui ennoblit l'âme : le sens de la chose publique et la faculté de s'y dévouer...

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Circulaire du 10 juillet relative à la constitution des Universités.

Monsieur le Recteur, la loi constituant les Universités est promulguée au *Journal officiel* de ce jour.

Par le fait seul de cette promulgation, les Universités se trouvent constituées, et le Conseil général des Facultés devient le Conseil de l'Université.

Je vous prie de lui soumettre la question de savoir quelles dispositions nouvelles, d'ordre général ou d'ordre local, il estime qu'il conviendrait d'ajouter aux dispositions des règlements actuels.

Je désirerais que sa délibération parvînt à mon Administration au plus tard le 15 novembre prochain.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique des Beaux-Arts et des Cultes,

A. Rambaud.

Arrêté du 23 juillet portant réorganisation de l'agrégation des Facultés de droit.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, vu les statuts des 16 novembre 1874 et 27 décembre 1880; vu l'arrêté du 6 janvier 1891; vu le décret du 30 avril 1895 sur le doctorat en droit; le Conseil supérieur de l'Instruction publique entendu, arrête :

Article premier. — L'agrégation des Facultés de droit est divisée en quatre sections, savoir :

1° Section de droit privé et criminel. — 2° Section de droit public. — 3° Section d'histoire du droit. — 4° Section des sciences économiques.

Art. 2. — Il est ouvert un concours spécial pour chacune des quatre sections.

Art. 3. — Nul ne peut se présenter à l'agrégation si son diplôme de docteur ne porte les deux mentions :

Sciences juridiques;

Sciences politiques et économiques.

Il est fait exception :

1° Pour les docteurs en droit reçus antérieurement au régime institué par le décret du 30 avril 1895 sur le doctorat et qui auront obtenu la mention : *Sciences politiques et économiques*, en vertu des dispositions des articles 14 et 15 de ce décret;

2° Pour les docteurs en droit dont le diplôme ne porte aucune mention, soit qu'ils aient été reçus avant la promulgation du décret du

30 avril 1895, soit qu'ils aient été reçus depuis la promulgation de ce décret avec le bénéfice des dispositions de l'article 15.

Art. 4. — Aucune section ne comporte d'épreuves préparatoires.

Les candidats subissent toutes les épreuves du concours.

Art. 5. — Dans chaque section les épreuves du concours comportent, comme premier élément, l'appréciation des travaux antérieurs des concurrents.

Art. 6. — Les épreuves particulières à chaque section comprennent :

I. — SECTION DU DROIT PRIVÉ ET DU DROIT CRIMINEL

1. Une composition écrite sur un sujet choisi dans les parties du droit romain désignées par le jury du précédent concours.
2. Une leçon orale de droit civil français.
3. Une leçon orale de droit commercial et maritime.
4. Une leçon orale de droit criminel.
5. Une leçon orale de procédure civile, ou de droit international privé, suivant le résultat d'un tirage au sort opéré en séance publique par le jury du concours précédent.

II. — SECTION DU DROIT PUBLIC

1. Une composition écrite sur un sujet choisi dans les parties du droit constitutionnel ou du droit international public désignées par le jury du concours précédent.
2. Une leçon orale de droit constitutionnel.
3. Une leçon orale de droit administratif.
3. Une leçon orale de législation financière.
5. Une leçon orale de droit international public.

III. — SECTION D'HISTOIRE DU DROIT

1. Une composition écrite sur un sujet choisi dans les parties de l'histoire du droit français public et privé désignées par le jury du concours précédent.
2. Une leçon orale de droit romain.
3. Une leçon orale sur l'histoire du droit privé français.
4. Une leçon orale sur l'histoire du droit public français.
5. Une explication orale et critique d'un ou de plusieurs textes intéressant l'histoire du droit romain et pris soit dans le *Corpus juris civilis*, soit dans les œuvres et fragments des jurisconsultes romains qui ne figurent pas au *Corpus*, soit dans les textes épigraphiques, soit dans les auteurs littéraires latins.

La durée de cette épreuve orale est d'une demi-heure au plus.

IV. — SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

1. Une composition écrite sur un sujet choisi dans les parties de l'économie politique désignées par le jury du concours précédent.
2. Une leçon orale sur un sujet tiré de l'économie politique.
3. Une leçon orale sur l'histoire des doctrines économiques.
4. Une leçon orale de science et de législation financières.
5. Une leçon orale portant sur l'économie et la législation industrielles, ou sur l'économie et la législation coloniales, ou sur l'économie

et la législation rurales, suivant le résultat d'un tirage au sort opéré en séance publique par le jury du concours précédent.

Art. 7. — Les compositions écrites sont faites en sept heures, dans un lieu clos et sous la surveillance d'un membre du jury, avec les seuls textes ou ouvrages mis par le jury à la disposition des concurrents.

Art. 8. — Toutes les leçons et explications orales sont faites après vingt-quatre heures de préparation libre. Elles ont une durée de trois quarts d'heure au plus, sauf l'explicatfon des textes intéressant l'histoire du droit romain, dont la durée est fixée au paragraphe III de l'article 6.

Art. 9. — Le jury de chaque section est composé de cinq membres.

Les membres du jury sont désignés par le Ministre, conformément aux dispositions des articles 6 et 7 du statut du 27 décembre 1880.

Art. 10. — Les dispositions du présent arrêté sont applicables à partir de l'année 1897.

Pour le premier concours, les choix et tirage au sort prévus à l'article 6 seront faits, au mois de novembre 1896, par le Ministre, en Section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique.

Art. 11. — Sont et demeurent abrogées toutes les dispositions antérieures contraires à celles du présent arrêté.

A. Rambaud.

Circulaire du 21 juillet relative aux étudiants en médecine étrangers.

Monsieur le Recteur, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les mesures que j'ai décidées au sujet des étudiants en médecine étrangers.

Les services et laboratoires de nos Facultés de médecine continueront de rester grands ouverts, et sans condition, aux médecins étrangers qui, leurs études terminées dans leurs pays respectifs, viennent en France pour se perfectionner dans telle ou telle branche de leur art.

Quant aux jeunes gens, chaque année plus nombreux, qui viennent de l'étranger en France pour y commencer et y poursuivre les études médicales, il y a lieu de distinguer entre ceux qui ont l'intention de s'établir en France pour y exercer la médecine, et ceux qui se proposent, leurs études terminées, de retourner dans leur pays d'origine.

Pour les premiers, il est juste de les astreindre aux mêmes conditions que nos étudiants nationaux. Ils ne recevront donc le diplôme d'État, conférant le droit d'exercer la médecine en France, que si, au moment de leur première inscription, ils justifient du diplôme français de bachelier de l'enseignement classique (lettres-philosophie) et du certificat des sciences physiques, chimiques et naturelles.

Pour les autres, qui sont d'ailleurs de beaucoup les plus nombreux, il continuera de leur être accordé comme par le passé, et plus largement encore, dispense du baccalauréat français en vue de l'inscription dans les Universités; mais le diplôme qu'ils pourront recevoir, à la fin du cours régulier des études, ne leur conférera pas le droit d'exercer la médecine en France. Avis devra leur en être donné aux secrétariats des Facultés, au moment de leur inscription.

Les demandes de dispenses formées par les étudiants de cette dernière catégorie devront m'être adressées comme par le passé.

Les présentes mesures n'ont pas d'effet rétroactif et ne s'appliquent pas aux étudiants étrangers inscrits dans les Universités en 1895-1896.

Il continuera d'être accordé, en vue des études médicales, des équivalences de baccalauréat aux étudiants originaires de pays auxquels nous lient, pour cet objet, des conventions internationales.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique des Beaux-Arts et des Cultes,

A. RAMBAUD.

Arrêté du 1er juillet, fixant la liste des matières pouvant donner lieu à la délivrance des certificats d'études supérieures correspondant aux enseignements des Facultés des sciences.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, vu le décret du 22 janvier 1896 sur la licence ès sciences; vu le décret du 22 janvier 1896, relatif aux aspirants aux fonctions de l'enseignement secondaire public pour lesquelles est requis le grade de licencié ès sciences; vu les propositions des Facultés des sciences; après avis du Comité consultatif de l'enseignement public (section de l'enseignement supérieur),

Arrête ainsi qu'il suit la liste des matières pouvant donner lieu à la délivrance des certificats d'études supérieures correspondant aux enseignements des Facultés des sciences ci-après désignées :

FACULTÉ DES SCIENCES DE PARIS

1. Calcul différentiel et calcul intégral. — 2. Mécanique rationnelle. — 3. Astronomie. — 4. Analyse supérieure. — 5. Géométrie supérieure. — 6. Mécanique céleste. — 7. Physique mathématique. — 8. Mécanique physique et expérimentale. — 9. Physique générale. — 10. Chimie générale. — 11. Minéralogie. — 12. Chimie biologique. — 13. Zoologie. — 14. Botanique. — 15. — Géologie. — 16. Physiologie générale.

FACULTÉ DES SCIENCES DE BESANÇON

1. Calcul différentiel et intégral. — 2. Mécanique rationnelle. — 3. Astronomie. — Chronométrie théorique et pratique. — 5. Mécanique appliquée. — 6. Physique. — 7. Chimie générale. — 8. Minéralogie. — 9. Zoologie. — 10. Botanique. — 11. Géologie.

FACULTÉ DES SCIENCES DE BORDEAUX

1. Mathématiques préparatoires aux enseignements de mathématiques et de physique. (Calcul différentiel et intégral. Mécanique. Cosmographie.) — 2. Calcul différentiel et intégral. — 3. Mécanique rationnelle. — 4. Astronomie. — 5. Physique expérimentale. — 6. Physique générale. — 7. Physique et minéralogie. (Optique. Cristallographie. Minéralogie.) — 8. Chimie générale. — 9. Chimie appliquée. — 10. Zoologie. — 11. Botanique. — Géologie.

FACULTÉ DES SCIENCES DE CAEN

1. Éléments généraux de mathématiques. (Géométrie analytique éléments de calcul différentiel et intégral et de mécanique, trigonométrie sphérique et ses applications à l'astronomie). — 2. Analyse infinitésimale. — 3. Mécanique. — 4. Physique et chimie expérimentales, minéralogie. — 5. Physique générale.—6. Chimie générale. —Zoologie. — 8. Botanique. — 9. Géologie.

FACULTÉ DES SCIENCES DE CLERMONT

1. Calcul différentiel et intégral. — 2. Mécanique. — 3. Astronomie. — 4. Physique générale. — 5. Chimie générale. — 6. Minéralogie. — 7. Zoologie. — 8. Botanique. — 9. Géologie.

FACULTÉ DES SCIENCES DE DIJON

1. Calcul différentiel et intégral. — 2. Mécanique rationnelle. — 3. Astronomie. — 4. Physique générale. — 5. Chimie générale. —6. Minéralogie. —7. Zoologie. — 8. Botanique. — 9. Géologie.

FACULTÉ DES SCIENCES DE GRENOBLE

1. Calcul différentiel et intégral. — 2. Mécanique rationnelle. — 3. Astronomie. — 4. Analyse supérieure. — 5. Physique générale. — 6. Physique industrielle. — 7. Chimie générale. — 8. Minéralogie. — 9. Zoologie. — 10. Botanique. — 11. Géologie.

FACULTÉ DES SCIENCES DE LILLE

1. Calcul différentiel et intégral. — 2. Mécanique rationnelle. — 3. Géométrie supérieure. — 4. Astronomie. — 5. Mécanique appliquée. — 6. Physique générale. — 7. Physique industrielle. — 8. Chimie générale. — 9. Chimie appliquée. — 10. Minéralogie théorique et appliquée. — 11. Zoologie. — 12. Botanique. — 13. Géologie.

FACULTÉ DES SCIENCES DE LYON

1. Calcul différentiel et intégral. — 2. Mécanique rationnelle et appliquée. — 3. Astronomie. — 4. Physique. — 5. Chimie générale. — 6. Chimie industrielle. — 7. Minéralogie. — 8. Zoologie. — 9. Physiologie. — 10 Botanique. — 11. Géologie.

FACULTÉ DES SCIENCES DE MARSEILLE

1. Analyse infinitésimale. — 2. Mécanique. — 3. Astronomie. — 4. Physique générale. — 5. Physique industrielle. — 6. Chimie générale. — 7. Chimie industrielle. — 8. Physiologie. — 9. Zoologie. — 10. Botanique. — 11. Géologie.

FACULTÉ DES SCIENCES DE MONTPELLIER

1. Calcul différentiel et intégral. — 2. Mécanique rationnelle. — 3. Algèbre supérieure ou astronomie. — 4. Physique générale. — 5. Chimie générale. — 6. Minéralogie. — 7. Zoologie. — 8. Botanique. — 9. Géologie.

FACULTÉ DES SCIENCES DE NANCY

1. Calcul différentiel et intégral. — 2. Mécanique rationnelle. —

3. Astronomie. — 4. Analyse supérieure. — 5. Algèbre supérieure. — 6. Géométrie supérieure. — 7. Physique générale. — 8. Physique appliquée. — 9. Chimie générale. — 10. Chimie appliquée. — 11. Minéralogie. — 12. Botanique. — 13. Géologie. — 14. Zoologie.

FACULTÉ DES SCIENCES DE POITIERS

1. Calcul différentiel et intégral. — 2. Mécanique rationnelle. — 3. Astronomie. — 4. Physique générale. — 5. Chimie générale. — 6. Minéralogie. — 7. Zoologie. — 8. Botanique. — 9. Géologie.

FACULTÉ DES SCIENCES DE RENNES

1. Calcul différentiel et intégral. — 2. Mécanique rationnelle. — 3. Astronomie. — 4. Physique générale. — 5. Physique industrielle. — 6. Chimie générale. — 7. Chimie appliquée. — 8. Minéralogie. — 9. Zoologie. — 10. Botanique. — 11. Géologie.

FACULTÉ DES SCIENCES DE TOULOUSE

1. Calcul différentiel et intégral. — 2. Mécanique rationnelle. — 3. Mécanique appliquée. — 4. Astronomie ou mécanique céleste. — 5. Géométrie supérieure. — 6. Algèbre et analyse supérieure. — 7. Physique générale. — 8. Physique appliquée. — 9. Chimie générale. — 10. Chimie appliquée. — 11. Zoologie. — 12. Anatomie comparée et embryogénie. — 13. Botanique. — 14. Botanique agricole. — 15. Géologie. — 16. Minéralogie.

A. Rambaud.

Circulaire du 5 juillet relative au baccalauréat.

Monsieur le Recteur, le Parlement aura prochainement à se prononcer sur la réforme du baccalauréat; mais on ne peut plus espérer que la question soit résolue avant la séparation des Chambres.

En attendant, j'ai cherché à réaliser, dès la prochaine session, les améliorations qui peuvent être obtenues avec la législation actuelle.

La plus importante a trait au livret scolaire. Les jurys n'ont pas jusqu'ici attaché assez d'importance à ce document. Je crois devoir les inviter à en tenir, dès maintenant, le plus large compte et à supprimer les limitations qui se sont introduites dans la pratique de plusieurs Facultés. Quelles que soient les notes obtenues par un candidat aux épreuves écrites, si l'examen de son livret scolaire donne à penser qu'il a fait de bonnes études, il est juste qu'il soit admis à prouver dans les épreuves orales la valeur des notes consignées dans son livret.

Mon expérience personnelle des examens, acquise en vingt années de professorat dans les Facultés, m'autorise peut-être à donner un conseil à mes collègues.

C'est de ne pas s'attacher par trop scrupuleusement aux chiffres et aux additions portés sur les feuilles d'examen. Ces chiffres sont destinés à aider leur mémoire, à préciser leurs impressions et non à limiter leur liberté d'appréciation. La seule question qu'ils aient à se poser est celle-ci : le candidat qu'ils ont devant eux mérite-t-il ou non d'être admis? A-t-il fourni la preuve d'études suffisantes, d'une culture

générale assez étendue, et les lacunes que présente son examen sont-elles compensées par des parties plus brillantes ou plus solides?

Enfin, les résultats du baccalauréat ayant une répercussion sur tout l'enseignement secondaire, il me paraît essentiel que, par le choix des sujets de composition et par la direction donnée aux épreuves orales, l'examen tout entier reste en parfaite harmonie avec les programmes de nos lycées et collèges et les instructions ministérielles qui en sont le commentaire.

Recevez, monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,

A. Rambaud.

Circulaire du 30 juin relative au nombre des aspirantes à admettre à l'examen du certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes dans les lycées et collèges de jeunes filles.

Monsieur le Recteur, le nombre des aspirantes qui se sont fait inscrire pour subir les épreuves du certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes dans les lycées et collèges est considérable cette année.

J'ai été informé, d'autre part, qu'un certain nombre de jeunes filles pourvues de ce certificat, ayant accepté d'autres emplois, ont retiré leur candidature à un poste dans les lycées et collèges de jeunes filles.

Dans ces conditions, afin de tenir compte aux aspirantes des efforts qu'elles ont faits pendant l'année courante en vue de leur préparation au concours du certificat d'aptitude, j'ai décidé, bien qu'aucune d'elles ne puisse, vu le nombre des certifiées déjà en instance de poste, obtenir une chaire dans les lycées ou collèges d'ici à plusieurs années, d'autoriser, pour cette année, les présidents des jurys à augmenter de quelques unités, si les résultats du concours sont particulièrement satisfaisants, le nombre des aspirantes à recevoir, qui avait été fixé à cinq pour la langue allemande et à quatre pour la langue anglaise par mon arrêté du 4 juin courant.

Je vous prie de porter ces dispositions à la connaissance du personnel des établissements secondaires de jeunes filles de votre ressort.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,

A. Rambaud.

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS ET COLLABORATEURS ÉTRANGERS

DE LA

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Marquis Alfieri, Sénateur du royaume d'*Italie*.
Dr Arndt, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
H. F. Ascherson, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr Avenarius, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr Biedermann, Privat-docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr Bach, Directeur de Realschule à *Berlin*.
Dr Bilinski, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
Dr Th. Billroth, Professeur à la Faculté de médecine de *Vienne*.
Dr Blok, professeur à l'Université de *Groningue*.
Bonghi, député, ancien ministre de l'Instruction publique à *Rome*.
Browning, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Dr Buchelbr, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
Dr Bucher, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
H. Buisson, publiciste à *Londres* (Angleterre).
Dr Christ, Professeur à l'Université de *Munich*.
Dr Clara Annerstedt, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Dr Guillaume Creizenach, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
Dr L. Cremona, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.
Dr Czihlarz, Professeur à l'Université de *Prague*.
Darey, Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).
Baron Dumreicher, Conseiller de section au ministère de l'Instruction publique, à *Vienne*.
Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
Dr W. B. J. van Eyk, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
Dr L. Felmeri, Professeur de pédagogie à l'Université de *Klausenburg* (Hongrie).
L. Ferri, Correspondant de l'Institut de France, Professeur de Philosophie à l'Université de *Rome*.
Dr Théobald Fischer, Professeur de géographie à l'Université de *Kiel*.
Dr Fournier, Professeur à l'Université de *Prague*.
Dr Friedlaender, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
Dr Gaudenzi (Auguste). Professeur à l'Université de *Bologne*.
L. Gildersleeve, Professeur à l'Université *Hopkins* (Baltimore).
Dr Hermann Grimm, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
Dr Grunhut, Professeur à l'Université de *Vienne*.
Gyner de Los Rios, Professeur à l'Université de *Madrid*.
Hamel (van), professeur de littérature à l'Université de *Groningue*.
Dr W. Hartel, Professeur à l'Université de *Vienne*.
L. de Hartog, Professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
Dr Herzen, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
Dr Hitzig, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr Hug, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
Dr Hollenberg, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.
T. E. Holland, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
Dr R. von Ihering, Prof. à l'Université de *Gœttingue*
Dr Kekulé, Professeur à l'Université de *Bonn*.
Dr Kohn, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
Konrad Maurer, professeur à l'Université de *Munich*.
Krück, Directeur du Réal-gymnase de Würzbourg.
The Rev. Brooke Lambert, D. D. à *Greenwich*.
Dr Launhardt, recteur de l'École technique supérieure de *Hanovre*.
Dr A.-P. Martin, Président du Collège de Tungwen. *Pékin* (Chine).
A. Michaelis, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
Michaud, professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
Molengraaf, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.
Dr Mustapha-Bey (J.), Professeur à l'École de médecine du *Caire*.
Dr Neumann, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr Nöldeke, Directeur de l'École supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr Paulsen, Professeur à l'Université de *Berlin*.
Philippson, Professeur à l'Université de *Bruxelles*.
Pollok, professeur de jurisprudence à l'Université d'*Oxford*.
Dr Randa, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr Reber, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
Ritter, Professeur à l'Université de *Genève*.
Rivier, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
Rouland Hamilton, publiciste à *Londres*.
H. Schiller, professeur de pédagogie à l'Université de *Giessen*.
Dr Sjöberg, Lecteur à *Stockholm*.
Dr Siebeck, Professeur de philosophie à l'Université de *Giessen*.
Dr Steenstrup fils, Professeur d'histoire à l'Université de *Copenhague*.
Dr L. Von Stein, Professeur d'économie politique à l'Université de *Vienne*.
A. Sacerdoti, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr Stintzing professeur de médecine à l'Université d'*Iéna*.
Dr Storck, professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. Storm, Professeur à l'Université de *Christiania*.
Dr Thoman, Professeur à l'École cantonale de *Zurich*.
Dr Thomas, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr Thomson, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr Thorden, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Manuel Torres Campos, Professeur à l'Université de Grenade.
Urechia (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.
Dr Joseph Unger, ancien ministre de l'empire d'Autriche-Hongrie à *Vienne*.
Dr Voss, Chef d'institution à *Christiania*.
Dr O. Willmann, Professeur à l'Université de *Prague*.
Commandeur Zanfi, à *Rome*.
Dr Zarnke, Professeur à l'Université de *Leipzig*.

Le Comité de rédaction recevra toujours avec reconnaissance toutes les communications concernant les Facultés des départements et des Universités étrangères. Ces informations, comme toutes celles qui seront de nature à intéresser la Revue, seront insérées dans la Chronique qui accompagne chaque numéro et qui relate tous les faits importants touchant à l'Enseignement.

Le Comité prie aussi ses Correspondants, ainsi que les Auteurs eux-mêmes, de vouloir bien signaler à la Revue les volumes intéressant le haut Enseignement dans toutes ses branches en y ajoutant une note analytique ne dépassant pas 15 à 20 lignes.

LA

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois. — Un an : 24 fr.

ON S'ABONNE : EN FRANCE, CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

A L'ÉTRANGER, DANS LES LIBRAIRIES SUIVANTES :

ALSACE-LORRAINE

Strasbourg, Ammel, Treuttel et Wurtz.

ALLEMAGNE

Berlin, Asher et Cie, Le Soudier, Mayer et Muller, Nicolai, G. Schefer.
Bonn, Strauss.
Breslau, Trevendt et Garnier.
Dresde, Pierson.
Erlangen, Besold.
Fribourg en Brisgau, Fehsenfeld
Gœttingue, Calvœr.
Greifswald, Bamberg.
Giessen, Ræcker.
Halle, Lippert.
Heidelberg, Kæster.
Iéna, Frommann.
Kœnigsberg, Bor.
Kiel, Hæseler.
Leipzig, Twietmeyer, Le Soudier, Eckstein, Max-Rübe, Brockhaus.
Marbourg, Elwert.
Munich, Finsterlin.
Rostock, Stiller.
Stuttgard, P. Neff.
Tubingen, Fues.
Wurtzbourg, Stuber.

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, Gérold, Frick, Mayer et Cie.
Agram, Hartmann.
Budapesth, Révai, Kilian.
Gratz, Leuschner.
Inspruck, Rauch.
Klausenbourg, Demjén.
Lemberg, Gubrynowicz.
Prague, Calve.

ANGLETERRE

Londres, Hachette, Williams et Norgate, D. Nutt, Relfe brothe.
Aberdeen, W. Lindsay.
Cambridge, Macmillan et Co, Deighton Bell et Co.
Dublin, Mac Gleshen et Gill, Hodges, Figgis et Co.
Edimbourg, John Menzies et Co.
Glasgow, John Menzies et Co.
Oxford, Parker.

BELGIQUE

Bruxelles, Lebégue et Cie, Decq, Rozez, Mayolez, Castaigne, Merzbach.
Gand, Host, Vuylsteke, Engelke.
Liège, Gnusé, Desoer, Grandmond-Donders.
Louvain. Peeters, Van Linthout et Cie.

COLONIES FRANÇAISES

Alger; Jourdan, Chéniaux-Franville, Gavault St-Lager.
Saïgon, Nicolier.
St-Denis-Réunion, Lamadon.
Fort-de-France, Déclémy.

DANEMARK

Copenhague, Host.

ÉGYPTE

Alexandrie, Weill, Sanino.
Le Caire, Mme Barbier.

ESPAGNE

Madrid, Fuentès-y-Capdeville, Maugars.
Barcelone, Piaget, Verdaguer. Juan Oliverès.
Valencé, P. Aguilar.
Salamanque, E. Calcon.

GRÈCE

Athènes, Wilberg.

ITALIE

Rome, Paravia, Bocca, Molino.
Florence, Bocca, Lœscher.
Milan, Dumolard frères.
Naples, Detken, Marghieri.
Padoue, Drucker et Tedeschi.
Palerme, Pedone-Lauriel.
Pavie, Pezzani.
Pise, Hœpli.
Turin, Paravia, Bocca.

MEXIQUE

Mexico, Bouret.
Guadalajara, Bouret.

PAYS-BAS

La Haye, Belinfante frères.
Luxembourg, Heintzé.
Leyde, Brill.
Amsterdam, Van Bakkenes.
Utrecht, Frænkel.

PAYS DANUBIENS

Belgrade, Friedman.
Bukharest, Haimann.
Craiowa, Samitca frères.
Galatz, Nebuneli et fils.
Jassy, Daniel.
Philippopoli, Commeno.

PORTUGAL

Lisbonne, Pereira.
Coimbre, Melchiades.
Porto, Magalhaës.

RUSSIE

St-Pétersbourg, Mellier, Wolf. Fenoult, Ricker.
Dorpat, Karow.
Kharkoff, de Kervilly.
Kiew, Ve Idzikowski.
Moscou, Gautier
Odessa, Rousseau.
Tiflis, Baerenstamm.
Varsovie, Gebethner et Wolff.

SUÈDE ET NORVÈGE

Stockholm, Bonnier.
Christiania, Cammermeyer.
Lund, Gleerup.
Upsal, Lundstrœm.

SUISSE

Bâle, Georg.
Fribourg, Labastrou.
Berne, Kœhler.
Genève, Ve Garin, Georg, Stapelmohr.
Lausanne, Benda, Payot.
Neuchatel, Delachaux et Niestlé.
Zurich, Meyer et Zeller.

TURQUIE

Constantinople, Papadis.
Smyrne, Abajoli.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

New-York, Christern, W. R. Jinkims, Courrier des Etats-Unis.
Baltimore, John Murphy et Cie.
Boston, Carl Schœnhof.
Nouvelle-Orléans, H. Billard.
Philadelphie, A. Lippincott et Cie.
Saint-Louis (Missouri), F.-H. Thomas.
Washington, James Anglin et Cie.

CANADA

Québec, Lépine.
Montréal, Rolland et fils.

AMÉRIQUE DU SUD

Buenos-Ayres, Jacobsen, Jolly.
Caracas, Rojas hermanos.
Lima, Galand.
Montevideo, Ybarra, Barreiro et Ramos
Santiago (Chili), Cervat, A. Pesse et Cie.
Valparaiso, Tornero.

BRÉSIL

Rio-Janeiro, Garnier, Lembaerts, Nicoud.
Bahia, C. Koch.
Sao-Paolo, Garraux.

CUBA

La Havane, M. Alorda.

INDE ANGLAISE

Bombay, Atmarau, Sayoon.

AUSTRALIE

Melbourne, Samuel Muller.

Paris. — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 34053.

Seizième année. — N° 10. — 15 Octobre 1896.

REVUE INTERNATIONALE

HARVARD COLLEGE LIBRARY
DEC 7 1896
CAMBRIDGE, MASS.

L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

COMITÉ DE RÉDACTION

M. BROUARDEL, Membre de l'Institut, Doyen de la Faculté de Médecine, Président de la Société.

M. LARNAUDE, Professeur à la Faculté de droit, *Secrétaire général* de la Société.

M. HAUVETTE, Professeur adjoint à la Faculté des Lettres, *Secrétaire général adjoint*.

M. ARMAND COLIN, éditeur.

M. BERTHELOT, Membre de l'Institut, Sénateur.

M. G. BOISSIER, de l'Académie française, Professeur au Collège de France.

M. BOUTMY, de l'Institut, directeur de l'École libre des Sciences politiques.

M. BRÉAL, Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France.

M. BUFNOIR, Professeur à la Faculté de droit de Paris.

M. DASTRE, Professeur à la Faculté des Sciences de Paris.

M. FERNET, Inspecteur général de l'Enseignement secondaire.

M. GAZIER, professeur adjoint à la Faculté des Lettres de Paris.

M. P. JANET, Membre de l'Institut, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. E. LAVISSE, de l'Académie française, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. LYON-CAEN, de l'Institut, Professeur à la Faculté de droit de Paris.

M. MARION, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. MONOD, Directeur adjoint à l'École des Hautes-Études.

M. MOREL, Inspecteur général de l'Enseignement secondaire.

M. PASTEUR, de l'Académie française.

M. L. PETIT DE JULLEVILLE, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. CH. SEIGNOBOS, Maître de conférences à la Faculté des Lettres de Paris.

M. A. SOREL, de l'Académie française.

RÉDACTEUR EN CHEF

M. EDMOND DREYFUS-BRISAC

PARIS

ARMAND COLIN ET Cie, ÉDITEURS

1, 3, 5, RUE DE MÉZIÈRES

1896

Sommaire du n° 10 du 15 Octobre 1896

		Pages
Émile Boutroux	*Henri Marion*	289
Henri Salomon	*Le Baccalauréat*	312
Charles Borgeaud	*Calvin, fondateur de l'Académie de Genève*	328
Revue rétrospective des ouvrages de l'enseignement Diderot et Catherine II.		346
CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT		352
Nouvelles et Informations		364
Actes et Documents officiels		366
Bibliographie		379

AVIS

L'Administration de la **Revue Internationale de l'Enseignement** prie ceux de ses *Abonnés* qui n'ont pas encore renouvelé leur souscription pour 1896, de vouloir bien lui adresser le montant de leur abonnement s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans la réception des numéros.

En cas de changement de résidence ou de domicile et afin d'assurer la régularité du service, MM. les membres de la Société d'Enseignement supérieur sont priés de faire connaître leur nouvelle adresse aux bureaux de la *Revue*, 5, rue de Mézières, Paris.

La REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

paraît le 15 de chaque mois.

PRIX de L'ABONNEMENT : Paris, départements et étranger, Un an, 24 fr.

On s'abonne chez tous les libraires ou par l'envoi d'un mandat de poste.

Toutes les communications relatives aux abonnements et à l'administration de la Revue doivent être adressées à MM. Armand COLIN et Cie, éditeurs, 5, rue de Mézières, à Paris. — Toutes les communications relatives à la rédaction, à M. DREYFUS-BRISAC, 6, rue de Turin, à Paris.

REVUE INTERNATIONALE
DE
L'ENSEIGNEMENT

HARVARD COLLEGE LIBRARY
CAMBRIDGE, MASS.

HENRI MARION

Quoiqu'il ne puisse être tard pour parler d'Henri Marion, nous l'eussions fait beaucoup plus tôt, si, dès le lendemain de sa mort, notre éminent directeur n'eût marqué avec une précision pénétrante les traits principaux de sa vie, de sa personne et de son œuvre (1). L'intervalle de temps qui s'est écoulé a cet avantage de rendre à notre jugement la liberté qu'une trop récente douleur risquait de lui enlever. Si donc aujourd'hui encore, en relisant ses œuvres et en méditant sur l'action qu'il a exercée, nous trouvons qu'il a été l'un des plus parfaits modèles que l'on puisse concevoir de l'éducateur moral, nous serons d'autant plus sûrs que l'hommage qui lui fut rendu dès la première heure est bien celui que lui doit la postérité.

I

François-Henri-Marie Marion, né à Saint-Parize-en-Viry, dans la Nièvre, le 9 septembre 1846, appartenait à une famille de cultivateurs, famille nombreuse, où la bonté, la droiture, la délicatesse, une grâce souriante et inaltérable, paraissaient héréditaires ou traditionnelles. Il fit ses études au lycée de Nevers. Quand il entra en rhétorique à l'âge de seize ans, c'était un brillant garçon de son âge, florissant de santé, aimant à rire presque autant qu'à travailler. Ses compositions, dit son éminent professeur de rhétorique d'alors, M. Decharme, révélaient déjà une finesse et une grâce singulières. Il excellait aux vers latins, particulièrement aux

(1) *Rev. intern. de l'enseign.*, 15 avril 1896, p. 384. Marion est mort le 5 avril.

vers élégiaques, plus chantants, moins solennels. A la fin de l'année scolaire, M. Decharme, frappé de ses rares dispositions, lui conseilla d'aller achever et compléter ses études à Paris. Marion suivit ce conseil ; et, plein de reconnaissance pour son ancien maître, il ne cessa de répéter qu'il lui devait tout ce qu'il était.

Devenu élève du lycée Louis-le-Grand, il y trouva, entre autres maîtres, M. Charles, professeur de philosophie. La gravité, la conscience, les fortes convictions morales, la passion éducatrice et la foi au triomphe du bien qui caractérisaient l'enseignement de cet homme de devoir et lui communiquaient une éloquence simple et mâle singulièrement efficace, firent sur Marion une forte et durable impression.

Quand il entra à l'École normale en 1865, tout son être respirait la jeunesse, la poésie, l'enthousiasme pour le beau et le grand. Il savait par cœur des pièces entières de Victor Hugo. Les *Châtiments* en particulier s'étaient imprimés dans son esprit par leurs rythmes chantants et leurs brillantes images, en même temps que par leurs ardentes revendications du droit. Il causait, dès cette époque, avec une aisance distinguée, un abandon aimable, une chaleur mélangée de grâce, une honnêteté foncière d'intention et de principes, un sincère désir d'apprendre et d'agrandir son esprit, qui le firent apprécier et aimer de tous, comme l'âme et l'imagination la plus charmante, la plus séduisante que l'on pût rêver.

Malgré une première atteinte du mal qui devait miner sa vie, ses trois années d'École furent un enchantement. Il ne distinguait pas entre les libres causeries et les exercices scolaires, car en toutes choses il cherchait, derrière les mots et les formules, les réalités morales qui le passionnaient. Avec quelle joie n'entendit-il pas notamment une admirable leçon de M. Lachelier sur la famille, où le maître, aussi délicat moraliste que profond métaphysicien, exposait que la femme, avec l'appui de l'homme, s'élève au-dessus de lui, qu'elle le dégrossit, le cultive, l'affine, que, si l'un est la force, l'autre est la grâce, qu'il n'y a pas de principe de la sèche raison que la femme ne sache doubler de finesse et de sentiment. Les savantes analyses d'un Leibnitz, les laborieuses déductions d'un Kant s'animaient sous le regard de Marion et devenaient les forces morales de la vie réelle. Avec celui-ci il s'inclinait devant la sublimité du devoir, avec celui-là il aimait à entrevoir la possibilité d'une harmonie entre la loi morale et la loi naturelle.

II

Quand Marion sortit de l'École normale en 1868 comme agrégé de philosophie, sa riche nature était aussi développée du côté de la réflexion que du côté de l'imagination, c'était un philosophe en même temps qu'un poète. Mais c'était toujours un doux rêveur, pour qui la nature et la vie n'étaient que les reflets de l'idéal qu'il portait en lui. Quel allait être, sur un tel esprit, l'effet du contact avec la réalité ? N'allait-il pas, apercevant les choses telles qu'elles sont, se réfugier dans ses pensées pour en jouir en dilettante, ou tomber, d'un optimisme confiant, au pessimisme et au découragement ?

Ni l'une ni l'autre de ces tentations ne semble avoir effleuré son âme. Une faculté que jusqu'alors on n'avait pas particulièrement remarquée en lui, soit qu'elle sommeillât encore, soit qu'il se plût à en dissimuler l'action sous la grâce de son heureuse nature, la volonté, intervint promptement pour le soustraire aux égarements de l'imagination. Peut-être la volonté était-elle sa faculté maîtresse. Il ne la montra jamais à nu, persuadé qu'elle ne doit jamais se déployer pour se faire valoir, mais seulement pour travailler à quelque chose de bon, fidèle aussi à cette belle doctrine que la perfection de l'effort, c'est de créer en nous une spontanéité et comme une seconde nature. La volonté n'en fut pas moins le moteur de toute sa vie, à laquelle elle communiqua, dans l'ensemble, la mesure, dans plusieurs parties la sublimité.

Or, ni le découragement ni le dilettantisme ne peuvent convenir à un homme de volonté. Ce qu'appelle chez un tel homme la confrontation de la réalité avec l'idéal, c'est l'action. C'est elle aussi que tout de suite Marion se proposa comme fin. Dès 1869, dans le discours de distribution de prix qu'il prononça au lycée de Pau, il s'écrie : « On dit : la bonne cause triomphera. — Oui, mais à condition que les esprits veillent. Elle triomphera ; mais encore lui faut-il des défenseurs. » Et pendant les années qui s'écoulent entre sa sortie de l'École normale (1868) et son entrée au Conseil supérieur de l'Instruction publique (1880), nous le voyons se constituer avec méthode une philosophie pratique, c'est-à-dire une théorie des sources et des conditions de l'action.

Des travaux qui pour d'autres n'eussent été que des études isolées viennent tout naturellement servir à son propos. C'est d'abord la composition d'une édition classique des *Essais de théodicée de Leibnitz*, 1875. Chez ce philosophe, Marion remarqua par-

ticulièrement la savante doctrine des rapports de la liberté avec la liaison des causes et des effets, l'ingénieuse réfutation du sophisme dit paresseux, qui conclut à prescrire l'inaction, sous prétexte que ce qui doit arriver arrivera, quoi que nous puissions faire. Cela n'arrivera en effet, dit Leibnitz, que si l'on fait ce qu'il faut pour que cela arrive, si l'on réalise les conditions de l'événement. Et Marion souligne la phrase suivante : « L'on voit donc que la liaison des causes avec les effets, bien loin de causer une fatalité insupportable, fournit plutôt un moyen de la lever. » Nous ne savons pas ce qui doit arriver, dit encore Leibnitz. Est-ce une raison pour ne pas agir? Non, mais au contraire pour agir de notre mieux ; nous devons tâcher d'exécuter la volonté présomptive de Dieu.

En même temps qu'à la suite de Leibnitz Marion méditait sur la condition de la liberté humaine, sur ses limites et sa puissance, il étudiait les psychologues anglais, et se plaisait à entrer, sous leur direction, en contact immédiat avec la réalité donnée, avec les faits de la vie morale. Il publia en 1877, dans la *Revue philosophique*, un compte rendu très approfondi du premier volume des *Principes de sociologie* de Herbert Spencer. Il fouille en tout sens ce savant ouvrage. Il recueille précieusement les observations et réflexions qui s'y pressent en foule. Il ne s'abandonne pas pour cela, mais examine avec indépendance les thèses essentielles de l'illustre philosophe. Il objecte que, si l'évolution explique bien des choses, elle ne saurait expliquer ni son propre point de départ, ni les lois qui la régissent ; qu'il y a notamment inconséquence à présenter comme des données primitives des croyances que l'auteur lui-même déclare acquises et dont il s'applique précisément à retracer la genèse. Contre la méthode de l'auteur il maintient, dans le sens aristotélicien, que, si la constitution de l'organisme se comprend mieux par l'étude de l'embryon, l'embryon lui-même ne trouve son explication que dans l'adulte. Aux inductions tendant à rapprocher étroitement société et organisme, Marion oppose l'absence, reconnue par Spencer lui-même, de sensorium social. Cette différence est capitale, dit-il, car elle entraîne cette conséquence que, dans un ensemble social, les individus sont mille fois plus réels que le tout, et qu'ainsi le bien de la communauté n'y saurait être cherché en dehors du bien des individus. Dans un sens analogue, Marion reproche à H. Spencer d'avoir omis, parmi les raisons d'être de la famille, celle qui à ses yeux est la plus importante, la vertu que seule elle possède de sauvegarder la dignité des personnes.

La solidité de cette étude fut hautement reconnue par Spencer

lui-même, qui, contrairement à une habitude qui est chez lui comme un parti pris, publia une réponse aux objections qu'elle renfermait.

Dans le même temps Marion fit paraître : *J. Locke, sa vie et son œuvre, d'après des documents nouveaux* (1878). Il s'est visiblement épris de ce médecin philosophe, très capable par sa haute intelligence d'aborder les abstruses recherches des métaphysiciens, mais préférant vivre, observer, se mêler aux hommes et aux choses, et consacrer sa réflexion à l'utilité publique. Il paraît avoir reconnu en lui l'idéal de sagesse pratique dont sans relâche il cherchait les traits.

Il explique très bien la formation de sa philosophie ; il montre, entre autres choses, comment les trois chapitres du livre I de l'*Essai sur l'entendement humain* intitulés *No innate principles* sont la partie de l'essai qui fut écrite en dernier lieu, de telle sorte que c'est après avoir constitué sa propre doctrine que Locke s'applique à critiquer celle de Descartes. Mais surtout, quel portrait vivant et attachant il trace de son héros, qu'il était si bien fait pour comprendre, tant il lui ressembla, soit par nature, soit par étude ! Locke, nous dit-il, avait une prédilection pour les questions morales, il jugeait les hommes sur leur conduite plutôt que sur leur profession. Il avait une sympathie particulière pour les petites gens. Il tenait la tolérance et la charité pour des devoirs stricts, et par tolérance il n'entendait pas un vain mot, mais une bonne volonté effective, portant les hommes à vivre entre eux en communion, amitié et mutuelle assistance. Jamais il ne montrait de vivacité dans la discussion. Il ne faisait pas d'objection qui ne fût l'expression courtoise et sincère d'un vrai scrupule, d'un doute réfléchi, motivé et de bonne foi ; il avait une disposition admirable à s'incliner devant de bonnes raisons. « De toute cette vie, conclut Marion, la physionomie de l'homme se dégage assez nettement, à la fois mobile et calme, douce et vive. Point de morgue, rien de théâtral, pas la moindre affectation ni singularité, en toutes choses une simplicité parfaite. En lui tout avait ce caractère : ses traits purs, sa figure souffrante, mais ouverte et vraie, ses manières, son langage, toutes ses habitudes. Nulle autre originalité qu'une distinction exquise et le plus rare mélange d'élégance et de caractère, d'aisance et de gravité. D'une sensibilité charmante, sans banalité, il était affable envers tous, surtout envers les petits... Pour lui la politesse était plus qu'un ornement, c'était un devoir chrétien, la première marque de la bonté... Causeur aussi discret que spirituel, il raillait souvent, ne blessait

jamais... Avec cela solide, fidèle à la parole donnée, de bon conseil, et, sans jamais faire parade de son savoir, toujours prêt à faire profiter les autres de son expérience... Libre avec passion, mais ayant horreur de la critique purement destructive et peu de goût pour la spéculation pure. »

Cet homme, qui toute sa vie sut agir et être utile, fut dès sa jeunesse atteint d'une maladie de poitrine, d'autant plus inquiétante qu'il avait vu son père mourir jeune encore et son frère succomber à l'âge de vingt-quatre ans. Il parlait de sa maladie d'un ton moitié triste, moitié léger. Ses lettres respiraient une mélancolie résignée et souriante, le sentiment grave, mais exempt d'aigreur des misères de la condition humaine, des fatalités dont il faut savoir prendre son parti. Grâce à une habile et constante hygiène physique et morale, il réussit à vivre jusqu'à soixante-douze ans, en se conservant presque jusqu'au bout capable d'action. « Sa mort, dit lady Masham, fut, comme sa vie, vraiment pieuse, mais naturelle, douce et simple. »

Comment relire sans émotion ces pages qu'écrivait Marion en 1877? Ne revit-il pas lui-même dans ce beau portrait? Et la ressemblance n'est-elle pas achevée par la maladie implacable à laquelle le philosophe anglais, lui aussi, avait dû disputer sa vie? On peut croire que Marion eut souvent devant les yeux l'image de cet homme simple et grand, qu'en plus d'un point il le prit pour modèle, et qu'il fut souvent réconforté par cet exemple dans sa propre lutte contre la maladie.

Si la vie et les enseignements de Locke contribuent pour une forte part à déterminer l'idéal moral que conçoit Marion, il ne se laisse pas aller sans examen à cette influence. Ainsi il se refuse à ramener, avec Locke, toute vertu à un habile esprit de conduite, se réglant uniquement sur les lois politiques et économiques. Concilier dans un type suprême de perfection le sens pratique de Locke et des Anglais avec l'impératif absolu de Kant, et employer à s'y acheminer cette liberté, solidaire des lois de la nature, qu'a définie Leibnitz; croire à la valeur souveraine du bien et se persuader que la bonne volonté est efficace pour le faire régner effectivement dans le monde : telles furent les maximes auxquelles aboutirent ses réflexions.

Ce sont celles que nous lui voyons prendre pour guides dans son enseignement, soit au lycée de Bordeaux où il avait été nommé en 1872, soit au lycée Henri IV, à Paris, où il était entré en 1875. Il n'était pas seulement professeur, mais éducateur. Il donnait à ses élèves l'exemple de la conscience, du zèle, de l'effort pour

faire toujours mieux. Il ne lui suffisait pas de contrôler le savoir de ses élèves, il suivait de près les progrès de leur intelligence Il savait exactement où en était chacun d'eux, il leur donnait une direction appropriée à leur genre d'esprit et à leur caractère. Les notes qu'il rédigeait sur leur compte étaient des chefs-d'œuvre. Il définissait la qualité de leur intelligence, leurs resssources visibles ou cachées, leurs aptitudes innées et les vicissitudes de leur volonté, avec une rare perspicacité et une sollicitude paternelle. Il s'intéressait d'ailleurs aux plus faibles comme aux plus forts. Il souhaitait que tous emportassent de la classe quelque bonne habitude qui les suivrait dans la vie entière, et avant tout il souriait à l'effort honnête. Aussi a-t-il laissé un profond et reconnaissant souvenir dans l'âme de ses élèves. Aujourd'hui encore, ils se représentent avec émotion cette classe où élèves et maître étaient des amis qui pensaient et sentaient ensemble dans le culte commun de la vérité et du bien; ils font, en imagination, silence comme autrefois pour ne pas perdre un son de cette voix, hélas déjà faible et voilée! mais si affectueuse et caressante, d'où l'enseignement s'épanchait en faciles et gracieuses causeries; et aujourd'hui encore cette voix aimée leur parle et les guide dans la vie.

Quand il avait à prononcer un discours solennel, ses belles doctrines, qui étaient son âme même, se traduisaient en une éloquence singulièrement vivante et persuasive. C'est ce qu'on remarqua aux distributions des prix du lycée de Bordeaux en 1873 et du lycée Henri IV en 1876. Ne laissez jamais, disait-il aux élèves du lycée Henri IV, la poussière des faits vous voiler l'idéal. « On ne prend pas garde qu'en le proclamant impossible on le rend tel, et qu'il serait, le jour où tout le monde voudrait qu'il fût... Ce que je vous demande, c'est de garder une foi invincible à l'idéal tout en faisant face à la réalité, c'est d'opposer un généreux optimisme moral (lequel n'est pas nécessairement une duperie) à une certaine philosophie pessimiste qui est à la mode, et qui, pour la pratique, est une détestable conseillère... Si votre initiative semble rester isolée et vaine, ne la croyez pas perdue pour cela. Dans le monde moral non plus que dans le monde physique, rien ne se perd. Tout ce qu'on met dans le tissu de l'histoire y a des suites : la moindre résolution bonne ou mauvaise y agit indéfiniment. Telle est la solidarité des générations successives, que chacun de nous, par chacun de ses actes, contribue pour une part, si petite qu'elle soit, à faire l'avenir. » Et il termine en disant : « Faisons d'abord notre devoir sans compter...

et ayons foi en l'avenir. Croyons à l'efficacité finale de toute bonne volonté, semons de confiance, comme le laboureur à l'automne; et que les jours sombres et douteux de l'hiver ne nous fassent pas désespérer de la moisson. »

Un opuscule publié en 1879 dans la *Bibliothèque de la Jeunesse française*, et intitulé *Devoirs et Droits de l'homme*, nous montre ces idées appliquées aux questions politiques. L'impératif catégorique de Kant est ici encore la pensée maîtresse. Quoi qu'il en soit des sanctions, le devoir est clair : un homme de cœur l'accomplit sans compter. Le devoir fait la personne sacrée. Le respect des personnes est donc le principe essentiel de la morale sociale. Le bien ne se propage pas de la société aux individus, mais des individus à la société. La meilleure éducation est celle qui développe le plus chez l'enfant le sentiment de sa responsabilité. La patrie est une communauté de sentiments et de volontés. On la sert déjà en faisant, dans la vie de chaque jour, tout ce qu'on peut pour le bien public. L'État a pour mission de garantir, de concilier le mieux possible tous les droits, non de faire nos affaires à notre place. Ce serait une erreur dangereuse de croire que le but des lois est de faire régner la vertu. Toutes maximes que l'auteur rend très vivantes et efficaces par le sentiment du réel, la conviction, la chaleur, la mesure aussi et la délicatesse, avec lesquelles il les met en œuvre.

Cet ensemble de méditations et de travaux trouva son couronnement dans les thèses de doctorat que Marion présenta à la Faculté des lettres en 1880. Dans la thèse latine, intitulée : *Franciscus Glissonius quid de natura substantiæ seu vita naturæ senserit et utrum Leibnitio de natura substantiæ cogitanti quidquam contulerit*, il fait expressément œuvre d'érudit et de critique philosophique. Il était utile que ce moraliste tourné surtout vers l'action donnât, dans une matière rigoureusement scientifique, la marque de son amour de la précision, de son talent de démonstration fine et rigoureuse. Leibnitz, dans sa doctrine de la puissance, était-il tributaire de François Glisson, qu'il avait dû connaître et dont l'ouvrage semblait contenir déjà les idées principales de la monadologie? Oui, déclarait V. Cousin, qui ne voyait pas, disait-il, ce que Leibnitz avait eu à ajouter d'essentiel aux doctrines de Glisson sur ce sujet. Marion dut à l'obligeance de M. Ravaisson la communication du gros livre du médecin anglais, dont on ne connaît en France que quatre exemplaires. Il le lut en entier avec le plus grand soin, compara minutieusement ses assertions avec celles de Leibnitz; et il démontra d'une manière définitive que l'esprit des deux

philosophies n'est pas le même et que les doctrines caractéristiques du leibnitianisme sont absentes de l'œuvre de Glisson. Tandis que celui-ci fait sortir la forme de la matière et incline au matérialisme, Leibnitz ramène la matière à la forme et veut que rien n'existe sinon des âmes de différents degrés. Il n'y a chez Glisson ni monades ni harmonie préétablie. Si l'on veut dire qu'il y a eu larcin de la part de Leibnitz, il faut reconnaître que ce fut un heureux larcin, que seul Leibnitz pouvait commettre.

La thèse française de Marion, intitulée : *De la solidarité morale, essai de psychologie appliquée*, est l'achèvement de cette théorie de la liberté pratique vers laquelle, par une pente naturelle, allaient de longue date ses recherches et ses réflexions. Elle combine dans une harmonieuse synthèse toutes les acquisitions de cet esprit singulièrement ouvert et curieux, à la fois très libre et très ferme dans ses conclusions. Il a dit à la soutenance que, pour un temps, les analyses des philosophes anglais l'avaient contenté, mais que la lecture de M. Renouvier vint le réveiller de son sommeil empirique, et mettre les questions morales au premier plan dans ses préoccupations. En réalité, la considération des choses au point de vue moral n'avait jamais été absente de ses ouvrages; mais sa bonté naturelle, le tour poétique de son esprit, sa foi en l'idéal, son optimisme tranquille lui avaient peut-être dissimulé la gravité particulière et les difficultés du problème moral. Aujourd'hui il pose ce problème directement, il en étudie les éléments essentiels. Jadis il disait volontiers : Faisons notre devoir et laissons faire aux dieux. Aujourd'hui, ce recours à une sorte de *deus ex machina*, chargé de mettre d'accord la nature avec la loi morale, ne lui suffit plus. Il veut se rendre compte de la mesure dans laquelle la nature elle-même, en suivant son cours sans aucune intervention extérieure, travaille au triomphe de la moralité. Il restera optimiste, mais parce qu'il aura pu démontrer rigoureusement son optimisme, parce qu'il en aura trouvé la justification dans la réalité donnée elle-même.

Jadis il considérait volontiers les dictées de la conscience individuelle comme suffisant à nous guider dans la vie morale. Que chacun ait bonne volonté, disait-il, et le bien du tout sera assuré. Maintenant il voit clairement que l'individu, au point de vue moral non plus qu'au point de vue physique, ne se peut en aucune manière isoler de la société, qu'il tient à elle par mille liens et trouve en elle les conditions de son action même. Il juge donc nécessaire de rechercher en quoi consiste au juste cette relation et quelles en sont les conséquences.

Et ces questions s'imposent encore à lui en tant qu'il veut être éducateur d'âmes. Car l'objet essentiel de l'éducation, c'est, à ses yeux, d'agir sur la liberté humaine. Mais comment une telle influence serait-elle possible, si la liberté était quelque chose d'absolu et d'isolé? Au contraire, on conçoit qu'une volonté puisse agir sur une autre sans la détruire, si, par essence, les volontés libres sont en rapport les unes avec les autres.

Enfin une grave doctrine vient d'être savamment soutenue par M. Fr. Bouillier. Le progrès est possible, nécessaire même, dit l'éminent penseur, en ce qui concerne la science, mais il est incompatible avec les conditions de la moralité. L'action de la liberté est un perpétuel recommencement. Devons-nous accepter cette thèse radicale, comme une conséquence inéluctable de la philosophie de la liberté? Ne serait-il pas possible de démontrer que la liberté, telle qu'elle nous est donnée dans la réalité, admet, elle aussi, l'accroissement ou la diminution, le progrès ou la décadence?

Toutes ces réflexions se résument en une seule : la morale, en tant qu'elle veut être réelle et pratique, ne se suffit pas; elle suppose la science, du moins une certaine science, qu'il s'agit de définir et de constituer. Il faut confronter les aspirations de la conscience, les droits de l'idéal, avec les leçons de l'expérience et, s'il se peut, employer celles-ci à la satisfaction de ceux-là. Il faut faire descendre la liberté du ciel sur la terre. Rien, sans doute, n'est à changer aux profondes conclusions d'un Leibnitz et d'un Kant en ce qui concerne la métaphysique de la liberté. Mais pour en régler l'action dans la vie réelle il en faut rechercher psychologiquement et la nature et les lois.

Mettons résolument fin, dit Marion, aux débats sur le fondement de l'obligation et la possibilité de la liberté. « La pratique nous réclame. » Et il prend pour maxime : Savoir afin de prévoir et de pouvoir.

Le résultat de ses recherches, c'est la conviction que la liberté morale est, dans son exercice, soumise à des influences extérieures. Elle nous apparaît comme engagée dans des faits donnés, qui ont leurs lois. Elle est, en chacun de nous, à chaque instant, solidaire de quelque chose qui n'est pas elle et dont elle dépend. Ne nous flattons donc pas d'agir à nous tout seuls : c'est le moyen de ne point agir véritablement. Acceptons et utilisons les conditions que la nature a mises à l'efficace de notre vouloir. Ces conditions, d'ailleurs, ne nous sont pas contraires. Sans doute, les lois de la nature ne se chargent pas de faire l'homme bon et heureux, mais

elles lui permettent de le devenir. Quoiqu'elles ne semblent avoir en vue que la conservation de l'énergie physique, c'est un fait qu'elles conservent et font fructifier le bon vouloir : elles rendent possible un progrès moral.

Et Marion analyse méthodiquement et par le menu tous les cas où se marque cette pénétration mutuelle de la nature et de la moralité, toutes les influences qui s'incorporent à la liberté, toutes les manifestations de ce qu'il appelle, d'un mot emprunté à M. Renouvier, la solidarité morale. Il y a d'abord une solidarité individuelle, qui est la trace laissée dans notre volonté par toutes nos actions, la peine ou la récompense que chacun recueille de son passé, de ses moindres impressions, des plus secrets mouvements de sa volonté. Ne croyons pas que nous puissions jamais impunément donner carrière à notre fantaisie et à nos passions. Tout état de conscience laisse après lui une disposition qui pourra, à un moment donné, se traduire par un acte. Il y a ensuite la solidarité sociale ou dépendance mutuelle des individus entre eux. On ne peut pêcher pour soi seul. Toute souillure que l'on contracte est nécessairement contagieuse. L'homme est responsable de tous ses actes, sans exception non seulement envers sa conscience, mais envers ses semblables. Avant d'être père, on a déjà des devoirs envers ses enfants. Sur les bancs de l'école on prépare l'avenir moral de la société. Chacune de nos actions retentit plus ou moins, selon les circonstances et sans qu'il nous soit en général possible de le prévoir, jusqu'aux confins de l'ensemble social dont nous faisons partie.

L'exposition de telles idées réclamait une ample provision d'expériences morales, de la finesse et de la mesure, une forme souple et riche en même temps que précise et scientifique, la rigueur philosophique et l'habileté littéraire. Marion déploya avec aisance toutes ces qualités. Son ouvrage, très solide quant au fond, est d'une lecture facile et agréable. On s'abandonne à lui avec confiance, tant on a, d'un bout à l'autre, l'impression de la réalité elle-même, saisie et interprétée par un esprit aussi droit et judicieux que fin et élevé.

Aussi ce livre fut-il tout de suite classique, et il aura fourni un bel exemple de cette influence morale, à l'analyse de laquelle il est consacré. L'an dernier, l'auteur en donnait une quatrième édition. Il y constatait le chemin fait, depuis 1880, par le mot solidarité. « Où l'on disait liberté, remarque-t-il, on dit à présent solidarité. C'est le mot de la fin dans tout discours public, celui qui, mieux que tout autre, dit les sentiments généreux de l'ora-

teur et suscite ceux de l'auditoire, celui qui fait éclater à coup sûr les applaudissements d'un public français. » Il ne se réjouissait qu'à moitié de cet excès de faveur. Il avait étudié la solidarité comme fait, comme condition donnée de la vie morale. Il la retrouvait transformée en drapeau politique, derrière lequel s'abritent parfois l'esprit de tyrannie et le mépris des droits de l'individu. Or, si, plus que jamais, il condamnait l'égoïsme comme un crime et comme une sottise, il n'en persistait pas moins à affirmer l'inviolabilité de la personne humaine. S'appuyer sur la doctrine de la solidarité pour exploiter les individus, serait à ses yeux un abus et un contresens indigne. « L'esprit de solidarité, dit-il, tout en s'opposant à l'individualisme antisocial et immoral, est si loin d'exclure l'individualité, que, tout au contraire, il la suppose. Il la suppose forte et autonome, il ne vaut que par elle; sans elle il serait sans mérite et sans vertu. »

III

Marion était maintenant en possession d'une théorie complète de l'action morale. Il en connaissait l'objet et les moyens. Il savait qu'elle est possible et qu'elle est efficace. Il avait compris en particulier comment, bien qu'elle repose sur l'initiative de la liberté, elle n'exclut nullement, elle appelle au contraire le concours des agents extérieurs, et comporte par là même l'intervention de la science et le progrès. Dès lors, il est vraiment en mesure de se consacrer à cet apostolat moral qu'il s'était proposé de bonne heure et qui, de plus en plus, lui apparaissait comme le devoir essentiel, surtout à l'heure présente. Aux maux qui s'étaient abattus sur la France, quel remède plus efficace pouvait-on opposer qu'une réforme de l'éducation? Les circonstances ou plutôt le choix judicieux des hommes vinrent heureusement confier à Marion les tâches mêmes que, dans le silence, il s'était si bien préparé à accomplir.

Le Conseil supérieur de l'Instruction publique venait d'être réorganisé par la loi du 27 février 1880 sur le pied de l'élection. Marion fut élu par les agrégés de philosophie pour y être leur représentant (1880). Il y fut nommé membre de la Commission de discipline et rapporteur de plusieurs projets importants, relatifs aux concours académiques et au concours général, à l'École de Fontenay et à l'organisation de l'enseignement secondaire des jeunes filles créé par la loi du 31 décembre 1880. Quoique ces

rapports n'aient pu être proprement des œuvres personnelles, l'esprit de Marion s'y fait jour en plus d'un passage. C'est ainsi que, relativement à l'enseignement secondaire des jeunes filles, il s'élève contre la surcharge des programmes, insiste sur la nécessité de faire au repos une large part, demande qu'avant tout l'examen final ne dégénère pas en une sorte de baccalauréat. « On méritera, dit-il, le diplôme presque sûrement par le seul fait d'avoir suivi tout le cours d'études. » Et il termine par ces paroles : « Au reste, votre Commission ne s'exagère pas la vertu des programmes. L'avenir de l'enseignement que vous allez constituer est avant tout dans l'École normale supérieure de Sèvres. »

On le voit, s'il est vrai, comme s'en plaint M. Camille Sée (1), que peu à peu la mode s'est établie dans nos lycées de jeunes filles de préparer à tous les examens et concours de l'enseignement primaire et de transformer ainsi ces établissements en fabriques de brevetées, un tel résultat va tout à fait contre les idées que Marion travaillait à faire prévaloir.

La question de la discipline fut une de celles qu'il étudia le plus attentivement. Il était frappé des effets fâcheux qu'avaient sur le caractère des enfants l'exigence outrée de l'obéissance, la répression purement matérielle, l'appel à l'amour-propre et à l'esprit de rivalité comme mobiles de l'activité scolaire. Et il pensait que l'objet propre de la discipline était de former le caractère, de lui donner, avec le respect du devoir, la force morale et la droiture dans l'initiative. Il jugea que nous avions beaucoup à réformer en cette matière si nous voulions être assurés de faire plus de bien que de mal. Il ne procéda pas d'ailleurs à la légère, mais se livra à une enquête très complète et très minutieuse sur les systèmes de sanctions employés dans tous les pays (2). Il lut, examina, discuta avec les personnes compétentes et avec ses élèves. Ses laborieuses recherches et ses méditations prolongées aboutirent au beau rapport publié dans les *Instructions, programmes et règlements* de 1890 pour l'enseignement secondaire. La discipline, y est-il dit, a pour fin l'éducation morale. Elle doit former des personnes humaines, par conséquent respecter la personnalité. D'un mot, elle doit être libérale. Il s'agit de substituer, à ce qui n'est qu'un « ordre de fait, subi plutôt qu'aimé, l'ordre conscient et voulu, le concert des volontés ». Pour réaliser une telle fin, Marion ne voit guère d'autre moyen que la parole.

(1) *Lycées et collèges de jeunes filles, Documents*, nouvelle édition, 1896.

(2) V. notamment : *Réflexions sur les récompenses scolaires et l'émulation, à propos d'une réforme tentée à Montevideo. Rev. int. de l'ens.*, 1886, I, p. 414.

Les pénalités irritent plus qu'elles n'amendent : il faut, autant que possible, les remplacer par la discipline préventive. Le régime à établir repose sur la substitution de l'état de paix à l'état de guerre. Il donne comme vraie sanction au travail la note, par laquelle l'élève est comparé à lui-même, et non la place, qui le compare aux autres. Il a pour organe le conseil de discipline, qui est une sorte de conseil de famille. Quand à la discipline répressive, s'il est nécessaire qu'elle subsiste, du moins s'interdira-t-elle les punitions notoirement nuisibles, telles que les pensums ou l'inscription du nom des mauvais élèves sur un tableau spécial; elle pourra admettre des punitions telles que la privation de sortie. Des principes analogues doivent gouverner le régime des récompenses. Elles peuvent, dans une certaine mesure, être représentées par des prix, mais elles consistent avant tout dans l'estime, l'approbation, l'éloge discret, la vie joyeuse et douce, c'est-à-dire dans les fruits naturels de l'accomplissement du devoir. Noble idéal, que l'on risquerait d'apprécier injustement, si l'on oubliait que, dans la pensée de Marion, l'âme de ce système devait être, tant chez les maîtres que chez les élèves, cette action énergique et constante de la volonté, dont son expérience personnelle lui avait révélé la possibilité et la puissance.

En même temps qu'il participait ainsi à l'œuvre administrative, il travaillait directement à la réalisation des enseignements nouveaux. Tâche capitale à ses yeux, puisque c'était sa maxime, que les institutions ne valent que ce que les hommes les font. Il enseigna quelque temps à l'École de Sèvres. A l'école de Fontenay, où l'appela le perspicace directeur de l'enseignement primaire, jaloux de convier à une vie commune les différents ordres de l'enseignement, il fit partie de cette brillante phalange où se rencontraient MM. A. Croiset, Compayré, Vidal-Lablache, Albert Sorel, Bigot, Leyssenne, Boudréaux, Stanislas Meunier, Liès-Bodard et qui, sous la direction si élevée de M. Pécaut, créa cet esprit de travail spontané et d'autonomie morale désormais inséparable de l'école de Fontenay. Ce qu'il enseigna et comment il l'enseigna, tout le monde a pu s'en rendre compte par deux volumes qui sont les rédactions mêmes des élèves revues par le professeur, et qui ont pour titres : *Leçons de psychologie appliquée à l'éducation* (1881), et *Leçons de morale au point de vue des applications pédagogiques* (1882). Marion s'y propose expressément de fonder l'éducation sur la science, à savoir sur la science spéciale dont elle relève, la science de l'âme et des principes de la conduite. Par là l'éducateur ne sera pas esclave

de formules toujours étroites, obscures et déprimantes : possédant les principes, il sera capable et il aura le droit de se mouvoir en liberté à travers les programmes. Préoccupé de cet objet, Marion, sans viser à l'originalité, qu'il se reprocherait de faire passer avant le vrai et l'utile, n'en renouvelle pas moins en grande partie les matières qu'il traite.

Dans les cadres classiques il fait rentrer les fruits de ses assidues lectures, ce qu'il trouve de meilleur dans Darwin, H. Spencer, Ribot, aussi bien que dans Leibnitz et Kant, les connaissances qu'il doit à l'expérience de la vie, à sa fine et impartiale observation de la nature humaine. Le spiritualisme est le principe de cette doctrine; mais c'est un spiritualisme leibnitien, si profond et si bien assuré une fois pour toutes, qu'il ne redoute rien des doctrines soi-disant contraires et les convie de bonne grâce à l'explication du détail des choses. L'influence du corps sur l'âme est fortement mise en relief. L'utilité morale de l'instruction est défendue avec autant de fermeté que de mesure contre M. Spencer. L'instruction bien entendue, dit Marion, si elle n'est pas la moralité, laquelle ne peut procéder que de la volonté, accroît du moins la liberté humaine, puisque être libre c'est se déterminer en connaissance de cause. Le darwinisme et l'évolutionisme ont une large part de vérité, qu'il importe de reconnaître. Mais l'homme doit intervenir, avec sa raison et sa liberté, dans sa destinée morale. La personne est essentiellement inviolable, et tout le fondement de la morale sociale est dans ce principe. La fin ultime des efforts des hommes doit être la fraternité universelle. Mais ce n'est là qu'un idéal. On doit vivre d'abord pour sa famille, ensuite pour la patrie, et enfin seulement pour l'humanité. A renverser cet ordre on manque le but.

L'idée qui préside aux *Leçons de morale*, c'est que, pour faire son devoir, il ne suffit pas de le vouloir, il faut encore le connaître. La morale de l'autonomie est la vraie, mais la véritable autonomie n'est pas l'isolement de la personne humaine, c'est le sentiment qu'elle prend de son rôle dans le tout. Marion fait une critique très minutieuse de la morale utilitaire sous toutes ses formes. Il lui reproche de ne pas expliquer « le caractère mystérieux et sacré que le devoir offre à tous les yeux », « le respect qu'il inspire à toute conscience humaine. » Quand la théorie de la genèse mécanique de la conscience morale serait vraie historiquement, cela n'empêcherait pas que nous ne dussions, nous, agir par devoir et non par intérêt. Faire autrement, ce serait *inventa fruge glandibus vesci*. Il traite avec beaucoup de soin et de délica-

tesse des applications de la morale. Il assouplit et attendrit le principe du respect de la personnalité. La loi de l'offre et de la demande, par exemple, cesse d'être juste, dès qu'elle se traduit par l'exploitation de la misère d'autrui. Les croyances différentes des nôtres n'ont pas seulement droit à la tolérance de notre part, mais à « un respect bienveillant et sympathique ». Ce mot de tolérance, qui est le terme usuel, est insuffisant. « Nous devons regarder avec une déférence affectueuse tout élan sincère de l'âme vers cette région de l'inconnu où un instinct aussi indestructible que l'ignorance et la faiblesse humaine nous pousse à chercher un appui. »

De telles leçons, on le sent, furent plus qu'un enseignement : expression de la vie intérieure d'une âme, elles pénétraient, au delà de la mémoire et de l'intelligence, jusqu'aux sources mêmes de la pensée et de l'action. Et les milliers de jeunes gens qui, depuis la publication de ces leçons, s'en nourrissent avec tant d'ardeur, ressentent, eux aussi, cette influence fécondante. Car à lire cette reproduction presque immédiate de sa parole on croit l'entendre encore. Lui qui jamais n'eût songé à attirer l'attention sur sa personne, il est là tout entier, avec son esprit large et droit, sa fermeté douce, son zèle discret, sa bonté juste, sa généreuse et charmante expansion; et il est impossible de goûter le livre sans aimer l'auteur, qui ne fait qu'un avec lui.

Un si bel exemple contribua grandement à manifester aux yeux de tous la réalité et l'utilité de la science de l'éducation. Aussi le Ministère de l'Instruction publique institua-t-il bientôt, par un arrêté du 8 août 1883, un cours complémentaire de science de l'éducation à la Faculté des lettres de Paris, et ce cours fut naturellement confié à Henri Marion. Afin de marquer l'importance de cet enseignement pour les maîtres de tout ordre, on décida que les trois directions d'enseignement du ministère contribueraient également à le rémunérer.

L'ouverture de ce cours fut un événement universitaire. Le recteur, le directeur de l'École de Fontenay, un grand nombre de maîtres témoignèrent par leur présence de l'intérêt qu'ils y attachaient. On avait encore présent à la mémoire le beau discours qu'avait prononcé Marion en 1881 à la distribution des prix du concours général et où il avait cherché, dans un esprit à la fois si élevé et si pratique, de quels hommes a besoin notre société. Il nous faut, disait-il alors, des intelligences et des caractères, des hommes qui possèdent en eux-mêmes les principes de la pensée et de l'action. Mais comment élever les cœurs et agrandir

les intelligences, si l'on ne remonte aux sources supérieures du savoir et de la sagesse? Ce sont les vérités les plus hautes qui sont les vérités les plus utiles. Quelle attente ne provoquaient pas maintenant ces fières paroles! Le professeur saurait-il allier, comme lui-même l'avait déclaré nécessaire, le souci constant de la pratique à la poursuite des fins les plus élevées? On vit tout de suite que Marion était très maître de son sujet et très sûr de lui dans cet enseignement qu'il s'agissait de créer. Il consacra sa leçon d'ouverture à ce problème sur lequel il avait tant médité, l'antinomie apparente de la volonté libre et de l'influence morale que doit exercer l'éducateur. Oui, ce sont des libertés que nous avons en face de nous, avec le devoir de les respecter, de les développer même, et ainsi l'éducation ne saurait être proprement une science, mais est et doit rester un art. Mais d'autre part, il est très intelligible qu'un art puisse s'appuyer sur une science. C'est ce que nous voyons à propos de la médecine. L'art pédagogique est dans ce cas. Il a sa base scientifique dans la psychologie et dans les sciences qui s'y rattachent. En instruisant les hommes, on dirige leur liberté sans la contraindre.

Les vues générales exposées dans cette leçon annonçaient très exactement les principes que Marion allait développer dans ses cours. Selon ces principes, tout enseignement est infidèle à son objet, qui n'aboutit pas à l'éducation. Dans l'ordre physique, intellectuel ou moral, ce dont il s'agit à l'école, ce n'est pas de doter l'élève d'un nombre plus ou moins grand d'acquisitions matérielles, mais de former ses facultés, de lui donner la force et la souplesse, l'élan et la maîtrise de soi, l'activité spontanément réglée qui est la vertu de la personnalité humaine. Pour parvenir à ce résultat, l'éducateur ne saurait se contenter de dresser les corps et les esprits du dehors, au moyen de pratiques, de formules, de catéchismes appris machinalement. Il lui faut, en toutes choses, atteindre à la source cachée de l'activité visible, exciter et développer la vie. Dès lors la nature et la raison sont les seuls guides auxquels l'éducateur puisse se confier. On l'a senti quand on a chargé un professeur de philosophie de travailler à établir une doctrine de l'éducation. « Jamais plus grand acte de foi ne fut fait en la philosophie », et c'est dignement employer ses ressources que de les appliquer à la culture de l'âme humaine. Donc, parce qu'il veut être éducateur, ce cours sera foncièrement rationaliste : il déposera dans les esprits les principes de philosophie propres à créer des êtres à la fois libres et soumis au devoir.

La philosophie dont il s'agit n'est d'ailleurs en aucune façon une spéculation *a priori* qui prétendrait se suffire à elle-même. Plus que jamais Marion demande des lumières à toutes les sciences de faits qui sont en contact direct avec la réalité. Il n'a aucun parti pris, il apprend de qui veut l'instruire ; il a même une sorte de prédilection pour les recherches nouvelles qui brisent les cadres traditionnels. Ce qu'il redoute par-dessus tout, c'est l'immobilité, l'attachement paresseux au convenu et à l'officiel, la substitution du dogme à la vie de l'esprit. Il veut tout comprendre, il voudrait tout savoir, pour n'enseigner que des choses véritablement conformes à l'état actuel de la connaissance humaine. C'est en ce sens qu'il recueille les enseignements des hygiénistes et des médecins, suit de près les travaux des psycho-physiologistes et participe à leurs conférences, ou bien encore s'associe avec zèle et sympathie aux recherches des sociologues. Si la philosophie doit être l'âme et le principe de la vraie pédagogie, les sciences positives en seront le corps et le moyen de réalisation.

Au service de ces hautes idées Marion mit son talent si éprouvé, une lucidité parfaite, une familiarité élégante qui d'abord captive l'auditoire, un art merveilleux de relever les plus petites choses par la hauteur du point de vue et la dignité de l'expression, un naturel, une franchise, un appel constant à l'expérience qui font oublier qu'on entend la leçon d'un professeur et donnent la sensation d'un commerce direct avec les choses; en même temps une composition soignée, une constante possession de soi, une parfaite sûreté de pensée à travers les développements ou digressions d'une libre causerie, et un langage aussi correct que facile, choisi et distingué. Ce n'est pas merveille si les auditeurs se pressèrent autour de sa chaire : ils y trouvaient un enseignement nouveau, solide, consciencieux, utile, présenté de la manière la plus aimable et la plus attachante. Dès le milieu de la première année, onze cents instituteurs et institutrices de Paris demandaient par pétition que la conférence pratique annexée à l'enseignement public fût placée à une heure qui leur permît d'y assister.

Le succès de ce cours démontra avec éclat l'opportunité du nouvel enseignement et fit créer des cours semblables en plusieurs autres Facultés. De plus, en 1887 (1er mars), sur la proposition de M. Berthelot, un décret transforma le cours complémentaire de la Faculté de Paris en chaire magistrale.

Le temps a malheureusement manqué à Marion pour publier

ces cours qui ont fait une si vive impression sur les auditeurs. Plusieurs des théories qu'il y a développées se retrouvent, soit dans sa monographie sur *le Mouvement des idées pédagogiques en France depuis 1870*, publiée à l'occasion de l'Exposition universelle de 1889, soit dans son article *Pédagogie* du *Dictionnaire de Pédagogie*, ou dans ses articles *Activité*, *Amour*, *Beau*, *Bonheur*, *Éducation*, *Enseignement secondaire*, *Enseignement des jeunes filles*, *Goût*, *Internat*, de la *Grande Encyclopédie*. Le cours, conduit méthodiquement, était descendu des principes aux applications, en s'appuyant constamment sur la psychologie et sur l'observation. Le professeur avait traité des fins de l'éducation, de la volonté, des sentiments, de l'intelligence, de l'enseignement primaire, de l'enseignement secondaire, de la psychologie de l'enfant, de la psychologie et de l'éducation des femmes, de l'éducation des filles, de l'éducation en Angleterre et aux États-Unis. Il allait aborder l'éducation en Allemagne.

Parmi tant de sujets, l'un de ceux qu'il traita avec le plus de développement fut l'éducation de la femme. Dès sa sortie de l'École normale, à Pau, il avait fait une charmante conférence sur la condition de la femme dans la philosophie grecque. Il souffrait de voir que, pour un Platon et même pour un Aristote, la femme n'était guère qu'un esclave plus aimable et plus délicat que les autres, protégé parfois par sa délicatesse même et par sa grâce, mais maintenu, au point de vue légal, en état de complète sujétion. Il doutait, quant à lui, si la femme était apte à exercer les droits politiques, mais il applaudissait avec enthousiasme à cette conception de la femme, apôtre de la paix et de la charité, gardienne de l'idéal, qu'avait apportée le christianisme. En 1892, il reprend ce sujet, après une large enquête expérimentale et une lecture considérable (1), en se livrant à une étude théorique approfondie de la nature de la femme avant d'aborder la question pratique du système d'éducation qui lui convient. Il estime que le despotisme dont la femme a tant souffert a fait son temps, que pour la femme aussi il faut réclamer la liberté, c'est-à-dire le droit d'accomplir librement sa destinée. Mais il constate que si la femme est, en fait, subordonnée à l'homme, c'est en vertu d'une loi de la nature elle-même, et ainsi il conclut que cette subordination pourra s'atténuer, mais qu'il n'est pas vraisemblable qu'elle doive jamais disparaître. D'ailleurs, ajoute-il, il s'agit d'une différence de rôle, non d'une inégalité morale ou sociale. La destination de la femme

(1) Cf. notamment : *Madame de Maintenon d'après le livre de M. Gréard. Rev. pédag.*, 15 déc. 1884.

est essentiellement, mais non uniquement, la vie de famille. Il faut donc préparer la femme à se suffire à elle-même, la mettre en mesure d'acquérir le maximum de valeur humaine. Sur le droit de suffrage, malgré la haute autorité de Stuart Mill et de Charles Secrétan, Marion demeure perplexe. Il faut, dit-il, avant de songer à une telle innovation, attendre que nos mœurs aient fait un apprentissage plus long des libertés existantes. Même modération au sujet de la coéducation des sexes. Garçons et filles peuvent être élevés ensemble jusqu'à la douzième année. Au delà, l'école mixte risquerait notamment de préparer pour l'avenir des unions factices et malheureuses.

Les conférences que Marion donnait à côté de ses cours publics lui étaient particulièrement chères, parce qu'il s'y rapprochait autant que possible de la pratique. C'était merveille de l'y voir exciter les intelligences, accueillir tout effort de réflexion, même malheureux, former les esprits et les consciences, tout en respectant religieusement le droit de chacun à penser par lui-même. En 1890, ces conférences, jusqu'alors réservées aux étudiants philosophes, furent ouvertes aux étudiants de tout ordre. Le professeur devait y traiter de l'ensemble des questions pédagogiques concernant les maîtres et les élèves dans les établissements d'enseignement secondaire. Il les ouvrit le 4 novembre 1890 par une admirable allocution dans laquelle il montrait que, si la bonne volonté est la condition première pour bien faire son métier, elle ne suffit pas, mais que la préparation professionnelle est indispensable. Il condamnait le vice consistant à négliger ses fonctions pour ce qu'on appelle son travail personnel. Travailler pour soi ne saurait être plus important que de travailler pour les autres. « A notre âge à nous, disait-il, on le voit à n'en pas douter, un homme ne vaut sérieusement que par ce qu'il fait pour les autres. La valeur de nos actes et de nos œuvres se mesure à leur portée au delà de nous. » Et il ajoutait : Pour agir, vous dit-on, il faut croire. Rien de plus vrai, mais que faut-il croire ? « Je le sais bien, si vous me permettez d'ouvrir un avis qui n'est pas très neuf, mais qui est toujours de mise... Que diriez-vous de la foi au devoir professionnel, pour commencer ? » Il avait le droit de parler ainsi ; car nul n'a plus constamment et à un plus haut point donné l'exemple de la conscience scrupuleuse dans l'exercice de ses fonctions.

La maladie l'empêcha de mener à fin l'enseignement pratique qu'il avait entrepris. Il l'exposa du moins dans un beau livre qui fut comme son testament : *l'Éducation dans l'Université*, 1892.

L'inspiration en demeure optimiste, d'un optimisme avant tout voulu, en tant que nécessaire pour la pratique. L'objet suprême est toujours, à ses yeux, une éducation, non spéciale et technique, mais humaine, la préparation à la vie, donc l'éducation de la liberté. Tout enseignement doit tendre à développer dans les individus et dans la nation « l'activité bienfaisante sous toutes ses formes, mais surtout la bienfaisance morale, le dévouement à ses compagnons d'humanité, la religion du mieux». En ce qui concerne les moyens, Marion entre avec le plus grand soin dans tous les détails, il analyse cette discipline libérale, ces méthodes actives qu'il veut voir substituer partout au dressage mécanique. Mais ce qu'il ne cesse de répéter, c'est que toute organisation, tous les règlements, toutes les instructions seront vains, si les hommes n'ont pas la volonté et la capacité personnelle de bien faire. C'est sur la valeur des maîtres que tout repose. Les professeurs et les maîtres répétiteurs doivent être les « chevilles ouvrières » de la réforme. Il estime d'ailleurs que l'Université a, dès maintenant, adopté les principes de cette réforme, et qu'il ne s'agit désormais pour elle que de développer et généraliser les applications. L'Université a conscience de ses devoirs supérieurs et commence à les remplir. On n'a plus le droit de dire que, satisfaite de donner une instruction solide et étendue, elle se désintéresse de l'éducation.

Marion a exprimé des idées analogues avec une grande vigueur dans l'une des dernières choses qu'il ait publiées, une lettre au directeur de la *Revue bleue* sur l'enseignement de la philosophie dans les lycées (1894). Les programmes sont peu de chose, dit-il. « Sans doute leur effet n'est pas nul, puisqu'il n'est pas indifférent de savoir si une étude sera faite ou non, et quelle place elle occupera dans l'ensemble. Mais, à part cette influence, j'ose dire que les programmes ne font ni bien ni mal : ce sont les maîtres seuls qui en font. » Le professeur, avant tout, doit viser à avoir de l'action. La meilleure classe de philosophie n'est pas celle où quelques élèves mettent beaucoup de noms et de formules dans leur mémoire, mais celle où le plus grand nombre d'esprits sont amendés dans leur fond, c'est-à-dire remués et vivifiés, exercés à la réflexion, habitués à penser par eux-mêmes. Et pour bien montrer à quel point il est urgent pour nous de considérer tout enseignement au point de vue de l'éducation morale et sociale, il ajoute : « Une démocratie en particulier pourrait bien mourir des raffinements égoïstes et de la supériorité hautaine de quelques-uns ; elle ne saurait subsister que par le désintéressement des meilleurs, la sagesse du grand nombre et l'esprit de solidarité. »

Que toutes ces idées ne fussent pas pour Marion de simples doctrines, mais sa vie même, qu'il en ait été non seulement l'apôtre le plus éloquent, mais la réalisation parfaite, c'est ce qu'ont senti d'abord tous ceux qui l'ont connu, approché, entendu. Il fallait le voir notammment aux soutenances de doctorat, où, dans la communication directe des intelligences, sa riche et fine nature se manifestait si excellemment. Il ne venait pas là pour exposer ses idées, mais pour jouir du spectacle d'un esprit en mouvement et pour aider le candidat à se produire. Avec quel intérêt affectueux il le suivait dans le développement de ses vues; comme il jouissait de ses trouvailles, comme il applaudissait à une bonne réfutation de l'objection qu'il avait présentée! Et c'était son point de vue constant dans les examens. Il ne demandait pas au candidat d'entrer dans sa pensée et de lui dire ce que lui-même avait dans l'esprit : c'était lui qui entrait dans la pensée du candidat et l'accompagnait dans la voie où celui-ci s'engageait. C'était la qualité de son intelligence qu'il se proposait d'apprécier; mais comment y réussir, sinon en laissant le candidat penser et chercher librement devant son examinateur?

Pourquoi faut-il qu'une si noble et si féconde activité ait été contrariée par un corps débile, atteint de bonne heure d'un mal inexorable? Et quelle douleur n'a pas causée de toutes parts la fin prématurée de ce maître si bon, de cet ami si tendre? Il en faut faire l'aveu pourtant, si douloureux qu'il soit. La tranquillité souriante de Marion en face d'un danger qu'il voyait à nu, son œuvre poursuivie sans déviation à travers des crises alarmantes, sa résignation douce, son invincible préoccupation des autres devant une mort qui le frappait en pleine vie intellectuelle et parmi les joies d'un foyer béni, ont mis le sceau à sa grandeur morale et doublé la puissance de son enseignement. Que ne vaut pas la doctrine qui a fait un tel homme!

Soit par leur valeur propre, soit par l'âme exquise qui s'y révèle, les livres de Marion continueront à exercer l'action qu'il avait en vue : apprendre aux hommes que les formules, les institutions et les lois ne sont rien sans l'esprit et les mœurs, et les exciter à accomplir l'effort nécessaire pour bien penser et bien vivre par eux-mêmes. Tant par l'effet du mouvement général des idées en France, que grâce à l'influence considérable qu'il a lui-même exercée, Marion s'est trouvé et se trouve encore sur bien des points en accord avec une grande partie de l'élite intellectuelle de notre pays. Serons-nous de taille à réaliser le haut idéal qu'il nous proposait, notre situation intérieure et extérieure nous per-

mettra-t-elle de nous en remettre à la vertu des individus du soin de rendre à la patrie sa force et sa grandeur, pourrons-nous nous contenter de cultiver pour elles-mêmes l'intelligence et la volonté, sans les astreindre à des objets et à des fins déterminées; une certaine discipline extérieure n'est-elle pas indispensable et légitime pour coordonner les forces individuelles et même pour suppléer à l'énergie morale quand celle-ci est insuffisante; en un mot, s'il nous faut des hommes, ne nous faut-il pas aussi des lois, des institutions, des programmes, des formules; et l'action des lois sur les mœurs n'est-elle pas aussi réelle, importante et nécessaire que le rôle des mœurs vis-à-vis des lois : ce sont là des problèmes qui de plus en plus s'imposent à notre attention, et dont la solution sera de grave conséquence pour notre avenir.

Émile BOUTROUX.

LE BACCALAURÉAT

Un projet de loi présenté aux Chambres en février 1896 par M. Combes, sénateur de la Charente-Inférieure, alors ministre de l'instruction publique, a remis à l'ordre du jour la question du baccalauréat.

A vrai dire, ni ce court projet de loi, ni l'intéressant exposé des motifs qui le précède ne se recommandent par l'originalité des vues. Après avoir longuement critiqué l'examen actuel, on arrivait à le conserver, avec de très légères modifications. On substituait à l'expression de baccalauréat celle d'examen de fin d'études. Pour les établissements de l'État, les professeurs de l'enseignement secondaire remplaceraient dans le jury les membres de l'enseignement supérieur. Enfin, par une innovation à laquelle le rédacteur du projet ministériel paraissait attacher beaucoup d'importance, les diplômes de l'enseignement moderne auraient conféré les mêmes droits que ceux de l'enseignement classique.

Si ingénieusement que l'on fît valoir ces modifications, elles ne transformaient pas essentiellement l'examen, et, sans vouloir contrister personne, on peut dire que le plus grand service rendu par l'auteur du projet a été de poser à nouveau une question qui n'a jamais été tout à fait éclaircie, et dont la solution est intimement liée au développement des études et à l'avenir de l'enseignement secondaire dans notre pays.

C'est à ce point de vue qu'on voudrait l'examiner ici, moins pour critiquer un projet — caduc aujourd'hui — mais susceptible de résurrection, que pour rechercher, dans le passé comme dans le présent, les meilleures conditions d'un examen judicieux à placer à la fin des études secondaires, et destiné non pas à ouvrir des carrières déterminées, mais à permettre d'apprécier l'instruction générale et l'ouverture d'esprit des jeunes gens.

A coup sûr le baccalauréat, tel qu'il existe aujourd'hui, ne trouvera pas beaucoup de défenseurs. Les candidats sont d'abord

jugés sur des compositions écrites dont les sujets ne sont pas toujours heureusement choisis. De bons élèves, capables de tâches difficiles, peuvent échouer à l'examen; des cancres, qui ont épuisé sous la direction de répétiteurs spéciaux les recueils de sujets proposés au baccalauréat, étudié les corrigés et fait provision de lieux communs, ont chance de passer à l'examen oral; les professeurs fatigués et pressés n'ont pas le loisir de s'assurer que l'élève sait ou a réfléchi; un jeune homme distingué qui ne s'anime pas vite est moins favorisé qu'un paresseux hardi qui apprend à la dernière heure des noms, des dates, des formules et qui les répète avec aplomb. Enfin, les examinateurs qui n'ont jamais eu ou qui ont délaissé depuis longtemps la pratique de l'enseignement secondaire ne sont pas toujours préparés à bien interroger des candidats qu'ils ne connaissent pas. Autant de raisons qui militent contre le bacalauréat; tout le monde les connaît.

Mais d'où viennent ces défauts qui rejaillissent malheureusement sur tout notre régime scolaire? « D'un vice d'origine, répond le réformateur de 1896. On peut dire que le baccalauréat est mal né. Le décret du 17 mars 1808 porte d'une part que l'examen a pour matière tout ce qui s'enseigne dans les hautes classes des lycées, d'autre part qu'il est subi devant les Facultés (1) ».

Y a-t-il un remède? Oui, dit encore le rédacteur du projet de 1896. Quel est-il? « Remplacer le baccalauréat par des examens de passage, et rendre les élèves de l'enseignement secondaire à leurs juges naturels (2) ».

Tout cela est bientôt dit, et il est permis de mettre en doute la justesse du diagnostic et l'efficacité du remède proposé.

Et d'abord, le baccalauréat était-il si mal né? la conception de 1808 si fausse? L'examen n'était-il pas celui qui s'accommodait le mieux au régime d'études que suivait alors l'Université? On ne cherchait pas, comme certaines personnes voudraient le faire aujourd'hui, à fondre l'enseignement secondaire dans l'enseignement primaire; le législateur de 1808 voulait rapprocher l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. On enseignerait dans les lycées les langues anciennes, l'histoire, la rhétorique, la

(1) Projet de loi sur la réforme terminale des études secondaires. Annexe au procès-verbal de la séance du 4 février 1896, p. 2.

(2) *Ibid*, p. 16. La faute initiale a été d'enlever les élèves de l'enseignement secondaire à leurs juges naturels; la vraie réforme à opérer, c'est de les leur rendre. En d'autres termes, le baccalauréat, considéré comme épreuve terminale des études secondaires, doit être supprimé. Il sera remplacé par les examens de passage.

logique et les éléments des sciences mathématiques et physiques; il appartiendrait aux Facultés d'approfondir les mêmes sciences et de conférer les grades(1). Les Facultés des sciences et des lettres seront établies près des lycées chefs-lieux d'Académie. Le premier professeur de mathématiques du lycée fait nécessairement partie de la Faculté des sciences, le professeur de belles-lettres du lycée, de la Faculté des lettres (2); un autre article des statuts adjoint aux jurys d'examen le proviseur et le censeur du lycée. Dès lors y avait-il rien de plus naturel que de confier aux Facultés l'examen du baccalauréat, et était-ce trop demander aux candidats que de se mettre en état de répondre sur les matières inscrites au programme des lycées (3)? Un arrêté du 21 octobre 1815, qui supprimait par mesure d'économie un certain nombre de Facultés des lettres, transférait la collation du baccalauréat à des commissions où figuraient au premier rang le proviseur, le censeur, les professeurs de rhétorique et de philosophie du collège royal (4). Le proviseur y remplissait les fonctions du doyen, les professeurs du lycée remplaçaient ceux de la Faculté, mais les formes et la nature de l'examen ne sont en rien modifiées.

Remarquons en passant que le statut de 1808 laissait aux jurys la liberté de diriger l'examen à leur guise et n'imposait aucune composition écrite. C'est là un point très important. Il en résulte et il découle d'autres articles qu'il serait trop long de citer ici :

1° Que le baccalauréat était un grade donnant accès à l'enseignement supérieur, mais décerné après un examen portant sur les matières de l'enseignement secondaire.

2° Que les candidats le subissaient devant des professeurs qui les connaissaient déjà et devant ceux qui devaient les initier à des études plus élevées.

3° Qu'ils n'avaient pas la tentation, pour être reçus, de suppléer à un cours d'études régulier par la lecture hâtive des manuels où toutes les questions sont traitées ou plutôt effleurées.

Remarquons aussi que, dans l'Empire français de 1811, il n'y avait pas encore quatre-vingts lycées (voir le décret du 15 novembre 1811), que la population de ces établissements n'était pas très nombreuse et que tous les élèves ne se présentaient pas aux examens du baccalauréat.

(1) Décret du 17 mars 1808, art. 5.
(2) Décret du 17 mars 1808, art. 15.
(3) Statut du 18 octobre 1808.
(4) Ces commissions furent supprimées par une ordonnance du 1er janvier 1847.

En définitive le règlement de 1808 était très judicieux, et le baccalauréat d'alors pouvait être très sérieux; rien ne prouve qu'il ne l'ait pas été. On demandait à l'examinateur de rechercher si les candidats possédaient le savoir général que l'on doit acquérir au lycée. Rien de plus, rien de moins. J'imagine que le baccalauréat n'était pas autre chose qu'une conversation littéraire dirigée par un homme instruit et expérimenté, désireux et capable de s'assurer que les aspirants avaient des clartés de tout et faisaient honneur à l'Université.

Le baccalauréat mériterait-il tous les reproches qu'on lui adresse aujourd'hui s'il n'avait pas dévié de son institution première, et n'est-il pas possible de l'y ramener tout en tenant compte de la différence des temps et du développement de la culture intellectuelle en France?

Mais, avant d'arriver à un essai de solution pour l'époque actuelle, il nous faut passer en revue les principales transformations qu'a subies en ce siècle le baccalauréat et les influences qui les ont amenées.

Quand Napoléon créait l'Université, le personnel très restreint des Facultés suffisait très facilement aux examens du baccalauréat. Les candidats n'étaient pas très nombreux. La vie commençait seulement à renaître en France; on choisissait les titulaires des emplois civils parmi les hommes qui avaient déjà fait leurs preuves dans les administrations précédentes plutôt que parmi les détenteurs des diplômes universitaires.

Vient la Restauration. Les grandes guerres sont finies, et le régime parlementaire instauré; la vie intellectuelle se développe en même temps que les institutions politiques; on attache plus d'importance aux études et aux examens qui les terminent. Alors on exige des bacheliers des garanties nouvelles; le candidat sera désormais interrogé sur les auteurs grecs et latins, la rhétorique, l'histoire, la géographie, la philosophie, et l'examen durera trois quarts d'heure au moins (1). En outre le candidat devra fournir la preuve qu'il a fait sa rhétorique, sa philosophie, dans une école où ce double enseignement a été autorisé par l'Université.

Il faut insister sur ce statut de 1820 que l'on a appelé la charte du baccalauréat. En fait, deux innovations importantes ont modifié le règlement de 1808: l'histoire et la géographie figurent au plan d'études, et l'Université impose aux futurs bacheliers la présence effective dans les deux classes supérieures des lettres (2). Mais

(1) Statut du 13 septembre 1820.
(2) Voir encore l'ordonnance du 17 octobre 1821.

l'exigence fondamentale reste la même; on cherche à constater qu'ils ont fait de bonnes études.

Le baccalauréat n'est plus seulement le premier grade de l'enseignement supérieur des lettres et des sciences, il commence à être un passeport pour les carrières civiles et les professions libérales. Mais qu'on y réfléchisse un instant; la situation n'est pas encore, en 1820, ce qu'elle deviendra trois quarts de siècle plus tard. En 1820 nous sommes en plein régime censitaire, les carrières civiles et les professions libérales ne sont ni encombrées, ni ouvertes à tout le monde; ce n'est pas « tout le monde » qui entre en effervescence à l'époque des examens. La clientèle de l'Université est encore faite « d'honnêtes gens » qui aiment « les humanités » ; ces honnêtes gens ne sont pas le plus grand nombre, et les règles prescrites par les statuts de 1808 et de 1820 suffisent à garantir le sérieux de l'examen et la valeur du diplôme.

Cependant, à mesure qu'on avance dans le siècle, on surcharge le programme du baccalauréat ; on y ajoute très judicieusement à partir de 1821 (1) des interrogations sur les sciences physiques et mathématiques. De cette façon tous les enseignements donnés dans les lycées, qu'on appelait alors les collèges royaux, étaient représentés à l'examen de fin d'études.

En 1830 addition importante annoncée à petit bruit. Le conseil royal arrête ce qui suit : indépendamment des épreuves usitées jusqu'à ce jour, tout candidat au baccalauréat ès lettres sera tenu d'écrire instantanément un morceau en français soit de sa composition, soit en traduisant un passage d'un auteur classique (2). C'est de là qu'est venu tout le mal. Depuis lors les modifications se sont succédé. On a voulu réformer, améliorer, et plusieurs de ces progrès prétendus ont eu des résultats tels que beaucoup de bons esprits préfèrent à des transformations nouvelles le maintien du *statu quo* — non par enthousiasme pour le régime actuel, mais par crainte de tomber de Charybde en Scylla.

Rien n'était plus naturel en apparence que de proposer une épreuve écrite aux candidats. Mais pourquoi l'épreuve écrite sera-t-elle une composition française plutôt qu'une traduction ? Pourquoi sera-t-elle une traduction du latin en français plutôt que du grec en français, plutôt qu'un travail historique, ou une dissertation de philosophie, ou pourquoi l'épreuve écrite ne porterait-elle pas sur toutes les parties du programme ? L'étude des circulaires et des arrêtés ministériels montre qu'on s'est posé ces

(1) Ordonnance du 17 octobre 1821.
(2) Arrêté du 9 février 1830.

différentes questions. Mais avant d'y insister, constatons que la seule introduction de l'épreuve écrite altérait profondément le caractère de l'examen primitif.

L'épreuve écrite entraîne presque nécessairement l'élimination d'un certain nombre de candidats. Elle est indispensable dans un concours où, quelle que soit la valeur réelle des aspirants, le jury est obligé d'en sacrifier un certain nombre et de classer les vainqueurs. Elle n'est pas indispensable dans un examen où le premier souci des juges doit être de s'assurer que le candidat possède une certaine culture intellectuelle; je dirai presque qu'elle est nuisible, car il est inévitable que de temps à autre, sous l'influence de l'émotion, de la fatigue, le candidat écrive mal cette page de français, ou ne comprenne pas cette version. Quelle que soit sa valeur, le jury éliminera ce jeune homme; il ne pourra faire autrement, l'épreuve écrite a été manquée. N'y avait-il donc aucune raison d'en établir une? Je lis dans une circulaire ministérielle qu'on s'est aperçu que certains bacheliers ne savent pas l'orthographe; j'entends bien aussi que certains professeurs de Faculté interrogeaient trop vite et trop peu les candidats, que l'indulgence était quelquefois extrême (1). Mais c'était la faute des hommes et non celle du système; et en définitive, le baccalauréat n'étant pas un concours, et l'octroi du diplôme à un indigne ne lésant les intérêts de personne, l'inconvénient n'était pas de ceux qui auraient dû faire condamner le système, si l'on pouvait s'assurer par ailleurs que le niveau des études n'était pas abaissé.

Une innovation en amène une autre. L'introduction d'une épreuve écrite avait commencé à donner à l'examen les caractères et les défauts d'un concours; un règlement de 1840 les aggrava en fixant un programme de questions de littérature, de philosophie, d'histoire, à tirer au sort entre les aspirants (2). Ainsi les chances d'insuccès sont encore augmentées pour le candidat, car l'examinateur, lié par le tirage au sort, ne saurait changer la question en cas d'ignorance, et quelques années plus tard un ministre plus humain supprimera cette belle réforme.

En revanche le nombre des compositions écrites augmente. La loi de 1850 a proclamé la liberté de l'enseignement secondaire,

(1) Circulaire du 19 septembre 1820. Depuis longtemps on se plaignait de la facilité que certaines Facultés des lettres mettaient à la réception des bacheliers, et nous devons avouer que nous avons quelquefois reçu des lettres ou des réclamations d'individus pourvus de ce grade par voie d'examen, et dont le style et l'orthographe offraient la preuve d'une honteuse ignorance.

(2) Règlement du 14 juillet 1840.

les Facultés ont plus d'élèves à examiner. En 1852 l'adjonction d'une seconde épreuve écrite à la première augmente les facilités d'élimination (1); en 1857 il est décidé que ces compositions seront un discours latin et une version latine (2). En 1864 on ajoute aux deux épreuves précédentes une composition française (3). En 1874 on scinde le baccalauréat en deux parties; à chacune d'elles correspondent deux compositions, composition latine et version latine, — composition française en philosophie et traduction d'un texte de langues vivantes. En 1880 l'épreuve de langues vivantes (4), qui sera désormais un thème, s'ajoute à la première partie; la composition cesse d'être en latin pour se faire en français, et une composition de sciences s'ajoute à la seconde partie. Nous voici arrivés à cinq compositions (5).

C'est encore le chiffre actuel; la réforme ou plutôt la refonte du baccalauréat de 1890 — qui a été la dernière — n'a pas innové sur ce point.

Il faut rendre à chacun la justice qui lui est due. Plusieurs de ces modifications ont été inspirées par un désir réel de faire quelque bien et d'accomplir un progrès. La réforme de 1874 et la division du baccalauréat en deux parties, dues à un homme qui combattait l'Université, mais qui aimait les fortes études, Mgr Dupanloup, avait pour objet de rendre à l'examen un peu de la sincérité qu'il avait perdue en se compliquant d'épreuves écrites, d'obliger les élèves à passer une année effective dans la classe de philosophie, et à se pénétrer d'une façon un peu plus profonde qu'ils ne faisaient autrefois des divers enseignements qui leur sont alors donnés. La réforme de 1890 a eu pour but d'empêcher les jeunes gens de se spécialiser trop tôt, de les obliger tous — futurs scientifiques aussi bien que futurs littéraires — à faire une rhétorique et de supprimer les derniers restes de la bifurcation. Le rédacteur du projet de 1896 voudrait aujourd'hui, par une imitation plus ou moins heureuse et une altération plus ou moins déguisée de cette réforme, fondre l'enseignement classique et l'enseignement moderne. Il y aurait beaucoup à dire là-dessus. Mais ne mêlons pas les questions; passons, et constatons que, malgré les réformes, en dépit de la bonne volonté des réformateurs, le mal devenu constitutionnel du baccalauréat s'est

(1) Règlement du 5 septembre 1852.
(2) Règlement du 3 août 1857.
(3) Décret du 27 et règlement du 28 novembre 1864.
(4) Décret du 25 juillet 1874, art. 7 et 9.
(5) Décret du 19 juin 1880, art. 7 et 10.

aggravé, le caractère premier de l'examen n'a pas cessé de s'altérer.

Tant qu'il n'y a eu qu'une composition ou deux, les branches d'études qui n'étaient pas représentées à l'examen écrit n'ont pas été sacrifiées. Il n'entrait pas dans la pensée des élèves de jeter aux chiens tout ce qui ne faisait pas l'objet d'une composition écrite. Même, tant que l'épreuve n'était autre qu'un discours latin, on a déploré que le français ne figurât pas à l'examen. Quand les compositions de sciences ont été introduites, l'effort des jeunes gens s'est localisé; on a commencé à négliger tout ce qui ne donne pas lieu à une épreuve écrite. C'est alors que le baccalauréat a cessé d'être un moyen de contrôle pour devenir la fin suprême des études. On a travaillé les matières de l'examen, les autres n'ont plus compté pour rien. Les études grecques n'existent plus; les élèves qui n'ont pas chance de réussir au concours général ne savent pas faire une composition d'histoire.

La création des rhétoriques dites supérieures destinées aux jeunes gens qui font encore des études, — par opposition aux rhétoriques dites de baccalauréat réservées aux candidats qui cherchent un diplôme, — est un triste aveu de cet état de choses; et dans les rhétoriques de baccalauréat, les professeurs ne sont que des préparateurs intelligents, des manuels vivant et respirant. En définitive, et pour conclure sur ce point, on augmente le nombre des compositions, assez pour que la préparation de l'épreuve écrite soit absorbante pour les candidats, pas assez pour que tous les enseignements soient représentés. Ceux qui ne le sont pas sont dits accessoires; dans beaucoup d'établissements autant vaudrait les supprimer.

Autre misère : les deux parties du baccalauréat forment ou devraient former un tout. Or, dans la pratique, chaque série d'épreuves représente un examen complet. On ne peut affronter les secondes sans avoir subi avec succès les premières. Mais un candidat, qui a été reçu avec de bonnes notes au premier examen, peut échouer définitivement au second, sans qu'il soit possible de lui tenir compte du premier succès; qu'il lui manque un point pour la composition de philosophie, il ne sera jamais bachelier, quand même cette infériorité serait compensée par toutes les notes obtenues au premier examen.

Ainsi, non seulement on a introduit dans le baccalauréat, qui est un examen de culture générale, tous les inconvénients des concours, mais on les a doublés en dédoublant l'examen où chaque partie est indépendante l'une de l'autre.

Ce n'est pas tout. Alors qu'un élève, satisfaisant à tous égards et bien noté à l'examen de rhétorique, ne sera jamais bachelier s'il manque à plusieurs reprises une des épreuves de la seconde série, le paresseux ou l'ignorant qui sera soumis à l'entraînement des institutions spéciales emportera le diplôme et les quelques avantages qu'il continue à conférer aujourd'hui. Et il en sera ainsi tant qu'il y aura des compositions écrites et que, l'examen étant fractionné en plusieurs parties, les entraîneurs n'auront à faire porter leur effort que sur deux ou trois branches de l'enseignement. Si l'on a en vue l'intérêt général des études, on s'efforcera de tuer cette industrie malsaine, cette entreprise d'enseignement frelaté qui s'appelle la préparation au baccalauréat.

Elle est née, cette industrie, et elle devait naître le jour où l'on a demandé aux futurs bacheliers de faire en un temps donné une ou plusieurs compositions sur des sujets qui sont nécessairement peu nombreux et qui reparaissent tour à tour.

A l'époque du monopole, la loi la punissait. Un arrêté de 1838 interdit l'annonce des cours préparatoires aux examens du baccalauréat. Tout individu qui annoncera ces cours sera signalé au procureur du roi (1). Je ne sais si ces moyens de défense furent très efficaces; la loi de 1850 les a rendus inapplicables, et aujourd'hui les institutions préparatoires foisonnent au détriment des bonnes études. Leurs prospectus s'étalent sur tous les murs, leurs réclames s'impriment à la quatrième page des journaux et sur les couvertures des revues, au milieu des annonces moins menteuses de vins toniques et reconstituants. Une réforme judicieuse du baccalauréat entraînerait la fermeture de ces officines et renverrait ceux de leurs élèves qui sont capables d'études sérieuses dans les endroits où l'on en fait, et les autres dans les bureaux, les usines, les maisons de commerce où ils emploieraient utilement leur activité.

Nous touchons ici à l'un des côtés de la question que les réformateurs n'envisagent pas d'assez près. La clientèle de l'enseignement secondaire, et par suite du baccalauréat, n'est plus ce qu'elle était au commencement du siècle, quand l'Université a été organisée par Napoléon. En 1809, il y avait 1792 élèves dans les lycées de Paris; il y en avait 2395 en 1815, 5399 en 1848, 9702 en 1886; en 1896, le seul lycée Janson-de-Sailly a plus de 2000 élèves. Ajoutez à ces jeunes gens les élèves de l'enseignement libre dont le nombre a augmenté chaque jour depuis la promulgation

(1) Arrêté du 28 août 1838.

de la loi de 1850, et vous aurez une idée de la tâche qui échoit à la Faculté de Paris à l'époque du baccalauréat. Encore peut-on dire que le nombre des professeurs de la Sorbonne a augmenté en proportion du nombre de leurs jeunes justiciables. Mais que penser de la province où la population scolaire s'est accrue dans les lycées et collèges de l'État, où les établissements libres atteignent un incroyable degré de prospérité, et où le personnel des Facultés est encore très restreint. Pour cette clientèle plus nombreuse, on a créé un enseignement moderne, on a multiplié le nombre des diplômes, on a donné les mêmes noms, et on s'est préoccupé d'attribuer une valeur égale à des enseignements et à des diplômes très différents. On ne s'est pas demandé si les professeurs de nos Facultés avaient le temps, le désir et le goût de faire subir l'examen aux candidats dans les mêmes conditions qu'en 1808.

Au lieu d'être resté la conversation intelligente et judicieuse qu'il était alors, le baccalauréat est aujourd'hui une succession d épreuves rapides, hâtives, le triomphe des élèves qui ont la mémoire prompte et le souffle long, — et c'est là le grand mal.

Chercherons-nous le remède dans le retour pur et simple au régime de 1808? Ce serait méconnaître les transformations de l'enseignement que nous avons signalées. Faut-il essayer une réforme partielle du système actuel? Ce serait peut-être atténuer le mal, mais à coup sûr sans le détruire. Le mieux est, ce me semble, de demander au passé la leçon qu'il peut nous donner et de s'en inspirer pour trouver une solution accommodée aux besoins actuels de l'enseignement, sans s'obstiner par ailleurs à conserver ce que les moules, les formules, les traditions présentent de vieilli, de mauvais et d'inapplicable.

Ce qui est excellent dans le statut de 1808, c'est l'esprit qui a inspiré la rédaction de ce document, l'idée de contrôler librement et largement les résultats de dix années d'études. Qui est mieux placé aujourd'hui que les professeurs de l'enseignement secondaire pour dire si leurs élèves ont tiré quelque profit de leurs leçons? On objectera que le problème est plus complexe, qu'il est au moins double et que le baccalauréat, transformé dans le cours du siècle, est devenu un passeport pour toutes les carrières libérales et même pour quelques autres. Mais nous répliquerons que c'est là l'erreur, et qu'il faut laisser chacun et chaque chose à sa place. Si les maîtres de l'enseignement secondaire sont capables d'apprécier la culture générale d'un jeune homme, nul n'est mieux placé que les professionnels pour dire si ce jeune homme

est apte à réussir dans une carrière déterminée; il n'appartient pas aux maîtres de l'enseignement secondaire d'en décider, mais ce n'est pas davantage le fait des professeurs de la Faculté des lettres, et aussi bien est-ce rendre un très mauvais service aux jeunes gens que de leur laisser croire que le baccalauréat mène à tout. Dans l'état actuel il me paraîtrait sage de laisser ce titre et ce grade aux Facultés des lettres et des sciences pour en faire comme les Facultés de droit un usage déterminé, et d'instituer un diplôme final d'études secondaires, qui serait décerné par les professeurs de cet enseignement, non à la suite d'un concours, mais d'un examen portant sur toutes les matières inscrites au programme des lycées. Les jeunes gens pourraient se munir d'un livret scolaire qui leur constituerait une sorte d'état civil intellectuel et les mettrait à l'abri de toute méprise; mais cet examen ne serait pas le dernier des examens de passage. Il serait quelque chose de moins technique, et le jury serait moins exigeant pour le détail qu'il ne pourrait l'être à la fin d'une année, au moment d'ouvrir ou de fermer à un élève l'accès d'une classe supérieure, — quelque chose de plus compréhensif, car les professeurs des classes antérieures seraient représentés dans le jury aussi bien que ceux de rhétorique et de philosophie, et l'on pourrait même se demander à cette occasion s'il ne serait pas possible de remanier le plan d'études de telle sorte qu'on fît repasser sous les yeux des élèves, à l'heure où ils sont initiés à la méthode philosophique et invités à la réflexion, tout l'essentiel de l'enseignement historique et littéraire. Quoi qu'il en soit, le jury constitué et l'examen établi, on y préluderait par des compositions écrites, s'il est révolutionnaire et impie de n'en pas exiger. C'est une question à étudier et à résoudre, après consultation de toutes les personnes compétentes; il serait seulement entendu que, si l'on se décide pour l'affirmative, toutes les matières représentées au programme donneraient lieu à une épreuve de ce genre, pour qu'aucune branche d'études ne fût sacrifiée ou annulée. Mais le véritable examen serait un examen oral, assez long, et le jury, qui n'aurait jamais à interroger plus de cinquante ou de soixante jeunes gens, ne serait pas pressé par le temps. Il serait convenu qu'on proscrirait toute question trop particulière et trop difficile, toute chinoiserie et toute recherche d'érudition. On tiendrait la main, d'autre part, à ce que l'examen fût sérieux, à ce que les notes ne fussent jamais élevées ou améliorées par complaisance et par faveur. Pendant bien des années, l'examen d'entrée à l'École normale pour la section des lettres n'a pas été autre chose, et

jamais il n'y a eu d'examen plus intelligent, plus propre à faire apprécier les candidats à leur juste valeur.

On objectera que les professeurs sont suspects de partialité. Il sera facile, et il est désirable d'éviter tous les reproches et de donner une grande autorité morale à ce diplôme sans valeur légale. D'abord le président serait désigné par le ministre en dehors des professeurs de l'établissement. On le choisirait avec avantage soit parmi des professeurs de Faculté, soit parmi des inspecteurs généraux ou des inspecteurs d'Académie qui, visitant tour à tour plusieurs maisons d'enseignement secondaire, maintiendraient à peu près égal le niveau de l'examen; et ce président aurait un droit de *veto* absolu et sans appel. Ce n'est pas tout. On adjoindrait à ce jury des pères de famille, des membres de sociétés savantes, des personnes qui s'intéressent au progrès des études et qui ont à coup sûr des notions moins précises, mais des idées plus larges que les professionnels sur la manière de faire passer un examen. Ces étrangers, ou plutôt ces extérieurs, qui seraient admis à poser des questions à leur tour, maintiendraient à l'examen le caractère général qu'il est indispensable de lui assurer. On en trouverait plus qu'il n'en faut à Paris et dans les villes importantes; dans les plus petits centres, il y aurait des magistrats, des médecins, des hommes de loi, des correspondants du ministère de l'instruction publique qui pourraient jouer dans les commissions un rôle analogue à celui des délégués cantonaux, et qui rendraient de très précieux services. Ils seraient accrédités par le ministre auprès de tous les établissements d'une même ville ou d'une même région et en feraient peu à peu la réputation. Aux élèves qui auraient satisfait à l'examen devant un pareil jury le ministre décernerait le diplôme d'études secondaires.

Ou ces jurys fonctionneraient-ils? Il semble qu'ils pourraient fonctionner dans tous les établissements de plein exercice, dans tous les lycées et collèges où existent toutes les classes prévues au programme de l'enseignement secondaire. Quant aux élèves des petits collèges, où toutes les classes ne sont pas représentées, aux candidats qui ont été instruits et élevés dans leurs familles, on pourrait soit les renvoyer devant un jury d'État, soit plus simplement les convoquer devant le jury de l'établissement de plein exercice le plus voisin de leur résidence. L'introduction dans ce jury de membres étrangers à l'établissement écarterait tous les soupçons de partialité, toutes les préventions possibles.

Restent les élèves de l'enseignement libre. Le projet de loi préparé sous le ministère Combes instituait à la fin des études

secondaires un examen passé dans l'intérieur des lycées, et conférant aux élèves admis les mêmes droits que le baccalauréat. Il ne peut être question, disait le rédacteur du projet, d'appliquer à l'enseignement secondaire libre le régime spécial d'examen prévu pour l'enseignement secondaire public.

« Une raison décisive s'y oppose : le droit de conférer des grades ou des certificats équivalents à des grades par leurs suites légales est un droit exclusif de l'État (1). »

Nous avons dit, et nous répétons à satiété que notre examen de fin d'études ne confère par lui-même aucun droit légal, et ne sera pas l'équivalent d'un grade. Nous ne voyons donc pas pourquoi l'on n'assimilerait point aux maisons de l'État les établissements libres qui se soumettraient aux mêmes règlements, les établissements de plein exercice dont les professeurs seraient tous licenciés. J'entends bien que la loi de 1850 n'accorde à l'État sur les établissements libres qu'un droit de police et non un droit d'inspection. Corrigez-la en ce qui concerne l'examen. Accordez la faculté de conférer le diplôme aux seules maisons qui solliciteront l'inspection de l'État, qui présenteront pour la formation du jury les mêmes garanties que les établissements universitaires. Laissez — cela va de soi — à l'État le choix du président du jury et des membres étrangers à l'établissement. Un jury constitué suivant les mêmes règles — par des professeurs ayant les mêmes grades — aura-t-il une valeur différente et présentera-t-il des garanties encore inégales parce qu'une partie de ses membres appartiendront à l'enseignement libre au lieu d'appartenir à l'enseignement public? On peut admettre à la rigueur que l'État exige plus de titres encore des professeurs dont il n'a pas la nomination; il pourrait leur imposer l'agrégation, alors qu'il se contenterait de la licence pour les professeurs de collèges communaux. Mais, ceci posé, on ne voit pas bien quel péril courrait l'Université avec le système que nous proposons, et l'on voit très bien ce qu'y gagnerait l'enseignement. Qu'arrivera-t-il en effet ? Ou les établissements libres n'accepteront pas les conditions qui leur seront faites, ils refuseront de se soumettre à l'inspection, ils se réclameront de la loi de 1850 pour n'exiger de leurs professeurs ni la licence ni le baccalauréat, — et ils seront obligés d'envoyer leurs élèves au jury de l'enseignement secondaire public le plus voisin, — ou ils se soumettront, — et alors les inspecteurs de l'État seront sollicités par les directeurs mêmes de visiter ces

(1) Projet cité, p. 20.

maisons dont la loi de 1850 leur entr'ouvrait à peine la porte ; leur personnel enseignant fournira des garanties de capacité intellectuelle supérieures à celles d'aujourd'hui, et l'on ne pourra que s'en réjouir. Quant à celles de ces maisons qui ne posséderont pas assez de professeurs licenciés ou agrégés pour composer ce jury d'examen, elles prendront l'habitude d'envoyer leurs élèves aux cours du lycée ou du collège. Ainsi s'atténuerait, surtout en province, le conflit qui est quelquefois aigu, mais souvent aussi de pure mode, entre l'enseignement public et l'enseignement religieux. Je sais que je m'expose en écrivant ces lignes à un double reproche et contradictoire, celui de vouloir porter subrepticement un coup à la fameuse loi de 1850, celui de désarmer l'État et l'Université. Je ne mérite à coup sûr ni cet excès d'honneur, ni cette indignité. Je ne médite aucun attentat contre la liberté d'enseignement, puisque j'attribue aux établissements libres le droit de conférer — dans certaines conditions — et sous certaines garanties un diplôme d'études sur lequel le ministre apposerait sa signature; je ne désarme pas l'État, parce que dans ma pensée le diplôme d'études ne confère aucun droit par lui-même. Il est nécessaire, mais il ne suffit à rien.

Il est nécessaire, car la loi l'exigerait de tous les candidats aux emplois publics pour lesquels on exige actuellement d'autres titres que les certificats de l'enseignement primaire, et de tous les jeunes gens qui veulent suivre comme élèves les cours de l'enseignement supérieur.

Il ne suffit à rien, car on instituerait un examen spécial à l'entrée de toute carrière. Cela n'ira pas sans quelques protestations; mais, en fait, n'en est-il pas ainsi aujourd'hui ? Et où sera le mal, si d'une part les candidats ont déjà justifié qu'ils possèdent une bonne instruction générale, si d'autre part, l'examen professionnel pour chaque carrière reste simple, pratique, et ne devient un concours que là où le nombre des candidats est très considérable, et où l'intérêt public exige qu'ils justifient de dispositions exceptionnelles?

S'il ne faut pas des dispositions exceptionnelles, il faut au moins des aptitudes particulières pour suivre avec fruit les cours des Facultés des lettres et des sciences. En y admettant tous les bacheliers, on a augmenté le nombre des ratés et des déclassés. J'imagine que les professeurs de ces Facultés auraient tout avantage à ne pas se contenter du diplôme d'études secondaires et à exiger de leurs futurs élèves un autre examen qu'ils leur feraient subir eux-mêmes et eux seuls, et qui conserverait le nom de bac-

calauréat. Il n'y aurait pas à craindre que cet examen fût jamais altéré, vicié, encombré, attaqué, comme l'a été le baccalauréat actuel, car il ne conférerait à l'impétrant d'autre droit que celui de se préparer à la licence. Il ressemblerait sans doute à ce qu'est aujourd'hui l'examen des bourses de licence. Les Facultés détermineraient, d'accord avec le ministère, le nombre et la nature des épreuves à exiger de leurs candidats. Elles pourraient examiner s'il y aurait lieu de dispenser de certaines épreuves un jeune homme qui aurait obtenu dans les branches correspondantes quelques succès au concours général ou de très bonnes notes à l'examen de fin d'études secondaires. Mais jamais personne ne serait exempté de la totalité des épreuves, et on n'accorderait à personne l'équivalence du diplôme d'études secondaires et du baccalauréat.

Une difficulté se pose pour les Facultés de médecine et de droit. Le nombre de leurs élèves ne sera-t-il pas accru avec le nouveau système, et y aura-t-il plus de diplômés de l'enseignement secondaire qu'il n'y avait de bacheliers? L'expérience le dira. On peut penser que les bacheliers ne sont pas toujours ceux qui méritent de l'être, mais qu'il y en a un assez grand nombre et que le compte y est. Si le nombre des diplômés est plus considérable, les Facultés de médecine et de droit pourraient faire subir à leurs élèves un examen préliminaire avant de les admettre, ou augmenter la difficulté des examens de première année. Il faudra les consulter et en tout cas faire une très grande place à leurs professeurs, à leurs agrégés, à leurs maîtres de conférences dans les jurys d'examen de l'enseignement secondaire, dans ce que j'ai appelé la partie extérieure du jury. Ils y donneront de très bons conseils et ils apprendront à connaître leurs futurs élèves.

On ne saurait prévoir et résoudre ici toutes les difficultés. Je ne me demanderai pas si les Facultés de droit et de médecine admettront comme élèves les diplômés de l'enseignement secondaire moderne; c'est une très grosse question qu'il ne convient pas de trancher en passant ou par prétérition. Je n'ai pas davantage la prétention de réfuter toutes les objections. Pour être salutaire, une réforme de ce genre doit être réfléchie et longuement méditée; il faut, avant de rédiger un décret, consulter tous les intéressés. Parmi eux, les membres du jury d'admission à l'École polytechnique craindront peut-être, comme les professeurs de droit et de médecine, de voir démesurément grossir le nombre des candidats. On peut faire de bonnes études, mériter un diplôme qui en témoigne et ne pas être capable de réussir à l'École poly-

technique. Aux membres de ce jury à nous dire s'ils ne pourraient pas, au milieu de l'année scolaire, par exemple, faire subir aux élèves de mathématiques spéciales un examen très rapide et éliminatoire, ou bien instituer plusieurs sous-admissibilités qui permettraient d'ajourner très vite les candidats trop insuffisants. Il n'y a pas de questions insolubles, et celle-ci doit pouvoir se résoudre comme toutes les autres.

Pour conclure et pour résumer cette longue discussion, on désire modifier l'état de choses actuel, mais en s'inspirant de l'esprit qui a présidé à l'organisation de l'Université et en tenant compte du développement des études secondaires et des besoins de la société contemporaine. Le but est de créer un diplôme d'études secondaires qu'il serait nécessaire de posséder avant d'aborder les études supérieures, mais qui ne conférerait aucun droit par lui-même, parce que les études secondaires, destinées à ouvrir et à développer l'esprit, ne confèrent par elles-mêmes aucune maîtrise technique. La question des voies et moyens peut se résoudre de plusieurs manières différentes. Il semble cependant raisonnable de réserver la charge de l'examen aux maîtres de cet enseignement, assistés et contrôlés par les personnes qui s'intéressent de près ou de loin, par devoir ou par goût, au développement de l'enseignement secondaire, c'est-à-dire de l'esprit public.

Mais ce qui importe, c'est que le diplôme de fin d'études soit nécessaire à tout et ne suffise à rien. S'il en est ainsi, on verra l'enseignement secondaire se développer et se fortifier dans les maisons de l'État et dans les établissements libres; on verra disparaître l'industrie néfaste de la préparation au baccalauréat; les jeunes gens ne seront plus séduits par l'appât de la spécialisation trop hâtive; ils sentiront le prix de la culture générale, et ce sera tout profit pour les études, pour l'Université, pour le pays.

Henry SALOMON,
Professeur agrégé d'histoire au lycée Janson-de-Sailly.

CALVIN

FONDATEUR DE L'ACADÉMIE DE GENÈVE[1]

L'ACADÉMIE DE LAUSANNE

L'école de Lausanne, vieille de vingt ans environ, était issue des leçons publiques du premier pasteur de la ville, Pierre Viret, lequel dès 1537, à l'exemple de Farel et de Calvin, interprétait en chaire les Écritures, dans les textes originaux, et d'une fondation des nouveaux maîtres du pays qui avaient établi, en 1540, dans la capitale de leurs possessions *welsches*, et par analogie avec leur alumnat théologique du cloître des franciscains de Berne, un pensionnat de « douze escholiers », appelés de bonne heure « les enfants de Messieurs (2) ». Ce pensionnat eut pour directeur l'humaniste italien Caelio Secundo Curione.

Aux premiers jours de 1539, Saunier, banni de Genève, s'était réfugié à Lausanne. Nous savons qu'il s'y occupa activement de l'organisation des études. Mais le véritable fondateur du collège de Lausanne est Mathurin Cordier, appelé de Neuchâtel en 1545, et auquel fut adjoint, comme successeur de Curione à la tête du pensionnat de Messieurs, son ancien collègue de Bordeaux sous Gouvea, le Brabançon André Zébédée (1547). C'est sans doute sous cette direction éprouvée que les cours publics, d'origine ecclésiastique, furent coordonnés à l'enseignement préparatoire privé, donné dans les classes, et que l'école reçut définitivement son unité et ses lois. A ce titre, l'histoire des méthodes pédagogiques la rattachera au fameux Collège de Guyenne. L'établissement, comprenant une division d'enseignement supérieur et une division d'enseignement secondaire, *schola publica* et *schola privata*, était organisé d'après le système classique d'André de Gouvea.

Les premiers statuts, dont une tradition fixe la date à l'année

(1) Voir le n° du 15 août.

(2) *Cf.* H. Vuilleumier, *l'Académie de Lausanne;* Lausanne, 1891, p. iv, et Fried. Schærer, *Geschichte der öffentlichen Unterrichts-anstalten des deutschen Theils des Kanton Bern;* Berne, 1829, p. 93-96.

1550, n'ont jamais été publiés, ce qui exclut toute influence directe sur le mouvement de réforme des études au dehors (1). Mais l'Académie de Lausanne n'en fut pas moins célèbre, dès son début, et par les hommes qui s'y rencontrèrent comme professeurs et par les disciples qu'ils y eurent. C'était la première et ce fut pendant quelques années la seule académie réformée de langue française. Elle fut un instant, pour tout le Midi de l'Europe, l'unique et brillant foyer des études protestantes. C'était le gymnase où venaient se préparer et s'armer pour la lutte l'élite des réfugiés de France, d'Espagne et d'Italie.

En 1558, année où le nombre des écoliers de tout âge était monté au chiffre respectable de sept cents, le corps des professeurs publics comprenait l'helléniste Jean Ribit qui, depuis 1546, avait repris le cours de théologie de Viret, trop absorbé par ses fonctions de premier pasteur de la ville, Jean Raymond Merlin qui enseignait l'hébreu, Théodore de Bèze, nommé à la chaire de grec en 1549, et son ami Jean Tagaut, à la fois mathématicien et poète. On peut citer à leur suite François Bérauld, d'Orléans, qui venait de succéder comme gymnasiarque au vieux Mathurin Cordier, chargé d'années et de services.

Tous ces hommes, Français d'origine, d'éducation et d'idées, comprenaient la réforme religieuse à la manière de leur grand compatriote, Jean Calvin; de concert avec les ministres, dont la majeure partie étaient des immigrés comme eux, ils voulurent introduire dans le pays de Vaud le système de discipline ecclésiastique établi à Genève. On sait que, sous ce régime, le Consistoire était l'autorité suprême en un domaine qui était censé le domaine exclusif de la doctrine et de la morale et dans lequel, grâce à l'élasticité de pareils termes, on pouvait faire rentrer tous les actes des citoyens. Rien n'était plus malsonnant aux oreilles de LL. EE. de Berne que de telles propositions, et c'était bien peu connaître Messieurs que de croire au succès d'une tentative de ce genre. Pareille entreprise avait pu réussir à Calvin, dans une république souveraine où l'esprit des conseils avait été transformé par d'incessantes accessions à la bourgeoisie. Elle était impossible à Viret et à ses amis, dans un pays sujet, gouverné autocratiquement par des zwingliens.

Bèze, qui savait les difficultés sans nombre au travers desquelles le réformateur de Genève avait dû s'ouvrir un chemin, qui avait été le confident de toutes ses angoisses, dans la lutte sans

(1) On trouvera tout ce qui est connu de ces statuts dans l'esquisse historique de M. le professeur Vuilleumier, *l'Académie de Lausanne.*

merci qu'il avait fallu pousser jusqu'aux exécutions capitales, Bèze était mieux placé que les autres pour juger de la folie qu'il y avait à vouloir poursuivre cette politique sur terre bernoise. Il ne pouvait, sans s'attirer les reproches de ses collègues, rester absolument étranger au mouvement. Mais il ne s'y engagea qu'à regret, et bientôt, sa position devenant fausse, il se décidait à quitter Lausanne. Il demanda son congé à la fin d'août, et dès le commencement de septembre, s'en fut à Genève. Calvin, tourmenté par la fièvre, avait plus que jamais besoin d'être suppléé dans ses leçons publiques de théologie. Il est probable que ce fait hâta la venue du plus fidèle, du plus aimé de ses disciples.

Au lendemain de son arrivée, Bèze commença des « lectures en la Sainte Escripture » et fut nommé titulaire provisoire de la chaire de grec qui était à pourvoir. Agréé à l'unanimité, le 15 octobre, par la Compagnie des frères, « pour servir *en après* au ministère de l'Évangile (1) », le 24 novembre, il était officiellement présenté au Petit Conseil par Calvin comme lecteur en grec, « combien que le désir d'iceluy », lit-on dans le registre, « est que à l'advenir il pourra servir au ministère de la parolle de Dieu (2) ». Dès lors, il fut le second de son maître, en toutes ses tâches, et peu à peu on s'accoutuma à le considérer comme son successeur désigné.

A Lausanne, la crise qui menaçait éclata au commencement de 1559. Messieurs de Berne ne voulant entendre parler ni de consistoires, ni de ministres, s'arrogeant sur leurs sujets le pouvoir d'excommunication, Pierre Viret et ses collègues de l'école démissionnèrent en masse. Force restait à LL. EE. Mais l'Académie était décapitée. Tous ses professeurs et bon nombre de ses étudiants émigrèrent à Genève où, du coup, la prospérité du collège que Calvin fondait fut assurée.

La coïncidence des deux événements fit croire que cette fondation, dont on ignorait les préliminaires, était le résultat d'un coup monté par les Genevois. On en fut si persuadé, à Berne, que cette opinion se retrouve dans la correspondance d'un homme aussi sage et aussi modéré que le ministre Haller. « On a institué aussi un collège à Genève, et la plupart de ceux qui enseignaient à Lausanne y sont pourvus d'un enseignement. Qui ne voit que tout ceci était arrangé d'avance (3)? »

(1) Registre de la Compagnie, 15 octobre 1558. (Archives de la Compagnie des pasteurs de Genève). Extrait publié par Baum (*Theodor Beza*, II, Leipzig, 1851, p. 9).

(2) Registre du Conseil (Extrait publié par Roget, *l. c.*, V, 219).

(3) Lettre à Bullinger du 10 avril 1559 (*Calv. op. XVII*, 496).

Cette supposition était toute gratuite. C'est ce que prouvent suffisamment les lettres que nous avons citées plus haut, à Mercier et à Macard, bien antérieures, même au projet de départ de Théodore de Bèze. D'ailleurs, avant qu'il eût été question de démission en masse du corps enseignant lausannois, une première distribution des places disponibles à Genève avait eu lieu. On trouve dans le registre du Conseil, en date du 24 octobre 1558, le procès-verbal d'une assez longue communication de Calvin sur les lectures publiques à établir et les sept classes à créer dans le nouvel établissement. La proposition est renvoyée à une commission spéciale qui s'assemble pour en conférer et aviser avec son auteur touchant l'organisation à adopter pour le collège. Cette commission rapporte le 27. Sur sa demande, toutes les classes sont pourvues de régents, à l'exception de la plus élevée qu'on réserve « à un Français qui doit venir de Paris ».

Les chaires académiques, dont le traitement est fixé à 280 florins, sont attribuées à Tremellius pour l'hébreu, à Théodore de Bèze pour le grec, et à quelqu'un « qui doit venir de Paris » pour le latin (1).

Tremellius n'obtint pas du duc de Deux-Ponts le congé qu'il en espérait. Ce prince écrivit au Petit Conseil qu'il ne pouvait se séparer du directeur de son gymnase d'Hornbach. Et comme le gendre de Tremellius, Antoine Chevalier, autrefois son suppléant à Cambridge, pasteur démissionnaire de Lausanne, arrivait sur ces entrefaites, il fut nommé à sa place (2). François Bérauld reçut la chaire de grec, au lieu de Bèze, nommé pasteur en ville, et Jean Tagaut eut la troisième chaire de lecteur. En même temps Jean Randon, qui avait été régent de la première classe à Lausanne, fut désigné pour les mêmes fonctions. Si le désir qu'on avait de rendre service aux émigrés faisait abandonner les démarches qu'on avait décidé de faire à Paris, la mention qu'on a vue suffirait à elle seule à établir que les places en question n'avaient point été offertes d'avance aux serviteurs congédiés de Messieurs de Berne.

Toutes ces élections furent faites par le collège des ministres

(1) Registre du Conseil, *ad diem*.

(2) *Cf.* lettre de Calvin à Boisnormand, du 27 mars 1559 : « Dum suspensi tenemur, accidit ecclesiæ Lausannensis calamitas, cujus famam ad vos usque volitasse credibile est. Ita ex præsenti occasione electus est Antonius *Chevalterius*, ipsius *Immanuelis* gener : saltem privignam habet ejus uxorem. Hoc breviter tibi narrare volui, ne te a nobis neglectum existimes qui ex re subita et inopinata, ut vides, consilium cœpimus. Nam et religio et pudor nos cogebat pio fratri qui crudeliter ejectus fuerat prospicere. Atque id ferebat scholæ utilitas et omnium vota flagitabant. » (*Calv. op.*, *XVII*, 477.)

en charge, qui devait porter dans la suite le titre officiel de « Vénérable Compagnie des Pasteurs » (1). Les élus furent présentés ensuite, de la part des ministres, au Petit Conseil et confirmés par la Seigneurie (2). Avant la fin de l'année, tous furent reçus gratuitement à la bourgeoisie (3).

LES « LEGES ACADEMIÆ GENEVENSIS »

Ce n'est qu'une fois un certain nombre de précédents établis, en dérogation, comme on le voit en y regardant d'un peu près, aux dispositions insérées jadis, malgré lui, dans les Ordonnances ecclésiastiques de 1541, que Calvin produisit les statuts scolaires dont il avait arrêté la teneur avec ses collègues. Il les présenta d'abord en latin, puis sur un arrêté du Conseil, « afin qu'on les puisse veoir et entendre », en langue française. Le procès-verbal de la séance où communication en fut donnée est ainsi rédigé : « 29 mai 1559. Icy a esté faite lecture des loix et éditz faitz sus le College, qui se debvront à l'advenir observer, pour commencer dès aujourdhui à disposer selon ledict ordre. Estant icy leues ont esté trouvées bonnes (4) ».

Ces statuts, qui étaient intitulés *Leges Academiæ Genevensis*, reçurent dans la version française ce titre : « L'Ordre establi au Collège de Genève ».

Le mot *Academia* et le mot « Collège » n'avaient pas, on le voit clairement ici, sous la plume du rédacteur de 1559, le sens restreint qu'ils ont pris, l'un et l'autre, dans la suite. Tous deux s'appliquent à une seule et même institution. C'est pour avoir méconnu ce fait que Gaberel, dans son *Histoire de l'Église de Genève*, attribue à Calvin cette double initiative d'avoir « relevé la fondation de Versonnay (5) », et établi d'autre part « l'Académie

(1) « *M. Antoine Chevalier, professeur hébrieu.* — *Item*, par les mesmes frères et au mesme instant fut eleu maistre Antoine Chevalier pour estre professeur des lettres Hébraïques.

« *M. François Beraud, professeur grec.* — *Item*, maistre François Beraud pour estre professeur publique des lettres Grecques au lieu de Monsieur de Bèze.

« *M. Tagaut, professeur en mathématiques.* — *Item*, M. Jehan Tagaut pour estre professeur des Mathématiques.

« *M. J. Randon, premier régent.* — *Item*, M. Jehan Randon pour estre premier régent au collège. » (Registre de la Compagnie des pasteurs, 16 mars 1559.)

(2) Reg. du Conseil des 20 mars et 22 mai 1559.

(3) Bérauld et Tagaut, en même temps que Calvin, le 25 décembre 1559.

(4) Reg. du Conseil (Extraits publiés à la suite de la réimpression des *Leges* faite en 1859).

(5) Le collège doté par François de Versonnex (ou Versonnay), en 1429, est la première en date des écoles publiques fondées à Genève.

genevoise », afin de « compléter son œuvre en donnant aux jeunes hommes un développement intellectuel suffisant pour faire avancer l'esprit du siècle (1) ».

La progressivité obligatoire des études et par suite la coordination de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur, nettement différenciés, mais reliés l'un à l'autre dans un établissement unique, tel est le principe fondamental de la réforme scolaire dont nous avons rappelé les origines. L'auteur des *Leges Academiæ Genevensis* s'en est tout particulièrement inspiré. L'école est divisée en deux sections : la *Schola privata* appelée aussi *gymnasium*, dont les régents sont qualifiés *præceptores* et *hypodidascali*, et la *Schola publica*, dont les maîtres ont le titre de *publici professores*.

La *Schola privata* comprend sept classes, aux programmes strictement déterminés, conformément au degré de préparation des élèves. De la septième où l'enfant apprend à lire, en français et en latin, et à écrire, il est conduit par échelons successifs, à la quatrième, où l'on aborde le grec, à la troisième, où l'on commente Cicéron, Virgile, César, à la seconde, où on lit Homère, Xénophon, Polybe, et à la première, où l'on se perfectionne en dialectique et en rhétorique, en étudiant les harangues de Cicéron et de Démosthènes. Les écoliers sont répartis dans les classes par décuries, ou groupes de dix, « sans avoir esgard à l'aage, ni à la maison », comme dit le texte français, mais uniquement selon que chacun a profité. Le premier du groupe est assis en tête et remplit les fonctions de moniteur. Les régents du collège sont soumis à un principal, *ludimagister*, qui lui-même est subordonné au recteur, chef suprême de toute l'école, *rector totius scholæ*, élu au sein de la Compagnie des ministres et professeurs.

La *Schola publica* est caractérisée par l'absence des classes, l'enseignement supérieur qui y est donné, le rang des titulaires de ses chaires, qui siègent dans la Compagnie à côté des pasteurs, et le fait que les étudiants ne sont plus astreints à la discipline gymnasiale et qu'on ne leur impose plus d'autre obligation extérieure que de donner leur nom au recteur et de signer une profession de foi.

Le lien qui relie entre elles les deux sections de l'école est l'avancement progressif, méthodique, des écoliers, qui montent de classe en classe, à la suite d'épreuves annuelles, jusqu'à l'auditoire supérieur. Les professeurs publics, sous la présidence

(1) *L. c.* I., 506.

du recteur, auront à opérer eux-mêmes ce classement, proposant, corrigeant les compositions d'examen, et décidant du succès ou de l'échec des candidats, après les avoir personnellement interrogés en présence de leur régent. Le 1er mai, toute l'école doit se réunir au temple de Saint-Pierre, « *tota schola in S. Petri fanum convenito.* » Et après que le recteur, entouré du corps des ministres et des professeurs, du principal et des régents, aura fait donner lecture des *Leges Academiæ* et en aura brièvement recommandé l'observance, les deux plus méritants de chaque classe seront présentés au seigneur syndic ou conseiller présent et en recevront « quelque petite estreine », *præmiolum.*

Cette cérémonie solennelle des *Promotions*, à la fois académique et religieuse, qui va se répéter d'année en année, pendant trois siècles, et qui survivra même à l'œuvre scolaire de Calvin, était le signe extérieur le plus propre à en rendre visible et à en rappeler à tous les caractères essentiels.

Si l'homme qui a édifié l'école de Genève a eu devant les yeux le plan de celle de Strasbourg, tel qu'on peut le retrouver, soit dans ses divers règlements, soit dans le traité fameux, *De literarum ludis recte aperiendis* (1), et sans doute aussi celui qui fut tracé à deux reprises pour le collège de Nîmes (2), il n'a cependant copié ni Jean Sturm, ni Claude Baduel. S'il a emprunté, comme eux et à leur suite, à l'ordre du gymnase de Saint-Jérôme, l'enchaînement des classes, leur subdivision en décuries et leurs moniteurs, les promotions annuelles, les prix, le caractère préparatoire de l'enseignement secondaire conduisant par degrés aux cours publics, il a placé dans le champ de cet enseignement, à côté et au même titre que l'étude du latin, celle du grec, il a donné aux programmes un tour moins rhétorique, exempt de toute *cicéromanie.* En outre, sa loi scolaire, quoique procédant des mêmes principes, se distingue de toutes celles qui l'ont précédée, non seulement par le rôle prépondérant qu'elle attribue à l'autorité ecclésiastique dans le domaine de l'instruction publique, mais en sa forme même, par un souci de la précision des termes, par une netteté de formules, de libellé, par un ton d'autorité, qui trahissent la plume d'un jurisconsulte. On ne peut en douter, cette plume est celle de Calvin lui-même.

(1) V. plus haut, p. 00. Ce traité venait d'être réimprimé chez les frères Rihel, en une édition revue et augmentée par l'auteur (Strasbourg, 1557, in-8).

(2) *De collegio et Universitate Nemausensi;* Lyon, 1540, *Cf.* plus haut, p. 00. Comparer particulièrement, dans ce dernier prospectus, l'article relatif au *Principal* avec la disposition correspondante des *Leges* de Genève.

C'était là l'opinion généralement acceptée, sur la foi d'une tradition constante, lorsque le professeur Berthault a soutenu le contraire, d'abord dans une thèse latine, devant la Faculté des lettres de Paris, puis dans une étude en français : *Mathurin Cordier et l'enseignement chez les premiers Calvinistes* (1). Il a fait école. Son hypothèse est reproduite par M. Bourchenin, dans son livre sur les académies protestantes, comme un théorème absolument démontré (2). Selon M. Berthault, le soin d'organiser l'instruction publique à Genève fut confié à Théodore de Bèze et à Mathurin Cordier, revenu de Lausanne avec ses compatriotes bannis. « Accablé de travail, dit-il, occupé sans cesse à méditer des sermons, à écrire des lettres, à composer des livres, à fonder son Église en Europe et à diriger le gouvernement de Genève, Calvin ne pouvait s'occuper des études par lui-même; du moins aucun passage de ses livres ou de ses lettres n'a rapport à cette question. » Les lois de l'Académie ne sauraient être attribuées à un homme qui avait si peu le loisir « de composer des morceaux de ce genre ». « Il est probable que Théodore de Bèze et Mathurin Cordier se partagèrent la besogne; le premier, qui était un poète et un littérateur, s'occupa de l'enseignement supérieur et de l'Académie; le second, qui était surtout connu comme linguiste, rédigea le programme de l'enseignement secondaire et organisa le collège. Le premier fut nommé recteur de l'académie, et tout porte à croire que le second fut nommé *ludimagister* ou principal du collège ».

En dehors de l'argument ci-dessus, touchant le peu de loisir de Calvin, M. Berthault invoque, à l'appui de sa thèse, diverses considérations assez peu concluantes relatives à Cordier, telles que l'estime et la reconnaissance bien connues du réformateur pour son ancien maître, la supposition qu'on le nomma professeur honoraire, l'observation que l'introduction aux *Leges*, qui donne le nom de tous les professeurs et régents, ne parle pas de Mathurin Cordier et n'aurait pas désigné nominativement le principal, d'où l'on doit inférer « que le principal du collège fut aussi l'auteur des lois, et que sa modestie l'empêcha de se nommer», la remarque que les lois, « écrites en latin, furent, selon la coutume constante de Cordier, traduites en français », etc. (3).

(1) Paris, 1876. La thèse est de l'année précédente. Elle porte ce titre : *De Mathurino Corderio et creatis apud Protestantes litterarum studiis.*

(2) *Étude sur les académies protestantes en France au XVIe et au XVIIe siècle* ; Paris, 1882, p. 62.

(3) *Mathurin Cordier*, p. 35-37.

M. Berthault s'est laissé abuser par des souvenirs de 1542. Si Calvin, à cette époque, avait eu l'idée de faire appel, pour la seconde fois déjà, au concours de son vieux maître, en 1559 il n'en était plus temps. On ne doit pas oublier que le « bonhomme Corderius », comme on l'appelait, était né sous Louis XI, et qu'il était entré dans sa quatre-vingtième année. Depuis 1557, il avait résigné ses fonctions de principal, à Lausanne, à cause de son grand âge, et il n'était venu à Genève que pour y achever en paix une longue et laborieuse carrière. En considération de ses services passés et pour justifier une sorte de pension de retraite, il fut adjoint provisoirement au régent de cinquième et reçut, par grande faveur, dans l'un des bâtiments du collège, une petite chambre, « où il y avoit un fornet », dit le secrétaire du Conseil, et dans laquelle il eut assez chaud pour relire, aux heures matinales, avant de le donner à l'imprimeur, le manuscrit longtemps négligé de ses *Colloques* (1).

Le premier principal fut Jean Barbier, régent de troisième, qui avait été le dernier directeur du collège de Rive, que le nouveau collège remplaçait. M. Berthault aurait pu, en y regardant de plus près, le trouver désigné dans le préambule des *Leges* comme revêtu de cette nouvelle charge, sous le titre hellénisé de *gymnasiarcha*.

Quant à l'affirmation que Calvin ne pouvait trouver le temps de donner ses soins à la réforme des études ou que, du moins, aucun passage de ses écrits n'en fait mention, on a vu, par ce qui précède, ce qu'il faut en penser. Calvin était accablé de besogne, c'est incontestable, et même harcelé par trois ou quatre maladies graves, mais il est incontestable aussi qu'il était doué d'une force de volonté et d'une puissance de travail presque surhumaines, et qu'il mit au premier rang de ses préoccupations la fondation et l'organisation de l'école, à laquelle la postérité, en toute justice, a donné son nom.

INAUGURATION DE « L'UNIVERSITÉ ET COLLÈGE » DE GENÈVE, LE 5 JUIN 1559

Les lois scolaires ne furent soumises ni au Conseil des Deux-Cents, ni au Conseil général des citoyens. Par contre, elles furent

(1) 13 octobre 1559. « Mathurin Cordier, ancien maître d'escole, a présenté supplication, narrant commo Dieu luy a fait la grâce de le faire venir vivre et mourir icy en l'Eglise de Dieu, suppliant luy assigner quelque logis à Rive pour y demeurer. Arresté que Messieurs ayans charge du Collège advisent de lui trouver logis propre. » (Reg. du Conseil, cité par Roget, *Histoire du peuple de Genève*, V, 242.)

l'objet d'une promulgation solennelle au temple de Saint-Pierre. Le 5 juin, en présence des quatre seigneurs syndics Henri Aubert, Jehan Porral, Jehan-François Bernard et Barthélemy Lect, de plusieurs conseillers, des ministres, professeurs et régents et d'une nombreuse assistance de gens de lettres et d'escoliers, Calvin monta en chaire et, annonçant l'institution de l'Académie, invita l'assemblée à joindre ses prières à la sienne. Puis, sur l'ordre des syndics, le secrétaire du Conseil (*archigrammateus*), Michel Roset donna lecture, en français, des lois et statuts du collège, ainsi que de la confession de foi exigée des écoliers et du serment que devaient prêter le recteur et tous ceux qui enseignaient dans l'une ou l'autre des sections de l'école. Après quoi il proclama l'élévation au rectorat de Théodore de Bèze, élu par les ministres et confirmé par la Seigneurie. Celui-ci alors, sur l'invitation du syndic Aubert, lut un discours inaugural écrit en latin. Le thème en était l'origine, l'utilité et la dignité des études, la conclusion, non moins topique, un appel éloquent aux écoliers et une exhortation à se souvenir de cette parole de Platon : « Tout savoir qui éloigne de la vertu et de la justice relève de l'habileté plus que de la sagesse. » — « Vous n'êtes pas venus en ce lieu », dit en achevant sa harangue le premier recteur de l'Académie de Genève à ceux qui allaient être ses premiers étudiants, « comme jadis la plupart des Grecs, qui s'en allaient aux spectacles de leurs gymnases pour y assister à des jeux éphémères. Mais, instruits dans la vraie religion et dans la connaissance des bonnes lettres, vous êtes venus afin de pouvoir travailler à la gloire de Dieu, de devenir un jour le soutien de vos proches et de faire honneur à votre patrie. Souvenez-vous toujours que vous êtes des soldats et que vous aurez à rendre compte à votre chef suprême de cette sainte mission (1). »

Après Théodore de Bèze, Calvin reprit la parole, et brièvement, selon sa coutume, rappela que la fondation de l'école était avant tout l'œuvre de Dieu, exhortant tous les étudiants à en rendre grâces. Il loua ensuite, comme il convenait, la bonne volonté du Sénat et, se tournant vers les conseillers présents, leur témoigna la reconnaissance de l'Académie, les exhortant à ne point se départir de leur pieuse entreprise. Il eut un mot de remerciement pour l'assistance distinguée qui se pressait dans Saint-Pierre, une parole d'encouragement pour les maîtres qui allaient entreprendre une tâche, grosse de responsabilités ; puis, terminant la cérémo-

(1) *Leges Academiæ*, préface.

nie comme il l'avait commencée, par une prière, il congédia l'assemblée.

L'académie fondée, il s'agissait de la faire connaître au loin, dans le monde protestant. Bèze se chargea de publier les *Leges* et d'y joindre une préface, contenant son discours rectoral et le compte rendu de l'inauguration. Le 26 juin, il demandait à Messieurs l'autorisation nécessaire (1). La brochure, comprenant les deux rédactions, en latin et en français, sortit bientôt des presses de Robert Estienne. Ce fut l'une des dernières publications qui purent porter le nom du grand imprimeur (2).

Tandis que la version française, destinée au public genevois, est introduite simplement par un court procès-verbal de Michel Roset, le texte latin est précédé de la préface détaillée de Théodore de Bèze. On reconnaît facilement dans ce morceau la plume de l'ancien professeur de Lausanne, beaucoup plus porté aux hellénismes que le rédacteur du texte même des statuts. C'est Bèze qui qualifia d'*archigrammateus* le secrétaire du Conseil, Michel Roset, et de *gymnasiarcha*, selon l'usage de Bordeaux et de Lausanne, le principal du collège que Calvin, comme Baduel, avait appelé *ludimagister*.

Pierre Martyr, qui fut un des premiers auxquels fut portée la rochure, en accusa réception au nouveau recteur en ces termes :

« Je désirais te remercier autrement du livret que Lælius (3) m'a remis en ton nom, et dans lequel tu as présenté, avec cette élégance dont tu as le secret, les lois de l'école que vous venez d'instituer. Je te félicite avec admiration de l'académie que vous avez dressée au sein de votre Église et de votre cité, et je prie Dieu, le Père de Notre Seigneur Jésus-Christ, le suppliant de permettre qu'elle voie s'augmenter chaque jour l'étendue de ses ressources, et qu'elle devienne, selon votre espoir, féconde en hommes pour le service de la religion et de l'État. Certes vous ne pouviez rien imaginer de plus utile, surtout dans le temps où nous

(1) « *Theodore de Beze recteur*. Sus ce que de sa part jay proposé à Messieurs quil désireroit faire imprimer les status du college, avec la Confession de foy, ce quil a suplié luy permettre, a esté arresté qu'on le permette, et quil en baille à chascun de seans ung. » (Reg. Conseil, 26 juin 1559. — Extrait donné à la suite de la réimpression de 1859.)

(2) Robert Estienne mourut le 5 septembre 1559. L' « Ordre du Collège » et les *Leges Academiæ Genevensis* ont été réimprimés, à l'occasion du troisième jubilé séculaire de la fondation de l'Académie, par les soins du professeur Charles Le Fort (in-4, Genève, Jules Guillaume Fick, 1859).

(3) Lelio Socin. *Cf.* Pierre Martyr (*Vermiglius*) à Calvin. Zurich, 26 septembre 1559. (*Calv. op. XVII*, 648.) Lelio Socin avait passé à Genève au retour d'un voyage en Italie. (Voir E. Burnat, *Lelio Socin* (thèse); Vevey, 1894, p. 77 s.)

vivons. Que Dieu soit loué, qui vous a maintenus debout, au travers de tant de périls, et si vaillants que vous pensiez à porter son nom plus haut et plus loin que tant d'autres qui, ne prenant conseil que de leur sécurité et soin que de leur repos, se dispersent de tous côtés et s'écoulent. Dieu, nous n'en doutons pas, aura soin de son œuvre, et ce que vous avez commencé par une inspiration si excellente non seulement sera maintenu par sa protection, mais encore aura cette fortune de recevoir des accessions de plus en plus nombreuses et importantes. C'est ce que j'espère avec tous les gens de bien. Les vôtres ne pouvaient mieux pourvoir le nouveau gymnase qu'en te plaçant à sa tête comme recteur et modérateur. Tu dirigeras toutes choses de telle sorte, selon la sagesse et l'entente des affaires que Dieu t'a départies, qu'en dehors des fondations que tu auras jetées, on ne pourra en aucune conjoncture édifier quoi que ce soit de solide, de correct et de juste. Quant à moi, s'il ne m'a pas été loisible de faire autre chose (1), je donnerai à ceux qui courent dans le stade avec énergie et courage, sur le vrai chemin, non pas les battements alourdis d'une main mourante, mais des applaudissements bien vivants et qu'on entendra au loin (Zurich, 4 oct. 1559) (2). »

A Berne, on ne fut pas si enthousiaste qu'à Zurich. Le pasteur Haller, qui venait sans doute de recevoir, lui aussi, le livret de Bèze, écrit à Bullinger, quelques jours plus tard, le 8 octobre :

« Les Genevois fondent une académie. Ce sera pour les leurs seulement, car il est peu probable qu'avec la cherté des vivres qui règne là-bas et l'incertitude de la situation cette académie soit fréquentée (3). »

Le souvenir de la machination attribuée aux Genevois, dans l'affaire de Lausanne, devait, hélas! longtemps défier les années.

La jeune école n'en démentit pas moins le pronostic de Jean Haller. Les petites classes regorgèrent d'élèves dès leur ouverture. La septième seule en eut 280. Il fallut bien vite la dédoubler (4). Dans la *Schola publica*, pendant les trois premières années, 162 étudiants donnèrent leur nom au recteur et signèrent la confession de foi. Presque tous venaient de l'étranger (5).

(1) Allusion à l'appel qu'il avait été obligé de décliner en 1557.
(2) *Calv. op. XVII*, 653 s. — *Cf. ibid.*, 648, la lettre à Calvin déjà citée.
(3) *Calv. op. XVII*, 659.
(4) Reg. du Conseil, 27 juillet 1559 (Roget, *l. c. V*, 241).
(5) Voir le *Livre du Recteur*. Genève, Fick, 1860, p. 1-6. On verra plus loin que ce nombre de 162 ne peut être pris comme représentant la totalité des étu

Le but immédiat de Calvin, en instituant les cours supérieurs de son académie, était évidemment de créer un séminaire théologique et aussi, en une certaine mesure, pédagogique. De tous les pays de langue française où se formaient des communautés protestantes, on s'adressait à Genève pour obtenir des pasteurs, souvent on demandait de même des précepteurs. Le contingent à fournir allait croissant chaque année. Il fallait à tout prix, et sans plus tarder, assurer le recrutement régulier de cette milice de la foi réformée. Le fondateur de l'école genevoise voulait y pourvoir. Peut-être eût-ce été là le terme de sa pensée, si l'homme qu'il s'était associé en cette entreprise ne l'eût engagé à en élargir le cadre, au moins dans ses prévisions pour l'avenir. Bèze espérait, et il fit partager cet espoir à son maître, qu'avec le temps une Université, comprenant les quatre Facultés, véritable *studium generale* huguenot, sortirait de l'organisme incomplet dont on devait, faute de ressources, se contenter au début. L'écho de cette ambition nous a été conservé à la fin de la préface des *Leges*. Après avoir, comme en un post-scriptum à cette lettre circulaire, mentionné la date de l'ouverture des leçons et en avoir résumé le tableau en quelques lignes, le premier recteur ajoute, en posant la plume : « Si, comme nous l'espérons de sa bonté, Dieu qui a inspiré ces desseins en assure l'heureuse exécution, on songera à achever ce qui a été commencé, soit aussi à ajouter le reste, à savoir l'enseignement du droit et de la médecine. »

Lorsque Lambert Daneau, qui eut le privilège de commencer ses études de théologie sous Calvin, voulut en fixer la mémoire, dans une dédicace qu'il adressa plus tard aux Syndics et Conseil de Genève, il fit de l'école nouvellement fondée ce portrait bien digne de remarque : «... En 1560, je suis venu, le cœur rempli d'enthousiasme, en votre académie, non point parce qu'elle était aux portes de notre France, car il y en avait d'autres, mais parce qu'elle m'offrait la source la plus pure de cette doctrine céleste, qui avait été celle de mon maître, le jurisconsulte martyr, Anne Du Bourg. Je n'ai pas besoin de dire quels furent les maîtres que j'y rencontrai. L'éloge de ceux qui vivent, comme de ceux qui déjà sont morts, est dans toutes les bouches. Je dirai ceci toutefois, librement et sans crainte d'éveiller la jalousie de personne des nôtres, que tant de lumières du monde, tant d'hommes du plus grand mérite et du plus haut renom, dans toutes les branches du savoir, me sont apparus, en cette cité, qu'elle m'a semblé être

diants qui ont suivi les cours. En 1564, une lettre de Bèze à Bullinger en accuse 300, ce qui, pour l'époque, est un gros chiffre.

quelqu'un des marchés les plus riches du commerce littéraire de l'humanité (1). »

Les cours de la *Schola publica*, tels qu'ils furent inaugurés, étaient au nombre de 27 par semaine, répartis comme suit :

Théologie		3
Hébreu	Interprétation du Vieux Testament	3
	Grammaire hébraïque	5
Grec	Éthique	3
	Interprétation des auteurs	5
Philosophie (*Artes*)	Physique ou mathématique	3
	Dialectique et rhétorique	5

Les cours de théologie étaient donnés par Calvin et par Bèze, professant à tour de rôle, trois fois la semaine, les lundis, mardis et mercredis de 2 à 3 heures après-midi. Ni l'un ni l'autre ne furent nommés professeurs publics en titre. Ils enseignaient sans rétribution spéciale. C'était un devoir attaché à leurs fonctions pastorales et qu'ils remplissaient parce qu'ils étaient, de toute la Compagnie des ministres, les plus capables de le remplir. Calvin avait toujours enseigné et n'avait pas besoin d'une nomination en forme pour continuer sa tâche. Bèze, élu professeur de grec, puis remplacé dans cette charge, l'avait suppléé, dès son arrivée de Lausanne. Il ne fit que continuer cette suppléance en faisant ses leçons de deux semaines l'une.

Les professeurs titulaires des autres chaires, appelés « Lecteurs publics », avaient à donner chacun deux heures de cours les lundis, mardis et jeudis, une heure les mercredis et vendredis. Le samedi après-midi était réservé aux exercices publics des proposants et le premier vendredi du mois aux soutenances de thèses (2). Chaque semaine, le vendredi matin, les professeurs se rendaient à la réunion de la Congrégation et au colloque des ministres qui se tenait ensuite. On peut, d'après les données des *Leges*, reconstruire facilement le tableau suivant des heures de cours (été) :

(1) *D. Aurelii Augustini Hipponensis Episcopi liber De Hæresibus, ad Quodvultdeum*; Genève, 1578, in-12 (Br. M. 3805 a).

(2) Cf. *Leges*, au titre *De publicis scholasticis*, §§ 2 et 3.

	Lundi.	Mardi.	Mercredi.	Jeudi.	Vendredi.	Samedi.
6	(Sermon).	(Sermon).	(Sermon).	(Sermon).	(Sermon).	(Sermon).
7	Chevalier.	Chevalier.	Service	Chevalier.	Congrégation.	
8	Bérauld.	Bérauld.	de prières	Bérauld.	Colloque	
9	Tagaut.	Tagaut.	dans toutes les églises.	Tagaut.	des ministres et professeurs.	
10						
11						
12						
1	Chevalier.	Chevalier.	Chevalier.	Chevalier.	Chevalier.	
2	Calvin ou Bèze.	Calvin ou Bèze.	Calvin ou Bèze.			Propositions théologiques.
3	Bérauld.	Bérauld.	Bérauld.	Bérauld.	Bérauld.	
4	Tagaut.	Tagaut.	Tagaut.	Tagaut.	Tagaut	

En hiver les cours du matin commençaient à huit heures et ceux de l'« après-disner », qu'il fallait pouvoir achever de jour, à midi. L'horaire ci-contre variait en effet, selon les époques et selon que le sermon ordinaire, qui est toujours resté le point de départ de la journée officielle, avait lieu plus ou moins tôt, soit, en été, à six heures, en hiver, à sept (1).

L'année scolaire commençait au lendemain des promotions, qui avaient lieu, comme on l'a vu, le 1er mai. Les vacances étaient de trois semaines, en automne, à l'époque des vendanges. Les cours se donnèrent d'abord au bâtiment du collège et dans la salle destinée à la première classe, peu fréquentée, cela est naturel, pendant les années du début. On assigna ensuite aux leçons des professeurs la chapelle de *Notre-Dame-la-Neuve* qu'on s'accoutuma peu à peu à appeler l'*Auditoire*.

La rétribution de 280 florins, originairement prévue pour les lecteurs publics, ne pouvait leur suffire longtemps. Ils se plaignaient de l'exiguïté de cette allocation et étaient souvent obligés de recourir à la bienveillance de la Seigneurie pour équilibrer leur budget. En 1562, le traitement des professeurs fut porté à 400 florins, de même que celui des ministres de la ville. Les

(1) Voir les *Ordonnances ecclésiastiques* confirmées en 1561 (*Calv. op. X*, 1re partie, p. 99). Outre les prédications ci-dessus, un prêche « de matin » était prévu, trois fois la semaine, le lundi, le mercredi et le vendredi, à Saint-Pierre, et une fois, le mercredi, à Saint-Gervais. Il avait lieu « avant les susdits sermons ordinaires. »

ressources nécessaires furent demandées à un emprunt et trouvées au dehors, chez les protestants d'Allemagne, particulièrement à la cour de l'électeur palatin, Frédéric III.

Au traitement des professeurs, il faut ajouter le logement gratuit au collège, ou une indemnité équivalente, et la faculté, partagée avec les ministres, de recevoir des étudiants en pension, privilège rehaussé par le caractère de ceux auxquels il appartenait ainsi de droit, et auquel Théodore de Bèze lui-même, jusqu'aux dernières années de sa vie, eut constamment recours. Enfin les professeurs, qui prenaient rang avec les ministres, jouissaient comme eux du titre de *spectable* et des avantages attachés à la qualité de membres de la Compagnie, le second corps de l'État. Ils étaient, plusieurs fois l'an, régalés aux dépens du trésor, et le jour des promotions de l'École, qui, étant l'unique fête publique tolérée par les ordonnances de Calvin, devinrent bientôt la solennité genevoise par excellence, ils avaient la place d'honneur à côté des syndics dans le cortège qui se rendait à Saint-Pierre, puis au « banquet du recteur », dont la Seigneurie faisait les frais.

Outre les noms d'étudiants déjà mentionnés d'après l'album du recteur, il faut signaler dans la première série des signatures, qui va de 1559 à 1562, celles de l'Écossais Pierre Young, le neveu de Scrimger; de Jean des Gallars (*Gallasius*), le fils; de Job Veyrat, de Genève, futur lecteur ès arts; d'Olevianus, de Trèves, l'auteur du catéchisme d'Heidelberg, nommé professeur à l'Université palatine en 1561; de Florent Chrestien, le précepteur d'Henri IV; de Jean Pinaud, le secrétaire de la Compagnie des ministres, élu deux fois recteur, en 1572 et 1574; de Paul Baduel, le fils de Claude, qui sera pasteur comme son père, et député de Bergerac à l'assemblée politique de la Rochelle, en 1588; de Jean-François Salvard, du val d'Aoste, le futur collaborateur de Bèze dans la rédaction de l'*Harmonia* (1); de Conrad Waser, le savant zurichois; de deux Bruxellois, Jean et Philippe de Marnix de Sainte-Aldegonde, dont le second devait jouer un rôle si considérable dans le soulèvement des Provinces-Unies, et, on peut l'affirmer avec certitude, de plus d'un martyr de la foi protestante, dont le souvenir s'est perdu ou est destiné à reparaître quelque jour dans l'histoire des premiers temps de la réforme française.

(1) « *Jo. Franciscus Salluardus Salassus Vallis augustanus* ». (*Livre du recteur*, p. 5.) Les éditeurs ont lu *Galluardus*. C'est par erreur, comme l'a démontré M. le professeur Bernus, dans une lettre qui est un véritable et précieux article de biographie. (*Bull. du Prot. franç.*, XXXVI, 498, ss.)

Il ne faudrait pas croire cependant, comme on l'a fait, avec l'idée que le *Livre du Recteur*, publié en 1559, a été dès le commencement un véritable registre d'immatriculation, que tous les noms de ceux qui ont suivi les cours des premiers professeurs de l'Académie de Genève doivent se retrouver sur ses feuillets. Ce registre était primitivement destiné à recevoir les adhésions formelles soit aux statuts de l'école, soit, plus particulièrement, à la confession de foi de l'Église genevoise. Il s'ouvre par la signature de Bèze, « scholæ rector », suivie de celles des lecteurs, au-dessous de cette déclaration significative : « *Subscripsimus genevensis Academiæ legibus ac nominatim genevensis Ecclesiæ confessioni.* » Il est avéré que bon nombre de ceux qui ont suivi les cours, absolument gratuits à l'origine, ne signèrent pas la confession de foi, très étroite, qui était annexée aux *Leges*, ceci dès les premières années de l'École. Un exemple remarquable est celui de Thomas Bodley, le célèbre fondateur de la Bibliothèque universitaire d'Oxford, dont le nom ne se trouve nulle part dans le livre du recteur, et qui cependant, il l'affirme lui-même dans son autobiographie, suivit, en 1559, les cours de Chevalier, de Bérauld, de Bèze et de Calvin (1). Un autre exemple, également probant, est celui du théologien Lambert Daneau, qui rappelle, comme on l'a vu dans la dédicace d'un de ses ouvrages, son arrivée et ses études à l'Académie de Genève, en l'année 1560, et qui n'a pas inscrit sa signature à côté de celle de ses camarades. On peut en dire autant de Jacques Kyrkcaldy, venu de l'université écossaise de Saint-Andrews, en 1561, et recommandé par Goodman à Calvin (2). D'après un témoignage souvent cité et qu'il n'y a pas de raison de révoquer en doute, si l'on n'y cherche pas autre chose que ce qu'il contient, les leçons de ce dernier réunissaient plus de mille auditeurs (3).

Au moment de la mort du réformateur, l'école comptait 1 200 élèves dans les classes et 300 étudiants. L'avenir semblait assuré.

(1) *The life of Sir Thomas Bodley, the honourable founder of the Publique Library in the University of Oxford. Written by himself;* Oxford, 1647, p. 2.

(2) Voir la lettre de Goodman à Calvin, du 13 février 1561, et la réponse de Calvin, du 23 avril. (*Calv. op.*, XVIII, 365 et 435 s.) Cf. *ibid.*, XXI, 747 :

« ... [*Nom omis*] *escossois.* M. Calvin atteste que le dit Escossois est venu icy pour estudier, comme le comte d'Aran et des ministres luy ont escript. Arrêté qu'il sera receu. » (Extrait du Reg. du Conseil, 21 avril 1561.)

(3) Voir une lettre du ministre Jean de Beaulieu à Farel, datée de Genève, le 3 octobre 1561 (*Calv. op.*, XIX, 10). Mark Pattison, dans son étude sur Casaubon, croit pouvoir contredire l'assertion très précise de cette lettre, qu'il regarde à tort comme anonyme. Il y oppose le nombre des signatures relevées dans le livre du recteur. (*Isaac Casaubon;* 2e éd. Oxford, 1892, p. 15.)

C'est ce que Bèze mandait à Bullinger, le 4 mai 1564, en ces termes : « Aux promotions des calendes de mai, nous avons compté près de douze cents écoliers dans la *Schola privata*, et environ trois cents dans la *Schola publica*. Leur nombre s'accroît tous les jours tellement qu'il me paraît que Dieu, ainsi qu'il l'a fait jusqu'ici, veut grandir l'assemblée des siens, sous les yeux de Satan, et malgré le reste du monde conjuré contre nous. Dût-il en être autrement, nous serions sûrs de vivre, quand même il nous faudrait mourir. Car nous avons maintenant la certitude que si cette cité doit tomber, sa chute retentira dans les pays voisins et sera un désastre, même pour ceux qui n'en ont pas la moindre idée. Ce serait la ruine de la liberté (1). »

Charles BORGEAUD.

(*A suivre.*)

(1) 4 mai [1564] : « Calendis Maii in publicis promotionibus studiosos circiter mille ducentos privatæ scholæ numeravimus, publicæ ad trecentos; et quotidie augescit numerus, ut mihi verissimile sit Deum, sicut adhuc fecit, mirabiliter porro in oculis Satanæ hunc suorum cœtum conservaturum, etiam si reliquus orbis adversus nos conjurarit. Quod si aliter inciderit, vivemus etiam mortui, et certi hujus urbis exitium, si contigerit, in vicinarum omnium regionum, quæ nihil minus cogitant, ruinam et destructionem publicæ libertatis redundabit. »

Deux ans après, le nombre total des écoliers de tout âge montait à deux mille : « Nudius tertius recensuimus ad duo scholasticorum millia in nostræ scholæ promotionibus. Precare Deum ut his principiis, frustra ringente Satana, benedicat. » *Beza Bull.*, 6 Junii 1566. (Mss. de la Bibliothèque publique de Genève.)

REVUE RÉTROSPECTIVE

DES OUVRAGES DE L'ENSEIGNEMENT

DIDEROT ET CATHERINE II

On sait que l'impératrice de Russie, dès la première année de son règne, entretint les rapports les plus suivis et les plus cordiaux avec les encyclopédistes, et en particulier avec Diderot, qui fit, en 1773, un séjour assez long à Saint-Pétersbourg, où il reçut de la souveraine le meilleur accueil. A son retour, il s'arrêta quelques mois à la Haye pour y surveiller la publication des « Plans et Statuts des différents établissements ordonnés par Sa Majesté Impériale Catherine II pour l'éducation de la jeunesse et l'utilité générale de son empire, écrits en langue russe par M. Betzky et traduits en langue française d'après les originaux par M. Clerc ». La fondation et les statuts de ces divers établissements, notamment de la maison de Moscou, étaient bien antérieurs à l'arrivée de Diderot en Russie; mais les plans d'études et les considérations pédagogiques qui les accompagnent sont trop conformes à ses idées pour qu'il n'y ait pas plus ou moins travaillé ; le seul fait que l'impératrice l'avait chargé de les publier indiquait assez qu'il n'y était pas resté étranger. Au reste nous savons d'une façon indubitable, par les recherches de M. Maurice Tourneux, que plusieurs pages des *Plans et Statuts*, dont les originaux ont été retrouvés, sont de la plume de Diderot. La difficulté commence quand il s'agit de déterminer exactement la part de collaboration de notre philosophe aux diverses parties de ce recueil. En lisant la préface du traducteur des statuts, M. Clerc, préface certainement revue, corrigée et augmentée par l'éditeur, nous avons remarqué le passage suivant, au sujet de l'éducation morale : « Ce sont sans doute des réflexions si simples, si vraies, si lumineuses qui ont dicté le petit catéchisme moral, civique et politique que l'on trouvera dans la troisième partie de l'institution de Moscou. L'auteur a eu la modestie de ne le donner que comme une esquisse, c'est au moins celle d'un grand maître. » Faut-il rapprocher ces quelques lignes du renseignement suivant que nous empruntons à une lettre adressée de la Haye par Diderot au général Betzky et qui est datée du 9 juin 1774 : « Je vous ai envoyé ce petit livret dont tous les paragraphes peuvent entrer dans le catéchisme moral que Sa Majesté Impériale désire. » Dans une lettre du 15 juin, Diderot revient sur le même sujet : « Votre édition va son train. Vous avez reçu l'esquisse du petit cathéchisme moral. » Sans nous prononcer ici sur la paternité des pages que nous reproduisons plus loin et sans examiner dans quelle mesure Catherine II, le général Betzky et Diderot ont pu contribuer à leur rédaction, il nous a paru intéressant de signaler à nos lecteurs ce petit programme d'instruction morale composé en Russie au XVIIIe siècle, dans un remarquable esprit d'humanité et de tolérance, pour les établissements d'instruction de l'*autocratique Catherine*.

E. D. B.

Essai sur la manière de composer en langue russe un très petit livre moral qui renferme toutes les connaissances essentielles à nos élèves.

M. Mosheim a fait un très petit livre moral élémentaire à l'usage des collèges de Brunswick-Lunebourg. Cet ouvrage est écrit mais quelque

(1) Page 19 de l'édition in-4.

mérite qu'il puisse avoir, l'objet de l'auteur, qui a travaillé pour son pays, n'embrasse peut-être pas tout ce qu'il est nécessaire d'enseigner à nos enfants. En effet, il sort des écoles allemandes des ecclésiastiques, des hommes destinés à remplir les charges militaires et civiles, des professeurs en tout genre. Nos élèves, au contraire, sont dévoués aux différents arts et métiers, conséquemment la morale qu'on doit leur donner doit être conforme à leur condition, ainsi qu'à leur destination.

Voilà pourquoi les ouvrages de Xénophon, de Plutarque, de Cicéron, de Marc-Aurèle, de Puffendorf, de Locke et de tant d'autres modernes distingués, deviennent inutiles dans cet Établissement où toutes les règles de la métaphysique, tous les raisonnements philosophiques et moraux ne peuvent avoir lieu. Il ne s'agit que d'exposer simplement, clairement, en peu de mots, ce qui peut être entendu, compris et observé par nos élèves.

Les hommes agissent bien plus par imitation et par habitude que par la réflexion et la comparaison. Si ceux qui sont obligés de pourvoir chaque jour à leur subsistance viennent à réfléchir sur leur conduite, ils ne se règlent ordinairement que sur un ou deux préceptes fondamentaux. Un laboureur, soit qu'il sème dans des jours sereins ou nébuleux, lorsque l'air est calme ou agité, devant ou après la pluie, si la moisson est abondante, la méthode qu'il aura suivie pour ensemencer son champ lui fera tirer une conséquence qui réglera toute sa conduite à venir. Il en est de même de ceux dont les travaux et l'industrie forment le patrimoine. Les uns et les autres comptent pour *utile* et pour *vertu* ce qui leur réussit et leur procure des avantages, ils regardent pour *nuisible*, pour vicieux, tout ce qui leur est contraire. Leurs réflexions ne s'étendent guère au delà, puisqu'ils ne comparent jamais une expérience à une autre.

Je connais les bornes de mes lumières et de mes forces; je me contenterai donc ici de tracer simplement la route qui me semble la plus simple, la plus droite, la plus courte, pour instruire nos élèves avec fruit. Tous mes vœux seront remplis si ce petit essai excite des personnes respectables et plus éclairées que moi à composer l'ouvrage dont je donne l'esquisse.

I. Il est nécessaire que nos enfants aient une juste idée de Dieu, il faut le leur peindre comme un être invisible et tout-puissant, créateur et conservateur de tout ce que nous voyons et de tout ce qui échappe à notre vue. Le ciel et la terre l'annoncent; il est la source et le principe de tous les biens dont nous jouissons dans tous les temps de notre vie. Voilà ce qu'il faut premièrement graver dans leurs cœurs.

II. Il faut leur apprendre que l'homme est l'ouvrage de Dieu; que nous devons, autant qu'il est possible, imiter la bonté de cet être suprême, en faisant du bien non seulement à nos semblables, mais encore à tout ce qui respire et vit, et par conséquent que nous ne devons ni les offenser ni leur nuire directement ou indirectement.

III. Les bienfaits que Dieu nous dispense tous les jours et à chaque instant de notre vie exigent de nous l'amour, le respect, la reconnaissance, la prière et l'hommage pur de nos cœurs.

IV. Il faut le prier de nous accorder la force et la vigueur du corps, pour que nos organes puissent soutenir les travaux journaliers que nous devons faire et que lui-même a prescrits à l'homme. Mais en même

temps il faut lui demander un cœur sincère et rempli de l'amour du bien, afin d'être à l'abri des remords, qui sont les premiers châtiments des cœurs méchants et pervers. Il écoute les prières du juste, il illumine son esprit, ses actions lui sont aussi agréables qu'elles sont utiles aux autres hommes.

V. L'exemple et la conduite de tous les préposés à l'éducation des élèves doivent leur prouver évidemment que la vertu consiste dans l'amour et l'accomplissement de nos devoirs, que ces devoirs renferment toutes les actions dirigées par la bienséance et les lois.

VI. En gravant ces préceptes dans le cœur des enfants, il ne faut jamais oublier de leur dire que, quelque bonnes que soient les prières du matin et du soir, elles ne nous rendent agréable à Dieu que quand nos occupations sont louables et nos actions conformes à la justice. L'impatience, la paresse, l'orgueil et tous les autres vices ne peuvent être rachetés par des prières dont l'effet est détruit sur le bord des lèvres. Faites ce qui est nécessaire, ce qui est utile à l'homme sociable, si vous voulez que vos actions et vos prières soient agréables à Dieu.

VII. Au moment où nous naissons, nous sommes entourés des besoins de la vie, et nous ne pouvons nous les procurer. Nous devenons donc nécessairement les débiteurs de tous ceux qui prennent soin de notre enfance, qui nous vêtent, qui nous nourrissent, qui nous instruisent et nous mènent dans la route que nous devons suivre pendant le cours de notre vie. Conséquemment nous sommes obligés d'aimer, d'honorer, de respecter nos pères et mères, nous devons leur être soumis, de même qu'à tous nos bienfaiteurs, à nos supérieurs, etc.

VIII. Nos besoins croissent avec l'âge, et principalement quand nous approchons de la vieillesse; il s'ensuit que nous avons besoin de la justice pour la conservation de nos biens, de notre honneur et de nos jours. De là la nécessité de l'autorité souveraine, des tribunaux, des chefs et des supérieurs. Sans les lois du souverain, sans ses soins continuels, sa justice, son administration économique, nos ennemis s'empareraient de notre bien, de notre patrie et finiraient peut-être par nous détruire; les animaux féroces viendraient nous dévorer dans nos habitations; les grandes routes ne seraient ni libres, ni sûres, ni commodes, ou plutôt il n'y aurait pas des forêts coupées de quelques sentiers; nos champs incultes ne seraient couverts que de ronces et d'épines, nous n'aurions que des subsistances sauvages et casuelles; nous manquerions des arts si nécessaires aux besoins, aux commodités de la vie, en un mot, notre vie serait pire que la mort. De cette infinité de besoins indispensables et de ressources que la société nous procure, il résulte un devoir important, un devoir sacré, que rien ne peut enfreindre, ce devoir universel est celui d'observer le serment de fidélité que nous prêtons, dès que nous sommes raisonnables, au souverain, à la puissance tutélaire et législatrice qui nous conserve la vie et les biens. Nous ne devons épargner ni l'un ni l'autre pour la défense et la conservation de ses droits. Les enfants de cet Établissement lui doivent encore plus que tous les autres sujets de l'Empire, puisque Sa Majesté daigna fixer ses regards maternels sur eux au moment même où ils allaient périr abandonnés de tout le monde. Sa compassion, sa charité, sa munificence ont plus fait encore : elles ont élevé des sanctuaires pour leur éducation, et c'est là qu'ils trouveront tous les secours pour former leurs corps et

leurs âmes. Qu'ils ressentent donc à chaque instant de leur vie, de quelque état qu'ils soient, dans quelque lieu qu'ils habitent, que la conservation de leur être, leurs talents, leurs professions, leur bonheur, leurs jouissances légitimes émanent de cette source féconde en bienfaits.

IX. Nos élèves doivent savoir que chaque homme en particulier, et tous en général, prennent part aux afflictions, aux malheurs, aux infortunes qui accablent leurs parents, leurs alliés, leurs concitoyens, et de proche en proche toute l'humanité. Il en est de ce sentiment comme de celui que nous éprouvons au récit des calamités qui dévastent les royaumes étrangers. Tels sont, par exemple, la disette, la peste, les embrasements qui réduisent en cendres des villes entières, les inondations, etc. Quoique nous n'éprouvions pas ces mêmes malheurs, nous sommes très intéressés dans ces pertes et ces dommages, par les liens réciproques qui unissent les nations entre elles. Tous les hommes ont une origine commune, il faut traiter tout le monde en frère.

X. En reconnaissant que nous sommes intéressés dans les malheurs de nos compagnons et de nos voisins, on est forcé de convenir que leur félicité et leurs avantages rejaillissent sur nous. Cette vérité doit nous exciter à leur être utiles; car en prenant soin de leur bien-être, nous travaillons indirectement au nôtre.

Pour rendre ces refléxions plus à la portée des élèves, ne pourrait-on pas les réduire en questions de la manière suivante?

Qu'est-ce que la bienfaisance? La bienfaisance est un devoir qui nous inspire le sentiment de faire du bien aux hommes; l'amour de la patrie, l'amour de l'ordre et de la paix, l'hospitalité, les secours, les travaux et les talents utiles sont autant de moyens qui caractérisent la bienfaisance.

Qu'est-ce que l'hospitalité, demanderont les enfants? En quoi consiste-t-elle?

Elle consiste à bien recevoir, à nourrir, à consoler, à secourir ceux qui nous demandent un asile et des secours. C'est un àcompte de la dette que nous avons contractée envers la société.

Qu'est-ce que l'amour de l'ordre et de la paix?

L'amour de l'ordre est l'observation des lois physiques et morales qui gouvernent le monde et les êtres. Si la vertu consiste dans l'accomplissement de nos devoirs, la paix qui nous procure la facilité de les remplir est le principal bonheur de l'homme. L'ordre et la paix ont été établis par Dieu même, comme une source d'union et d'amour entre les créatures. Ils doivent régner entre tous les citoyens d'un même État, à plus forte raison doivent-ils régner entre des chrétiens.

Celui qui se conformera aux lois divines et humaines, qui ne s'enorgueillit point de sa naissance et de ses talents, qui ne cherche pas à s'élever aux dépens des autres, qui ne veut pas gouverner injustement ses semblables, qui n'abuse jamais du pouvoir que le souverain lui a confié, en un mot, qui suit en tout un milieu juste et raisonnable: celui-là observe l'ordre, aime la paix, il en inspirera le sentiment à tous ceux avec lesquels il vit. Bien loin de leur ravir leur pain, leur salaire, leurs récompenses, il se fera un devoir de les leur assurer. Si deux personnes se querellent, s'outragent mutuellement, l'ami de l'ordre et de la paix s'efforcera de les rétablir entre elles, de les réconcilier par

des paroles pleines de douceur et d'affabilité. Un tel homme rapproche les familles divisées, les sociétés désunies et procure la tranquillité à tous ceux avec lesquels il vit. L'homme qui aime la paix possède toujours une vertu bien utile, qui est la patience.

QU'EST-CE QUE LA PATIENCE?

C'est une vertu qui nous fait supporter tranquillement les défauts, les vices des autres hommes. Les cas où elle est nécessaire se présentent à chaque instant; chaque société a des hommes d'un caractère dur, incivil, d'une conduite déréglée, qui sont insolents dans leurs paroles, artificieux dans leurs discours et méchants dans leurs actions. Des hommes pareils semblent être nés uniquement pour la désunion et la destruction de la Société. L'unique moyen serait de les fuir quand on le peut, comme on évite les rugissements d'une bête féroce ou les cris d'un enragé, d'un furieux qui a perdu l'esprit. Mais si nous sommes forcés de vivre, de voyager, d'avoir des relations avec eux, il faut s'armer d'une patience à toute épreuve. Il en est de même de tous ceux dont les idées et les opinions diffèrent des nôtres en quelque genre que ce soit, mais surtout en ce qui concerne la religion. Si vous entendez un Samoyède exalter le paganisme ou un Tartare se glorifier d'être mahométan, supportez-les, soyez patients. Ils sont hommes comme vous; vous pouvez les plaindre, mais vous n'avez pas le droit de gouverner leur esprit. Ils ne pensent différemment de vous que parce qu'ils ont sucé d'autres principes; prièz Dieu de leur faire connaître leur erreur et de les ramener dans le vrai chemin. Le culte est une affaire entre Dieu et l'homme; quant aux actions sociales, il n'appartient qu'aux souverains, qu'aux chefs de la justice humaine, d'apprécier les crimes et d'infliger les châtiments qu'ils méritent.

QU'EST-CE QUE L'AMOUR DU TRAVAIL?

C'est le désir ardent de profiter des instructions que l'on nous donne pour en faire notre profit particulier et pour l'avantage de la société. Ce désir naît de l'obéissance à l'ordre, de la justice et de la reconnaissance. Travailler n'est autre chose que de remplir un devoir, qu'acquitter une dette contractée envers ceux qui sont nos guides, nos instituteurs, ainsi qu'envers les bienfaiteurs qui nous gouvernent, nous protègent et nous défendent. Celui qui travaille avec zèle, avec amour, selon son rang et sa destination, ne s'occupe jamais de nuire aux autres. Le travail est le bouclier de la vertu, il est l'aliment perpétuel de l'esprit et le préservatif nécessaire au cœur. Les souverains eux-mêmes, ceux qui sont attachés à leur personne, qui exécutent les fonctions importantes de l'État, travaillent sans cesse; s'ils restaient oisifs, ils seraient bientôt privés du degré de puissance et d'autorité dont ils jouissent.

Le travail est un maître impérieux et doux qui, sous un front sévère, nous cache des avantages certains. L'homme qui lui obéit en reçoit l'entretien, le bien-être, les commodités, par conséquent il n'est à charge, il ne cause de dommage à personne.

QU'EST-CE QUE LA JUSTICE?

La justice est une vertu qui consiste à rendre à chacun ce qui lui appartient en propre. L'homme juste ne nuit jamais, n'envie point ce qui appartient aux autres hommes; il respecte leur honneur, leur réputation, leurs talents, leurs propriétés, il compte avec lui-même, il ne contracte jamais de dettes que celles qu'il peut payer; il ne trompe, il ne ruine personne; il n'est pas en butte à la haine, aux procès; il ne s'expose jamais au parjure, à l'ignominie; content de lui-même, il n'est point réveillé par les remords et par les plaintes de ceux qu'il a rendus malheureux; la douceur de son sommeil répare ses forces, conserve sa santé qui est le plus précieux des biens que Dieu ait accordés aux hommes.

Toutes les lois civiles des anciens Perses étaient comprises dans ces trois points qui suivent :

Ne jamais mentir, n'être pas oisif, ne devoir rien.

Il est impossible à l'homme de vivre seul; les personnes même les plus déréglées cherchent à faire des liaisons conformes à leurs mœurs. Voulez-vous remonter à la source de leurs dérèglements? C'est l'oisiveté qui leur a donné naissance. Quand on ne s'occupe pas du bien, on s'occupe nécessairement du mal. Voilà le principe du libertinage, de toutes les espèces de débauche, des querelles, de la médisance, de la calomnie et de presque tous les vices de la société. Ceux qui se comportent ainsi, ne tarderont pas à tomber dans la misère; la nécessité les obligera ou de vivre aux dépens d'autrui ou d'employer le vol, la rapine et le meurtre. L'impossibilité d'acquitter leurs dettes les rendra menteurs, parjures et perfides, et, pour comble de malheur enfin, leurs exemples produiront des émules. A ce point la société n'offre plus qu'une réunion de brigands et de meurtriers. En faut-il davantage pour persuader à l'homme chrétien que le travail tient le premier rang parmi les vertus? La vertu consiste dans l'amour et l'accomplissement de nos devoirs. Or, tout homme adulte est chargé par Dieu même de pourvoir par son travail à sa propre conservation, à son propre bien-être, sous peine de souffrance et de mort. C'est la première loi que Dieu fit au premier homme après sa désobéissance : « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front. » Si cette loi est un châtiment, il faut convenir que ce châtiment est celui d'un bon père. Le travail est le vrai repos de l'âme; l'oisiveté, qui engendre tous les vices, en est le tourment. Mais pour aimer le travail dans l'adolescence, il faut le faire aimer et pratiquer dès la jeunesse; c'est aussi le premier devoir prescrit dans cet Établissement; ce devoir est une loi dont la sanction est inévitable.

Voilà à peu près les Éléments, les Préceptes, les Maximes d'après lesquels on devrait composer l'abrégé moral nécessaire aux élèves. Il est facile d'y ajouter les choses essentielles et de les éclairer par des remarques. Mais on doit bien se garder de rendre cet abrégé trop étendu, il faut qu'on puisse le lire en entier dans l'espace d'une heure; car les élèves doivent le savoir par cœur avant leur sortie de la Maison. Le style de ce livre élémentaire doit être simple, clair et à la portée de tout le monde.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

MONTPELLIER

Travaux des Facultés en 1894-95. — *Situation générale.* — Il ressort du rapport présenté au nom du Conseil général des Facultés de Montpellier, à l'administration supérieure, que la prospérité de ce grand centre universitaire ne cesse point d'être satisfaisante. Le total général des étudiants s'est élevé, en 1894-95, à 1 490, en augmentation de 11 unités sur l'année précédente; le droit et les lettres, il est vrai, ont, respectivement, 22 et 5 élèves de moins; mais, en revanche, les Facultés des sciences et de médecine ainsi que l'École de pharmacie, accusent des plus-values de 26, 23 et 9 étudiants. Il est intéressant de noter tout de suite que la population scolaire de Montpellier tend à s'élever par suite de l'accroissement ininterrompu du nombre des étudiants étrangers : ceux-ci trouvent, en effet, à Montpellier, un milieu particulièrement favorable, grâce à la sollicitude du Comité de patronage qui s'efforce de faciliter la vie matérielle et leur offre un cours spécial de langue française, dû à la libéralité d'un généreux donateur, l'honorable M. Tempié.

Que si, de la statistique des élèves nous passons à celle des examens, nous aurons à constater, d'après le Rapport du Conseil général, que « quelques-uns, et *en très petit nombre*, ont été bons, qu'un très grand nombre ont été passables, et que beaucoup trop ont été franchement mauvais ». La cause d'une telle situation, exposée avec une méritoire sincérité par le Rapport, doit être cherchée, pour beaucoup d'élèves, « dans l'insuffisance des études antérieures », insuffisance déplorée, à la fois par la Faculté des sciences, pour les futurs étudiants en médecine, et par celle de droit qui se plaint que son enseignement « mérite si bien le nom de supérieur, qu'il est impossible à un grand nombre de ses auditeurs de le suivre et d'en profiter ».

Il y a lieu d'espérer que les réformes récemment introduites dans le régime du doctorat et de la licence en droit, la liberté d'action accordée aux Facultés des lettres dans la rédaction des programmes de licence et l'adjonction des matières à option; enfin l'organisation désormais complète des études scientifiques préparatoires à la médecine, stimuleront le zèle des étudiants, et ouvriront des voies nouvelles à des vocations jusque-là indécises.

Distinctions accordées à des professeurs. — Le savant doyen de la Faculté des sciences de Montpellier a été nommé correspondant de l'Institut; M. le professeur Maury a obtenu un prix de l'Académie française pour sa thèse sur Bernardin de Saint-Pierre, et M. le professeur Lechat a été honoré d'un prix par l'Académie des beaux-arts pour son beau travail sur Épidaure.

Libéralités. — La Faculté de médecine a reçu de feu M. le Dr Gingibre un legs de 30 000 francs pour la fondation d'un prix bisannuel à attribuer à la meilleure thèse. — Des dons divers et nombreux ont permis à la Faculté des sciences d'augmenter ses collections et d'établir une station zoologique à Cette; en outre, un honorable avocat de la Cour d'appel a mis à la disposition de la Faculté ses connaissances techniques pour l'établissement d'un atelier d'agrandissement des photographies. — A signaler enfin les souscriptions des départements de l'Hérault et du Gard, qui ont, sur l'appel de la Société des Amis de l'Université, versé plus de 200 000 francs pour la fondation à Montpellier d'un laboratoire de recherches microbiennes.

Vœux. — La Faculté de médecine attend avec impatience la construction d'un Institut de biologie, la réfection de la Maternité, et l'approbation par le Conseil d'État du legs fait à son profit par Mme Bouisson. — L'École de pharmacie réclame contre l'insuffisance des locaux affectés aux travaux pratiques de ses élèves.

II. — *Statistique particulière des Facultés* 1. *Droit. Étudiants.* — Le nombre des étudiants ayant fait acte de scolarité en 1894-95 s'est élevé à 343, en diminution de 22 unités sur l'année prédédente. Ces étudiants étaient répartis comme suit : capacité, 30; 1re année, 110; 2e année, 85; 3e année, 77; doctorat, 41. De ces 343 élèves, 215 avaient pris des inscriptions et subi des examens, 78 avaient pris des inscriptions sans subir d'examen; 50 avaient subi des examens sans prendre d'inscriptions. — *Inscriptions.* Il a été pris 974 inscriptions, ainsi réparties : capacité 57; 1re année, 319; 2e année, 272; 3e année, 254; doctorat, 72. *Examens.* — Il a été passé 556 examens suivis de 406 admissions, savoir : capacité, 15 candidats, 14 admis; baccalauréat, 189, cand., 106 admis; licence, 314 cand., 264 admis; doctorat, 37 cand., 21 admis; une thèse de doctorat. Les 556 examens ont été jugés par 1 759 suffrages, qui se subdivisent en 181 boules blanches (10 p. 100); 283 blanches-rouges (16 p. 100), 716 rouges (41 p. 100), 407 rouges-noires (23 p. 100), 172 noires (20 p. 100).

Travaux particuliers des professeurs : 9 professeurs de la Faculté de droit ont publié 28 travaux.

2. *Médecine. Étudiants.* — La Faculté a compté 719 étudiants au lieu de 696, soit une augmentation de 23 unités. Sur ce chiffre, 133 appartenaient aux écoles de Toulon, Marseille, Alger et Grenoble, et sont venus seulement passer des examens à Montpellier : restent donc 586 étudiants proprement dits, dont 579 aspirants au doctorat, et 7 à l'officiat : on comptait 119 élèves de 1re année, 142 de 2e année, 109 de 3e année, 74 de 4e année, 142 de 5e année. Par rapport au lieu d'origine, il y avait 505 étudiants venus des différents départements français, 43 des colonies et 171 étrangers; ce dernier chiffre est en augmentation de 37 sur celui de l'année précédente. — *Inscriptions.* Il a été pris 2 043 inscriptions, dont 228 par des officiers de santé autorisés à postuler le doctorat, et 212 par 53 élèves du service de santé maritime. — *Examens.* 1,093 examens ont été passés, dont 983 de doctorat, 130 d'officiat et 97 pour le diplôme de sage-femme.

Détail des examens. — Fin d'études (doctorat), 983 examinés, 813 admis; fin d'année (officiat), 9 ex., 7 admis; fin d'études (officiat), 4 ex., 3 adm.; sages-femmes (ancien régime) : 2e classe, 2 ex., 2 adm; 1re classe, 52 ex.,

48 adm. (nouveau régime) : 2e classe, 1 ex., 1 adm. ; 1re classe, 42 ex., 37 adm. Nous joignons ici, à titre de curiosité, le décompte des 171 étudiants étrangers de la Faculté de médecine de Montpellier : Bulgares, 68 ; Russes, 51 ; Turcs, 25; Grecs, Anglais, 5 ; Egyptiens, Suisses, 4 ; Roumains, 3 ; Espagnols, 2; originaires de Brésil, Costa-Rica, Pérou, 1 pour chacun de ces pays; à joindre un Américain du Sud non classé dans un État particulier.

Travaux particuliers des professeurs. — 14 membres de la Faculté de médecine ont fait paraître 67 publications.

3. *Sciences. Étudiants.* — La Faculté a compté 96 étudiants, dont 34 préparaient la licence (mathématiques, 4; physique, 12; sciences naturelles, 18); 11 l'agrégation (mathématiques, 3; physique, 8); 36, le certificat d'études physiques, chimiques et naturelles (*l'abréviation qui tend à s'établir est* P. C. N., *dont nous userons désormais*). Il y avait de plus 1 étudiant en droit, 1 étudiant en médecine, 3 en pharmacie, et 10 étudiants divers, les uns candidats au doctorat, d'autres inscrits seulement à certains cours et ne préparant aucun examen. Sous le rapport de la nationalité, on comptait 85 Français, 8 Russes, 2 Bulgares, 1 Anglais. 9 femmes, une Française et 8 Russes suivaient les cours de la Faculté.

Concours et examens. 1. *Agrégation.* — Les succès à l'agrégation des candidats préparés par la Faculté des sciences de Montpellier sont dignes de remarque : sur 4 candidats (mathématiques, 2; physique, 2), 3 ont été déclarés admissibles (mathématiques, 2; physique, 1), et 2 reçus (mathématiques, 1 ; physique 1). — 2. *Licence.* 28 candidats ont été examinés, 12 reçus. *Détail :* mathématiques, 11 cand., 2 reçus; physique, 10 cand., 5 reçus; sciences naturelles, 7 cand., 5 reçus. — 3. *Baccalauréat.* Sur 303 candidats, 145, soit 47,85 p. 100, ont réussi. Détail : *Complet :* 97 cand., 34 reçus; *restreint*, 39 cand., 32 reçus; *classique* (lettres-mathématiques), 70 cand., 27 reçus. *Moderne* (lettres-mathématiques), 68 cand., 29 reçus; (lettres-sciences), 29 cand., 13 reçus. — 4. *Certificat P. C. N.* 27 examinés, 18 admis. Outre les 358 examens de toute nature subis à la Faculté des sciences, celle-ci a participé à 1 128 examens de baccalauréat passés devant la Faculté des lettres.

Travaux particuliers des professeurs. — 12 membres de la Faculté des sciences de Montpellier ont fait paraître 49 publications.

4. *Lettres. Enseignement.* — Il a été fait, à la Faculté des lettres de Montpellier, 2 cours libres, l'un sur la Sociologie (M. Bernès, professeur de philosophie au lycée); l'autre sur l'Histoire de la philosophie allemande depuis Kant (M. Kolbassine, agrégé de philosophie). *Étudiants.* Le nombre des étudiants a été de 123, dont 11 étrangers. (Aucun détail n'est fourni par le rapport de l'honorable doyen sur les diverses branches d'études poursuivies par ces 123 élèves, ni sur leur situation universitaire.) — *Concours et examens.* 1. *Agrégation et certificats d'aptitude :* 2 étudiants de Montpellier ont été reçus agrégés de grammaire; un étudiant a été admissible et une étudiante admise au certificat de langue anglaise. Enfin le diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie a été décerné à 2 étudiants. 2. *Licence.* 34 candidats se sont présentés, 8 ont été reçus. *Détail :* lettres, 19 cand., 2 reçus; philosophie, 2 cand., 1 admis; histoire, 5 cand., 2 reçus; langues vivantes, 8 cand., 3 reçus. 3. *Baccalauréat.* 1 435 candidats se sont présentés aux divers baccalau-

réats, 597 ont été reçus. *Détail* : baccalauréat, ancien régime : 4 cand., 3 reçus; classique, 1re partie 815 cand., 237 reçus; 2e partie, 216 cand., 213 reçus; moderne, 1re partie, 257 cand., 125 reçus; 2e partie), 44 cand., 19 reçus. On remarquera la faible proportion des admis à l'examen de rhétorique (un peu plus de 29 p. 100). La Faculté déplore l'ignorance presque générale des candidats en latin et même en français; ces jeunes gens, le plus souvent indifférents aux questions historiques et littéraires, ne connaissent que des morceaux choisis et des manuels. La Faculté se loue de l'emploi du livret scolaire, utile aux bons élèves; toutefois elle observe que, le niveau des classes différant suivant les années et les établissements, une grande prudence est nécessaire dans l'appréciation des notes fournies par le livret.

Travaux particuliers des professeurs. — 12 professeurs ont fait paraître 49 travaux.

École supérieure de pharmacie. Étudiants. — L'École a compté 113 élèves réguliers, auxquels il convient de joindre 96 autres élèves en cours d'examen; ce qui porte le total général à 209, chiffre supérieur de 18 unités à celui de l'année précédente. — *Inscriptions.* Il a été pris 434 inscriptions, dont 297 pour le grade de pharmacien de 1re classe, et 137 pour celui de 2e classe. *Examens.* 348 examens ont été subis, auxquels il faut ajouter 57 examens de validation de stage. On a compté sur 100 examens, 64,1 notes médiocres et mauvaises, et 15,1 ajournements. 37 diplômes de pharmacien ont été décernés (1re classe, 24; 2e classe, 13.) Le nombre des pharmaciens de 1re classe augmente tous les ans, tandis que celui des pharmaciens de 2e classe diminue progressivement.

Travaux particuliers des professeurs. — 20 travaux ont été publiés pa 5 professeurs de l'École supérieure de pharmacie de Montpellier.

NANCY

Travaux des Facultés en 1894-95. — I. *Situation générale.* — Nous empruntons au discours prononcé dans la séance de rentrée des Facultés de Nancy par l'honorable M. Gasquet, recteur, quelques indications relatives à la prospérité matérielle et morale de l'importante Université lorraine. — *Etudiants.* Le nombre des étudiants a continué à suivre une marche ascendante; on en a compté en 1894-95, 979; les étudiants étrangers, et principalement les Arméniens et les Bulgares, figuraient pour plus de 100 dans ce total.

Libéralités. — La Faculté de médecine de Nancy a reçu de l'honorable M. Ritter, négociant à Gray, le don d'une somme de 15000 francs dont les arrérages devront être employés à fonder, sous le nom de prix Ritter, et en mémoire de M. le professeur Ritter, cousin du donateur, un prix de chimie médicale attribué au meilleur travail original fait dans un laboratoire de la Faculté de médecine de Nancy, par un élève ou ancien élève de cette Faculté.

Œuvres de vulgarisation de l'enseignement. — Il faut signaler, d'une part, l'ouverture d'un atelier de brasserie modèle, annexé au laboratoire de brasserie : cette œuvre est d'une haute importance pour le développement d'une industrie des plus importantes de l'Est. D'autre part, et dans un domaine bien différent, il importe de remarquer le zèle avec

lequel la Faculté des lettres de Nancy persiste à maintenir des cours ouverts au grand public, à côté de son enseignement fermé, plus particulièrement professionnel. Au nombre de ces cours, s'est fait remarquer celui que M. le professeur Pfister a professé sur l'histoire de Nancy, justifiant ainsi, s'il en était besoin, la création récente de la chaire d'histoire de l'Est.

Distinctions accordées à des professeurs. — M. le professeur honoraire Herrgott père a été nommé correspondant de l'Institut. « Cette haute distinction, dit avec raison M. le Recteur de Nancy, couronne dignement la carrière d'un savant dont la verte vieillesse ne veut pas connaître le repos. Il a occupé les doctes loisirs de sa retraite à la traduction inédite de l'œuvre de Soranus d'Ephèse, célèbre médecin-accoucheur du temps d'Auguste. » Les nombreux amis strasbourgeois et autres de M. le professeur en exercice A. Herrgott et de son vénérable père s'associent de grand cœur à l'hommage rendu au vieux savant par l'honorable recteur de Nancy. Le prix Thoré, de l'Institut, a été accordé à M. Cuénot, maître de conférences de zoologie, pour une série de travaux patients et curieux sur la physiologie des insectes. — Enfin M. Meslans, agrégé de l'Ecole supérieure de pharmacie, a obtenu le prix Jeckers de l'Institut, pour un mémoire *Sur quelques fluorures organiques de la série grasse.*

Vœux des Facultés. — Il résulte de l'ensemble du rapport du Conseil général des Facultés de Nancy un certain nombre de vœux qui ont été soumis à la bienveillance de l'autorité compétente. Le Conseil général demande : 1° qu'on attribue à la Faculté de médecine des crédits pour l'aménagement définitif de l'Institut anatomique; — 2° que tous les services de cette Faculté soient transférés sur les terrains voisins dudit Institut; — 3° qu'on achève le plus tôt possible l'installation des Facultés des sciences, de droit, des lettres et de l'Ecole de pharmacie dans les locaux qui doivent leur être attribués, en vertu d'une convention passée entre MM. les Doyens et M. le Directeur de l'Ecole de pharmacie; — 4° il est souhaité qu'on crée à la Faculté de médecine un emploi de directeur du laboratoire d'anatomie pathologique des cliniques; 5° une 3e chaire de mathématiques est demandée par la Faculté des sciences; 6° une conférence de littérature française et une conférence de philosophie sont réclamées par la Faculté des lettres.

II. — *Statistique particulière des Facultés.* — I. *Droit. Étudiants.* Le nombre des élèves en cours d'études, en vertu d'inscriptions prises et non périmées, s'est élevé, en 1894-95, à 267, en augmentation de 9 sur l'année précédente. De ces étudiants, 107 étaient originaires de la ville de Nancy, 140 du reste de la France, 11 de nos anciens départements, 9 de pays étrangers. — 92 étudiants se sont fait inscrire aux conférences facultatives. — *Inscriptions.* Il a été pris 712 inscriptions, savoir : capacité, 64; 1re année, 284; 2e année, 181; 3e année, 137; 4e année, 46, — *Grades conférés et examens.* La Faculté de droit a conféré 82 grades : certificats de capacité, 4; baccalauréat, 47; licence 29; doctorat, 2. — *Examens.* Il a été subi 327 examens, ayant donné lieu à 269 admissions (82,26 p. 100); en voici le détail : capacité, 4 épreuves, 4 admissions, baccalauréat et licence, 305 épreuves, 249 admissions; doctorat, 18 épreuves, 16 admissions. L'ensemble des épreuves présente 35 p. 100 de boules blanches ou blanches-rouges, 37 p. 100 de rouges, 27 p. 100 de rouges-noires ou noires.

Travaux particuliers des professeurs. — 5 membres de la Faculté de droit ont fait paraître 8 publications.

2. *Médecine. Étudiants.* — La Faculté a compté 353 étudiants, dont 341 candidats au doctorat et 12 candidats à l'officiat. Sur les 341 candidats au doctorat, 291 étaient en cours d'inscriptions et 50 en cours d'examens. Les 291 en cours d'inscriptions étaient ainsi répartis : 1re année, 108; 2e année, 77; 3e année, 68; 4e année, 38. Les 12 candidats à l'officiat se divisaient en 7 élèves de 1re année, 1 de 4e année, 4 en cours d'examens.

10 candidats à l'officiat avaient obtenu la conversion de leurs inscriptions en inscriptions de doctorat; ils figurent dans le total des candidats au doctorat fourni plus haut. Les chiffres qui précèdent ne comprennent pas les élèves des Écoles de médecine de Reims (4) et de Besançon (11) venus à Nancy pour subir des examens de doctorat.

Le nombre des étudiants de la Faculté de médecine de Nancy s'est accru de 38 de 1893-94 à 1894-95. (Depuis l'année 1889-90, l'augmenta tion a été de 204 élèves). Le surcroît de 1894-95 est dû exclusivement à l'affluence des étudiants étrangers; ceux-ci étaient 37 en 1893-94; ils ont été 77, soit 40 de plus, en 1894-95.

Au point de vue de leur lieu de naissance, les élèves en médecine de Nancy, se divisaient en 229 originaires des départements français (de ce nombre, 73 nés en Meurthe-et-Moselle, 56 nés dans les Vosges); 47 originaires de nos anciens départements (Moselle, 20; Meurthe, 3; Bas-Rhin, 9; Haut-Rhin, 15); 77 étrangers (66 Bulgares et Arméniens; 9 étudiantes).

Six élèves de Nancy ont été admis, au concours de 1895, à l'École de Santé militaire de Lyon.

Inscriptions. — Il a été pris 809 inscriptions, dont 798 de doctorat, 6 d'officiat, 5 pour les travaux pratiques facultatifs. Sur ce total, 148 inscriptions de doctorat ont été prises cumulativement par des étudiants venus d'Universités étrangères ou par des officiers de santé aspirant au grade de docteur. Il y augmentation de 58 inscriptions sur l'année précédente.

Examens. — La Faculté a fait subir 426 examens, dont 396 pour le doctorat, 7 pour l'officiat et 23 examens de sages-femmes. Elle a reçu 15 docteurs en médecine et 13 sages-femmes de première classe. Sur les 15 docteurs, 3 étaient des officiers de santé bénéficiant des facilités que leur accorde le décret du 31 juillet 1893.

Travaux particuliers des professeurs. — 136 publications ont été données par 46 membres de la Faculté de médecine de Nancy.

3. *Sciences. Étudiants.* — La Faculté des sciences a compté 167 élèves (contre 128 l'année précédente); ils se répartissaient de la façon suivante :

1° *Boursiers de l'Etat.* — Agrégation de mathématiques, 2; agrégation de physique, 5; licence ès sciences mathématiques, 1; licence ès sciences physiques, 2; licence ès sciences naturelles, 1; boursiers d'études, 7.

2° *Préparateurs.* — Licence ès sciences mathématiques, 1; licence ès sciences physiques, 2; licence ès sciences naturelles, 1.

3° *Maîtres répétiteurs.* — Agrégation des sciences mathématiques, 2; agrégation des sciences physiques, 3; licence ès sciences mathématiques, 7; licence ès sciences physiques, 4; licence ès sciences naturelles, 5.

4° *Professeurs.* — Agrégation des sciences mathématiques, 1; licence ès sciences mathématiques, 2.

5° *Élèves libres.* — Agrégation des sciences mathématiques, 3; Agrégation des sciences physiques, 1; licence ès sciences mathématiques, 12; licence ès sciences physiques, 12; licence ès sciences naturelles, 6; chimie industrielle, 25; école de brasserie, 11; certificat d'études P. C. N., 12; élèves ne suivant que certains cours, notamment ceux de chimie agricole, 39; total 167.

Examens. 1. *Licence.* — 28 candidats se sont présentés aux divers ordres de licence : 15 ont été reçus; détail des réceptions : mathématiques, 5, physique, 7; sciences naturelles, 3. — 2. *Certificat d'études* P. C. N. : 6 candidats ont été reçus, sur 12 présentés. — 3. *Diplôme de chimiste :* la Faculté a délivré 7 de ces diplômes. — 4. *Baccalauréat :* 1° complet : 68 candidats, 49 reçus (72 p. 100); 2° complémentaire, 1 candidat, admis au grade; 3° restreint : 34 cand., 26 reçus (76 p. 100); 4° classique (lettres-mathématiques) : 123 cand., 54 reçus (43 p. 100); 5° moderne : A. lettres mathématiques : 50 cand., 26 reçus (52 p. 100); B. lettres-sciences, 18 cand., 8 reçus (40 p. 100).

Travaux particuliers des professeurs. — 17 membres de la Faculté des sciences de Nancy ont fait paraître 51 publications.

4. *Lettres. Enseignement.* — Les conférences fermées ont été augmentées de 24 en 1894-95, par l'ouverture d'un cours libre d'anglais et la nomination de MM. Couve et Cousin. 5 professeurs ont fait des cours publics (*philosophie :* les éléments de la science du Beau (M. Souriau); *littérature allemande :* l'œuvre poétique de Richard Wagner (M. Lichtenberger); *histoire ancienne :* la civilisation byzantine sous le règne de Justinien (M. Ch. Diehl); *littérature française :* l'esprit et la doctrine classiques de Descartes à Voltaire (M. Krantz, doyen); *histoire de l'Est de la France :* histoire sommaire de Nancy (M. Pfister).

Étudiants. — Les 114 étudiants inscrits à la Faculté des lettres se sont répartis comme suit :

Licence littéraire, 12; licence philosophique, 4; licence historique, 6; licence d'allemand, 13; étudiants en droit, 4; agrégation de philosophie, 3; agrégation d'histoire, 12, agrégation de grammaire, 10; étudiants libres n'aspirant à aucun grade, 33; total général, 114.

En classant ces 114 étudiants par nationalités, on trouve :

Français, 103; Bulgares, 4; Anglais, 1; Luxembourgeois, 1; Roumain, 1; Russe, 1; Bavarois, 1; Saxon, 1; Prussien, 1; étudiantes bulgares, 2.

Examens. 1. *Licence.* — 31 candidats se sont présentés, 17 ont été admis; savoir : *lettres*, 17 cand., *histoire*, 8; *langues vivantes*, 6. Aucun détail. n'est donné sur la répartition des 17 reçus. 2. *Baccalauréat.* 1° *ancien régime*, 2e partie : 3 cand., 1 reçu (33 p. 100); 2° *classique*, 1re partie : 464 cand., 223 reçus (48 p. 100); 2e partie, 216 cand., 123 reçus (57 p. 100); 3° *moderne*, 1re partie, 190 cand., 76 reçus (40 p. 100); 2e partie, 7 cand., 6 reçus (80 p. 100). 3. *Agrégation.* Grammaire, 1 candidat, reçu; histoire, 3 admissibles, 2 reçus; allemand, 1 reçu. A joindre 1 candidat de Nancy reçu au certificat d'aptitude à l'enseignement de l'allemand.

Travaux particuliers des professeurs. — 9 membres de la Faculté des lettres ont publié 28 travaux.

5. *École supérieure de pharmacie. Étudiants.* — L'École a compté 54 étudiants régulièrement inscrits. Pendant l'année scolaire, 24 ont été rayés

soit pour cause de changement d'école, soit par suite de réception aux examens, soit enfin pour scolarité momentanément interrompue; en joignant ce chiffre de 24 aux 54 qui représentent le nombre des étudiants au 1er novembre 1895, on obtient, pour l'année scolaire, un total général de 78 élèves. Les 54 étudiants réguliers se répartissaient en 31 élèves de 1re classe et 23 de 2e. Au point de vue de leur origine, on distinguait 36 étudiants venus des divers départements français, 14 Alsaciens et Lorrains annexés, 4 étrangers,

Inscriptions.—Il a été pris 39 inscriptions, dont 11 pour la 1re classe et 28 pour la 2e. — *Examens 1° semestriels et de fin d'année :* 1re classe, 31 cand., 23 reçus ; 2 classe, 21 cand., 12 reçus. 2° *définitifs :* 1re classe, 22 cand., 16 reçus; 2e classe, 5 cand., 3 reçus. Il a été délivré 19 diplômes, dont 16 de pharmacien de 1re classe et 3 de 2e classe.

Travaux particuliers des professeurs.—7 membres de l'École supérieure de pharmacie de Nancy ont fait paraître 21 publications.

ALSACE-LORRAINE

Université de Strasbourg. — *Personnel des professeurs et des étudiants en* 1894-95. La statistique officielle de l'Université Empereur Guillaume, pour le semestre d'hiver 1894-95, fournit les indications suivantes sur le nombre des maîtres de tout ordre qui y professaient et des étudiants inscrits dans les Facultés.

1° *Professeurs. Théologie protestante :* 8 professeurs ordinaires (dont 1 émérite, décédé depuis, M. Charles Schmidt); 2 professeurs extraordinaires, 1 privat-docent. *Droit et sciences politiques :* 11 professeurs ord. (dont 1 émérite, l'honorable et éminent Dr Geffcken); 2 professeurs extr., 2 priv.-doc.

Médecine : 12 prof.-ord. (dont 1 émérite, M. le Dr A. Aubenas, autrefois agrégé de la Faculté française de médecine); 11 prof. extr., 11 priv.-doc.

Philosophie (*lettres*) : 18 prof. ord., 3 prof. honoraires, 5 prof. extr.- 13 priv. doc., 3 lecteurs (pour les langues anglaise, française et italienne).

Faculté des sciences mathématiques et naturelles : 12 prof. ord. (dont 2 émérites), 7 prof. extr., 8 priv.-doc. Total des maîtres de toutes les Facultés : 61 prof. ord., 3 prof. honor., 27 prof. extr., 35 priv.-doc, 3 lecteurs, total général : 129 maîtres de tout ordre.

Instituts dépendant de l'Université : On ne comptait pas moins de 41 instituts et établissements divers annexés à l'Université, dont voici l'énumération : 1° *Faculté de héologie ;* 5 séminaires : Nouveau Testament, Ancien Testament, droit ecclésiastique, théologie systématique, Théologie pratique. Directeur des études : M. le prof. Dr Lucius. 2° *Faculté de droit;* 2 séminaires : sciences juridiques, sciences politiques. Directeur : M. le prof. Dr Knapp. 3° *Faculté de médecine;* 15 séminaires (instituts et cliniques) : Instituts anatomique, physiologique, physiologico-chimique, pathologique, pharmacologie, clinique médicale, policlinique médicale, clinique des maladies des femmes, clinique psychiatrique, clinique et policlinique chirurgicales, cliniques ophtalmologique, infantile, syphilitique, otologique, policlinique dentaire.

Faculté de philosophie. — 10 séminaires pour les lettres : Philosophie, Histoire (2 sections, l'une d'histoire allemande au moyen âge, l'autre

d'histoire moderne), Archéologie, Art antique, Histoire de l'art et archéologie chrétienne; Philologie; Langues germaniques; Langues romanes, Langue anglaise; Géographie; — 9 séminaires ou instituts pour les sciences: Mathématiques, Physique, Zoologie, Botanique; Géologie, Paléontologie, Chimie, Pharmacie, Astronomie.

Nous ne suivrons pas la statistique officielle dans l'énumération des diverses commissions d'examens instituées à l'Université de Strasbourg; signalons pourtant, parmi les établissements qui dépendent d'elle, l'antique Internat de la fondation Saint-Thomas, pour les étudiants en théologie, la Bibliothèque Universitaire, qui sert aussi de Bibliothèque de la Ville (Universitäts und Landes Bibliothek), et les deux salles de lecture, la salle académique et la salle réservée à la médecine.

2° *Étudiants.* — Semestre d'été 1894 et semestre d'hiver 1894-95.

	Théologie	Droit	Médecine	Philosophie	Sciences	Total
Nombre des étudiants inscrits.	103	269	313	113	151	949
— des audit. autorisés.	»	9	8	17	6	40
	103	278	321	130	157	989

De ces étudiants (949, en défalquant les auditeurs), 591 avaient des inscriptions remontant au semestre d'été 1894; 358 s'étaient fait immatriculer à l'entrée du semestre d'hiver 1894-95.

Au double point de vue de la nationalité et des grades antérieurs des étudiants, les Facultés de médecine, de philosophie et des sciences comptaient respectivement:

Médecine :	Allemands possesseurs du certificat de maturité. .	264
—	Allemands sans certificat (élèves-dentistes)	11
—	Étrangers (parmi lesquels 2 élèves dentistes) . . .	38
	Total	313
Philosophie :	Allemands possesseurs du certificat de maturité d'un gymnase..	86
—	Allemands possesseurs du certificat de maturité d'un réalgymnase..	3
—	Allemands sans certificat	7
—	Étrangers	17
	Total	113
Sciences :	Allemands possesseurs du certificat de maturité d'un gymnase	53
—	Allemands possesseurs du certificat de maturité d'un réalgymnase.	9
—	Allemands sans certificat.	71
—	Étrangers.	18
	Total	151

Tableau des étudiants répartis par nationalité entre toutes les Facultés.

	THÉOLOGIE	DROIT	MÉDECINE	PHILOSOPHIE	SCIENCES	TOTAL
Alsace et Lorraine	72	171	144	40	82	509
Allemagne :						
Bade	9	13	11	7	5	45
Bavière	4	4	13	1	5	27
Bavière rhénane	4	3	10	1	3	21
Brunswick	»	»	»	»	1	1
Brême	»	1	3	1	1	6
Hambourg	»	3	3	1	»	7
Grand-duché de Hesse	»	7	3	4	4	18
Mecklenburg-Str.	»	»	1	»	»	1
Oldenburg	»	»	1	1	»	2
Prusse (Total)	12	51	76	30	29	198
Prusse orientale (Détail des provinces du royaume de Prusse)	(»)	(»)	(1)	(»)	(»)	(1)
Prusse occidentale	(»)	(»)	(2)	(»)	(»)	(2)
Brandebourg	(1)	(1)	(7)	(5)	(3)	(17)
Poméranie	(»)	(1)	(7)	(»)	(»)	(8)
Posen	(»)	(1)	(3)	(»)	(2)	(6)
Silésie	(1)	(6)	(4)	(3)	(1)	(15)
Saxe	(1)	(2)	(3)	(2)	(3)	(11)
Schleswig	(1)	(1)	(»)	(»)	(»)	(2)
Hanovre	(»)	(2)	(5)	(2)	(2)	(11)
Westphalie	(1)	(3)	(2)	(»)	(»)	(6)
Hesse-Nassau	(1)	(6)	(15)	(9)	(9)	(40)
Province du Rhin	(6)	(27)	(26)	(9)	(9)	(77)
Hohenzollern-Sig.	(»)	(1)	(1)	(»)	(»)	(2)
Royaume de Saxe	»	»	2	2	1	5
Saxe-Cobourg	1	»	»	1	1	3
Saxe-Meiningen	3	»	»	»	1	4
Saxe-Weimar	»	2	2	»	»	4
Wurtemberg	1	5	16	8	3	33
TOTAL DES ALLEMANDS	30	86	131	56	51	354
Étrangers :						
Belgique	»	»	1	»	1	2
Bulgarie	»	»	»	»	2	2
Danemark	»	»	1	»	»	1
Grande-Bretagne	»	»	1	4	1	6
Italie	»	»	»	»	1	1
Luxembourg	»	1	7	»	1	9
Autriche-Hongrie	»	6	7	1	1	15
Russie	»	2	»	2	3	7
Suisse	1	3	8	»	4	16
Colonie du Cap	»	»	1	2	»	3
Amérique	»	»	10	5	3	18
Asie	»	»	2	2	»	4
TOTAL DES ÉTRANGERS	1	12	38	17	18	86

TOTAL GÉNÉRAL ET RÉCAPITULATION. — Alsaciens et Lorrains. 509
Allemands 354
Étrangers. 86
949

ALLEMAGNE

Le choix des livres classiques dans les établissements d'enseignement secondaire. — Nous empruntons à un article publié dans le *Courrier de Hanovre*, par un professeur qui garde l'anonyme, quelques détails sur les difficultés que rencontrent les maîtres de l'enseignement secondaire allemand à faire adopter l'usage des livres classiques qui leur semblent préférables. L'auteur de l'article observe justement que, dans les petites classes et les classes intermédiaires, c'est le maître, avec son enseignement oral et personnel, qui doit représenter le véritable texte des études. Mais, là où il paraît utile ou nécessaire de mettre un livre de classe aux mains des élèves, il serait bon de s'en rapporter au choix éclairé du « Collège scolaire » (assemblée des professeurs), sous réserve de l'approbation du Collège provincial et du ministre. Cette approbation devrait être, pour ainsi dire, implicite, et en tous cas, dictée uniquement par des considérations pédagogiques. Or il semble qu'il n'en soit pas toujours ainsi : des influences politiques, religieuses ou autres inspirent ou paraissent inspirer parfois le choix des livres imposés par l'autorité supérieure. Celle-ci désigne souvent un livre qui lui agrée, sans tenir aucun compte des préférences des Collèges scolaires, moins encore des intérêts matériels des auteurs et éditeurs, contre qui l'autorité soutient, en pareil cas, une concurrence invincible. Un exemple curieux de l'ingérence excessive du pouvoir dans le choix des livres est donné par l'article que nous résumons. Il y a deux ans, un gymnase sollicite l'autorisation d'introduire un nouveau traité d'arithmétique; refus du Collège provincial, qui allègue le nombre déjà excessif des livres d'arithmétique usités dans le ressort. L'éditeur en appelle au ministre, qui confirme la délibération du collège provincial de Magdebourg. Il est évident qu'un pareil fait est la négation même de la liberté de choisir les livres de classe. De plus, les familles des écoliers ne gagnent rien à une telle mesure, obligées qu'elles sont toujours d'acheter des livres nouveaux chaque année; les élèves n'y gagnent pas davantage, car l'école se voit ainsi empêchée de rajeunir son enseignement. Enfin, les pédagogues qui s'efforcent durant des années d'élaborer un bon livre se trouvent découragés, à moins de posséder un protecteur qui les recommande en haut lieu.

AMÉRIQUE DU SUD (PÉROU)

Examens d'entrée à l'Université. — Une série de dispositions législatives vient d'être adoptée à Lima pour la réglementation de l'examen d'entrée à l'Université, examen qui correspond à peu près au certificat de maturité allemand ou au baccalauréat français. Les épreuves sont jugées, comme en France, par un jury composé de professeurs d'Université; elles doivent avoir lieu quatre jours avant la date de l'ouverture des cours universitaires, fixée au 1er mars ; le programme ou questionnaire de l'examen est rendu public dans la seconde quinzaine du mois de décembre précédent. Le jury d'examen doit comprendre au minimum 3 professeurs (lettres et sciences) faisant partie de la Commission spéciale élue par l'Université.

Pour être admis à se présenter, les candidats doivent adresser au président du jury une demande officielle, écrite de leur main, indiquant la Faculté dans laquelle ils désirent se faire inscrire, et accompagnée :

1° d'un certificat de bonne conduite délivré par des personnes honorables et notables; 2° des certificats officiels ou privés attestant qu'ils ont fait des études secondaires.

L'épreuve comprend, tant pour les lettres que pour les sciences, deux parties, l'une écrite, qui est éliminatoire, l'autre orale.

Le jury, ayant dressé la liste complète des candidats, choisit un nombre de problèmes de sciences égal au nombre des candidats scientifiques, et un nombre de questions littéraires (*Proposiciones de Letras*) pareillement égal à celui des candidats littéraires: problèmes et questions sont obligatoirement empruntées au programme ou questionnaire mentionné ci-dessus. Les sujets ainsi choisis sont enfermés respectivement dans deux urnes, une pour les lettres, une pour les sciences, et chaque candidat des deux ordres prend un sujet dans une des urnes.

Il a deux heures pour faire sa composition.

L'organisation de la votation du jury pour le jugement de l'épreuve orale est réglée d'une manière assez curieuse: chaque examinateur écrit sur un bulletin un des nombres compris entre 1 et 20; les nombres ainsi écrits sont additionnés, et le total divisé par celui des votants: le quotient fournit la « qualification » de l'examen. Si la note moyenne est supérieure à 10, le candidat obtient la mention « approuvé »; au-dessous de 10, l'épreuve est déclarée insuffisante.

Pour l'examen oral, auquel sont remis seuls les candidats ayant obtenu la mention « approuvé », les matières du programme sont divisées en groupes; savoir : *Lettres* : 1° grammaire et littérature; 2° géographie et histoire du Pérou, constitution et économie politique; 3° philosophie; 4° histoire universelle; 5° latin et langues vivantes; 6° principes fondamentaux du catholicisme et histoire de l'Église. — *Sciences :* 1° arithmétique et algèbre; 2° géométrie et trigonométrie; 3° physique et arpentage; 4° mécanique et cosmographie; 5° histoire naturelle; 6° chimie. Chaque examinateur interroge, dans chaque séance, sur un nombre déterminé de ces groupes.

Les règles à suivre dans l'interrogation orale sont les suivantes :

Lettres. Le candidat répond : 1° à une question du programme correspondant au groupe pour lequel il présente des certificats officiels d'études antérieures; 2° à deux questions du même genre, s'il ne présente que des certificats privés; 3° à deux questions du programme correspondant à chacun des groupes de connaissances pour lesquels il ne présente pas de certificat. *Sciences.* Mêmes dispositions, suivant que le candidat possède tel ou tel certificat, ou n'en possède aucun.

La durée des épreuves orales est variable. Elle est fixée à une heure pour les candidats porteurs d'un certificat officiel complet d'instruction secondaire; le maximum d'une heure ne peut être dépassé. L'épreuve est d'une heure et demie au minimum, et de deux heures au maximum pour les candidats porteurs de certificats, complets ou partiels, délivrés par une institution privée; enfin l'épreuve est d'une heure et demie au minimum pour ceux qui n'ont aucun certificat.

Les résultats de l'examen oral sont soumis au vote du jury, suivant les règles adoptées pour l'écrit. Les candidats *approuvés* reçoivent un diplôme d'enseignement secondaire (*diploma de instruccion media*), rédigé dans la forme officielle, et contresigné par tous les membres du jury. Tout candidat refusé ne peut se représenter qu'après une année révolue. — E. S.

NOUVELLES ET INFORMATIONS

F. E. RIEDER

Nous avons le vif regret d'apprendre la mort de M. Frédéric-Émile Rieder, décédé le 9 octobre 1896, en son domicile, avenue du Conservatoire, n° 28, à l'âge de 68 ans.

Ancien élève à l'École normale supérieure et ancien professeur des lycées de Strasbourg et de Nancy, M. Rieder, après la guerre de 1870, avait créé à Paris l'École Alsacienne qui acquit rapidement une juste renommée non seulement en France, mais aussi à l'étranger, et qui servit, sous plus d'un rapport, de modèle pour les réformes qui ont été introduites dans les établissements d'enseignement secondaire de l'État. Nos ministres de l'Instruction publique les plus éminents, et en particulier, M. Paul Bert et M. Jules Ferry, ont rendu plus d'une fois hommage aux méthodes pédagogiques et à la discipline libérale et paternelle de cette école. M. Rieder avait été un des représentants de l'enseignement libre au Conseil supérieur de l'Instruction publique; tant de services rendus à l'éducation nationale le désignaient à bien des égards pour cette fonction. Qu'il nous soit permis personnellement d'apporter ce témoignage de notre gratitude à l'homme excellent qui fut notre maître et d'offrir à sa famille, si cruellement éprouvée, l'expression de notre respectueuse sympathie.

COMITÉ POUR LE MONUMENT JULES SIMON

En élevant un monument national à Jules Simon, la France acquitte une dette envers un grand citoyen.

Elle perpétue le souvenir d'un homme dont le désintéressement, la probité, l'ardeur à faire le bien n'ont eu de comparable que le talent si varié mis par lui au service des plus nobles causes.

Professeur, il succédait à la Sorbonne à des maîtres dont la réputation était universelle; le charme de sa parole, la force d'argumentation de ses leçons lui conquirent bien vite un auditoire nombreux et brillant.

Écrivain, il fut l'un des premiers de ce siècle. Il s'attacha à conserver à notre belle langue française ses qualités maîtresses: la clarté et la précision.

Orateur, il soutint brillamment le grand renom de la tribune française. Ses discours ont enthousiasmé ceux qui les ont entendus; ils feront les délices des générations futures qui les liront. Pendant cinquante ans, il porta l'éclat de sa parole partout où il y avait une grande idée à défendre.

Homme politique, tout le monde lui rend cette justice qu'il ne se laissa jamais guider que par des intérêts supérieurs et qu'il eut le culte de la liberté. Le développement de l'instruction avait été l'une de ses premières préoccupations; dès 1848 il combattait pour l'instruction obligatoire; député, ministre, sénateur, il eut le constant souci de mettre à la portée de tous l'instruction à tous les degrés.

Enfin, Jules Simon fut un philanthrope dans toute la beauté du mot. C'était le titre dont il était le plus fier. Il faut renoncer à dire de combien de sociétés il fut membre, président, président d'honneur. Il n'est pas une œuvre humanitaire à laquelle il n'ait apporté son concours et un concours décisif. L'enfant, la femme, l'ouvrier n'eurent surtout pas de défenseur plus convaincu et plus ardent. Il savait entraîner à sa suite ceux que la fortune a comblés de ses dons; par ses articles, ses discours, d'un charme captivant, en même temps que d'une si haute éloquence, il enseignait aux riches l'art d'être heureux en faisant le bien.

Unissons-nous, tous, dans une même foi reconnaissante, pour élever à ce bienfaiteur de l'humanité un monument digne de lui.

Le Comité général.

Président : M. Loubet, président du Sénat. — *Vice-Présidents :* MM. Bardoux, sénateur, membre de l'Institut. Brunetière, membre de l'Académie française. Magnin, vice-président du Sénat, gouverneur de la Banque de France. Mézières, député, membre de l'Académie française. Picot, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques. Théophile Roussel, sénateur, membre de l'Institut. Wallon, sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — *Trésorier :* M. Gauwain, sous-gouverneur du Crédit Foncier de France. — *Secrétaire général :* M. Ferdinand-Dreyfus, vice-président du Comité central des Œuvres d'assistance par le travail. — *Secrétaires :* M. Gayte, directeur du Sauvetage de l'enfance, 10, rue Pasquier. M. Conscience, secrétaire général de la Société Nationale d'Encouragement au bien, 66, rue Caumartin.

Les examens d'admission à l'École spéciale d'architecture commenceront le 26 octobre. Les inscriptions sont reçues jusqu'au 20 octobre au siège de l'École, 136, boulevard Montparnasse.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Circulaire du 18 mars relative aux remises dans les lycées de garçons et de jeunes filles.

MONSIEUR LE RECTEUR,

La circulaire du 9 juin 1893 sur les remises accordées aux familles ayant plusieurs enfants simultanément présents dans les lycées de l'État a établi comme règle que la remise du quart, du tiers, etc., suivant le cas, serait calculée non plus sur les frais scolaires payés par la famille pour le plus jeune des enfants, mais sur la moyenne des sommes payées pour tous les enfants simultanément présents dans un ou plusieurs lycées.

Cette règle en elle-même est juste et doit être maintenue; mais il importe de fixer les conditions de son application avec plus de précision qu'il n'a été fait jusqu'ici afin d'éviter les abus que l'expérience a permis de constater.

La circulaire précitée ne distingue pas entre les frais payés par les familles pour la pension, la demi-pension ou l'externat. Par suite, l'usage s'est établi de faire la moyenne, qui sert de base à la remise, sur l'ensemble des frais de toute nature, alors même que les enfants présents au lycée n'y sont pas tous en la même qualité et n'acquittent pas tous les mêmes frais. Si, par exemple, de deux frères présents au lycée, l'un a la qualité d'externe, l'autre la qualité d'interne, la famille obtient une réduction non seulement sur les frais d'externat, ce qui est juste puisque les frais de cet ordre se répètent pour chacun des enfants, mais encore sur les frais de pension qu'elle ne paye pourtant qu'une fois. Il suit de là que, en certains cas, tandis que le nombre de frères ou sœurs envoyés au lycée augmente, la rétribution scolaire à la charge de la famille diminue.

Un pareil résultat est évidemment inadmissible.

En conséquence, il y aura lieu de distinguer à l'avenir les frais scolaires de diverse nature (pension, demi-pension, externat) et d'examiner si les frères ou sœurs, simultanément présents dans les lycées, y sont tous au même titre, et dans le cas de la négative de ne faire porter la remise que sur les frais qui se répètent en la calculant, suivant les bases établies précédemment, d'après le nombre de fois que les parents doivent les acquitter.

Si, par exemple, on suppose trois frères simultanément présents dans un lycée, l'un comme pensionnaire à 850 francs, l'autre en la

même qualité à 950 francs, le troisième comme externe simple à 150 francs, la remise sera calculée de la manière suivante :

1° Total des frais d'externat.	Pour les 2 pensionnaires . .	120 00 200 00	470 00	
	Pour l'externe.	150 00		
Moyenne des frais d'externat.			156 66	
Remise de moitié				78 33
2° Total des frais de pension, déduction faite des frais d'externat.		730 00 750 00	1,480 00	
Moyenne des frais de pension.			740 00	
Remise du quart.				185 00
TOTAL de la remise à prononcer.				263 33

Un calcul analogue serait fait si l'un des élèves était pensionnaire, l'autre demi-pensionnaire et le troisième externe. On établirait d'abord la moyenne des frais d'études pour les trois élèves ; puis, pour deux, la moyenne des frais de demi-pension, déduction faite des frais d'études.

Il est bien entendu d'ailleurs que dans les lycées de jeunes filles, les frais d'internat, qui sont payés à la ville, n'entreront pas en ligne de compte dans le calcul des remises et ne donneront lieu à aucune réduction sur les sommes à verser aux lycées.

D'autre part, la circulaire du 9 janvier 1893 prescrivait aux administrations collégiales d'opérer d'office les réductions auxquelles pouvaient avoir droit les familles. Cette manière de procéder ne semble pas devoir être maintenue, et il a paru nécessaire d'exiger, comme par le passé, une demande écrite, ainsi que cela a lieu d'ailleurs pour les autres remises de quelque nature qu'elles soient.

Il est arrivé, en effet, que des familles qui se trouvaient en situation d'acquitter le tarif plein n'ont consenti qu'à regret à bénéficier de la réduction réglementaire ; quelques-unes même, pour des raisons dont elles sont seules juges, l'ont formellement refusée.

Les demandes des familles, ainsi que les états de propositions des chefs d'établissements, devront m'être adressés du 1er au 15 novembre pour le premier trimestre de l'année scolaire et du 1er au 15 avril pour les autres trimestres.

Toutes les autres dispositions de la circulaire du 9 juin 1893 sont maintenues.

En raison des inconvénients qu'il y aurait à mettre en vigueur une réforme de cette nature dans le courant d'une année scolaire, j'ai pensé qu'il convenait d'en ajourner l'application à la prochaine rentrée des classes. Mais vous voudrez bien inviter MM. les proviseurs et Mmes les directrices à porter, avant la fin de l'année scolaire, à la connaissance des familles intéressées, la présente circulaire dont vous trouverez ci-joint un certain nombre d'exemplaires pour les chefs d'établissements et les inspecteurs d'académie.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,

E. COMBES.

Circulaire du 30 mars relative aux bourses dans les lycées et collèges.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Vous avez reçu communication, au mois de septembre dernier, des décrets des 6 et 9 août 1895, relatifs aux bourses dans les lycées et collèges de garçons et de filles.

Ces décrets, qui ont reçu l'approbation des Chambres, lors de la discussion du budget de l'exercice 1896, sont applicables aux bourses départementales et communales, comme aux bourses nationales.

Je vous prie en conséquence d'inviter, s'il y a lieu, le Conseil général de votre département et les Conseils municipaux des villes qui entretiennent des bourses d'enseignement secondaire, à se conformer, dès cette année, aux prescriptions desdits décrets, en ce qui concerne notamment les nominations de leurs boursiers.

Ces nominations devront être faites soit à titre d'essai, soit à titre définitif, suivant que les candidats rempliront les conditions prévues par l'article 3 ou par l'article 8.

Aux termes de ce dernier article, les bourses de mérite ou définitives sont réservées exclusivement aux jeunes gens qui ont déjà fait leurs preuves pendant un an au moins comme élèves d'un établissement public d'enseignement secondaire; elles ne peuvent pas être concédées, dans les lycées et collèges de garçons, pour une classe inférieure à la cinquième, dans les lycées et collèges de filles pour une classe inférieure à la deuxième année secondaire.

Les aspirants et aspirantes aux bourses d'essai n'ont à justifier d'aucun stage préalable pour se présenter à l'examen d'aptitude. Une seule exception est faite à cette règle générale, celle qui s'applique aux bourses de la classe de septième dans les établissements de garçons (art. 7). Ainsi que l'a établi la circulaire du 28 octobre 1895, les bourses de septième remplacent, dans cette classe, les remises de frais de pension ou d'études qui existaient précédemment, et que l'article 18 du décret du 6 août a sppprimées; ces remises ne pouvaient être accordées qu'après une année au moins de présence au lycée; il était logique d'adopter la même règle pour les bourses destinées à en tenir lieu.

Mais cette exigence ne modifie en rien les dispositions qui avaient été prises antérieurement en vue de faciliter aux enfants bien doués, sortant des écoles primaires, l'accès des lycées et collèges.

La circulaire précitée rappelle que les programmes des écoles primaires conduisent normalement les élèves de ces écoles jusqu'à l'entrée de la classe de sixième; que les programmes de cette classe ont été établis précisément en prévision du passage d'un certain nombre d'élèves des écoles primaires dans les établissements d'enseignement secondaire; que l'étude du latin a été, notamment, en raison de cette prévision, retardée jusqu'à la sixième; que l'étude des langues vivantes y est, pour la même raison, reprise à ses premiers éléments, et que, en fait, chaque année, un bon nombre des élèves des écoles primaires sont admis au concours comme boursiers des collèges ou des lycées dans la classe de sixième.

Il en est de même pour les bourses des lycées de filles; l'examen d'aptitude de la première série porte sur le programme des écoles primaires; on a eu soin d'en écarter les langues vivantes.

Aux termes de l'article 9 des décrets des 6 et 9 août 1895, les boursiers d'essai qui ont à solliciter soit le renouvellement de leur bourse, soit sa conversion en bourse définitive, sont dispensés de subir à nouveau l'examen d'aptitude; mais ils ne peuvent obtenir la faveur dont il s'agit qu'à la condition de figurer sur un tableau d'honneur spécial et d'être l'objet d'une proposition du Recteur.

Les bourses d'essai qui n'ont pas été renouvelées ou converties en bourses définitives sont supprimées à la fin de l'année scolaire pour laquelle elles avaient été concédées; la jouissance en cesse de plein droit (art. 10), sans que l'autorité qui a fait la nomination ait à prendre une décision spéciale pour prononcer la déchéance.

Afin de leur éviter une dépense qui, dans certains cas, pourrait devenir inutile, j'ai décidé que les familles des boursiers nommés à titre d'essai seraient dispensées de payer le trousseau réglementaire; elles n'auront à leur fournir que les effets de trousseau jugés indispensables pour une année.

Je vous rappelle que l'article 45 de la loi du 10 août 1871 a conféré au Conseil général le droit de nommer et de révoquer les boursiers départementaux, sur l'avis motivé du chef de l'établissement. Quant aux boursiers communaux, ils sont nommés par les Conseils municipaux avec approbation des Préfets. (Décrets du 19 janvier 1881 et du 28 juillet 1882.)

Le Recteur de l'Académie intervient comme délégué du Ministre de l'Instruction publique afin de constater l'exécution des règlements scolaires.

Les dispositions des articles 11 à 16 des décrets des 6 et 9 août 1895 sont conformes, sauf sur certains points de détail, à celles des règlements antérieurs.

L'article 17 du décret du 6 août a abrogé l'article 14 du décret du 10 janvier 1881, qui interdisait d'une manière absolue, dans les lycées et collèges de garçons, le cumul des fractions de bourse d'origine différente; un boursier départemental ou communal pourra donc obtenir, à l'avenir, une fraction de bourse nationale, ou réciproquement; mais comme le nombre des bourses disponibles est toujours très limité et loin d'être en rapport avec le nombre des demandes, le cumul ne pourra être admis que dans les circonstances tout à fait exceptionnelles, et seulement en faveur d'élèves qui, par leur situation de famille et leur mérite personnel, seraient dignes d'une bienveillance particulière. Afin d'éviter des abus, vous aurez soin, en transmettant les dossiers des candidats aux bourses nationales, d'indiquer si la famille s'est mise également en instance auprès du département ou d'une ville; vous voudrez bien ensuite pour ces candidats, me notifier, dès que vous en aurez été avisé, la suite qui aura été donnée à la demande, soit par le Conseil général, soit par le Conseil municipal.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

E. Combes

Circulaire du 31 mars instituant des comités de patronage dans les lycées et collèges de jeunes filles.

MONSIEUR LE RECTEUR,

Bien que j'aie eu la satisfaction de constater, d'après les rapports transmis à mon Administration, que la situation de l'enseignement secondaire des jeunes filles continue d'être prospère et que le nombre des élèves tend à s'accroître chaque année, j'ai pensé qu'il y aurait intérêt à créer un nouveau lien entre les établissements de cet ordre et les familles, en instituant des comités de patronage qui, tout en restant étrangers à la gestion administrative de la maison, pourraient seconder la directrice dans l'accomplissement d'une partie de sa tâche.

Ces comités auront pour mission principale de favoriser le recrutement du lycée, de donner leur avis sur les questions d'ordre général intéressant la prospérité de l'établissement, de signaler les mesures qui pourraient être prises pour donner satisfaction à tel ou tel vœu légitime des familles, d'assurer aux jeunes filles qui en auraient besoin une protection efficace au moment de leur sortie du lycée, et de leur faciliter l'accès d'une carrière en rapport avec leur situation de famille et leurs aptitudes.

Le nombre des dames patronnesses pourra varier suivant les circonstances ; elles devront être choisies parmi les femmes de hauts fonctionnaires civils ou militaires, de notables commerçants, etc., qui, par leur caractère, par leur situation et leurs relations personnelles, vous paraîtront désignées à cet effet et capables d'accroître le bon renom de l'établissement. Vous aurez soin de leur offrir vous-même d'entrer dans ces comités et de faire ou de faire faire auprès de chacune d'elles une démarche en ce sens.

Le Comité se réunira plusieurs fois par an, sur convocation de la directrice ; celle-ci le mettra au courant, dans chacune de ces réunions, de la situation générale de l'établissement et des résultats obtenus par les élèves jugées dignes d'être recommandées particulièrement à la bienveillance de ses membres.

Je vous prie de vous concerter avec Mmes les Directrices des lycées et collèges de votre ressort et avec MM. les Inspecteurs d'Académie pour que les comités de patronage soient constitués le plus tôt possible.

Vous estimerez sans doute comme moi, Monsieur le Recteur, qu'en groupant ainsi autour de nos lycées des concours de sympathies actives et éclairées, nous leur aurons fourni un élément nouveau de prospérité.

Dans le même ordre d'idées, il me paraît désirable de faire appel à d'autres bonnes volontés.

Une circulaire d'un de mes prédécesseurs, du 21 avril 1894, a fait connaître l'intérêt qu'attache l'Administration à la création et au développement des associations d'anciens élèves ; vous voudrez bien en rappeler les termes à Mmes les Directrices. Ces associations rendent de réels services aux lycées en fondant des bourses et des prix ; elles peuvent aussi, comme les comités de patronage, intervenir de la manière la plus utile en donnant aux élèves sur le point de quitter le lycée de sages directions et en leur aplanissant les difficultés qu'on rencontre à l'entrée de la vie.

Il y a lieu d'encourager toutes les tentatives qui pourraient être faites à cet égard, et je ne puis qu'insister de nouveau dans ce sens auprès de vous.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,

E. Combes.

Arrêté du 20 avril instituant une Commission chargée d'examiner les simplifications possibles de l'orthographe française et nommant les membres de cette Commission.

Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, arrête :

Article premier. — Il est institué une Commission chargée d'examiner les simplifications de l'orthographe française qui pourraient être admises dans l'enseignement et dont l'usage serait autorisé dans les examens à tous les degrés.

Art. 2. — Cette Commission est composée de MM. Gréard, de l'Académie française, vice-recteur de l'Académie de Paris, président; Buisson, directeur de l'enseignement primaire; Gaston Pâris, membre de l'Institut, administrateur du Collège de France; Liard, directeur de l'enseignement supérieur; Rabier, directeur de l'enseignement secondaire; Félix Hémon, inspecteur de l'Académie de Paris; Lebègue, ancien membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique; Jules Gautier, chef adjoint du cabinet du Ministre; Wissemans, rédacteur au Ministère de l'Instruction publique, secrétaire.

E. Combes.

Décret modifiant le taux des rétributions scolaires exigibles dans les lycées des candidats à l'École centrale, à l'École navale, à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr et à l'Institut agronomique.

Le Président de la République française, Vu les décrets du 1er octobre 1887; sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, Décrète :

Article premier. — Les rétributions scolaires exigibles des élèves qui suivent les cours des classes préparatoires à l'École centrale, à l'École navale, à l'École spéciale militaire de Saint Cyr et à l'Institut agronomique seront calculées d'après le tarif applicable aux élèves de la classe de mathématiques spéciales.

Art. 2. — Dans les lycées où il n'a pas été fixé de tarif pour la classe de mathématiques spéciales, les rétributions scolaires à payer par les élèves dont il s'agit seront celles fixées pour la division supérieure par les décrets susvisés, augmentées : de 150 francs pour la pension; de 100 francs pour la demi-pension; de 75 francs pour frais d'études.

Art. 3. — Les dispositions qui précèdent seront exécutoires à partir du 1er octobre 1896.

Art. 4. — Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

FÉLIX FAURE.

Par le Président de la République.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,

A. Rambaud.

Circulaire du 11 mai relative aux rétributions scolaires exigibles, dans les lycées, des candidats à l'École centrale, à l'École navale, à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr et à l'Institut agronomique.

Monsieur le Recteur, je vous transmets ci-joint plusieurs exemplaires d'un décret, en date du 3 avril 1896, portant modification du décret du 1er octobre 1887, en ce qui concerne le taux des rétributions scolaires exigibles des candidats à l'École centrale, à l'École navale, à l'École de Saint-Cyr et à l'Institut agronomique.

Les candidats à ces écoles n'acquittaient jusqu'ici que les frais afférents à la division dite « supérieure ». Or les dépenses imposées aux lycées pour l'instruction de ces candidats sont sensiblement plus élevées que celles que comporte l'instruction de leurs camarades de cette division, en raison surtout des interrogations auxquelles ils participent.

D'autre part, il convient de remarquer que le candidat à l'École de Saint-Cyr, par exemple, a droit, chaque semaine, à cinquante minutes d'interrogations, alors que l'élève de mathématiques spéciales, qui paye plus cher, n'a droit qu'à une demi-heure. Pour ces divers motifs, il a paru rationnel d'appliquer aux candidats aux écoles précitées le tarif actuellement en vigueur pour la classe de mathématiques spéciales.

L'article 1er du décret ci-joint consacre cette assimilation. L'article 2 prévoit le cas, assez fréquent, des lycées où des cours préparatoires à l'École de Saint-Cyr, à l'École centrale, à l'École navale et à l'Institut agronomique existent sans qu'il ait été prévu de tarif pour la classe de mathématiques spéciales. Les tarifs de la division supérieure ont, dans ces lycées, été relevés de la somme moyenne dont ils sont majorés pour la classe de mathématiques spéciales dans les établissements où il existe une rétribution pour cette classe.

Enfin, aux termes de l'article 3, les nouveaux tarifs seront applicables à partir du 1er octobre 1896.

Je vous prie, Monsieur le Recteur, de faire parvenir un exemplaire du décret et de la présente circulaire à MM. les Inspecteurs d'académie, ainsi qu'à MM. les Proviseurs et Économes des lycées de votre ressort et d'inviter les administrations collégiales à porter d'urgence les dispositions qui précèdent à la connaissance des familles.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,

A. Rambaud.

Décret du 23 juillet attribuant au lycée de Digne le nom de « Lycée Gassendi ».

Le Président de la République française, sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, vu le vœu émis par le bureau d'administration du lycée de Digne, vu la délibération du conseil académique d'Aix, en date du 19 juin 1896, vu l'avis de la section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique, décrète :

ARTICLE PREMIER. — Le lycée de Digne prendra désormais le nom de *lycée Gassendi.*

ART. 2. — Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

FÉLIX FAURE.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,

A. RAMBAUD.

Circulaire du 23 juillet relative aux dispenses d'examen des pharmaciens de deuxième classe.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Aux termes de l'article 1er du décret du 25 août 1873, « les pharmaciens de 2e classe qui veulent s'établir dans un autre département que « celui pour lequel ils ont été reçus *peuvent* être dispensés par le Ministre de l'Instruction publique des deux premiers examens de fin « d'études.

« Le troisième examen sera subi par eux devant le jury de la Faculté de médecine, de l'École supérieure de pharmacie ou de l'École « préparatoire de médecine et de pharmacie de laquelle relève le département où ils se proposent d'exercer. »

L'enquête à laquelle donnent lieu les affaires de cette nature entraîne nécessairement certains délais qui peuvent être préjudiciables aux intéressés lorsque les demandes se produisent, ainsi que cela arrive trop souvent, quelques jours seulement avant l'ouverture des sessions réglementaires d'examens.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien appeler à ce sujet l'attention des pharmaciens de 2e classe exerçant dans le département, et leur faire connaître qu'il importe que les demandes de dispenses d'examens formées en vue d'un changement de département me parviennent deux mois au moins avant le début des sessions ordinaires d'août et de novembre. Ces demandes contiendront d'ailleurs les renseignements suivants :

1° Date de la réception des praticiens au grade de pharmacien de 2e classe ;

2° Localités où le pharmacien a exercé depuis sa réception ;

3° Département dans lequel l'intéressé désire s'établir.

Je vous serai obligé de donner la plus grande publicité possible à ces instructions.

A. RAMBAUD.

Circulaire du 27 juillet relative à la fixation des vacances dans les écoles primaires publiques.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Un certain nombre de membres du Conseil supérieur de l'Instruction publique ont émis le vœu que la durée des grandes vacances pût être fixée à huit semaines au lieu de six, dans les écoles où le personnel a contribué au fonctionnement de cours réguliers d'adultes et d'adolescents.

Cette prolongation serait accordée à titre de récompence pour le surcroît de travail librement consenti pendant l'année scolaire.

J'ai décidé d'accueillir le vœu qui m'a été présenté.

Vous trouverez ci-joint le texte de l'arrêté que j'ai pris à cet effet. Vous voudrez bien assurer l'exécution de ces dispositions.

A. RAMBAUD.

Arrêté relatif à la fixation des vacances dans les écoles primaires publiques.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, vu l'arrêté du 4 janvier 1894, arrête :

ARTICLE UNIQUE. — Pour la présente année scolaire, la durée des grandes vacances pourra être prolongée, sans excéder huit semaines, dans les écoles où le personnel aura contribué au fonctionnement de cours réguliers d'adultes et d'adolescents.

A. RAMBAUD.

Arrêté du 30 juillet désignant les Facultés des lettres qui pourront délivrer le certificat d'aptitude à la licence ès lettres avec mention « langues vivantes ».

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, vu l'article 6 du décret du 28 juillet 1885; vu le règlement du 25 décembre 1880; vu l'article 7 du décret du 31 décembre 1894; arrête :

ARTICLE PREMIER. — Pourront délivrer, pendant l'année scolaire 1896-1897, le certificat d'aptitude à la licence ès lettres avec mention « langues vivantes », les Facultés des lettres des Universités ci-après désignées :

Faculté des lettres de l'Université de Paris. — Allemand, anglais.
Faculté des lettres de l'Université d'Aix-Marseille. — Allemand.
Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux. — Allemand, anglais.
Faculté des lettres de l'Université de Clermont. — Allemand.
Faculté des lettres de l'Université de Grenoble. — Allemand, italien.
Faculté des lettres de l'Université de Lille. — Allemand, anglais.
Faculté des lettres de l'Université de Lyon. — Allemand, anglais.
Faculté des lettres de l'Université de Montpellier. — Allemand, anglais.
Faculté des lettres de l'Université de Nancy. — Allemand.
Faculté des lettres de l'Université de Rennes. — Allemand, anglais.
Faculté des lettres de l'Université de Toulouse. — Allemand, anglais, espagnol.

Art. 2. — MM. les Recteurs de Paris, Aix, Bordeaux, Clermont, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Rennes et Toulouse sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

A. Rambaud.

Arrêté du 31 juillet relatif au concours d'agrégation de philosophie.

Le Ministre de l'Instruction publique, vu le statut du 29 juillet 1885, relatif au concours d'agrégation de l'enseignement secondaire; le Conseil supérieur de l'Instruction publique entendu, arrête :

Article premier. — L'article 3 du titre 1er du statut du 29 juillet 1885 est modifié ainsi qu'il suit :

Les candidats à l'agrégation de philosophie doivent justifier qu'ils sont pourvus : 1° de la licence ès lettres; 2° du baccalauréat de l'enseiseignement secondaire classique lettres-mathématiques (1) ou d'un certificat constatant qu'ils ont suivi au moins une des trois séries (cours et travaux pratiques) comprises dans l'enseignement préparatoire au certificat d'études physiques, chimiques et naturelles, et subi avec succès la partie correspondante de ces épreuves.

Ces titres sont exigibles au moment de l'inscription en vue du concours; aucune dispense provisoire ne peut être accordée.

Art. 2. —Le titre IV du statut du 29 juillet 1885 est remplacé par le titre suivant :

Art. 14. — Le concours d'agrégation de philosophie se compose des épreuves suivantes :

Épreuves préparatoires.

a. Trois dissertations : deux de philosophie dogmatique, portant sur des matières appartenant à des parties différentes de la philosophie (psychologie, logique, morale et éducation, métaphysique), une d'histoire de la philosophie, dont le sujet est tiré d'un programme arrêté par le Ministre et comprenant plusieurs périodes d'histoire de la philosophie.

Le maximum des points attribués à chacune de ces compositions est de 20.

Après le jugement de ces épreuves, il est dressé une liste d'admissibilité au premier degré.

b. Une leçon sur un sujet d'histoire de la philosophie ou de critique philosophique, tiré par le jury de celui des auteurs d'explication que les candidats auront désigné.

L'épreuve, qui est précédée d'une préparation de vingt-quatre heures, dure une heure au plus.

Le maximum des points attribués à cette épreuve est de 20.

A la suite de cette épreuve, le jury dresse la liste d'admissibilité définitive.

(1) Il est entendu que les candidats pourvus du diplôme du baccalauréat ès sciences, complet ou restreint, aujourd'hui supprimé, seront admis, comme par le passé, à présenter ce diplôme pour l'inscription.

Épreuves définitives.

c. Pour première épreuve définitive, les candidats expliquent et commentent, après vingt minutes de préparation :

1° Un texte d'un philosophe grec;

2° Un texte de philosophie ancienne ou moderne, en latin;

3° Un texte en français d'un philosophe moderne.

Les textes sont tirés au sort par le candidat parmi les ouvrages indiqués par le Ministre avant le 1er octobre; la liste de ces ouvrages ne sera renouvelée que par moitié chaque année.

L'épreuve, sur chaque texte, dure une demi-heure au plus.

Le maximum des points attribués à chacune de ces explications est de 10.

d. Pour seconde épreuve définitive, les candidats font, après vingt-quatre heures de préparation, une leçon sur un sujet de philosophie pris dans le programme de l'enseignement des lycées.

Cette leçon dure une heure au plus.

Le maximum des points attribués à cette épreuve est de 20.

Art. 3. — Par mesure transitoire, des sessions d'examen du baccalauréat ès sciences restreint, exclusivement réservées aux candidats à l'agrégation de philosophie, seront autorisées en 1896, et, s'il y a lieu, au mois d'avril 1897.

Art. 4. — Le présent arrêté sera mis en vigueur à dater du concours de 1897.

A. Rambaud.

Arrêté du 31 juillet relatif au concours d'agrégation de grammaire.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, vu le statut du 29 juillet 1885; le Conseil supérieur de l'Instruction publique entendu, arrête :

Le titre IV du statut du 29 juillet 1885 est remplacé par le titre suivant :

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE

Art. 22. — Pour épreuve préparatoire, les candidats font une composition francaise, une composition sur une ou plusieurs questions de grammaire grecque et latine, de prosodie et de métrique grecque et latine élémentaire, une composition sur une ou plusieurs questions de grammaire, de prosodie et de métrique française, un thème latin, un thème grec, une version latine.

« Par dérogation à l'article 7 du titre III du Statut, la durée de la composition de grammaire, de prosodie et de métrique française est de quatre heures.

« Art. 23. — Pour première épreuve définitive, les candidats expliquent et traduisent un texte grec et un texte latin de difficulté moyenne, tirés au sort parmi les textes choisis par le jury en vue de cette épreuve.

« Il est accordé aux candidats, pour les deux textes réunis, vingt minutes de préparation en lieu clos, sans livres et sans notes.

« La durée de l'épreuve est de vingt minutes pour chaque texte.

« Art. 24. — Pour deuxième épreuve définitive, les candidats expliquent un texte français classique tiré au sort dans la liste des ouvrages désignés par le Ministre, chaque année, avant le 1er octobre. Ils traduisent et expliquent, en outre, quelques textes d'ancien français tirés de la même liste d'ouvrages.

« Les candidats ont à fournir sur ces textes toutes les remarques que comporte l'explication en classe.

« Un quart d'heure de préparation, en lieu clos, sans livres et sans notes, leur est accordé pour cette épreuve, dont la durée est d'une demi-heure.

« Art. 25. — Pour troisième épreuve définitive, les candidats expliquent un texte grec et un texte latin tirés au sort dans la liste des ouvrages désignés par le Ministre, chaque année, avant le 1er octobre.

« L'explication est suivie d'un commentaire approfondi.

« Il est accordé à chaque candidat cinq heures de préparation libre.

« La durée de l'épreuve est d'une heure au plus.

« Les ouvrages à expliquer sont en majorité les mêmes que pour l'agrégation des lettres.

« Art. 25 *bis*. — Pour quatrième épreuve définitive, les candidats font une leçon d'histoire ancienne.

« Il est accordé à chaque candidat cinq heures de préparation libre.

« La durée de l'épreuve est d'une demi-heure au plus. »

A. Rambaud.

Arrêté du 31 juillet relatif aux agrégations de l'enseignement secondaire pour l'ordre des sciences.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, vu le statut du 29 juillet 1885 relatif aux concours d'agrégation de l'enseignement secondaire; vu les décrets du 22 janvier 1896; le Conseil supérieur de l'Instruction publique entendu, arrête :

Article premier. — L'article 3 du statut du 29 juillet est modifié ainsi qu'il suit :

Les candidats aux agrégations de l'enseignement secondaire pour l'ordre des sciences sont tenus de produire, en vue de l'inscription pour le concours, le diplôme de licencié ès sciences avec mention des certificats ci-après déterminés :

AGRÉGATION DES SCIENCES MATHÉMATIQUES

1. Calcul différentiel et calcul intégral. 2. Mécanique rationnelle. 3. Un autre certificat de l'ordre des sciences mathématiques, au choix des candidats. 4. Physique générale.

AGRÉGATION DES SCIENCES PHYSIQUES

1. Physique générale. 2. Chimie générale. 3. Minéralogie ou un autre certificat de l'ordre des sciences mathématiques, physiques ou naturelles. 4. Mécanique rationnelle.

AGRÉGATION DES SCIENCES NATURELLES

1. Zoologie ou physiologie générale. 2. Botanique. 3. Géologie. 4. Physique générale ou chimie générale.

Art. 2. — Les diplômes des licences ès sciences (ancien régime) sont considérés, en vue de l'inscription pour les concours d'agrégation de l'ordre des sciences, comme tenant lieu, pour les agrégations correspondantes, des trois premiers certificats et, pour les autres agrégations, du quatrième des certificats mentionnés à l'article Ier.

A. Rambaud.

Décret du 31 juillet relatif aux épreuves écrites de la première série de la deuxième partie du baccalauréat de l'enseignement secondaire classique.

Le Président de la République française, sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, vu la la loi du 27 février 1880, vu le décret du 8 août 1890 relatif au baccalauréat de l'enseignement secondaire classique, et notamment l'article 13 relatif aux épreuves écrites de ce baccalauréat; le Conseil supérieur de l'Instruction publique entendu, décrète :

Article premier. — Les épreuves écrites de la première série de la 2e partie du baccalauréat de l'enseignement secondaire classique comportent :

1° Une dissertation française sur un sujet de philosophie; 2° Une composition portant, au choix des candidats, soit sur les mathématiques, soit sur les sciences physiques et naturelles. Les sujets de la composition scientifique sont exclusivement des questions de cours.

Art. 2. — Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

FÉLIX FAURE.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,

A. Rambaud.

Arrêté du 31 juillet relatif au baccalauréat de l'enseignement secondaire classique (première partie).

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, vu les décret et arrêté du 8 août 1890 relatifs au baccalauréat de l'enseignement secondaire classique; le Conseil supérieur de l'Instruction publique entendu, arrête :

Dans les examens de la première partie du baccalauréat de l'enseignement secondaire classique, un coefficient double est attribué à l'interrogation sur les mathématiques :

a) Arithmétique et algèbre. . . . . 1 suffrage.
b) Géométrie et cosmographie. . . . . 1 —

A. Rambaud.

BIBLIOGRAPHIE

CONSTANT MARTHA, *Mélanges de littérature ancienne.* — GEORGES WEILL, *l'École saint-simonienne;* SÉBASTIEN CHARLÉTY, *Histoire du Saint-Simonisme.* — AMÉDÉE HAUVETTE, *De l'authenticité des épigrammes de Simonide.* — ANDRÉ MICHEL, *Notes sur l'art moderne.* — M. DUGARD, *la Société américaine, Écoles et Universités.* — FREDERIC LUDLOW LUQUERR, *Hegel as educator.*

Mélanges de litterature ancienne, par CONSTANT MARTHA, membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne. — Paris, Hachette, in-12, de 252 p., 1896. — Le public lettré a déjà fait un accueil empressé, et pour ainsi dire pieux, à ce petit livre, le cinquième et le dernier sur lequel on lira désormais le nom du vénéré Constant Martha. La même main filiale qui a tracé du professeur de Sorbonne un portrait dont ce sage eût été content, vient de grouper ces dernières études, pages d'hier ou d'avant-hier, sous un titre commun. Il y en a six, quatre sur la littérature latine, deux sur la grecque. Loin de jurer à être ainsi rapprochées, elles offrent, malgré la différence de leurs dates, une ressemblance d'art et de pensées très intéressante, qui nous montre Constant Martha toujours égal à lui-même, aussi exquis en 1859 qu'en 1890. « Ce qui fait l'unité de ces pages écrites sur des sujets très divers et à des époques très différentes, dit un bref avant-propos, c'est l'esprit dans lequel elles ont été conçues, cet esprit de curiosité morale que l'auteur portait sur toutes choses et qu'on retrouve dans ses autres ouvrages, en même temps que le souci de rendre l'antiquité vivante et accessible à tous. »

Moraliste, telle est bien en effet la qualité dominante de Constant Martha. Les discussions, les démonstrations sont conduites chez lui avec une sûreté et un à-propos qui prouvent combien il aurait pu marquer dans l'érudition, s'il l'avait voulu. Mais son objectif a toujours été autre: les recherches, l'appréciation des idées morales chez ses auteurs favoris, la mise en relief de leur fort et de leur faible. Sur ce terrain, il est un maître; et chacun de ses livres, rares aux deux sens du mot, est un livre décisif. On n'a pas plus d'hospitalité qu'il n'en eut pour accueillir les théories les moins sympathiques (voir le livre sur *Lucrèce*), on n'a pas plus de réserve et de possession de soi dans l'exposition d'une morale secrètement préférée (voir les *Moralistes de l'Empire romain*); on n'a pas une indulgence plus aimable et pourtant plus avertie, qui ne dégénère nulle part en complaisance ou en faiblesse; on n'a pas plus de bonne grâce jointe à plus de pénétration, ni plus de haute raison, assaisonnée d'un grain de malice et animée d'un souffle discret de poésie. La moindre de ses études est une petite œuvre, et souvent un petit chef-d'œuvre, tant cet auteur délicat avait le souci de ne donner rien que d'achevé. Dans ce dernier volume, je citerai notamment le morceau sur Sénèque: sa perfection, de quelque côté qu'on l'envisage, est décourageante pour quiconque, ayant jadis tâté du sujet, serait tenté d'y revenir.

Cette valeur du fond est d'ailleurs merveilleusement soulignée, j'allais dire sertie, par un style non moins impeccable. Constant Martha

est un des meilleurs artistes de la forme en ce temps-ci. Je n'en sais pas de plus nuancé, de plus gracieux, de plus savoureux et nourri à la fois. Constant Martha a un art de se jouer, de caresser, de piquer, d'entrer et de se dégager qui, s'il avait voulu y joindre un peu de virtuosité ou d'ironie (sa modestie et surtout son sérieux y répugnaient), eût pu faire du bruit autour de son nom. Il a préféré être le régal silencieux des connaisseurs. Je recommande à ceux-là les deux ou trois pages qui terminent le morceau sur Pindare, et qui sont consacrées au style de Villemain. Le système d'allusion perpétuelle de cet auteur, ses phrases qui ont en quelque sorte « deux visages », cette manière d'attirer les yeux sur des objets divers dans le même moment et de « faire loucher l'esprit du lecteur », toute cette rhétorique de haute école du célèbre critique est décrite à ravir. Citons la fin, qui décèle la finesse de Constant Martha au moins autant qu'elle définit l'art de Villemain :

« Malgré nous, nous sommes obligés de décrire ces singuliers jeux de lumière, parce qu'ils sont faits à dessein pour solliciter l'attention. Nous serions aussi désolé de paraître ne les avoir point aperçus que l'auteur lui-même pourrait être dépité en voyant qu'on ne les a pas remarqués. Innocentes malices d'ailleurs, qui prouvent seulement que le style de l'écrivain est comme ces étoffes bien tissées dont on admire l'endroit et dont on peut encore regarder l'envers. Malheureusement, en s'accoutumant à ces jeux clandestins, on croit en voir partout, et, pour se montrer digne de comprendre tant de secrètes intentions et d'esprit caché, on finit par s'imaginer que chaque phrase renferme une cachette, que le plus simple adjectif est un piège tendu à votre candeur. Toujours en éveil, vous vous épuisez en précautions et en frais de pénétration inutiles. Comme il ne s'agit en ce moment que d'art, nous n'avons à blâmer que la subtilité de l'artifice, et nous n'insistons pas davantage sur les caractères de ce style oblique et fuyant, pour n'être pas soupçonné de vouloir reprendre ici quelque chose de nos sincères louanges et d'exercer de faciles représailles, qui pourraient tout au plus offenser un des maîtres de la critique sans nous honorer nous-même. »

L'École Saint-Simonienne, son histoire, son influence jusqu'à nos jours, par Georges Weill, docteur ès lettres. Paris, Alcan, in-12 de 310 p., 1896. — *Histoire du Saint-Simonisme* (1825-1864), par Sébastien Charléty. Paris, Hachette, in-12 de 492 p., 1896. — Le xixe siècle finit comme il a commencé, par l'étude des questions sociales. La « sociologie », comme on dit aujourd'hui, attire un nombre toujours plus grand d'esprits réfléchis, désireux de travailler à l'organisation de cet ensemble de forces qui s'appelle une nation. Le mouvement général semble se scinder en deux mouvements parallèles, très intéressants d'ailleurs, l'un et l'autre. D'un côté, les théoriciens de l'idée, ou les oracles de l'avenir : ce sont les philosophes, et, parfois aussi (témoin une *Cité moderne* récente), les pontifes. De l'autre côté, ce sont les observateurs sagaces du passé, les historiens. Ceux-ci, plus pratiques ou plus défiants, se bornent à marquer les origines du mouvement sociologique, à caractériser les divers efforts de palingénésie tentés jusqu'à nous, et à montrer où ils ont échoué, où ils ont abouti. Méthode prudente, qui pourrait bien faire de ces analystes exacts du passé les meilleurs coopérateurs de l'avenir.

L'école Saint-Simonienne, la première en date et la plus curieuse de ce siècle, ne pouvait manquer de trouver aujourd'hui son historien. De fait elle en obtient deux, qui arrivent à point nommé pour nous satisfaire; à quelques semaines d'intervalle, deux livres, disposés et composés de manière à peu près semblable, c'est-à-dire distinguée, se présentent à nous comme pour nous offrir le choix entre un précis plutôt résumé et un précis plutôt détaillé. Entre les deux, les ressemblances abondent. Et ceci s'explique, non moins que la coïncidence des deux publications. Le Saint-Simonisme meurt exactement avec le Père Enfantin, en 1864. Les papiers du Père Enfantin, déposés à la bibliothèque de l'Arsenal, ne devaient voir le jour que trente ans après, en 1894. Nos deux historiens, M. Weill et M. Charléty, n'ont point perdu de temps, comme on voit; ils ont dû chercher à gagner de vitesse. S'il en est ainsi, déclarons vite que leur étude n'y a rien perdu en clarté, en mûre élaboration. Il est visible que l'un comme l'autre étaient prêts à utiliser vite et bien ces matériaux nouveaux, auxquels chacun a ajouté une contribution d'archives particulières, ici, les papiers de M. d'Eichthal, là ceux de la famille Arlès-Dufour. Enfin, il faut faire remarquer que le premier de ces deux auteurs, M. G. Weill, ne fait dans ce nouveau livre que continuer une première et très bonne étude sur Saint-Simon (Paris, Perrin, 1894), dont nous avons déjà entretenu le lecteur. Par là, il lui était loisible de partir de la mort de Saint-Simon, tandis que M. Charléty a dû, dans un chapitre préliminaire, résumer et rappeler la vie du maître avant de raconter celle des disciples.

Ces légères différences établies, il devient très difficile de départager nos deux auteurs dans une analyse même brève, car leur marche est analogue, sinon identique. Ils n'ont eu qu'à suivre les faits et à les interpréter, pour bien marquer les phases de l'École, entre la date de 1825 et celle de 1864. Tous deux nous montrent la naissance de l'École, le jour même des obsèques de Saint-Simon; puis ses progrès, ses organes de publicité, sa propagande. Puis l'École se fait Église. C'est le passage de la philosophie à la religion. L'église a son dogme, ses rites, ses « Pères suprêmes », bientôt réduits à un seul, le Père ou le Pape Enfantin. Mais le pouvoir prend ombrage de la doctrine nouvelle; c'est le fameux *procès*, qui met fin à la vie politique de l'École, qui la ruine dans ses réformes et provoque la retraite à Ménilmontant. — Puis c'est la dispersion des apôtres, et, en attendant la Femme-Messie qui doit compléter l'œuvre sociale du Père, ce sont les tentatives qui doivent montrer au monde quelque grand œuvre saint-simonien : ici l'Égypte et le canal de Suez, là l'Algérie et sa colonisation. Après ces échecs retentissants, et d'ailleurs féconds de conséquences, c'est un nouvel et dernier avatar de l'École. Au *nouveau christianisme* a succédé un industrialisme savant et productif. C'est le saint-simonisme pratique, celui qui devait prouver la force de l'association, de la banque, du crédit. A la faveur de ces beaux résultats matériels, la philosophie saint-simonienne se réveille un instant; mais la fin est proche. Les temps du nouvel évangile sont expirés, et le peu qui reste de la religion suit Enfantin dans la tombe.

Est-ce à dire que l'histoire du Saint-Simonisme soit celle d'un avortement? Il s'en faut. Les conclusions de nos deux auteurs sont très intéressantes à tous égards, et se corroborent l'une l'autre. Le développement en est peut-être plus explicite chez M. Charléty. La réforme

« mentale » de l'École devait échouer; sa morale de l'impudeur, à plus forte raison. Mais la doctrine politique et sociale, tout absolue et parfois tout absurde qu'elle fût, a produit une abondante postérité. Et d'abord le « comtisme » sort en grande partie du saint-simonisme. Puis le despotisme nouveau, d'où le collectivisme actuel tire son origine, professait en somme un respect de l'individu et de sa valeur qui est la meilleure portion de son héritage. Placés à l'origine de deux systèmes, le positivisme et le socialisme qui devaient enfin la déposséder, la pensée saint-simonienne s'est trouvée réalisée, sur le tard, sous la forme palpable et matérielle de l'industrialisme. La société par actions sort de là. — Si l'on joint à ces avantages pratiques l'influence persistante du Saint-Simonisme dans la littérature, dans l'art devenu sacerdoce et dans la poésie devenue fonction et mission sociale, — si l'on se rappelle surtout à quel point furent généreux les fondateurs de l'école et quel respect inspirèrent toujours ces hommes qui sacrifièrent pour la propagande fortune, famille et liberté, on reconnaîtra que l'histoire devait au Saint-Simonisme, si souvent décrié, une réparation, et on le félicitera d'en avoir du coup obtenu deux pour une, grâce à deux écrivains de talent.

De l'authenticité des épigrammes de Simonide, par Amédée Hauvette, professeur à la Faculté des lettres de Paris. Alcan, gr. in-8 de 157 p., 1896. — Sous le titre : *Bibliothèque de la Faculté des lettres de Paris*, l'éditeur Félix Alcan entreprend une nouvelle collection de travaux d'érudition, littéraires, philologiques, archéologiques, historiques et philosophiques, correspondant à l'enseignement de la Sorbonne, et publiés sous les auspices du ministère de l'instruction publique. Le choix des travaux à paraître dans cette bibliothèque est confié à un comité de professeurs de la Faculté.

Le premier de ces volumes vient d'être mis en vente. C'est une étude sur l'*Authenticité des épigrammes de Simonide*, due à M. Amédée Hauvette, professeur adjoint de langue et de littérature grecques à la Sorbonne. M. Hauvette présente l'examen d'une question souvent débattue mais toujours ouverte, touchant une œuvre classique dont l'intérêt historique n'est pas moindre que la beauté littéraire. Ce travail s'adresse non seulement aux hellénistes, mais à tous les philologues. Il leur offre un véritable modèle de critique littéraire et de discussion de textes, accompagnées de notes nombreuses sur le vocabulaire, le dialecte, la syntaxe et la métrique des épigrammes généralement attribuées à Simonide. La conclusion de M. Hauvette est qu'on doit ou peut mettre au compte de Simonide un total de quarante et une épigrammes; soixante, par contre, ne lui paraissent pas authentiques. On retrouve dans cette discussion serrée toutes les qualités que l'on pouvait remarquer naguère dans le beau travail de l'érudit professeur sur Hérodote, travail auquel l'Académie des Inscriptions a accordé une de ses plus belles récompenses.

Notes sur l'art moderne (*Peinture*), par André Michel. Paris, A. Colin, in-12 de 297 p., 1896. — Voilà bien des années que M. André Michel sème dans le feuilleton artistique des *Débats* les aperçus ingénieux et neufs, les impressions toujours sincères et fraîches d'un artiste, doublé

d'un humaniste et d'un érudit. C'est dire qu'il réalise, ou peu s'en faut, toutes les conditions du vrai critique d'art, tel qu'il doit être en un siècle aussi complexe que le nôtre. Faut-il s'étonner qu'il ait pris dans le public, et pas dans celui des artistes seulement, une si grande autorité? Dans tout ce qu'il écrit on sent l'accent, la conviction; il a l'âme, et il a la science. Aussi plus d'un de ses lecteurs, à la fois charmé et inquiet de voir tant de mérite se monnayer en feuilletons, regrettait que de ces feuilletons, l'auteur ne fît pas ou ne tirât pas des livres. Avec quelle facilité il le pourrait! Est-ce modestie, est-ce occupation? (Sans doute l'un et l'autre.) M. André Michel a mis longtemps à satisfaire nos vœux. Le voici enfin qui publie un premier recueil, intitulé modestement *Notes sur l'art moderne;* et le mot de *peinture*, qui y est joint nous fait espérer qu'un volume sur la sculpture suivra sous peu. Celui-là, M. Michel nous le doit aussi, nous le doit surtout. Le successeur de M. Courajod à la conservation des marbres du Louvre a maintes fois trop bien parlé de son département pour nous priver de tant de pages exquises. Nous voyons du reste, par le présent volume, ce que ces études éparses gagnent à être rassemblées. Tout est court dans ce livre sur la peinture, et tout est substantiel et délicat. Nulle banalité dans ces pages sur Corot, Millet, Puvis de Chavannes, et tant d'autres maîtres originaux. Ce qui nous y plaît encore, ce sont les nuances et les limites de l'admiration du critique, devant un Ingres ou un Meissonier. On aime cette liberté, devenue aujourd'hui si rare. M. André Michel rend donc service à l'art en même temps qu'il soulage la conscience des gens de goût, et il est difficile de dire ce que l'on apprécie le plus chez lui, ou de l'effusion de certaines louanges ou du tact de certaines réserves.

S. Rocheblave.

La Société américaine. Mœurs et caractère. La Famille. Rôle de la femme. Écoles et Universités, par M. Dugard, 1 volume in-18 jésus de 320 pages. Paris, Hachette, 1896. — Ce livre, agréablement écrit, d'une plume alerte, relate de curieuses observations prises rapidement et sur le vif, par une voyageuse en mission à Chicago qui a voulu voir le plus possible pendant un séjour de quelques mois aux États-Unis. Dès le début de la traversée notre auteur, toujours en éveil, commence à examiner ses compagnes de route américaines, et, du 24 juin au 1er novembre, date de son réembarquement, elle ne laissera perdre aucune occasion de noter les êtres et les choses qui s'offriront à ses regards. Ce qui l'intéresse surtout, c'est l'éducation des jeunes filles qui ressemble si peu dans le Nouveau-Monde aux traditions timorées de notre vieille Europe. Il ne peut être question de résumer ici ces impressions de voyage; leur originalité et leur charme sont tout entiers, si je puis dire, dans cette photographie instantanée d'une quantité de scènes de mœurs et de paysages que l'auteur fait passer devant nos yeux avec une rapidité vertigineuse. Présentées en quelques pages, ces remarques paraîtraient presque banales, tant elles s'accordent au fond avec ce que nous pouvons observer nous-mêmes et avec ce qui nous a été raconté tant de fois, sur tous les tons, par nombre d'écrivains qui ont visité les États-Unis. En somme, et c'est ce qui est essentiel à noter les conclusions que formule M. Dugard sur l'éducation des jeunes filles

américaines sont plutôt favorables; si certains enseignements laissent à désirer, si les études manquent d'esprit de suite, de coordination, si la spécialisation s'y montre prématurée et excessive un peu partout, en revanche, la culture morale est très haute, supérieure à celle de France, d'Allemagne ou d'Angleterre.

« Les jeunes filles, aussi bien que les jeunes hommes, sont des êtres énergiques qui entrent dans la vie munis de fortes croyances morales, armés pour la lutte, ayant foi dans l'action. Il est des éducations plus libérales, plus capables de former des esprits délicats; il n'en est pas de plus saine, de plus apte à faire des âmes vigoureuses, ni de mieux appropriée aux besoins de la vie américaine. »

D.

Hegel as educator, by Frederic Ludlow Luquerr, Ph. D., sometime Fellow in Education in Columbia University, 185 pages; New York, Macmillan. — Le présent travail a paru dans le second volume d'une série de publications, entreprise par Columbia University sur la philosophie, la psychologie et l'éducation. C'est une œuvre de vulgarisation, qui s'inspire des travaux de Rosenkranz et de Thaulow et comprend deux parties : une biographie de Hegel, considéré comme éducateur, et la traduction d'un certain nombre d'extraits de cet auteur sur des questions pédagogiques. Voici le titre de quelques-uns des chapitres qui donneront une idée du but que se propose l'éditeur : Hegel professeur de philosophie à Heidelberg et à Berlin; ses vues générales sur l'éducation; de l'éducation à l'école, dans ses rapports avec la famille et la société; de la valeur des divers objets d'études, au point de vue éducatif, etc. Nous croyons que ce petit volume, par le choix judicieux des morceaux qui le composent, peut rendre de réels services aux étudiants.

D.

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS ET COLLABORATEURS ÉTRANGERS

DE LA

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Marquis Alfieri, Sénateur du royaume d'*Italie*.
Dr Arndt, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
Dr F. Ascherson, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr Avenarius, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr Biedermann, Privat-docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr Bach, Directeur de Realschule à *Berlin*.
Dr Bilinski, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
Dr Th. Billroth, Professeur à la Faculté de médecine de *Vienne*.
Dr Blok, professeur à l'Université de *Groningue*.
Bonghi, député, ancien ministre de l'Instruction publique à *Rome*.
Browning, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Dr BuchelER, Directeur de Bürgerschule, à *Stuttgard*.
Dr Buchner, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
B. Buisson, publiciste à *Londres* (Angleterre).
Dr Christ, Professeur à l'Université de *Munich*.
Dr Clara Annerstedt, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Dr Guillaume Creizenach, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
Dr L. Cremona, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.
Dr Cehlarz, Professeur à l'Université de *Prague*.
Darey, Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).
Baron Dumreicher, Conseiller de section au ministère de l'Instruction publique, à *Vienne*.
Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
Dr W. B. J. van Eek, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
Dr L. Felmeri, Professeur de pédagogie à l'Université de *Klausenburg* (Hongrie).
L. Ferri, Correspondant de l'Institut de France, Professeur de Philosophie à l'Université de *Rome*.
Dr Théobald Fischer, Professeur de géographie à l'Université de *Kiel*.
Dr Fournier, Professeur à l'Université de *Prague*.
Dr Friedlaender, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
Dr Gaudenzi (Auguste), Professeur à l'Université de *Bologne*.
L. Gildersleeve, Professeur à l'Université *Hopkins* (Baltimore).
Dr Hermann Grimm, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
Dr Gronhut, Professeur à l'Université de *Vienne*.
Gyner de Los Rios, Professeur à l'Université de *Madrid*.
Hamel (van), professeur de littérature à l'Université de *Groningue*.
Dr W. Hartel, Professeur à l'Université de *Vienne*.
L. de Hartog, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
Dr Herzen, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
Dr Hitzig, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr Hug, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
Dr Hollenberg, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.
T. E. Holland, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
Dr R. von Ihering, Prof. à l'Université de *Gottingue*.
Dr Kekulé, Professeur à l'Université de *Bonn*.
Dr Kohn, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
Konrad Maurer, professeur à l'Université de *Munich*.
Krück, Directeur du Réal-gymnase de Würzbourg.
The Rev. Brooke Lambert, D. D. à *Greenwich*.
Dr Launhardt, recteur de l'École technique supérieure de *Hanovre*.
Dr A.-P. Martin, Président du College de Tungwen. *Pékin* (Chine).
A. Michaelis, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
Michaud, professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
Molengraaf, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*
Dr Mustapha-Bey (J.), Professeur à l'Ecole de médecine du *Caire*.
Dr Neumann, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr Nöldeke, Directeur de l'Ecole supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr Paulsen, Professeur à l'Université de *Berlin*.
Dr Philippson.
Pollok, professeur de jurisprudence à l'Université d'*Oxford*.
Dr Randa, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr Reber, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
Ritter, Professeur à l'Université de *Genève*.
Rivier, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
Rouland Hamilton, publiciste à *Londres*.
H. Schiller, professeur de pédagogie à l'Université de *Giessen*.
Dr Sjöberg, Lecteur à *Stockholm*.
Dr Siebeck, Professeur de philosophie à l'Université de *Giessen*.
Dr Steenstrup fils, Professeur d'histoire à l'Université de *Copenhague*.
Dr L. Von Stein, Professeur d'économie politique à l'Université de *Vienne*.
A. Sacrecoti, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr Stintzing professeur de médecine à l'Université d'*Iéna*.
Dr Stoerk, professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Job. Storm, Professeur à l'Université de *Christiania*.
Dr Thoman, Professeur à l'Ecole cantonale de *Zurich*.
Dr Thomas, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr Thomson, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr Thorden, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Manuel Torres Campos, Professeur à l'Université de Grenade.
Urechia (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.
Dr Joseph Unger, ancien ministre de l'empire d'Autriche-Hongrie à *Vienne*.
Dr Voss, Chef d'institution à *Christiania*.
Dr O. Willmann, Professeur à l'Université de *Prague*.
Commandeur Zanfi, à *Rome*.
Dr Zarnke, Professeur à l'Université de *Leipzig*.

Le Comité de rédaction recevra toujours avec reconnaissance toutes les communications concernant les Facultés des départements et des Universités étrangères. Ces informations, comme toutes celles qui seront de nature à intéresser la Revue, seront insérées dans la Chronique qui accompagne chaque numéro et qui relate tous les faits importants touchant à l'Enseignement.

Le Comité prie aussi ses Correspondants, ainsi que les Auteurs eux-mêmes, de vouloir bien signaler à la Revue les volumes intéressant le haut Enseignement dans toutes ses branches en y ajoutant une note analytique ne dépassant pas 15 à 20 lignes.

LA

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois. — Un an : 24 fr.

ON S'ABONNE : EN FRANCE, CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

A L'ÉTRANGER, DANS LES LIBRAIRIES SUIVANTES :

ALSACE-LORRAINE

Strasbourg, Ammel, Treuttel et Wurtz.

ALLEMAGNE

Berlin, Asher et Cie, Le Soudier, Mayer et Muller, Nicolai, G. Schefer.
Bonn, Strauss.
Breslau, Trevendt et Garnier.
Dresde, Pierson.
Erlangen, Besold.
Fribourg en Brisgau, Fehsenfeld
Gœttingue, Calvœr.
Greifswald, Bamberg.
Giessen, Rœcker.
Halle, Lippert.
Heidelberg, Kœster.
Iéna, Frommann.
Kœnigsberg, Bor.
Kiel, Hœseler.
Leipzig, Twietmeyer, Le Soudier, Eckstein, Max-Rube, Brockhaus.
Marbourg, Elwert.
Munich, Finsterlin.
Rostock, Stiller.
Stuttgard, P. Neff.
Tubingen, Fues.
Wurtzbourg, Stuber.

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, Gérold, Frick, Mayer et Cie.
Agram, Hartmann.
Budapesth, Révai, Kilian.
Gratz, Leuschner.
Inspruck, Rauch.
Klausenbourg, Demjés.
Lemberg, Gubrynowicz.
Prague, Calve.

ANGLETERRE

Londres, Hachette, Williams et Norgate, D. Nutt, Relfe broth^s.
Aberdeen, W. Lindsay.
Cambridge, Macmillan et Co, Deighton Bell et Co.
Dublin, Mac Gleshen et Gill, Hodges, Figgis et Co.
Edimbourg, John Menzies et Co.
Glasgow, John Menzies et Co.
Oxford, Parker.

BELGIQUE

Bruxelles, Lebègue et Cie, Decq, Rozez, Mayolez, Castaigne, Merzbach.
Gand, Host, Vuylsteke, Engelke.
Liège, Gnusé, Desoer, Grandmond-Donders.
Louvain, Peeters, Van Linthout et Cie.

COLONIES FRANÇAISES

Alger, Jourdan, Chéniaux-Franville, Gavault St-Lager.
Saïgon, Nicolier.
St-Denis-Réunion, Lamadon.
Fort-de-France, Déclémy.

DANEMARK

Copenhague, Host.

ÉGYPTE

Alexandrie, Weill, Sanino.
Le Caire, Mme Barbier.

ESPAGNE

Madrid, Fuentès-y-Capdeville, Maugars.
Barcelone, Piaget, Verdaguer. Juan Oliveres.
Valence, P. Aguilar.
Salamanque, E. Calcon.

GRÈCE

Athènes, Wilberg.

ITALIE

Rome, Paravia, Bocca, Molino.
Florence, Bocca, Lœscher.
Milan, Dumolard frères.
Naples, Detken, Marghieri.
Padoue, Drucker et Tedeschi.
Palerme, Pedone-Lauriel.
Pavie, Pezzani.
Pise, Hœpli.
Turin, Paravia, Bocca.

MEXIQUE

Mexico, Bouret.
Guadalajara, Bouret.

PAYS-BAS

La Haye, Belinfante frères.
Luxembourg, Heintzé.
Leyde, Brill.
Amsterdam, Van Bakkenes.
Utrecht, Frœnkel.

PAYS DANUBIENS

Belgrade, Friedman.
Bukharest, Haimann.
Craiowa, Samitca frères.
Galatz, Nebuneli et fils.
Jassy, Daniel.
Philippopoli, Commeno.

PORTUGAL

Lisbonne, Pereira.
Coimbre, Melchiades.
Porto, Magalhaès.

RUSSIE

St-Pétersbourg, Mellier, Wolf Fenoult, Ricker.
Dorpat, Karow.
Kharkoff, de Kervilly.
Kiew, Ve Idzikowski.
Moscou, Gautier
Odessa, Rousseau.
Tiflis, Baerenstamm.
Varsovie, Gebethner et Wolff.

SUÈDE ET NORVÉGE

Stockholm, Bonnier.
Christiania, Cammermeyer.
Lund, Gleerup.
Upsal, Lundstrom.

SUISSE

Bâle, Georg.
Fribourg, Labastrod.
Berne, Kœhler.
Genève, Ve Gavin, Georg, Stapelmohr.
Lausanne, Benda, Payot.
Neuchatel, Delachaux et Niestlé.
Zurich, Meyer et Zeller.

TURQUIE

Constantinople, Papadis.
Smyrne, Abajoli.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

New-York, Christern, W. R. Jinkins, Courrier des Etats-Unis.
Baltimore, John Murphy et Co.
Boston, Carl Schœnhof.
Nouvelle-Orléans, H. Hillard.
Philadelphie, A. Lippincott et Cie.
Saint-Louis (Missouri), F.-H. Thomas.
Washington, James Anglin et Cie.

CANADA

Québec, Lépine.
Montréal, Rolland et fils.

AMÉRIQUE DU SUD

Buenos-Ayres, Jacobsen, Jolly
Caracas, Rojas hermanos.
Lima, Galand.
Montevideo, Yharra, Barreiro et Ramos
Santiago (Chili), Cervet, A. Pesse et Cie.
Valparaiso, Tornero.

BRÉSIL

Rio-Janeiro, Garnier, Lambaerts, Nicoud.
Bahia, C. Koch.
Sao-Paolo, Garraux.

CUBA

La Havane, M. Alorda.

INDE ANGLAISE

Bombay, Aimarau, Sayoon.

AUSTRALIE

Melbourne, Samuel Muller.

Paris. — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 24110

Seizième année. — N° 11. — 15 Novembre 1896.

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

DEC 14 1896

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

COMITÉ DE RÉDACTION

M. BROUARDEL, Membre de l'Institut, Doyen de la Faculté de Médecine, Président de la Société.

M. LARNAUDE, Professeur à la Faculté de droit, *Secrétaire général* de la Société.

M. HAUVETTE, Professeur adjoint à la Faculté des Lettres, *Secrétaire général adjoint*.

M. ARMAND COLIN, éditeur.

M. BERTHELOT, Membre de l'Institut, Sénateur.

M. G. BOISSIER, de l'Académie française, Professeur au Collège de France.

M. BOUTMY, de l'Institut, directeur de l'École libre des Sciences politiques.

M. BRÉAL, Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France.

M. BUFNOIR, Professeur à la Faculté de droit de Paris.

M. DASTRE, Professeur à la Faculté des Sciences de Paris.

M. FERNET, Inspecteur général de l'Enseignement secondaire.

M. GAZIER, professeur adjoint à la Faculté des Lettres de Paris.

M. P. JANET, Membre de l'Institut, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. E. LAVISSE, de l'Académie française, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. LYON-CAEN, de l'Institut, Professeur à la Faculté de droit de Paris.

M. MARION, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. MONOD, Directeur adjoint à l'École des Hautes-Études.

M. MOREL, Inspecteur général de l'Enseignement secondaire.

M. PASTEUR, de l'Académie française.

M. L. PETIT DE JULLEVILLE, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. CH. SEIGNOBOS, Maître de conférences à la Faculté des Lettres de Paris.

M. A. SOREL, de l'Académie française.

RÉDACTEUR EN CHEF

M. EDMOND DREYFUS-BRISAC

PARIS

ARMAND COLIN ET Cie, ÉDITEURS

1, 3, 5, RUE DE MÉZIÈRES

1896

Sommaire du n° 11 du 15 Novembre 1896

Pages.

Ouverture des Conférences à la Faculté des lettres de l'Université de Paris 385

Allocution de M. Hauvette.

Ouverture des Cours à la Faculté des sciences 398

Discours de M. Darboux.

Maurice Souriau . . . *Le Jansénisme des* Pensées *de Pascal*. 401

Charles Borgeaud . . *Calvin fondateur de l'Académie de Genève* 425

Chronique de l'Enseignement 442

Nouvelles et Informations 456

Actes et Documents officiels 464

Bibliographie 470

AVIS

L'Administration de la **Revue Internationale de l'Enseignement** prie ceux de ses *Abonnés* qui n'ont pas encore renouvelé leur souscription pour 1896, de vouloir bien lui adresser le montant de leur abonnement s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans la réception des numéros.

En cas de changement de résidence ou de domicile et afin d'assurer la régularité du service, MM. les membres de la Société d'Enseignement supérieur sont priés de faire connaître leur nouvelle adresse aux bureaux de la *Revue*, 5, rue de Mézières, Paris.

La REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT paraît le 15 de chaque mois.

PRIX de L'ABONNEMENT : Paris, départements et étranger, Un an, 24 fr.

On s'abonne chez tous les libraires ou par l'envoi d'un mandat de poste.

Toutes les communications relatives aux abonnements et à l'administration de la Revue doivent être adressées à MM. Armand COLIN et Cie, éditeurs, 5, rue de Mézières, à Paris. — Toutes les communications relatives à la rédaction, à M. DREYFUS-BRISAC, 6, rue de Turin, à Paris.

REVUE INTERNATIONALE
DE
L'ENSEIGNEMENT

DEC 14 1903

OUVERTURE DES CONFÉRENCES

A LA FACULTÉ DES LETTRES

DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

ALLOCUTION DE M. AM. HAUVETTE, DIRECTEUR D'ÉTUDES POUR LES LETTRES ET LA PHILOLOGIE

MESSIEURS,

En prenant pour la première fois la parole dans cette enceinte, je voudrais ne pas me départir du ton simple et familier qui convient au caractère de cette réunion. Ce n'est ici, à vrai dire, que la première de nos conférences, et je n'oublie pas que je m'adresse à un auditoire nombreux, mais à un auditoire d'étudiants. Permettez-moi cependant d'exprimer tout haut mes sentiments de gratitude à l'égard de M. le Doyen et des membres du Conseil de la Faculté, qui m'ont désigné au choix de M. le Ministre de l'Instruction publique pour remplir auprès de vous les fonctions nouvelles dont vous me voyez investi. Pourquoi n'avouerais-je pas que cette charge et cet honneur, je les ai souhaités? Rien ne me semblait plus enviable que le rôle d'un directeur d'études, à la fois maître et confident de ses élèves! Je sens aujourd'hui tout le poids des devoirs que m'impose une pareille tâche, et le souvenir de mes deux prédécesseurs, MM. Alfred Croiset et Petit de Julleville, ne fait qu'augmenter mon émotion. Vous entendrez encore ces deux maîtres, et vous continuerez à prendre dans leurs leçons des modèles de science et de goût; mais combien vous perdez à ne plus les entendre à cette place!

M. Petit de Julleville, que les plus anciens d'entre vous applaudissaient encore il y a trois ans, n'a jamais cessé, dans cette

occasion, de vous redire, avec l'autorité de sa parole élégante et grave, tout ce que la Sorbonne attend de vous. D'accord avec M. Lavisse, il s'est toujours appliqué à vous inspirer l'idée la plus haute du travail que vous pouvez faire ici. Concilier les intérêts et les besoins de votre carrière avec l'amour désintéressé de la science, voilà le problème qu'il a tâché de résoudre. Il s'est fait le défenseur convaincu, mais non pas aveugle, de vos examens, et, à plusieurs reprises, il vous a montré les moyens de faire servir la préparation même de ces épreuves au développement de l'esprit scientifique dans vos intelligences, à votre progrès dans le champ des études personnelles et originales.

C'est dans le même esprit, Messieurs, que je viens aujourd'hui vous parler de la licence, de la nouvelle licence ès lettres, telle que nous l'avons vue fonctionner pour la première fois au mois de juillet dernier. Plus heureux que M. Petit de Julleville quand il vous parlait de l'agrégation, je n'ai pas ici le moindre effort à faire pour vous aider à découvrir les avantages que le régime nouveau de la licence propose à votre initiative et à votre travail personnel. A l'écrit comme à l'oral, vous avez maintenant le droit de choisir entre plusieurs sujets et plusieurs matières, et cette liberté qu'on vous laisse a pour but de respecter vos aptitudes et vos goûts, de favoriser le penchant naturel que vous pouvez avoir pour tel ou tel de nos enseignements. J'ai hâte d'ajouter que nous n'avons pas rendu, comme on l'a dit, la licence plus facile. D'aucuns la jugent, au contraire, plus compliquée, plus longue à préparer, plus difficile qu'autrefois. Sans prétendre discuter ces opinions extrêmes, je me contenterai de vous dire ce qu'elle est, ou plus exactement ce qu'elle a été à la dernière session, et ce qu'elle peut être dans l'avenir.

I

Mais d'abord il faut que je renonce à examiner avec vous les quatre ordres de la licence. Si je n'avais à considérer que le principe de la réforme, je pourrais sans doute, malgré mon incompétence en matière de philosophie et d'histoire, définir et apprécier l'esprit qui a modifié dans chaque ordre les épreuves spéciales ; mais, du moment où je me propose de pénétrer plus avant dans le détail de ces épreuves, il faut bien que je me borne aux matières que je connais, à la licence littéraire proprement dite.

Aussi bien, Messieurs, cette licence avec mention « lettres »

a-t-elle besoin plus que d'autres d'être recommandée à votre attention. Vous n'avez aucune peine à concevoir comment un étudiant d'histoire ou de géographie peut se livrer avec succès à des recherches méthodiques qui le conduisent à quelque découverte, petite ou grande. Vous comprenez cela, d'abord parce que M. Lavisse vous l'a dit souvent, et puis parce que vous voyez, à la Sorbonne même, des instituts de paléographie et de géographie, des bibliothèques spéciales, des armoires bien garnies de cartes, de plans, de photographies; vous savez en outre que les mêmes étudiants qui fréquentent ces laboratoires vont fouiller au dehors les archives de Paris ou de la province, et vous entendez dire que plusieurs, en vue d'un mémoire de géographie, ont entrepris des voyages en France et même à l'étranger. Voilà vraiment, dites-vous, un travail de première main! Vous éprouvez plus d'embarras quand nous vous parlons d'appliquer la même méthode à des études littéraires ou philologiques. Et pourtant, le cas n'est pas si différent, comme j'essaierai de vous le montrer tout à l'heure, à propos du *travail facultatif*.

Mais commençons par les compositions écrites et les examens oraux dont le choix ne dépend pas de vous : dissertations latine et française, thème grec, explication d'auteurs français, grecs, latins, traduction d'un texte allemand ou anglais, voilà les parties de la licence avec mention « lettres » que nous considérons comme la base de l'examen, voilà les éléments fondamentaux de la culture générale que nous vous demandons.

Parmi ces épreuves essentielles, il en est une, l'explication d'un texte allemand ou anglais qui, sans être nouvelle, acquiert plus d'importance que dans le passé, par suite d'une notation différente. Mais cette innovation ne pouvait pas vous faire peur : sur 41 admissibles au mois de juillet, 5 seulement ont mérité une note un peu inférieure à la moyenne; c'est la preuve que vous avez tous compris et ressenti le besoin de lire couramment ces excellents commentaires d'auteurs grecs et latins, ces riches manuels de philologie classique, dont les éditions sans cesse renouvelées nous arrivent chaque année d'Angleterre et d'Allemagne. La langue allemande conserve cependant vos faveurs (dans la proportion de 2 sur 3), et je ne m'étonne pas de cette préférence : c'est elle qui, dans l'ordre des lettres anciennes, peut vous rendre assurément le plus de services; c'est elle aussi peut-être dont l'étude, par je ne sais quelle vertu intime, contribue le mieux, ce semble, à la formation et au développement de l'esprit philologique.

Quant aux compositions écrites, il faut reconnaître que le choix laissé entre trois sujets de dissertation latine et trois sujets de dissertation française semble vous avoir été favorable: sur 93 compositions, je ne trouve en latin que 2 notes inférieures à 7, et 4 en français. Qu'est-ce à dire? Vos maîtres ont-ils désormais quelque raison de vous témoigner plus d'indulgence? Mais, au contraire, comme nous devons supposer que votre choix se porte sur le sujet que vous connaissez le mieux, nous inclinons d'avance à plus de sévérité, sur le fond comme sur la forme. Est-ce donc que vous êtes devenus meilleurs latinistes! Je n'oserais pas le soutenir. Mais, en réalité, vous avez écrit, en latin et en français, sur des matières que vous possédiez, et vous avez donné assez exactement la mesure de ce que vous saviez faire.

Pour moi, je ne doute pas que cette liberté du choix entre plusieurs sujets de dissertation ne permette même à quelques étudiants de montrer déjà, en même temps que leur degré de culture générale, les connaissances plus approfondies qu'ils auront acquises dans la préparation de l'examen. Ce n'est pas impunément que vous aurez étudié à fond, pendant un an ou deux, à la Faculté, la grammaire ou l'histoire littéraire, les institutions ou l'archéologie : ces notions exactes, qui seront pour vous, à l'oral, l'objet d'une épreuve à option, ne sauraient manquer de vous servir le jour où vous aurez à composer même une dissertation. Et cette heureuse influence d'une instruction déjà supérieure se fera mieux sentir encore dans les explications orales du latin, du grec et du français : tant il est vrai que les diverses parties de la licence tiennent étroitement les unes aux autres! On ne pourrait, je le crains, les séparer sans risquer d'affaiblir ces compositions communes qui restent la sauvegarde d'une solide éducation littéraire.

Messieurs, la quatrième composition écrite de la licence, c'est vous qui la choisissez parmi les matières d'ordre littéraire ou philologique enseignées à la Faculté. Mais vous pouvez aussi la remplacer par un mémoire composé à loisir, pourvu que le sujet de ce mémoire ait reçu l'approbation de l'un de nous. Cette épreuve du *travail facultatif* ne pouvait guère, dès la première session, tenter la majorité des étudiants : 67 sur 93 ont préféré faire, en six heures, à la Sorbonne, une composition improvisée, sur une matière de leur choix. Comment allaient se répartir ces options entre les différentes disciplines? La statistique nous répond : histoire de la littérature française, 17; grammaire grecque, 12; littérature grecque, 10; vers latins, 8; littérature latine, 6; grammaire com-

parée, 5 ; grammaire latine, 4 ; grammaire française, 3 ; métrique, 2. Il faudrait être, Messieurs, bien sévère pour vous reprocher d'aimer entre toutes notre littérature nationale ; je dois même à la vérité de vous dire, sans pouvoir vous assurer qu'il en sera toujours ainsi, que votre prédilection pour l'histoire de la littérature française ne vous a pas cette fois porté malheur : 10 copies sur 17 ont mérité une note égale ou supérieure à la moyenne. Il s'en faut, hélas ! de beaucoup que la littérature et la grammaire grecques aient aussi bien récompensé leurs adeptes, et le vers latin lui-même n'a que médiocrement répondu au zèle des gardiens fidèles de son culte ! Mais c'est la grammaire latine, la grammaire française et la métrique qui semblent avoir eu le moins de succès dans cette espèce de consultation du suffrage universel : je vois là l'effet d'une réaction qui n'a pas lieu de trop nous surprendre ; il est à souhaiter toutefois que ceux d'entre vous qui visent à l'enseignement se préparent dès la licence aux compositions grammaticales qu'ils auront à faire pour l'agrégation.

La liste des options, dans les épreuves orales du mois de juillet dernier, provoque des observations plus graves, que je ne crains pas de vous soumettre. A l'écrit du moins, toutes les disciplines admises par la Faculté avaient trouvé des amateurs. Plût au ciel qu'il en eût été de même à l'oral ! Ni la grammaire comparée, ni la paléographie classique, ni l'épigraphie grecque, ni l'épigraphie romaine, ni l'étude d'une des langues indo-européennes ou sémitiques, ni l'histoire de l'art du moyen âge et des temps modernes ne figurent au nombre des matières choisies par nos licenciés ! L'histoire des littératures classiques a décidément toutes les faveurs : 28 questions de littérature grecque, 30 de littérature latine, 23 de littérature française, pour 3 questions de grammaire française, 2 de grammaire latine, 2 de grammaire grecque. Les institutions grecques et romaines réunissent encore quelques suffrages ; mais la métrique, la littérature romane, la littérature germanique, l'archéologie, n'ont eu chacune, si je puis m'exprimer ainsi, qu'une seule voix ! Messieurs, cet état de choses tient, nous le savons, à la nouveauté du régime : il faut compter sur le temps pour faire comprendre aux nouveaux venus qu'ils peuvent, avec profit pour leur succès même, ajouter d'autres connaissances à celles qu'ils apportent du collège. C'est l'intérêt de la science, c'est aussi leur intérêt. A Dieu ne plaise que je blâme les partisans, même exclusifs, des trois littératures classiques ! Mais s'ils croient, en demandant à être interrogés sur chacune de ces littératures, qu'ils auront plus de chances pour

réussir à l'examen, c'est là peut-être qu'ils se trompent. J'en appelle encore à la statistique. Sur 41 admissibles, 7 ont été ajournés à l'oral; or, de ces 7, 6 avaient choisi précisément cette triple question d'histoire littéraire, et ils ont tous été refusés pour l'ensemble de ces trois épreuves. Je ne trouve à cela, Messieurs, rien d'étonnant : dans l'état actuel de la science, c'est un sujet trop vaste, si l'on veut aller au fond des choses, que l'étude simultanée des littératures grecque, latine et française tout entières! Bornez-vous à une ou deux d'entre elles, et choisissez pour troisième épreuve, selon vos goûts et selon vos besoins, une matière moins étendue, que vous posséderez plus sûrement.

J'insiste, vous le voyez, sur la question d'intérêt, et je ne puis me dispenser à ce propos de vous signaler l'avantage inappréciable que pourraient un jour offrir à quelques-uns d'entre vous des études sérieuses d'archéologie grecque. Depuis cinq ans, quatre étudiants de la Sorbonne (chose inouïe jusque-là) ont concouru avec succès à l'École française d'Athènes. C'est qu'ils avaient travaillé de bonne heure avec le maître qui enseigne à la Faculté l'archéologie, et que, rayonnant de là vers le Collège de France, l'École des Hautes Études, l'École du Louvre, ils avaient appris tout ce qu'il faut savoir pour faire utilement en Grèce des voyages d'exploration archéologique et des fouilles. Pourquoi d'autres ne tenteraient-ils pas, dès leurs premières années d'études à la Sorbonne, de se donner à eux-mêmes une instruction du même genre, dans le domaine de l'épigraphie latine, par exemple, de la linguistique ou de la philologie ancienne ou moderne? Le nouveau programme de la licence a le mérite de rendre plus accessible ce grade à ceux qui par hasard auraient déjà ces connaissances spéciales; mais il a aussi pour objet d'éveiller de ces vocations scientifiques, qui ne nuiront jamais, croyez-le bien, au progrès des bonnes études.

II

Le *travail facultatif* contribuera surtout à ce résultat. C'est une nouveauté hardie, mais excellente, et que la Faculté ne pouvait manquer d'accueillir avec faveur. Désormais le titre de licencié peut devenir, dans une certaine mesure, le prix du travail fait à la Faculté, dans une conférence choisie par l'étudiant lui-même, sous la direction d'un maître qui le connaît. Il y a là, Messieurs, un attrait que je ne cherche point à dissimuler; mais il y a aussi

un danger, et cette épreuve deviendrait redoutable pour ceux qui en comprendraient mal le caractère et les conditions.

Hé ! oui, sans doute, on l'a dit, il faudra quelque courage à un professeur pour mal noter un travail qu'il aura inspiré lui-même ! Longtemps avant l'auteur du *Voyage de Monsieur Perrichon*, Aristote avait remarqué qu'on aime ceux à qui l'on a fait du bien. Et, de fait, l'expérience du mois de juillet ne paraît pas d'abord contraire à cette présomption : sur 27 travaux que vous nous avez présentés, 4 seulement ont mérité une note inférieure à la moyenne, et sur 41 admissibles il y a eu 20 auteurs de mémoires facultatifs.

Prenez-y garde cependant : sur ces 27 travaux, 12 nous venaient de l'École normale, c'est-à-dire de cette élite d'étudiants qui jadis prenait presque à elle seule toutes les places à la licence de juillet, et qui n'a jamais cessé d'y tenir les premiers rangs. Ceux-là auraient été sans doute reçus, et bien reçus, avec ou sans travail facultatif. Restent 15 auteurs de mémoires : 8 seulement figurent sur la liste des admissibles. Preuve évidente, n'est-ce pas? que cette composition n'est pas à elle seule une garantie de succès. Il y a d'abord des travaux qui ne nous appartiennent en aucune manière : le titre seul nous en a été soumis, et l'exécution répond mal à la méthode que nous recommandons. Il y en a d'autres que nous avons approuvés et encouragés, mais dont nous sommes bien forcés de reconnaître la faiblesse ; d'autres, enfin, qui ont valu à leurs auteurs une note satisfaisante, avaient eu le tort de les absorber outre mesure, et de nuire à la préparation du reste de leur examen. C'est ici, Messieurs, un écueil que je dois vous signaler : on ne sait pas d'avance le temps qu'exige un travail de ce genre. Que de fois, dans le courant de l'année dernière, ceux mêmes qui avaient le plus avancé leur mémoire ont été sur le point d'y renoncer ! Des cinq boursiers qui ont pris le grade de licencié au mois de juillet, trois seulement présentaient un travail facultatif, c'étaient des boursiers de seconde année ; les deux autres, de première année, n'avaient eu que le temps de préparer leurs auteurs et leurs matières à option. C'est qu'il faut un assez long effort pour choisir le sujet d'une petite « thèse » ; cela demande une décision, une volonté, qui n'est pas donnée à tous ; puis, il faut se mettre au courant des textes à consulter, des ouvrages à lire ; et la mise en œuvre des matériaux demande ordinairement d'autant plus de peine qu'on a plus volontiers cédé au charme de la recherche et à l'attrait de la découverte. Loin de moi la pensée de vouloir refroidir le

moins du monde votre enthousiasme légitime pour les études auxquelles nous vous convions ! Mais il est sûr que ceux-là seront le plus capables de conduire à bonne fin leur travail, qui, dans une première année de Sorbonne, auront fait connaissance avec les enseignements divers de la Faculté, et qui, la seconde année, prêts à tenter une expérience personnelle, pourront marcher dans cette voie d'après la méthode qu'ils auront vu d'abord appliquer par leurs maîtres.

Vous le voyez, Messieurs, c'est la statistique qui m'a fourni l'occasion de cet avertissement nécessaire; c'est elle encore qui va nous montrer les tendances de votre goût, par le choix de vos sujets. Littérature française, 10; grammaire et philologie françaises, 6; littérature latine, 4; archéologie et antiquités grecques et romaines, 3; littérature grecque, 2; littérature italienne, 1; littérature espagnole, 1. Ces chiffres, Messieurs, parlent assez haut; ils confirment avec évidence votre prédilection pour les études de langue et de littérature françaises. L'éclipse, momentanée, je l'espère, des disciplines antiques ne laisse pas que de m'inquiéter; mais je vous ai promis en commençant de pas trop élever le ton de mon discours, et ce n'est pas le moment, je crois, ni le lieu, de déplorer la décadence des études qui ont si puissamment contribué à la formation et aux progrès de l'esprit français. Je ferai seulement appel, ici encore, à votre intérêt, et aussi un peu à votre amour-propre. A votre amour-propre je dirai d'abord que Paris, le foyer, dit-on, de toutes les lumières, ne pourrait pas renoncer, sans déchoir, à la réputation qu'il a toujours eue de conserver la tradition des fortes études classiques. Or de ce côté la province gagne, ce semble, du terrain : il fut un temps où l'École normale ne se recrutait que dans les lycées de Paris, et voilà qu'en 1892, en 1894 et en 1895, des élèves de Laval, de Lyon, de Toulouse, de Poitiers, en ont forcé directement la porte. Au concours général, j'ai vu plusieurs fois de suite, en version grecque, les premières places données à des copies des départements; et voici maintenant que les Universités de Bordeaux, de Lille, de Lyon, de Caen, de Toulouse semblent revendiquer le privilège de mettre les meilleurs de leurs étudiants au service de la science que Paris tendrait à abandonner ! Sept travaux de licence à Bordeaux : 3 de littérature grecque, 3 de littérature latine, 1 de grammaire comparée du grec et du latin. A Lille, 3 travaux de littérature grecque, pour 2 de littérature française. Un seul travail à Lyon, sur *la poésie latine au temps de Domitien !* Quatre travaux de littérature latine à Caen, 2 à Toulouse ! Et

ma statistique provinciale n'est pas complète. Je livre ces chiffres à vos réflexions !

Mais votre intérêt, vous ai-je dit, n'est pas moins en jeu peut-être dans cette affaire que votre honneur. J'ai souvent entendu dire que, pour exercer un futur historien à la recherche et à la critique des textes, il était bon de lui proposer une question d'histoire ancienne, non seulement parce que les documents, plus rares, se recueillent plus aisément, mais aussi parce que la vie des anciens était plus simple que la nôtre : le particularisme des cités grecques, par exemple, permet d'isoler assez facilement l'histoire de l'une d'elles dans l'histoire générale d'un siècle, et les rapports de Sparte et d'Athènes semblent infiniment moins complexes, au temps même de l'apogée de ces deux villes, que les relations de la France avec n'importe quelle puissance de l'Europe à un moment quelconque de son histoire. Cette observation pourrait bien s'appliquer, dans quelque mesure, à la littérature ancienne : nous ne possédons qu'un nombre restreint de monuments littéraires, et ces monuments représentent pour nous une forme d'art très arrêtée, très simple aussi à définir. Entre la prose de Thucydide, celle de Lysias et celle d'Isocrate, nous saisissons vite, avec un peu d'attention, des ressemblances et des différences bien tranchées, d'où se dégage à nos yeux le caractère propre de chaque écrivain, en même temps que l'évolution de la prose attique. Pourrions-nous en dire autant d'une étude qui aurait pour objet l'histoire de la prose française pendant un demi-siècle?

Mais à quoi bon recourir ici à des raisonnements, quand les chiffres encore nous attestent que, parmi les meilleurs travaux qui nous aient été remis au mois de juillet, la proportion de ceux qui traitent de sujets antiques est beaucoup plus engageante pour vous, et plus rassurante pour moi? Sur 27 mémoires, 7 ont obtenu une note égale ou supérieure à 15; mais de ce nombre j'en écarte un, qui relève plutôt de la philosophie que des lettres (*Sur les rapports de l'âme et du corps dans Descartes*); il en reste donc 6, qui se répartissent ainsi pour les notes : un 17, un 16 et quatre 15; or les deux notes les plus hautes appartiennent à des travaux de littérature latine, et un 15 à un travail de littérature grecque !

Mais enfin, me direz-vous, qu'est-ce que vous entendez par un bon mémoire de licence?

Je me demande, Messieurs, si des travaux aussi variés, qui comportent des mérites si différents, n'échappent pas à une défi-

nition commune. Comment comparer un *Essai sur le Moretum*, véritable édition critique de ce petit poème, avec une étude d'ensemble, judicieuse et fine, sur le *Portrait du peuple athénien dans l'histoire de Thucydide*? Tel de nos licenciés de juillet nous a remis un volume entier sur la *Phonétique du patois de Vinzelles*, excellent travail de linguistique française, que M. Thomas juge digne de l'impression; tel autre a pris un sujet technique aussi, mais fort étendu, *les Constructions relatives en français, de Froissart à Du Vair*. Certains mémoires épuisent une question; d'autres ne font, pour ainsi dire, que l'amorcer; quelques-uns supposent une assez longue éducation philologique ou archéologique, beaucoup n'exigent que du travail, de l'intelligence, du jugement, du goût. Mais à tous nous demandons qu'ils soient le fruit d'une réflexion personnelle, d'un effort vraiment original, et qu'ils contiennent des résultats précis, clairement exposés. A cette condition, nous vous laissons la bride sur le cou!

Êtes-vous de ceux que l'inédit transporte? Les plus belles espérances ne vous sont point interdites. Peut-être les bibliothèques, que vous devez apprendre à fouiller tout comme font les historiens, vous réservent-elles encore d'heureuses surprises, des manuscrits négligés ou méconnus. Il n'y a pas si longtemps que les dernières poésies de Marguerite de Navarre ont vu le jour : jusqu'à l'année dernière elles dormaient ignorées dans un coin de la Bibliothèque nationale, où M. Abel Lefranc les a découvertes. Jusqu'à cette année nous ne connaissions pas la pièce espagnole qui a inspiré à Corneille le premier acte de *Don Sanche d'Aragon* : M. Félix Hémon a eu la bonne fortune de la trouver... sur les rayons de la bibliothèque de l'Arsenal!

Bornez-vous votre ambition à utiliser des documents nouveaux que d'autres auront découverts? Les recueils d'inscriptions grecques et latines s'augmentent chaque année d'une foule de textes qui intéressent toujours la philologie et l'histoire, mais qui souvent aussi éclairent la connaissance que nous avons des mœurs, des idées, des lettres anciennes. Les tombes de l'Égypte nous ont rendu, dans ces derniers temps, plusieurs manuscrits grecs sur papyrus, mine féconde d'où l'Allemagne a tiré déjà un nombre inouï d'études grammaticales ou philologiques, mais qui peut offrir aussi à de purs lettrés l'occasion de comparaisons neuves et intéressantes. Dans l'histoire littéraire des temps modernes, que de questions ne doivent pas être reprises et renouvelées par la publication incessante, et parfois indiscrète, de correspondances et de mémoires inédits!

Mais, Messieurs, il ne me semble pas même nécessaire qu'un sujet d'étude soit signalé à votre attention par quelque document ou quelque publication de ce genre. Rappelez-vous l'étudiant géographe dont je vous parlais tout à l'heure, et qui vous faisait envie : quand il entreprend de parcourir les Ardennes ou les Vosges pour en étudier à fond la constitution physique, a-t-il d'avance la certitude qu'il y trouvera du nouveau? Non; mais il contrôlera par lui-même des données anciennes, il constatera de ses propres yeux des phénomènes déjà connus, et aux observations de ses prédécesseurs il joindra ses remarques personnelles. Sans doute il n'aura pas la gloire, un peu vaine, de gravir le premier des pics inaccessibles, de parcourir des régions inexplorées; mais il apprendra à bien connaître le sol qu'il aura foulé, le climat dont il aura subi les intempéries, le régime des eaux qui lui auront parfois barré le chemin! Messieurs, c'est une connaissance intime comme celle-là que nous voudrions vous voir faire avec les auteurs et avec les œuvres que vous prenez pour sujet de vos travaux facultatifs. Mettez-vous directement en rapport avec le texte que vous aurez choisi, avec l'écrivain dont vous essayez de pénétrer le caractère et le talent; interrogez-le lui-même, et non pas ses interprètes patentés, les faiseurs d'éditions ou les critiques littéraires; vivez, autant que possible, dans sa société, de sa vie même, et voyez si ce commerce étroit avec lui ne vous découvrira pas quelque chose d'inaperçu encore dans sa manière de penser ou d'écrire. Il y a, Messieurs, dans le domaine de la littérature ancienne, des trouvailles éclatantes qui n'ajoutent presque rien, il faut bien l'avouer, à notre connaissance profonde de l'antiquité. Il y a, au contraire, de fines observations qui équivalent à de véritables découvertes.

Cette pensée me venait à l'esprit en lisant, il y a quelques mois, l'un des derniers écrits d'un maître que je suis heureux de vous proposer aujourd'hui pour modèle. M. Constant Martha n'était pas de ces érudits qui réclament à tout prix du nouveau. Il s'enfermait volontiers dans les vieux livres, dans la lecture des bons moralistes latins, par exemple, et il y découvrait toutes sortes de choses que l'on n'y avait pas vues avant lui : c'est à sa pénétrante intelligence du génie romain que vous devez certaines notions d'histoire littéraire, aujourd'hui banales, comme la direction de conscience chez les stoïciens de Rome, et la prédication populaire en Asie Mineure au premier et au second siècle de notre ère. Pour n'avoir pas souvent écrit, que je sache, sur Cicéron, M. Martha ne connaissait pas moins à merveille l'œuvre

immense de cet écrivain : témoin l'étude que je vous signale, inédite encore il y a six mois. C'est un travail d'une vingtaine de pages seulement, mais de pages bien remplies, et tout entier consacré à la discussion d'un problème nettement circonscrit : « Cicéron a-t-il eu des rapports avec Lucrèce ? Quels ont été ou ont pu être ces rapports ? » Ne vous semble-t-il pas, Messieurs, que ce soit là comme le titre d'un de ces mémoires que nous vous proposons ? Examen et critique de deux ou trois textes qui ont paru attester des relations entre le poète et l'orateur; discussion des arguments invoqués pour ou contre la validité de ces témoignages; hypothèses fondées non plus seulement sur des textes contestables, mais sur des faits tirés de la correspondance de Cicéron et de ses ouvrages philosophiques; ingénieuse explication des attitudes différentes que l'auteur des *Tusculanes* semble avoir prises, à certaines époques de sa vie, à l'égard de l'épicurisme; minutieux relevé des passages qui témoignent de la connaissance que Cicéron avait du poème *De la Nature :* voilà par quelle argumentation habile M. Martha nous amène à partager avec lui l'opinion « que Cicéron a connu Lucrèce, qu'il a donné au poème des soins peut-être un peu clandestins, que le secret, révélé par Suétone, a été recueilli par saint Jérôme, que Cicéron devenu philosophe ne s'est pas soucié de passer pour l'éditeur d'un ouvrage qui choquait certaines convenances officielles et faisait scandale; qu'il pouvait d'ailleurs n'avoir qu'une admiration moins vive que la nôtre pour le poème, par dissentiment philosophique ou par dépit de poète surpassé par un rival. » Sentez-vous, Messieurs, tout ce que cette conclusion suppose de remarques délicates et profondes, non seulement sur la doctrine de Lucrèce et sur le rôle philosophique de Cicéron, mais sur le caractère même de l'homme que sa correspondance nous apprend si bien à connaître ? En abordant à votre tour, avec la modestie qui vous convient, la discussion de petits problèmes analogues, vous serez bien vite avertis de tout ce qu'il vous faudra lire et apprendre autour de votre sujet, et ce ne sera pas là sans doute le moindre profit que vous retirerez de cette entreprise.

Telle a bien été, ne vous y trompez pas, la pensée de ceux qui ont institué cette épreuve nouvelle, et c'est pourquoi ils ont voulu que votre travail facultatif, déjà noté avec les compositions écrites, fût encore l'objet d'une interrogation orale. Cette seconde note a paru à quelques-uns faire double emploi avec la première, et je partagerais cette opinion si je pensais que l'interrogation, à l'oral, ne dût être qu'une occasion fournie à l'auteur du mémoire pour

exposer de nouveau son sujet. Mais cette interrogation vise un autre but : outre qu'elle nous sert à constater que vous êtes bien vous-mêmes les auteurs des travaux que vous nous apportez, elle doit encore nous éclairer sur l'étude que vous avez faite des « questions adjacentes », pour employer les termes du programme. Or c'est là, Messieurs, une clause essentielle, que, pour ma part, j'ai la ferme résolution d'appliquer dans toute sa rigueur. Le défaut d'une « thèse », au sens ou nous employons ce mot pour le doctorat, c'est peut-être de permettre à un homme qui possède admirablement son sujet d'en ignorer presque les alentours, ou du moins de négliger certaines parties fondamentales du domaine scientifique d'où relèvent ses propres études. Cet avertissement nous était donné naguère, dans la *Revue internationale de l'enseignement*, par un savant américain, très favorable pourtant à notre enseignement supérieur, et l'opinion de cet étranger mérite quelque attention. A la licence, du moins, nous avons tout le droit de vous demander, à l'oral, des notions plus étendues que ne le suppose nécessairement le sujet restreint de votre mémoire. A l'auteur d'une étude sur Apollonius de Tyane, je n'ai pas hésité à poser des questions sur les doctrines philosophiques que ce singulier thaumaturge avait plus ou moins transformées en les adoptant, c'est-à-dire en somme sur les principaux systèmes de philosophie morale en Grèce.

Ainsi comprise, cette partie même de votre examen exige, vous le voyez, une préparation sérieuse ; mais aussi la double note que vous pourrez alors obtenir, et que je ne craindrai pas de voir assez élevée, témoignera du travail solide que vous aurez mené à bonne fin, et des connaissances variées que vous aurez acquises au cours de ce travail. Or c'est bien là, Messieurs, ce que l'on peut attendre aujourd'hui d'un élève de la Sorbonne ; c'est par là que la licence deviendra de plus en plus ce qu'elle doit être, un grade d'enseignement supérieur ; et vous-mêmes, qui l'aurez conquise, vous serez des étudiants vraiment dignes du grand nom de l'Université de Paris !

OUVERTURE DES COURS

A LA FACULTÉ DES SCIENCES

DISCOURS DE M. DARBOUX, DOYEN DE LA FACULTÉ

MESSIEURS,

Dans notre réunion de l'année dernière, je vous entretenais des questions qui nous intéressent et je vous faisais connaître quelques-uns des vœux que nous formulions pour l'amélioration du régime des études à la Faculté des sciences. Ces vœux ont été entendus; ils ont reçu une satisfaction aussi complète et aussi rapide que nous pouvions le désirer. Nos antiques licences, qui dataient de la fondation même de la Faculté, ont subi des modifications profondes.

L'institution des *certificats d'études supérieures*, sans affaiblir aucune des garanties que l'État a le devoir d'exiger des candidats à l'enseignement, introduira plus de souplesse et plus de liberté dans vos études; elle nous amènera un plus grand nombre d'étudiants, car elle nous permettra de donner une sanction à des études et à des travaux qui, jusqu'ici, étaient restés en dehors des cadres trop rigides de nos examens.

La réforme a été si radicale que nous avons éprouvé le besoin de vous guider. Par les soins de la Faculté, il sera très prochainement publié un petit livret énonçant les programmes des 16 *certificats d'études supérieures* que nous aurons à délivrer à partir de la session de juillet. J'espérais pouvoir vous faire remettre aujourd'hui même des exemplaires de cette brochure, mais la mort foudroyante de notre cher, de notre illustre collègue Félix Tisserand, en nous privant d'un maître dont l'enseignement était une des forces de la Faculté, nous impose certains remaniements dans les programmes qui amèneront un retard de quelques jours. Pourquoi faut-il encore que la Faculté ait eu, il y a deux jours à peine, à enregistrer un nouveau deuil ! Notre jeune maître de conférences de *chimie organique*, M. Combes, un de ceux sur lesquels

nous comptions le plus pour le succès de notre œuvre commune vient, lui aussi, de nous être enlevé par une mort aussi rapide qu'elle était imprévue. Pardonnez-moi si j'attriste cette séance en exprimant des regrets qui nous sont communs, j'en suis assuré.

Une réforme aussi profonde que celle de la licence mériterait d'être étudiée ici d'une manière détaillée. Pendant longtemps, vous le savez, une de nos préoccupations essentielles a été de vous préparer aux différentes carrières de l'enseignement et, cette année, nos efforts ont obtenu les meilleurs résultats puisque, malgré la concurrence toujours redoutable de l'École normale, la Faculté peut enregistrer à l'actif de ses étudiants le tiers au moins du nombre total des agrégés de sciences. Cette préparation aux fonctions de l'enseignement, nous ne voulons ni l'abandonner, ni même la négliger; mais je voudrais vous dire aussi combien nous avons à cœur de vous mettre en état d'aborder avec succès tant d'autres carrières où des connaissances scientifiques approfondies pourront vous assurer ce que vous devez désirer pardessus tout : une existence honorable, utilement consacrée à votre famille et à votre pays.

C'est dans ces intentions que la Faculté a accepté avec tant de bonne volonté une mission nouvelle que lui confie une décision récente du Parlement. Un enseignement pratique de chimie appliquée, placé sous la haute direction de M. le professeur Friedel, va être installé dès le début de l'année scolaire dans nos bâtiments de la rue Michelet. Il est destiné principalement aux jeunes gens qui veulent entrer dans l'industrie; mais il pourra convenir aussi à ceux d'entre vous qui désirent perfectionner leur instruction élémentaire avant de venir frapper à la porte de l'un des quatre laboratoires de recherches, pourvus de toutes les ressources désirables, qui sont placés ici même à la Sorbonne sous la direction de mes collègues, MM. Troost, Friedel, Ditte, Riban. La nouvelle création ne doit porter ombrage à personne. Des membres du Parlement, des représentants des plus hautes industries chimiques, après l'avoir provoquée par leurs incessantes démarches, ont bien voulu accepter de composer un *Comité de patronage* dont les conseils et l'appui seront précieux à la fois aux maîtres et aux élèves. Puisqu'ils ont bien voulu répondre à l'invitation que je leur avais adressée, qu'ils me permettent de les remercier aujourd'hui. Ils nous apportent un concours dont nous sentons tout le prix. Je dois ajouter qu'ils donnent, les premiers peut-être, un excellent exemple; car notre Université renaissante a besoin pour se développer du concours de toutes les forces sociales. Pour

qu'elle rende tous les services que nous sommes en droit d'attendre d'elle, il faudra qu'elle se maintienne en communion constante avec tous ceux qui peuvent l'éclairer sur les besoins et les aspirations de notre Société.

Je viens de faire allusion à la loi récente qui crée les Universités. Cette loi, nous l'avons accueillie avec joie et nous la réclamions depuis longtemps. On a essayé d'en diminuer l'importance en alléguant qu'elle se borne à consacrer un état de choses remontant à dix années ; quelques-uns ont même prétendu qu'elle s'était contentée de créer un mot. D'abord les mots et les symboles n'ont jamais été considérés par personne comme des choses négligeables. Et puis, il faut bien reconnaître qu'il y a de très heureuses dispositions dans cette loi nouvelle ; un de ses articles, en particulier, donne à l'Université le droit d'affecter une partie des ressources dont elle dispose à des œuvres utiles aux étudiants. Vous voyez que l'on ne vous oublie pas ; mais je m'arrête, car l'Université, composée cette fois de six Facultés, a l'intention de célébrer sa création dans une séance solennelle à laquelle M. le Président de la République a promis d'assister. Nous vous demanderons, ce jour-là — qui est prochain, ce sera le 19 novembre — de vouloir bien nous envoyer une délégation que nous tâcherons de rendre aussi nombreuse que possible.

LE JANSÉNISME DES "PENSÉES"

DE PASCAL

I. Genèse de l'erreur traditionnelle sur le but des *Pensées* : Port-Royal XVIIIe siècle; Cousin; Critiques modernes, scientifiques et religieux. — II. La pensée première de Pascal est modifiée par le milieu, les *Provinciales*, les circonstances. — III. L'apologie du Jansénisme. — IV. Les attaques contre les ennemis de Port-Royal : les Jésuites, le Roi, le Pape. — V. Conclusion.

Il y a quelque présomption sans doute à croire que l'on a découvert sinon un Pascal inédit, du moins un Pascal plus caché encore que son *Deus absconditus;* que l'on apporte une interprétation nouvelle, et pourtant vraie, des *Pensées*. Au début d'une étude où je prétends réformer en partie l'explication communément admise pour les fragments de Pascal, je dois préciser ce que j'attaque comme une erreur, ce que je crois pouvoir soutenir comme une vérité. J'attaque la thèse traditionnelle: que les *Pensées*, si Pascal avait eu le temps de les mettre en œuvre, auraient été l'apologie du catholicisme et n'auraient été que cela. J'essaierai par contre d'établir ceci : dans la partie purement dogmatique de son livre, Pascal comptait prouver surtout la vérité du Jansénisme; dans une autre partie consacrée à la polémique, il aurait attaqué les ennemis de Port-Royal et les siens: les jésuites, le roi, le pape. Cette supposition est très vraisemblable, parce qu'on en peut trouver des germes dans quelques-unes des études marquantes déjà publiées sur les *Pensées*; elle est peut-être neuve, en ce que personne, à ma connaissance tout au moins, n'a entrevu la véritable importance de cette idée qui rétablit l'unité dans l'œuvre de Pascal, et fait des *Pensées* la suite logique des *Provinciales* (1).

(1) Il n'y aura dans cet article que très peu de citations et pas une référence, parce que ceci est la condensation d'une étude plus étendue sur les *Pensées*, étude dont j'ai indiqué la substance et le plan dès 1887. En attendant que paraisse le travail complet, appuyé sur des références, on voudra bien, j'espère, croire que chaque ligne de cet article repose sur un texte.

I

Si depuis plus de deux cents ans on continue à prêter à Pascal une intention qu'il avait eue d'abord, mais qu'il a abandonnée au cours de son travail, la faute en est principalement à Port-Royal qui commence et consacre l'erreur traditionnelle, au mépris de la pensée de Pascal, mais pour le plus grand bien de la maison. Pour comprendre en effet la déformation que les Jansénistes ont fait subir à l'œuvre de Pascal, figurons-nous de pauvres gens longtemps traqués, persécutés, qui, au moment où ils jouissent d'une paix précaire, trouvent dans l'héritage d'un illustre parent un engin terrible, un explosif merveilleux. Ils voudraient bien se faire gloire de cette invention, et s'en servir; en même temps ils tremblent qu'en éclatant elle ne les réduise en morceaux. Ils la manient avec précaution, ils tâchent de la rendre momentanément inoffensive, ils en noient la poudre. C'est l'histoire des jansénistes trouvant le manuscrit des *Pensées*, et quelles pensées! celles de derrière la tête, celles que Pascal, voyant l'effet produit par ses premières audaces dans ses colloques à Port-Royal, avait cachées aux solitaires. Il fait beau voir les éditeurs petits ou grands, d'Arnauld à Brienne, atténuant, édulcorant, « embellissant » les *Pensées* par crainte des jésuites, supprimant ou adoucissant les témérités sur la prédestination, sur la grâce, toutes les pensées de combat; coupant, taillant, rognant, ne laissant pas subsister dans l'édition projetée un seul morceau de vingt lignes tel que l'avait écrit Pascal. Puis neuf approbateurs s'abattent sur ce premier texte ainsi labouré, et pendant six mois s'acharnent à l'expurger de tout ce qui n'est pas de la plus impeccable orthodoxie. Il est vrai qu'ils sont les premiers trompés, et qu'ils ne doivent pas se montrer bien sévères pour le plus obéissant des fils de l'Église : l'évêque d'Aulonne souligne avec complaisance le passage où Pascal se montre le moins gallican et le plus papiste des hommes. Par malheur ce morceau ne fait justement point partie de l'ouvrage rêvé par Pascal; c'est un bout de lettre que Port-Royal a découpé habilement, et glissé (dirai-je sournoisement ?) dans le livre, pour tromper tout le monde; tout le monde, sauf la famille, qui connaît le but de Pascal, qui a hérité de son esprit, qui n'admet pas les compromissions, les concessions, et qui voudrait voir mettre en lumière le jansénisme, le côté agressif des *Pensées*, puisqu'en somme c'est là le livre

projeté. Un des neveux, Étienne Périer, est envoyé à Paris pour lutter contre les éditeurs : il défend pied à pied la mémoire de Pascal avec une opiniâtreté que Port-Royal trouve « auvergnate ». Battue pour l'édition, la famille essaye de prendre sa revanche dans l'introduction, et substitue à celle qu'avait déjà rédigée Filleau de la Chaise la préface écrite par Étienne Périer, où se trouve indiquée aussi nettement que possible l'intention de Pascal de déclarer la guerre « même aux chrétiens et aux catholiques qui, étant dans le corps de la véritable Église, ne vivent pas néanmoins selon la pureté des maximes de l'Évangile ». La vérité éclate là, comme un éclair. Mais que peuvent deux lignes contre tout un livre, où presque rien n'apparaît plus de cette intention capitale ? Port-Royal l'emporte; la famille est vaincue, et Pascal avec elle : un mystère d'iniquité commence, et prend si bien, que d'aucuns préfèrent encore à la pensée intégrale de Pascal l'édition affadie, châtrée, pour dire le vrai mot, qu'en a donnée Port-Royal, tant et si bien qu'on pourrait l'intituler « Pensées de Port-Royal », ou « Pensées de Pascal revues, corrigées et notablement affaiblies », etc., bref tout ce que l'on voudra, sauf « Pensées de Pascal ». Le mal est fait, presque irrémédiable; et l'on serait tenté d'appliquer aux premiers éditeurs ce mot de De Maistre : les fausses opinions sont comme la fausse monnaie : elle est fabriquée d'abord par de vrais coupables, elle est échangée ensuite par d'honnêtes gens qui perpétuent la fraude sans savoir ce qu'ils font.

En effet le XVIIIe siècle, qui est pourtant la revanche du jansénisme contre les jésuites, qui pourrait donc sans danger restaurer le monument de Pascal, ne le fait point, parce que l'erreur est accréditée, parce que l'esprit scientifique, qui se forme lentement à cette époque, n'est pas encore assez fortement constitué pour extirper un préjugé déjà enraciné ; il n'est pas question de faire de la science pure ; on fait surtout de la science appliquée à la guerre religieuse. Aussi Voltaire, qui est trop bon polémiste pour ne pas deviner au passage les sous-entendus moqueurs de Pascal, cherche surtout, quoi qu'il en dise, à faire saigner le christianisme sous prétexte de déchirer la peau d'un janséniste. Condorcet, de son côté, qui n'a cure de Port-Royal, s'efforce de déguiser Pascal en philosophe. Comme il est en somme bien difficile de transformer l'auteur des *Pensées* en encyclopédiste, le siècle finira par déclarer, avec Condillac, que Pascal écrit mal; avec Voltaire, que décidément il n'est qu'un fou. Si l'on met de côté Vauvenargues qui, avec la divination du cœur, a compris Pascal mieux que ses contemporains, parce qu'il l'aimait, le XVIIIe siècle n'a pour l'au-

teur des *Pensées* ni sympathie ni clairvoyance, et fredonne avec Saint-Lambert, qui lit peu Nicole ou Pascal :

> Ces fous, remplis d'extravagance,
> Souvent ne raisonnaient pas mal.

Enfin Cousin vint ! On pourrait espérer que celui qui a découvert Pascal, et prononcé contre l'édition de Port-Royal un réquisitoire sévère, va faire table rase de tout préjugé, de toute explication traditionnelle, et suivre ce janséniste intransigeant dans toutes ses audaces. On le croirait d'autant plus volontiers que, tenant compte des circonstances et du milieu dans lesquels a été préparée l'Apologie, Cousin remarque que Pascal ne parle pas des miracles en général ni des libertins qui les nient, mais du miracle de la sainte-épine, et des Jésuites qui en rient; qu'il y a dans les *Pensées* un écho affaibli des *Provinciales*, et que Pascal s'y montre plus janséniste que Jansenius. Malheureusement, substituant une idée préconçue à l'antique préjugé, Cousin veut tirer Pascal à la philosophie, et, sans oser en faire un éclectique, voit en lui un sceptique se jetant dans les bras de la Foi pour fuir son scepticisme. Cousin passe à côté de la vraie voie, et s'égare; suivant logiquement son erreur, il ne veut plus voir en Pascal que l'apologiste du christianisme, le guide qui nous entraîne à la religion catholique.

Après Cousin, dont il est plus facile de railler le système que de contester l'influence, on pourrait dire que, en France, la critique scientifique a son siège fait : elle cherche des preuves à l'appui de la thèse traditionnelle, ou en fait le point de départ d'études dirigées dans le même sens, ou cherche quelques autres ramifications de la pensée de Pascal, mais tout cela pousse sur ce tronc commun et indéracinable. Faugère, qui ne peut supprimer un certain nombre de pensées irréductibles à la falsification de Port-Royal, suppose purement et simplement que ces fragments ne faisaient pas partie du projet d'apologie, et n'étaient que des notes, des documents destinés aux *Provinciales;* il pousse ainsi jusqu'à l'erreur absolue une opinion vraisemblable pour un petit nombre seulement de ces morceaux. Sainte-Beuve, trop grand pour ne pas apercevoir, même quand il se trompe, au moins une partie de la vérité, a beau reconnaître qu'il y a du jansénisme dans les *Pensées*, et même de l'anti-jésuitisme par endroits : dans sa piété pour ces Messieurs, il ne peut admettre qu'ils nous aient trompés, ni même qu'ils se soient trompés : il croit que Pascal a exposé sa doctrine en deux fois, sa haine des jésuites dans les

Provinciales, son amour du jansénisme dans l'Apologie, sans vouloir chercher si la synthèse complète de sa pensée ne se trouve pas dans le dernier livre. Il sent bien qu'il y a un côté obscur dans le monument inachevé, mais il nous conseille de ne rien faire pour y pénétrer. Et le meilleur éditeur de Pascal, Havet, fait de même; de même M. Molinier. Et l'auteur de la plus remarquable étude qu'on ait écrite sur la philosophie des *Pensées*, M. Droz, effleure aussi le point que nous indiquons, puis passe à côté, suivi par MM. Ravaisson, Brunetière, Bertrand, Rauh, Hémon, jusqu'au dernier en date, M. Sully Prudhomme, qui a donné la forme la plus neuve à l'antique théorie, lorsqu'il nous a montré les matériaux de l'œuvre préparée par Pascal gisant à terre, « tous marqués du signe de la croix qui en indique la commune destination ». Il y faudrait regarder de plus près, et chercher à voir si c'est bien la croix catholique ou le crucifix janséniste qui servent de marque distinctive et de point de repère aux pierres de l'édifice.

Cette enquête appartenait naturellement à la critique religieuse; il nous devrait suffire, semble-t-il, d'interroger les gens d'église qui ont parlé de Pascal, pour obtenir une réponse satisfaisante. Ce qu'ils disent, pourtant, nous satisfait peu. Les critiques pieux, c'est-à-dire ceux dont la critique est « *ancilla theologiæ* », se divisent en deux groupes quand il s'agit de notre auteur : l'un, le moins nombreux, éprouve sur l'orthodoxie des *Pensées* une méfiance plus ou moins accentuée : ce sera le chanoine Rocher, et surtout, avant lui, J. de Maistre, suivant lequel la religion se serait fort bien passée de Pascal et de ses ouvrages; l'autre, de beaucoup le plus important, essaye de relier Pascal au catholicisme, bon gré mal gré, et sollicite ingénieusement les textes pour les faire taire ou les faire parler; dans ce groupe, qui paraît représenter l'opinion moyenne du clergé, on compte au premier rang l'abbé Flottes, pour qui Pascal n'a jamais été janséniste; l'abbé Maynard, qui, tout en malmenant à l'occasion son auteur, le ramène au giron de l'Église; surtout l'abbé Guthlin, le mieux informé de tous, et le mieux intentionné pour Pascal, dont il atténue les audaces avec une singulière dextérité, plaidant sa cause plus qu'il ne la juge, et plaidant en avocat du bon Dieu.

Si la critique catholique est presque réduite à l'impuissance de juger objectivement Pascal, par son désir de garder dans les rangs de ses défenseurs un si puissant génie, trouverons-nous plus de liberté d'esprit dans la critique protestante ? Moins encore peut-être; car si le plus grand esprit de cette école, Vinet, a re-

connu que Pascal était catholique, et même janséniste, à sa manière, il en a profité pour constater que c'était un commencement de protestantisme; et, comme il n'y a que le premier pas qui coûte, un fidèle disciple de Vinet, M. Astié, a fait de Pascal un véritable protestant.

En somme, nous en serions réduits à aller demander la vérité à des étrangers comme Linsemann et Scheeben, si nous n'avions pas les jésuites. Ce que la critique religieuse n'avait pas pu ni voulu voir, cédant au désir obscur de ne pas excommunier un aussi puissant allié, ou encore à ses instincts de respect pour la tradition, la critique jésuite, allégée de tous ces scrupules par une rancune tenace, va le découvrir et le montrer. Elle trouve dans les *Pensées* un relent des *Provinciales;* et comme elle ne se croit pas obligée à des ménagements envers l'Ennemi, elle crie bien haut que l'Apologie est presque aussi détestable que les Petites Lettres. Pour le Père Longhaye, Pascal ne doit plus être rangé parmi les défenseurs avérés de la religion; malgré ses beautés, le livre projeté est dangereux dans son ensemble; il est plus propre à faire des désespérés que des croyants; et peut-être, terminé, eût-il été pire encore, si Pascal avait eu le temps de développer ses haines. Par pure charité, le Père Longhaye espère que Pascal était fou, ce qui lui éviterait l'enfer, ou lui diminuerait son temps de purgatoire.

Ces aveux ne peuvent que me confirmer dans une opinion antérieure, née surtout de l'étude des *Pensées*, et aussi de la lecture des travaux plus ou moins récents dont j'ai énuméré les principaux. Je crois que ce résumé indispensable encouragera le lecteur à me suivre avec confiance dans la recherche suivante, qui a sa nouveauté, et qui pourtant ne paraîtra plus maintenant trop paradoxale : alors que jusqu'ici on a considéré le but de Pascal comme notoirement certain, et cherché surtout à deviner son plan, à retrouver sa méthode, je voudrais, laissant de côté cette méthode et ce plan qui ne présentent qu'un intérêt secondaire, tâcher de déterminer exactement le but qu'a visé l'auteur de l'Apologie.

II

Si l'on peut admettre que Pascal rêvait une démonstration du catholicisme au moment où il se convertit au jansénisme, c'est-à-dire vers 1654, il ne faut pas oublier qu'il écrivit les *Pensées* du milieu de 1657 jusqu'à sa mort, c'est-à-dire jusqu'en août 1662,

et que ces huit années ont dû modifier son but, puisqu'elles ont bouleversé un esprit toujours très attentif à se tenir au courant des événements.

Le milieu où il vit n'est pas fait pour élever son génie jusqu'aux méditations sereines, car l'*odium theologicum* sévit à Port-Royal, aussi bien qu'au Gésu, concentré contre un seul ordre. Je sais bien que les jansénistes ont à se plaindre gravement des jésuites : il est dur d'apprendre que des frères ennemis prient la Vierge d'obtenir votre damnation éternelle, et que, en attendant, ils supplient la reine de vous imposer silence. Il est plus dur encore d'être obligé de leur pardonner chrétiennement, même du bout des lèvres. On se soulage de cette contrainte par ce que nous appellerions, chez de moins saintes gens, des insinuations calomnieuses. Quiconque discute quelqu'un ou quelque chose de Port-Royal est un possédé du démon, conscient ou inconscient. Un Janséniste des plus modérés, Fontaine, causant avec un jésuite, entend distinctement « le sifflement du serpent qui lui parlait par le bon père, quoique celui-ci ne s'en aperçût pas ». Aussi Port-Royal redoute-t-il dévotement l'Enfer pour ses ennemis, comme revanche de leurs triomphes terrestres.

Ses adversaires ont su en effet mettre dans leur jeu le Louvre. Le Père Paulin, confesseur du jeune Louis XIV, fait ramasser par des affidés de province tous les petits scandales jansénistes, et les raconte à la reine mère, qui les rapporte au roi. Louis XIV est ainsi élevé par l'habile jésuite dans le mépris de ces énergumènes, puis, chose plus grave, dans une aversion absolue pour ces frondeurs de son pouvoir. On a bien soin de lui faire remarquer que ce sont des amis du cardinal de Retz, de Fouquet, de tous ses ennemis. Le roi n'aime pas Port-Royal qui le lui rend bien. Si la maison témoigne un zèle presque trop bruyant pour la personne même du roi, elle se soulage en attaquant le Louvre avec une vraie rage : la Cour est, d'après les jansénistes, l'*ultima ratio* du diable.

Pascal n'a donc pas appris le respect des puissances à Port-Royal; on y professe un parfait dédain pour la hiérarchie ecclésiastique, une froideur glaciale pour la papauté; on craint le schisme, moins avec « l'Église de la terre » qu'avec « l'Église du ciel ». Portant dans les affaires de la conscience les procédés de la chicane, ces messieurs sont prêts à en appeler de Rome au tribunal de Jésus. S'ils ont contre eux toute la chrétienté, ils ont pour eux Dieu, qui les comble de ses miracles, même dans le détail de la vie domestique. Il faut lire dans Besoigne « le miracle

des pièces de cinq sol converties en demi-louis, et celui appelé de la farine » ; on peut concevoir quelque vanité, quand la Providence s'intéresse à vous d'une façon aussi particulière. Aussi ne s'en font-ils pas faute, et pourrait-on dire des solitaires ce que l'archevêque de Paris disait des religieuses : « Ils sont purs comme des anges et orgueilleux comme des démons. »

La vraie caractéristique de ce milieu extraordinaire n'est pas encore là; elle est dans le plus épouvantable régime que jamais ordre ait inventé pour torturer la pauvre machine humaine, corps et âme. Les port-royalistes se tuent littéralement à force d'austérités. Ils vont de la crainte religieuse jusqu'à la névrose : ce sont des déséquilibrés religieux. Les signes de détraquement ne manquent pas d'apparaître : les solitaires sont atteints de tremblement, et pleurent pour la moindre secousse. Au prix de cet effrayant ascétisme, ils n'osent aspirer tout au plus qu'au purgatoire, au bienheureux purgatoire, comme dit M. de Saci. Ils imaginent qu'au paradis même on éprouve une terreur plus forte encore que sur terre; ils poussent si loin la crainte de Dieu, que les mots ordinaires me semblent impuissants à rendre cet état d'âme, et qu'il faut bien diagnostiquer ainsi leur cas : ils sont atteints de « théophobie ».

Malgré toutes ces critiques, reconnaissons aussi le bien : du Port-Royal, tel que nous le font connaître ses historiens, et en particulier Fontaine, se dégage un parfum d'honnêteté religieuse qui explique l'influence de cette maison sur le siècle, et surtout sur Pascal. Cette influence ne saurait être exagérée, quoi qu'on en ait dit. Car si Pascal a réagi en partie contre ce milieu, comme tout homme de génie qui transforme toujours, au moins partiellement, ce qu'il s'assimile, il n'a pas réagi en sens inverse, il a rebondi dans la même direction : il a exagéré Port-Royal, en suivant la même voie, mais en allant plus loin que le gros de l'armée janséniste.

Les *Provinciales* ne doivent naturellement pas calmer sa fougue de néophyte, et l'on sait quelles idoles le nouveau Polyeucte veut renverser; il ne faut pas oublier que les *Pensées* ont été écrites souvent sous la même inspiration, peut-être en même temps. Les Petites Lettres ne peuvent pas ne pas modifier les premières dispositions de Pascal, alors que, de l'aveu même de Sainte-Beuve, elles ont changé la douceur et la docilité des religieuses jansénistes en énergie et en indépendance. Dans ce premier duel, Pascal porte de rudes coups à ses adversaires, mais il reçoit aussi des blessures profondes. Il garde une rancœur

non secrète mais très avouée contre ces jésuites qui, pour lui répondre, trouvent plus facilement des moines que des raisons, et plus facilement encore des injures que des moines. Comment imaginer qu'après la terrible bataille des *Provinciales*, échauffé par le combat, fier de l'appui qu'il avait apporté à son parti, ébloui peut-être par ce reflet de la gloire humaine qui rejaillissait de son pseudonyme sur lui-même, Pascal a pu, tout à coup, renoncer à la lutte, assoupir subitement tous les feux de son esprit enfiévré, émousser une ironie plus aiguë que celle des plus renommés pamphlétaires, pardonner aux jésuites vaincus, et rentrer tranquillement dans le calme de sa retraite, pour entonner un pacifique *Te Deum?* Mais pour que pareille hypothèse paraisse vraisemblable, il faut ignorer absolument l'histoire des dernières années de Pascal, supposer que le soldat des *Provinciales,* satisfait et apaisé, n'a plus qu'à remercier le Dieu des batailles théologiques de lui avoir donné la victoire; que le Port-Royal est tranquille, et jouit paisiblement de son triomphe; que tout le monde a désarmé; que les jésuites sont battus et contents. Or Pascal lui-même ne croit pas que la guerre soit terminée, que sa campagne soit finie avec la dix-septième *Provinciale.* Il annonce aux jésuites qu'il a la ferme intention de les combattre aussi longtemps qu'il s'y croira poussé par Dieu, « sans qu'aucune considération humaine puisse arrêter ni ralentir ses poursuites ». Son dernier mot est cette fière proposition d'armistice : « Laissez l'Église en paix, et je vous y laisserai de bon cœur. » Les jésuites ont-ils accepté cette trêve? Les considérations humaines et divines ne vont-elles pas exciter la fureur de Pascal plutôt que de calmer son courage?

Le miracle de la sainte-épine, bien mieux que l'entretien avec M. de Saci, illumine les obscurités des *Pensées.* Est-il vrai, est-il faux? Choisira qui voudra entre l'archevêque de Paris qui le reconnaît authentique, et les jésuites qui s'en moquent. La question est insignifiante au point de vue scientifique. Ce qui nous intéresse, ce qui est capital pour le débat actuel, c'est l'effet que cette aventure produit sur Pascal. Si nous en croyions Mme Périer, si bien au courant de tout, ce serait ce prodige qui l'aurait décidé à donner suite à son projet d'Apologie. Et, de fait, l'argument tiré des miracles, qui tient une si grande place dans les *Pensées,* repose uniquement sur l'histoire de la sainte-épine : la guérison de sa nièce est pour Pascal la démonstration la plus éclatante du catholicisme. Que dis-je? Elle suffit à prouver que les cinq propositions ne sont pas dans Jansénius!

Les jésuites ne veulent pas, devant ce miracle, se reconnaître

vaincus et désavoués par Dieu. Pascal, personnellement atteint par leurs railleries, persiste plus que jamais dans la lutte; tout en continuant à préparer sa redoutable Apologie, il anime les adversaires des jésuites; il excite contre les molinistes les curés de Rouen et de Paris; il rédige peut-être plusieurs de leurs Factums, et le ton en est quelquefois plus violent encore que celui des Petites Lettres. Son animosité redouble avec le danger, et le danger augmente. Les jésuites, trouvant eux-mêmes leurs répliques un peu faibles, vont riposter aux railleries par des coups de force : toutes les puissances religieuses ou politiques s'abattent sur le parti janséniste. Le Conseil du Roi décide la perte de Port-Royal le 13 avril 1661, jour du mercredi saint. La persécution éclate aussitôt, violentant les corps et les âmes. Le 23 avril, le lieutenant civil vient ordonner de renvoyer en trois jours toutes les pensionnaires de la maison de Paris; le 4 mai, ordre de chasser également les novices; le 10 mai, expulsion des enfants réfugiés dans les villages voisins de Port-Royal-des-Champs. Et cela n'est rien auprès de cette autre torture, le Formulaire, qui prétend forcer les jansénistes « à condamner de cœur et de bouche la doctrine des cinq Propositions de Cornelius Jansenius ». Ces coups répétés, qui retentissent douloureusement sur tout le Port-Royal, frappent en plein cœur la première maîtresse des novices, la sœur de ce même Pascal qui, dans un accès de prudence humaine, le seul qu'il ait eu dans la vie, avait aidé les grands vicaires à atténuer ce que le Formulaire avait de trop rigoureux. Perdre ses novices, et en même temps signer ce qu'elle croit une erreur, un mensonge où son frère a trempé, c'en est trop : après avoir envoyé à la sœur Angélique de Saint-Jean une protestation qui s'adresse surtout à Pascal, et qui ne s'incline même pas devant l'excommunication de l'Église, Jacqueline signe, mais en répétant qu'elle en mourra, « et cela arriva en effet le 4 octobre 1661 ». En apprenant cette mort, Pascal semble sans doute se résigner, puisqu'il ne dit rien, sinon : Dieu nous fasse la grâce d'aussi bien mourir! — Mais quelle dut être sa rancune furieuse contre les jésuites, puisque c'était leur vengeance qui avait tué la sœur Sainte-Euphémie, et combien sa fureur devait être accrue par une sorte de remords, puisqu'il était en partie cause de cette mort désespérée! Les lettres de sa sœur préférée, de celle qui l'avait amené à la vérité, étaient comme des cris venant de la tombe; il ne pouvait oublier, ni refuser de mettre en pratique ces belles paroles que, de concert avec cette même sœur, il avait adressées à Mme Périer au moment de la mort de leur père : « Une des plus solides et

plus utiles charités envers les morts est de faire les choses qu'ils nous ordonneraient s'ils étaient encore au monde, et de pratiquer les saints avis qu'ils nous ont donnés, et de nous mettre pour eux en l'état auquel ils nous souhaitent à présent. Par cette pratique, nous les faisons revivre en nous en quelque sorte, puisque ce sont leurs conseils qui sont encore vivants et agissants en nous. » Toute prudence humaine lui est désormais interdite, et lui semblerait, en même temps qu'un outrage à la mémoire de sa sœur, un crime de lèse-majesté divine. Quand Port-Royal refuse, par politique, de le suivre dans sa résistance entêtée au second formulaire, Pascal s'évanouit de douleur, puis, revenu à lui, prononce ces graves paroles qu'il faut lire non pas dans le Recueil d'Utrecht qui les atténue, mais dans le récit de Marguerite Périer, qui leur laisse toute leur force, paroles de rupture, et dignes de la morte : « Quand j'ai vu toutes ces personnes-là, que je regardais comme étant ceux à qui Dieu avait fait connaître la vérité, et qui devaient en être les défenseurs, s'ébranler et succomber, je vous avoue que j'ai été si saisi de douleur que je n'ai pas pu la soutenir, et il a fallu y succomber. » Tel était son état d'âme quand il écrivit les *Pensées*.

III

Et maintenant, est-il bien nécessaire d'insister longuement pour prouver que son livre n'eût été qu'une longue apologie de la foi janséniste? Quant à montrer, d'après ce que nous en avons, en quoi et jusqu'à quel point sa croyance était port-royaliste, c'est une autre affaire, et plus délicate, les laïques s'exposant à déclarer janséniste ce qui semble très catholique à des théologiens de profession. Même en laissant de côté les différences tellement imperceptibles qu'un spécialiste n'ose se prononcer, je ne me risquerai pas à juger par moi-même les questions essentielles qui sont du domaine de la théologie pure. Tout en parlant de ces problèmes sinon avec la compétence du moins avec la convenance qu'ils méritent, je ne m'appuierai que sur des docteurs graves. La part du catholicisme dans les *Pensées* leur paraît sans doute assez restreinte; en revanche, l'hérésie ne se peut établir bien souvent que par des procès de tendance. Le jansénisme de Pascal est surtout une exagération de la théorie catholique : il n'admet pas les atténuations, les nuances; sa doctrine est dure, tranchée, impitoyable. Elle se précise surtout sur les questions de prédestination. Pascal touche à l'hérésie lorsqu'il professe que

la grâce est refusée à quelques hommes. Quand il montre que les pécheurs ne peuvent agir par un motif de charité parfaite, il remonte par Jansénius jusqu'à Baïus! Enfin et surtout, il est « fidéiste » lorsqu'il prétend établir que, livrés à nous-mêmes, nous ne pouvons atteindre aucune certitude, même d'ordre humain, lorsqu'il dit nettement que « personne n'a d'assurance, hors de la foi, s'il veille ou s'il dort ».

Laissons aux théologiens ces problèmes théologiques, qui n'intéressent guère le commun des mortels. Au fond, il n'y a qu'une question qui passionne tout le monde : la vie future, l'au-delà du tombeau; quel est le Dieu que l'on nous fait espérer, ou redouter? Dans laquelle des deux chapelles, catholique ou janséniste, avons-nous le plus de chances d'être sauvés ? La prédestination la plus absolue est la règle de Pascal. Son jansénisme n'admet dans le ciel qu'une effrayante minorité d'élus; sans donner naturellement des chiffres précis, Pascal semble admettre qu'il n'y a guère que sept mille favorisés. Son paradis est désert. L'homme ne semble avoir été créé que pour peupler l'enfer : l'enfant, abandonné à lui-même, est sûrement damné; et c'est tout naturel, car il faut être sot pour s'étonner que Dieu ait fait le monde afin de le perdre. A-t-on eu tort de conclure que ce christianisme n'est pas celui du Christ; que le Jésus de Pascal n'est pas le Sauveur de l'Église, puisqu'il est venu racheter quelques élus et condamner tout le reste, et que, sans lui, nos vertus mêmes sont « abominables » devant Dieu? On aurait sans doute indigné Pascal en lui disant qu'il ne faisait pas ainsi l'apologie du catholicisme, mais celle du jansénisme : il était bien persuadé qu'il était dans la plus pure tradition du christianisme primitif; mais était-il resté fidèle à la doctrine romaine? Cousin a sans doute tort de le faire pencher vers le calvinisme. En revanche, Pascal, qui n'est certainement pas catholique, dans l'acception stricte du terme, est-il même un simple port-royaliste? Il faudrait, pour caractériser une croyance qui s'éloigne peut-être autant du jansénisme moyen que celui-ci s'écarte du catholicisme, forger un mot : Pascal a pratiqué surtout le « pascalisme ». Il abandonne en effet le juste milieu, plus encore que ne le faisait cet autre exalté, Saint-Cyran, qui, lui, voyait du moins le danger de cette méthode, qui craignait pour ses disciples l'exagération, et répétait souvent qu'il fallait éviter tout excès. Pascal prétend bien, une seule fois du reste, s'en tenir à la médiocrité; mais l'a-t-il fait? le pouvait-il? Consultons là-dessus Port-Royal, qui devait s'y entendre; abstraction faite des *Provinciales*, reconnaît-il l'auteur des *Pensées* comme un des

siens ? Pascal passe dans la maison pour un assez piètre théologien. Et de fait, son érudition, qui paraît nulle à Renan, n'est pas très étendue, même pour le XVIIe siècle. Il ne connaît guère que le *Pugio Fidei*, et que les textes sacrés ; encore parle-t-il de ceux-ci d'après une traduction. Aussi Port-Royal ne le met pas au premier rang. Dans sa lutte avec Arnauld, Pascal est « terrassé », et paraît, de l'aveu de Racine, « petit devant lui ». Pour M. de Saci, l'auteur des *Pensées* est un « homme d'esprit ». Quand on songe aux éloges hyperboliques prodigués par Port-Royal aux plus petits compagnons, « homme d'esprit » a bien l'air d'une ironie. Pascal les inquiète, parce qu'il les dépasse. Plus encore que les purs jansénistes, il provoque le bon sens et révolte la nature. Sa doctrine est impitoyable, aussi bien pour la pratique de la vie journalière que pour l'attente de l'éternité. S'il manque de tendresse, c'est sans doute, comme chez les solitaires, l'effet de cet endurcissement spécial que le célibat, l'ignorance de la paternité, entraînent souvent avec eux ; mais c'est aussi pour une raison personnelle, qui ferme son âme à toute atténuation. S'il exagère le jansénisme, c'est qu'il transporte dans les choses de la religion et du cœur ses habitudes de précision mathématique. Il aime à compliquer les problèmes, pour que la solution en soit plus élégante. Il touche aux délicatesses du culte avec une certaine brutalité qui sent plus l'homme de science que le dévot. Il a l'intolérance du scientifique qui a l'habitude de raisonner exactement. Il est autoritaire comme un savant ; il impose ses solutions, et se fait respecter, d'un respect craintif, parce qu'il parle « fortement ». Soutenu par sa certitude d'être dans la bonne voie, il ne craint pas de rester seul, et s'enfonce résolument chaque jour plus avant. Jusqu'où est-il allé dans cette recherche solitaire de la vérité ? A-t-il dépassé la religion jusqu'à toucher la superstition ? Je ne sais, car les preuves qu'on en donne sont assez faibles. Sans voir dans son amulette tout ce que l'abbé Guthlin et M. Molinier y découvrent de grand, on peut dire qu'on a eu tort de prétendre que ce document rapetisse Pascal ; car, qu'était-ce autre chose pour lui qu'un témoin matériel de cette nuit délicieuse où il avait eu la certitude qu'il faisait partie du petit nombre des élus ? Je ne crois pas non plus qu'on puisse, avec M. Lombroso, ranger Pascal dans la catégorie des fous de génie. La seule chose qu'on doive concéder, c'est que sa religion est sombre, ténébreuse, farouche, au point de paraître déraisonnable. Lui, qui entre dans le jansénisme avec une gaîté qui inquiète sa sœur, lui qui prétend avoir connu l'espérance, il se forge une religion qui ne peut convenir à la vie

séculière, ni même aux cloîtres les plus rigides, car elle détruit la paix de l'âme. Sa tristesse vient de ce qu'au lieu de rester catholique il est devenu janséniste et que, en plus, il s'est fait un jansénisme à l'image de son esprit absolu, embrassant par raison une religion que son cœur repousse. Il se dit effrayé par le silence des espaces infinis : n'est-il pas épouvanté par le silence de ce paradis désert où tremblent encore quelques élus, à peine remis de la frayeur ininterrompue qui a été leur lot sur la terre? En somme, le pascalisme s'éloigne autant du christianisme que le soleil de l'hiver, vu au travers des brouillards de la Normandie, diffère du plein soleil du Midi, en été. C'est une question de plus ou moins de lumineuse espérance. Seulement, à l'encontre de Gœthe, Pascal crie aux jansénistes, qui avaient pourtant déjà singulièrement obscurci la religion : trop de lumière, trop de lumière !

Quelle importance ces deux éléments, jansénisme et pascalisme réunis, eussent-ils eue dans l'ensemble de l'Apologie terminée? Il est à peu près impossible de faire là-dessus une hypothèse précise. Si l'on juge du livre projeté par ce que nous en avons, il faut reconnaître que le jansénisme occuperait une place restreinte, à condition de compter simplement les pages ou les lignes, les articles ou les fragments où s'étale la doctrine de Jansénius aggravée par Pascal. Au contraire, l'importance du port-royalisme dans l'Apologie apparaîtra véritablement, si l'on observe que ces pages et ces lignes contiennent non pas des assertions de détail, mais des théories de doctrine générale, qui sont l'armature même du livre. Est-il à regretter que Pascal n'ait pas eu le temps de terminer son ouvrage? Au point de vue littéraire, nous aurions un chef-d'œuvre de plus et beaucoup de commentaires en moins. Mais la religion y eût-elle gagné? Y aurait-il diminution du scepticisme ambiant? Pascal lui-même est peu disposé à le croire; ses adversaires de toute robe encore moins. Je serais tenté de me ranger à leur avis. Il y a en effet deux manières de raisonner sur la foi : dans l'une, on cherche à convertir son interlocuteur; dans l'autre, on développe la doctrine à laquelle on croit, et du haut de laquelle on écrase avec mépris ceux qui pensent autrement. La première est celle de l'Église, qui veut persuader l'immense majorité des hommes; la seconde est celle de Pascal : après nous avoir engagés, pour conquérir la foi, à renoncer à notre raison, à répudier tout ce qui fait la dignité, l'honneur et le bonheur de notre vie, pour suivre plus allégrement ce guide inquiétant, il nous mène à une porte fermée der-

rière laquelle est le bonheur éternel; puis il nous tient à peu près ce discours : « J'ai la clef de cette porte, et cette clef c'est la grâce; mais je ne puis ouvrir que pour moi. Je vais donc entrer, retrouver un petit nombre d'élus, et chanter avec eux les louanges du Dieu caché, qui n'est pas mort pour vous, mais pour moi. Quant à vous, si vous n'avez pas comme moi le moyen d'entrer, si vous ne possédez pas la grâce telle que la comprend et l'enseigne Port-Royal, vous resterez à tout jamais dans les ténèbres extérieures. Tant pis pour vous. » On sent chez lui un impitoyable dédain pour ceux qu'il catéchise, et ce n'est pas la bonne méthode pour persuader les cœurs.

En dernière analyse, son livre, considéré comme une Apologie, est fort bien calqué sur la religion telle qu'il la conçoit : de même que celle-ci renferme de la clarté pour illuminer les uns et de l'obscurité pour aveugler les autres, son œuvre, avec ses élans de foi brûlante, mais aussi avec ses cercles vicieux et ses défis à la raison, est destinée à réconforter les jansénistes dans leur éternelle inquiétude, et à endurcir les libertins dans leur incrédulité. Au contraire, cet ouvrage n'a pas de sens comme apologie du catholicisme, comme livre d'édification pour un chrétien ou pour un sceptique : puisque Pascal avoue qu'il ne peut donner la foi qui sauve, son livre est inutile à celui qui a la grâce, et plus inutile encore à celui qui ne l'a pas. Aussi les *Pensées* ne sont-elles qu'une exposition du jansénisme exaspéré, un nouvel *Augustinus* revu, corrigé, et considérablement aggravé, qui ne devait prouver que deux choses : les jansénistes sont les seuls vrais disciples de Jésus; leurs adversaires ne sont pas de véritables chrétiens.

IV

Nous avons vu que la famille fait composer une préface pour souligner nettement chez Pascal l'intention d'attaquer les jésuites. Port-Royal, malgré toute sa prudence, laisse deux traces infinitésimales de ce projet qui apparaît clairement dans l'édition Havet. On n'a pas besoin de pousser aussi loin que cet excellent commentateur l'ingéniosité à découvrir les allusions les plus imperceptibles aux ennemis de Port-Royal, car les passages où Pascal attaque manifestement ses adversaires sont suffisants pour établir ma thèse. Ils montrent que l'auteur des *Pensées* n'a rien abandonné de sa haine première, espèce d'instinct, qui l'anime depuis longtemps, puisqu'il apparaît dès 1651 dans le

fragment d'un Traité du Vide, ensuite dans l'Esprit Géométrique; elle éclate dans les *Provinciales*, elle reparaît plus fort que jamais dans les *Pensées*, même dans celles qui semblent le plus inoffensives. On sent bien que dans cette querelle théologique Pascal n'est pas juge, mais partie, car une critique bien obscure des Jansénistes, hasardée en passant, ne suffit pas à établir sa liberté d'esprit. Ses accusations sont notoirement partiales. On est conduit à se demander s'il ne déteste les jésuites que par zèle dévot, et s'il ne faut pas lui appliquer cette réflexion qu'il écrit en 1661 à M. Périer : « Le désir de vaincre est si naturel que quand il se couvre du désir de faire triompher la vérité, on prend souvent l'un pour l'autre, et on croit rechercher la gloire de Dieu, en cherchant en effet la sienne. » Il adresse en effet quelquefois à ses adversaires des reproches si vagues qu'ils semblent plutôt des invectives que des arguments : c'est ainsi qu'il les accuse d'embrouiller à plaisir les difficultés, de calomnier Port-Royal et ses religieuses. Comme dans les *Provinciales*, il poursuit d'abord la Société en corps, parce qu'il la considère comme un fléau de la vérité ; puis, dépassant la polémique des Petites Lettres, il attaque jusqu'à la moralité personnelle de ses adversaires : il leur reproche de manquer de cœur, d'être indignes de l'amitié d'un honnête homme; il les rend responsables « des mœurs escobartines » ; il insinue qu'ils suivent Jésus-Christ « parce qu'il les rassasie des biens du monde ».

D'autres accusations, plus mesurées, sont plus graves, parce qu'elles se peuvent soutenir, en logique et en fait. D'après Pascal, les jésuites, aveuglés par leur animosité contre Port-Royal, compromettent le catholicisme tout entier pour ruiner le jansénisme; ils affaiblissent toutes les preuves de la religion pour briser un argument que les port-royalistes peuvent légitimement invoquer. Ce sont des ennemis de l'Église, au même titre que les juifs ou les hérétiques, et pires encore, car ils la déchirent au dedans. Ils diminuent ainsi la vertu de la religion; ils dissimulent la croix de Jésus. Ils corrompent la théologie, en abandonnant les voies traditionnelles pour suivre leurs imaginations. Ils contaminent la masse des fidèles, en gardant dans la communion de l'Église des gens qui la déshonorent, et que les juifs, que les philosophes eux-mêmes rejetteraient avec horreur. Naturellement les casuistes se voient encore pris à partie violemment : ils ont abusé du probabilisme, en théorie, au point de vicier un principe vrai; en pratique, au point de compromettre le salut de leurs pénitents qui, se croyant en sûreté et ne jouissant que d'un repos

trompeur, sont en réalité aussi à plaindre que les libertins. C'est ainsi que les jésuites séduisent le monde.

L'attaque est si forte, et dépasse quelquefois de si grave façon les audaces des *Provinciales*, que l'on est obligé de se demander s'il n'y a pas, outre les circonstances que nous avons signalées, un autre motif pour ce redoublement d'animosité. Cela tient peut-être à ce que Pascal n'était pas complètement satisfait de sa première campagne : il lui était arrivé d'atténuer son attaque, de ne pas citer, même en latin, des mots qu'il ne voulait pas publier. Puis les *Provinciales* n'avaient pas produit sur les jésuites tout l'effet que nous supposons. En 1659, le Père Escobar continue bravement sa bizarre besogne, et fait imprimer huit in-folio de théologie morale, son premier volume, celui que Pascal a rendu célèbre, ne lui paraissant qu'un simple manuel. Il ignore jusqu'à l'existence des Petites Lettres, et ne s'émeut guère de ce qu'on lui en rapporte. La société tout entière ne se sent pas plus atteinte dans ses œuvres vives, car son crédit ne diminue guère, surtout auprès des puissances utiles.

Les jésuites ont toujours été des maîtres dans l'art de capter la confiance des monarques. Sans doute, au temps de Pascal, ils ne sont pas encore de la force de ce bon père qui, en 1801, gagnait les bonnes grâces de l'empereur Paul en se montrant d'abord habile dentiste, puis excellent fabricant de chocolat : une spécialité de son ordre, disait-il. Au XVIIe siècle, ils emploient des procédés plus relevés et aussi sûrs : Un roi, dit Pascal, ne peut être en réputation de piété que s'il a un jésuite pour confesseur. Abhorrés par les peuples, ils se consolent en s'imposant aux princes.

Nous avons là plus qu'un écho des *Provinciales :* c'est la même voix qui gronde directemenl, et plus fort. C'est le même fond, moins atténué encore, et ç'aurait été souvent la même forme, puisque Pascal comptait reprendre de temps en temps, pour cette nouvelle polémique, le genre épistolaire qui lui avait déjà assez bien réussi. C'est donc la guerre qui continue, plus acharnée qu'en 1656. Sans doute, pour supposer, comme je le fais, que Pascal, renforçant son zèle pour ce qu'il croyait la vérité par toutes ses rancunes personnelles de lutteur tantôt victorieux tantôt vaincu, par ses rancœurs de port-royaliste souffrant pour la maison dévastée, par ses ressentiments de frère pleurant sa sœur victime de la persécution, a poursuivi jusqu'au bout sa lutte contre les jésuites, âprement, haineusement, il faut admettre que ce parfait chrétien ne pratiquait pas le pardon des injures. C'est vrai.

Comme Port-Royal, Pascal ne comprend guère la charité qu'au sens théologique de l'amour de Dieu. Même en supposant son cœur pur non seulement de tout intérêt personnel, mais encore de toute affection exagérée pour le triomphe de son parti, disons-nous bien qu'il apporte à la discussion de ces questions dogmatiques une chaleur proportionnée à l'importance de ces problèmes. Nous nous échauffons bien, nous autres, presque aussi fort, pour de simples dissentiments politiques. Quand il s'agit de querelles sur Dieu, sur le salut, on comprend mieux que les adversaires deviennent des ennemis, que la lutte se transforme en un combat mortel. Dans ce duel, Pascal n'a éprouvé ni regret ni remords. On connaît, et on comprendra peut-être mieux maintenant, ce mot qu'il disait presque au lit de mort : qu'il ne se repentait pas de ce qu'il avait fait; que s'il avait à recommencer les *Provinciales*, il les ferait encore plus fortes. C'est l'esprit même qui anime toutes les pensées sur les jésuites. Et ce qui prouve encore mieux cette progression dans la combativité, c'est que, outre les audaces contre la Société, on trouve là ce qui n'apparaît pas encore dans les Petites Lettres, des témérités contre le roi.

La famille, par prudence humaine, essaye, dans un passage de la Préface, de donner le change sur les sentiments qu'il nourrissait pour Louis XIV. Port-Royal, effrayé par les confidences de ce penseur pour qui la royauté n'est que la tyrannie, supprime dans son édition tout ce qui pouvait blesser le Louvre. Le mot d'ordre est évidemment de représenter Pascal comme un fidèle sujet. Sans doute, comme le remarque Bayle, Pascal avait en horreur une rébellion qui avait entraîné des catastrophes de toutes sortes : il avait entendu énumérer plus d'une fois à Port-Royal les misères que l'on avait endurées pendant la guerre civile, surtout à la maison des Champs. Mais si, dans ses *Pensées*, il condamne la Fronde, c'est pour des raisons bien subtiles et presque embrouillées. Au fond, malgré les sottises du Parlement, il reste Parlementaire. Dans le factum pour les curés de Rouen, la magistrature est considérée comme la plus sûre ressource de la vérité. C'est la même doctrine qui reparaît dans la Lettre d'un Avocat, quand le Conseil du roi se montre favorable à l'intrusion de l'Inquisition en France. Dans Pascal s'incarne l'esprit d'opposition au début du règne de Louis XIV. Quand l'auteur des *Pensées* attaque la royauté, il sait comment il faut s'y prendre pour la perdre sûrement : il suffit de remonter jusqu'à sa source. En effet, la puissance royale est fondée sur la folie du peuple, aussi

bien que sur sa raison, « et bien plus sur sa folie ». D'où vient son prestige, son caractère divin? D'une pure illusion : on croit que le visage seul des princes inspire une terreur qui vient en réalité de la force armée qui les accompagne d'ordinaire. On n'est pas médiocrement surpris de voir Pascal forger l'arme que cisellera Montesquieu, et critiquer commodément chez le Grand Seigneur ce qu'il serait peut-être trop hardi d'attaquer chez le roi. Cette puissance, qui semble absolue, n'est que le premier ordre de la grandeur, et le moindre, car elle est inférieure à l'ordre de l'esprit, qui lui-même est infiniment au-dessous de l'ordre de la charité. Si donc on analyse ce qui se cache sous le prestige de la royauté, on ne trouve que misère. Le roi est le plus trompé des hommes; il peut être la fable de l'Europe, et être le seul à n'en rien connaître. Il ne sait qu'une chose : c'est qu'il s'ennuie sur son trône. Le plus humble de ses sujets, qui se divertit, est plus heureux qu'un roi qui songerait à s'étudier soi-même. Aussi entoure-t-on les princes, pour les étourdir, pour les enivrer d'illusions, pour leur faire croire qu'ils se rapprochent de Dieu : « Non, non; s'ils sont plus grands que nous, c'est qu'ils ont la tête plus élevée; mais ils ont les pieds aussi bas que les nôtres. Ils y sont tous à même niveau, et s'appuient sur la même terre; et par cette extrémité ils sont aussi abaissés que nous, que les plus petits, que les enfants, *que les bêtes!* »

Quels pouvoirs légitimes peut-on reconnaître à cette puissance trompeuse? Pascal lui contesterait jusqu'au droit de déclarer la guerre. Le roi n'a pas de droits réels sur ses sujets, puisqu'il ne les possède qu'en vertu de l'hérédité, et que l'hérédité n'est pas un bien, mais un moindre mal, une affaire de fantaisie. Un roi tombe, puis remonte sur le trône : cette restauration n'a rien de providentiel : c'est quelquefois une misère qui l'amène. Les sujets s'en préoccupent peu; au fond ils sont jaloux de leur maître. Pascal ne professe pas un royalisme bien ardent : il n'épouserait pas la querelle de son prince; il ne se sent pas lié envers lui. — Pourquoi toutes ces railleries, qui dépassent tellement le siècle? Pourquoi, dans les fragments d'une apologie, une étude aussi fouillée sur l'état d'âme du roi? N'est-ce pour rien, pour le plaisir? Non certes; et de même que Pascal a scruté profondément l'âme humaine pour en déduire une preuve de sa religion, de même il fait la psychologie du roi pour en tirer quelque conclusion pratique. Autrefois les rois ont essayé de tuer le christianisme naissant, actuellement le roi essaye de tuer le christianisme renaissant. Sans doute Louis XIV a pu un instant

donner quelques espérances au parti, lui qui trouve, paraît-il, un très grand plaisir à la lecture de la septième *Provinciale*. Mais depuis il n'a pas répondu à l'appel qu'on lui adressait dans le factum pour les curés de Rouen; il a repoussé l'adjuration suprême que la mère Angélique mourante adressait à la reine mère; son confesseur est un père jésuite; le roi jette sur Port-Royal ses procureurs et ses archers; c'est pourquoi, en reprenant le mot de Sainte-Beuve, nous trouvons là ces javelots brisés qui sifflent encore; Pascal les a lancés contre celui qui mettait ses « trognes armées » au service du pouvoir religieux, et même contre ce dernier pouvoir. Dans ses ripostes il n'a épargné personne, pas même le pape.

Tout l'effort des éditeurs catholiques des *Pensées* a consisté jusqu'ici à neutraliser les passages les plus compromettants, par le fameux extrait de la lettre à Mlle de Roannez. C'est peut-être habile, mais au fond cela ne tient pas debout. Ce fragment date de 1656. A ce moment Pascal n'a pas sujet de rompre avec Rome, puisque le pape n'a pas encore condamné Port-Royal. Aussi, dans la dix-septième *Provinciale*, trouve-t-on des protestations de respect filial pour le siège apostolique. Tout au plus Pascal avance-t-il, avec le pape saint Grégoire, ce que l'Église admet elle-même : c'est qu'un pape peut être surpris. Son orthodoxie d'alors nous est garantie par la bienveillance de Pie IX pour les *Provinciales*. Pascal est encore respectueux dans le cinquième factum, où il fait du reste parler des prêtres. C'est seulement dans la Lettre d'un Avocat (à laquelle il Collabora probablement), lettre brûlée en place de Grève le 26 juin 1657, que l'infaillibilité du pape est discutée. Dépassant l'audace des jansénistes, Pascal va bientôt prétendre, dans les Colloques de Port-Royal, que les papes ont condamné la grâce efficace elle-même, non l'erreur de Jansenius, et qu'il ne faut pas reculer devant un mot, le schisme, quand les choses essentielles sont en jeu. C'est la thèse qu'il soutient nettement dans l'Apologie.

Le pape est fait pour son troupeau, et non le troupeau pour le berger; il a donc plus de devoirs que de droits : « Vous me devez pâture. » Si le pasteur est maladroit, ses ouailles sont-elles tenues à le suivre? Or les papes actuels ne sont pas bons; on n'est donc pas obligé de se taire, alors qu'ils veulent étouffer la vérité. Rome a été surprise et prévenue par les jésuites. Sa congrégation de l'Index est devenue un des deux « fléaux de la vérité », la Société étant l'autre : elle est corrompue ou ignorante. L'autorité pontificale a dégénéré en tyrannie; elle veut s'élever au-dessus

même des Conciles. Sur quoi donc repose sa prétendue infaillibilité? Sur le désir qu'ont les fidèles d'être tranquilles; le pape leur répond de la foi, comme les jésuites de la morale. Mais, au fond, l'infaillibilité chez un seul homme exigerait un étrange miracle de la part de Dieu, et Dieu ne conduit pas son Église à coups de miracles. C'est l'Église même, prise dans son ensemble, qui doit être infaillible; et c'est à elle que l'on devrait en appeler du pape, si elle-même n'était pas tombée dans une singulière corruption. Le sacerdoce a été avili, au point que c'est « une chose horrible » de nier sa décadence et la nécessité d'y remédier. Puisque ceux qui ont le zèle et la science ont contre eux ceux qui ont le zèle sans la science, la science sans le zèle, ou même ni science ni zèle; puisque, voulant sauver l'Église, ils sont excommuniés par elle, Pascal, fort de l'appui de Dieu qui, par le miracle de la sainte épine, guérissant la propre nièce de Pascal, avoue son défenseur et désavoue les adversaires du jansénisme, Pascal en appelle au tribunal de Celui qui condamne dans le ciel ce que Pascal a condamné sur la terre.

Malgré ses protestations d'orthodoxie, l'auteur des *Pensées* me semble bien avoir atteint le schisme que les jésuites lui reprochent. Peut-être, en reconnaissant qu'il a rompu avec Rome, me montré-je plus papiste que le pape, puisque Pie IX disait à Faugère que, par ses *Pensées*, Pascal avait bien mérité de la religion; que cet ouvrage réunissait la splendeur et la solidité. Mais très probablement Pie IX n'avait lu que les *Pensées* de Port-Royal; l'édition de Faugère l'eût inquiété : celle d'Havet eût fait cesser tous ses doutes. Pascal est hérétique devant le pape, comme il est rebelle devant le roi, comme il est agressif en face des jésuites. Son amour pour la vérité se double d'une haine incoercible pour l'erreur, de quelque nom qu'elle se nomme.

V

Telle est l'interprétation des *Pensées* que je propose, la trouvant vraisemblable et digne d'examen. Sans doute elle soulève un certain nombre d'objections, et je dois en terminant dire un mot de celles qui me paraissent le plus considérables. On pourrait objecter d'abord que toute cette polémique ne pourrait trouver de place naturelle et logique dans une apologie du christianisme. Mais il est certain que, quoi qu'en dise Sainte-Beuve, Pascal ne se serait pas arrêté à Jésus-Christ. Pascal a poussé son étude au

moins jusqu'à Mahomet, ce qui suffirait à démontrer qu'après l'histoire de Jésus devait venir l'histoire de l'Église et de ses luttes. Les Pensées abondent sur ces matières, si nombreuses que le chanoine Rocher imagine une troisième partie, sous cette rubrique : l'Église, la Prière, les Sacrements, la Morale; que l'abbé Guthlin intitule un des chapitres de son édition : Œuvre de Jésus, Église, Papauté. Ces subdivisions sont d'autant plus vraisemblables que dans le discours où Pascal exposa son plan aux port-royalistes, il n'oublia, dit son neveu, aucune des voies « par lesquelles la religion chrétienne s'est entièrement établie ».

On pourrait encore m'opposer ceci : en admettant que la fin de son livre fût réservée à une partie historique, et que les fragments agressifs lui fussent destinés, ces passages, en raison même de leur violence, n'auraient jamais été que ses « pensées de derrière la tête » ; Pascal n'en aurait rien laissé voir expressément. — Même en concédant le bien fondé de cette critique, il n'en subsisterait pas moins ceci : ces pensées auraient été les idées-forces de Pascal, d'autant plus puissantes qu'elles auraient été comprimées; elles auraient fait le fond même de son livre, et constitué la passion intime qui aurait animé toutes les manifestations extérieures de ces sentiments.

Mais, dira-t-on encore, Pascal n'aurait jamais songé à publier, ni même à laisser deviner, des développements que la prudence personnelle, les égards dus à son parti, l'amour de la tranquillité de l'Église, l'auraient amené à sacrifier. — Je répondrai que Pascal était prêt à risquer sa liberté, sa vie même, pour son œuvre; qu'il aurait pu du reste prendre certaines précautions comme pour les *Provinciales*, dissimuler son nom, cacher le lieu de l'impression, publier son livre par exemple sous ce titre : « Apologie de la religion chrétienne, par l'auteur des Petites Lettres », et le succès eût été prodigieux. Pour Port-Royal, on sait de reste qu'il lui reprochait d'être trop timoré : Pascal n'aurait pas essayé d'être avoué par ses amis, sachant qu'il devrait payer leur approbation par le désaveu de sa propre pensée, ni craint de les compromettre, puisqu'il n'était pas en somme officiellement de la maison. Quant à ce qui regarde la paix de l'Église, il suffit de lire le deuxième factum pour savoir comment Pascal la comprenait, et combien peu il se payait de mots.

L'objection la plus sérieuse me paraît celle-ci : on pourrait prétendre que Pascal, ayant conçu, à son entrée dans la famille janséniste, un premier plan d'apologie, a dû s'y tenir jusqu'au bout; qu'un esprit de cette rigueur scientifique, de cette logique outrée,

ne pouvait se laisser dévier de la route qu'il avait une fois jalonnée. — On peut rétorquer l'argument en observant que Pascal avait déjà suivi cette même tactique dans ses *Provinciales*, où nous le voyons, en plein combat, transporter la lutte sur un terrain plus favorable. Même en admettant l'interprétation traditionnelle des *Pensées* comme point de départ, comme plan initial, il faut ajouter que Pascal a dû modifier ses batteries pour suivre un ennemi qui se déplaçait.

Ce que je concéderais volontiers, c'est qu'il reste dans les *Pensées* des traces très nombreuses du dessein primitif; les différents passages où Pascal parle des athées et des libertins à convertir, sont le témoignage de cette intention première. Par contre, tous les fragments favorables au jansénisme et hostiles à ses ennemis viennent de ce que sa pensée du début a été profondément modifiée par le milieu où il a vécu, et les événements de la fin de sa vie.

L'important, en pareilles études, est de limiter raisonnablement son idée, de ne pas exagérer ce qu'on croit vrai. Irai-je jusqu'à dire que si Pascal avait eu le temps de parfaire son ouvrage, toute la fin eût été comme une suprême *Provinciale?* Non, car ce serait une pure hypothèse. Le plus probable est que, dans son historique de l'Église, ses rancunes inapaisées eussent fourni des développements plus ou moins considérables en faveur de Port-Royal, et contre tous ses ennemis. C'est une analyse qualitative et non quantitative qu'il s'agit de faire. Si des chiffres signifiaient quelque chose en des matières comme celle-là, comme la fidélité au saint-siège par exemple, matières dans lesquelles un oui ou un non sont plus significatifs que tous les développements du monde, je remarquerais que le pamphlet, même en négligeant les fragments isolés, remplit dans l'édition Havet les quinze pages de l'article XXIII, et une grande partie des quarante pages de l'article XXIV. Il en faudrait moins que cela pour permettre de retrouver et d'établir la double intention du livre inachevé. On connaît l'épigraphe que Port-Royal avait mise à son édition : *pendent opera interrupta ;* comme le livre, elle est interrompue. Havet a eu raison de la compléter, pour mettre en lumière du même coup le vrai projet de Pascal : *minæque murorum ingentes.* A qui s'adressaient les menaces ? J'ai tâché de le montrer, cédant moi aussi à l'irrésistible tentation qu'ont tous les admirateurs de Pascal de refaire son œuvre à l'aide des matériaux préparés et inemployés. Comme dans tous les concours d'architectes ou d'archéologues pour la restauration hypothétique d'un monument dont il ne reste que

des ruines, chaque reconstruction des *Pensées* présente avec les autres une vague ressemblance et des différences caractéristiques. A la reconstitution traditionnelle de l'Apologie, qui en faisait une superbe église gothique, originale, audacieuse, illuminée par de larges et éclatantes verrières, grande ouverte à la foule des fidèles, se propose de substituer la vision suivante : le monument achevé je dresse devant nous, formidable, comme une abbaye du moyen âge, moitié temple et moitié forteresse. On prie à l'intérieur, dans des cryptes où d'étroites ouvertures, meurtrières plutôt que fenêtres, laissent filtrer une lueur triste ; mais surtout la garnison, peu nombreuse, se bat en désespérée contre l'ennemi du dehors. Ce n'est pas la bannière fleurdelisée de l'Église, qui flotte sur le donjon, c'est le drapeau noir du jansénisme ; et de loin en loin, sur les remparts, se dressent des potences auxquelles Pascal a accroché les pires ennemis de sa pensée.

Maurice SOURIAU.

CALVIN

FONDATEUR DE L'ACADÉMIE DE GENEVE[1]

LES PREMIERS PROFESSEURS

Chevalier. — Le plus réputé des lecteurs publics était l'hébraïsant Antoine-Raoul Chevalier, de Vire, en Normandie, *Cevallerius*, de son nom latin. Disciple de Vatable, de Paul Fagius et de Tremellius, son beau-père, il avait suppléé ce dernier, pendant un certain temps, à Cambridge, enseignant l'hébreu à ses côtés. Sous le règne d'Édouard VI, il avait été choisi comme précepteur français de la princesse qui devait devenir la reine Élisabeth. A l'avènement de Marie et de la réaction catholique, il s'était enfui sur le continent et s'était réfugié à Lausanne où Messieurs de Berne lui avaient accordé une petite pension. On l'avait ensuite nommé à un poste de pasteur à Montreux et enfin à Lausanne même. Cette dernière nomination, faite au moment de l'exode des ministres et professeurs français, n'avait pu être acceptée par lui, et il avait préféré suivre ses compatriotes à Genève. Il devait retourner plus tard en Angleterre et occuper la chaire d'hébreu à l'université de Cambridge. Un helléniste et un hébraïsant distingué, Hugh Broughton, a laissé de son enseignement ce témoignage flatteur : « C'était un homme extrêmement instruit. Pour les classiques, il était réputé ne le céder à nul autre dans le royaume. En hébreu, il enseignait avec une telle méthode qu'on pouvait apprendre plus, de lui, en un mois, que de beaucoup d'autres, en dix ans (2). »

A Genève, où il professa de 1559 à 1566, son programme exi-

(1) Voir les nos du 15 août et du 15 octobre.

(2) C. H. Cooper, *Athenæ Cantabrigienses*, Cambridge, 1858, I, 306. On trouvera, sur Ant. R. Chevalier, un article étendu, dans la belle collection des biographies anglaises, *National Biography*, qui est en cours de publication à Londres, article qu'il faut corriger et compléter, quant au séjour dans le pays de Vaud (1554-1559), par H. Vuilleumier, *les Hébraïsants vaudois*, Lausanne

geait qu'il interprétât les livres de l'Ancien Testament, après les sermons du matin, trois fois la semaine. Trois heures y étaient consacrées (1). Ces leçons d'exégèse biblique, fixées de suite après le culte, remontaient évidemment à l'enseignement donné autrefois par Farel, avec l'aide du « Lecteur en Ébrieu », du collège de Rive et correspondaient, comme déjà cet enseignement, aux trois leçons que Calvin faisait l'après-midi sur le Nouveau Testament. Les cinq autres heures du cours étaient attribuées à l'étude des éléments de la langue.

Bérauld. — Le professeur de grec, François Bérauld, d'Orléans, était le fils du fameux Nicolas Bérauld, précepteur des Coligny et ami d'Érasme. Venu de Montbéliard, où il était principal du collège, on le trouve, à partir de 1555, installé à Lausanne comme maître de pension (2). Il y succéda, nous l'avons dit, à Cordier, en 1557, dans ses fonctions de gymnasiarque. Genève devait le retenir trois ans. C'était le terme minimum d'un engagement de professeur et cependant c'est quelque chose dans une carrière aussi mouvementée que la sienne. François Bérauld était tout ensemble un pédagogue et un helléniste de mérite et d'humeur voyageuse, qui devait rentrer dans sa ville natale, en 1562, pour y ouvrir des cours de grec, sur la demande de l'église d'Orléans (3); il devint ensuite principal, pour la troisième fois, à Montargis, puis postula et obtint en 1571, la chaire de grec que Jeanne d'Albret fondait à la Rochelle (4).

Son enseignement, à Genève, comprenait trois heures de philosophie morale, présentée sous forme de commentaire d'Aristote, de Platon, de Plutarque ou de quelque auteur chrétien et cinq heures d'interprétation des poètes, orateurs ou historiens, « choisis des plus purs ». On peut juger de l'intérêt des leçons de François Bérauld par ce fait que lorsqu'il demanda son congé à la Seigneurie, pour aller professer à Orléans, plusieurs de ses élèves se décidèrent à le suivre (5).

1891, p. 20. Voir également F. de Schickler, *les Églises du refuge en Angleterre*. Paris, 1892, I, 13, 58, 148 s., 173, 176, III, 84.

(1) Non pas six, comme l'a cru Cellérier (*Esquisse d'une histoire abrégée de l'Académie*, Genève, 1872, p. 5), sur une erreur d'interprétation des mots *binis horis* qu'on trouve dans le texte des *Leges*, au second alinéa du titre *De publicis professoribus*.

(2) Communication de M. le professeur Vuilleumier, de Lausanne.

(3) Voir une lettre de Sureau du Rosier à Calvin, du 1 mars 1562. (*Calv. op.*, XIX, 313).

(4) Lettres patentes du 13 août 1571, reproduites dans le *Bulletin hist. et litt. du Protestantisme français*, t. XXXIX, 20 ss.

(5) « *François Berald*, bourgeois, a requis lui obtroyer congé pour se retirer

Tagaut. — Le troisième lecteur public, Jean Tagaut, avait le titre de *professor artium.* C'est le moins connu. Né à Paris et fils du célèbre chirurgien Jean Tagaut, d'Amiens, qui avait donné autrefois ses soins à Calvin, il paraît s'être réfugié à Genève pour cause de religion, peu après Théodore de Bèze, dont il fut l'ami très intime et qui sans doute l'avait rencontré dans la capitale, pendant le temps de ses études.

On trouve, dans la première édition latine du Martyrologe de Crespin, publiée en 1556, un poème de lui, sorte d'introduction en vers, à la fois éloge des martyrs et imprécation contre Rome. La même année, deux postes de pasteur étant devenus vacants, Baduel fut élu au premier. Il était l'auteur de la traduction qui venait de paraître. Le second fut proposé à Tagaut. Il déclina l'offre, à la surprise de Calvin et de ses collègues qui l'eussent volontiers élu membre de leur Compagnie (1). C'était un savant, bon poète à ses heures, très estimé de ses amis, mais qui, on n'en peut douter, ne se sentait aucune vocation ecclésiastique. Le ministère de la Parole était, en 1556, une des premières charges de la cité, presque une magistrature. On n'était point accoutumé à le voir refuser par ceux qui pouvaient y prétendre.

Quelques mois plus tard, Viret et, sans doute, Bèze obtenaient de Messieurs de Berne la nomination de Tagaut à la chaire de philosophie de Lausanne (2). Sous le titre de lecteur ès arts, il enseigna dans cette chaire les mathématiques, avec succès, comme on est en droit de le conclure d'une lettre adressée par un de ses élèves à Calvin, en 1558. Le jeune homme supplie le réformateur d'intervenir auprès d'un père inflexible qui, voulant faire de lui le précepteur de ses jeunes frères, le rappelle à Genève et va le priver de la sorte des leçons de Tagaut (3). Cet étudiant, qui signait en latin : *Claudius Textor*, put bientôt entendre les leçons de son maître préféré, à Genève même, et sans

en France. Sus ce, estant ouy le rapport qui a esté fait que, non content de se retirer, il tasche encore de mener avec lui plusieurs escoliers, comme de fait il en a gagné quelques uns, a esté arresté qu'on luy obtroye congé de se pouvoir retirer, le retenant tousjours au nombre des bourgeois, le renvoyant du reste à Monsr Calvin pour ouyr de luy le bon vouloir de Messieurs. » (Reg. Conseil, 17 mars 1562.)

Voir, pour la biographie de François Bérauld, outre les anciens recueils : Bayle, Colomiès, etc., l'article de la 2e édition de la *France protestante* (annoté par Vuilleumier), II, 300 et consulter le *Bulletin*, déjà cité, t. IV, 15 s., 583, 586, 595, VIII, 73, XXXIX, 19, 21.

(1) Voir une lettre de Calvin à Viret (*Calv. op.*. XVI, 85).

(2) « De *Tagotio* præfectus nobiscum consentit. » (Viret à Calvin, 9 janvier 1557 in *Calv. op.*, XVI, 382.)

(3) *Calv. op.*, XVII, 25 s.

faillir à son devoir d'aîné de famille. Il s'inscrivit avec enthousiasme au registre du recteur (1). Un de ses condisciples genevois, dont le nom n'est pas loin du sien, Michel Varro, futur secrétaire d'État et syndic, devait faire honneur à ce maître, en publiant plus tard un traité sur le mouvement, où l'on a vu, peut-être avec un peu de bonne volonté, un acheminement aux découvertes de Galilée, de Kepler et de Newton (2).

On se souvient que Calvin, à l'exemple d'Érasme, à Louvain, et de Guillaume Budé, à Paris, avait eu primitivement en vue trois chaires de langues anciennes. Il est probable que la personnalité de Tagaut et la nature de l'enseignement qu'il avait donné à Lausanne, ont été pour quelque chose dans la transformation en chaire des arts de ce qui eût été, sans lui, une chaire d'éloquence latine, surtout consacrée à l'enseignement de la dialectique et de la rhétorique cicéroniennes. Le champ d'études, imposé par les *Leges* au *professor artium*, comprenait la physique, qu'on étudiait dans Aristote, et la dialectique, selon les préceptes de Cicéron, tirés du *De oratore* ou de quelqu'une de ses harangues. Lorsque Tagaut fut nommé à la chaire, il fut convenu que les mathématiques entreraient dans le programme (3). C'est pourquoi on les trouve mentionnées spécialement dans le tableau résumé des cours, ajouté par Théodore de Bèze à sa préface (4).

Sous ce nom commun de « mathématiques », nous le savons par le programme de Lausanne, on enseignait l'arithmétique, la géométrie d'Euclide, la géographie d'après Glaréan et l'astronomie d'après Proclus ou Jean de Sacro Bosco. On peut donc dire que l'enseignement des sciences proprement dites, ou du moins de ce qui en tenait lieu au XVIe siècle, a été inauguré à Genève, dès la fondation de l'Académie, par le premier titulaire de la chaire des arts. Malheureusement Tagaut fut emporté par une épidémie, dès la fin de 1560 (5).

Publications inaugurales. — Sitôt installés, les premiers pro-

(1) Voir la liste des premiers étudiants de Genève (*Livre du Recteur*, p. 1-6). Claudius Textor devint dans la suite professeur et inaugura l'enseignement de la langue française à Wittemberg.

(2) *M. Varronis Genevensis J. C. et Cos. ord. De motu tractatus*; in-4, Genève, 1584. On trouve une analyse de cet ouvrage rarissime, que possède la Bibliothèque publique de Genève, dans Senebier, *Histoire littéraire de Genève*, II, 32 ss.

(3) Voir plus haut le procès-verbal de l'élection par le collège des ministres.

(4) « Habentur autem omnino, si quis Academiae leges recte expendat, singulis hebdomadibus in publica quidem Schola lectiones... tres in physicis, *vel mathematicis*, quinque in dialecticis vel rhetoricis. »

(5) Il n'a encore été publié sur Tagaut qu'un article très court, dans la pre-

fesseurs de l'Académie de Genève songèrent tous à publier quelque œuvre qui lui fît honneur. Le livre de Chevalier, commencé dès longtemps et auquel il avait travaillé à Lausanne, pendant qu'il était pensionné par Messieurs de Berne, était tout prêt. Présenté en manuscrit au Petit Conseil, le 31 juillet 1559, il fut imprimé de suite par Jean Crespin et parut avec la date de 1560. C'était une grammaire hébraïque. Prémices à la fois de sa plume et de l'école en laquelle il venait d'être appelé à enseigner, l'ouvrage fut dédié par l'auteur au recteur, Théodore de Bèze, et orné d'épigraphes grecques et latines par ses collègues Bérauld et Tagaut. Il portait le titre de *Rudimenta hebraicæ linguæ* (1).

Depuis que Reuchlin avait rajeuni les études hébraïques et ouvert la voie aux travaux d'exégèse sur l'Ancien Testament, Sébastien Münster, Xantès Pagnini, Jean van den Campen avaient élaboré des grammaires; mais aucune, paraît-il, n'avait entièrement satisfait les savants. Celle de Chevalier, méthodique et d'une clarté toute française, eut cet honneur. Elle fut rééditée sept fois dans l'espace de trente ans.

Bérauld, à son tour, publia son livre. Ce fut une version latine d'Appien d'Alexandrie, les campagnes des Romains en Espagne et la guerre contre Annibal (2). Cette traduction, dédiée par l'auteur à son premier maître, Guillaume Chrestien, nouvellement élu au Collège des médecins du Roi, fut reproduite par Henri Estienne dans sa grande édition d'Appien, en 1592. Elle fut préférée à celle qu'avait faite le célèbre humaniste italien Cœlio Secundo Curione. « De même que j'ai été le premier à éditer ces deux livres, rapportés par moi d'Italie », dit, dans sa préface, l'imprimeur humaniste, « j'ai aussi été le premier à les faire traduire en latin, et j'ai trouvé pour cette tâche un homme qui n'est pas médiocrement versé dans la langue grecque, François Bérauld, d'Orléans. J'ai préféré sa traduction, même pour les guerres d'Espagne, à celle que Cœlius Secundus Curio a mise au jour. Quiconque les aura

mière édition de la *France protestante*, et quelques notes éparses dans le *Bulletin du Protestantisme*, qu'on trouvera aux tomes IV, 15-16, XXIII, 407, XXIX, 278 et XXXVIII, 144.

(1) פְּכוּח אוֹהֶל מוֹעֵד *Rudimenta hebraicæ linguæ accurata methodo et brevitate conscripta. Eorundem rudimentorum Praxis, quæ vivæ vocis loco esse possit iis qui præceptoris opera destituuntur. Authore Antonio Cevallerio ejus linguæ Professore;* Genève (Crespin), 1560 (Bibliothèque de M. le professeur Bernus, à Lausanne).

(2) *Appiani Alexandrini Hispanica et Annibalica. Latine nunc primum edita ex Francisci Beraldi linguæ Græcæ professoris doctissimi interpretatione.* Genève (H. Estienne), 1560. (Br. M. 584.a.3.)

comparées avouera que j'ai eu raison (1). » Sous la plume d'un Henri Estienne, ceci n'était pas un mince éloge pour l'œuvre de Bérauld.

Quant à Jean Tagaut, il composa et confia aux presses de Crespin un poème latin, *Protrepticon ad Hieropolin*, en l'honneur de la ville sainte où les fugitifs de l'Europe trouvaient un asile, poème qui fut dédié au Sénat et au peuple de Genève. Un premier tirage in-8°, qui fut sans doute offert en hommage d'auteur aux conseillers et qui est mentionné par Senebier, comme portant la date de 1559, a échappé jusqu'ici aux recherches plus récentes des bibliophiles. La pièce était destinée à paraître, pour le grand public, l'année suivante, en tête de la seconde édition latine du fameux Martyrologe de Crespin auquel Tagaut avait déjà précédemment collaboré (2). Il y annexa, pour être publiée sous le même titre courant, une longue invocation également en vers, *Votum Deo optimo max. Servatori consecratum*, laquelle est une recension considérablement augmentée de son poème de 1556 et forme, avec le *Protrepticon* proprement dit, l'introduction aux *Actes des Martyrs*. De l'insertion d'un morceau de ce genre aux feuillets liminaires du livre le plus répandu, après la Bible, chez les réformés du monde latin, on peut conclure qu'on désirait, pour les vers de Tagaut, la publicité la plus étendue. C'est une description enthousiaste de Genève, de la contrée environnante et de ses ressources, une exhortation à venir se fixer sur son territoire fertile, aux eaux abondantes et pures, dans la cité qui maintient courageusement, sous le gouvernement d'un sénat plébéien, sa liberté et les lois qu'elle s'est données :

Urbs ea dives agri, dives fluvioque lacuque
Et populis, gaudens plebeio animosa Senatu
Leges æqua suas, libertatemque tuetur.

C'est un appel aux religionnaires de tous les pays où fermente un projet d'émigration. L'asile déjà choisi par tant de leurs frères

(1) Ἀππιανου Ἀλεξανδρεως Ρωμαικα. *Appiani Alexandrini Rom. Historiarum, Punica, sive Carthaginiensis Syriaca, Parthica, Mithridatica, Iberica, Annibalica, Celticæ et Illyricæ fragmenta quædam. Item De bellis civilibus libri V*, in-fol. 1592 (Br. M. 671, l. 7.)

(2) *Actiones et Monimenta Martyrum eorum qui a Wicleffo et Husso ad nostram hanc ætatem in Germania, Gallia, Britannia, Flandria, Italia, et ipsa demum Hispania, veritatem Evangelicam sanguine suo constanter obsignaverunt;* Genève (Crespin) 1560 (Bibliothèque de la Société du Protestantisme français, Paris). La description la plus complète qui ait été donnée jusqu'à ce jour des innombrables éditions du *Martyrologe* de Jean Crespin se trouve dans le savant ouvrage publié par M. Ferd. Vander Haeghen, pour l'Université de Gand, *Bibliographie des Martyrologes protestants néerlandais;* La Haye, 1890, II, 94-252, s.

doit être leur point de ralliement et la ville continuer de grandir, par le refuge, pour être toujours plus capable de protéger les siens.

.....Ingentem terris ex omnibus undam
Huc gentis profugæ vomit infelix Europa!
En sese huc trepidi per tot discrimina vitæ,
Mortali, unanimes, haud sub pastore receptant:
Crescit et his demum præclara Geneva colonis,
Surgit ut exiguo de fonte ingentibus Ister
Auctus aquis, aut fluminibus centum Albula dives.

Dans son avis au lecteur, l'éditeur Crespin annonçait la pièce de Tagaut en disant : « Il décrit la situation de la ville forte, afin que bons et méchants puissent comprendre combien le privilège que Dieu a donné à Genève, en témoignage de sa volonté, est extraordinaire, soit qu'on se préoccupe du cours passager de cette vie humaine, soit qu'on songe au repos et à l'éternité de celle à venir. »

Le *Protrepticon ad Hieropolin* répondait si parfaitement aux vues de Calvin qu'on pourrait croire qu'il en a suggéré la composition. En tout cas, il a dû en être particulièrement satisfait, et l'insertion dans le Martyrologe eut lieu sans doute à son instigation. Les derniers vers du *Votum*, qui n'ont été reproduits dans aucune des éditions subséquentes, bien que cette seconde partie elle-même l'ait été, contiennent une glorification de sa politique et une allusion transparente à la défaite finale de ses adversaires (1).

La revue des premières publications de l'Académie de Genève ne serait pas complète si l'on n'y mentionnait la plus répandue de toutes, le Nouveau Testament français de Calvin et de Bèze, dont la préface est datée du 10 octobre 1559 (2). Cette traduction, des-

(1) Haec ego, dum dulces licet intermittere curas,
Montibus in nostris cœlo sub teste canebam
Quo ter felicem me tempore chara tenebat
Hieropolis, ducente Deo, purgata nefandis
Monstrorum tot conciliis, tectaque suorum
Invidia; instantes lachrymans dum plango ruinas
Labentis patriæ, luctusque et fata meorum :
Et dum quisque bonus, penitus rerum ordine verso,
Omnia jam pessum ruere infelice ruina
Conqueritur, Puerique adeo, lachrymabile Regnum.

On voit, par ce dernier fragment, que la date précise de l'achèvement du poème peut être fixée aux vacances de 1559, alors qu'on était sous le coup des graves nouvelles de France, la mort subite d'Henri II et l'avènement de son jeune fils, François.

(2) *Le Nouveau Testament, c'est-à-dire la nouvelle alliance de Nostre Seigneur Jésus-Christ. Reveu de nouveau et corrigé sur le Grec par l'advis des ministres de Genève*, Genève (H. Estienne), 1560.

tinée à remplacer la version d'Olivetan et à faire oublier celle de Castellion, a été pendant deux siècles le livre de la réforme française. On en a énuméré d'innombrables éditions, de 1560 à 1588 seulement, sans avoir achevé le compte (1). Il faut ajouter enfin à cette publication une nouvelle édition latine de l'*Institution chrétienne*, faite, comme on peut le lire dans une préface que l'auteur a datée du 1er août, en vue des étudiants en théologie (2).

Baduel. — Jean Tagaut, nous l'avons dit, n'occupa pas longtemps la chaire qu'il avait inaugurée. Il mourut à la fin de la première année scolaire, le 31 juillet 1560, emporté « à la fleur de son âge » par une de ces épidémies si fréquentes à l'époque, et qu'on appelait la peste, lorsqu'elles présentaient une gravité particulière (3). Claude Baduel, pasteur à Vandœuvres, lui succéda, mais pour le suivre bientôt à son tour dans la tombe (8 sept. 1561). On peut lire dans la correspondance de Calvin que depuis un certain temps déjà il était malade, qu'il se traînait à peine (4). L'ancien recteur de Nîmes, presque septuagénaire, était affaibli par l'âge et les soucis d'une vieillesse qui n'avait pas connu de repos. C'était sans doute la raison qui avait empêché qu'on s'adressât à lui lors de la fondation de l'école. Il n'y entra, l'année suivante, qu'à défaut d'un plus vaillant à mettre en la place à pourvoir. Ce court passage dans une chaire récemment établie n'a pas laissé d'autre trace que le procès-verbal, un peu sec, de sa nomination (5). Il permet néanmoins, et c'est justice, au lendemain de la réalisation du plan si longtemps caressé et mûri par Calvin, de rappeler le souvenir de celui qui avait été le confident et parfois le conseiller de la veille (6).

(1) *Cf.* O. Douen, *Coup d'œil sur l'histoire du texte de la Bible d'Olivetan* (Revue de Théologie et de Philosophie; Lausanne, mars et avril 1889, p. 197 ss. 299 ss.).

(2) « Hoc mihi in isto labore propositum fuit, Sacræ Theologiæ candidatos ad divini verbi lectionem ita præparare et instruere, ut et facilem ad eam aditum habere et inoffenso in ea gradu pergere queant. » *Institutio christianae religionis Johanne Calvino authore;* Genève (Robert Estienne). 1559 (Bibl. publ. de Genève, Bc. 64*).

(3) Voir l'épitaphe composée, pour Tagaut, par Théodore de Bèze (*Theodori Bezae Vezelii Poëmata varia;* in-4, [Genève], 1597, p. 108). « Le dernier de juillet, notre frère Mons. Tagault trespassé au grand regret des frères et au grand dommage de tout le Collège. » (Reg. Comp., août 1560).

(4) *Calv. op.*, XVIII, 214.

(5) « Du 11 nov. 1560. Sur ce que M. Calvin a proposé que ses frères ont advisé que ledit Baduel sera propre pour être lecteur au lieu de M. Tagaut, décédé, après avoir expérimenté quelques ungs qui sont en ceste ville, arresté qu'il soit accepté et lui soit baillé le serment. Ce qu'il a faict. » (Reg. Conseil. — Extrait publié par M. Gaufrès, *l. c.*, 284).

(6) Pour la biographie de Baduel et la bibliographie de ses écrits, con-

Scrimger. — Après le Parisien Tagaut et le Nîmois Baduel, la chaire des arts, qu'on se mit à appeler chaire de philosophie, fut occupée par un Écossais, Henry Scrimger, de Dundee. Ayant pris ses grades avec distinction à l'Université de Saint-André (1533 et 1534), il était venu sur le continent poursuivre ses études, à Paris d'abord, à Bourges ensuite. Devenu précepteur, sur la recommandation d'Amyot, dans la famille de l'un des secrétaires des commandements et finances de François Ier, Guillaume Bochetel, puis secrétaire de l'évêque de Rennes, alors ambassadeur de France auprès de plusieurs cours italiennes, il avait beaucoup voyagé. A Augsbourg il était entré en relations avec Huldrich Fugger, qui lui avait confié le soin de sa bibliothèque. C'est de la sorte qu'il était arrivé à Genève, en 1561, avec la mission de surveiller la publication des éditions savantes que la maison des Estienne préparait aux frais de son protecteur. Calvin, dont il était le contemporain et peut être le camarade d'études, songea de suite à le retenir. Déjà Bérauld manifestait l'intention de s'en retourner en France. Sa place fut offerte à Scrimger (1).

L'Écossais, ne se sentant pas libre d'accepter des fonctions de ce genre, sans l'autorisation de Fugger, refusa. Mais, quelques mois après, il crut pouvoir, provisoirement et sans traitement, faire le cours de philosophie. Le 30 décembre, le « professeur » Scrimger fut reçu bourgeois gratis. Il devait, en 1562, épouser Françoise de Saussure et, l'année suivante, entrer au Conseil des Deux-Cents.

Scrimger était un bibliophile et surtout un helléniste. On le voit par la matière des travaux manuscrits qu'il laissa et dont la liste nous a été conservée par son compatriote Buchanan (2). Il s'était fait connaître sous le nom d'*Henricus Scotus*, par deux publications. L'une était un livre de piété et de propagande, le récit des souffrances du fameux Spiera, ce Padouan réformé lequel

sulter l'ouvrage déjà mentionné de M. Gaufrès et le *Bulletin du Protestantisme*, vol. XXIX, 278, 491, XXXVII, 5.

(1) « 18 sept. 1561. M. Calvin a proposé comme Fs. Bérald a fait ses excuses qu'il ne peut continuer au service de la Seigneurie à faire lectures grecques, pource qu'il est maladif et pour aultres causes. » (Reg. Conseil, *ad diem.*)

La veille, Calvin avait écrit à Bèze, député au colloque de Poissy : « Ecce etiam ex *Beraldi* lautitiis nova cura. Spem manendi omnino præcidit, ita et professor linguæ græcæ reperiendus erit. » (*Calv. op.*, XVIII, 719.)

On voit qu'il n'est pas nécessaire d'attribuer à un *lapsus calami*, comme l'ont cru les éditeurs de la correspondance de Calvin (*l. c.*, XIX, 563), la mention qu'il fait, dans une lettre à Olevianus, de l'offre d'une chaire de *grec* à Scrimger.

(2) *De Scriptoribus Scotis illustribus*, n° 54. (Manuscrit de la Bibliothèque d'Edimbourg. — *Bibl. Jur. Edin.*, W. 6, 34.) La liste en question a été reproduite par Me Crie, dans sa vie de Melville. Vol. I, note G.

étant retourné au catholicisme était mort de désespoir, publication collective faite vers 1550, en collaboration avec Cœlio Curione, le jurisconsulte Grimaldi et quelques autres, et qui avait eu l'honneur d'une lettre préface de Calvin (1). La seconde était une édition, parue en 1558, des Novelles de Justinien, de ses édits encore ignorés et des constitutions également inédites de Justin et de Léon, textes dont il avait pu, par la protection de l'ambassadeur de France, faire prendre copie à la fameuse bibliothèque de Saint-Marc, à Venise (2).

Cette publication, qui fut un événement dans le monde des jurisconsultes, donna malheureusement à son auteur des prétentions à l'enseignement du droit, qui devaient, à quelques années de là, lui valoir un échec désagréable et l'engager à la retraite. La chaire de grec qu'il n'avait pas cru pouvoir accepter, au commencement de septembre 1561, est certainement celle pour laquelle il était le mieux préparé. Elle fut pourvue sans qu'il eût le temps de se raviser (3).

Portus. — Peu de jours avant la séance du Conseil, où Calvin devait entretenir la Seigneurie de la démission de Bérauld, un savant renommé, d'origine grecque, Francesco Porto, au service de la duchesse de Ferrare, était arrivé fortuitement à Genève, allant à Lyon, de Chiavenna, où il avait passé l'été (4). C'était un réformé, plus ou moins un fugitif. On fit une démarche auprès de

(1) *Francisci Spieræ, qui quod susceptam semel Evangelicæ veritatis professionem abnegasset, damnasset, in horrendam incidit desperationem, historia.* In-8°, S. *l. n. d.* (Br. M. 719, c. 30 (4/ /).

(2) *Impp. Justiniani, Justini, Leonis, Novellæ constitutiones. Justiniani Edicta.* S. *l.* (H. Estienne), 1558. (Br. M., 16, c. 2).

La copie de Scrimger avait été offerte par lui à son nouveau patron Huldrich Fugger. De là l'indication qu'on trouve en tête de l'édition d'Estienne : « *Ex bibliotheca illustris viri Huldrici Fuggeri, domini in Kirchperg et Weyssenborn publicæ commoditati dicantur.* » Cette copie se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque du Vatican. C'est le *Codex Vaticanus* 387.

Sur l'édition des Novelles par Scrimger, la seconde en date depuis celle d'Haloander, voir les lettres de Tanner qu'a publiées le professeur von Stintzing. (*Georg Tanner's Briefe an Bonifacius und Basilius Amerbach.* 1554-1567. Bonn, 1879, p. 4 s., 10 ss.)

(3) On trouvera quelques indications sur Scrimger dans Taisand, *les Vies des plus célèbres jurisconsultes de toutes les nations;* Paris, 1721, p., 510, dans George Mackenzie, *the Lives and Characters of the most eminent writers of the Scots Nation*, Edimbourg 1711, II, 471-475, et dans Mᵉ Crie, *Life of Andrew Melville;* Edimbourg 1824, I, 38 ss. 425 ss.

(4) Voir Muratori, dans sa *Vie de Castelvetro* (*Opere varie critiche.* Milan, 1727, p. 41 s.). Dans la lettre déjà citée, Calvin, après avoir mandé à Bèze qu'il faudra chercher un professeur de grec, ajoute : « Peut-être est-il déjà trouvé. Il arrive en effet, comme à point nommé, qu'un certain François, grec de naissance, se trouve de passage ici. Son savoir et sa piété sont manifestes. Il a paru bon de le retenir. » (*Calv. op.*, XVIII, 719.)

lui, laquelle fut immédiatement couronnée de succès. Il fut nommé incontinent (1). L'année suivante, après avoir été prendre congé de la duchesse Renée, comme Bérauld partait pour Orléans, il commença son cours et, en décembre, on recevait bourgeois, François Portus, gratuitement, selon la coutume désormais établie pour les professeurs étrangers. Celui-là devait rester jusqu'à la fin de ses jours dans la ville qui l'avait accueilli et y mourir, chargé d'années, en 1581. Presque tous les ouvrages qu'il a laissés ont été publiés durant son professorat, ou postérieurement par son fils. C'est donc un ancêtre dont le nom appartient tout entier à la Faculté des lettres de Genève.

François Portus est le dernier en date de cette brillante pléiade de savants grecs auxquels on doit la renaissance des études helléniques en Occident. Né à Rhétymno, dans l'île de Crète, en 1511, il était venu de bonne heure en Italie, d'où la famille de son père était originaire, et avait enseigné à Modène puis, après Antimaque, à Ferrare, où il était devenu le familier de Renée de France, qui l'avait donné pour précepteur à ses filles et en avait fait l'un de ses secrétaires. Il paraîtrait qu'en cette qualité il avait été chargé de la correspondance que la duchesse entretenait secrètement avec Calvin. De là, sans doute, son idée de passer à Genève et de voir le réformateur. La liste de ses œuvres, qu'on trouvera dans la *Bibliographie hellénique* de Legrand, comprend de nombreux commentaires sur Homère, Pindare, Sophocle, Euripide, Thucydide, Xénophon, Aristote, Hermogène, Longin. Plusieurs ont été mis au jour par Émile Portus, son fils, qui fut régent de la 2e classe du Collège et, plus tard, professeur à Lausanne et à Heidelberg. On peut se rendre compte du niveau extraordinaire qu'avait atteint l'enseignement du grec, à Genève, dans la seconde moitié du XVIe siècle, en feuilletant ces œuvres posthumes. Ce sont, pour la plupart, des cours, professés à l'Académie, et pour lesquels l'éditeur s'est aidé, comme il le dit quelque part, des notes qu'il avait prises lui-même, étant étudiant, aux leçons de son père (2). Il est impossible d'ailleurs de supposer que ces cours,

(1) « 25 sept. 1561. M. Calvin a présenté Francesco Porto, de nation grecque, pour estre lecteur en grec au lieu de Berald, lequel estant icy, veu le rapport qu'on en a fait qu'il est excellent en la langue grecque a esté arresté qu'on le défraye de ce qu'il peut avoir despendu en l'hostellerie. Nostre Seigneur face profiter la jeunesse soubz lui. » (Reg. Conseil, *ad diem*. — Texte publié par M. E. Legrand dans sa *Bibliographie hellénique*.)

(2) Voir l'épître dédicatoire des commentaires sur Sophocle, imprimés chez Le Preux, en 1584, *Francisci Porti Cretensis in omnes Sophoclis tragœdias* προλεγόμενα. Morges, 1584. Ce volume, assez rare, se trouve au British Museum (977

devenus à une certaine époque obligatoires pour les étudiants genevois, ont pu dépasser la portée de ceux auxquels ils étaient destinés. Car nous savons, de source authentique, que les élèves de Portus étaient soumis à des interrogations fréquentes et à des exercices réguliers d'interprétation personnelle (1).

Des Bordes. — Le même jour que Portus, un Bordelais fut reçu bourgeois, que le procès-verbal du Conseil qualifie, comme lui, de professeur (2). Il se nommait Jacques des Bordes et était fils d'un procureur au parlement de Bordeaux. Il était arrivé l'année même. Viret, l'ayant rencontré à Montpellier, l'avait recommandé à Calvin en ces termes : « C'est un homme fort instruit dans les bonnes lettres, d'une piété solide et plein de zèle pour la religion réformée. Il a abandonné l'étude de la médecine pour se consacrer à une profession plus haute. Les gens de Bordeaux, dont il est originaire, lui ont donné une bourse de voyage dans l'espoir qu'il arrivera au saint ministère. En l'exhortant à bien terminer ce qu'il a si heureusement entrepris, tu stimuleras un coureur alerte, déjà avancé dans le stade. Il te dira comment je suis de santé, et quel est l'état de cette Église (3). »

Scrimger ayant été envoyé en Allemagne, avec Jean Budé, durant l'été de 1562, pour y négocier l'emprunt qu'on a vu, il est probable que des Bordes fut nommé professeur de philosophie pendant cette absence. Il enseigna avec ce titre jusqu'au 12 mai 1563, jour où il fut « ordonné pour prescher », à la place du ministre d'Anduze, en congé à Montpellier (4), tandis que Scrimger,

i 1. 2.) à la Bibliothèque nationale (Y. 328) et à la Bibliothèque Mazarine (N° 10462).

(1) « Le 16 [août] les escholiers de la Ville et qui sont proprement nostres, qui sont des publiques, ont esté appelés en la Compagnie et advertis... d'assister aux leçons de M. Portus et luy rendre raison de l'interprétation selon qu'il demandera à ung chascun. Et aussy d'interpréter chascun à son tour, les jeudis à midy, l'autheur qu'il leur baillera et faire en échange la preuve du profit qu'ils font aux leçons. » (Reg. Comp., 16 août 1577.)

Sur François Portus, consulter Tiraboschi, *Storia della letteratura italiana*, Milan, 1824, tome VII, et surtout les notes biographiques du professeur Émile Legrand, de l'École des langues orientales (*Bibliographie hellénique des XVe et XVIe siècles*, Paris, 1885, II, p. VII ss. *Bibliographie hellénique du XVIIe siècle*, Paris, 1895, III, 112 ss. — Documents concernant la famille Portus, tirés des Archives d'État de Genève.) — Éviter soigneusement Papadopoli, l'historien romancier du gymnase de Padoue, qu'on cite souvent et qui ne doit qu'à une imagination fertile et hardie la plupart de ses intéressantes découvertes.

(2) Reg. Conseil, 10 décembre 1562.

(3) 9 avril 1562. Par abréviation des Bordes était souvent appelé *Borde*. Viret latinise son nom en *Bordius*. (*Calv. op.*, XIX, 379 s.)

(4) « 12 mai 1563. M. d'Anduze estant demandé, part pour Montpellier. M. Bordes, professeur en philosophie, est ordonné pour prescher en sa place. (Il revient bientost après.) » (Reg. Comp. — Texte publié par Baum, Cunitz et Reuss : *Calv. op.*, XXI, 801).

de retour, et qui avait sans doute profité d'une entrevue avec Huldrich Fugger pour obtenir le consentement qu'il désirait, reprenait son cours, comme titulaire définitif et rétribué, de la chaire des arts (1).

Jacques des Bordes fut agrégé à la Compagnie des pasteurs l'année suivante (2). Comme il avait promis à ceux qui l'avaient envoyé à Genève d'entrer au service de l'Église de Bordeaux, lorsqu'il aurait obtenu la consécration qu'il ambitionnait, il fut bientôt rappelé dans sa ville natale, et y retourna en 1566 (3).

L'ŒUVRE DE CALVIN DANS L'ÉCOLE

Si l'on cherche à caractériser l'œuvre scolaire de Calvin, on reconnaît qu'il s'est tenu à deux principes fondamentaux : l'unité de l'école, — l'union intime de l'école et de l'Église.

Avant la réforme prêchée par Erasme, les universités étaient presque partout, en Europe, dans un état de déchéance, dont la cause principale était l'absence à peu près générale d'un enseignement préparatoire suffisant. Dans le but de faire de l'argent, on en était venu à y recevoir, comme étudiants, de véritables enfants, incapables de suivre avec profit un enseignement supé-

« (1) Monsr. Calvin a proposé [*de la part des ministres*] qu'ils ont receu semblables lettres de l'Église de Montpellier que la Seigneurie, sus lesquelles sont d'advis de leur accorder Monsr. d'Anduze pour quelque temps et ont cependant advisé que le sieur des Bordes professeur aux arts preschera en son lieu et au lieu dudit des Bordes, le seigneur Scrimger lira au College. Arresté qu'on se tient à leur advis. » (Reg. Conseil, 1er mars 1563).

« Monsr. Calvin a comparu... Aussi il a requis d'avoir esgard audit Scrimger et le contenter veu qu'il a servi au college quelques fois et qu'il pourra servir à l'advenir. Arresté attendu qu'il a servi depuis le dernier quart temps qu'on luy fasse mandement tant du passé que du présent assavoir de 200 florins. » (*Ibid.*, 4 juin 1563).

(2) 7 août 1564. « Monsr. de Bèze, venu de la part des ministres, a proposé que ces jours passés ils ont retenu en leur compagnie ledit spectable des Bordes pour estre joint à l'advenir sans plus de contreditte à leur compagnie, ce qui n'avoyt peu estre fait jusques icy et, si Messieurs le tiennent bon, ils en feront les proclamations accoustumées. Aresté qu'on se tient à leur advis. » (Reg. Conseil, *ad diem*.)

(3) Reg. Conseil, 22 juillet 1566. On ne sait rien de plus sur la carrière pastorale de Jacques des Bordes, si ce n'est qu'il échappa à grand'peine aux massacres de la Saint-Barthélemy et se réfugia en Angleterre. (Voir *Bulletin du Prot. franç.*, II, 26 et Schickler, *l. c.* I, 199, 202.)

En 1565, il avait épousé, à Genève, Suzanne de Courcelles, fille de Raynauld, d'Amiens, et avait eu, entre autres, pour témoins Théodore de Bèze et Germain Colladon. (Voir la seconde édition de la *France Protestante*, IV, 790.)

Il revint à Genève et y fut de passage en 1576, comme nous l'apprend cette note du secrétaire de la Compagnie des pasteurs : «M. de Bordes, repassant par ceste ville, visite la Compagnie. » (Reg. Comp., 29 sept. 1576.)

rieur. Le résultat avait été une chute lamentable du niveau des études. Et comme il n'est pas indispensable d'avoir appris quelque chose pour discuter *ab hoc* et *ab hac*, et que cela éblouit toujours la foule, la dispute scolastique, solennelle et vide, était devenue l'unique préoccupation des docteurs et de leurs disciples. Pour être utile, la réforme devait commencer par en bas, créer ce qui s'est appelé plus tard l'instruction primaire et secondaire, et s'effectuer, dans ce domaine, par l'introduction du système *classique* obligatoire. Calvin fut un des premiers à le reconnaître. C'est pour empêcher le retour aux abus qu'avaient engendré le bon plaisir aveugle des parents et la faiblesse intéressée des maîtres, qu'il établit, s'inspirant d'exemples dont il avait su apprécier la valeur, un collège-académie, ou, comme on lit dans le procès-verbal français de l'inauguration, « ceste Université et College », où les écoliers reçurent un enseignement méthodique et progressif et furent promus, de classe en classe, jusqu'au rang d'étudiants, sous le contrôle même de leurs futurs professeurs.

Peu à peu, la révolution scolaire étant accomplie et son principe légitimé par ses résultats, ce contrôle est devenu moins essentiel. Insensiblement le lien de la *Schola publica* et de la *Schola privata* est devenu, en fait, moins serré, et bien que les professeurs de la première n'aient jamais cessé, avant ce siècle, d'avoir part à la direction de la seconde, l'usage s'introduisit de bonne heure, tandis qu'on laissait à celle-ci le nom français de « collège », d'attribuer exclusivement à celle-là le titre latin d' « académie ».

On peut donc sans inconvénient, après Calvin, mais après lui seulement, poursuivre l'histoire de son Académie, indépendamment de celle du Collège. Si l'on parcourt la liste des hommes qui, de près ou de loin, se sont rattachés à elle, on n'a pas de peine à reconnaître que cette histoire n'est pas seulement celle d'une haute école ou d'un corps savant. C'est l'histoire de Genève intellectuelle.

Le rôle prépondérant, on pourrait presque dire exclusif, que Calvin entendait donner à l'autorité religieuse dans la direction de l'instruction publique, se rattache à l'ensemble de son système ecclésiastique et à ses vues politiques. On a vu comment il avait dû composer, en 1542, sur ce point, avec une Seigneurie peu disposée à se dessaisir de ses pouvoirs et comment il avait enfin obtenu, d'un Conseil plus docile, une ratification tacite de son plan. Ce plan était, comme tous ceux qu'il s'est tracé, rigoureusement logique, étant données les prémisses par lui posées.

Le but de l'humaine science étant la connaissance de la volonté divine, il était nécessaire que ceux auxquels était confiée, en fait, l'interprétation de cette volonté, révélée dans les saintes Écritures, eussent la haute main sur l'enseignement, à tous ses degrés. Les chefs de la réforme religieuse avaient proclamé le libre examen. Mais leur libre examen n'excluait pas la notion catholique de l'hérésie. C'était le droit, et même l'obligation féconde, de lire. Mais il fallait lire comme eux avaient lu. Puisque la science pouvait produire un Michel Servet, il était important que ses avenues fussent surveillées et que les clefs fussent commises à la seule autorité capable de faire bonne garde.

Pendant un siècle, l'Église, préposée à l'école, devait peser sur elle, puis, à son tour, elle devait subir l'influence de l'union ainsi formée, et sous l'impulsion des savants qui, au nom de l'Académie, entraient dans ses conseils, élargir elle-même son horizon, marcher avec son époque, et démontrer au monde que la science et la religion ont pu, même dans les temps modernes, se rencontrer et vivre côte à côte, non toujours d'accord, tant s'en faut, mais du moins sans se maudire et sans s'exclure.

A l'époque où l'école de Calvin fut fondée, Genève était l'asile de tous les proscrits de l'Europe, et, comme on l'a dit récemment dans un beau livre, pour mieux faire place à tant d'enfants adoptifs, elle venait de sacrifier ses propres enfants (1). C'était là le dénouement sanglant d'une longue lutte, le triomphe d'une politique âprement poursuivie par le génie d'un homme inflexible. Le jour où, selon sa protestation dernière, que l'histoire enregistre sans y contredire, le second Berthelier avait porté sa tête sur le billot pour avoir voulu « garder la ville des estrangiers et empescher qu'on ne fist plus de bourgeois », Genève était devenue un centre international. La fondation de l'école fut la première manifestation extérieure de ce triomphe définitif de l'idée calviniste, et c'est à partir d'elle, on l'a remarqué, que Genève a commencé à faire de l'histoire universelle, qu'elle est devenue la Rome protestante. Le caractère international de la *Schola Genevensis* est marqué non seulement par les noms, inscrits dans ses fastes, de ceux qui sont venus, du nord et du midi, professer dans ses chaires ou s'asseoir sur ses bancs, mais encore par l'ardeur qu'on mit bientôt à imiter ses lois et par la descendance qu'elle a comptée de la sorte en Europe. A cet égard, et pour ne citer que des hautes écoles, la plupart des académies huguenotes de France

(1) Ferdinand Buisson, *Sébastien Castellion, sa vie et son œuvre*, 1515-1563; Paris, 1892, II, 75.

et des petits États destinés à suivre les destinées de la monarchie française : Orthez, en Béarn, Orange, dans la principauté de ce nom, Saumur, Montauban, Sedan, Die, en Dauphiné, et les universités-collèges d'Écosse, sous la discipline que leur donna le régime presbytérien, Glasgow, Saint-Andrews, Édimbourg, sont issues de l'académie de Calvin. Enfin, et ce n'est pas son moindre titre de gloire, on peut constater son influence sur une sœur aînée et dès longtemps illustre, l'Université d'Heidelberg, telle que la réorganisèrent l'électeur Frédéric III et son second fils, Jean-Casimir.

L'année 1559 est, comme on sait, celle du fameux traité de Cateau-Cambrésis, qui mit fin à la guerre entre Philippe II et Henri II, et à la suite duquel le roi catholique et le roi très chrétien faillirent être engagés dans une action commune pour supprimer partout la religion réformée. Ce traité prévoyait la restitution des États que la France avait enlevés, en 1536, au duc de Savoie. L'ennemi héréditaire, dont l'impuissance avait favorisé le succès des Genevois au moment de leur émancipation religieuse et politique, était donc de nouveau sur ses pieds, et l'on pouvait s'attendre de sa part à de prochaines entreprises. La situation était critique. On n'en poussa pas moins activement les travaux de construction du collège.

C'était là aussi une citadelle qui s'élevait. L'institution nouvelle, par le contact qu'elle allait établir entre Genève et ses alliés spirituels du dehors, devait être, on en eut plus tard la preuve, une sauvegarde pour la cité.

D'ailleurs le Conseil veillait, tenant sa poudre sèche. Il visita les arsenaux, arma les hommes valides, fit provision de blé et de sel et décida de compléter les fortifications de la ville. Les bras manquant pour les travaux de terrassement qu'il fallait exécuter sans retard, tous les habitants se mirent à la brèche, magistrats et pasteurs en tête : « Les gens de lettres, ministres et autres d'apparence », dit une chronique, « s'employoient au travail fort alaigrement et Calvin luy-mesme y montrant bon exemple (1). » Un monticule, qui s'étendait au devant du boulevard du Pin et qui formait une approche naturelle pour l'ennemi, fut coupé de la sorte.

On ne peut s'empêcher, en lisant le chroniqueur du XVIe siècle,

(1) *Histoire de Genève et des païs circonvoisins* (attribuée au syndic Savyon), année 1559. (Mss. Bibl. publ. de Genève, Mhg, fol. 225 v°.) On lit de même dans une lettre de Haller à Bullinger, du 22 juin 1559 : « Genevenses parant se ad bellum. Muniunt urbem mirabiliter. Laborant omnes, magistratus, ministri, nobiles, plebeii. » (*Calv. op.*, XVII, 564 s.)

de compléter par la pensée le tableau qu'il évoque et de se représenter Calvin, au sortir de son cours de théologie, suivi de ses auditeurs, arrivant au rempart. L'œuvre à laquelle il conduit, étrange contremaître, cette équipe d'ouvriers singulière, est l'image frappante de celle de sa vie. La tranchée que creusent ses disciples, venus de France et d'Allemagne, d'Italie et des Flandres, d'Angleterre et d'Écosse, et naturalisés par le péril de la foi réformée, le boulevard qu'ils élèvent, rivalisant d'ardeur avec les fils de la cité, c'est Genève même. La bourgade allobroge, émancipée de son prince-évêque, a pu, seule de son espèce, maintenir son indépendance, malgré sa petitesse, grâce au courage et à l'énergie jamais lassée de ses citoyens, mais aussi, on doit le dire, grâce à l'appui constant qu'elle a trouvé au dehors dans le monde de la grande idée dont elle était devenue la métropole.

Lorsque Calvin eut achevé sa tâche, il avait assuré l'avenir de Genève, pour autant que le génie d'un homme peut fonder, en faisant d'elle, tout ensemble, une église, une école et une forteresse. Ce fut la première place forte de la liberté, dans les temps modernes. Par elle, plus que par ses écrits, celui qui l'avait plantée au cœur de la vieille Europe, fut le père spirituel de Coligny, de Guillaume le Taciturne et d'Olivier Cromwell.

Charles BORGEAUD.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

UNIVERSITÉ DE POITIERS

Travaux des Facultés en 1894-95. — La séance solennelle de rentrée des facultés de Poitiers a été marquée par un important discours de M. le recteur Compayré, discours déjà publié *in extenso* par la Revue. Depuis, on le sait, l'honorable M. Compayré a quitté Poitiers pour Lyon : il n'est que juste de mentionner l'expression officielle des « regrets très sincères » causés par ce départ, consignée dans le Rapport du Conseil général des Facultés poitevines.

Vœux. — Dans ce rapport, nous relevons l'expression des vœux émis par les diverses Facultés, et dont voici le détail : *Droit.* — 1° Qu'il soit procédé le plus tôt possible au transfert de la Bibliothèque universitaire dans des locaux plus spacieux, afin que la Faculté de droit puisse obtenir l'extension de son installation actuelle; 2° qu'il soit accordé à la Faculté un nouvel agrégé, dont la présence permettrait la reprise du cours de droit civil comparé, complément indispensable des enseignements du doctorat ès sciences juridiques.

Sciences. — La Faculté des sciences, considérant que les étudiants qui se préparent à l'examen du certificat P. C. N. sont trop nombreux pour pouvoir manipuler dans les laboratoires actuels, demande que l'on installe le plus tôt possible les nouveaux laboratoires, dont le gros œuvre est à peu près achevé.

Lettres. — Les vœux suivants ont été adoptés : 1° qu'une conférence de langues vivantes soit créée à la Faculté des lettres; 2° qu'une entente entre les deux directions de l'Enseignement supérieur et de l'Enseignement secondaire permette de transporter aux Facultés des lettres les crédits des bourses de mérite accordées à des élèves qui, ayant accompli le cours normal des études secondaires, veulent se préparer à l'École normale supérieure dans les classes dites de rhétorique supérieure. (Notons au passage l'importance considérable de ce vœu, qui nous semble digne d'être pris en très sérieuse considération par l'Administration supérieure. Le vœu dont l'expression suit, plus contestable en principe, est également de nature à être très attentivement examiné.) 2° Que le bénéfice de l'admissibilité de droit ne soit accordé aux candidats aux divers baccalauréats que lorsqu'ils auront obtenu les 8 neuvièmes du minimum des points exigé à la première partie pour la mention *passable*, soit 80 sur 90 au baccalauréat classique 1re partie, 53 sur 60 au classique et au moderne 2e partie, 62 sur 70 au moderne 1re partie.

Le rapport du Conseil général des Facultés signale justement la libé-

ralité dont a été l'objet la Faculté des lettres de la part de l'honorable M. Octave de Rochebrune, et qui consiste dans l'envoi de 17 superbes eaux-fortes, œuvre de cet artiste distingué, et représentant les monuments du Poitou. Ces images, ainsi qu'un certain nombre de moulages achetés au Musée du Louvre par la Faculté elle-même, servent à la décoration des salles de cours.

Résumé de la situation générale. — Il résulte de la lecture du Rapport que l'enseignement supérieur, à Poitiers, comptait, en 1894-95, un personnel de 49 professeurs de tout ordre et de 766 étudiants.

Statistique particulière des Facultés, 1. *Droit. Enseignement.* — Le résumé rédigé par l'honorable doyen débute par l'expression de la gratitude de la Faculté de droit envers le préfet de la Vienne, le Conseil général du département, le Maire et le Conseil municipal de Poitiers dont les efforts et les sacrifices ont permis d'inaugurer, dès l'année scolaire 1894-95, le système complet des enseignements préparatoires aux deux branches du doctorat en droit, tel qu'il est organisé par le décret du 30 avril 1895. Grâce à la bonne volonté des autorités locales, la Faculté de Poitiers a pu éviter de se voir amoindrie, au moment même où elle était proclamée, dans une statistique générale dressée à Toulouse, la troisième des douze Facultés de province pour le nombre de ses étudiants et de ses inscriptions.

Etudiants et inscriptions. — La Faculté a compté, en 1894-95, un total de 521 étudiants, soit 3 de moins que l'année précédente. De ce nombre, 346 ont fait acte de scolarité en prenant des inscriptions ou en subissant des examens.

Il a été pris 1 054 inscriptions, ainsi réparties : capacité, 84; 1re année, 295; 2e année, 316; 3e année, 285; doctorat, 74. *Examens :* 577 examens ont été subis, soit 3 de plus que l'année précédente. *Détail :* capacité, 20 examens, 14 admissions; baccalauréat, 361 ex., 282 adm.; licence, 163 ex., 133 adm; doctorat, 30 ex., 23 adm.; thèses 3. Total des admissions : 441. Le chiffre des inscriptions de capacité tend à baisser; en revanche, celui des inscriptions de doctorat est en progrès (74 contre 68).

La Faculté signale la progression du nombre des échecs aux examens; la moyenne des ajournements s'est élevée, en effet, de 16 et 17 p. 100 à 21 p. 100.

Travaux particuliers des professeurs. — 4 professeurs ont fait paraître 7 publications (dont une due à l'honorable M. Ducrocq, de la Faculté de Paris, doyen et professeur honoraire de Poitiers).

2. *Sciences. Enseignement.* — Il faut noter, en la regrettant, la disparition des cours d'enseignement agricole qui ont fonctionné, pour la dernière fois, au nombre de quatre, en 1894-95. Cette suppression provient de la suppression de la subvention jusque-là accordée tant par le Conseil municipal que par le Conseil général de la Vienne.

Etudiants. — Le nombre des étudiants inscrits en vue de la préparation aux licences scientifiques, notamment à la licence ès sciences mathématiques tend à décroître, par suite de la difficulté croissante que trouvent les licenciés à obtenir des places dans l'enseignement secondaire.

L'honorable doyen des sciences prévoit, non sans mélancolie, le moment où il n'y aura plus aucun candidat à la licence. Il est vrai que la

création de l'année préparatoire au certificat P. C. N. donne à la Faculté une compensation numérique; mais, dit le rapport, « il n'y a malheureusement aucune compensation possible, au point de vue de l'enseignement supérieur, entre les deux catégories d'étudiants. »

La Faculté a compté 31 élèves de licence, savoir; licence mathématique, 8; physique, 12; licence ès sciences naturelles, 11. Il a été pris 16 inscriptions pour le certificat P. C. N., enfin 41 étudiants en médecine et en pharmacie ont suivi régulièrement les cours (médecins, 17; pharmaciens, 24). Au total, la Faculté des sciences de Poitiers comptait donc 88 élèves de tout ordre.

Examens. 1. *Licence.* 21 candidats se sont présentés, 8 ont été reçus. *Détail :* mathématiques. 6 cand., 1 reçu; physique, 8 cand., 3 reçus; sciences naturelles, 7 cand., 4 reçus. (Proportion des admis, 38 p. 100.) 2. *Certificat P. C. N.* 14 candidats, 12 admis. Les examens de cet ordre sont signalés comme satisfaisants, et les inscriptions pour le certificat, pour 1895-96, dépassaient, en novembre dernier, le double du chiffre de l'année précédente. 3. *Baccalauréat.* Par suite de la suppression des baccalauréats complet et restreint, le chiffre des candidats est tombé à 522, y compris 301 candidats aux anciens baccalauréats, tandis qu'en 1892 on comptait 802 candidats. *Détail des examens. 1° Ancien régime : complet :* 176 candidats, 79 admis (45 p. 100); *restreint :* 81 cand., 38 admis (47 p. 100); *enseignement spécial :* 44 cand., 25 admis (55 p. 100). 2° *Nouveau régime : classique,* lettres mathématiques, 105 cand., 31 admis (29 p. 100); *moderne,* lettres-sciences : 42 cand., 21 admis, (50 p. 100); lettres-mathématiques, 74 cand., 28 admis (38 p. 100).

Les résultats du baccalauréat moderne continuent à être plus satisfaisants que ceux du baccalauréat classique.

Travaux particuliers des professeurs. — 6 membres de la Faculté ont publié 18 travaux.

3. *Lettres. Enseignement.* — Il a été fait à la Faculté des lettres de Poitiers, en 1894-95, un total de 462 conférences privées, et de 105 conférences ou cours publics. Le cours public de littérature française a réuni une moyenne de 60 auditeurs; le cours libre de littérature allemande n'en a pas compté moins de 100. Ce dernier cours, professé à titre purement bénévole par l'honorable M. Schœn, du lycée de Poitiers, est signalé à la fois par le discours rectoral et par le rapport de M. le doyen Hild, tant à cause de son remarquable succès qu'en raison du dévouement infatigable de son auteur. Il faut noter aussi la forme originale d'enseignement inaugurée à Poitiers par MM. les professeurs Carré et Boissonnade. Ces honorables maîtres se sont donné pour tâche de diriger les recherches des travailleurs qui ambitionnent le diplôme supérieur d'études historiques et géographiques. Enfin, parmi les collaborateurs de la Faculté des lettres, il serait injuste d'oublier M. le docteur Delaunay, professeur à l'École de médecine, qui a bien voulu transformer en cours publics la conférence jusque-là réservée aux seuls étudiants sur la physiologie du système nerveux. Cet enseignement, qui a réuni un nombre honorable d'auditeurs assidus, est un complément précieux à l'enseignement philosophique de la Faculté.

Étudiants. — L'effectif des étudiants réguliers a été de 78, chiffre supérieur de 12 à celui de l'an dernier; il se décomposait ainsi : Étudiants résidant à Poitiers, 34; correspondants (licence), 14; correspondants

(agrégation), 10; diplôme d'études supérieures, 9; certificats et licence de langues vivantes, 11.

Concours et examens. — Les candidats à l'agrégation et au certificat d'aptitude n'ont pas donné les résultats habituels : aucun n'a été reçu, et un seul a été admissible. *Licence.* 35 candidats se sont présentés à la licence, 10 ont été reçus, dont 8 étaient des étudiants ordinaires de la Faculté. Un de ces licenciés a conquis son diplôme tout en poursuivant ses études juridiques; un autre a été reçu le 12e à l'École normale supérieure.

Baccalauréat. — Le total des examens de baccalauréat s'est élevé, en 1894-95, à 2 397, soit 413 de plus que l'an dernier.

Détail : 1° *classique,* 1re partie, 1 360 candidats, 470 reçus (34 p. 100) ; 2e partie, 637 cand. reçus (43 p. 100); 2° *moderne,* 1re partie, 336 cand., 134 reçus (39 p. 100) ; 2e partie, 61 cand., 40 reçus (65 p. 100).

La moyenne des réceptions, pour le baccalauréat classique, continue à baisser d'année en année; le déchet est surtout considérable à l'examen oral de la 1re partie. La Faculté se plaint que les matières de l'épreuve orale soient presque entièrement sacrifiées par les candidats à la préparation de l'écrit; de là son vœu tendant à restreindre le privilège des admissibles.

Travaux particuliers des professeurs. — 35 travaux ont été publiés par 8 professeurs de la Faculté des lettres de Poitiers.

4. *École préparatoire de médecine et de pharmacie. Inscriptions.* — Il a été pris 202 inscriptions, dont 111 pour la médecine et 91 pour la pharmacie, savoir : doctorat, 98; officiat, 13; pharmacie, 1re classe, 14; 2e classe, 77; *Examens de fin d'études.* 1er *de doctorat :* 10 candidats se sont présentés à Bordeaux, 9 ont été reçus. 2e *de doctorat :* 1re partie (anatomie et histologie), 6 candidats, admis; 2e partie (physiologie), 6 cand., également tous admis. *Examens probatoires* (*pharmacie,* 2e *classe*), 1er examen, 9 candidats, 8 reçus; 2e examen, 8 cand., 6 reçus; 3e examen, 10 candidats, tous reçus. *Brevet de sage-femme de* 2e *classe :* 6 aspirantes se sont présentées et ont été reçues. *Examens de fin d'année :* Sages-femmes (1re année), 5 aspirantes, 4 reçues; officiat, 6 candidats, 5 reçus; pharmacie, 26 candidats, 24 reçus; validation de stage officinal, 17 candidats, 15 reçus.

Aucun détail n'est fourni par le rapport officiel sur les travaux personnels de MM. les professeurs de l'École de médecine de Poitiers.

UNIVERSITÉ DE RENNES

Travaux des Facultés et des Écoles supérieures du ressort en 1894-95. — I. *Allocution du recteur.* — L'École de médecine de Rennes, dont l'histoire a été retracée dans le discours d'usage prononcé à la séance solennelle de rentrée, par M. le professeur et docteur Perrin de la Touche, tient la place d'honneur dans l'allocution rectorale. C'est qu'en effet le décret du 3 août 1895, réorganisant cette École et l'élevant au rang d'École de plein exercice de médecine et de pharmacie, a été un événement considérable dans les annales du groupe des Facultés de Rennes. Il y avait là comme une espérance de plus, et presque une promesse, pour l obtention du nom d'Université, si longtemps convoité, et enfin accordé par une loi qui récompense de persévérants efforts, et

donne satisfaction à de légitimes ambitions. L'honorable recteur de Rennes a tenu à remercier publiquement et la municipalité rennaise, et le préfet d'Ille-et-Vilaine, et le Conseil général qui, tous, soit par leurs démarches, soit par leurs votes, soit par les allocations attribuées à l'École, ont décidé de sa promotion, et ainsi assuré sa vitalité. La reconnaissance du chef de l'Université de Rennes devait aussi s'exprimer à un généreux donateur qui, en souscrivant une somme de 78000 francs pour la construction d'une Maternité à l'Hôtel-Dieu, a levé les derniers scrupules de l'Administration centrale. L'éminent directeur de l'Enseignement supérieur, M. Liard, « préoccupé des questions d'assistance autant que des questions d'enseignement », avait fait de la création de cette œuvre d'humanité une condition absolue du plein exercice. L'homme de bien qui a ainsi enrichi l'École de Rennes voulait garder l'anonyme; M. le recteur Jarry a considéré comme un devoir de le nommer, en lui rendant un public hommage; c'est l'honorable M. Coulabin, dont la gratitude universitaire n'oubliera pas le nom.

II. *Rapport du Conseil général des Facultés. Vœux.* — Nous relevons dans le rapport présenté au Ministre de l'Instruction publique par le Conseil général des Facultés de Rennes, les diverses demandes d'améliorations d'ordre scientifique réclamées par ces Facultés. *Droit.* La Faculté de droit renouvelle le vœu : 1° que le certificat de capacité soit exigé des futurs notaires, comme il l'est des avoués; 2° que la durée des études préparatoires à ce certificat soit portée à deux années, et que ces études comprennent les trois cours de Code civil, le droit criminel, les deux cours semestriels de procédure civile, et, au choix, le cours de droit commercial ou celui de droit administratif. — *Sciences.* La Faculté demande, comme complément indispensable du personnel nécessaire pour l'enseignement de la physique, soit un maître de conférences, soit un chef de travaux pratiques de physique. — *Lettres.* La Faculté sollicite avant tout le rétablissement de la conférence d'anglais, commandée, à son sens, par la situation géographique de Rennes, par la présence de colonies anglaises importantes dans la région voisine, enfin par le nombre croissant des jeunes gens qui se destinent à l'enseignement des langues vivantes. La Faculté réclame, en outre, la création d'une chaire de géographie, l'organisation actuelle des cours rendant impossible la préparation sérieuse à l'agrégation d'histoire, et obligeant les candidats à se rendre à Paris ou à Bordeaux.

III. *Statistique particulière des Facultés.* 1. *Droit. Étudiants.* — Le nombre des étudiants ayant fait acte de scolarité a été de 320, savoir : ayant pris des inscriptions et subi des examens, 211; ayant subi des examens sans avoir à prendre d'inscriptions, 35; ayant pris des inscriptions sans subir d'examens, 75. Si l'on ajoute 202 étudiants inscrits antérieurement (dont 79 de doctorat), dont les inscriptions ne sont pas périmées, on arrive au total général de 522 étudiants.

Inscriptions. Il a été pris 1024 inscriptions, chiffre plus élevé que celui des deux années précédentes (929 et 954). *Examens.* Il a été passé 585 examens, soit 44 de plus que l'an dernier; les réceptions ont été au nombre de 412. Le rapport de l'honorable doyen constate l'amélioration de la valeur des épreuves, dont témoigne l'accroissement des boules blanches et blanches-rouges : on rencontre, en effet, en 1894-95, 258 blanches au lieu de 247 et 334 blanches-rouges au lieu de 328; les

rouges sont stationnaires à 680. En revanche, le nombre des rouges-noires et des noires s'est accru (respectivement 397 et 212, contre 312 et 183). *Détail des examens* : capacité, 13 candidats, 6 reçus; baccalauréat : 291 épreuves, 261 admissions; licence, 136 épreuves, 116 admissions; doctorat : 42 épreuves, 26 admissions; thèses, 2.

Travaux particuliers des professeurs. 3 professeurs de la Faculté de droit ont fait paraître 3 publications.

2. *Sciences. Étudiants.* — 36 étudiants ont suivi les cours du certificat P. C. N. La Faculté, tout en rendant hommage au zèle et au succès de ces jeunes gens, exprime le regret qu'ils lui arrivent avec une préparation presque nulle. — A ces 36 étudiants, il faut ajouter 32 élèves résidents, se préparant aux divers ordres de la licence, 30 élèves appartenant à diverses villes du ressort académique, et inscrits pour la préparation à l'agrégation. Total général : 108 étudiants. Les candidats à l'agrégation de physique ont été réunis à Rennes à des époques fixes, et exercés à faire des leçons de physique et de chimie; les points les plus nouveaux de la science ont été spécialement développés pour eux.

Les cours publics de sciences physiques et naturelles ont été suivis par des auditeurs bénévoles; plusieurs étudiants en médecine ont demandé à suivre des cours préparatoires au certificat P. C. N., afin de se munir de connaissances plus solides en vue des premiers examens de doctorat.

Répartition des 32 élèves résidents : 7 boursiers, 6 répétiteurs, 15 élèves 4 préparateurs. (Il n'est point fourni de détails sur la répartition de ces étudiants entre les diverses disciplines.)

Examens. 1. *Certificat P. C. N.* — 29 étudiants se sont présentés, 22 ont été admis, dont 5 avec la mention *bien.* 2. *Licence.* 30 candidats, 6 admis, savoir: mathématiques, 10 cand., 2 reçus ; physique, 17 cand., 4 reçus, sciences naturelles, 3 cand., aucun reçu. 3. *Baccalauréat.* 352 cand. soit 142 de moins que l'année précédente, ont subi les épreuves des divers baccalauréats scientifiques. La proportion des reçus a été de 42 p. 100 pour le restreint, de 54,5 p. 100 pour 100 pour le complet; de 48,8 à 54,1 p. 100 pour les baccalauréats du nouveau régime. *Détail* : *restreint,* 50 cand., 21 reçus; *complet,* 88 cand., 48 reçus; *classique,* lettres-mathématiques, 127 cand., 65 reçus; *moderne,* lettres-mathématiques, 63 cand., 32 reçus ; lettres-sciences, 24 cand., 13 reçus.

Travaux particuliers des professeurs. — 23 travaux ont été publiés par 8 membres de la Faculté des sciences de Rennes.

3. *Lettres. Enseignement.* — L'honorable M. Loth, doyen, se félicite de voir les lacunes de l'enseignement de la Faculté des lettres de Rennes se combler peu à peu. Cette Faculté, grâce à la libéralité éclairée du Conseil municipal et à l'appui de la Direction de l'enseignement supérieur, va posséder, la première en France, un laboratoire de psychologie et de linguistique expérimentale. — Elle est comprise parmi les neuf Facultés de France investies du pouvoir de conférer la licence de langues vivantes et verra donc créer incessamment la conférence d'anglais, objet de ses vœux réitérés.

L'enseignement de la géographie physique, base nécessaire de la géographie historique, a pu être établi à la Faculté des lettres de Rennes grâce au désintéressement d'un maître dévoué, l'honorable M. Seunes,

professeur à la Faculté des sciences. Reste à compléter, au bénéfice des candidats à l'agrégation d'histoire, l'enseignement de la paléographie et de la diplomatique. Il y a lieu d'espérer alors de brillants succès, puisque, dès l'année scolaire 1894-95, sur trois candidats suivant, tous les quinze jours seulement, les cours préparatoires à l'agrégation d'histoire, deux ont été déclarés admissibles.

Étudiants. Il n'est fourni par le rapport officiel aucun détail ni sur le nombre, ni sur la répartition des élèves de la Faculté des lettres de Rennes. On signale seulement la création, par le Conseil général d'Ille-et-Vilaine, d'une bourse de licence.

Examens. 1. *Licence.* 26 candidats se sont présentés, 11 ont été reçus. En novembre 1894, 13 candidats ont affronté l'épreuve, 4 ont conquis le diplôme (aucun détail n'est donné sur leur répartition). En juillet 1895, sur 13 candidats, 7 ont réussi. Ont été admis 3 candidats pour la licence philosophique, 1 pour l'histoire, 3 pour les lettres. 2. *Baccalauréat.* Sur un total de 2424 candidats, 1 206 ont été admis. *Détail : classique,* 1re partie, 1 422 candidats, 620 reçus, 2e partie, 689 candidats, 397 reçus ; *ancien régime,* 2e partie, 15 candidats, 4 reçus ; moderne, 1re partie, 263 candidats, 131 reçus ; 2e partie, 35 candidats, 14 reçus.

Travaux personnels des professeurs. 5 professeurs ont publié 9 travaux.

4. *Écoles de médecine et de pharmacie du ressort.* I. *École de plein exercice de Nantes. Étudiants et inscriptions.* 227 élèves régulièrement inscrits ont pris 910 inscriptions (augmentation de 55 inscriptions sur l'exercice précédent), ainsi réparties : doctorat, 470 ; officiat, 73 ; pharmacie, 1re classe, 90 ; 2e classe, 183 ; certificat P. C. N., 94. L'École a été, en outre, fréquentée par 34 étudiants qui n'ont plus d'inscriptions à prendre, tant internes des hôpitaux qu'auditeurs bénévoles. La population scolaire totale s'est donc élevée à 260 étudiants, chiffre le plus haut qui ait été jamais atteint à Nantes.

Examens. Les élèves de l'École ont subi en tout 380 examens, ayant donné lieu à 317 épreuves ; 40 diplômes ou certificats d'aptitude ont été décernés à 5 officiers de santé, 16 pharmaciens de 2e classe, 19 sages-femmes de 2e classe. A regarder le détail, nous relevons : pour l'examen du certificat d'études P. C. N., 21 examinés, 15 reçus ; pour le 1er de doctorat, 22 examinés, 21 reçus ; pour le 2e de doctorat, 1re partie, 40 examinés, 37 reçus ; 2e partie, 35 examinés, tous reçus. Enfin les élèves de l'École de Nantes, aspirants au doctorat, ont subi devant la Faculté de médecine de Paris 68 examens suivis de 60 admissions ; et, devant celle de Bordeaux, 6 examens, tous suivis de réceptions.

II. *École réorganisée de Rennes. Inscriptions.* 501 inscriptions ont été prises, savoir : doctorat, 264 ; officiat, 73 ; pharmacie, 1re classe, 53 ; 2e classe, 111.

Examens. 1° *Fin d'année :* officiat, 26 candidats, 20 reçus ; pharmacie, 1re classe, 15 candidats, 9 reçus ; 2e classe, 33 candidats, 20 reçus. Total pour cette catégorie : 74 candidats, 49 reçus. 2° *Fin d'études :* officiat, 20 candidats, 17 reçus ; pharmacie, 2e classe, 44 candidats, 34 reçus ; validation de stage, 33 candidats, 25 reçus ; 1er et 2e de doctorat en médecine, 67 candidats, 56 reçus. Total : 187 candidats, 133 reçus.

Publications des professeurs : 8 travaux ont été publiés par 5 professeurs.

III. *École réorganisée d'Angers. Inscriptions.* Il a été pris 379 inscriptions, soit 20 de plus que l'année précédente. *Répartition :* année préparatoire (certificat P. C. N.) 53; doctorat, 179; officiat, 46; pharmacie, 1re classe, 20; 2e, 81.

Examens. 214 examens divers ont été subis par les élèves de l'École d'Angers, soit au sein même de l'École, soit devant les Facultés, et ont abouti à 192 admissions. 28 diplômes ont été délivrés (officiers de santé, 2; pharmaciens, 4; herboristes (2e classe), 2; sages-femmes (2e classe), 20).

Détail des examens : certificat P. C. N. : 16 candidats, 12 reçus : *examens de fin d'année :* 33 candidats, 31 reçus ; examens semestriels, 4 candidats, tous reçus; 1er et 2e de doctorat : 55 candidats, tous reçus. *Examens de fin d'études :* officiers de santé, 5 candidats, tous reçus ; sages-femmes de 2e classe, 36 aspirantes, 35 reçues ; pharmaciens, 27 candidats, 20 reçus ; herboristes, 4 candidats, 2 reçus ; validation de stage, 24 candidats, 19 reçus ; examens de doctorat devant les Facultés, 10 candidats, 9 reçus.

IV. *École préparatoire à l'enseignement supérieur des sciences et des Lettres de Nantes. Cours.* L'enseignement de l'École a conservé son organisation antérieure, comportant des cours du soir (de 8 à 9 heures) et des cours du jour (de 5 à 6 heures). Les cours du soir, qui s'adressent plus spécialement au grand public, ont réuni un assez grand nombre d'auditeurs appartenant à toutes les classes de la population. Les cours de littérature, de philosophie et d'histoire ont joui d'une faveur toute particulière.

Inscriptions. L'École a reçu 740 inscriptions, soit 78 de plus que l'année précédente. Les auditeurs habituels des cours de 5 à 6 heures comprenaient des jeunes gens se préparant à des examens divers : candidats à la licence, instituteurs, agents voyers, conducteurs des ponts et chaussées, employés des postes et télégraphes. On a continué, comme les années précédentes, les travaux pratiques de physique et de chimie ainsi que les herborisations. Les cours de dessin annexés à l'École ont compté 55 inscriptions pour le dessin artistique ; malheureusement l'École n'a pu offrir aux inscrits que les 30 places dont elle dispose. En résumé, l'École de Nantes a gardé sa situation prospère, malgré l'ouverture, en dehors d'elle, de cours nouveaux destinés au commerce, et malgré aussi l'organisation, à l'École de médecine, des cours préparatoires à l'examen du certificat P. C. N.

UNIVERSITÉ DE CLERMONT

Décentralisation universitaire. — Voici encore, après les exemples que l'on a vus relatés ici de soutenances brillantes en province, un cas digne d'attention de décentralisation universitaire. Nous devons à l'obligeance du distingué doyen de la Faculté des lettres de Clermont, l'honorable M. Des Essarts, communication de la « véritable fête littéraire » qui a été offerte, l'été dernier, aux lettrés de Clermont par la soutenance des deux thèses de M. l'abbé Delmont, maître de conférences à l'Institut catholique de Lyon. Ce nouveau docteur, ancien élève de la Faculté des lettres de Clermont et reçu licencié par elle, avait choisi Bossuet pour le sujet de ses deux thèses : la thèse latine était consacrée

aux écrits en latin du grand orateur ; la thèse française avait pour titre : *Bossuet et les Saints Pères*. La discussion, s'il en faut croire les comptes rendus locaux, a été aussi brillante que vive : il semble que la Faculté ait accepté, cependant, les principales conclusions du récipiendaire, qui a été loué par M. le doyen Des Essarts de son culte pour Bossuet, dont la gloire « est une des religions de la France ». On voit qu'à Clermont on suit la mode parisienne : il n'y a pas si longtemps qu'un maître, M. Brunetière, travaille, à Paris, à faire de Bossuet le type le plus achevé de la perfection, dans le plus parfait des siècles littéraires. Enfin, M. l'abbé Delmont a conquis son bonnet de docteur « avec éloge spécial ».

Il est à souhaiter que les Universités provinciales cherchent et trouvent de plus en plus les occasions d'affirmer et leur vitalité et la valeur des travaux de leurs élèves, en encourageant, en provoquant les soutenances de thèses doctorales. Lyon a donné l'exemple ; Clermont suit. Espérons que ce n'est là qu'un début.

ALLEMAGNE

Statistique des examens d'État passés dans l'Empire allemand en 1894-95 pour l'exercice des professions médicale, pharmaceutique, etc. — 1° *Médecine* : 1 357 candidats docteurs en médecine ont subi avec succès l'examen dit d'*approbation* qui leur confère le droit d'exercer leur art : de ce nombre, 557 ont soutenu devant les Universités prussiennes, 347 devant celles d'Erlangen, Munich et Wurtzbourg ; 136 ont passé à Leipzig, 115 à Fribourg et Heidelberg, 64 à Strasbourg, 47 à Iéna, 34 à Tübingen, 33 à Rostock, 24 à Giessen. 2° *Art dentaire* : Ont conquis l'*approbation* 83 dentistes, dont 57 en Prusse, 10 en Bavière, les autres dans divers petits États allemands. 3° *Pharmacie* : 638 pharmaciens ont été *approuvés*, dont 282 en Prusse, 182 en Bavière, 43 dans le grand-duché de Bade, 36 dans le royaume de Saxe, 18 dans le royaume de Würtemberg, etc. Enfin il a été procédé à la réception de 227 vétérinaires, dont 163 dans le seul royaume de Prusse, parmi lesquels figurait un candidat pourvu du diplôme de docteur en philosophie.

L'Université de Heidelberg et ses rapports avec la France. — Une étude curieuse a été publiée récemment par le *Mercure de Souabe* sur les rapports qui ont existé entre l'Université de Heidelberg et la France savante, presque sans interruption jusqu'à la guerre de 1870. Dès l'époque lointaine de sa fondation, cette Université s'était modelée sur celle de Paris, où son premier recteur, Marsilius von Inghen, avait été professeur et recteur. Ce Marsilius, ainsi que plusieurs autres maîtres, alors appelés de Paris, n'était, il est vrai, pas Français, mais Hollandais. Au XVIe siècle, grâce à la Réformation, des élèves de race française proprement dite commencèrent à se rendre à Heidelberg ; on inscrivit les premiers en 1553, et le 6 juillet 1558 fut la date de l'immatriculation de deux étudiants parisiens. De 1519 à la fin du XVIe siècle, les registres de l'Université ne portent pas moins de 340 étudiants français, dont 42 Parisiens : il paraît plausible, à défaut de documents précis, que ces Français furent en majorité des étudiants en théologie protestante.

Il y eut aussi, à cette même époque, des professeurs français à Heidelberg ; on cite, entre autres, le célèbre jurisconsulte François

Balduin (1556-1561), le légiste Hugo Douellus de Châlons, qui fut recteur de l'Université (1576); le théologien Pierre Boquin (1557-1577), le célèbre Pierre La Ramée, plus connu sous le nom latinisé de Ramus, qui professa un an, de 1569 à 1570.

Saumaise étudia longtemps les trésors de la précieuse bibliothèque des Électeurs, et d'autres savants français, dont François Estienne, fils de Robert Estienne, s'établirent à Heidelberg où ils exercèrent la profession d'imprimeurs.

La période du XVIIe siècle qui précéda la guerre de Trente ans vit encore une grande affluence de Français dans la studieuse ville universitaire, grâce surtout à l'attrait exercé sur eux par la cour toute française de l'électeur Frédéric V, qui avait été élevé à Sedan,

Au XVIIIe siècle, on ne voit plus guère de Français à Heidelberg; 43 étudiants de cette nationalité, dont 13 Parisiens, furent inscrits à l'Université; la plupart étaient des émigrés.

Au XIXe siècle, l'enseignement d'illustres jurisconsultes, Zachariæ et Mittermaier, attira un certain nombre de studieux Français dans cette ville de Heidelberg, que le journal *le Globe* signalait, en 1829, comme très hospitalière et fournissant le type le plus accompli des hautes études en Allemagne. Le plus illustre des visiteurs français d'Heidelberg fut, à cette époque, Edgar Quinet, qui y fit deux séjours, de 1827 à 1829, puis de 1836 à 1837. L'éminent historien et philosophe s'était particulièrement attaché à Creuzer, et aussi au poète Tieck, qui habitait alors Heidelberg.

Dans les temps plus rapprochés de nous, on ne peut guère noter, parmi les Français qui se rendirent à Heidelberg pour y perfectionner leurs études, que quelques physiciens et chimistes, attirés par l'enseignement renommé de Bunsen et de Helmholtz.

SUISSE

Professeurs et étudiants du Polytechnicum fédéral de Zurich.

ANNÉE SCOLAIRE 1894-96

Professeurs : 101. — *Assistants et préparateurs :* 24. — *Total des maîtres :* 135. — *Total des étudiants immatriculés :* 757. — *Architectes :* 39. — *Ingénieurs :* 198. — *Mécaniciens :* 288. — *Chimistes :* 127. — *Pharmaciens :* 9. — *Forestiers :* 27. — *Agronomes :* 26. — *Ingénieurs de culture :* 9. — *Section des maîtres spéciaux de sciences :* 32. — *Auditeurs libres :* 473. — *Élèves suisses :* 431. — *Étrangers :* 326.

SUISSE. — STATISTIQUE DES UNIVERSITÉS EN 1894-95.

1° Tableau du corps enseignant.

UNIVERSITÉS	TOTAL DES MAITRES	THÉOLOGIE CATHOLIQUE Professeurs ordinaires.	THÉOLOGIE PROTESTANTE Professeurs ordinaires.	Professeurs honoraires.	Professeurs extraordinaires.	Priv.-Doc.	TOTAL.	DROIT Professeurs ordinaires.	Professeurs honoraires.	Professeurs extraordinaires.	Priv.-Doc.	TOTAL.	MÉDECINE Professeurs ordinaires.	Professeurs honoraires.	Professeurs extraordinaires.	Priv.-Doc.	TOTAL.	PHILOSOPHIE Professeurs ordinaires.	Professeurs honoraires.	Professeurs extraordinaires.	Priv.-Doc.	Lecteurs.	TOTAL.
A. SEMESTRE D'HIVER 1894-95.																							
Bâle	95	»	7	»	3	1	11	7	»	1	3	11	12	»	5	11	28	17	»	17	11	»	45
Berne	113	4	4	1	2	»	7	10	1	»	5	16	10	3	5	17	35	17	4	9	20	1	51
Fribourg	46	10	»	»	»	»	»	13	»	1	1	15	»	»	»	»	»	17	»	2	2	»	21
Genève	118	»	5	»	»	2	7	8	»	1	4	13	15	2	3	19	39	22	7	13	17	»	59
Lausanne	87	»	4	1	1	1	7	4	6	4	1	15	6	»	8	7	21	13	4	19	6	2	44
Neuchâtel	40	»	5	»	»	1	6	5	»	»	»	5	»	»	»	»	»	20	1	2	6	»	29
Zurich	118	»	6	1	1	4	12	8	»	2	7	17	9	1	4	20	34	18	»	11	26	»	55
TOTAL	617	14	31	3	7	9	50	55	7	9	21	92	52	6	25	74	157	124	16	73	88	3	304
B. SEMESTRE D'ÉTÉ 1895.																							
Bâle	94	»	7	»	1	1	9	6	»	1	3	10	13	»	4	12	29	18	»	16	12	»	46
Berne	113	4	3	1	1	»	7	10	1	»	5	16	10	3	5	19	37	17	3	9	19	1	49
Fribourg	47	10	»	»	»	»	»	12	»	2	1	15	»	»	»	»	»	16	»	4	2	»	22
Genève	117	»	5	»	»	2	7	8	»	1	2	11	15	2	3	18	38	22	7	13	19	»	61
Lausanne	92	»	4	1	3	»	8	4	7	4	1	16	7	»	7	7	21	12	4	21	6	4	47
Neuchâtel	40	»	5	»	»	1	6	5	»	»	»	5	»	»	»	»	»	20	1	2	6	»	29
Zurich	117	»	6	1	1	4	12	9	»	3	5	17	9	1	4	20	34	19	»	10	25	»	54
TOTAL	620	14	32	3	6	8	49	54	8	11	17	90	54	6	23	76	159	124	15	75	89	5	308

2° Tableau des Étudiants.

UNIVERSITÉS.	TOTAL DES AUDITEURS.	ÉTUDIANTS IMMATRICULÉS.		AUDITEURS LIBRES.		ÉTUDIANTS.		THÉOLOGIE CATHOLIQUE.		THÉOLOGIE PROTESTANTE.		DROIT.		MÉDECINE.		PHILOSOPHIE.	
		Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Suisses.	Étrangers.	Étudiants.	Auditeurs.	Étudiants.	Auditeurs	Étudiants.	Auditeurs.	Étudiants.	Auditeurs.	Étudiants.	Auditeurs.
A. SEMESTRE D'HIVER 1894-95																	
Bâle.	527	456	3	60	8	360	99	»	»	78	5	62	1	162	3	157	59
Berne. . . .	712	548	82	39	43	444	186	7	»	31	»	142	8	212	1	235	79
Fribourg . .	305	240	»	64	1	115	125	128	24	»	»	60	6	»	»	52	35
Genève . . .	815	521	132	101	61	246	407	»	»	61	7	86	11	235	39	271	105
Lausanne. .	516	382	20	70	44	236	166	»	»	54	»	107	18	97	1	144	95
Neuchâtel. .	130	58	1	50	21	54	5	»	»	17	4	6	3	»	»	36	64
Zurich . . .	822	548	133	69	72	394	287	»	»	30	»	80	22	318	13	253	106
TOTAL. .	3827	2753	371	453	250	1849	1275	135	24	274	16	543	69	1024	57	1148	537
B. SEMESTRE D'ÉTÉ 1894-95																	
Bâle.	609	434	3	170	2	350	87	»	»	75	6	56	3	149	6	157	157
Berne. . . .	648	527	80	26	15	437	170	5	»	25	1	142	5	136	2	248	34
Fribourg . .	308	235	»	72	1	115	120	131	30	»	»	58	8	»	»	46	35
Genève . . .	826	512	125	96	63	229	438	»	»	60	1	118	6	217	40	272	112
Lausanne. .	493	406	20	42	25	214	212	»	»	51	»	149	12	92	2	134	53
Neuchâtel. .	107	65	2	30	10	59	8	»	»	18	1	6	1	»	»	43	38
Zurich. . . .	770	550	125	59	36	369	306	»	»	36	»	75	14	296	10	268	71
TOTAL. .	3761	2759	355	495	152	1773	1341	136	30	265	9	604	49	940	60	1168	500

BELGIQUE

BRUXELLES

Université libre. — Le rapport pour la 61e année académique (1894-95) et le programme des cours pour la 63e année (1896-97) viennent de paraître. Nous en extrayons les renseignements suivants :

Le nombre des inscriptions au rôle des étudiants s'est élevé à 1 316, dont 530 pour la Faculté de médecine, 253 pour la Faculté des sciences, 245 pour la Faculté de droit, 149 pour la Faculté de philosophie et lettres et 139 pour la Faculté des sciences appliquées (École polytechnique). La diminution du nombre des étudiants qui s'est produite, depuis la mise en vigueur de la loi de 1890 sur l'enseignement supérieur, à Bruxelles comme dans les autres Universités belges, paraît enrayée. En 1893-94, le nombre des étudiants était descendu à 1 309.

950 récipiendaires se sont présentés aux examens pour les grades légaux, 159 aux épreuves dites scientifiques. De ceux-ci, 108 étaient étrangers, dont 47 Anglais (à la Faculté de médecine), 19 Bulgares, 11 originaires des Indes anglaises, 18 Roumains et quelques Brésiliens, Turcs, Russes, Espagnols et Autrichiens.

Le corps professoral comprend 41 professeurs ordinaires, 23 professeurs extraordinaires, 33 agrégés, 7 chargés de cours non agrégés, 8 professeurs émérites ou honoraires, soit au total 112 personnes. L'activité scientifique du personnel enseignant est attestée par l'énumération, au rapport, de plus de deux cents publications faites pendant l'année 1894-95 par des professeurs de l'Université.

Les cours portés au programme des cinq Facultés pour la prochaine année académique sont de deux catégories : les cours obligatoires, exigés par la loi pour l'obtention des diplômes légaux de docteurs en philosophie et lettres, en droit, en sciences, en médecine, de pharmaciens ou d'ingénieurs, diplômes délivrés par les jurys de l'Université elle-même, mais entérinés par une commission gouvernementale; et les cours complémentaires ou libres, non prescrits par la loi.

Il n'est pas possible d'énumérer ici les cours obligatoires. Bornons-nous à noter qu'ils sont, pour les cinq Facultés, au nombre de 186, comportant 325 heures hebdomadaires.

Voici les titres des principaux cours complémentaires qui seront professés en 1896-97, à la Faculté de philosophie et lettres : géographie historique (obligatoire), sanscrit, antiquités aryennes, histoire des religions, physiologie générale; à la Faculté de droit : médecine légale, droit politique général, régime colonial et législation du Congo; propriété foncière; droit industriel, législation ouvrière comparée; à la Faculté des sciences : photochimie, paléontologie des vertébrés; à la Faculté de médecine : 13 cliniques et 17 cours spéciaux; en dehors des Facultés : histoire des doctrines économiques et socialistes, biologie dans ses rapports avec les sciences sociales. Ces deux cours font partie, avec quelques-uns, des cours cités ci-dessus à la Faculté de droit, de l'enseignement des sciences sociales. Cet enseignement, que l'Université libre de Bruxelles a, la première en Belgique, fondé en 1889, va être incessamment développé et coordonné.

Outre des cours libres, la Faculté de médecine organisera pendant les mois d'août et de septembre 1897, comme il a été fait en 1896 et en

1895, des cours de vacances exclusivement destinés aux docteurs en médecine.

Le programme des cours énumère de nombreuses institutions académiques (bibliothèque, collections diverses, musée de zoologie, laboratoires). Les plus importantes sont assurément les nouveaux Instituts scientifiques, au nombre de quatre. La Faculté des sciences possède un Institut botanique, installé à côté du Jardin botanique de l'État, et qui renferme de très rares collections de plantes rapportées de l'Afrique centrale et de Java par d'anciens élèves de l'Institut; la Faculté de médecine possède trois Instituts, fondés, avec la participation de la ville de Bruxelles, par de généreux amis de la science. Ils sont situés dans une des plus vastes promenades de Bruxelles, le parc Léopold. Leur situation et leur installation ont été unanimement admirées par les savants étrangers qui ont assisté, en octobre 1895, aux fêtes inaugurales de ces établissements. Des trois Instituts, l'un est consacré à la physiologie, le second à l'anatomie, le troisième à la bactériologie (ce dernier a comme annexe un service sérothérapique).

Il convient de signaler aussi, parmi les institutions universitaires, le séminaire d'histoire et de géographie. Ses membres étudiants ont entrepris la publication d'une vaste bibliographie de tous les travaux publiés par des revues, concernant l'histoire de Belgique. Ce même séminaire a, par une heureuse innovation, organisé des excursions historiques et archéologiques, faites sous la direction des professeurs dans toutes les régions du pays.

L'Université libre de Bruxelles ne borne pas son activité à être un laboratoire de hautes études. Elle s'efforce d'opérer dans le public la diffusion de la science. C'est dans ce but que plusieurs de ses professeurs ont fondé il y a trois ans une Société d'enseignement supérieur populaire, sur le modèle, adapté aux circonstances locales, des Extensions universitaires d'Angleterre. Pendant l'année 1895-96, l'*Extension de l'Université libre* a donné 18 cours dans 10 villes du pays, devant 4150 auditeurs. Contrairement à ce qui se passe en Angleterre, les sujets les plus demandés relèvent des sciences naturelles. Les cours historiques ou littéraires sont moins recherchés. Pour l'année qui commence, l'Extension de l'Université, qui s'est assuré la collaboration de 45 membres du corps professoral universitaire, offre au public 92 cours, de six leçons en général. Les cours sont payants, comme en Angleterre, mais la rétribution à verser par les auditeurs est extrêmement modeste. L'*Extension de l'Université* est subventionnée par le Conseil d'administration de l'Université, mais elle a une organisation entièrement indépendante de l'établissement dont elle est la populaire émanation.

Comme l'Extension, la *Revue de l'Université* a été créée (en 1895) pour faire connaître au public le mouvement scientifique qui s'opère dans les Facultés. Dirigée par un comité de professeurs et, comme l'Extension, indépendante de l'administration universitaire, la *Revue* publie des travaux des professeurs, des thèses doctorales, des communications scientifiques d'étudiants. Elle comprend annuellement 10 livraisons de 80 pages chacune. (*Communication d'un correspondant de la Revue.*)

E. S.

NOUVELLES ET INFORMATIONS

L'ÉCOLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

M. Alfred Rambaud, Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, a prononcé, le 20 octobre 1896, à l'occasion de l'installation du nouveau directeur des études de l'École normale supérieure d'enseignement primaire à Fontenay-aux-Roses l'allocution suivante :

« Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, en 1880, quand fut créée l'École normale de Fontenay, la pensée qui avait présidé à cette fondation se révéla tout entière dans le choix même de l'homme qui fut chargé de l'organisation et de la direction des études.

« Votre fondateur, M. Jules Ferry, dont le nom reste inséparable du relèvement intellectuel et moral de la France, était plus qu'un homme d'État : il était un philosophe, un penseur, qui ne s'absorbait pas dans les incidents quotidiens de la politique, mais qui voyait loin dans l'avenir. Il avait profondément réfléchi sur la nature humaine, sur les conditions d'existence d'une société démocratique; il prétendait enraciner la République dans les intelligences et dans les cœurs, afin que chaque génération nouvelle de Français lui apportât son contingent de force, qu'elle se rajeunît sans cesse de l'éternelle jeunesse de la nation et que le renouvellement même des hommes et des choses la rendît indestructible.

« Jamais, dans sa pensée, il n'a séparé de l'instruction proprement dite l'éducation morale, l'éducation civique, et peut-être l'instruction lui apparaissait-elle moins comme le but que comme le moyen.

« Vous devinez quelle fut sa première préoccupation quand il fonda cette maison où se formeraient les jeunes filles destinées à être les maîtresses de celles qui seraient les maîtresses de l'enfance. Ni Fénelon, ni Mme de Maintenon, ni aucun des éducateurs les plus fameux n'a eu pour ses élèves des ambitions aussi hautes que celles qu'il conçut pour vous.

« Ce n'est pas seulement la science que vous deviez transmettre à vos futures élèves pour qu'elles la transmissent à de plus jeunes; non, à ses yeux, c'étaient surtout les idées, les doctrines, les sentiments qui feraient de la société française la plus honnête, la plus fortement armée contre les épreuves de la vie nationale et de la vie internationale.

« Il avait compté sur vous pour donner à la France une âme républicaine. Mais quel serait votre maître à vous, votre éducateur, votre directeur à vous? Il fallait un homme non seulement d'une haute culture intellectuelle, mais d'une haute culture morale, indépendante de telle ou telle formule religieuse, et, cependant, présentant cette solidité de principes, cette puissance de conviction, cette ardeur de propagande qui semblaient ne pouvoir se rencontrer que chez les saints des religions positives.

« Cet esprit si libre et ce caractère si énergique et si droit, Jules Ferry les trouva chez M. Félix Pécaut. De sa forte éducation religieuse, votre directeur d'hier avait gardé tout ce qui fait l'apôtre; mais combien il était dégagé de tout formalisme, c'est ce que vous ont révélé ses études sur le christianisme libéral; quelle passion éclairée, quelle connaissance du cœur humain, quelle finesse de psychologue il apportait à l'œuvre de la régénération par l'école! C'est ce que vous a sans doute appris son beau livre sur l'éducation nationale.

« Mais vous l'avez mieux connu que par ses livres. Vous l'avez connu par son enseignement vivant, pénétrant, d'une impérieuse douceur, qui ne constituait pas un cours suivi sur l'éducation ou la morale, mais qui ramenait tout à la morale et à l'éducation; qui faisait tout concourir au même but, même les sciences, le dessin ou la musique; qui n'affectait pas la forme de leçons, mais s'exerçait par des conversations familières, où il s'efforçait d'abord de vous bien connaître, puis de vous révéler à vous-mêmes.

« Il était une conscience et il fut un directeur de consciences dans le sens le plus élevé du mot. Il était une intelligence née pour agir sur les autres intelligences, pour les éveiller, les exercer, les redresser, les développer.

« Sur toutes les élèves il a marqué son empreinte, et, par elles, son esprit s'est répandu dans la France entière, dans toute notre éducation féminine, avec ses caractères de sévère méthode, de bon sens affiné, de sérieux, d'originalité, de liberté.

« J'aurais voulu pouvoir conserver à l'école de Fontenay ce maître incomparable, mais déjà au temps de mes prédécesseurs, il avait manifesté la ferme résolution de se consacrer à ses petits-enfants que des raisons de santé retiennent sous le beau climat de notre sud-ouest, et desquels il vivait séparé depuis de longs mois. Soyez assurées, Mesdemoiselles, que ce fut pour lui une heure douloureuse, que celle où il fut contraint de choisir entre sa famille de Fontenay et sa famille d'Orthez. Ce fut chez lui non seulement un conflit d'affections, mais aussi un conflit de devoirs, et c'est le devoir le plus strict qui devait nécessairement l'emporter.

« Aux prières que je lui avais adressées, à plusieurs reprises, pour qu'il gardât la direction de vos études encore une année, encore un trimestre, au moins jusqu'au début de l'année prochaine, il m'a répondu par des paroles et par des lettres dont je me sens grandement honoré, par l'assurance de son dévouement le plus entier à l'œuvre commencée, mais aussi par l'affirmation des devoirs impérieux qui le rappelaient là-bas.

« J'ai dû m'incliner et, à mon grand regret, j'ai dû sanctionner de ma signature sa décision.

« Du moins il ne nous abandonne pas entièrement. Il a bien voulu accepter de garder son rang dans l'inspection générale. De plus, l'organisation si souple que Jules Ferry a donnée au Conseil supérieur de l'Instruction publique, m'a permis d'y réserver un siège à M. Félix Pécaut. Il y est entré à la fois comme membre du Conseil et comme membre de la Section permanente, qui est comme le grand ressort de notre système représentatif universitaire. Vous avez donc dans cette haute assemblée, Mesdemoiselles, un patron dont l'autorité y sera grande,

qui exercera la plus légitime et la plus efficace influence sur le progrès des études en général, et qui assurément veillera de près sur votre maison.

« C'est en m'inspirant de son avis que j'ai fait choix pour le remplacer auprès de vous de l'homme qu'il considère comme le plus apte à lui succéder. M. Steeg s'est formé dans le même milieu de pensée libre et de foi au progrès par l'enseignement. Dans sa direction du Musée pédagogique, il a donné la mesure de son érudition dans les choses d'éducation et aussi de son esprit d'initiative. Faut-il vous rappeler que, dans nos crises politiques, il a combattu pour la liberté ?

« Si les devoirs de famille éloignent de nous M. Pécaut, si la Sorbonne a pris M. Buisson, c'est un ami à tous deux, c'est un de leurs plus dévoués collaborateurs qui a désormais la charge de continuer leur œuvre à Fontenay.

« Ainsi votre école a pour directrice Mlle Saffroy, si estimée de tout le corps enseignant que le suffrage de ses collègues l'a envoyée au Conseil supérieur; pour directeur des études M. Steeg; pour directeurs consultants, si je puis m'exprimer ainsi, MM. Buisson et Pécaut. Elle a pour corps enseignant une élite de professeurs. Elle a des traditions que vous, Mesdemoiselles, vous aurez à cœur de ne pas laisser périr. Nous pouvons donc, ministre, maîtres et élèves, compter que notre école restera digne de ses fondateurs. »

LE COLLÈGE LIBRE DES SCIENCES SOCIALES

Pour répondre au désir qui nous est exprimé, nous croyons devoir donner ici la liste des cours du Collège libre des Sciences sociales, en raison de la création récente de cet institut.

PREMIÈRE SECTION

Statistique du travail et de la richesse. M. A. Fontaine, ingénieur des mines, professeur.

Démographie. Le Docteur Jacques Bertillon, professeur.

Les procédés monographiques d'enquête, l'industrie sucrière en France. M. P. du Maroussem, professeur.

Les études ethniques et leurs méthodes. M. Louis Marin, secrétaire à la Société de Géographie commerciale, professeur.

Méthode historique appliquée aux sciences sociales. M. Seignobos, professeur.

Histoire du droit moderne. M. Tarbouriech, docteur en droit, professeur.

Histoire des doctrines révolutionnaires. M. A. Metin, agrégé d'histoire, professeur.

Histoire des doctrines et de la législation sociales depuis la Révolution. M. Francis de Pressensé, professeur.

Méthode géographique appliquée à l'étude des problèmes d'économie sociale. M. Jean Brunhes, de l'Université de Fribourg, professeur.

DEUXIÈME SECTION

La sociologie d'après Auguste Comte. M. Delbet, député, professeur.

Doctrine de Le Play. M. A. Delaire, secrétaire général de la Société d'Économie sociale, professeur.

La doctrine économique du socialisme. M. Revelin, du collège Sainte-Barbe, professeur.

Doctrines sociales allemandes. M. Ph. Andler, maître de conférences à l'École normale supérieure, professeur.

Les doctrines sociales anglaises. M. N...

La science financière. M. Yves Guyot, ancien ministre, professeur.

Socialisme théorique. M. Gustave Rouanet, député, professeur.

Sociologie catholique. M. l'abbé de Pascal, professeur.

Action sociale de l'art : 1° *les arts du dessin.* M. Muntz, de l'Institut, professeur ; 2° *l'art musical,* M. Lionel Dauriac, de l'Université de Montpellier, professeur.

Hygiène sociale. Le Docteur O. du Mesnil, professeur.

L'Assurance et la prévoyance locales. M. Paul Strauss, conseiller municipal de Paris, professeur,

Colonisation. M. de Lanessan, professeur.

Les Bourses. M. Thaller, de la Faculté de droit de Paris, professeur.

Questions ouvrières : 1° M. Keufer, ouvrier typographe, membre du Conseil supérieur du Travail, professeur. 2° M. Vila, ouvrier papetier, professeur.

Législation industrielle et ouvrière comparée. M. Maurice Dufourmantelle, docteur en droit, professeur.

Conférences sur les assurances sociales et la lecture des budgets, par MM. Weber et Prunget, de l'Office du Travail.

Visites industrielles et sociales, dirigées par MM. du Mesnil, Barrat et du Maroussem.

Les cours ouvriront le lundi 9 novembre. Prix de l'inscription, 30 francs. Les étudiants inscrits aux établissements d'enseignement supérieur, les professeurs et maîtres répétiteurs de toute catégorie ne paieront qu'un droit de 10 francs.

Direction du collège : Docteur Delbet, *directeur ;* Dick May, *secrétaire général ;* Joseph Bergeron, *secrétaire trésorier.*

Tous ces renseignements se trouvent avec plus de développements dans la brochure *l'Enseignement social à Paris,* qui vient de paraître sous la signature Dick May, à la librairie Arthur Rousseau. Nos lecteurs se souviennent sans doute que l'auteur avait déjà publié dans notre Revue un article intéressant sur ces questions.

L'INAUGURATION DE L'ÉCOLE COLONIALE

Le mercredi 4 novembre, à deux heures, a eu lieu, sous la présidence de M. André Lebon, ministre des colonies, l'inauguration des nouveaux bâtiments de l'École coloniale, avenue de l'Observatoire.

La cérémonie d'inauguration a eu lieu dans le grand amphithéâtre.

M. André Lebon avait à sa droite le commandant Humbert, qui représentait le Président de la République, et à sa gauche M. Dislère, conseiller d'État, président du Conseil d'administration de l'École coloniale.

M. Maurice de Meur, chef de cabinet du président du Conseil, représentait M. Méline.

Le corps enseignant de l'École était présent tout entier.

M. Dislère a d'abord remercié le ministre d'avoir interrompu pour un instant en faveur de l'École coloniale « l'œuvre considérable que M. André Lebon a entrepris de mener à bonne fin, celle de l'organisation de notre domaine colonial ».

Il a rappelé d'une façon particulière le nom de M. Étienne, qui fut le véritable fondateur de l'École. Il a rendu un hommage ému aux anciens élèves de l'École morts aux colonies.

M. Dislère affirme que l'École, qui est devenue, grâce à des efforts successifs, la pépinière véritable de notre administration coloniale, ne demande cependant point de monopole pour elle.

Il termine en rappelant la part qui est due dans son succès à M. Aymonnier, directeur de l'École.

M. André Lebon a remercié le président du Conseil d'administration de ses paroles, et surtout de son affirmation que l'Ecole coloniale ne demande pas de monopole.

« Je crois, en effet, a-t-il dit, qu'une institution comme celle-ci, destinée à préparer une élite aux carrières coloniales, a tout intérêt à ne pas s'abriter derrière des privilèges factices, à vouloir ne se recommander que par la valeur de son enseignement et à permettre à l'État de recruter partout où il les trouvera les concours qui lui seraient parvenus.

« Il faut vous habituer dès votre jeunesse à soutenir des luttes vigoureuses et l'éducation importe pour vous encore plus que l'instruction.

« Quelles que soient les connaissances théoriques que vous puisiez dans l'enseignement de cette École, elles ne vous serviront de rien si vous n'y joignez le caractère.

« Et le caractère n'est pas ce qui conduit quelquefois les dépositaires du pouvoir public à des coups de force, à des abus d'autorité.

« Je définis le caractère : la possession d'une volonté tenace ayant confiance en elle-même, sachant se plier aux conditions politiques qui lui sont faites, pour poursuivre toujours un but unique qui sera pour vous la domination française dans les pays lointains. »

MONSEIGNEUR D'HULST

Voici en quelques termes, très remarqués, M. Brisson a annoncé à la Chambre des députés la mort de l'honorable recteur de l'Institut catholique de Paris :

« Messieurs, je viens de recevoir d'un neveu de Mgr d'Hulst la douloureuse nouvelle de la mort de notre collègue. Il représentait parmi nous, depuis 1892, la troisième circonscription de Brest dont les électeurs, durant de longues années, avaient confié leur mandat à l'évêque d'Angers. Les populations de cette partie de la Bretagne avaient tenu à honneur de choisir successivement, pour défendre ici leurs idées, deux des dignitaires les plus marquants de l'Église. L'un et l'autre, en effet, celui-là plus vibrant, celui-ci plus dogmatique, brillaient au premier rang par leur talent, leurs connaissances spéciales, l'ardeur qu'ils apportaient dans l'accomplissement de leur mission.

« L'un et l'autre se préoccupaient avant tout, ici comme au dehors, des questions d'instruction. Ils étaient également pénétrés de cette pensée du philosophe : « Qui a l'enseignement a l'avenir. » Aumônier des ambulances de la presse en 1870, celui que nous perdons aujourd'hui avait vu de près nos malheurs et gardé de ce souvenir un accent particulier dans l'expression de ces sentiments patriotiques qui nous font tous unanimes. Nous regretterons de ne plus voir à son banc ce beau visage attentif dont un artiste a fixé les traits justement cette année. Notre régime de libre discussion, qui repose sur le respect de toutes les convictions, accueille avec faveur et voit partir avec une véritable peine ceux qui les représentent à un degré éminent. Puisse ce témoignage être de quelque allégement à la douleur des parents de notre collègue. »

CHALLEMEL-LACOUR

M. Challemel-Lacour vient de mourir, en laissant la mémoire d'un lettré de race et d'un orateur de premier ordre. Proscrit au 2 Décembre, il avait pris, après l'amnistie, un rôle actif dans l'opposition à la fin de l'empire. Mais sa situation grandit surtout après le 4 Septembre. Tour à tour préfet à Lyon et ambassadeur, il avait été élu dans ces dernières années presque en même temps à l'Académie française et à la présidence du Sénat. Partisan du système universitaire tel que Napoléon l'avait constitué, il s'est élevé avec beaucoup de force contre le projet de loi sur les Universités, qu'il contribua puissamment à faire échouer.

Entre autres dernières volontés, il avait demandé des obsèques purement civiles et il avait légué sa bibliothèque à l'École normale supérieure, dont il sera resté jusqu'à la fin, un des plus brillants disciples.

FRANÇOIS-FÉLIX TISSERAND

La carrière de M. Tisserand, si malheureusement interrompue, a été fort brillante. Reçu aux Écoles normale et polytechnique en 1863, il opta pour la première.

En 1868, il soutint une thèse de doctorat fort remarquable sur *Quelques points de la théorie de la lune*, de Delaunay.

En 1873, il fut nommé directeur de l'Observatoire de Toulouse et professeur d'astronomie à la Faculté des sciences de cette ville.

Appelé en 1876 à la chaire de mécanique rationnelle de Liouville à la Sorbonne, il succéda ensuite à Puiseux dans l'enseignement de l'astronomie mathématique, et devint administrateur de l'Observatoire de Paris à la mort de l'amiral Mouchez.

En dehors de ses nombreux travaux scientifiques portant sur les mathématiques transcendantes et sur l'astronomie, de son *Recueil d'exercices sur le calcul infinitésimal*, de son *Traité d'astronomie*, en collaboration avec M. Andoyer, et de plusieurs missions scientifiques dont les plus importantes furent celles du Japon en 1874 et de Saint-Domingue en 1882, pour l'observation du passage de Vénus sur le

disque du soleil, M. Tisserand a laissé une œuvre capitale, c'est son *Traite de mécanique céleste*, qui lui a coûté plus de vingt années d'études et de recherches, et que seul, d'après le témoignage de Pasteur, il était capable de mener à bien et de mettre au point après Laplace.

M. Tisserand est mort subitement d'une attaque, le 20 octobre, à l'âge de 51 ans. Il était né à Nuits (Côte-d'Or) le 15 janvier 1845.

AUGUSTE KEKULÉ

Si la compétence nous fait défaut pour rendre ici un digne hommage aux travaux du chimiste illustre que la science vient de perdre, nous avons du moins le devoir de témoigner notre gratitude à l'homme excellent qui accueillit avec tant de bienveillance, à Bonn, il y a dix-huit ans, le délégué de notre Société. M. Kekulé était à cette date recteur de l'Université; nous nous présentions avec la recommandation de notre président, Ed. Laboulaye, un de ses auteurs de prédilection; dès lors nous eûmes cause gagnée auprès de lui, et il nous traita non pas en étranger mais en ami. Il ne fit pas seulement le possible pour faciliter nos recherches; tout absorbé qu'il fût par ses travaux personnels et les occupations de sa charge, il était toujours prêt à recevoir l'expression de nos désirs et à nous honorer de ses conseils. Ces temps sont loin déjà, et parmi les maîtres dont se glorifiait l'Université, très peu survivent encore; celui qui vient de disparaître et dont nous déplorons la perte, était avec Schaefer, avec Stintzing, avec Clausius, un des plus éminents, un des meilleurs!

E. D. B.

LES SYNDICATS UNIVERSITAIRES

En réponse à une interpellation de M. Mirman, M. Rambaud, Ministre de l'Instruction publique, a fait à la Chambre des députés la déclaration suivante, qui a été ratifiée par un vote de confiance (séance du 12 novembre) :

Le 11 avril 1896, une lettre du Ministre de l'Intérieur demandait au département de l'Instruction publique son avis sur un projet d'association qui s'intitulait « Association amicale des professeurs de l'enseignement secondaire public en France ».

En juillet, je saisis de l'examen de ces statuts la section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique. Pourquoi me suis-je adressé à la section permanente? c'est par application de la loi du 25 février 1880, article 4, qui dispose que « la section donne son avis sur toutes les questions d'études, d'administration, de discipline ou de scolarité qui lui sont renvoyées par le ministre ».

La section permanente a relevé dans les statuts qui lui étaient soumis d'abord la présence d'un comité central correspondant avec des bureaux locaux; elle a été également frappée de la façon dont l'idée, lancée dans la circulation par un groupe de professeurs, était accueillie dans certains milieux, tout au moins au début, avant que le texte des statuts ne fût connu. On y voyait une « association générale » et, pour dire le mot, une « fédération » des professeurs des lycées et collèges.

La section permanente a rédigé une consultation longue, très bien déduite, documentée et fondée en droit. Ce sont les conclusions de cette consultation que j'ai adoptées...

C'est en grande partie sur l'avis de la section permanente que j'ai décidé d'abord d'accorder aux professeurs le droit de former une société de secours mutuels attendu que, aux termes de cette consultation, une telle société devait être non seulement approuvée, mais encouragée. Et mon intention n'est pas seulement d'approuver une telle société, mais de l'encourager, c'est-à-dire de mettre à sa disposition le concours de l'État.

En second lieu, j'ai décidé d'autoriser les professeurs à former des sociétés d'études soit locales, soit régionales.

Et enfin, je suis disposé à autoriser des congrès soit régionaux, soit généraux, à la condition que l'ordre du jour du congrès soit soumis au ministre de l'instruction publique, que l'assemblée ne s'immisce pas dans les détails de l'administration, dans les questions de mouvements de personnel et autres matières dont la discussion ne lui appartient pas, à la condition enfin que le congrès ne s'occupe pas de politique, puisqu'il doit garder un caractère professionnel.

Le seul point que je ne pouvais concéder, je ne dirai pas aux professeurs, puisqu'ils ne l'ont pas tous demandé, mais à ceux qui pouvaient avoir cette pensée, c'est l'existence d'une fédération, d'un syndicat et d'un organe de la fédération ou du syndicat, qui serait le comité central.

M. Rambaud ajoute qu'il est disposé à accorder aux maîtres répétiteurs les mêmes avantages qu'aux professeurs en ce qui concerne le droit de réunion; en outre, un projet de loi qui va être soumis au Parlement leur réserve pour la première fois une place dans les *conseils académiques*.

La 554e livraison de la *Grande Encyclopédie* est presque entièrement consacrée à la publication de la fin de l'article *Marine de guerre*, commencé dans la livraison précédente, et renferme une notice biographique sur notre regretté collaborateur H. Marion.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Arrêté du 31 juillet relatif à l'enseignement scientifique dans les lycées et collèges de garçons.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, vu les arrêtés des 28 janvier et 12 août 1890; le Conseil supérieur de l'Instruction publique entendu, arrête :

Article premier. — L'enseignement scientifique, dans les classes ci-après désignées de l'enseignement secondaire classique, comporte :

1° En sixième et en cinquième, deux classes distinctes d'une heure par semaine. L'une de ces classes est consacrée à l'étude des sciences naturelles, l'autre aux exercices de calcul.

2° En seconde, une classe d'une heure et demie et une classe d'une heure par semaine. La classe d'une heure est consacrée à la revision du cours et à des exercices.

Art. 2. — Les conférences facultatives de mathématiques qui pourront être instituées, en rhétorique, conformément à la circulaire du 12 août 1890, seront consacrées à la revision du cours et à des exercices.

Art. 3. — Il sera institué en philosophie une conférence hebdomadaire d'une heure et demie, exclusivement consacrée à la revision des cours précédents de mathématiques et à des exercices.

Circulaire du 13 août relative à l'enseignement scientifique dans les lycées et collèges de garçons.

Monsieur le Recteur, vous trouverez ci-joint un certain nombre d'exemplaires de l'arrêté qui vient d'être adopté par le Conseil supérieur de l'instruction publique et qui est relatif à l'organisation de l'enseignement des sciences dans les classes de sixième, de cinquième, de seconde, de rhétorique et de philosophie.

A cette occasion, je crois devoir, Monsieur le Recteur, vous demander d'insister une fois de plus auprès de MM. les Professeurs pour qu'ils se tiennent en garde contre la tendance qui les porte trop souvent à précipiter, à élever, à compliquer cet enseignement.

MM. les Inspecteurs généraux ont constaté que, dans un grand nombre d'établissements, l'insuffisance des résultats obtenus provient de ce que l'enseignement, trop précipité au début, a dérouté un grand nombre d'élèves ou, de ce que, trop élevé par la suite, il leur est demeuré comme étranger.

L'enseignement des mathématiques, dans les classes de lettres, ne peut être qu'une préparation. Ce qui importe, ce n'est pas d'aller vite ou d'aller loin, c'est de bien assurer les éléments et de familiariser les élèves, par la pratique, avec les opérations et les méthodes de calcul les plus simples.

L'arrêté du 31 juillet 1896 devra être appliqué dès la prochaine rentrée des classes.

Vous voudrez bien, en le notifiant d'urgence à MM. les Proviseurs et Principaux, dont il peut modifier les prévisions relatives à l'organisation du service, leur faire savoir que les conférences à instituer en philosophie ne seront pas obligatoires pour tous les élèves; ceux d'entre eux qui ne se destinent pas aux écoles scientifiques ou à la médecine pourront être, à titre exceptionnel, dispensés par le Recteur, sur la proposition du chef de l'établissement, de suivre ces conférences.

A. Rambaud.

Circulaire du 28 août relative au baccalauréat de l'enseignement secondaire classique.

Monsieur le Recteur, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint un extrait du rapport qui m'a été soumis par la Commission des auteurs classiques de l'enseignement secondaire, au sujet des mesures à prendre en vue de l'application aux épreuves du baccalauréat de l'enseignement secondaire classique de l'arrêté du 6 août 1895.

J'ai cru devoir saisir la Section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique des propositions contenues dans ce rapport.

La Section a été d'avis qu'en raison de l'extension donnée à la liste des auteurs français, grecs et latins, indiqués pour les classes supérieures et en raison de l'impossibilité qui en résulte d'étudier dans les classes, non pas même la totalité de ces textes, mais la majeure partie de ceux qui semblent les plus importants, il y avait lieu d'exclure à l'examen écrit les sujets impliquant une étude spéciale et une connaissance présente de l'un quelconque de ces textes. L'élève, en effet, est évidemment en droit de n'avoir pas fait cette étude et de ne pas posséder cette connaissance.

La Section permanente a admis également qu'il y aurait intérêt à faire une place, dans l'examen écrit, sans toutefois leur donner la préférence sur les sujets d'un autre genre, aux explications écrites portant sur des textes accompagnés d'un questionnaire, lesquels seraient imprimés ou autographiés d'avance et remis aux candidats.

Pour l'examen oral de grec et de latin, l'épreuve consiste essentiellement dans une *explication* d'un passage de moyenne difficulté. En fait, vu l'étendue de l'ancien programme, cette explication était déjà, dans presque tous les cas, improvisée. L'extension des listes nouvelles ne modifiera donc pas le caractère de l'épreuve et il n'y a, en conséquence, rien à changer à l'usage.

Mais, en ce qui concerne l'épreuve orale de français, elle consistait le plus souvent, en fait, sinon aux termes du règlement, dans un compte rendu ou une analyse, faits de mémoire, de l'un des ouvrages du programme.

Vu l'étendue du programme nouveau, on ne saurait plus exiger désormais de semblables comptes rendus. L'épreuve devra donc consister, comme celles de grec et de latin et conformément aux termes mêmes du règlement, en une *explication* d'un passage d'auteur. Il va de soi, d'ailleurs, que l'explication de l'élève devra, dans bien des cas, être provoquée et soutenue par les questions de l'examinateur.

Il a été également entendu qu'à l'explication proprement dite pourraient se rattacher quelques questions d'histoire littéraire, mais très élémentaires et ne dépassant pas les limites du programme de la classe, non plus que les limites du développement possible de ce programme à raison du très petit nombre d'heures dans lequel le plan d'études l'a intentionnellement renfermé.

La Section n'a pas adopté la proposition de la Commission tendant à ce que les candidats aient la faculté de désigner eux-mêmes, en cas d'insuffisance dans les explications portant sur les textes choisis par l'examinateur, les auteurs latins, grecs et français sur lesquels ils désireraient subir un complément d'examen; elle a pensé que, étant donné le caractère même de l'épreuve, tel qu'il vient d'être défini, cet examen complémentaire serait une complication superflue. Ce recours offert à l'élève serait légitime, s'il s'agissait pour lui dans les épreuves en question de montrer qu'il a lu un texte et qu'il en sait le contenu; mais on lui demandera seulement de prouver qu'il est en état d'en comprendre un passage de moyenne difficulté. Ainsi entendue, l'épreuve ne comporte pas de surprise et, en conséquence, elle ne comporte pas non plus une sorte de droit d'appel.

Je vous prie, Monsieur le Recteur, de porter ces instructions à la connaissance de M. le Doyen de la Faculté des lettres. Il voudra bien les communiquer à ses collègues et leur rappeler, une fois de plus, que, le baccalauréat servant de sanction aux études secondaires, il est de toute nécessité qu'une correspondance de plus en plus étroite s'établisse entre le régime des classes et le régime de l'examen.

Il y aura lieu également d'adresser un exemplaire de la présente circulaire à chacun des proviseurs et principaux de votre ressort.

A. Rambaud.

ANNEXE A LA CIRCULAIRE DU 28 AOUT 1896

Extrait du Rapport de la Commission des auteurs classiques (1).

QUESTIONS RELATIVES AU BACCALAURÉAT.

« Les listes d'auteurs dressées pour les classes supérieures jouent au baccalauréat un double rôle. Elles forment officiellement, pour les diverses littératures, le programme des épreuves orales dites *explications d'auteurs*. Elles constituent également en fait, avec les sommaires du cours d'histoire littéraire, une sorte de programme pour l'épreuve écrite de français, en tant du moins que les sujets en sont choisis dans le domaine de la critique.

(1) La Commission était composée ainsi qu'il suit : MM. Berr, professeur au lycée Louis-le-Grand; Bernès, professeur au lycée Louis-le-Grand; Bompard, professeur au lycée Louis-le-Grand; Cahen, professeur au lycée Louis-le-Grand; Dauphiné, professeur au lycée Condorcet; Desjardins, professeur au lycée Michelet; Doumic, professeur au collège Stanislas; Edet, professeur au lycée Henri IV; Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris; Lanson, professeur au lycée Louis-le-Grand; Liard, directeur de l'Enseignement supérieur; Morand, professeur au lycée Lakanal; Pellissier, professeur au lycée Janson-de-Sailly; Pichon, professeur au lycée Charlemagne; Rabier, directeur de l'Enseignement secondaire; Rocheblave, professeur au lycée Janson-de-Sailly.

Rapporteur : M. H. Bernès.

« La réaction qui s'est naguère produite contre l'abus d'exercices trop purement formels, l'introduction d'un cours d'histoire des littératures dans l'enseignement secondaire, le mouvement général qui a poussé en France au développement de la critique et de l'érudition, ont amené les Facultés à faire de ces programmes un usage qui a suscité des plaintes légitimes.

« Dans les examens oraux, pour le français, l'explication des textes a été souvent, non plus seulement complétée, mais remplacée par des interrogations de critique et d'histoire littéraire. Dans les examens écrits, les analyses, les appréciations, les biographies, les dissertations critiques ou historiques se sont multipliées. On a été séduit sans doute par l'apparence de précision qu'offrent les sujets de ce genre. On ne s'est pas aperçu qu'en voulant abolir le formalisme du lieu commun, qui recouvre peut-être, dans des esprits jeunes, plus de sincérité et de vie qu'on ne croit, on lui en substituait un autre, toujours stérile, celui du fait mort et de la formule apprise. Trop peu mûrs, pour la plupart, ou du moins trop défiants d'eux-mêmes, pour exprimer des jugements personnels, exposés d'ailleurs à se voir demander des opinions et des notions précises sur des livres qu'ils ont oubliés ou qu'ils n'ont pas étudiés dans leurs classes, contre l'aléa d'épreuves ainsi conçues nos élèves croient volontiers qu'une mémoire bien bourrée peut seule les prémunir. Les explications approfondies de la classe, des lectures personnelles sérieuses, ne les familiariseront jamais qu'avec une partie du programme. Ce qu'il leur faut, c'est une revue hâtive du tout, des analyses toutes faites, des résumés critiques, de l'extrait littéraire habilement condensé, et qu'on puisse à jour dit délayer en dissertations. Voilà ce qu'ils demandent au professeur; s'il se prête mal à le fournir, c'est le manuel qui devient le maître et l'oracle. Et ce savoir indigeste, dont l'esprit ne gardera aucun profit durable, dont l'acquisition machinale habitue la pensée à une passivité inerte, ils ne s'exercent même pas à en soigner la mise en œuvre, à le présenter avec art. Sont-ils les seuls à croire superflu le souci de la forme, quand le mérite d'un travail semble résider surtout dans une exacte constatation de faits?

« Alors que l'application de programmes relativement restreints a pu donner naissance à d'aussi regrettables habitudes, n'est-il pas à craindre qu'une extension de ces programmes les aggrave singulièrement ? Si, le jour de l'examen, les candidats peuvent être obligés de répondre à des questions historiques et critiques sur tout auteur des listes nouvelles, ce travail nouveau imposé à leur mémoire ne va-t-il pas absorber tout leur temps ? Et comme il dépassera assurément la force d'assimilation de la plupart d'entre eux, l'opinion ne va-t-elle pas protester contre une réforme qui rendrait le baccalauréat inabordable?

« Pour parer à ce danger, un moyen tout empirique se présente d'abord à l'esprit : choisir dans le programme des classes un nombre restreint d'auteurs des trois langues, et, de cette liste, plus courte, au besoin, que les listes actuelles, faire le programme du baccalauréat. Nous avons déjà, au point de vue de l'enseignement, examiné et rejeté une solution analogue. Les mêmes arguments vaudraient ici avec plus de force encore. Aux yeux des élèves et des familles, aux yeux mêmes des professeurs, la liste du baccalauréat serait bientôt la seule qui compterait; une fois de plus, l'examen asservirait l'enseignement.

« Cette mesure aurait un défaut plus grave. Elle laisserait, en le circonscrivant, subsister le mal qu'il faut guérir. Il n'est pas dans les programmes, mais dans l'usage qu'on en fait, dans une certaine conception de l'examen. C'est cette conception qu'il faut modifier, cet usage qu'il faut faire disparaître, et le moment est opportun, puisque la revision des programmes le pousserait évidemment à l'absurde.

« Dans son esprit comme dans sa forme, on n'en disconvient guère aujourd'hui, un examen doit être exactement adapté aux études dont il est la sanction. Si donc, au cours des classes, l'éducation littéraire cherche surtout à rendre les jeunes gens capables, d'une part de se former des idées justes, de les enchaîner logiquement, de les présenter sous le biais et du ton convenable, de les exprimer correctement et clairement, d'autre part de comprendre un texte et d'y apprécier ces mêmes qualités, c'est aussi, croyons-nous, avec la connaissance des langues, cette double aptitude que devraient avant tout contrôler les épreuves littéraires du baccalauréat.

« Nous avons indiqué pour quelles raisons, la plupart du temps, les sujets de critique ou d'histoire littéraire peuvent malaisément servir à asseoir un jugement de cet ordre. Il en est de même des exposés historiques ou géographiques, sur lesquels nous n'avons pas à nous étendre, et nous croyons que ces exposés, ainsi que les dissertations littéraires, devraient disparaître de l'examen. Assez de sujets variés, dût-on souvent écarter comme bien difficiles les développements ou discussions de maximes et de pensées, s'offriront encore au choix des examinateurs.

« Soit sous la forme, trop négligée par eux, de la narration, soit sous les formes traditionnelles du discours ou de la lettre, sous bien d'autres encore qu'il serait trop long d'énumérer, la réalité contemporaine, même restreinte au champ limité d'une expérience d'écolier, l'histoire du passé, la vie des grands écrivains classiques, leur fourniront d'innombrables matières propres à exercer le bon sens, l'ingéniosité, le tact moral ou le goût littéraire des jeunes gens, sans les solliciter d'avance à une préparation distincte de leurs études mêmes, sans les inquiéter sur les larges ignorances qui sont, même après de bonnes études, un droit des meilleurs esprits. Il est un travail enfin que proposent déjà au baccalauréat quelques Facultés, et qui, trop difficile peut-être pour être imposé comme matière unique, pourrait figurer plus souvent au nombre des trois sujets entre lesquels le règlement donne le choix. C'est le commentaire écrit, guidé par un questionnaire à la fois précis et discret, d'une page française dont le texte imprimé est distribué aux candidats. L'explication littérale à la fois et littéraire des textes français, analogue à celle des textes latins et grecs, est un des exercices les plus éducatifs qui se pratiquent actuellement dans l'enseignement secondaire. Lui donner sa place au baccalauréat, dès l'épreuve écrite, aurait le double avantage de le recommander à l'attention des maîtres et des élèves, et d'établir, sur un point de plus, la correspondance entre l'examen et les classes.

« Pour les mêmes raisons, nous croyons qu'aux épreuves orales l'interrogation de français devrait toujours comprendre une explication de texte, dont les questions d'histoire littéraire ne seraient que le complément.

« Nous avons été amenés à nous demander si pour cette explication aussi bien que pour celles de latin et de grec, il y avait lieu, en raison de l'étendue des programmes, de revenir à une disposition ancienne, et d'autoriser chaque candidat à composer lui-même la liste des auteurs sur lesquels porterait son examen. Les raisons qui ont fait abroger cet article de l'ancien règlement nous paraissent toujours valables. Il n'est pas bon que dans les classes la pression des élèves et des familles s'exerce en vue de faire adopter toujours tels textes d'explication, plus courts ou plus faciles que d'autres; il est déplorable que dans la préparation même des auteurs l'artifice s'introduise, et qu'on puisse voir des candidats ânonnant à l'examen du mot à mot appris par cœur. Tout aspirant au baccalauréat doit être capable d'expliquer quelques lignes d'un texte français à peu près quelconque, d'un texte latin ou grec de difficulté moyenne, et de répondre aux quelques questions de grammaire qui peuvent lui être posées à propos de ce texte. Pour ne pas choisir des passages trop malaisés ou pour tenir compte, dans la notation, de leur difficulté, il convient de s'en rapporter au tact de l'examinateur.

« Il nous a semblé, cependant, que pour rassurer ceux qu'effraierait l'étendue des programmes nouveaux, pour permettre à tous, au besoin, de tirer parti à l'examen du travail fait en classe, une disposition additionnelle pourrait être avantageusement jointe au règlement actuel : chaque candidat, en se faisant inscrire, joindrait à ses autres pièces la liste de deux auteurs grecs, de deux auteurs latins, de quatre auteurs français, du programme de rhétorique, sur lesquels il se déclarerait ainsi particulièrement prêt. Le jour des épreuves orales, si l'une de ses notes d'explication restait au-dessous de la moyenne, l'examinateur devrait l'en prévenir et, s'il le demandait, lui désigner, avant d'inscrire définitivement sa note, un passage à expliquer dans un des auteurs de sa liste.

« Telles sont, Monsieur le Ministre, les mesures très simples en somme par lesquelles nous avons cru qu'on pouvait résoudre les questions laissées en suspens par le Conseil supérieur. La Commission les a à peu près toutes adoptées par un vote unanime. Elle s'est d'ailleurs, pour les formuler, particulièrement en ce qui concerne l'esprit et la méthode de l'examen, inspirée de vœux exprimés depuis longtemps déjà par le Conseil académique de Paris, renouvelés récemment par la Société d'enseignement secondaire, et qui ont trouvé plus d'une fois leur écho dans les discussions du Conseil supérieur. »

BIBLIOGRAPHIE

LÉON BOURGEOIS, *Solidarité.* — PIERRE DE COUBERTIN, *l'Évolution française sous la Troisième République.* — ERNEST LAVISSE et ALFRED RAMBAUD, *Histoire générale du IVe siècle à nos jours.* — *Annales de géographie.* — MAURICE WAHL, *la France aux colonies.* — CH.-V. LANGLOIS, *Manuel de bibliographie historique.* — HENRY DE CASTRIES, *l'Islam, impressions et études.* — RENÉ MERLET, *Chronique de Nantes.*

Solidarité, par LÉON BOURGEOIS, brochure in-12 de 156 pages. Paris, Armand Colin, 1896. — Ce petit volume, écrit avec une grande élévation de pensée et de langage, touche à des problèmes moraux et politiques d'une extrême importance. Il semble s'inspirer principalement du récent ouvrage de M. Izoulet, *la Cité moderne*. M. Léon Bourgeois, avec sa dialectique si souple et son talent si fin, a su extraire de ce livre, à notre avis très confus et par endroits fantaisiste, un ou deux axiomes assez précis qu'il a combinés avec quelques-unes des idées maîtresses de Fouillée, Darlu, Sumner Maine, etc., pour en dégager une sorte de code social de l'avenir, destiné à remplacer la *formule abstraite de liberté, d'égalité et de fraternité*, dont la Révolution française avait donné au monde la première expression. Selon l'auteur, le fait naturel et nécessaire de l'existence des hommes en société établirait entre eux, dans le sens et avec la portée juridique du mot, un *quasi-contrat général*, d'après lequel devraient être réglés « non les rapports privés entre chacun et chacun, mais les rapports communs entre chacun et tous, en raison du louage permanent de services et d'utilités que représente l'outillage commun de l'humanité. » Cette idée ingénieuse de *quasi-contrat* n'est cependant pas nouvelle, considérée dans son essence et indépendamment des conséquences juridiques qu'on en tire ici d'après nos maîtres en droit Aubry et Rau; le *Contrat social* de Rousseau, bien que M. Bourgeois y contredise, ne signifie pas, au fond, autre chose. Et quant à ses conséquences juridiques, sujettes à discussion comme toutes les décisions des jurisconsultes, nous croyons qu'elles forment, dans leurs termes forcément un peu triviaux et terre à terre, un amalgame fâcheux avec une thèse morale dont l'inspiration nous paraît si noble et si haute. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans de plus grands détails sur cet essai de *conciliation* (dans la langue du jour on eût dit de *concentration*) entre les doctrines économiques et collectivistes qui sont aux prises dans tous les pays et qui se disputent le pouvoir politique en même temps que l'empire des esprits. Une autorité, qui cependant s'imposait, a été omise dans l'écrit de M. Bourgeois, c'est celle de notre cher et regretté collaborateur, H. Marion, l'auteur du beau livre bien connu sur la *Solidarité morale :* ce libéral n'aurait sans doute approuvé qu'avec réserves l'acception particulière qui est donnée ici à un mot d'une création récente, dont le sens n'est pas encore fixé et aurait assurément besoin de l'être, car il prête à bien des malentendus.

E. D.-B.

L'Évolution française sous la Troisième République, par PIERRE DE COUBERTIN. 1 vol. in-8 de XX-432 pages. Paris, Plon, éditeur, 1896. — L'auteur, bien connu par ses livres sur l'éducation en Angleterre et aux États-Unis, et par ses efforts vraiment méritoires pour acclimater en France les exercices physiques, est un esprit ouvert, très attentif aux mouvements de l'opinion contemporaine et sans doute désireux de déployer ses aptitudes ailleurs que dans les lendits et dans l'amphithéâtre des jeux olympiques. C'est apparemment pour se préparer à ce rôle nouveau qu'après s'être composé pour lui-même, à ce que je crois, un résumé chronologique des événements qui se sont déroulés en France depuis l'établissement de la troisième république, il a jugé que ce travail pourrait n'être pas inutile au grand public, trop absorbé par sa tâche journalière ou par ses plaisirs pour faire cette sorte de revision et d'examen de conscience patriotique. M. de Coubertin estime d'ailleurs que sous notre régime de démocratie, où tout se passe au grand jour, il n'est pas impossible, quand on n'a pas été mêlé soi-même aux événements dont on parle, d'en tracer un tableau assez exact et impartial. L'ouvrage que nous avons sous les yeux semble justifier cette tentative. Les faits y sont présentés dans un ordre méthodique, avec une incontestable clarté, et d'ingénieuses généralisations nous donnent les premiers contours d'une esquisse de philosophie historique. L'auteur s'abstient d'ailleurs de conclure en termes trop tranchants; il ne pose à la fin de ses divers chapitres que des points d'interrogation; il ne prend nulle part ce ton prophétique qui est le trait distinctif et presque comique de plusieurs écrivains qui font autorité dans certains cercles. Suspendre ainsi son jugement est d'un sage; c'est aussi le meilleur moyen de ne pas se tromper. Par exemple, après avoir remarqué qu'il serait téméraire de dire si le régime actuel réalisera « cet accord entre hier et demain qui est le critérium du progrès », il se hâte d'ajouter que cependant « la troisième République est considérée comme l'héritière de *toute la France;* qu'elle n'a rien répudié des traditions nationales; qu'elle les a reprises sur plus d'un point; qu'elle a fourni, dans tous les cas, une preuve nouvelle de la justesse de cette pensée si joliment exprimée par notre vieux Ronsard :

> Le Français semble un saule verdissant,
> Plus on le coupe et plus il est naissant...
> Et prend vigueur de son propre dommage.

De même, dans le chapitre sur l'éducation, qui est un résumé agréable et rapide de l'œuvre pédagogique du dernier quart de siècle, l'auteur trahit des goûts éclectiques; il regrette l'enseignement religieux dans les écoles primaires, sans croire absolument à sa nécessité, et il fait l'éloge de la liberté sans montrer un amour passionné pour les maîtres et les établissements libres d'éducation dont il verrait sans trop de chagrin la disparition. En terminant, il se demande quel usage feront de l'autorité universitaire les collectivités auxquelles le pouvoir appartiendra *peut-être* dans l'avenir. La conclusion, au premier abord, semblerait mélancolique, car « l'idéal humain de ces collectivités aura été abaissé par les soucis matériels ou par une lutte pour l'existence trop longue et trop âpre », mais comme ce n'est encore ici qu'un point d'interrogation, il ne faudrait pas prendre trop au tragique une hypo-

thèse formulée parmi beaucoup d'autres. Remercions plutôt M. de Coubertin de nous avoir communiqué ses essais politiques rédigés avec un agrément et une variété d'informations qui en rendent la lecture instructive en même temps que très attachante

E. D.-B.

Histoire générale du IVe siècle à nos jours, publiée sous la direction de MM. Ernest Lavisse et Alfred Rambaud. T. VI, Louis XIV, 1643-1715. — T. VII, le XVIIIe siècle, 1715-1788. — Armand Colin et Cie éditeurs, 1895-1896, 2 vol., 981 et 1051 pages. — La publication de l'*Histoire générale* se poursuit avec une régularité admirable : elle s'achemine rapidement vers l'époque contemporaine, assurée de voir grossir à chaque nouveau volume le nombre de sa clientèle.

Les tomes VI et VII sont les volets d'un seul tableau : des deux côtés l'ordonnance est la même et cette unité de plan est l'expression fidèle, la progression, si l'on veut, des grands faits historiques dont la seconde moitié du XVIIe siècle et dont le XVIIIe jusqu'à la veille de la Révolution ont été les témoins ou les acteurs.

Les collaborateurs que la répartition des matières favorisait le moins, sont à coup sûr ceux à qui incombait la tâche un peu ingrate de raconter des événements très connus et devenus classiques; leur originalité trouvait à s'exercer moins sur la nouveauté des aperçus que sur la manière de les présenter. M. Debidour s'est fait l'historien du gouvernement d'Anne d'Autriche et de Mazarin; M. Vast celui de la diplomatie et de la série des guerres sous Louis XIV jusqu'au traité de Ryswick; M. Pingaud, enfin, l'historien de la guerre de succession d'Espagne. Au tome suivant, reparaissent les noms de MM. Pingaud et Vast, le premier avec la guerre de succession d'Autriche, le second avec la guerre de Sept ans. Dans l'intervalle, M. Lacour-Gayet présente en bel ordre le tableau de la monarchie absolue au temps du Grand Roi; l'étude de M. Foncin lui fait pendant, gonvernement intérieur de Louis XV, puis de Louis XVI. De l'un à l'autre, la transition est ménagée par M. Martin qui, dans des pages trop brèves et trop pâles, rédige l'histoire des premières années de Louis XV et le ministère de Fleury, jusqu'en 1731.

Voilà pour la France, pour son organisation gouvernementale, pour les grands conflits des chancelleries et des armées où elle a été mêlée dans l'Europe centrale. Mais l'Orient attire chaque jour davantage l'attention des diplomates. M. Sayous nous dit les destinées de la Hongrie placée comme un État-tampon, destinée à être écrasée entre l'Autriche et les Turcs. M. Léger, puis M. Vandal traitent l'histoire de la Pologne, l'un de 1648 à 1715, l'autre de 1733 à 1739.

Quant à l'histoire de la Russie sous les Romanoff, on aurait difficilement conçu qu'elle pût être écrite par un autre que par M. Rambaud. Mais la Russie cherche à s'ouvrir des fenêtres sur la Baltique autant que sur la mer Noire : M. Rambaud se lance avec elle dans ces deux directions, d'où l'histoire de la guerre du Nord de 1700 à 1715 et celle de l'Empire ottoman sous les grands vizirs Kœprilü de 1648 à 1718. Ce n'est pas tout encore : les évènements du Nord et de l'Est se mêlent de plus en plus étroitement à ceux de l'Europe occidentale et M. Rambaud est conduit à suivre la Russie dans ses interventions nouvelles : ce sont

les traités et les guerres de 1715 à 1731. Fidèle exécutrice du fameux testament de Pierre le Grand, la Russie s'épand déjà vers l'Asie : alors, par derrière les territoires immenses qui lui restent encore à couvrir, M. Rambaud nous dit l'empire des Grands Mongols, les Compagnies européennes de commerce dans l'Inde, enfin la lutte entre Français et Anglais jusqu'en 1767. Après cela M. Rambaud se replie sur la Russie elle-même pour l'étudier sous les héritiers de Pierre le Grand et sous Catherine II. Certes la part de collaboration qui lui revenait se trouve ainsi être la plus large : nul ne s'en étonne, ni ne s'en plaint.

A M. Levasseur revenait de droit, dans ces deux volumes comme dans les précédents, l'étude de la France économique. De même M. Chénon continue à nous tracer l'histoire de l'Église catholique aux XVIIe et XVIIIe siècles, pendant qu'un nouveau collaborateur, M. F. Puaux, met en parallèle, au moins sous Louis XIV, l'histoire des protestants : les deux Eglises se trouvent de la sorte représentées avec une égale compétence de part et d'autre. A M. Petit de Julleville succède M. Faguet, que ses études désignaient plus particulièrement pour tracer le tableau de l'histoire littéraire depuis Louis XIV jusqu'à la Révolution. MM. André Michel et H. Lavoix reprennent l'histoire de l'art au point où ils l'avaient précédemment laissée : en fin de compte, ils se trouveront avoir achevé un excellent manuel. M. A. Michel s'attache surtout à montrer la part très grande de l'administration dans la direction imprimée à l'enseignement de l'art : car il y a alors un art officiel. Regrettons seulement qu'il ait dû se limiter, après l'exposé de l'œuvre de Watteau, à une simple esquisse, qui dégénère forcément en une énumération de noms d'artistes. Avec M. Tannery, nous assistons à l'affaissement de la puissance scientifique de la France, en même temps naît l'idée de l'unité de la science. A la période créatrice du XVIIe siècle succède une période de coordination des résultats acquis : d'où un changement de direction générale et une nouvelle poussée rénovatrice.

De l'histoire des idées, nous revenons à celle des faits avec M. Sayous : il prend la plume qu'abandonne M. Filon et retrace la longue histoire de l'Angleterre sous la République, sous Cromwell, sous les derniers Stuarts, sous Guillaume III, enfin sous les trois premiers Georges; son récit n'est coupé que pour des nécessités de chronologie générale et interrompu momentanément par des chapitres dus à d'autres auteurs sur des sujets autres. Parmi ceux-ci, la grandeur et la décadence des Provinces-Unies : M. Waddington, dont le nom apparaît pour la première fois, a tenu à souder son étude à celle du collaborateur précédent : pour cela, il débute par un coup d'œil rétrospectif sur la République de 1609 à 1647 et comble une lacune qui n'était qu'apparente. M. Boissonade, en quelques pages vigoureusement enlevées, dessine un tableau bien vivant de l'Espagne au temps de Philippe V et sous Charles II. Puis il s'efface pour laisser à M. Orsi, l'historien des États italiens de 1648 à 1788, le soin d'exposer, comme il l'a fait pour le grand-duché de Toscane, les États de Naples, etc., l'œuvre des souverains et des ministres réformateurs de l'Espagne et du Portugal, vers le milieu du XVIIIe siècle. Sur un autre théâtre, M. Blondel par deux fois s'occupe de l'Allemagne, du Saint-Empire, de l'Autriche, des électeurs de Brandebourg, rois de Prusse : à chaque reprise, il ajoute à son chapitre un paragraphe spécial sur la civilisation, c'est-à-dire sur le mouvement

des idées, philosophiques et religieuses. L'histoire des États scandinaves, Suède et Danemark, est échue pour la première fois à M. Ch. Schefer. Enfin nous espérons n'avoir oublié aucun des auteurs de cette œuvre immense, si nous terminons en disant que M. Moireau est toujours l'historien de l'Amérique, et M. Cordier de l'Extrême-Orient, Chine, Siam et Annam.

Nous ne pouvions, à ce qu'il nous a paru, faire un examen attentif de chaque question traitée : et serions-nous toujours compétent en présence de sujets si divers, traités par des écrivains qui toujours avaient fait de l'un d'entre eux leur sujet d'études préféré, avant de se trouver réunis par MM. Lavisse et Rambaud dans une commune collaboration? Leur nom seul est le gage de la valeur scientifique de ces volumes.

Avec le tome suivant, nous allons aborder l'époque de la Révolution et assister au conflit entre l'ancien et le nouveau régime. MM. Pingaud et Waddington préparent cette transition par un exposé général de la politique européenne au milieu du XVIIIe siècle. Une ère est close, une autre va s'ouvrir.

Annales de Géographie : Bibliographie de l'année 1895, publiée sous la direction de MM. Paul Vidal de la Blache, L. Gallois et Emm. de Margerie. — Un vol. in-8 d'environ 300 pages. Armand Colin et Cie, éditeurs. Prix, 5 francs. — Bien que la *Bibliographie de l'année* 1895 ne soit que la cinquième parue dans les *Annales de Géographie*, les précédentes sont trop connues pour qu'il soit nécessaire d'insister longuement sur sa valeur et sur son utilité.

Les améliorations successives apportées au classement des matières, ont fixé de manière très heureuse la forme de la *Bibliographie*. Cette année encore une légère innovation : un index alphabétique relève les noms des auteurs analysés et cités. Comme précédemment, une première partie, dite générale, comprend l'histoire de la géographie, les géographies mathématique, physique et politique; une seconde, régionale, signale les ouvrages, articles de revue et cartes qui ont un caractère local. Bref, les recherches sont rendues faciles et rapides par une division très méthodique des matériaux, et cet instrument de travail est aussi utile qu'aisé à manier.

La *Bibliographie* est de plus une œuvre scientifique et critique. Les notices qui suivent les titres des écrits signalés sont confiées à des savants français et étrangers, que leur compétence désignait plus particulièrement : chacun d'eux a pour ainsi dire son département, et tous ont soin de signaler en quelques lignes l'intérêt et la nouveauté des publications, les plus minces comme les plus compactes. Parfois même, surtout s'il s'agit de chiffres, de statistique (population, commerce, industrie, climat, etc.), les données les plus récentes sont là réunies; de cette façon, les lecteurs, qui ne pourraient pas facilement recourir à l'ouvrage mentionné, ont sous la main des documents très précieux. Cette bibliographie, que tout savant devra posséder, est indispensable au professeur, s'il a le souci de rajeunir son enseignement, en se tenant au courant de toutes les questions soulevées, comme aussi des transformations économiques. Enfin elle l'est encore à tous ceux qui, chaque jour plus nombreux, s'intéressent, sans être pour cela du métier, à la géographie.

Un tel recueil d'informations ne contribuera pas peu à accélérer en France les progrès d'une science qui depuis ces dernières années a reçu déjà une impulsion vigoureuse. Il n'a point à redouter la comparaison avec les publications similaires de l'étranger.

MAURICE WAHL, *la France aux Colonies*. — E. DENIS, *l'Allemagne*, 1789-1810 : Bibliothèque d'histoire illustrée publiée sous la direction de MM. Zeller et Vast, 2 vol., 304 et 343 p. Librairies et imprimeries réunies, 1896. — Les deux nouveaux volumes qui viennent de paraître simultanément dans la *Bibliothèque d'Histoire illustrée* ne sont pas du tout conçus d'après un plan identique.

M. Wahl raconte plus qu'il ne juge : son étude est un exposé historique des faits, un livre qui s'apprend plutôt qu'un livre de lecture. D'après le titre, on pourrait se tromper : car on attend autre chose que l'histoire des colonies françaises de 1815 jusqu'à nos jours. M. Whahl a-t-il été timide au point de n'oser prendre parti en ces délicates matières? Mais lui-même, par de courtes réflexions, semées au passage ou mises en forme de conclusion, nous prouve que ses voyages autant que ses études, lui ont permis d'asseoir ses jugements sur de solides bases : faits, chiffres et résultats acquis sont indiscutables. Si des considérations de sentiment interviennent, c'est l'effet d'un patriotisme éclairé et perspicace. Acceptons le livre tel qu'il a été conçu : le jeune public auquel il est destiné y suivra dans son ensemble une question que ses manuels classiques ne pouvaient exposer que par tronçons : il n'a plus à faire effort pour les rapprocher, au risque de ne pas réussir à toujours les faire concorder. Pour lui le filon a été mis à jour dans toute sa longueur, il le suivra sans la moindre peine jusqu'au bout; arrivé à la fin, il se trouvera à jamais préservé de l'indifférence et de l'ignorance que les générations précédentes ont trop pratiquées à l'égard des colonies.

M. Denis juge plus qu'il ne raconte : les faits viennent à l'appui de l'idée, dont ils apparaissent comme la démonstration. Il analyse les sentiments de la foule anonyme, les desseins des hommes d'État, la pensée des écrivains. Dès le XVIIIe siècle, l'esprit allemand réagit contre le rationalisme français, qui ne le satisfait plus; Herder et Gœthe conçoivent une forme différente du monde et de l'humanité. L'Allemagne prend lentement conscience de sa nationalité. Mais pour « accoucher cette nationalité », il fallut la force expansive de la Révolution française : ses idées et ses armées commencèrent la délivrance; les remaniements brutaux des divisions territoriales, opérés par Napoléon, la rendirent plus prompte, en même temps que ses réquisitions militaires et sa tyrannie dominatrice exaltèrent le patriotisme, éveillé et chauffé par les écrivains, philosophes ou poètes. Que l'Allemagne n'ait pas conservé à la France une reconnaissance bien profonde du service rendu, on ne saurait s'en étonner. C'est la France pourtant qui expulsa l'Autriche du Saint-Empire; par elle, la Prusse, abattue, mais non détruite, la Prusse déchiquetée, broyée sous le talon du conquérant, apparut comme l'espoir de l'Allemagne : les sentiments qui germaient confusément dans l'âme allemande s'étaient développés : 1810 marque le commencement du réveil national. On sait avec quelle force il éclata en 1813.

L'étude de M. Denis est fortement pensée; elle se lit avec le plus vif intérêt, elle provoque la réflexion : les idées les plus abstraites sont exposées dans un style précis et robuste, qui sait les mettre en pleine lumière. Il serait à souhaiter que M. Denis ne s'en tînt pas à cette période limitée de l'histoire d'Allemagne : ce volume est comme un prologue : le sujet est posé, resterait à en suivre les péripéties jusqu'au jour où la Prusse rétablit le nouvel empire allemand.

M. Fallex.

Manuel de bibliographie historique. I. *Instruments bibliographiques*, par Ch.-V. Langlois. 1896, petit in-8°. — « De toutes les sciences auxiliaires des études historiques, dit M. Langlois, la Bibliographie est, sans contredit, la plus généralement utile. » S'il est admis en effet — et comment le nierait-on? — qu'on ne peut songer à aborder aucun travail, aucune étude, sans savoir au préalable de quels renseignements on doit s'aider pour l'entreprendre, si l'on considère en même temps que le nombre des livres, brochures, articles, publiés sur n'importe quelle question, augmente tous les jours dans des proportions déconcertantes, on avouera qu'il n'y a peut-être pas de problème plus délicat que celui-ci : comment connaître les livres et comment s'y reconnaître? Or, la Bibliographie nous donne précisément le moyen, non pas empirique, mais méthodique, scientifique, sûr par conséquent, d'aller droit à l'ouvrage qu'il faut, ou de découvrir le document qui fait source. Pour rendre compte de cette espèce de *processus*, qui mène le chercheur du général au particulier, le mieux est de suivre l'ordre même adopté par M. Langlois qui a pour mérite premier la rigueur du raisonnement dans la classification.

D'abord la bibliographie générale, c'est-à-dire celle qui embrasse tous les livres sur toute matière : le genre, dans lequel rentrera ensuite l'espèce historique. Ici trois divisions : en tête les *bibliographies des bibliographies*, la clef de tout le reste, la pierre angulaire aussi de toute définition de la bibliographie considérée comme science. Dès le jour où le nombre des livres grandit, grâce à l'imprimerie, on songea à en dresser la liste, de là le catalogue primordial; d'autres lui succédèrent, ou par insuffisance du premier, ou par nécessité d'inscrire des ouvrages nouveaux, ou par concurrence de pays ou d'auteurs, ou par spécialisation de sujets. On aurait donc aujourd'hui, pour exagérer un peu, presque autant de peine à connaître les bibliographies que les livres. Mais alors sont intervenues les bibliographies des bibliographies, qui indiquent moins les livres sur un sujet que les livres qui contiennent l'énumération de ces livres. Ainsi une bibliographie des bibliographies ne fera pas connaître tel ou tel livre sur Jeanne d'Arc, mais bien telle ou telle bibliographie des livres publiés sur Jeanne d'Arc : car de celles-là il existe déjà plusieurs. Si vaste devient le domaine, non pas de culture, mais de défrichement, qu'il est impossible de le parcourir tout entier. « Le moment semble déjà venu, dit M. Langlois, de renoncer aux « Bibliographies des bibliographies » universelles, l'avenir paraît être aux « Bibliographies des bibliographies » spéciales, — spéciales à un pays... ou spéciales à une branche particulière de la science. »

Ce n'est pas tout : chaque année, la librairie et la presse périodique de tous les pays jettent dans le domaine public des centaines, des mil-

liers de volumes et d'articles relatifs aux sciences historiques (ou aux autres), dont quelques-uns annulent complètement, sur le point spécial qu'ils traitent, la littérature antérieure. Donc, nécessité absolue de les connaître, de se tenir au courant, comme on dit, et c'est bien là un courant rapide, chargé de choses et d'idées, difficile à suivre. S'imagine-t-on pourtant un érudit qui se contenterait de la science fixée, « cristallisée », comme le dit M. Langlois, et qui renoncerait, comme par lassitude, à saisir la science en formation? Autant parler, toutes proportions gardées, d'un industriel qui ne se mettrait pas à l'affût du progrès de demain? Le grand effort actuel porte donc de ce côté, et l'on sait que presque toutes les revues savantes consacrent une part importante de certains numéros à la bibliographie des périodiques ou des livres parus. D'où la distinction fondamentale, qui domine tout le Manuel, en *bibliographie rétrospective* et *bibliographie périodique;* la première faisant connaître les livres antérieurs sur la question : la bibliographie consolidée, pour ainsi dire; la seconde indiquant la littérature courante, « celle qui se fait sous nos yeux », quotidiennement: la bibliographie flottante.

Au second degré, dans la BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE, viennent les répertoires de livres, avec la subdivision naturelle en *répertoires généraux* (1), ceux qui embrassent les livres de toutes sortes et de tous pays, et *répertoires nationaux* (2), ceux qui contiennent les livres imprimés dans chaque pays : France, Allemagne, Angleterre, etc. La définition sur ce point se donne d'elle-même, si bien que nombre de gens encore se figurent que là commence la bibliographie. On a vu par M. Langlois. que la science cardinale est ailleurs.

Seconde partie du livre : BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE. La première partie contenait bien de l'histoire, puisqu'elle englobait l'universalité des sciences, la seconde ne va plus viser que l'histoire. M. Langlois y met en tête la *bibliographie des sources originales* (3) : documents inédits ou imprimés, œuvres littéraires, chroniques ou analogues; il indique ensuite, par prétérition et pour en montrer le caractère conventionnel, *les bibliographies historiques nationales*, car « la science est internationale... il n'y a pas de littérature scientifique qui se suffise à elle-même ». Les vrais répertoires utiles sont donc ceux qui embrassent les livres où qu'ils aient paru; de ces répertoires il s'en publie en France, en Angleterre, en Allemagne, etc. M. Langlois les passe en revue, en reprenant et serrant de près la division fondamentale en *bibliographie rétrospective* et *bibliographie périodique*, et il termine par les « répertoires particuliers à des branches spéciales et aux sciences auxiliaires de l'histoire » : histoire religieuse, histoire littéraire, histoire de l'art, histoire des sciences, etc.

Ce Manuel rendra les plus grands services. Non pas seulement parce

(1) Type : J.-B. GRAESSE, *Trésor de livres rares et précieux*, 1859-69, 7 vol. 4°, ou mieux les catalogues de grandes bibliothèques : le *General Catalogue of the British Museum Library*, 1881-96, presque achevé. Mais bien entendu aucun de ces catalogues, même le second, n'est absolument complet.

(2) Types : O. LORENZ, *Catalogue de la Librairie française*, 12 vol. 4° (pour la bibliographie rétrospective), et *Journal de l'Imprimerie et de la Librairie*, par fascicules hebdomadaires (pour la bibliographie périodique).

(3) Type : CH.-V. LANGLOIS et H. STEIN, *Les archives de l'histoire de France*, 1891-93. 8°.

qu'il est très informé. L'auteur a beau se défendre à l'avance contre des éloges qu'il considérerait presque comme des critiques; il a beau affirmer qu'on ne doit pas s'attendre à trouver chez lui des énumérations complètes, qu'il a voulu « faire une grammaire, non un dictionnaire », on n'en restera pas moins frappé de la masse énorme de notions qu'il a recueillies et présentées. Il n'y a pas un pays ni un point sur lequel le chercheur ne se trouve ainsi, ne disons pas renseigné (pour satisfaire M. Langlois), mais mis en état de l'être : et voilà l'essentiel.

Mais ce Manuel offre d'autres enseignements à qui sait lire, et par là il intéresse le public en dehors des purs historiens. D'abord, rien de plus saisissant, de plus instructif, de plus significatif du siècle, que ce tableau vraiment étonnant de l'activité intellectuelle à la surface du globe. D'autres machines sont en action que les grandes machines à vapeur fabriquant par quintaux le coton ou le métal : le cerveau humain, qui n'est pas moins productif. On souhaiterait presque que certaines notions de ce livre fussent vulgarisées, pour rendre à l'esprit, dans notre société, quelque chose du prestige qui va peut-être trop à la production matérielle.

Pour en revenir à ce qui concerne l'histoire seule, les étudiants feront bien de méditer l'ouvrage de M. Langlois, non seulement pour le guide qu'il leur fournit, mais aussi pour les perspectives qu'il ouvre. M. Langlois insiste beaucoup sur une idée qui lui est évidemment chère et qui, du reste, a été déjà exposée par lui et par quelques autres : la nécessité d'organiser le travail historique. Il revient à plusieurs reprises sur ce qu'il y a eu jusqu'à présent d'empirique, de hasardeux, dans la préparation de la science : documents publiés au petit bonheur des recherches, doubles emplois inutiles, à côté desquels se manifestent des lacunes, parce que les bonnes volontés agissent non par discipline, mais par concurrence. Or, le temps est passé de l'action individuelle et isolée. « Il en est désormais de la bibliographie comme de l'industrie moderne. L'individu réduit à ses propres forces, quelle que soit son énergie, ne saurait rivaliser avec des sociétés organisées. Seules, des sociétés organisées, durables, riches, qui disposent d'un corps de collaborateurs habiles, disciplinés, encadrés par des hommes capables d'assigner à chacun sa besogne et de vérifier le travail de chacun, sont en mesure de conduire et de mener à bonne fin les entreprises de bibliographie rétrospective et périodique. » Voilà la doctrine; elle va plus loin que le sujet même à propos duquel elle s'affirme; elle pose le problème des recherches d'érudition et des entreprises historiques. N'ont-elles pas besoin, elles aussi, d'être coordonnées, menées sinon par une, au moins par des volontés centrales, groupant autour d'elles ces collaborateurs « habiles, disciplinés, encadrés »? Le séminaire, le laboratoire (des malintentionnés diraient l'usine), n'est-ce pas là l'avenir de la science? Gros problème à l'ordre du jour. L'enseignement supérieur n'y reste pas étranger et il tend à le résoudre, en pratique et en partie, par la collaboration des étudiants avec le maître.

C'est une des raisons, avec le grand profit que nous avons retiré de ce Manuel, qui nous fait attendre impatiemment la seconde partie promise par l'auteur, « sous la forme d'une histoire et d'un tableau de l'organisation comparée du travail historique dans les divers pays, qui fourniraient l'occasion de faire commodément connaître, avec les avertissements convenables, les principaux instruments (autres que les

instruments bibliographiques), dont les historiens se servent, les principales entreprises et les principaux monuments de l'érudition et de l'historiographie modernes. » Nous sommes sûr qu'un pareil sujet sera traité par lui avec toute la compétence qu'il exige et l'ampleur qu'il mérite.

HENRY LEMONNIER.

L'Islam, Impressions et études, par le comte HENRY DE CASTRIES. Paris, Armand Colin et Cie, éditeurs. — « Le mahométisme devient une question d'actualité; il est très en faveur chez nous : une *Revue de l'Islam* vient de se fonder à Paris, et les musulmans y obtiennent cet étrange succès de voir des chrétiens,—et parmi eux des fils de croisés, — se cotiser pour leur élever une mosquée (1). » Et voilà pourquoi M. Henry de Castries, mettant à profit cette curiosité de l'Islam qui s'éveille de toutes parts, a voulu, non écrire (comme il dit) le *Génie de l'Islamisme*, mais nous exposer ce que, après de sérieuses études et un long séjour parmi les populations arabes, il croit être la vérité sur Mahomet et sur sa religion.

Nous sommes, paraît-il, victimes de préjugés séculaires. Chrétiens ou libres penseurs, — si l'on excepte quelques arabisants, ou bien encore ceux-là qu'intéresse d'une façon toute particulière l'histoire des religions, — nous nous accordons à voir dans Mahomet un habile imposteur. Pour M. de Castries, c'est un sincère et un saint; un sincère, il est vrai, dont la sincérité se plut peut-être à la longue « à abuser froidement de la crédulité (2) » de ses disciples, un saint volontiers sensuel et de qui l'un de ses beaux-pères disait : « Cet homme est un fougueux étalon qu'on ne peut dompter. »

De l'Islamisme, nous n'avons également qu'une idée superficielle ou erronée. L'intolérance de soldats-apôtres qui crient au vaincu : Crois ou meurs; — le fatalisme d'un Omar livrant aux flammes la plus belle bibliothèque de l'antiquité (car cette légende vit toujours); — les concessions faites par le Prophète à la fragilité humaine; la polygamie autorisée; le paradis promis aux croyants, vert jardin où chantent les eaux jaillissantes, peuplé de « vierges aux grands yeux noirs et semblables par leur teint aux œufs d'autruches cachés avec soin »; — le fatalisme enfin, tous ces traits qui, chez la plupart des hommes, déterminent en quelque sorte la figure de l'Islamisme, M. de Castries prouve, ou essaie de prouver, qu'ils sont parfois imaginaires, nés de la fantaisie d'un trouvère ignorant, toujours singulièrement exagérés.

Et sans doute, à dire vrai, la logique de l'auteur ne nous semble pas assez serrée pour emporter de haute lutte toute résistance et imposer à nos esprits une ferme conviction; mais ceux-là mêmes qui sont le plus réfractaires aux idées de M. de Castries liront avec un grand profit ces chapitres sur la « sincérité de Mahomet », la « Polygamie », le « Fatalisme », le « Paradis musulman », « l'Expansion de l'Islam depuis les conquêtes arabes ». Plus puissant encore, parce que l'auteur touche à un problème capital pour la France, est l'attrait des pages consacrées à « l'Islamisme en Algérie ». Nous berçons-nous d'illusions dangereuses,

(1) P. 11.
(2) P. 54.

quand nous nous flattons d'attirer vers la mère patrie, par les écoles largement ouvertes, la sympathie des Arabes? Faut-il décidément renoncer à toute tentative de naturalisation qui « changerait quelques apparences, produirait un fort bel effet dans les statistiques et documents officiels (1) », impuissante à transformer en citoyens français les régnicoles musulmans? Sur tous ces points et sur bien d'autres, les contradicteurs ne manqueront pas à M. de Castries; mais tout Français, quelque peu averti de ce qui se passe là-bas, sera avec lui, j'imagine, quand il conseille au gouvernement de protéger de toute son influence ces missionnaires dévoués dont le prosélytisme, très clairvoyant et très sage, se borne à donner l'exemple de la vertu et à faire le bien.

La Chronique de Nantes, par M. René Merlet, archiviste d'Eure-et-Loir. Paris, Alphonse Picard et fils, éditeurs. — M. R. Merlet vient de faire paraître, dans la *Collection des textes pour servir à l'étude ou à l'enseignement de l'histoire*, la *Chronique de Nantes*, source principale de nos informations sur la Bretagne du xe siècle. Les historiens de la Bretagne ne seront d'ailleurs pas les seuls à la lire avec fruit : plus d'une fois l'auteur de la *Chronique* (M. Merlet établit qu'elle fut écrite entre les années 1050 et 1059 par un chanoine de Nantes) touche à l'histoire générale de la France. Et si l'on songe qu'il s'agit d'une des périodes les plus obscures de cette histoire, on comprendra, sans qu'il soit besoin d'insister, toute l'utilité de cette savante publication.

Maxime Lanusse.

(1) P. 247.

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS ET COLLABORATEURS ÉTRANGERS

DE LA

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Marquis ALFIERI, Sénateur du royaume d'*Italie*.
Dr ARNDT, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
D F. ASCHERSON, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr AVENARIUS, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr BIEDERMANN, Privat-docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr BACH, Directeur de Realschule à *Berlin*.
DE BILINSKI, Recteur de l'Univ. de *Lembera-Léopold*.
Dr TH. BILLROTH, Professeur à la Faculté de médecine de *Vienne*.
Dr BLOK, professeur à l'Université de *Groningue*.
BONGHI, député, ancien ministre de l'instruction publique à *Rome*.
BROWNING, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Dr BUCHELER, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
Dr BUCHER, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
B. BUISSON, publiciste à *Londres* (Angleterre).
Dr CHRIST, Professeur à l'Université de *Munich*.
Dr CLAES ANNERSTEDT, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Dr Guillaume CREIZENACH, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
Dr L. CREMONA, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.
Dr CSIHLARZ, Professeur à l'Université de *Prague*.
DARNY, Professeur à l'Université de Me Gille (*Montréal*).
Baron DUMREICHER, Conseiller de section au ministère de l'Instruction publique, à *Vienne*.
Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
Dr W. B. J. van EYK, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
Dr L. FELMERI, Professeur de pédagogie à l'Université de *Klausenburg* (Hongrie).
L. FERRI, Correspondant de l'Institut de France, Professeur de Philosophie à l'Université de *Rome*.
Dr Théobald FISCHER, Professeur de géographie à l'Université de *Kiel*.
Dr FOURNIER, Professeur à l'Université de *Prague*.
Dr FRIEDLAENDER, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
Dr GAUDENZI (Auguste). Professeur à l'Université de *Bologne*.
L. GILDERSLEEVE, Professeur à l'Université *Hopkins* (Baltimore).
Dr Hermann GRIMM, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
Dr GRUNHUT, Professeur à l'Université de *Vienne*.
GYNER DE LOS RIOS, Professeur à l'Université de *Madrid*.
HAMEL (van), professeur de littérature à l'Université de *Groningue*.
Dr W. HARTEL, Professeur à l'Université de *Vienne*.
L. DE HARTOG, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
Dr HERZEN, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
Dr HITZIG, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr HUG, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
Dr HOLLENBERG, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.
T. E. HOLLAND, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
Dr R. VON IHERING, Prof. à l'Université de *Gœttingue*.
Dr KEKULÉ, Professeur à l'Université de *Bonn*.
Dr KOHN, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
KONRAD MAURER, professeur à l'Université de *Munich*.
KRÜCK, Directeur du Réal-gymnase de Würzbourg.
The Rev. BROOKE LAMBERT, D. D. à *Greenwich*.
Dr LAUNHARDT, recteur de l'École technique supérieure de *Hanovre*.
Dr A.-P. MARTIN, Président du Collège de Tungwen. *Pékin* (Chine).
A. MICHAELIS, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
MICHAUD, Professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
MOLENGRAAF, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*
Dr MUSTAPHA-BEY (J.), Professeur à l'Ecole de médecine du *Caire*.
Dr NEUMANN, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr NÖLDEKE, Directeur de l'École supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr PAULSEN, Professeur à l'Université de *Berlin*.
Dr PHILIPPSON.
POLLOK, professeur de jurisprudence à l'Université d'*Oxford*.
Dr RANDA, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr REBER, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
RITTER, Professeur à l'Université de *Genève*.
RIVIER, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
ROULAND HAMILTON, publiciste à *Londres*.
H. SCHILLER, professeur de pédagogie à l'Université de *Giessen*.
Dr SJÖBERG, Lecteur à *Stockholm*.
Dr SIEBECK, Professeur de philosophie à l'Université de *Giessen*.
Dr STEENSTRUP fils, Professeur d'histoire à l'Université de *Copenhague*.
Dr L. VON STEIN, Professeur d'économie politique à l'Université de *Vienne*.
A. SACERCOTI, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr STINTZING Professeur de médecine à l'Université d'*Iéna*.
Dr STOERK, Professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. STORM, Professeur à l'Université de *Christiania*.
Dr THOMAN, Professeur à l'École cantonale de *Zurich*.
Dr THOMAS, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr THOMSON, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr THORDEN. Professeur à l'Université d'*Upsal*.
MANUEL TORRES CAMPOS, Professeur à l'Université de Grenade.
URECHIA (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.
Dr Joseph UNGER, ancien ministre de l'empire d'Autriche-Hongrie à *Vienne*.
Dr VOSS, Chef d'institution à *Christiania*.
Dr O. WILLMANN, Professeur à l'Université de *Prague*.
Commandeur ZANFI, à *Rome*.
Dr ZARNKE, Professeur à l'Université de *Leipzig*.

Le Comité de rédaction recevra toujours avec reconnaissance toutes les communications concernant les Facultés des départements et des Universités étrangères. Ces informations, comme toutes celles qui seront de nature à intéresser la Revue, seront insérées dans la Chronique qui accompagne chaque numéro et qui relate tous les faits importants touchant à l'Enseignement.

Le Comité prie aussi ses Correspondants, ainsi que les Auteurs eux-mêmes, de vouloir bien signaler à la Revue les volumes intéressant le haut Enseignement dans toutes ses branches en y ajoutant une note analytique ne dépassant pas 15 à 20 lignes.

LA

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois. — Un an : 24 fr.

ON S'ABONNE : EN FRANCE, CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

A L'ÉTRANGER, DANS LES LIBRAIRIES SUIVANTES :

ALSACE-LORRAINE

Strasbourg, Ammel, Treuttel et Wurtz.

ALLEMAGNE

Berlin, Asher et Cie, Le Soudier, Mayer et Muller, Nicolai, G. Schefer.
Bonn, Strauss.
Breslau, Trevendt et Garnier.
Dresde, Pierson.
Erlangen, Besold.
Fribourg en Brisgau, Fehsenfeld.
Gœttingue, Calvœr.
Greifswald, Bamberg.
Giessen, Ræcker.
Halle, Lippert.
Heidelberg, Kæster.
Iéna, Frommann.
Kœnigsberg, Bor.
Kiel, Hæseler.
Leipzig, Twietmeyer, Le Soudier, Eckstein, Max-Rühe, Brockhaus.
Marbourg, Elwert.
Munich, Finsterlin.
Rostock, Stiller.
Stuttgard, P. Neff.
Tubingen, Fues.
Wurtzbourg, Stuber.

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, Gérold, Frick, Mayer et Cie.
Agram, Hartmann.
Budapesth, Révai, Kilian.
Gratz, Leuschner.
Inspruck, Rauch.
Klausenbourg, Demjén.
Lemberg, Gubrynowicz.
Prague, Calve.

ANGLETERRE

Londres, Hachette, Williams et Norgate, D. Nutt, Rellibroth.
Aberdeen, W. Lindsay.
Cambridge, Macmillan et Cie, Deighton Bell et Cie.
Dublin, Mac Gieshen et Gill, Hodges, Figgis et Cie.
Edimbourg, John Menzies et Cie.
Glasgow, John Menzies et Cie.
Oxford, Parker.

BELGIQUE

Bruxelles, Lebègue et Cie, Decq, Rozez, Mayolez, Castaigne, Merzbach.
Gand, Hoest, Vuylsteke, Engelke.
Liège, Gnusé, Desoer, Grandmond-Donders.
Louvain, Peeters, Van Linthout et Cie.

COLONIES FRANÇAISES

Alger, Jourdan, Chéniaux-Franville, Gavault St-Lager.
Saigon, Nicolier.
St-Denis-Réunion, Lamadon.
Fort-de-France, Déclémy.

DANEMARK

Copenhague, Host.

ÉGYPTE

Alexandrie, Weill, Sanino.
Le Caire, Mme Berbler.

ESPAGNE

Madrid, Fuentès-y-Capdeville, Maugars.
Barcelone, Piaget, Verdaguer, Juan Oliveres.
Valence, P. Aguilar.
Salamanque, E. Calcon.

GRÈCE

Athènes, Wilberg.

ITALIE

Rome, Paravia, Bocca, Molino.
Florence, Bocca, Lœscher.
Milan, Dumolard frères.
Naples, Detken, Marghieri.
Padoue, Drucker et Tedeschi.
Palerme, Pedone-Lauriel.
Pavie, Pezzani.
Pise, Hœpli.
Turin, Paravia, Bocca.

MEXIQUE

Mexico, Bouret.
Guadalajara, Bouret.

PAYS-BAS

La Haye, Belinfante frères.
Luxembourg, Heintzé.
Leyde, Brill.
Amsterdam, Van Bakkenes.
Utrecht, Frœnkel.

PAYS DANUBIENS

Belgrade, Friedman.
Bukharest, Haimann.
Craiowa, Samitca frères.
Galatz, Nebuneli et fils.
Jassy, Daniel.
Philippopoli, Commeno.

PORTUGAL

Lisbonne, Pereira.
Coimbre, Melchiades.
Porto, Magalhaes.

RUSSIE

St-Pétersbourg, Mellier, Wolf Fenoult, Ricker.
Dorpat, Karow.
Kharkoff, de Kervilly.
Kiew, Ve Idzikowski.
Moscou, Gautier.
Odessa, Rousseau.
Tiflis, Raarenstamm.
Varsovie, Gebethner et Wolff.

SUÈDE ET NORVÈGE

Stockholm, Bonnier.
Christiania, Cammermeyer.
Lund, Gleerup.
Upsal, Lundstroem.

SUISSE

Bâle, Georg.
Fribourg, Labastrou.
Berne, Koehler.
Genève, Ve Gavin, Georg, Stapelmohr.
Lausanne, Benda, Payot.
Neuchatel, Delachaux et Niestlé.
Zurich, Meyer et Zeller.

TURQUIE

Constantinople, Papadis.
Smyrne, Abajoh.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

New-York, Christern, W. R. Jinkins, Courrier des Etats-Unis.
Baltimore, John Murphy et Cie.
Boston, Carl Schoenhof.
Nouvelle-Orléans, H. Billard.
Philadelphie, A. Lippincott et Cie.
Saint-Louis (Missouri), F.-H. Thomas.
Washington, James Anglin et Cie.

CANADA

Québec, Lépine.
Montréal, Rolland et fils.

AMÉRIQUE DU SUD

Buenos-Ayres, Jacobsen, Jelly.
Caracas, Rojas hermanos.
Lima, Galand.
Montevideo, Ybarra, Barreiro et Ramos.
Santiago (Chili), Cervet, A. Pesse et Cie.
Valparaiso, Torneru.

BRÉSIL

Rio-Janeiro, Garnier, Lombaerts, Nicoud.
Bahia, C. Koch.
Sao-Paolo, Garraux.

CUBA

La Havane, M. Alorda.

INDE ANGLAISE

Bombay, Atmaram, Sawoon.

AUSTRALIE

Melbourne, Samuel Muller.

Paris. — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 54254.

Title page

Seizième année. — N° 12. — 15 Décembre 1896.

REVUE INTERNATIONALE
DE
L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

COMITÉ DE RÉDACTION

M. BROUARDEL, Membre de l'Institut, Doyen de la Faculté de Médecine de l'Université de Paris, Président de la Société.

M. LARNAUDE, Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris, *Secrétaire général* de la Société.

M. HAUVETTE, Professeur adjoint à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, *Secrétaire général adjoint*.

M. ARMAND COLIN, éditeur.

M. BERTHELOT, Membre de l'Institut, Sénateur.

M. G. BOISSIER, de l'Académie française, Professeur au Collège de France.

M. BOUTMY, de l'Institut, directeur de l'École libre des Sciences politiques.

M. BRÉAL, Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France.

M. BUFNOIR, Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris.

M. DASTRE, Professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Paris.

M. FERNET, Inspecteur général de l'Enseignement secondaire.

M. GAZIER, Professeur adjoint à la Faculté des lettres de l'Université de Paris.

M. P. JANET, Membre de l'Institut, Professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris.

M. LYON-CAEN, Membre de l'Institut, Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris.

M. MARION, Professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris.

M. MONOD, Directeur adjoint à l'École des Hautes-Études.

M. MOREL, Inspecteur général de l'Enseignement secondaire.

M. PASTEUR, de l'Académie française.

M. PETIT DE JULLEVILLE, Professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris.

M. CH. SEIGNOBOS, Maître de conférences à la Faculté des lettres de l'Université de Paris.

M. A. SOREL, de l'Académie française.

RÉDACTEUR EN CHEF

M. EDMOND DREYFUS-BRISAC

PARIS

ARMAND COLIN ET Cie, ÉDITEURS

1, 3, 5, RUE DE MÉZIÈRES

1896

Sommaire du n° 12 du 15 Décembre 1896

		Pages
F. Buisson	*Leçon d'ouverture du Cours de Science de l'Éducation*	481
Élie Halévy	*Les Séminaires philosophiques et l'état actuel des études de philosophie aux Universités de Berlin et de Leipzig* . .	504
Charles Dejob . . .	*Le Roman politique dans l'Italie contemporaine*	529
Hommage à M. Gabriel Monod		547
CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT		554
Nouvelles et Informations		570
Bibliographie		585

AVIS

L'Administration de la **Revue Internationale de l'Enseignement** prie ceux de ses *Abonnés* qui n'ont pas encore renouvelé leur souscription pour 1896, de vouloir bien lui adresser le montant de leur abonnement s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans la réception des numéros.

En cas de changement de résidence ou de domicile et afin d'assurer la régularité du service, MM. les membres de la Société d'Enseignement supérieur sont priés de faire connaître leur nouvelle adresse aux bureaux de la *Revue*, 5, rue de Mézières, Paris.

La REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

paraît le 15 de chaque mois.

PRIX de L'ABONNEMENT : Paris, départements et étranger, Un an, 24 fr.

On s'abonne chez tous les libraires ou par l'envoi d'un mandat de poste.

Toutes les communications relatives aux abonnements et à l'administration de la Revue doivent être adressées à MM. Armand COLIN et Cie, éditeurs, 5, rue de Mézières, à Paris. — Toutes les communications relatives à la rédaction, à M. DREYFUS-BRISAC, 6, rue de Turin, à Paris

REVUE INTERNATIONALE
DE
L'ENSEIGNEMENT

LEÇON D'OUVERTURE
DU
COURS DE SCIENCE DE L'ÉDUCATION
FAITE A LA SORBONNE LE 3 DÉCEMBRE 1896

MESDAMES, MESSIEURS,

N'est-il pas vrai qu'en ce jour de rentrée votre première pensée, comme la mienne, se reporte vers celui que nous espérions tous revoir ici? Hélas! le cours que nous croyions suspendu était à jamais fini; elle s'est tue à jamais, la voix que vous veniez entendre, profonde et charmante comme l'âme dont elle rendait le son. Mais la chaire qui se rouvre sans lui s'appellera toujours sa chaire. Nul en France, ni même ailleurs, ne pénétrera désormais dans la science de l'éducation sans y retrouver la trace et sans saluer le nom d'Henri Marion.

Aussi consacrer cette première heure à vous parler de lui, ce ne sera pas seulement rendre à la mémoire du plus aimé et du plus aimable des maîtres l'hommage qui lui est dû. C'est à vrai dire l'introduction nécessaire à nos études. L'avis unanime de la Faculté qui a demandé le maintien de cette chaire sans nul changement indique assez que le nouvel enseignement a conquis droit de cité. Il y a donc déjà une tradition : nous tenons à honneur d'en nouer pieusement les premiers fils.

Résistons d'abord au plus excusable des entraînements. Ce n'est pas la biographie de Marion que j'ai le droit de vous apporter. Il appartenait à d'autres de faire revivre l'homme dans la beauté de son caractère, le philosophe dans la hardie limpidité de sa doctrine, le moraliste dans sa profondeur d'observation, l'écrivain enfin dans ce langage dont la pureté n'a d'égale que celle

de la pensée. Ici, nous n'aurons à faire que l'historique de la chaire de pédagogie.

Marion y était comme prédestiné par une double préparation. Il était armé pour la théorie par de solides études philosophiques, armé pour la pratique par une expérience personnelle de l'enseignement. Un coup d'œil seulement sur ces deux formes de sa préparation.

Des travaux philosophiques qui l'avaient en quelque sorte conduit au seuil de la carrière pédagogique, le premier avait été « une curieuse et pénétrante étude » sur *Locke, sa vie et ses œuvres*, publiée en 1878. M. Boutroux a dit dans une page touchante ce qui fait aujourd'hui pour nous le charme principal de ce petit volume. L'auteur y montrait son héros « avec sa physionomie mobile et calme, douce et vive : en toutes choses une simplicité parfaite. En lui tout avait ce caractère : ses traits purs, sa figure souffrante, mais ouverte et vraie, ses manières, son langage... nulle autre originalité qu'une distinction exquise, une sensibilité charmante sans banalité, et le plus rare mélange d'élégance et de caractère, d'aisance et de gravité... Libre avec passion, mais ayant horreur de la critique purement destructive et peu de goût pour la spéculation pure. »

Est-ce là le portrait de Locke, vous demandez-vous avec M. Boutroux, ou celui de Marion (1)?

Mais que ce parallèle involontaire des deux hommes ne nous fasse pas perdre complètement de vue le livre et sa valeur. Par le court chapitre qu'il consacrait aux *Pensées sur l'Éducation* de Locke, on pouvait déjà deviner votre futur professeur. Il avait dès ce moment pris parti avec décision sur tous les points importants. Il dégageait vivement la pensée maîtresse on plutôt la méthode dont Locke fut l'initiateur un peu à la façon anglaise, à force d'exemples et de détails, sans plan apparent, quelquefois sans mesure, mais avec quelle vivacité de ton et quelle liberté d'esprit, avec quel sens du réel, quel dédain du convenu! C'est une merveilleuse faculté que celle de pousser ainsi sa pensée droit devant soi en s'inspirant de la vie et non des livres, en prêtant plus d'attention, comme il le dit, « aux questions spontanées d'un enfant curieux et chercheur qu'aux discours des hommes faits qui tournent toujours dans le même cercle et obéissent à des notions d'emprunt ». Marion suit volontiers son maître dans cette voie;

(1) Voir le bel article de M. Boutroux sur Marion, dans notre n° du 15 octobre 1896.

il se range à son opinion, par exemple, sur l'importance de l'éducation physique, sur l'incurable inutilité de certains exercices qui passaient encore pour appartenir à la culture classique, comme le vers latin et même le discours latin (1), sur la nécessité d'une discipline scolaire bannissant les moyens serviles et se fondant toute sur ce que Locke appelait « le sentiment de l'honneur ». Ce n'étaient là que des germes : nous allons les voir grandir. Notons seulement que Marion avait pleine conscience de la portée de ce livre : après avoir soutenu que les *Pensées* de Locke ont en somme moins vieilli que l'*Émile*, il ajoutait : « Je suis persuadé que si l'on en donnait chez nous une édition séparée, le succès en serait considérable au milieu de nos discussions ardentes sur les programmes de l'enseignement public. » Vous savez que cet appel a été entendu : il nous a valu de lire enfin le texte vrai de Locke. habilement traduit par l'homme de France qui, avec Marion, avait le plus qualité pour traiter des doctrines de l'éducation, M. Compayré.

Le second ouvrage de Marion dans cette phase préparatoire est sa thèse de doctorat, qui est devenue un livre classique.

Ce n'est pas par une rencontre fortuite que le créateur du haut enseignement pédagogique en France s'est trouvé être l'auteur du beau livre sur la *Solidarité morale*. Sous ce titre, Marion entreprenait d'analyser, soit dans l'individu soit dans la société, les faits qui montrent la liberté humaine à la fois irréductiblement réelle et étroitement limitée par les innombrables conditions qui pèsent sur son fonctionnement : conditions extérieures venant de la nature, de la société, de l'hérédité, du milieu physique et du milieu historique ; conditions intérieures engendrées par la liberté elle-même et résultant de ses propres actes, chaînes qu'elle s'est forgées elle-même, habitudes qu'elle a prises, penchants dont elle ne peut plus s'affranchir. Passer en revue « toutes les forces autres que la nôtre propre et qui concourent avec ce que nous avons de liberté à nous faire moralement ce que nous sommes, étudier la génération des mobiles et des motifs et leur enchaînement au sein des volontés que par leurs diverses combinaisons ils inclinent en divers sens, c'est étudier », disait l'auteur, « les conditions du perfectionnement humain ». C'était aussi, ajouterons-nous, étudier d'avance les conditions profondes de toute énergie humaine.

Cette étude, l'auteur l'avait conçue et conduite d'une manière

(1) « Faut-il avouer, écrivait Marion, que Locke plaidait si fortement il y a deux cents ans en faveur de ces mêmes réformes qui n'ont pas seulement pu être essayées tout de bon en France en 1873, tant elles ont soulevé de tempêtes ? »

qui faisait déjà pressentir l'éducateur sous le philosophe. C'est un livre non de métaphysique ou de sociologie, mais essentiellement de psychologie morale. On le félicitait à la soutenance d'avoir su trouver ce qu'il y a de plus rare au monde : du nouveau dans le connu. C'est pourquoi cet ouvrage, si fort et si dru, est pourtant d'une charmante lecture : « Il s'y trouve, disait un des collègues de Marion, nombre d'observations délicates et de réflexions justes que chacun accueille avec plaisir, parce qu'il se croit, bien à tort, capable de les faire lui-même et qu'il se figure y reconnaître ses pensées de tous les jours (1) ».

D'où vient au jeune moraliste son autorité et sa force de persuasion ? M. Caro répondait : « C'est qu'il croit au bien. Il le cherche... et il le trouve. Il encourage l'homme à avoir confiance dans l'homme... On sent de plus, ajoutait ce juge si expert, qu'il s'intéresse à la vie déployée devant lui : il estime qu'elle a un sens, un but, une fin (2). » Un pédagogue français bien oublié avait déjà dit, au commencement de ce siècle : « Aimer les hommes est la première condition pour les former dans l'enfance et dans la jeunesse, pour les conduire et les gouverner dans l'âge mûr (3). »

Ni cette confiance en l'homme, ni cet amour des hommes ne se tournaient chez Marion en optimisme aveugle ; on en peut juger par la fermeté des conclusions du livre : « Rien en ce monde ne dépend absolument de nous seuls, pas même l'usage de notre liberté ; mais ce que les pessimistes oublient, c'est que nos misères sont en partie notre œuvre, que l'homme souvent se crée à lui-même les fatalités dont il se plaint... Notre espèce n'est vouée ni au bien ni au mal nécessairement. Elle est ce qu'elle se fait, et elle aura le sort qu'elle méritera. Le progrès jusqu'ici ne s'est pas fait de lui-même ; il ne continuera pas non plus par la seule force des choses, il doit nous suffire qu'il soit possible, notre tâche est d'y travailler. »

Je ne parlerai pas des autres ouvrages de Marion sans rapport direct avec la pédagogie, mais je me reprocherais de ne pas mentionner au moins un écrit qui était surtout un acte. *Devoirs et droits de l'homme* : sous ce titre, Marion publia (1883) dans la Bibliothèque de la Société d'instruction républicaine un excellent petit manuel laïque d'enseignement moral et civique ; ce genre d'ouvrage était alors une nouveauté réputée hardie.

(1) M. Victor Brochard, *Revue philosophique*, 1880, II, p. 90.
(2) *Journal des Savants*, 1880, p. 663.
(3) Jullien (de Paris), *Essai général d'éducation*.

En même temps qu'il s'acheminait par ses livres vers la science de l'éducation, Marion s'y était directemenl exercé.

Quel professeur de philosophie il fut, à Pau, puis à Bordeaux, puis au lycée Henri IV : pour vous le dire les témoignages ne manqueraient pas. Un seul vous les résumera tous, et avec quelle autorité ! Voici comment M. Lachelier terminait un rapport d'inspection générale il y a vingt-trois ans :

« ... Esprit ouvert et étendu, juste, ferme et clair, M. Marion possède et manie avec un rare bonheur tout ce que la philosophie et la science ont mis en circulation dans ces derniers temps d'idées ingénieuses et de faits précis. » Mais ce qui est bien à lui dans son enseignement, c'est d'abord la composition habile et un peu savante de ses leçons ; ce sont ensuite quantité de remarques fines et de traits délicats où le cœur a autant de part que l'esprit; c'est enfin l'aisance, la constante justesse et l'élégante simplicité de son élocution. Si l'on joint à ses mérites le charme de sa personne et de sa parole et le soin consciencieux avec lequel il s'occupe de ses élèves, on ne sera pas surpris du témoignage naïf que l'un d'eux, fils d'un ingénieur distingué, lui rendait devant moi : « Je ne puis pas vous dire, Monsieur, combien nous l'aimons. Nous l'aimons tous. Et l'année dernière — nous le savons par nos camarades, — c'était déjà la même chose (8 mars 1874). »

Et ce fut la même chose, partout où il alla. C'est peut-être ce qui nous aidera tout à l'heure à comprendre ses théories sur la discipline des lycées. « Il y avait en lui, — dit un autre de ses élèves, devenu un maître à son tour, — une fière et séduisante douceur qui le rendait, sans qu'il lui fallût y prendre peine, le maître des âmes de ses élèves. Il savait leur mettre au cœur le très noble idéal de vivre pour les autres plus que pour eux-mêmes (1)... »

Chargé de prononcer, à la distribution des prix du concours général, le premier discours français que la Sorbonne ait entendu dans cette solennité (1881), il n'hésitait pas à dire le mot de la situation en résumant « tout l'esprit des réformes » dans cette formule : « On voudrait que nos bons élèves, au terme de leurs études, fussent plus près d'être des hommes vraiment préparés pour la vie, les hommes dont la République a besoin. »

Au Conseil supérieur, où il avait été sans concurrent l'élu des professeurs de philosophie (15 avril 1880), ce fut lui qui, dans une sous-commission de trois membres présidée par notre vénéré

1) Léon Marillier, *Manuel général de l'instruction primaire*, 18 avril 1896.

maître M. Paul Janet, rédigea pour les écoles normales les programmes d'instruction morale et de psychologie appliquée à l'éducation. Ce fut lui surtout qui, lorsque la loi Camille Sée vint enfin combler une profonde lacune, plus sociale encore que scolaire, fut le rapporteur des règlements relatifs à l'enseignement secondaire des jeunes filles. De tous les domaines où pouvait s'exercer heureusement son action, c'était celui qui semblait lui appartenir en propre. Et aujourd'hui encore, si quelque adoucissement pouvait tempérer les regrets qu'il nous laisse, c'est de savoir que l'école de Sèvres n'aura de longtemps d'autre inspiration que la sienne, exprimée mieux que par le meilleur des livres : c'est son âme qui a passé dans cette maison et qui la fera vivre.

Il est une autre grande École féminine qui n'oubliera jamais ce qu'elle lui doit. Lui-même a raconté ici, et avec quelle modestie, l'appel qui lui fut adressé quand M. Jules Ferry créa l'école de Fontenay, destinée à fournir, si l'on peut dire, des institutrices d'institutrices, c'est-à-dire des maîtresses capables de conduire les écoles normales laïques qui allaient s'ouvrir. A s'en tenir aux vieux errements, on aurait dû confier cet établissement régulateur de l'enseignement primaire à des maîtres primaires, choisis parmi les plus habiles dans le métier. Mais M. Ferry venait de dire en pleine Sorbonne : « L'enseignement primaire lui-même doit devenir une éducation libérale. » Et il appela à Fontenay, — puis à Saint-Cloud pour les instituteurs, — des hommes qui n'avaient peut-être jamais vu une école de village, mais qui avaient réfléchi aux besoins de notre enseignement national et qui savaient au moins une chose, c'est que pour l'éducation du peuple cela seul peut suffire qui est le meilleur dans l'excellent.

« Jamais, disait à bon droit Marion, plus grand acte de foi ne fut fait en la philosophie que le jour où elle fut ainsi mise en demeure d'aider à poser dans ce pays les bases d'une culture rationnelle pour l'universalité du peuple (1). » Il a dit ailleurs, car il aimait à parler de ce « printemps de Fontenay » : « On a vu alors, en dehors des professeurs pris dans les lycées de Paris et dans l'enseignement supérieur, et tous bientôt gagnés par l'esprit d'apostolat pédagogique, on a vu les hommes les plus distingués du pays tenir à honneur d'apporter là, dans des causeries d'un prix singulier, ce que la philosophie ou la science leur semblait offrir de meilleur pour des esprits appelés à en former d'au-

(1) Leçon d'ouverture, 1883.

tres (1). » Et il se plaît à rappeler les noms de ces volontaires de la première heure, M. Croiset. M. Vidal-Lablache, M. Melouzay, M. Albert Sorel, M. Boutroux, M. Liard, M. Bréal, M. Ravaisson, et cet autre tendre stoïcien, si pareil à lui et qu'il pleura comme un frère, Charles Bigot.

Ce que Marion ne dit pas, à savoir la part qui lui revient, à lui, dans la fondation de Fontenay, vous l'avez tous lu dans l'admirable notice que lui a consacrée M. Pécaut (2). Quelle tâche il avait acceptée : créer pour les jeunes filles un enseignement de la psychologie, puis de la morale, envisagées au point de vue de l'éducation ! Les deux solides et lumineux manuels où il a résumé ce double enseignement n'en peuvent donner qu'une idée affaiblie. « Ce qui mit les élèves sous le charme du cours, dit M. Pécaut, ce fut la discipline rationnelle que le professeur y apporta. C'était la première fois que les jeunes filles entendaient exposer avec cette ampleur, cette impartialité, cette absence de parti pris et de passion, les grands sujets de la méditation des penseurs. Il parlait à des femmes comme à des êtres capables de raison et de conscience, et non comme à des mineures auxquelles convient un régime de tutelle et d'autorité... »

M. Pécaut avait eu d'ailleurs un juste pressentiment : cette modeste chaire en présageait une autre. M. Jules Ferry avait assisté à une des leçons de notre ami à Fontenay. Il fut heureux d'accueillir une proposition qui lui fit Albert Dumont. Ce directeur de l'enseignement supérieur — et sa doctrine fait encore loi aujourd'hui — entendait que l'enseignement supérieur fût l'inspirateur et le guide de tous les autres enseignements, afin d'être vraiment le génie tutélaire de la démocratie. Il s'avisa que la seule chose que la Sorbonne n'enseignât point était l'art d'enseigner. Ne tenant pas pour un dogme « que le métier de professeur ne puisse s'apprendre qu'à force de faire de mauvaises classes (3) », il demanda au ministre (1883) de confier à Marion un cours complémentaire sur la science de l'éducation, que M. Burdeau fit transformer en chaire professorale au budget de 1887.

Ce qu'a été l'enseignement de Marion ici, plusieurs d'entre vous le savent pour en avoir été les fidèles auditeurs. Beaucoup le savent presque aussi bien d'une autre manière : il leur a suffi de voir à l'œuvre un de ses anciens élèves. Aucun de ceux, aucune

(1) *Monographies pédagogiques*, 1889 t. Ier, p. 15.
(2) *Revue pédagogique* du 15 mai 1896.
(3) Edm. Dreyfus-Brisac, *l'Éducation nouvelle*, p. 211.

de celles qui avaient pris part à ses conférences n'en a jamais parlé, même après des années, au fond de la province, sans une lueur dans le regard, sans un accent ému dans la voix : j'en ai fait moi-même l'expérience plus d'une fois, et j'ai mesuré ainsi ce que ce doux maître avait eu d'influence. Que ne puis-je vous lire au hasard quelques lettres intimes de ses anciens élèves, aujourd'hui professeurs de lycée ou d'école normale, racontant comment il établissait ici entre eux et lui un courant d'intimité qui donnait aux plus timides le courage de parler, comment il les mettait à l'aise en tirant ses exemples de sa propre expérience, de l'éducation de ses enfants, de ses souvenirs de professeur ou même de ses souvenirs d'élève de philosophie à Louis-le-Grand dans la classe de M. Charles, resté pour lui le type du maître incomparable. « La leçon finie, dit un d'entre eux, nous demeurions étonnés que de choses si simples et qui nous eussent paru presque vulgaires, il tirât des conclusions tantôt si délicatement justes, tantôt si larges et si hautes (1). »

Heureux le maître qui laisse son image vivante gravée en de pareils traits dans le cœur de ses élèves! Pour donner une idée de ce qu'il y avait de profond dans cette action, quelqu'un a dit de lui : « Ce n'était pas un professeur, c'était un directeur de conscience. » N'acceptons le mot qu'en le redressant comme il l'eût fait lui-même. Manieur d'âmes et semeur d'idées, oui, certes, il le fut, mais non pas à la manière de ceux qui, le voulant ou non, façonnent les autres à leur image, laissent leur empreinte sur tout ce qu'ils touchent et se font la conscience d'autrui. C'est ce qu'il redoutait par-dessus tout. Sa manière de répondre à qui venait le consulter sur les problèmes de la métaphysique ou sur ceux de la vie, c'était de les obliger à s'interroger eux-mêmes jusqu'à ce qu'ils lussent au fond de leur conscience la réponse qu'ils venaient demander. Un bon juge a bien défini cette manière de venir en aide à autrui : « Marion ne dit jamais : Imitez-moi. Il dit toujours : Trouvez votre voie, soyez vous-même (2). »

A côté des conférences, le cours public s'était continué régulièrement depuis la rentrée de 1883 jusqu'à février dernier avec une seule interruption imposée par une première atteinte du mal (1890-1892). Il avait abordé successivement et méthodiquement toutes les parties de la pédagogie théorique (éducation physique, intellectuelle, morale), puis les applications à l'enseigne-

(1) Cornuel, professeur à l'école normale de Bourges.
(2) M. Henry Michel, *Revue universitaire*, mai 1896.

ment primaire et secondaire, puis la psychologie de l'enfant et celle de la jeune fille. Et il commençait une revue de l'éducation à l'étranger : il avait traité de l'Angleterre et des États-Unis, il allait aborder l'Allemagne. Après cette longue période de professorat, notre ami avait commencé à en réunir la riche substance en un livre doctrinal dont il ne put écrire que les premiers chapitres. Vous comprendrez que je m'abstienne de toute tentative pour suppléer à un travail que lui seul pouvait entreprendre (1).

Il m'a été permis pourtant de parcourir les volumes de manuscrits où revivent, semaine par semaine, ces onze années presque complètes d'enseignement. Il n'est pas besoin de vous dire avec quelle piété j'abordais cette lecture : mais combien mon respect s'est accru, quand j'ai pu me rendre compte du travail ainsi accumulé! Chacune de ces leçons, en vous arrivant ici, vous semblait une délicieuse causerie, tant il y régnait de clarté dans les idées, de liberté dans la parole, de grâce et d'aisance dans le ton. Or, il n'en est pas une dont le plan n'eût été arrêté, revu, repris, corrigé la plume à la main, les différents points de doctrine scrupuleusement étudiés, les termes soigneusement pesés, si bien que le simple canevas de chacun de ces cours ferait un livre et un beau livre. L'un d'eux surtout, celui qui a trait à l'éducation de la

(1) Voici du moins la liste des sujets traités dans les cours publics de cette période de onze années :

Marion avait tenu à débuter par une sorte de revue générale de la matière. Les quatre premières années formaient comme un traité de la science de l'éducation, dont les grandes divisions, correspondant aux années universitaires, étaient d'abord l'étude des fins et des principes de l'éducation en général (1883-1884), puis l'éducation physique (1884-1885), l'éducation morale (culture de la volonté, puis culture de la sensibilité, 1885-1886), et l'éducation de l'intelligence (1886-1887).

Ce vaste cycle parcouru, Marion aborda l'enseignement considéré comme moyen d'éducation : deux années furent consacrées, l'une (1887-1888) à l'enseignement primaire, l'autre (1888-1889) à l'enseignement secondaire.

L'année suivante (1889-1890), il consacra ses vingt-quatre leçons à une étude approfondie de la psychologie de l'enfant.

Puis, de 1892 à 1894, il traita de la psychologie de la femme et de l'éducation des jeunes filles, en faisant rentrer dans ce dernier sujet l'éducation physique, l'éducation morale, l'éducation esthétique, l'éducation pratique ou domestique, aussi bien que l'enseignement à tous ses degrés et dans ses diverses branches.

Avec son dixième cours effectif, il aborda l'étranger. Il commença par l'Angleterre, dont il examina en détail les institutions caractéristiques, après avoir été lui-même puiser les documents aux sources. Il a placé une partie de ses conclusions dans une étude approfondie qu'il donna à la *Revue Bleue* sur les livres de M. Max Leclerc, ouvrages d'un prix singulier pour la connaissance de l'éducation anglaise. Il y a juste un an, il abordait les États-Unis; il en avait presque achevé la revue, et se proposait de commencer celle de l'Allemagne, quand il dut descendre de sa chaire pour n'y plus remonter (février 1896).

femme, est tout prêt : espérons qu'il vous sera donné sous peu. Ce sera un des premiers textes que nous proposerons comme matière d'étude dans nos séances intérieures d'exercices pratiques.

Il me reste à vous parler de ce qui a fait au dehors la principale notoriété du nom de notre ami : c'est son rôle dans la réforme de l'enseignement secondaire. Laissez-moi aborder, Messieurs, ce sujet délicat de la seule manière qui soit digne de Marion, avec une totale franchise.

Il avait été prié d'entrer dans la grande commission que le ministère consultait en 1889 sur cette réforme. Il n'était pas de ceux qui se dérobent ou se ménagent, il accepta d'être le rapporteur d'une question controversée entre toutes, la discipline des lycées; son rapport parut dans le recueil des *Instructions ministérielles* du 15 juillet 1890. Deux ans après il publia. comme pour y servir d'ample commentaire, son beau livre : *l'Éducation dans l'Université;* on aurait dû faire précéder ce volume de la courte et magistrale allocution qu'il adressait ici même, à la rentrée de 1890, aux boursiers d'agrégation, page d'une rare valeur qui mériterait de s'appeler l'Introduction à la vie universitaire.

Une même idée inspire tout ce qu'il a écrit sur la discipline. Puisque chez nous l'État enseigne (est-ce un bien, est-ce un mal? c'est un fait), puisqu'il donne une éducation, « il faut que ce soit la meilleure et la plus belle, la plus noble, la plus complète et la plus efficace ». Quelle est cette éducation? Il n'y en a qu'une qui convienne à un pays libre, celle qui fait des hommes libres. Il faudra bien le redire au grand public jusqu'à ce qu'il l'entende, la seule école qui prépare à la liberté, c'est la liberté. On n'a pas fait l'éducation d'un jeune homme parce qu'on l'a gardé à vue et empêché jour après jour de mal agir. « Il faut l'amener, disait déjà Montaigne, à renoncer au mal, non pas faute de le pouvoir, mais de le vouloir. » Au frein extérieur, indispensable à la première enfance, doit peu à peu se substituer une foi intérieure, celle de la conscience. Soutenir d'abord l'enfant par un réseau d'influences qui l'enserrent doucement, le faire grandir dans un milieu moral et, à mesure qu'il grandit, l'exercer graduellement à vouloir, à juger, à réfléchir et à s'efforcer, à se surveiller ou à se corriger spontanément, ce n'est pas la meilleure éducation, c'est la seule. De là tout un régime disciplinaire, visant non plus à l'obéissance passive, mais à l'obéissance consentie et raisonnée; de là la préoccupation non pas tant du bon ordre qui se voit que

du bon ordre du dedans, lequel consiste en ce que lentement, obscurément et sans que rien le montre aux yeux, il se forme dans l'adolescent une conscience, une raison, un caractère.

Tel est le programme que Marion entreprend de développer non pas en quelques vues d'ensemble, mais dans tous les détails de l'organisation d'un lycée. Pour en suivre jusqu'au bout l'application, il multiplie les exemples, il n'omet pas une des difficultés pratiques, passe en revue tous ces riens dont se compose la vie du collégien, en classe ou en étude, au réfectoire, au préau, en promenade. Il n'y avait qu'une plume en France capable de transfigurer ces infiniment petits en les éclairant de la haute lumière des principes.

On peut défier qui que ce soit, si prévenu qu'il puisse être, de lire ce livre sans en emporter une impression unique de sympathie, de reconnaissance et de respect, d'abord pour l'auteur, mais aussi pour l'Université. Car, on le sent à toutes les pages, c'est l'esprit même de l'Université qui parle. C'est elle, et non pas seulement Marion, qui a horreur de l'autorité brutale dans le commandement, des procédés mécaniques dans l'enseignement, des préparations factices en vue de l'examen, des moyens bas et des habiletés policières en fait de surveillance, de tout ce qui tend enfin à remplacer l'éducation par le dressage et la culture de l'esprit par l'habile façonnement des manières. Réunissez tous ces traits distinctifs de notre pédagogie française, et vous avez la « discipline libérale » de Marion.

Est-elle plus facile que l'autre? Oh! non, certes non. Substituer à la sotte émulation la vraie, à la fantasmagorie des places et des prix la notation consciencieuse du travail journalier, aux punitions et aux récompenses niaises un mot du maître, mot de blâme ou d'éloge prononcé d'un certain ton, au culte du succès l'estime de l'effort, à la menace du pensum et de la retenue l'éveil de la conscience, c'est ce dont seuls, en tout temps, les meilleurs maîtres ont été et seront capables. Pour les encourager, Marion se plaisait à dire : « Nous n'avons pas, en général, assez bonne opinion des enfants, des grands jeunes gens surtout. J'ai toujours éprouvé que ce qu'on leur dit de plus élevé, si on le leur dit simplement, est ce qu'ils sentent le mieux et goûtent le plus. On ne sait pas assez ce que le maître comme le père peut obtenir de l'enfant par le seul fait de remarquer ses efforts et de lui en témoigner de la joie. »

Est-ce là excès de confiance? Ne va-t-on pas amollir les enfants en les traitant avec tant de mansuétude? Marion répon-

dait avec sa précision ordinaire : « Ce n'est pas en imitant trop les conditions de la vie réelle, en soumettant prématurément l'enfant aux épreuves qui attendent l'homme, qu'on le préparerait le mieux à y faire bonne contenance. Une atmosphère idéale doit régner dans l'école : il faut notamment qu'on y respire la justice telle que peut la comprendre l'enfant, afin que son cœur en fasse provision en quelque sorte pour la vie et ne cesse jamais d'y croire. »

Comment donc un tel plan d'éducation n'a-t-il pas d'emblée réuni tous les suffrages? Et d'où vient que tant d'universitaires, j'entends des plus dévoués à leurs devoirs, en parlent encore avec d'expresses réserves ?

Nous avons peut être encore en France sur la manière dont se font les réformes — scolaires et autres — des notions bien inexactes et d'étranges illusions.

De combien de Français n'est-ce pas le premier mot, quand ils ont une bonne idée : « Si j'étais le gouvernement ! » Que le gouvernement l'adopte, leur semble-t-il, et tout est dit. Il peut arriver que le gouvernement ne l'adopte pas. Alors éclate la traditionnelle lamentation sur le sort réservé chez nous à toutes les réformes. Encore une qui s'en va dormir dans l'ombre et l'oubli d'un dossier poudreux, au fond de la nécropole aux cartons verts !

Mais il est arrivé plus souvent depuis quinze ans, au moins dans notre gouvernement universitaire, que l'administration s'empresse d'accueillir l'idée novatrice. Et alors? Alors le ministre fait siennes les propositions qui lui ont été soumises par les hommes les plus compétents: il les sanctionne de sa signature, les encadre dans une circulaire qu'il adresse à tous ses subordonnés. Et du coup elles ne sont plus ce qu'elles étaient tout à l'heure. En passant par la transcription officielle, ces idées ont perdu je ne sais quoi de leur vertu, et d'autre part elles y ont pris un double caractère qu'elles n'avaient pas; elles sont devenues générales et impératives.

Générales, — et voilà, par exemple, cette discipline paternelle que vous pratiquiez dans la douce familiarité d'une petite classe ou d'un petit collège, la voilà rendue applicable du jour au lendemain à des internats de quinze cents élèves, où l'installation matérielle suffirait à la rendre impossible.

Impératives, — car après tout le ministre ne saurait parler sur le même ton qu'un professeur. Les fines pages du rapport de Marion, toutes pleines d'observations judicieuses auxquelles vous

étiez en train de vous rendre tout bas, vous reviennent en vingt-trois articles de règlement, analyse fidèle, mais expression lapidaire: involontairement vous vous repliez, comme se referme à un trop prompt contact la feuille qui allait s'épanouir.

Marion, qui connaissait bien ses anciens collègues des lycées, prévoyait qu'on aurait de la peine « à vaincre une certaine timidité toute française qui retient l'expression des vérités morales sur les lèvres des meilleurs » : c'est ce que M. Fouillée appelait de la pudeur à rebours. S'il y avait songé, Marion aurait pu prémunir en même temps l'administration contre cette autre susceptibilité, toute française aussi, qui fait que rien ne nous est désagréable comme de nous entendre commander ce que nous avions envie de faire. On aime toujours mieux obéir à son bon cœur qu'à un règlement. Il y a tant de différence entre le plaisir d'aller de l'avant à la découverte, et celui d'emboîter le pas!

Non, malgré les apparences, même en ce pays de centralisation, ni un ministre n'est tout-puissant, ni un Conseil supérieur ni un Parlement. La moindre réforme qui, dépassant les questions de mots, intéresse la direction des âmes, âmes d'hommes ou âmes d'enfants, veut du temps et beaucoup de temps. Elle en veut d'autant plus qu'elle est moins mécanique. L'esprit est plus difficile à corriger que la lettre. Aussi un progrès qui, comme celui dont nous parlons, exige des efforts personnels, intelligents et volontaires, un progrès qui suppose la conviction d'abord, le dévouement ensuite, et par surcroît beaucoup de persévérance avec beaucoup de tact, un tel progrès n'est pas l'œuvre d'un jour ni d'un ministre. Qui l'a jamais mieux su que Marion? Et comme il vous le disait franchement à l'ouverture d'un de ses derniers cours : « De même que les ministres et les recteurs ne feront rien sans l'adhésion cordiale des professeurs, de même tous ensemble ne feront rien sans la collaboration de l'opinion, du milieu, en un mot des familles. Et c'est justement pour cela, ajoutait-il, que ce cours s'adresse non seulement aux futurs professeurs, mais au grand public. »

L'adhésion cordiale des professeurs, la collaboration intelligente des familles à ce plan d'éducation libérale de la bourgeoisie se feront-elles longtemps attendre? Nous ne le pensons pas.

Du côté des professeurs, ce n'est pas la réforme elle-même qui a suscité des inquiétudes, ce sont diverses circonstances qui l'ont accompagnée et, suivant eux, compliquée et compromise. Mais écoutez attentivement ceux qui se montrent le plus hostiles à la « discipline libérale », laissez-les aller jusqu'au bout de leurs

griefs. Et, quand ils ont fini, demandez-leur tout naturellement si la conclusion n'est pas qu'il faut revenir en arrière, rapporter les instructions de 1890 et rétablir les vieux règlements. Vous verrez leur étonnement; vous n'en trouverez peut-être pas un qui souscrive à cette proposition.

Et quant aux familles, on a bien pu, çà et là, en émouvoir quelques-unes. Il en est qui répètent, dociles et croyant avoir bien compris, les grands mots lus dans leur journal : « relâchement de la discipline, abaissement des études, abandon des principes, bonne instruction sans doute, mais médiocre éducation ». Tout cela sonne très bien et vous donne, dans une conversation de salon, je ne sais quel air entendu et profond : comment ne pas estimer des parents que le souci de leurs enfants rend si sévères pour l'Université ? A qui la faute d'ailleurs s'ils nous jugent avec cette rigueur? Ne suffit-il pas qu'ils aient retenu la moitié du mal que nous disons de nous-mêmes? Car c'est là, comme on sait, que nous mettons notre point d'honneur. Et puis il est des auditeurs qui ne perdent pas un de nos aveux, qui recueillent sérieusement nos moins sérieuses boutades, qui les assemblent en réquisitoires accablants, et se penchent tout émus sur cette pauvre jeunesse que nous plaignons tant d'être entre nos mains. Étonnez-vous ensuite que certaines familles, ayant l'effroi facile et plus facile encore la foi aux sauveurs qui s'offrent, n'en demandent pas davantage pour remettre leurs enfants à des maîtres qui ne médisent jamais d'eux-mêmes.

Vous rencontrerez aussi de très honnêtes gens pour vous dire : « M. Marion! quel homme charmant, mais quel utopiste! » Ne vous arrêtez pas à leur répondre : « Mais c'est le moins utopiste des hommes. S'il avait consenti à l'être, s'il avait voulu se borner à résoudre ces minuscules problèmes scolaires du haut d'une belle théorie générale, on ne tarirait pas d'éloges : ce qu'on lui reproche c'est précisément d'être entré, praticien expert, au plus vif de la pratique. » Argumentation inutile, le contradicteur n'a pas le temps de vérifier. Il sait un mot de Louis XIV qui s'applique bien ici, et il est trop heureux de vous le rappeler avec un fin sourire : « Le plus bel esprit de mon royaume, n'est-ce pas, et le plus chimérique. »

Seulement tout a bien changé depuis le Grand Roi, et le souverain d'aujourd'hui, si incompétent qu'on le dise, commence à savoir que de nos jours on ne se débarrasse plus d'un Fénelon par une impertinence.

N'insistons pas. Fermons le livre de Marion et attendons; pre-

nons le temps pour juge. Dans une dizaine d'années, reparlez-en à ceux qui vous disent aujourd'hui : « Excellent livre, mais plein de chimères : il demande l'impossible. » Ils vous diront alors avec la même belle assurance, celle des gens qui ont pour eux l'opinion régnante et qui n'en ont jamais eu d'autre : « Excellent livre, mais plein de lieux communs ; il enfonce des portes ouvertes. » La vérité en ce monde a deux noms : dès qu'elle ne se nomme plus utopie, elle s'appelle lieu commun.

Vous le voyez, Messieurs, respectant les limites de mon sujet, je ne vous ai parlé que de Marion pédagogue. Peut-on le séparer de Marion philosophe ? Que sont ses doctrines sur l'éducation, sinon l'expression même de ses doctrines sur la nature humaine? S'il croit à la vertu de la discipline libérale, c'est qu'il a foi dans l'esprit humain. S'il veut que même chez l'enfant on fasse appel à la volonté libre et éclairée, c'est qu'il ne connaît pas en ce monde d'autre puissance à qui remettre la direction de l'humanité. M. Pécaut a dit : « La méthode de Marion, c'est la méthode rationaliste. » Le mot est vrai de sa philosophie autant que de sa pédagogie. Que d'autres, poètes ou métaphysiciens, se complaisent à explorer les régions vagues de l'âme où règne le clair-obscur de l'inconscient ou du subconscient, qu'ils s'exercent à entrevoir au delà des limites normales de notre vue intellectuelle des pensées impensables, des volitions latentes et je ne sais quelles sourdes aspirations à l'être ou à l'acte, comme on constate au delà des couleurs du spectre solaire certains rayons que l'œil ne peut saisir : Marion est loin d'y contredire, et il laisse la science se faire. Mais, quand il s'agit de diriger pour la vie pratique l'homme ou l'enfant, le citoyen ou le pays, il réclame la pleine lumière. Il ne connaît pas d'autre instrument que l'on puisse honnêtement manier que la conscience et la raison, pas d'autre boussole, pas d'autre critérium. Et il se défie de quiconque se défie du grand jour de la pensée raisonnable. Sans doute il ne supprime ni le sentiment ni l'imagination ; il sait le fond de tendresse que garde l'âme humaine pour l'inconnaissable ; il ne s'étonne pas qu'un moderne et très raffiné mysticisme ait pour nos esprits avides d'infini des séductions toujours renaissantes. Mais lui ne se laisse pas séduire. Vous l'avez bien vu en particulier quand il aborda, au cours de ses études sur la psychologie de la femme, le détail de l'éducation des sentiments, jusque dans la question religieuse. Il disait dans une de ses premières leçons (14 décembre 1893) : « Mettre la morale à la base, c'est donner à la religion elle-même

qui viendra par surcroît, surtout dans le cœur de la femme, son assise la plus inébranlable. Une haute moralité rationnelle garantit une religion pure, plus sûrement qu'une dévotion ardente une haute moralité. »

Il avait déjà dit dans son livre *l'Éducation dans l'Université :* « Nulle croyance respectable n'a rien à craindre d'une éducation toute de raison et de liberté. » Et ailleurs : « Il est très vrai que la morale étant la fleur de la culture, pour être enseignée dans la perfection, doit l'être avec toute l'âme, disons-le sans hésiter, avec une chaleur religieuse, puisque aussi bien elle est la religion même dans ce qu'elle a de plus pur (1). »

Ce rôle souverain qu'il assigne à la morale est un des traits dominants de sa pensée. Marion a été chez nous dans l'enseignement populaire de la philosophie un des premiers qui ont déplacé l'axe. Ce qu'il a trouvé au fond de la nature humaine, ce n'est pas un problème essentiellement intellectuel, c'est un problème pratique. Il importe de savoir, mais combien plus de vouloir! Autant l'ancienne philosophie semblait compter sur les raisonnements, autant celle-ci reporte ses exigences du côté de l'énergie volontaire, de qui seule dépend le salut. A la formule cartésienne toujours vraie : *Je pense, donc je suis*, Marion ajoutait volontiers avec ses maîtres Renouvier et Secrétan : *Je veux, donc je suis*. Il ne le dissimule pas : sa doctrine en morale et en éducation, c'est la doctrine de l'*effort;* il n'a même pas consenti, comme des esprits distingués le lui suggéraient, à remplacer ce mot un peu rude par celui, plus français, d'*honneur*, de *dignité*, de *générosité* (2). Il souriait quand on lui parlait de ses tendances optimistes : « Non, disait-il en empruntant à un psychologue anglais un mot qui finira peut-être par passer dans la langue, non, ce n'est pas de l'optimisme, c'est du *méliorisme :* nous ne disons pas que tout est bien, nous disons que c'est notre devoir de tendre à ce que tout soit mieux. »

Il n'y a qu'une conclusion à la longue et pourtant si incomplète étude que nous venons de faire. Tous les amis de l'éducation française doivent souhaiter qu'il survive ici quelque chose, et le plus possible, de l'esprit de Marion. C'est aussi mon vœu le plus cher. La seule promesse que je vous apporte est de vous faire souvent ressouvenir de lui. Être un fidèle continuateur : mon ambition ne va pas au delà.

(1) *De l'école au régiment* (*Revue Bleue*, 7 septembre 1895).
(2) Raymond Thamin, *Revue de métaphysique et de morale*, novembre 1895

Il me semble en effet, laissez-moi vous le dire, que je supplée un absent, que je fournis de mon mieux à la place de l'ami prématurément frappé, la fin de carrière qui semblait, à vues humaines, lui appartenir. Nous nous connaissions, lui et moi, depuis le jour où, dans cette vieille Sorbonne, nous nous étions trouvés côte à côte aux épreuves de l'agrégation de philosophie. Depuis son retour à Paris, depuis son entrée au Conseil supérieur, j'avais le droit de voir en lui un frère d'armes, puisque jamais, nulle part, il ne m'avait refusé son concours, puisque en toute occasion il avait, avec plus de hardiesse que personne, défendu publiquement l'œuvre scolaire dont il traçait ici la haute théorie, tandis que j'en poursuivais ailleurs l'obscure et laborieuse application. Soldats de la même cause, le plus jeune des deux, et de combien le meilleur, est tombé le premier; l'autre a sollicité l'honneur de relever le drapeau, sans se demander s'il lui serait donné de le tenir aussi haut. Ceux de qui dépend la décision à la Sorbonne et au Ministère n'ont pas dédaigné ce bon vouloir d'un vétéran. Et c'est ainsi que vous me voyez devant vous, professeur quelque peu extraordinaire, je le sens, profondément touché de la marque de sympathie donnée en ma personne à la grande armée de l'enseignement primaire, effrayé, mais heureux, de n'avoir d'autre tâche ici que de vous parler à cœur ouvert des choses dont j'ai le cœur plein, — avec un seul regret enfin, s'il faut le dire, celui de quitter la maison où j'ai longtemps travaillé au moment même où y arrivait le ministre qu'entre tous j'aurais été heureux de servir et sous qui j'aurais cru revivre les jours de Jules Ferry.

Pour vous, Messieurs, je n'ai qu'un souhait à former : puisse l'accord, l'identité d'inspiration qui vous apparaîtra dès l'abord entre le professeur d'hier et celui d'aujourd'hui vous aider à ne pas remarquer que tout, hormis cela, diffère !

Peut-être le sujet du cours de cette année (1) vous semblera-t-il indiquer que nous substituons tout de suite d'autres préoccupations à celles que savait vous faire partager ce sagace et fin psychologue. Eh bien, non ! Au vrai, c'est encore une idée de lui qui nous inspire, celle même qui, vous l'avez vu, lui en était chère entre tous : la solidarité sociale.

C'est une idée qui a singulièrement grandi, Messieurs, depuis le jour où Marion l'introduisait en Sorbonne, et elle grandira

(1) Ce sujet est le suivant : « Du rôle social de l'éducation dans la démocratie ». *La Rédaction.*

encore. De tous les sentiments nouveaux qui ont germé en silence depuis une ou deux générations au fond de la conscience publique, et dont l'éclosion un de ces jours étonnera ceux qui n'ont rien appris, n'ayant rien observé, le plus fort et le plus profond sans doute, c'est le sentiment du devoir social, disons mieux, de la dette sociale qui pèse sur chacun de nous et dont pendant longtemps nous semblions n'avoir pas plus conscience que de la pression de l'air qui nous enveloppe.

Vous avez entendu, Messieurs, il y a quelques jours, quel langage on a parlé aux étudiants de l'Université de Paris : c'était, n'en doutez pas, le langage des temps nouveaux. Et quand le plus autorisé de leurs maîtres, avec une sincérité saisissante, est venu leur mettre sous les yeux la situation vraie de la France, burinée en ce court tableau : « Nous sommes placés entre l'espérance de réaliser la justice dans nos lois et dans notre société par la raison généreuse, — et la crainte que les passions des uns, l'indifférence des autres nous précipitent dans des abîmes inconnus ou nous ramènent aux trop connus vieux abîmes », à ce moment, vous avez entendu frémir cette jeunesse, heureuse d'être si bien comprise ou devinée, fière de cette mise en demeure. La virile apostrophe du maître n'était pas finie, qu'elle était couverte, faut-il dire par les applaudissements? non, mais par un solennel engagement d'y faire honneur.

Si telles sont aujourd'hui les dispositions et des maîtres et des élèves, comment le contre-coup ne s'en ferait-il pas ressentir dans les questions d'éducation? Il y a désormais un aspect social même de la pédagogie. On voit s'y dessiner aussi bien qu'en philosophie, non moins que dans l'ordre économique et politique, un mouvement qui tend à reviser de très près les titres de l'individualisme. Nous n'avons pas peur de cet examen. L'individu pris en soi n'a jamais été notre idole, et il ne nous coûte pas de convenir que le droit abstrait de l'individu n'est pas la fin dernière de la société, la raison unique des choses divines et humaines, le terme suprême de la pensée et de l'action.

Ce n'est pas un socialiste contemporain, c'est Spinoza, — et un des philosophes de cette maison a bien fait de le dire à un auditoire populaire, — c'est Spinoza qui assignait déjà pour objet aux méditations du philosophe non pas seulement de s'élever, lui, à la pleine dignité de ce qu'il nomme « la nature humaine supérieure », mais de travailler à « l'établissement d'une société telle (ce sont ses propres paroles) que le plus grand nombre puisse

parvenir facilement et sûrement à ce degré de perfection (1) ».

Comment pourrions-nous, en plein courant démocratique, répudier l'idéal que le penseur solitaire osait faire entrevoir aux vieilles monarchies?

Parlez-nous donc en toute confiance et de justice sociale et d'amélioration indéfinie des conditions de la vie humaine et de devoirs nouveaux et de nouvelles aspirations qui nous élèveront à des formes plus complètes de socialité, à quelque chose de plus humain encore et de plus beau, s'il se peut, que la charité évangélique et que la fraternité républicaine. Nous ne crierons pas au blasphème, car nous savons l'âme humaine plus large que toutes les religions et plus profonde que toutes les philosophies.

Hommes d'éducation, nous avons toujours été plus ou moins des idéalistes. Et de tous les rêves dont nous aimons à nous enchanter, celui d'une société meilleure est, depuis Platon, notre rêve favori. L'habitude de vivre avec les enfants est cause, sans doute, qu'en imagination nous sommes d'un bon quart de siècle en avance sur les gens raisonnables. Albert Dumont l'a si bien expliqué : « L'avenir, disait-il, c'est notre raison d'être à nous : c'est pour l'avenir que nous travaillons, c'est sur l'avenir que nous marchons les yeux fixés. » Aussi quand nous entendons un noble cœur comme ce William Morris, par exemple, qui vient de mourir, s'écrier : « J'affirme que tout ordre social qui ne tend pas de toutes ses forces au plus grand bien de tous ses membres doit être remplacé par un autre qui du moins essaie de le faire », notre premier mouvement n'est pas de prendre nos sûretés contre les imprudences que peut recéler cette formule. Notre premier mouvement serait plutôt d'acquiescer au sentiment qui la dicte.

Mais à une condition.

A condition que cette justice nouvelle ne soit pas faite d'injustices, ni cette égalité d'égales servitudes, ni cette grandeur de la société à venir de l'avilissement des personnes, ni cette conscience sociale de la suppression de nos consciences d'hommes. Demandez-nous tous les sacrifices, excepté celui de notre honneur. Notre honneur est de garder avec un soin jaloux un certain nombre d'idées que nous n'avons pas faites, qui nous sont venues du fond des siècles, lentement formées du plus pur de la pensée humaine : l'idée de notre liberté et de notre responsabilité, l'idée du droit et du devoir personnel, l'idée du travail et de sa dignité, l'idée de famille et l'idée de patrie, deux images sacrées sans lesquelles

(1) Cité par M. G. Séailles dans sa conférence *la Philosophie et l'éducation du peuple*, faite le 11 avril 1896 à l'Union pour l'action morale.

nous ne pourrions pas vivre, l'idée d'une société politique fondée sur la souveraineté nationale et régie par la loi, l'idée du libre examen qui crée la science et du progrès fils de la science, l'idée d'un au-delà indéfini qui s'étend devant nous, individus, comme devant nous, sociétés, et qui incite à un effort sans cesse renouvelé vers un idéal sans cesse agrandi, toutes les meilleures énergies de notre nature. C'est là notre trésor. Nous ne consentirons pas à le déposer au bord de la route sous prétexte de l'échanger demain contre un plus beau.

Nous savons bien que toutes ces notions à la fois morales et sociales dont vit l'humanité et qui font la civilisation, nous savons très bien qu'elles ne sont pas arrivées à une forme parfaite et immuable : elles continueront à se modifier, pour s'accroître. Accroissez-les donc si vous le pouvez, mais ne commencez pas par en faire table rase : la table rase, c'est la barbarie.

Dans le livre d'or de l'humanité, il reste, nous n'en doutons pas, bien des pages blanches sur lesquelles viendront s'inscrire, de siècle en siècle, des vérités encore inconnues. Est-ce une raison pour en déchirer les premiers feuillets, ceux où nous lisons couramment, ceux qui nous donnent la clef du poème tout entier? Nous voulons bien apprendre des leçons nouvelles, mais non pas désapprendre les anciennes. Pour épris que nous soyons du progrès social, nous n'imaginons pas qu'il faille l'acheter par une forme quelconque d'amoindrissement moral.

Nous entendons encore la voix d'un des maîtres de la génération précédente, de celui qui eut l'honneur, sous la monarchie de Juillet, d'être l'âme vibrante de la jeunesse et pendant l'Empire d'être la conscience de la France muette : « Gardez-vous, — disait Edgar Quinet, et cela au temps même où il prêchait au Collège de France ce qu'il osait nommer « la guerre sacrée pour la liberté religieuse et sociale », — gardez-vous d'abaisser le niveau moral, croyant par là rendre plus aisé l'avènement de la démocratie. L'avènement de la démocratie ne peut être qu'un nouveau progrès de l'esprit, de la civilisation, de l'ordre universel. Ou elle sera tout cela, ou elle ne sera jamais rien, ce qu'il est impie de supposer. »

Il semble que c'est une réponse à ce programme que tente de nous apporter la doctrine de solidarité esquissée par Marion. Loin d'opposer l'un à l'autre individu et société, elle nous apprend à ne plus même pouvoir séparer les deux termes, car ils ne vivent pas l'un sans l'autre. Elle nous apprend à ne plus nous représenter la société ni comme une poussière d'atomes dispersés à

l'infini, ni comme une masse amorphe où disparaissent absorbés et dissous les éléments qui la composent, mais comme une équitable et harmonique coordination d'êtres vivants en un tout qui vit, lui aussi, mais qui vit en eux, avec eux et par eux. C'est, au lieu de la solidarité subie, la solidarité voulue : il y a de l'une à l'autre toute la distance de la marche aveugle des choses à l'évolution réfléchie de la liberté. Le lien de dépendance mutuelle qu'établissent entre eux des êtres libres est un acte de sagesse et de moralité; il suppose le gouvernement des esprits par la raison, des volontés par la justice.

C'est pourquoi le *solidarisme* (si l'on pouvait créer ce mot) répondrait, semble-t-il, à la double aspiration des éducateurs : il les convie à perfectionner la société en perfectionnant l'homme, à travailler pour la cité en travaillant pour le citoyen; il leur montre avec une égale force les deux côtés de leur tâche non pas rapprochés par une conciliation empirique, mais fondus en une harmonie supérieure. Car enfin, bien qu'elle en soit encore à ses premiers linéaments, cette jeune philosophie sociale, — ainsi que le soutient à bon droit un homme d'État qui au moins aura eu le mérite de s'appliquer à la préciser avec une grande élévation morale, — c'est bien celle qui, dès à présent, oppose les digues les plus fermes à l'égoïsme de la société et à l'égoïsme de l'individu : elle dit à la société considérée comme une personne morale « qu'elle ne sera grande que si chacun de ses membres est grand lui-même, grand par l'esprit, grand par la moralité ». Et elle dit à l'individu « qu'il doit compte à la société de chacun des accroissements de responsabilité qu'il reçoit, parce qu'il est juste de rendre au trésor collectif ce qu'il n'aurait pu recevoir sans l'effort collectif (1). »

Est-ce sur ce terrain qu'un jour s'établira définitivement la science de l'éducation? Avec mon cher et noble devancier, je veux l'espérer. Toutefois, quant à présent, que ce mot « science de l'éducation » ne fasse illusion à personne. Peut-être promet-il plus que, pour notre part du moins, nous ne saurions tenir. Prévenons tout malentendu. On ne prétend pas faire ici de la science pure, pas même de l'érudition, encore moins un cours de sociologie. L'enseignement, comme auraient dit les anciens, non sans quelque dédain peut-être, y sera essentiellement exotérique. Il ne s'adresse pas à des initiés, il s'adresse à tous ceux qui, ayant charge d'éducateurs et d'éducatrices, dans la famille, dans l'école,

(1) Discours de M. Léon Bourgeois à l'Association philotechnique, 4 novembre 1894.

dans la société, jugent bon de consacrer quelques heures à mettre en ordre les principes qui les dirigent, à démêler leurs raisons d'agir, à fixer leurs préférences entre les diverses théories et les diverses pratiques, à réfléchir méthodiquement sur le but à poursuivre et sur les chemins qui y mènent.

Devant le porche de nos vieilles églises du moyen âge, on avait coutume de ménager un espace compris dans l'enceinte sacrée, mais distinct du sanctuaire, sorte de transition entre l'agitation du dehors et le recueillement du temple. C'était là que se faisaient en langue vulgaire les communications familières du clergé, là que se représentaient parfois les mystères et que parfois s'installaient les petites écoles. Cela s'appelait le parvis.

Il me semble que notre cours est un peu le parvis de la Sorbonne.

On peut parler ainsi sans craindre de rabaisser l'enseignement dont Marion a créé le type. On n'humilie pas la pédagogie en rappelant qu'elle ne peut être qu'une science d'applications, et d'applications de seconde main. *Ancilla philosophiæ*, son rôle est de suivre les autres sciences morales, et encore de les suivre d'assez loin pour ne s'engager après elles dans une voie que quand la voie, bien frayée, bien explorée, est parfaitement sûre. Elle ne s'approprie que des vérités dès longtemps éprouvées, celles qui comportent la traduction dans la langue de tous et dans la vie de tous. Car l'éducation n'est pas l'art ou le métier de quelques-uns, c'est celui que tout homme et toute femme doit être en état d'exercer pour son compte un jour ou l'autre. C'est de plus celui qui, par ses conséquences directes, intéresse le pays tout entier, surtout un pays de suffrage universel. Double raison pour que la Sorbonne lui soit libéralement ouverte.

C'est précisément pour mettre en vive lumière cette importance sociale de l'éducation des masses populaires que Marion écrivait, il y a quelques mois, sa lettre si intéressante à Henri Bérenger (1). Il applaudissait à ces congrès qui ont essayé de secouer l'indifférence publique en représentant tout ce qui reste à faire après l'école pour que l'enfant de l'ouvrier et du paysan ne soit pas un enfant moralement abandonné. Écoutez cette dernière citation : à la sévérité du ton, vous jugerez si ce problème l'avait pris au cœur. Il s'adresse à la jeune bourgeoisie française, lui montre qu'elle aura perdu tout droit de diriger le pays si elle ne prend pas en main cette sorte de seconde éducation de notre peuple par l'adolescence, et il ajoute :

(1) *Revue Bleue*, 7 septembre 1895.

« Mais où est-elle, cette jeunesse assez éclairée, j'entends éclairée de la manière qu'il faudrait, assez sérieuse, assez ardente (en dehors des passions confessionnelles et de l'esprit de parti) pour se dévouer à cette œuvre de solidarité? Cette élite modeste, aussi précieuse dans une nation que sont les cadres dans une armée, que faisons-nous pour la former? Combien de professeurs de lycée ont jamais pensé à ce que pourrait être la fonction sociale de ces fils de fermiers ou de propriétaires ruraux qu'ils élèvent? Qui parle à ces jeunes gens du bien qu'ils peuvent faire et se soucie de les mettre en état de le faire? Quel enfant de la bourgeoisie, petite ou grande, est élevé dans un sentiment suffisant de devoirs civiques et mis à la hauteur de ses responsabilités?

« C'est qu'en réalité nous n'avons pas encore compris sérieusement que tout le problème politique et social est un problème d'éducation. Seule désormais, absolument seule, l'éducation peut tirer nos sociétés modernes des périls qui les menacent. Je ne connais personne qui n'en convienne. Mais ceux qui le savent le mieux n'y pensent jamais assez, et nous faisons tout à peu près comme si nous ne le savions pas.

« L'œuvre dont l'urgence éclate aujourd'hui à tous les yeux peut être commencée dès maintenant, grâce aux instincts généreux qui, Dieu merci, surabondent en France. Mais elle ne vivra que si nous faisons en sorte que nos fils y soient mieux préparés que nous. »

Ces paroles graves, oui, graves et poignantes, ont été en quelque sorte les dernières paroles de l'enseignement public de Marion; qu'elles soient les premières du mien!

F. BUISSON.

LES

" SÉMINAIRES " PHILOSOPHIQUES

ET

L'ÉTAT ACTUEL DES ÉTUDES DE PHILOSOPHIE

AUX UNIVERSITÉS DE BERLIN ET DE LEIPZIG

Chargé, au début de l'année 1895, par le Ministère de l'Instruction publique, d'une mission gratuite à l'effet d'aller étudier les méthodes de l'enseignement philosophique telles qu'elles se pratiquent dans les Universités de Berlin et de Leipzig, nous fûmes d'abord assez embarrassé, lorsque nous voulûmes définir avec précision la matière du rapport que nous désirions rapporter de notre séjour en Allemagne. Car l'enseignement de la philosophie et de la sociologie dans les Universités allemandes avait déjà été l'objet de deux remarquables rapports, dus à M. Th. Ruyssen, ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de philosophie; et l'organisation des laboratoires de psychologie expérimentale avait été, d'autre part, étudiée à fond dans un intéressant article de M. V. Henri (*Revue philosophique*, décembre 1893). Nous eûmes un instant l'idée, nous écartant sans doute un peu du but qui avait été assigné à notre mission, de consacrer une quinzaine de jours à la visite de deux ou trois établissements d'enseignement secondaire, de types divers : mais l'autorisation d'y pénétrer nous fut refusée par le Ministère prussien de l'Instruction publique. Nous nous sommes donc borné à observer, avec un peu de détail, l'organisation des *séminaires* philosophiques de Berlin et de Leipzig, nous réservant d'ajouter quelques réflexions plus générales sur la condition actuelle des études philosophiques en Allemagne. Peut-être ces constatations d'un témoin oculaire apporteront-elles quelques traits nouveaux au tableau tracé, l'an passé, par M. Lévy Brühl, de *la Crise actuelle de la métaphysique en Allemagne;* peut-être même pourront-elles, à notre point de vue français, présenter un intérêt pratique et direct.

Est-il nécessaire, avant d'aborder l'étude des séminaires philosophiques de Berlin et de Leipzig, de rappeler d'abord, en quelques mots, ce qu'il faut entendre par un « séminaire »? Dans les Universités du moyen âge, on distinguait entre la *lectio* ou *prælectio*, et la *disputatio*, entre le cours suivi, *lu* par le professeur devant un public d'élèves qui ne collaborent alors avec le maître qu'en l'écoutant ou en prenant des notes sous sa dictée, et la *disputatio*, exercices pédagogiques où le maître n'intervient que par des observations et des conseils, tandis que l'élève se façonne dans la pratique de l'art suprême, l'art de l'argumentation logique ou dialectique. Au XIXe siècle, la *prælectio* est devenue la *Vorlesung*, tantôt privée comme nos conférences, tantôt publique comme nos cours, tantôt payante, tantôt gratuite. Quant aux exercices de la *disputatio*, ils ont, avec le temps, changé de caractère : les *seminaristische Uebungen*, les exercices du séminaire (*Seminarium*) ne sont plus des écoles d'argumentation logique, mais plutôt des laboratoires, où l'étudiant s'initie à la pratique des méthodes de telle ou telle science spéciale et positive. Le séminaire proprement dit est une institution régulière, soutenue soit par une subvention officielle, soit par les contributions des élèves, soit de l'une et l'autre manière. Mais il n'existe pas de limite bien tranchée entre le séminaire ainsi entendu au sens strict, et les exercices pratiques de tout ordre (*Uebungen*, *Repetitorien*, *Conversatorien*, *Laboratoria*), que les professeurs désignent couramment comme constituant leur « séminaire ». Il n'existe au premier point de vue qu'un séminaire psychologique à Berlin, un séminaire philosophique et un séminaire philosophico-pédagogique à Leipzig. Mais, au sens large du mot, on peut compter quatre séminaires philosophiques à Berlin et autant à Leipzig.

Il n'existe à Berlin qu'un seul séminaire proprement dit de philosophie, le « Séminaire psychologique », dont M. le professeur Stumpf est directeur. Peu ou point de changement, depuis que M. Henri visitait en 1893 ce séminaire, alors dirigé par M. le professeur Ebbinghaus. Il se compose encore de deux pièces seulement, situées dans une annexe de l'Université; une seule pièce est consacrée aux recherches originales, sous la direction de M. Stumpf (travaux sur la psychologie de l'ouïe, ou psychologie musicale, *Tonpsychologie*). L'enseignement y est donné sous trois formes : Travaux de laboratoire (*experimentelle Uebungen*) quotidiens. — Explications d'auteurs (une heure par semaine) sous la direction de M. Stumpf : j'ai entendu commenter, par une quin-

zaine d'élèves, un chapitre de la *Psychologie* de William James. — Cours introductoire enfin (*Einführungscursus*), fait par l'*Assistent* de M. Stumpf, où les débutants apprennent le maniement des instruments le plus couramment employés : trois élèves étudiaient, le jour où j'assistai à ce dernier cours, le fonctionnement de l'appareil qui sert à mesurer les temps de réaction.

Après avoir parlé du séminaire psychologique de M. Stumpf, il faudrait s'arrêter si l'on devait se conformer à la rigueur grammaticale et administrative des termes : mais ce sont encore des séminaires, au sens où le mot s'emploie couramment, que les exercices (*Uebungen*) dirigés par MM. les professeurs Dilthey et Paulsen, ainsi que par M. le Dr Simmel. Nous avons assisté à ces conférences, où la collaboration du maître et de l'élève devient plus étroite et plus féconde que dans le cours proprement dit, public ou privé. Chez M. Dilthey (*Uebungen auf dem Gebiet der Geschichte der Philosophie*) réunion intime d'un très petit nombre d'élèves : l'un d'entre eux lit à haute voix un travail (analogue, par les dimensions, à une dissertation de Faculté ou d'École normale : il s'agissait, le jour où nous étions présents, de la philosophie morale de Hobbes), le maître interrompt de temps à autre par une critique ou une observation. Chez M. Paulsen (*Philosophische Uebungen*), assistance nombreuse. Méthode de travail tout opposée à celle qui est suivie chez M. Dilthey. Pas de travaux écrits; seulement des explications (*Lektüren*), préparées, chaque semaine, par les élèves, pour la prochaine réunion du séminaire, et portant sur un ouvrage d'un grand philosophe, Spinoza, Hume, Schopenhauer : pendant le semestre d'été 1895, c'est la *Critique de la raison pure* qui occupait le séminaire. Mais des trois séminaires, le plus intéressant est à coup sûr celui de M. Simmel (*Sociologische Uebungen*). De même que, contrairement à la méthode généralement pratiquée dans les Universités allemandes, le cours de M. Simmel (deux par semaine, l'un de *psychologie sociale*, l'autre relatif à la philosophie de Kant, pendant le semestre d'été 1895) est un cours composé et divisé en leçons, et non pas, comme cela arrive trop souvent, un simple manuel, relu intégralement chaque année par le maître et découpé en leçons d'une façon purement arbitraire, — de même le séminaire de M. Simmel se distingue de ceux des autres professeurs par le caractère particulièrement vivant de l'enseignement qui y est donné. Plus de vingt élèves y assistent régulièrement, parmi lesquels plusieurs ont reçu déjà le grade de docteur, et n'apportent ici, par conséquent, aucune préoccupation d'examen. Des travaux

sont remis et corrigés, travaux de dix ou de trois cents pages, selon les cas : l'événement du semestre d'hiver avait été une dissertation sur « les Associations de maîtres-chanteurs en Allemagne au moyen âge, au point de vue sociologique ». Une autre étude, sur le matriarcat, à propos du livre de Westermarck, donnait encore lieu à une discussion intéressante. Signalons enfin un travail sur les sociologues français contemporains, qui était en voie d'achèvement, lorsque nous avons quitté Berlin. Le commentaire du maître tient d'ailleurs une grande place dans ces exercices : M. Simmel fait ainsi de son séminaire un second cours plus familier et plus vivant que son *Colleg* proprement dit.

Les séminaires philosophiques de Leipzig ne présentent pas un caractère bien différent des séminaires philosophiques de Berlin. Nous employons toujours le terme au sens large, et nous désignons sous ce nom le « laboratoire psychologique » de M. le prof. Wundt, en premier lieu. Ce laboratoire, autrement considérable que le séminaire de M. Stumpf à Berlin, a été le prototype de tous les laboratoires de psychologie expérimentale qui se sont fondés en Allemagne et hors d'Allemagne, en Europe et en Amérique, et demeure sans doute toujours au premier rang. Il n'a pas changé d'aspect depuis la description qu'en faisait, en 1893, M. V. Henri, dans la *Revue philosophique*. Toujours campé dans les bâtiments du *Trierianum*, en attendant l'achèvement de la nouvelle Université, recevant toujours une subvention de 1 500 marks, il se compose de neuf pièces distinctes (dont une chambre noire), attenant d'un côté à la salle de conférences de M. Wundt, et de l'autre à un cabinet de lecture, pourvu d'une petite bibliothèque d'usage. Chose caractéristique : sur les quinze élèves environ qui y travaillaient cette année, les Allemands représentaient l'infime minorité, la plupart étaient des Américains (plus un Serbe, un Russe et un Français, M. V. Henri). Le même phénomène se produit au *Philosophischer Verein*, cercle d'étudiants bien organisé, pourvu d'une bibliothèque comprenant plus de mille volumes — mais qui comptait, sauf erreur, alors que nous nous trouvions à Leipzig, sur douze membres, huit membres non allemands. Les travaux du laboratoire de M. Wundt sont de deux ordres. D'abord les travaux scientifiques proprement dits, dont M. Wundt distribue les sujets, au début du semestre, et vient ensuite, chaque jour ou peu s'en faut, surveiller les progrès. D'autre part, une fois par semaine dans un *Einführungscursus*, M. le Dr Meumann, *assistent* de M. Wundt, initie les élèves au

maniement des instruments, à la pratique des méthodes en usage et à la connaissance des principaux résultats déjà obtenus en psychologie expérimentale. Les élèves travaillent tous les jours entre eux, les uns servant aux autres de sujets d'expérience (*Versuchkaninchen*, « lapins » à expériences) : tous doivent avoir commencé par rendre ce service à leurs camarades avant de passer eux-mêmes opérateurs. De nombreuses expériences étaient en cours pendant notre séjour à Leipzig : signalons, parmi les plus intéressantes, des expériences sur la perception des différences de poids par le tact, — sur la mémoire des couleurs, — sur la localisation des sensations à la surface de la peau, — sur la perception visuelle de la troisième dimension et, parmi les plus aventureuses, les expériences sur les sentiments (*Gefühlsversuchen*) : le problème est de noter la réaction nerveuse qui correspond à une impression agréable ou désagréable résultant soit de la perception d'une couleur, soit de l'audition d'un son, soit même de la lecture d'un morceau émouvant d'éloquence ou de poésie.

A côté du « laboratoire » de M. Wundt, est institué un « séminaire philosophique » proprement dit, qui se divise lui-même en deux séminaires distincts. M. le prof. Heinze dirigeait, une fois par semaine, pendant le semestre d'été 1895, une « discussion de questions morales », avec « travaux écrits », travaux dont le caractère semble être tantôt historique, tantôt dogmatique : il s'agissait, lorsque nous y assistions, de la morale d'Herbart, et la réunion suivante devait être consacrée à la discussion d'un travail concernant l'origine des sentiments moraux. Une quinzaine d'élèves, que M. Heinze s'efforce d'exercer à la discussion en leur laissant autant que possible la parole et en n'intervenant dans le débat que le plus rarement possible. A côté de M. Heinze, M. le Dr Barth consacrait le dernier semestre à la « théorie de la connaissance », à propos (*ausgehend von*) des Essais de Locke sur l'entendement humain. Explication très attentive sous la direction d'un maître consciencieux et érudit. A la fin de chaque semestre, des travaux écrits sont rédigés par les élèves, dont le nombre oscille entre vingt et trente : travaux très élémentaires, qui, par les sujets dont ils traitent, comme par leurs dimensions, participent des devoirs de notre classe de philosophie et de nos conférences de licence : donnés quinze jours avant la fin du semestre, ils doivent en conséquence être rédigés par l'élève dans un laps de huit jours et corrigés par le maître, dans un autre laps de huit jours. — Signalons encore une conférence d'explications (*Lektüre von Kant's Prolegomena*) dirigée par M. le Dr Wolff, et aussi le *Philosophisch.-Pædagogischer*

Seminar, où M. le professeur Volkelt, devant un auditoire extrêmement nombreux (de soixante à quatre-vingts élèves), suit une méthode originale, et que nous n'avons vue appliquée nulle part ailleurs. Le sujet d'étude était « l'esthétique de Schiller », et le cours se faisait par la collaboration même, par le dialogue perpétuel, du maître avec les élèves.

De cet examen des séminaires philosophiques de Leipzig et de Berlin, quel enseignement pratique pouvons-nous tirer, au point de vue des Universités françaises? Il ne semble pas que nous ayons, sur ce chapitre, grand'chose à apprendre de nos voisins. Lorsque le séminaire est, purement et simplement, un cours au petit pied, plus familier seulement que le cours proprement dit, auquel l'élève collabore en remettant des devoirs ou en préparant des explications, il est strictement équivalent à nos conférences de licence et d'agrégation: un peu plus libre parce que la préoccupation d'un examen à passer sur un ensemble restreint de matières définies ne pèse pas là-bas sur la conscience du maître et des étudiants; un peu moins animé, parce que l'étudiant allemaud, plus laborieux sans doute en moyenne, ou peut-être plus apte à organiser son travail que ne l'est l'étudiant français, est en revanche doué d'une intelligence moins agile et d'une parole moins prompte; plus élémentaire enfin (sauf exception) parce que l'on éprouve douloureusement, chez les étudiants philosophes des Universités allemandes, le défaut d'une culture philosophique préalablement reçue dans les établissements d'enseignement secondaire. — Dans d'autres cas, le séminaire est une organisation plus définie, possède un local et un budget: citons, à titre d'exemple, pour nous écarter un peu de notre sujet, le très vivant séminaire d'économie politique et de statistique (*Staatswissenschaftlich-statistisches Seminar*) dont M. le prof. Sering est à Berlin le guide et le directeur, dont nous avons écouté plusieurs conférences et mis à profit la très complète bibliothèque économique. Or, si l'on met de côté les souscriptions des élèves, — c'est là un système qui choque notre conception française de l'instruction gratuite, quoiqu'il présente l'avantage inestimable de rendre plus étroite, plus réelle et en quelque sorte plus palpable, la participation de l'élève à l'œuvre commune du séminaire, — le séminaire ainsi conçu n'est pas une chose inconnue à Paris : tout laboratoire universitaire, y compris le laboratoire de psychologie expérimentale, est un véritable séminaire, l'École des Hautes-Études est un faisceau de séminaires, l'École normale

supérieure n'est pas autre chose qu'un séminaire encyclopédique. Il y aurait seulement lieu de louer le professeur de philosophie qui, par son initiative personnelle, au moyen de dons volontaires et de cotisations d'élèves, parviendrait à constituer, à l'intérieur d'une de nos Universités, un institut, ou séminaire, de philosophie, c'est-à-dire une sorte de cercle d'études philosophiques à l'usage des étudiants, où ceux-ci trouveraient une bibliothèque d'usage et se réuniraient à dates fixes pour y discuter entre eux, sous la direction de tel ou tel de leurs maîtres, des travaux philosophiques, d'ordre historique ou dogmatique. Une pareille institution, qui n'exige pour être fondée que la bonne volonté efficace d'un seul individu, aurait l'inappréciable avantage de réagir contre le mal dont souffrent, plus que de tout autre, nos Universités : la dispersion des forces, l'absence de continuité dans l'effort.

D'ailleurs une pareille institution ne se rencontre ni à Berlin ni à Leipzig; ni dans l'une ni dans l'autre de ces Universités n'existe un séminaire, au sens organique du mot, s'occupant de philosophie, au sens plein du mot. C'est là sans doute un symptôme du discrédit actuel des études philosophiques en Allemagne; — phénomène frappant sur lequel nous voudrions insister maintenant.

Que cette « crise de la métaphysique en Allemagne » soit réelle, il semble inutile de le démontrer: les Allemands avec lesquels nous avons eu occasion de causer à ce sujet étaient tous prêts à accorder la réalité du fait. Le difficile, et l'intéressant, est de chercher à en déterminer les causes multiples. Faut-il, avec l'un, directeur d'un *gymnase* berlinois, trouver la raison de ce discrédit dans les témérités de la métaphysique hégélienne? « *Die Metaphysik*, nous disait-il, *ist uns zu Hegel* (ou : *zu Ekel geworden* » (la métaphysique, pour nous, c'est du Hegel, ou : la métaphysique nous dégoûte). Explication peut-être admissible à titre d'explication partielle, et cependant discutable. Car il faudrait savoir dans quelle mesure un système, fût-il téméraire, tombe en défaveur par l'effet de ses imperfections internes, dans quelle mesure sous l'action de causes externes, parce qu'il est en désaccord avec les exigences logiques ou morales de telle ou telle période historique déterminée, ces exigences pouvant d'ailleurs être accidentelles et passagères. — Ou bien faut-il, comme nous le suggérait le plus populaire des professeurs de philosophie de l'Université de Berlin, attribuer le discrédit de la spéculation métaphysique à une surproduction de mauvaise

littérature philosophique entre 1880 et 1890? Mauvaise raison: car si les livres que l'on publia vers cette époque étaient médiocres, c'est donc que déjà la décadence de la métaphysique allemande était un fait accompli. Il faut, pour connaître les origines de ce fait, remonter, selon une juste remarque de M. Th. Ruyssen, dans son rapport sur l'enseignement philosophique dans les Universités allemandes, jusqu'aux temps qui restent pour nous les temps héroïques de la philosophie allemande, lors de la guerre de l'indépendance, et de la réorganisation des Universités après la retraite des armées françaises.

Jusqu'à cette date, bénéficiant de l'estime croissante où l'enseignement des sciences modernes était tenu par opposition à l'enseignement des langues mortes, l'enseignement de la philosophie avait, lui aussi, dans les gymnases, depuis le XVIe siècle, constamment gagné en importance. « Les *Initia* d'Ernesti, écrit M. Paulsen, le plus renommé des manuels classiques du XVIIIe siècle, contient un abrégé de toutes les sciences philosophiques, mathématiques, psychologie, ontologie, théologie naturelle, logique, philosophie du droit, éthique, politique, physique, plus l'astronomie et la physiologie. » C'est en 1816 que le *Normallehrplan*, le programme officiel d'études, supprime d'un coup tout l'enseignement philosophique dans les gymnases, où l'élève n'apprendra plus désormais que les langues mortes et les mathématiques. En d'autres termes, le combat s'est alors livré entre la conception philologique et la conception philosophique de la pédagogie : la philologie l'a emporté. Symptôme curieux de la passion d'humanisme qui s'empara, au commencement de ce siècle, du génie allemand : on rêva de faire à l'enfant une âme antique, par le contact prolongé des littératures, et aussi des grammaires, grecque et latine. Aussi bien cette conception pédagogique s'est perpétuée. Des témoignages que nous avons recueillis, il paraîtrait ressortir (on conçoit que nous soyons sur ce point très réservé, puisque nous n'avons pas vu de nos yeux) que l'enseignement du grec et du latin est sensiblement supérieur dans les gymnases allemands à ce qu'il est dans les lycées français, mais en revanche le jeune Allemand qui subit son *Abiturienten-Examen* sait moins de sciences et connaît moins bien sa littérature nationale que ce n'est le cas pour un bachelier français moyen. Quant à la philosophie, il est vrai que quelques auteurs philosophiques sont inscrits au programme des classes de *Prima* des gymnases. Mais, d'une part, ces auteurs sont en bien petit nombre, si nous en jugeons par les deux programmes de gymnase que nous avons sous les yeux.

Nous relevons, dans le programme de l'*Askanisches Gymnasium* pour 1891-92, comme auteurs latins, en *Ober-Prima*, Cicéron, *Tusculanes*, V, et comme auteurs grecs, le *Protagoras;* en *Unter-Prima*, comme auteurs latins, Cicéron, *Tusculanes*, V, et comme auteurs grecs, l'*Euthyphron*, l'*Apologie* et le *Lachès*. Dans le programme, pour la même année scolaire, du *Kaiser-Wilhelms Gymnasium*, en *Ober-Prima*, parmi les auteurs allemands, des morceaux choisis du *Microcosme* de Lotze; et pas d'auteurs philosophiques grecs ni latins pendant le premier semestre; pendant le second, le *Protagoras;* en *Unter-Prima*, pendant le premier semestre, le *Criton* et le *Lachès*; pendant le second, le *Lachès* et le *Phédon*. Et, surtout, les maîtres qui dirigent ces explications sont des philologues, des « littéraires », qui n'ont reçu que l'éducation philosophique la plus notoirement insuffisante. — Il ne faudrait d'ailleurs pas aller dire, comme faisait l'an passé M. Séailles dans un discours universitaire, que l'enseignement religieux supplée dans une certaine mesure à l'enseignement philosophique absent. Il est vrai que, dans toutes les classes, deux heures sont réservées, chaque semaine, à l'instruction religieuse; mais les élèves des gymnases subissent cet enseignement sans en paraître tirer grand profit. L'irréligion, non pas une irréligion violente et agressive comme celle du libre penseur de race latine, mais une irréligion apathique et passive, voilà l'esprit régnant de l'Allemagne, ou tout au moins de l'Allemagne du Nord, à l'heure actuelle. Il faut faire peu de fond sur l'enseignement religieux qui se donne dans les gymnases, comme aussi sur la docilité avec laquelle l'élève accepte cet enseignement. Le peuple berlinois admet que l'on bâtisse, tout d'un coup, à son usage, sur un ordre officiel, trente églises neuves à Berlin : il ne les fréquentera pas. Le peuple allemand se résigne à une loi scolaire qui rend obligatoire l'enseignement religieux dans les écoles, alors qu'une proportion incroyable d'enfants du peuple se passait auparavant de toute instruction sur ce point; mais il est bien douteux que le protestantisme prussien y gagne autre chose que des adhésions toutes formelles. Or il en va de même du jeune bourgeois qui fréquente le gymnase et l'Université : son attitude vis-à-vis de la religion est celle de l'abstention et de la négation. « La religion, écrit M. Ziegler, professeur de philosophie à l'Université de Strasbourg, est un objet d'enseignement secondaire, et — c'est un secret public pour tous ceux qui ont fréquenté un gymnase — sauf des cas exceptionnels qui peuvent être négligés, cette partie si considérable du programme est singulièrement mal partagée

dans nos établissements d'enseignement libéral : la difficulté du sujet, un esprit de défiance et d'inquiétude chez les maîtres qui, en donnant cet enseignement, ne cessent de regarder à droite et à gauche, et, par suite, l'estime médiocre où les élèves tiennent ces leçons, y contribuent (1). » L'indifférence philosophique et l'indifférence religieuse, voilà ce que l'élève emporte avec lui, lorsqu'il passe du gymnase à l'Université, ayant appris seulement, — et ayant très bien appris — deux choses : la philologie grecque et latine, et l'obéissance.

Cette absence d'études philosophiques préparatoires au gymnase pourrait déjà sembler suffisante pour expliquer le déclin des études philosophiques à l'Université; il est cependant, de ce fait, une autre raison, au moins aussi grave que la première, inhérente à la constitution même des Universités. « La science et son enseignement est libre » (*die Wissenschaft und ihre Lehre ist frei*), est-il écrit dans la constitution prussienne : or il ne faut pas se dissimuler que le principe du libéralisme intellectuel soulève, dans son application, de délicats problèmes, lorsqu'il s'agit d'introduire à l'Université l'enseignement de la philosophie. Une orthodoxie philosophique sera-t-elle imposée? Ce fut la solution adoptée en France par V. Cousin : mais un dogmatisme qui n'invoque en sa faveur que l'assentiment vague du sens commun et la raison d'État court risque d'être stérile, et surtout de n'être pas à sa place là où, comme à l'Université, il s'agit moins de communiquer la vérité toute faite que de critiquer et de transformer les vérités reçues, de travailler moins à la défense de la tradition qu'au progrès de la science. Attendra-t-on alors que, du jeu du hasard et de la libre concurrence, une doctrine assez forte et assez persuasive surgisse, pour commander, par le seul prestige du maître qui l'enseignera, l'adhésion, pratiquement unanime, des esprits? Mais, à supposer qu'un pareil phénomène doive se produire jamais, il aura toujours été précédé par bien des luttes, bien des batailles entre doctrines adverses au sein de la même Université. Or, pendant cette période de conflit, le danger n'est-il pas de faire crier au désordre, à « l'anarchie intellectuelle » ? Les Universités allemandes ont adopté une sorte de solution moyenne. Elles possèdent, en fin de compte, une orthodoxie, puisque la théologie, la *Gottesgelahrtheit*, est la première des matières inscrites à leur programme. Mais, d'une part, l'enseignement de la théologie ne s'adresse qu'à une partie très restreinte des étudiants.

(1) Dr Ziegler, *Der deutsche Student am Ende des 19 ten Jahrhunderts*, p. 186.

D'autre part, la théologie enseignée est la théologie aux dogmes élargis, aux définitions indécises, du protestantisme libéral. La « philosophie de la religion » que professe M. le professeur Pfleiderer, recteur de l'Université de Berlin, est un idéalisme abstrait dans les limites duquel bien des dissidences peuvent se produire, qui ne seront pas tenues pour des hérésies; et c'est un théologien, professeur à l'Université de Berlin, qui, dans un livre récent sur *la carrière académique*, peut écrire : « Il semble que ce soit le sort de toute théologie que la guerre des savants entre eux au sujet de la connaissance de la vérité s'y complique, assez étrangement, d'une autre guerre, *au sujet du droit* même de se battre pour la vérité dans les mêmes conditions que les autres hommes », et ajouter : « *C'est seulement pour les Facultés de théologie catholique que l'unité de direction s'impose comme une nécessité absolue*, parce que le point sensible de la science qui s'y enseigne est placé au delà de la science (1). » Enfin et en dernier lieu, en dehors de la théologie, il y a comme une entente tacite pour décider que la philosophie, dans la mesure où elle prétendrait fournir des solutions sur le sens de l'univers, sur la place de l'homme dans la nature, sur la destinée de l'homme, ne fait pas partie de l'enseignement universitaire. Le positivisme scientifique a été décrété. Liberté absolue de recherche, mais interdiction de jamais transformer une conjecture scientifique en théorie philosophique. Dispersion des sciences : « En fait, écrit M. le docteur Mathias Kappes, privatdocent de philosophie et de pédagogie à l'académie royale de Munster, le danger qui menace nos Universités, c'est de perdre le caractère qu'elles possédaient d'être des *universitates litterarum;* le lien des sciences entre elles semble peu à peu se réduire à rien. Il se creusera, avec le temps, si nous ne nous trompons, un abîme profond entre les Facultés spéciales, et les Facultés elles-mêmes deviendront de simples institutions de dressage où l'on apprendra l'art de gagner son pain (2). » Abaissement de l'enseignement philosophique. « A la place de la métaphysique, écrit le même auteur, surgissent la théorie de la connaissance et les sciences expérimentales. La philosophie ne doit plus exister que comme théorie de la connaissance, la métaphysique est rayée de la liste des sciences, et la conception totale de l'univers n'est plus considérée que comme un objet de foi. Ce sont là les tendances néokantienne et positiviste, auxquelles s'abandonnent nos contem-

(1) *Die akademische Laufbahn und ihre ökonomische Regelung*, p. 176.
(2) *Die philosophische Bildung unserer gelehrten Berufe*, p. 22.

porains, philosophes et non-philosophes (1). » Le philosophe universitaire transforme la philosophie elle-même, science des généralités, en spécialité (*Fach*). A ce titre elle peut occuper son rang, à l'Université, entre les autres spécialités. Mais ce serait se rendre coupable d'une faute de goût, d'une infraction aux règles de la civilité académique, d'être philosophe au sens plein du mot, d'enseigner une doctrine métaphysique. « La religion, dit à ses électeurs le candidat socialiste, est une affaire privée » ; il ne la nie pas, il la laisse de côté, comme si elle appartenait à un domaine autre que celui de la politique. Le professeur d'Université dirait volontiers, en un sens assez voisin : « La métaphysique est une opinion privée. » Elle ne doit pas se professer, elle ne fait pas partie du programme d'enseignement des Universités allemandes.

Le penseur éminent qui nous faisait cette remarque, M. de Hartmann, se reprenait cependant pour ajouter : « Il faut être juste, on fournit une somme de travail considérable dans nos Universités : depuis l'alexandrinisme, on n'a rien vu d'aussi beau. » Il est incontestable, en effet, que cette indifférence en matière de philosophie que nous essayons de définir semble avoir coïncidé historiquement avec l'essor prodigieux pris par les sciences d'érudition historique dans l'Allemagne contemporaine. Renan, vers 1860, ne trouvait pas d'autre procédé à nous recommander que cette indifférence aux solutions métaphysiques, pour élever le niveau des études historiques en France, pour obtenir ce qui est assurément une des conditions de possibilité d'un travail collectif : l'utilisation des esprits médiocres. D'ailleurs, les Allemands, plus capables d'obéissance et de discipline que les Français, sont également plus aptes à la pratique de cette vertu scientifique, de cette abnégation de l'érudit qui renonce, en travaillant, à connaître la fin et l'utilité de son travail. Nous exprimerons seulement un doute à ce sujet. Cette résignation aux tâches nécessaires, même lorsqu'elles paraissent étroites et ingrates, suppose, malgré tout, que les tâches ont été réparties par quelqu'un, qu'elles font partie d'un plan d'études et, par suite, d'un système de connaissances : pour qu'il y ait obéissance, il faut que cette obéissance soit obéissance à un commandement. Or, c'est la philosophie allemande qui a tracé les cadres de la science allemande. Sans remonter jusqu'au XVIIIe siècle et à Wolff, c'est sinon un philosophe, tout au moins un penseur dont les connaissances

(1) *Die philosophische Bildung*, etc., p. 15.

étaient encyclopédiques, un « spécialiste des généralités », De Humboldt, qui a organisé, après 1815, l'Université de Berlin. C'est, d'autre part, dans le système de Hegel que le point de vue historique a trouvé son expression la plus profonde, et son encyclopédie contient comme en raccourci tous les travaux de l'érudition allemande. Et cet humanisme même qui inspirait les philologues d'alors, ce classicisme dont Gœthe était le représentant éminent, et presque divin, constituait encore une sorte de philosophie, sinon de religion, un motif général pour acquérir des connaissances spéciales. Mais, à mesure que s'éteint jusqu'au dernier vestige de cet enthousiasme philosophique et classique, à mesure que le positivisme de l'érudit tend à devenir chaque jour plus prédominant, n'est-il pas à craindre que, la cause étant supprimée, l'effet soit aussi supprimé, et qu'il y ait péril pour la culture des sciences spéciales elles-mêmes? « C'est seulement, écrit M. Kappes, l'idéalisme de la science et de la vie qui a conquis à notre enseignement supérieur allemand une renommée universelle; et, avec le déclin de cet idéalisme, les Universités devront aussi renoncer à l'honneur d'être les protectrices et les dépositaires de toute culture scientifique (1). » Or, nous croyons que, dès à présent, les faits justifient cette prédiction.

Il est un fait certain : les professeurs qui écrivent, à l'heure actuelle, sur les questions universitaires, sont bien éloignés de ce ton d'enthousiasme et d'orgueil sur lequel, par exemple, il y a vingt-cinq ans, De Sybel chantait la gloire des Universités nationales. Ils se plaignent, réclament des réformes; tel l'auteur d'un livre que nous avons déjà eu l'occasion de citer sur l'organisation économique des Universités allemandes, qui demande une refonte totale du *Privatdocententhum*. Ils constatent et regrettent la tendance à la centralisation, et la disparition graduelle du caractère corporatif et libre des Universités. Un étudiant berlinois, à propos d'un passage du livre de M. Ziegler sur *l'étudiant allemand*, où il est parlé de l'intimité étroite qui unit à ses élèves le professeur d'Université allemande, nous déclarait que l'observation, vraie peut-être des Universités de petites villes, trouverait difficilement à Berlin son application. Or, le phénomène saillant, dans l'évolution actuelle des Universités d'Allemagne, c'est la poussée vers Berlin (*das Drängen nach Berlin*). Phénomène dont les conséquences peuvent être graves : en passant de Berlin à Leipzig, dont l'Université est cependant, après celle de Berlin, la

(1) *Die philosophische Bildung*, etc., p. 22.

plus considérable de l'empire, nous avons éprouvé l'impression que nous quittions la nouvelle Allemagne pour une vieille Allemagne, singulièrement différente de l'autre. Sur ce point comme sur d'autres, nous pourrions craindre d'être dupes d'impressions trop hâtives si des témoignages non suspects ne venaient nous confirmer. M. Rünze nous parle de professeurs berlinois refusant des chaires dans une Université provinciale : « Il ne reste plus alors aux autorités que de s'incliner devant ce refus ou d'entamer une négociation, un marchandage (1). » « La question est devenue brûlante, nous nous approchons de l'état de choses français... Dans certaine Université allemande, et bientôt après dans une autre, dans deux centres intellectuels de l'Allemagne occidentale, un *Privatdocent* de Berlin fut, il y a quelques années, appelé à devenir professeur ordinaire dans sa spécialité; il refusa, pour demeurer dans la capitale, où il pouvait déployer une activité plus grande, et où d'ailleurs il ne voulait pas renoncer à une autre fonction lucrative; en dépit de ce refus, il fut bientôt nommé professeur extraordinaire à Berlin. De tels cas ne sont nullement isolés (2). » Et M. Rünze cite encore « des cas plus extraordinaires, dont l'on a souvent, en ces dernières années, été témoin : des professeurs ordinaires de province (comment traduire autrement l'adjectif *auswärtige?*) ont quitté leur chaire pour émigrer à Berlin et s'y accommoder d'un poste de *docent* sans traitement, de *Privatdocent* ou de professeur extraordinaire (3) ». Mais quelles sont les conséquences de cette centralisation croissante? Ici encore nous nous défierons de nos impressions personnelles, et nous invoquerons le témoignage du même auteur. Ce sont, d'une part, l'utilitarisme des étudiants qui cherchent un enseignement aussi pratique que possible, c'est-à-dire menant aussi vite que possible aux examens; et, d'autre part, la difficulté augmentante que l'on trouve à recruter les maîtres (4). Le *Privatdocent*, dit M. Rünze, tend à disparaître dans plusieurs petites Universités, et, ajoute-t-il, à faire défaut dans certaines spécialités même des grandes; il cite la philologie moderne et l'histoire des littératures modernes. Nous avons recueilli de plusieurs bouches la même plainte : « les pronostics sont mauvais (*die Aussicht ist schlecht*) pour la philosophie — ou pour la philologie classique — ou pour la philologie moderne ». Mais suffit-il, avec M. Rünze, d'at-

(1) *Die akademische Laufbahn*, etc., p. 104.
(2) *Id.*, p. 106.
(3) *Id.*, p. 106; cf. pp. 103, 160.
(4) *Id.*, pp. 50, 106, 173, 175.

tribuer ce mauvais recrutement à la mauvaise organisation économique, financière de la carrière académique ? Ne faut-il pas aussi se souvenir que la science perd de son intérêt comme science, lorsqu'elle perd la notion de son intérêt philosophique ?

En résumé, nul esprit philosophique ne préside aux travaux des Universités allemandes à l'heure présente ; ou plus exactement, si l'on veut, ces Universités ont une philosophie, mais qui équivaut peut-être à la négation même de la philosophie, à savoir l'économisme, ou le matérialisme pratique. Par là s'explique la prospérité de l'enseignement de l'économie politique, de la *Nationalökonomie*. Le « socialisme de la chaire » est une doctrine solide, née dans les Universités d'Allemagne, sûre de ses méthodes, et fière de la réalisation pratique d'une grande partie de ses théories. Ce sont, d'autre part, les problèmes économiques et sociaux qui paraissent exercer sur les étudiants l'attraction la plus vive. Contre un *Verein* psychologique (et non philosophique), qui se recrute principalement en dehors de l'Université, Berlin possède un *Verein* d'économistes tout à fait florissant, où des conférences solides sont suivies de discussions vives et nourries, et posséderait même deux *Vereine* de ce genre, si le recteur ne s'était opposé, l'hiver dernier, à la constitution du second *Verein*, suspect de radicalisme. A Halle, où nous avons passé quelques heures, nous n'avons pas trouvé mention, sur le *Schwarzes Brett* de l'Université, d'un seul *Verein* philosophique, tandis que deux *Vereine* d'économie politique y avaient apposé leur affiche. De ce que l'étudiant allemand s'intéresse aux problèmes d'économie sociale, il ne faudrait d'ailleurs pas induire qu'il est socialiste ou révolutionnaire. Pas plus en Allemagne qu'ailleurs, le mouvement socialiste ne paraît de nature à susciter un enthousiasme universel, analogue à celui que soulevait le libéralisme révolutionnaire en 1830 ou 1848. Sans doute, l'été dernier, les étudiants berlinois ont élu au comité du cabinet de lecture (*Lese-Halle*) de l'Université une liste en majorité radicale sinon socialiste. Encore convient-il de remarquer que le fait se produisait alors pour la première fois, et s'expliquait d'ailleurs, nous a-t-on dit, par des rivalités de corporations : les *Burgerschaften*, associations d'ailleurs purement conservatrices, avaient voulu tirer vengeance du *Verein Deutchen Studenter*, dont l'autorité avait paru trop despotique. En revanche, à Leipzig, nous avons trouvé intacte la domination du *Verein Deutscher Studenten* : et les membres qui font

partie de ce *Verein* sont des étudiants d'ailleurs sérieux et laborieux, mais franchement réactionnaires, « antisémites », non pas au sens factieux qu'Ahlwardt et Lueger donnent au mot, mais au sens où le sont, en Allemagne, tant de bourgeois nationaux libéraux, c'est-à-dire très nationaux et très peu libéraux.

Or il convient, ici encore, de remonter aux origines de cette tradition économique universitaire, à la fois conservatrice et réformatrice. Tout d'abord, assurément, si tant de réformes sociales ont été présentées en France, par leurs avocats et par leurs adversaires, comme des lois de révolution sociale, qui ont été votées en Allemagne à titre de lois conservatrices : impôt sur le revenu, rachat des chemins de fer par l'État, lois ouvrières, les Allemands doivent cela à l'influence prépondérante de l'homme de génie que fut Bismarck. Bismarck a été assez grand et assez fort pour n'écouter que la voix de l'intérêt général à travers les récriminations des intérêts particuliers. Sans doute c'est un jeu facile, sur la foi des théories spencériennes, d'assimiler au régime industriel le régime anglais, au régime militaire le régime allemand, et de les poser en antithèse l'un par rapport à l'autre. En réalité, c'est être dupe des apparences que de juger l'Allemagne contemporaine sur la foi du langage féodal et belliqueux, mystique et mythologique, de l'empereur allemand : l'Allemagne d'aujourd'hui est, au fond et en réalité, un État industriel. La caractéristique de Bismarck, entre tant de grands hommes d'État, est d'avoir compris cela, d'avoir su en conséquence s'arrêter après la victoire, d'avoir été non un politique romanesque, mais un politique « réaliste » : et c'est le réalisme bismarckien qui règne, à l'heure actuelle, en Allemagne. — Mais, d'autre part, précisément parce qu'il n'a été qu'un homme d'État, Bismarck n'a jamais été un créateur d'idées; aussi dédaigneux que Napoléon de l'idéologie, il a été, comme tout vrai despote, un opportuniste. C'est donc à une source étrangère, c'est au socialisme universitaire qu'il a emprunté les formules de son socialisme d'État : Shäffle l'a conseillé dans la rédaction de son premier projet de la loi ouvrière, Wagner et Schmoller sont appelés en consultation chaque fois qu'il s'agit de déposer un projet de loi portant atteinte à de graves intérêts économiques. Or il est permis de se demander si le socialisme de la chaire n'est pas lui-même un héritage que la spéculation philosophique du début du siècle a transmis aux socialistes universitaires d'aujourd'hui. Tandis que Victor Cousin fondait chez nous une philosophie d'État, séparée des sciences, dont le spiritualisme abstrait devait être une sorte de catholicisme *minimum*, et le

libéralisme également abstrait une concession aux exigences de la bourgeoisie anticléricale, Hegel avait enseigné en Allemagne une philosophie autrement profonde, et surtout autrement organique, qui comprenait avec une théorie de la nature une théorie de la société. Ce n'est donc peut-être pas un paradoxe d'affirmer que, dans ce parallèle des deux enseignements philosophiques donnés en France et en Allemagne il y a trois quarts de siècle, réside la meilleure explication de l'infériorité actuelle de notre enseignement économique par rapport au même enseignement tel qu'il se donne en Allemagne. Le socialisme allemand, socialisme révolutionnaire et socialisme gouvernemental, est sorti des spéculations de Hegel et de Fichte : les Allemands sont des ingrats, s'il leur arrive d'oublier cela.

Tous ne l'oublient pas. Philologues ou économistes, affectent de dédaigner la spéculation philosophique; mais il ne faudrait pas croire que cette affectation soit universelle.

Il est instructif de voir comment, depuis 1816, le Ministère de l'instruction publique a constamment senti la nécessité de rendre une place à l'enseignement philosophique dans l'enseignement secondaire, d'où il avait été banni. Dès 1824, c'est-à-dire huit ans seulement après la suppression, le Ministère « remarque avec déplaisir que les étudiants, avec un exclusivisme que l'on ne saurait approuver, s'attachent aux études philologiques et négligent presque entièrement l'étude non seulement de la philosophie, mais encore de la théologie et de l'histoire ». D'où une suite de règlements, en 1831, en 1866, en 1887, exigeant des candidats aux postes de professeurs d'enseignement secondaire une certaine dose de connaissances philosophiques (Logique, Psychologie, Histoire de la pédagogie, en ce qui concerne les professeurs des classes inférieures; Logique, Métaphysique, Psychologie, Histoire de la philosophie, en ce qui concerne les professeurs des classes supérieures). En 1825, d'autre part, sur les observations de Hegel, on recommande qu'un cours élémentaire de philosophie soit professé dans les gymnases; mais on ajoute une restriction qui rend la recommandation vaine : « là où se rencontre un professeur capable de donner cet enseignement ». En 1856 (7 janvier), il est posé en principe « que l'élève doit emporter du gymnase l'habitude d'appliquer les principes logiques »; mais on se borne à décider que trois heures par semaine seront consacrées, en *Prima*, aux deux enseignements réunis de la logique et de l'allemand. En 1862, nouvelle recommandation « de ne pas négliger la propédeutique philosophique »; mais on se borne à exiger que note

soit prise des connaissances de l'élève en cette matière, sur le *Maturitätszeugniss*. En 1891, enfin, nouveau programme d'enseignement secondaire (*Gymnasiallehrplan*), et c'est toujours la même recommandation, mais on se borne à conseiller l'explication en *Prima* de quelques dialogues platoniciens, avec la perpétuelle restriction : « là où il se trouve des maîtres ayant reçu l'éducation préalable nécessaire ».

Or ces timides essais de réforme ne sont que le retentissement des propositions plus radicales qu'émettent des écrivains comme Paulsen et Virchow, réclamant la réintégration de l'enseignement philosophique au gymnase, comme Pachtler, demandant l'institution d'un « lycée » intermédiaire entre le gymnase et l'Université, comme Kappes, insistant pour qu'une part plus considérable soit faite à l'enseignement philosophique dans le programme des Universités, et pour qu'une certaine somme de connaissances philosophiques soit exigée des candidats au doctorat et à l'examen d'État. Et ce ne sont pas seulement les philosophes qui plaident la cause de la philosophie. A côté de Wundt, d'Eucken, de Ziegler, de Kappes, ce sont les plus éminents parmi les savants allemands qui opinent dans le même sens. Virchow, dans son discours de rectorat de 1892, réclame une extension de l'enseignement de la philosophie. Haeckel écrit : « C'est chose funeste que ce défaut de culture philosophique qui caractérise la plupart des naturalistes du temps présent. La culture et la discipline philosophiques négligées se vengent ici de la manière la plus sensible. » Et Ihering, dans la préface de son *Zweck im Recht*, apporte un témoignage si décisif à l'appui de la même idée, que nous ne saurions trouver de meilleure citation pour conclure : « Si jamais j'ai regretté que le temps de mon éducation ait coïncidé avec une période où la philosophie était discréditée, c'est bien en écrivant le présent ouvrage. Ce qui, par la faute de l'opinion publique hostile, a été négligé par le jeune homme, l'homme mûr ne peut plus s'en ressaisir. »

Au moment où, en France, des voix non autorisées, et malheureusement trop écoutées, demandent la suppression totale, sur les programmes de nos lycées, de l'enseignement de la philosophie, il nous a semblé que ces observations sur les causes, les caractères et les conséquences du déclin des études philosophiques en Allemagne, pourraient, pour générales qu'elles fussent, n'être pas dépourvues de toute utilité.

Élie HALÉVY,
Ancien élève de l'École normale supérieure
agrégé de philosophie.

L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE

DANS SES RAPPORTS AVEC

L'HISTOIRE DE LA CIVILISATION[1]

Quiconque fait abstraction des conditions sociales d'autrefois, pour ne considérer que les grands événements de l'histoire et les personnages célèbres, ne saurait tracer une image nette des temps passés; c'est là une vérité si fondamentale, si évidente, que l'introduction de l'histoire de la civilisation dans l'école ne saurait guère rencontrer désormais d'opposition.

Mais a-t-on jusqu'ici obtenu un certain ensemble dans les résultats? On peut hardiment prétendre que non. Celui qui entre en lice avec une prédilection particulière pour tel ou tel sujet d'enseignement oublie trop facilement que l'école a beaucoup de

(1) Voir sur l'histoire de la civilisation: LIPPERT, 3 vol. 1885. Leipzig. — JODE, *L'histoire de la civilisation, les problèmes qu'elle soulève, son développement*. Leipzig; 1878 p. 102 et 111. — Edw. B. TYLOR, *Origine de la civilisation*, traduit par Spengel et Poske; Leipzig, 1 vol. 1873, p. 1.— HERME AM RHYN. *Histoire de la civilisation du peuple allemand* (préface): 2e éd., Berlin, 1892. — FRIED RATZEL. *Histoire des peuples*; Leipzig, 1887, 1e vol. I, p. 14 et 17. — LOCKE, *Pensées sur l'éducation* 116; *Sur l'inanité de l'histoire-batailles:*

« All the entertainment of talk and history of nothing almost but fighting and killing; and the honour and renown that is bestowd of conquerors (who for the most part are but the great butchers of mankind), farther mislead growing youths, who by this means come to think slaughter the laudable business of mankind and the most heroic of virtues ».

Cf. J.-J. ROUSSEAU, *Emile*, L. IV :

« L'histoire montre bien plus les actions que les hommes, parce qu'elle ne saisit ceux-ci que dans certains moments choisis, dans leurs vêtements de parade; elle n'expose que l'homme public qui s'est arrangé pour être vu ; elle ne le suit point dans sa maison, dans son cabinet, dans sa famille, au milieu de ses amis; elle ne le peint que quand il représente. »

Cf. encore : BERTHE DE SUTTNER, dans son roman intitulé : *Bas les armes*. Dresde, E. Pierson.

ROSSEGER, *Écrits du maître d'école*, 14e éd.; Vienne, 1892, p. 31.

HENRI LEMONNIER, *Enseignement de l'histoire dans les écoles primaires*: mémoires et documents publiés par le Musée pédagogique, II, 30; Paris, 1889.

domaines à cultiver; il perd de vue la brièveté du temps qui lui est mesuré.

Aussi étroit est le lien qui rattache l'état social aux événements politiques qui en dérivent ou qui le conditionnent, aussi intimes devraient être les liens entre la propagation des connaissances relatives à l'histoire de la civilisation et l'enseignement de l'histoire politique.

Il ne s'agit pas ici de réclamer un nouveau sujet d'enseignement, repousssant toute alliance avec les connaissances historiques enseignées jusqu'ici, ni de surcharger le programme par l'introduction de l'étude isolée de l'histoire de la civilisation, mais de relier au moment et au lieu convenables l'histoire de l'état social à celle des événements et des personnages de l'histoire politique.

Quoi de plus naturel, par exemple, que d'identifier l'histoire du oulèvement des Gaulois, sous Vercingétorix, avec l'exposé de la vie et des mœurs de ceux qui se sont mesurés dans une lutte ardente avec les légions romaines?

Clodoald fonde Saint-Cloud; nous voyons les constructions s'élever, nous circulons dans l'enceinte du cloître, nous étudions la vie des moines et leur influence sur le siècle; ou bien nous partageons l'infortune de Didier et nous entrons dans le cloître avec le roi des Lombards vaincu par Charlemagne. — Pierre l'Ermite prêche la Croisade; nous nous attachons à ses pas, nous courons le pays avec lui, nous nous approchons du château d'un puissant seigneur; le cor du veilleur se fait entendre du sommet de la tour; le pont-levis s'abaisse; on nous fait un accueil hospitalier; nous explorons curieusement chaque coin, résolus à ne rien laisser échapper de ce qui peut nous donner des éclaircissements sur la manière de vivre et d'agir des chevaliers.

Philippe-Auguste nous donne l'occasion de parler de Paris, du train journalier de la vie d'une ville au moyen âge; nous y rattachons des récits sur Notre-Dame, sur l'architecture ogivale, qui supplante désormais l'architecture romane. Jeanne d'Arc délivre Orléans : nous apprenons comment on prenait une ville en ce temps-là. La Pucelle héroïque est brûlée; nous parlons des superstitions de l'époque relatives à la sorcellerie. A propos de Louis XI, nous exposons l'invention de l'imprimerie. Voilà de quelle manière on doit chercher et déterminer les épisodes historiques à l'aide desquels il sera possible de rattacher par un lien exempt d'artifice l'histoire politique et l'histoire de la civilisation.

Pour l'exposition de l'histoire de la civilisation, l'œuvre qui s'impose est de transformer les événements passés en événements

qui se passent sous nos yeux, pour être certains de produire une impression sur les élèves.

Car l'âme de l'enfant saisit volontiers et aisément la succession des faits; avec répugnance et difficulté la simultanéité. Qu'on nous permette un renvoi à Homère. Dans le *Laocoon* (chap. XXIII), Lessing lui fait un mérite d'avoir toujours transformé dans son exposition le « coexistant » en « consécutif », et il fait ressortir l'avantage de ce procédé, en opposant à la peinture du bouclier d'Achille sorti des mains industrieuses du forgeron des dieux les éternelles formules : « On voit ici... on voit là... » qui surchargent la description du bouclier que, dans l'*Énéide*, Vénus apporte à son fils. Pour nous faire connaître les biens immobiliers de l'aubergiste du Lion d'or, Gœthe nous fait conduire par la mère à travers la cour et le jardin, traverser la petite porte percée dans le mur et monter en haut de la vigne.

Mais de même qu'il est impossible dans l'enseignement d'offrir le tableau concret et vivant des événements politiques, de même l'exposition d'un sujet d'histoire de la civilisation par le moyen d'ouvrages, dépassant la limite normale des considérations applicables, ne pourra, ni maintenant ni jamais, être la tâche de l'école. Néanmoins il est bon d'être averti que traçant un tableau quelconque de la civilisation, nous ne devons nous priver d'aucune des couleurs dont l'emploi peut seul faire ressortir l'image dans sa vivante unité; et bien souvent ce résultat ne peut être obtenu sans l'examen simultané des conditions religieuses et intellectuelles, économiques et sociales. Mais la couleur n'est pas à sa place s'il s'agit de représenter les manifestations caractéristiques du « type » d'une époque, type sans lequel la compréhension de l'époque est absolument impossible. Sans doute ces éléments nécessaires pourront encore, suivant le caractère de l'école, subir des réductions plus ou moins considérables. On ne peut pas non plus repousser la demande de consacrer dans les écoles de filles une étude plus attentive à l'action des femmes, lorsqu'on traitera de l'état de la société d'autrefois. Mais l'ensemble des matériaux que fournit en général l'histoire de la civilisation devra, dans chaque école, recevoir un développement égal à celui des sujets fournis par l'histoire politique.

Un adjuvant considérable pour la résurrection des temps passés, et pour leur peinture vivante, est fourni au maître par l'exposé, qu'il se permettra, de temps à autre, des peintures fournies par les témoins mêmes des époques qu'ils ont traversées. Ce sont là des vues déjà anciennes en Allemagne; le pédagogue

Albert Richter, de Leipzig, a eu le mérite de les y préconiser pour les écoles populaires des maîtres. Son *Livre des sources* facilitera le travail. Puisse donc le professeur montrer à ses élèves, dans une traduction française, ce que César dit des Gaulois, ce qu'Ammien Marcellin dit des Huns, ce que Jornandès rapporte sur la bataille de Méry-sur-Seine, et Grégoire de Tours sur le baptême de Clovis. Qu'il leur lise des passages d'Eginhard sur la personnalité de Charlemagne, et sur ses guerres; qu'il lise les *Capitulaires* de Charlemagne, la description du Concile de Clermont-Ferrand faite par Guillaume de Tyr. Il y a des récits de témoins oculaires sur la Saint-Barthélemy, sur l'assassinat de Henri IV; le professeur doit en tirer parti; il ne négligera pas les mémoires de Mme de Motteville, etc.

L'avantage de l'ouvrage de Richter, cité plus haut, consiste en ceci, qu'il accorde à l'histoire de la civilisation la même considération qu'à l'histoire politique. Par suite de l'acception spéciale dans laquelle Richter prend le mot « source », acception qui lui fait mettre sur le même rang le récit sans art d'un simple homme du peuple et les papiers officiels d'un diplomate, une grande partie des « sources » qui visent à expliquer les événements politiques ont aussi intrinsèquement une haute valeur pour l'éclaircissement des conditions sociales dans l'histoire de la civilisation, et cela parce que ces notes jaillies d'une âme simple offrent à un degré tout particulier la « largeur épique », genre d'exposition qui s'attache avec amour à la peinture de détails, en apparence accessoires.

Mais ce sont précisément ces détails, en apparence accessoires, qui, dans la peinture de civilisation historique, donnent souvent les reliefs les plus vigoureux. Il y a encore un autre avantage, c'est que ces traits de l'histoire des conditions sociales sont étroitement rattachés à un épisode de la vie d'une personne qui, par les vicissitudes de son existence, peut éveiller tout particulièrement notre attention, et qu'ils se présentent par suite dans un enchaînement qui les garantit le plus sûrement contre l'oubli.

Il pourrait sembler suffisamment connu que les partisans de l'école Herbart-Ziller, en Allemagne, accordent aux « documents » une attention particulière. En outre, les tenants de cette école pédagogique attachent une non moindre importance aux poésies historiques. Mais pour rendre possible l'emploi général de l'enseignement dit « descriptif », il faut assez fréquemment s'appuyer sur des productions d'une valeur douteuse. D'autre part la « source », en tant que récit d'une personne qui a vu de près l'événement,

mérite qu'on lui accorde une importance historique beaucoup plus grande qu'à une peinture poétique de cet événement conçue d'après les idées contemporaines.

Cela n'implique nullement qu'une poésie remarquable, traitant un sujet historique, ne puisse jamais être prise comme point de départ d'un exposé destiné à l'enseignement et non pas simplement comme ornement accessoire.

Mais il y a dans l'enseignement historique de la civilisation des choses dont la conception ne peut pénétrer que par les yeux. Quel effet peut produire une description, même très exacte, d'un édifice bâti dans tel ou tel style ? Même dans le cas le plus favorable, elle ne donne qu'une partie seulement de l'image qui se formerait dans notre esprit par l'aspect du monument lui-même. L'habileté du professeur, son œil exercé pourront trouver, même dans le plus petit village, quelque chose qui vienne en aide à l'enseignement, ne fût-ce qu'un seul des aspects que présente une ville riche en souvenirs et en monuments historiques.

Mais si ces moyens de rendre les choses palpables manquent, les images restent la dernière ressource. « On peut mettre l'histoire parmi les connaissances qui entrent par les yeux, puisqu'on peut se servir pour la faire retenir de divers livres d'images et de figures », disait déjà Pierre Nicole (1625-1695). L'élève les a en sa possession dans un « guide » et dans un « livre de lectures », ou bien elles se présentent à lui dans un livre qui passe de banc en banc, ou bien enfin dans de grandes images murales faites spécialement pour l'enseignement dans les classes. Elles atteignent leur but, ou bien en présentant aux yeux un détail de l'histoire de la civilisation, ou bien en faisant comprendre par un groupe d'images un état caractéristique de la civilisation. On peut encore y ajouter les images qui, tout en étant destinées en première ligne à rendre sensible un événement politique, permettent aussi d'y saisir quelques traits concernant la civilisation. Une forme artistique dans l'exécution, mise au service de la fidélité historique, doit constituer le principal mérite de ces sortes de reproductions. Les images coloriées ont une valeur infiniment supérieure aux images sans couleur, cela est évident. Faisons encore remarquer que l'activité personnelle de l'élève pourra trouver dans les images un champ fécond.

Il a déjà été question de l'appui que les « précis » et les « livres de lectures » pourraient prêter à l'enseignement de l'histoire de la civilisation par leurs illustrations. Une autre question se rattache à celle-ci, c'est de savoir quel concours les livres de classe

déjà cités pourront apporter à cet enseignement par les exposés de sujets concernant l'histoire de la civilisation, en d'autres termes quelles sont les matières tirées de l'histoire de l'état social qui devront se trouver en général dans un petit livre d'histoire destiné aux élèves? Partons d'abord de ce principe qu'un tel instrument d'instruction doit être aussi bon marché que possible; en conséquence, ce livre, bien qu'imprimé en gros caractères, sera restreint à la dimension strictement nécessaire pour que les matières indispensables à l'histoire politique soient exposées avec une netteté suffisante; un ouvrage de ce genre, pour être vraiment utile, ne doit se borner, en aucun cas, à un sec étalage de notes; il doit présenter les faits dans une langue simple, mais d'une forme assez achevée pour servir de modèle aux élèves.

Il faut, en outre, que ce livre de classe puisse aider la mémoire, et évidemment c'est l'exposé des faits politiques qui saurait le moins se passer d'un tel secours. Les sujets d'histoire de la civilisation sont moins exposés à pâtir des défaillances de la mémoire si l'on a suivi la méthode exposée dans le cours de cet article, et si les faits ont été reliés à l'histoire politique et rattachés à des documents et à des images. De plus, dans l'exposition écrite de l'état social, une concision expressive est beaucoup plus difficile à réaliser que dans l'histoire politique. Si donc, dans un livre d'histoire destiné aux écoles primaires, on cherche en vain (si intéressants qu'ils puissent être) quelques développements sur les jugements de Dieu, la féodalité, le siège des villes, les châteaux forts, les tournois, la sainte vehme, les corvées, les lansquenets, les procès de sorcellerie, les styles d'architecture, la convention de Genève, et tant d'autres sujets, il n'est cependant nullement établi qu'un précis qui tiendrait la balance égale entre l'histoire de la civilisation et l'histoire politique serait dommageable à l'enseignement.

Le « précis » pourra d'autant plus se dispenser d'un enseignement sur les conditions sociales d'autrefois que le livre de lectures les comprendra davantage dans son cadre. Ce dernier doit se restreindre dans son choix à cause des exigences de toute sorte qu'il est obligé de satisfaire. Cependant le vœu de voir un plus grand nombre de « documeuts » accueillis dans le livre de lectures doit être considéré comme absolument justifié; mais à la condition que son introduction dans les écoles ne soit empêchée par une augmentation de prix trop sensible.

Les bibliothèques scolaires trouveraient aussi grand profit à s'enrichir d'« ouvrages destinés à la jeunesse » dans lesquels

l'histoire de la civilisation par la parole et par l'image occuperait la place qu'elle mérite.

Les remarques que nous avons faites au sujet de livres de lecture nous amènent d'elles-mêmes à cette conclusion, que l'enseignement, même en dehors de la classe d'histoire, peut contribuer efficacement à l'étude de l'histoire de la civilisation. Mais la possibilité d'une telle coopération n'est pas réservée au seul enseignement du français. L'explication de mots particuliers, de proverbes, de locutions, peut amener à des remarques sur le développement de la civilisation. L'enseignement de l'histoire naturelle et de la géographie, et même de l'arithmétique, fournira des occasions plus ou moins fréquentes de toucher à l'histoire de la civilisation. La classe de géographie, par exemple, traite de la civilisation inférieure de peuples sauvages et, d'autre part, de l'état florissant de l'agriculture, du commerce, des arts et des sciences dans les pays français et étrangers ; elle sert ainsi à l'histoire de la civilisation en général et de la civilisation française en particulier. L'enseignement de la physique fera comprendre la révolution que l'emploi des machines à vapeur, des machines à coudre, du télégraphe, du téléphone, de la lumière électrique, et d'autres inventions ont produite et produisent encore dans la vie des peuples. La chimie fait entrevoir l'influence qu'elle exerce notamment sur la vie industrielle. Les métaux et le sel, le pétrole et le gaz, le verre, la chaux et la porcelaine dont nous parle la minéralogie, sont des matières dont l'acquisition et l'emploi ont amené bien des transformations. L'enseignement de la zoologie dans certains des sujets qu'il traite, comme les animaux domestiques, les poissons, la pêche, la laine et la soie ; la botanique, par l'étude du lin, du coton, des graines, des pommes de terre, du tabac, du café et du thé ; l'arithmétique, par ses leçons sur les mesures, les poids et les monnaies, nous offrent naturellement plus d'un point par où elles se rattachent à l'histoire de la civilisation. Si nous terminons par ces remarques qui, à défaut d'originalité, sont du moins d'une évidence incontestable, c'est pour faire ressortir ici aussi la nécessité d'un enseignement bien coordonné dans toutes ses parties, en vue des effets généraux à produire.

H. FLEMMING.

LE ROMAN POLITIQUE

DANS L'ITALIE CONTEMPORAINE

Daniele Cortis, de M. Antonio Fogazzaro. — *La Baraonda*, de M. Girolamo Rovetta (1).

Depuis vingt-cinq ans, nos romanciers et nos dramaturges se sont souvent plu à peindre le monde politique. Leurs œuvres offrent un trait commun, l'extrême sévérité avec laquelle ils le jugent. Qu'il s'agisse des hommes du second Empire ou des hommes de la troisième République, l'impression du lecteur est la même. Qu'on lui présente un radical qui devient ministre d'un souverain absolu, ou des princes qui compromettent leur majesté dans la familiarité de l'exil, l'auteur a toujours soin d'assurer que les types qu'il choisit incarnent les vices de tout leur entourage, et que la haute société politique est profondément corrompue. Le moindre tort d'une pareille condamnation est de ne pas exiger autant de hardiesse qu'on pourrait croire; à une époque où on peut impunément dire tout haut dans une réunion publique ou imprimer en toutes lettres dans un journal que les ministres du jour sont des voleurs, quelle ombre de danger courrait un écrivain à mettre en action des censures générales, si âpres qu'on les suppose? Ce que les partis ne pardonnent pas, c'est qu'on les contrecarre; le moindre article écrit contre une de leurs théories favorites, au moment où ils en essaient l'application, leur laisse bien plus de ressentiment que la plus mordante satire. Ce n'est pas toujours que, uniquement occupés de leurs doctrines, ils soient prêts à dire comme le héros antique : « Frappe, mais écoute! » C'est parce que la satire la plus spirituelle n'agit qu'à la longue sur l'esprit d'un peuple, tandis que la contradiction sur un point donné peut entraver leurs desseins. Mais le pire inconvénient des tableaux où l'on exagère de tristes vérités, est de répandre dans le public des sentiments dangereux pour l'ordre

(1) L'article qu'on va lire reproduit, pour le fond, une conférence faite à la Sorbonne le 20 novembre 1895, en ouvrant la troisième année de travaux de la Société d'études italiennes.

social et pour la patrie. Autant il importe de combattre un funeste projet de loi, de démasquer un hypocrite, de réclamer la punition d'un coupable, autant il est imprudent d'accréditer l'opinion que la vénalité gouverne le monde politique; car c'est préparer cette révolution du mépris que Lamartine croyait ne prophétiser qu'à la monarchie de Juillet, mais que, depuis, les écrivains indépendants ont tramée sans le savoir, dans la naïveté de leur verve, contre tous les gouvernements.

En Italie, les romans et drames politiques sont beaucoup moins nombreux, et l'esprit en est d'ordinaire beaucoup plus indulgent. On y a pourtant vu des scandales aussi graves, aussi avérés, on y a tenu entre les mains des preuves plus convaincantes contre quelques-uns des personnages les plus marquants. Les écrivains, d'autre part, n'y jouissent pas d'une liberté moindre. Mais la nation italienne cache, sous l'exubérance méridionale, une admirable prudence; tandis que notre finesse consiste dans la délicatesse de la pensée et de l'expression, la sienne consiste dans l'art d'éviter les imprudences; elle estime médiocrement le bon sens chez les poètes, mais elle l'estime par-dessus tout dans la pratique. Trop jeune encore dans la vie politique pour savoir bien choisir au jour d'une élection, elle a trop de tact pour compliquer sans profit les difficultés, pour discréditer ses institutions en discréditant toutes les classes qui en ont la garde. Un secret instinct l'avertit que la politique est chose trop grave pour que les gens d'imagination, les hommes de lettres y interviennent sans danger. Elle a raison. Quand un homme d'esprit se mêle d'écrire de seconde main sur des matières scientifiques, les bévues qui lui échappent ne tirent pas à grande conséquence; mais si, sur des propos de salon, sur des anecdotes malheureusement authentiques, il improvise une fiction méprisante contre le monde politique, il prépare une catastrophe d'autant plus dangereuse qu'il ne sait pas quel jour elle se produira; car ces fictions ressemblent à une machine infernale dont on allume la mèche au moment où passe l'homme qu'on veut atteindre, et qui n'éclatent que pour frapper des personnes à qui on n'en voulait pas. Sans doute il ne suffit point que les politiciens se surveillent les uns les autres, mais il vaut mieux s'en rapporter à la vigilance des publicistes sérieux, des économistes, gens qui travaillent posément, qui recueillent plus de faits et interprètent mieux leurs observations, grâce à une plus longue étude de l'histoire, à une plus intime connaissance de ses lois.

I

Avant d'arriver aux preuves que les romans de MM. Fogazzaro et Rovetta nous fourniront de cette sagesse du public italien, je voudrais la faire toucher du doigt dans quelques ouvrages moins connus.

Un mot d'abord sur une simple farce, la petite comédie en un acte : *Il trasferimento della capitale*, où Francesco Coletti a raillé les spéculations sur les loyers, auxquelles donna lieu l'installation temporaire du gouvernement à Florence. Chez nous un auteur qui voudrait faire une comédie sur les trafics dont une exposition universelle peut être l'occasion à Paris, n'aurait aucune précaution à prendre : l'unité de la France est faite depuis si longtemps, la bonne et la mauvaise fortune l'ont si fortement cimentée, qu'entre Parisiens et provinciaux on peut échanger sans inconvénient quelques plaisanteries. En Italie, aujourd'hui encore, il n'en est pas tout à fait de même. Coletti y a pensé et pourvu ; sa prudence n'a point émoussé sa malice, elle l'a au contraire rendue clairvoyante, équitable et, par là, inoffensive. En effet, dans sa crainte de rendre les Florentins odieux au reste de l'Italie, il a réfléchi et, dès lors, n'a point eu de peine à remarquer que, toutes les fois qu'il y a quelque part une spéculation à faire, ce ne sont pas uniquement les gens du pays qui s'en avisent, mais bien les gens entreprenants de tous les pays. Dans sa pièce, le Florentin Zanobi veut sous-louer à un prix excessif une partie de son logement et, après qu'il l'a promise pour 2 000 francs à un Piémontais, la reprendre pour un Napolitain qui en offre 3 500 ; mais le Piémontais, qui a deviné ce qui se passe, réclame 1 000 francs de dédit ; le Piémontais et le Napolitain se croient un instant, chacun de son côté, en possession de l'appartement, et ils essaient concurremment de le passer, l'un à un Bolonais pour 4 000 francs, l'autre à un Milanais pour 6 000 ; heureusement la maison n'est pas dans l'alignement, et les enchères sont interrompues par l'arrivée d'un géomètre qui vient prendre des mesures avant de procéder à la démolition. La pièce est des plus amusantes (1), mais personne ne peut s'en offenser.

Voici maintenant un exemple de prudence dans l'imprudence :

(1) Elle est encore agrémentée par le beau Cesare, autre locataire qui, exploité lui aussi, se venge en provoquant des scènes de jalousie entre la femme de Zanobi et la femme du Piémontais, tout en préparant une sonnerie de trompe pour faire déguerpir le Napolitain ; un moment, il a sur les bras les deux

la pièce de M. Felice Cavallotti intitulée *Agatodemon*, est fondée sur la thèse fausse et dangereuse que c'est parmi les personnages qui ont mal vécu que l'on trouve le plus de franchise, de courage, de générosité; un jeune homme épris d'une coquette et menacé dans son honneur par un coquin qui a causé la ruine et le suicide de son père, est sauvé de l'un et de l'autre par un ancien complice du misérable qui l'a dépouillé, et par une courtisane; l'auteur, très justement sévère pour ceux qui font présentement le mal, nourrit une tendresse particulière pour ceux qui l'ont fait jadis, et s'applique à nous persuader qu'il n'y a rien de tel, pour affiner et fortifier la conscience, que d'avoir longtemps failli au devoir. Voilà une morale bien scabreuse! Mais la pièce est soigneusement conduite, de manière à ne viser ni tout le monde politique, ni un parti plutôt qu'un autre; le coquin, que l'on démasque à la fin, avait eu l'adresse de transformer en procès politique l'aventure de cour d'assises qui l'avait autrefois envoyé en prison; il avait réussi à faire disparaître l'arrêt de condamnation; mais à aucun moment l'auteur ne nous donne à entendre qu'il n'y a de nos jours que de faux martyrs de la liberté, ou que les intrigants tiennent les clefs de tous les coffres et de toutes les armoires de l'État; le scélérat de la pièce demeure pour lui une exception, et comme nos mélodrammes, dont elle rappelle la manière dans les passages dramatiques qui n'y valent malheureureusement pas les scènes plaisantes, elle rassure à la fin le spectateur par le châtiment du tartuffe (1).

II

J'arrive aux romans de MM. Fogazzaro et Rovetta.

Ces deux ouvrages offrent prise l'un et l'autre à un grave reproche. Ils sont également, quoique diversement, d'une lecture dangereuse pour la morale. Celui de M. Rovetta est plein de scènes érotiques, dans lesquelles l'auteur ne s'arrête qu'après avoir tout indiqué le plus clairement du monde; il abonde en détails sensuels qui ramènent à chaque instant l'imagination sur ce que l'auteur sent bien qu'il ne peut pas toujours peindre; celui de M. Fogazzaro, bien autrement réservé de ton, ressuscite le vieux préjugé

femmes évanouies, sans parler de son cor de chasse. — Il serait très facile d'adapter la pièce à notre théâtre, en mettant à la place des provinciaux italiens un Normand, un Flamand, nn Auvergnat et un Marseillais.

(1) Les scènes les plus amusantes sont celles qui peignent les amours orageuses du peintre famélique Bucci et de son modèle Gigina, celle où un officieux veut faire battre tout le monde, celle où le scélérat est tenu dans l'anxiété sur la déposition que son complice repenti vient de faire devant le jury d'honneur

romantique qu'un amour illégitime peut demeurer pur sans que les deux personnes qui s'aiment aient besoin de s'interdire les confidences, les tête-à-tête, en un mot ce qui, dans la réalité, conduit immanquablement à la faute les personnes qui voudraient bien ne pas faillir, mais non pas s'imposer les précautions nécessaires. Est-il plus grave de décrire les voluptés des coupables qui s'abandonnent à la tentation ou de nous faire croire qu'on peut impunément marcher les yeux fermés sur le bord d'un abîme? Je ne me prononcerai pas sur ce point; le mieux est de laisser de côté toute la partie fâcheuse de ces deux romans. En pareille matière, la meilleure censure est le silence; étaler certaines fautes des auteurs, avec quelque sévérité qu'on les condamne, c'est propager la contagion que l'on redoute. Bornons-nous à déplorer que de notre temps les auteurs les plus remarquablement doués, ceux qui ont le moins besoin de sacrifier aux mauvais instincts, aux chimères malsaines de la foule, méconnaissent la lourde responsabilité qui pèse sur les écrivains. Faut-il donc leur rappeler que toute œuvre qui porte une atteinte quelconque à la fidélité conjugale ébranle la base de toute la morale domestique, puisque l'amour illégitime compromet, avec la paix du ménage, avec la réputation et la fortune de la famille, l'éducation des enfants? Faut-il ajouter que la morale publique repose à son tour sur la morale domestique? Un de nos préjugés les plus pernicieux est de croire que la vie privée des hommes publics importe peu. Mais d'où donc proviennent les concussions? Pourquoi tel personnage politique vend-il son nom, son vote, son influence? C'est parce qu'il a des besoins d'argent. Et d'où viennent ces besoins? Les prévarications tiennent beaucoup plus rarement de nos jours à l'esprit de parti, à l'ambition, qu'aux exigences de la sensualité. Ce n'est donc pas faire preuve d'élévation d'esprit, mais de naïveté, que de s'enquérir uniquement des opinions d'un candidat; car le député le mieux pensant du monde, s'il ne sait pas vivre avec ses revenus, n'en fera pas moins argent de son mandat. Quant à l'écrivain qui prétend flétrir les scandales financiers, son premier devoir est de ne pas favoriser des inclinations qui y mènent.

Venons à la partie intéressante de ces deux romans.

M. Fogazzaro nous présente, dans la personne de Daniele Cortis, un homme éloquent, hardi, profond qui, dans sa généreuse ambition, ne vise à rien moins qu'à transformer le catholicism et l'Italie pour les réconcilier. On sent la difficulté de bien peindre de pareils personnages; il faudrait être un Cavour en même

temps qu'un Fogazzaro pour y réussir complètement; car il faudrait avoir imaginé tous les beaux projets dont on affirme que son héros a la tête pleine. Cortis ne s'explique pas, et pour cause, sur le détail de ses plans; on voit bien qu'à la Chambre il siégera, lui aussi, au plafond, mais c'est ce qu'on sait de plus clair sur son programme. Aussi paraît-il plus prétentieux que grand. Puis, pour ma part, je regrette que M. Fogazzaro se range parmi les hommes pourtant modérés et désintéressés qui croient que le grand besoin de notre époque est l'invention de vastes réformes. Ce qu'il faudrait dans tous les pays, ce serait un peu de bon sens, de stabilité, de fermeté. Le pire mal dont souffre présentement la société est un sentiment exagéré, pusillanime, de ses maux. Quant aux vastes réformes, il serait peut-être sage de se contenter, pour quelque temps encore, de celles qui ont déjà découlé de la Révolution de 1789; dans l'ordre politique et social, les découvertes ne se suivent jamais aussi rapidement que dans l'ordre des sciences, et la véritable hardiesse consisterait peut-être à ne pas permettre d'enfreindre les lois d'aujourd'hui sous prétexte qu'on est occupé à rêver aux lois de demain. Du moins le roman de M. Fogazzaro n'appelle pas les passions au secours de la manie réformatrice : Cortis, si son heure arrive jamais, tranchera tout et conciliera tout, d'un coup de baguette; mais en attendant, il ne couvre pas de boue les hommes qui lui barrent le passage.

M. Fogazzaro a voulu, en effet, que deux personnages seulement représentassent les vices du monde politique; l'un est le concurrent de Cortis aux élections; il ne paraît guère que pour essuyer une mortification, et tout ce que nous savons sur ses méfaits se réduit à la qualification de *farabutto* (un drôle) qu'on lui applique quelque part; l'autre, le baron de Santa Giulia occupe, au contraire, une place considérable dans le roman; car c'est l'indigne mari de la cousine qui inspire à Cortis un amour partagé, et tout le roman est rempli des craintes qu'il fait concevoir pour l'honneur de son nom et pour la sécurité de sa femme. Grand seigneur, sénateur, il n'en est pas moins un fort malhonnête homme. Mais il faut remarquer que ses nombreux actes d'indélicatesse sont tous d'ordre privé et de ceux dont l'accomplissement n'exige en aucune manière la connivence de la classe à laquelle il appartient. Ainsi, il dissipe la fortune de deux mineurs dont on lui a confié la tutelle, il entame la fortune de sa femme, il essaie d'extorquer de l'argent à sa belle-mère; mais ce n'est pas la faute du Sénat s'il est mauvais tuteur, mauvais gendre et mauvais mari. Sans les fonctions qu'il occupe, une Société financière ne l'aurait

peut-être pas chargé de recouvrer certaines créances, mais pour s'approprier l'argent perçu, il n'a pas eu besoin de la complaisance d'autrui. Autour de lui, tout le monde a les mains nettes, depuis l'oncle de sa femme, le malade imaginaire, jusqu'à son collègue, le galant sénateur de Bergame. Il a beau prétendre que le gouvernement lui doit bien de payer ses dettes; on ne voit pas que jamais en haut lieu on lui ait demandé un service compromettant; aussi sa famille seule désintéresse ses créanciers. C'est un ancien militaire vicieux qui continue à pratiquer des procédés appris jadis à la caserne; le monde législatif n'a pas à se reprocher de l'avoir corrompu; il ne représente pas le Sénat; il y fait tache.

Matteo Cantasirena, le héros de M. Rovetta, est au contraire le type de tous ceux qui, après avoir plus ou moins contribué à l'affranchissement de l'Italie, entendent l'exploiter, qui abusent des secrets qu'ils possèdent et de la crédulité publique, estimant qu'en faveur des idées qu'ils ont servies, on doit leur donner ou au moins leur pardonner tout; les uns, fidèles à leur parti dans l'adversité comme dans la prospérité, seraient prêts à souffrir encore pour lui; les autres ne se sont déclarés qu'après la victoire et feraient volte-face après la défaite; mais tous se rencontrent en un point: de ce qu'il est beau de mourir pour ses opinions, ils concluent qu'il est légitime d'en vivre; Cantasirena est bien le portrait de cette classe d'hommes qui ne fleurit pas seulement en Italie; car il tire ses moyens d'existence de l'adroit étalage d'un patriotisme dont il a, paraît-il, donné autrefois la preuve; c'est comme une première mise de fonds qu'il verse dans toutes les entreprises qu'il conçoit et qui attire, comme par enchantement, les capitaux d'autrui. Il lance des affaires chimériques sous le patronage d'hommes marquants qu'il leurre et endoctrine; il se soutient par des expédients jusqu'au jour où la faillite le contraint à recommencer, tandis que son serviteur, l'héroïque Taddeo, se croit trop payé, par un infime emploi, de la jambe qu'il a jadis perdue au service de la patrie, et meurt pour lui dans une de ces mésaventures dont Cantasirena sort toujours indemne.

Cette fois, il semble bien que l'auteur va se trouver obligé de faire le procès non plus d'un homme mais d'une génération tout entière. Car les intrigues d'un Cantasirena ne peuvent pas, comme les escroqueries d'un Santa Giulia, se passer de complices; la connivence des autorités leur est aussi nécessaire que la cré-

dulité publique. Mais c'est ici que nous admirerons l'adresse de l'auteur, ou, si l'on aime mieux, le merveilleux instinct de sa race; lui aussi, il a conduit son roman de manière à rejeter sur son héros, qui le porte avec beaucoup de bonne grâce, tout le poids des péchés d'Israël.

D'abord, il a très habilement commencé son récit au moment où Cantasirena, très vert encore mais enfin arrivé au déclin de l'âge mûr, quitte la politique pour les spéculations industrielles, et où, par conséquent, tout en gardant de son mieux ses accointances d'autrefois, il a moins besoin d'y avoir recours et ne fait plus courir de dangers qu'aux fortunes particulières. Surtout, il s'est arrangé de façon que les pouvoirs publics fussent aussi peu mêlés que possible aux menées de Cantasirena. On verra, il est vrai, un ministre s'asseoir au banquet donné en l'honneur de la *Navigation Cisalpine*, l'entreprise colossale et décevante de Cantasirena ; on entendra même ce ministre, aussi peu fier que bien d'autres, louer devant leurs électeurs deux députés qui, à la Chambre, combattent le cabinet dont il fait partie; dans la chaleur du festin, la radieuse beauté de la châtelaine hétéroclite qui le reçoit lui montera un instant à la tête; mais l'auteur le présente en somme comme un homme qui a beaucoup travaillé dans sa vie, et qui, en acceptant l'invitation, a simplement accordé la marque de bienveillance qu'un gouvernement ne peut guère refuser à une grande opération qui a l'air de prospérer; il ne fait nullement de lui un prévaricateur gagné à prix d'argent. Cantasirena est bien plutôt tenu à distance par le gouvernement. Une des plus jolies scènes du roman est celle où il essaie de faire accepter au préfet de Milan un service électoral. Il vient le trouver au théâtre, semant sur son chemin la nouvelle du prochain mariage d'une de ses prétendues nièces avec le duc de Casalbara. « Le préfet l'accueillit froidement, avec un signe de tête, sans lui donner la main qu'il tenait entre les boutons de son paletot, et continua d'écouter la pièce. » Cantasirena relève gracieusement les moindres mots du préfet, glisse des allusions politiques, note les soupirs du haut fonctionnaire, y répond *par des sourires pleins de flatterie, de protection, de finesse, d'ironie*, déroule le plan de la navigation Cisalpine, révèle que Casalbara accepte la présidence du Comité, affirme que les nouveaux intérêts créés par cette gigantesque entreprise assurent la défaite des deux candidats radicaux : le préfet se tient sur la réserve, « raide, sévère, impassible », jusqu'au moment où Casalbara ajoute négligemment que le duc va épouser Eleonora. Il faut une pareille nou-

velle pour que le représentant de l'autorité supérieure reconduise Cantasirena jusqu'à la porte de sa loge et lui accorde pour le lendemain l'audience demandée.

Un autre personnage du roman vit aussi de l'enthousiasme reconnaissant que la nation italienne a voué à ses martyrs. C'est ce duc de Casalbara. Celui-ci a beaucoup moins fait pour l'Italie que Cantasirena qui, à tout le moins, s'est beaucoup agité. Son principal mérite est d'être le frère d'un patriote mort dans les prisons de l'Autriche. Il était alors tout enfant. La mort de son frère lui a conquis une popularité qui ne le quittera plus; une souscription patriotique lui a rendu et au delà la fortune de sa famille confisquée par l'Autriche. Avec le temps même, les deux Casalbara, le mort et le vivant, ont fini par se confondre dans l'imagination de la foule, qui n'est pas éloignée de croire que c'est le dernier qui a souffert pour la cause de l'indépendance. Celui-ci s'est laissé faire et est devenu un homme de plaisir. Si, sur ses vieux jours, il épouse Eleonora qu'il aurait simplement voulu séduire, c'est qu'Eleonora est plus habile que lui. Mais ici encore l'auteur se tient sur ses gardes. Il conserve à Casalbara des droits à notre estime : Casalbara tout le premier a le culte de ce frère que l'on confond avec lui; il expie sa vie toute sensuelle par la naïveté avec laquelle il se laisse prendre aux pièges de Cantasirena, d'Eleonora et du banquier allemand Klotz : il veut bien se ruiner pour les autres, mais, quand il découvre enfin que tout le monde a entrepris, non pas seulement contre sa bourse, mais contre son honneur, il fait un éclat qui, dans son impuissance même, dégage sa responsabilité.

Ainsi M. Rovetta nous montre bien qu'il y a des intrigants qui défient jusqu'à leurs propres insuccès, qui surnagent toujours quand leurs dupes s'engloutissent, mais il ne nous remplit pas imprudemment de mépris pour la société qui les subit par moments.

III

Qu'on nous permette d'interrompre ici notre étude pour donner une idée du talent de nos deux auteurs par quelques citations que nous aurons soin de prendre dans la partie politique. Commençons par le roman de M. Fogazzaro.

Une dépêche inquiétante rappelle Cortis dans la ville où il se porte candidat; il prend le train, voyage toute la nuit, et le lende-

main matin, à l'avant-dernière station, aperçoit son ami B... (1) et quelques autres qui le cherchent de wagon en wagon.

« Cortis une fois découvert, ils s'élancèrent tous vers lui, serrant fortement sa main, le saluant à voix basse et d'un air pénétré : « Cela va donc bien mal, dit Cortis? — Très mal répondit B... qui n'en pouvait plus. Très mal. Je te le dis tout net. Moi, je ne prends pas de détour. C'est une affaire manquée. — Doucement, doucement, s'écria un autre. Ah! excusez-moi, je ne crois pas tout perdu. »

« Alors B... qui tout à l'heure parlait comme s'il n'avait plus eu de souffle dans le corps, bondit sur ses pieds et se mit à tempêter comme un énergumène : « Mais si, manquée, vous dis-je! Mais si! *Je ne crois pas.* Comment, *je ne crois pas?* Dans quel monde vivez-vous? Et la Société coopérative? Et le journal? — Et les affiches, ajoutait un autre à demi-voix! — Ah! oui, cria B..., et les affiches! Dix manifestes de ton concurrent pour un des nôtres! »... Ils se chamaillaient tous ensemble, comme si Cortis n'avait pas été présent. « Un moment, Messieurs, fit-il, dominant leurs voix de la sienne. La réunion publique a-t-elle ou n'a-t-elle pas lieu?... Mais enfin, la lettre? Cette lettre de moi qu'ils ont imprimée? — Ah! s'écria B..., en se frappant le front et fouillant ensuite des deux mains dans ses poches. Quelle tête j'ai! Dire que je suis venu exprès. Je l'ai, je l'ai! » Il tire de sa poche des journaux, il tire des lettres, il tire des notes. Rouge comme une écrevisse, il regardait précipitamment ses papiers de toute sorte, les jetait à terre, sur les banquettes, sur les genoux de ses amis. »

M. Fogazzaro ne réussit pas, nous l'avons dit, à persuader à ses lecteurs que Cortis soit vraiment un homme supérieur; mais il réussit très bien à nous faire comprendre comment son personnage peut donner cette idée à ceux qui l'entourent. Car il peint à merveille l'originalité par laquelle il s'impose. Le petit docteur Grigiolo, sorte de factotum bénévole du monde aristocratique et politique où vit Cortis, a été chargé de lui transmettre le désir qu'aurait un groupe d'électeurs de connaître son programme. Cortis lui donne rendez-vous dans sa villa pour une heure assez avancée. Grigiolo accepte bon gré mal gré, arrive et ne trouve personne, Cortis ayant choisi ce moment pour se promener dans son parc. Grigiolo s'assied sur un canapé mal commode, murmurant entre ses dents : « Voilà les détraqués qu'il

(1) Dans son roman plus récent, *Piccolo mondo antico*, M. Fogazzaro désigne aussi quelques personnages par de simples initiales.

nous faut pour candidats! Et vous verrez que nous le nommerons. » Cortis rentre, précédé d'un énorme chien; il est nerveux, préoccupé, car mille soucis s'ajoutent, pour le tourmenter, à ceux que lui cause son élection. Il stupéfait le petit docteur en lui déclarant n'être pas un modéré : « Pas même cela! » s'écrie candidement Grigiolo qui croyait que cet original avait au moins ce titre à la confiance des gens sensés. Tout d'un coup Cortis sonne, commande qu'on place devant son interlocuteur une table, deux bougies et du papier.

« Mais, fit Grigiolo, regardant encore une fois la pendule, il est minuit et demi passé. — Je ne me couche pas cette nuit, répliqua l'autre sèchement. — C'est fort bien; mais... — Deux bougies, du papier, un encrier, répéta Cortis au domestique, en le voyant venir avec une petite table. » Grigiolo se tut. Le domestique, grave comme un ministre, apporta ce qu'on lui avait demandé, alluma les bougies, et, sur un signe de son maître, sortit. « Je dois écrire une lettre politique cette nuit, dit Cortis, une lettre privée d'ailleurs. Je vous crée mon secrétaire. Quel âge avez-vous? — Vingt-sept ans. — Et moi trente-deux. — Cela va bien. Écrivez. »

Il a d'ailleurs une manière à lui de se faire respecter. Au moment où son élection paraît compromise, il passe suivi de quelques amis, dans la gare du chemin de fer, devant un groupe qui entoure son concurrent et qui, le verbe haut, le sourire aux lèvres, le lorgne insolemment.

« Attendez-moi, » dit Cortis, s'arrêtant soudain. Il revint tranquillement sur ses pas, allant droit vers son adversaire qui avait déjà un pied sur la marche du wagon et lui tendit la main sans plus se soucier des assistants que s'ils n'avaient pas existé. L'autre devint tout rouge, multiplia de gauches saluts, s'excusa lourdement sur ce qu'il ne l'avait pas vu plus tôt. « Oh, dit Cortis, je ne réclamais pas un salut de ta part. Seulement comme gentleman et ami de gentlemen, je tiens à faire acte de courtoisie à l'égard de mon adversaire avant de croiser les lames. Adieu! » Cela dit, il repassa la tête haute au milieu du groupe, et rejoignit ses amis qui épiaient de loin le colloque. « Eh bien, eh bien, dirent-ils tous, pâles, inquiets? — Rien, allons-nous-en, répondit Cortis, en prenant B... par le bras. Je lui ai révélé le plus poliment du monde que lui et ses amis sont autant de malappris. A présent, vous comprenez, ils me respectent. Et puis, cela soulage de donner une leçon de savoir-vivre aux gens qui en ont besoin. »

Une autre fois, c'est au café. Il entend des consommateurs du parti contraire qui ne le connaissent pas de vue, proposer de lui donner une aubade; un d'eux ajoute qu'il faudra que B..., le champion dévoué de Cortis, en ait sa part. Cortis se lève tout pâle :

« Pour celui-là, non! » dit-il. L'autre le regarda stupéfait et répondit d'une voix mal affermie : « Comment non? Qui êtes-vous pour dire non? — Un homme, s'écria Cortis, qui, quand il a dit non à un homme comme vous et à cent autres pareils, ne leur laisse pas dire si, sans leur appliquer sur le visage... » Il ne finit pas sa phrase, renversa d'un coup, pour se faire place, des chaises, une table, des tasses et tout ce qu'il y avait dessus, et se planta devant l'électeur, les bras croisés. La maîtresse du café jeta les hauts cris, les garçons accoururent; les assistants, confondus, pétrifiés, ne savaient plus où ils en étaient. Cortis, voyant que l'interpellé ne parlait ni ne bougeait, jeta sa carte de visite aux garçons qui ramassaient les débris : « Je paierai tout, dit-il, même un petit verre de rhum que vous servirez à ce monsieur (1). »

Toute une partie de *La Baraonda* échappe à notre sujet : ce sont les charmantes scènes du presbytère de Crodarossa; quand on les a lues, on en veut davantage encore à l'auteur de ses passages licencieux. L'homme qui a pu écrire des pages dont la malicieuse cordialité rappelle Manzoni, est inexcusable de flatter la sensualité (2). Mais, à nous borner aux scènes où Cantasirena figure, nous n'avons que l'embarras du choix. M. Rovetta a, par exemple, rajeuni d'une façon très piquante le thème connu du débiteur soutirant un nouveau prêt à ses créanciers irrités. Au moment où le récit commence, le dernier journal fondé par Cantasirena vient de sombrer; il rentre chez lui chargé de paquets (car, s'il ne paie pas, il achète beaucoup), et tombe au milieu de ses

(1) M. Fogazzaro excelle encore dans un autre genre de narration, très frappant aussi mais un peu papillotant. Le début de Cortis en offre un exemple : à travers les mille incidents d'un après-midi dans un château où les uns causent, les autres jouent au billard, d'autres aux cartes, d'autres récitent des vers, il trouve moyen de dessiner le caractère de tous ses personnages, de faire deviner les intérêts en jeu. Mais ce n'est pas sans fatigue qu'on admire l'adresse qu'il y déploie.

(2) Espérons qu'un jour M. Rovetta reprendra, pour l'approfondir, l'étude des mœurs du clergé italien contemporain. Il voit avec quelle anxiété ses compatriotes suivent tout ce qui se rapporte à la question religieuse qu'ils rattachent étroitement à la possession de Rome. Le succès de la comédie *la Mamma del vescovo* prouve l'empressement avec lequel la curiosité se porterait vers une peinture du monde ecclésiastique, et la réputation acquise chez nous par M. Ferdinand Fabre lui répond que le public français le verrait sans chagrin abandonner un genre où il s'est laissé devancer par un autre et où le succès est aussi aisé que funeste.

dupes dont la longue patience s'est changée en exaspération. Mais il fait face à tous, chasse l'un, s'empare pour payer son cocher du dernier billet de vingt francs qu'il ait laissé à l'autre, reproche à un troisième la mauvaise qualité de ses fournitures et impose à ceux qu'il veut bien garder auprès de lui ses épanchements sur la perte douloureuse du capitaine Fara-Bon, l'auteur du fameux projet de la navigation cisalpine, un original qui, dit plaisamment l'auteur, avait véritablement existé, mais dont jadis Cantasirena n'avait même pas cru le plan digne d'être publié dans son journal; Cantasirena va lui donner une popularité posthume dont les malheureux créanciers présents paieront les frais. Mais nous ne pouvons ici que résumer cette scène naturellement fort longue; citons donc uniquement le portrait de Cantasirena :

« Il pouvait se parer de tous les titres : professeur, avocat, chevalier, même colonel ; car il avait été quelque chose d'approchant avec Garibaldi, dans les subsistances. Lui et l'Italie s'étaient faits réciproquement et avaient grandi ensemble. Il avait tout vu, tout éprouvé, tout savouré, tout souffert. Il avait fait de tout et même du bien. — Aujourd'hui, il nageait dans l'argent, la considération, le pouvoir; demain, argent, influence, amis, réputation, il avait tout perdu, tout sauf la santé. — Mais, avec une santé toujours florissante, il remontait sur l'eau; s'insinuant ici, s'imposant là, prenant les uns par les sentiments, les autres par la peur, mais ne haïssant jamais personne, pas même qui venait de lui décocher le dernier coup de pied, gardant ainsi le moyen de se servir de tout le monde, il se remettait peu à peu à flot, toujours puissant et toujours menant joyeuse vie à la barbe des créanciers. »

IV

Revenons maintenant à notre étude, et cherchons quelques-uns des traits par où le monde politique peint par MM. Fogazzaro et Rovetta se rapproche ou s'éloigne du nôtre.

Un trait curieux de ressemblance consiste en ce que, en Italie comme chez nous, il manque un vice aux hommes corrompus, la méchanceté. Certes, de notre temps, la haine de la société a produit des crimes épouvantables; les grandes villes recèlent de véritables bêtes fauves qu'on surveille mal, qu'on laisse s'abreuver de sophismes et de fureur jusqu'au jour où elles frappent au hasard; et personne ne peut répondre, à une époque où les classes éclairées déclament perpétuellement contre elles-mêmes, que les horreurs de la Commune ne se renouvelleront pas dans tel ou tel

pays de l'Europe. Néanmoins les hommes politiques qui comptent, qui sont en vue, connaissent moins la haine, le désir de la vengeance que les hommes d'autrefois. L'affaiblissement général de l'énergie, la vie de plaisirs que beaucoup d'entre eux mènent, la facilité que la mobilité des institutions politiques offre à tous d'arriver successivement au pouvoir, la profession d'avocat que la plupart d'entre eux ont exercée, tout les prédispose à ne pas garder rancune à un adversaire dès qu'il cesse de les gêner. Les injures, les calomnies s'entre-croisent, les épées aussi; mais, dans le fond, on ne s'en veut pas. MM. Fogazzaro et Rovetta ont fort bien saisi ce trait. Le Cantasirena du deuxième est le plus serviable des hommes, même intérêt à part, et aussi, on vient de le voir, le moins rancunier. Cet aventurier qui passe sa vie à duper les autres, qui au besoin spécule sur les mauvaises inclinations qu'il a laissées croître chez les jeunes filles qu'il élève, éprouve même quelques moments d'émotions sincères; il n'est pas sûr qu'au fond il n'aime point l'Italie. Le baron de Santa Giulia, dans *Cortis*, n'a pas ombre de scrupule, mais il est beaucoup moins méchant qu'il n'en a l'air : « Sa haute taille, sa grande barbe rousse, sa grosse voix le font ressembler à un brigand normand du moyen âge » ; il épouvante Grigiolo quand, l'arrêtant au vol *de sa main de saint Christophe*, il lui dit à brûle-pourpoint: « Comment t'appelles-tu au juste ? » Il lève la main sur sa femme quand il apprend qu'elle s'oppose aux demandes d'argent qu'il adresse à sa famille; il répond par d'insultants sarcasmes aux efforts par lesquels elle combat ses projets de suicide ; mais il aboie plus qu'il ne mord; il se prête, au dernier moment, à la combinaison qu'on lui propose, et l'on prévoit qu'il fera au Japon, où sa femme s'impose l'obligation de le suivre, un mari un peu vulgaire mais acceptable. Il lui a fallu du temps et quelques tours passibles de la Cour d'assises pour jeter sa gourme; un peu de patience, et il se détachera si bien de son passé qu'il l'oubliera.

Voici maintenant quelques différences entre les tableaux que nous présentent les romanciers italiens et ceux auxquels nous sommes habitués.

Relevons d'abord un trait qui tient aux conditions économiques de l'Italie et aussi à la simplicité de vie des Italiens. Même dans les moments où Cantasirena brasse l'argent à pleines mains, son existence demeure assez modeste. Il prend des fiacres à tout propos, mais il n'a pas voiture; il s'offre beaucoup de friandises,

mais il ne tient pas table ouverte; il faut les fiançailles d'Eleonora pour qu'il donne un dîner, et il n'invite que le futur. Il n'a que deux serviteurs, dont sa cuisinière qui lui sert en même temps de maîtresse et avec qui, à la cuisine, il prélève quelques acomptes sur les plats. Quand un journaliste ou un homme d'affaires en France n'est pas plus difficile que Cantasirena sur les moyens de gagner de l'argent, il mène un train assez différent; si l'on proposait à nos politiciens les bénéfices de Cantasirena et son train de maison, ils répondraient : « Nous aimerions encore mieux être honnêtes! » Mais tout est relatif : pour entretenir son petit ménage, Cantasirena est prêt à tous les trafics pour lesquels chez nous il vivrait sur le même pied que les millionnaires.

Une autre différence qu'on entrevoit est qu'en Italie les bons esprits sont moins affranchis que chez nous de la peur du cléricalisme. Dans la circonscription même que Cortis a choisie et où sa famille est riche et considérée, sous une loi électorale qui n'admet guère plus de deux millions d'électeurs sur huit millions d'adultes mâles, il suffit pour compromettre son succès d'une lettre où il professe qu'on pourrait concilier le catholicisme et les intérêts de l'Italie. Chez nous, la presque totalité des hommes qui pensent, incrédules ou croyants, ne font pas difficulté de reconnaître les services que le christianisme, aussi bien sous la forme catholique que sous la forme protestante, a rendus et peut rendre encore; quant au peuple, les griefs fondés sur la sécularisation des écoles et des hôpitaux l'ont laissé froid, mais il ne s'est guère échauffé davantage sur la séparation de l'Église et de l'État, malgré l'appât de la suppression du budget des cultes. La cause en est dans une appréhension qui obsède tout patriote italien : la crainte de perdre Rome. La moitié de la politique étrangère de l'Italie s'explique par là (1). Cette crainte est pour nous absolument inexplicable, du moins quand on la rattache à l'hypothèse d'une intervention de la France en faveur du pouvoir temporel des papes; non seulement, en effet, le parti clérical ne paraît pas chez nous près de reprendre le pouvoir; mais s'il venait à le ressaisir, une question qui tient bien autrement au cœur de la France l'empêcherait de recommencer l'expédition de 1849. Mais la cause inavouée de l'inquiétude des Italiens cultivés est dans l'ignorance où leur loi électorale les laisse sur les vrais sentiments de la nation.

(1) L'autre moitié s'explique par le brusque développement qu'a pris, depuis leur glorieuse délivrance, un sentiment naguère si fort comprimé chez eux par leurs malheurs, que Mme de Staël et Stendhal les en ont déclarés dépourvus : l'amour-propre.

En revanche, on sent dans les deux romans que nous étudions qu'en Italie, au moment où les auteurs les écrivent, les pouvoirs publics ont plus de force d'action et de résistance que chez nous, non que telle forme de gouvernement ait plus de chance de durée qu'une autre; tous les systèmes de gouvernement, pris en eux-mêmes, ont autant de chances de durée et de ruine; si l'on pouvait désabuser les fanatiques, il y a longtemps qu'ils auraient été instruits sur ce point par Montesquieu, par Aristote, que dis-je? par l'expérience de tous les siècles. Mais les circonstances ont donné en Italie au pouvoir exécutif une force qui soutient le reste. Le roi Humbert est fils du prince qui a présidé à la délivrance de la nation et mérité le titre de Père de la Patrie; il a, comme Victor-Emmanuel, noblement figuré dans les batailles de la guerre de l'indépendance. De là pour lui un prestige encore plus facile à conserver qu'à perdre. Il a d'ailleurs donné la mesure de son influence dans ces dernières années, car il a tacitement mais vigoureusement fait sentir sa main dans les décisions prises. Même dans les plus petits détails, on peut remarquer la plénitude de l'adhésion avec laquelle les classes instruites en Italie acceptent le Statut qui leur rappelle l'affranchissement de la nation. On sait, par exemple, si jamais chez nous un universitaire eût consenti à se qualifier de professeur dans un lycée *impérial;* en Italie, au contraire, un professeur qui donne son adresse n'oublie jamais le qualificatif qui rattache au roi l'établissement public où il enseigne. La même conclusion ressort de l'importance que conserve en Italie le titre de *senatore del regno*, à une époque où, même dans les pays dont la Chambre haute relève indirectement du suffrage universel, la multitude a peine à comprendre que la conservation de sa liberté exige un contrôle qui entrave ses caprices.

J'écarte la question de savoir si les récentes conséquences d'une mauvaise politique ébranleront cette force des pouvoirs publics de l'Italie. Je note simplement d'un mot que, dans les deux romans qui nous occupent, l'attachement pour les institutions actuelles de l'Italie ne se marque plus sous la même forme que dans l'admirable *Cuore* de M. Edmondo de Amicis, ou dans la *Conquista di Roma*, de Mme Matilde Serao (1). L'enthousiasme

(1) Ce dernier roman est bien inférieur aux autres ouvrages que nous analysons; des deux histoires d'amour qui s'y mêlent à la peinture des mœurs, la première est banale, la seconde invraisemblable, et le fond est un tableau superficiel, quoique minutieux, de la vie romaine et du monde politique. Mais enfin, Mme Serao trouve beaucoup de lecteurs en Italie, et son livre peut instruire.

pour la dynastie remplit notamment le livre de M. de Amicis, et y inspire quelques-unes des plus belles pages, en particulier l'épisode de l'ancien soldat qui mène son fils assister à l'arrivée du roi à Turin; il ne l'a pas revu depuis le jour où il s'est trouvé avec lui dans un bataillon carré que chargèrent les Autrichiens; sa profonde émotion, quand il le revoit tout grisonnant, quand le roi lui serre la main, est exprimée d'une manière saisissante; la foule a cru qu'il avait donné un placet au roi : « C'est autre chose, répond-il, que je voudrais lui donner. — Quoi donc? — Mon sang. » A son tour, Mme Serao, en décrivant dans son roman une séance de discours du trône, a peint la tendresse de la haute société pour toute la famille royale; et pourtant la *Conquista di Roma* ne nous laisse ignorer ni les inquiétudes que le parti républicain donne parfois, ni la misère que le militarisme entretient dans certaines campagnes, où seuls les gens aisés ont le moyen de saler leur pain, et encore avec un morceau de drap trempé dans la mer qu'on passe sur la farine. Dans les romans de MM. Fogazzaro et Rovetta, le sentiment monarchique se marque seulement par le silence absolu gardé, au milieu de tous les débats, sur le Quirinal; la royauté occupe pour eux une région sereine qui domine un monde livré aux orages, aux intrigues, aux scandales; on évite d'en parler indiscrètement, mais les espérances s'y reportent comme vers un port de salut.

V

Ne nous érigeons pas en prophètes! Ne cherchons pas à deviner les secrets de l'avenir! La meilleure force de l'Italie est dans la prudence instinctive de la masse de sa population. Son gouvernement peut faire des fautes, elle est moins portée que d'autres nations à en commettre. On reconnaît encore en elle l'héritière des vieux Romains chez qui, pendant près de quatre cents ans, les plus violentes discussions du forum se terminaient presque toujours sans effusion de sang. Une longue et douloureuse expérience lui a rendu la sagesse que l'omnipotence avait fini par leur faire perdre. Tâchons de lui emprunter cette prudence qui est le plus sûr garant des États. Les rois, les assemblées qui gouvernent les nations ne peuvent pas ne point se tromper, parce qu'il leur

Par exemple, en suivant son héros, le député de Tito en Basilicate, à la recherche d'un appartement meublé, on se fera une idée des modestes exigences, en matière d'installation, de beaucoup des membres du Parlement italien. — Dans ce roman, il n'est point parlé de scandales financiers, le livre étant un peu antérieur à ceux de MM. Fogazzaro et Rovetta.

faut calculer, prévoir, c'est-à-dire, en définitive, parier; car les plus sages méditations de l'homme ne l'amènent jamais qu'à des probabilités; mais les seules erreurs qui ne se réparent point sont celles d'un peuple qui perd la tête et se laisse emporter ou abattre. Heureusement ces erreurs ne demandent pour être évitées que la possession de soi-même. Au surplus, la France, et l'estime du monde l'en a déjà récompensée, a enfin commencé l'apprentissage de la qualité qui lui manquait le plus, le sang-froid, qui choisit tantôt son heure, tantôt ses moyens. Depuis vingt-cinq ans, dans notre histoire intérieure et extérieure, nous avons prouvé que nous savions commander à nos sentiments et attendre; au 24 mai 1873, au 16 mai 1877, nous avons su ne pas commettre des fautes où nos pères seraient certainement tombés; plus tard encore, sur la frontière, lorsqu'un guet-apens officiel fut tendu à un de nos commissaires de police, lorsqu'une sentinelle fit feu sur deux paisibles chasseurs français, notre calme a déjoué le plan de l'ennemi, et ne lui a laissé que la honte d'actes perfides et sanguinaires.

Il faut seulement joindre à la fermeté l'esprit de suite. Un peuple a le droit de choisir son heure, mais non d'oublier sa tâche. L'axiome de droit *adversus non valentem agere non currit præscriptio* s'applique aux nations comme aux individus. Elles trouvent toujours l'occasion de rétablir leur droit et leur honneur, quand elles ne cessent pas de la désirer, quand elles sont prêtes à la saisir. Ici encore l'Italie peut nous servir d'exemple. Pourquoi a-t-elle, de nos jours, reconquis sa liberté? Parce que, dira-t-on, la France l'y a aidée. Oui, mais pourquoi la France l'a-t-elle aidée, sinon parce que l'Italie nous avait donné le grand spectacle d'une nation préoccupée tout entière de son relèvement? Car, depuis 1815, ce ne sont pas seulement les carbonari qui ont travaillé à la délivrance commune; leur martyre aurait été stérile, si tout ce qui vivait par l'âme ou par l'esprit n'avait nourri la même pensée et partagé de cœur leurs souffrances. En apparence, chacun vaquait à sa profession; mais tous, poëtes, romanciers, philanthropes de toutes les classes, rapportaient tout à une pensée suprême, qui formait non pas le thème unique, mais la conclusion expresse ou cachée de tous leurs discours. A la différence des individus, les peuples n'ont qu'à vouloir vivre pour ne pas mourir, et au besoin pour ressusciter.

Charles DEJOB.

HOMMAGE A M. GABRIEL MONOD

Une cérémonie tout intime, mais de nature à marquer l'évolution qui s'est faite depuis trente ans dans les mœurs et l'esprit de l'enseignement supérieur français, réunissait le 14 novembre, auprès d'un des hommes qui y ont le plus contribué, M. G. Monod, ses anciens élèves et ses amis.

Au moment où M. Monod venait d'être choisi, en 1896, comme président de l'École des Hautes-Études dont il fut un des premiers maîtres, plusieurs de ses disciples appartenant à l'École des Chartes, à l'École normale, aux Hautes-Études, avaient eu l'idée de lui marquer, par un ivre composé de leurs travaux, le profit qu'ils avaient recueilli, la gratitude qu'ils lui avaient conservée de ses leçons. Leur pensée répondait si bien aux sentiments des élèves très nombreux que M. Monod a formés depuis bientôt trente ans, que l'exécution a suivi de près le dessein : en quelques mois, ce témoignage vivant de l'école historique française du moyen âge s'est constitué, digne du maître qui l'a inspiré et des auteurs, dont quelques-uns sont devenus des maîtres à leur tour, associés à cette généreuse entreprise. C'est un beau volume d'études diverses, exclusivement consacrées aux institutions, à l'art, à la société du moyen âge par les hommes qui, à Paris ou dans les Universités de province, enseignent cette histoire : MM. Giry, Omont, Jules Roy, Auguste Molinier, Élie Berger, B. Prost, Ch. Bémont, Émile Bourgeois, Abel Lefranc, M. Prou, Ch. Diehl, Camille Jullian, Ch. Pfister, Alfred Coville, Émile Molinier, Imbart de la Tour, Paul Fabre, Ch. Kohler, C. Couderc, J.-A. Brutails, E. Jordan, Ch. Petit-Dutaillis, Paul Thirion, Fernand Lot, J. Guiraud, de Manteyer, Georges Yver. MM. Édouard Favre de Genève, H. Pirenne de Gand, Jorga de Bucharest représentent dans cette œuvre collective les professeurs des Universités étrangères, élèves de M. Monod à l'École des Hautes-Études. Plus de cent cinquante professeurs de nos écoles supérieures et secondaires et des Universités étrangères ont de leurs souscriptions encouragé la publication de ce volume, et marqué au maître à qui ils l'ont dédié leur estime, leur affection et leur respect.

Ils ont voulu enfin se réunir, aussi nombreux que possible, à la Sorbonne, le 14 novembre, pour rappeler à M. Monod ce qu'ils lui devaient, en lui remettant ce témoignage de leur science acquise à ses leçons, de leur pensée fidèle à ses méthodes, associée à ses travaux. Manifestation d'une haute portée, si le terme n'était impropre à caractériser une réunion sans apprêt, modeste comme l'homme qui en était l'objet, dans une petite salle qui pouvait aisément donner aux anciens élèves de M. Monod, groupés sur les bancs, l'illusion agréable d'être revenus allégés d'années à l'une de ses leçons.

Sur l'estrade, M. Gaston Paris présidait la réunion comme directeur de l'École des Hautes-Études jusqu'au jour où il en a remis la direction à son ami. A sa droite M. Monod et M. Gaston Boissier, à sa gauche M. Liard, M. le doyen Himly, et M. Georges Perrot, directeur de l'École normale. En face, au premier rang des gradins, M. Lavisse qui ne pouvait pas ne point avoir, ni céder sa part d'un hommage rendu à Gabriel Monod, M. Jules Roy, interprète de tous les anciens chartistes, ses éleves aux Hautes-Études, et M. Édouard Favre, venu de Genève pour apporter au maître français le souvenir reconnaissant de ses disciples étrangers. Dans la salle enfin tous les hommes que l'amitié, la collaboration, ou la gratitude depuis longtemps, ont liés étroitement à M. Monod, MM. Sorel, Maspero, Bréal, Giry, Molinier, Omont, Bemon, Diehl, Pfister, Émile Bourgeois, etc.

Par une allocution spirituelle et émue, M. Gaston Paris a ouvert la séance, regrettant que les amis du maître aient été par principe exclus du livre que ses élèves lui ont dédié, heureux de les voir admis au contraire à cette séance, et de la présider à ce titre. M. rnest Lavisse avait été chargé de présenter et de remettre à M. Monod le volume pour lequel il a écrit une préface affectueuse et sincèrement élogieuse, esquisse délicate de la vie d'études et de dévouement de son ami. Il a lu cette lettre d'envoi dont nous reproduisons ici un passage : nous voudrions pouvoir tout citer :

... Mon cher ami, ton premier mérite est d'avoir refait ton éducation pour avoir le droit d'éduquer les autres...

Laisse-moi te rappeler que je suis allé quelquefois assister, tout au début de ton enseignement, à une de tes conférences de l'École des Hautes-Études...

Tu enseignais dans une toute petite salle ; nous y étions serrés les uns contre les autres, adossés aux rayons. Tu dirigeais deux exercices : lecture d'un *fac simile* paléographique, explication critique d'un texte de Grégoire de Tours. Je ne sais plus quels élèves se trouvaient là : il y avait probablement quelques chartistes, pas de normaliens encore, — les normaliens ne sortaient pas le soir, — ni de sorbonniens,— les sorbonniens n'étaient pas nés, ni même prévus. — Au reste, l'École ne demandait pas à ses élèves d'où ils venaient, ni quelles études ils avaient faites, ni s'ils avaient des diplômes à montrer. Après s'être assurée que ceux qui se présentaient pour étudier étaient capables d'études, elle les agréait. Elle avait cette autre originalité de ne promettre à ses élèves que de leur apprendre à travailler ; elle ne donnait point d'expectative sur le budget.

Ces conférences dans cette petite salle, ces exercices très simples : apprendre à lire le document manuscrit et à peser mot à mot le témoignage d'un historien ; la collaboration du maître et de l'élève, celui-ci ânonnant, se trompant et le maître reprenant et corrigeant ; la restitution du caractère essentiel du professeur qui n'est certes pas d'être un orateur ; l'intimité charmante ; toute cette façon d'apprendre pour apprendre et non en vue d'un examen et d'un emploi, c'était le commencement d'une réforme qui devait bientôt se manifester partout, qui se poursuit et va chaque jour vers le but lointain, car il nous reste encore bien des habitudes à changer et des préjugés à démolir.

Ta conférence où tu as successivement étudié les sources difficiles de notre histoire depuis les origines mérovingiennes jusqu'au XIIIe siècle, et donné l'exemple et le modèle des histoires de règnes, réunit bientôt des élèves de toute provenance, de la Sorbonne, de l'École normale, de l'École des Chartes, sans compter ceux qui n'étaient d'aucune école. Des étrangers sont venus se joindre aux Français. Avec ces éléments divers, perçant toutes nos artificielles

cloisons, tu as contribué, pour ta large part, à fonder une école scientifique d'histoire du moyen âge.

Il ne t'a point suffi d'enseigner par la parole. Tes articles de la *Revue critique* découragèrent ou corrigèrent les mauvais travailleurs. Les services que tu rends par ta *Revue historique* sont inappréciables...

M. Roy se lève, au nom de tous les élèves de M. Monod et rappelle ce que, comme lui, ils lui doivent, les souvenirs de son enseignement, l'étendue de l'affection qu'ils ont trouvée auprès de lui et qu'ils gardent. M. Ed. Fabre de Genève dit à son tour : « C'est un chaleureux merci, un hommage de respect, d'estime, de reconnaissance que je vous apporte de la part de tous vos élèves étrangers. Je n'en connais que quelques-uns, mais je sais ce que vous êtes pour eux tous, parce que je sais ce que vous êtes pour moi.

« Vous avez dit quelque part que Michelet vous avait « montré comme la plus noble des perfections, celle d'enseigner l'histoire ». Vous nous faites comprendre, à nous vos élèves, combien est vraie cette leçon reçue du grand historien. Après avoir travaillé avec vous, nul n'y contredira; aussi éprouvons-nous, comme vous pour Michelet, « une sorte de reconnaissance filiale envers vous chez qui nous avons toujours trouvé de nobles inspirations et de paternels encouragements.

« J'ai parlé du travail *avec vous;* l'expression pourrait paraître familière à ceux qui n'ont pas suivi vos conférences à l'École des Hautes-Études; pour qui vous connaît, l'expression est juste. Vous aimez la jeunesse, vous la comprenez; vous savez que c'est un âge qui, s'il a ses hardiesses, ses témérités, connaît aussi les timidités, les défiances de soi-même: par le travail avec vous, en même temps que vous dirigez les hardis vers des trouvailles qui semblent faciles et naturelles, vous poussez les timides vers les découvertes qu'ils s'étonnent de faire.

« Nous ne les oublions pas vos leçons de critique de textes durant lesquelles vous cherchiez à faire pénétrer en nous un peu de cette « délicatesse du sens critique », de ce « tact », de cette « pénétration psychologique », au moyen desquels le *véritable historien*, l'historien doublé d'un critique, trouve dans « les documents les plus connus des choses toutes nouvelles », ce sont vos propres paroles.

« Cette critique historique que nous croyions d'abord une science sans vie et sans attrait, une étude des infiniment petits, s'animait bien vite sous le charme de votre parole; peu à peu, nous comprenions que la variété des cas ne vous permettait pas des recettes infaillibles, mais qu'il nous fallait acquérir de l'expérience, du tact et une certaine dose de divination »; alors l'histoire nous apparaissait non seulement une science, mais un art.

« Et quelle joie pour vos élèves, parfois découragés par des recherches qui leur semblaient vaines, toujours impatients de voir le but, lorsque réunissant et corrigeant les résultats que chacun vous apportait, vous faisiez, dans un exposé lumineux, de cet ensemble jaillir la vie, et que vous nous démontriez aussi, par voie expérimentale que (permettez-moi de vous citer encore) « ces travaux d'érudition et de critique peuvent seuls donner une vue claire et une intelligence complète du passé ».

« Ces souvenirs sont intimement liés, dans nos esprits et dans nos cœurs, à ceux de l'École des Hautes-Études; nous vous enveloppons, vous et elle, dans un même sentiment de gratitude. Lorsque vous avez

été appelé à la présidence que nous fêtons aujourd'hui, notre joie a été double, puisque c'était un honneur pour l'École comme pour vous.

« Vous l'entendez, cher Monsieur, je n'ai parlé que du maître; je n'eusse du reste pas voulu parler de l'ami; nous savons quel ami vous êtes, mais ce sont choses trop intimes pour être proclamées :

... l'amitié demande un peu plus de mystère.

« J'espère, cher maître, que vous voudrez bien traiter mes paroles comme un texte; vous y trouverez alors ce que j'ai cherché à y mettre: l'expression de la profonde reconnaissance, de la haute estime et de la respectueuse affection de vos élèves de tous pays.

« Pourquoi en effet faire une distinction entre Français et étrangers ? Tous nous sommes vos élèves; c'est un lien entre nous, un signe de ralliement à quelque pays que nous appartenions. Il me semble que nous formons une sorte de confrérie.

« Et ce n'est pas un des moindres privilèges de la carrière d'éducateur, comme vous la comprenez, de pouvoir, par votre influence et par votre exemple, former des caractères et faire naître, au début de la carrière, dans l'âme de ceux qui suivent vos leçons, des sentiments bienfaisants et durables, de nobles et utiles aspirations.

« Dans toute l'Europe vous comptez des élèves; en ce jour, à cette heure, ils pensent à vous. Il me semble que leur voix va couvrir la mienne; je crois entendre les félicitations, les remerciements, les vœux qu'ils vous adressent.

« Ce sont ces témoignages que je vous transmets, heureux d'avoir pu, en ce jour de fête, prendre place parmi vos obligés et vos amis. »

« Ces témoignages, ce sont, par exemple, l'adresse de tous les professeurs de l'*Université de Genève* où l'École des Hautes-Études compte beaucoup d'anciens élèves, une lettre de félicitations de la *Société d'Histoire de la Suisse*, dont M. Gaston Paris donne lecture. M. G Perrot remercie ensuite M. Monod des services que, depuis dix-sept ans, il a rendus à l'Ecole normale, aux élèves, à la Direction. Il dit en termes émus quel commerce d'estime et d'affections réciproques s'est créé ainsi autour de son enseignement.

La réponse de M. Monod a terminé cette séance et lui a donné définitivement sa marque. A ce titre, nous sommes heureux de la pouvoir reproduire tout entière. Il s'en dégage une dernière leçon, d'autant plus forte que le maître qui l'a donnée n'y a certainement pas pensé. Il croyait, dans sa modestie, et de tout son cœur, parler plutôt à ses amis qu'à ses élèves, et pourtant il a fait voir ce que depuis trente ans l'histoire en France avait gagné à la reconstitution des Écoles d'enseignement supérieur, de ces ateliers et compagnonnages scientifiques, plus utiles pour la recherche de la vérité en définitive que les inspirations passagères de quelques historiens de génie demeurés sans élèves.

Mes chers amis, a dit M. Monod, d'une voix qu'une émotion très profonde faisait hésitante, je voudrais pouvoir me contenter de répondre à ce que vous avez fait pour moi, à ce que vous m'avez dit, par un seul mot : « Merci, merci du fond du cœur. » Les grands bonheurs comme les grandes douleurs sont volontiers silencieux, surtout lorsque au bonheur se joint la confusion de se sentir heureux bien au delà de ce qu'on a mérité. Il est vrai que je suis habitué, depuis mon

enfance, à ce genre de confusion. J'ai été tellement gâté par la destinée, par mes parents, par ma famille, par mes maîtres, mes camarades, mes amis, mes collègues et mes élèves, qu'à la longue j'ai appris à ne plus rougir de tous ces bonheurs immérités. Mais, si bronzé que je fusse, vous avez réussi à faire revenir la rougeur à mon front, rougeur de plaisir et rougeur de confusion. Dans cette salle de Doctorat de la Sorbonne, où je me reproche de n'être jamais venu m'asseoir comme candidat, vous m'avez fait comparaître pour me décerner une espèce de Doctorat *honoris causa* d'un genre tout nouveau, devant un jury où je trouve l'Administrateur du Collège de France à qui m'unit une si ancienne et si étroite amitié, notre vaillant Directeur de l'Enseignement supérieur qui a si activement contribué à assurer à l'École des Hautes-Études la haute situation dont elle jouit aujourd'hui, le Doyen de la Faculté des lettres, qui m'a toujours témoigné une bienveillance amicale dont je lui suis très reconnaissant, mon cher Directeur de l'École normale, l'aimable, éloquent et savant secrétaire perpétuel de l'Académie française, et enfin mon chef de section de l'École normale, mon vieil ami Lavisse. Il devrait être ici comme mon juge, et il se contente de me décerner une couronne civique, qui m'est doublement précieuse, venant de lui.

Je vous aurai dû la plus grande joie et la plus belle récompense de ma vie de professeur. Les sentiments qui m'ont été exprimés au nom de mes camarades et collègues et au nom de mes élèves français et étrangers, me touchent profondément. Chacune de vos paroles trouve un écho dans mon cœur. Je ne saurais souscrire à toutes, mais parmi les choses flatteuses, trop flatteuses que l'on m'a dites, il en est une sur laquelle je ne vous contredirai point. Vous avez parlé de l'affection passionnée que j'ai toujours portée à mon pays, à mes études, à mon enseignement, à mes élèves, et qui a été l'inspiration de ma vie. Je crois en effet pouvoir dire avec un homme à qui je n'ai pas la prétention de me comparer à aucun titre, avec Michelet : « L'enseignement pour moi fut l'amitié. » L'amitié m'a conduit à tous les pas de ma carrière. L'amitié de mes maîtres d'abord, depuis le modeste professeur du collège du Havre, M. Borély, qui a déterminé ma vocation d'historien, jusqu'à mes maîtres de Bonaparte, de Louis-le-Grand, de l'École normale, de Berlin, de Gœttingue, de l'École des Chartes, de l'École des Hautes-Etudes même, car j'y étais élève en même temps que professeur. J'y ai expliqué Fiérabras avec G. Paris, Robert de Clari avec Rambaud, la loi Salique avec Thevenin. Quel réconfort n'ai-je pas aussi trouvé dans l'amitié de mes camarades et de mes collègues, qui ont été pour moi des excitateurs, des exemples et des appuis! Je me rappelle que le soir où j'entrais à l'Ecole normale, interne pour la première fois de ma vie, un élève de seconde année devina à ma figure combien je me sentais dépaysé et isolé. Il vint à moi, me rassura, m'encouragea, me dit de m'adresser à lui toutes les fois que je serais triste ou découragé, que je pouvais compter sur son aide. C'était Albert Dumont. Son amitié pour moi ne s'est jamais démentie depuis. Et combien d'autres je pourrais citer! Je pourrais rappeler à Lavisse tous les épisodes de notre camaraderie, vieille de trente-quatre ans; nous avons toujours travaillé côte à côte, sans rivalité jalouse, d'abord parce que je l'ai toujours reconnu comme mon « cacique », puis parce que nous avons toujours lutté pour les mêmes causes, en particulier pour celle de l'enseignement supérieur. Il sait la joie que m'ont causée ses succès, et je sais la part qu'il a prise aux deux nominations qui ont déterminé toute ma carrière, celle de répétiteur aux Hautes-Études, celle de maître de conférences à l'École normale. Et enfin, et je pourrais dire, et surtout, l'enseignement a été pour moi l'amitié de mes élèves. Ils ont parlé de ce qu'ils ont reçu de moi. Je pourrais dire aussi tout ce que j'ai reçu d'eux. Dans ce travail de collaboration qui se fait aujourd'hui non seulement à l'École des Hautes-Études, mais aussi à l'Ecole normale, comme dans les Facultés des lettres, on est constamment soutenu, excité par les jeunes esprits qui s'éveillent autour de vous, qui se forment devant vous, qui souvent vous dépassent et vous entraînent. Et quand ils vous ont quitté, si le souvenir des leçons reçues

leur est parfois encore utile, combien souvent n'est-on pas instruit et éclairé par leurs écrits, par le commerce intellectuel que l'on entretient avec eux d'égal à égal. Pour ne parler que de ceux qui ne sont plus, mais qui se seraient joints à vous s'ils nous avaient été conservés, rappelez-vous ce qu'étaient dans nos conférences un Julien Havet, un Léon Cadier, un André Réville, un Louis Courajod, et tout ce que nous avons appris d'eux. Parmi les nombreux bienfaits qu'apporte avec elle cette communion d'esprit et d'âme du maître avec ses élèves, un des plus précieux est l'heureux oubli des différences d'âge. J'aurai dû à mes élèves, dont je me sens toujours le camarade, de vivre dans une perpétuelle et délicieuse illusion sur la fuite des années : car je crois rajeunir avec chaque génération nouvelle qui vient travailler avec moi.

Ce sera, dans l'avenir, l'honneur particulier de l'École des Hautes-Études d'avoir répandu dans tout notre haut enseignement ces habitudes de travail en commun, cet esprit de camaraderie entre le maître et les élèves, et aussi entre les élèves des diverses Écoles et des diverses nationalités. Créée au moment où la France allait subir les plus effroyables désastres, elle a eu un rôle important dans la réparation de nos forces nationales. Constituée en dehors de tous les cadres universitaires, elle est devenue une des pierres angulaires de notre enseignement supérieur; internationale par essence, elle a accompli une œuvre patriotique par excellence. Elle me fait penser à ce *sodalitium divini amoris* qui fut formé à Rome au début du XVIe siècle par les hommes excellents à qui l'Église catholique dut son relèvement, les Sadolet, les Lippomano, les Caraffa. Leur Société n'était ni un ordre religieux, ni une congrégation de prêtres, mais une association libre de laïques et ecclésiastiques, qui devait fomenter la piété et susciter pour l'Église des serviteurs dignes d'elle. L'École des Hautes-Études n'est-elle pas un *sodalitium amoris scientiæ?* Elle n'est ni une Faculté ni une École spéciale, mais une libre association de maîtres et d'élèves, dont les efforts collectifs propagent partout le culte de la recherche désintéressée et de la vérité scientifique, et préparent pour nos Universités restaurées des maîtres dignes d'elles. Le livre que vous m'offrez, ce splendide volume que les auteurs, l'imprimeur et les éditeurs ont mis tout leur cœur à composer et à rendre aussi beau que possible, est le symbole de la méthode, de l'esprit de notre École, du lien non seulement intellectuel, mais moral, qu'elle crée entre ses membres.

Un des principaux mérites de l'École des Hautes-Études est de garantir ses élèves de tout esprit d'exclusivisme, de coterie, de petite église; elle est pour eux un foyer non seulement de science, mais d'amitié. Cette École, si pauvrement logée jusqu'à ce jour, a été vraiment bâtie en hommes, et elle a été faite par ses élèves autant que par ses professeurs. Ce que vous avez dit de moi, vous pouvez le dire de tous ses maîtres, vous pouvez le dire de ses élèves; vous pouvez le dire surtout de l'École même et faire remonter à son fondateur M. Duruy, et son fidèle collaborateur M. Du Mesnil, une grande part de la reconnaissance que nous avons pour l'École. M. Duruy a créé un centre d'études où tous les maîtres sont disposés à dire ce que me disait à Gœttingue l'illustre Waitz : « Les ouvrages dont je suis le plus fier, ce sont mes élèves »; où maîtres et étudiants sont si unis que les succès des élèves sont pour les professeurs comme un triomphe personnel. Je vous ai dû, mes chers élèves et amis, beaucoup de triomphes de ce genre, et quand j'ai vu Longnon, Lasteyrie ou Homolle entrer à l'Institut, Havet, Fagnier, Giry, Berger, Hanotaux, Favre, Prou, Delaborde, Roy, Pfister, Diehl, Bourgeois, Jullian, Omont, les Molinier, Bémont, Lot, Langlois, Lefranc, De Crue, Kohler, Baudrillart, Bérard, Gsell, Babelon, et bien d'autres encore, y recevoir des couronnes, j'en ai été non seulement heureux, mais fier. Et cette fierté, vous le savez, n'a point sa source dans une vanité mal placée qui s'attribue une part de vos succès, mais dans l'affection que j'ai conservée pour chacun de ceux qui ont travaillé avec moi, dans le sentiment de la solidarité qui nous unit. Vous m'avez remercié de cette affection; vous m'avez prouvé que vous sentiez aussi cette solidarité. Je vous remercie à mon tour, élèves des deux Écoles auxquelles j'ai consacré toute ma

vie, École des Hautes-Études et École normale, de tout ce que j'ai reçu de vous. Je vous remercie en particulier de la joie inoubliable que m'apporte le magnifique et durable présent que vous m'avez offert et que je transmettrai à mes enfants comme mon meilleur titre d'honneur.

Il était bon qu'une réunion de ce genre coïncidât avec l'inauguration officielle de nos Universités françaises. Elle nous éclaire à la fois sur les idées et les sentiments d'un des meilleurs ouvriers de cette réforme, et sur les dispositions de ceux qui, entraînés par son exemple, ont fait déjà et achèveront de faire de la loi une réalité vivante. Le livre que notre école historique française vient de dédier à M. Monod est un monument qui fait honneur au maître et aux disciples. Les commentaires qu'ils y ont joints, en se réunissant le 14 novembre à la Sorbonne, sont, par la sincérité absolue des témoignages reçus et rendus, une des pages les meilleures, les plus vraies, les plus réconfortantes de l'histoire des Hautes Études en notre pays.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

PARIS

LISTE DE COURS LIBRES AUTORISÉS, POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1896-97, PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Faculté de Théologie. — M. Lods, *le Droit civil ecclésiastique protestant.*

Faculté de Droit. — M. Dubuisson, *le Crime et la Folie devant la justice.*

M. Du Maroussem (questions agraires), *le Paysan de la zone sucrière du nord de la France.*

Faculté de Médecine. — M. Dunogier, *Pathologie et thérapeutique dentaire.*

M. Lavaux, *Affections des voies urinaires.*

Faculté des Sciences. — M. Chabrié, *Chimie appliquée à l'étude des produits physiologiques et alimentaires.*

Faculté des Lettres. — MM. Bertin, *Littérature historique;* Cahun, *Histoire des peuples de l'Orient;* Dauriac, *Esthétique musicale;* A. Michel, *Histoire de la sculpture française.* Normand, *Histoire de la bourgeoisie française* (1661-1789); Poiret, *Lexicologie et Syntaxe latine;* Th. Reinach, *Numismatique appliquée à l'histoire;* Stroehlin, *le Roman anglais au dix-huitième siècle.*

École supérieure de Pharmacie. — M. Béhal, *De la série cyclique.*

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE

Quelques documents relatifs à l'instruction publique dans le département de la Seine. — Nous extrayons du volumineux recueil contenant les Mémoires présentés par MM. les Préfets de la Seine et de Police et les procès-verbaux des délibérations du Conseil général pendant sa troisième session de 1895, quelques renseignements relatifs à la situation de l'instruction primaire dans le département (Paris excepté), et à diverses subventions accordées à des œuvres ou établissements d'enseignement.

1° *Statistique des écoles et population scolaire.* — Le nombre des écoles publiques des communes suburbaines s'élevait, à la fin de l'année scolaire 1894-95, à 336, dont 174 dans l'arrondissement de Saint-Denis et 162 dans l'arrondissement de Sceaux, et celui des classes à 1 333 (arrondissement de Saint-Denis, 774; de Sceaux, 559). Répartition :

	Écoles de garçons.	Ecoles de filles.	Ecoles mixtes.	Écoles maternelles.	Nombre tota des écoles.
Arrondis. de Saint-Denis.	63	62	1	48	174
— de Sceaux. . .	55	54	2	51	162
Total général. . .	118	116	3	99	336

Ces écoles ont été fréquentées, en 1894-65, par 83 844 enfants; l'effectif de l'année précédente s'élevait à 83 810 : la variation est donc insignifiante.

Répartition de cette population scolaire :

	Écoles de garçons.	Écoles de filles.	Écoles maternelles.	Effectif total des écoles.
Arrondis. de Saint-Denis.	20 489	17 391	13 419	51 299
— de Sceaux. . .	13 139	10 215	9 191	32 525
Total général. . .	33 628	27 606	22 610	83 844

2° *Enseignements spéciaux.* — Ces enseignements comprennent le dessin, le chant et la gymnastique. Toutes les écoles primaires sont pourvues aujourd'hui de cours de dessin, qui sont faits soit par des maîtres spéciaux que rétribuent les communes, soit par les instituteurs ou les institutrices. On s'attache à donner aux élèves des connaissances pratiques dont ils pourront, plus tard, tirer profit. — L'enseignement du chant est en progrès; celui de la gymnastique est signalé comme satisfaisant; le nombre des instructeurs spéciaux augmente; la plupart des écoles sont pourvues d'appareils.

3° *Institutions auxiliaires de l'école.* — Sous cette rubrique sont compris les cours d'adultes, les caisses des écoles, les bibliothèques scolaires et les bibliothèques pédagogiques. — Pendant l'année scolaire 1894-95, les municipalités suburbaines ont ouvert 125 cours d'adultes, dont 80 pour les hommes et 45 pour les femmes : le nombre des auditeurs a été de 2 257 hommes et 1 216 femmes.

Caisses des écoles. — Les dépenses de ces caisses ont dépassé le chiffre de 250 000 francs. La plus grande partie de cette somme a servi à acheter des fournitures classiques, des chaussures, des vêtements pour les enfants pauvres; le reste a été employé à la création ou à l'entretien des cantines scolaires et à l'attribution de récompenses aux élèves les plus méritants.

Bibliothèques. — Les bibliothèques scolaires renfermaient, à la fin de l'exercice 1894-95, environ 40 000 volumes qui ont fait l'objet de 80 000 prêts. Le fond des bibliothèques pédagogiques s'accroît d'année en année, et comprend aujourd'hui presque tous les ouvrages dont les instituteurs et institutrices peuvent avoir besoin.

Vœu du Conseil général relatif aux examens. — Au nombre des délibérations intéressant l'instruction publique, nous devons relever le vœu suivant émis à l'unanimité, sur la proposition de MM. les conseillers Lamouroux et Chausse : « Le Conseil... considérant que la nécessité de consigner une somme, si peu considérable qu'elle paraisse, pour passer un certain nombre d'examens, est antidémocratique; qu'un grand nombre de jeunes gens capables, mais peu fortunés, voient, par suite, leur carrière arrêtée, émet le vœu : que la gratuité soit rétablie pour le certificat dit de grammaire, et étendue aux examens de l'enseignement primaire, de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur. »

Il semble que ce vœu soit destiné à rester platonique : transmis à M. le Ministre de l'Instruction publique, il a été l'objet d'une réponse pleine de courtoisie, mais qui n'est qu'un simple accusé de réception, l'honorable ministre ayant soigneusement évité de se prononcer sur le fond.

Bourses. — Parmi les résolutions très nombreuses relatives à l'attribution de diverses bourses d'enseignement, nous relevons celles qui se

rapportent aux bourses de voyage à l'étranger, créées en faveur des élèves du cours de l'Hôtel de Ville, et à l'établissement de la liste annuelle des boursiers départementaux dans les lycées de Paris et au collège Rollin. Deux bourses de voyage, se montant à 300 francs chacune, ont été respectivement accordées à une institutrice et à instituteur, élèves du cours de l'Hôtel de Ville, la première pour l'anglais, le second pour l'allemand. En ce qui touche l'attribution éventuelle des bourses départementales de toute catégorie qui pourraient devenir vacantes dans les lycées de Paris et au collège municipal Rollin pendant l'année scolaire 1895-1896, le Conseil général de la Seine a dressé une liste nominative des candidats destinés à en être pourvus, suivant l'ordre de priorité. Cette liste prévoit l'attribution de quatre bourses d'enseignement secondaire classique et de dix bourses d'enseignement secondaire moderne.

Subventions. — Ont été accordées à diverses œuvres d'enseignement les subventions suivantes : aux cours d'adultes, 25 000 francs; à l'enseignement du dessin, 10 000 francs; à l'Association pour l'enseignement des sciences anthropologiques, 8 000 francs; aux bibliothèques scolaires, 5 000 francs; aux bibliothèques pédagogiques cantonales, 4 000 francs; aux bibliothèques municipales des arrondissements de Sceaux et de Saint-Denis, 21 500 francs; aux différentes caisses des écoles du département, 70 000 francs; aux bibliothèques populaires libres (au nombre de 15), 9 000 francs. Le mémoire présenté par M. le Préfet de la Seine sur ces bibliothèques et sur le mouvement des prêts et lectures présente les détails suivants, qui paraissent dignes d'intérêt. Du 1er janvier au 31 décembre 1894, il a été lu, dans les 15 bibliothèques populaires libres, 116 410 livres, ainsi répartis : sciences, arts, enseignement, 7 403 volumes; histoire, 11 353; géographie, voyages, 14 539; agriculture, industrie, 3 540; poésie, théâtre, 16 150; romans, 63 425. Il y a augmentation de 15 409 lectures en 1894 par rapport à l'exercice précédent.

UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

Travaux des Facultés en 1894-1895. I. *Rapport du conseil général. Situation de l'enseignement.*— Les Facultés de l'Université de Toulouse présentent un tableau satisfaisant; leur enseignement, qui continue à être florissant, a subi quelques modifications et perfectionnements depuis longtemps souhaités. Ainsi, la Faculté de théologie protestante de Montauban se félicite d'avoir obtenu une meilleure répartition de ses chaires; la dogmatique et la morale ont été réunies en une seule chaire, et la théologie pratique est enseignée désormais par un professeur spécial. La Faculté de droit est heureuse des dispositions nouvelles qui rehaussent le niveau de la licence, et scindent l'ancien diplôme de doctorat en deux diplômes distincts; elle accepte aussi avec satisfaction les dispositions de la loi du 13 juillet 1895 qui retarde jusqu'à 27 ans, pour les futurs docteurs, l'accomplissement du devoir militaire; mais aussi elle se déclare décidée à ne pas se départir de son habituelle sévérité aux examens du doctorat, tant pour conserver toute sa valeur à l'ancien diplôme que pour donner au nouveau une importance égale.

A la Faculté des sciences, l'inauguration des études préparatoires au certificat P. C. N. n'a fait que consacrer une pratique déjà vieille de

trois ans dans l'Université de Toulouse, et la transformer en un système légal d'enseignement. Enfin la Faculté des lettres applaudit à la réforme du régime de la licence, dont l'élasticité donnera plus de champ aux enseignements originaux des maîtres et aux vocations personnelles des élèves. Toutefois la Faculté se promet de veiller sérieusement à ne pas laisser dégénérer la liberté féconde ainsi proclamée en un vagabondage d'esprit préjudiciable au sérieux des études.

Vœux des Facultés. Théologie. — La Faculté signale l'inconvénient que présente pour les études l'obligation imposée à un certain nombre de ses élèves de faire leur année de service militaire *après* la 1re ou la 2e année de théologie. Elle émet le vœu que les étudiants qui sont ajournés à un an lorsqu'ils se présentent à l'appel ou veulent le devancer, puissent obtenir de l'autorité militaire la prolongation de cet ajournement pendant un an ou deux ans, selon leur situation universitaire, afin qu'ils soient en état d'achever leurs études dans des conditions satisfaisantes.

Médecine. — Dans cette Faculté, tout le poids de l'enseignement de la physiologie repose sur un seul agrégé, assisté d'un seul chef des travaux pratiques : en conséquence, la Faculté demande une augmentation du personnel destiné à l'enseignement de la physiologie.

Sciences. — La Faculté sollicite la création d'un chargé de cours de botanique agricole. Sans formuler de vœu explicite, elle regrette de nouveau que les préparateurs et les chefs des travaux de la Faculté ne puissent trouver de débouché ni dans l'enseignement supérieur ni dans l'enseignement secondaire, et que le recrutement de ces dévoués et méritants collaborateurs devienne de jour en jour plus difficile.

Lettres. — La Faculté demande depuis longtemps un maître de conférences pour compléter son enseignement des langues vivantes.

II. *Statistique particulière des Facultés.* 1. *Théologie* (Montauban). *Enseignement.* — Outre ses cours réguliers, cette Faculté a possédé deux cours libres ; en outre, comme les années précédentes, elle a bénéficié d'un certain nombre de conférences données par l'Association protestante pour l'étude pratique des questions sociales, ainsi que par plusieurs orateurs (citons, entre autres, MM. Gaufrès, ancien conseiller municipal de Paris, et Dürrbach, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse).

Étudiants. — 47 étudiants ont suivi les cours et conférences : 31 dans l'auditoire de théologie, et d'abord 14, puis 16 dans l'auditoire de philosophie. A signaler la présence, durant le 2e semestre, d'un étudiant en théologie du canton de Vaud, et de 5 étudiants de Genève et de Lausanne, candidats au baccalauréat français de théologie.

Examens. — 17 thèses de baccalauréat ont été soutenues avec succès, dont 13 par des élèves réguliers de la Faculté, 3 par des élèves de Genève, et une par un ancien élève de Lausanne récemment naturalisé Français.

Prix. — Une somme de 500 francs, destinée à acheter des livres, a été accordée à un élève qui a obtenu le chiffre le plus élevé de notes pour l'ensemble de ses études, une somme de 200 francs, à l'élève le mieux noté après le premier.

Un encouragement, sous forme d'une somme de 150 francs, a été décerné à l'auteur d'un mémoire sur la question du repos dominical ;

le prix de 300 francs, mis au concours parmi les étudiants en théologie, n'a pu être accordé.

Les récompenses ci-dessus mentionnées ont été fondées par le Comité d'encouragement des études théologiques de Montauban. De son côté, l'Association protestante pour l'étude pratique des questions sociales a décerné un prix de 300 francs à un mémoire présenté par un étudiant sur la *Solidarité et l'organisation de la bienfaisance.*

Travaux particuliers des professeurs. — 6 professeurs de la Faculté de théologie protestante de Montauban ont fait paraître 12 travaux.

2. *Droit. Étudiants.* — La Faculté a compté 919 étudiants, savoir capacité, 116 ; 1re année, 309 ; 2e année, 198 ; 3e année, 171 ; doctorat, 125. De ces étudiants, 672 ont accompli un ou plusieurs actes de scolarité, 247 n'en ont accompli aucun. *Inscriptions.* — Il a été pris 1 893 inscriptions ainsi réparties :

Capacité, 181 ; 1re année, 631 ; 2e année, 469 ; 3e année, 444 ; doctorat, 168. A joindre au total des étudiants, 84 auditeurs bénévoles.

Examens. — Le total des épreuves subies a été de 880, suivies de 715 admissions. *Répartition :* Capacité, 27 candidats, 20 reçus ; 1re année, 301 cand., 220 reçus ; 2e année, 248 cand., 211 reçus ; 3e année, 231 cand., 207 reçus ; doctorat, 63 cand., 53 reçus ; thèses, 10. Ont été reçus avec éloges, 43 candidats ; avec majorité de boules blanches, 204 ; avec notes moyennes, 468. La proportion des admissions a été de 81,25 p. 100.

Travaux particuliers des professeurs. — 6 professeurs de la Faculté de droit ont publié 11 travaux.

3. *Médecine.* — La Faculté de médecine de Toulouse vient d'être mise définitivement et complètement en possession du droit de dispenser elle-même, à ses deux catégories d'étudiants, médecins et pharmaciens, la totalité des enseignements qui conduisent aux grades professionnels. Depuis quatre ans déjà, elle a pu faire l'expérience de la coopération de la Faculté des sciences à l'enseignement médical, puisque, dès l'origine de son institution, ses élèves de 1re année allaient préparer et passer leur 1er examen de doctorat devant la Faculté des sciences. Ce régime, consolidé et devenu dorénavant obligatoire partout, permet à la Faculté de médecine de disposer de son budget entier.

Étudiants. — La Faculté a compté 723 étudiants : 1° *en cours d'inscription ou d'examen*, doctorat, 462 ; officiat, 36 ; pharmacie, 1re classe, 73 ; 2e classe, 65 ; 2° *élèves à scolarité interrompue :* 83 ; 3° élèves sages-femmes, 38 ; herboristes, 2. Le total est inférieur de 15 unités à celui de 1893-94. Cette décroissance, d'ailleurs commune à toutes les Facultés et Écoles de médecine, provient de l'abaissement graduel, jusqu'à extinction du recrutement, des officiers de santé, et de la diminution parallèle du nombre des pharmaciens de 2e classe. A Toulouse, le nombre des officiers de santé est tombé, d'une année à l'autre, de 92 à 36 ; celui des pharmaciens de 2e classe, de 76 à 65. Inversement, le total des futurs docteurs et pharmaciens de 1re classe et des aspirantes sages-femmes suit un mouvement ascensionnel.

Inscriptions. — Il a été pris 1 480 inscriptions, savoir : doctorat, 1 011 ; officiat, 85 ; pharmacie, 1re classe, 223 ; 2e classe, 161.

Examens. — 1° *Fin d'année.* Total des examens : 173, des admissions : 136. Détail : officiat, 25 examens, 15 réceptions ; pharmacie, 1re classe,

93 ex., 83 récep.; 2e classe, 55 ex., 38 récep. A joindre, 26 examens de sages-femmes (nouveau régime), suivis de 22 admissions. — 2° *Fin d'études*. Total des examens, 850; des admissions, 738. Détail : officiat, 11 examens, 9 admissions; doctorat, 706 ex.; 612 adm.; pharmacie, 1re classe, 55 ex., 50 adm. ; 2e classe, 61 ex., 51 réceptions. A joindre 14 réceptions de sages-femmes et 25 d'herboristes de 1re classe. (Tous les candidats de cette dernière catégorie ont été reçus.) Il a été soutenu 57 thèses de doctorat en médecine, et une thèse de pharmacie. Enfin, 6 élèves de la Faculté de Toulouse ont été admis à l'École militaire de Santé de Lyon, et un des étudiants de cette Faculté a obtenu, au concours, la seule place, pour toute la France, d'élève en pharmacie militaire.

Travaux des professeurs et agrégés.—Cours et cliniques. Nombre de travaux. — Physiologie, 10 (auteurs : le professeur et 2 collaborateurs). — Clinique médicale, 4. — Clinique infantile, 14 (12 travaux du professeur, 2 de deux internes de service). — Chimie biologique, 2. — Matière médicale, 13 (2 auteurs, l'un de 6, l'autre de 7 travaux). — Clinique chirurgicale, 8 (2 auteurs, l'un de 5, l'autre de 3 travaux). — Anatomie, 1. — Clinique ophtalmologique, 6 (2 auteurs, 3 travaux chacun). — Clinique obstétricale, 9 (2 auteurs, l'un de 2, l'autre de 7 travaux) — Histologie et laboratoire des cliniques, 3. — Hydrologie, 9. — Pharmacie, 8 (2 auteurs, l'un de 3, l'autre de 5 travaux). — Hygiène, 1. — Physique, 1. — Médecine, 10. — Bactériologie, 4. — Clinique médicale, 10. — Pathologie externe, 1. — Pathologie interne et médecine légale, 6. — Thérapeutique, 1. — Chirurgie, 7 (2 auteurs, l'un de 5, l'autre de 2 travaux). Anatomie, 7. — Anatomie pathologique, 2. — Total des cours et clinique : **23**. — Total des travaux publiés : **133**.

4. *Sciences. Étudiants.* — Le nombre des candidats à la licence et à l'agrégation a été de 97, en augmentation de 7 sur l'année précédente; cette augmentation porte uniquement sur le nombre des étudiants libres: en outre, la Faculté a compté, cette année, une nouvelle catégorie d'étudiants, ceux qui préparent le certificat P. C. N., et qui ont été au nombre de 40.

Le tableau suivant donne la répartition des étudiants entre les diverses catégories :

		Préparateurs.	Boursiers.	Répétiteurs.	Étudiants libres.	Professeurs du dehors.	Total.
Certificat d'études P. C. N.			»	»	40	»	40
Mathématiques.	Licence. . .		7	2	16	»	25
	Agrégation.		2	1	4	5	12
Sciences physiques.	Licence. . .		2	5	12	»	19
	Agrégation.	2	3	»	1	»	6
Sciences naturelles.	Licence. . .		2	2	28	2	34
	Agrégation.		»	»	»	1	1
Totaux.		2	16	10	101	8	137

Examens. — La Faculté a fait passer les derniers examens des baccalauréats ès sciences complet et restreint : elle accompagne cette constatation de cette réflexion : « La faiblesse des candidats n'a eu d'égale que l'indulgence des examinateurs, » et, à propos du nouveau régime du baccalauréat, elle ajoute : « Le nombre des candidats à la seconde partie scientifique est très restreint, La première partie de l'examen, presque entièrement littéraire et obligatoire pour tous est, en effet, une barrière infranchissable pour certains élèves qui eussent été d'excellents candidats à un examen de sciences. D'autre part, les élèves de rhétorique qui ont réussi à doubler le cap de la première partie du baccalauréat, sont beaucoup mieux préparés à continuer leurs études de lettres qu'à entreprendre l'étude des sciences qui leur sont complètement étrangères. De là le dépeuplement des classes de mathématiques élémentaires dans les lycées, et bientôt peut-être un recrutement plus difficile des carrières scientifiques. »

Agrégation et certificats. — 3 étudiants de Toulouse ont été admis à l'agrégation (mathématiques 2, physique 1); un ancien élève a été reçu agrégé de physique. — Le certificat d'études chimiques, délivré par la Faculté, a été obtenu par un étudiant de nationalité hellénique.

Licence. — 39 candidats se sont présentés aux diverses licences scientifiques, 20 ont été reçus. *Détail* : mathématiques, 48 cand., 27 reçus; physique, 16 candidats, 11 reçus; sciences naturelles, 9 cand., 3 reçus. *Baccalauréat.* — 417 candidats se sont présentés, 210 ont obtenu le diplôme. *Détail* : complet, 130 cand., 68 reçus; restreint, 80 cand., 43 reçus; complémentaire, 1 cand., refusé; classique (lettres-mathématiques), 111 cand., 62 reçus; moderne, lettres-sciences, 36 cand., 18 reçus; lettres-mathématiques, 48 cand., 27 reçus. — *Certificat P. C. N.* 30 cand., 21 reçus.

Travaux particuliers des professeurs. — 15 professeurs ont fait paraître 47 travaux.

5. *Lettres. Étudiants.* — La Faculté a compté 214 étudiants qui sont énumérés et classés dans le tableau ci-dessous :

		Répétiteurs.	Boursiers de l'Etat.	Boursiers des départements.	Boursiers de voyage	Etudiants libres.	Etudiants en droit.	Correspondants.	Totaux.
Licence ès lettres	Philosophie	4	1	»	»	10	2	»	17
	Histoire	»	2	»	»	4	7	»	13
	Lettres	5	6	2	»	24	3	»	40
	Langues vivantes	6	1	1	1	5	1	1	16
Agrégation.	Philosophie	»	2	»	»	1	»	11	14
	Histoire	»	3	»	»	»	»	10	13
	Lettres	»	»	»	»	»	»	»	»
	Grammaire	1	4	»	»	2	»	10	17
	Langues vivantes	1	»	»	»	1	»	4	6
Certificat d'aptitude	Allemand	5	»	»	»	5	»	4	14
	Anglais	4	»	»	»	5	»	3	12
	Espagnol	2	»	»	2	20	»	1	25
Auditeurs bénévoles		»	»	»	»	27	»	»	27
Totaux		28	19	3	3	104	13	44	214

Concours et examens. — *Agrégation : philosophie :* 2 élèves de la Faculté des lettres de Toulouse ont été admissibles, un ancien élève reçu; — *histoire :* un élève de la Faculté a été reçu; *grammaire :* 2 élèves ont été admissibles.

Certificats. — 2 élèves de la Faculté (dont une dame) ont été reçus au certificat d'aptitude d'anglais; un correspondant a été admissible; une dame, préparée par la Faculté, a été reçue au certificat d'aptitude à l'enseignement de l'anglais dans les écoles normales; enfin, au certificat d'espagnol, sur 4 cand. reçus, 3 appartenaient à la Faculté de Toulouse. — *Licence :* sur 38 cand., 13 ont été admis. *Détail : philosophie*, 5 cand., 2 reçus; *histoire*, 3 cand., 2 reçus; *lettres*, 22 cand., 5 reçus; *langues vivantes*, 8 cand., 4 reçus. *Baccalauréat : classique*, 2e partie, 618 cand., 290 reçus; 1re partie, 1 220 cand., 332 reçus; *moderne*, 2e partie, 42 canc., 23 reçus; 1re partie, 284 cand., 94 reçus.

Travaux particuliers des professeurs. — 10 professeurs de la Faculté des lettres de Toulouse ont fait paraître 30 publications.

LYON

La Société nationale d'éducation de Lyon et le projet de réforme du baccalauréat. — Le projet de loi relatif à la réforme des épreuves du baccalauréat, déposé par le précédent ministre de l'Instruction publique, est, on le sait, encore pendant devant une Commission de la Chambre des députés. Il ne semble pas, à vrai dire, que ce projet soit près d'obtenir la faveur d'être rapporté et soumis aux délibérations de la Chambre.

Toutefois, après la discussion qui vient de se produire dans cette assemblée à propos d'une proposition tendant à accorder aux bacheliers modernes l'accès des Écoles et des Facultés qui leur sont fermées, il est vraisemblable que le projet de la réforme des épreuvres terminales de l'enseignement secondaire va se poser de nouveau devant l'ooinion. Il est d'autant plus intéressant de constituer une sorte de dossier des arguments produits pour ou contre cette réforme que la Société d'Enseignement supérieur a déjà pris position, dans une déclaration publiée dans la *Revue Internationale*. A titre donc de renseignement, et sans vouloir prendre parti, nous croyons utile de résumer ici les observations adressées à la Commission compétente de la Chambre des députés par une association considérable de province, la Société nationale d'éducation de Lyon.

Cette Société, fondée en 1830 par les maîtres de pension de la ville de Lyon pour la défense de leurs intérêts communs et l'étude des questions d'enseignement, a été reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 31 août 1867 ; elle se compose aujourd'hui « de chefs d'institution, de professeurs des divers ordres d'enseignement et de quelques membres appartenant au droit et à la médecine ». Sa compétence n'est pas discutable; quant à l'esprit dont elle est animée, il passe, à tort ou à raison, pour être plutôt rétrograde : telle est du moins l'impression de la majorité des universitaires lyonnais ; en tout cas, cette Société est nettement marquée du caractère catholique, ce qui n'a rien qui doive surprendre puisqu'elle représente surtout le groupement des intérêts de l'enseignement libre de Lyon : or là, comme en d'autres régions de notre pays, qui dit enseignement libre dit enseignement catholique : l'ancien enseignement libre laïque agonise partout en France. Les observations qui précèdent sont uniquement destinées à faire connaître le caractère particulier dont semble marquée la Société nationale d'éducation de Lyon, et n'impliquent aucune critique sur ses tendances présumées, encore moins sur les réflexions qu'elle adresse à la Chambre au sujet du baccalauréat.

Les trois paragraphes du Mémoire qui nous occupe soulèvent les questions suivantes : 1° faut-il changer le mot de *baccalauréat?* 2° le double jury est-il conciliable avec la liberté d'enseignement? 3° les conditions de l'examen doivent-ils être les mêmes pour tous? Sur le premier point, la Société déclare que remplacer le diplôme de bachelier par un certificat d'études secondaires implique plus qu'un changement de nom. Ce serait diminuer le prestige des études classiques aux yeux des familles « qui tiennent en grande considération le succès de leurs enfants dans un examen passé en public, devant une Faculté et dans des

conditions égales pour tous. Lorsque, dans la moitié des établissements d'éducation, le certificat sera délivré à huis clos à la plus grande partie des élèves, comme la consécration de simples exercices scolaires, en sera-t-il de même? Nous ne le pensons pas. Nous croyons que les familles n'y attacheront plus le même prix, et que les élèves ne jugeront pas qu'il mérite la même somme de travail et d'efforts. »

L'institution de jurys différents pour les élèves de l'État et pour ceux des établissements libres paraît à la Société devoir « blesser la justice et le sentiment de l'égalité qui fait partie de notre caractère national ». « Les élèves des lycées et collèges, dit le Mémoire, interrogés par leurs professeurs, seraient assurés que l'examen serait limité très exactement par les cours qu'ils ont suivis. Confiants dans les notes qui auront constaté leur travail scolaire... ils se rendront compte aussi de l'intérêt qu'aura l'établissement à leur succès définitif et se croiront par là même un droit spécial à la bienveillance de leurs juges. » Au contraire, les élèves des établissements libres, comparaissant devant un jury spécial, inconnus aux examinateurs et dépourvus même du secours du livret scolaire (le Ministre déclare, en effet, que « l'État ne sait rien et ne peut rien savoir des établissements libres »), pourront être victimes des surprises inévitables de l'examen. De plus, « l'absence de publicité des examens dans les établissements de l'État ne laissera-t-elle pas des doutes sur l'égalité des exigences pour les deux séries de candidats »?

De telles prémisses, la Société de Lyon tire naturellement cette conclusion :

« Si MM. les Députés croient devoir accepter le remplacement des professeurs de Faculté par le jury d'État qui, d'après l'article 3 du projet, serait composé de professeurs de l'enseignement supérieur et de professeurs émérites de l'enseignement secondaire, la Société ne comprendrait pas que ce jury ne fût pas le même pour les élèves de l'enseignement libre et pour ceux de l'enseignement public. » Donc, identité absolue pour tous les candidats des épreuves écrites et orales, et droit égal pour tous, quelle que soit leur origine, de produire un livret scolaire dont on devra tenir le même compte.

Nous nous sommes interdit, en reproduisant les principaux traits du document que nous venons d'analyser, aucun commentaire, soit sur le fond même de la question, soit sur les arguments invoqués. Toutefois nous ne pouvons nous empêcher de constater que la Société nationale d'éducation de Lyon ne paraît pas animée d'une bienveillance extrême ni d'une confiance sans limites envers l'État et les examinateurs que celui-ci pourrait être amené à investir du droit de conférer le baccalauréat, dans le système présenté au Parlement par le projet ministériel.

MARSEILLE ET NANCY

DÉCENTRALISATION UNIVERSITAIRE

I. **La Faculté municipale de droit de Marseille.** — On a pu lire ici même le plan des études et la répartition des cours d'une École libre de droit, fondée à Marseille par l'initiative privée. Le succès de cette décentralisation universitaire a provoqué, de la part de la municipalité de Marseille, une intéressante manifestation, dont il est rendu compte

dans une correspondance spéciale adressée au journal *le Temps*. Nous en reproduisons ci-dessous la teneur :

« La commission extra-municipale pour la création d'une Faculté communale de droit à Marseille. réunie sous la présidence du maire, vient d'adopter les résolutions suivantes :

Un comité d'administration gérera la Faculté. Ses membres seront choisis au sein de la municipalité et parmi les membres de la commission extra-municipale. Ils géreront « comme simples citoyens subventionnés par la commune pour une œuvre reconnue utile à cette commune ». La subvention allouée ne sera que de 3 000 francs pour la première année, les droits d'inscription devant constituer certainement une source importante de revenus. Le chiffre des professeurs sera de douze environ. Ils devront être pourvus du diplôme de docteur en droit ou d'agrégé, conformément à la loi.

« La Faculté sera provisoirement installée dans un local voisin de l'hôtel de ville, et les cours seront inaugurés au commencement de l'année scolaire. »

II. **L'Institut chimique de la Faculté des sciences de l'Université de Nancy.** — Cet Institut, dont la création remonte déjà à plusieurs années, a pour but de faciliter à la grande industrie des départements lorrains, et, en particulier, à l'industrie de la bière, fort importante en ces régions, le recrutement d'un personnel d'élite, pourvu d'une préparation scientifique de nature à donner toutes garanties de compétence et d'habileté dans les manipulations. En se préoccupant, comme elle fait, de servir les intérêts des populations au centre desquelles elle a son siège, la Faculté des sciences de Nancy non seulement fait une œuvre utile et bienfaisante, mais démontre par les faits combien a été légitime l'érection des Universités, destinées à devenir à la fois des flambeaux de science pure et des auxiliaires dévoués pour les énergies locales. Elles deviendront ainsi de plus en plus chères aux villes où elles ont leur siège, et se créeront peu à peu une originalité et une sorte d'autonomie de bon aloi.

Les renseignements qui suivent sont contenus dans une note officieusement communiquée à la presse, et dont nous respectons les termes.

« L'Institut chimique de l'Université de Nancy, dirigé par M. A. Haller, a été créé pour donner l'enseignement théorique et pratique, non seulement aux jeunes gens qui se destinent au professorat et aux recherches scientifiques, mais surtout à ceux qui veulent entrer dans l'industrie.

« Les cours de chimie générale et de chimie appliquée se font dans l'établissement même par cinq professeurs et maîtres de conférences. Les laboratoires sont ouverts toute la journée, et l'enseignement pratique, qui dure trois années, y est donné par les professeurs, secondés par trois chefs de travaux et par des préparateurs.

« La première année est consacrée à la préparation des composés de la chimie minérale et de la chimie organique, et à l'analyse minérale qualitative.

« La deuxième année comprend l'analyse minérale quantitative, la volumétrie, l'analyse organique, la détermination des chaleurs de combustion des principaux combustibles, etc.

« La troisième année est consacrée à des préparations industrielles,

comme les matières colorantes artificielles, à des essais de teinture et d'impression, à des analyses industrielles (fer, fonte, sucres, fécules, vins, bières, etc.), en un mot à un ensemble d'opérations ayant trait à l'industrie.

« Ces études donnent droit, après examen, au bout de la deuxième année, à un certificat d'études de chimie générale, et, au bout de la troisième année, à un diplôme de chimiste.

« Les matières demandées pour le certificat et le diplôme comprennent celles exigées pour l'obtention des deux *certificats d'études supérieures de chimie générale et de chimie appliquée* que la Faculté des sciences de Nancy est autorisée à délivrer, en vertu de l'arrêté du 1er juillet 1896. Un cours de minéralogie, institué à l'établissement même, et spécialement fait pour les chimistes, permet, en outre, aux jeunes gens d'acquérir, durant leur scolarité, les connaissances nécessaires pour l'obtention d'un troisième certificat qui, avec les deux premiers, donne droit, suivant l'arrêté du 22 janvier 1896, à *une licence ès sciences*, pourvu toutefois que le candidat soit au préalable bachelier ès sciences. Or, on sait que les titulaires d'un diplôme de licence ès sciences sont *dispensés de deux années de service militaire et ne passent qu'un an sous les drapeaux.*

« Les droit d'études sont de 300 francs par semestre, et les inscriptions sont reçues au secrétariat de la Faculté des sciences de Nancy.

« La rentrée a eu lieu le 6 novembre 1896. »

ÉTRANGER

Les Écoles savantes de Rome. — Dans un mémoire des plus nourris, lu par M. l'abbé Alfred Cauchie, professeur d'histoire à l'Université de Louvain, au Congrès archéologique et historique de Tournai (1895), et livré cette année seulement à la publicité, nous relevons l'énumération intéressante des Écoles ou missions savantes aujourd'hui entretenues à Rome par plusieurs gouvernements de l'Europe. Il nous a semblé qu'on serait heureux de trouver groupés en un tableau ces établissements, dont plusieurs sont moins connus qu'ils ne mériteraient de l'être. L'honorable auteur du mémoire précité s'est donné pour mission de démontrer la nécessité et la possibilité de joindre aux Écoles existantes une École belge établie à Rome; il en trace d'avance le plan, et nous sommes convaincus que ce plan peut être réalisé. Mais, en attendant, nous demandons la permission de nous limiter à l'étude sommaire des Écoles de Rome actuellement en exercice.

L'École française de Rome. — De ces Écoles, sinon des Instituts historiques et archéologiques, la plus ancienne en date est notre École française de Rome : il est vrai qu'elle a un aîné, c'est l'Institut archéologique allemand du Capitole; toutefois cette fondation considérable n'étant pas une École proprement dite, mais bien une délégation de savants déjà formés, la priorité chronologique peut être attribuée à l'École française, à titre de séminaire, ou d'école d'application pour les jeunes érudits et archéologues en cours d'études. L'École française de Rome, on le sait, fut d'abord une simple annexe de l'École d'Athènes. De tout temps, les membres de l'École d'Athènes étaient astreints à passer quelques mois à Rome : un décret du 25 mars 1873 fixa la durée obligatoire de ce séjour à une année entière, la première des études,

et institua un sous-directeur de l'École d'Athènes en résidence à Rome. On estimait en effet, suivant la remarque très juste du regretté M. Geffroy, qu'il y avait en Italie « un appareil plus abondant qu'en Grèce pour certaines branches de la science, et fait pour donner à l'ensemble des études de l'École française de Rome une plus grande variété ». Un décret du 26 novembre 1874, portant réorganisation de l'École d'Athènes, donna une existence propre à la section romaine, qui devint l'École archéologique de Rome, avec un directeur, qui gardait encore le titre de sous-directeur de l'École d'Athènes. Enfin, un décret du 20 novembre 1875 sépara définitivement l'École de Rome de celle d'Athènes, lui donna officiellement son nom, et lui accorda une direction complètement autonome. En dix ans, trois directeurs se sont succédé : MM. Le Blant, Geffroy, et l'abbé Duchesne, actuellement en exercice.

L'organisation de l'École de Rome est des plus libérales : une grande latitude est laissée au directeur, dont le rôle consiste essentiellement à guider les jeunes membres dans le choix des sujets, en tenant compte à la fois des dispositions personnelles des travailleurs et des ressources que Rome et l'Italie leur offrent. Il a soin, de plus, de ménager aux élèves des relations utiles avec les spécialistes; veille aux approvisionnements de la bibliothèque, à la marche régulière des publications, adresse des rapports circonstanciés sur les travaux à l'Académie des Inscriptions, dont une commission spéciale est chargée du contrôle des Écoles de Rome et d'Athènes. — Quant aux membres de l'École, qui se recrutent parmi les agrégés ou diplômés sortant de l'École normale, de l'École des Chartes et de l'École des Hautes-Études, ils sont nommés d'abord pour un an, sur la proposition du directeur, après examen de leurs titres par celui-ci; la pension peut leur être renouvelée une seconde ou une troisième fois, selon les succès et les exigences de leurs travaux.

Ces travaux peuvent rouler sur l'antiquité romaine, la philologie du moyen âge, l'histoire du moyen âge et des temps modernes. En fait, l'objet principal des recherches des élèves de Rome, c'est la fouille assidue des Archives et de la Bibliothèque du Vatican, sans négliger toutefois les autres dépôts littéraires de Rome et de l'Italie. Réglementairement, les membres de l'École sont tenus d'envoyer tous les ans un mémoire à l'Académie des Inscriptions, et de contribuer au recueil périodique publié par l'École; bien plus, en vertu d'une décision récente, les membres de première année ne sont pas astreints à l'envoi d'un mémoire. Les résultats scientifiques réalisés par l'École de Rome sont concentrés dans les deux publications suivantes : 1° Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 2e série. Cette série ne comprend guère que des travaux de l'École de Rome, actuellement au nombre de quatorze : ce sont en majeure partie les reproductions, avec appareil critique, des registres des papes. Au jugement de l'honorable abbé Cauchie, « depuis la disparition des Bénédictins de Saint-Maur, on ne sait s'il est un ensemble de travaux aussi honorables pour la science française que ceux de l'École de Rome ». 2° Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'École française de Rome. Cette revue, créée en 1881, insère périodiquement des mémoires qui sont, en général, de haute valeur. Quinze volumes ont paru depuis la fondation.

L'Institut autrichien d'études historiques. — Cet institut a été fondé par S. M. l'empereur d'Autriche, sur la proposition de deux savants considérables, MM. Sickel et Jeger, dont le premier exerce les fonctions de directeur depuis 1882. Un arrêté royal du 1er juin 1890 a donné son organisation définitive à l'*Istituto austriaco di studi storici.*

Le directeur de l'Institut est seul qualifié pour proposer l'objet général des travaux, dont le programme est soumis à l'approbation du ministre de l'Instruction publique. Toutefois certains boursiers d'État sont autorisés à choisir librement leurs sujets; mais ils sont tenus de participer en même temps aux travaux collectifs de l'Institut. Le directeur fait, de temps en temps, un rapport sur la marche de son école, quand le ministre le demande.

Le nombre des membres ordinaires de l'Institut autrichien est variable : fixé d'abord à trois en principe, il est, en fait, supérieur à ce chiffre. Une Commission recrutée au sein de l'Académie de Vienne, et présidée par M. le directeur Sickel, reçoit et examine les demandes d'admission à l'Institut; cette admission est prononcée par le ministre; en outre, il peut y avoir des membres extraordinaires ou boursiers d'État, et des membres libres. L'Institut comptait, en 1891-92, outre le directeur, 4 membres ordinaires, 2 extraordinaires, 10 membres libres. Il existe, au siège de l'œuvre, une bibliothèque placée sous la direction de M. le Dr Starner. L'Institut autrichien s'est occupé, jusqu'en 1890, de l'histoire de l'Autriche au moyen âge; depuis lors, la curiosité s'est portée vers les nonciatures, et, par suite d'un accord intervenu entre les divers Instituts allemands de Rome, la besogne d'investigation a été répartie, suivant les époques, entre la Gœrresgesellschaft, l'Institut prussien et l'Institut autrichien, ce dernier ayant pour son lot la période de 1559 à 1572. Les archives de Rome ont fourni à l'Institut autrichien la matière de plusieurs travaux remarquables. M. l'abbé Cauchie cite les titres de sept mémoires, édités de 1883 à 1894, dont les trois derniers sont publiés dans les *Mittheilungen aus dem Vatikanischen Archive herausgegeben von der K. Akademie der Wissenschaft zu Wien.* A défaut d'un organe spécial, l'Institut autrichien fait paraître un grand nombre de ses travaux dans le recueil des Mémoires de l'Institut pour les recherches relatives à l'histoire de l'Autriche.

La Mission polonaise de Cracovie à Rome. — L'œuvre scientifique dont l'existence nous est, pour ainsi dire, révélée par M. l'abbé Cauchie, est une création de l'initiative privée de la noblesse et du haut clergé de Galicie. La Mission polonaise, connue sous le nom d'*Expeditio Romana*, fut instituée il y a une dizaine d'années, de 1887 à 1890; la Diète de Galicie lui accorda une subvention et la plaça sous le patronage de l'Académie des sciences de Cracovie. Celle-ci a reçu en 1890 communication d'un rapport relatif aux origines et aux premiers travaux de l'*Expeditio Romana*, dont M. l'abbé Cauchie cite les passages les plus importants, d'après lesquels nous traçons ici le résumé de cette intéressante entreprise. L'idée d'organiser à Rome une mission scientifique polonaise fut conçue en 1886 par M. le professeur Smolka, de l'Université de Cracovie, qui est devenu le directeur de la Mission depuis le jour où celle-ci a été mise sous le patronage de l'Académie des sciences de Cracovie. Il s'agissait, dans la pensée de M. Smolka, d'entreprendre, dans les Archives du Vatican, des recherches systématiques concernant l'histoire de Po-

logne; un appel fut adressé, dans ce but, aux anciens élèves du séminaire historique de Cracovie, qui, au nombre de cinq, s'empressèrent d'y répondre dès l'abord; deux autres collaborateurs firent adhésion, de 1887 à 1890. Grâce au concours et aux subventions d'ordre tant officiel que privé, ce groupe de savants a pu, en quatre ans, recueillir une quantité considérable de documents, qui sont publiés à proportion des ressources disponibles : une première série parut en 1890 sous le titre d'*Analecta Romana*, précédée d'un catalogue des matériaux recueillis en 1886 et 1887. Ce catalogue, tiré à part, et dressé par les soins de M. Korzenioswski, ne forme pas moins de 40 volumes. On y trouve énumérés une somme prodigieuse de documents reproduisant jour par jour les événements les plus importants de l'histoire de la Pologne du xve au xviie siècle. De 1890 à 1894, le nombre des travaux de la Mission polonaise a reçu encore un sérieux accroissement.

Institut historique prussien. — Cet Institut, qu'il ne faut pas confondre avec l'Institut archéologique du Capitole, a été créé en 1888 par arrêté de l'honorable ministre D^r^ von Gossler, en vue de faire des recherches scientifiques sur l'histoire d'Allemagne aux Archives du Vatican, et aussi dans tous les autres dépôts littéraires de Rome et d'Italie. Placé sous l'autorité du ministre des Cultes, l'Institut historique prussien relève, en outre, d'une Commission composée de 3 délégués de l'Académie de Berlin, et chargée de présenter à la nomination du ministre les candidats au titre d'assistants ou membres. Les trois premiers membres du comité furent les académiciens von Sybel, Wattenbach et Weizsacker. Le ministre propose au gouvernement les travaux à entreprendre, règle les honoraires et reçoit les rapports relatifs au fonctionnement de l'Institut. Celui-ci est administré, à Rome, par un secrétaire chargé de la direction immédiate des recherches, et tenu d'adresser deux fois par an un rapport à la Commission académique. Celle-ci, à son tour, adresse un compte-rendu à l'Académie en janvier, et un autre au ministre, à Pâques. — Les membres de l'Institut prussien peuvent être recrutés parmi tous les Allemands de l'Empire; et, en fait, divers États particuliers y ont envoyé, à leurs frais, des savants chargés de missions spéciales. Bien que le nombre des assistants ait été fixé, lors de la fondation, à trois, on ne s'est pas tenu à ce chiffre, qui n'a cessé d'augmenter d'année en année. Les membres sont nommés pour un an; mais leur mission peut être plusieurs fois renouvelée; on admet également des travailleurs libres. En théorie, au moins, les membres de l'Institut sont soumis à un règlement assez sévère. Ils sont tenus d'exécuter la tâche qui leur est assignée, et ne peuvent se livrer à d'autres études sans une autorisation spéciale; ils doivent adresser tous les résultats de leurs travaux à la Commission qui en possède la libre disposition, et n'est pas tenue de les rendre à leurs auteurs. En fait, une assez large tolérance mitige ces prescriptions.

L'Institut prussien s'est occupé surtout, jusqu'à ce jour, des nonciatures d'Allemagne; plusieurs publications importantes ont déjà été données sur ce sujet. Il n'a pas encore d'organe spécial mais se propose de créer un Bulletin; en attendant, ses communications sont insérées dans les Comptes rendus de l'Académie de Berlin.

Institut historique de la Gœrresgesellschaft. — Ceci est une œuvre non plus des gouvernements, mais de l'initiative des catholiques

allemands. La création de cet Institut historique remonte à 1876, date de la célébration du centenaire de Joseph de Gœrres par une société *ad hoc*, qui résolut, sur l'initiative d'un prélat allemand, Mgr de Waal, d'assurer à quelques jeunes gens bien doués les ressources nécessaires pour se consacrer, pendant quelques années, à des travaux scientifiques. Un bref du pape Pie IX avait autorisé, au préalable, Mgr de Waal, directeur de l'hospice de *Campo Santo dei Tedeschi e Fiamminghi*, à établir dans cette maison un collège de prêtres se destinant aux études historiques et archéologiques. Ce collège, dit Collège des Chapelains, ne pouvait, à l'origine, retenir les jeunes prêtres assez longtemps pour qu'ils pussent suivre leur vocation scientifique, ou même publier les documents qu'ils avaient accumulés durant leur séjour à Campo Santo. A la suite d'un discours prononcé, en 1883, au Congrès des catholiques allemands à Francfort, par l'infatigable Mgr de Waal, il fut décidé par la Gœrresgesell schaft qu'on aviserait au moyen de retenir à Rome les jeunes savants désireux et capables de continuer leurs recherches archéologiques et historiques.

Depuis lors, la Société en question consacre un subside annuel assez élevé à l'entretien de quelques jeunes gens, prêtres ou laïques, et aux dépenses nécessaires à la Bibliothèque de Campo Santo, La haute direction de l'Institut appartient à un comité de cinq membres, résidant en Allemagne, et représenté à Rome par un secrétaire : le titulaire actuel de ces fonctions est un savant estimé, M. le Dr Ehses. Le comité, de concert avec son secrétaire, recrute des travailleurs pour l'Institut et fixe la nature des sujets à traiter; il lui est adressé chaque année un rapport concernant la marche des études et les publications dignes d'être imprimées. Trois membres du comité, MM. les professeurs Grauwert (de Munich), Finke (de Münster), Pastor (d'Innsbrück), sont plus spécialement chargés de l'indication des sujets et des conseils à donner pour leur exécution.

Depuis sa fondation, l'Institut historique de la Gœrresgesellschaft s'est consacré principalement à l'exploration des archives de la Chambre apostolique, des pièces concernant les nonciatures d'Allemagne et des actes du Concile de Trente. Quatre grandes publications ont déjà porté à la connaissance du public compétent les résultats de ces doctes investigations.

L'Institut n'a pas de Revue spéciale, mais il alimente, en grande partie, les deux importants périodiques *Historisches Iahrbuch* et *Rœmische Quartalschrift*.

En achevant cette revue des principaux Instituts historiques établis à Rome par les nations européennes, nous devons exprimer notre regret à M. l'abbé et professeur Cauchie, dont nous avons résumé le savant travail, de ne pouvoir, faute d'espace, le suivre dans l'exposé si lumineux qu'il fait de son projet d'École belge, à Rome. Mais, si digne d'attention et de sympathie que soit un tel projet, cela regarde l'avenir; nous avons cru devoir nous borner aux œuvres actuellement existantes, et nous sommes sûrs que plus d'une de ces œuvres, mal connues en dehors des milieux spéciaux, devra à l'étude de M. l'abbé Cauchie une légitime notoriété.

E. S.

NOUVELLES ET INFORMATIONS

Nous publierons, dans notre numéro du 15 janvier 1897, le compte rendu des fêtes d'inauguration des diverses Universités, en utilisant les documents et communications qu'on voudra bien nous adresser à leur sujet.

L'INAUGURATION DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Le 19 novembre, l'Université de Paris qui, de même que plusieurs centres universitaires de province, existait déjà virtuellement et avant le mot, a été inaugurée avec éclat, en présence du Président de la République, des grands corps de l'État, des délégués de l'Institut et des représentants des principales puissances étrangères. Nous publions plus loin le compte rendu complet de cette cérémonie et le texte intégral des discours qui composaient la partie essentielle de son programme. Les orateurs, d'origine diverse, étaient très qualifiés pour célébrer l'Université devant le grand public. C'est ainsi que toutes les opinions, les unes plus déférentes pour le passé, les autres plus satisfaites du présent ou plus soucieuses de l'avenir, ont pu se produire avec une entière liberté. Il faut remercier le ministre de l'Instruction publique, M. Rambaud, l'ancien chef de cabinet et le fidèle disciple de Jules Ferry, d'avoir proclamé devant tous, en termes nets et décisifs, les éminents services que le régime républicain a rendus à l'Enseignement supérieur. Assurément, notre pays se montrerait bien ingrat s'il ne les reconnaissait pas ou s'il en perdait, par malheur, le souvenir. Parmi les maîtres dont se glorifie l'Université actuelle, M. Lavisse, secrétaire du Conseil universitaire, était naturellement désigné pour entretenir de leurs devoirs les étudiants dont il est l'idole, et aussi pour caractériser, — à la fois avec un sens très franc des réalités modernes et un respect peut-être un peu voulu de traditions inégalement respectables, — les importantes réformes auxquelles il a pris part, en digne collaborateur de M. Liard, cet initiateur par excellence, qui, dans ses écrits comme dans son administration, aura fait de l'histoire. Avec un talent d'orateur rompu à toutes les finesses de la diction, M. Lavisse, a jeté une note rieuse dans ce sérieux débat et a déridé la foule qui remplissait l'amphithéâtre, en s'adressant à elle du même ton de bonhomie narquoise et d'impérieuse raison qu'aux auditeurs habituels de ses conférences. Avant lui, M. Baudin, président du Conseil municipal, avait parlé de la grande Cité démocratique qu'il représente, et de l'Université qui en est une des plus pré-

cieuses parures, dans un langage plein de tact et d'élévation, souligné, à bon droit, par les acclamations d'un public d'élite.

Mais il faut faire une place à part à M. Gréard, qui, lui aussi, a décrit, avec son incomparable autorité, l'évolution scientifique des dernières années. C'est aux applaudissements enthousiastes de toute l'assemblée que le Président de la République, à l'issue de la cérémonie, lui a décerné la plus haute récompense dont l'État puisse disposer envers ses serviteurs les plus méritants. L'inspiration était vraiment heureuse qui faisait du chef de l'Université parisienne le héros de cette belle journée; il a reçu avec une modestie touchante ce suprême honneur, qui couronne la plus noble et la plus imposante carrière rectorale dont l'histoire des études en France puisse rendre témoignage. Cette exceptionnelle distinction, on nous prie de tous côtés de le constater, retentira joyeusement, non seulement dans les limites de l'Académie que dirige cet apôtre de l'éducation, si dévoué, si sûr, si loyal, et d'une si universelle compétence, mais dans tous les collèges et dans les écoles des plus petits hameaux de France. Saluons donc cette solennité, si complètement réussie, comme un gage de bonheur et de prospérité pour l'Université de Paris et aussi pour les Universités provinciales qui se rendront dignes du titre qui leur a été octroyé, avec une libérale confiance, par notre République. E. D.-B.

L'inauguration solennelle de l'Université de Paris a eu lieu, dans la grande salle de la Sorbonne, sous la présidence de M. Félix Faure, Président de la République.

La décoration de l'édifice était très sobre; seule la façade avait reçu des trophées de drapeaux.

Dès une heure, les invités assiégeaient les portes gardées par les sergents de ville. Des commissaires choisis parmi les étudiants les recevaient dans le grand vestibule, et les conduisaient à leurs places dans les tribunes; ces commissaires se sont acquittés avec le plus grand tact de leurs fonctions.

A deux heures, le Président de la République est arrivé, accompagné de M. Méline, président du conseil; de M. le général Tournier, de M. Le Gall et des officiers de la maison militaire.

Il a été reçu par M. Alfred Rambaud, ministre de l'instructiou publique et des beaux-arts, et par M. Gréard, vice-recteur de l'Académie, président du conseil de l'Université de Paris; par le bureau du conseil, les doyens des Facultés et le directeur de l'École supérieure de pharmacie.

Son entrée dans la grande salle de la Sorbonne a été saluée par la *Marseillaise*, exécutée par l'orchestre et les chœurs de la Société des concerts du Conservatoire, sous la direction de M. Taffanel.

Sur les fauteuils rouge et or qui formaient les premières rangées ont pris place : M. Félix Faure, ayant à sa droite M. Loubet, président du Sénat; M. Méline, président du conseil; M. le baron de Mohrenheim, ambassadeur de Russie, dont l'entrée est saluée par des applaudissements; M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères; M. Eustis, ambassadeur des États-Unis; M. le comte Tornielli, ambassadeur d'Italie; M. le duc de Mandas, ambassadeur d'Espagne; Munir-Pacha, ambassadeur de

Turquie; les ministres d'Allemagne et d'Angleterre, le préfet de la Seine, le préfet de police; — à sa gauche, M. Brisson, président de la Chambre des députés, M. Rambaud, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts; M. le général Billot, ministre de la guerre; M. Boucher, ministre du commerce; M. Delpeuch, sous-secrétaire d'État; M. le général d'Auerstaedt, grand chancelier de la Légion d'honneur; M. Pierre Baudin, président du conseil municipal de Paris; M. Clairin, vice-président du conseil général de la Seine.

M. le Président de la République était en outre entouré de MM. les ministres de Suisse, des Pays-Bas, de Suède et de Norvège, de Roumanie, de Chine, de Perse, du Brésil, de Guatemala, du Mexique, de San Salvador, de la république Argentine, de Colombie, de Bolivie, du Chili; de M. le vice-président du Conseil d'État, de M. le premier président et de M. le procureur général de la Cour de cassation, de M. le procureur général de la Cour des comptes, de M. le premier président et de M. le procureur général de la Cour d'appel, de M. le procureur de la République et de MM. Wallon, Bardoux, Fallières, Goblet, Faye, Léon Bourgeois, Charles Dupuy, Poincaré, anciens ministres de l'instruction publique.

Avaient en outre pris place sur l'estrade MM. Charmes, Liard, Rabier, Roujon, directeurs au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts; MM. Ravaisson, Boissier, Henri Houssaye, Albert Sorel, de Hérédia, Héron de Villefosse, Cagnat, Picot, Aucoc, Levasseur, Perrot, Juglar, Lefèvre-Pontalis, vicomte Delaborde, Nénot, Chaplain, Th. Dubois, Normand, Cornu, Chatin, Ed. Perrier, de l'Institut; MM. les membres du Conseil supérieur de l'instruction publique, M. le président du tribunal de commerce, M. le maire du Ve arrondissement, etc.

De chaque côté de l'estrade, une tribune spéciale avait été réservée, d'une part, aux membres du Parlement, Sénat et Chambre des députés, d'autre part aux membres du conseil général de la Seine.

En face de M. le Président de la République, dans l'hémicycle, siégeaient le conseil de l'Université, les inspecteurs généraux de l'instruction publique et les inspecteurs de l'Académie de Paris, les professeurs des Facultés de théologie, de médecine, de droit, des sciences et des lettres et de l'École supérieure de pharmacie, les directeurs et les professeurs du Muséum, du Collège de France, du Bureau des longitudes, de l'Observatoire, de l'École normale supérieure, de l'École des chartes, de l'École des hautes études, de l'École des langues orientales, de l'École des beaux-arts, de la Bibliothèque nationale, de l'École supérieure de guerre, de l'École polytechnique, de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, de l'École supérieure de la marine, de l'École du génie maritime, de l'École des mines, de l'École des ponts et chaussées, du Conservatoire des arts et métiers, de l'École centrale, de l'École supérieure des postes et télégraphes, de l'École des hautes études commerciales, de l'Institut agronomique, de l'École coloniale.

Sur les gradins de l'amphithéâtre étaient rangés six cents étudiants, représentant les Facultés et écoles supérieures.

Après l'exécution du *Super flumina Babylonis* de Gounod, M. Gréard, président du conseil de l'Université; M. Alfred Rambaud, ministre de l'instruction publique; M. Pierre Baudin, président du conseil municipal; M. Ernest Lavisse, professeur à la Faculté des lettres, secrétaire du

conseil de l'Université, ont prononcé successivement les discours suivants :

DISCOURS DE M. GRÉARD, PRÉSIDENT DU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Monsieur le Président de la République,

Au nom de l'Université de Paris, permettez-moi de vous remercier d'avoir bien voulu ajouter à cette solennité l'éclat de votre présence. Elle n'est pas seulement pour nous un grand honneur. Nous y voyons la consécration suprême de l'institution que nous inaugurons aujourd'hui. Ce témoignage public de votre sollicitude achève d'en définir le caractère ; il en élève la portée.

Au lendemain du décret impérial de 1808, les Facultés des lettres et des sciences n'étaient guère, même à Paris, que des commissions d'examen. Elles n'avaient ni caractère professionnel ni caractère scientifique. Composées d'éléments disparates, à peine formaient-elles un corps. Quelle gloire les maîtres qui en étaient la lumière ont répandue sur la Sorbonne, ce n'est pas ici qu'il serait permis de l'oublier. Gœthe se faisait envoyer dans sa retraite de Weimar les leçons de Villemain, de Guizot et de Cousin. Mais si de tels talents honoraient hautement l'esprit libéral qui les avait suscités, ils ne pouvaient suffire pour fonder l'avenir d'un enseignement. Leur popularité même risquait de le faire dévier. Foyer de haute éducation, foyer de science, c'est à cette double fin, nettement déterminée, dès la première heure, par le grand esprit de réforme de 1789, que l'enseignement supérieur devait être ramené. Et telle est la pensée dont se sont inspirées toutes les tentatives d'organisation ébauchées au cours de ce siècle ; tel a été l'objet de l'effort, à la fois patient et résolu, énergique et souple, aussi puissamment lié qu'habilement suivi depuis vingt ans, dont est sortie notre charte.

Si le nom d'Université a été remis en honneur, c'est qu'aucun ne pouvait traduire avec plus de précision l'idée de l'harmonie élevée qui doit présider à la direction de l'enseignement supérieur. Fortifier, étendre les intelligences, leur ouvrir de toute part des jours sur le champ des connaissances humaines, leur en faire apparaître le lien, n'est-ce pas la condition première, le fondement d'une instruction destinée à former des maîtres ou des savants, et jalouse de se spécialiser avec autorité ? Où une spéculation inexpérimentée, incomplète, signalait jadis la multiplicité et l'apparente incohérence des phénomènes de la nature, la science moderne découvre chaque jour davantage l'unité du principe de la vie ; elle s'achemine vers ces sommets dont parlait d'Alembert et d'où l'univers apparaîtrait à l'homme comme un point unique et une seule vérité.

C'est le concert de ces travaux dont tous les éléments se tiennent que représente aujourd'hui l'organisation des Universités. A l'indépendance mal entendue qui isolait chaque chaire dans l'ensemble des chaires d'une Faculté, chaque Faculté dans l'ensemble d'un corps de Facultés, a succédé l'esprit de solidarité et de cohésion, personnifié par les conseils propres à chacune d'elles et par un conseil commun. où les intérêts des divers enseignements se soutiennent, s'éclairent et se pénètrent.

École de culture générale, l'Université est en même temps, selon le mot attaché par Victor Duruy à la plus heureuse de ses créations, une école « pratique ». Dans tous les ordres d'études, la leçon purement théorique et mentale, dont se plaignait spirituellement Claude Bernard comme d'une survivance de la scolastique, n'est plus qu'un souvenir. Point de chaire sans laboratoires. La Faculté des lettres elle-même a ses ateliers de travail, où s'élabore la critique des textes et des documents, où les méthodes se discutent. Sans doute, il n'est pas donné à tous de recevoir ces enseignements. Aller à l'Université, comme on dit en d'autres pays, sera toujours le privilège du petit nombre.

Mais, outre qu'il n'est pas d'intérêt plus pressant pour une démocratie que de se créer des élites, le bienfait de l'éducation des Facultés ne s'arrête pas à ceux qu'il touche directement. Si trop haute est la source pour que tous puissent

y boire, la source répand d'elle-même sa richesse. Par les canaux qui relient entre eux les grands réservoirs de l'instruction nationale à ses divers degrés, par les maîtres qu'il crée et les livres qu'il inspire, par toutes les semences de nouveautés utiles qu'il propage, l'enseignement supérieur étend son action jusque sur l'école de village où il va porter, avec des méthodes plus simples, un savoir plus sûr et mieux approprié. Fortifié en lui-même, il est le conseil de tous les autres enseignements.

Cependant, ce service professionnel, quelle qu'en soit l'importance, ne répond qu'à une partie de son œuvre. Un homme d'État anglais, homme de haut savoir et qui a participé aux plus grandes affaires de son temps, me disait, en visitant notre Faculté des sciences : « C'est ici le temple des grandes découvertes et votre véritable palais de l'Industrie. » Ne songeait-il, dans cet hommage, qu'à s'incliner avec respect devant la mémoire de Pasteur et de nos maîtres d'hier, ou à saluer avec confiance les ingénieuses recherches de nos maîtres d'aujourd'hui? J'imagine que sa pensée se reportait aussi vers son pays, à ce pacte d'alliance que l'industrie y a conclu avec la science et qui est en train de renouveler le monde. N'est-ce pas, en effet, un spectacle singulièrement digne d'attention que ces puissants organes d'enseignement technique créés dans les centres de l'activité commerciale la plus intense, à Liverpool, à Manchester, à Leeds, là même où bat, pour ainsi dire, le pouls du peuple anglais? C'est aux applications de l'ingénieur qu'aboutissent les calculs du savant ; l'atelier est soudé à l'école.

Pour nous aussi, la science est entrée dans ces voies. En 1875, la création du premier laboratoire de recherches scientifiques, celui d'Henri Sainte-Claire Deville, étonnait les esprits superficiels. En voyant s'élever, au milieu de la docte Sorbonne, des cheminées d'usine, on souriait et l'on traitait l'École des hautes études d'école des hauts fourneaux. Nul n'est surpris, aujourd'hui, que la Faculté tout entière soit une vaste usine, merveilleuse d'adaptation à la diversité des travaux scientifiques autant que d'élégance, et qu'elle compte dans ses cadres, à quelques pas d'ici, un laboratoire de chimie appliquée, sur les bords de la mer, à Roscoff et à Banyuls, des laboratoires de zoologie maritime.

C'est le caractère original et fécond entre tous de notre organisation universitaire qu'aux enseignements qui sont le fond commun de l'éducation scientifique puissent se joindre, dans leur variété nécessaire, les enseignements qui répondent à des intérêts régionaux et mettent en valeur sur tous les points les richesses naturelles en même temps que le génie de la France. Nous avons déjà, nous aurons de plus en plus des cours qui ne mènent à rien, j'entends qui ne conduisent à aucun brevet, mais qui fourniront aux grands courants de l'activité industrielle — pour en suivre ou pour en prendre la direction — des esprits solides et ouverts, façonnés à l'intelligence des multiples besoins de la vie civilisée.

Ce sentiment du rapport des hautes études avec la vie n'est point, d'ailleurs, exclusivement propre aux recherches de la science. Histoire, philosophie, lettres, droit, il a pénétré tous nos enseignements. Exercé à remonter aux sources, à interroger les documents qu'une érudition bien dirigée lui prépare, à observer non le reflet des choses, mais les choses mêmes, l'esprit critique, tel que l'a créé la pensée moderne, jette sur tout ce qu'il approfondit de vives lumières qui du passé rejaillissent sur le présent, des théories sur les faits, et contribuent à l'éducation de la conscience publique. Comme les sciences de la nature, les sciences morales sont devenues de grandes écoles de vérité. Ce n'est pas seulement la sincérité de leurs méthodes qui les a transformées. La matière même qu'elles embrassent se modifie.

Aucun des intérêts dont nous vivons ne leur est étranger. Il y a moins de vingt ans, eût-on seulement osé prononcer en Sorbonne le nom des sciences sociales ? Elles y ont maintenant leur place, et une place qui s'agrandira. Où pourraient-elles être étudiées avec plus de sérénité? La vie nous emporte ; dans l'agitation qui précipite la société contemporaine, combien en est-il qui aient le

loisir de méditer les questions auxquelles est suspendu l'avenir, combien qu'une éducation antérieure ait préparés à résoudre les difficultés qu'elles soulèvent? Il ne s'agit point ici de créer des doctrines d'État, — il n'y a plus de doctrines d'État, — mais simplement de rassembler, de coordonner les éléments d'une science fondée sur les principes, éclairée par l'histoire, ouverte à toutes les hautes discussions, qui tienne en égal souci les conditions intangibles et les imperfections toujours revisables des sociétés humaines, propre enfin à former les idées et les mœurs d'un peuple libre qui veut rester capable et digne de l'être.

Ce que nous sommes dès aujourd'hui, Monsieur le Président de la République, demain nous le serons mieux encore. Grâce au concours de la ville de Paris, dont l'aide est toujours acquise aux œuvres libérales, une hospitalité durable nous est assurée. Les derniers travaux de la Faculté de médecine vont commencer; la Faculté de droit s'achève; avant trois ans, la Sorbonne sera achevée. L'Université de Paris sera chez elle. Et les libres ressources dont la loi, ingénieusement prévoyante, lui permet de s'enrichir, ne nous manqueront pas. Notre Livre d'or est ouvert. Nous avons nos premiers bienfaiteurs, et nous sommes heureux de leur exprimer ici notre gratitude.

Justement fière de la faveur qui l'entoure, l'Université de Paris a le sentiment profond de tous les devoirs qu'elle lui impose. Elle est prête à en soutenir l'honneur.

DISCOURS DE M. ALFRED RAMBAUD, MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

Monsieur le Président de la République,
Messieurs,

L'œuvre dont nous célébrons aujourd'hui l'achèvement avec l'éclat qu'apportent à cette solennité votre présence, Monsieur le Président de la République, ainsi que la présence des membres du Gouvernement et du Parlement, du corps diplomatique, du conseil municipal de Paris, des représentants de l'Institut de France et des corps enseignants, est une œuvre essentiellement républicaine.

Dans son développement, elle a marché du même pas que la rénovation de notre enseignement populaire. Elle est sortie de cet héroïque et miraculeux effort, unique peut-être dans l'histoire du monde, grâce auquel une nation dont ses rivaux croyaient n'avoir plus qu'à constater l'effacement définitif, a pu leur réapparaître plus puissante qu'elle ne fut jamais.

Le progrès de tous nos enseignements n'est qu'un des aspects du relèvement de la patrie. Le même souffle de résurrection a passé sur l'école comme sur l'armée.

C'est en remontant, par delà près d'un siècle d'histoire, aux origines mêmes de la France contemporaine, aux années les plus fécondes de la Révolution, que le pays a pu accomplir sa régénération; car de ces glorieuses origines procèdent, en politique, l'idée républicaine démocratique; pour la défense nationale, l'idée de la nation armée; dans le domaine de l'éducation, l'idée encyclopédique de l'enseignement supérieur.

Cette idée est celle, en effet, que préconisèrent les penseurs de la Révolution. On la retrouve dans le *Lycée national* de Mirabeau, où l'on devait cultiver les langues orientales et les langues modernes, les sciences de la nature et les sciences mathématiques, les sciences philosophiques et les sciences morales, les beaux-arts et les arts mécaniques. On la retrouve dans les *Lycées* de Condorcet, qu'il définit « des établissements où toutes les sciences sont enseignées dans toute leur étendue ». Où elle ne se retrouve plus, c'est dans les écoles isolées, dans les facultés presque étrangères l'une à l'autre qu'institua Napoléon et que conservèrent après lui tous nos régimes monarchiques. Il s'est donc perpétué comme une tradition républicaine opposée à la tradition césarienne.

Il était naturel que la troisième République en revînt sur ce point aux conceptions de sa glorieuse devancière. Les lycées entrevus par Mirabeau et Con-

dorcet, ce sont presque les Universités dont la loi de juillet 1896 a consacré l'existence.

Tous les ministres républicains de l'instruction publique depuis près de vingt ans — j'en atteste ceux de mes honorables prédécesseurs qui ont bien voulu honorer de leur présence cette solennité — ont collaboré à la réalisation de l'idée. Dans leur œuvre collective se révèle une merveilleuse continuité de vues et d'efforts. On croirait que, sur cette question, on n'ait point eu à compter avec l'instabilité ministérielle et que, sous plus de vingt cabinets différents, un ministre unique ait été autorisé à commencer, continuer et achever l'entreprise.

Dès 1883, l'un de mes prédécesseurs, Jules Ferry, formulait pour tous, avec une précision admirable, le programme de la tâche commune :

« Nous aurions obtenu un grand résultat s'il nous était possible de constituer un jour des Universités rapprochant les enseignements les plus variés pour qu'ils se prêtent un mutuel concours, gérant elles-mêmes leurs affaires, pénétrées de leur devoir et de leur valeur, s'inspirant des idées propres à chaque partie de la France dans la variété que comporte l'unité du pays, rivales des Universités voisines... Je ne me dissimule pas que le temps est nécessaire pour un tel succès; que dans ces sortes d'entreprises, quelque légitimes que soient les ambitions, il ne faut rien précipiter, rien hasarder. »

Ainsi le grand homme d'Etat, par qui s'est surtout accomplie la transformation de l'Université impériale de 1808 en l'Université républicaine d'aujourd'hui, indiquait avec une égale netteté, et le but à atteindre, et la méthode à suivre.

C'est cette méthode qui a été suivie. On n'a rien précipité, rien hasardé. On n'a pas prononcé le mot avant que la chose existât. On n'a sollicité les « réalités légales » que lorsqu'on était en possession des « réalités vivantes ». Les mœurs ont devancé les lois.

D'abord, on a pris les facultés une à une. On a reconstruit leurs bâtiments, mis fin à ces installations autrefois, suivant l'expression de Jules Simon, si « misérables ». On a créé des laboratoires, accumulé des bibliothèques. On a renouvelé, accru en nombre, relevé en valeur le personnel enseignant. On lui a donné non plus des auditoires de passage, mais des « séminaires » d'élèves. Le nombre de nos étudiants s'éleva, en dix ans, de 16 000 à près de 26 000. On vit, comme aux jours où la montagne Sainte-Geneviève rayonnait comme un Sinaï, se presser aux pieds de nos chaires des jeunes gens de toutes nations, même de nations dont le moyen âge français ignora le nom, de nations nouvellement nées à l'histoire, tous attirés en France par le renom huit fois séculaire de notre enseignement.

Quand ces facultés autrefois languissantes eurent recouvré la vie et l'activité, alors seulement on entreprit de les grouper. D'abord, on a procédé non par des lois organiques, mais par des articles insérés dans la loi de finances et par des décrets. Ils accordèrent aux facultés, puis aux groupes de facultés, la personnalité civile, créèrent tout un système d'administration autonome et de conseils élus.

Pendant quelques années il exista quelque chose qui n'avait pas de nom, ou dont le nom ne répondait plus à la réalité : des « institutions innomées », suivant une parole prononcée à Lyon, en même temps que d'autres paroles qui ont retenti dans toute la France universitaire comme des paroles d'espérance et de vie.

A ces institutions innomées, la loi de juillet 1896 a donné un nom; à ce « corps des facultés », auquel on semblait dénier une âme, elle reconnut une âme.

Le nom est ancien. Il remonte bien au delà de l'année 1200 et de la fameuse charte de Philippe-Auguste. Nos vieilles Universités ont subi, pendant près de sept siècles d'histoire, bien des vicissitudes. Elles eurent leurs périodes de splendeur, quand leur voix se faisait écouter de l'Europe entière; leurs périodes de décadence, où elles entendaient surtout les sévères remontrances des parlements et des rois. Leur tort fut de se tenir trop en dehors du progrès des

sciences, du courant des esprits, et le courant devint si fort qu'il les emporta. Tout compte fait, le nom reste glorieux; il est lié à tout notre passé national; il est bien français, bien à nous; nous n'avons fait que le prêter aux autres; et nous gardons le droit de le relever comme un titre authentique de très vieille noblesse.

Est-il nécessaire d'ajouter que si le nom est ancien, c'est à une chose essentiellement moderne que nous entendons l'appliquer?

Quoi de plus différent que l'Université d'autrefois et celle d'aujourd'hui!

Celle-là, divisée et organisée par nations, avait un caractère cosmopolite, ou, comme on disait alors, œcuménique; celle-ci est avant tout nationale.

Dans l'une, c'est la théologie qui domine tout le reste, et les sciences n'en sont que les servantes; l'autre est avant tout laïque, consacrée à la libre recherche.

L'Université du XIIIe siècle répartit en compartiments étanches les enseignements qu'elle donne et les écoliers qui les reçoivent; elle dresse des barrières infranchissables entre la théologie et la médecine, entre le droit et ce qu'on appelait « les arts », entre les laïcs et les clercs. Ce que nous demandons à l'Université du XIXe siècle, c'est précisément l'unité interne, la « liaison nécessaire des sciences », suivant l'expression de Diderot.

L'Université moderne ne se propose pas de produire des hommes sachant tout, mais le sachant mal, des contrefaçons attardées de Pic de la Mirandole, des collectionneurs de diplômes et de parchemins: elle n'entend pas produire des médecins qui ne seraient que des médecins, des jurisconsultes, des humanistes, des savants asservis à une branche unique d'études. Non, car ce serait réduire l'éducation libérale par excellence à une éducation de métier, et cela au moment où, pour ceux-là mêmes qui se destinent à un métier nous cherchons à organiser un système libéral d'éducation.

La concentration des études les plus diverses dans l'Université a précisément pour objet de permettre à tous d'acquérir en même temps les connaissances précises qui font l'excellent technicien et les connaissances générales qui font l'homme vraiment cultivé.

Le meilleur spécialiste sera encore celui qui mettra au service de sa spécialité des notions sérieuses sur tous les domaines voisins, une curiosité toujours en éveil, l'habitude de la méthode et le goût de la recherche, un développement d'esprit harmonique et large, une vue philosophique de l'homme et de l'univers, enfin le sentiment que toutes les sciences tendent à une fin commune qui sera la science. *E pluribus una.*

Les Universités modernes de France ne s'enfermeront pas dans ces temples de la sagesse sereine dont parle le poète. Elles ne s'isoleront pas de la société, ne croiront pas au-dessous d'elles, tout en enseignant les sciences qui sont à elles-mêmes leur raison d'être, de poursuivre les applications scientifiques. Elles se glorifient d'hommes qui des recherches les plus ardues et les plus hautes ont su déduire des résultats pratiques dont la richesse nationale a été grandement accrue.

Cette « École des hauts fourneaux » dont parlait tout à l'heure M. Gréard, a essaimé à travers la France. Il est aujourd'hui bien peu de nos Facultés des sciences qui ne comportent des enseignements de ce genre. A Bordeaux, nous avons un laboratoire de chimie appliquée à la viticulture et aux industries qui en dérivent; à Lyon, un laboratoire de chimie appliquée à la teinture des soies; à Nancy, un laboratoire de brasserie; à Besançon, au centre de nos industries horlogères, un observatoire chronométrique. Partout, suivant le caractère et les besoins de chaque région, des laboratoires et des chaires ou de chimie industrielle ou de chimie agricole.

De même pour les Facultés des lettres. Elles ont des chaires pour étudier plus spécialement l'histoire de la région, les langues et les littératures des nations les plus voisines, les idiomes locaux, la littérature ou l'art de la province.

Ainsi notre haut enseignement, au contact des diverses populations françaises, tend à se faire régional. Il s'adapte aux milieux où il est appelé à faire son œuvre. Il réalise ce qu'avait pressenti et souhaité Jules Ferry. Il est une des gloires de la grande patrie et en même temps il crée des centres de vie intellectuelle dans chacune de nos petites patries. Il se concilie non seulement les sympathies, mais les intérêts. Il s'enracine à la fois dans tous les sols français et y puise, avec la sève du terroir, la force de durer et de s'étendre. Les départements et les villes de France, et au premier rang la ville de Paris, ont déjà répondu à ses efforts par d'amples libéralités.

Mes chers collègues,

Les Universités nouvelles seront ce que nous les ferons. C'est aux professeurs, c'est aux étudiants à les maintenir vivantes et agissantes. On disait, il y a quelques années, que nous nous étions laissé séduire par un mot sonore; montrons que sous ce mot il y avait déjà et qu'il y a, maintenant plus que jamais, une réalité.

Le Parlement a eu pleine confiance en nous. Sans restreindre le concours et l'efficace protection de l'État, il nous a concédé, avec des subsides plus étendus, une plus large autonomie.

Des pouvoirs publics, du chef de l'État, voici qu'après tant de marques de sollicitude nous en recevons une nouvelle et plus éclatante. Les fêtes de l'ancienne Université de Paris, encore que des noms glorieux de rois soient mêlés à son histoire, ne présentèrent jamais rien de comparable à la solennité d'aujourd'hui.

Le haut enseignement de France sait tout ce qu'il doit à la République : nous souvenant des « misères » passées, nous pourrions dire qu'il lui doit presque l'existence. Cette dette envers la nation et la Répnblique, nous saurons l'acquitter. Les Universités de France ne feront pas moins pour l'idée nationale que ne firent les Universités des nations voisines. Contemporaines du relèvement de la France, associées à ses épreuves, à ses espérances, à sa grandeur renaissante, elles seront, dans la paix comme pour la lutte, une force vive de la patrie, une resplendissante manifestation de sa puissance intellectuelle.

DISCOURS DE M. PIERRE BAUDIN, PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

Monsieur le Président de la République,

Messieurs,

En rappelant que le conseil municipal a pris une part considérable dans les dépenses de reconstruction de la Sorbonne et qu'il a souci chaque année, par d'importantes libéralités, d'aider au développement de l'enseignement supérieur, M. le Ministre de l'Instruction publique et M. le Président du conseil de l'Université m'ont invité en quelque sorte à prendre la parole.

En vérité, j'avais besoin d'y être encouragé, tant est périlleux l'honneur de parler devant cette assemblée.

L'éclat de cette solennité atteste son importance; mais ne dût-elle célébrer qu'un changement de nom, il faudrait bien reconnaître que certains noms sont par eux-mêmes une séduction et une force.

Considérez ce qui s'est passé, dès la promulgation de la loi du 11 juillet dernier, dans les villes pourvues d'un corps de facultés.

Les énergies d'émulation et de patriotisme local que la loi immédiatement antérieure avait provoquées se sont accrues soudain.

C'était à ce point que des Parisiens s'en sont émus; la prospérité de la grande ville était-elle donc menacée?

Installée dans des édifices commodément aménagés, armée d'un outillage scientifique capable à bref délai de satisfaire à toutes les exigences du progrès, pourvue d'un personnel enseignant qui est une élite entre les meilleurs, dirigée

par un administrateur éminent, l'Université de Paris n'a rien à redouter des concurrences qui s'annoncent.

Moins préparée à ces luttes fécondes de la science pour la science, elle serait encore invincible; car Paris tout entier lui est un incomparable auxiliaire.

Le mouvement vertigineux des affaires, l'extrême diversité des relations, la tumultueuse ardeur des polémiques, les manifestations multiples de la vie politique, littéraire et artistique, sont autant de facteurs d'éducation et d'instruction mutuelles; les rues de la cité, ses places, ses monuments, ses promenades, autant de pages de l'histoire nationale.

Il n'est pas une ville en France, à coup sûr, dans le monde peut-être, où soient condensés autant de sentiments et d'idées; pas une où la mentalité générale soit plus aiguisée et plus compréhensible.

Paris, ouvrier d'émancipation et de vérité, par ses écoles depuis la plus élémentaire jusqu'à la plus savante, par ses bibliothèques, ses musées, ses conservatoires, ses académies, ses théâtres, ses expositions, les salles de rédaction de ses journaux, les débats de ses assemblées, rayonne sans cesse dans l'atmosphère vibrante de lumière et de pensée.

Et c'est cette accumulation colossale de capitaux intellectuels et de bonnes volontés agissantes, cette solidarité de tous — penseurs, artistes, représentants de la nation ou de la cité — s'efforçant à la réalisation d'une humanité plus douce, plus belle, plus consciente de ses fins et de ses devoirs, qui, autant que son propre mérite, assurent à l'Université de Paris l'hégémonie et la gloire.

Pour vous, jeunes gens, qu'il soit permis à un ancien camarade, resté votre ami, de vous dire :

L'ère nouvelle qui commence comporte de nouvelles mœurs. La démocratie parisienne est intelligente et généreuse ; son contact est fortifiant ; fréquentez-la davantage mêlez-vous plus intimement à sa vie ; elle vous rendra plus qu'il n'est en votre pouvoir de lui donner.

A la jeunesse des écoles qui se pressait autour de sa chaire du Collège de France Michelet a dit : « Le mal du monde est là, il y a un abîme entre vous et le peuple ! »

De telles paroles seraient excessives aujourd'hui. L'abîme n'est plus qu'un fossé. Pour le franchir, il suffit des inspirations de votre cœur et du sentiment de votre responsabilité devant l'avenir.

DISCOURS DE M. ERNEST LAVISSE, PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES, SECRÉTAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Messieurs les étudiants,

Cette cérémonie ne pouvait s'achever sans qu'un professeur de l'Université vous adressât la parole. Nous avons besoin de vous parler aujourd'hui, car si nous n'obtenions pas l'adhésion sérieuse de vos intelligences et de vos volontés, toute l'œuvre laborieuse accomplie en un quart de siècle serait perdue. Il y aurait en France une loi de plus et un vieux mot rajeuni. Ce serait tout, et ce ne serait rien du tout.

Je voudrais donc vous dire brièvement ce que l'Université de Paris attend de vous ; mais, pour vous le faire bien entendre, il faut que je commence par vous résumer l'histoire de nos dernières années.

Si vous pouviez comparer l'ancien régime de notre enseignement supérieur au régime nouveau, voici les principales différences que vous découvririez. D'abord, la plus visible, celle des installations matérielles. L'enseignement supérieur était invraisemblablement mal logé. Il nous en coûte de médire des anciens logis que nous habitâmes comme étudiants et comme professeurs ; les premiers coups de pioche dans nos vieux murs furent pénibles. Étaient-ce les logis dans nos vieux murs que nous regrettions ou notre jeunesse ? Je crois bien que c'était notre jeunesse. L'amour de soi a de subtils détours ; ce que nous

prenons pour une piété envers le passé est souvent de la piété envers nous-mêmes. Vraiment, nous étions trop à l'étroit dans ces maisons antiques; il y faisait noir et triste.

En province, c'était pire qu'à Paris, naturellement. Il y a une vingtaine d'années, le directeur de l'enseignement supérieur visitant les salles des facultés d'une grande ville de province demandait s'il y avait longtemps qu'on avait fait sortir les chevaux. De tous les services publics, l'enseignement était le plus mal installé, et nous avons connu des villes où les Facultés étaient moins bien logées que les gendarmes. Aujourd'hui, la montagne Sainte-Geneviève est couverte de nos palais; les villes universitaires de province presque toutes ont leurs palais aussi, et les palais coûtent très cher. L'enseignement supérieur a donc fait fortune? Oui, par un admirable mouvement unanime, le Parlement, les villes, les départements lui ont fait une dotation royale, et c'est le signe manifeste du respect de notre pays envers la science, et de la confiance de notre pays en la science.

Pénétrez dans ces bâtiments magnifiques; il s'y trouve des laboratoires vastes et bien outillés, de grandes bibliothèques, et à côté des salles de cours, des salles de conférences. On voit bien qu'il y a de la place pour beaucoup de monde, et ce monde, c'est nous et vous, messieurs les étudiants. Nos anciennes facultés étaient surtout des maisons d'enseignement; des maîtres y travaillaient dans quelque coin, et quels coins! Si je vous faisais la descriptions des laboratoires de grands et illustres savants d'autrefois, vous n'en croiriez pas vos oreilles. Point de laboratoires pour les élèves, et à quoi auraient servi les salles de conférences dans des facultés où les maîtres et les élèves ne se rencontraient pas? Nos facultés nouvelles sont des lieux de travail : cela est encore une nouveauté.

Comparons l'enseignement à ces deux dates. Je dois d'abord, pour la justice, reconnaître et déclarer qu'il se trouva dans le personnel d'autrefois des hommes qui, revenant parmi nous, nous dépasseraient de la tête, mais ce n'est pas de la valeur des personnes qu'il s'agit. La méthode d'enseigner a beaucoup changé. Vos maîtres sont bien moins que jadis des orateurs *ex cathedra*; nous sommes descendus de nos chaires, on, si nous y demeurons, nous parlons d'un ton moins élevé. Nous affirmons moins que jadis; nous démontrons, nous montrons; nous vous disons : Écoutez, voyez et jugez. Les cours sont bien plus nombreux; une affiche d'une faculté d'aujourd'hui recouvrirait les affiches réunies des facultés d'autrefois et les déborderait. Parmi nos enseignements, il en est qui n'ont pas de sanction obligatoire dans les examens et sont purement scientifiques; il viendra un jour, nous l'espérons, où toute science, toute étude scientifique sera représentée chez nous. Autrefois notre fonction était d'enseigner la science faite : à présent, nous contribuons pour notre part à faire la science.

Enfin, si vous compariez les examens d'autrefois à ceux d'aujourd'hui, vous verriez que, peu à peu, nous y avons introduit, à côté des épreuves destinées à constater les connaissances générales, d'autres où vous montrez votre aptitude au travail scientifique personnel. Vous voyez donc que partout, de toutes les manières, nous vous convions à l'activité.

Ces réformes qui, plus ou moins vite, se sont accomplies ou s'accomplissent dans toutes les facultés, les ont moralement rapprochées. Au temps où celles-ci n'étaient que des corps enseignant et délivrant des grades en vue de fonctions très différentes, elles n'avaient pas besoin de se connaître. Elles ne se trouvaient réunies que sur le papier des annuaires et dans les cérémonies où s'avançait « le recteur suivi des quatre facultés ». Mais aujourd'hui, vous voyez le lien qui les rattache. En chacune d'elles se retrouve ce double office : transmettre les connaissances acquises, chercher les connaissances nouvelles. Partout vous êtes initiés à la science comme elle est aujourd'hui et aux méthodes pour faire la science. Nous vous transmettons l'héritage de vos devanciers et nous vous donnons les moyens de l'accroître. Vous apprenez où nous en sommes et la route pour aller plus loin.

Dans toutes nos facultés des problèmes sont étudiés, très divers, mais semblables en ceci qu'ils sont des problèmes dont la solution est cherchée selon des méthodes. Il est beaucoup de ces problèmes dont les données ne sont pas contenues dans le cadre unique de nos facultés; dans nos vieux cadres, nous avons pratiqué des ouvertures. Au-dessus des cadres s'est élevée, ou plutôt, car l'évolution n'est pas achevée, s'élève l'idée de la science en laquelle et par laquelle nous sommes unis. C'est ainsi qu'après un long effort bien conduit et bien soutenu, partis de la faculté isolée et se suffisant à elle-même, nous sommes arrivés à l'université. Nous formons, en effet, professeurs et étudiants de toutes les facultés, une corporation, — c'est le sens primitif du mot université, — la corporation de la recherche libre et perpétuelle.

Noble corporation, nous pouvons bien le dire, car elle travaille de son état à l'étude de la nature par les sciences, de l'homme par les sciences encore et par la critique des documents que les Lettres nous donnent sur l'humanité pensante, et le Droit sur l'humanité aspirant à l'ordre dans la justice.

Messieurs, si telle est l'Université, que doit être l'étudiant d'Université? C'est d'abord un étudiant qui étudie, bien entendu, et qui étudie beaucoup et d'une certaine façon. Si vous vous contentiez d'apprendre tout juste ce qu'il faut pour acquérir le droit d'exercer telle ou telle profession, vous seriez des étudiants ancien régime, des étudiants vieux jeu, des étudiants passés de mode.

Nous ne vous demandons pas l'impossible; vous ne pouvez tous devenir des hommes de science; cela, c'est l'affaire d'une minorité nécessairement très petite. Nous ne vous donnerons pas de conseils qui seraient magnifiques et prêteraient à l'éloquence, mais qui auraient le défaut de s'adresser à des personnages imaginaires. Nous nous adressons à vous tels que vous êtes, et pour vous demander ce que vous pouvez nous donner.

Je vais vous parler en toute franchise, n'est-ce pas? Nous vous aimons bien et vous êtes en effet aimables, car vous avez, jeunesse française, des qualités charmantes d'esprit et de généreuses qualités de cœur; vous comprenez vite et vous sentez vivement. On peut dire de vous comme de nos soldats qu'avec vous si vous êtes bien conduits, on irait au bout du monde. Mais, pour vous bien conduire, il faut d'abord vous dire des vérités. En voici quelques-unes :

Ce n'est pas toujours par vocation, c'est très souvent pour des raisons extérieures de convenance personnelle que vous entrez à telle faculté plutôt qu'à telle autre, et que vous faites « votre » droit, « votre » médecine, « vos » sciences ou « vos » lettres, pour employer l'inquiétant adjectif possessif dont vous vous servez. Vous êtes donc exposés à ne point apporter à vos études la sérieuse curiosité qu'il faudrait, à faire tranquillement votre petite affaire, comme on dit, à vivre doucement, trop doucement, au jour le jour, broutant l'herbe rencontrée, sans même lever la tête, pour mesurer du regard la prairie. J'ai connu un grand nombre de vos devanciers; je connais beaucoup d'entre vous, et je puis vous assurer qu'il n'est pas impossible de rencontrer un étudiant en histoire, par exemple, qui se résigne à savoir très vaguement ce qu'est l'histoire, comment elle s'obtient et par quelles méthodes.

Ce que je dis des étudiants en histoire, je pourrais le dire assurément de beaucoup d'autres. Or, votre premier souci doit être de bien définir pour vous-mêmes la science que vous étudiez, d'en comprendre l'objet et les méthodes, puis d'en apprendre, au moins à grands traits, l'histoire; car, si vous ignorez cette histoire, vous n'acquerrez pas l'idée du mouvement de la science, ni le sentiment du progrès, qui est le ressort de la vie intellectuelle, et l'embellit par l'espérance illimitée. Bien définir une science et la situer dans le temps, c'est se mettre en l'état philosophique nécessaire pour l'étudier, et s'élever déjà au-dessus de la condition redoutable de docilité passive.

Mais ce n'est pas tout. Chacun de vous, entendez-moi bien, — et comme je souhaite que vous m'entendiez et que vous me croyiez, — chacun de vous, à quelque Faculté qu'il appartienne, pourvu qu'il ait pratiqué l'apprentissage que nous lui offrons du travait personnel, qu'il ait manié les instruments de la re-

cherche et, placé devant les problèmes, les ait regardés avec l'intensité et la probité d'un regard clair, chacun de vous peut faire acte d'inventeur, ajouter une notion à l'énorme masse des notions acquises, ou bien discerner une erreur et la jeter au tas, énorme aussi, des notions de rebut. En cette opération créatrice, l'étudiant s'achève et l'homme commence.

Quiconque sait, non par ouï-dire, mais par son expérience propre, que la vérité s'acquiert, et comment s'acquiert une vérité; que l'erreur se réfute, et comment se réfute une erreur, est affranchi des traditions et des autorités, c'est-à-dire des servitudes; il croit à l'efficacité de l'esprit et, pour associer deux termes ordinairement opposés l'un à l'autre, il a foi en la raison. Il est donc prêt pour la vie comme il la faut vivre aujourd'hui.

Prêts pour la vie! C'est qu'en effet, Messieurs, l'Université entend vous élever, vous préparer, vous armer pour la vie, et il faut que vous sachiez qu'un étudiant à qui elle a donné la haute culture a des devoirs particuliers à remplir. Écoutez-moi bien. On dit que dans notre pays nous sommes tous égaux, ce n'est pas vrai; qu'il n'y a plus de privilèges, ce n'est pas vrai; c'est une de ces vérités d'apparence qui sont pires que des mensonges, car on ne s'en défie pas, et elles vous endorment dans les sécurités fausses. Souvenez-vous que l'existence qu'il faut gagner par le travail de ses mains est inquiète, rude, souvent cruelle. Vous y avez échappé par le hasard de la naissance, vous à qui est réservée une existence plus douce, plus heureuse et plus belle, vous êtes donc des privilégiés dans notre démocratie française, et tout privilège doit se payer. Vous payerez le vôtre en employant dans votre vie, quelle qu'elle soit, l'activité d'un esprit affranchi par la science.

L'esprit scientifique n'est inutile dans aucun métier. C'est un de ses caractères de n'admettre pas *a priori* que les choses ont le droit d'être comme elles sont, ni qu'elles doivent être du jour au lendemain bouleversées de fond en comble. Il est le critique toujours présent de nos actions et de nos idées, l'ennemi des habitudes où s'émoussent les énergies et de la béatitude de ceux qui sont en possession. Il se reconnaît à ce signe : n'être point satisfait.

Si un magistrat, en appliquant la loi, la juge, et, comme il est arrivé si souvent pour l'honneur de notre magistrature, en demande la réforme, il a l'esprit scientifique. Le fonctionnaire qui, projetant pour ainsi dire sa fonction hors de lui-même, la juge et détermine en quoi il est utile au public, en quoi superflu, en quoi nuisible, a l'esprit scientifique. Ah! si cet esprit était plus répandu, combien de cendres tomberaient de nos foyers qu'elles encombrent!

Vous ne serez pas tous des fonctionnaires, heureusement, mais tous vous serez des membres de la communauté française. Portez dans les mêlées de notre vie sociale la liberté de votre jugement. Vous êtes affranchis par l'éducation des débris de choses mortes que tant d'hommes portent en eux et dont le poids les étouffe. Vous êtes libres et lestes : marchez! Vous avez eu la bonne fortune d'avoir une vie mentale plus haute que celle qui a été donnée au plus grand nombre; votre devoir, c'est d'être la conscience libre, la raison désintéressée dans les batailles des passions, de dire leur fait aux égoïsmes aveuglés et d'éclairer les revendications tumultueuses et violentes.

Ah! mes amis, si vous voulez! Vous êtes plus de 10000 étudiants à l'Université de Paris. Quel contingent possible de bonnes volontés largement éclairées, actives et sincères! Nous avons besoin de vous, et nous vous attendons. Nous sommes placés entre l'espérance de réaliser la justice dans nos lois et dans notre société par la raison généreuse, et la crainte que les passions des uns et l'indifférence des autres nous précipitent dans les abîmes inconnus ou nous ramènent aux trop connus vieux abîmes. Cette espérance est sublime; cette crainte est affreuse : que deviendrait la France? Mes amis, nous vous attendons; si vous ne veniez pas, vous seriez des déserteurs!

Messieurs, vous ne vous étonnerez pas qu'après vous avoir parlé de votre devoir intellectuel, je vous aie parlé aussi de votre devoir moral. Une distinction est faite couramment entre l'intellectuel et le moral, mais elle est factice

et, par conséquent, provisoire. Le jour viendra, si lointain qu'il soit, où se concilieront et se confondront la science et la conscience, et l'on ne dira plus alors que le cœur a des raisons que la raison ne comprend pas. Ce mot de Pascal n'est qu'un mot. S'il fallait prouver que la raison a fourni au cœur les raisons qu'on prétend que le cœur lui objecte, la preuve ne serait pas si difficile. Le cœur est-il donc si tendre dans l'état de barbarie? et qui a vaincu la barbarie, sinon la raison! L'immense jonchée, que l'esprit scientifique a faite, d'erreurs et de mensonges, causes de tant de misères et de larmes, est une promesse de victoires à venir sur le mal.

Tels sont donc, Messieurs, vos devoirs d'étudiants d'Université, qui se résument en ces doux mots : générosité intellectuelle et générosité morale. Mais ce sont les devoirs des étudiants de toute Université. Avant de finir, je voudrais vous dire quelques mots en votre qualité d'étudiants de l'Université de Paris; c'est un titre qui sonne bien et fut glorieux jadis, et vous bénéficiez de cette gloire. Lorsque nous recevons de quelque Université lointaine une lettre adressée à l'Université de Paris, où l'on nous rappelle qu'elle est l'*alma mater omnium Universitatum*, nous nous rengorgeons. Serions-nous donc atteints de la manie archéologique qu'on nous a reprochée souvent? Non! l'Université que nous rêvions, que nous avons, est toute neuve, bien d'aujourd'hui, non pas retournée vers le XIIIe siècle, tournée vers le XXe. Mais, pour renier cette si glorieuse Université d'autrefois, il faudrait que nous fussions bien peu philosophes. Mes amis, je vais vous dire une grande vérité. La vieille Université de Paris, c'est nous, c'est vous, tels que nous aurions été; la nouvelle, c'est eux, étudiants et maîtres, comme ils seraient. Ils n'avaient pas prévu l'Université comme elle est aujourd'hui; nous ne prévoyons pas l'Université comme elle sera dans cinq cents ans. Ils ne connaissaient pas leurs erreurs, qui nous surprennent; nous ne connaissons pas les nôtres, qui surprendront.

Ne dénonçons point la solidarité avec le passé; replaçons-nous dans le courant des siècles. Se prolonger dans le passé, en même temps se prévoir, s'imaginer, se rêver dans l'avenir, c'est un état très élevé d'âme humaine où les misères de la vie fugitive s'apaisent dans le sentiment de la continuité de l'homme. Allons, voilà qui est fait! Nous ne datons plus du 10 juillet 1896, jour où fut promulguée la loi des Universités; nous datons du XIIIe siècle. Nous sommes des héritiers, mais prenons garde! Quel héritage! Le monde entier, tout le monde d'alors, venait chercher sur cette colline la sagesse. Paris! Les écrivains du XIIe et du XIIIe siècle l'appellent « une autre Athènes », la « reine de la science », le « séjour des sept sœurs divines ». Les théoriciens du moyen âge enseignaient que le monde est régi par trois pouvoirs : *Sacerdotium, Imperium, Studium*, la Papauté, l'Empire, l'Université; la Papauté était à l'Italie, l'Empire à l'Allemagne, l'Université à la France. Et l'Université était en effet un pouvoir qui, lorsque les autres s'eclipsèrent dans le désordre du grand schisme, prit un moment la direction du monde.

Grand héritage, vous voyez, que le nôtre.

Paris, il est vrai, n'est plus le siège unique, la lumière unique. La vie scientifique est répandue; tout est en circulation et en concurrence. Mais Paris, c'est tout de même Paris, tout de même une ville unique, parce qu'elle est un être. La preuve c'est que, tout entière, elle comprend à de certaines heures la même chose de la même façon; elle prend un commun visage éclairé d'une commune physionomie; elle a son attitude, ses gestes et ses paroles, comme une personne. Les caractères de cette personne sont une vive intelligence et une chaude générosité. Elle est, il est vrai, capable de coups de tête et même de folies; mais de bassesses, jamais. Elle pense et sent noblement. Puis quel merveilleux spectacle elle offre par la complexité de sa vie intellectuelle et de sa vie sociale, par le contraste de ses misères et de sa générosité. Intelligence, activité, générosité, sont donc les vertus nécessaires à l'Université de Paris.

Cette Université n'est point la seule en France. D'autres sont nées auxquelles

nous souhaitons autant qu'à nous-mêmes une vie énergique et heureuse. Elles exprimeront les diversités charmantes de ces terroirs intellectuels qui s'échelonnent de la Gascogne à la Lorraine, du Languedoc à la Flandre. Puissent-elles du moins les exprimer! La France est le seul pays d'Europe qui ne soit pas tout Nord et tout Midi ; son front est touché par les grandes vagues des mers septentrionales et son pied baigne dans le flot bleu de la Méditerranée. Ce n'est pas de trop de toutes nos aptitudes réveillées pour soutenir la concurrence où les Universités doivent être les champions de la France. Songez que cette concurrence n'est pas purement intellectuelle, puisque l'esprit est créateur de richesses matérielles, et aussi de droits et de justice.

Pour la soutenir et réhabituer le monde au respect de notre force intellectuelle, comme nous l'avons réhabitué au respect de notre force politique, il faut partout l'effort et le succès dans l'effort. Mais il appartient à Paris de mener le chœur de ses sœurs cadettes de France. Notre Université doit faire honneur à la grande ville qui lui donne son nom, lui témoigne généreusement sa sollicitude et la porte sur son vaisseau héraldique, dont la devise convient aussi à la science. La science, elle aussi, sur la mer immense, secouée par les vents, heurtée à des écueils, mais naviguant toujours, le cap sur la vérité et sur la justice inconnues.

M. le Président de la République a pris ensuite la parole :

En acceptant de présider cette solennité, le Président de la République a voulu, devant l'Université de Paris, apporter à toutes les Universités francaises, aux lycées, aux collèges et aux plus humbles écoles de nos campagnes qui forment le grand ensemble solidaire de nos institutions d'enseignement, le témoignage des sympathies nationales.

Nous savons quelle persévérance et quelle somme d'efforts, chez les étudiants comme chez les maitres, le succès est venu récompenser.

La République, qui a tant fait pour l'instruction du peuple, vient d'ajouter à sa gloire en relevant et en rajeunissant ces vieilles Universités dont la vie fut jadis si animée et si féconde.

En plaçant les Universités nouvelles sous le régime de la liberté intellectuelle la plus entière, la République a voulu que l'enseignement supérieur, inspiré, selon l'expression de Jules Ferry, des idées propres à chaque partie de la France, dans la variété que comporte l'unité du pays, acquît ainsi plus d'énergie et plus d'éclat.

En même temps que de la science, vous êtes, Messieurs, les serviteurs résolus et dévoués de l'idée nationale et de l'idée républicaine.

Au nom de la Nation et de la République, je salue l'Université de Paris à son berceau, et je souhaite à toutes les Universités françaises un long avenir de prospérité et de gloire.

Après cette allocution, M. le Président de la République a remis à M. Gréard les insignes de grand-croix de la Légion d'honneur, en lui donnant l'accolade.

La séance a été close par l'exécution du finale de *Roméo et Juliette*, de Berlioz.

Au moment où M. le Président de la République se retire, l'orchestre exécute pour la seconde fois la *Marseillaise*.

Après le départ du cortège, l'*Hymne russe* a été exécuté sur la demande des assistants restés dans l'amphithéâtre.

BIBLIOGRAPHIE

ÉMILE BOUTMY, *le Parthénon et le Génie grec.* — EUGÈNE RITTER, *la Famille et la Jeunesse de J.-J. Rousseau.* — LOUIS LÉGER, *Russes et Slaves.* — ADOLPHE JULLIEN, *le Romantisme et l'éditeur Renduel.* — G. GROSJEAN, *la France et la Russie pendant le Directoire.* — PAUL DE LILIENFELD, *la Pathologie sociale.* — RENÉ WORMS, *Organisme et Société.*

Le Parthénon et le Génie grec, par EMILE BOUTMY, membre de l'Institut, directeur de l'École libre des sciences politiques. — Paris, A. Colin, in-12° de XXXV-300 p., 1897. — Sous ce titre nouveau, beaucoup de nos lecteurs reconnaîtront sans peine un ancien petit livre qui leur fut un ami, un véritable livre de chevet pour tout fervent d'art grec et d'hellénisme. Voilà vingt-cinq ans et plus, en effet, que paraissait, au moment de la guerre, le premier écrit de M. Émile Boutmy, *Philosophie de l'architecture en Grèce*, un coup d'essai qui était un coup de maître. Le livre fit peu de bruit, car la parole n'était pas alors aux livres. Cependant, quand la fumée fut dissipée, l'estime discrète de ceux qui lisent et qui pensent s'attacha, toujours grandissante, à ces pages d'une si pénétrante psychologie, à ces pensées si délicates, revêtues d'une forme exquise. Ce petit livre, inconnu du gros public, a joui depuis lors, auprès d'une élite, d'une véritable renommée. Une génération d'artistes et d'archéologues l'a médité, l'a savouré. Les historiens français de l'art antique s'en sont nourris. C'est là qu'ont été puisées tant de remarques profondes, devenues aujourd'hui comme des aphorismes courants, et en quelque sorte anonymes : « L'architecture grecque n'aspire pas à être expressive, mais impressive. » — « Le paysage grec est une école de tempérance. » — « L'artiste grec n'est indifférent aux *dimensions* que parce qu'il est extrêmement sensible à la beauté des *rapports.* » — « Le Parthénon est un « cristal », et un cristal de l'espèce la plus simple, » etc. On pourrait allonger à volonté cette liste, tant ce livre est riche de formules qui sont toutes des définitions.

La *Philosophie de l'architecture en Grèce*, traité classique pour les travailleurs, n'en était pas moins devenue introuvable. Il fallait la rééditer. Fallait-il la récrire? Après tant d'années écoulées, tant de progrès de l'archéologie, on pouvait se poser la question. L'auteur, après mûre méditation (dont il nous fait part dans une fine préface), s'est justement avisé qu'un livre de ce genre, œuvre homogène d'une pensée juvénile et déjà adulte, n'était pas à recommencer, voire pas à corriger. Pour certaines retouches, longtemps l'auteur est trop près de son œuvre; et, « quand il cesse d'être trop près, on peut presque dire qu'il est déjà trop loin. » M. Boutmy s'est contenté de modifier le titre, qui répond mieux en effet, sous sa rédaction nouvelle, à l'objet de son livre; et, quant au reste, s'il a çà et là changé une expression, ajouté une ligne ou une note, à de très rares endroits, il a pu laisser intactes et présenter entières au lecteur l'ensemble de la composition et l'ensemble de la pensée primitive. Non

seulement en effet rien n'a vieilli dans ce livre depuis vingt-cinq ans mais les découvertes récentes n'ont rien apporté qui atteigne en quoi que ce soit la philosophie supérieure de ces pages, et elles ont apporté, par contre, beaucoup de choses qui les confirment.

D'où vient une si heureuse rencontre et un succès si exceptionnel? De ce que M. Boutmy est psychologue bien plus encore qu'archéologue; de ce qu'il a écrit un livre d'esthétique scientifique avec non moins de souplesse que de méthode; de ce qu'il a, enfin, un sentiment de la vie qui corrige à chaque instant chez lui ce que la rigueur de la méthode pourrait avoir d'absolu. Il dit bien que la découverte de Taine lui procura une sorte d'enivrement, et qu'il conçut son livre sur le Parthénon comme un exemple développé, un cas d'application de cette découverte. A l'entendre, il n'aurait fait qu'œuvre de disciple. Je crois qu'ici sa modestie l'a trompé. Sans doute il a retenu de Taine les grandes lignes, et l'organisation de la pensée; sans doute on retrouve chez lui, faite du plus loin au plus près, comme en une succession de cercles concentriques, l'enquête sur la *race*, et le *milieu* (le *moment* n'est qu'à peine indiqué, et c'est pour ainsi dire la seule lacune qui se fasse sentir dans l'ensemble); mais si je retrouve ici l'esprit de Taine, je n'y retrouve heureusement plus son procédé. Autant tout est dur, arrêté, sec, *systématique* au pire sens du mot, chez Taine, autant tout ici est lié, aisé, naturel, *en libre jeu et en souplesse*. En lisant le premier, on le soupçonne d'a oir fixé l'objet vivant dans des cadres à lui avec le marteau et les tenailles; ainsi la Force et la Violence clouant sur le rocher mythologique le Titan trop remuant à leur gré : il y a chez Taine du Procuste. Sous prétexte de donner la vie à son sujet, il lui inflige au préalable quelques légères opérations dont le premier effet est de le tuer. Après quoi, il l'anime par l'étincelle galvanique, et il fait marcher son automate, son mort. Bien moins brutale, bien plus « spirituelle » est la maîtrise de M. Boutmy. C'est d'une main aussi sûre que légère qu'il touche aux secrets ressorts de la vie d'un peuple. Il les manie si délicatement que nous croyons les voir jouer nous-mêmes; rien n'y est forcé ni faussé; derrière ceux qu'on nous montre nous sentons ceux qu'on devine, et nulle part nous ne sentons chez M. Boutmy ce qu'on sent chez Taine, *le mur*. Il en résulte que nous le suivons de cercle en cercle, ou plutôt, pour laisser ici cette expression dantesque qui conviendrait mieux à Taine, — de spirale en spirale, et que nous le suivons sans résistance jusqu'où il nous veut mener. Faire en effet tout un livre sur cette donnée que « le Parthénon contient et cache toute une psychologie », est une entreprise très haute, très délicate, qui, à côté de neuf dixièmes ou de quatre-vingt-dix-neuf centièmes de vérité, ou de philosophie, ou de science profonde, contient un rien, un centième de déterminisme excessif, ou de gageure. Pour que tout aboutisse à l'effet promis, il faut analyser, subtiliser, raffiner à l'extrême. Mais ce raffinement lui-même, M. Boutmy en fait un tel charme, et il le place toujours si habilement dans le droit fil de la vérité morale et psychologique, que l'impression de gageure s'évapore pour ne laisser que celle d'art et de vraisemblance. Dès lors, la méthode étant en quelque sorte purgée par elle-même de ses propres défauts (suivant le vieux mot d'Aristote), il ne reste plus qu'un livre accompli quant au plan, quant à la pensée, quant à la forme. Le *Parthénon et le Génie grec*, je n'hésite pas à le dire,

est à sa manière un petit chef-d'œuvre. Il faut le placer dans sa bibliothèque intime, parmi les livres de choix, tout à côté de la *Délicatesse dans l'art*, de C. Martha, et pas très loin de cette étincelante fantaisie, si solide et si *construite* au fond sous son appareil brillant ou brillanté, que V. Cherbuliez a écrite jadis sous le titre d'*Un cheval de Phidias*.

La Famille et la Jeunesse de J.-J. Rousseau, par Eugène Ritter, doyen de la Faculté des lettres de Genève; Paris, Hachette, in-12 de 305 pages, 1896. — M. Eugène Ritter, écrivain genevois, n'est pas connu seulement des lecteurs de cette *Revue :* il a une véritable notoriété en France pour ses ingénieuses et heureuses recherches sur J.-J. Rousseau. Malgré leur dispersion dans une foule de recueils, celles-ci n'ont pas échappé aux critiques qui se sont occupés récemment de cet attrayant et redoutable sujet; et, quoi que paraisse croire M. Ritter, ces critiques sont nombreux. Il est vrai que leur enquête a surtout été morale, littéraire ou pédagogique : MM. Anatole France, Jules Lemaître, Ferd. Brunetière, Émile Faguet, Compayré, etc., sans négliger précisément l'homme, se sont surtout attachés à ses idées, ce qui n'est pas la pire manière de lui rendre son hommage. Mais, même dans le domaine de la recherche érudite, Rousseau a ses fidèles. Les deux gros volumes de M. Henri Baudoin, quelques réserves qu'on puisse faire sur certaines tendances, ne sont point du tout méprisables; et d'autre part un ouvrage tel que l'édition critique du *Contrat social* par M. Dreyfus-Brisac fait honneur aux érudits français. Sans doute nous manquons encore, sur Jean-Jacques, d'un travail analogue à celui de M. Bengesco sur Voltaire, et la plainte de M. Ritter est sous ce rapport en partie fondée. Qu'est-ce que cela prouve? Si nous insistons sur ce point, c'est que M. Ritter nous paraît « avoisiner une erreur », comme on disait jadis, quand il semble croire que cette infériorité d'*édition* de Rousseau en France est la preuve que son rival occupe l'attention plus que lui. C'est bien, je crois, le contraire qui est la vérité, et cela pour bien des raisons. Si l'érudition française ne s'est pas emparée de tout Jean-Jacques comme elle s'est emparée de tout Voltaire, c'est qu'il est malaisé, pour des chercheurs parisiens, — ou même provinciaux, — de suivre à la piste cette espèce de chemineau de la littérature révolutionnaire. Où ce nomade n'a-t-il point déployé sa tente pour la replier le lendemain? C'est donc par la force des choses, et non par indifférence ou dédain, que la matière critique d'une édition définitive de Rousseau s'élabore loin de Paris, sur ces pays frontières entre lesquels sa nature, comme son influence et son esprit, demeurent indivis. Longtemps encore, sans doute, c'est en Savoie, dans le pays de Vaud, à Neuchatel, à Genève enfin et surtout, que s'organisera peu à peu le substratum fertile sur lequel se construira enfin quelque jour, là ou ailleurs, le monument qu'attend Rousseau, monument qui tiendra dans la librairie et dans les lettres une place proportionnée à celle que Rousseau occupe dans l'esprit et la pensée contemporaine. Et par là je ne dis pas peu.

Si M. Ritter s'afflige de cet état de choses, c'est qu'il est singulièrement modeste. Quant à moi, je ne vois à cette nécessité que des avantages, si je considère tout ce que les écrivains *russoæphiles* (qu'on me passe le néologisme) ont déjà tiré de l'obscurité. Autour du Léman, côté suisse et côté français, ils sont là une pléiade d'obstinés et sagaces

fouilleurs, qui peu à peu renouvellent les questions. C'est M. Mugnier, à Chambéry; M. Fritz Berthoud, à Neuchatel; M. A. de Montet, à Lausanne; M. A. Jansen; M. Louis Dufour Vernes; M. Théophile Dufour, etc., à Genève. J'en passe, et m'en excuse. M. Eugène Ritter, lui, est comme au centre de cette phalange, bien placé pour découvrir à son tour (et, de fait, il a beaucoup découvert), mais mieux placé encore pour savoir tout ce qu'ont fait ses émules, ce qu'ils font, ce qu'ils feront. Le champ d'exploration est ainsi divisé en quelque sorte à l'amiable; et, nul ne nuisant au voisin, tous travaillent en somme à faciliter la tâche du biographe de l'avenir, de celui qui aura l'esprit de venir à point pour faire la somme de tous ces excellents travaux de détail. Heureux celui-là! Nous aimons à penser que sa reconnaissance égalera les services éminents que lui rendent ses actuels prédécesseurs.

Quand je dis travaux de détail, il faut s'entendre. Le livre de M. Ritter que je signale aujourd'hui est déjà plus que cela. A côté des questions de faits et de documents, il aborde des idées générales fort intéressantes. M. Ritter pourrait même, peut-être, se faire le biographe définitif dont je parlais tout à l'heure, s'il ne s'abstenait, par une sorte de point d'honneur, de toucher aux questions dont ses émules ont fait comme leur propriété. De telle sorte qu'il nous donne seulement du sien; et si, par là, il est tout à fait original, d'autre part les lacunes volontaires de son livre le réduisent à n'être qu'un livre d'appoint, ou de contribution. On désirerait mieux ou plus, chez un auteur aussi sagace et si admirablement informé.

Mais enfin, quel est cet appoint? car il est temps de le dire. C'est d'abord une reconstitution très curieuse de la famille de Jean-Jacques. Ses ascendants paternels et maternels y sont étudiés, *restaurés*, en quelque sorte, grâce à des archives municipales ou consistoriales. « Il est très utile (dit Sainte-Beuve, invoqué par M. Ritter) de commencer par le commencement, et de prendre l'écrivain supérieur dans son pays natal, dans sa race. » La race de Rousseau est française et calviniste; elle devint genevoise sans trop d'effort : une certaine rudesse native, jointe à quelque raideur, y aidait. Chemin faisant, grâce au développement de l'esprit public, à l'immigration française, aux mariages et au mélange des sangs, cette race de solide et forte bourgeoisie se diversifie, s'altère. Un à un, on voit germer les penchants, irréguliers ou charmants, qui, concentrés en un seul descendant, en un être d'élection, nourriront en lui la sève du génie. Le goût de la musique, voire de la danse, est marqué chez les aïeux de Rousseau, et leur vaut à l'occasion une semonce du Consistoire. Le grand-père maternel de Rousseau n'a point observé à la lettre ce commandement, que le pasteur lisait jadis tous les dimanches du haut de la chaire : « Tu ne paillarderas point. » Aussi, est-il mort à 33 ans... La mère de Rousseau, Suzanne Bernard, étant jeune fille, s'est un soir échappée de chez elle, pour aller voir, déguisée en paysanne, les farces qu'on jouait sur un petit théâtre. Une de ses tantes a « anticipé le mariage ». Quant à son père, déjà artiste plus qu'ouvrier, il a eu l'humeur très aventureuse, il a couru le Levant, et n'a regagné le gîte que pour laisser ensuite son enfant à l'abandon. Tous ces traits, et d'autres, nous préparent à mieux comprendre Jean-Jacques. Mieux encore nous le font pressentir les chapitres si substantiels, si curieux, intitulés : *Madame de Warens et le piétisme romand* et

les Idées religieuses de Jean-Jacques Rousseau. Il y a là des pages telles qu'un Genevois seul peut les écrire. Il faut avoir connu les âmes de là-bas, avoir respiré leur atmosphère, pour retrouver aussi sûrement les vraies sources de Rousseau. M. Ritter attribue à Mme de Warens une influence décisive sur la formation *morale* (j'emploie ce mot à dessein) de J.-J. Rousseau. Il a sûrement raison. Sans doute il ne voudra pas s'en tenir là, et il voudra tenir envers le lecteur l'engagement que semble promettre un livre si court et si plein, qui apprend beaucoup, et qui donne non moins à réfléchir.

Russes et Slaves, Études politiques et littéraires (Deuxième série), par Louis Léger, professeur au Collège de France. — Paris, Hachette, in-12 de 357 p., 1896. — Au moment où ce nouvel ouvrage de M. Léger paraît avec tant d'opportunité, — c'est-à-dire vers l'époque des fêtes franco-russes, — nous voudrions surtout de ne pas sembler rendre à l'auteur un hommage d'occasion. Si ce livre a, plus qu'aucun de ses devanciers, une actualité supérieure, c'est un mérite dont le lecteur lui saura certainement gré ; mais il ne faudrait pas voir dans cet à-propos le mérite unique de ces études. C'est un surcroît de succès que les circonstances attribuent à M. Léger, et en toute justice, car nul n'a mieux mérité que lui d'être récompensé par les événements d'une œuvre qui a toujours devancé les événements. Voilà plus de trente années que M. Léger s'est donné la tâche, malaisée s'il en fut au début, de nous faire connaître le monde slave. Voilà plus de trente ans qu'il multiplie les livres, les études, les cours, les conférences : ici écrivant une histoire d'Autriche-Hongrie, dont les parties contemporaines sont les plus remarquables, là, tournant et retournant toutes les questions, politiques, ethnographiques, qui ont trait à cette foule aux cent têtes, à ces races inextricables dans leur diversité *une* et unique, peuples de Bohême et de Bulgarie, Croates et Serbes, Russes et Polonais, avec leurs succédanés. Dans sa chaire au Collège de France, il a pris par tous les bouts les problèmes si complexes du slavisme; et, dans sa chaire à l'École supérieure de guerre, il a mis au service de nos officiers russophiles sa connaissance technique d'une langue hier encore inconnue chez nous.

A parcourir simplement la *table générale* qu'il a dressée à la fin de ce dernier volume, on s'aperçoit que rien de ce qui intéresse le slavisme ne lui est étranger; il est proprement (d'autres l'ont dit avec plus d'autorité que nous) le slaviste universel.

L'ouvrage qui nous occupe, le second d'une nouvelle série, se fait remarquer, comme les précédents, par une savante variété. Il contient des études, des leçons, des notes de voyage. A la première catégorie appartient, notamment, un travail curieux sur la comédie russe au XVIIIe siècle. Les deux comédies de Von Vizine, dont M. Leger nous offre des extraits, le *Brigadier* et le *Mineur*, — la seconde surtout, — présentent un vif intérêt : la force du trait comique et l'originalité des mœurs russes percent, d'une façon parfois géniale, à travers de lointaines imitations françaises. La leçon sur la chaire de littératures slaves au Collège de France est un véritable document. Quel progrès accompli dans notre haut enseignement depuis 1840! Et quel bizarre professeur que le grand poète Mickiewicz, l'illuminé, le mystique, au cours duquel les Polonais venaient pleurer en souvenir de la patrie! M. Léger

après avoir caractérisé cet étrange initiateur du Collège de France, remet en lumière ce poète et analyse avec une admirative sympathie son épopée de *Messire Thaddée*, qui étincelle de beautés de premier ordre. Non moins heureux dans ses alertes notes de voyages, M. Léger nous narre son dernier voyage en Bohême en 1895. Il a joliment marché depuis vingt ans, ce passionné et passionnant peuple tchèque, qui a conquis peu à peu sur l'allemand son art, puis sa langue, puis son haut enseignement! C'est un grand événement que la fondation d'une université tchèque, et cette fondation est une tardive justice rendue à la patrie de Coménius.

Tels sont les principaux sujets que l'auteur traite en maître et comme en se jouant. Ses trois prédécesseurs du Collège de France avaient surtout cultivé, le premier, la littérature, le second, l'ethnographie, le troisième, la philologie. C'est cette triple tâche que M. Léger embrasse aujourd'hui et soutient à lui seul, avec une fécondité de ressources qu'il est presque superflu de louer, tant il convient de l'admirer.

Le Romantisme et l'éditeur Renduel (*souvenirs documents, illustrations, vignettes, caricatures*, etc.), par ADOLPHE JULLIEN. — Paris, Fasquelle, in-12 de 284 p., 1897. — M. Adolphe Jullien n'a pas cédé seulement à une fantaisie de collectionneur en faisant paraître ce petit volume, bourré d'anecdotes et bigarré de lithographies rares ; il y a, de l'historien, et même du psychologue dans son cas. Ancien ami, — jeune ami, — du vieux Renduel retiré du romantisme et des affaires avant sa quarante-cinquième année, devenu plus tard l'héritier de ses papiers et de ses curiosités, M. Jullien s'est dit avec raison qu'il y avait dans ces traités, dans ces lettres intimes d'auteur à éditeur, plus d'un trait de caractère à recueillir, plus d'un document littéraire à exhumer. Les révélations sont piquantes, et ne vont jamais jusqu'à l'indiscrétion majeure. Du reste, il a mis du temps à jaser, et ceux dont ils parlent sont tous morts, parfois plus que morts. Sans les dénigrer, il les fait mieux connaître. Et c'est chose intéressante, assurément, de voir les romantiques par le côté des affaires.

D'abord Renduel, qui fut par excellence l'éditeur du romantisme. Droit et adroit, aventureux à bon escient, généreux par tempérament sans doute, mais surtout heureux en ses hardiesses, et rendu plus large par ce fait, tel nous apparaît ce *jeune* de la librairie 1830. Car ce fut un jeune, un entreprenant plus encore qu'un entrepreneur, d'ailleurs admirablement secondé par sa femme. Il avait le flair, et sut comprendre son époque, et attirer à lui tous les astres errants de la nouvelle pléiade, depuis les grandes planètes jusqu'à l'étoile de troisième grandeur. Il fut pour presque tous un bourru bienfaisant : des conseils, des éditions glorieuses, et de l'argent le plus possible, voilà ce qu'il leur fournit. Lui-même n'y perdit point, semble-t-il, puisque après une douzaine d'années de fièvre littéraire et commerciale (intense il est vrai, et capitale dans l'histoire des lettres), il put satisfaire aux exigences de sa santé et se retirer dans une châtellenie bourgeoise de la Nièvre, où il mourut plein de jours, maire et ignoré.

Voici maintenant ses auteurs, ses obligés et ses amis à la fois. Quel tourbillon de petits papiers autour de Renduel! que de traités, de

comptes, de billets, de réclamations, de confidences, de besoins révélés! Que de calculs aussi, de défauts soigneusement dérobés au public, de masques déposés, d'attitudes nouvelles, bref, que de *nature* en petits documents, au fond d'un tiroir d'éditeur! Tous ces gens-là ne demandent à Renduel que ce que Renduel peut leur donner, c'est-à-dire de l'argent. Mais que de façons différentes de demander! Il y a la façon ribaude et truande, toujours sympathique au fond, de ce grand enfant de Théophile Gautier, mort étudiant de soixantième année; il y a celle, quémandeuse et urgente de Charles Nodier, joueur effréné (qui l'eût cru?) qui criait au matin après certaines nuits : « J'ai *besoin*. BESOIN ! », faisant ainsi chorus avec Frédéric Soulié, plus naturellement pauvre. Il y a le côté des dames auteurs, et il est fourni, — passons. Il y a enfin la façon sereine, olympienne et surtout impitoyable d'un Hugo, imposant des traités léonins, et organisant sa réclame avec une perfection que notre fin de siècle n'a pas dépassée. Hugo se laisse payer, avec la condescendance d'un Dieu, l'édition entière du *Roi s'amuse* qu'il aurait dû rembourser au contraire, aux termes du traité. Hugo laisse croire d'ailleurs, plus tard, à l'âpreté de Renduel; Hugo ne lance pas seulement ses ouvrages ou ses discours *à prononcer* au moyen de petites notes que Renduel fait recopier, il lance encore sa maîtresse, Juliette Drouet, par la même occasion. Il est homme à mêler, à confondre si bien dans le même volume de vers (*les Chants du Crépuscule*) l'amour conjugal et l'autre, qu'il excite l'indignation de Sainte-Beuve. Un duel faillit s'ensuivre, que Renduel arrêta de ce mot admirable, adressé à Sainte-Beuve: « Est-ce qu'un duel est possible entre vous deux, *entre deux poètes?* » Sainte-Beuve fut ravi, et désarmé. C'est égal, il faut marquer un fort bon point à ce Sainte-Beuve-là, celui de 1835; car il y en eut plusieurs. Je crois même qu'ils étaient déjà plusieurs...

Il ne manquait plus, pour accentuer le piquant d'un pareil livre, que de le voir signé par un avocat, devenu depuis un critique musical éminent, aujourd'hui historiographe à ses heures, et partout homme de talent et de tact, excepté lorsque, en finissant, il déchire trop facilement et trop gratuitement Paul Albert. Si Paul Albert vivait, M. Jullien n'aurait pas eu le dernier.

La France et la Russie pendant le Directoire, par G. GROSJEAN. — Paris, Lecène et Oudin, in-16° de 103 p., 1896. — Sous ce titre, M. Georges Grosjean nous fait connaître les péripéties intéressantes d'une négociation qui fut engagée, il y a cent ans, entre le Directoire et l'empereur Paul Ier. Il nous montre que le tsar avait alors la pensée, en se rapprochant de la France, de maintenir en leur place l'Autriche et la Prusse.

L'étroite union de la France et de la Russie était donc alors déjà nécessaire pour maintenir l'équilibre que les menées ambitieuses des Hohenzollern menaçaient de rompre.

Le petit livre de M. Grosjean est écrit avec une élégante précision. L'auteur a tracé d'une plume alerte un vif croquis de la politique prussienne de M. de Haugwitz, et il a mis habilement en scène les négociateurs français et russe, Caillard et le comte Panine.

En résumé, l'étude de M. Grosjean est utile et agréable. Il faut la lire.

S. ROCHEBLAVE.

La Pathologie sociale, par PAUL DE LILIENFELD. — Paris, V. Giard et E. Brière, 1896. — L'auteur, partant de l'assimilation entre la société humaine et l'organisme animal, entreprend de ce point de vue une théorie des troubles et des désordres sociaux à laquelle il donne le nom de pathologie sociale.

Quelle que soit la valeur de la théorie générale sur laquelle l'auteur se fonde et de la manière particulière dont il entend la constitution de l'organisme social, tout le monde reconnaîtra que son livre est d'une lecture à la fois facile et intéressante et qu'il contient une grande abondance d'observations curieuses et d'idées ingénieuses. C'est, précisément pour cela, un de ces livres qu'on ne saurait analyser sans en donner une idée inexacte, les cadres généraux valant moins par eux-mêmes que par la matière dont ils sont remplis. Nous l'avons lu pour notre compte avec beaucoup d'intérêt et ne doutons pas qu'il n'intéresse aussi nos lecteurs.

Organisme et Société, par RENÉ WORMS. — Paris, V. Giard et E. Brière, 1896. — De tout temps on a relevé entre les sociétés humaines et les organismes de frappantes analogies. La biologie contemporaine a, d'autre part, démontré que les corps vivants, malgré l'unité organique et psychique qui est leur caractère le plus apparent, sont constitués par des millions de cellules, organismes élémentaires doués d'une vie propre, à certains égards indépendante et morphologiquement assimilables à quelques animaux ou végétaux inférieurs dits unicellulaires. Cette constatation, écartant l'obstacle le plus grave que rencontrait autrefois l'identification du corps social et du corps vivant, devait conduire à la reprendre d'une manière systématique et à la pousser aussi loin que possible. C'est ce qui en effet s'est produit. Divers philosophes et sociologues se sont complu à comparer en détail les sociétés et les organismes et à tirer de cette comparaison des conséquences parfois divergentes. C'est cette comparaison que M. Worms reprend à son tour à sa manière, discutant les objections dirigées contre le principe général de l'assimilation, discutant aussi un grand nombre des analogies de détail signalées par ses devanciers. Il est loin néanmoins de pousser la thèse à ses conséquences extrêmes. Si la société est pour lui un organisme, elle n'est pas que cela. La nature intellectuelle et morale des éléments qui la composent en font un tout d'une espèce particulière, plus différent des animaux et des végétaux que ceux-ci ne le sont les uns des autres et que l'auteur propose d'appeler un super-organisme.

Quoiqu'il attache à la comparaison qu'il développe une grande importance méthodologique, il ne va pas jusqu'à y voir un procédé démonstratif et reconnaît qu'en tous les domaines de la sociologie, les faits propres à cette science doivent être étudiés en eux-mêmes, abstraction faite de leurs analogues biologiques.

Les deux ouvrages que nous venons d'analyser font partie de la *Bibliothèque sociologique internationale* publiée par M. R. Worms et qui comprend déjà sept volumes.

G. NOEL.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TOME II DE LA SEIZIÈME ANNEE

ARTICLES DE FOND

Pages

L'Enseignement social à Paris, par **Dick May** 1

L'École de Strasbourg au XVIe siècle, par **M. Th. Engel** (suite). . . 30

Calvin, fondateur de l'Académie de Genève, par **M. Charles Borgeaud** 97, 328, 425

Les Étudiants étrangers et le doctorat ès lettres français, par **M. Adolphe Zund** 112

Création d'une agrégation de langues modernes, par **M. L. Alekan**. . 132

Deux Universités : Strasbourg et Nancy, par **M. Ferdinand Lot**. . . 138

L'Idée de l'État (HENRY MICHEL), par **M. Eugène Blum** 209

La Faculté de philosophie en Allemagne et les Facultés des lettres et des sciences en France, par **M. Ferdinand Lot** 225

Henri Marion, par **M. E. Boutroux** 289

Le Baccalauréat, par **M. Henri Salomon** 312

Ouverture des conférences à la Faculté des lettres de l'Université de Paris : Discours de **M. Hauvette** 385

Ouverture des cours à la Faculté des sciences : Discours de **M. Darboux** 398

Le Jansénisme des Pensées de Pascal, par **M. Maurice Souriau** . . . 401

Leçon d'ouverture du cours de science de l'éducation, par **M. F. Buisson**. 481

Les Séminaires philosophiques et l'état actuel des études de philosophie aux Universités de Berlin et de Leipzig, par **M. Élie Halévy**. 504

L'Enseignement de l'histoire dans ses rapports avec l'histoire de la civilisation, par **M. H. Flemming** 522

Le Roman politique dans l'Italie contemporaine, par **M. Dejob**. . . 529

Hommage à M. Gabriel Monod 547

ACTES ET DOCUMENTS RELATIFS A L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Pages.

Rapport présenté par M. Picavet à la Société d'Enseignement supérieur sur la réforme du baccalauréat classique. 53
La réforme du baccalauréat : Discussion de la Société d'Enseignement supérieur dans ses séances des 7 juin, 14 juin et 5 juillet 1896 63
La loi sur les Universités devant le Sénat. 155
Université de Paris : Programme des enseignements pendant l'année 1896-1897 175
La réorganisation de l'agrégation des Facultés de droit : Rapport présenté au Conseil supérieur de l'Instruction publique par M. Esmein 243

REVUE RÉTROSPECTIVE DES OUVRAGES DE L'ENSEIGNEMENT

Diderot et Catherine II (E.-D.-B.). 346

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT (par M. E. Stropeno)

France. — *Paris :* Conseil général des Facultés (juin) 74
Conseil académique 74
Association générale d'Alsace-Lorraine : subventions accordées à l'instruction publique en 1895 256
École d'anthropologie : L'évolution et l'idéal de la pédagogie (cours de M. Letourneau). 256
Liste des cours libres autorisés pour l'année 1896-97. 554
Conseil général de la Seine : Documents relatifs à l'instruction publique 564
Départements. — *Enseignement supérieur libre :* les Facultés catholiques de Lyon en 1894-95. 75
L'extension universitaire clermontoise. 75
Clermont : Décentralisation universitaire. 449
Travaux des Facultés en 1894-95 : Grenoble 76
Lille. 142
Lyon. 260
Montpellier 352
Nancy. 355
Poitiers 442
Rennes 445
Toulouse 556

Pages.
Marseille : La Faculté municipale de droit. 563
Nancy : L'Institut chimique de la Faculté des sciences. 564
Alsace-Lorraine : Université de Strasbourg 359
Étranger. — Allemagne : Créations prévues au budget de 1896 pour les Universités de Prusse 80
Les femmes aux Universités (Breslau, Carlsruhe, Gœttingen). . . 265
Le choix des livres classiques dans l'enseignement secondaire. . 362
Statistique des examens d'État en 1894-95 450
L'Université de Heidelberg et ses rapports avec la France 450
Angleterre. — *Oxford :* Réglementation du nouveau grade de bachelier ès lettres ou ès sciences. 267
Autriche-Hongrie : Fondation du collège « Baron Joseph Eötvös » à Budapest 81
Statistique (maîtres et étudiants) des Universités et Écoles techniques supérieures en 1894-95 (tableaux). 83
Budapest : Les femmes à l'Université. 266
Belgique : Université libre de Bruxelles. 454
Italie : Discussion du budget de l'Instruction publique à la Chambre des députés italienne 148
Les Écoles savantes de Rome. 564
Portugal : Université de Coïmbre (étudiants en 1894-95) 268
Russie : Allocations accordées pour les diverses branches de l'enseignement en 1896 81
Suisse : Bâle, Fribourg, Genève 268
Statistique des Universités et du Polytechnicum de Zurich. . 451, 53
Colonies anglaises : Australie. 150
Amérique du Nord. — *États-Unis :* Université John Hopkins (étudiants en 1896) 269
Amérique du Sud. — *Pérou :* Examens d'entrée à l'Université. . . 362

NOUVELLES ET INFORMATIONS

Le 25e anniversaire de la fondation de l'École libre des sciences politiques : discours de M. Boutmy. 88
La loi sur les Universités 90
Examens de doctorat. 90
Le premier docteur ès sciences politiques et économiques. . . . 91
Nominations de MM. Buisson, Bayet, etc.. 91
Le Conseil supérieur de l'Instruction publique : discours inaugural de M. Rambaud, ministre. 191
Discours prononcé par M. Rambaud aux obsèques de M. Spuller. 192
Discours prononcé par M. Rambaud à l'inauguration du monument de Jules Ferry, à Saint-Dié 195
Extraits du discours prononcé par M. Rambaud à la distribution des prix du Concours général. 199

Pages.

Un éloge de Pasteur : discours prononcé par M. Duclaux au banquet annuel de l'Association générale des Étudiants de Paris . 270
M. Lavisse à l'Orphelinat d'Alsace-Lorraine. 272
Discours prononcé par M. Rambaud, ministre, à la distribution des prix de l'Association polytechnique 275
Les cours de vacances de l'Alliance française : discours inaugural de M. Gaston Paris 277
L'Union morale : discours prononcé par M. Boutroux à la distribution des prix du lycée Henry IV. 279
F.-E. Rieder, nécrologie 364
Comité pour le monument de Jules Simon. 364
Examens d'admission à l'École spéciale d'architecture. 365
L'École de Fontenay-aux-Roses 456
Listes des cours du Collège libre des sciences sociales. 458
L'inauguration de l'École coloniale. 459
Nécrologie : Notices sur MM. d'Hulst, Challemel-Lacour, F.-F. Tisserand, Auguste Kékulé (E. D.-B.) 461, 462
Les syndicats universitaires : déclaration ministérielle faite à la Chambre des députés le 12 novembre 1896. 462
La Grande Encyclopédie. — Livraisons 550 et 551 : articles de MM. Ph. Ruyssen (Horace Maun), A. Pougin (l'ancien théâtre du Marais) ; E. Charavay (Marat ; le général Marceau), 203. Livraison 554 : notice biographique sur feu M. H. Marion 463
L'inauguration de l'Université de Paris. 570

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Circulaire du 10 juillet 1896 relative à la constitution des Universités. 282
Arrêté du 23 juillet portant réorganisation de l'agrégation des Facultés de droit. 283
Circulaire du 21 juillet relative aux étudiants en médecine étrangers 284
Arrêté du 1er juillet fixant la liste des matières pouvant donner lieu à la délivrance des certificats d'études supérieures correspondant aux enseignements des Facultés des sciences 285
Circulaire du 5 juillet relative au baccalauréat. 287
Circulaire du 30 juin relative au nombre des aspirants à admettre à l'examen du certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes dans les lycées et collèges de jeunes filles. 288
Circulaire du 18 mars relative aux remises dans les lycées de garçons et de jeunes filles. 366
Circulaire du 30 mars relative aux bourses dans les lycées et collèges. 368

Pages.
Circulaire du 31 mars instituant des Comités de patronage dans les lycées et collèges de jeunes filles 370
Arrêté du 20 avril instituant une Commission chargée d'examiner les simplifications possibles de l'orthographe française 371
Décret modifiant le taux des rétributions scolaires exigibles dans les lycées des candidats aux Écoles centrale, navale, de Saint-Cyr et à l'Institut agronomique. 371
Circulaire du 11 mai relative au même objet. 372
Décret du 23 juillet attribuant au lycée de Digne le nom de lycée Gassendi 372
Circulaire du 23 juillet relative aux dispenses d'examen des pharmaciens de 2e classe. 373
Circulaire du 27 juillet relative à la fixation des vacances dans les écoles primaires publiques, et arrêté conforme. 374
Arrêté du 30 juillet désignant les Facultés des lettres qui pourront délivrer le certificat d'aptitude à la licence ès lettres avec la mention « langues vivantes ». 374
Arrêté du 31 juillet relatif au concours d'agrégation de philosophie. 375
Arrêté du 31 juillet relatif au concours d'agrégation de grammaire 376
Arrêté du 31 juillet relatif aux agrégations pour l'ordre des sciences 377
Décret du 31 juillet relatif aux épreuves écrites de la première série de la deuxième partie du baccalauréat classique. 378
Arrêté du 31 juillet relatif au baccalauréat classique (1re partie) . 378
Arrêté du 31 juillet relatif à l'enseignement scientifique dans les lycées et collèges de garçons 464
Circulaire du 13 août relative au même objet. 464
Circulaire du 21 août relative au baccalauréat classique 465
Annexe à cette circulaire 466

BIBLIOGRAPHIE

Par M. Samuel Rocheblave.

Léon Morel. *James Thompson, sa vie et ses œuvres* (R. Travers). . . 92
Tancrède Rothe. *Traité de droit naturel théorique et appliqué* (X.) . 94
Ernest Carette. *Les Assemblées provinciales de la Gaule romaine* (M. Fallex) 96
Émile Thouverez. *Le Réalisme métaphysique* (G. N.). 204
O. Merten. *Des limites de la philosophie* (G. N.). 206
G. Bouglié. *Les Sciences sociales en Allemagne* (G. N.). 206
L. Dugas. *Le Psittacisme et la pensée symbolique* (G. N.) 206
Maurice Bourgoin. *De la valeur de la monnaie* (G. N.). 207
Joseph Vianey. *Mathurin Régnier* (Max. Lanusse). 207

Pages.
C. Martha. *Mélanges de littérature ancienne* 379
G. Weil. *L'École Saint-Simonienne*. 380
A. Hauvette. *De l'authenticité des épigrammes de Simonide* (R.) . . 382
A. Michel. *Notes sur l'art moderne* (Peinture.. 382
M. Dugard. *La Société américaine* (D.). 383
F. Ludlow-Luquer. *Hegel as educator* (D.) 384
Léon Bourgeois. *Solidarité* (E. D.-B.) 470
P. de Coubertin. *L'évolution française sous la troisième République* (E. D.-B.). 471
Lavisse et Rambaud. *Histoire générale*, tomes VI et VII (M. F.). . . 472
Année géographique. *Bibliographie de l'année* 1895 (M. F.) 474
Maurice Wahl. *La France aux Colonies* (M. F.). 475
E. Denis. *L'Allemagne*, 1789-1810. 475
Ch.-V. Langlois. *Manuel de Bibliographie historique*, t. I (A. Lemonnier). 476
Le comte Henry de Castries. *L'Islam* (M. L.). 479
R. Merlet. *La Chronique de Nantes* (M. L.). 480
E. Boutmy. *Le Parthénon et le génie grec*. 585
E. Ritter. *La Famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau*. 587
L. Léger. *Russes et Slaves*. 589
A. Jullien. *Le Romantisme et l'éditeur Renduel*. 590
G. Grosjean. *La France et la Russie pendant le Directoire*. 591
P. de Lilienfeld. *La Pathologie sociale* (G. N.). 592
R. Worms. *Organisme et Société* (G. N.). 592

Paris. — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères — 34374.

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS ET COLLABORATEURS ÉTRANGERS

DE LA

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Marquis ALFIERI, Sénateur du royaume d'*Italie*.
Dr ARNDT, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
D F. ASCHERSON, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr AVENARIUS, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr BIEDERMANN, Privat-docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr BACH, Directeur de Realschule à *Berlin*.
DR BILINSKI, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
Dr TH. BILLROTH, Professeur à la Faculté de médecine de *Vienne*.
Dr BLOK, professeur à l'Université de *Groningue*.
BONGHI, député, ancien ministre de l'Instruction publique à *Rome*.
BROWNING, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Dr BUCHELER, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
Dr BUCHER, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
B. BUISSON, publiciste à *Londres* (Angleterre).
Dr CHRIST, Professeur à l'Université de *Munich*.
Dr CLARS ANNERSTEDT, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Dr Guillaume CREIZENACH, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
Dr L. CREMONA, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.
Dr CZIBLARZ, Professeur à l'Université de *Prague*.
DARBY, Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).
Baron DUMREICHER, Conseiller de section au ministère de l'Instruction publique, à *Vienne*.
Dr van den ES, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
Dr W. B. J. van EYK, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
Dr L. FELMERI, Professeur de pédagogie à l'Université de *Klausenburg* (Hongrie).
L. FERRI, Correspondant de l'Institut de France, Professeur de Philosophie à l'Université de *Rome*.
Dr Théobald FISCHER, Professeur de géographie à l'Université de *Kiel*.
Dr FOURNIER, Professeur à l'Université de *Prague*.
Dr FRIEDLAENDER, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
Dr GAUDENZI (Auguste), Professeur à l'Université de *Bologne*.
L. GILDERSLEEVE, Professeur à l'Université *Hopkins* (Baltimore).
Dr Hermann GRIMM, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
Dr GRÜNHUT, Professeur à l'Université de *Vienne*.
GYNER DE LOS RIOS, Professeur à l'Université de *Madrid*.
HAMEL (van), professeur de littérature à l'Université de *Groningue*.
Dr W. HARTEL, Professeur à l'Université de *Vienne*.
L. DE HARTOG, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
Dr HERZEN, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
Dr HITZIG, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr HUG, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
Dr HOLLENBERG, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.
T. R. HOLLAND, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
Dr R. VON IHERING, Prof. à l'Université de *Gœttingue*.
Dr KEKULE, Professeur à l'Université de *Bonn*.
Dr KOHN, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
KONRAD MAURER, professeur à l'Université de *Munich*.
KRÜCK, Directeur du Réal-gymnase de Würzbourg.
The Rev. BROOKE LAMBERT, D. D. à *Greenwich*.
Dr LAUNHARDT, recteur de l'École technique supérieur de *Hanovre*.
Dr A.-P. MARTIN, Président du Collège de Tungwen, *Pékin* (Chine).
A. MICHAELIS, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
MICHAUD, Professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
MOLENGRAAF, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.
Dr MUSTAPHA-BEY (J.), Professeur à l'Ecole de médecine du *Caire*.
Dr NEUMANN, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr NÖLDEKE, Directeur de l'École supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr PAULSEN, Professeur à l'Université de *Berlin*.
Dr PHILIPPSON.
POLLOK, professeur de jurisprudence à l'Université d'*Oxford*.
Dr RANDA, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr REBER, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
RITTER, Professeur à l'Université de *Genève*.
RIVIER, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
ROULAND HAMILTON, publiciste à *Londres*.
H. SCHILLER, professeur de pédagogie à l'Université de *Giessen*.
Dr SJÖBERG, Lecteur à *Stockholm*.
Dr SIEBECK, Professeur de philosophie à l'Université de *Giessen*.
Dr STRENSTRUP fils, Professeur d'histoire à l'Université de *Copenhague*.
Dr L. VON STEIN, Professeur d'économie politique à l'Université de *Vienne*.
A. SACHERCOTI, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr STINTZING Professeur de médecine à l'Université d'*Iéna*.
Dr STORRE, Professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. STORM, Professeur à l'Université de *Christiania*.
Dr THOMAN, Professeur à l'École cantonale de *Zurich*.
Dr THOMAS, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr THOMSON, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr THORDEN, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
MANUEL TORRES CAMPOS, Professeur à l'Université de Grenade.
URECHIA (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.
Dr Joseph UNGER, ancien ministre de l'empire d'Autriche-Hongrie à *Vienne*.
Dr VOSS, Chef d'institution à *Christiania*.
Dr O. WILLMANN, Professeur à l'Université de *Prague*.
Commandeur ZANFI, à *Rome*.
Dr ZARNKE, Professeur à l'Université de *Leipzig*.

Le Comité de rédaction recevra toujours avec reconnaissance toutes les communications concernant les Facultés des départements et des Universités étrangères. Ces informations, comme toutes celles qui seront de nature à intéresser la Revue, seront insérées dans la Chronique qui accompagne chaque numéro et qui relate tous les faits importants touchant à l'Enseignement.

Le Comité prie aussi ses Correspondants, ainsi que les Auteurs eux-mêmes, de vouloir bien signaler à la Revue les volumes intéressant le haut Enseignement dans toutes ses branches en y ajoutant une note analytique ne dépassant pas 15 à 20 lignes.

LA

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois. — Un an : 24 fr.

ON S'ABONNE : EN FRANCE, CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

A L'ÉTRANGER, DANS LES LIBRAIRIES SUIVANTES :

ALSACE-LORRAINE

Strasbourg, Ammel, Treuttel et Wurtz.

ALLEMAGNE

Berlin, Asher et Cie, Le Soudier, Mayer et Muller, Nicolai, G. Schefer.
Bonn, Strauss.
Breslau, Trevendt et Garnier.
Dresde, Pierson.
Erlangen, Besold.
Fribourg en Brisgau, Fehsenfeld
Gœttingue, Calvœr.
Greifswald, Bamberg.
Giessen, Ræcker.
Halle, Lippert.
Heidelberg, Kæster.
Iéna, Frommann.
Kœnigsberg, Bor.
Kiel, Hæseler.
Leipzig, Twietmeyer, Le Soudier, Eckstein, Max-Rübe, Brockhaus.
Marbourg, Elwert.
Munich, Finsterlin.
Rostock, Stiller.
Stuttgard, P. Neff.
Tubingen, Fues.
Wurtzbourg, Stuber.

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, Gérold, Frick, Mayer et Cie.
Agram, Hartmann.
Budapesth, Révai, Kilian.
Gratz, Leuschner.
Inspruck, Rauch.
Klausenbourg, Demjén.
Lemberg, Gubrynowicz.
Prague, Calve.

ANGLETERRE

Londres, Hachette, Williams et Norgate, D. Nutt, Relfe broth^s.
Aberdeen, W. Lindsay.
Cambridge, Macmillan et Co, Deighton Bell et Co.
Dublin, Mac Gleshen et Gill, Hodges, Figgis et Co.
Edimbourg, John Menzies et Co.
Glasgow, John Menzies et Co.
Oxford, Parker.

BELGIQUE

Bruxelles, Lebègue et Cie, Decq, Rozez, Mayolez, Castaigne, Merzbach.
Gand, Host, Vuylsteke, Engelke.
Liège, Gnusé, Desoer, Grandmond-Donders.
Louvain. Peeters, Van Linthout et Cie.

COLONIES FRANÇAISES

Alger, Jourdan, Chéniaux-Franville, Gavault St-Lager.
Saïgon, Nicolier.
St-Denis-Réunion, Lamadon.
Fort-de-France, Déclémy.

DANEMARK

Copenhague, Host.

ÉGYPTE

Alexandrie, Weill, Sanino.
Le Caire, Mme Barbier.

ESPAGNE

Madrid, Fuentès-y-Capdeville, Maugars.
Barcelone, Piaget, Verdaguer. Juan Oliverès.
Valence, P. Aguilar.
Salamanque, E. Calcon.

GRÈCE

Athènes, Wilberg.

ITALIE

Rome, Paravia, Bocca, Molino.
Florence, Bocca, Lœscher.
Milan, Dumolard frères.
Naples, Detken, Marghieri.
Padoue, Drucker et Tedeschi.
Palerme, Pedone-Lauriel.
Pavie, Pezzani.
Pise, Hœpli.
Turin, Paravia, Bocca.

MEXIQUE

Mexico, Bouret.
Guadalajara, Bouret.

PAYS-BAS

La Haye, Belinfante frères.
Luxembourg, Heintzé.
Leyde, Brill.
Amsterdam, Van Bakkenes.
Utrecht, Frænkel.

PAYS DANUBIENS

Belgrade, Friedman.
Bukharest, Haimann.
Craiowa, Samitca frères.
Galatz, Nebuneli et fils.
Jassy, Daniel.
Philippopoli, Commeno.

PORTUGAL

Lisbonne, Pereira.
Coimbre, Melchiades.
Porto, Magalhaës.

RUSSIE

St-Pétersbourg, Mellier, Wolf Fenoult, Ricker.
Dorpat, Karow.
Kharkoff, de Kervilly.
Kiew, Ve Idzikowski.
Moscou, Gautier
Odessa, Rousseau.
Tiflis, Baerenstamm.
Varsovie, Gebethner et Wolff.

SUÈDE ET NORVÈGE

Stockholm, Bonnier.
Christiania, Cammermeyer.
Lund, Gleerup.
Upsal, Lundstrœm.

SUISSE

Bâle, Georg.
Fribourg, Labastrou.
Berne, Kœhler.
Genève, Ve Garin, Georg, Stapelmohr.
Lausanne, Benda, Payot.
Neuchatel, Delachaux et Niestlé.
Zurich, Meyer et Zeller.

TURQUIE

Constantinople, Papadis.
Smyrne, Abajoli.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

New-York, Christern, W. R. Jinkims, Courrier des Etats-Unis.
Baltimore, John Murphy et Cie.
Boston, Carl Schœnhof.
Nouvelle-Orléans, H. Billard.
Philadelphie, A. Lippincott et Cie.
Saint-Louis (Missouri), F.-H. Thomas.
Washington, James Anglin et Cie.

CANADA

Québec, Lépine.
Montréal, Rolland et fils.

AMÉRIQUE DU SUD

Buenos-Ayres, Jacobsen, Jolly.
Caracas, Rojas hermanos.
Lima, Galand.
Montevideo, Ybarra, Barreiro et Ramos
Santiago (Chili), Cervat, A. Pesse et Cie.
Valparaiso, Tornero.

BRÉSIL

Rio-Janeiro, Garnier, Lembaerts, Nicoud.
Bahia, C. Koch.
Sao-Paolo, Garraux.

CUBA

La Havane, M. Alorda.

INDE ANGLAISE

Bombay, Atmarau, Savoon.

AUSTRALIE

Melbourne, Samuel Muller.

Paris. — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 34374.

3 2044 092 938 166